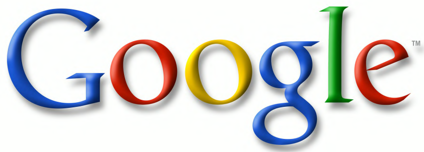




JAF

A PARIS,

Chez
LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
DE HANSY, Pont au Change, à S. Nicolas.
JEAN TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
BAUCHE, Quai des Auguſtins, à Sainte Geneviéve.
DURAND, rue du Foin, au Griffon.
CL. J. B. HERISSANT fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.
D'HOURY fils, rue de la vieille Bouclerie, au Soleil d'or.
DESPREZ, rue S. Jacques, à S. Proſper.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE FRANÇOISE

DANS LES GAULES,

Par le Pere G. DANIEL, *de la Compagnie de* JESUS;

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de notes, de dissertations critiques & historiques, de l'histoire du regne de Louis XIII, & d'un journal de celui de Louis XIV,

ET

Ornée de plans, de cartes géographiques, & de vignettes représentant des médailles & des monnoyes de chaque regne.

TOME ONZIEME,

Qui comprend les regnes depuis 1574 jusqu'à 1593.

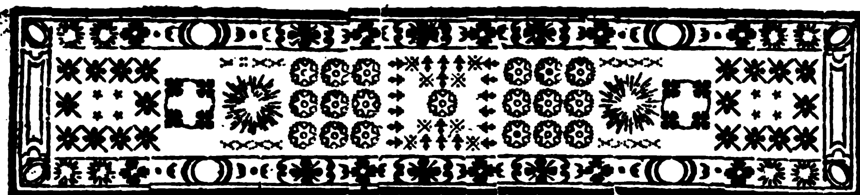


A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. L V.

AVEC APPROBATIO , ET PRIVILEGE DU ROI.



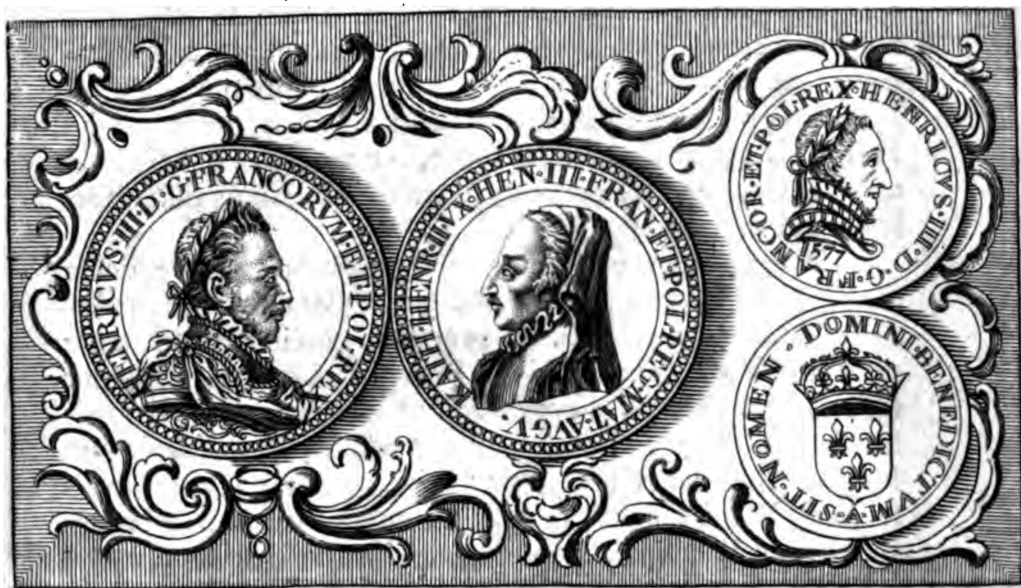
SOMMAIRE DU REGNE DE HENRI III.

HENRI roi de France III. du nom & roi de Pologne, s'échappe des mains des Polonnois. Aventures de son évasion, & son voyage en France. Embarras & prudence de la reine mere en attendant son retour. Conseil que lui donnent l'empereur & les Vénitiens sur la conduite qu'il devoit tenir à son arrivée. Sa mauvaise politique en rendant Pignerol, & quelques autres places au duc de Savoye. Il rend la liberté au duc d'Alençon & au roi de Navarre. Il fait la guerre aux Calvinistes. Révolte du maréchal de Damville, & son union avec les Huguenots. Mort du cardinal de Lorraine. Conduite du roi tout-à-fait extraordinaire. Conjuration contre lui découverte. Sa haine contre le duc d'Alençon son frere. Mouvement des Calvinistes. Expédition des deux partis. Le duc d'Alençon s'échappe de la cour, & est suivi de beaucoup de mécontens. Le duc de Guise défait un corps de reîtres proche Château-Thierry, il y est blessé au visage, d'où lui vient le surnom de Balafré. Le roi de Navarre s'évade de la cour. Le duc d'Alençon fait sa paix. Le roi de Navarre n'y est point compris. Origine de la confédération des Catholiques, depuis appellée la ligue. Etats de Blois. Le roi s'y déclare pour la ligue. On fait vivement la guerre aux Calvinistes. Le duc d'Alençon appellé alors duc d'Anjou, est mis à la tête de l'armée royale, & fait des conquêtes sur les Huguenots. La paix se fait. Le maréchal de

Damville, chef des malcontens, se réconcilie aussi avec la cour. On traite aussi avec le roi de Navarre. Institution des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Les Huguenots recommencent la guerre. Invention du petard. Siége de la Fere par l'armée royale, sa prise. Projet du duc d'Anjou de se faire un établissement dans les Pays-Bas aux dépens du roi d'Espagne. Intrigues de la reine Marguerite sur ce sujet. Traités du duc d'Anjou avec les états des Pays-Bas. Projet de son mariage avec Elisabeth reine d'Angleterre. Expéditions de Dauphiné contre les Huguenots, dont Lesdiguieres étoit le chef dans ce pays-là. Le duc d'Anjou entre dans les Pays-Bas, & se rend maître de Cambrai. Son espérance d'épouser la reine d'Angleterre est frustrée. Il est salué duc de Brabant. Se voyant sans autorité, il projette de se saisir d'Anvers. Son entreprise réussit mal, & il est obligé de sortir des Pays-Bas. La France envoie une flotte en Portugal au secours d'Antoine de Crato, prétendant à cette couronne. Défaite de cette flotte par les Espagnols. Mort du duc d'Anjou. Cette mort met la ligue en mouvement pour empêcher que la couronne ne tombe au roi de Navarre Calviniste. Mesures prises par le duc de Guise pour soulever les peuples. La ligue soûtenue par le pape. Le cardinal de Bourbon en est déclaré le chef. Le roi de Navarre se prépare à se défendre contre la ligue. Audace du duc de Guise, & foiblesse du roi dans le traité de Nemours. Sixte V. succede à Gregoire XIII. Idée qu'il avoit de la ligue. Il en prévoit les mauvaises suites. Il ne laisse pas de la soûtenir en vûe d'empêcher l'hérésie de devenir dominante dans le royaume. Bulle du pape contre le roi de Navarre & le prince de Condé. Le roi de Navarre y répond, & fait afficher sa réponse aux portes du Vatican. Ligue des Seize de Paris, ce que c'étoit. Guerre & nouvel édit contre les Huguenots. Divers succès des deux partis. Mort tragique de Marie Stuard, reine d'Ecosse. Criminelles intrigues des Seize. Embarras du duc de Mayenne à Paris. Il en sort, ne se trouvant pas en sûreté. Mesures prises entre le roi & le duc de Guise pour la campagne. Le duc de Joyeuse marche à la tête d'une belle armée contre le roi de Navarre. Bataille de Coutras, où le duc est défait par le roi de Navarre & tué. Le roi de Navarre ne profite pas assez de sa victoire. Grande faute qu'il fit de n'avoir pas été avec son armée au-devant des

Allemands qui venoient à son secours. Entrée de l'armée étrangere en France, harcelée dans sa marche par le duc de Guise. Le roi marche en personne contre elle. Combat de Vimori, où le Duc de Guise n'eut pas autant d'avantage que les écrivains ligueurs lui en attribuent. Les Suisses de l'armée étrangere traitent avec le roi. Combat d'Auneau où le duc de Guise ruine une partie de l'armée étrangere. Elle est contrainte de capituler pour pouvoir se retirer en Allemagne. Combat sanglant dans Montelimar. Bonne conduite du roi contre l'armée étrangere, dont la défaite lui devoit être principalement attribuée. Malice des Seize qui lui en ôte toute la gloire pour la donner au duc de Guise. Le roi dissimule. Conjuration découverte pour enlever le roi. Le duc de Guise contre son ordre vient à Paris; y est reçû comme en triomphe. Danger où il s'exposa en allant trouver le roi. Journée des barricades. Le roi contraint de sortir de Paris. Il se retire à Chartres; y reçoit une députation des Parisiens. Il se retire à Rouen. Il s'y fait un accommodement fort honteux pour le roi, qui retourne à Chartres. Il y reçoit le duc de Guise avec caresse, & traite avec bonté les autres chefs des ligueurs. Le duc de Savoye s'empare du marquisat de Saluces. Le roi va à Blois pour y tenir les états. Il fait de grands changemens dans son conseil. Ouverture des états. Intrigues du duc de Guise & des ligueurs contre le roi. Le roi prend la résolution de se défaire du duc de Guise. Il l'exécute, & ce duc est massacré aussi-bien que son frere le cardinal de Guise. Quantité de seigneurs arrêtés. Le duc de Mayenne lui échappe. Mort de la reine mere Catherine de Medicis. Les états continuent. Soulevement à Paris. Emportement excessif des Parisiens & de la Faculté de Théologie de Paris. Le Parlement mis à la Bastille. Conduite du duc de Mayenne. Avec quelle joie reçû à Paris. Soulevement par tout le royaume. Le roi contraint de s'unir au roi de Navarre. Ce qui se passa à Rome à ce sujet. Ouverture de la campagne. Le duc de Mayenne manque d'enlever le roi. Bataille de Senlis gagnée par le sieur de la Nouë pour le roi. Ce prince vient assiéger Paris. Il y est assassiné par Jacques Clement. Il reconnoît & fait reconnoître le roi de Navarre pour son successeur. Il meurt.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.

HENRI III.

1574.

Quel âge avoit Henri III. lorsqu'il parvint à la couronne.



LE prince dont je vais commencer l'histoire, fut nommé Edouard Alexandre dans la cérémonie de son baptême : ces noms lui furent donnés par Edouard VI. roi d'Angleterre, & par Antoine de Bourbon depuis roi de Navarre, ses parrains. * Mais la reine sa mere les lui fit quitter, (*a*) & prendre celui de Henri, en mémoire de Henri II. son mari. Il étoit né, non pas le jour de la Pentecôte, comme quelques-uns l'ont écrit, mais le dix-neuvieme de Septembre de l'an 1551. Ainsi il étoit dans sa vingt-quatrieme

* On lui donne ces deux noms dans le traité de mariage de François II. avec Marie Stuart. Au Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cotté* YY.

(*a*) Lorsqu'il reçut la Confirmation.

1574.

année, lorsqu'il parvint par droit de succession à la couronne de France, dont l'ordre de la naissance sembloit l'avoir fort reculé : car il n'étoit que le quatrieme fils de Henri II. ayant devant lui, outre François II. l'aîné de tous, & Charles IX. qui étoit le troisieme, Louis duc d'Orléans qui mourut tout jeune.

Contre-temps fâcheux pour lui.

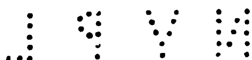
C'étoit un fâcheux contre-temps pour ce prince de se trouver alors si éloigné de la France ; & cela principalement pour deux raisons. La premiere, qu'il trouveroit de grands obstacles pour sortir de Pologne, à quoi il prévoyoit bien que les Polonois s'opposeroient. La seconde, qu'il étoit fort haï en France, non-seulement par les Huguenots, qui le regardoient comme un des principaux auteurs du massacre de la Saint-Barthelemi, mais encore par la nombreuse faction des Malcontens, qui le croyoient entierement livré à la maison de Guise. Cette idée que les malcontens avoient de lui, étoit fondée sur ce qu'en partant de France il avoit prié la reine-mere, en cas que le roi mourût, & qu'elle fût obligée de faire un lieutenant général du royaume & un connétable, de donner la premiere de ces charges au duc de Lorraine, & la seconde au duc de Guise.

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 6.

Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit le dessein des factieux qu'on avoit découvert dans l'instruction du procès des sieurs de la Mole & de Coconnas, d'empêcher son retour en France, & de mettre la couronne sur la tête du duc d'Alençon, dessein réel & concerté : mais par bonheur pour lui ce jeune prince étoit en la puissance de la reine-mere, dont la vigilance pensa néanmoins être surprise par la reine de Navarre, qui aimoit tendrement le duc d'Alençon, & haïssoit le roi de Pologne, de quoi elle rapporte plusieurs raisons dans ses mémoires.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 1.

Elle avoit la liberté de voir, quand elle le vouloit, le duc d'Alençon & le roi de Navarre, qui étoient renfermés au château de Vincennes, & l'un la reconduisoit ordinairement sans que les gardes s'y opposassent, pourvû que l'autre demeurât dans l'appartement. Elle leur offrit d'enlever dans son carosse l'un des deux déguisé en femme & masqué, comme l'étoient d'ordinaire les dames de sa suite : mais quand il fut question de s'accorder entre eux sur cet ar-



ticle, l'un ne voulut point s'expoſer au grand riſque qu'il couroit en demeurant pour ſauver l'autre; ainſi n'étant pas au pouvoir de la Reine de Navarre de les faire évader tous deux, ni l'un ni l'autre ne profita du bon office qu'elle étoit diſpoſée à leur rendre, en s'expoſant beaucoup elle-même. 1574.

La reine-mere, qui voyoit de quelle importance il étoit pour ſon fils de ſe rendre au plutôt en France, lui dépêcha, quelques heures après la mort du roi, le ſieur de Chemeraut; & de crainte qu'il n'arrivât à ce gentilhomme quelque accident dans ſa courſe, elle le fit ſuivre par le ſieur de Neuvi. La Popeliniere, l. 37.

Le premier arriva en très-peu de jours à Cracovie, informa de tout le roi de Pologne, & ſuivant un des principaux articles de ſes inſtructions, lui conſeilla d'envoyer au plûtôt à la reine des lettres patentes confirmatives de ſa régence.

Prudence de la régente, en attendant ſon retour de Pologne.

Cependant cette princeſſe employa toute ſa prudence à empêcher au moins l'accroiſſement des troubles. Elle fit de grandes careſſes au duc d'Alençon & au roi de Navarre, leur promit de leur rendre toutes ſortes de bons offices; & ſur ce qu'ils lui demandoient leur liberté, elle leur fit comprendre qu'il ne convenoit pas pour leur honneur qu'elle la leur rendît de ſa propre autorité; qu'on attribueroit leur délivrance à la tendreſſe d'une mere pour un fils & pour un gendre, & que le roi le faiſant lui-même, leur conduite en ſeroit beaucoup plus authentiquement juſtifiée. Elle les engagea à écrire conjointement avec elle aux gouverneurs des Provinces, pour faire connoître à tout le royaume leur bonne intelligence, & tenir au moins par-là les eſprits des huguenots en ſuſpens, ſur les eſpérances qu'ils avoient conçûes d'avoir ces deux princes à leur tête.

Elle envoya à la Rochelle l'abbé de Gadagne qui y ménagea, ou plutôt acheta une treve de deux mois pour la Xaintonge, le pays d'Aunis, & l'Angoumois, par l'argent dont on convint pour l'entretien des garniſons Huguenotes aux dépens du roi durant la treve. Elle envoya Saint-Sulpice vers le maréchal de Damville, pour rompre les liaiſons qu'elle ſavoit qu'il prenoit avec les Hugnenots, en lui fai- Davila, l. 6.

1574. ſant eſpérer qu'il ſeroit confirmé dans ſon gouvernement de Languedoc, & qu'on tireroit de priſon le maréchal de Montmorenci ſon frere.

Mais cette princeſſe qui ne pouvoit pas trop compter ſur ces négociations, prenoit en même-temps d'autres précautions, pour mettre le roi en état de ſe faire obéir par les rebelles, quand il ſeroit arrivé en France. Elle envoya Gaſpard, comte de Schomberg faire une levée de ſix mille Suiſſes, & de quelques cornettes de cavalerie Allemande. Le duc de Montpenſier, qui étoit revenu à la cour ſur la nouvelle de l'extrémité du roi, fut renvoyé en Poitou à ſon armée, que l'on fortifia des troupes de Matignon, dès que ce maréchal eut diſſipé les Huguenots de Normandie. Le prince Dauphin, fils du duc de Montpenſier, eut ordre de contenir avec les ſiennes les Huguenots du Dauphiné & des Provinces voiſines, qui ſous les ordres de Montbrun, homme des plus inquiets du parti Huguenot, firent diverſes entrepriſes, dont la plûpart leur réuſſirent mal.

Intrigues du maréchal de Damville.

Lettre du maréchal de Damville du 18. Mai 1574.

Le maréchal de Damville, étoit celui dont la conduite donnoit le plus d'inquiétude à la reine : car nonobſtant les lettres pleines de reſpect & de ſoumiſſion qu'il avoit écrites un peu avant la mort du roi, & où il diſoit même qu'il ne s'oppoſoit pas à la punition du maréchal de Montmorenci ſon frere, ſuppoſé qu'il fût coupable, on ſavoit qu'il continuoit de traiter avec les Huguenots. Mais il garda encore moins de meſures depuis qu'il fut informé de certaines lettres qu'on avoit écrites de la cour au Baron d'Acier devenu duc d'Uſez par la mort d'Antoine ſon frere aîné, ſoupçonnant qu'on avoit deſſein de lui oppoſer ce ſeigneur, déja très-puiſſant dans le Languedoc par ſes terres, & par le nombre de ſes vaſſaux.

Il commença par conclure une treve avec les Calviniſtes, & par faire une entrepriſe, ou pour parler plus juſte, un très-criminel attentât contre l'autorité royale, en convoquant de ſa propre autorité, les états de la Province à Montpellier. Le parlement de Toulouſe, qui depuis le commencement des guerres civiles s'étoit toujours ſignalé par ſa fidélité envers nos rois, en donna une preuve bien authentique en cette occaſion. Il déclara la treve & la convocation

vocation des états nulles ; & par un Arrêt du dix-neuvieme de Juin, il fit défenses aux peuples & aux commandans des places de recevoir la treve, & aux trois ordres de la Province de s'assembler à Montpellier. 1574.

Le maréchal, après ces démarches, ne cacha plus ses desseins, il travailla à l'union des Huguenots avec les Malcontens, & écrivit sur ce sujet aux députés des villes confédérées, assemblées à Milhaud en Rouergue. L'inscription de sa lettre étoit : *A messieurs de l'assemblée de France à Milhaud.*

Dans la lettre de M. de Damville du 1. Août 1574.

D'autre part, le prince de Condé, qui, lorsqu'il vit les deux princes & les deux maréchaux arrêtés au château de Vincennes, s'étoit retiré dans son gouvernement de Picardie, & de-là s'étoit sauvé en Allemagne avec Thoré frere des maréchaux de Damville & de Montmorenci & quelques autres seigneurs, agissoit fortement auprès des princes protestans d'Allemagne pour en obtenir du secours. Il écrivit aux Eglises Protestantes de Languedoc des lettres fort pressantes, où il les exhortoit à ne se point décourager, & les assûroit qu'ils trouveroient dans sa personne autant de zele à les protéger, que le feu Prince son pere en avoit eu. Peu de temps après il publia un manifeste, où rendant raison de sa retraite en Allemagne, il protestoit qu'il n'avoit point d'autre vûe que le service du roi, la tranquillité de l'état, & la sûreté de ceux de sa Religion, contre lesquels on avoit depuis quelque-temps exercé de si horribles cruautés.

Et du prince de Condé.

Lettre du prince de Condé de Feidelberg, 1. Juillet 1574.

* Daté d'Epenhein, 12. Juillet 1574.

La journée de Saint-Barthelemi, représentée dans toutes ses circonstances, la puissance des princes de la maison de Guise & de quelques autres du conseil, qu'on savoit être ennemis mortels des Huguenots, donnoient beaucoup de couleur & de poids à ces sortes d'écrits ; car par-tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, on se persuadoit assez aisément qu'il n'y avoit point de sûreté pour eux en France ; & les chefs des factieux se servoient avec avantage d'un si spécieux prétexte pour couvrir leur ambition & les animosités particulieres qui les faisoient agir.

Les députés des villes confédérées reçûrent à Milhaud avec beaucoup de joie les lettres du maréchal de Damville

La Popeliniere, l. 38.

1574. & celles du prince de Condé ; & à l'égard du maréchal ; nonobstant l'opposition de quelques-uns qui se défioient de lui, il fut déclaré que ceux de la religion le reconnoîtroient pour gouverneur de Languedoc sous le nom & l'autorité de Henri III. roi de France & de Pologne successeur légitime de Charles IX. & qu'ils ne s'associoient avec ce seigneur, que pour la conservation de la couronne de France & des anciennes loix, & la sûreté des fideles sujets & serviteurs du roi.

Dans les articles de l'assemblée de Milhaud.

Pour ce qui est du prince de Condé, il fut reconnu pour chef, gouverneur général & protecteur de la confédération, au nom, lieu, & autorité du roi de France & de Pologne ; mais à plusieurs conditions qui bornoient beaucoup son autorité, & sur un plan de gouvernement tout-à-fait républiquain, tant pour l'administration de la guerre, que des finances & de la justice, gouvernement dont les hérétiques des trois derniers siecles ont toujours paru s'accommoder beaucoup mieux que du monarchique. Ils déclaroient que le but de leur confédération, outre la sûreté de leurs personnes & de leur religion, étoit la délivrance du duc d'Alençon, du roi de Navarre, & des maréchaux de Montmorenci & de Cossé, d'exclure du conseil les étrangers, par où ils désignoient les princes de la maison de Guise, de faire donner au duc d'Alençon la régence du royaume, tandis que le roi seroit absent de France, & de procurer l'assemblée des Etats Généraux, pour remédier aux troubles & aux desordres qui causoient depuis long-temps tant de malheurs à la patrie.

Cet acte fut envoyé au prince de Condé à Bâle avec une somme d'argent pour l'aider à la levée des troupes qu'il devoit mettre sur pié ; & dans le même-temps plusieurs malcontens catholiques se rendirent auprès de lui, soit pour le servir, soit, comme quelques-uns le penserent, pour le trahir, & de concert avec la reine mere.

Ce prince écrivit au roi pour lui rendre compte de sa conduite, & lui proposer les moyens de pacifier le royaume ; & comme on étoit incertain de la route que le roi prendroit pour revenir de Pologne en France, il lui depêcha diverses personnes par différens chemins, & entre autres

ticle, l'un ne voulut point s'exposer au grand risque qu'il couroit en demeurant pour sauver l'autre; ainsi n'étant pas au pouvoir de la Reine de Navarre de les faire évader tous deux, ni l'un ni l'autre ne profita du bon office qu'elle étoit disposée à leur rendre, en s'exposant beaucoup elle-même. 1574.

La reine-mere, qui voyoit de quelle importance il étoit pour son fils de se rendre au plutôt en France, lui dépêcha, quelques heures après la mort du roi, le sieur de Chemeraut; & de crainte qu'il n'arrivât à ce gentilhomme quelque accident dans sa course, elle le fit suivre par le sieur de Neuvi. La Popeliniere, l. 37.

Le premier arriva en très-peu de jours à Cracovie, informa de tout le roi de Pologne, & suivant un des principaux articles de ses instructions, lui conseilla d'envoyer au plûtôt à la reine des lettres patentes confirmatives de sa régence.

Prudence de la régente, en attendant son retour de Pologne.

Cependant cette princesse employa toute sa prudence à empêcher au moins l'accroissement des troubles. Elle fit de grandes caresses au duc d'Alençon & au roi de Navarre, leur promit de leur rendre toutes sortes de bons offices; & sur ce qu'ils lui demandoient leur liberté, elle leur fit comprendre qu'il ne convenoit pas pour leur honneur qu'elle la leur rendît de sa propre autorité; qu'on attribueroit leur délivrance à la tendresse d'une mere pour un fils & pour un gendre, & que le roi le faisant lui-même, leur conduite en seroit beaucoup plus authentiquement justifiée. Elle les engagea à écrire conjointement avec elle aux gouverneurs des Provinces, pour faire connoître à tout le royaume leur bonne intelligence, & tenir au moins par-là les esprits des huguenots en suspens, sur les espérances qu'ils avoient conçûes d'avoir ces deux princes à leur tête.

Elle envoya à la Rochelle l'abbé de Gadagne qui y ménagea, ou plutôt acheta une treve de deux mois pour la Xaintonge, le pays d'Aunis, & l'Angoumois, par l'argent dont on convint pour l'entretien des garnisons Huguenotes aux dépens du roi durant la treve. Elle envoya Saint-Sulpice vers le maréchal de Damville, pour rompre les liaisons qu'elle savoit qu'il prenoit avec les Hugnenots, en lui fai- Davila, l. 6.

1574.

Durant ces mouvemens la reine reçut du roi les lettres patentes confirmatives de sa régence, & assûrance de sa part qu'il partiroit bien-tôt pour venir prendre possession de ses états de France : mais il lui marquoit en même-temps la grande difficulté qu'il auroit à s'évader, pour se tirer des mains des Polonois, qui étoient résolus de le retenir chez eux.

Désagrément du roi de Pologne.

Matthieu, liv. 6.

J'ai déja dit dans l'histoire du regne précédent, que ce prince n'eut pas plutôt la couronne de Pologne sur la tête, qu'il en ressentit le poids & les désagrémens. Les manieres du pays beaucoup moins polies en ce temps-là, qu'elles ne le sont aujourd'hui, lui parurent si éloignées des manieres Françoises, qu'il désespéroit de s'y faire jamais. Les Polonois murmuroient dès qu'ils lui voyoient faire à un seigneur quelques caresses qui marquassent qu'il avoit pour lui de l'affection ; & rien n'étoit plus capable de chagriner ce prince, qui ne put jamais se passer de favoris. Ils étoient jaloux de tous les François qu'il avoit amenés avec lui, & lui disoient quelquefois assez brusquement, qu'on ne prétendoit pas que les délibérations secrettes qui concernoient l'état, fussent communiquées à aucuns étrangers. Ils ne pouvoient souffrir leur politesse, leurs complimens, leurs civilités, & certaines honnêtetés dont ils usoient en leur parlant ou en les recevant. Ils traitoient tout cela ou d'affectation, ou de mollesse, plus convenable à des femmes qu'à des hommes : de sorte que ce prince se trouvoit comme en un nouveau monde, où tout le choquoit, lui sembloit bisarre, insupportable ; & il disoit souvent à ses confidens, qu'il aimeroit mieux vivre prisonnier en France, que maître en Pologne.

Le chagrin le dévoroit ; & après son couronnement, il contrefit le malade pour s'exempter de paroître en public, & s'épargner le dégoût que lui causoit la présence de ceux qui, en venant faire leur cour, ne lui paroissoient rien moins que courtisans.

Les Polonois de leur côté s'appercevant de cette antipathie, s'en tenoient infiniment offensés. Ils s'en plaignoient, en murmuroient entre eux, & ces mécontentemens mutuels auroient pû avoir de fâcheuses suites, si le prince fai-

1574.

sant céder son chagrin à la raison, n'avoit pris d'autres manieres. On le vit changer tout-à-coup. Les seigneurs Polonois eurent à toute heure un libre accès auprès de sa personne. Il entroit dans tous leurs divertissemens ; il faisoit avec eux de fréquentes parties de chasse, & des festins, où les plus réservés des seigneurs François commencerent à boire à la Polonoise; & par cette conduite, le roi dont ils avoient d'ailleurs une très-grande idée, & à qui il n'avoit manqué jusqu'alors qu'un peu de complaisance, fit leurs délices.

Cependant il arrivoit de fréquens courriers de France, pour lui dire des nouvelles de la santé du roi; & Berni lui annonça le douzieme de Juin l'extrémité où ce prince étoit. Le quatorzieme, dans le temps qu'il donnoit le bal à la princesse fille du feu roi de Pologne, l'ambassadeur de l'empereur reçut de la part de son maître la nouvelle de la mort du roi, & le bruit s'en répandit. A l'occasion de ce bruit, le senat de Pologne appréhendant que le roi ne les quittât, lui proposa un voyage sur les frontieres de Lithuanie, où ils disoient que sa présence étoit nécessaire pour mettre la derniere main au traité de paix avec les Moscovites. Il fit semblant de consentir à ce voyage, & témoigna qu'il en avoit autant d'envie qu'eux.

Son embarras à la nouvelle de la mort de Charles IX.

Le lendemain l'ambassadeur de l'empereur lui fit part de la nouvelle qu'il avoit reçue. Chemeraut arriva une heure après, & lui dit à l'oreille, comme il se mettoit à table, que le roi son frere étoit mort. Il se contraignit, & ne fit semblant de rien, & après avoir fort bien soupé, il se retira, feignant qu'il étoit fatigué des violens exercices qu'il avoit faits ce jour-là. Il dit cependant comme en confidence au comte Tanchin grand chambellan du royaume, la triste nouvelle qu'il venoit de recevoir.

Dès qu'il fut au lit, & que le Chambellan fut retiré, il fit venir Villequier, Souvrai, Pibrac & Bellievre ambassadeur de France en Pologne, pour délibérer avec eux sur le parti qu'il devoit prendre. Il étoit tout résolu à repasser en France, & le sujet de la délibération ne rouloit que sur la maniere dont il quitteroit la Pologne, s'il s'échapperoit sans en rien communiquer aux sénateurs, ou s'il leur de-

1574. manderoit leur agrément. Il y avoit de grandes raisons pour & contre : mais enfin sur la connoissance qu'ils avoient du génie des Polonois, ils prévirent bien qu'ils s'opposeroient à son départ : & sur ce que l'on sut que d'Etrées & Miossens venoient en Pologne, sous ombre de faire au roi des complimens de la part du roi de Navarre & du duc d'Alençon, mais en effet afin d'empêcher qu'il ne revînt en France ; & de le faire arrêter par les princes Protestans d'Allemagne, il fut conclu qu'on prendroit des mesures pour le faire évader secrettement, & voici comme l'on s'y prit.

On convint que monsieur de Bellievre demanderoit au premier jour son audience de congé, sur ce que le roi étant mort, il n'avoit plus de caractere, & que la reine le pressoit de partir, ayant besoin de son ministere dans des affaires où elle vouloit l'employer ; qu'il partiroit sans délai, & laisseroit des relais en chemin ; que Neuvi, qui étoit arrivé un peu après Chemeraut, iroit incessamment demander des passeports à l'empereur pour le passage du roi sur ses terres ; que, pour ne point trop se charger, on porteroit peu d'argent, & que pour y suppléer en cas de besoin, on emporteroit les joyaux de la couronne, que l'on confia à Ardier d'Issoire.

Deux jours après l'arrivée de Chemeraut, le roi assembla les sénateurs, & leur fit part de la nouvelle qu'il avoit reçue. Il leur dit qu'un des motifs des plus consolans pour lui dans son affliction, étoit l'augmentation de la puissance des Polonois par l'union des deux couronnes sur la tête de leur roi ; qu'avant que d'aller prendre possession de celle à laquelle il parvenoit par le droit de succession, il vouloit mettre ordre aux affaires de Pologne ; qu'il avoit une mere, dont la tendresse & la prudence consommée lui permettoient de différer son retour en France, & que toutefois il les prioit d'avancer le temps de la diete qu'ils avoient résolu avec lui de tenir sur les frontieres de Pologne & de Lithuanie.

Un des seigneurs lui répondit au nom de toute l'assemblée, lui marqua la part que tout le royaume prenoit à la perte qu'il venoit de faire, & lui demanda permission de

conférer entre eux sur les moyens d'assembler au plutôt la diete. 1574.

Assemblée du Sénat qui s'oppose à son départ.

Mais ce ne fut pas-là le sujet de leur délibération. Ils ne parlerent que des moyens qu'il falloit prendre pour ne pas laisser aller leur roi. Quelques-uns proposerent de se servir des voies les plus violentes, comme de faire sortir incessamment tous les François du royaume, afin qu'il ne pût pas concerter sa fuite avec eux; d'autres vouloient qu'on les arrêtât, afin de servir d'ôtages, & qu'après s'en être assûré, on leur déclarât qu'on les feroit tous mourir, si le roi quittoit la Pologne. Les autres furent d'avis de mettre des corps-de-garde autour de la ville & de fermer tous les passages. Enfin il y en eut dont le sentiment fut, qu'il falloit solliciter sous main les Moscovites & les Tartares de faire des courses sur les frontieres, afin d'obliger le roi de monter à cheval pour les repousser, & de le retenir par ce moyen à l'extrémité du royaume. L'avis le plus moderé prévalut, qui fut de prier le roi d'épouser au plutôt la fille du feu roi de Pologne, pour laquelle il paroissoit avoir de l'inclination, & de convoquer sans délai la diete sur la frontiere de Lithuanie, où il s'étoit engagé lui-même à se trouver.

L'archevêque de Gnesne lui vint rapporter le résultat de l'assemblée, le pria en même-temps de ne point prendre si-tôt le titre de roi de France, & de différer d'envoyer à la reine mère les lettres confirmatives de la régence, qu'il avoit déja fait expédier, (a) parce que c'étoit en France un acte de la puissance royale, dont on espéroit qu'il voudroit bien, en leur considération, suspendre pour un temps l'exercice.

Le roi, pour mieux cacher son dessein, consentit à tout, & demanda seulement avec instance qu'on avançât la diete, dont on étoit convenu pour le mois d'Août.

Sa fuite étoit arrêtée pour la nuit du dix-huitieme de Juin, qui étoit le lendemain. Les Polonois en eurent quel-

(a) Charles IX. l'avoit déclaré régente par lettres patentes qui furent enregistrées le 31 Mai. Les lettres confirmatives de sa régence, données en Pologne par Henri III. sont datées du 15 Juin. Elles furent enregistrées à Paris le 6 Juillet suivant.

1574.

que soupçon, fondé sur ce que Villequier qui ne vouloit pas perdre tout son bagage, en avoit fait mettre une partie à la suite de monsieur de Bellièvre, de quoi le roi fut fort en colere contre ce seigneur.

Durant son souper, Alamanni Italien naturalisé en Pologne, & le comte Tanchin grand chambellan, vinrent lui dire que le bruit étoit dans la ville qu'il s'en alloit. Le roi se mit à rire & à les railler de leur crédulité pour des imaginations populaires. Le comte étant sorti, revint peu de temps après lui redire la même chose, & que l'on posoit des corps-de-garde par-tout. « Monsieur le comte, lui repartit le roi sans s'émouvoir, j'ai plus d'envie de dormir « que de monter à cheval; allons-nous coucher. » Il y alla en effet : & après avoir causé quelque temps, comme il parut s'assoupir, le chambellan tira les rideaux, & sortit avec tous ceux qui étoient dans la chambre.

Il est obligé de partir en cachette pendant la nuit.

Dès que le chambellan se fut retiré, Souvrai, Larchant, capitaine des gardes, & du Halde valet de chambre rentrerent, habillerent promptement le roi, & descendirent avec lui pour sortir par la porte du palais qui donnoit dans le fauxbourg, que Miron son premier médecin avoit laissé ouverte : mais dans ces sortes d'occasions il ne manque jamais d'arriver des contretemps, qu'on ne peut prévoir, auxquels le bonheur & beaucoup de présence d'esprit peuvent seuls remédier.

Alamanni, qui se défioit toujours de quelque chose, avoit fermé la porte dans le temps que Miron alla dire au roi qu'elle étoit ouverte, & Souvrai trouva cet Italien au bas de l'escalier, qui lui demanda assez-brusquement où il alloit? Souvrai, sans se perdre, lui dit en confidence qu'il avoit un rendez-vous chez une maîtresse dans le fauxbourg, & qu'il le conjuroit de lui donner la clé de la porte pour rentrer avant le jour. Il la lui donna, & s'étant retiré dans son appartement, le roi passa.

Il fit un quart de lieue à pié jusqu'à une chapelle, où Carqueret l'attendoit avec des chevaux. En y arrivant ils eurent une chaude alarme par le bruit de quelques chevaux, qu'ils entendirent courir au galop après eux, & crurent être découverts : Souvrai, Miron, Larchant & du Halde

Halde allerent au-devant l'épée à la main : mais ils furent rassûrés par la voix d'Ermanville, qui se jetta aux piés du roi pour le supplier de lui permettre de le suivre. Il n'étoit point du secret : mais soupant chez Souvrai avec ceux à qui on l'avoit confié, il s'étoit douté de quelque chose, & étoit sorti de la ville avec d'autres François pour s'échapper, & ne pas demeurer exposé à la colere des Polonois. 1574.

A quelque distance de-là le roi trouva quelques gentilshommes, qui devoient faire une partie de son escorte. Il leur demanda où étoient Villequier & Pibrac. Ils dirent qu'ils ne les avoient point vûs. Ce fut un nouvel embarras; car ils avoient avec eux les guides, & ceux qui savoient parler Polonois. Ceux-ci s'étoient égarés dans les ténebres, & avoient pris un autre chemin que celui dont on étoit convenu. Cependant il ne falloit pas s'arrêter, & on marcha au hasard. Ils traverserent un marais de deux cents pas, au bout duquel ils trouverent un grand chemin qu'ils suivirent jusqu'à une forêt de sapins, où un grand abattis de bois bouchoit le passage : & le roi fut obligé de demeurer-là, tandis que Larchant & Souvrai allerent chercher quelque route.

Il est poursuivi & gagne les terres de l'empereur.

Ils trouverent la maison d'un charbonnier qu'ils forcerent, parce qu'il ne vouloit pas l'ouvrir : & l'ayant fait monter en croupe sur le cheval d'Ermanville, il les conduisit jusqu'à Satura, où ils arriverent à la pointe du jour, ayant fait cette nuit-là l'espace de près de vingt lieues de France. Ils ne s'y arrêterent point, & gagnerent une autre ville à trois grandes lieues de-là. Ils y trouverent Villequier, Pibrac, Caylus, Beauvais-Nangis, Liancourt, Châteauvieux & Renti qui les attendoient. On rompit un pont de planches sur la riviere qui passe par cet endroit, & ce fut-là le salut du roi; car le comte de Tanchin ayant été de grand matin dans la chambre de ce Prince; & ne l'y ayant point trouvé, s'étoit mis à la tête de cinq cents chevaux pour courir après, & ayant trouvé le pont rompu, il fut obligé de prendre un détour d'une grande lieue : ce qui donna le loisir au roi de gagner Peisna, premiere ville des états de l'empereur, accompagné seulement de Larchant & de du Halde, avec qui il avoit pris les devans. Monsieur de Bel-

1574. lievre l'y reçut comme un simple gentilhomme, qui retournoit avec lui en France, & à qui il donnoit le nom de capitaine la Mothe. Il étoit temps qu'il arrivât; car son cheval, outré d'une si longue course, tomba mort dès qu'il en fut descendu. Le reste de la troupe se vit serré de fort près par les Polonois: & Pibrac sentant son cheval manquer sous lui, le quitta, & se jetta à côté dans un marais, où il s'enfonça jusqu'au cou.

Le roi n'étoit pas encore autant en sûreté qu'il pensoit; car le gouverneur de Peisna le reconnut: mais comme par bonheur c'étoit un fort galant homme, il dit à ce prince en secret qu'il avoit reçû des lettres du sénat de Pologne, pour se saisir de sa personne, & qu'il le prioit, afin de ne lui point faire d'affaires, ni à l'empereur son maître, de passer outre sans s'arrêter, ce qu'il fit aussi-tôt.

Le comte Tanchin le suivit toûjours: mais soit pour faire plus de diligence, soit de peur d'offenser l'empereur, en entrant sur ses terres avec des troupes, il ne se fit accompagner que de quatre ou cinq Tartares armés d'arcs & de fleches. Comme on les vit s'approcher à toutes jambes, Bellievre donna un de ses pistolets à Souvrai, & l'autre à Larchant, ne gardant que son épée, & ils allerent à leur rencontre.

Ils demanderent au comte s'il venoit comme ami, ou comme ennemi. Il répondit qu'il venoit comme serviteur du roi. Faites donc quitter l'arc & les fleches à vos gens, reprit Souvrai, ou je commence par vous casser la tête. Le comte obéit, & pria Souvrai de le faire parler au roi, qui n'étoit qu'à cent pas de-là. Il l'y conduisit; & dès que le comte fut à la vûe de ce prince, il voulut descendre de cheval, pour lui parler à genoux: mais le roi lui ayant défendu de descendre, il lui fit son compliment, qui fut de lui témoigner le regret que les Polonois avoient de son départ, & des mécontentemens qu'ils pouvoient lui avoir donnés, & de l'assûrer que s'il vouloit bien revenir, il trouveroit dans eux toute la soumission & toute l'obéissance qu'il pouvoit attendre des sujets les plus dévoués à leur souverain.

Le roi lui répondit que l'état des affaires de France ne lui permettoit pas d'en être plus long-temps absent; que

quand il les auroit réglées, il retourneroit en Pologne, & qu'il se sentoit la tête assez forte pour porter deux couronnes, & gouverner deux royaumes. Il lui fit présent d'un diamant de douze cents écus, le pria de pourvoir à la sûreté des François qui étoient restés en Pologne: & appréhendant que cette entrevûe ne fût que pour l'amuser, il tourna bride, & piqua avec sa troupe, pour avancer toujours dans le pays de l'empereur.

Neuvi vint au devant de lui à une journée de Vienne avec des passeports de ce prince, qui lui envoya son grand écuyer, & un équipage pour l'amener, le fit défrayer dans le reste de sa route, & recevoir à deux lieues de Vienne par les archiducs Albert & Matthias. Lui-même suivi de plusieurs carosses vint au devant de lui à demi-lieue de la ville, où l'entrée se fit au bruit de toute l'artillerie, & avec tous les honneurs qu'on lui put rendre. Au souper, l'empereur voulut lui donner la premiere place: mais il ne l'accepta point. Ils s'entretinrent sur les affaires de France, sur lesquelles l'empereur lui conseilla de prendre le parti de la modération plutôt que celui des armes & de la violence, en lui proposant l'exemple des empereurs son oncle & son pere, qui n'avoient pas réussi contre les hérétiques d'Allemagne par la guerre, & le sien propre dans les affaires de Boheme. Il lui fit voir l'impératrice & sa fille Elisabeth, pour qui il eût bien voulu lui inspirer de l'inclination, afin de la lui faire épouser. *Honneur qu'il reçut à Vienne.*

Le roi se reposa cinq ou six jours à Vienne; & en étant parti, il rencontra à quelques lieues de là, Rodolphe roi de Boheme, & l'archiduc Maximilien autres fils de l'empereur, que ce prince avoit mandés, & qui n'avoient pû arriver avant le départ du roi. Ce prince, après leur avoir témoigné beaucoup de reconnoissance de l'honneur qu'ils lui faisoient, continua sa route vers Gratz, qui appartenoit à l'archiduc Charles frere de l'empereur: & pour éviter les désagrémens qu'il avoit essuyés dans les états des princes protestans d'Allemagne, en allant en Pologne, il prit son chemin par les états de Venise. La république ne manqua à rien de ce qu'elle devoit à un roi de France, & à un prince dont la réputation étoit si grande dans toute l'Europe. Il *Où il se reposa quelques jours.*

1574. rencontra à Trevise les ducs de Mayenne & de Nevers, & le marquis d'Elboeuf alla avec eux à Venise, où le sénat mit tout en oeuvre pour le régaler & le divertir.

Le sénat de Pologne fait arrêter tous les François.

Avant que de raconter le reste de son voyage, je toucherai ce qui se passa en Pologne depuis son départ. Le sénat avoit commencé par faire arrêter tous les François; surquoi Charles de Dansy ambassadeur de France en Dannemark qui se trouva alors à Cracovie, & avoit été chargé de rendre compte à la république de la conduite que le roi avoit tenue, demanda audience. Il y exposa la nécessité où ce prince s'étoit trouvé de partir si brusquement, sur les nouvelles qu'il avoit reçûes de la reine-mere, qui lui avoit fait savoir que son royaume étoit menacé d'un renversement universel, & que sa seule présence pouvoit prevenir le mal. Il dit qu'il avoit ordre de sa part de faire ses excuses au sénat sur la maniere dont il étoit parti; qu'il avoit prévû que l'attachement des Polonois pour sa personne les auroit empêchés d'avoir égard à la nécessité que la France avoit de sa présence; qu'on auroit au moins retardé son voyage de plusieurs mois; que le moindre délai auroit été infiniment préjudiciable à ses états, & qu'il les conjuroit de prendre en bonne part ce qu'il avoit fait, parce qu'il s'étoit cru dans une obligation indispensable de le faire.

Et éleve au bout de quelque temps Etienne Battori sur le throne.

Ces remontrances furent reçûes assez froidement par les Polonois, qui néanmoins suspendirent les effets de leur colere contre les François. Ils convoquerent une diete, pour délibérer sur la question que l'archevêque de Gnesne proposa, savoir si le royaume étoit vacant. Le résultat fut qu'il ne l'étoit point, & qu'ils reconnoissoient encore Henri de Valois pour leur roi; mais que s'il ne revenoit en Pologne au mois de Mai prochain au plus tard, alors on publieroit l'interregne, & on procéderoit à une nouvelle élection. C'est effectivement le parti que les Polonois prirent; & quelques mois après le terme marqué pour le retour du roi, ils éleverent sur le throne de Pologne Etienne Battori prince de Transylvanie, nonobstant les oppositions de l'ambassadeur de France: ce qui n'empêcha pas le roi de prendre toujours le titre de roi de Pologne avec celui de roi de France.

Je reprens la suite du voyage de ce prince, qui, charmé

des respects & des plaisirs qu'on lui prodiguoit à Venise, y demeura plusieurs jours. Il y reçut les complimens de tous les princes d'Italie, qui l'envoyerent saluer, & dont quelques-uns, comme Alphonse duc de Ferrare & Emmanuel Philbert duc de Savoye, y allerent enx-mêmes. Le duc de Savoye refusa les honneurs qu'on lui vouloit faire à son arrivée, disant qu'il n'étoit pas venu pour en recevoir, mais pour rendre au roi tous ceux qui dépendroient de lui. Il le fit en toutes manieres, & par son assiduité auprès de sa personne, l'accompagnant dans toutes les cérémonies & dans tous ses divertissemens. Il le conjura de lui faire l'honneur de passer par ses états; & l'y ayant conduit lui-même, il lui donna, dans la réception qu'il lui fit, les marques du plus profond respect, de la plus grande soumission, du plus parfait attachement, & du plus sincere dévouement à son service & à sa personne.

1574.

Suite du voyage du roi par l'Italie & par les états du duc de Savoye.

En faisant si bien sa cour au roi, ses vûes n'étoient pas tout-à-fait désintéressées. Ce prince, comme je l'ai raconté ailleurs, avoit porté long-temps le titre de duc de Savoye, sans avoir la possession de ses états, dont Charles le bon son pere avoit été dépouillé par François I. Ils lui avoient été rendus par le traité de Cateau-Cambresis, à la réserve de Turin, de Pignerol, de Quiers, de Chivas, & de Villeneuve d'Ast. Depuis, profitant en 1562. des brouilleries de la France, qui avoit besoin des troupes occupées à garder ce qu'on retenoit encore en Piémont, il avoit par un accord retiré sa capitale, Chivas, Quiers, & Villeneuve d'Ast. Pignerol étoit resté au Roi, & le duc lui avoit cédé Savillan avec la Pérouse & leurs finages, toujours dans l'espérance de trouver avec le temps quelque occasion favorable de s'en remettre en possession.

Guichenon, hist. de la maison de Savoye.

Il n'avoit pensé depuis ce temps-là qu'à rétablir l'ordre dans ses états, à les fortifier, & à se mettre sur le pié de n'être pas compté pour rien dans les différens qui pourroient survenir entre les plus puissans princes de l'Europe. Outre les citadelles qu'il fit bâtir à Verceil & à Mondovi, il en commença une à Turin. Il retira des Valesans une partie du Chablais, dont ils s'étoient emparés dès l'an 1535. Il forma des légions d'infanterie, sur le modele de ce que

1574. François I. avoit fait en France, pour avoir dans les évènemens subits des troupes prêtes à marcher en campagne. Il y ajouta quelques compagnies de gendarmes & de cavalerie légere, & fit un fonds pour entretenir des galeres en mer pour la même fin. Par-là ce prince étoit venu à bout de ce qu'il prétendoit, qui étoit de se rendre aussi considérable par sa puissance, qu'il l'étoit par la réputation que la victoire de Saint-Quentin, la prise de quantité de places lorsqu'il commandoit les troupes d'Espagne, & plusieurs autres exploits de guerre lui avoient faite d'un des plus grands capitaines de l'Europe.

Proposition que ce dernier lui fit faire de lui rendre quelques places possédées par la France.

Il ne lui restoit plus, pour mettre le comble à sa gloire, & pour achever la réunion de tous ses états, qu'à retirer des mains du roi de France, Savillan, Pignerol & la Pérouse, & de celles du roi d'Espagne, les villes d'Ast & de Santia. Il avoit parole pour ces deux dernieres, que les Espagnols ne vouloient retenir qu'autant de temps, que la France seroit en possession des autres : & c'est ce qui le fit penser à profiter du passage du roi par le Piémont, pour obtenir de lui cette grace.

Il crut l'y avoir disposé par tous les honneurs qu'il lui rendit, & la duchesse Marguerite de France sa femme, & tante du roi fut chargée de lui en faire la proposition. Cette princesse, après lui avoir témoigné sa reconnoissance pour toutes les marques de bonté dont il la combloit, lui dit qu'elle n'en avoit plus qu'une à attendre en faveur de Charles Emmanuel son fils, qui portoit le titre de prince de Piémont, mais qui le portoit en vain, tandis que Sa Majesté ne le mettroit point en possession d'une partie considérable de cette principauté ; qu'elle le conjuroit de ne point rejetter la requête qu'elle prenoit la liberté de lui faire là-dessus dans le temps qu'elle avoit le bonheur de le posséder, & de le revoir, après tant de périls qu'il avoit courus depuis qu'elle étoit sortie du royaume, & que ce présent seroit le nœud de l'inviolable attachement que la maison de Savoye auroit toujours pour les intérêts de la France.

Matthieu, l. 7.

Oppositions que le roi y trouva dans son conseil.

Soit que le roi n'envisageât pas assez l'importance de cette cession, dont le sieur de Belle-garde, gagné de lon-

gue-main par le duc de Savoye, lui déguisoit les conséquences, soit qu'enchanté de l'agréable accueil & des honneurs qu'on lui faisoit à la cour de Savoye, il n'eut pas la fermeté de refuser une tante qu'il aimoit beaucoup, il lui promit de la satisfaire; mais lorsqu'il parla de cette affaire dans son conseil, il y trouva beaucoup d'oppositions.

1574.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Louis de Gonsague, duc de Nevers, gouverneur du marquisat de Saluces, & dont le commandement s'étendoit sur Savillan & Pignerol, lui fit sur cela de fortes remontrances, tant de vive voix que par écrit. Les principales raisons qu'il employoit pour le détourner de cette cession étoient, qu'il n'étoit nullement convenable de commencer son regne par un démembrement de son état; qu'en rendant Pignerol, il se fermoit pour toujours l'entrée de l'Italie; qu'il contraignoit les princes & les républiques de de-là les Monts à renoncer à son alliance, dans le désespoir d'être secourus de la France contre les entreprises des Espagnols, dont ils subiroient le joug de gré ou de force; qu'il n'avoit nulle obligation de céder ces places, quand même il y seroit engagé par des traités, parce que le duc de Savoye, lui détenoit les Comtés d'Ast & de Nice; que ce prince ayant de beaucoup plus grandes obligations au roi d'Espagne qui l'avoit rétabli dans ses états, ne se laisseroit point gagner par ce présent; qu'il seroit toujours dans les intérêts d'Espagne, & que maître de Pignerol qui étoit une clé du royaume, il y entreroit par-là, si jamais les deux couronnes en venoient à une rupture; que la facilité avec laquelle on lui rendoit ces places, serviroit de motif à l'empereur pour redemander Metz, Toul, & Verdun; que l'on n'auroit pas plus de raison de les lui refuser; qu'il seroit impossible de garder le marquisat de Saluces, quand on n'auroit plus Pignerol, Savillan & la Pérouse; que le roi Henri II. qui entendoit bien ses intérêts, étant sollicité de rendre ces places au duc de Savoye, avoit répondu qu'on lui arracheroit plutôt les deux yeux de la tête; que si Sa Majesté avoit déja pris quelque engagement à cet égard, elle avoit un moyen aisé de dégager sa parole, c'étoit d'attendre le consentement de son parlement, qui avoit droit de représentation sur l'aliénation des domaines.

1574.

de la couronne, & qu'assûrément il ne le donneroit pas. Enfin le duc finissoit son mémoire, en priant le roi de lui ôter son gouvernement de Saluces, pour ne le pas obliger à exécuter lui-même un traité qu'il jugeoit infiniment préjudiciable au royaume.

La chose ne laisse pas d'être exécutée.

Observations sur les traités des princes.

Tout l'effet que produisit la remontrance du duc de Nevers, fut qu'on lui accorda ce dernier article, par lequel il demandoit de se démettre de son gouvernement. Peu de temps après que le roi fut arrivé à Lyon, l'ordre fut expédié pour remettre les places entre les mains du duc de Savoye, & la chose fut exécutée sur la fin de cette année. Le chancelier de Birague ne voulut point sceller les lettres patentes de cette restitution; & comme il persista dans ce refus, le roi commanda qu'on apportât les Sceaux, & fit sceller les lettres en sa présence.

Le maréchal de Damville va trouver le roi en Piémont.

Guichenon, hist. de la maison de Savoye.

Cette cession ne fut pas l'unique affaire qui se traita en Piémont durant le séjour que le roi y fit. Le maréchal de Damville, qui n'avoit pas compté que le retour de ce prince dût être si prompt, sachant qu'il s'étoit retiré des mains des Polonois, commença à penser à ses propres affaires, & engagea le duc de Savoye à le justifier auprès du roi sur la conduite qu'il avoit tenue depuis la mort du prédécesseur de ce prince. Il se rendit à Turin sur la parole du duc, & avec la permission du roi: mais il le trouva tout-à-fait prevenu contre lui par les lettres de la reine, & par les instructions dont elle avoit chargé le duc de Guise & les sieurs de Villeroi & de Sauve Secretaire d'état, qu'elle lui envoya à Turin.

Matthieu, l. 7.

Ils lui firent un plan de l'état des affaires de France; l'avertirent de ne se pas trop fier à Bellegarde & à Pibrac, celui-ci étant fort favorable aux Huguenots, & l'autre dans les intérêts de Damville. Ils lui conseillerent de s'assûrer de ce maréchal: ils lui représenterent que c'étoit une chose de la derniere conséquence pour le repos de son état; que les rebelles avoient dans ce seigneur toute leur ressource; que la reine sa mere avoit en sa puissance le roi de Navarre, le duc d'Alençon, les maréchaux de Montmorenci & de Cossé; que le prince de Condé n'avançoit gueres dans ses négociations d'Allemagne, tant à cause de sa jeunesse, que parce

parce qu'il n'avoit point d'argent pour soudoyer les Allemands, & que si on pouvoit ôter à la noblesse de France, qui seule étoit à craindre, un chef tel que le maréchal, tous les mauvais desseins des rebelles seroient déconcertés. 1574.

Où il court risque d'être arrêté.

Apparemment le roi n'eût pas balancé à prendre ce parti : mais Damville averti par ses amis de ce qui se tramoit contre lui, & une lettre qui fut trouvée dans le lit du roi, & remise entre les mains de la duchesse de Savoye, ayant découvert tout le mystere, il sortit de Turin au plus vîte sous une escorte que le duc de Savoye lui donna. Ce prince se justifia là-dessus auprès du roi, sur ce que le maréchal n'étant venu qu'à la faveur de la parole qu'il lui avoit donnée pour sa sûreté, il ne pouvoit pas lui refuser la permission qu'il lui demandoit de se retirer. L'escorte le conduisit jusqu'à Nice, d'où il passa en Languedoc par mer, & jura que de sa vie il ne verroit le roi qu'en peinture.

La cession des places du Piémont, & l'irrésolution du roi qui donna le temps au maréchal de Damville de s'évader, furent des fautes qu'on ne put lui pardonner, & dont il se repentit beaucoup depuis. Il devoit au moins réparer la premiere en ne commettant point la seconde; & la chose eût été facile : car le duc de Savoye avoit tant d'envie de retirer les villes de Pignerol & de Savillan, que si le roi les lui eût refusées, à moins qu'il ne lui livrât ce seigneur, il auroit certainement passé sur son scrupule. On commença dès-lors à douter beaucoup si Henri, devenu roi, soutiendroit la réputation qu'il s'étoit acquise étant duc d'Anjou, & s'il gouverneroit un état aussi heureusement qu'il conduisoit une armée.

Départ du roi pour Lyon.

Il partit de Turin sur la fin d'Août, escorté de six mille hommes de pié & de mille chevaux des troupes du duc de Savoye, qui l'accompagna lui-même jusqu'à Lyon (*a*).

(*a*) M. de Thou, qui étoit alors à Lyon, raconte que le jour même que le roi y arriva, Simeon ou Simon du Bois, en latin *Bosius*, lieutenant général de Limoges, connu par un savant commentaire sur les lettres de Ciceron à Atticus, lui prédit que Henri III. ne soutiendroit pas sur le throne la réputation qu'il s'étoit acquise étant duc d'Anjou, & le pria de se souvenir un jour de cette prédiction, que M. de Thou attribue ou à une sagacité extraordinaire, ou à la connoissance de l'astrologie dans laquelle du Bois étoit fort versé, ou enfin à ce qu'il avoit appris de ceux qui connoissoient plus particulierement le caractere de ce prince. Il n'y a nul doute que du Bois ne parloit ainsi que d'après ce qu'il

1574. Une si grosse escorte étoit autant pour la sûreté du roi, que pour lui faire honneur, parce qu'il devoit passer au travers du Dauphiné, où il avoit à craindre les embuscades des Huguenots qui tenoient plusieurs postes dans cette Province, & couroient la campagne sous les ordres de Montbrun.

La reine-mere qui étoit venue à Lyon avec toute la cour, alla au devant du roi jusqu'au pont de Beauvoisin sur les frontieres de Savoye. Elle revit avec toute la joie imaginable un fils qu'elle avoit chéri plus que tous ses autres enfans. Il répondit à ses caresses dans cette premiere entrevûe par des marques de la plus grande tendresse, l'assûra qu'il n'oublieroit jamais les grandes obligations qu'il lui avoit, & que la puissance royale dont il étoit revêtu, ne diminueroit en rien la déférence qu'il avoit toujours eue pour ses conseils. C'étoit la flatter par l'endroit qui lui étoit le plus sensible; car elle n'avoit point de passion plus violente que celle de gouverner.

Il rend la liberté au duc d'Alençon & au roi de Navarre.

Matthieu, L. 7.

Elle lui présenta le duc d'Alençon & le roi de Navarre, en lui disant: « Voici deux prisonniers que je vous remets, » vous avez été pleinement instruit de toute leur conduite, » c'est à vous d'en faire tout ce qu'il vous plaira. » Il les embrassa; mais d'un air un peu froid. Il écouta assez favorablement leurs excuses; ils avouerent une partie des choses dont on les avoit accusés, & s'excuserent sur la maniere dont le feu roi les avoit toujours traités: ils protesterent que depuis sa mort ils avoient pris la résolution de se tenir dans leur devoir, & qu'ils ne souhaitoient rien plus ardemment, que de voir Sa Majesté entierement persuadée de leur attachement pour Sa personne, de leur fidélité, & de leur soumission: sur quoi il leur répondit: « Je vous mets en liberté, » je vais donner mes ordres pour vous ôter vos gardes; » je ne vous demande autre chose sinon que vous m'aimiez, & que vous vous aimiez vous-mêmes, en vous » précautionnant contre les mauvais conseils que l'on pourroit vous donner au préjudice de mon service, & qui ne » pourroient vous être que très-dommageables.

avoit entendu dire à des gens qui avoient été à portée de voir ce prince de plus près que les autres. Il suffit quelquefois d'approcher des grands pour n'être pas la duppe des belles actions qu'on leur attribue.

Le roi étant à Lyon, commença à prendre des mesures pour régler sa maison & son état. Il ne fit point de changement dans le conseil. Celui qu'on appelloit conseil secret du cabinet, & qui avoit été institué par le feu roi, fut composé de la reine-Mere, du chancelier René de Birague, d'Albert de Gondi, comte de Retz, de Philippe Huraut vicomte de Chiverni, de Pompone de Bellievre, de Sébastien de l'Aubespine évêque de Limoges, de René de Villequier, de Pinart, & de Villeroi tous deux secrétaires d'état.

1574.

Il regle sa Maison.

Le roi fit Blaise de Montluc maréchal de France, plus pour reconnoître ses grands & longs services, que dans l'espérance d'en tirer de nouveaux : son grand âge, ses blessures, & ses autres infirmités l'ayant rendu incapable de soûtenir la fatigue des grandes entreprises. Il fit le même honneur à Roger de Saint Lari, seigneur de Bellegarde. Ce ne fut pas sans doute à la recommandation de la reine qui avoit voulu le lui rendre suspect par les liaisons qu'il avoit avec le maréchal de Damville. Elle eut sujet encore de n'être pas contente, par le refus que le roi lui fit de la charge de grand-maître de la garderobe pour Villequier, Vicomte de la Guierche, auquel il préféra Souvrai.

Commentaires de Montluc, l. 7.

Si le prince avoit toujours répandu ses faveurs sur de tels sujets, ses affaires en auroient été beaucoup mieux. On ne trouva à redire dans l'honneur qu'il fit à Montluc, sinon qu'on le lui avoit fait trop tard. Souvrai étoit un des plus honnêtes hommes qu'il y eût en France, & qui au milieu d'une cour aussi corrompue par les débauches, qu'elle étoit pleine de trahisons & de perfidies, avoit toujours conservé le caractere & la réputation d'homme d'honneur. Le roi même, qui n'envisageoit pas toujours la vertu dans le choix qu'il faisoit de ses favoris, étoit si charmé de la droiture, de la sagesse, & du grand mérite de ce seigneur, qu'il disoit quelquefois, que s'il n'étoit ni roi ni prince, il voudroit être Souvrai : aussi tout aimé qu'il fût de ce prince, on ne le mettoit point au nombre de ceux qu'on appelloit ordinairement ses mignons.

Le roi fit des reglemens pour les fonctions de ses officiers, pour les jours & les heures de ses audiences, pour

1574. les conseils, pour son lever, pour sa table, nomma ceux par les mains de qui devoient passer les placets. Cet article mortifia plusieurs princes & seigneurs qui étoient en possession de se charger des requêtes des particuliers, prévoyant bien que cela diminueroit leur cour & le nombre de leurs serviteurs. Monsieur de Villeroi dans ses mémoires prétend que ce changement fut une des principales causes du renouvellement des troubles du royaume, par le chagrin qu'il causa aux grands de la cour, & qu'il étoit de la politique de ce prince de ne rien changer alors sur un point si délicat.

Il fit d'autres reglemens pour les finances, mais qui furent très-mal exécutés, quoique cet article fût essentiel. Il délibéra enfin sur celui qui étoit le capital, savoir si à l'égard des rebelles il prendroit les voies de douceur, ou celles des armes.

L'empereur Maximilien, les Vénitiens, & quelques autres princes d'Italie, qu'il avoit entretenus sur ce sujet pendant son voyage, lui avoient fort conseillé de commencer par pacifier, à quelque prix que ce fût, les troubles de son royaume, afin de se mettre en état de le régler à loisir & sans embarras, & d'attendre que le temps lui fournît les moyens de dissiper peu-à-peu les partis, pour n'être pas obligé de se livrer d'abord à un des deux.

Il se détermine à pousser les Huguenots à toute outrance.

Mais soit que voyant les choses de plus près, il eût de lui-même changé de pensée, soit que la reine-mere, le cardinal de Lorraine, le chancelier de Birague, & quelques autres personnes de son conseil, ennemis du parti Calviniste & du maréchal de Damville, l'eussent fait entrer dans leurs ressentimens & dans leurs vûes particuliéres, ou qu'il eût été irrité de l'insolence des Huguenots, dont une troupe lui avoit enlevé une partie de son bagage dans son passage par le Dauphiné, il se détermina à les pousser à toute outrance, & congédia l'envoyé de l'électeur Palatin, qui étoit venu pour lui offrir les bons offices de ce prince, & l'engager à ménager les esprits, plutôt que de les irriter par la rigueur.

Il crut que les Rebelles seroient bientôt dissipés, si on les attaquoit vivement de toutes parts: c'est pourquoi, sans déli-

bérer davantage, il envoya le duc d'Usez en Languedoc contre le maréchal de Damville, Bellegarde en Dauphiné contre Montbrun; & le duc de Montpensier eut ordre d'agir avec son armée en Poitou, & de presser le siége de Lusignan, qu'il avoit commencé. Montluc refusa le commandement des armes dans la Guienne, tant à cause de sa mauvaise santé, que parce qu'il désespéroit d'y rien faire pour sa gloire & pour le service du roi, n'y ayant presque point de troupes réglées, & la noblesse y étant très-difficile à gouverner. De plus, il avoit déja connu par expérience l'indocilité des lieutenans de roi, & des commandans particuliers, qui vouloient tout faire à leur tête. Néanmoins comme il se retiroit chez lui, le roi lui recommanda cette Province, & il ne laissa pas de l'y servir. 1574.

Les efforts que le désespoir fit faire aux Huguenots, qui se voyoient à la veille d'être accablés, & les bons ordres, que leurs chefs avoient donnés par-tout, rompirent les mesures du roi. Il se fit peu d'entreprises contre eux, & celles qui se firent furent ou inutiles, ou peu importantes, excepté celle de Lusignan, qui se rendit au duc de Montpensier après trois mois de siége. Il fit démanteler la place, on rasa la forte Tour de Melusine, si fameuse dans les Romans.

Le maréchal de Damville leve le masque.

Cependant le maréchal de Damville leva entierement le masque; & ayant fait au mois de Novembre à Montpellier une assemblée à laquelle il donna le nom d'états du Languedoc, il publia un manifeste,* par lequel il se déclaroit chef d'une association pour le rétablissement de la paix & du bon ordre dans le royaume, & exhortoit tous les bons François à se joindre à lui, pour obtenir une assemblée des états généraux.

* Rapporté dans les additions de Castelnau, tom. 2, l. 4.

Il y faisoit un détail de tous les désordres arrivés depuis la mort de Henri II. & les attribuoit aux étrangers, c'est-à-dire, à messieurs de Guise, au maréchal de Retz, & au chancelier de Birague, tous deux Italiens, qui s'étoient, disoit-il, emparés du gouvernement. Il nommoit ces deux derniers dans son manifeste. Il y détestoit le massacre de la Saint-Barthelemi, y maltraitoit fort le duc d'Usez, invectivoit contre le traitement qu'on avoit fait au roi de

1574. Navarre, au duc d'Alençon, & aux maréchaux de Montmorenci & de Cossé, se plaignoit que la cour l'avoit voulu faire assassiner lui-même, & disoit qu'en qualité d'officier de la couronne, de zelé François, & de descendant du premier baron chrétien, il étoit résolu de verser jusqu'à la derniere goutte de son sang pour le bien de sa patrie, le salut de l'état, & le service de son prince.

Autres seigneurs dont il est suivi.

Après cela, fortifié des propres troupes du roi, qu'il commandoit, & qu'il avoit gagnées à son parti, secondé de Meru & de Thoré ses freres, du vicomte de Turenne son neveu, du comte de Vantadour son beau-frere, de beaucoup de Noblesse attachée à sa maison, aidé sous main de l'argent du roi d'Espagne, & du duc de Savoye, il se rendit si redoutable, que l'armée du duc d'Usez n'osa l'attaquer. Il surprit Aigues-Mortes, & quelques autres petites places aux environs. Les autres confédérés se rendirent aussi maîtres de Beaucaire, & la cour vit bien que dans un temps où les peuples n'étoient que trop accoûtumés à la désobéissance, un chef de ce caractere, dont elle connoissoit l'habileté, la valeur & l'expérience, n'étoit gueres moins à craindre qu'un prince du sang, & qu'uni étroitement comme il étoit au parti Huguenot, il seroit bientôt en état de rallumer, plus vivement que jamais, le feu de la guerre civile dans le royaume.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Le roi, par l'embarras que lui causoit cette union, étoit entierement déconcerté, & se trouvoit dans l'impuissance de travailler au projet général qu'il avoit formé, d'abattre en même-temps & le parti Huguenot, & le parti de la maison de Guise. Les Malcontens qui s'étoient rangés à la faction Huguenote, le contraignoient, malgré qu'il en eût, de rendre ses intérêts communs avec ceux de cette maison, sur lesquels seuls il pouvoit désormais compter. C'est ce qui lui fit regarder comme un accident fâcheux la mort du cardinal de Lorraine, qui arriva en ce temps-là, au lieu que si les choses avoient tourné autrement, il l'eût envisagée comme un avantage, pour acheminer les choses au but où il tendoit.

Mort du cardinal de Lorraine.

Ce cardinal assistant à Avignon avec le roi & toute la cour à une procession d'une confrairie de pénitens, il lui

1574.

prit un violent mal de tête, qui l'obligea de se retirer avant la fin de la cérémonie; & une grosse fievre l'ayant saisi, il (*a*) en fut emporté en peu de jours le vingt-sixieme de Décembre, dans sa cinquantieme année.

Un homme de cette importance, qui avoit tant d'ennemis & tant de jaloux, ne pouvoit mourir dans la vigueur de son âge, sans que l'on soupçonnât qu'on avoit avancé sa mort. Les uns l'attribuerent à la fumée d'un flambeau empoisonné qu'on avoit porté devant lui; les autres à une bourse aussi empoisonnée, dont on lui avoit fait présent, & dont l'odeur, en l'ouvrant, lui avoit saisi le cerveau: bruits populaires, sur lesquels on ne peut faire un grand fond sans témérité.

Son caractere.

Peu d'hommes de son état & de son rang ont eu une vie plus éclatante que la sienne; toujours à la tête des plus grandes affaires, soit de l'état, soit de l'Eglise, toujours chef d'une faction puissante, & toujours en butte à une autre qui ne l'étoit gueres moins, sur laquelle il eut presque toujours le dessus, dans les fréquentes & étranges révolutions qui arriverent, & qui ne le déconcerterent jamais. Il fut secondé d'un grand nombre de freres, tous gens dont la valeur & les grandes qualités répondoient à la splendeur de leur naissance; & il l'étoit encore lorsqu'il mourut, par des neveux qui ne cédoient gueres en mérite à leurs peres. Un esprit beaucoup au-dessus du commun, une éloquence, une capacité qui le rendoient maître dans les conseils & dans les assemblées où il parloit; une habileté dans le manége de la cour & dans les négociations, où nul homme ne le surpassoit; tous ces avantages que la nature, la naissance, la fortune avoient rassemblés dans sa personne, le maintin-

(*a*) M. de Thou (l. 59.) dit que le cardinal de Lorraine mourut *deux jours avant Noël.* Mais il se trompe, car il est certain que ce prélat mourut le jour de saint Etienne 26 Décembre, comme l'assûre le pere Daniel après l'historien Pierre Matthieu. On voit une lettre du pere Emond Anger jesuite qui l'avoit assisté à la mort, dans laquelle ce pere assûre que le cardinal de Lorraine étoit *décédé entre ses mains le jour de saint Etienne à quatre heures du matin, le dixhuitieme jour de sa maladie.* Ainsi il ne fut pas emporté *en peu de jours* comme le dit le pere Daniel.

Le cardinal de Lorraine mourut âgé de 49 ans 10 mois & 8 jours, après avoir occupé le siége de Rheims pendant 35 ans; ainsi qu'on le peut voir dans son épitaphe rapportée par Auberi dans son histoire des cardinaux.

1574. rent toute sa vie dans un haut crédit, dont on prétend cependant qu'il étoit menacé de décheoir, si Henri II. avoit vécu, & qui auroit vrai-semblablement souffert de la diminution, si Henri III. en arrivant en France avoit trouvé les choses dans une autre situation.

Tous, tant calvinistes que catholiques, convenoient de ces grandes qualités du cardinal Charles de Lorraine : mais ils ne s'accordoient pas sur l'usage qu'il en faisoit, ni sur les motifs de sa conduite. Selon les uns, son zele pour la religion catholique étoit le premier mobile de toutes ses entreprises ; selon les autres, ce n'étoit qu'un voile dont il couvroit une insatiable ambition, & une extrème passion d'élever sa maison au plus haut point de puissance & de grandeur. La proposition qu'il fit au duc de Virtemberg en 1562. de faire recevoir en France la confession d'Ausbourg, donna quelque atteinte à sa réputation sur l'article de la religion : mais il est très-vrai-semblable qu'il ne la fit pas à dessein d'en venir à l'exécution, & que ce fut uniquement dans la vûe d'empêcher les princes protestans d'Allemagne de donner du secours aux calvinistes, qui étoient presque aussi opposés à cette confession que les catholiques mêmes. Ce qu'on peut dire en général là-dessus, c'est qu'il ne s'en faut pas rapporter aux huguenots sur le caractere de ce cardinal, qu'ils déchiroient en tous lieux par leurs calomnies, par leurs invectives continuelles, & par des libelles diffamatoires sans nombre qu'ils publierent contre lui, où l'emportement & la fureur qui y paroissent, suffisent pour leur ôter toute créance.

D'ailleurs en faire un saint, comme ont fait plusieurs écrivains catholiques, c'est pousser trop loin son éloge. C'étoit un très-grand homme, qui travailla beaucoup pour la religion, & à qui elle est redevable de beaucoup de précautions, que nos rois prirent pour la maintenir dans leurs états : mais je suis persuadé que la conservation de sa propre grandeur, & les avantages de la maison de Guise, servoient beaucoup à animer son zele, & que tout bien considéré, l'ambition étoit sa passion dominante.

Protestation qu'il fit au roi en mourant.

Il mourut dans de grands sentimens de piété. Le roi étant présent lorsqu'il reçut le viatique, il adressa la parole

à

à ce prince, & lui dit : *Sire, je proteste devant le Dieu vivant que j'adore, & qui en peu d'heures sera mon juge, que je n'ai jamais eu de dessein contraire au bien de votre état. Je laisse deux neveux qui n'ont & ne peuvent avoir autre intention que celle que mon frere leur recommanda en mourant; & les désavoue s'ils ont d'autre pensée. Je supplie votre Majesté de les tenir pour ses bons serviteurs, tant qu'ils aimeront son service.*

A quoi le roi répondit : *Je n'ai jamais douté de votre affection. Mon état vous regrettera; j'avois besoin de votre assistance en mes affaires, & si Dieu vous appelle, mon service en patira. Pour vos neveux, je les aime comme mes parens, & serai pour eux, n'en doutez nullement.*

Il y a beaucoup d'apparence que dans la circonstance où le cardinal se trouvoit, il parla plus sincerement que le roi; car ce prince dans le fond haïssoit le duc de Guise. Toutefois sa conduite extérieure répondit assez long-temps à sa promesse, parce que dans la situation où étoient ses affaires, il avoit besoin du duc, qui de son côté sut bien se prévaloir de cette faveur, toute forcée qu'elle étoit, sans pourtant s'y fier beaucoup.

Politique de ce prince qui lui réussit mal.

Le roi cependant commença dès-lors à tenir une conduite qu'il crut propre à cacher les desseins qu'il avoit formés pour l'abaissement de tous les chefs des diverses factions : mais le succès montra que la politique la plus rafinée n'est pas toujours la plus sûre & la plus heureuse.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 1.

Il avoit pris grand goût aux livres de Machiavel, dont un gentilhomme nommé du Guast qui tenoit un des premiers rangs parmi ses favoris, l'avoit fort entêté, & sur lesquels ce prince avoit commencé à se faire un systême de politique, même avant que d'aller prendre possession de la couronne de Pologne.

Une profonde & constante dissimulation, & la maxime d'aller à ses fins par les voies qui paroissoient s'en écarter davantage, sont deux grands principes du Machiavelisme. L'usage renfermé dans de certaines bornes, pourroit n'en être pas criminel; tout dépend de l'application qu'on en fait, & de la qualité des moyens que les princes employent pour cacher leurs vûes à leurs ennemis.

1574.

Davila, l. 6.

Matthieu, l. 7.

Thuanus, l. 59.

Le Laboureur dans la continuation des Mémoires de Castelnau.

Le choix de ceux dont ce prince se servit, semble tout-à-fait extraordinaire. On prétend que, pour tromper & endormir les chefs des partis, il affecta de paroître donner très-peu d'application aux affaires de son état, & ne s'occuper que de dévotions & de plaisirs. Savoir si c'étoit-là sa vûe, ou si peut-être agissant par le seul penchant qu'il avoit à la débauche, & qu'il vouloit couvrir d'un extérieur de piété, il suivit cette méthode qui le rendit, & qui ne pouvoit manquer de le rendre méprisable à sa cour, à ses sujets & à toute l'Europe; c'est sur quoi l'on devine : mais il est certain que dès qu'il fut arrivé en France, on lui vit faire ce mélange bisarre d'exercices de pénitence & de débauches, & qu'il sembla peu s'inquiéter du gouvernement. Etant à Avignon, il alloit aux processions des pénitens revêtu d'un sac comme eux. Les seigneurs de la cour les plus libertins le faisoient à son exemple, & il continua toujours depuis dans ces sortes de pratiques. Après son dîner il examinoit assez légerement, & expédioit avec plus de marques d'impatience que d'application quelques affaires, & aussitôt se renfermoit dans son cabinet, non avec ses conseillers d'état, mais avec de jeunes gens, qui étoient de tous ses plaisirs, qu'il combloit tous les jours de nouvelles faveurs, auxquels il prodiguoit sa confiance & ses finances, au préjudice de ceux que leurs services & leur mérite avoient rendus les plus dignes de considération. On ne s'y entretenoit que d'intrigues d'amour, & ces jeunes débauchés lui faisoient leur cour, en lui rendant compte de ce qu'ils appelloient leurs bonnes & leurs mauvaises aventures. Les secrets les plus importans pour la réputation des dames étoient trahis : & de-là prenoient naissance les haines, les jalousies, les assassinats, & le déchaînement contre lui-même des personnes intéressées, & sur-tout des femmes, qui révélerent à leur tour, pour se venger, les mysteres de sa conduite, exagérerent ses desordres, dévoilerent son hypocrisie, & le rendirent infiniment odieux. La conduite de ce prince donnoit un chagrin mortel à la reine mere qui ne le reconnoissoit plus, & dont les remontrances n'avoient aucun effet : mais les tempêtes, qu'il s'attira par de tels déportemens qui causerent le renversement de l'état &

sa propre perte, ne se formerent qu'avec le temps. 1575.

Cependant la reine songeoit à le marier, & lui-même le souhaitoit pour avoir un successeur à la couronne. On pensa d'abord à lui faire prendre alliance dans une des deux familles des rois du Nord: mais en passant par la Lorraine, il avoit pris de l'amour pour Louise de Vaudemont fille du comte de Vaudemont: & suivant son inclination plutôt que ses véritables intérêts, il se détermina à cette princesse. Le duc de Guise en eut une extrême joie; car par un tel mariage il acquéroit un appui à la cour, & espéroit que cette nouvelle alliance de sa maison avec la maison royale, répareroit en partie la perte qu'il avoit faite à la mort du cardinal de Lorraine son oncle.

La reine songe à le marier.

Matthieu, l. 7.

On envoya d'abord le sieur de Chiverni à Nanci pour traiter de ce mariage. Il fut bientôt conclu: & ensuite du Guast alla de la part du roi inviter le duc & la duchesse de Lorraine à son sacre; & les prier d'y amener le comte de Vaudemont avec la princesse sa future épouse.

La cour étant partie de Lyon, & ayant pris sa route par la Bourgogne & le Bassigni pour aller à Reims, le roi à son arrivée à Chaumont apprit l'étrange nouvelle d'une conspiration contre sa vie. Elle fut découverte par Guillaume de Hautemer sieur de Fervaques, fort attaché au duc d'Alençon, & à qui ceux qui avoient tramé un si détestable dessein, pour mettre ce jeune prince sur le throne, crurent par cette raison devoir le communiquer.

Conspiration découverte contre sa vie.

Fervaques en fut effrayé: mais, sans se déconcerter, il parut entrer de tout son coeur dans le projet. Cependant s'étant déguisé en paysan, il arriva à la cour sur le minuit, & alla trouver monsieur de Souvrai, à qui il dit, qu'il le prioit de le conduire incessamment chez le roi pour une affaire, où il ne s'agissoit de rien moins que de la vie de ce prince.

Matthieu, l. 7. Cet historien dit qu'il savoit tout ce détail de la propre bouche de Henri IV. de Souvrai & de Barat.

Fervaques en abordant le roi se jetta à ses piés, le supplia de lui accorder la vie pour le malheur qu'il avoit eu de se trouver dans un lieu & dans un conseil, où l'on avoit conjuré contre celle de Sa Majesté. Le roi l'ayant écouté, ordonna à Souvrai de le mener chez la reine, qui ayant fait paroître peu de créance à son rapport, le chagrina

1575. beaucoup. Cependant après qu'elle eut conféré avec le roi, la chose leur parut de telle importance, que pour s'en assûrer ils accepterent l'offre que Fervaques leur fit, de conduire un homme de confiance au lieu où les conjurés devoient encore s'assembler, pour délibérer sur l'exécution.

Le roi fit venir un de ses valets de chambre nommé Barat, homme d'esprit & de résolution, en qui il se fioit beaucoup; & après l'avoir instruit de tout ce qu'il avoit à faire, il lui ordonna de suivre Fervaques.

Celui-ci le mena auprès de Langres, & écrivit aux conjurés que le duc d'Alençon leur envoyoit dans un village au-delà de cette ville un de ses plus zélés serviteurs & confidens, pour prendre avec eux les dernieres mesures, & que ce prince attendoit leur réponse avec impatience.

Barat ne fut pas plutôt arrivé au lieu marqué, qu'il vit venir à lui une troupe de douze à quinze cavaliers, équipés de la maniere dont Fervaques les lui avoit dépeints. Il s'avança vers eux, & après les avoir salués, il leur dit que monsieur l'envoyoit pour savoir où en étoient les affaires, *quand & comment ils vouloient mettre la plume au vent.* Un d'eux lui demanda s'il avoit une lettre de créance. Il répondit qu'il n'en avoit point; que ces sortes d'affaires ne se traitoient point par écrit, & qu'il auroit refusé la commission, si on l'avoit voulu obliger à se charger d'une lettre, à cause du risque qu'il y avoit à se trouver saisi de pareils papiers.

La fermeté avec laquelle il leur parla, & le détail qu'il leur fit de certaines choses, dont il leur parut bien instruit, ne leur laisserent aucun doute. Ils s'ouvrirent à lui de tout, & lui dirent qu'il y avoit deux cents gentilshommes des plus déterminés du royaume, qui étoient de ce complot, & que le dessein étoit pris d'attaquer le roi sur la route de Reims dans son carrosse.

Sur quoi Barat, pour mieux couvrir son jeu, leur proposa les difficultés qu'il trouvoit dans l'exécution; que le carrosse du roi étoit durant tout le chemin environné de ses gardes & suivi des Suisses; que la reine mere y étoit avec le roi, aussi-bien que le duc d'Alençon, le roi de Navarre,

& la marquise de Nermoutier. Il leur demanda s'ils avoient choisi un lieu avantageux & commode pour cette entreprise, & s'ils en avoient un pour leur retraite, au cas que la chose n'eût pas le succès qu'ils espéroient. 1575.

Ils répondirent qu'ils avoient pris toutes les précautions nécessaires; qu'ils n'ignoroient rien de tout ce qu'il leur disoit, & que plusieurs personnes qu'ils ne vouloient pas nommer, se trouveroient auprès de monsieur dans le temps de l'action.

En ce moment Fervaques arriva, & dit en jurant Dieu, qu'à ce coup il seroit maréchal de France : & pour engager les conjurés à parler plus librement, il recommanda à Barat de bien marquer à monsieur le zele de tant de bons serviteurs. Quelques-uns se plaignirent de ce que ce jeune prince ne paroissoit pas assez vif sur ses intérêts, & dirent qu'il y avoit quinze jours qu'on lui avoit envoyé un gentilhomme, qui n'étoit point encore revenu.

Après que Barat leur eut promis de rendre au duc d'Alençon un compte exact de tout ce qu'ils lui avoient confié, il se retira : & un d'eux lui dit en le quittant, qu'il le prioit de dire à Monsieur, *que sans faillir la peau de loup attaqueroit le carrosse, & donneroit échec & mat.*

Barat se rendit aussi-tôt à la cour, où il raconta au roi & à la reine mere ce qu'il avoit vû & entendu, & leur dit que parmi la troupe il avoit reconnu Beauvais-la-Nocle, Lafin & la Vergne-Beaujeu, autrefois enseigne de l'amiral de Coligni.

Embarras de la cour par rapport au duc d'Alençon qui étoit du complot.

Leur plus grand embarras n'étoit pas d'empêcher l'effet de la conjuration, contre laquelle, après la découverte, il leur étoit aisé de se précautionner : mais ce qui les inquiétoit le plus, étoit la maniere dont ils se comporteroient à l'égard de monsieur, la punition & le pardon d'un tel crime leur paroissant également dangereux.

Ils se déterminerent enfin au parti de la clémence. Le roi fit venir monsieur en présence de la reine, lui dit d'un ton menaçant qu'il avoit conspiré contre la vie de son roi & de son frere; qu'on en étoit bien informé, & qu'il méritoit la mort.

Le roi lui pardonne & va à Reims se faire sacrer.

Ce jeune prince effrayé se jetta aux piés du roi, confessa

1575.

qu'on lui avoit proposé cet exécrable attentat, mais qu'il n'y avoit jamais donné son consentement; qu'il croyoit que ceux qui lui en avoient parlé n'y pensoient plus, parce qu'il ne leur avoit fait aucune réponse là-dessus, & qu'il conjuroit Sa Majesté de lui pardonner. Le roi, après lui avoir reproché sa mauvaise conduite, lui dit qu'il lui pardonnoit, mais que ce seroit pour la derniere fois, & le fit retirer. On ne pensa point à faire arrêter les conjurés, & on crut qu'il étoit plus à propos de les laisser se retirer d'eux-mêmes hors du royaume, comme ils firent dès qu'ils surent que la conspiration étoit découverte, & le roi continua son voyage jusqu'à Reims. La cérémonie du sacre s'y fit le (*a*) treizieme de Février par Louis cardinal de Guise, évêque de Metz, frere du feu cardinal de Lorraine, le siége de Reims n'ayant pas encore été rempli depuis la mort de ce cardinal, & le mariage du roi fut célébré deux jours après.

Cependant l'idée de la conspiration découverte ne pouvoit s'effacer de l'esprit du roi. De tels crimes ne se pardonnent gueres, sur-tout par les princes : & quand même d'autres motifs que ceux de la pure politique entreroient contre l'ordinaire dans ces sortes de réconciliations, il reste toujours dans le cœur certaines dispositions qui rallument aisément la haine, & à la moindre occasion y réveillent les ombrages, la défiance & les soupçons.

Autre soupçon qu'il conçoit contre le duc d'Alençon. Matthieu, l. 7.

Quelque temps après que le roi fut de retour à Paris, il fut attaqué d'un violent mal d'oreille, que les medecins jugerent très-dangereux. Il se souvint aussi-tôt que le roi François II. son frere aîné étoit mort d'un mal pareil, que quelques-uns avoient attribué au poison. Il ne lui en fallut pas davantage pour soupçonner le duc d'Alençon d'un nouvel attentat contre sa personne. Du soupçon il passa à la créance, sur ce que peu de jours auparavant on lui avoit donné un avis, apparemment peu fondé, puisqu'on ne jugea pas à propos de l'approfondir, qu'un de ses valets de chambre avoit été sollicité de l'égratigner avec une épingle

(*a*) Le journal de l'Etoile place le sacre au 13 Février comme le pere Daniel: mais M. de Thou dit qu'il se fit le 15. & que les nôces se firent le lendemain du sacre. Thuan. l. 69. le journal de Machon archid. de Toul le place au 15. comme M. de Thou.

empoisonnée en lui mettant sa fraise, & cela, disoit-on, de la part du duc d'Alençon. 1575.

Ces pensées le mirent dans une si furieuse colere contre ce prince, qu'ayant appellé le roi de Navarre, & lui ayant déchargé son cœur sur le regret qu'il avoit de laisser sa couronne à un tel successeur, supposé qu'il mourût, il le conjura de s'en défaire au plutôt, & lui apporta, pour l'y engager, les motifs les plus pressans.

Mais le roi de Navarre lui témoigna l'horreur que lui faisoit une telle proposition; & quelques avantages qu'il se représentât dans la mort du duc d'Alençon, par laquelle en cas que le roi vînt à mourir, il devoit monter sur le throne de France, il lui déclara qu'il ne pouvoit se résoudre à faire ce qu'il lui proposoit.

La guérison qui suivit bien-tôt, ôta au roi ces noires pensées : mais elle ne dissipa point le chagrin que lui causoit le peu de succès de ses armes contre les rebelles.

Il n'avoit pas été long-temps sans se repentir de n'avoir point écouté les avis de l'empereur & des Vénitiens, & de la plus saine partie de son conseil, qui lui avoient conseillé de commencer son regne par un édit de pacification pour faire mettre bas les armes à tous les partis. Les huguenots & les malcontens l'auroient infailliblement accepté, pour peu qu'il leur eût été favorable. L'estime qu'ils avoient conçûe de la valeur de ce prince & de son habileté dans la guerre, par les grandes actions qu'ils lui avoient vû faire avant qu'il allât en Pologne, les troupes qu'il avoit sur pié, l'espérance du changement de gouvernement dans un nouveau regne, la dangereuse situation où les huguenots se trouvoient faute d'avoir un chef, la défiance qu'ils avoient du maréchal de Damville, & la crainte où ils étoient qu'il ne fît son accommodement avec la cour, les eussent déterminés à la paix, & à profiter de la condescendance qu'on auroit eue pour eux.

Le roi voulut en revenir-là : mais il n'étoit plus temps. L'expérience leur avoit fait connoître leurs forces; ce prince avoit cessé de leur être redoutable par le mépris où il étoit tombé; ils étoient sûrs du maréchal de Damville par les démarches qu'il avoit faites, & qui l'avoient rendu irré-

1575. conciliable avec la cour; le nombre des mécontens y augmentoit tous les jours; les négociations du prince de Condé pour la levée des troupes en Allemagne commençoient à réussir, de sorte que les avances que le roi fit pour la paix, ne servirent qu'à les rendre plus fiers.

La Popeliniere, l. 39.

Sur la permission qu'il leur donna de lui présenter une requête, où ils pourroient lui proposer leurs griefs, ils envoyerent des députés à Bâle au nom des églises calvinistes de France & du maréchal de Damville, pour conférer avec le prince de Condé, & convenir avec lui des demandes qu'ils feroient au roi. Ce fut-là que la requête fut dressée; elle commençoit ainsi :

Les huguenots lui présentent une requête.

« Sire, le prince de Condé, seigneurs, gentilshommes » & autres, de la religion réformée de votre royaume, le » maréchal de Damville, seigneurs, gentilshommes & au» tres catholiques à eux unis & associés vos très-humbles » & obéissans sujets & serviteurs, pour parvenir à une en» tiere, sûre & perdurable pacification des troubles, re» montrent en toute humilité, &c.

Elle contenoit quatre-vingts-onze articles précédés d'un exorde, sur la nécessité où ils s'étoient trouvés de prendre les armes pour leur défense, par le violement des traités, des édits de pacification, & le massacre de la Saint-Barthelemi.

Ils demandoient la liberté entiere de conscience, & l'exercice public de la religion calviniste en tous lieux, en tous temps, pour toutes sortes de personnes, sans nulles modifications ni restrictions, des temples, des villes de sûreté, des chambres mi-parties composées de calvinistes & de catholiques dans les parlemens & dans les autres jurisdictions, justice des auteurs de la Saint-Barthelemi; le rétablissement de la mémoire de ceux à qui on avoit fait le procès pour la religion, & en particulier de celle du comte de Montgommeri, de l'amiral de Coligni, de Briquemaut, de Cavagnes, la restitution de leurs biens à leurs enfans ou héritiers, le retour de tous ceux qui s'étoient sauvés hors du royaume pour la religion; deux cents mille écus qu'on tireroit du thrésor royal pour l'acquit des dettes contractées par l'amiral; la restitution de la principauté d'Orange, au prince

prince d'Orange, les bons offices du roi auprès du duc de Savoye pour la liberté de conscience dans tous ses états en faveur des sujets calvinistes de ce prince, & auprès du pape pour ceux de la même religion, qui avoient des biens dans le Comtat; que le prince de Condé, le maréchal de Damville, les sieurs de Thoré & de Meru ses freres, & tous tant seigneurs, que gentilshommes & autres qui s'étoient associés avec eux, fussent déclarés bons & fideles serviteurs du roi, & qu'on reconnût qu'ils avoient pris les armes à bonne & juste cause, pour leur défense & pour la conservation de l'état. Ils demandoient encore la délivrance des maréchaux de Cossé & de Montmorenci, & de quelques autres qu'on avoit arrêtés à leur occasion, l'assemblée des états généraux, la réduction des impôts sur le pié qu'ils étoient en France du temps du roi Louis XII. & que le maréchal de Retz & le chancelier de Birague fussent exclus des conseils, où il s'agissoit des affaires de ceux de la religion réformée. 1575.

C'est-là le précis de la requête dressée à Bâle, qui fut portée à la cour par Beauvais-la-Nocle, accompagné de quelques autres députés. Il la présenta au roi séant dans son conseil, avec des lettres du prince de Condé & du maréchal de Damville : & d'Arennes, député du prince de Condé, y fit une longue harangue sur les motifs de la requête, dont il demanda l'enthérinement.

Réponse du roi.

Le roi leur répondit en peu de mots, qu'il étoit parti de Pologne dans le dessein de traiter tous ses sujets en pere, & de pardonner à tous ceux qui se seroient écartés de leur devoir; qu'ils devoient s'être conduits d'abord d'une maniere qui pût mériter sa clémence; qu'il étoit disposé à les recevoir, s'ils y avoient sincerement recours; qu'il alloit se faire lire leur requête, & qu'il les rappelleroit quand il l'auroit entendue.

Suivie de négociations pour la paix.

La lecture de cet écrit indigna ce prince & tout le conseil. Toutefois on ne jugea pas à propos de rompre la négociation : Beauvais-la-Nocle & d'Arennes demeurerent à la cour, & les autres députés eurent permission de revenir, supposé que ceux qui les avoient envoyés eussent des propositions plus raisonnables à faire. Mais ce qui empêcha

1575. principalement la rupture, fut l'arrivée des ambassadeurs des Cantons, tant catholiques que protestans, & de ceux du duc de Savoye, qui offrirent la médiation de leurs maîtres, & auxquels se joignit l'ambassadeur d'Angleterre, qui avoit reçû des ordres exprès de la reine Elisabeth sur le même sujet. Tous ensemble conjurerent le roi de ne rien précipiter, & l'assûrerent qu'ils travailleroient à la paix d'une maniere dont il seroit satisfait.

Le roi s'étant laissé fléchir, envoya à la Rochelle René Tournemine, baron de la Hunaudaye, depuis lieutenant général en Bretagne. Les esprits étoient fort partagés dans cette ville; les uns souhaitoient la paix, & les autres gagnés par la Noue, vouloient la guerre, à moins que la cour ne se déterminât à accorder toutes les demandes des confédérés. Tournemine avoit ordre de faire comprendre aux Rochelois, qu'ayant obtenu du roi par la capitulation de l'an 1573. tout ce qu'ils souhaitoient pour leur avantage particulier, c'est-à-dire, liberté entiere de conscience, & le libre exercice de leur religion, ils ne pouvoient rien gagner de plus à cette guerre; que leur pays étoit désolé, & qu'il le seroit encore bien davantage dans la suite, s'ils continuoient dans leur révolte; qu'ils se flattoient en vain de leur confédération avec le maréchal de Damville, qui ne s'étoit uni avec eux que pour son propre intérêt & celui de sa famille; & que dès que la cour lui feroit des conditions avantageuses, il les abandonneroit. Le parti séditieux prévalut: ils répondirent qu'ils ne pouvoient traiter sans le maréchal, & qu'ils en confereroient avec lui.

Le roi avoit en même-temps envoyé Rogier, un de ses valets de chambre, au maréchal de Damville, & lui avoit donné ordre de n'agir avec ce seigneur que suivant les avis du duc d'Usez & du sieur de Gordes. Le maréchal, après plusieurs entretiens qu'il eut avec Rogier, proposa une suspension d'armes de trois mois pour le Languedoc & le Dauphiné: mais le roi la refusa, à moins qu'elle ne fût générale, & qu'avant toutes choses on ne lui rendît les villes de Beaucaire & d'Aigues-Mortes, qui avoient été prises depuis son retour en France.

Les hostilités ne laissent pas de con-

Durant ces négociations les hostilités continuoient aussi.

vivement que jamais. Les troupes que le duc de Montpensier avoit laissées en Xaintonge, ravagerent tout le pays : d'autre part la Noue prit Benon & le château de Saint-Jean d'Angle, qui empêchoit la communication de la Rochelle avec la ville de Pons, & manqua de surprendre Niort. La Popeliniere s'empara de Tonnai-Boutonne. C'est ce gentilhomme même, dont nous avons une ample histoire de ce temps-là fort mal écrite pour le style, mais remplie d'un grand nombre d'excellens mémoires, où il parle en homme d'état & en homme de guerre, & comme ayant eu bonne part aux négociations & à l'exécution. La modération & le détail avec lequel il écrit, me le fait regarder comme l'historien le plus digne de foi de tous ceux du parti huguenot, qui nous ont rendu compte de ces guerres civiles.

1575.

tinuer de part & d'autre.

Le baron de Langoirant, à la tête de quelques troupes de calvinistes, se rendit maître de Perigueux. Du Touchet, gentilhomme proche de Domfront en Normandie, s'empara par adresse du mont Saint-Michel. C'étoit une des plus grandes pertes que le roi pût faire alors : mais la diligence de Matignon, qui par bonheur se trouva dans le voisinage, pourvut à ce malheur : car quelques jours après, avant que les huguenots eussent eu le temps de se reconnoître & d'y faire entrer assez de troupes pour se maintenir dans la place, il y accourut, & ayant fait avancer de Vic, son enseigne, avec quelques gentilshommes, reprit la basse ville, & contraignit les huguenots, qui étoient en très-petit nombre dans le haut du mont, à se retirer par capitulation.

D'autre part, Landereau, un des plus actifs capitaines qui fût dans les troupes catholiques, entra dans l'isle de Ré, lorsque les huguenots y pensoient le moins, & s'en saisit après avoir forcé le bourg de Saint-Martin, le plus considérable poste de l'isle : mais par malheur la Popeliniere, choisi par les Rochelois pour gouverneur de cette isle, étoit tout prêt à y passer avec des troupes ; & l'arrivée de quelques-uns des habitans qui s'enfuirent dans des barques, le déterminerent à partir sur le champ. Il débarqua à la pointe de Semblenceaux, & sans s'y arrêter marcha jusqu'au

1575. bourg de Saint-Martin, où les catholiques, après s'être défendus avec beaucoup de vigueur, furent enfin forcés, & la plûpart taillés en pieces : quelques-uns se noyerent en voulant gagner les barques : Landereau & peu d'autres échapperent, & se sauverent dans le bas Poitou.

Il se faisoit de pareilles entreprises par les uns & par les autres en Dauphiné, en Languedoc, en Guienne, en Poitou. Les huguenots de Guienne avoient à leur tête Henri de la Tour, vicomte de Turenne; & ceux de Poitou étoient commandés par la Haye, lieutenant général du présidial de Poitiers, de qui les deux partis se défioient également. En effet cet homme fourbe traitoit sous main avec la cour & avec les Rochelois, tenant toujours une conduite fort équivoque, & attendant l'occasion de se tourner du côté de ceux qui lui feroient un plus grand avantage Ses artifices aboutirent enfin à se faire massacrer par les huguenots dans sa maison de campagne, où ils le surprirent.

Sur-tout en Dauphiné, où Montbrun est fait prisonnier & ensuite exécuté.

Matthieu, l. 7.

Les exploits les plus considérables se firent en Dauphiné, où de Gordes qui y commandoit pour le roi, fit lever à Montbrun le siége de Châtillon. Celui-ci eut sa revanche deux jours après; car ayant chargé de Gordes dans sa retraite, il défit son arriere-garde, & lui tua cinq ou six cents Suisses. Animé par cette victoire, il l'attaqua de nouveau, donna sur une partie de l'armée catholique qui marchoit vers Die, & réussit d'abord : mais l'Etang s'étant avancé avec une grosse troupe, l'empêcha de passer outre. Le choc fut rude en cet endroit, & Montbrun, blessé d'un coup de pistolet à la cuisse, voulant sauter un fossé pour se retirer de la mêlée, tomba dedans avec son cheval, sans pouvoir se relever, & fut fait prisonnier.

La prise de ce gentilhomme causa autant de joie au roi, que le gain d'une bataille. C'étoit un de ceux qui s'étoient le plus obstinés dans la révolte, où il s'étoit jetté dès la premiere guerre civile : mais le roi le haïssoit particulierement pour deux raisons : la premiere, que lui ou ses gens avoient pillé une partie du bagage de ce prince, lorsqu'à son retour en France il passoit de Piémont à Lyon par le Dauphiné : la seconde, que ce prince lui ayant écrit pour ravoir quelques prisonniers, & lui parlant dans sa lettre en

termes d'autorité & de maître, il eut l'insolence, ayant lû la lettre, de s'en moquer, & de dire tout haut en présence de plusieurs personnes ces paroles : » Comment, le roi m'écrit » comme roi, & comme si je devois le reconnoître : je » veux qu'il sache que cela seroit bon en temps de paix, & » lorsque je le reconnoîtrai pour tel : mais en temps de » guerre, qu'on a le bras armé & le cul sur la selle, tout le » monde est compagnon. « La chose ayant été rapportée au roi, il entra en une furieuse colere, & jura que Montbrun tôt ou tard s'en repentiroit. En effet, lorsqu'on vint lui apporter la nouvelle de sa prise : *Je l'avois bien dit*, repartit le roi, *qu'il s'en repentiroit : il en mourra, & il verra s'il est mon compagnon.* Il lui fit faire sans délai son procès au parlement de Grenoble, & il eut la tête coupée. Par sa prise (*a*) François de Bonne, seigneur de Lesdiguieres, devint le chef du parti huguenot en Dauphiné : & ce fut le commencement de cette haute fortune, où son bonheur & ses grandes qualités l'éleverent depuis.

1575.

Brantome.

Le duc d'Alençon s'échappe de la cour.

Dans la lettre de M. de Villeroi au sieur de Castelnau, ambassadeur en Angleterre, datée du 3 Septembre 1575.

L'exécution de Montbrun fut un nouvel obstacle à la paix ; car les confédérés du Languedoc en étant fort irrités, refuserent de traiter avec les députés que le roi y avoit envoyés. Mais la fuite du duc d'Alençon qui s'échappa de la cour, lorsqu'on y pensoit le moins, fut un nouveau & un étrange sujet d'inquiétude pour le roi & la reine mere.

Ce prince, depuis la découverte de la conspiration dont j'ai parlé, sembloit ne plus penser qu'à mériter par sa conduite les bonnes graces du roi son frere. Son petit génie & son peu de prudence faisoient qu'on le craignoit peu, tandis qu'on se seroit assûré qu'il n'agiroit pas de concert avec le roi de Navarre. C'est pourquoi l'application du roi & de la reine mere étoit à les brouiller ensemble, & ils se servoient pour cela de du Guast qui y réussissoit. Tous deux étoient fort amoureux de madame de Sauve, une des plus belles femmes de la cour, & lui rendoient de grandes assi-

(*a*) Il s'appelloit *Desdiguieres* & Bassompierre dans ses observations sur l'histoire de Duplein, reprend cet Ecrivain de l'avoir nommé *Lesdiguieres*, il est certain qu'il signoit *Desdiguieres*, comme on le peut voir dans quelques-unes de ses lettres originales qui se trouvent parmi les mss. de Bethune. Cependant le nom de Lesdiguieres a tellement prévalu par l'usage, qu'on ne le connoîtroit presque plus sous le nom *Desdiguieres*.

Page 184.

1575.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 1.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 15.

Histoire de Matthieu, l. 7.

duités. Du Guast qui faisoit aussi la cour à cette dame, & qui en étoit aimé, la fit entrer dans ses desseins pour contribuer à entretenir la jalousie entre ces deux princes.

Il n'étoit pas difficile de rendre des rivaux jaloux. La dame en diverses occasions faisoit entrevoir tantôt à l'un, tantôt à l'autre, qu'elle agréoit moins ses services que ceux de son concurrent. Cet artifice eut bien-tôt son effet, & les aigrit extrèmement l'un contre l'autre. Ils en vinrent jusqu'à se faire réciproquement de petites pieces indignes de personnes de leur rang. Un jour entre autres le roi de Navarre fit en sorte, je ne sai comment, que le duc d'Alençon qu'il trouva assis auprès de madame de Sauve, heurta, en se levant de son siége contre quelque chose si rudement, qu'il en eut l'œil tout meurtri.

L'ayant rencontré le lendemain, il s'écria comme fort surpris : *Hé! Monsieur, qu'est-ce que cela? Qu'avez-vous à l'œil*, à quoi le duc répondit fort sechement : *Ce n'est rien, peu de chose vous étonne : mais quiconque dira que je l'ai pris où vous pensez, je le ferai mentir.* Cette parole offensa extrèmement le roi de Navarre, qui au sortir de la Messe ayant tiré le duc à une embrasure de fenêtre, lui demanda un éclaircissement. On s'échauffa de part & d'autre, & Souvrai & du Guast qui étoient proches, en entendirent assez pour comprendre qu'il ne s'agissoit pas de moins entre eux que de se voir l'épée à la main. Du Guast suivant ses vûes, fut d'avis de les laisser faire : mais Souvrai s'avançant, leur dit qu'il voyoit bien de quoi il étoit question, & qu'il les prioit de trouver bon qu'il en avertît le roi. Ce prince les appella, & les accommoda.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 2.

Il arriva encore depuis divers autres incidens, qui tendoient non-seulement à entretenir la mésintelligence entre les deux princes, mais encore à les brouiller l'un & l'autre avec la reine de Navarre, dont on se défioit beaucoup, parce que le duc d'Alençon son frere avoit toujours eu grande confiance en elle ; qu'elle aimoit beaucoup alors le roi son mari, & qu'elle poussoit sa complaisance pour lui jusqu'à recevoir, sans paroître s'en chagriner, la confidence qu'il lui faisoit de ses amours.

Causes de son mécontentement.

Mais on eut beau faire, l'antipathie & la jalousie réci-

proques des deux princes, céderent au dépit qu'ils avoient de n'être en aucune considération à la cour, où d'ailleurs ils se trouvoient assiégés d'espions, & voyoient tous leurs amis & serviteurs maltraités. En effet, c'étoit assez qu'un homme de la cour fit paroître de l'attachement à leur service, pour qu'on lui suscitât aussi-tôt quelque mauvaise affaire. Le duc d'Alençon ne pouvoit venir à bout d'obtenir le duché d'Anjou; apanage qui devoit naturellement lui être donné après l'avenement du roi son frere à la couronne. Il n'avoit que des pensions qu'il ne touchoit que par les mains de du Guast, pour qui il avoit une haine mortelle, & que néanmoins il étoit obligé de ménager. Le roi de Navarre ne jouissoit point de son gouvernement de Guienne, & on lui avoit plusieurs fois refusé la permission d'y aller, aussi-bien que dans ses domaines de Bearn; & il avoit beaucoup de peine à dissimuler sa colere là-dessus.

1575.

Aussi bien que de celui du roi & de la reine de Navarre.

La reine de Navarre, à qui l'un & l'autre faisoient part de leurs chagrins, leur fit connoître l'intérêt qu'ils avoient à se réconcilier ensemble, & à renoncer à leurs amourettes pour penser à leur sûreté & à leur établissement. La maréchale de Damville donnoit par des gens affidés les mêmes conseils au duc d'Alençon. Ils suivirent ces avis, & confierent à la princesse la résolution où ils étoient de quitter la cour.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Comme elle y étoit elle-même très-peu considérée, & que d'autre part elle étoit furieusement irritée contre du Guast, qui depuis peu avoit osé donner atteinte à sa réputation, à l'occasion des bontés qu'elle témoignoit à Louis de Clermont de Bussi, elle ne détourna point les princes de ce dessein, & leur garda le secret. Ils convinrent de laisser encore passer quelque temps, & il fut résolu que le duc d'Alençon partiroit le premier.

En effet, dans le temps qu'on s'en défioit le moins, le 15 de Septembre, ce prince sur le soir sortit du Louvre avec un seul de ses domestiques, l'un & l'autre le visage envéloppé dans leur manteau. Il alla à pié jusqu'à la porte Saint-Honoré, où Simié lui tenoit un carrosse prêt, qui le conduisit à un quart de lieue de la ville. Il y trouva des chevaux qui l'y attendoient, & il piqua pendant une lieue,

Mémoires de Sully, t. 1. c. 6.
Mémoires de la reine Marguerite, l. 2.

1575. jusqu'à ce qu'il rencontrât trois cents cavaliers qui s'étoient là rendus fort secrettement de divers endroits, & qui l'escorterent jusqu'à Dreux, une des villes de son apanage.

On n'eut aucun soupçon de son départ jusqu'à neuf heures du soir, qu'on le fit chercher par-tout dans le Louvre, & chez les dames où il avoit coutume d'aller. Comme on ne l'y trouva point, on ne douta plus qu'il ne se fût évadé. On envoya inutilement après lui de tous côtés, & ceux qui apprirent qu'il avoit pris la route de Dreux avec une grosse escorte, ne jugerent pas à propos d'aller trop loin de ce côté-là, de peur de n'en pas revenir.

* Daté du 17. Septembre 1575.

Plusieurs Mécontens se joignent à lui.

Matthieu, l. 7.

Il envoya de-là un manifeste * à la cour & par toute la France, écrit du style ordinaire aux rebelles, qui jamais ne manquent de spécieux motifs pour colorer leur révolte. Une infinité de mécontens allerent aussi-tôt le joindre, & les séditieux, tant huguenots que catholiques, accourant de toutes parts, lui eurent bien-tôt formé un corps de troupes assez considérable. On prévit aisément les suites que devoit avoir la révolte de ce prince, frere du roi & héritier présomptif de la couronne.

Suites fâcheuses de la révolte.

Un des plus fâcheux effets qu'elle produisit, fut qu'elle détermina les Allemands à venir en France au secours des rebelles. Jusques-là le comte Palatin du Rhin, & quelques autres princes d'Allemagne avoient été fort irrésolus sur cette expédition, ne trouvant pas assez d'autorité dans le prince de Condé pour la conduire ; mais dès qu'ils furent que le duc d'Alençon s'étoit déclaré, ils ne balancerent plus.

Ils promirent au prince de Condé huit mille reîtres, & deux mille lansquenets, avec un équipage d'artillerie, de lui faire fournir par les Cantons protestans six mille Suisses, & trois mille Flamands huguenots par le prince d'Orange, qui avoit soulevé presque tous les Pays-Bas.

Le prince de Condé fit promptement savoir cette nouvelle au duc d'Alençon, & l'avertit que Thoré prendroit incessamment les devans, pour l'aller joindre avec deux mille reîtres.

Peu de jours après arriva à la cour un envoyé de Jean Casimir, fils de l'électeur Palatin, pour déclarer au roi que son

son maître alloit entrer en France au secours de ceux de sa religion, & des autres François confédérés pour le bien de l'état. Cet envoyé ajoûta au désagréable sujet de son ambassade des manieres de parler si insolentes, que le roi lui imposa silence; lui dit que s'il continuoit, il l'alloit faire jetter par les fenêtres, & lui ordonna de sortir sans tarder de son royaume. 1575.

Mesures du roi pour résister à l'orage qui le menaçoit.

Mais le malheur du roi étoit de n'être gueres prêt pour résister à cette tempête imprévûe. Il envoya promptement en Suisse & en Allemagne pour faire quelques régimens, & ordonna de nouvelles levées dans son royaume, chose très-difficile faute d'argent: car ce prince prodigue avoit épuisé son épargne par les dons continuels qu'il faisoit à ses favoris. On fit venir des troupes de tous les quartiers de la France où il y en avoit, & où l'on pouvoit absolument s'en passer, & l'on assembla une armée de dix mille hommes de pié & de trois mille chevaux sur les frontieres de Champagne. On en donna le commandement au duc de Guise, tant à cause qu'elle devoit agir dans son gouvernement, qu'à cause qu'on s'assûroit qu'il n'épargneroit rien pour s'opposer à l'entrée des étrangers dans le royaume, où ils se préparoient à fondre, autant par leur haine particuliere contre la maison de Guise, que par le zele de leur religion & l'espérance du butin. Mais pour empêcher qu'il n'abusât de son pouvoir, & qu'il n'agît que trop indépendamment des ordres de la cour, on lui donna pour lieutenant Armand de Biron, homme sage & ferme, qui ne haïssoit pas les huguenots, & capable de tempérer l'ardeur du duc. C'est ainsi au moins qu'en parlent quelques-uns de nos historiens: mais Brantome qui étoit alors à la cour, & qui devoit être mieux instruit qu'eux, dit que ce fut le duc de Guise qui souhaita d'avoir Biron & Strozzi pour ses lieutenans, & qu'il promit au roi qu'avec ces deux capitaines, il lui rendroit bon compte des reîtres.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Biron.

Il est vrai néanmoins que la reine dans ces commencemens ne vouloit pas qu'on s'engageât trop avant, de peur qu'on ne fermât toutes les voies à la paix: car après avoir tout bien balancé, elle avoit fait conclure dans le conseil qu'il falloit se servir de toutes sortes de moyens pour ôter

1575. le duc d'Alençon aux rebelles, & acheter son retour par tous les avantages qu'il pourroit demander. Elle-même avoit résolu de l'aller trouver, & d'user de toute son autorité & de toute son adresse pour le ramener : mais avant que de faire cette démarche, elle en fit faire au roi une autre, qu'elle crut devoir être utile au succès de son dessein.

Les maréchaux de Montmorenci & de Cossé étoient toujours prisonniers. Le premier étoit fort étroitement gardé à la Bastille, & le second à cause d'une dangereuse maladie qui lui étoit survenue, avoit eu permission de se faire transporter proche de-là dans une maison qui lui appartenoit, où il avoit des gardes. La reine, qui savoit les grandes liaisons que ces deux seigneurs avoient avec le duc d'Alençon, prévoyoit bien qu'une des premieres conditions que ce prince demanderoit, quand il seroit question de la paix, seroit leur délivrance, & qu'on seroit contraint de la lui accorder. Elle conseilla au roi de leur faire de lui-même cette grace, afin de les gagner, & de se servir ensuite du crédit qu'ils avoient sur l'esprit du duc d'Alençon, pour le faire rentrer dans son devoir.

Il met en liberté les maréchaux de Montmorenci & de Cossé, pour gagner les malcontens par ce moyen.
Thuanus, l. 61.

Le roi suivit son conseil, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, sur-tout à l'égard du maréchal de Montmorenci, qu'il haïssoit extrèmement, jusques-là qu'il commanda un jour à Souvrai de le faire étrangler dans la prison, après qu'on auroit répandu dans la ville qu'il étoit malade à l'extrémité, pour faire croire au peuple qu'il étoit mort de maladie : mais Souvrai ayant horreur d'une telle cruauté, temporisa sur divers prétextes, & fit ensorte que le roi changeât enfin de sentiment.

Non-seulement les deux maréchaux furent délivrés, mais encore quelque temps après on les déclara innocens en plein parlement, sur tous les chefs dont ils avoient été chargés. Le roi leur fit beaucoup d'amitiés, auxquels ils répondirent par des grandes protestations de fidélité & d'obéissance : & effectivement il eut tout sujet, par la conduite qu'ils tinrent dans la négociation avec le duc d'Alençon, de ne se pas repentir du pardon qu'il leur avoit accordé.

La reine partit avec eux pour aller en Touraine, où le duc étoit alors attendant Thoré, qui s'étoit mis en marche pour passer la Loire à la Charité avec cinq cents arquebusiers François à pié, & deux mille reitres que le prince de Condé avoit détachés du reste de son armée, avec laquelle il devoit bien-tôt les suivre : mais une entreprise si hardie réussit mal à ce seigneur. 1575.

Ayant passé le Rhin & traversé une partie de la Lorraine, il entra en Champagne & vint à Attigni sur la riviere d'Aisne, où ses reîtres se mutinerent, parce qu'on ne leur fournissoit pas l'argent qu'on leur avoit promis. Cet accident retarda sa marche, & donna le temps au duc de Guise de se mettre en état de le couper. Il l'enveloppa de telle sorte auprès de Château-Thierry sur la Marne, que ce fut une nécessité pour lui ou de se rendre en mettant leurs armes bas, ou d'en venir aux mains avec une armée six fois plus forte que la sienne. L'honneur l'obligea à prendre ce dernier parti.

Combat entre les troupes du prince de Condé & celles du duc de Guise. Thuanus, l. 61.

Il se mit à la tête des François, & après quelques escarmouches, le combat commença. Le duc de Mayenne fondit sur lui de telle furie, qu'il le rompit au premier choc. Les reîtres chargés par le duc de Guise, firent plus de résistance : mais accablés par le nombre, ils plierent enfin & furent mis en déroute. Hafftein, leur commandant, aussi-bien que son lieutenant y périrent, & le carnage auroit été beaucoup plus grand qu'il ne fut, sans l'accident qui arriva au duc de Guise.

Matthieu, l. 7.

Un reître qu'il poursuivoit l'épée dans les reins, le blessa d'un coup de pistolet à la joue gauche au-dessous de l'œil, & peu s'en fallut qu'il ne tombât du coup. Cette blessure du général arrêta la poursuite : on le porta à son quartier, & cependant Thoré avec Antoine de Silli sieur de Rochepot, & quelques autres échappa ; & ayant essuyé bien des dangers en traversant une si grande étendue de pays, se rendit auprès du duc d'Alençon.

Celui-ci est blessé au visage, ce qui le fit appeller le Balafré.

Après cette défaite, la plûpart de ses reîtres prirent parti dans l'armée du roi. La blessure du duc de Guise se trouva moins dangereuse qu'on ne l'avoit crue d'abord, & en lui gâtant un peu le visage, augmenta beaucoup sa réputation

1575. & l'affection des catholiques pour sa personne. La balafre ou cicatrice qui lui en resta, lui fit donner le surnom de Balafré, dont il ne s'offensoit pas. On se ressouvint du tumulte de Vassi, où le duc François son pere avoit aussi été blessé au visage par les huguenots, & l'on disoit partout que la destinée des princes de cette maison étoit d'être non-seulement les protecteurs, mais encore les martyrs de la véritable religion, pour laquelle ils prodiguoient leur sang en toutes rencontres.

Cette disposition favorable des peuples à l'égard du duc de Guise, produisit bien des malheurs qu'on ne prévoyoit pas encore, mais dont la treve & puis la paix que la reine mere ménagea avec le duc d'Alençon, furent les occasions & comme les premieres semences.

Treve de six mois entre les deux partis.

Thuanus, l. 61.

Elle se rendit à Champigni sur Vede, maison du duc de Montpensier, aux confins de la Touraine & du Poitou, où elle conféra avec le duc d'Alençon pendant tout le mois d'Octobre & une grande partie de Novembre, sans pouvoir parvenir jusqu'à un traité de paix, quoique bien secondée par le maréchal de Montmorenci, qui fit paroître beaucoup de droiture dans cette négociation : c'est pourquoi on se contenta d'une treve de six mois à des conditions très-dures pour le roi. Les principales furent, qu'il payeroit cent soixante mille écus aux Allemands levés par le prince de Condé, pourvû que ce prince les empêchât de passer le Rhin; qu'on donneroit aux calvinistes & aux malcontens six villes de sûreté qu'ils rendroient à la fin de la treve, soit qu'il y eût paix, soit qu'il y eût guerre; savoir Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité & Mesieres; que cette derniere place seroit consignée au prince de Condé; que le roi y entretiendroit deux mille hommes de garnison choisis par le duc d'Alençon; qu'il accorderoit à ce prince pour la garde de sa personne cent gentilshommes, une compagnie de cent gendarmes, cinquante Suisses, & cent arquebusiers; que le roi congédieroit toutes ses troupes, excepté les Suisses & les Ecossois de sa garde; qu'on reprendroit les traités commencés pour la paix avec les Rochelois & les autres confédérés, & que par provision jusqu'à la paix, les huguenots auroient le libre exer-

Dans le traité de Champigni, daté du 22 Nov. 1575.

cice de leur religion dans les villes qu'ils tenoient, & dans les autres lieux où les anciens édits de pacification le permettoient.

Cette treve, toute conclue qu'elle étoit, ne put être sitôt publiée, à cause des difficultés qui se trouvoient dans l'exécution des articles. Rufec gouverneur d'Angoulême refusoit de livrer sa place au duc d'Alençon, à moins qu'il ne lui en laissât le gouvernement. François de Montigni gouverneur de Bourges, ne vouloit point non plus sortir de la sienne. Celui qui commandoit à Mesieres refusoit aussi de la remettre au prince de Condé. Les confédérés soupçonnoient ces commandans de collusion avec la cour, d'autant plus que le comte Charles de Mansfeld, Gaspard Schomberg & Christophe de Bassompierre, continuoient en Allemagne la levée de huit mille reîtres pour le roi, qui faisoit aussi lever six mille Suisses. Cependant, après bien des pour-parlers, le duc d'Alençon se contenta de Saint-Jean d'Angeli & de Coignac, qui lui furent données au lieu de Bourges & d'Angoulême. On ne parla plus de Mesieres, parce que le prince de Condé n'étoit pas encore revenu en France; & la treve fut publiée le vingt-troisieme de Décembre.

La disette d'argent contribua beaucoup à cet accord. Le duc d'Alençon ne put tirer que dix mille livres des Rochelois; & les Parisiens, au lieu d'en accorder au roi deux cents mille qu'il leur demandoit, lui firent un grand discours sur les desordres du royaume, & sur le mauvais emploi qui s'étoit fait des sommes immenses que la ville de Paris fournissoit depuis plusieurs années. Il souffrit avec plus de patience que ses courtisans la harangue du député de la maison de ville, dans l'espérance d'obtenir au moins une partie de ce qu'il souhaitoit. Mais on ne peut assez louer à cette occasion la générosité du duc de Nevers & de Charles de Haluin de Piennes, qui vendirent exprès une partie considérable de leur patrimoine; & prêterent au roi les grandes sommes qu'ils en retirerent pour fournir au pressant besoin où il se trouvoit en de si fâcheuses conjonctures.

La reine revient à la cour.

Aussi-tôt après la publication de la treve, la reine revint

1575. à la cour, afin de travailler à la paix, ayant laissé le maréchal de Montmorenci & le duc de Montpensier auprès du duc d'Alençon, pour l'entretenir dans les bonnes dispositions où il paroissoit être à cet égard. Le duc de Montpensier étoit encore un médiateur fort agréable au duc d'Alençon, parce qu'il avoit refusé le commandement de l'armée qu'on destinoit contre lui après sa fuite, quoiqu'il l'eût fait moins par considération pour ce prince, que parce qu'il avoit été très-choqué de ce que dans la cérémonie du sacre du roi, la préséance avoit été adjugée au duc de Guise, sur ce que l'érection du duché de Guise étoit plus ancienne que celle du duché de Montpensier.

1576. Les choses parurent prendre un assez bon train durant le mois de Janvier : mais au commencement du mois suivant un nouvel incident causa à la cour d'étranges alarmes, parce qu'elle le regarda comme un très-grand obstacle à l'accommodement que l'on ménageoit, & qu'elle soupçonna que la chose étoit concertée avec les rebelles, exprès pour tout rompre.

Le roi de Navarre en sort, & déclare qu'il n'a embrassé la religion catholique que par contrainte.
Matthieu, l. 7.

Le roi de Navarre, qui depuis la fuite du duc d'Alençon s'étoit comporté avec beaucoup de circonspection, ayant fait une partie de chasse & couru le cerf dans la forêt de Senlis, alla après la chasse se reposer à Chantilli (*a*) chez monsieur de la Trémoille : & dès le même soir prit la route de Normandie, accompagné de Fervaques, de Roquelaure, de d'Espernon, de Frontenac, & de quelques autres, gagna Alençon, la Fleche, & enfin Saumur, où se croyant en sûreté, il déclara que la profession qu'il avoit faite de la religion catholique depuis la journée de Saint-Barthelemi, n'étoit qu'un effet de la contrainte & de la violence qu'on lui fit alors, & qu'il rentroit dans la religion qu'il avoit apprise de la reine Jeanne sa mere. De-là il passa en Guienne : & comme il en étoit gouverneur, ce fut un prétexte à plusieurs commandans des places de cette province de les lui livrer, avant qu'ils eussent été avertis de la cour qu'il en étoit parti à l'insû du roi.

(*a*) Chantilly n'appartenoit pas à M. de la Trémoille, mais à M. de Montmorenci, oncle de M. de la Trémoille, qui s'y trouva apparemment pour y recevoir le roi de Navarre.

Son évasion fut moins une suite des projets qu'il eût formés avec le duc d'Alençon, que l'effet des nouveaux mécontentemens qu'il avoit reçûs à la cour, & sur-tout du refus du commandement de la ville de saint Denys, qu'il avoit demandé pour la défendre, au cas que l'armée des rebelles s'approchât de Paris. Le concours des mécontens fut encore plus grand auprès de ce prince, qu'il n'avoit été auprès du duc d'Alençon, tant parce qu'on avoit beaucoup plus d'estime pour lui que pour le duc, que parce que les huguenots ne s'en défioient pas comme du duc, dont plusieurs même crurent d'abord que la fuite n'étoit qu'un artifice concerté entre lui & la reine mere, pour découvrir les intrigues du parti, & qu'il ne se mettoit à leur tête que pour les trahir.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Ce que la cour pensa de son évasion.

Comme dans les maux où il n'y a point de remede, on tâche toujours de se consoler par quelque endroit, le roi se flatta que cette fuite pourroit lui être utile en un point, savoir que la jalousie & l'antipathie ayant toujours paru extrèmes entre le duc d'Alençon & le roi de Navarre, ils ne pourroient jamais s'accorder ensemble; que par-là la division se mettroit dans leur parti, & que ce seroit un moyen de faire revenir le duc d'Alençon à la cour. Cependant, pour empêcher, autant qu'il seroit possible, que ni l'un ni l'autre n'y eussent des intelligences, & ne fussent instruits des résolutions qu'on y prendroit, il fut résolu d'avoir grand soin que la reine de Navarre n'eût aucune communication des secrets du conseil; & même on lui donna des gardes, qui eurent ordre d'observer toutes ses démarches, & de rendre compte de tous ceux qui lui parleroient.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 2.

Le prince de Condé passe le Rhin avec des troupes d'Allemagne.

On affecta de paroître ne pas fort s'inquiéter de l'évasion du roi de Navarre, & on ne laissa pas de continuer les négociations pour la paix avec d'autant plus de vivacité du côté de la cour, que le prince de Condé qui n'avoit point consenti à la treve, & le prince Casimir, qui ne voyoit point arriver l'argent qu'on lui avoit promis pour l'obliger à ne point passer le Rhin, avoient traversé cette riviere, & s'avançoient avec leur armée dans la Bourgogne.

Ils continuerent leur marche jusques dans le Bourbonnois, toujours côtoyés par le duc de Mayenne, qui com-

1576. Davila, l. 6.

mandoit l'armée à la place du duc de Guise son frere, dont la blessure n'étoit pas encore guérie. Tout jeune qu'il étoit, il fit paroître beaucoup de conduite dans cette importante occasion, obligeant les ennemis à marcher toujours serrés, les empêchant de se saisir d'aucune place fermée, évitant le combat qu'il ne pouvoit donner qu'avec un très-grand désavantage contre une armée plus forte du double que la sienne, & accoûtumant par sa fermeté ses soldats à une exacte obéissance, quoique depuis les guerres civiles les généraux se fussent relâchés sur ce point.

Il est joint par le duc d'Alençon.

Le duc d'Alençon vint au commencement de Mars avec ses troupes joindre le prince de Condé & les Allemands proche de Vichi, où ils s'étoient arrêtés; & après cette jonction leur armée se trouva de trente-cinq mille hommes. Le prince de Condé, à l'arrivée du duc d'Alençon, lui céda le commandement, qui fut pour lui un grand embarras, non-seulement à cause de son incapacité & de son peu d'expérience, mais encore par la difficulté qu'il y avoit à gouverner les Allemands, qui lui demandoient sans cesse de l'argent, dont il étoit fort dénué.

Motifs qui les portent à desirer la paix.

Cet embarras, qui devoit croître à mesure qu'ils avanceroient en France, eut l'effet qu'il avoit déja eu diverses fois dans les guerres passées, de faire penser les chefs à la paix, & à se servir de la terreur de leurs armes, pour l'obtenir à des conditions très-avantageuses, plutôt que de voir périr leurs troupes en désolant le royaume. Les Allemands, qui n'y entroient que pour avoir de l'argent, étoient de cet avis aussi-bien que les François, sûrs qu'ils étoient par les expériences passées, qu'on leur feroit toujours un pont d'or pour les faire sortir de France. Mais le duc d'Alençon sur-tout, qui avec sa qualité de généralissime, sentoit assez le peu d'estime qu'on faisoit de lui, & que le roi de Navarre, s'il venoit à l'armée, ne lui laisseroit plus qu'une ombre d'autorité, étoit plus disposé que jamais à l'accommodement. Il disoit souvent depuis, selon le témoignage même d'un historien calviniste, qu'il ne falloit que connoître les huguenots pour les haïr, & qu'il n'avoit trouvé parmi eux qu'un seul homme de bien, qui étoit le sieur de la Noue.

Daubigné, l. 3. c. 4.

1576.

La reine, bien informée de cette disposition du jeune prince, faisoit agir le maréchal de Montmorenci, qui savoit bien dans ses lettres lui faire valoir tous les motifs d'intérêt, d'honneur, d'amour de la patrie, & tout ce qui étoit capable de l'engager à prendre parti. Ainsi, après bien des conseils tenus là-dessus, le duc d'Alençon résolut d'envoyer à la cour des députés pour y porter ses griefs & ses demandes, tant pour lui que pour les autres confédérés, & pour les Allemands.

Ils envoyent au roi leurs propositions.

Beauvais, Lafin & d'Arennes les apporterent au roi. Leurs propositions, quelque dures & insupportables qu'elles parussent, furent pour la plûpart acceptées pour deux raisons. La premiere étoit l'envie de voir au plutôt les troupes étrangeres hors du royaume. La seconde, que dans l'assemblée des états, que les rebelles demandoient eux-mêmes, il y avoit lieu d'espérer que plusieurs de ces articles seroient modifiés.

Mémoires de la reine Marguerite.

La reine mere partit de la cour avec le maréchal de Montmorenci pour aller trouver le duc d'Alençon, qui ne voulut rien écouter qu'on ne lui amenât sa sœur la reine de Navarre : & le roi fut contraint de la lui envoyer. Les conférences, où l'affaire fut terminée, se tinrent dans la maison d'un gentilhomme à une lieue de Sens. Les articles du traité, au nombre de soixante-trois, furent amplement déduits dans * l'édit de pacification. La liberté entiere de conscience y fut accordée aux huguenots, avec l'exercice public de la religion prétendue réformée (car par un article exprès de cet édit, ce nom de religion prétendue réformée fut donné au calvinisme.) L'exercice public étoit sans bornes, & sans modifications, excepté qu'ils ne le pourroient faire à deux lieues des endroits où se trouveroit la cour, & à deux lieues de Paris. On en marqua expressément les limites, qui furent Saint-Denys, Saint-Maur des Fossés, le pont de Charenton, le Bourg-la-Reine, & le pont de Neuilli. On institua par cet édit les tribunaux, ou chambres mi-parties de conseillers & de présidens, dont une moitié seroient catholiques, & l'autre des gens de la religion. La mémoire de l'amiral de Coligni, de Montgommeri, des sieurs de la Mole & de Coconas, & de tous

* Donné à Paris au mois de Mai 1576.

Traité par lequel les huguenots obtiennent une entiere liberté de conscience.

1576. les autres condamnés pour les mêmes causes, fut rétablie ; & huit places de sûreté accordées tant aux huguenots qu'à ceux de la faction des malcontens, savoir Aigues-mortes & Beaucaire, Perigueux & le Mas de Verdun en Guienne, Nions & Serres ville & château en Dauphiné, Yssoire en Auvergne, & Seme-la-grand-Tour, & tout son circuit en Provence.

Articles touchant les particuliers du parti.

Quant à ce qui concernoit les intérêts des particuliers, le prince d'Orange fut rétabli dans sa principauté de ce nom, le maréchal de Damville en ses gouvernemens, charges & états, aussi-bien que tous ceux qui avoient pris les armes avec lui ; les femmes, meres, & enfans des gentilshommes, qui avoient péri dans le massacre de la Saint-Barthelemi, exemptés de fournir à l'arriere-ban, & les roturiers déchargés de tailles & de subsides pendant six ans, le duc d'Alençon, le prince de Condé, le maréchal de Damville, le roi de Navarre, & autres reconnus pour bons & fideles sujets, & pour n'avoir eu que de bonnes intentions & avantageuses à l'état en tout ce qu'ils avoient fait, & l'électeur Palatin & le duc Jean Casimir son fils réputés par le roi pour bons parens, bons voisins & amis.

Le roi de Navarre n'y est point compris.

Pour ce qui est du roi de Navarre, il ne paroît pas qu'il eût été compris dans ce traité touchant plusieurs demandes qu'il fit, parce qu'il s'y étoit pris trop tard ; que les confédérés avoient commencé à traiter avant qu'il se fût joint à eux, & que le duc d'Alençon, qui ne s'étoit réconcilié avec lui qu'en apparence ne s'en mit pas fort en peine. Mais on ne laissa pas de lui faire de grandes promesses, dont il ne vit l'effet que long-temps après.

Thuanus, l. 63.

L'édit de pacification fut publié au parlement de Paris le quatorzieme de Mai, & les lettres patentes furent expédiées pour l'assemblée des états au quinzieme de Novembre à Blois. Cette ville fut exprès démantelée pour ôter tout sujet de défiance à ceux qui devoient y assister.

Ce que fit la reine pour gagner le duc Jean Casimir.

Outre cela par des articles particuliers le gouvernement de Picardie fut rendu au prince de Condé, l'apanage du duc d'Alençon augmenté des duchés d'Anjou, de Touraine, de Berri & du comté du Maine ; & depuis ce temps-là il porta le titre de duc d'Anjou. La reine, pour gagner le

duc Jean Casimir, & l'engager à ne point s'opposer à l'exécution du traité de paix, lui fit offrir une compagnie d'ordonnance de cent hommes d'armes, chose très-considérable en ce temps-là, l'entretien de quatre mille de ses reîtres au service du roi, le duché d'Étampes, quatorze mille écus de pension, de lui faire toucher six cents mille écus dans quelque temps, & pour sûreté de toutes ces promesses de lui donner cinq gentilshommes en ôtage, & le duc de Lorraine pour caution. C'est ainsi que la France, qui jusqu'aux guerres civiles s'étoit de tout temps si glorieusement soûtenue, étoit alors contrainte de se racheter du pillage des étrangers. 1576.

Le duc Casimir ne refusa point de si belles offres. Il vint en remercier le roi, qui le reçut & le traita magnifiquement à Long-jumeau : plusieurs seigneurs François y eurent du dessous, & trouverent qu'il étoit plus difficile de tenir tête aux Allemands à table, qu'en rase campagne. Mais le prince Allemand s'étant retiré à son armée vers Langres, ne répondit à toutes ces honnêtetés du roi, que par les manieres les plus offensantes. Matthieu, l. 7.

Le roi de Navarre & le prince de Condé lui ayant écrit de Nerac, pour le prier de ne point se retirer si-tôt en Allemagne, sous prétexte de quelque mauvais traitement, qu'ils prétendoient qu'on avoit fait à des huguenots, il fit dire au roi qu'il ne partiroit point, qu'auparavant il n'eût vû l'exécution du traité. Les sieurs de Bellievre, d'Escars & de Harlai qu'on lui avoit envoyés, furent insultés dans son camp, & quelque temps après conduits comme prisonniers à Heidelberg. Enfin il partit, & fit bien des desordres sur sa route. Le duc d'Anjou revint à la cour comme en triomphe : & le roi dissimulant son chagrin & la haine extrème qu'il avoit pour lui, lui fit mille caresses.

Comment on jugea de cet édit de pacification.

L'édit de pacification, tout préjudiciable qu'il étoit à la religion catholique, auroit pû produire au moins quelque calme dans l'état, sans les défiances réciproques des partis opposés, & s'il avoit été autant au pouvoir de la cour de les lever, que de déclarer par tant d'édits l'intention qu'elle avoit de le faire. Mais le souvenir des traités tant de fois violés, tantôt par les uns, & tantôt par les autres, ne leur

1576. permettoit jamais de quitter les armes qu'à demi; pour être toujours en état de les reprendre au premier sujet de crainte qu'ils auroient d'être prevenus par leurs ennemis.

Les esprits, après la publication de l'édit, étoient dans cette situation. Mais ce qui y confirma les huguenots, fut le bruit d'une confédération des catholiques à l'occasion de cet édit même, contre lequel ils se déchaînoient hautement par-tout, & que les auteurs de ce nouveau projet faisoient regarder au peuple comme la ruine entiere de l'ancienne religion dans le royaume.

Confédération des catholiques, appellée la ligue sainte.

Ce fut cette confédération qu'on appella dès-lors la sainte ligue, & depuis simplement la ligue, dont le motif dans l'intention de plusieurs qu'on y engagea, fut à la vérité saint, puisque leur but étoit d'empêcher que la religion catholique ne succombât sous les efforts de l'hérésie: mais par l'ambition & par les vûes criminelles des chefs, il produisit les plus funestes malheurs, alluma un embrasement universel dans tout le royaume, & fut la cause de l'exécrable attentat qui fit périr le souverain même.

Attribuée au cardinal de Lorraine.

Le Laboureur dans la continuation des mémoires de Castelnau.

On a, ce me semble, comme en plusieurs autres choses de même nature, trop raffiné dans la recherche de la premiere origine de cette malheureuse ligue. Plusieurs ont prétendu que le cardinal de Lorraine, dès le temps qu'il alla au concile de Trente, en avoit fait le plan de concert avec le pape Pie IV. & le roi d'Espagne; que son dessein dès-lors étoit de mettre le duc François son frere à la tête du parti catholique; que la mort de ce prince ayant fait échouer ce projet, il le reprit en faveur de Henri son neveu, si-tôt qu'il le vit en âge, & pourvû des qualités nécessaires pour soûtenir dignement un si grand rôle, & que la chose manqua une seconde fois par la mort du cardinal même.

A la vérité il y a beaucoup d'apparence que ce cardinal, passionné comme il étoit pour l'élevation de sa famille, & y trouvant de si dignes sujets pour en établir la puissance, forma dès-lors de grands projets dans cette vûe, à la faveur d'un prétexte aussi spécieux que celui de conserver la religion dans le royaume; & même qu'il se ménagea l'appui

du Saint-Siége & de la cour d'Espagne pour y réussir : mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. 1576.

On ne doute point que tous les princes de sa maison s'étant une fois hautement déclarés contre les huguenots, dont les chefs étoient leurs concurrens à la cour, il n'eût toujours ardemment souhaité de les voir à la tête des armées catholiques, & dominer dans les conseils, & que cette passion n'ait été le premier mobile de toutes ses démarches politiques : mais il n'y a nul solide fondement de croire qu'il eût jamais conçû le dessein de former une ligue de la nature de celle qui se fit sous le regne de Henri III. c'est-à-dire, un complot secret sans aveu de la part du souverain ; où l'on se créât un chef indépendamment de lui, où l'on fît des reglemens de police, où l'on établît un conseil, des correspondances mutuelles dans les provinces & avec les puissances étrangeres, & des espions à la cour pour en pénétrer les secrets.

Bien moins encore a-t-on sujet de penser que le cardinal de Lorraine eût jamais songé à déthroner un roi, & à mettre le duc François son frere, ou le duc Henri son neveu, sur le throne de France à la place du souverain légitime. Il n'est même gueres croyable que ce duc, en se faisant chef de la ligue, poussât d'abord jusques-là ses desseins ambitieux : & sans doute s'il en eut jamais de tels, ce ne fut que le bonheur & le succès de ses entreprises qui les lui inspirerent, & le déterminerent à suivre le chemin, que les conjonctures favorables lui ouvrirent & lui faciliterent au-delà de toute espérance. Ce ne fut donc proprement qu'après la publication de l'édit de pacification, que cette ligue se forma, & de concert avec le duc de Guise, quoiqu'il se gardât bien d'y paroître encore alors.

Justifiée par l'exemple des huguenots.

Quelque grand que soit le déchaînement des écrivains huguenots contre cette confédération, il est certain qu'ils en avoient eux-mêmes auparavant donné l'exemple en plusieurs rencontres, & sur-tout à l'assemblée de Milhaud & en quelques autres, dont j'ai parlé ; & l'on peut aisément s'en convaincre, en comparant les formules d'association tant d'un parti que de l'autre, rapportées par un historien * huguenot dans l'histoire de ce temps-là : de sorte qu'on ne peut

* La Popeliniere.

1576. douter que les ligues des huguenots, qui avoient précédé celle-ci, n'eussent servi de modele pour la faire. Il parut diverses copies de l'écrit, qui contenoit le serment & la maniere de la nouvelle association; & elles ne sont pas semblables entre elles.

Par la teneur de celle que l'on voit dans l'histoire de la Popeliniere, & de quelques autres historiens, il est visible que l'autorité du souverain, non-seulement devoit être contrebalancée par celle du chef de la ligue, qu'on ne nommoit point encore, mais aussi entierement anéantie. Il est dit dans un article, que pour la défense des associés, on procédera contre quiconque, *soit par la voie de justice ou des armes, sans nulle acception de personnes.* Par cet article, la rébellion contre le roi, au cas qu'il s'opposât à la ligue, étoit déclarée permise, autorisée & commandée, & par quelques autres on ne devoit plus avoir nulle part aucune obéissance pour ses ordres, soit pour la police, soit pour la guerre, que dépendamment du chef de la ligue: mais ensuite des états de Blois, qui se tinrent à la fin de cette année & au commencement de l'autre, il paroît que l'on s'en tint à la formule, qui en fut dressée à Perone, & dont un historien * moderne rapporte une copie tirée sur l'original. La voici.

* Maimbourg, addition à l'histoire de la ligue.

Association faite entre les princes, seigneurs, gentilshommes & autres, tant de l'état ecclésiastique, que de la noblesse & tiers état, sujets & habitans du pays de Picardie.

Comment elle étoit conçue.

» Au nom de la Sainte Trinité & de la communication » du précieux Corps de Jesus-Christ: Avons promis & juré » sur les saints Evangiles & sur nos vies, honneurs & » biens, d'ensuivre, & garder inviolablement les choses ici » accordées, & par nous soubsignées, sur peine d'être à ja» mais déclarés parjures, infames & tenus pour gens indi» gnes de toute noblesse & honneur.

» Premierement estant cogneu d'un chacun les grandes » pratiques & conjurations faictes contre l'honneur de Dieu,

» la saincte église catholique, & contre l'estat & monarchie 1576.
» de ce royaulme de France, tant par aulcuns des subgets
» d'icelui, que par estrangers, & que les longues & conti-
» nuelles guerres & divisions civiles ont tant affoibli nos
» roys & iceulx réduits à telle nécessité, qu'il n'est plus
» possible que d'eulx-mêmes ils soubstiennent la despense
» convenable & expédiente pour la conservation de nostre
» religion, ne qu'ils puissent par cy-après nous maintenir
» soubs leur protection en seureté de nos personnes, fa-
» milles & biens, auxquels par cy-devant nous avons receu
» tant de pertes & dommaiges.

» Avons estimé estre très-nécessaire & à propos de ren-
» dre premierement l'honneur que nous devons à Dieu, à
» la manutention de nostre religion catholique, & mesme
» nous montrer plus affectionnés à la conservation d'icelle,
» que les desvoyés de la bonne religion ne sont à l'advance-
» ment d'une nouvelle & faulse opinion.

» Et à cet effet jurons & promettons de nous employer
» de toutes nos puissances à remettre & maintenir l'exer-
» cice de nostredicte religion Catholique, Apostolique &
» Romaine, en laquelle nous & nos prédécesseurs avons
» esté nourris, & voulons vivre & mourir.

» Et jurons & promettons aussi toute obéissance, hon-
» neur, & très-humble service au roy Henri à présent re-
» gnant, que Dieu nous a donné pour nostre souverain roy
» & seigneur, légitimement appellé par la loy du royaul-
» me à la succession de ses prédécesseurs, & après lui à
» toute la postérité de la maison de Valois & autres, qui
» après ceulx de ladite maison de Valois seront appellés
» par la loy du royaulme à la couronne.

» Et sur l'obéissance & service que nous sommes tenus
» par tous droits de rendre à nostredit roy Henri à présent
» régnant, promettons encore d'employer vies & moyens
» pour la conservation de son auctorité & exécution des
» commandemens, qui par luy & ses lieutenants généraulx,
» ou autres ayant de par luy pouvoir nous seront faits, tant
» pour maintenir le seul exercice de la religion Catholique,
» Apostolique & Romaine en France, que pour ranger à
» raison & en sa pleine obéissance ses subgets rebelles, sans

1576. » recognoistre autre quiconque soit que lui : & ceulx-là qui » de par luy nous sera commandé.

» Et d'aultant que par la bonté & prudence de nostredit » roy & souverain seigneur, il luy a plû tant faire de bien » à tous ses subgets de son royaulme, que de les convoquer » à une assemblée générale de tous ordres & de tous états » d'iceluy pour entendre les plaintes & doléances de sesdits » subgets, & faire une bonne & sainte réformation des abus » & desordres qui ont continué dès long-temps par cedit » royaulme, espérant que Dieu nous en donnera quelque » résolution par une si bonne & grande assemblée; Promet- » tons & jurons d'employer nos moyens & vies pour l'en- » tiere exécution de la résolution prise par lesdits états, en » ce qui dépendra notamment de la manutention de nostre » religion Catholique, Apostolique & Romaine, conserva- » tion de la grandeur & auctorité du roy, bien & repos de » nostre patrie, le tout neantmoings sans préjudice de nos » libertés & franchises anciennes, auxquelles entendons » estre toujours pleinement & entierement maintenus & » conservés.

» Et à l'effet encore que dessus, Nous tous soubsignés » promettons de nous tenir prêts, bien armés, montés & » accompagnés selon nos qualités, pour incontinent que » nous serons avertis, exécuter ce qui nous sera comman- » dé par le roy nostredit souverain seigneur, par ses lieute- » nans généraulx, ou autres ayant de luy pouvoir & aucto- » rité, tant pour la conservation de nostre province, que » pour aller ailleurs, s'il est besoing pour la conservation » de nostredite religion & service de sadite Majesté.

» Sans qu'il soit loisible ni permis aux gentilshommes de » prendre parti ni charge soubs autres cornettes que celles » du chef ou des bailliages auxquels ils seront resceûs, si » ce n'est avec permission & congé du roy ou de son lieu- » tenant, ou bien du chef esleu à ladite association, qui est » monsieur de Humieres, auquel promettons rendre tout » honneur & obéissance.

» Au conseil duquel seront appellés & employés six des » principaulx gentilshommes de la province, & autres de » qualité & fidélité requise, pour avec leurs advis pourveoir

à

» à l'exécution des choses susdites, à la despense, entrete- 1576.
» nement, & autres frais convenables & nécessaires à tel
» effect, selon que ledit pays en pourra porter & fournir.

» Pour lequel pays nous offrons à cet effect jusques au
» nombre de quatre cornettes, gens de cheval bien montés
» & armés, & onze enseignes de gens de pied, tant pour la
» conservation de ladite province, que pour employer ail-
» leurs où il sera besoing, sans nullement y comprendre
» ceulx des ordonnances, attendu qu'ils sont obligés de
» servir ailleurs; & si pour chacune compagnie, soit de
» gens de cheval ou de gens de pied, seront nommés trois
» gentilshommes du pays, de valeur & expérience, au lieu-
» tenant du roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de sa Ma-
» jesté, pour faire choix & eslection de l'un d'iceulx.

» Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans
» grands frais & despenses, & qu'il est très-juste à tel ex-
» pédient & nécessité d'employer tous les moyens que cha-
» cun peut avoir, sera levé & prins sur le pays les sommes
» de deniers à ce convenables & nécessaires par l'advis du
» lieutenant du roy ou autre ayant pouvoir de sa Majesté,
» dont elle sera après suppliée de les vouloir auctoriser &
» valider, attendu que c'est pour occasion si sainte & si ex-
» presse, que le service même de Dieu & celui de sadite
» Majesté; en laquelle levée de deniers neantmoings ne
» sera aulcunement comprinse la noblesse, attendu qu'elle
» sera service personnel; ou bien fournira gens, chevaulx &
» armes, selon qu'il leur sera ordonné par le chef de la li-
» gue ou autres par lui députés.

» Et pour tant plus facile exécution desdits frais, seront
» en chacun bailliage ou séneschaussée dudit pays, députez
» ung ou deux gentilshommes, ou autre de suffisance & fi-
» délité requise pour informer des moyens, & entendre par-
» ticulierement sur les lieux ce qui sera sur ce mestier & de
» besoing, pour après les rapporter & en instruire ceulx qui
» en seront chargés par le gouverneur ou lieutenant pour le
» roy audit pays, ou autre ayant de lui pouvoir.

» Et si aulcuns desdits catholiques de ladite province,
» après avoir été requis d'entrer en la présente association,
» faisoient difficulté, ou usassent de longueur, attendu que

1576. » ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du roy, » bien & repos de la patrie, sera estimé en tout le pays, en- » nemi de Dieu, & déserteur de sa religion, rebelle à son » roy, trahistre & proditeur de sa patrie, & du commun » accord & consentement de tous les gens de bien, haban- » donné de tous, & délaissé & exposé à toutes injures & » oppressions qui lui pourroient survenir, sans qu'il soit » jamais receu en compagnie, amitié & alliance des sus- » dits associés & confédérés, qui tous ont promis amitié & » intelligence entre eulx pour la manutention de leur reli- » gion, service du roy & conservation de sa patrie, de leurs » personnes, biens & familles.

» Promettons en oultre nous conserver les ungs les au- » tres soubs l'obéissance & auctorité de Sa Majesté en toute » seureté & repos, & nous préserver & défendre de toute » oppression d'aultruy; & s'il survient quelque différend ou » querelle entre nous, en sera composé par le lieutenant » général du roy, & ceulx qui par lui seront appellés, qui » fera exécuter sous le bon plaisir & auctorité de sadite Ma- » jesté, ce qui sera advisé de juste & raisonnable pour nostre » réconciliation.

» Et s'il est avisé pour le service du roy, bien & repos de » ladite province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, » qu'il soit besoing prendre correspondance avec les autres » provinces circonvoisines, nous promettons les secourir » & aider de toutes nos puissances & moyens, ainsi qu'il » sera ordonné par ledit lieutenant du roy, ou autre ayans » pouvoir de Sa Majesté.

» Et aussi promettons de nous employer de tous nos pou- » voirs & moyens, pour conserver & garder l'état ecclé- » siastique de toute oppression & injure : Et si par voie de » fait ou autrement, aulcun entreprend leur porter dom- » maige, soit en leurs personnes ou leurs biens, nous y op- » poser & les en défendre, comme estant unis & associés » avec eulx pour la défense & conservation de l'honneur » de Dieu & de nostre religion.

» Aussi parce que ce n'est notre intention de travailler » aulcunement ceulx de la nouvelle opinion, qui voudront » se contenir, sans entreprendre aulcune chose contre

» l'honneur de Dieu, ſervice du roy, bien & repos de ſes » ſubgets, promettons les conſerver, ſans qu'ils ſoient aul- » cunement recherchez en leurs conſciences, ni moleſtez » en leurs perſonnes, biens, honneurs & familles, pourveu » qu'ils ne contreviennent aulcunement à ce qui ſera par » Sa Majeſté ordonné après la concluſion des états géné- » raulx, ni à choſe quelconque de ladite religion catho- » lique.

» Et d'aultant que cette cauſe doit eſtre commune in- » différemment à toutes perſonnes qui font profeſſion de » vivre en la religion catholique, nous ſoubſignés admet- » tons & recepvons en la préſente union toutes perſonnes » appellées en auctorité & eſtat de judicature & de juſtice, » corps de villes & communautez d'icelles, & générale- » ment tous autres du tiers-eſtat vivant catholiquement, » comme dit eſt, promettant par ſemblable les maintenir, » conſerver & garder de toute violence & oppreſſion, ſoit » en leurs perſonnes ou en leurs biens, chacun en ſon eſtat » & vacation.

» Nous avons promis & juré de tenir les articles ſuſdits » & les obſerver de poinct en poinct, ſans jamais y contre- » venir, & ſans avoir égard à aulcune amitié, parentage & » alliance que nous pourrions avoir à quelque perſonne de » quelque qualité & religion qu'il ſoit, qui vouldroient » contrevenir aux commandemens & ordonnances du roy, » bien & repos de ce royaume, & ſemblablement de tenir » ſecrette la préſente aſſociation, ſans aulcunement la com- » muniquer ni faire entendre à quelque perſonne que ce » ſoit, ſinon à ceulx qui ſeront de la préſente aſſociation : » ce que nous jurons & affermons encore ſur nos con- » ſciences & honneurs, & ſous les peines ci-deſſus men- » tionnées, le tout ſoubs l'auctorité du roy, renonçans à » toutes autres aſſociations, ſi aulcunes en avoient eſté cy- » devant faites.

» Ce jourd'huy treizieme jour de Février l'an mil cinq » cent ſoixante & dix-ſept, Nous ſoubſignez eſtans congre- » gez & aſſemblez en l'hoſtel de la ville de Peronne, ſui- » vant l'ordonnance du haut & puiſſant ſeigneur meſſire » Jacques de Humieres chevalier de l'ordre du roy noſtre

1576. » Sire, conseiller en son conseil privé, son chambellan or-
» dinaire, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses
» ordonnances, gouverneur & lieutenant général pour Sa
» Majesté, de Perome, Montdidier & Roye, & chef de la
» sainte ligue & association Catholique en Picardie, avons
» audit seigneur presté le serment, & juré sur les sainctes
» Evangiles, de garder inviolablement & de poinct en
» poinct les articles cy-devant escriptes de ladite associa-
» tion & sainte ligue, & ce pour le corps & habitans d'icelle
» ville, représentant iceulx. Fait en la chambre de ladite
» ville le jour & an dessus dits, & si avons tous signé.

Par quels artifices on engagea les peuples à y concourir.

On prépara par divers artifices les esprits des peuples à concourir à cet attentat. Le plus dangereux de ces artifices, & qui parut le moins affecté, fut le déchaînement où quelques personnes déja gagnées, & qui avoient le secret, s'emportoient en toutes rencontres dans les lieux publics, dans les assemblées & dans les compagnies contre l'édit de pacification. Ils le faisoient avec d'autant plus de succès, qu'effectivement l'édit ne pouvoit être plus désavantageux à la religion catholique, & que ceux qui avoient un véritable zele pour l'église, & ne pénétroient pas les desseins cachés de ceux qui travailloient à les engager dans leur faction, ne pouvoient envisager les suites de cet édit qu'avec frayeur.

Thuanus, l. 63.

Pierre Bruere & Mathias son fils assesseur du prevôt de Paris, furent ceux qui commencerent à lier la partie dans cette capitale. Ils donnoient à entendre à ceux qui faisoient difficulté de signer l'association, qu'on avoit sur cela un consentement tacite du roi, & qu'il étoit résolu à ne pas observer long-temps une paix si funeste à la religion, & qu'il n'avoit faite que par contrainte. L'autorité du gouvernement étoit alors si foible, que le premier président de Thou ayant été informé de ces conventicules, se contenta de dire à ceux qui lui en parloient, qu'assûrément le roi ne les approuvoit pas, & de leur conseiller de ne s'y point engager.

La Picardie est le lieu où cette conspiration fait le plus de progrès, & pourquoi.

Mais l'endroit du royaume où la conspiration fit d'abord le plus de progrès, comme on le voit par l'acte que je viens de rapporter, fut la Picardie, où les intrigues de Jacques

d'Humieres gouverneur de Peronne, de Montdidier & de Roye, seigneur puissant en ce pays-là par ses grandes terres, & par l'autorité qu'il s'y étoit acquise sur la noblesse, attirerent dans cette faction une infinité de gens de toutes sortes d'états. 1576.

Deux motifs, outre celui de la religion, l'avoient déterminé à seconder les desseins du duc de Guise, & à se faire le chef de la ligue dans cette province. Le premier étoit la haine qu'il avoit contre la maison de Montmorenci, dont il étoit allié, & particulierement contre le sieur de Thoré, au sujet d'un grand procès, où il avoit été obligé, par le crédit de ce seigneur & de ses freres, d'accepter un accommodement qu'il prétendoit lui être très désavantageux. Depuis ce temps-là il s'étoit livré à la maison de Guise, & étoit ravi de la servir en cette occasion contre les Montmorenci, qui tous étoient dans le parti des huguenots ou des malcontens, excepté le maréchal de ce nom, qui étoit demeuré à la cour depuis son élargissement.

L'autre raison qui ne touchoit pas moins le sieur d'Humieres, étoit qu'outre le rétablissement du prince de Condé dans le gouvernement de Picardie, on avoit accordé à ce prince par un article secret, la ville de Peronne pour sa sûreté particuliere, & pour sa demeure ordinaire. C'étoit ôter à d'Humieres cet important gouvernement, dont il n'auroit déformais au plus que les appointemens, sans nulle autorité. Ce furent donc ces motifs qui le rendirent si vif & si appliqué à grossir la ligue, & à lui faire des partisans dans ces quartiers-là.

Elle en fait aussi en Poitou & en Touraine.

Louis de la Tremoille duc de Thouars, le plus puissant seigneur du Poitou, irrité contre les huguenots pour les ravages qu'ils avoient faits sur ses terres en toutes rencontres, & qui de plus étoit fort mal avec le comte du Lude gouverneur de la province, se laissa aussi gagner par le duc de Guise, & engagea dans le même parti quantité de noblesse de Poitou & de Touraine. Les amis & les créatures du duc de Guise en firent autant dans plusieurs autres provinces. La chose ayant été communiquée à tant de gens & en tant d'endroits, ne fut plus un mystere, & il n'en fallut

1576. pas davantage pour mettre le peuple catholique en mouvement de tous côtés.

On insulta les huguenots à Lyon, à Orléans, au Havre, & à Rouen, où le cardinal de Bourbon archevêque de cette ville accompagné de Claude de Saintes, évêque d'Evreux, & de plusieurs conseillers du parlement, alla avec main forte au prêche, chassa le ministre de sa chaire, y monta lui-même, y mêlant dans son discours les menaces aux exhortations, ordonna à l'assemblée de le reconnoître pour son unique pasteur, & ensuite la dissipa.

Une action de cet éclat fit croire aux huguenots, qu'elle n'avoit été faite par un des plus considérables archevêques du Royaume, par un cardinal, par un Prince du Sang, que pour donner exemple aux autres évêques, pour les encourager à l'imiter, & ils furent persuadés que l'on n'agissoit point de la sorte sans le consentement de la cour. Ils furent confirmés dans cette pensée, lorsqu'ils apprirent que la plupart de ceux de leur religion qui s'étoient présentés pour remplir les charges des chambres mi-parties, avoient été refusés par le chancelier de Birague comme incapables, ou comme indignes de les remplir; que l'on différoit de jour en jour de recevoir au parlement de Paris le sieur d'Arennes, à qui le roi avoit promis une charge de président, lorsqu'il étoit venu de la part des huguenots négocier la paix, & qu'enfin on augmentoit les garnisons dans les villes de Normandie, où les huguenots étoient en grand nombre, comme à Dieppe, au Havre, à Montivilliers, à Pont-Audemer, à Quillebœuf, à Bayeux, à Caen, & en quelques autres.

Politique de la cour en cette occasion.

Il est hors de doute que le roi & la reine-mere fermoient au moins les yeux à tout cela, & l'on ne comprenoit rien à leur politique. Toutes ces choses se faisoient immédiatement après la publication de la paix, qu'ils avoient recherchée avec tant d'empressement, & qu'il paroissoit d'autant plus dangereux de rompre, que le duc Casimir & ses Allemands n'étoient pas encore hors de France. Cette conduite fit croire qu'ils n'avoient fait cette paix précisément, que pour ôter le duc d'Anjou aux rebelles, & pour suspendre quelque temps les plus grands désordres de la guerre, ou que

voyant la ligue se former, la crainte de ce nouveau parti les empêchoit d'exécuter le traité, qui en étoit le prétexte. 1576.

Cette derniere raison fut en effet celle qu'ils insinuerent à l'envoyé du duc Casimir, qui vint de Bourgogne à la cour faire de sa part des plaintes de tant de contraventions à l'édit de pacification. On lui dit que les esprits étoient si échauffés, qu'on étoit obligé d'aller bride en main, pour ne pas trop les effaroucher, & qu'avec le temps tout se feroit à la satisfaction du prince son Maître; & comme on lui donna depuis des assûrances pour l'argent qu'on lui avoit promis, chose dont il se mettoit beaucoup plus en peine que des affaires de France, il se contenta de cette réponse générale, & s'en retourna en Allemagne.

On répondit à peu près de même au Prince de Condé sur l'article de Péronne, au lieu de laquelle on lui fit agréer Coignac & Saint-Jean-d'Angeli. Ce prince de son côté se fit livrer Brouage par le sieur de Mirebeau, & prétendit, sur ce que ce seigneur en étoit propriétaire, & par conséquent maître d'en disposer, comme d'un bien qui lui appartenoit, n'avoir rien fait contre le traité de paix en se saisissant de cette place; ou que s'il y donnoit par-là quelque atteinte, c'etoit par représailles, pour les violences dont on usoit envers ceux de sa religion.

La Popeliniere, l. 41.

On engage les Espagnols à entrer dans cette ligue.

La Ligue auroit été bien moins redoutable aux Calvinistes, si elle n'avoit été qu'entre les catholiques de France: mais le duc de Guise, qui, comme je l'ai déja fait remarquer, sembloit avoir pris son plan sur celles que les huguenots avoient formées avant lui, les imita encore en un point, qui fut d'y faire entrer les puissances étrangeres; & comme il n'y en avoit point de plus capable de l'appuyer que le Roi d'Espagne, il tourna principalement ses vûes de ce côté-là, & trouva ce prince très-disposé à le seconder.

Les conjonctures ne pouvoient pas être plus favorables. Rien n'étoit plus à craindre pour Philippe II. que la fin des guerres civiles de France, & l'observation du traité fait avec les huguenots. Ceux-ci à la faveur de la paix n'auroient pas manqué de voler aussi-tôt au secours des gueux des Pays-bas, & du prince d'Orange, dont les intrigues & les progrès inquiétoient, plus que jamais, la cour d'Espagne.

1576.

Strada, l. 8. de bello belgic.

Louis de Requesens, gouverneur de ces Provinces, étoit mort; & n'ayant pas eu le temps de signer, avant que de mourir, les Patentes par lesquelles, suivant le pouvoir qu'il en avoit eu du roi son maître, il avoit nommé pour son successeur au gouvernement, Pierre seigneur de Barlemont, & Ernest comte de Mansfeldt pour général des armées, l'administration du pays par *interim* avoit été dévolue au conseil d'état.

Origine du gouvernement républicain des Pays-Bas.

Ce fut-là un fâcheux contre-temps pour les affaires d'Espagne. La division se mit dans le conseil: les troupes Espagnoles, faute de paye, se révolterent, & commirent de grands désordres. Les ravages qu'elles firent, réveillerent l'ancienne haine des Flamands contre ceux de cette nation. On courut aux armes de toutes parts, on se battit en campagne, on saccagea des villes, & la guerre civile s'alluma entre ceux du parti même, qui jusqu'alors avoit fidelement combattu pour son roi contre les rebelles.

Le prince d'Orange profita de ces divisions, & agit si bien sous main auprès des principaux seigneurs catholiques & des magistrats des meilleures villes des Pays-Bas fideles, qu'il les fit résoudre à assembler de leur propre autorité les états de toutes les Provinces. Ils se tinrent à Bruxelles; & entr'autres résolutions qu'on y prit, il fut arrêté, qu'au plutôt les troupes Espagnoles & les autres troupes étrangeres seroient mises hors des Pays-Bas; que les députés des Provinces de Hollande & de Zélande, toutes révoltées qu'elles étoient contre le Roi, seroient reçûes à l'assemblée; qu'en récompense de l'offre que le prince d'Orange faisoit de contribuer à mettre la citadelle de Gand au pouvoir des états, on lui livreroit la ville de Nieuport, & qu'on envoyeroit au plutôt en France & en Angleterre pour demander des troupes. Ce fut-là l'origine du gouvernement républicain des états des Pays-Bas, qui s'est depuis conservé dans les Provinces, dont la république de Hollande est aujourd'hui composée; ouvrage de Guillaume prince d'Orange, qui a rendu ce prince si fameux, mais auquel il ne put lui-même donner toute la forme avant sa mort.

La lenteur du roi d'Espagne qui lui fit retarder le départ de Jean d'Autriche son frere & fils naturel de Charles V. qu'il

qu'il avoit destiné pour gouverneur aux Pays-Bas, réduisit ses affaires à une grande extrémité; & quand ce jeune Prince arriva, il étoit très-difficile d'y apporter de bons remedes. Mais les grands desseins qu'il avoit formés sur lui, les ordres importans qu'il avoit à lui donner, la trop grande confiance qu'il eut dans la fidélité & dans la prudence de ceux qui composoient le conseil d'état des Pays-Bas, furent cause de ce pernicieux retardement. 1576.

Il ne prétendoit pas moins que de faire Jean d'Autriche roi d'Angleterre. Ce prince dont la réputation étoit très-grande dans l'Europe par la fameuse victoire de Lepante, devoit d'abord, selon le projet de Philippe, pacifier les Pays-Bas, ensuite équiper une flotte contre l'Angleterre, non pas sous la banniere d'Espagne, mais sous celle du pape Gregoire XIII. pour descendre dans ce Royaume à la faveur du parti catholique, délivrer de prison Marie Stuart reine d'Ecosse, & puis l'épouser; & en vertu du droit légitime qu'elle avoit au throne d'Angleterre, l'en faire couronner reine & lui roi. C'étoit de quoi Philippe II. étoit convenu avec le nonce Ormanetto, & ce qui étoit beaucoup plus aisé à projetter, qu'à exécuter.

Strada, ibid.

Prétendu traité de Jean d'Autriche avec le duc de Guise.

Mais pour venir à ce qui concerne la France, par où Jean d'Autriche passa déguisé en allant aux Pays-Bas, il avoit ordre dans ses instructions, de s'aboucher avec le duc de Guise à Paris, de le confirmer dans la résolution où il étoit de se mettre à la tête de la Ligue, & de l'assûrer que le roi d'Espagne n'épargneroit rien pour le soutenir. On prétend qu'après la mort de Jean d'Autriche & celle de Jean Escoyedo son secretaire, on trouva un traité fait à Joinville entre ce prince & le duc de Guise, par lequel ils s'obligeoient à se secourir réciproquement pour l'exécution de leurs projets; & selon ce prétendu traité, Jean d'Autriche avoit bien d'autres vûes que celles que le roi d'Espagne son frere avoit sur lui: car le duc de Guise devoit aider Jean d'Autriche à se rendre maître des Pays-Bas, & à se soustraire de la domination d'Espagne, & Jean d'Autriche devoit pareillement seconder le duc de Guise dans l'exécution de ses entreprises; ce que l'on interprétoit du dessein d'envahir le throne de France.

1576. Quoi qu'il en ſoit de la vérité de ce fait & de toutes ſes circonſtances, car l'hiſtoire de ces temps-là fournit de bonnes raiſons pour en douter, le duc de Guiſe n'en tira aucun avantage, parce que Jean d'Autriche mourut deux ans après, c'eſt-à-dire long-temps avant que ce duc fut en état d'exécuter les deſſeins qu'on lui attribuoit.

* On les voit au tome. 1. des Mémoires de la ligue.

Mémoires plus ſûrs qui découvrent les projets du dernier.

Certains mémoires * qui furent alors interceptés par les huguenots, étoient bien plus capables de donner au peuple ces idées des ambitieux projets du duc de Guiſe, que ne l'étoit ſon entrevûe avec Jean d'Autriche, de laquelle on ſoupçonnoit tout au plus le myſtere, ſans le connoître aſſez diſtinctement. Ces mémoires avoient été portés à Rome par un avocat du parlement de Paris nommé David, qui mourut en chemin revenant en France.

Ils contenoient en ſubſtance, que les bénédictions données par le Saint-Siége à la race de Charlemagne, n'avoient pas paſſé à celle de Hugues-Capet uſurpateur du throne; que ſes ſucceſſeurs, depuis ſi long-temps rebelles aux papes, en défendant des erreurs abominables ſous le nom de libertés de l'égliſe Gallicane, avoient au contraire attiré ſur eux les malédictions du ciel; qu'il falloit ſe ſervir de l'occaſion que Dieu préſentoit par le malheureux édit de pacification, pour remettre ſur le throne les véritables deſcendans de Charlemagne (il déſignoit par-là les princes de la maiſon de Lorraine;) que dans ce deſſein ceux qui étoient entrés dans la ſainte ligue, étoient convenus entr'eux de ſe ſervir des Prédicateurs dans les villes, pour ſoulever les catholiques, & les engager à demander la caſſation de l'édit. Il faiſoit enſuite le détail des moyens, dont les ligueurs ſe ſerviroient, pour ôter toute autorité au roi, & mettre toute la puiſſance & toutes les forces du parti catholique entre les mains du duc de Guiſe. Il ajoûtoit que, quand on en ſeroit venu là, on obligeroit le roi à faire le procès au duc d'Anjou, pour s'être mis dans ſa révolte à la tête des hérétiques, & avoir extorqué l'édit de pacification, qui ruinoit la religion catholique; & qu'après qu'on en auroit fait juſtice, ainſi que le roi d'Eſpagne avoit fait de ſon propre fils, on renfermeroit le roi même dans un monaſtere,

comme Pepin y renferma autrefois Childeric dernier roi de la premiere race.

Ces mémoires avoient été portés au cardinal Nicolas de Pellevé, qui fut toujours un des plus zelés ligueurs, & les calvinistes les firent beaucoup valoir. Ils furent depuis communiqués à Philippe II. & une copie en fut envoyée au roi par Jean de Vivonne alors ambassadeur en Espagne : mais on n'en fit pas grand cas. On vit bien par les extravagances que cet écrit contenoit, que ni le duc de Guise ni aucun homme de bon sens n'en étoient les auteurs, & que c'étoit apparemment des visions de l'avocat même, homme de petit esprit, & enragé contre les huguenots, dont il avoit été maltraité.

Les choses étoient en France dans la situation que je viens de dire, & elle donnoit beaucoup plus de sujet d'appréhender la guerre, que d'espérer la paix, lorsque le temps fixé pour l'assemblée des états à Blois arriva.

Assemblée des états généraux du royaume à Blois.

Cette assemblée avoit été demandée avec empressement par les calvinistes dans toutes les requêtes qu'ils avoient présentées durant les négociations qui se firent pour la paix. Le roi l'avoit volontiers accordée, dans l'espérance d'y faire modifier l'édit de pacification, & de regagner le roi de Navarre, le prince de Condé, & le maréchal de Damville, par les grands avantages qu'il leur feroit. Mais la ligue des catholiques, qui s'étoit formée depuis, pour contraindre le roi à la révocation de l'édit, rompit ses mesures: car au lieu qu'il n'avoit auparavant qu'un parti à satisfaire, pour rétablir la tranquillité dans l'état, il en eut deux à ménager, dont les vûes & les demandes étoient toutes contraires. Il appréhenda de se trouver seul entre les deux factions, & ne pensa qu'à se précautionner contre l'une & contre l'autre, voyant que leurs démarches tendoient également à anéantir l'autorité royale.

Le roi se déclare en faveur de la ligue.

Il n'étoit plus question de balancer l'une par l'autre : politique que la reine-mere avoit suivie par divers motifs durant la minorité des deux rois précédens. Les conjonctures n'étoient pas semblables, & une neutralité même apparente eût mis le roi en butte aux deux partis. C'est pourquoi, tout bien considéré, il résolut, sur-tout par l'avis

1576. de Jean de Morvilliers autrefois évêque d'Orléans, & une des meilleures têtes de son conseil, de se déclarer en faveur de la ligue.

La principale raison qui l'y détermina, fut que ne pouvant ni avec sûreté ni avec bienséance, se jetter de l'autre côté; il ôtoit en même-temps à la ligue ce qu'elle avoit de plus dangereux par rapport à lui; car en se portant pour chef de cette confédération, il l'empêchoit d'en choisir un autre, & déconcertoit par cette voie les intrigues du duc de Guise, qui, selon le projet, le devoit être: & le roi eût infailliblement réussi par-là dans ce point essentiel, s'il avoit eu dans la suite ou assez de précaution, ou assez de fermeté, pour ne pas laisser revenir avec le temps le duc de Guise par des voies détournées, où il prétendoit arriver d'abord tout d'un coup.

Cette résolution étant prise, on fit ensorte que les députés des Provinces & des Villes fussent tous, ou la plupart, catholiques, & même déja engagés dans la ligue.

Bodin, Journal des états de Blois. Dans le Journal des états de Blois par le duc de Nevers.

La reine-mere se rendit à Blois dès le dix-septieme de Novembre. Le roi y fit le lendemain son entrée, & prévint exprès l'arrivée de la plupart des députés pour la raison que je vais dire.

Quoiqu'il eût tout-à-fait résolu de se joindre à la ligue, dont le but étoit la cassation de l'édit de pacification, il ne voulut pas que l'on crût qu'elle lui faisoit la loi, ou qu'il agît par ses impressions. C'est pourquoi il fit d'abord répandre le bruit, que son intention étoit qu'il n'y eût désormais dans son royaume, d'exercice public d'aucune autre Religion, que de la catholique: & depuis, quand les états furent tout-à-fait assemblés, il fit entendre aux principaux de chaque Ordre, qu'il souhaitoit que cet article fût mis, comme le capital dans les requêtes qui lui seroient présentées.

Il déclare ses intentions aux états. Matthieu, l. 7.

Il fit l'ouverture des états le sixieme de Décembre par une courte harangue, qu'il récita avec beaucoup de grace & de majesté; car, comme dit un historien de ce temps-là, *Si jamais prince a été recommandé au monde pour bien faire, celui-ci l'a été pour bien dire.* Le chancelier de Birague parla ensuite: il expliqua plus au long les intentions du roi, &

assûra les états qu'elles tendoient toutes au repos de l'état, & à l'avantage de la véritable religion. 1576.

Chaque Ordre élut ses orateurs, pour porter les paroles. l'Ordre ecclésiastique choisit Pierre d'Espinac archevêque de Lyon, la noblesse Nicolas de Beaufremont baron de Seneçai, & le tiers-état Pierre Versoris fameux avocat du parlement de Paris.

Ils firent chacun leur harangue, pour remercier le roi des bonnes intentions qu'il avoit fait paroître pour ses sujets dans la sienne. L'orateur du clergé commença son discours à genoux sur une espece de prie-Dieu, & après la premiere période un héraut lui ordonna de la part du roi de se lever. Ensuite le baron de Seneçai parla, & puis Versoris, qui harangua une heure & demie, & à genoux pendant la premiere demi-heure, le tiers-état étant debout & découvert. Ils représenterent les miseres du peuple, les désordres du royaume, & supplierent le roi d'y apporter un prompt remede.

Les jours suivans furent employés à diverses assemblées particulieres de chaque Ordre. Le quinzieme on mit en délibération dans le tiers-état l'article qui concernoit la défense de l'exercice de toute autre religion que de la catholique. La noblesse avoit déja résolu qu'on en feroit la demande au roi. Versoris avertit l'assemblée que c'étoit l'intention de Sa Majesté, & qu'il la lui avoit déclarée. Jean Bodin député de Vermandois, province qui a séance aux états immédiatement après l'Isle de France, s'y opposa, disant que de révoquer l'édit de pacification, c'étoit précipiter l'état dans une nouvelle guerre. La liberté avec laquelle il parla sur ce sujet, le mit fort mal à la cour, & il fut le lendemain désavoué au nom des villes de Reims & de Châlons. *Journal de Bodin.*

Le vingt-sixieme cet article fut arrêté à la pluralité des voix de cette maniere : Que le roi seroit supplié de réunir tous ses sujets à la religion catholique & Romaine par les meilleures & plus saintes voies que faire se pourroit; d'ordonner que l'exercice de la religion prétendue réformée fût défendu tant en public qu'en particulier; que les ministres, diacres, surveillans sortissent du royaume dans le *Il interdit toute autre religion que la catholique.*

1576. temps que le roi marqueroit, nonobſtant tous édits faits au contraire, & d'avoir la bonté de prendre ſous ſa royale protection tous les autres particuliers, en attendant qu'ils ſe réuniſſent à la religion catholique.

Cependant Sangenis & la Popeliniere députés, le premier par le roi de Navarre, & l'autre par le prince de Condé, étoient arrivés avec quelques miniſtres calviniſtes, pour faire leurs remontrances aux états : mais par le conſeil du ſieur de Mirebeau, député de la nobleſſe de Xaintonge, ils ne les firent point, parce qu'ils auroient par cette démarche reconnu au nom des deux princes les états pour légitimement aſſemblés. Ils prirent le parti de proteſter contre cette aſſemblée, comme contre un conventicule illégitime, dont la convocation n'avoit pas été faite dans les formes, & ſuivant les loix du royaume. Ils firent cette proteſtation par des écrits qu'ils rendirent publics, après s'être retirés de Blois.

Thuanus, l. 63.

Députation faite au roi de Navarre & au prince de Condé, pour leur notifier cette interdiction.

Comme on étoit réſolu de mettre le roi de Navarre, le prince de Condé & le maréchal de Damville dans leur tort, & les rendre reſponſables de la guerre s'ils y contraignoient le roi, on convint que les trois Ordres leur envoyeroient chacun leurs députés, pour les inviter à venir aux états, à conſentir à l'article principal de la défenſe de l'exercice de toute autre religion que de la catholique, & pour exhorter les deux princes à donner l'exemple à ceux de leur parti, en rentrant eux-mêmes dans le ſein de l'égliſe. On nomma, pour aller vers le roi de Navarre, Pierre de Villars archevêque de Vienne, le ſieur André de Rubempré & Menager, qui étoit général des finances en Touraine. On envoya au prince de Condé Charles d'Alliboust, évêque d'Autun, le ſieur de Montmorin, & Pierre Rat, préſident de Poitiers, & au maréchal de Damville Antoine de Senetere évêque du Pui, & les ſieurs René de Rochefort & de Tholle.

Journal de Bodin.

Cette députation n'étoit qu'une formalité dont on n'attendoit rien, parce que le prince de Condé voyant bien par la conduite que l'on tenoit aux états qu'on alloit rentrer en guerre, avoit recommencé les hoſtilités, & les huguenots s'étoient ſaiſis de la Charité, & de pluſieurs au-

tres places en Poitou & en Xaintonge, dont Landereau, un des commandans du parti catholique en reprit aussi-tôt quelques-unes. En effet le prince de Condé refusa de donner audience aux députés, sur ce qu'il ne reconnoissoit point les états de Blois pour une assemblée légitime. 1576.

Le roi de Navarre en usa avec plus de modération. Il écouta sur-tout l'archevêque de Vienne, dont le discours le toucha jusqu'à lui tirer les larmes des yeux : mais il lui dit qu'il ne pouvoit se dégager avec sûreté; qu'on ne pouvoit pas prendre un plus mauvais parti que de recommencer une guerre, qui alloit achever la désolation du royaume; que sur l'article de la religion il n'étoit point opiniâtre; qu'il étoit toujours résolu, quoi qu'il lui en dût coûter, de suivre la véritable : mais que jusqu'à présent il avoit cru que celle où il avoit été élevé étoit la meilleure.

Le maréchal de Damville reçut pareillement avec beaucoup d'honnêteté les députés. Il remercia le roi & les états de l'honneur qu'ils lui avoient fait de les lui envoyer : mais il ajoûta qu'il ne pouvoit se séparer de ceux qu'il savoit être en résolution de vivre en paix à la faveur des édits de Sa Majesté.

Conduite du roi & de la reine mere sur cette affaire. Journal du duc de Nevers.

Durant cette inutile négociation, & tandis que les états étoient plus occupés du projet de la ligue, que des moyens de fournir aux frais de la guerre qu'elle alloit produire, le roi & la reine mere faisoient de cette grande affaire la matiere de presque tous les conseils qu'ils tenoient. Leur conduite étoit là-dessus toute mystérieuse, même à l'égard de ceux qui avoient le plus de part à leur confiance. Tantôt la reine mere concluoit à défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique dans le royaume; tantôt elle étoit de l'avis contraire, & s'emportoit même contre ceux qui avoient inspiré cette pensée au roi. Ce prince lui-même ne paroissoit pas moins varier que la reine sur cet article; & quelquefois quand elle parloit d'une façon, il opinoit d'une autre, jusques-là qu'une fois ils furent sur le point de se prendre de paroles.

Les ministres & la plûpart des autres conseillers d'état ayant été d'avis de la révocation de l'édit de pacification, & quelques-uns ayant opiné là-dessus moins par leurs pro- 1577.

1577. pres lumieres, que par déférence pour le ſentiment du roi & de la reine, étoient fort ſurpris de ces irréſolutions. Le duc d'Anjou, qui agiſſoit ſur le même préjugé que les autres du conſeil, ſe déclaroit à toutes occaſions contre l'édit de pacification, & propoſa même que l'on commençât la guerre par le ſiége de la Charité. On ne faiſoit nul myſtere de ce que ce prince diſoit ſur tout cela dans le conſeil; & la reine parlant le douzieme de Janvier au ſieur de Mirebeau, qui lui repréſentoit les conſéquences de la réſolution qu'on ſembloit vouloir prendre d'annuller l'édit de pacification, lui dit nettement que c'étoit ſa volonté, celle du roi & de Monſieur, qu'il n'y eût plus qu'une religion en France. Sur quoi le duc de Nevers dans ſon journal, aſſûre que tout ce manege ſe faiſoit pour engager de plus en plus ce jeune prince à ſe déclarer contre les huguenots, afin de le rendre irréconciliable avec eux, & que c'étoit une des principales fins qu'on s'étoit propoſées dans l'aſſemblée des états. Le duc d'Anjou s'apperçut un peu trop tard de cet artifice, & en fut très-chagrin.

Ils veulent avoir par écrit les avis des principaux du conſeil.

Le roi, non content d'avoir entendu tant de fois agiter cette affaire dans ſon conſeil, voulut avoir par écrit les avis des principaux conſeillers, c'eſt-à-dire, de la reine mere, de Monſieur, du cardinal de Bourbon, du duc de Montpenſier, du prince Dauphin, fils de ce duc, du cardinal de Guiſe, des ducs de Guiſe & de Mayenne, du maréchal de Coſſé, de Biron, du chancelier, des ſieurs de Morvilliers, de Lenoncourt, de Chiverni, de Bellievre, & de l'évêque de Limoges. Ils ſont tous rapportés dans les Mémoires du duc de Nevers. La plûpart conclurent à la caſſation de l'édit de pacification, & ne laiſſerent pas de propoſer les difficultés qu'il y auroit à faire la guerre, dont elle ſeroit infailliblement ſuivie. Ils appuyerent principalement ſur la diſette d'argent où le roi ſe trouvoit. L'écrit du duc de Guiſe fut très-court & fort enveloppé; il s'excuſoit de dire ſon ſentiment, ſur ce qu'ayant beaucoup moins d'expérience que tant de vieux capitaines & tant de ſages conſeillers que le roi conſultoit, il ne lui convenoit pas de s'expoſer à prendre un mauvais parti. Il en uſoit ainſi, de peur qu'avec le temps ſon écrit ne devînt public, comme il

Tome I.

arriva,

arriva ; & qu'il ne fût communiqué aux huguenots. 1577.

Le duc de Montpensier & le sieur de Biron furent de nouveau envoyés au roi de Navarre, & le firent consentir à modifier l'édit de pacification. Le duc à son retour ayant fait part aux états de sa négociation, le tiers état présenta une requête au roi, pour le supplier de faire de nouvelles réflexions là-dessus. Mais enfin, après bien des délibérations & des souplesses, on s'en tint à la premiere requête des états, qui avoient d'abord demandé qu'on ne souffrît l'exercice d'aucune religion en France différente de la catholique, & l'on n'eut nul égard à la clause que plusieurs avoient voulu qu'on y inserât, savoir qu'il falloit que la chose fût ainsi, pourvû qu'elle se pût faire, sans qu'on en vînt à la guerre. La ligue fut autorisée après qu'elle eut été signée par le roi même, par Monsieur, par la plûpart des princes & seigneurs catholiques, qui s'étoient rendus aux états, & cela contre l'avis du duc de Montpensier, du maréchal de Cossé, de Biron, & de quelques autres. La formule en fut envoyée dans les provinces aux gouverneurs & aux villes, dont quelques-unes, & Amiens entre autres, s'excuserent d'entrer dans la ligue.

La ligue est autorisée & signée par le roi.

Journal de Bodin.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 2.

Ainsi finirent les états au commencement de Mars, sans autre effet que la signature de la ligue ; car on n'y conclut rien de particulier pour la réformation de l'état, & même on n'y fournit rien au roi pour l'entretien de la guerre qu'il alloit entreprendre. Il eut recours au clergé, qui lui donna quelque secours. Il tira encore de l'argent de la création de quelques nouvelles charges, & se prépara à commencer au plutôt la guerre.

Sur ces entrefaites arriva le docteur Butri, envoyé du duc Casimir, qui fit grand bruit de la rupture du traité de paix. Il déclara au roi que son maître se tenoit quitte des engagemens qu'il avoit pris avec lui, & qu'il renonçoit à tous les bienfaits dont il l'avoit gratifié, c'est-à-dire, au duché d'Estampes, à la compagnie de cent hommes d'armes, à la charge de colonel de quatre mille reîtres, & à ses pensions. Après quoi l'envoyé demanda des passe-ports pour le retour de ses deux collegues en Allemagne, & la permission pour lui de passer en Angleterre. Tous ces ma-

Matthieu, l. 7.

1577. neges, & fur-tout le voyage d'Angleterre, n'étoient que pour intimider le roi, qui ne laissa pas d'aller son chemin.

Raisons qu'on en allégua aux princes protestans.

Ce prince toutefois fit partir le sieur de Biron pour aller encore trouver le roi de Navarre, & le sommer de nouveau de rentrer dans son devoir & dans le sein de l'église. Il envoya Villequier à Louis, nouveau comte Palatin du Rhin, pour lui faire ses complimens de condoléance sur la mort du comte Fréderic son pere. Il eut ordre de voir à cette occasion le duc Casimir, & de lui rendre compte des raisons pour lesquelles on avoit résolu de révoquer l'édit de pacification, & de ne plus souffrir l'exercice public d'aucune autre religion que de la catholique. Ces raisons contenues dans les instructions de Villequier, étoient que les états du royaume avoient supplié le roi d'en user ainsi; qu'il avoit connu par expérience que la diversité des religions étoit la source de tous les desordres; que les prêches & les assemblées des calvinistes ne se tenoient que dans le dessein de conspirer contre l'autorité royale, de surprendre des villes, & de faire des complots pour la destruction de l'ancienne religion; que les catholiques voyant le danger où l'observation de l'édit de pacification exposoit leurs personnes, leurs biens & leur religion, s'y étoient unanimement opposés; que pour leur sûreté ils avoient fait des ligues avec des princes étrangers; qu'au reste il ne suivoit en cela que l'exemple de la reine d'Angleterre & des princes protestans d'Allemagne, qui ne permettoient dans leurs états que l'exercice d'une seule religion; qu'ayant promis dans ses derniers édits la convocation des états généraux, afin de chercher des remedes aux maux dont la France étoit affligée, il avoit satisfait à sa parole; qu'on ne pouvoit le blâmer de la révocation de l'édit, puisqu'elle ne s'étoit faite qu'à la requête des mêmes états, & que néanmoins il étoit résolu de donner sa protection à tous les calvinistes de France, pourvû qu'ils ne fissent qu'en secret l'exercice de leur religion, & que dans le reste ils lui demeurassent fideles.

Commencement de la guerre.

Ces raisons n'ayant pas satisfait le duc Casimir, on ne lui en parla pas davantage: & avant qu'il eût le temps de se

mettre en état de rentrer en France, on poussa vivement la guerre. 1577.

Le duc d'Anjou à la tête d'une armée alla assiéger la Charité, & la prit par composition. De-là il alla mettre le siége devant Yssoire en Auvergne. Chavagnac avoit été envoyé par le roi de Navarre pour y commander. Il s'y défendit pendant près d'un mois avec beaucoup de valeur. Le duc de Guise y donna un assaut à la tête de quantité de noblesse, & fut repoussé. Clermont, la Mothe & Montmorin y furent tués. Yve d'Alègre, Jean de Thevale, & Jacques de Harlai-Chanvalon dangereusement blessés. Chavagnac, hors d'état de soûtenir un second assaut, demanda à capituler. On ne put convenir des articles, & le duc d'Anjou déclara qu'il vouloit avoir la garnison & les bourgeois à discrétion. Les ôtages furent rendus de part & d'autre. Le commandant ayant fait assembler son conseil, comme il n'y avoit aucun secours à attendre, & que la breche étoit fort grande, il fut conclu qu'on subiroit la loi du vainqueur. La ville fut abandonnée au pillage : mais le duc d'Anjou donna la vie & la liberté à Chavagnac & à quelques autres gentilshommes, à condition de ne plus prendre les armes contre le roi.

Siège de la Charité par le duc d'Anjou.

Le duc de Mayenne d'autre part fit lever le siége de Xaintes au prince de Condé, assiégea & prit Tonnai-Charante & Marans, & serra de fort près la Rochelle. Il entreprit le siége de Brouage, qui après une vigoureuse résistance, se rendit le vingt-huitieme d'Août faute de secours, celui de terre ayant été empêché par la mésintelligence qui se mit entre le roi de Navarre & le prince de Condé, & celui de mer par la vigilance de Lansac, qui garda si bien toutes les avenues, qu'il fut impossible aux calvinistes de les forcer. (a)

Autres expéditions des troupes du roi.

Mémoires de Sully, tom. 2.

Le prince de Condé & le roi de Navarre n'étoient point

(a) Louis duc de la Trémoille, lieutenant général pour le roi en Poitou, eut ordre de marcher avec une armée contre les religionnaires de cette province, & malgré toutes les traverses que lui suscita le comte du Lude gouverneur de Poitou, il enleva plusieurs petites places aux protestans. Il assiégeoit la ville de Melle lorsqu'il mourut d'une violente attaque de goute. La ville se rendit le jour même de sa mort. Il fut pere de Claude duc de la Tremoille dont la sœur épousa le prince de Condé.

1577. en état de s'oppoſer à ces progrès, & pouvoient moins encore faire de ſemblables entrepriſes, parce que le maréchal de Damville qui avoit une armée ne vouloit point ſortir de ſon gouvernement de Languedoc, & ne penſoit qu'à s'y maintenir. Ainſi toute leur application étoit à ſe ménager des intelligences par le moyen des huguenots pour ſurprendre quelques places. Le roi de Navarre réuſſit à la Réole, il manqua Marmande, & le prince de Condé Niort. Un gentilhomme Breton nommé la Vigne, ſurprit Concarnau en baſſe Bretagne : mais comme il ne fut point ſecouru, la ville fut peu de temps après repriſe par la nobleſſe catholique de la province.

La Popeliniere, l. 42.

Le zele de ce prince ſe rallentit.

Après tout, quoique le roi n'eût pû déclarer avec plus d'éclat qu'il avoit fait dans les états la réſolution où il étoit de pouſſer les huguenots, & de ne plus ſouffrir déſormais dans ſon royaume l'exercice de la religion calviniſte, on vit bientôt ſon ardeur ſe rallentir à cet égard ; & ſoit que les ſuccès, bien qu'aſſez heureux, ne répondiſſent pas à ſes eſpérances, ſoit qu'il vît les huguenots, tout peu préparés qu'ils étoient, l'être aſſez pour pouvoir tirer les choſes en longueur, & attendre les ſecours des étrangers en vertu d'une ligue dont ils traitoient avec la reine d'Angleterre, les princes proteſtans d'Allemagne, & même avec les rois du nord, ſoit que la guerre ne s'accommodât pas avec ſes plaiſirs, ſoit que l'argent lui manquât, ſoit qu'il eût plus ſérieuſement réfléchi ſur les ſuites de la ligue catholique au préjudice de l'autorité royale, que le premier préſident de Thou qu'il avoit conſulté en ſecret lui avoit vivement repréſentées, ſoit que dans la ſituation des affaires des Pays-Bas il ſe flattât de l'eſpérance d'y procurer aux dépens des Eſpagnols un établiſſement au duc d'Anjou, dont il avoit grande envie de ſe défaire, ſoit qu'il ſe défiât de l'empreſſement que ce prince faiſoit paroître pour aller attaquer le roi de Navarre en Guienne, où après l'avoir ruiné il ſeroit peut-être tenté de ſe mettre lui-même à la tête des rebelles, ſoit enfin que toutes ces raiſons enſemble concouruſſent à le faire changer de ſentiment, il écouta plus favorablement les avis du duc de Montpenſier, & de quelques autres du conſeil qui le portoient à la paix, & lui faiſoient

Thuanus, l. 63.

Il paroît diſpoſé à la paix.

envisager la ruine entiere de son royaume dans la continuation de la guerre. 1577.

Ce duc négocioit toujours avec le roi de Navarre, & étoit secondé des sieurs de Biron & de Villeroi, qui trouvoient ce prince toujours fort disposé à la paix, mais ferme & inébranlable sur l'article de l'exercice public de la religion protestante dans le royaume, quoiqu'il ne refusât pas d'admettre quelque tempérament dans l'édit de pacification.

Raisons qui y porterent aussi le prince de Condé.

D'autre part le prince de Condé, après la prise de Brouage par le duc de Mayenne, voyoit tous les jours ses troupes se débander. Il étoit mal satisfait des Rochelois, qui ne s'accordoient point entre eux, les uns souhaitant la paix, & les autres s'y opposant; & tous, ou la plûpart refusant de lui accorder l'autorité qu'il souhaitoit prendre dans leur ville, & qu'il se croyoit nécessaire pour bien conduire la guerre. Ainsi l'on se rapprocha insensiblement; on convint d'une treve au commencement de Septembre : elle fut suivie de la paix que le roi signa à Poitiers, & le roi de Navarre à Bergerac, & puis d'un nouvel édit de pacification différent du dernier, seulement en ce qu'il donnoit un peu moins d'étendue à l'exercice public du calvinisme, & que les places de sûreté n'étoient pas tout-à-fait les mêmes que celles que le roi avoit accordées aux calvinistes par le précédent édit; car on leur donna Montpellier au lieu de Beaucaire, & Yssoire qui avoit été prise ne leur fut pas rendue.

Elle est conclue & suivie d'un nouvel édit de pacification.

Le roi de Navarre conclut cette paix sans consulter le duc Casimir, qui s'en tint fort offensé, & auquel il s'excusa, en lui disant qu'il prévoyoit qu'elle ne dureroit pas. Pour ce qui est du prince de Condé, il en eut tant de joie, que le courrier qui lui en vint apporter la nouvelle à la Rochelle (d'autres disent à Saint-Jean d'Angeli) étant arrivé la nuit, il la fit publier sur le champ aux flambeaux. Les calvinistes du Languedoc, toujours en défiance de la cour, eurent plus de peine à la recevoir: mais Jean de Montluc, évêque de Valence, y ayant été envoyé par le roi quelque temps après, ramena les esprits. Le maréchal de Damville, que la cour avoit commencé de regagner par la maréchale

Matthieu, l. 7.

1577.

sa femme, accepta aussi la paix, & la fit accepter dans les endroits où il étoit le maître.

Les huguenots forment le plan d'une espece de république dans le Languedoc.

Ce qui l'y détermina le plus fut la maniere dont les huguenots en usoient à son égard. Elle lui fit connoître le génie de cette secte, & toucher au doigt que dès-lors leur dessein étoit de former une espece de république dans le bas Languedoc, comme ils avoient déja fait à la Rochelle & à Montauban. Pour y parvenir il falloit secouer le reste de l'autorité que ce maréchal avoit encore conservé sur eux dans son gouvernement de Languedoc, se rendre maîtres des principales villes, & sur-tout de Montpellier. Ils en vinrent à bout, & voici comme ils s'y prirent.

Comment ils s'y prirent.

Ils firent susciter une sédition à Beziers par les gens de leur religion. Le maréchal partit aussi-tôt de Montpellier pour l'aller appaiser. C'étoit ce qu'ils prétendoient, & dès qu'il en fut dehors, les huguenots s'emparerent de la place, où ils étoient les plus forts, arrêterent la maréchale & ses enfans, établirent pour gouverneur Châtillon, fils du feu amiral de Coligni, pillerent les églises, les abattirent, maltraiterent les catholiques; & ayant donné avis du succès de leur entreprise aux huguenots d'Aigues-mortes, d'Alais, de Lunel, de Sommieres, d'Aimargues & de Massillargues, ils les exhorterent à en faire autant. Leur conseil fut suivi & exécuté, & Saint-Romain fut établi gouverneur d'Aigues-mortes.

Dans les instructions de Clausonne & des autres députés, datées du 27 Février 1577.

Ensuite ils firent une assemblée à Lunel, d'où ils envoyerent des députés au maréchal. Ces députés, loin de faire excuse sur ce qui s'étoit passé à Montpellier & ailleurs, lui déclarerent que l'assemblée l'approuvoit comme une chose qui étoit nécessaire pour le bien des églises; qu'ils ne prétendoient point pour cela se séparer de la confédération, pourvû qu'il voulût bien exclure de son conseil tous les catholiques, & admettre diverses autres conditions, qui lui ôtant presque toute son autorité, le rendoient dépendant du caprice des adjoints, qu'on devoit lui assigner dans le gouvernement.

* Rapporté dans l'histoire du progrès du calvinisme.

Les instructions de ces députés furent depuis publiées par les huguenots mêmes, & le maréchal en y répondant par un écrit, * fit également voir l'ingratitude des hugue-

nots à son égard, & le grand mal qu'il avoit fait à la religion Catholique par sa révolte & par son union avec eux; car depuis ce temps-là le Calvinisme se répandit, & s'enracina tellement en ce pays-là, que ce fut de toutes les provinces la plus gâtée. 1577.

C'est ainsi que se rompit l'union des huguenots & des malcontens, & c'est ce qui disposa le plus le maréchal à écouter l'évêque de Valence, & à recevoir le traité de paix qui lui fut rapporté par ce prélat dans le temps qu'il assiégeoit Montpellier. Il serroit la place de si près, que si la guerre n'eût pas fini, elle auroit été obligée de se rendre, & les huguenots eussent infailliblement éprouvé la rigueur du châtiment qu'il leur préparoit.

Après tout, comme l'histoire doit rendre justice à tout le monde, je ne dois pas dissimuler qu'un historien * huguenot justifie les calvinistes du Languedoc sur la conduite qu'ils tinrent à l'égard du maréchal de Damville. Il dit qu'ils n'en userent ainsi qu'en conséquence des avis qu'ils eurent, que le maréchal traitoit avec la cour, & ce gentilhomme qui étoit assez dans la confidence du roi de Navarre, ajoûte qu'il ne parle point là-dessus sans connoissance, parce que ce fut lui-même qui découvrit ce mystere, & qui en ayant donné avis à ceux de son parti, fut la cause qu'il prit la résolution de se saisir de Montpellier & des autres places, dont le maréchal vouloit en les livrant au roi, acheter sa grace & la faveur de la cour.

*D'Aubigné, l. 3. c. 9.

1578 (a).

Mort de Jean de Montluc.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas-là le service le moins important que Jean de Montluc rendit à l'état, mais ce fut le dernier. Il mourut l'année suivante à Toulouse entre les mains d'un confesseur Jésuite. Sur quoi monsieur de Sponde dans ses annales ecclésiastiques, fait une réflexion, que cette circonstance de la mort de ce prélat lui servit beaucoup à convaincre le public, qu'au moins il mouroit catholique; car il étoit fort décrié sur l'article de la religion;

Ad annum 1579. Voyez les observations sur le regne précédent.

(a) Ce fut au mois de Mai de cette année 1578. que l'on commença à Paris la construction du pont-Neuf sur les desseins de Jacques Andronet du Cerceau, architecte du roi, & sous la direction de Christophe de Thou premier président, de Pierre Seguier lieutenant civil, de Jean de la Guesle procureur général, & de Claude Marcel surintendant des finances.

1578.

& il ne l'étoit pas sans fondement, comme on l'a vû en plusieurs endroits de cette histoire.

Son caractere.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cotté* 4. B. *fol.* 385.

Thuanus, l. 64.

Montgeon alphabet militaire.

Il laissa un fils naturel, qui par un acte authentique, & ce me semble, un peu scandaleux, fut reconnu pour son héritier, & parvint depuis à une haute fortune. Le brave maréchal de Montluc, frere de l'évêque, étoit mort quelque temps auparavant. Ce fut un des hommes de son temps les plus illustres dans la guerre, autant par la prudence que par la valeur. Ses commentaires, qui contiennent l'histoire de sa vie par leur style naïf, plein d'un feu également noble & naturel, montrent la beauté de son génie, que l'étude n'avoit nullement cultivé, & qui tiroit tous ses agrémens de son propre fonds. Henri IV. appelloit cet ouvrage la bible des soldats. Son bâton de maréchal de France fut donné à Armand de Biron, qui céda pour cela sa charge de grand-maître de l'artillerie à Philbert de la Guiche, dès-lors gouverneur de Lyon, du Lyonnois, du Forès, & du Beaujolois.

Dispositions à de nouveaux troubles.

Nonobstant l'acceptation de la paix par les principaux chefs des partis, il y avoit tant d'animosité entre les catholiques & les huguenots, & si peu d'autorité dans le souverain pour les contenir, que la guerre civile pouvoit renaître à tous momens. Plusieurs seigneurs dans les provinces qui s'étoient rendus considérables durant les troubles, en regardoient la fin comme celle de leur autorité & de leur considération, & ne pensoient qu'à rallumer le feu qu'on venoit d'éteindre.

Vie hist. du connétable de Lesdiguieres, l. 1.

Lesdiguieres, à qui le roi de Navarre & le prince de Condé avoient donné le commandement des armes en Dauphiné, étoit le plus dangereux par le grand crédit qu'il s'étoit acquis dans la faction huguenote.

On avoit déja eu avis à la cour des liaisons qu'il entretenoit avec le duc de Savoye, & avec le maréchal de Bellegarde, qui commandoit dans le marquisat de Saluces, dont Charles de Birague étoit gouverneur en chef.

Le duc de Savoye partit à la sollicitation du roi d'Espagne, qui savoit que le duc d'Anjou avoit dessein de conduire du secours aux mécontens des Pays-Bas, partie de son propre mouvement, dans l'espérance de profiter des débris

débris de la couronne de France, ne pensoit qu'à susciter de nouveaux embarras au roi; & sur la connoissance qu'il eut de la haine de Bellegarde contre Birague, il lui offrit de l'aider à se rendre maître du gouvernement du marquisat de Saluces, où il n'étoit que lieutenant, & de le faire seconder par Lesdiguieres & par le roi de Navarre. 1578.

Voyage de la reine mere en Guienne, pour tâcher de ramener le roi de Navarre.

Le maréchal, qui trouvoit dans ce projet de quoi satisfaire en même-temps & son ressentiment, & son ambition, ne balança pas à accepter l'offre. L'exemple du maréchal de Damville, & l'indépendance où les gouverneurs des provinces étoient alors, lui persuaderent que le meilleur titre qu'ils eussent de se maintenir dans leurs gouvernemens, étoit la possession; que si une fois il s'établissoit dans celui de Saluces, le roi n'oseroit entreprendre de l'en chasser, de peur qu'il ne livrât ce marquisat au duc de Savoye, & qu'on s'estimeroit encore trop heureux à la cour de le lui laisser, à condition de le conserver à la couronne. Tandis que cette intrigue se tramoit, la reine mere entreprit le voyage de Guienne, pour tâcher de gagner le roi de Navarre, lui persuader de revenir à la cour, & pour régler diverses difficultés touchant l'édit de pacification, qui pouvoient donner lieu à de nouveaux troubles.

Lettre du roi de Navarre aux églises réformées, datée de Nerac le 20 d'Octobre 1578. dans la bibliotheque de M. Foucault, conseiller d'état.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 3.

Elle prit pour prétexte de son voyage de lui mener la reine Marguerite sa femme, qui jusques-là avoit en vain sollicité la permission d'aller le rejoindre. Le roi qui en avoit toujours fort mal usé avec elle, lui fit beaucoup de caresses avant son départ, lui assigna sa dot sur diverses terres; & outre la pension qu'il lui donnoit en qualité de fille de France, il lui en assûra une nouvelle. Il lui fit assez entendre qu'il n'en usoit si bien avec elle que pour l'engager à maintenir le roi de Navarre dans l'obéissance qu'il lui devoit comme à son souverain; & la rendre moins vive sur les intérêts du duc d'Anjou, auquel il savoit qu'elle étoit toute dévouée. Elle lui promit de faire tout ce qui dépendroit d'elle sur le premier article, & s'excusa sur le second, disant qu'elle ne pouvoit se résoudre à rompre avec un frere, dont elle avoit toujours été tendrement aimée. Elle conjura le roi de prendre pour ce prince d'autres sentimens que ceux qu'il faisoit paroître, & lui répon-

1578. dit de la résolution où il étoit de ne se jamais écarter de son devoir.

Les deux reines partirent de la cour, & firent à petites journées le voyage de Guienne. Le roi de Navarre vint au-devant d'elles jusqu'à la Réole, où il les reçut avec toutes sortes de marques de respect pour la reine mere, & d'amitié pour la reine sa femme. Il les faisoit cependant observer de près par le vicomte de Turenne, pour tâcher de découvrir si ce voyage ne cachoit point quelque mystere.

Davila, l. 6. Matthieu, l. 7.

Les deux reines s'étant reposées pendant quelques jours qu'on leur fit passer en divertissemens, & à recevoir les complimens des villes & de la noblesse qui venoit leur faire sa cour, la reine mere avoua au roi de Navarre que le principal motif de son voyage étoit de conférer avec lui sur les moyens de rétablir la tranquillité dans le royaume, d'éteindre l'animosité des deux partis, de faire observer l'édit, & de contenir les peuples dans l'obéissance dûe au souverain.

Lettre du roi de Navarre citée ci-dessus.

Le roi de Navarre à son ordinaire faisoit paroître beaucoup d'envie de satisfaire le roi & la reine mere : mais on avançoit peu, d'autant que les entreprises que les huguenots faisoient de temps en temps, principalement en Languedoc & en Dauphiné, produisoient de nouvelles difficultés, & que le roi de Navarre ne vouloit rien conclure sans en communiquer avec le prince de Condé, & avec les autres chefs du parti, assemblés alors à Montauban, dont il falloit attendre les résolutions. La reine mere attribua encore ces délais à une autre cause; savoir que le roi de Navarre devenu amoureux des demoiselles d'Agelle & de Fosseuse, & le vicomte de Turenne de la demoiselle de la Vergne, qui étoient toutes trois à la suite de cette princesse, tiroient les choses en longueur exprès, pour retarder le départ de leurs maîtresses. D'autres ajoûtent que la reine profitoit de tout ce commerce de galanterie, pour apprendre bien des secrets, pour mettre la division dans la cour du roi de Navarre, & lui débaucher quelques-uns de ses serviteurs. Quoi qu'il en soit, elle demeura dans ces quartiers-là jusqu'après le mois de Février de l'an 1579.

Ibidem.

Mémoires de la reine Marguerite.

D'Aubigné, l. 4. c. 3.

1579.

que se tinrent les conférences de Nerac, où le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, le prince Dauphin son fils, qui étoit venu joindre la reine, se trouverent aussi-bien que le maréchal de Biron, le sieur de la Mothe-Fenelon, les députés du prince de Condé & de quelques villes calvinistes, & divers autres seigneurs des deux partis. 1579. *Conférences de Nerac.*

Ces conférences finirent le dernier jour du mois de Février. On y fit de nouvelles interprétations des articles du dernier édit de pacification, presque toutes en faveur des calvinistes. On accorda encore au roi de Navarre trois places en Guienne pour l'assûrance de l'exécution de cet édit, savoir Figeac, Puymirol & Bazas, qu'il devoit rendre au mois d'Août suivant, & onze aux calvinistes du Languedoc, à condition de s'en dessaisir au mois d'Octobre; les principales étoient Alais, Sommieres & Lunel. On ne les leur accorda que sur la parole qu'ils donnerent, qu'on n'y feroit nulle nouvelle fortification, qu'on y conserveroit les églises, & qu'on n'y maltraiteroit point les catholiques. Mais quand ils en furent une fois les maîtres, ils en chasserent les prêtres, & firent tomber tous les impôts sur les catholiques, pour en décharger ceux de leur religion. *On y accorde de nouvelles places de sûreté aux huguenots.*

C'est ainsi que les calvinistes profitoient de l'envie que l'on avoit à la cour d'entretenir la paix, tandis que sous main ils prenoient entre eux de nouvelles liaisons pour ne se pas laisser surprendre, au cas qu'il fallût en revenir à la guerre, ou qu'ils trouvassent l'occasion favorable de la recommencer eux-mêmes.

Ils s'assûroient d'avoir un nouvel appui dans le maréchal de Bellegarde, qui étoit venu à bout de déposséder Biragne du gouvernement du marquisat de Saluces, ayant été aidé dans cette hardie entreprise par Lesdiguieres, qui lui avoit fourni deux mille fantassins, trois cents chevaux-légers, & autant d'arquebusiers à cheval, conduits par Gouvernet, gentilhomme du Dauphiné. Guichenon, hist. de la maison de Savoye.

Ce nouvel incident obligea la reine de passer de Guienne en Languedoc, & de-là en Dauphiné pour empêcher les suites de la révolte du maréchal, tâcher de pénétrer ses intentions, & de découvrir si outre les liaisons qu'il avoit *La reine va de Guienne en Languedoc & en Dauphiné.*

1579. prises avec les huguenots, de quoi le secours que lui avoit donné Lesdiguieres ne permettoit pas de douter, il n'en avoit point pris encore d'autres avec le duc de Savoye beaucoup plus préjudiciables à l'état.

Elle lui envoya le marquis de Curton pour le prier de la venir trouver en deçà des Monts. Il s'en défendit sur ce qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui dans cette entrevûe. La reine considérant l'importance de l'affaire, ne se rebuta point. Elle eut recours à la médiation du duc de Savoye, quelque défiance qu'elle eût de lui, & le pria de trouver bon qu'elle l'allât trouver dans ses états.

Le duc, pour lui épargner cette peine, se rendit à Grenoble, mais sans amener Bellegarde avec lui. Ce seigneur n'avoit pas voulu le suivre qu'il ne lui engageât sa parole pour la sûreté de sa personne, & le duc n'avoit point jugé à propos de le faire pour Grenoble qui n'étoit point de ses états.

Mort du maréchal de Bellegarde.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Bellegarde.

La reine qui vouloit absolument voir le maréchal, accepta l'offre que le duc lui fit de le lui amener à Monluel en Bresse. Elle s'y rendit au mois d'Octobre, y entendit les justifications de Bellegarde; & faisant semblant de les approuver, elle le confirma dans le gouvernement qu'elle ne pouvoit lui ôter. Mais il n'en jouit pas long-temps, car six jours après qu'il fut retourné à Saluces il y mourut, les uns disent de la gravelle & d'autres du poison.

Comment avantageuse pour la cour.

De quelque maniere que cette mort fût arrivée, c'étoit un heureux dénouement pour la cour; car non-seulement il s'étoit lié avec Lesdiguieres, avec le roi de Navarre & avec le duc de Savoye, comme on n'en doutoit pas, quelque éloge que l'historien de Savoye fasse à cette occasion du désintéressement de son prince, mais encore on savoit qu'il traitoit sous main avec le comte d'Ayamont, gouverneur de Milan. On laissa le gouvernement à son fils âgé de vingt ans; mais sous prétexte de sa jeunesse, on nomma pour commander en son nom Jean-Louis de Nogaret de la Valette, seigneur de Caumont, depuis duc d'Epernon son parent, qui jouera aussi dans la suite un grand rôle dans les troubles du royaume.

Changemens arrivés en l'absence de la reine.

La reine, après une si longue absence, étant de retour

auprès du roi son fils, trouva plus de changement dans la cour de ce prince que dans sa conduite, par laquelle il continuoit de se rendre de plus en plus odieux & méprisable.

1579.

Triste fin de trois des mignons du roi. Journal d'Henri III.

Quelus, Maugiron & Saint-Mesgrin, trois de ces seigneurs qu'on appelloit les mignons du roi, avoient misérablement péri, les deux premiers dans un duel, pour une querelle que Quelus avoit eue avec d'Entragues, favori de la maison de Guise. (a) Ils ne se contenterent pas de prendre chacun un second, selon la coûtume de ces détestables combats, mais ils prirent encore un troisieme. Quelus fut servi par Maugiron & Livarot; d'Entragues par Riberac & le jeune Schomberg. Ils se battirent à cinq heures du matin au marché aux chevaux, proche de la Bastille. Maugiron & Schomberg demeurerent morts sur la place, Riberac & Quelus moururent depuis de leurs blessures. Livarot aussi dangereusement blessé, en réchappa. Il n'y eut que d'Entragues qui en fut quitte pour une plaie fort légere. Pour Saint-Mesgrin il fut assassiné la nuit trois mois après au retour du Louvre, par une troupe de gens inconnus, qui le laisserent sur la place blessé de plus de trente coups de pistolet & d'épée, dont il mourut le lendemain.

Voyez les observations.

Peu de personnes plaignirent le malheur de ces jeunes seigneurs, tous fort débauchés, qui abusoient de la bonté

(a) Ils se battirent le dimanche 27 Avril, selon le journal de l'Etoile, pour une querelle que Quelus avoit eu la veille dans la cour du Louvre avec le jeune d'Entragues que l'on nommoit Entraguet. Le marché aux chevaux qui fut le lieu du combat, étoit alors dans l'endroit où avoit été auparavant le palais des Tournelles, & où est aujourd'hui la place royale. Riberac mourut le lendemain. *Livarot*, dit le journal, *d'un grand coup qu'il eut sur la tête fut six semaines malade & réchappa.* Trois ans après, il fut tué en duel par le marquis de Maignelais.

Quelus de dix-neuf coups qu'il reçut fut malade 28 jours & mourut le 24 Mai. Le roi lui avoit promis 100 mille écus s'il guérissoit, & cent mille francs au chirurgien qui viendroit à bout de le guérir. Le bruit courut que si Quelus mouroit, le jeune d'Entragues seroit sacrifié : mais le duc de Guise prit hautement sa défense, & soutint que d'Entragues avoit agi *en homme de bien.*

Saint-Mesgrin fut assassiné le 21 Juillet à onze heures du soir, & il mourut le 22. On crut que les assassins avoient à leur tête le duc de Mayenne, ou du moins qu'ils avoient été apostés par les princes Lorrains qui soupçonnoient Saint-Mesgrin de quelques galanteries avec la duchesse de Guise. Quelus, Saint-Mesgrin & Maugiron furent enterrés dans le choeur de l'église de Saint-Paul, où le roi leur fit dresser un mausolée qui fut détruit par le peuple en 1548.

1579.

& de la confiance du prince; l'entretenoient dans ses désordres, & s'enrichissoient de ses prodigalités, dans un temps où l'argent étoit si rare & si nécessaire pour les pressans besoins de l'état. Mais les manieres indignes dont le roi marqua après la mort la tendresse qu'il avoit pour eux, ne firent gueres moins de tort à sa réputation que ses profusions. Il voulut voir les corps de Quelus & de Saint-Mesgrin, & les baisa; & leur ayant fait couper leurs cheveux, il les garda comme un précieux thrésor, aussi-bien que les pendans d'oreilles de Quelus, qu'il lui avoit attachés un peu auparavant de sa propre main.

Indignes marques que ce prince leur donne de sa tendresse.

Quelques mois après il fit une chose plus digne de lui, & qui fut en même-temps l'effet d'une saine & sage politique. Ce fut l'institution de l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit, à quoi il fut porté principalement par deux raisons. La premiere étoit que l'ordre royal de chevalerie de Saint Michel se trouvoit extrèmement avili par le grand nombre de ceux à qui on l'avoit donné, sans égard ni au rang, ni aux services, ni à la naissance, jusques-là que par une espece de proverbe on appelloit le collier de l'ordre de Saint-Michel, *le collier à toutes bêtes*: & son dessein étoit de faire de celui du Saint-Esprit une marque de la plus haute distinction. La seconde fin qu'il se proposa fut de retirer du parti calviniste, par l'espérance de cet honneur, les grands seigneurs qui y étoient engagés, parce qu'un des statuts de cet ordre portoit que personne n'en seroit honoré, qu'il ne fît profession de la religion catholique, apostolique & Romaine.

Institution de l'ordre du S. Esprit.

Il me paroît aussi fort vrai-semblable qu'il avoit pareillement en vûe dans cette institution de donner atteinte à la ligue, d'autant que par un autre statut le chevalier doit faire vœu & serment *de ne prendre gages, pensions, ni état d'autre prince quelconque, ni de s'obliger à autre personne du monde que ce soit, sans l'expresse permission du roi*: or c'étoit principalement en cela que consistoit ce qu'il y avoit dans la ligue de plus dangereux pour l'autorité royale.

Cette chevalerie n'étoit pas proprement de l'invention du roi: mais il en avoit pris l'idée dans le plan qu'un autre prince de l'auguste maison de France avoit fait d'un ordre

Sur quelle idée elle fut formée.

semblable sous le même titre du Saint-Esprit. C'étoit Louis d'Anjou, dit de Tarente, roi de Jérusalem & de Sicile, qui l'institua à Naples dans le château de l'Œuf l'an 1352. le jour de la Pentecôte, d'autant qu'en pareil jour il avoit été couronné roi de Jérusalem & de Sicile; & il semble que ce fut cette circonstance qui frappa le roi Henri III. parce qu'effectivement il parvint lui-même à la couronne de Pologne, & puis à celle de France en cette même fête; à quoi quelques-uns ont ajoûté, mais faussement, qu'il étoit aussi né ce même jour. Les Vénitiens à son passage par leur ville, lorsqu'il venoit de Pologne, lui firent présent de l'acte original de l'érection de cet ancien ordre du Saint-Esprit. Il le tint fort caché, & après en avoir fait tirer par le sieur de Chiverni, qui fut depuis chancelier de France, ce qu'il jugea à propos d'en extraire pour son nouvel ordre, il lui ordonna de le brûler : commandement auquel ce grand magistrat ne se crut pas obligé de déférer. Il garda ce précieux monument, qui de la bibliotheque de Philippe Huraut, évêque de Chartres son fils, a passé depuis à celle de feu monsieur le président de Maisons.

1579.

Le Laboureur dans la continuation des mémoires de Castelnau.

Le nombre des chevaliers, selon les statuts, ne devoit pas être de plus de cent, sans y comprendre le roi; & ils devoient faire preuve de noblesse au moins de trois races paternelles. Le grand collier de cet Ordre du poids de trois cents écus d'or, étoit composé de fleurs de lys d'or, cantonnées de flammes d'or émaillées de rouge, entrelassées de trois chiffres ou monogrammes, pareillement d'or, émaillés de blanc; le premier chiffre est d'un H. & d'un Lambda lettre Greque : c'étoient les premieres lettres du nom du roi & de celui de la reine son épouse Louise de Lorraine. Les deux autres chiffres marquoient les noms de quelques personnes que le roi laissa à deviner; & qu'on soupçonna malignement désigner quelques maîtresses : & c'est apparemment pour cela qu'on les a changées depuis en d'autres symboles plus conformes à la valeur & à la religion de nos rois.

La croix pendante au collier par devant, est de la figure de celles des chevaliers de Malte, mais d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu sans émail, ayant dans

1579. chaque angle une fleur de lys, & dans le centre une colombe, figure du Saint-Esprit, & au revers ceux qui étoient déja chevaliers de Saint-Michel, y portoient la figure de cet Archange, ainsi que l'ont à présent tous les chevaliers, parce que le roi ne prétendoit pas supprimer la chevalerie de Saint-Michel; & c'est pour cela qu'aujourd'hui tous ceux qui ont cette marque d'honneur ne se disent pas chevaliers de l'Ordre, mais chevaliers des ordres du roi.

Tous les chevaliers, hors des cérémonies, devoient porter sur l'estomach cette croix attachée à un cordon bleu, comme la portent encore aujourd'hui les magistrats officiers de l'Ordre, les évêques & les cardinaux; mais depuis il a été ordonné que les chevaliers porteroient le cordon bleu en baudrier, où la croix est attachée, & pend au côté gauche.

La cérémonie s'en fait aux Augustins de Paris.

La cérémonie fut faite aux Augustins de Paris le dernier jour de l'année 1578. & les deux premiers de l'an 1579. Après que le roi eut reçû le manteau & le grand collier de la main de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, & grand aumônier de France, la premiere promotion se fit par ce prince. Ceux qui reçurent alors cet honneur furent Charles cardinal de Bourbon, Louis de Lorraine cardinal de Guise, le cardinal René de Birague chancelier de France, Philippe de Lenoncourt évêque & comte de Châlons & depuis cardinal, Pierre de Gondi évêque de Paris & depuis cardinal, Charles d'Escars évêque & duc de Langres, René de Daillon abbé de Châtelier & depuis évêque de Bayeux, Jacques Amyot évêque d'Auxerre, grand aumônier de France; & ce fut sans doute en sa faveur que se fit le dixieme statut de l'Ordre, par lequel il est dit que le grand aumônier & ses successeurs sont incorporés audit Ordre en titre de commandeurs, sans être obligés de faire preuve de noblesse.

Les chevaliers ou commandeurs laïques furent Louis duc de Nevers, Philbert Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur, Jacques de Crussol duc d'Usez, Charles de Lorraine duc d'Aumale, Honorat de Savoye marquis de Villars amiral de France, Artus de Cossé seigneur de Gonnor, maréchal de France & grand pannetier, François

Gouffier seigneur de Crevecœur, François d'Escars conseiller d'état & capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, Charles d'Haluin seigneur de Piennes gouverneur de Metz, Charles de la Rochefoucault gouverneur de Champagne & de Brie, Jean d'Esçars seigneur de la Vauguion, Christophe des Ursins, François le Roi comte de Clinchamp, Scipion de Fiesque comte de Lavagne, Antoine sire de Pons, Jacques sire d'Humieres, marquis d'Ancre gouverneur de Peronne, Jean sire d'Aumont maréchal de France, Jean de Chourses seigneur de Malicorne depuis gouverneur de Poitou, Albert de Gondi comte & depuis duc de Retz, premier gentilhomme de la chambre, maréchal de France & général des galeres, René de Villequier premier gentilhomme de la chambre, Jean de Blosset baron de Torci, Claude de Villequier vicomte de la Guierche, & Antoine d'Estrées, depuis grand maître de l'artillerie, & gouverneur de Paris & de l'Isle de France, Charles de la Marck comte de Maulevrier, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, François de Balsac seigneur d'Entragues, gouverneur d'Orléans, Philbert de la Guiche, gouverneur du Bourbonnois & grand maître de l'artillerie, Philippe Strozzi colonel général de l'infanterie Françoise. 1579.

Le chancelier des deux Ordres fut Philippe Huraut, comte de Chiverni, garde des Sceaux & depuis chancelier de France; le prevôt Guillaume Pot, seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies; le grand thrésorier Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroi, secrétaire d'état; le greffier Guillaume de l'Aubespine; le héraut & roi d'armes Mathurin Morin, seigneur de la Planchette en Brie, & l'huissier Philippe de Nambu.

Le roi ne remplit pas dans cette premiere promotion la moitié des cent places de l'Ordre, pour laisser l'espérance à plusieurs seigneurs de participer à cet honneur, & pour attirer par cet appas à la religion catholique quelques-uns des principaux gentilshommes du parti calviniste, qui pouvoient s'assûrer que tandis qu'ils feroient profession de la nouvelle réforme, ils ne seroient jamais avancés; & le roi sur cet article, agit toujours conséquemment durant

1579. tout son regne : car non-seulement il n'admit jamais dans ses ordres aucuns seigneurs huguenots, mais encore l'hérésie fut toujours une raison d'exclusion de toutes les charges de la couronne, du bâton de maréchal, des gouvernemens de province, des emplois de sa maison jusques aux moindres, & il ne distingua en cela que le fameux architecte du Cerceau, dont il se servit dans plusieurs ouvrages publics, quoiqu'il fût huguenot.

Pourquoi le roi ne laissoit pas d'être fort méprisé, quoi qu'il pût faire en faveur de la religion.

Mais le malheur de ce prince étoit qu'on ne lui tenoit aucun compte de ce qu'il faisoit en faveur de la religion : & cela venoit en partie du mépris où il étoit tombé par sa conduite dans l'esprit du peuple catholique, & en partie des secrettes menées des chefs des ligueurs, qui empoisonnoient toutes ses intentions & lui faisoient des crimes de toutes les condescendances qu'il étoit obligé d'avoir pour les huguenots, de peur de les trop effaroucher & de rallumer la guerre civile. C'est ainsi qu'ils parloient en tous lieux de ce qui s'étoit passé aux conférences de Nerac, où l'on avoit accordé pour quelques mois de nouvelles villes de sûreté au roi de Navarre & aux calvinistes du Languedoc, & qu'ils se déchaînerent contre la protection que le roi donna en ce temps-là à la ville de Geneve, sur laquelle le duc de Savoye formoit de nouveaux desseins. On exagera l'indignité de cette damnable politique, ainsi qu'on l'appelloit, de soûtenir une ville qui étoit le boulevard de l'hérésie : & on se gardoit bien de faire faire attention aux raisons essentielles d'état, que ce prince avoit d'en user de la sorte, & à la considération qu'il devoit avoir pour les Suisses qui avoient exigé cela de lui.

Dans le Traité de 1579. au recueil de Leonard, t. 2.

D'autre part il étoit l'objet de la haine irréconciliable des huguenots qui l'avoient toujours regardé comme un des principaux auteurs de la Saint-Barthelemi, & il ne pouvoit les guérir de leur défiance depuis la rupture du traité qu'il avoit fait avec eux avant les états de Blois. Ainsi fort haï des uns, (*a*) & méprisé des autres, il se trouvoit

(*a*) On lit dans le journal de l'Etoile que le roi, étant à la foire S. Germain, fit mettre en prison des écoliers qui portoient de grandes fraises de papier semblables pour la forme à celles du roi & de ses mignons, & qui crioient au milieu des rues, *à la fraise, on connoît le veau.*

dans une étrange situation, & étoit réduit à dissimuler & à attendre du temps & des conjonctures les moyens de sortir de ces embarras. 1579.

On redemande aux Huguenots leurs places de sûreté.

Il ne pensoit dans cette vûe qu'à faire durer la paix le plus qu'il lui seroit possible : mais les huguenots ne purent long-temps se contenir. Le maréchal de Damville, que j'appellerai désormais du nom de Montmorenci, parce qu'il avoit succédé au nom & aux grands biens de François, maréchal de Montmorenci, son frere aîné, mort au mois de Mai de cette année 1579. sans postérité, (*a*) alla trouver au mois de Décembre le roi de Navarre à Mazeres dans le comté de Foix, pour lui demander au nom du roi & comme gouverneur du Languedoc, la restitution des places de sûreté qu'on avoit laissées par le traité de Nerac aux huguenots, les unes savoir celles de Guienne jusqu'au mois d'Août, & les autres savoir celles du Languedoc jusqu'au mois d'Octobre, & en même-temps la restitution de quelques autres places, dont les huguenots, nonobstant la paix, s'étoient saisis depuis les conférences de Nerac.

Histoire du progrès du calvinisme, l. 5.

Comme les huguenots ne se tenoient pas alors plus en assûrance que lorsqu'on leur avoit livré les places, ils ne jugerent pas à propos de s'en dessaisir, & le roi de Navarre ne manquoit point de prétextes pour s'en défendre.

Il étoit gouverneur de Guienne : mais on lui avoit toujours donné des lieutenans de roi, qui avoient toute l'autorité dans la province, étoient maîtres des troupes & des villes, & ne lui laissoient gueres que le titre de gouverneur & les appointemens. L'amiral de Villars qui avoit cette lieutenance lorsque la reine mere vint en Guienne, exécutoit les ordres de la cour à cet égard avec beaucoup d'exactitude, & étoit depuis long-temps fort incommode à ce

(*a*) Le pere Daniel avoit dit que le maréchal de Montmorenci alla trouver le roi de Navarre à Mazeres au mois de Novembre : on a jugé à propos de corriger cette date & de mettre au mois de *Décembre*. En voici les raisons.

Suivant le procès-verbal des états de Languedoc tenus à Carcassonne à la fin de l'année 1579. le maréchal de Montmorenci n'entra en conférence avec le roi de Navarre à Mazeres que cinq jours après l'ouverture des états, qui se fit le 4 Décembre 1579. Cette conférence doit donc être rapportée au 9 Décembre 1579. & non pas au mois de Novembre comme l'assûre M. de Thou, & après lui l'auteur de l'histoire du progrès du calvinisme, que le pere Daniel avoit suivi. *Voyez les notes sur l'hist. de Languedoc, tome V. p. 642.*

1579. prince. La reine accorda au roi de Navarre que le maréchal de Biron fût mis à la place de l'amiral : mais il ne s'en accommoda pas mieux. Le maréchal mettoit des troupes catholiques par-tout. Duffat gouverneur du château de la Réole, que le roi de Navarre avoit surpris un peu auparavant, quitta le parti de ce prince pour un chagrin d'amourettes, & reçut garnison royale peu de temps après l'arrivée de la reine en Guienne. Biron en mit une nombreuse dans Agen, qui étoit le séjour ordinaire du roi de Navarre, & il fut obligé d'aller tenir sa cour à Leictoure. Le maréchal de Montmorenci chassa Châtillon de Beaucaire, & ne voulut point permettre que plusieurs soldats huguenots natifs de Besiers, de Pezenas, de Castelnaudari, & de quelques autres villes, rentrassent dans leurs maisons, nonobstant la permission que le dernier édit leur en donnoit.

Mémoires de la reine de Navarre, l. 3.

Daubigné, l. 4. ch 2.

Le roi de Navarre s'en défend, & la reine sa femme met tout en œuvre pour rallumer la guerre.

C'étoit sur ces raisons que le roi de Navarre, de concert avec les huguenots du Languedoc, s'excusoit de rendre les villes de sûreté. La reine sa femme, à ce qu'elle dit dans ses Mémoires, faisoit tout son possible pour étouffer ces nouvelles semences de guerre : mais d'Aubigné qui étoit à cette cour assûre le contraire, & prétend que cette princesse par la haine qu'elle portoit au roi son frere, usoit de mille artifices, pour brouiller le roi son mari avec lui. Le ministre Amiraut, dans la vie du sieur de la Noue, rapporte sur cet article une circonstance particuliere. Il dit que le roi, persuadé que la reine de Navarre étoit celle qui entretenoit les brouilleries, écrivit une lettre au roi de Navarre, dont il chargea Strozzi, par laquelle il l'avertissoit des privautés de la reine de Navarre avec le vicomte de Turenne; que ce prince ne regarda cet avis que comme un artifice du roi, qui vouloit le brouiller avec sa femme; qu'il montra la lettre au vicomte de Turenne, en l'assûrant qu'il ne croyoit rien de ce qu'on lui mandoit; & que la reine de Navarre, outrée de cette injure, s'en vengea en mettant tout en œuvre pour rallumer la guerre.

Quoi qu'il en soit, le roi de Navarre qui avoit prévû les inconvéniens de la restitution des places, avoit pris ses mesures de loin en tout cas, pour être en état de recom-

mencer la guerre avec avantage. Il avoit principalement traité avec Lesdiguieres. Ils étoient convenus de ménager des intelligences en quantité de villes, afin que, supposé qu'on en revînt à la guerre, on pût tout d'un coup en surprendre un bon nombre, & qu'un soulevement subit en tant d'endroits déconcertât la cour : & de peur que par les fréquentes allées & venues des courriers on ne s'apperçût qu'ils s'entendoient ensemble : le roi de Navarre avoit envoyé la moitié d'un écu d'or rompu à Lesdiguieres, dont l'autre moitié qu'il lui envoyeroit quand il en seroit temps, devoit être le signal pour courir par-tout aux armes.

1579.

Matthieu, l. 7.

L'entrevûe du maréchal de Montmorenci avec le roi de Navarre à Mazeres touchant la restitution des places ayant été sans effet, ce prince vit bien qu'on alloit employer la force pour les reprendre, & avertit les huguenots du Languedoc de se tenir sur leurs gardes. (*a*) Ceux-ci s'assemblerent aussi-tôt à Anduse dans les Cevennes. Ils y firent entre eux une nouvelle confédération où présiderent les sieurs de Montvaillant & de Saint-Côme, & dont ils envoyerent l'acte aux églises de Languedoc, de Dauphiné, de Rouergue, de Querci, de la Rochelle & par-tout le royaume : & ce fut aussi vers ce temps-là que le roi de Navarre envoya à Lesdiguieres l'autre moitié de l'écu d'or dont j'ai parlé.

Nouvelle confédération des huguenots.

Cet écrit est daté du 26 Novembre 1579.

Le roi de Navarre, le prince de Condé, Lesdiguieres, & les autres chefs des huguenots avoient pratiqué des intelligences dans plus de soixante places : mais il s'en fallut beaucoup que toutes réussissent.

La premiere place qui fut surprise fut la Fere en Picardie par le prince de Condé même, qui ayant passé déguisé

(*a*) L'assemblée d'Anduse, comme on le peut voir dans les notes sur l'hist. de Languedoc, tom. V. p. 643. s'étoit tenue le 26 Novembre 1579. & par conséquent douze jours avant la conférence de Mazeres qui ne se tint que le 9 de Décembre de la même année. Ainsi pour rétablir les faits dans leur ordre naturel il faut supposer, 1°. que les huguenots tinrent une assemblée à Anduse le 26 Novembre 1579. dans laquelle ils renouvellerent leur confédération. 2°. Que le 9 Décembre de la même année le maréchal de Montmorenci eut une conférence à Mazeres avec le roi de Navarre, auquel il demanda la restitution des places. 3°. Que le roi de Navarre fit part aux huguenots des demandes qu'on lui avoit faites à Mazeres dans une assemblée dont parle d'Aubigné, qui se tint à Montauban vers le mois de Janvier ou de Février de l'an 1580. *Voyez les notes sur l'hist. de Languedoc, tome V. pag. 642. & 643.*

1579. de Xaintonge jusques-là sans avoir été découvert, rassembla promptement un assez grand nombre de noblesse qui devoit le servir dans cette entreprise. Il l'exécuta heureusement le dernier jour de Novembre. Il laissa pour commander dans la Fere le capitaine la Personne, & s'en alla de-là en Allemagne pour y faire une levée de soldats, & rentrer en France avec une armée d'Allemands, comme il avoit déja fait une fois.

Mende en Gevaudan fut enlevée par escalade la veille de Noël par le capitaine Merle, & vers le même temps Montagu dans le bas Poitou, par Pommiers, capitaine Gascon. C'est tout ce que purent faire les huguenots, leurs autres intelligences leur ayant manqué, ou ayant été découvertes.

1580. (a) Mais le roi de Navarre quelques mois après exécuta une autre entreprise mémorable par ses circonstances, & ce fut sur Cahors. L'invention du petard pour rompre la porte d'une ville, étoit encore toute nouvelle, & très-peu connue. Cette occasion est la premiere que j'aye remarqué dans notre histoire, où l'on s'en soit servi pour surprendre une place; car un de nos historiens dit qu'on avoit fait seulement l'essai un peu auparavant en un petit château de Rouergue qu'il ne nomme point. Ainsi Strada dans son histoire des Pays-Bas s'est trompé, lorsqu'il a écrit que le premier usage qu'on ait fait de cette machine fut à la surprise de Bonne par le fameux Martin Skenk en 1588. puisqu'on s'en servit dans celle dont je vais parler dès l'an 1580.

Invention du petard.

D'Aubigné, l. 4. c. 7.

Le roi de Navarre, chagrin de voir échouées tant d'entreprises, sur lesquelles il avoit compté, & de ce que par cette raison les deux tiers de son parti n'approuvoient point qu'il se fût déclaré si-tôt, résolut de faire quelque coup signalé pour les ranimer, & forma le dessein de se rendre maître de la capitale du Querci.

Le roi de Navarre l'employe pour se rendre maître de Cahors.

Cette ville est située sur la riviere de Lot, qui en em-

(a) Au commencement de cette année 1580. le 22. Février, Christophe de Thou, premier président, & les conseillers Viole, Anjorrant, Longueil & Chartier commencerent à travailler à la rédaction de la coutume de Paris dans la grande salle de l'Evêché.

brasse la plus grande partie & lui sert de fossé, excepté du côté du nord. Elle avoit trois ponts pour passer de la ville à la campagne. Un des trois appellé le Pont-neuf, fut celui par où ce prince entreprit de la surprendre. Il n'y avoit point de pont-levis aux extrémités, mais seulement une porte du côté de la campagne, & une autre à l'autre bout, qui étoit celle de la ville. 1580

Quand ce prince assembla sur ce sujet son conseil de guerre, où il appella plusieurs capitaines expérimentés, ils trouverent l'entreprise fort hasardeuse. Il étoit question de pétarder deux portes l'une après l'autre. Il y avoit dans la ville quinze cents soldats, & un commandant nommé Verins, connu pour homme de valeur & d'expérience, & outre cela un assez grand nombre d'habitans : mais quoi qu'ils pussent lui représenter, son parti étoit pris, & il ne fit point d'autre réponse aux difficultés qu'ils lui proposerent, sinon que tout lui seroit possible avec des gens aussi braves qu'il les connoissoit tous.

Il partit pour cette expédition le cinquieme de Mai, à dessein d'arriver la nuit : & ayant mis pied à terre à un quart de lieue de la ville, il disposa ses troupes pour l'attaque de cette maniere.

Ceux qui devoient appliquer le petard à la porte du pont étoient accompagnés de six soldats. Le baron de Salignac & le capitaine Saint-Martin les suivoient à la distance de trente pas avec dix-huit soldats choisis. Roquelaure avec une plus grosse troupe, composée la plûpart des gens de la maison du roi de Navarre, les soûtenoit, & il étoit lui-même soûtenu par mille arquebusiers sous les ordres de Terride & du vicomte de Gourdon. Le prince avec le reste des troupes faisoit l'arriere-garde.

Un furieux orage qui survint les incommoda fort, mais dans la suite de l'action il contribua à leur victoire.

Le petard ayant joué ne fit qu'un trou à la porte, sans la faire sauter & sans en rompre les pentures : mais quelques coups de levier acheverent de la renverser. Le baron de Salignac à la tête de sa troupe fondit sur deux corps-de-garde, qui étoient au milieu du pont, & les tailla en pieces en un moment. Le tonnerre qui grondoit continuellement

1580. & la pluie qui tomboit à verse, empêcherent ceux de la ville de distinguer assez le bruit du petard & de l'attaque. Un second petard fut appliqué à la porte de la ville par le capitaine Jean Robert, & il réussit si bien, qu'elle fut renversée par terre.

Dans les quartiers les plus éloignés de la ville, on prit encore le bruit du petard pour un coup de tonnerre : mais le gouverneur plus alerte, & averti qu'à la faveur des éclairs on découvroit du monde sur le pont, avoit ramassé quarante gentilshommes & trois cents arquebusiers, que Salignac eut en tête vers le milieu de la rue.

Roquelaure le joignit avec sa troupe, & après les arquebusades tirées de part & d'autre à bout portant, on en vint à la hallebarde & à l'épée. Le gouverneur fut d'abord blessé, & cet accident ébranla ses gens : mais il leur cria que ce n'étoit rien, & fit une nouvelle charge, où Roquelaure, Salignac & Saint-Martin furent blessés à leur tour.

Difficultés qu'il trouva dans cette entreprise.

Tantôt les uns étoient poussés, & tantôt les autres. Un renfort vint au gouverneur, & dans le même temps le vicomte de Gourdon & Terride amenerent de nouvelles troupes à Salignac. Le combat par ces renforts devint plus furieux que jamais. Le vicomte de Gourdon, fut vivement attaqué & ses gens mis en déroute, dont plus de cinq cents sortirent de la ville en désordre.

Quelques officiers qui étoient demeurés dehors avec le roi de Navarre, le presserent de monter à cheval pour se retirer, & de donner le signal de la retraite : mais il n'en voulut rien faire, & commanda le capitaine Chouppes, pour aller au secours de ceux qui combattoient encore dans la ville. Il marcha avec cinquante gentilshommes & trois cents arquebusiers, qui ne faisoient que d'arriver de la vicomté de Turenne, fort harassés d'une marche de quatorze grandes lieues.

Sa plus grande peine fut à ne se point laisser rompre par les fuyards, dont plusieurs lui crioient qu'il alloit à la boucherie, & que tout étoit perdu. Il pénétra dans la ville avec beaucoup de difficulté, & trouva dans une rue six cents arquebusiers qui se barricadoient. Il s'arrêta pour remettre

ses

1580.

ses gens en ordre, & marcha fierement aux ennemis, essuya leur décharge, & donna l'épée à la main au milieu d'eux. Il les poursuivit jusqu'à la maison de ville, dont il s'empara, & où il trouva trois canons & une coulevrine.

Le roi de Navarre, qu'on pressoit toujours de remonter à cheval pour faire retraite, de peur que les ennemis, après avoir taillé en pieces les troupes qu'il avoit dans la ville, ne l'enveloppassent, dit en colere qu'on ne lui en parlât plus; qu'il étoit résolu de périr ce jour-là, ou de sortir à son honneur de cette affaire. En même-temps se mettant à la tête de ce qui restoit de troupes auprès de lui, il marcha en avant, & reçut avis du capitaine Chouppes qui étoit demeuré à la maison de ville, que les ennemis se retranchoient au nombre de plus de deux mille dans le quartier du collége. Le prince y courut: mais tout ce qu'il put faire fut de se loger, en se barricadant lui-même à quelque distance du collége, & d'en faire ensuite le siége dans les formes.

Le gouverneur Verins se défendit-là, & dans les divers quartiers de la ville pendant cinq jours, au bout desquels il fut enfin forcé d'abandonner la partie, & de se sauver avec les bourgeois & les soldats qui lui étoient restés après une infinité d'assauts qu'il soûtint avec une valeur & une conduite sans exemple.

Il les surmonte & acquiert une grande réputation de valeur.

On peut dire que la prise de la ville ne fut pas le plus grand avantage que le roi de Navarre tira de cette expédition. L'idée qu'il y donna de sa personne à ceux de son parti, fut quelque chose de plus important pour lui dans la suite. Il y fit admirer son intrépidité, son activité, sa présence d'esprit à pourvoir à tout, à rallier ses gens, à empêcher que les soldats ne se débandassent pour s'abandonner au pillage, à prevenir mille accidens durant une si longue attaque, à remédier à une infinité d'inconvéniens imprévûs, qui pouvoient lui arracher la victoire des mains, & causer sa perte. Il fut toujours au milieu du plus grand feu & des plus grands périls. Ce fut lui qui, à la tête de ses gardes sans armes défensives, emporta la derniere & la plus forte barricade, & dont la prise mit fin à la défense des assiégés. Il est surprenant que dans de si longs & de si fréquens

1580. combats il n'eût que soixante-dix hommes tués sur la place; dont le plus regretté fut la Motte-Bregion capitaine Poitevin : mais il en eut un plus grand nombre de blessés. Il y a beaucoup d'apparence, vû une si petite perte du côté des assaillans, que le gouverneur de Cahors n'étoit pas fort pourvû de poudre & de balles, & que les barricades qu'il fit dans les rues, où il disputa le terrein pied à pié, n'étoient gueres défendues que par la pique, la hallebarde & l'épée, & que les assiégés écartés par le feu des arquebusiers du roi de Navarre, furent poussés de barriere en barriere l'épée à la main.

D'Aubigné, l. 4. c. 8. 10. 11.

Après ce beau fait d'armes, le roi de Navarre vint en Guienne, où le maréchal de Biron, beaucoup plus fort que lui, l'empêcha de faire aucun progrès. Peu s'en fallut toutefois que d'Aubigné ne surprît Blaye : la vigilance & la résolution des seuls bourgeois la sauverent, malgré une partie de la garnison qui les trahissoit.

Mémoires de la reine de Navarre, l. 3.

La reine de Navarre avoit obtenu de la cour la neutralité pour la ville de Nerac, où elle faisoit son séjour : mais ce n'étoit qu'à condition que le roi de Navarre ne s'y trouvât pas. Ce prince qui y avoit plusieurs maîtresses parmi les filles de la reine sa femme, ne pouvoit s'empêcher d'y venir de temps en temps; & le maréchal de Biron ayant sû qu'il y étoit, y marcha avec son armée.

Dans le temps qu'il parut d'un côté, le roi en sortit d'un autre. Ce prince fortifié d'un renfort que le comte de la Rochefoucault lui avoit amené, s'arrêta, & se prépara au combat, ou du moins à quelques escarmouches : il jetta pour cet effet des troupes dans des vignes entre la ville & l'armée du maréchal : mais il faisoit une si grosse pluie, que les arquebusiers de part & d'autre ne pouvoient se servir de leurs armes. Ainsi Biron s'éloigna, après avoir fait tirer sept ou huit coups de canon, dont un donna dans le château où étoit la reine de Navarre. Il en fit depuis excuse à cette princesse, sur ce que suivant les ordres du roi, il n'y avoit point de neutralité pour Nerac quand le roi de Navarre y seroit.

Le peu de monde que ce prince avoit en Guienne, l'obligeoit à abandonner la campagne au maréchal, dont

les troupes tomboient sur celles des huguenots dès qu'elles osoient paroître : mais il ne fit d'ailleurs aucune entreprise considérable. 1580.

Etat de la guerre en Languedoc & en Guienne.

D'Aubigné, l. 4. c. 11.

La guerre ne se faisoit pas plus vivement en Languedoc, où il y avoit peu de troupes, & où les huguenots étoient divisés entre eux, les uns approuvant, & les autres désapprouvant que le roi de Navarre eût si-tôt recommencé les hostilités.

Les choses étant en cette province & en Guienne dans l'état que je viens de dire; & le roi se reposant pour la défense de ce pays sur l'habileté des maréchaux de Biron & de Montmorenci, il résolut de faire un effort pour reprendre la Fere en Picardie, & chasser les huguenots d'un poste tel que celui-là, d'où ils couroient jusqu'à Paris.

Siége de la Fere en Picardie.

D'Aubigné, l. 4. c. 13.

Le maréchal de Matignon fut choisi pour conduire cette entreprise, à la tête d'une armée fort leste. Il alla avec quarante pieces de canon mettre le siége devant la Fere. Toute la noblesse de la cour en voulut être. Comme rien n'y manquoit, & que la saison fut très-belle, les assiégeans n'y souffrirent pas beaucoup d'incommodités; chose qui n'étoit pas fort ordinaire en ces temps-là; & ce fut par cette raison que ce siége fut appellé *le siége de velours*. (*a*)

On ne lui donna ce nom que par cet endroit : car d'ailleurs les assiégés s'y défendirent avec toute la valeur possible depuis le vingtieme de Juin jusqu'au dernier jour d'Août. La situation de la place au milieu des marécages leur étoit très-favorable, & le maréchal de Matignon après l'avoir reconnue, dit que si les assiégés avoient autant d'artillerie qu'il en falloit, *ce seroit une dure besogne*.

L'attaque se fit au fauxbourg de Saint-Quentin, qui fut emporté après quelque résistance; & les troupes s'y logerent. Les tranchées furent poussées vers un vieux ravelin qui couvroit la porte de S. Quentin, & les batteries dressées contre le bastion de Vendôme que les assiégés retrancherent dès le commencement du siége.

La Valette, depuis duc d'Espernon, qui commandoit

(*a*) Pendant ce siége la peste fit de grands ravages à Paris & aux environs. On compta trente mille morts dans la ville & fauxbourgs de Paris. *Voyez le journal de l'Etoile.*

1580. alors le régiment de Champagne, avoit son quartier vers la porte de Laon. Il fit élever de ce côté-là un cavalier d'une prodigieuse hauteur, d'où il découvroit le derriere du bastion de Vendôme, & foudroyoit avec quelques coulevrines par-dessus la ville ceux qui défendoient le bastion. Nonobstant le carnage que les boulets y faisoient, Jumelles, la Mothe, Saint-Mars & Vignolles le défendirent, jusqu'à ce qu'ayant été réduit en poudre, & le fossé ayant été comblé de fascines, il fut emporté d'assaut.

Si les assiégeans dans ce moment eussent suivi leur pointe, ils se seroient rendus maîtres de la ville : mais ce qui les en empêcha, fut que le canon du cavalier de la porte de Laon, dont j'ai parlé, tirant toujours, faute d'être convenu d'un signal pour le faire cesser, tua plusieurs de ceux qui étoient montés les premiers. De sorte qu'on se contenta de se loger à l'endroit de la breche où le canon ne donnoit point. Cette faute des assiégeans donna le temps au capitaine la Personne, gouverneur de la place, de mettre en défense les retranchemens qu'il avoit derriere, & il eut par-là le moyen de capituler.

C'étoit une nécessité de le faire; car Mouy qui commandoit dans la place avec le gouverneur, ayant fait la revûe de ce qui lui restoit de gens, ne trouva plus en état de combattre que trois cents trente soldats, & environ quarante gentilshommes ou volontaires; & de plus il n'y avoit nulle espérance de secours.

Conditions de la capitulation.

Le gouverneur fit dès le lendemain battre la chamade. On lui accorda & à toute sa garnison de sortir avec leurs bagages & leurs enseignes : mais la meche éteinte & sans tambour battant. Ceux qui voulurent se retirer vers le prince de Condé furent escortés jusqu'à Sédan; les autres eurent permission de s'en aller chez eux, & de jouir du bénéfice des édits.

Trente gentilshommes & huit cents soldats furent tués dans la place, & de ce nombre furent les capitaines Saint-Mars, la Mothe & du Bordage. Les assiégeans y perdirent deux mille hommes, tant dans les tranchées qu'aux assauts & dans les sorties, outre pareil nombre que les maladies causées par les chaleurs & par le mauvais air des marais,

emporterent. Philbert comte de Grammont, & François de Mailli seigneur d'Haucourt, y furent tués ; & parmi les blessés, l'histoire marque Henri d'Arques depuis duc de Joyeuse, qui eut les dents cassées d'une mousquetade. 1580.

D'Aubigné dans la relation de ce siége, remarque deux choses particulieres. La premiere qui n'eût pas dû paroître extraordinaire, mais que la rage des guerres civiles rendoit telle. C'est que la capitulation fut exactement gardée par les soins de Puy-Gaillard maréchal de camp & des autres généraux, qui voyant leurs soldats dévaliser ceux de la garnison, les en empêcherent à grands coups d'épée. Liv. 4. c. 15.

Usage des boulets rouges dans ce siége.

La seconde, qu'on se servit du canon, pour jetter fort loin des feux d'artifices dans les ouvrages des assiégeans. Je crois que c'étoient des boulets rouges, dont je trouve l'usage marqué dans l'ouvrage d'un ingénieur de ce temps-là. (a)

Ufano de l'artillerie, troisieme traité.

La prise & la reprise de la Fere, & la surprise de Cahors par le roi de Navarre, furent les plus mémorables expéditions de cette campagne. La guerre finit cette année 1580 par la médiation du duc d'Anjou, d'autant plus facilement qu'à la cour on souhaitoit la terminer ; que les huguenots, dont un grand nombre, & sur-tout ceux de la Rochelle, par l'avis du sieur de la Noue, n'avoient pas approuvé le soulevement du roi de Navarre, y étoient aussi fort portés ; & que le duc d'Anjou avoit un intérêt particulier à rétablir la paix dans le royaume, pour les raisons que je vais dire, en reprenant d'un peu plus haut l'histoire de la conduite de ce prince depuis la derniere paix, & de ses aventures, dont la plûpart arriverent avant le voyage des deux reines en Guienne.

Vie du sieur de la Noue.

Raisons qui porterent le duc d'Anjou à rétablir la paix dans le royaume.

J'ai dit qu'après la mort de Requesens gouverneur des Pays-Bas, le roi d'Espagne en avoit laissé le gouvernement au conseil d'état, en attendant que Jean d'Autriche, qui devoit succéder à Requesens, fût arrivé ; que dans cet intervalle les divisions que le prince d'Orange y excitoit ou

(a) Le siége de la Fere dura près de deux mois & demi. Il fut commencé à la fin du mois de Juin, & ne finit qu'au 12 Septembre. D'Aubigné semble supposer que la ville se rendit le dernier jour d'Août : mais M. de Thou & le journal de l'Etoile ne mettent la reddition de cette place qu'au 12 Septembre.

1580. fomentoit par ses partisans, avoient tout bouleversé; qu'il s'étoit fait une assemblée des états sans ordre du souverain, où les députés de Hollande & de Zélande, & de plusieurs villes révoltées avoient été admis, & où la résolution avoit été prise de faire sortir du pays toutes les troupes étrangeres, & sur-tout les Espagnols; de sorte que tout y tendoit à la révolte.

Les auteurs de cette résolution virent bien qu'il falloit la soutenir, ou s'exposer à la vengeance du roi d'Espagne qui éclateroit tôt ou tard. L'exemple du comte d'Egmont & de tant d'autres seigneurs immolés à ses ressentimens dans un temps où une conduite plus douce auroit pû rétablir la tranquillité dans le pays, leur étoit une leçon trop importante, & encore trop récente pour l'avoir oubliée; & ainsi, pour se mettre à couvert du danger qui les menaçoit, ils ne balancerent pas long-temps pour se déterminer à chercher de l'appui chez les puissances étrangeres. Non-seulement ils demanderent des troupes au prince d'Orange, qui leur en envoya de Hollande : mais encore ils envoyerent en France & en Angleterre pour en implorer le secours.

Strada, l. 8.

La reine Elisabeth, qui ne vouloit pas s'engager légerement en une guerre avec l'Espagne, tandis que le parti catholique étoit encore fort nombreux en Angleterre, reçut assez froidement leur requête. Elle leur offrit seulement sa médiation : elle leur envoya même Guillaume d'Avison, pour les exhorter à l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain ; & de plus, sachant qu'ils agissoient aussi à la cour de France, elle agit elle-même auprès du roi, pour le détourner de se mêler des affaires des Pays-Bas, lui représentant que dans l'état où se trouvoit son royaume, il ne lui convenoit nullement de se brouiller avec le roi d'Espagne: mais le véritable motif d'un conseil fondé sur un prétexte si spécieux, étoit qu'elle appréhendoit que les François ne se rendissent maîtres d'une partie des Pays-Bas, parce qu'elle voyoit les Flamands fort disposés à se donner à eux, & à secouer le joug Espagnol. Elle fit plus encore; car elle assûra à Jean d'Autriche, que si les François prenoient la protection des états, elle le secourroit de tout son pouvoir.

Camden. part. 2. hist. Elisabeth.

Le roi, quoique fort persuadé du peu de sincérité de cette princesse, affecta de beaucoup déférer à ses avis, & répondit aux députés des états des Pays-Bas, que les troubles de son royaume ne lui permettoient pas de les aider comme il l'auroit souhaité, ni de s'engager en une guerre avec l'Espagne dans des conjonctures si fâcheuses. 1580.

Cette réponse ne chagrina pas moins le duc d'Anjou que les états des Pays-Bas, parce que si la France eût pris leur protection, il auroit espéré d'être mis à la tête du secours, & s'étoit flatté que dans cette révolution il eût pû s'y procurer un établissement considérable, qui l'eût délivré des dégoûts qu'il essuyoit tous les jours à la cour : mais il ne se rebuta pas pour cela; & dans le même temps que le roi refusoit le secours demandé par les états, il leur offroit lui-même secrettement son service.

Intrigues de ce prince pour soutenir la révolte des Pays-Bas.

Un de ceux qui contribua le plus à déterminer le duc à cette démarche, fut le sieur de Mondoucet, qui avoit fait quelque temps la fonction d'envoyé de France auprès du gouverneur des Pays-Bas; & qui parfaitement instruit de tout ce qui s'y passoit, avoit à son retour fort pressé le roi de prendre une occasion si favorable d'enlever ces belles provinces à la monarchie d'Espagne.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 2.

Voyant qu'il n'étoit point écouté, il avoit proposé la chose au duc d'Anjou, l'avoit assûré qu'il seroit reçû à bras ouverts par les états; que dès qu'on le sauroit résolu à cette expédition, la noblesse catholique & calviniste de France, & les soldats des deux religions que la paix laissoit sans occupation, viendroient en foule se ranger auprès de lui; qu'il n'y avoit point même de remede plus propre pour appaiser les troubles du royaume, que d'en tirer par une guerre étrangere tous les esprits remuans qui ne pouvoient être autrement contenus, comme une longue expérience ne l'avoit que trop fait voir : qu'enfin rien ne pouvoit non-seulement lui acquérir plus de gloire, mais encore qu'il ne trouveroit jamais de conjoncture qui lui fournît de plus belles espérances; & que le moindre avantage qu'il en pourroit tirer, seroit la possession de quelqu'une des meilleures provinces.

Il n'en falloit pas tant pour remuer le duc d'Anjou tou-

1580. jours aussi vif à entreprendre, qu'il étoit peu capable de bien exécuter & de suivre une entreprise. Il donna de tout son cœur dans ce projet : mais comme il n'y avoit encore rien de concerté avec les Flamands, on délibéra des moyens de nouer la partie.

La reine de Navarre étoit toujours la grande confidente du duc d'Anjou son frere ; & ce fut elle dont non-seulement il prit conseil, mais encore dont il se servit pour commencer ses intrigues aux Pays-Bas.

Cette princesse qui n'avoit pû encore obtenir la permission qu'elle avoit long-temps sollicitée, d'aller joindre le roi de Navarre son mari, qu'elle obtint depuis à l'occasion dont j'ai parlé, cherchoit quelque prétexte de s'éloigner de la cour, où elle se trouvoit fort désagréablement, étant très-mal avec le roi son frere.

Prétexte que prit la reine de Navarre sa sœur pour y faire un voyage.

Mondoucet en imagina un fort naturel, à l'occasion d'un voyage que la princesse de la Roche-sur-Yon devoit faire aux eaux de Spa, au pays de Liége. Ce fut que la reine de Navarre étant sujette à un éresipelle au bras, se fit dire par son medecin que ces eaux lui seroient bonnes ; sur quoi elle prieroit le roi de lui permettre de faire aussi ce voyage. Elle en obtint la permission sans beaucoup de peine ; & Mondoucet s'étant offert à madame de la Roche-sur-Yon de l'accompagner, fut aussi de la partie.

On dépêcha aussi-tôt un courrier pour obtenir un passe-port de dom Jean d'Autriche, qui étoit depuis quelques mois gouverneur des Pays-Bas avec très-peu d'autorité, parce que les Flamands n'avoient jamais voulu le reconnoître qu'il n'en eût fait sortir tous les soldats Espagnols, & il avoit été contraint de le faire. Ainsi il étoit à la merci des gens du pays & des seigneurs Flamands, dont plusieurs étoient dans les intérêts du prince d'Orange, qui cantonné dans les marécages & dans les Isles de Zélande & de Hollande, n'avoit point voulu être compris dans le traité que les états avoient fait avec Jean d'Autriche.

Elle gagne le gouverneur de la citadelle de Cambrai.

Dès que le passe-port fut arrivé, les princesses partirent avec un très-bel équipage ; & la reine de Navarre commença dès Cambrai à travailler pour le duc d'Anjou son frere. Il n'y avoit point de dame à la cour de France qui

eût

eût plus d'esprit que cette princesse, plus d'adresse & plus de talent pour s'emparer des personnes qu'elle vouloit gagner. Elle mit tout cela en œuvre pour s'attacher un gentilhomme Flamand nommé Baudouin de Gaure, baron d'Insi, gouverneur de la citadelle de Cambrai, & elle y réussit. Charmé de ses manieres & des caresses qu'elle lui fit, il se dévoua tout à elle; de sorte que dans la route de Cambrai à Namur, jusqu'où il l'accompagna, elle crut pouvoir s'ouvrir à lui sur les projets du duc d'Anjou. Il lui promit de le servir de tout son pouvoir, & l'assûra que dès que les choses seroient disposées, il seroit le premier à se déclarer pour lui. 1580.

Les esprits étoient alors partagés aux Pays-Bas par les factions & la haine des Espagnols, si enracinée dans le cœur des Flamands, que la plûpart ne délibéroient plus pour secouer le joug de l'Espagne, mais seulement sur le parti qu'ils prendroient dans la révolution qu'on regardoit comme très-prochaine; & il ne doit point paroître fort surprenant que d'Insi, tout galant homme que nous le représente la reine Marguerite dans ses mémoires, se fût livré si aisément au duc d'Anjou. Car, outre qu'il commandoit dans la citadelle de Cambrai au nom des états, & non pas au nom du roi d'Espagne, c'est qu'en ce temps-là Cambrai n'étoit pas encore proprement sous la domination d'Espagne, mais seulement sous la protection de cette couronne, & c'étoit l'archevêque qui en étoit seigneur spirituel & temporel.

Elle va ensuite à Mons où elle avance beaucoup les affaires du duc d'Anjou.

La reine de Navarre continua sa route par Valenciennes, où le comte de Lalain, gouverneur de Hainaut vint la recevoir à la tête de trois cents gentilshommes, la conduisit avec cette escorte jusqu'à Mons, & l'y retint huit jours entiers qui se passerent en bals, en festins & en toutes sortes de divertissemens.

Ce fut-là qu'elle avança beaucoup les affaires du duc d'Anjou; car ayant lié une étroite amitié avec Marguerite de Ligni comtesse de Lalain, dame de beaucoup d'esprit & d'un grand courage, elles se parlerent à cœur ouvert sur l'état où se trouvoient alors les Pays-Bas.

Intrigue qu'elle lie avec le comte &

La comtesse la mit elle-même sur les voies, en lui fai-

1580.

La comtesse de Lalain mécontens des Espagnols.

sant connoître la haine qu'elle & toute sa famille avoient contre les Espagnols, depuis la mort des comtes d'Egmond & de Horn & du seigneur de Montigni, qui étoient leurs parens. Elle lui témoigna que pour peu que le roi de France voulût profiter de la disposition où étoient les Flamands, ils se jetteroient de tout leur cœur entre ses bras, pour se délivrer de la tyrannie Espagnole, & que le comte son mari seroit des premiers à le faire, s'il étoit assûré d'être soûtenu.

La reine de Navarre, ravie d'avoir trouvé une si belle ouverture, lui répondit que le roi avoit de trop grands embarras dans son royaume pour rompre brusquement avec l'Espagne, & qu'on le presseroit inutilement là-dessus : mais ajouta-t-elle, » le duc d'Anjou mon frere est en état de suppléer au défaut du roi. C'est un jeune prince plein de » courage, qui aime la gloire, qui a de l'expérience dans » la guerre, qui commande actuellement l'armée de France, & vient de prendre la forte ville d'Yssoire & quelques » autres. C'est un prince du meilleur cœur qui ait jamais » été, & vous, votre mari & toute votre famille, pourriez » compter sur sa reconnoissance, si par votre moyen il pouvoit s'établir dans les Pays-Bas d'une maniere digne de » lui. Tous les François voleroient après ce prince à une » conquête, par laquelle il remettroit dans la maison de » France des pays qui lui ont été autrefois soumis. J'ai des » nouvelles que la paix va se faire avec les huguenots, » après quoi rien ne l'empêchera de seconder vos bonnes » intentions. »

Madame de Lalain promit de rendre compte à son mari de l'entretien qu'elles venoient d'avoir ; & le lendemain l'un & l'autre étant venus voir la reine de Navarre, ils rentrerent en matiere.

Le comte lui parut encore plus vif sur ce sujet que sa femme, & plus animé contre les Espagnols. En effet, quoiqu'il eût refusé d'entrer en liaison avec le prince d'Orange, il n'avoit jamais voulu voir dom Jean d'Autriche, ni recevoir un seul Espagnol dans son gouvernement, où il étoit tout-à-fait le maître. Il confirma à la reine de Navarre tout ce que la comtesse lui avoit dit le jour précédent, & l'assûra qu'il

avoit une extrème passion de voir les Pays-Bas délivrés des Espagnols, & remis sous la domination de France. Mais il lui dit qu'il faudroit, avant qu'il se déclarât, que le duc d'Anjou trouvât moyen de se rendre maître de Cambrai, afin d'avoir une communication libre entre la France & le Hainaut, & qu'il étoit besoin pour cela de gagner le sieur d'Insi, gouverneur de la citadelle de Cambrai. 1580.

La reine de Navarre, qui étoit déja assûrée de la bonne volonté de ce gentilhomme, n'en fit pas néanmoins semblant : mais elle exhorta le comte à s'employer pour attirer ce gentilhomme dans son parti, & lui dit qu'elle ne croyoit pas que la chose fût impossible, ayant reconnu, dans les entretiens qu'elle avoit eus avec lui, qu'il avoit le cœur assez François.

Le comte lui promit de sonder d'Insi, de disposer l'esprit des principaux seigneurs du pays, & ajoûta qu'il ne falloit rien précipiter. Ils arrêterent seulement qu'à son retour du voyage de Spa, Emmanuel baron de Montigni, (c'étoit le frere du comte de Lalain) sous couleur de lui tenir compagnie, iroit avec elle jusqu'à la Fere, où le duc d'Anjou se trouveroit, pour prendre ensemble des mesures certaines, & entrer en action quand il seroit temps.

Le comte, suivi de quantité de noblesse, conduisit la reine de Navarre deux lieues au-delà de son gouvernement de Hainaut, jusqu'à ce qu'il apperçût de loin les gens de Jean d'Autriche qui venoit au-devant d'elle, & avec lequel il ne vouloit point se rencontrer. Ce prince descendit de cheval, & vint saluer la reine à sa litiere. Il la conduisit à Namur, où ils n'arriverent qu'à la nuit fermée : mais les illuminations dont toutes les rues étoient éclairées, suppléerent au jour : elle y passa le lendemain, & s'embarqua sur la Meuse pour descendre vers Liége.

Surprise de Namur par dom Jean d'Autriche qui excite de nouveaux mouvemens aux Pays-Bas. Strada, l. 5.

Jean d'Autriche la conduisit jusqu'au batteau à la tête d'une grosse troupe de gens de sa maison & de soldats, qui lui servirent aussi-tôt après à autre chose qu'à faire honneur à la princesse ; car l'ayant quittée, & feignant d'aller à la chasse, il s'approcha du château, où il y avoit un gouverneur au nom des états : il le surprit par l'intelligence qu'il y avoit, & rompit ainsi le traité qu'il avoit fait un peu

1580. auparavant avec les états. Quand il se vit le maître de Namur, il dit qu'il commençoit de ce moment à être gouverneur des Pays-Bas, & qu'au reste en se saisissant de cette place, il n'avoit point envahi le bien d'autrui, mais repris pour le roi son maître le bien qui lui appartenoit.

Cette surprise fit un grand changement dans les esprits & dans les affaires des Pays-Bas, où les trois partis, c'est-à-dire, celui des états catholiques, celui du roi d'Espagne & celui du prince d'Orange, se mirent en mouvement plus que jamais. Un tel incident causa un grand embarras pour le retour de la reine de Navarre. Elle eut avis que dom Jean d'Autriche, qui avoit commencé de soupçonner du mystere dans son voyage, vouloit de concert avec la cour de France, la faire arrêter. Elle évita bien des embuscades, & gagna le Hainaut, où par les ordres du comte de Lalain qui étoit alors au camp des Etats auprès d'Anvers, on lui donna une grosse escorte : elle fut conduite jusques dans le Cambresis; & de-là, après avoir évité de nouveaux dangers, elle se rendit à la Fere.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 2.

Le duc d'Anjou l'y vint aussi-tôt trouver, plus mécontent que jamais de la cour & des mignons, dont lui & ceux qui lui étoient affectionnés, recevoient tous les jours de nouvelles insultes. Il y demeura près de deux mois, & dans cet intervalle arriva le baron de Montigni, qui l'assûra de la part du comte de Lalain, que dès qu'il paroîtroit sur les frontieres des Pays-Bas, il feroit déclarer en sa faveur l'Artois & le Hainaut. Il lui mit aussi entre les mains une lettre du baron d'Insi, qui lui promettoit de lui livrer la citadelle de Cambrai.

Mais il restoit une grande difficulté pour l'exécution de cette importante entreprise. C'étoit d'avoir l'agrément, ou du moins le consentement tacite du roi, sans quoi il étoit difficile au duc d'Anjou de prendre tous les moyens nécessaires pour réussir. Il fallut pour cet effet retourner à la cour, & se résoudre à dévorer encore pendant quelque temps les désagrémens qu'il y trouvoit.

Le duc d'Anjou propose inutilement au roi de consentir au dessein de les enlever aux Espagnols.

Il proposa la chose au roi & à la reine mere. Il représenta les avantages que l'état en retireroit, l'affoiblissement de la puissance d'Espagne par la perte des Pays-Bas, & sur

tout de quelle importance il étoit, pour maintenir la paix & la tranquillité dans le royaume, que tant d'esprits inquiets, soit du parti catholique, soit du parti calviniste, sortissent du royaume, & fussent occupés à une guerre étrangere. 1580.

Ce motif étoit le plus capable de faire impression sur l'esprit du roi. L'éloignement même du duc d'Anjou, dont il ne pouvoit supporter la présence à la cour, y donnoit beaucoup de force : & la reine mere qui connoissoit, par une longue expérience, combien les humeurs de ses deux fils étoient incompatibles, auroit été ravie de les voir séparés l'un de l'autre. C'est pour cette raison que dans la derniere élection du roi de Pologne, elle avoit fait ses efforts pour faire tomber la couronne au duc d'Anjou, quelque peu d'apparence qu'elle vît à y réussir : & dans la même vûe elle faisoit actuellement proposer à la reine d'Angleterre d'épouser ce prince : mais la haine que le roi avoit pour lui, l'empêchoit de lui faire aucun bien, fût-il joint avec ses intérêts propres; & ses favoris, qu'il écoutoit beaucoup plus que son conseil, l'en détournoient, persuadés qu'ils faisoient par-là leur cour.

Mais outre cela la crainte de s'attirer la guerre de la part de la maison d'Autriche, le retenoit; & comme dans son conseil il avoit beaucoup de ligueurs, & par conséquent beaucoup de partisans du roi d'Espagne, on lui faisoit extrèmement valoir cette raison, pour le dissuader de favoriser le dessein du duc d'Anjou.

Désagrémens que ce prince eut à essuyer à la cour.

On n'ôtoit pas néanmoins toute espérance à ce jeune prince, à qui l'envie d'obtenir ce qu'il souhaitoit, fit souffrir patiemment pendant cinq ou six mois mille indignités de la part des favoris, jusqu'à ce que poussé à bout par les insultes qu'il reçut à un bal, qui se faisoit pour les nôces du sieur de S. Luc, il résolut de quitter la cour, & de se retirer pour quelque temps à la campagne. Il pria la reine mere de lui en obtenir la permission du roi : il la lui accorda d'abord : mais il se ravisa dès le même jour; & sur les soupçons que les jeunes favoris lui donnerent de cette retraite, comme d'une chose qui cachoit quelque mauvais dessein, il prit la résolution de le faire arrêter. Il alla lui-

1580. même la nuit à la chambre du duc d'Anjou avec la reine mere qui voulut l'accompagner, de peur qu'il n'arrivât quelque chose de plus fâcheux. Le roi mit le duc entre les mains de Losse capitaine des gardes. Bussi, la Châtre & quelques autres serviteurs du prince furent aussi mis à la Bastille : mais sur les remontrances de plusieurs des plus sages seigneurs de la cour, qui murmuroient hautement de la maniere indigne dont on traitoit un fils de France sur les plus légers soupçons, la reine mere adoucit le roi, & s'étant fait la médiatrice entre les deux princes, racommoda toutes choses.

Le roi fit une espece d'excuse au duc d'Anjou, sur ce que l'intérêt de son état l'obligeoit à ne rien négliger de tout ce qui pouvoit en assûrer la tranquillité, & qu'en certaines occasions les rois étoient dans la nécessité d'user de dureté contre leur inclination, envers ceux qu'ils aimoient le plus.

Le duc d'Anjou, prevenu par la reine, répondit avec beaucoup de soumission qu'il respecteroit toujours les ordres de Sa Majesté, quelque fâcheux qu'ils pussent être pour lui, & qu'il lui suffisoit de la voir convaincue de son innocence. La reine les fit embrasser en présence de toute la cour; & comme on avoit soupçonné que tout ce fracas s'étoit fait à l'occasion d'une querelle que Quelus & Bussi avoient ensemble, & pour laquelle ils cherchoient depuis quelque temps l'occasion de se battre, le roi & la reine voulurent qu'ils se réconciliassent & qu'ils s'embrassassent aussi l'un & l'autre.

Mais, nonobstant toutes ces réconciliations plâtrées, on prévit bien que le prince n'oublieroit pas aisément de tels affronts, & la violence qu'on lui avoit faite; & la reine mere dans un entretien qu'elle eut avec la reine de Navarre sa fille & le chevalier de Seure, ayant demandé à ce gentilhomme ce qu'il pensoit de ce jeu: *c'est trop, madame,* lui répondit-il, *si c'est un jeu, & pas assez, si la chose a été sérieuse*. Puis se tournant vers la reine de Navarre, il lui dit tout bas, *je doute fort que nous en soyons encore au dernier acte*.

En effet, le roi qui pensoit là-dessus de la même ma-

1580.

niere, donna ordre à Losse capitaine des gardes de quartier, de veiller exactement le duc d'Anjou, d'empêcher qu'il ne s'échappât du Louvre, & d'en faire sortir à l'entrée de la nuit tous les gens de ce prince, excepté ceux qui couchoient dans sa chambre & dans sa garderobe.

Ces précautions, dont le prince s'apperçut bientôt, ne servirent qu'à augmenter l'envie qu'il avoit de se sauver de la cour, où il se voyoit comme en prison, & hors d'état d'avancer ses projets de Flandre, au lieu qu'étant en liberté, il étoit assûré de voir bientôt à sa suite une infinité de noblesse, dont la plus grande partie s'ennuyoit déja de la paix.

Son mécontentement l'oblige de s'en éloigner.

Après avoir long-temps rêvé & déliberé avec la reine de Navarre sa sœur, sur les moyens qu'il pourroit prendre de s'évader, ils n'en purent imaginer d'autre, que de le descendre la nuit par la fenêtre de l'appartement de cette princesse dans les fossés du Louvre; & pour cet effet elle trouva moyen de se pourvoir d'un cable fort long; car elle étoit logée au second étage. Le duc se rendit chez elle la nuit, durant le temps qu'on étoit dans la plus grande défiance, sur un avis que le sieur de Matignon avoit donné à la reine mere. Le duc, la reine de Navarre, trois de ses femmes de chambre, Simier & Cangé valets de chambre du duc, & le garçon de la chambre qui avoit fait passer le cable, mirent tous la main à l'œuvre pour le bien attacher. Le duc avec Simier & Cangé descendirent l'un après l'autre dans le fossé, & allerent de-là à l'abbaye de Sainte-Genevieve, où Bussi l'attendoit avec des chevaux, & où il avoit fait faire, du consentement de l'abbé, un trou à la muraille de la ville. Ils prirent le chemin d'Angers, & s'y rendirent à grandes journées.

L'abbé de sainte Genevieve laissa passer quelques heures, afin que le duc d'Anjou avançât chemin : après quoi, pour se mettre à couvert dans une affaire aussi délicate que celle-là, il vint, faisant fort l'empressé, avertir le roi que le duc s'étoit sauvé par son Abbaye, mais qu'il n'en avoit pû donner plûtôt avis, parce qu'on l'avoit lié, tandis qu'on faisoit le trou à la muraille de la ville.

Il étoit encore nuit lorsqu'il apporta cette nouvelle.

1580. Losse fut aussi-tôt envoyé à la chambre de la reine de Navarre, pour la faire venir chez le roi, qui lui fit de grands reproches & de terribles menaces : à quoi elle ne répondit point autre chose, sinon que le duc l'avoit trompée elle-même : mais qu'elle répondoit sur sa tête qu'il n'en arriveroit aucun mal à l'Etat : & que le duc d'Anjou ne s'étoit mis en liberté, que pour travailler à son expédition de Flandre. Peu de temps après le Parlement reçut une lettre* du duc d'Anjou, par laquelle il donnoit de pareilles assûrances, & en des termes qui marquoient non seulement qu'il ne pensoit point à prendre de liaisons avec les huguenots de France, mais même qu'il avoit toûjours une extrème aversion pour cette Secte. Cette lettre diminua un peu l'inquiétude du Roi, qui, pour empêcher le duc de faire pis, lui fit savoir qu'il ne s'opposeroit point à son entreprise de Flandre, & qu'au contraire il l'y aideroit.

* Datée d'Angers.

Il offre ses services aux Etats des Pays-Bas.

Vie de François de la Noue,

Le duc d'Anjou, fort content de cette réponse du roi, fit aussi-tôt offre de son service aux Etats des Pays-Bas par Antoine de Silli, Sieur de Rochepot, & par Roc de Sorbieres, Sieur des Pruneaux, & avertit sous main plusieurs seigneurs de France du dessein qu'il avoit de conduire une armée en Flandre. Les Etats pour le remercier, & pour traiter avec lui, lui députerent le baron d'Aubigni & le sieur Mansart : mais voulant s'instruire par lui-même de l'état des choses, il alla, suivi de sa maison seulement, & de quelques gentilshommes, jusqu'à Mons, où il fut reçû avec beaucoup de magnificence par le comte de Lalain & par les députés des Etats.

Haræus Annal. Brabant.

Confusion dans laquelle il trouva ce pays.

Il trouva ce pays dans une grande confusion. La surprise de Namur par Jean d'Autriche avoit rallumé la guerre entre lui & les états, & le duché de Brabant avoit élû le prince d'Orange pour son Ruüart : c'étoit une espece de Magistrature, dont on trouve quelques exemples dans les anciennes histoires de cette province, & qui ressembloit beaucoup à la dictature des Romains.

Le prince d'Orange profitant de l'autorité que cette charge lui donnoit, employoit toute son adresse à se maintenir dans l'amitié des Brabançons, & fortifioit les places de ce duché, qu'il regardoit comme un rampart de la Hollande

Hollande & de la Zelande, où il avoit établi sa domination; & celle d'Espagne étoit à la veille de sa ruine dans les dix-sept provinces, sans la jalousie de quelques seigneurs, & en particulier du duc d'Arscot, qui ne purent souffrir la grande puissance où ils voyoient que le prince d'Orange s'élevoit. 1580.

Ce fut alors que le duc d'Arscot & ceux de son parti, sous prétexte de fortifier celui des états par les secours étrangers, mais en effet pour moderer l'autorité du prince d'Orange, proposerent d'élire un nouveau gouverneur des Pays-Bas, & de s'adresser pour ce sujet ou à la reine d'Angleterre ou au roi de France, ou à l'empereur Rodolphe d'Autriche, qui avoit depuis peu succédé à Maximilien. *Strada, l. 9.*

Les états écouterent favorablement cette proposition: mais ils exclurent la reine d'Angleterre, sur ce qu'elle ne pouvoit les gouverner par elle-même, & qu'elle ne leur envoyeroit que des lieutenans, qui n'auroient pas assez d'autorité. Ils résolurent seulement de lui demander quelque secours, qu'elle leur refusa, comme je l'ai déja dit, pour ne se pas brouiller avec la couronne d'Espagne. Sur ce refus de la reine d'Angleterre, quelques uns proposerent de s'adresser à la France, & de demander au roi le duc d'Anjou, sans qu'on sût encore rien de la négociation de la reine de Navarre avec le comte de Lalain. La plûpart s'y opposerent sur l'antipathie qui avoit été de tout temps entre les Flamans & les François: & le prince n'ayant point encore alors de partisans dans les états, fut exclus. Ainsi les suffrages furent pour prendre un gouverneur dans la maison impériale: mais comme on n'espéroit pas que l'Empereur voulût en donner un, de peur de choquer ouvertement la cour d'Espagne, il fut conclu que, sans en rien communiquer à ce prince, on s'adresseroit immédiatement à l'archiduc Mathias son frere, qui ayant reçû secrettement les députés, ne balança pas, & se rendit en poste aux Pays-Bas. *L'archiduc Mathias en est reconnu Gouverneur.*

Il fut reconnu quelque temps après pour gouverneur; mais à des conditions qui lui ôtoient toute autorité, & le mettoient dans une dépendance entiere des états. Les sei- *Et le prince d'Orange fait son lieutenant.*

1580. gneurs Flamands opposés au prince d'Orange ne se trouverent gueres mieux de ce nouveau gouvernement ; car comme l'archiduc n'avoit que vingt ans, & qu'il étoit sans expérience pour la guerre & pour les affaires d'état, il fut question de lui donner un lieutenant général, & le prince d'Orange vint à bout, par ses partisans, de se faire choisir.

Ascendant que ce dernier prit dans les états.

Ce prince prit un ascendant extrême dans les états, favorisa dans plusieurs villes l'établissement de la religion protestante, & ayant découvert à la reine Elisabeth le dessein dont j'ai parlé, concerté entre Jean d'Autriche & le nonce Ormanette pour le soulevement de l'Angleterre, il obtint des secours de cette princesse. Il tira encore promesse du duc Casimir frere du comte Palatin, pour une armée d'Allemands qui ne tarda pas à venir, ce prince ayant le même dessein que le duc d'Anjou, de s'établir dans les Pays-Bas.

Bataille de Gemblours où les Flamands sont défaits par dom Jean d'Autriche.

Jean d'Autriche qui n'avoit alors que le Luxembourg & le comté de Namur, auroit été accablé, si, après la rupture, il n'avoit fait promptement revenir les troupes Espagnoles qu'il avoit congédiées, & qui étoient déja dans la seigneurie de Genes. Leur retour & le rappel de quelques autres de la même nation qui étoient au service de la France, le mirent en état de résister & de profiter des nouvelles brouilleries qui survinrent entre les seigneurs Flamands & le prince d'Orange. Elles le déterminerent à présenter la bataille à l'armée des états auprès de Gemblours, où secondé par Alexandre Farnese duc de Parme, il remporta une très-grande victoire, laquelle ayant été suivie de plusieurs conquêtes, le mit fort au large. Tout cela se passa depuis le voyage de la reine de Navarre aux eaux de Spa, & pendant le long séjour que le duc d'Anjou fut obligé de faire à la cour.

Haræus, Annal. Brabant.

Les choses étoient donc en cet état, lorsque ce prince arriva à Mons au mois de Juillet de l'an 1578. La défaite de Gemblours avoit disposé les états à recevoir très-agréablement la promesse qu'il leur fit de leur amener une armée de François. Ils traiterent avec lui : & les principales conditions du traité, qui contenoit vingt-trois articles, furent celle-ci.

1580.

Traité que le duc d'Anjou fit avec eux.

Que le duc entretiendroit pendant trois mois à ses dépens dix mille hommes de pié & deux mille chevaux, & que si après cet espace de temps la guerre ne finissoit pas, il ne seroit obligé de fournir que trois mille fantassins & cinq cents cavaliers; que les états lui donneroient le titre de défenseur de la liberté Belgique; qu'au cas qu'ils fussent obligés de se choisir un nouveau maître, le duc seroit préferé à tous les autres; que pour la sûreté de ses troupes, on tâcheroit de le mettre en possession du Quesnoi, de Landreci & de Bavai; & que s'il pouvoit enlever aux ennemis Philippeville, Mariembourg, ou Binch, on lui donneroit une de ces trois places au lieu de Bavai; qu'enfin toutes ses troupes seroient employées à la défense des états, selon le besoin, suivant que le duc & eux conviendroient ensemble.

L'article, par lequel les états promettoient de faire le duc d'Anjou prince des Pays-Bas, supposé qu'ils secouassent le joug de l'Espagne, étoit un insigne affront qu'ils faisoient à l'archiduc Mathias: mais ce jeune prince qui s'étoit engagé avec eux sans précautions, & sans avoir de troupes qui dépendissent de lui, n'étoit depuis son arrivée qu'un personnage de montre dans cette scene, & on n'y avoit nulle considération pour sa personne.

Comme le dessein des états étoit d'établir un gouvernement républicain, tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui en Hollande, & que le prince d'Orange visoit à s'en faire le chef, le duc d'Anjou couroit risque de se voir avec le temps sur le même pié que l'archiduc: mais comme il devoit avoir avec lui des troupes Françoises, il esperoit par leur moyen profiter au moins de quelque démembrement des Pays-Bas, & comptoit beaucoup sur les promesses du comte de Lalain, & sur le crédit de ce seigneur pour obtenir la souveraineté de l'Artois & du Hainaut qui s'étoient séparés des états avec la Flandre Françoise.

Il retourne en France pour assembler des troupes.
Strada, t. 2. l. 1.

Le duc d'Anjou, ayant conclu son traité avec les états, retourna en France, pour se mettre à la tête de ses troupes. Elles s'assembloient en Champagne, en Bourgogne & en Picardie, & faisoient déja des courses sur les territoires des Pays-Bas soumis aux Espagnols & en Franche-

1580. Comté. Il entra dans cette Province jusqu'à trois mille hommes qui en furent chassés par le colonel Altemps : le duc de Mayenne eut ordre de marcher de ce côté-là au secours des Espagnols : mais il le fit si lentement, qu'on crut à la cour d'Espagne que ce n'étoit qu'une feinte pour sauver seulement les apparences. Le duc d'Anjou fit prendre les devans au sieur de la Noue, qui lui avoit beaucoup servi à faire ses levées de gens de guerre, & qui fut fait maréchal de camp général de l'armée des états. Ce prince aussi-tôt après s'étant mis en campagne avec huit mille hommes de pié & mille chevaux, auxquels se joignirent quelques autres troupes Françoises qui étoient au service des Espagnols, fit le siége de Binch en Hainaut. Il prit cette ville à discrétion après deux assauts & treize ou quatorze jours de siége, le septieme d'Octobre de l'an 1578. Maubeuge se rendit aussi à lui : mais le Quesnoi & Landreci, qui étoient les autres places que les états lui avoient promises, refuserent de le recevoir, & les habitans de Mons appréhendant qu'il ne s'emparât de leur ville, prirent leurs précautions pour l'en empêcher.

Vie du sieur de la Noue.

Thuanus, l. 66.

Haræus, Annal. Brabant.

Nouveau parti aux Pays Bas appellé des malcontens.

De si petites conquêtes ne répondoient pas aux espérances que le comte de Lalain avoit données à la reine de Navarre : mais les choses étoient changées par les divisions survenues dans les états à l'occasion que j'ai dite, de la jalousie des seigneurs Flamans contre le prince d'Orange, & des violences que les protestans, soûtenus de l'autorité de ce prince, avoient exercées dans plusieurs villes, d'où ils avoient chassé les religieux, les prêtres & plusieurs des bourgeois Catholiques. Cette mauvaise intelligence avoit produit un nouveau parti qui fut nommé le parti des *Malcontens*. Ceux-ci agissoient de concert avec le reste des états contre les Espagnols, & étoient unis entr'eux contre les états mêmes, pour la conservation de la religion Catholique ; tant les guerres civiles des Pays-Bas étoient semblables à celles de France, non seulement pour les évenemens, & pour les désordres qu'elles causoient, soit par rapport à l'état, soit par rapport à la religion, mais encore pour les noms mêmes des factions.

Ces nouvelles intrigues empêchoient le comte de Lalain

de tenir sa parole au duc d'Anjou, d'autant plus que plusieurs seigneurs Catholiques, aussi-bien que les peuples, ne vouloient point de François, & ne les haïssoient gueres moins que les Espagnols. 1580.

Mort de dom Jean d'Autriche.

Sur ces entrefaites il arriva encore un autre incident qui tint les esprits en suspens. Ce fut la mort de Jean d'Autriche qui expira le premier d'Octobre, après avoir langui assez-long-temps. Les uns l'attribuerent au chagrin des défiances que le roi d'Espagne avoit prises de sa conduite, & du danger où il se voyoit exposé de perdre sa réputation par le peu de secours que ce prince lui envoyoit. D'autres y font entrer le poison, dont on prétend qu'il parut quelques marques sur son corps après sa mort. Quelques-uns en accuserent les états, & d'autres le roi d'Espagne même, à cause des soupçons dont on lui avoit rempli l'esprit contre Jean d'Autriche, comme si ce prince eût eu dessein de se rendre maître des Pays-Bas.

Strada, l. 10.

Alexandre de Parme lui succede.

Quoi qu'il en soit, Jean d'Autriche chargea avant sa mort Alexandre de Parme du gouvernement du pays & du commandement des armées. Il fut confirmé peu de temps après dans ces emplois par le roi d'Espagne, qui eut sujet dans la suite de s'applaudir d'un si bon choix; car ce jeune prince fut un des plus grands hommes de guerre de son temps, qui lui sauva la meilleure partie des Pays-Bas, & lui auroit, selon toutes les apparences, assujetti le reste, s'il avoit voulu suivre les conseils qu'il lui donnoit d'y pousser la guerre avec toutes ses forces, au lieu de prendre le change comme il fit, séduit par l'espérance de se rendre maître du royaume de France. Ce projet ne lui réussit pas, & lui fit perdre les provinces qui composent aujourd'hui la république de Hollande.

Differens intérêts contraires au dessein du duc d'Anjou.

Cependant le duc d'Anjou avançoit peu dans ses desseins. Trop d'intérêts différens se trouvoient en concurrence avec les siens. Le prince d'Orange, le duc Casimir, l'Archiduc, les états, la faction des Malcontens avoient chacun leurs vûes particulieres & la plûpart fort opposées à la fin qu'il se proposoit de s'établir dans les Pays-Bas.

Il fut fort tenté, suivant son inconstance ordinaire, d'abandonner entierement la partie: mais son honneur y étant

1580. trop engagé, & n'ayant d'ailleurs qu'une retraite fort désagréable pour lui à la cour de France, il résolut seulement de s'éloigner pour quelque temps, sous prétexte qu'il n'avoit rien à faire aux Pays-Bas, à cause de la mésintelligence des chefs.

Il se plaignit aux états de ce qu'on n'exécutoit point le traité fait avec lui; qu'on ne fournissoit ni vivres, ni fourrages à ses troupes; que les gens du pays les chargeoient partout où ils les rencontroient; que Binch qu'il avoit pris, manquoit de tout pour sa défense, s'il étoit attaqué; qu'il ne savoit où mettre ses blessés & ses malades. Il ajouta qu'il savoit que les états traitoient de paix avec le roi d'Espagne, & que pour lui, loin de s'y opposer, il leur offroit sa médiation: qu'au reste il seroit toûjours à leur service; qu'à la premiere occasion qui se présenteroit d'agir & de faire quelque chose digne d'un homme de son rang, il ne tarderoit pas un moment à leur marquer son zele, & qu'il leur laissoit le sieur des Pruneaux, pour être instruit par son moyen de leurs desseins & de leurs intentions dans la suite.

Thuanus, l. 66.

Il se retire après avoir congédié ses troupes.

Après ces plaintes & ces complimens, il mit une partie de ces troupes dans Binch, dans Maubeuge & dans quelques autres petites places dont il s'étoit emparé: il en ramena une autre partie sur la frontiere; le reste fut congédié, & la plûpart, de son consentement, prirent parti dans l'armée des *Malcontens*, qui étoient sous les ordres du baron de Montigni; car ce seigneur & le comte de Lalain son frere entretenoient toûjours avec lui des correspondances secrettes.

Les états répondirent à ses civilités par de grands remercimens; ils alléguerent diverses raisons pour s'excuser au sujet de ses plaintes, & lui en firent eux-mêmes, sur ce que ses troupes avoient passé dans le camp du baron de Montigni; à quoi il repartit que ce n'étoit pas par son ordre, & que les ayant congédiées, il n'en étoit plus le maître.

Alexandre de Parme profita habilement de cette retraite, aussi-bien que de celle du duc Casimir, qui passa en ce temps-là en Angleterre, & de la division des états, pour solliciter les Malcontens de rentrer dans l'obéissance

du roi d'Espagne. Quelque temps après il assiégea Maestrich, & s'en rendit maître. 1580.

Le duc d'Anjou rouloit alors un dessein dans son esprit, & cela de concert avec le roi & la reine mere qui ne se flattoient pas, à beaucoup près, autant que lui, de l'espérance du succès. C'étoit son mariage avec la reine d'Angleterre.

Propositions faites pour le marier avec la reine d'Angleterre.

Thuanus, l. 66. Dans l'instruction donnée au sieur de Dintevil-le, envoyé du duc d'Anjou.

Il le trouva très-disposé à le seconder dans cette négociation, parce que c'étoit un moyen de l'éloigner de France & de la cour, où il seroit toûjours pour eux un grand sujet d'inquiétude. Les premieres propositions en furent faites de la part du roi par Martel sieur de Bacqueville, qui alla trouver Elisabeth au comté de Suffolck, & l'ambassadeur de France eut ordre d'agir aussi pour cet effet. Le roi y envoya encore depuis Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet ; & cette princesse ayant agréé que l'affaire fût remise sur le tapis, le baron de Simier y alla de la part du duc d'Anjou, pour y travailler & appuyer les sollicitations de ceux que le roi en avoit chargés.

Comment cette princesse les reçut.

La reine Elisabeth recommença la même comédie, qu'elle avoit jouée autrefois sur le projet de son mariage avec le roi, lorsqu'il n'étoit que duc d'Anjou. Simier fut reçû de la maniere du monde la plus agréable, & parut avancer si fort dans le traité, que le comte de Leicestre favori de la reine, qui ne prétendoit pas moins que de l'épouser, en fut au désespoir, sur-tout quand on lui eut rapporté une parole que la reine avoit dite à la dame d'Astlei, qui lui faisoit entendre que le comte n'avoit pas désesperé de parvenir à l'honneur de son alliance. *Hé quoi*, lui répondit cette princesse, *pensez-vous donc que je m'oublie tellement de ce que je suis, & de ce que je dois à ma réputation, que je puisse me résoudre à préférer un petit compagnon que j'ai élevé, à tant de princes qui me recherchent?*

Camden. part. 2. hist. Elisabeth.

Cette parole piqua jusqu'au vif le comte de Leicestre: mais ce fut bien pis, lorsque Simier un des plus adroits hommes de son temps, voulant écarter ce rival, déterra & apprit à la reine, que dans le temps que le comte osoit porter ses vœux jusqu'à elle, il étoit marié secrettement avec la veuve du feu comte d'Essex. On prétend que le

1580. comte de Leicestre, poussé à bout par la révélation de ce mystere, suborna un soldat aux gardes pour assassiner Simier; & il est vrai qu'en ce temps-là la reine fit publier une espece de proclamation, par laquelle il étoit défendu, sous peine de la vie, de molester en rien ni Simier, ni ses gens : mais, outrée contre le comte de Leicestre, elle lui donna en même-temps ordre de se retirer au château de Greenwich, & de n'en pas sortir, & peu s'en fallut qu'elle ne le fît mettre prisonnier à la tour de Londres.

Le duc d'Anjou, ravi des bonnes nouvelles que Simier lui mandoit d'Angleterre, oublia tout autre soin, tous les mauvais traitemens qu'il avoit reçûs à la cour de France, & tous les dangers où il s'exposoit en y retournant; & quoi que lui pussent dire ses confidens pour l'empêcher d'y aller, il partit en poste vers la mi-Mars de l'an 1579. & y arriva sur le soir. Le bruit s'en étant répandu le lendemain matin, il se fit des gageures sur la vérité de la nouvelle.

Thuanus, l. 68.

Une imprudence réussit quelquefois. Le roi & la reine, charmés de la confiance qu'il leur faisoit paroître, le reçurent bien; & comme ils virent qu'il n'avoit aucun mauvais dessein, ni aucune intrigue avec les huguenots, ni avec les autres chefs de parti; qu'il étoit tout occupé de son mariage avec la reine d'Angleterre & de ses projets de Flandre, ils lui promirent de l'y seconder, & que pour ce qui concernoit les Pays-Bas, on fermeroit les yeux sur les levées de gens de guerre qu'il feroit en France.

Il passe lui-même incognitò *dans cette isle, & conçoit de bonnes espérances.*

Camden. part. 2. hist. Elisab.

Sur ces assûrances & sur les belles paroles qu'Elisabeth donnoit au baron de Simier, le duc passa *incognitò* en Angleterre pour la voir, & se faire voir à elle. Elle fut fort surprise de son arrivée à Greenwick : mais elle n'oublia rien pour lui faire connoître qu'elle lui étoit très-agréable. Ils eurent ensemble plusieurs entretiens, & le duc repassa la mer plus rempli d'espérance que jamais.

En effet, on tint sur ce sujet plusieurs conseils, où l'on balança les avantages & les désavantages de ce mariage pour le bien de l'état, & pour l'intérêt & la sûreté particuliere de la reine. Cette négociation dura très-long-temps, & ne laissa pas de donner du relief au duc d'Anjou, par rapport aux affaires des Pays-Bas. Car dans les conférences de

1580.

de Cologne où l'empereur s'étoit fait médiateur entre le roi d'Espagne & les états pour la paix, les députés de ceux-ci demandant de plus grandes assûrances que celles qu'on leur offroit pour leur sûreté, & pour la liberté en matiere de religion, dirent hardiment que si on les leur refusoit, ils étoient en résolution de déclarer le roi d'Espagne déchû du domaine des Pays-Bas, & de se soumettre au duc d'Anjou leur maître & leur protecteur; c'est ainsi qu'ils parloient, ajoutant qu'ils prendroient ce parti d'autant plus volontiers, qu'après son mariage avec la reine d'Angleterre, ils auroient en sa personne un prince qui, par son rang & par sa puissance, seroit en état de les soutenir contre quiconque; & ils produisirent les lettres, par lesquelles le duc assûroit les états de son prochain mariage avec cette princesse. Strada, t. 2. l. 2.

Il reçoit avis que les Flamans veulent secouer le joug d'Espagne & le choisir pour leur souverain.

Mais la vigilance d'Alexandre de Parme, & divers incidens qui arriverent aux Pays-Bas durant le cours de l'année 1580. empêcherent toujours les partisans du duc d'Anjou de rien faire d'éclatant en sa faveur, jusqu'à ce que le prince d'Orange détermina enfin les états à secouer le joug d'Espagne, & à choisir ce duc pour leur souverain.

Il travaille à finir la guerre civile de France, pour en employer les troupes à cette expédition.

Les avis que le duc d'Anjou reçut que tout se disposoit à l'élever où il aspiroit depuis si long-temps, l'engagerent à s'offrir au roi pour médiateur entre lui & le roi de Navarre, afin de finir la guerre civile de France, dans l'espérance d'employer à son entreprise des Pays-Bas les troupes qu'elle occupoit en Languedoc, en Guienne & en Dauphiné.

Le roi non-seulement accepta son offre avec joie : mais encore il lui promit que s'il réussissoit, il travailleroit tout de bon à son établissement, & qu'il lui donneroit toutes les marques de reconnoissance qu'il pouvoit espérer de lui.

Il partit donc pour la Guienne accompagné des sieurs de Bellievre & de Villeroi, & s'aboucha avec le roi de Navarre au château du Flex sur la Dordogne à deux lieues de Bergerac : les députés du parti protestant s'y trouverent aussi, pour terminer les difficultés qui avoient empêché l'entiere exécution de l'édit de Poitiers & du traité de Matthieu, l. 7.

1580. D'Aubigné, l. 4. c. 22.

Nerac. Le roi de Navarre, qui se voyoit fort pressé par les troupes du maréchal de Biron, se rendit assez facile à l'accommodement. Il insista seulement sur l'article des villes de sûreté, & elles lui furent laissées encore pour six ans.

Le traité est conclu malgré les oppositions du prince de Condé. Ch. 17.

Les huguenots de la faction du prince de Condé s'opposerent fortement à cet accord. Ce prince, dès qu'il eut sû les préparatifs que l'on faisoit pour le siége de la Fere, avoit passé en Angleterre, & de-là aux Pays-Bas pour prier le prince d'Orange de venir au secours de cette place; & n'ayant pû obtenir ce qu'il demandoit, parce que les affaires du pays ne permettoient pas au prince d'Orange de s'en éloigner, il étoit allé à Francfort, où il traita avec le duc Casimir & quelques autres princes Allemands, pour une armée de reîtres & de lansquenets. Elle lui fut promise par Casimir, à condition que pour la sûreté du payement, on mettroit entre les mains de ceux qu'il nommeroit, Aigues-Mortes, & le fort de Peccais vers les embouchures du Rhône, & qu'on lui donneroit le titre de chef & de protecteur des protestans de France.

Après la conclusion de ce traité, le prince de Condé revint par Geneve en Dauphiné avec le docteur Butrick agent de Casimir, pour lui faire consigner les deux places: mais les habitans n'y voulurent point consentir, & s'offrirent seulement à soudoyer l'armée Allemande, quand elle y seroit arrivée. Cependant nonobstant les oppositions du prince de Condé, le roi de Navarre signa le traité de paix le vingt-sixieme de Novembre, & le fit publier aussi-tôt après. Il fut ratifié par le roi le vingt-sixieme de Décembre, & vérifié au Parlement de Paris au mois de Janvier suivant.

1581. Avant-propos de la chronologie Novennaire de Victor Cayet.

Le roi de Navarre, pour convaincre le roi de la résolution où il étoit de maintenir la paix, l'avertit des offres que le roi d'Espagne lui faisoit pour la lui faire rompre: c'étoit de lui fournir autant d'argent & d'autres secours qu'il en auroit besoin pour se rendre maître de toute la Guienne. Le motif du roi d'Espagne dans ces offres, étoit d'empêcher par la continuation de la guerre civile, le duc d'Anjou d'entrer aux Pays-Bas avec une armée. Le roi fut très-

bon gré au roi de Navarre de la franchise dont il usoit avec lui. Ce fut encore de concert avec la cour, qu'il fit échouer le dessein du prince de Condé & du duc Casimir, dont je viens de parler, & qu'il déclara qu'il ne souffriroit pas que personne partageât avec lui le titre de chef & de protecteur de la religion réformée en France. 1581.

Depuis ce temps-là le roi, charmé de la droiture de ce prince & des égards qu'il avoit eus pour le repos du royaume, prit pour lui des sentimens d'une véritable tendresse, qui furent dans la suite assez utiles au roi de Navarre : mais à l'égard de l'acceptation & de la publication du traité de paix, il n'en fut pas de même dans le Dauphiné, que dans le Languedoc & la Guienne, parce que dans la premiere de ces trois provinces, le prince de Condé avoit gagné & animé les huguenots par l'espérance du secours de l'armée Allemande.

La guerre continue dans le Dauphiné.

Le roi fut obligé d'en envoyer une contre eux ; & dans la crainte que les huguenots de Languedoc & de Guienne n'en fussent alarmés, il fit publier une déclaration, * par laquelle il faisoit savoir que cette armée n'étoit destinée qu'à soumettre les rebelles du Dauphiné, & à les obliger de recevoir comme les autres l'édit de pacification.

* Datée de saint Maur les Fossés du 28 Juin 1581.

Matthieu, l. 7.

Lesdiguieres tenoit en Dauphiné Die, Serres, Livron, Puymore & la Mure ; & dès que le roi de Navarre eut pris les armes, il les avoit prises aussi. Il s'empara de Gap & de la ville de Briançon : mais ne pouvant venir à bout du château de cette derniere place, il l'abandonna. Les paysans s'étoient en même-temps soulevés dans les montagnes : & quoique Maugiron, qui depuis la mort du sieur de Gordes avoit le gouvernement de cette province, les eût dissipés à Morat, Lesdiguieres à l'occasion de ce soulevement s'étoit encore rendu maître de Saint-Quentin & de Beauvoir, y avoit fait faire quelques retranchemens & mis des commandans, moins dans l'espérance de pouvoir conserver ces postes, que dans le dessein d'arrêter quelque temps les ennemis, & d'avoir le loisir de mettre en défense Gap & la Mure.

Le duc de Mayenne y commande l'armée royale.

Le duc de Mayenne fut choisi par le roi pour commander l'armée qu'il envoyoit en Dauphiné, elle étoit de neuf

1581. D'Aubigné, l. 5. c. 1.

mille hommes de pié François, de trois mille Suisses, de deux mille gendarmes, & de quatorze cents reîtres. Il prit Saint-Quentin & Beauvoir sans beaucoup de résistance, & pensa être tué devant cette bicoque, d'un coup de mousquet qui lui effleura l'œil, lorsqu'il approcha pour la reconnoître.

Siége & prise de la Mure.

Il alla de-là mettre le siége devant la Mure, qui fut bravement défendue par Aspremont & par le Villars; le premier commandoit dans la ville, & l'autre dans la citadelle.

Lesdiguieres avoit mis sa principale espérance dans la valeur de ces deux capitaines, pour arrêter l'armée Catholique jusqu'à la chûte des neiges: car outre qu'il avoit fort peu de troupes, il étoit en continuelle défiance d'une partie des huguenots gagnés par quelques seigneurs & gentilshommes du pays, qui ne pouvant se résoudre à lui obéir, sur ce qu'il n'avoit, ni plus de noblesse, ni plus de bien qu'eux, avoient formé un parti qu'on appelloit les *Désunis*, & qui porterent leur haine contre lui, non-seulement jusqu'à avoir intelligence avec les catholiques, mais encore jusqu'à conspirer contre sa vie.

Cette division fut un grand bonheur pour le duc de Mayenne, qui sans cela couroit risque de recevoir un affront devant la Mure. Une intelligence qu'il pratiqua dans la ville, contribua beaucoup à la lui faire rendre: mais il ne seroit pas venu à bout de la citadelle, sans la faute que commit le Villars qui y commandoit, & qui contre l'ordre exprès qu'il avoit de Lesdiguieres, de n'y recevoir que les soldats après la prise de la ville, consentit qu'une grande partie des habitans s'y retirât. Il arriva de-là que les vivres furent bientôt consumés, & l'eau des citernes épuisée. Ce fut une nécessité pour lui de capituler. Il n'eut pas plutôt rendu la place, que la neige survint, & en si grande abondance, que le duc de Mayenne auroit été contraint de lever le siége, s'il eût pû être prolongé de quelques jours.

Suivis de la paix qui fut aussi faite avec les huguenots de cette province.

Lesdiguieres, après cette perte, n'eut point d'autre parti à prendre que de se retrancher dans les montagnes à l'entrée du pays de Gap; & puis ayant été sollicité par le duc de Mayenne & par les huguenots de son propre parti à un

accommodement, suivant l'exemple des *Désunis*, qui avoient fait le leur avec le duc, il y consentit, protestant cependant que c'étoit par contrainte & contre son sentiment, quoique l'état de ses affaires lui fît effectivement fort agréer cette proposition : mais il vouloit par la feinte résistance qu'il apporta au traité, se faire honneur de son zele pour le parti calviniste, afin que si la guerre recommençoit, les peuples ne manquassent pas de l'élire de nouveau pour leur chef, comme un homme d'humeur à les soutenir jusqu'à l'extrémité. Il consentit donc à recevoir l'édit de pacification, tel qu'il avoit été modifié aux conférences de Flex, & remit en la puissance du duc de Mayenne les places dont il étoit maître : mais il stipula que toutes les fortifications qui y avoient été faites, seroient rasées auparavant, afin que les commandans qui y seroient mis de la part du roi, ne pussent s'en servir pour tenir les peuples en une trop grande sujétion.

1581.

Ceux d'Auvergne, du Rouergue & des Cevennes ne laissent pas de remuer.

Malgré cette paix, il y avoit toujours des gens disposés à troubler l'état sur-tout dans le parti huguenot, outre qu'il n'y avoit gueres de soumission pour les chefs; quelques-uns se flattoient que pourvû qu'ils réussissent dans leurs entreprises, ils n'en seroient pas désavoués, sur-tout par le prince de Condé qui s'étoit toujours opposé au dernier traité. Quelques huguenots d'Auvergne, de concert avec ceux du Rouergue & des Cevennes, entreprirent de surprendre Aurillac, je ne trouve point les chefs de l'entreprise nommés dans l'extrait que j'ai vû des registres de cette ville.

Entreprise qu'ils forment pour surprendre Aurillac.

Extrait du registre de la maison de ville d'Aurillac.

Le cinquieme d'Août plus de mille hommes bien armés se trouverent auprès de la place, & y présenterent l'escalade. Il n'y avoit pour la défendre nulles troupes reglées; & elle ne pouvoit être sauvée que par le courage des seuls habitans. Tout rouloit pour le commandement sur Gui de Veire sieur du Claux, premier consul, & qui avoit le titre de commandant, homme de tête & de résolution, qui se voyant exposé durant ces guerres civiles aux insultes des huguenots, faisoit bonne garde, exerçoit les bourgeois au maniement des armes, & leur avoit assigné à chacun leur poste en cas de quelque entreprise subite.

1581.

Vigoureuse défense des bourgeois qui les repoussent de toutes parts.

Dès qu'on eut apperçû les ennemis on sonna l'alarme; on courut aux armes de toutes parts, & Gui de Veire se mit à la tête des bourgeois pour marcher du côté de l'attaque. Il eut besoin en cette rencontre de toute sa valeur & de toute sa prudence : car en arrivant sur les murailles, il y trouva six vingts des ennemis, qui s'en étant emparés, crioient déja ville gagnée, & faisoient sonner une trompette pour épouvanter les bourgeois & animer leurs soldats à suivre ceux qui étoient montés les premiers. Il marche avec sa troupe à ceux qu'il avoit en tête, les charge avec tant de vigueur, qu'il les culbute, en tue la plûpart, renverse les échelles dans le fossé, & tout dangereusement blessé qu'il étoit, ne cesse point d'agir que toute la muraille ne fût nettoyée d'ennemis.

Quelques-uns s'étoient jettés dans une tour dont ils s'étoient saisis d'abord. Ils s'y défendirent contre un des freres du sieur de Veire qui les y força & y périt, soit tué par ceux qu'il attaquoit, soit dans le feu qu'on y mit avant qu'il en pût sortir.

Fondation dans cette ville en mémoire de cette délivrance.

Les autres huguenots voyant leur coup manqué se retirerent, & les magistrats en mémoire d'une journée si glorieuse, fonderent une Messe, une Procession générale & un Sermon à perpétuité, où l'on fait encore tous les ans le jour de l'attaque le panégyrique de ceux qui y avoient signalé leur zele en perdant la vie pour la défense de leur patrie & de leur religion. La trompette qui avoit servi aux ennemis à sonner l'attaque, fut mise dans l'Eglise paroissiale en lieu éminent avec une inscription en maniere de trophée; & l'on mit deux tableaux, l'un dans la même Eglise, & l'autre dans la maison Consulaire, où étoient écrits les noms, surnoms & qualités de ceux qui avoient été tués dans le combat.

Reconnoissance que le roi lui en témoigna.

Le roi apprit cette nouvelle avec beaucoup de joie, il témoigna aux habitans d'Aurillac la satisfaction & la reconnoissance qu'il avoit de leur zele pour sa personne, & en donna une marque particuliere à Gui de Veire en l'ennoblissant lui & ses freres, ses descendans & les descendans de ses freres, dont trois avoient été tués en le servant en cette rencontre & en d'autres : & cela sur l'attestation

1581.

du marquis de Canillac gouverneur du haut pays d'Auvergne, de monsieur de Lignerac lieutenant en ce gouvernement, & des officiers & Echevins de la ville d'Aurillac. Telle fut la juste récompense dont le souverain honora cette famille, qui déja depuis très-long-temps vivoit noblement, & étoit une des plus considérables de la ville. L'histoire doit cette justice aux auteurs de la noblesse des familles, quand elle est fondée sur de si bons titres, & je ne manque pas toutes les fois qu'il s'en présente à moi, de les faire remarquer.

Extrait des regiſtres du conſeil d'état du mois de Janvier 1581.

La paix étant rétablie dans le royaume, le duc d'Anjou ne pensa plus qu'à poursuivre son entreprise des Pays-Bas, & son mariage avec la reine d'Angleterre.

Les choses paroissoient si avancées sur le second article, que le roi, sur les instances du duc d'Anjou, envoya une célebre ambassade en Angleterre, pour faire dans les formes la demande du mariage. Le prince Dauphin fils du duc de Montpensier en fut le chef, le duc de Bouillon, le maréchal de Cossé, les sieurs de Lansac, de Carouges, de la Mothe-Fenelon, & Pinart secrétaire d'état, & grand nombre d'autres seigneurs & gentilshommes l'y accompagnerent.

Ambassade envoyée en Angleterre pour demander la reine Elisabeth pour le duc d'Anjou.

Relation de l'ambassade du prince Dauphin dans les Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Le vingt-quatrieme d'Avril ils eurent leur premiere audience publique, où tout se passa avec tout l'agrément & toute la magnificence possible. La reine fit l'honneur au prince Dauphin, qui lui demandoit sa main pour la baiser, de lui présenter la joue. Les jours suivans se passerent en bals, en festins & en toutes sortes de divertissemens. Enfin on dressa le traité de mariage, & celui d'une ligue entre la France & l'Angleterre contre la redoutable puissance d'Espagne, qui étoit accrue du royaume de Portugal, à l'occasion dont je parlerai dans la suite, & qui donnoit de grandes inquiétudes aux deux couronnes. Un des articles du traité portoit, que six semaines au plus tard après la ratification, le mariage seroit contracté; de sorte que dans toute l'Europe on le regarda comme une chose faite : mais la reine d'Angleterre, qui pensoit beaucoup plus à la ligue qu'au mariage, ne prétendoit pas aller si vîte; & elle prit

Le mariage est arrêté avec une ligue contre l'Espagne.

Camden. part. 3. hist. Elisabeth.

1581. occasion de différer, principalement sur ce qui s'étoit passé aux Pays-Bas.

Le prince d'Orange porte ouvertement les peuples de Flandre à secouer le joug des Espagnols.

Le prince d'Orange, étonné des pertes que faisoient les états depuis qu'Alexandre de Parme étoit parvenu au gouvernement des Pays-Bas, & sur-tout de la réunion qui s'étoit faite du Hainaut, de l'Artois, & de la Flandre Françoise avec les Espagnols, résolut d'exécuter le dessein qu'il méditoit depuis long-temps, de soustraire ouvertement les états à l'obéissance de leur prince.

Motifs dont il se servit pour cela.

Il leur en avoit fait la proposition dès l'année précédente, dans une assemblée qu'ils avoient tenue à Anvers. Il leur avoit représenté que les Espagnols prévalant de plus en plus dans le pays, & un grand nombre de villes qui avoient jusques-là contribué à la dépense de la guerre, se détachant tous les jours du parti des états, il falloit choisir de deux choses l'une, ou de se soumettre à la domination d'Espagne, aux rudes conditions qui avoient été proposées dans les conférences de Cologne, & qu'on avoit rejettées, ou rompre sans plus différer le lien qui les attachoit à un prince, dont ils connoissoient la dureté par tant d'expériences, & de qui ils ne pouvoient attendre que les plus mauvais traitemens, quand il les auroit asservis par la force des armes, comme il arriveroit infailliblement, si on s'amusoit toujours à balancer entre l'obéissance & une révolte ouverte.

Que cette derniere voie, toute violente qu'elle paroissoit, lui sembloit nécessaire pour la sûreté de la vie & des biens d'une infinité de noblesse & de peuple, à qui l'on feroit tôt ou tard un crime d'état, d'avoir défendu leur liberté & leurs priviléges; & sur-tout qu'il n'y avoit point de quartier à espérer pour tous ceux qui suivoient la nouvelle religion; que son avis étoit, que l'on fît au plutôt cette démarche; & qu'après l'avoir faite, on choisît un prince qui animât les peuples, vînt en personne à leur tête, & fût en état de les défendre par sa puissance; qu'il ne seroit plus question de délibérer sur le choix, puisque par le traité fait avec le duc d'Anjou frere du roi de France, on s'étoit engagé, supposé qu'on choisît un nouveau maître, à n'en point

point prendre d'autre que lui, & qu'il portoit déja le titre de protecteur des états.

Que quand même il n'y auroit point encore d'engagement, on ne pourroit prudemment tourner ses vûes ailleurs; que les forces de la France étoient à portée de venir dans les Pays-Bas quand on le voudroit; que le roi même ne pourroit se dispenser d'entrer dans leur querelle, soit pour l'intérêt de son frere, soit pour celui de ses états, soit par la haine des François contre les Espagnols, soit enfin pour tenir occupé hors de son royaume un jeune prince, dont la présence y étoit toujours dangereuse à cause des factions.

Que la reine d'Angleterre, qui étoit sur le point de se marier avec lui, regarderoit son établissement dans les Pays-Bas comme son affaire propre, & seroit ravie de se venger des troubles excités contre elle dans ses états & en Ecosse par le roi d'Espagne; que le Hainaut, l'Artois & la Flandre Françoise qui s'étoient laissés séduire par le prince de Parme, se réuniroient infailliblement aux états, quand ils se verroient exposés au pillage des armées de France, d'autant plus que c'étoient eux qui avoient invité les premiers le duc d'Anjou à venir au secours du pays.

L'affaire traîne en longueur & est enfin exécutée.

Qu'au reste le duc d'Anjou avoit toutes les qualités requises pour les bien défendre; qu'il étoit brave, expérimenté dans le commandement, & avec cela sans opiniâtreté, & capable d'écouter conseil & de le suivre.

L'affaire, vû son importance, traîna plusieurs mois, le devoir combattu par la haine de la domination Espagnole, tenant les esprits en suspens.

Tandis qu'on délibéroit, le roi d'Espagne, averti de cet attentat du prince d'Orange, crut ne devoir plus le ménager: il le proscrivit, mit sa tête à prix, & promit vingt-cinq mille écus à celui ou aux héritiers de celui qui l'en déferoit. Le prince d'Orange répondit à cette proscription par un écrit qui ne parut néanmoins que dix mois après, & seulement dans le temps que les états assemblés à Anvers eurent franchi le pas. Ils déclarerent donc par une proclamation, *que le roi Philippe étoit déchû de la principauté des Pays-Bas, pour avoir violé les priviléges des peuples contre*

1581. *son serment; que pour cette cause les provinces, suivant la permission que le roi Philippe leur en avoit donnée lui-même, lorsqu'il fut reconnu prince de Flandre, étant libres & dégagées de la foi & de l'obéissance qu'elles lui avoient vouée, choisissoient pour leur prince de leur bon gré, & de leur propre mouvement, François de Valois duc d'Alençon frere du roi de France.*

L'archiduc Mathias se démet de son gouvernement.

Tout cela se fit sous les yeux de l'archiduc Mathias présent à l'assemblée, & qui n'eut point d'autre parti à prendre, que de se démettre de son gouvernement, ou plutôt de quitter le vain titre de gouverneur des Pays-Bas, qu'il avoit porté quatre ans, sous la domination, plutôt que sous la direction du prince d'Orange. Il ajoûta d'un air d'indignation aux députes des états, qu'ils se retiroient trop témérairement de la maison d'Autriche, & qu'ils ne considéroient pas assez les malheurs où ils s'exposoient; que pour lui il y avoit long-temps qu'il s'ennuyoit de la tyrannie de quelques-uns d'entre eux, (il marquoit assez par-là le prince d'Orange;) qu'il ne pouvoit plus voir l'indignité avec laquelle on se conduisoit, & qu'il lui seroit honteux de la souffrir davantage.

Il demeura néanmoins encore quelque temps aux Pays-Bas, dans l'espérance d'obtenir l'évêché de Liége vacant par la mort du cardinal Girard Groesbeck. Le prince d'Orange & les états travaillerent à faire tomber sur lui l'élection, qui lui auroit tenu lieu d'un bon dédommagement: mais le prince de Parme le traversa de toutes ses forces, & vint à bout de faire élire Ernest fils du duc de Baviere, qui étoit déja évêque de Frisinge.

L'acte, par lequel le roi d'Espagne étoit déposé de la seigneurie des Pays-Bas, fut publié le vingt-septieme de Juillet. Ses statues & ses portraits furent ôtés de tous les lieux où ils étoient, sur-tout en Hollande & en Zélande, son sceau fut rompu, & défenses faites de plus rien sceller en son nom. On ordonna aux officiers de la monnoie de n'en plus battre à son coin; il fut commandé aux gouverneurs, aux magistrats, aux officiers de guerre de faire un nouveau serment suivant la formule que les états prescrivirent, jusqu'à ce que le duc d'Anjou fût arrivé; leurs anciennes pro-

visions furent déchirées, & on leur en donna de nouvelles. La plûpart obéirent aux ordres & aux défenses des états; & quelques-uns ayant horreur d'un tel attentat, passerent au service d'Espagne.

1581.

Excès que les huguenots commirent dans plusieurs villes.

Les excès que les huguenots commirent ensuite à Anvers, à Bruxelles, & dans la plûpart des autres villes soumises aux états, en brisant les images, en prophanant les autels, en chassant les prêtres, firent assez connoître les auteurs & les principaux motifs de la révolte, & de quoi l'hérésie est capable, quand elle est jointe à l'ambition, & à une puissance telle que le prince d'Orange se l'étoit acquise sur l'esprit des peuples.

Le prince d'Orange fait offrir la principauté des Pays-Bas au duc d'Anjou qui l'accepte.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 3.

Strada, l. 6.

Ce prince, aussi-tôt après la proclamation, envoya au duc d'Anjou qui étoit au Plessis proche de Tours, Philippe Marnix seigneur de Sainte-Aldegonde, avec une assez nombreuse suite de noblesse, pour lui offrir la principauté des Pays-Bas. Après qu'on eut contesté quelque temps sur les conditions, le prince l'accepta, & promit de se rendre bientôt aux Pays-Bas avec une armée. Strada ajoûte, qu'il avoit lû une lettre en chiffre adressée au prince de Parme, où on lui mandoit que Marnix avoit fait un traité secret avec le duc en faveur du prince d'Orange, par lequel la Hollande & la Zélande lui étoient données en fief pour lui & pour ses descendans.

Tandis que le prince d'Orange agissoit dans le Brabant avec tant d'éclat, pour frayer le chemin à la nouvelle domination du duc d'Anjou, ou plutôt à la sienne, les partisans de ce jeune prince commençoient à le servir avec plus de vigueur dans les provinces des Pays-Bas plus voisines de la France: car quoique le baron de Montigni, qui avoit lié la partie avec lui dans leur entrevûe de la Fere, se fût déclaré pour les Espagnols, plusieurs autres, de concert avec les états, lui étoient demeurés fideles.

Le baron d'Insi, gouverneur de la citadelle de Cambrai, étoit à sa dévotion, aussi-bien que Villers qui commandoit dans Bouchain, le prince d'Epinoi gouverneur de Tournai, Guillaume de Horn baron de Hesse, Crequi & quelques autres. Condé, Binch, & plusieurs autres villes de ce canton, étoient dans ses intérêts, & incommodoient

1581. fort Valenciennes qui tenoit pour le prince de Parme. L'éloignement de ce prince que d'autres affaires importantes avoient attiré avec la plûpart de ses forces vers Groningue à l'autre extrémité des Pays-Bas, leur donnoit moyen de faire des courses sur les terres des partisans d'Espagne, qui faisoient de grandes plaintes de ce qu'on les abandonnoit à la merci des François.

La crainte du mauvais effet que cela pouvoit produire dans l'esprit de la noblesse & des peuples nouvellement rentrés dans leur devoir, obligea Alexandre de Parme à faire marcher ses troupes de ce côté-là; & aidé de quelque argent que la ville de Valenciennes lui fournit, il fit assiéger Bouchain par le comte de Mansfeld & le baron de Montigni. Villers, après quelques jours de résistance, le rendit par capitulation, & se retira à Cambrai. Ensuite Condé fut abandonné par la garnison, composée de quelque infanterie Françoise, Angloise & Ecossoise, & de quatre cornettes de cavalerie, qui se jetterent dans Tournai.

Siége de Cambrai par le prince de Parme.

La facilité de ces conquêtes, qui délivrerent les environs de Valenciennes des courses de l'ennemi, déterminerent le prince de Parme à tenter une entreprise plus importante; ce fut le siége, ou plutôt le blocus de Cambrai, dont il chargea le marquis de Roubais. Ce général le serra de fort près. La disette des vivres y fit bientôt crier les bourgeois, & causa des diversions dans la place. C'est pourquoi le baron d'Insi, qui ne pouvoit attendre qu'un très-rude traitement des Espagnols, s'il tomboit entre leurs mains, envoya courriers sur courriers au duc d'Anjou pour lui demander du secours.

L'affaire étoit trop importante pour la négliger, & il étoit de l'honneur & de la réputation, aussi-bien que de l'intérêt du duc, de ne pas laisser perdre cette place, qui, outre qu'elle étoit très-forte, faisoit la communication des frontieres de France avec le reste des Pays-Bas.

Le duc d'Anjou y envoye du secours.

Il fit prendre les devans à Fervaques avec quatre mille hommes. Ce seigneur vint se camper auprès du Catelet, & détacha mille fantassins sous les ordres de Jean de Balagni, bâtard de Jean de Montluc autrefois évêque de Valence.

1581.

Balagni cacha si bien sa marche, qu'il ne fut apperçû par les ennemis, que lorsqu'il étoit fort proche de Cambrai. Le marquis de Roubais en ayant été averti, mit à ses trousses une partie de ses troupes commandées par Nicolas de Cessis, Matthieu Corvin & Ascagne Passer. Balagni, sans s'étonner, tourna tête, & secondé d'une sortie que le baron d'Insi fit en même-temps, il repoussa les Espagnols qui y firent une assez grande perte; & Ascagne Passer un des trois commandans y demeura prisonnier.

Quelques autres détachemens qui escortoient des convois, ne furent pas si heureux : le marquis de Roubais les défit, & ne fit gueres de quartier à ceux qui tomberent entre ses mains.

Fervaques, ayant appris que le duc de Parme s'avançoit avec le reste de son armée, décampa du Catelet & repassa la Somme, pour attendre le duc d'Anjou, qui l'ayant joint passa cette riviere, & vint se camper sous le Catelet.

Il y va ensuite en personne.

Il y fit la revûe de son armée, qui se trouva forte de dix à douze mille hommes de pié & de quatre mille chevaux. Bellefont qui en étoit maréchal de camp, le marquis d'Elbœuf, Fervaques, Claude de la Châtre & Rochepot, les comtes de Montgommeri, de Laval, & de Saint-Aignan, Gilbert de Ventadour fils du duc de ce nom, les vicomtes de Turenne & de la Guierche, Saint-Luc, le vidame d'Amiens, la Ferté, Beaupré, Mauvissiere, Drou, Sandricourt & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes, tant huguenots que catholiques, étoient dans ces troupes.

Le duc d'Anjou s'étoit avancé jusqu'à l'abbaye de Vaucelles à trois heures de chemin de Cambrai, & le prince de Parme se préparoit dans Valenciennes à se mettre en campagne, lorsque Pomponne de Bellievre y arriva de la cour de France, pour l'assûrer que c'étoit contre la volonté du roi, que le duc d'Anjou étoit entré dans les Pays-Bas ; & qu'appréhendant que cette irruption ne fût cause dans la suite de la rupture entre les deux couronnes, il venoit lui proposer une cessation d'armes, pendant laquelle les choses pourroient s'accommoder à l'amiable.

Le duc de Parme répondit par de grandes plaintes de ce que le roi, ayant été si obligeamment & si puissamment

1581. secouru par le roi d'Espagne en diverses occasions, souffroit qu'une armée entiere de François vînt au secours des rebelles des Pays-Bas; que le duc d'Anjou ne seroit pas long-temps sans se repentir de s'être livré au prince d'Orange; qu'il avoit devant les yeux un bel exemple dans la personne de l'archiduc; qu'au reste il ne dépendoit pas de lui d'accorder la cessation d'armes, & qu'il falloit avoir sur cela les ordres du roi son maître; & comme Bellievre lui faisoit diverses propositions les unes après les autres, il crut, comme il l'écrivit au roi d'Espagne, que c'étoit un artifice pour donner le temps au duc d'Anjou de forcer les passages, & d'obliger le marquis de Roubais à lever le blocus de Cambrai. C'est pourquoi rompant le discours sur la nécessité où il étoit de partir, il monta à cheval pour se mettre à la tête de son armée, qui n'étoit que de cinq mille hommes de pié & de deux mille chevaux, & il s'avança jusqu'à une lieue de l'armée Françoise, l'Escaut étant entre deux. Quelque mine qu'il fît de vouloir combattre, il n'en avoit nulle envie, tant à cause qu'il étoit beaucoup inférieur en nombre, qu'à cause qu'il reçut en même-temps deux lettres, l'une du sieur de Tassis ambassadeur d'Espagne à la cour de France, qui lui mandoit que la cavalerie du duc d'Anjou étoit composée des meilleures troupes du royaume, & l'autre du duc de Guise qui lui faisoit savoir, que même les régimens entretenus par le roi marchoient vers la frontiere pour se joindre à ce prince.

Ce qui oblige le prince de Parme de se retirer.

En conséquence de ces avis, après avoir demeuré trois heures en bataille au-delà de l'Escaut, pour donner le temps aux troupes du blocus de se rassembler, & faire marcher son gros bagage & une partie de son canon à Bouchain, il s'éloigna de Cambrai. Le duc d'Anjou y envoya aussi-tôt le vicomte de Turenne & Gilbert de Ventadour, pour avertir d'Insi de la retraite des ennemis, & que le lendemain matin il viendroit avec son armée camper sous les murailles de la ville : mais ces deux seigneurs, s'étant égarés dans les ténebres, tomberent dans un gros de cavalerie du comte de Bossu, dont ils furent enveloppés. Ventadour, ayant trompé ou gagné ses gardes, se sauva, & le vicomte ne sortit de prison, quelque temps après, que par une grosse rançon.

Le duc d'Anjou arriva le lendemain à la tête de son armée à Cambrai, où il fut reçû avec beaucoup de joie & de respect par le baron d'Insi. Deux jours après il fit serment de conserver les priviléges de la ville, & commença par-là à se mettre en possession de la souveraineté des Pays-Bas. 1581.

Mesures du duc d'Anjou pour s'assûrer entierement de Cambrai.

Mémoires de Sully, t. 2. c. 16.

Le duc regardant cette place comme la clé du pays, jugea à propos de s'en assûrer & de la mettre entierement en sa puissance. Il en retira les Wallons qui y étoient en garnison, & mit des François à leur place. Il fit consentir le baron d'Insi à en céder le gouvernement à Balagni, lui promettant de le bien dédommager d'ailleurs. Ce ne fut pas sans chagrin que d'Insi donna ce consentement. Tout cela se fit d'une maniere qui ne fit gueres d'honneur au duc d'Anjou, & qui n'étoit pas digne d'un prince : mais le baron n'eut, ni le temps de s'en ressentir, ni d'attendre sa récompense, ayant été tué quelque temps après dans une rencontre par un parti Espagnol.

Le duc dans la même vûe employa son armée à prendre Arleux, le fort de l'Ecluse, Cateau-Cambresis, & tous les autres postes des environs ; & ainsi les Espagnols furent chassés de tout le Cambresis. Saint-Guillain, peu de jours après, fut surprise par la garnison de Tournai, dont le prince d'Epinoi étoit gouverneur. Les villes de Mons & de Valenciennes en furent extrèmement alarmées, & plusieurs soupçonnerent, plus que jamais, le comte de Lalain gouverneur de Hainaut d'intelligence avec les François.

Strada, l. 4. t. 4.

Prétexte que prit la reine d'Angleterre, pour éluder la conclusion de son mariage.

Ce furent ces heureux commencemens de la domination du duc d'Anjou, dont la reine d'Angleterre se servit comme d'une raison, ou plûtôt comme d'un prétexte pour éluder la conclusion de son mariage. Elle allegua que le duc d'Anjou par l'acceptation de la souveraineté des Pays-Bas, par le secours donné à Cambrai dont il s'étoit emparé, & par la prise de plusieurs villes du domaine du roi d'Espagne, étoit tellement engagé à la guerre contre ce puissant prince, qu'il ne pouvoit avec honneur abandonner la partie ; qu'en l'épousant elle seroit obligée d'entrer dans ses intérêts, & par conséquent d'attirer la guerre sur l'Angleterre ; ce qui étoit contre un des articles du traité de mariage, où il étoit

Camden. part. 3. hist. Elisabeth.

1581. expressément marqué que le duc n'engageroit ce royaume dans aucune guerre étrangere; & qu'ainsi avant que de rien conclure, il falloit qu'il se démêlât de celle qu'il avoit entreprise; qu'après tout elle étoit très-portée à se déclarer contre les Espagnols; qu'il étoit de la derniere conséquence pour ses états, aussi-bien que pour la France, d'abattre la puissance d'Espagne, qui croissoit tous les jours; que pour cela elle souhaiteroit que les deux couronnes fissent ensemble une ligue non seulement défensive, mais encore offensive, contre l'Espagne; qu'il ne tiendroit qu'au roi, & que c'étoit par-là qu'il falloit commencer.

Elle ajoûtoit à ces raisons, que ses sujets qui l'avoient tant de fois sollicitée de prendre le parti du mariage, afin qu'elle eût des successeurs, faisoient paroître de l'aversion pour celui-ci, & qu'il lui falloit du temps pour les ménager là-dessus, & le leur faire agréer.

Le roi en prend occasion de rompre aussi le projet de ligue contre les Espagnols.

Ce furent-là les principales choses qu'elle fit dire au roi par le sieur Sommers secrétaire de son conseil, & quelques jours après par François Walsingham qu'elle envoya avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire à la cour de France, les chargeant l'un & l'autre, & Henri Cobham son ambassadeur ordinaire, de s'expliquer au roi là-dessus, & de le presser de conclure le traité de ligue : mais ce prince déclara qu'il n'écouteroit rien sur cet article, qu'après que le mariage seroit fait.

Révolution arrivée en Portugal.

Il y avoit encore un autre point important, sur lequel les ambassadeurs d'Angleterre avoient ordre de savoir les intentions de la cour de France. C'étoit au sujet de la révolution arrivée en Portugal, évenement qui ne doit pas être omis en cette histoire, à cause de la part que la France y prit pour son malheur.

Sebastien roi de Portugal ayant malheureusement péri à l'âge de vingt-cinq ans, dans une bataille en Afrique contre Abdel-Melec roi de Fez & de Maroc, avec un grand nombre de noblesse de son royaume, eut pour successeur Henri cardinal-archevêque d'Evora son oncle, âgé de soixante & sept ans. Un âge déja si avancé, sa mauvaise santé, les ordres sacrés où il étoit engagé, & enfin le refus qu'il fit de demander une dispense au pape pour se marier,

marier, ôtoient toute espérance aux Portugais d'avoir un successeur à la couronne, dont le droit ne pût être contesté. Les héritiers présomptifs se présenterent aussi-tôt pour faire valoir leur titre, & le faire approuver par les états du royaume avant la mort du cardinal. 1581.

Qui furent les prétendans à cette couronne après la mort du roi Sebastien.

Ils se trouverent en grand nombre ; car il y a toûjours de la gloire à prétendre à une couronne, même sans espérance d'y parvenir. Les compétiteurs étoient Philippe roi d'Espagne, Philbert Emmanuel duc de Savoye, Ranuce Farnese, duc de Parme, Catherine femme de Jean duc de Bragance, Dom Antoine, dit communément le prieur de Crato, & enfin Catherine de Medicis reine de France.

Le roi d'Espagne fondoit son droit sur ce qu'il étoit fils d'Isabelle sœur du cardinal roi, & l'aînée des filles du roi Emmanuel ayeul de Sebastien : le duc de Savoye, sur ce qu'il étoit fils de Beatrix la cadette ; le duc de Parme, sur ce qu'il étoit fils de Marie fille aînée d'Edouard frere du cardinal roi : Catherine duchesse de Bragance, sur ce qu'elle étoit fille, quoique cadette, du même Edouard : Dom Antoine, sur ce qu'il étoit fils de Louis autre frere du cardinal roi : & Catherine de Medicis, sur ce qu'elle descendoit d'Alfonse III. roi de Portugal en l'an 1245. par Mathilde de Boulogne, & Robert fils de Mathilde, qui avoit été exclus de la couronne par les enfans de Beatrix de Castille, quoiqu'illégitimes, Alphonse ayant épousé cette princesse avant la mort de Mathilde. Enfin le pape même prétendit avoir droit sur ce royaume, & y devoir nommer un roi, tant à titre de fief du Saint-Siege, auquel les anciens rois de Portugal l'avoient soumis, qu'à cause qu'il étoit actuellement possedé par un cardinal, dont la dépouille lui appartiendroit à la mort de ce prince.

De tous ces prétendans, le pape, Dom Antoine, Catherine de Medicis & le duc de Savoye paroissent avoir été les moins bien fondés : le pape, parce que les peuples, depuis bien des siecles, ne regardent pas comme un titre valable en cette matiere, la dévotion par laquelle quelques anciens princes ont soumis leurs royaumes au Saint-Siége, & qu'une couronne n'est pas un meuble qui soit compté dans la dépouille d'un cardinal : Dom Antoine,

1581. parce qu'il n'étoit que fils naturel du prince Louis : Catherine de Medicis, à cause de la prescription de plus de trois cens ans, les comtes de Boulogne n'ayant jamais fait de protestation sur ce sujet ; & qu'outre qu'il étoit difficile de prouver que Robert fût fils de Mathilde, il y avoit au contraire des preuves qu'il étoit fils d'Alise sœur de Mathilde.

Pour le duc de Savoye, comme il ne descendoit que de la cadette du roi Emmanuel, il étoit évident qu'il ne pouvoit prétendre à la couronne de Portugal, qu'après le roi d'Espagne qui étoit fils d'Isabelle l'aînée. Aussi se contenta-t-il de demander qu'on eût égard à son droit, supposé que le roi d'Espagne mourût avant le cardinal roi leur oncle commun, prétendant en ce cas avoir droit à la couronne, comme plus proche parent du cardinal, que les enfans du roi d'Espagne.

Le duc de Parme & la duchesse de Bragance faisoient leur fort sur le droit de représentation, l'un étant petit-fils d'Edouard frere du cardinal roi, & l'autre sa fille. L'un, quoique plus éloigné d'un degré, prétendoit être préferé en qualité de mâle, & l'autre par la proximité. Le roi d'Espagne se servoit aussi du même droit de représentation comme fils de la fille aînée d'Emmanuel & comme mâle.

Chacun avoit ses partisans non seulement en Portugal, mais encore dans les universités de l'Europe, où le cas fut examiné, & qui furent fort partagées là-dessus.

Le cardinal roi par inclination étoit pour la duchesse de Bragance ; & par la crainte d'une guerre qui désoleroit le Portugal, il étoit porté à déclarer pour son successeur le roi d'Espagne.

Etats assemblés à Lisbonne pour ce sujet.

Il assembla sur cela les états à Lisbonne en 1579. où tous les procureurs des concurrens furent ouïs. Urbain de Saint-Gelais évêque de Cominge député pour Catherine de Medicis y fut admis, quoiqu'avec beaucoup de peine. Il n'y fut rien résolu, & l'affaire fut remise aux états d'Almerin, qui ne furent tenus que l'année suivante.

Ils s'assemblerent le neuvieme de Janvier. Le cardinal y déclara qu'après s'être fait instruire des droits de tous les prétendans, il avoit jugé que le roi d'Espagne & la duchesse de Bragance étoient les seuls qui dussent être reçûs à soû-

1581.

tenir leurs droits ſur la couronne. Les Portugais furent fort chagrins de cette déclaration. Ils s'étoient attendus que le cardinal prononceroit en faveur d'un prince ou d'une princeſſe du pays, & ne pouvoient ſe réſoudre à ſubir la domination des Caſtillans ; la mort du cardinal, qui arriva ſur la fin du même mois, les jetta dans la plus extrème conſternation.

On ouvrit auſſi-tôt ſon teſtament qu'il avoit fait huit mois auparavant, où l'on ne trouva point autre choſe ſur l'article du ſucceſſeur, ſinon qu'il laiſſoit la couronne à celui à qui elle appartiendroit, ſuivant les regles du droit, à moins qu'il ne l'eût nommé lui-même avant ſa mort.

Mais le roi d'Eſpagne faiſant ſemblant de ne penſer qu'à briguer les ſuffrages des docteurs & des univerſités, avoit pris des meſures bien plus ſûres pour s'emparer de la ſucceſſion ; car, ſous prétexte de porter la guerre en Afrique contre les Mahometans, il avoit levé une armée de terre & une de mer.

Le roi d'Eſpagne menace de pourſuivre ſon droit à cette couronne par les armes.

Il fit déclarer aux Portugais qu'étant aſſûré de ſon droit, il alloit le pourſuivre ; qu'ils euſſent à le reconnoître pour leur roi avec aſſûrance de la conſervation de leurs privileges, ou à ſe réſoudre à la guerre, & à voir leur pays ſubjugué, & enſuite traité en pays de conquête.

Une telle déclaration jetta les adminiſtrateurs du royaume en d'étranges embarras. Quelques-uns gagnés par le roi d'Eſpagne, & les autres étonnés par le danger d'une guerre qu'ils ne pourroient ſoûtenir, étoient d'avis de recevoir la loi du plus fort. Cependant, pour remplir le devoir de leur charge, ils mettoient la frontiere en défenſe, & ils envoyoient dans les cours de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, pour demander du ſecours. D'autres ſuivant leur averſion naturelle contre les Caſtillans, écoutoient favorablement les ſollicitations de dom Antoine, & ſe conformoient en cela à l'inclination du peuple qui ne vouloit point de prince étranger, & avoit plus d'éloignement du roi d'Eſpagne que de tout autre. Au reſte, quoique dom Antoine fût bâtard, il y avoit des exemples dans l'hiſtoire du Portugal qui l'autoriſoient dans ſes prétentions.

Dom Antoine, l'un des préten-

Peu s'en fallut cependant que tenté par les conditions

1581.

dans, ne laisse pas de se faire proclamer roi dans un tumulte à Santaren.

avantageuses qu'on lui offroit de la part du roi d'Espagne, il ne se désistât de son entreprise ; mais après avoir balancé, cet homme naturellement plus vain que prudent se laissa éblouir par l'empressement que la populace témoignoit pour lui ; & dans un tumulte qui se fit à Santaren, il consentit qu'on l'y proclamât roi, sans avoir pris aucunes mesures avec les administrateurs de l'état. Ce fut contre le sentiment de ses plus sages serviteurs, qui lui conseilloient de se contenter du titre de défenseur du royaume : mais il se crut fort avancé, lorsque s'étant allé présenter devant Lisbonne il y fut reçu & reconnu pour roi de cette capitale.

Il est défait en bataille rangée par le duc d'Albe, & tout le royaume tombe sous la puissance du roi d'Espagne.

Alors le duc d'Albe entra en Portugal à la tête d'une armée, & Alvare Bassan marquis de Sainte-Croix, avec une nombreuse flotte, parut sur les côtes. Dom Antoine de son côté assembla des troupes, se mit en campagne, accepta la bataille auprès de la ville d'Alcantara. Il y fut défait & blessé, & tout le royaume tomba sous la puissance du roi d'Espagne, à qui cette conquête ne coûta que cinquante-huit jours.

Dom Antoine s'étant tenu caché quelque temps en Portugal, nonobstant les perquisitions des Espagnols, qui n'épargnerent ni menaces, ni promesses, ni argent pour le découvrir, se mit enfin sur un vaisseau qui le conduisit aux côtes de France, d'où il passa aussi-tôt en Angleterre.

Il n'avoit plus d'autre ressource dans les états de Portugal que l'isle de Tercere, qui se déclara en sa faveur & d'où la flotte d'Espagne fut repoussée avec une grande perte. Il espéroit de l'appui à la cour de France & d'Angleterre, & ces deux cours étoient effectivement bien intentionnées pour lui ; car Catherine de Medicis ne pensoit plus à soûtenir ses propres prétentions, mais seulement, aussi-bien que la reine d'Angleterre, à s'opposer à cette accroissement de la puissance d'Espagne. Elisabeth étoit bien résolue de secourir dom Antoine, si la France vouloit entrer en ligue & en défense avec elle : mais sans cela elle ne prétendoit pas faire de grands efforts.

Il y eut à la cour de France une négociation fort vive sur ce point pendant les mois d'Août & de Septembre de cette année 1581. Walsingham, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre persista toûjours à demander que la ligue se

conclût avant le mariage du duc d'Anjou ; & le roi vouloit au contraire que le mariage précedât la ligue. On voit par les lettres de l'ambassadeur le même manége, dont la reine d'Angleterre avoit usé autrefois, lorsqu'on traitoit de son mariage avec Henri III. encore alors duc d'Anjou, & l'embarras qu'elle causoit à ses ministres, auxquels elle imposoit elle-même, & qui ne pouvoient deviner si elle pensoit sérieusement ou non à se marier. Enfin l'ambassadeur, sans avoir rien fait, prit son audience de congé le douzieme de Septembre, & s'en alla par les Pays-Bas, où il vit le duc d'Anjou, pour qui la reine d'Angleterre témoignoit avoir non seulement de l'inclination, mais même de la passion. Le plus grand avantage que le duc en retira pour lors, fut une somme de cent mille écus qu'elle lui fit tenir secrettement.

1581.

Diverses lettres de Walsingham, dont on a imprimé un recueil à Amsterdam l'an 1700.

Cependant les affaires de ce prince n'alloient pas au Pays-Bas de la même maniere qu'elles avoient commencé. Ses troupes, après la prise de Cambrai, se dissiperent en grande partie faute de paye, & la noblesse Françoise qui l'avoit accompagné dans cette expédition, contente de l'y avoir si bien servi, se retira presque toute dans ses terres & à la cour. Le marquis d'Elbeuf donna l'exemple, en prenant congé du duc avec quatre cents cavaliers. L'interêt de sa maison & l'engagement qu'il avoit pris avec les ligueurs, ne lui permettoient pas de trop contribuer à la ruine des Espagnols, & il n'avoit été entraîné à cette expédition que par l'exemple de tant de noblesse qui s'y engageoit. C'est ce qui empêcha le duc d'aller joindre une partie de l'armée des états, qui l'attendoit entre Lille & le Quesnoi, comme le prince d'Orange l'en sollicitoit.

Etat des affaires du duc d'Anjou aux Pays-Bas.

Strada, l. 4. t. 2.

Il se retira sous le Catelet avec quinze cents chevaux & cinq mille hommes de pié qui lui restoient ; & pour ne point avoir le chagrin de voir le prince de Parme, qui rassembloit son armée, faire des conquêtes à sa vûe sans pouvoir l'en empêcher, il passa en Angleterre sous prétexte que sa présence y étoit nécessaire pour la conclusion de son mariage avec la reine.

Il passe en Angleterre, & pourquoi.

Il arriva au mois de Novembre, & la reine l'y reçut avec toutes les démonstrations ordinaires de joie & d'attache-

Traité de ligue qu'il y fait avec la reine Elisabeth.

1581. ment pour sa personne. Ils y firent un traité de ligue, par lequel ils s'obligeoient réciproquement à ne point traiter avec le roi d'Espagne que d'un commun consentement, & à se donner l'un à l'autre des secours dans le besoin. Cet engagement fut couché par écrit, la promesse de la reine fut mise entre les mains du duc d'Anjou, & celle du duc entre les mains de la reine.

Mémoires du duc de Nevers, t. 1.

L'affaire du mariage parut alors s'avancer plus que jamais; jusques-là que cette princesse le vingt-deuxieme de Novembre en présence des sieurs de Castelnau-Mauvissiere ambassadeur de France & de Marchemont, & des mylords de Sussex & Howard, mit un anneau au doigt du duc d'Anjou; en lui disant qu'elle le fiançoit dès cette heure-là par cet anneau. On dressa & l'on mit par écrit en latin la forme de la célébration du mariage, ce qui se devoit faire dans l'Eglise où ils seroient mariés, les termes dont devoit se servir le duc d'Anjou en prenant la reine pour épouse, ceux que la reine devoit prononcer en acceptant le duc pour mari (*a*). Cet acte fut signé par l'évêque de Lincoln, par les comtes de Sussex, de Bedfort, de Leicestre, par Hatton & Walsingham, qui étoit revenu de la cour de France. Castelnau en donna aussi-tôt avis au roi par un exprès, & on crut en Angleterre & en France la chose consommée.

Qui ne laisse pas d'être rompu peu après.

Mais la joie du duc d'Anjou ne fut pas longue. Etant allé le lendemain voir la reine, elle lui dit qu'elle avoit passé la nuit dans des inquiétudes & des alarmes mortelles, & que trois nuits comme celle-là seroient capables de la mettre au tombeau; qu'elle s'étoit représentée le mécontentement de la plûpart de ses sujets, dont l'aversion étoit insurmontable pour un prince François; le peu d'avantage que son état retireroit de cette alliance; les grands maux qu'elle en prévoyoit, & les inconvéniens qui suivroient de leur diversité de religion.

Sur quoi je dois en passant faire justice à ce prince blâmable par beaucoup d'autres endroits, c'est qu'il tint toûjours ferme sur cet article de la religion, & qu'étant à la

(*a*) Cet acte est en parchemin dans la bibliotheque de M. Foucault, conseiller d'état, & l'on y voit la signature de l'évêque & des seigneurs que j'ai marqués.

cour d'Angleterre, il fit toujours dire la messe dans son appartement, sans se cacher même des Anglois. 1581.

Le sieur Hatton, un des conseillers d'état qui étoit présent à ce dernier entretien, ajoûta d'autres raisons pour montrer qu'il n'étoit pas à propos de passer outre. Il dit que la reine étant âgée de quarante-neuf à cinquante ans, ne pouvoit gueres espérer de voir des fruits de son mariage, que tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors n'étoit que conditionnel, & qu'il falloit au moins attendre si le roi de France ratifieroit les conditions du traité de ce mariage.

On peut aisément s'imaginer quel fut le désespoir du duc d'Anjou, qui s'étoit cru au moment de voir l'accomplissement de ses vœux, & une des plus belles couronnes de l'Europe sur sa tête, au lieu qu'il alloit devenir la fable de toutes les cours de l'Europe : mais son chagrin & son désespoir augmenterent par les choses qui se passerent en public à cet égard.

Quelques ministres protestans Anglois, ou d'eux mêmes, & par la haine qu'ils avoient contre la France & contre la religion catholique, ou peut-être suscités sous main par la reine d'Angleterre, prêcherent publiquement contre ce mariage, & dirent entre autres choses qu'il en seroit des Anglois comme des Israëlites, qui après avoir voulu à toutes forces avoir un roi, s'en repentirent bientôt. Mais ce qui fut étrange, c'est que la nouvelle du mariage conclu étant venue à Paris, les prédicateurs catholiques, à la sollicitation des ligueurs, firent en même temps de leur côté mille invectives sur ce sujet, & publierent dans leurs auditoires que cette alliance d'un prince de France avec une reine hérétique, étoit le présage le plus certain que l'on pût avoir du renversement de la religon & du royaume.

La reine Elisabeth se défend d'avoir porté les choses si avant.

Au reste quelques détails que l'ambassadeur même eût mandés en France touchant cette affaire, la reine d'Angleterre ne voulut jamais convenir qu'elle eût porté les choses si avant ; & un jour Bodin, chancelier du duc d'Anjou, disant à cette Princesse qu'il travailloit actuellement à l'éloge des grands personnages de ce temps-là, & qu'il n'avoit garde de manquer à y donner place à Sa Majesté, mais que cet endroit de son histoire l'embarrassoit ; elle

1581. lui répondit : *Savez-vous, monsieur Bodin, ce que l'on dira quand vous le mettrez ; on dira que vous aurez cru un menteur, & qu'un sot l'aura écrit.*

Quelles pouvoient être ses vûes en retenant encore auprès d'elle le duc d'Anjou.

Ce ne fut pas là néanmoins encore la fin de la scene. Le duc d'Anjou voulant s'en retourner aux Pays-Bas où les états le rappelloient, pour arrêter les conquêtes du prince de Parme, qui avoit pris Tournai & Saint-Guillain pendant son absence, la reine d'Angleterre s'opposa toûjours à son retour, en lui donnant de temps en temps de nouvelles espérances de renouer l'affaire du mariage, l'occupant de toutes sortes de divertissemens, & le menaçant que s'il partoit, elle alloit porter ses vûes ailleurs. Elle envoyoit courriers sur courriers à la cour de France, où, nonobstant les nouvelles propositions qu'elle faisoit là-dessus, on étoit persuadé qu'elle ne cherchoit qu'à amuser le duc d'Anjou. Plusieurs crurent fort vrai-semblablement, que n'étant pas fachée de voir la guerre aux Pays-Bas occuper les forces du roi d'Espagne, elle n'eût pas été contente de la voir réussir à l'avantage d'un prince François, qui se seroit réuni avec la France, & l'auroit rendue trop redoutable à l'Angleterre. D'autres ajoûtent qu'elle ne joua si long-temps ce personnage, qu'à fin d'empêcher le mariage du duc avec une fille du roi d'Espagne, pour lequel elle avoit été avertie qu'on avoit porté quelques paroles.

Strada, l. 4. t. 2.

1582.

Elle consent enfin à son départ.

Enfin, après que le duc eut perdu trois mois en Angleterre, elle consentit qu'il en partît, à condition qu'il y reviendroit dans un mois, l'assûrant toûjours qu'elle persévéroit dans la résolution de l'épouser ; & elle lui fit présent de quelque argent. Il s'embarqua le premier de Février accompagné du comte de Leicestre son rival, & d'un grand nombre de noblesse. Le prince d'Orange, le prince d'Epinoi & divers autres seigneurs vinrent au-devant de lui avec quatre vaisseaux de guerre par honneur, & pour assûrer son passage, & le conduisirent à Flessingue, où il descendit à terre.

Tandis que tout cela se passoit en Angleterre, on étoit fort inquiet à la cour de France, de la résolution que la cour d'Espagne prendroit sur les affaires des Pays-Bas, & si l'irruption qui y avoit été faite par l'armée Françoise, ne produiroit

produiroit point la rupture entre les deux couronnes. Bellievre fut envoyé au roi d'Espagne, Montmorin, & ensuite l'abbé de Guadagne au prince de Parme, pour tâcher de pénétrer leurs sentimens & leurs intentions. Ils les auroient sans doute bientôt déclarés par une guerre ouverte, si la nouvelle conquête du Portugal qu'il falloit affermir, & la crainte d'attirer dans les Pays-Bas toutes les forces de France, d'Angleterre & des princes protestans d'Allemagne, ne les en eussent empêchés. On fit des excuses d'une part, & des plaintes de l'autre, & rien de plus.

1582.

Strada, l. 4.

Le duc d'Anjou ayant été reçû magnifiquement à Flessingue, passa de-là à Anvers, où on lui avoit préparé une magnifique entrée; & le dix-neuvieme de Février étant monté sur un théatre richement paré hors de la porte de la ville vis-à-vis de la citadelle, & ayant fait les sermens accoûtumés, il fut publiquement & authentiquement salué duc de Brabant par les députés des provinces, qui lui firent serment de fidélité.

Ce prince arrive à Anvers, où il est salué duc de Brabant.

On releva fort un mot qu'il dit en cette occasion, & qui fut reçû avec beaucoup d'applaudissement. Comme le prince d'Orange s'empressoit pour lui attacher la boucle du manteau ducal, qu'on lui mit sur les épaules au commencement de la cérémonie, le duc lui dit, *laissez-moi faire, je l'attacherai si bien moi-même, qu'il ne m'échappera pas.* Mais s'il y eut de l'esprit dans cette parole, la suite montra que ce n'étoit pas une prophétie.

Les jours suivans furent employés à de grandes réjouissances, & à recevoir les complimens des députés de chaque province, qui n'épargnerent point la dépense pour marquer leur joie, & faire leur cour à leur nouveau maître.

Ces réjouissances durerent près d'un mois, & se terminerent par celle qui se fit pour le jour de la naissance du nouveau duc de Brabant, le dix-huitieme de Mars: mais elle fut troublée par un funeste accident qui pensa causer la perte du duc même.

J'ai dit que le roi d'Espagne avoit mis à prix la tête du prince d'Orange, & promis par un écrit public la somme de vingt cinq mille écus à celui qui le tueroit. Un nommé Gaspard d'Anatro, natif de Biscaye, autrefois marchand

Le prince d'Orange est blessé par un assassin, en conséquence de la proclamation que le roi d'Espagne avoit fait publier contre lui.

1582. riche, mais qui avoit depuis été ruiné, espera rétablir sa fortune par la récompense promise à celui qui feroit périr ce prince.

Ne se sentant pas assez de résolution pour exécuter la chose de sa propre main, il la communiqua à un nommé Joannel Jauregui de meme pays que lui, & avec qui il avoit lié amitié. C'étoit un jeune homme intrépide & capable d'un tel dessein, autant par son zele outré pour la religion catholique, que par l'esperance de partager le gain avec son ami, s'il pouvoit échapper.

Il crut le jour de cette fête fort propre pour faire son coup, le prince d'Orange, tout occupé de divertissemens, devant être moins sur ses gardes que de coûtume.

Il se mêla durant le dîner parmi les domestiques du prince & de divers seigneurs François & Flamands : mais n'ayant pû l'approcher d'assez près, il le suivit après le repas dans une chambre voisine, où ayant obtenu permission de lui parler, il lui présenta un papier en forme de requête ; & tandis que le prince le lisoit, il lui tira à bout portant un pistolet de poche chargé de deux balles, qui lui percerent les deux joues & lui casserent quelques dents. L'assassin voulut prendre un poignard pour l'achever : mais le pistolet qui avoit crevé, lui ayant emporté le pouce, il ne put l'empoigner. Il fut en même-temps percé par les gardes de plusieurs coups, dont on dit que le prince Maurice fils du prince d'Orange lui porta le premier.

Les chirurgiens étant aussi-tôt appellés, & ayant visité la plaie, ne la trouverent point mortelle. En effet le prince d'Orange en réchappa, & fut guéri en assez peu de temps.

Diverses conjectures sur l'auteur de cet assassinat.

Durant le tumulte que cet accident causa daus la ville, chacun fit ses conjectures sur l'auteur de cet assassinat. Plusieurs oserent en accuser le duc d'Anjou, qui avoit voulu, disoient-ils, se défaire du prince d'Orange, afin de régner plus absolument, & être délivré d'un homme si accrédité dans le pays, & seul capable de modérer son autorité, s'il en abusoit. La populace, qui d'ailleurs n'aimoit pas les François, prit cette conjecture pour un fait indubitable. Les Huguenots publierent que c'étoit le commencement

d'une Saint-Barthelemi, & que pour les massacrer tous, on avoit voulu commencer par le prince d'Orange, comme on avoit commencé en France par l'amiral de Coligni. 1582.

Soulevement dont il fut suivi.

Il n'en fallut pas davantage pour faire un furieux soulevement. On se jetta sur les François répandus dans la ville : mais il y eut encore assez de modération dans cette fureur, pour ne les pas assommer. On se contenta de les désarmer, & de leur défendre de sortir de leurs maisons ; & cependant la plus grosse troupe des mutins alla investir l'abbaye de Saint-Michel, où le duc d'Anjou étoit logé, & faisoit travailler à des feux d'artifice, & à des spectacles qu'il devoit donner le soir.

Plusieurs se préparoient déja à mettre le feu à l'abbaye, lorsque le prince d'Orange, averti de ce qui se passoit, envoya le sieur de Sainte-Aldegonde avec un écrit de sa main, qui fut lû au peuple assemblé, par lequel il l'assûroit que ni le duc d'Anjou, ni aucun François n'avoient part à cet assassinat, & qu'on en avoit connu les auteurs par des papiers, dont le criminel s'étoit trouvé saisi. Cette lecture calma la populace qui se retira aussi-tôt.

Le prince d'Orange se sert de l'occasion pour se faire céder par le duc d'Anjou le comté de Hollande & de Zélande.
Matthieu, l. 7.

Le duc d'Anjou dit depuis qu'il n'avoit jamais été plus dévot que dans ce moment, où il s'attendoit à périr : mais Strada ajoûte que le prince d'Orange qui savoit admirablement se servir des conjonctures, prit celle-là pour faire ratifier la promesse que le duc d'Anjou lui avoit faite, de lui donner en fief, pour lui & ses successeurs, le comté de Hollande & la Zelande, & que le duc, qui craignoit quelque fâcheux retour de ce premier soulevement, lui fit, quoique bien malgré lui, ce beau présent par un écrit signé en bonne forme.

Autre conjuration découverte contre ces deux princes.
Mémoires du duc de Nevers, t. 1.

Une autre conjuration fut découverte un peu après contre le prince d'Orange, & contre le duc d'Anjou. L'auteur étoit un Espagnol nommé Salcede, que ce prince avoit quelque temps auparavant sauvé de la potence, où il avoit été condamné à Rouen pour le crime de fausse monnoie. Il s'étoit mis à son service, & l'avoit bien servi à la délivrance de Cambrai. Il fut arrêté à Bruges sur quelques soupçons avec un Italien nommé Baza. Celui-ci, après avoir tout confessé, se tua lui-même dans la prison. Salcede fut

1582. encore convaincu d'avoir tramé une conſpiration contre la perſonne même du roi de France, & ayant été tranſporté à Paris, il y fut écartelé.

Ces voies de violence ne faiſoient point d'honneur à la nation Eſpagnole, & ne ſervirent qu'à la rendre de plus en plus odieuſe. Cependant les troupes des états ſurprirent Bergues-Saint-Vinox, & battirent les Eſpagnols en diverſes rencontres.

Réunion des provinces Wallones au parti Eſpagnol.

Ces déſavantages & le bruit qui ſe répandit qu'une nouvelle armée ſe formoit en France, pour venir au ſecours du duc d'Anjou, mirent les Flamands & les Wallons réunis au prince de Parme en de grandes inquiétudes, parce que le comté de Flandre étoit le plus expoſé à l'invaſion des François; & il n'en falloit gueres davantage pour faire encore changer ces provinces de parti par la crainte de leur ruine entiere. Mais le prince vint à bout, par ſon adreſſe, de tirer de cette crainte même un très-grand avantage pour le roi d'Eſpagne.

Une des conditions de la réunion des provinces Wallones au parti Eſpagnol, avoit été la ſortie des troupes Eſpagnoles, & des autres troupes étrangeres hors des Pays-Bas. Ces provinces comprirent aiſément l'impoſſibilité où elles ſeroient de réſiſter ſeules à la nouvelle armée de France, & à celle des états. Le duc de Parme qui avoit eu ſoin de gagner pluſieurs de ceux qu'on ſavoit être les plus accredités parmi la nobleſſe, les écclesiaſtiques & le peuple, ſe ſervit d'eux pour repréſenter aux autres le danger où ils étoient expoſés, & la néceſſité où ils ſe trouvoient de ſe réunir aux états, ou bien de faire revenir les troupes Eſpagnoles; que leur honneur, & le zele qu'ils avoient pour la religion catholique, qui leur avoient fait faire leur ſéparation, ne leur permettoient pas de prendre le premier parti, & que n'y ayant point de milieu, il falloit en venir à l'autre, & prier le prince de Parme de rappeller les troupes qu'il avoit congédiées.

La plûpart furent ébranlés: mais deux des plus conſidérables, ſavoir le marquis de Roubais, & le comte de Lalain ne pouvoient s'y réſoudre: le premier, parce qu'il appréhendoit de perdre la charge de général de la cavalerie

qu'il avoit gagnée à la retraite des Espagnols, & l'autre, par la crainte du roi d'Espagne, qui n'ignoroit pas les intrigues qu'il avoit eues avec le duc d'Anjou, & que c'étoit lui qui étoit l'auteur de sa venue dans les Pays-Bas. L'exemple du comte d'Egmond son parent lui étoit toujours présent à l'esprit, & il appréhendoit d'avoir le même sort quand les Espagnols se trouveroient les plus forts. 1582.

Comme c'étoit par sa femme qu'il avoit été engagé d'abord dans le parti du duc d'Anjou, le prince de Parme s'adressa à elle, pour lui lever ses soupçons, & promit à cette dame, sur sa parole de prince, de périr plûtot lui-même, que de permettre qu'on fît le moindre tort à son mari. Il vint à bout de la persuader; & l'idée qu'il avoit donnée en plusieurs occasions de sa générosité & de sa franchise, fit consentir le comte de Lalain au rappel des troupes. Pour ce qui est du marquis de Roubais, le prince l'assûra que le commandement de la cavalerie lui seroit conservé, & avec d'autant plus d'honneur & d'agrément, que la cavalerie qu'il auroit sous ses ordres deviendroit beaucoup plus nombreuse, qu'elle n'avoit été jusqu'alors.

Ces deux seigneurs ayant été gagnés, la chose ne souffrit point de difficulté dans l'assemblée des provinces. On mit une seule condition à ce traité; savoir, que les troupes étrangeres n'entreroient point dans les provinces Wallones, & que les villes seroient gardées par les soldats du pays.

Siége & prise d'Oudenarde par le prince de Parme.

Les ordres furent aussi-tôt envoyés pour le retour des troupes Espagnoles & Italiennes; & en les attendant, le prince de Parme alla mettre le siége devant Oudenarde, qui passoit en ce temps-là pour la plus forte place des Pays-Bas, & avoit été fortifiée à plaisir par le sieur de la Noue. Ce seigneur, ayant été fait prisonnier dans une rencontre, étoit alors gardé à la citadelle de Limbourg; & sur la nouvelle qu'il eut du dessein du duc de Parme, il lui écrivit pour le conjurer par l'estime qu'il avoit pour lui, d'y bien penser, parce que connoissant la force de la place, il trouvoit qu'il exposoit beaucoup sa réputation dans une si dangereuse entreprise.

Dans la vie du sieur de la Noue.

Le duc de Parme en vint cependant à bout, nonobstant

1582. tous les efforts du duc d'Anjou : car ce prince, tantôt pour faire diversion & l'obliger à abandonner ce siége, se présentoit devant une ville comme pour l'assiéger, & tantôt devant une autre; tantôt il paroissoit à la vûe de ses lignes, comme s'il avoit eu dessein de les attaquer; & lorsque la ville se rendit après un assaut où les assiégeans se logerent sur la breche, le duc d'Anjou n'étoit qu'à demi-lieue du camp, prêt à l'assaillir, ou du moins en faisant le semblant.

Strada, l. 3. t. 2.

Secours envoyé par la France au duc d'Anjou.

Le duc de Parme partit de-là pout aller dans le Luxembourg, au-devant des troupes étrangeres qui y arrivoient fort à propos; car l'armée de France s'assembloit sur la frontiere; & il reçut en même-temps deux avis, l'un du sieur de Tassis ambassadeur d'Espagne à la cour de France, qui lui mandoit que non-seulement les troupes Françoises étoient prêtes à marcher, mais encore qu'il savoit que le roi avoit fait un fonds pour fournir au duc d'Anjou cinquante mille écus par mois, destinés au payement de ces troupes; que Biron étoit chargé de cette expédition, & qu'il affectoit depuis quelque temps de paroître mécontent de la cour, pour faire entendre qu'allant à cette armée, ce n'étoit pas par l'ordre du roi, mais de son propre mouvement. Tassis ajoûtoit que la reine mere s'étoit engagée à payer la solde aux Suisses à ses dépens, & indépendamment du thrésor royal.

L'autre avis que reçut le duc de Parme, fut du sieur de la Motte gouverneur de Gravelines, qui lui faisoit savoir qu'il avoit paru sur les côtes une flotte de France, chargée de soldats, pour débarquer dans les ports soumis aux états; que par la prise de quelques barques, il avoit sû que l'armée Françoise étoit composée de sept mille arquebusiers François, de trois mille Suisses, & de plus de deux mille cavaliers, & que le prince Dauphin d'Auvergne la commandoit en chef, ayant Biron sous lui.

Cette conduite de la cour de France fut un effet de l'élévation du duc d'Anjou à la souveraineté des Pays-Bas, qui fut regardée comme un coup mortel porté à la puissance d'Espagne de ce côté-là, & quoique la ligue entre la France & l'Angleterre n'eût pas été conclue, les deux

couronnes agissoient de concert, comme si elle l'eût été, & Elisabeth continuoit de secourir le duc d'Anjou de troupes & d'argent. 1582.

Expéditions des deux partis. Strada, l. 5. t. 2.

Les deux partis étant ainsi fortifiés, la guerre se fit plus vivement que jamais. Un capitaine Ecossois nommé Sempil, qui étoit au service des états, les trahit, surprit la ville de Lierre qui étoit bien fortifiée, & la livra aux Espagnols. Cette ville incommoda beaucoup dans la suite Anvers, Bruxelles, Malines & quelques autres places dont elle est voisine. Il se donna encore un combat assez considérable auprès de Bergues-Saint-Vinox, entre un corps de François, d'Anglois & de reîtres d'une part, & les Espagnols de l'autre. Les premiers furent repoussés jusques dans la place, & les seconds y perdirent Sauvage de Matalone, qui y fut blessé à mort, & Balanson qui y fut pris prisonnier. Celui-ci étoit frere du marquis de Varambon. Rochepot, colonel de l'infanterie du duc d'Anjou, se mit en campagne avec sept mille hommes d'infanterie & huit cents chevaux, pour reprendre la petite ville de Gavre : mais ayant su que le prince de Parme, avec une armée de vingt-deux mille hommes de pié, & de trois à quatre mille chevaux, venoit à lui, il tourna vers Gand, où le duc d'Anjou s'étoit rendu pour la fête de son couronnement en qualité de comte de Flandre.

Le prince de Parme suivit Rochepot, & ayant laissé les gros bagages à Oudenarde, se fit devancer dès la nuit par quelques arquebusiers à cheval, & par plusieurs compagnies d'infanterie qu'il fit monter sur des chevaux de somme. Le marquis de Roubais ayant marché à toutes jambes avec quelques escadrons, pour amuser les François par des escarmouches, ne put les joindre avant qu'ils fussent sous le canon de Gand, où il n'osa les attaquer : mais le prince de Parme étant arrivé, les fit charger. Il emporta quelques moulins & quelques maisons, où Rochepot avoit mis de l'infanterie, & vint pour forcer les chariots, dont l'armée Françoise s'étoit fait un retranchement. Il fut reçu avec beaucoup de bravoure ; & après quelques efforts inutiles, le canon de la ville lui tuant beaucoup de monde, il fut contraint de s'éloigner.

1582. Rochepot acquit beaucoup d'honneur en cette occasion par la belle & prompte retraite qu'il fit, & par la valeur avec laquelle il repoussa les Espagnols trois fois plus forts que lui. Cela servit encore à rendre la cérémonie du couronnement du duc d'Anjou plus célebre, & tout s'y passa avec les mêmes solennités qui s'étoient faites à Anvers, lorsqu'il fut reconnu pour duc de Brabant.

Matthieu, l. 7.

Le prince de Parme se dédommagea par la prise de Cateau-Cambresis, du fort de l'Ecluse, & de quelques autres petits postes, outre le mauvais succès du duc d'Anjou à Louvain, que ce prince voulut surprendre, & où ses gens furent repoussés avec assez de perte.

Comme les deux partis avoient des places presque dans toutes les provinces, la guerre étoit allumée par-tout, les uns & les autres étant tantôt battus, tantôt prenant, & tantôt perdant des places, jusqu'à ce que sur la fin de cette année 1582. il arriva une chose qui eut de grandes suites, & qui déconcerta étrangement les états, & les affaires du duc d'Anjou.

Peu d'égard qu'avoient les Flamands pour le prince François.

Strada, t. 2.

Ce prince, nonobstant les beaux titres dont on l'avoit revêtu, étoit fort mécontent des états, à cause du peu d'autorité qu'on lui laissoit dans sa nouvelle principauté. Il n'avoit nulle part au maniement des finances, & on ne lui fournissoit presque rien pour l'entretien de sa maison. Les charges étoient données par les états; les troupes Françoises n'étoient reçûes dans les places qu'avec les plus grandes précautions : il y avoit même un conseil secret où le duc n'étoit point admis, & c'étoit le prince d'Orange avec quelques députés des états qui gouvernoit & disposoit de tout.

Sur ces entrefaites la plûpart de l'armée Françoise ayant joint le duc, plusieurs des principaux officiers témoignerent à Bodin son chancelier leur surprise & leur indignation, de voir un prince du sang de France traité avec si peu d'égard par des gens qui lui avoient de si essentielles obligations, & à qui ils étoient redevables de n'avoir pas été accablés par les Espagnols.

Ils lui représenterent que tandis que les choses demeureroient en cet état, la personne du prince ne seroit pas

même

même en assûrance : que le danger qu'il avoit couru après la blessure du prince d'Orange en étoit une preuve manifeste, & qu'à la faveur de l'armée de France il falloit qu'il se tirât de cet esclavage. 1582.

Mesures qu'il prit pour se mettre en possession de la puissance qui lui étoit dûe.

Bodin rendit compte au duc d'Anjou de ces remontrances; & comme ce prince portoit très-impatiemment l'état où il se trouvoit, il n'eut pas de peine à se laisser persuader de faire quelque effort pour se mettre en possession de la puissance qui lui étoit dûe.

Le moyen le plus propre pour cet effet, étoit de se rendre maître de quelques-unes des principales villes du pays. Il fut d'autant plus porté à cet expédient, que la reine mere lui avoit déclaré qu'il ne devoit pas s'attendre à recevoir désormais d'autres secours que celui qu'on lui envoyoit, & que la difficulté qu'il y avoit à les faire passer, faute de places où les troupes Françoises pussent se retirer, en cas qu'elles fussent attaquées dans leur route, empêcheroit le roi d'exposer à de si grands risques les forces de son royaume. Matthieu, l. 7.

Le duc d'Anjou eut encore en ce temps-là une nouvelle inquiétude de l'arrivée de Philippe du Plessis-Mornai, que le roi de Navarre avoit envoyé au prince d'Orange, avec qui il avoit de fréquentes conférences sans sa participation. Il appréhenda que le roi de Navarre ne pensât à le supplanter, que le prince d'Orange, à cause de la religion, ne s'en accommodât mieux que de lui ; & que pour le mettre à sa place, on ne lui fît le même tour qu'on avoit fait à l'archiduc Mathias. De sorte que loin d'admettre du Plessis-Mornai dans son conseil, comme le prince d'Orange l'en prioit, il résolut de l'écarter; & sous prétexte de quelques choses fort secrettes qu'il vouloit faire savoir à la reine de Navarre sa sœur, il le renvoya en France. Strada, t. 2.

Proposition faite pour cet effet aux états.

Après plusieurs délibérations sur les moyens de se mettre en possession de l'autorité que ses titres de duc de Brabant & de comte de Flandre devoient lui donner, il fut résolu que dans une assemblée des députés des provinces, il leur proposeroit de passer un acte, par lequel, au cas qu'il mourût sans enfans, ils se donneroient à la France, n'étant pas juste que le roi épuisât son royaume d'hommes & d'argent avec

1582. danger de s'attirer la guerre de la part de l'Espagne, sans quelque espérance d'en être dédommagé. Il devoit ajoûter que s'ils prenoient ce parti, ils pouvoient s'assûrer d'être soûtenus de toute la puissance du roi; & que s'ils le refusoient, il ne leur répondoit pas qu'on ne les abandonnât aux Espagnols.

Le but de cette proposition étoit, au cas que les états l'acceptassent, d'engager le roi par l'espérance de voir les Pays-Bas unis à la couronne de France, à secourir le duc d'Anjou de toutes ses forces; & supposé qu'elle fût rejettée, comme il y avoit beaucoup d'apparence qu'elle le seroit, on étoit déterminé à en venir à la force, & à s'emparer à la faveur de l'armée Françoise, des places dont le duc avoit besoin pour sa sûreté, & pour établir son autorité, & sa communication avec la France.

Ils demandent du temps pour délibérer.

La proposition ayant été faite, le prince d'Orange & les états demanderent du temps pour en délibérer : mais comme ils différoient toujours la réponse, alléguant l'importance de la chose, le duc d'Anjou, contre l'avis du prince Dauphin & du maréchal de Biron, prit la voie de fait, de la maniere que je vais dire, & que le prince de Parme l'écrivit dans ses lettres au roi d'Espagne.

Et le duc d'Anjou prend la voie de fait.

On envoya à Dunkerque, à Bruges, à Dendermonde, à Vilvorde & en quelques autres places un ordre aux commandans François qui y étoient avec des compagnies de la nation, d'exciter sous main quelque tumulte; & sous ombre de le réprimer, d'assembler leurs soldats, & de se rendre maîtres des portes & des autres postes de la ville que les bourgeois gardoient. Le duc d'Anjou se réserva à lui-même le soin de s'emparer d'Anvers; & la chose devoit s'exécuter par-tout le même jour, savoir le seizieme de Janvier.

Il veut se saisir d'Anvers par surprise.

Le duc avoit envoyé Bonnivet avec des troupes pour assiéger Lindoven, petite ville qui est aujourd'hui du Brabant Hollandois. Ce seigneur l'ayant prise, l'ordre fut donné à une autre partie de l'armée Françoise de s'avancer jusqu'à Anvers, comme pour se joindre à Bonnivet, & faire quelque nouvelle conquête.

Ces troupes étant campées à Bourgerhout bourgade voi-

sine d'Anvers, le duc d'Anjou, accompagné des gens de sa maison, des soldats François & Suisses qui étoient dans Anvers au nombre de quatre cents seulement, partit de son hôtel, & marcha vers la porte de Kildorp, à dessein, disoit-il, d'aller faire la revûe des troupes logées à Bourgerhout. 1582.

Trois cents cavaliers de cette armée s'étoient rendus sur le pont & le long des fossés d'Anvers pour le recevoir, & comme pour lui servir d'escorte jusques au camp. Dès qu'il fut sous la porte, il se tourna vers ses gens, & leur montrant la ville de la main, *Courage*, leur dit-il, *camarades, la ville d'Anvers est à vous.*

A ce signal les gens de sa maison font main basse sur la garde de la porte, rentrent dans la ville, se saisissent de l'entrée & de la muraille voisine; les trois cents cavaliers se rangent dans la rue, & le duc d'Anjou pique vers le camp pour hâter la marche des troupes qui appprochoient. Trois cents autres cavaliers accoururent à bride abattue, trois mille hommes de pié commandés par Fervaques les suivent, & vont se rendre maîtres de la porte de Cheiser, de la porte Rouge, & d'une partie des remparts. Ils braquent le canon contre la ville, & les soldats répandus dans les divers quartiers crient par-tout, *Vive le duc & la Messe.*

Les bourgeois se défendent.

Les bourgeois fort surpris & entendant ces cris redoublés, crurent d'abord que c'étoit une émeute à l'occasion de quelque querelle entre des huguenots & des catholiques, comme il en étoit déja arrivé diverses fois : mais voyant qu'on se saisissoit de l'hôtel des marchands appellé la Bourse, & que les soldats commençoient à piller, ils ne douterent plus que les François n'en voulussent à leur liberté & à leurs biens.

Le prince d'Orange, au bruit de ce tumulte, étant sorti de son hôtel, fait armer ce qu'il peut rassembler de gentilshommes & de soldats qu'il avoit auprès de lui, rassûre les bourgeois par sa présence, les anime à se défendre. Ils courent aux armes de toutes parts, ils tendent les chaînes dans les rues, ils s'attroupent & se mettent en corps. Les autres, tant hommes que femmes, tirent des fenêtres sur tous les

1582. François qui paroissent dans les rues, ou les assomment à coups de pierre; & on dit que quelques-uns des plus riches bourgeois; ayant consommé leur plomb, se servirent de pieces d'or qu'ils plioient avec les dents au lieu de balles pour tuer les François.

Et font un grand massacre des François.

La défense des bourgeois se fit en tous les quartiers de la ville avec tant de résolution & tant d'ordre, nonobstant la surprise, que par-tout les soldats se trouvoient chargés & accablés par le nombre. Fervaques lui-même fut pris. La terreur qui avoit saisi d'abord les bourgeois, passa dans le cœur des François qui n'avoient plus de chef pour les conduire, & la plûpart coururent vers la porte de Kiddorp pour se sauver. Ils y furent poursuivis l'épée dans les reins, essuyant de toutes les fenêtres une grêle continuelle de pierres. Pour surcroît de malheur, un corps de Suisses que le duc d'Anjou avoit envoyé à dessein de se saisir de la porte de Cronembourg, l'ayant trouvé fermée, rebroussa chemin vers la porte de Kiddorp, où rencontrant une foule de monde qui en sortoit, ils crurent que c'étoient des bourgeois, & présenterent les piques pour les arrêter. Cela augmenta la foule, & le passage fut bientôt entierement bouché d'un tas de morts, partie tués par les habitans, partie étouffés dans la presse.

Le secours n'ayant pû entrer, les bourgeois acheverent d'assommer le reste des François; & le duc d'Anjou qui fut long-temps dans l'incertitude du succès de son entreprise, parce qu'il ne recevoit aucunes nouvelles de ses gens, connut qu'elle étoit manquée, lorsqu'il apprit que le canon des remparts tiroit sur les troupes qu'il envoyoit les unes après les autres. Il les rappella, & se retira au-delà de la riviere de Dile.

Perte que fit le duc d'Anjou en cette occasion.

Il perdit en cette occasion deux cents cinquante gentilshommes & plus de neuf cents soldats; & en comptant ceux qui se noyerent au passage de la Dile, alors très-enflée par les pluies, il lui en coûta près de deux mille hommes. Il n'y eut que cent bourgeois de tués; outre les blessés qui furent en grand nombre de part & d'autre, & dont plusieurs moururent de leurs blessures.

La chose fut aussi mal ou aussi peu heureusement con-

duite à Ostende, à Bruges & à Nieuport, où les habitans se défendirent contre les garnisons & les chasserent : mais les François se rendirent maîtres de Dunkerque, de Dendermonde & de Dixmude. Je dirai ce qui se passa depuis aux Pays-Bas, quand j'aurai raconté une autre expédition, qui se fit quelques mois avant celle-ci par les François contre le roi d'Espagne. 1582.

Suite des affaires de Portugal.

Dom Antoine, après sa fuite de Portugal, étant repassé d'Angleterre en France, s'étoit retiré en Bretagne chez les seigneurs de la maison de Rohan, où il ne lui restoit pour tout bien, qu'une selle de cheval toute garnie de pierreries. Il prenoit cependant toujours le titre de roi de Portugal, & se faisoit servir à genoux par ses gentilshommes, qui étoient à proportion en aussi mauvais équipage que lui-même.

D'Aubigné, l. 5. c. 3. 4.

Quoique sa principale ressource fût les espérances que la reine mere lui donnoit, il cherchoit par-tout des appuis, & avoit envoyé en Guienne le comte de Vimiose, qui prenoit la qualité de connétable de Portugal, pour voir si le roi de Navarre & le parti huguenot ne seroient point disposés à faire en sa faveur quelque diversion, en attaquant le roi d'Espagne du côté des Pyrenées. Le roi de Navarre, ayant passé déguisé en cuisinier au travers de Bourdeaux, où il pensa être surpris, eut une conférence avec ce seigneur, sans pouvoir convenir de rien. Dom Antoine traitoit aussi sous main avec le duc d'Anjou : mais les affaires des Pays-Bas qui ouvroient à ce prince une plus belle carriere, ne lui permirent pas non plus de prendre aucunes mesures avec lui.

La cour de France & le conseil du roi ne lui auroient pas été plus favorables, & il eût été contraint dès-lors, comme il le fut depuis, d'abandonner entierement son entreprise, si la reine mere ne voulant pas renoncer absolument à ses prétentions sur la couronne de Portugal, sans en tirer au moins quelque avantage, n'eût résolu de le soûtenir à certaines conditions, dont ils traiterent ensemble. Quelques-uns disent que c'étoit la cession du Bresil, & d'autres de quelques terres & seigneuries en Portugal.

Secours envoyé par la France à dom Antoine.

Elle vint à bout par l'autorité qu'elle avoit dans le con-

1582. Thuanus, l. 65.

ſeil, d'y faire réſoudre qu'on équiperoit une flotte pour porter dom Antoine aux iſles Açores, où celle de Tercere, la plus conſidérable de toutes, tenoit encore pour lui. On y avoit déja fait paſſer quelques troupes Françoiſes, & la reine d'Angleterre y avoit joint trois cents Anglois. Nonobſtant le mauvais état des finances, la reine mere fit préparer une flotte de ſoixante vaiſſeaux tant grands que petits, ſur laquelle elle mit ſix mille hommes commandés par le colonel Strozzi, à qui elle donna pour lieutenant Charles comte de Briſſac fils du maréchal de ce nom & neveu du maréchal de Gonor, qui étoit mort au mois de Janvier de l'année 1582.

Charles Landereau gentilhomme dont j'ai parlé pluſieurs fois dans le récit des guerres civiles, & qui entendoit bien la mer, prit les devans avec neuf vaiſſeaux & huit cents ſoldats. Il trouva tout en déſordre dans l'iſle de Tercere, par la mauvaiſe conduite d'Emmanuel de Silva qui y commandoit pour dom Antoine. Les bons avis qu'il lui donna pour le rétabliſſement de l'ordre & de la diſcipline, ne ſervirent qu'à le brouiller avec cet homme vain, & il eut même quelque ſujet de le ſoupçonner d'intelligence avec les Eſpagnols.

Deſcente des François dans l'iſle de Saint-Michel.

Le reſte de la flotte fit voile quelque temps après, & portoit dom Antoine & le comte de Vimioſe. A entendre ce comte, d'abord que les François ſe préſenteroient, toutes les Açores devoient ſe déclarer pour dom Antoine, & la flotte d'Eſpagne n'oſeroit pas ſeulement paroître. Il ne ſe fit pourtant nul mouvement en faveur de dom Antoine : mais les François ayant fait deſcente dans l'iſle de Saint-Michel & défait deux mille Eſpagnols, s'emparerent de Villefranche, qui étoit la principale place de l'Iſle. On ſeroit aiſément venu à bout de la citadelle, pour peu qu'on l'eût attaquée avec vigueur : mais dom Antoine ſachant que la garniſon manquoit d'eau, ne jugea pas à propos de la forcer, & ne penſa qu'à ſe faire proclamer roi dans toute l'iſle, & à ſe divertir comme ſi la guerre eût été finie.

Six jours après la flotte d'Eſpagne parut commandée par le marquis de Sainte-Croix, & compoſée de cinquante gros navires, de cinq plus petits & de douze galeres. C'étoit la

premiere fois qu'on avoit vû des galeres s'engager si avant dans l'Océan. Il y avoit sur cette flotte six mille Espagnols & cinq cents Allemands. Quelques jours se passerent sans qu'on en vînt à une action générale, jusqu'au vingt-sixieme de Juillet que les deux flottes s'étant rangées en bataille, s'avancerent l'une contre l'autre. 1582.

Après une assez vigoureuse canonnade pour ce temps-là, car alors les navires n'étoient ni si forts, ni si fournis d'artillerie, ni si bien servis qu'aujourd'hui, plusieurs vinrent les uns sur les autres à l'abordage. Le succès fut douteux pendant deux heures, & les divers assauts furent soûtenus par les Espagnols & par les François avec une égale vigueur : mais le colonel Strozzi ayant été blessé à mort, & le vaisseau du comte de Brissac, tout criblé de coups de canon, obligé de se retirer pour gagner l'isle de Saint-Michel, où il coula à fond en l'abordant, le reste de la flotte Françoise ne put résister à la grosse artillerie de celle d'Espagne, & elle fut entierement dissipée. Il en périt huit vaisseaux, du nombre desquels fut celui que montoit Strozzi. Ce seigneur expira au moment qu'on le présentoit au marquis de Sainte-Croix ; le comte de Vimiose mourut aussi de ses blessures deux jours après Brissac, s'étant sauvé dans sa chaloupe un moment avant le naufrage de son vaisseau, fut reçû dans un autre, & revint en France avec les débris de la flotte. Le marquis de Sainte-Croix ne le poursuivit point, & jugea plus à propos de reprendre l'isle de Saint-Michel, qui se rendit.

Bataille navale entre les deux armées, désavantageuse aux derniers.

Les François perdirent deux mille hommes dans ce combat, & les Espagnols deux cents. Ceux-ci ne firent aucun quartier sur les premiers vaisseaux dont ils s'emparerent : ils en userent avec plus de modération dans les autres : mais ce ne fut que pour faire paroître dans la suite avec plus d'éclat leur inhumanité envers les prisonniers ; car le marquis de Sainte-Croix, après les avoir tenus quatre jours enfermés dans une église, sans leur donner à manger, & sans faire panser les blessés, les fit mourir presque tous par la main du bourreau à Villefranche, nonobstant les remontrances de plusieurs de ses principaux officiers. Il ne pardonna pas même à l'aumônier François, qui après avoir

Perte des deux partis.

Inhumanité des Espagnols envers les prisonniers.

1582. entendu les confessions des prisonniers, fut aussi exécuté. Ce fait est rapporté dans la plainte que Paul de Foix archevêque de Toulouse, ambassadeur du roi à Rome, en fit au pape sur ce sujet.

Lettre de M. de Foix au roi du 4 Nov. 1582.

Ces infortunés, victimes d'une fureur, qui deshonora la nation Espagnole, étoient au nombre de trois cents, parmi lesquels il y en avoit dix-huit d'une naissance distinguée, la plûpart jeunes gens, cinquante autres gentilshommes, & le reste soldats, ou matelots, ou bas officiers.

Attribués au duc d'Albe.

Le marquis de Sainte-Croix ne répondit point autre chose à ceux qui demandoient leur grace, sinon que tous ces gens-là étoient de véritables pirates, qui faisoient la guerre aux Espagnols sans l'aveu du roi de France, & même contre sa volonté, & qu'il avoit sur cela des ordres exprès du roi son maître. On ne manqua pas de faire le duc d'Albe auteur d'un si cruel commandement ; & si cela étoit vrai, ce fut un des derniers conseils violens qu'il donna; car il mourut cette même année avec la réputation d'un des plus grands capitaines & d'un des plus grands hommes de son temps, autant estimé au dedans & au dehors de l'Espagne, qu'il étoit haï par tout pour son génie altier & féroce, qui lui avoit fait prendre pour maxime, d'établir par tout l'autorité de son prince par la hauteur & par la severité en versant du sang & en coupant des têtes, croyant ces voies beaucoup plus efficaces, que celles de la modération & de la douceur.

L'isle de Tercere demeure fidéle à dom Antoine.

Pour ce qui est de dom Antoine, il avoit eu soin de se mettre en sûreté dans l'isle de Tercere, où il s'étoit retiré un jour avant la bataille ; & cette isle nonobstant la victoire des Espagnols, lui demeura fidele. Son occupation pendant quelques mois fut de s'y abandonner à toutes sortes de débauches, & d'y amasser de l'argent par tous les moyens qu'il put imaginer : après quoi il en partit au mois d'Octobre, pour revenir en France, laissant le commandement de l'isle à dom Emmanuel de Silva avec quelques compagnies Françoises.

Nouvel effort de la France en sa faveur.

Il fut reçû à la cour par le roi & par la reine Mere avec plus d'honneur qu'il ne méritoit. On lui promit même de faire l'année suivante un nouvel effort en sa faveur. On envoya en effet le commandeur de Chatte avec douze cents hommes

hommes à la Tercere : mais ce secours ne fut pas suffisant pour la défendre contre le marquis de Sainte-Croix, qui survint avec une puissante flotte, & se rendit maître de cette isle, dont la conquête fut suivie de la soumission de tout ce que les Portugais possedoient dans les Indes. 1583.

La reine d'Angleterre entreprend inutilement de le rétablir.

La reine d'Angleterre entreprit depuis le rétablissement de dom Antoine, & lui équipa une flotte considérable : mais cette flotte ayant été repoussée avec grande perte des côtes de Galice où elle fit une descente, revint sans avoir rien fait. Dom Antoine s'étant encore retiré en France, y demeura jusqu'à sa mort qui arriva à Paris l'an 1595. Par sa retraite Philippe II. fut paisible possesseur de tous les royaumes d'Espagne, qui n'avoient jamais été réunis avant lui sous un même monarque depuis que les Romains en avoient été chassés. Je reviens aux suites de la journée d'Anvers si funeste aux François.

Et sa retraite rend Philippe II. paisible possesseur de tous les royaumes d'Espagne.

Suite des affaires des Pays-Bas.

Ce mauvais succès du duc d'Anjou tenoit lieu au prince de Parme d'une grande victoire, & il voyoit avec plaisir ses ennemis, qui pouvoient l'accabler s'ils eussent agi de concert, en venir aux mains entre eux, & se détruire les uns les autres : mais comme ce grand homme n'avoit pas moins de prudence que de valeur, il pensa sérieusement à tirer tout le fruit qu'il pourroit de cette division.

Il savoit que les provinces conféderées étoient fort ennuyées de la guerre qui les désoloit, & que d'autre part le duc d'Anjou étoit au désespoir d'avoir manqué une entreprise, dont le vulgaire ne comprendroit pas les motifs. Elle avoit toutes les apparences d'une trahison, qui le rendoit odieux non seulement aux Pays-Bas, mais encore en France, où plusieurs familles considérables gémissoient de la perte de ceux qui y avoient péri. Le succès, s'il avoit été heureux, auroit pû en quelque façon justifier sa conduite.

Le prince de Parme, bien instruit de tout cela, espera de deux choses l'une, ou d'amener les provinces révoltées à un traité de paix avec les Wallons & les autres provinces fideles, ou d'engager le duc d'Anjou à abandonner la protection des états, & à remettre au roi d'Espagne les places qu'il tenoit aux Pays-Bas.

1583.

Strada, l. 5. t. 2.

A l'égard des Flamands rebelles, il se servit des émissaires qu'il avoit parmi eux, pour animer leur colere & leur haine contre les François, qui au lieu de les protéger, comme ils en faisoient le semblant, les avoient trahis, & avoient attenté à force ouverte à leur liberté, à leurs biens & à leur vie. Roubais, Montigni & quelques autres seigneurs eurent ordre de représenter les mêmes choses aux amis qu'ils avoient parmi la noblesse des états, & de tâcher de les ébranler par tous les motifs qu'ils croiroient capables de les toucher : mais ils devoient parler seulement comme d'eux-mêmes, & nullement au nom du gouverneur des Bays-Bas.

A l'égard du duc d'Anjou, le prince de Parme ne savoit comment s'y prendre pour entamer la négociation, ne voulant pas faire la premiere démarche : mais il fut tiré d'embarras par l'arrivée d'un courier qu'il reçut de Mario de Birague mestre de camp d'un régiment François de l'armée du duc, qui lui apporta une lettre de ce seigneur, où lui témoignant son zele pour le service du roi d'Espagne, il l'assûroit qu'il seroit ravi de lui être utile en quelque chose, & qu'il espéroit l'être dans les conjonctures présentes, s'il vouloit lui envoyer un homme de confiance avec qui il pût traiter sans rien craindre.

Le duc d'Anjou s'y trouve enfermé.

Le prince de Parme ne douta point que Birague n'agît ainsi du consentement du duc d'Anjou, d'autant plus qu'il sut que les états avoient jetté une garnison dans le Sas de Gand, & fait rompre les levées de quelques rivieres, pour fermer les passages, & empêcher le retour de l'armée du duc en France.

Il crut donc que Birague n'avoit fait cette avance, que pour engager une négociation, par laquelle le duc pût se procurer la liberté de son retour ; & il espéra la lui faire acheter aux dépens des places d'Espagne, dont les François étoient les maîtres.

Négociation à ce sujet.

Il envoya secrettement à Dendermonde, où le duc & Birague étoient, un capitaine Espagnol nommé Hernandez da Costa, homme sage & discret, avec ordre de ne faire paroître aucun empressement, mais au contraire beaucoup d'indifférence pour la paix entre le duc & le roi d'Espagne.

Dès que da Costa fut arrivé, il se rendit chez Birague, qui, après bien des protestations de son zele pour le roi d'Espagne, ne dissimula point que le duc vouloit se servir de lui, pour s'accommoder avec ce prince; que le malheureux succès de l'entreprise d'Anvers étoit une favorable conjoncture dont le prince de Parme devoit profiter; que le duc s'offroit à mettre bas les armes, & à abandonner les états; qu'il y étoit déterminé, pourvû qu'on lui accordât, pour une offre si avantageuse aux Espagnols, le domaine de quelques places de la frontiere, & qu'il se contenteroit de Bapaume, de Bouchain, du Quesnoi, de Landreci, ou de quelque autre équivalent. 1583.

Da Costa suivant ses instructions, répondit à Birague, en soûriant, qu'il mettoit à trop haut prix la fuite du duc d'Anjou; que c'étoit à lui à acheter la liberté de sa retraite, qu'on la lui accorderoit volontiers, pourvû qu'il voulût mettre entre les mains du prince de Parme les places occupées par les garnisons Françoises; que pour celles de Brabant en particulier, il lui seroit impossible de les conserver contre les troupes des états, ou contre l'armée Espagnole, & qu'ainsi, en livrant au moins celles-ci, il gagneroit encore beaucoup au marché.

Après cet entretien, da Costa fut conduit par Birague au duc d'Anjou, à qui il fit la révérence sans entrer plus avant en matiere, & retourna vers le prince de Parme, pour lui rendre compte des propositions qu'on lui avoit faites.

Quelque indifférence que ce prince fît paroître pour l'accommodement avec le duc d'Anjou, il le souhaitoit fort, & il engagea le sieur de la Noue, qu'il tenoit toujours prisonnier, à conseiller au prince, d'abandonner le parti des Flamands rebelles, qui ne l'avoient jusques alors payé que d'ingratitude. La chose fut sur le point d'être conclue à ces deux conditions, que le duc livreroit aux Espagnols Vilvorde & Dendermonde, & que le prince de Parme lui fourniroit une somme d'argent qu'il lui demandoit pour le payement des garnisons Françoises. Mais le prince d'Orange qui eut avis de cette négociation par le

1583. duc d'Anjou même, & qui en comprit l'importance, rompit le coup.

Matthieu, l. 7. Dans une assemblée des principaux chefs des états qu'il tint à Anvers, il leur dit qu'il n'étoit pas moins indigné qu'eux de la conduite que le duc d'Anjou avoit tenue à leur égard, & qu'il n'étoit pas à se repentir de l'avoir appellé aux Pays-Bas : mais qu'il n'étoit pas question, dans la situation où se trouvoient les affaires, de prendre conseil de la passion ; qu'après tout ils avoient l'obligation à ce prince de n'avoir point encore succombé sous les efforts des Espagnols, & qu'il falloit y bien penser avant que de rompre tout-à-fait avec lui ; qu'il n'y avoit que trois partis, dont on pût faire le choix, le premier de faire la paix avec le roi d'Espagne, en se soumettant à sa domination, le second de se réconcilier avec le duc d'Anjou, le troisieme de se défendre avec les seules forces des états ; qu'il étoit dangereux de prendre le premier parti ; que quelques conditions que l'on mît dans le traité, le roi d'Espagne tôt ou tard, feroit ressentir les effets de sa vengeance au Pays & aux particuliers ; que pour le troisieme, c'étoit une idée chimérique de croire qu'ils pussent se soûtenir seuls contre la puissance d'Espagne ; que le second parti n'étoit pas sans difficulté ; mais que, tout bien consideré, son avis étoit de le prendre, & de trouver le moyen de se raccommoder avec le duc, quand ce ne seroit que pour ne pas irriter le roi de France & la reine d'Angleterre, qu'on savoit par expérience prendre tant d'intérêt à ce qui regardoit ce prince.

Sur ces entrefaites, le sieur de Bellievre arriva à Anvers, envoyé exprès de la cour de France pour moyenner la réconciliation des états avec le duc. Le prince d'Orange homme fécond en artifices, s'il en fut jamais, fit répandre le bruit que non seulement le duc d'Anjou traitoit de son accommodement avec le prince de Parme, mais encore de son mariage avec une fille du roi d'Espagne.

Strada, loco citato.

Artifice du prince d'Orange pour rendre le duc suspect aux états.

Il n'y eut personne dans les états qui n'envisageât surtout les conséquences du mariage, & ne vît que la principale condition qu'on y mettroit, seroit l'union des forces

de France avec celles d'Espagne, pour accabler les provinces confédérées. 1583.

Sur cela on commença à négocier avec le duc, qui consentit à remettre Vilvorde aux états, à condition qu'on lui fourniroit des vivres, dont il avoit un extrême besoin, qu'on lui rendroit les prisonniers faits au combat d'Anvers, & qu'on lui laisseroit les chemins libres pour conduire ses troupes jusqu'à Dunkerque. Ce traité fut promptement & fidelement exécuté de part & d'autre.

Le prince de Parme, que le duc d'Anjou avoit cependant toûjours amusé, désespérant de rien gagner par la voie de la négociation, soit auprès du duc, soit auprès des Flamands rebelles que Roubais & Montigni avoient inutilement tâché d'ébranler, se mit en campagne, pour profiter du desordre des ennemis, avant que la bonne intelligence fût parfaitement rétablie entre eux.

Expéditions du prince de Parme.

Il donna ordre à la Mothe gouverneur de Gravelines, à Montigni & à Mondragon de bloquer Dunkerque, & marcha avec son armée dans le Brabant, où il prit Lindoven & quelques autres petites places; & sachant que le maréchal de Biron rassembloit des troupes à Stéemberg, ville assez forte au-delà de Bergopzoom, il tourna de ce côté-là.

Ce maréchal avoit-là un corps assez considérable, composé de François & d'Allemands, & il y reçut un renfort de quelques troupes Ecossoises & Flamandes, qui sur la nouvelle de l'approche de l'armée Espagnole, avoient eu ordre des états de le joindre.

Les Flamands & les Ecossois qui s'étoient campés dans les Dunes à quelque distance de Stéemberg, furent attaqués & forcés par les Espagnols. Le maréchal de Biron étant venu au secours, repoussa d'abord les ennemis, & fut ensuite repoussé lui-même jusques sous le canon de la place. Si l'on en croit une lettre du prince de Parme au roi d'Espagne, quinze cents hommes demeurerent sur la place du côté du maréchal, la plûpart Flamands & Ecossois. Le reste des troupes Françoises fut embarqué un peu après sur des vaisseaux que Biron avoit fait venir à Stéemberg, & repassa avec lui en France.

Après cette victoire, le prince de Parme conduisit ses

1583. troupes à Dunkerque. Le duc d'Anjou en étoit parti un peu auparavant sur la fin de Juin, pour retourner en France, & y attendre le succès de la négociation du sieur de Mirebeau qui, après le retour de Bellievre, avoit été envoyé par le roi aux états pour offrir sa médiation entre eux & le duc.

Il fait le siége de Dunkerque. Chamois avoit été laissé à Dunkerque avec une garnison de cinq cents hommes : mais se voyant assiégé par mer & par terre, & n'ayant pas assez de monde pour contenir la bourgeoisie, il ne fit presque point de résistance, & se rendit par composition.

1584. *Mort du duc d'Anjou.* Dans le testament du duc d'Anjou daté du 8 Juin 1584. On douta si le duc d'Anjou s'étoit retiré en France dans le dessein de retourner aux Pays-Bas, supposé que la négociation de Mirebeau eût réussi, ou si, rebuté de tant de mauvais succès, il avoit résolu d'abandonner entierement son entreprise : mais la maladie dont il fut attaqué un peu après, & dont il mourut à Château-Thierri le dixieme de Juin de l'année suivante, fut un dénouement qui tira le prince de Parme d'inquiétude à cet égard. Après avoir langui long-temps il mourut d'un vomissement de sang. Le bruit courut à l'ordinaire qu'il avoit été empoisonné : mais vrai-semblablement le poison qui le tua, ne fut point autre que le chagrin, & l'excès des débauches où il s'étoit toujours abandonné avec emportement. Nonobstant les beaux portraits que la reine Marguerite sa sœur nous fait de lui *Son caractere.* dans ses mémoires, il n'avoit gueres d'autres bonnes qualités que la valeur, l'affabilité & l'attachement à la religion catholique ; toujours gouverné par des esprits brouillons auxquels il se livroit, & suivant aveuglément les mouvemens de son ambition, qui le portoit aux entreprises les plus hardies, & quelquefois les plus injustes, n'ayant d'ailleurs ni assez d'esprit, ni assez de prudence, ni assez de constance pour les soûtenir : mais ce qui parut en quelque façon excuser sa conduite, c'est qu'il avoit à faire à une cour & à un prince qui furent cause de la plûpart des fautes où il tomba, par les mauvais traitemens qu'on lui faisoit.

Matthieu, l. 7. Il témoigna à la mort un grand regret de l'entreprise d'Anvers, & d'avoir tant de fois irrité le roi son frere, à

qui il céda les droits qu'il prétendoit sur Cambrai, où il avoit une garnison Françoise. La France ne se mêla gueres depuis des affaires des Pays-Bas ; & l'offre que les états firent, quelques mois après, au roi de se donner à lui, sans autre condition que la liberté de conscience, ne fut point acceptée, à cause des embarras où il se trouva alors. 1584.

Raisons qui le firent regretter.

Mais ce qui fit & ce qui dut faire extrèmement regretter à toute la France la mort du duc d'Anjou nononbstant ses défauts, ce furent les terribles suites qu'elle eut. Il étoit l'héritier présomptif de la couronne, parce que le roi n'avoit point de fils, & la succession après lui regardoit le roi de Navarre, malheureusement engagé dans la religion calviniste. Cette conjoncture fut une occasion & un prétexte à la ligue d'éclater, & un moyen aux chefs qui ne l'avoient jusqu'alors fomentée que sourdement, de la faire agir à découvert, & de jouir du fruit de leurs intrigues à la ruine de tout le royaume.

On peut regarder l'attentat de la ligue comme un de ces coups extraordinaires de la providence, qui fait tirer les plus grands biens des plus grands maux, & se servir du crime même, pour arriver aux fins qu'elle se propose.

Les chefs de la ligue en prennent occasion d'agir ouvertement.

Dans le cours naturel des choses, il est certain que si le roi de Navarre fût parvenu sans opposition à la couronne de France, l'hérésie devenoit la religion dominante ; & c'en étoit fait de la religion catholique dans le royaume. Les grands à qui l'ambition, l'intérêt, la faveur du prince, servent d'ordinaire de regle pour leur conduite, auroient, pour la plûpart, suivi la religion de la cour : le peuple se seroit insensiblement laissé corrompre, & selon toutes les apparences, la France seroit aujourd'hui comme l'Angleterre, les royaumes du nord, & tant d'états d'Allemagne, séparée de l'église catholique, & asservie malheureusement à l'erreur. Une multiplicité d'incidens extraordinaires achemina les choses d'une maniere toute autre que la prudence humaine ne pouvoit le prévoir. Le prince hérétique vint à bout de ses ennemis, & la vérité triompha de lui-même. La victoire se déclara pour ses droits & pour la justice de sa cause ; l'hérésie & l'injustice dont l'une étoit dans un parti,

1584. & l'autre dans l'autre, ſuccomberent toutes deux, & la France, en couronnant ſon roi légitime, conſerva la véritable religion.

Quel en fut le prétexte. Le même motif & le même prétexte qui avoient ſervi à former la ligue l'an 1576. la mirent en mouvement l'an 1584. & ce motif & ce prétexte étoient la conſervation de la religion catholique dans le royaume, contre les efforts de l'héréſie qui la menaçoit d'une ruine prochaine. C'étoit une couleur dont le duc de Guiſe, qui en étoit le chef, couvroit ſon ambition, & le chagrin de n'avoir, depuis neuf ou dix ans, nul crédit à la cour. Les princes de ſa maiſon le ſecondoient dans les mêmes vûes & par le même eſprit. Pluſieurs autres dont la bonne ou la mauvaiſe fortune dépendoit de celle de ces princes, s'y engagerent par l'attachement qu'ils avoient pour eux, & pour leurs propres intérêts, & le peuple, & la plûpart des eccléſiaſtiques & des religieux ſe laiſſerent ſéduire par les ſpécieuſes apparences du bien commun de la religion & de l'état.

Dans l'intervalle de ſept à huit années que la ligue demeura dans l'inaction, le duc de Guiſe mit à profit tout ce qui pouvoit ſervir à ſon deſſein, & ſur-tout le mépris où le roi étoit tombé par ſa conduite, la jalouſie des grands & la haine du peuple contre les favoris qu'il voyoit s'enrichir à ſes dépens de l'argent que l'on tiroit tous les jours par la multiplication des impôts à l'occaſion des guerres civiles, & qui manquant toujours pour les néceſſités les plus preſſantes de l'état, étoit prodigué par le prince à quatre ou cinq perſonnes, pour entretenir leur luxe, & fournir à leurs débauches.

Les ligueurs murmuroient hautement de la protection que le roi avoit accordée à Geneve, comme d'une choſe déteſtable & indigne d'un roi catholique. Ils faiſoient par-là leur cour au duc de Savoye, qui étoit d'intelligence avec eux, & ſe ſervoient de cela même, comme d'une preuve convaincante, pour perſuader aux peuples que le roi s'entendoit avec les huguenots.

Ils ſe déchaînerent encore plus violemment contre le traité fait avec le roi de Navarre, par lequel on lui laiſſoit pour ſix ans pluſieurs villes de ſûreté. Les ſecours donnés

aux

au duc d'Anjou pour son expédition de Flandre en faveur des états, qui abolissoient par-tout la religion catholique, étoient pareillement le sujet des invectives des ligueurs, & leur fournissoient de nouvelles preuves de ce prétendu attachement du roi pour les huguenots; & on les faisoit valoir par-tout auprès de ceux qui, n'étant pas capables d'approfondir les raisons d'état, se laissoient tromper par ces apparences. 1584.

C'étoient-là les moyens que les principaux chefs de la ligue employoient pour disposer les peuples à la révolte, à laquelle ils se préparoient eux-mêmes.

Mesures prises par le duc de Guise pour porter les peuples à un soulevement.

Comme parmi les favoris du roi, (a) le duc d'Epernon & Anne de Joyeuse étoient ceux pour qui ce prince faisoit paroître plus de tendresse, plus d'attachement & de confiance; qu'ils disposoient de tout à la cour, & que toutes les faveurs, les emplois, les pensions ne se distribuoient qu'à leur gré, & qu'aux personnes qui se dévouoient à eux, c'étoit aussi contre ces deux seigneurs que la haine du duc de Guise étoit plus enflammée, & dont la ruine étoit une des principales fins, qu'il se proposoit dans le soulevement qu'il méditoit. Les prochaines mesures pour ce soulevement furent prises proche de Nanci dans une maison du sieur de Bassompierre l'an 1584. dès que l'on fut certain que le duc d'Anjou ne releveroit pas de sa maladie.

Les plus considérables des seigneurs mécontens s'y as-

(a) Ils furent tous deux ducs & pairs, & en faveur de leur mariage avec une sœur de la reine, Henri III. ordonna qu'ils précéderoient au Parlement & ailleurs tous les autres ducs & pairs, excepté les princes du sang & les quatre maisons de princes étrangers établis dans le royaume. Le Parlement fit des remontrances au roi sur une clause si extraordinaire, avant que d'enregistrer les lettres de l'érection de leurs pairies: mais le roi ayant persisté dans la résolution de leur accorder cette prérogative, les lettres furent enregistrées. Le duc de Joyeuse épousa en effet Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine. A l'égard du duc d'Epernon, son mariage avec l'autre sœur de la reine ne fut qu'un projet qui demeura sans exécution. Joyeuse fut reçû au Parlement le 7 Septembre 1581. & la Valette le 27 Novembre de la même année. Le privilége de précéder tous les autres pairs qui leur avoit été accordé fut révoqué sous le regne suivant à la sollicitation d'Henri de Montmorenci, connétable & premier pair de France, par des lettres d'Henri IV. datées de Rouen au mois de Septembre 1596. qui furent enregistrées le 14 Mars 1597. au Parlement de Paris. Le mariage du duc de Joyeuse avec Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine, s'étoit fait sous le regne d'Henri III. avec tant de magnificence, qu'on lit dans le journal de l'Etoile qu'il couta au roi plus de douze cents mille écus.

1584. Matthieu, l. 8.

semblerent ; savoir les ducs de Guise, de Mayenne ; de Nevers, le cardinal de Guise, le baron de Senecai, Rosne, Menneville, Mandreville & quelques autres. Le duc de Lorraine s'y rendit aussi ; le duc Casimir, qu'ils vouloient détacher du parti du roi de Navarre, y fut invité, & y envoya un homme de sa part. Le roi d'Espagne y eut pareillement ses agens secrets.

Le duc de Guise y représenta la triste situation où se trouvoit le royaume de France, les désordres du gouvernement abandonné à la discrétion des mignons, dont la cupidité insatiable avoit épuisé les peuples ; que c'étoit tous les jours nouveaux édits, nouvelles inventions pour tirer de l'argent ; que les levées s'en faisoient avec des extorsions & des cruautés qui réduisoient les gens de la campagne au désespoir ; que le clergé étoit accablé par les contributions énormes auxquelles on l'obligeoit ; que les grands seigneurs n'avoient pour récompense des importans services qu'ils avoient rendus à l'état au péril de leur vie, & aux dépens de leur sang, que des rebuts, des mépris, des insultes, tandis que trois ou quatre nouveaux venus, qui n'avoient pour la plûpart rien de plus recommandable que leur société de débauche avec un prince effeminé, gouvernoient ou plutôt bouleversoient le royaume & la cour suivant leurs caprices ; qu'étant né François & tenant par tant d'endroits à la maison de France, il ne pouvoit envisager qu'avec douleur & indignation le déplorable état de sa patrie ; que le mal étant si grand & si pressant, il falloit y apporter un prompt remede ; que l'association faite depuis huit ans étoit l'unique que l'on pût employer ; qu'on avoit trop tardé à s'en servir, & qu'un plus long retardement le rendroit inutile.

Tous ceux qui avoient voix à l'assemblée ayant déja pour la plûpart pris leur parti, on ne délibéra pas long-temps sur le fond de l'affaire. Tous les princes de la maison de Lorraine avoient en cela des intérêts communs. Les autres seigneurs & gentilshommes François & Lorrains avoient attaché leur fortune à celle du duc de Guise & de ses freres. Les ministres d'Espagne, suivant les principes de la politique de leur roi, ne pensoient qu'à mettre le royaume

de France en feu. Le député du duc Casimir n'eut garde de s'opposer à cette conclusion, son maître avoit jusqu'alors trouvé son compte, soit dans les guerres civiles de France, soit dans les traités de paix qui les terminoient, ayant toujours été fort bien payé, même par le parti à qui il faisoit la guerre. Il offrit des troupes, & les Espagnols tout l'or des Indes. Le duc de Lorraine laissa entrevoir que ce lui seroit une chose fort agréable, si son fils, qui par sa mere étoit petit-fils du roi Henri II. étoit déclaré chef de la ligue. Il portoit apparemment ses vûes plus haut qu'il ne disoit; & elles étoient plus conformes à son ambition qu'à la coûtume & à la loi fondamentale du royaume : mais le duc de Guise n'étoit pas d'humeur à se contenter de la qualité de subalterne, même à l'égard d'un phantôme de chef; & s'il étoit obligé à le faire, comme il le fut en effet dans la suite, il en avoit une autre en vûe plus propre à autoriser son parti.

1584.

Cette assemblée fut suivie d'une autre à Joinville, où le sieur de Tassis assista au nom du roi d'Espagne, & il y fut résolu de reconnoître le cardinal de Bourbon pour roi de France, au cas que le roi mourût sans enfans, de faire recevoir dans le royaume le concile de Trente, & de faire rendre Cambrai au roi d'Espagne, à condition qu'il fourniroit aux ligués cinquante mille écus d'or tous les mois pour faire la guerre aux huguenots. Ce traité fut tenu fort secret pendant quelque temps, conformément à un des articles, pour ne point trop effaroucher les huguenots, & de peur qu'ils ne prissent les armes les premiers.

Recueil des traités, par Leonard, tome 2.

La révolte étant résolue, on envoya ordre à tous ceux qui avoient signé la ligue dans les quartiers du royaume, de se tenir prêts à prendre les armes, & à ceux à qui leur condition ne le permettoit pas, comme aux ecclésiastiques, de servir la faction par les moyens proportionnés à leur état.

Ordre envoyé pour cet effet à tous ceux qui avoient signé la ligue.

On commença, pour soulever les peuples, par faire courir une espece de libelle ou de manifeste, où sans parler de la religion, on ne faisoit mention que de l'intérêt & du bien public, de la réformation de l'état, de la modération

1584. des impôts, de l'oppreſſion de tous les ordres du royaume; & de l'avarice & de la tyrannie des favoris.

Pluſieurs de ceux qui ne s'étoient engagés dans la ligue que par le motif de la religion, furent ſcandaliſés de cet écrit; & le pere Claude-Matthieu, Jéſuite de Pontamouſſon, en parla fortement au duc de Guiſe.

Ce Jéſuite Lorrain de naiſſance, homme habile & intelligent, s'étant laiſſé ſéduire comme une infinité d'autres eccléſiaſtiques, par les ſpécieuſes apparences de zele pour la vraie religion dont on coloroit la ligue, étoit fort avant dans la confidence de la maiſon de Lorraine; il fut employé en diverſes négociations par cette faction ſur-tout à Rome, & ſes fréquens voyages lui firent donner le nom de courrier de la ligue, juſqu'à ce que Claude Aquaviva, général des Jéſuites, malgré les inſtances du cardinal de Pellevé, lui défendit de ſe mêler de ces ſortes d'intrigues, & avec l'agrément du pape qui le vouloit d'abord retenir à Rome, l'envoya demeurer à Lorette, & l'empêcha de retourner en France. Le pere Matthieu témoigna au duc de Guiſe qu'il étoit fort ſurpris de ce que dans l'écrit dont je viens de parler, on ne diſoit pas un mot du motif de la religion, parmi ceux dont on prétendoit s'autoriſer pour la la priſe des armes, quoique ce fût le ſeul qui parût pouvoir mettre en aſſûrance la conſcience des aſſociés, & engager les François catholiques, d'ailleurs naturellement portés au reſpect & à l'obéiſſance dûe à leur ſouverain.

Hiſtoire de Pierre-Matthieu, l. 8.

Mais le duc de Guiſe lui répondit, qu'il n'étoit pas encore temps de faire valoir ce motif; que bien que la vûe principale de la ligue catholique fût d'empêcher qu'un prince hérétique ne s'emparât de la couronne après la mort du roi, il ne convenoit pas d'apporter cette raiſon, tandis que le duc d'Anjou prince fort catholique vivoit encore; & qu'après ſa mort qui ne pouvoit pas tarder, vû l'état où il étoit, on parleroit d'une autre maniere. Il lui ajoûta une autre raiſon de la conduite qu'il avoit tenue, c'étoit qu'on vouloit engager le duc Caſimir à donner des troupes à la ligue, ou du moins empêcher qu'il ne traitât ſi-tôt avec le roi de Navarre, & qu'il avoit déclaré par ſon député que

jamais il ne consentiroit à l'exclusion qu'on entreprendroit de donner à ce prince de la couronne de France, si le roi venoit à manquer. 1584.

En effet cette difficulté du Jésuite, & des autres qui avoient le même scrupule que lui, fut bientôt levée; car le duc d'Anjou étant mort sur ces entrefaites, l'alarme fut donnée par-tout aux catholiques touchant le danger où l'on étoit de voir un prince hérétique sur le throne de France, au cas qu'il arrivât quelque fâcheux accident au roi, dont on affectoit de publier en tous lieux les infirmités causées par ses débauches, & le peu d'espérance qui lui restoit d'avoir des enfans après tant d'années d'un mariage jusqu'alors stérile.

Alarme donnée aux catholiques touchant le danger de voir un prince hérétique sur le throne.

Ce péril exagéré par les émissaires que les chefs de la ligue entretenoient dans toutes les provinces, mit tout-à-coup les esprits en mouvement.

On raisonnoit dans toutes les assemblées avec la plus extrème licence sur le gouvernement présent & sur le futur. Les prédicateurs dans les chaires, les curés dans leurs prônes, les professeurs dans leurs écoles, se répandoient en invectives contre la cour: les plus moderés alarmoient les peuples sur le péril où se trouveroit la religion, si, après la mort du roi, la loi du royaume pour la succession à la couronne avoit lieu à l'égard du roi de Navarre; & ils remuoient là-dessus d'autant plus vivement leurs auditeurs, qu'effectivement les malheurs dont la France & la religion étoient menacées en ce cas, paroissoient plus inévitables.

Ces préludes de soulevement se firent voir jusques dans la capitale. Le docteur Maurice Poncet, de l'ordre de Saint-Benoît, curé de saint Pierre des Arcis, s'étoit déja quelque temps auparavant déchaîné en pleine chaire contre la personne du roi même: il avoit traité d'hypocrisie & tourné en ridicule toutes ces confrairies de pénitens, toutes ces retraites, toutes ces processions dont il s'occupoit, & dont il entremêloit ses plaisirs, au lieu de travailler à remédier aux desordres de son état, au soulagement de ses sujets, & à pourvoir à la sûreté de la religion. Ce téméraire prédicateur fut cité pour une telle insolence: mais il en fut

Journal d'Henri III.

1584. quitte pour une réprimande, après laquelle on le renvoya à son monastere de Melun : cette indulgence ne servit au roi qu'à le faire plus mépriser, & à faire entendre aux séditieux qu'on les craignoit.

Conseil tenu à Saint-Germain, au sujet de ces mouvemens.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Averti cependant que les ligueurs commençoient à prendre les armes en divers endroits, il assembla son conseil à Saint-Germain pour délibérer sur les moyens de prevenir le soulevement. Tous parurent s'interesser fort à maintenir l'autorité royale, quoiqu'il y eût des ligueurs parmi eux, & entre autres le duc de Nevers qui se trouva fort embarrassé lorsque le roi, lui adressant la parole, lui fit connoître qu'on étoit très-instruit des liaisons qu'il avoit prises avec le duc de Guise.

Le duc de Nevers homme fort droit, jusqu'alors très-attaché au roi, mais animé par la duchesse sa femme contre les favoris, & d'ailleurs sincerement zélé pour la conservation de la religion catholique dans le royaume, n'étoit entré dans les intrigues de la ligue, que contre son inclination, & avec de grands scrupules de conscience, balançant entre ce qu'il devoit à son souverain, & ce qu'il croyoit devoir à Dieu pour la religion. Il se jetta aux piés du roi, lui protestant que son intention avoit toujours été & qu'elle étoit encore de lui être fidele, mais sans préjudice de la fidélité que sa conscience l'obligeoit d'avoir pour le maître de tous les rois. Le roi fit semblant d'agréer la franchise avec laquelle il lui parloit, & le résultat de la délibération fut que Sa Majesté feroit publier une déclaration, par laquelle il défendoit toutes sortes de ligues ou associations dans son royaume, & regardoit comme criminel de leze-majesté, quiconque en seroit ou auteur ou complice. Elle fut expédiée le onzieme de Novembre, & publiée aussi-tôt après.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Mais les ligueurs, sans s'en embarrasser, alloient toujours leur chemin, faisoient sous main leurs préparatifs, & sur-tout ils prirent leurs mesures à Rome pour engager le pape Gregoire XIII. dans leur parti.

Lettre de Pisani, ambassadeur de France à Rome, du 11 Septembre an. 1686.

Le cardinal Nicolas de Pellevé, d'une famille très-noble de Normandie, quoi qu'en disent les libelles des huguenots de ce temps-là, tout dévoué aux cardinaux de la mai-

1584.

son de Lorraine auxquels il devoit sa fortune, & le plus opiniâtre de tous les ligueurs étoit leur principal agent à Rome. Un nommé Jacques de la Rue qui prenoit dans ses lettres le nom de Martelli, Pilles abbé d'Orbais & chanoine de Notre-Dame de Paris, & quelques autres confidens de la faction, s'y donnoient de grands mouvemens pour gagner les cardinaux. Le pere Matthieu quelques jours avant la déclaration du roi, étoit parti pour y aller chargé de lettres de créance des cardinaux de Bourbon & de Guise, du duc de Nevers, des ducs de Guise & de Mayenne & du comte de Vaudemont; & y étant arrivé le vingtieme de Novembre il y trouva les choses déja fort avancées en faveur de la ligue.

Lettres du pere Matthieu au duc de Nevers du 11 Février 1585.

Le pape étoit dès-lors tout disposé à déclarer par une bulle, le roi de Navarre & tous les autres princes du sang qui feroient profession de l'hérésie, incapables de succéder à la couronne : mais il en fut empêché par quelques cardinaux qui lui conseillerent de ne rien précipiter, & de ne pas faire une démarche de cette conséquence, jusqu'à ce que les catholiques de France eussent fait quelques entreprises, qui fissent connoître que leur parti étoit le plus fort dans le royaume.

On voit par les lettres du pere Matthieu que dès ce temps-là quelques furieux parmi les ligueurs pensoient à attenter à la vie du roi, & il déclare sur ce point de la part du pape, que nul motif ne peut autoriser un tel crime: mais que pour prevenir l'effet des mauvais conseils de ceux qui gouvernoient ce prince, Sa Sainteté ne trouveroit pas mauvais qu'on se mît en état de le contraindre d'user de son autorité en faveur des catholiques contre les hérétiques.

Jusqu'où alloit l'emportement des ligueurs.

Ce pere étoit encore chargé particulierement de la part du duc de Nevers, de demander au pape la résolution du cas de conscience qui l'embarrassoit : savoir si le motif de maintenir dans le royaume la religion catholique, pouvoit le dispenser de l'obéissance qu'il devoit à son souverain. Il avoit déja fait sur cela une démarche, par laquelle il tenoit bien fort à la ligue. C'étoit une protestation * qui devint publique, de ne jamais reconnoître un prince hérétique

* Datée du premier Décembre 1584.

1584. pour ſucceſſeur de la couronne : mais il y avoit de la différence entre cette réſolution & celle de prendre les armes contre le roi. La déciſion de pluſieurs théologiens qui lui levoient ſon ſcrupule, ne le mettoit point en repos, & il ne pouvoit ſe déterminer à moins que le chef de l'égliſe ne parlât lui-même là-deſſus.

Déclaration du pape qui les autoriſe.

Il parla enfin, & déclara que les princes catholiques pouvoient prendre les armes, pour maintenir la religion catholique en France; que la guerre contre les huguenots étoit juſte & légitime, & qu'il étoit permis de la faire non-ſeulement à eux, mais à tous ceux qui les favoriſeroient ou aideroient, fuſſent-ils même *de qualité royale*. C'eſt ce que le pere Matthieu, Jacques de la Rue, & le cardinal de Pellevé, manderent au duc de Nevers, le conjurant avec beaucoup d'empreſſement de s'en tenir-là, & leurs lettres ſont aſſez connoître combien ils avoient d'envie de retenir dans leur parti un prince de ce caractere, qui avoit en même-temps la réputation d'un homme de bien & d'honneur, & d'un grand homme de guerre.

Lettre de la Rue du 30 Mars 1585. au duc de Nevers.

Ils avoient fait tout leur poſſible pour engager le pape à donner cette réponſe par écrit : mais il refuſa toujours de le faire. Ce refus laiſſa encore de l'inquiétude au duc de Nevers, qui conſulta de nouveau ſon confeſſeur appellé Berthonnier, & un nommé Faber de ſon duché de Nevers, homme docte & pieux, ainſi qu'il le qualifie, & leur demanda ſi le pape, ayant refuſé de lui donner ſa réponſe par écrit, il pouvoit ſuivre ſa déciſion verbale. L'un & l'autre prevenus, comme la plûpart des eccléſiaſtiques de ce temps-là, en faveur de la ligue, lui répondirent qu'un tel doute n'étoit qu'un véritable ſcrupule ſur lequel il devoit paſſer : mais non content de cela, il fit exprès le voyage de Rome, où les choſes ayant changé de face par la mort du pape, on lui donna une réſolution de ſon cas bien différente de celle qu'on lui avoit envoyée.

Jubilé obtenu en leur faveur.

La négociation du pere Matthieu eut tout le ſuccès qu'il pouvoit ſouhaiter. Il laiſſa en partant de Rome les affaires de la ligue en très-bon état, par le crédit du cardinal de Saint-Côme que le duc de Guiſe avoit gagné, & qui étoit ſecrétaire du pape. Ce pere obtint un jubilé pour tous les

ligués,

ligués, que le pape ne lui accorda non plus que de vive voix. Il prit son chemin par la Suisse, suivant les ordres qu'il en avoit, & tira promesse du colonel Fiffer, d'amener six mille Suisses catholiques au secours de la ligue, dès qu'on lui auroit consigné à Lucerne la somme de treize mille livres pour la premiere solde. 1584.

Le duc de Guise se voyant si bien appuyé à Rome, & assûré des Espagnols, qu'il ne trouvoit même que trop vifs & trop empressés pour l'embarquer dans la révolte, commença à se déclarer ouvertement au mois de Mars, & à assembler ses troupes : mais avant que de rien entreprendre, le cardinal de Bourbon publia une déclaration, contenant les motifs de la prise des armes par les princes & par les seigneurs de la ligue.

Matthieu, l. 8.

Ce cardinal, frere du feu Antoine roi de Navarre & de feu Louis prince de Condé, étoit un fort bon prince, très-zélé pour la religion, de tout temps grand ennemi des huguenots, qu'il n'avoit jamais ménagés, soit dans le conseil du roi, soit dans son archevêché de Rouen, aisé à gouverner par ceux qui avoient pris ascendant sur son esprit, & par ces qualités tout propre à seconder l'ambition du duc Guise. Ce prince sut encore lui présenter un appât capable de tenter un homme plus fin que ne l'étoit ce cardinal.

Il lui fit comprendre, conformément à ce qui avoit été résolu à la conférence de Joinville, que dans l'état où étoient les choses, c'étoit un point capital d'où dépendoit le salut du royaume & de la religion, de s'assûrer d'un successeur catholique pour la couronne; que le roi de Navarre son neveu qui y devoit parvenir suivant les loix de l'état, en étoit exclus par sa qualité d'hérétique; qu'en supposant cette exclusion il étoit incontestablement celui de la maison de Bourbon que le throne regardoit, & qu'étant même plus proche parent du roi d'un degré que le roi de Navarre, ce titre lui suffisoit pour lui disputer son droit; qu'ainsi ce n'étoit pas seulement l'avantage de l'état & de la religion qui devoit l'obliger à se faire chef de la ligue catholique, mais son intérêt propre.

Lettre du duc de Nevers au cardinal de Bourbon sans date.

L'éclat d'une couronne brille toujours agréablement aux yeux de quiconque a un prétexte plausible d'y prétendre.

Le cardinal de Bourbon en est déclaré le chef.

1584. Le cardinal, nonobſtant ſon âge de ſoixante & deux ans, & celui du roi qui n'en avoit que trente-quatre, ſentit augmenter ſon zele pour la religion par cette agréable chimere, & conſentit ſans peine à ſe déclarer chef de la ligue.

La déclaration qui fut publiée par le cardinal de Bourbon étoit datée de Peronne, & du dernier jour de Mars 1585. c'étoit lui qui parloit dans cet écrit. Il s'y intituloit premier prince du ſang, comme il avoit déja fait au traité de Joinville, quoique cette qualité appartînt au roi de Navarre. Il inſinuoit que la ſucceſſion à la couronne le regardoit. Il y donnoit aux ducs de Lorraine & de Guiſe le titre de lieutenans généraux de la ligue. Il y nommoit parmi les aſſociés, outre les autres princes de la maiſon de Lorraine, de Guiſe & de Vaudemont, le cardinal de Vendôme & les ducs de Nemours & de Nevers; & ce qui paroît de plus ſurprenant, mais ce qui marque en même-temps combien les intrigues des ligueurs étoient étendues, & comme ils avoient pris leurs meſures de loin, lors même qu'ils ſembloient ne pas agir, c'eſt qu'à la tête de la déclaration, quand on la répandit dans le royaume, on mit une liſte de ceux qui entroient dans l'aſſociation, où l'on voyoit avec les princes que je viens de nommer, le pape, l'empereur, les princes de la maiſon d'Autriche en Allemagne, le roi d'Eſpagne, les archevêques de Cologne & de Mayence, les ducs de Savoye, de Ferrare, de Cleves & de Parme, le grand-maître de Malte, la ſeigneurie de Veniſe, les républiques de Genes & de Lucques, le duc de Florence & le prince d'Ecoſſe, dont l'ambaſſadeur à la cour de France prêtoit ſes chiffres aux ligueurs, pour les correſpondances qu'ils avoient à Rome.

Tome 1. des mémoires du duc de Nevers.

Lettre du pere Matthieu au duc de Nevers.

Cette liſte avoit de quoi impoſer aux peuples & effrayer le roi; car il n'étoit pas vrai-ſemblable que la ligue eût oſé s'autoriſer de tant & de ſi grands noms, ſi toutes les puiſſances, dont elle ſe faiſoit fort, n'y avoient elles-mêmes conſenti.

Motifs de cette déclaration.

Le premier & le principal motif exprimé dans la déclaration, étoit que le roi n'ayant point d'enfans, on étoit menacé du danger d'avoir pour roi en France un prince hé-

1584.

rétique & relaps, quoique le serment de nos rois à leur couronnement les obligeât à maintenir sur toutes choses la religion catholique, apostolique & Romaine dans le royaume; on y ajoûtoit le refus des huguenots de rendre les villes de sûreté, leurs pratiques auprès des princes protestans d'Allemagne, pour établir, de concert avec eux, l'hérésie dans toute la France, les charges, ou les fonctions des charges, ôtées aux seigneurs catholiques bien intentionnés pour la religion, les moyens dont on se servoit, afin d'obliger les gouverneurs des places ennemies des huguenots à se défaire de leurs gouvernemens pour de l'argent, l'insatiable avarice des favoris, la multitude des nouveaux impôts, l'accablement & l'oppression de tous les ordres de l'état, & enfin l'inutilité du dessein formé aux états de Blois, de ne souffrir aucune autre religion dans le royaume que la catholique; dessein qui s'étoit évanoui par la damnable politique de ceux qui gouvernoient le roi & le royaume.

En quels termes elle étoit conçûe.

» Pour ces justes considérations, continuoit le cardinal, » Nous Charles de Bourbon, premier prince du sang....... » assisté des princes, cardinaux, pairs, prélats, officiers de » la couronne, gouverneurs de provinces, seigneurs, gen- » tilshommes, capitaines, villes & autres, faisant la plus » saine & meilleure partie du royaume...... déclarons avoir » juré..... de tenir la main forte & armée à ce que l'église » soit réintégrée en sa dignité, & en la vraie seule religion » catholique; que la noblesse jouisse de ses honneurs & pri- » viléges, le peuple soit soulagé, les nouveaux impôts in- » troduits depuis le roi Charles IX. abolis, les parlemens » maintenus dans leurs prérogatives, & les états quand ils » seront assemblés dans leur autorité, &c.

Enfin il s'adressoit à la reine mere, & la conjuroit de le seconder dans ses bonnes intentions pour le rétablissement de l'ordre dans le royaume, & la sûreté de la véritable religion.

Effets qu'elle fit sur l'esprit des peuples.

Une telle déclaration avec des circonstances si extraordinaires répandue de tous côtés, fit une étrange impression sur l'esprit de la plûpart des catholiques de toutes les conditions. Les uns emportés par le seul penchant de leur génie inquiet & toujours prêt à prendre parti dans les brouilleries

1584. de l'état, les autres véritablement séduits par un zele aveugle de religion, d'autres par l'espérance de faire leur fortune dans une faction qui avoit de grands appuis, s'y jetterent sans délibérer davantage. Plusieurs seigneurs & gentilshommes quitterent la cour pour se rendre auprès des chefs de la ligue, & entre autres Schomberg & la Châtre. Le retour de celui-ci, qui les avoit quittés un peu auparavant, fit un extrême plaisir au duc de Guise, comme il le témoigna dans une lettre au duc de Nevers, où il l'assûroit en même-temps que pas un de ceux, sur lesquels il avoit compté, n'avoit manqué à sa parole.

Lettre du duc de Guise au duc de Nevers sans date.

Lettre du même au même, de Châlons 21 Mars 1585.

Mesures du roi de Navarre pour s'y opposer.

Tandis que cette tempête se formoit, le roi de Navarre qui voyoit bien qu'elle ne tarderoit pas à fondre sur sa tête, pensoit à la conjurer, & étoit fort embarrassé quel parti prendre. Plusieurs lui conseilloient de prevenir ses ennemis, de se mettre en campagne, & de se saisir d'autant de places qu'il pourroit pour fortifier son parti : mais il consideroit d'ailleurs que de courir le premier aux armes, ce seroit donner aux ligués un trop grand avantage; qu'ils seroient ravis de pouvoir le faire passer dans le royaume & dans toute l'Europe pour l'auteur de la guerre civile, & de mettre par ce moyen le roi dans la nécessité de se servir d'eux & de leurs troupes contre lui comme contre un rebelle.

Disposition du roi à son égard.

Matthieu, l. 8.

Le duc d'Epernon vint sur ces entrefaites le trouver de la part du roi pour l'assûrer de l'amitié & des bonnes intentions que Sa Majesté avoit pour lui, l'inviter à se rendre à la cour, & à condescendre à ses volontés (cela vouloit dire à changer de religion) que c'étoit l'unique moyen de faire avorter tous les mauvais desseins de la ligue, & de ruiner leurs communs ennemis.

Il refuse de changer de religion.

Mémoires d'état 2. vol.

La chose ayant été mise en délibération, quelques seigneurs conseillerent au roi de Navarre de ne pas balancer à satisfaire le roi; & Roquelaure, entre autres, voyant le ministre Marmet s'échauffer beaucoup sur l'article de la religion, lui demanda brusquement si une paire de pseaumes à la huguenote pouvoit entrer en concurrence avec une couronne; & dit que son avis étoit qu'une offre telle que le roi faisoit, devoit être acceptée sans délibérer : mais les

ministres, à qui leur autorité sur les peuples du parti huguenot en avoit toujours donné beaucoup dans le conseil des chefs, & qui avoient obligé le roi de Navarre, quelque temps auparavant dans une assemblée de Montauban, à faire un nouveau serment de persévérer jusqu'à la mort dans le calvinisme, continuerent de s'opposer fortement à une telle résolution, & l'emporterent. 1585.

Le roi de Navarre répondit au duc d'Epernon qu'il conservoit pour le roi toute la reconnoissance & tout l'attachement possible : mais que vû les traitemens qu'on lui avoit toujours faits à la cour, il ne pouvoit y retourner avec honneur & avec sûreté; qu'il n'auroit recours aux armes que dans la derniere nécessité; que pour ce qui étoit de la religion, il n'étoit sur ce point nullement opiniâtre; que dès qu'on lui feroit voir qu'il étoit dans l'erreur, il ne balanceroit pas à se faire catholique : mais que jusqu'à ce qu'on l'en eût convaincu, il préféreroit le devoir de sa conscience à toutes choses.

Ce voyage du duc d'Epernon qui fut fort inutile au roi, servit beaucoup aux ligueurs, à décrier de plus en plus sa conduite. Ils prétendirent en avoir découvert le mystere, & publierent hardiment que le duc avoit promis au roi de Navarre d'employer tout son crédit pour tenir le roi dans ses intérêts, contre tous les efforts de la ligue catholique, à condition que lui & le duc de Joyeuse, seroient maintenus dans les emplois, & dans la considération où ils étoient; & les ligués ajoûtoient dans un (*a*) écrit qu'ils publierent, que le duc d'Epernon, de son chef & de son ordre, avoit assûré le roi de Navarre, au nom du roi, que ce prince le regardoit comme son fils, & comme l'héritier de sa couronne.

Secours étrangers dont il se fortifie.

Cependant le roi de Navarre, quoique résolu à ne pas commencer la guerre, avoit envoyé Jacques de Segur de Pardaillan à Frideric roi de Danemarc, avec ordre de passer à son retour par les cours des princes protestans d'Allemagne, & de-là en Angleterre pour lui menager la protection de la reine Elizabeth contre les ligueurs. Ceux-ci agirent fortement auprès de l'Empereur pour faire arrêter

(*a*) Cet écrit est rapporté dans les mémoires du duc de Nevers, t. 2.

1585. cet envoyé, & il ne tint pas à ce prince qu'il ne fût pris sur les terres de l'électeur de Brandebourg.

Il paroît par les instructions (*b*) de Pardaillan, que le but principale de cette ambassade, étoit d'engager le roi de Danemarc à accorder les Lutheriens & les Calvinistes sur l'article de la cene & de l'eucharistie, afin de les unir tous contre le pape, & de les disposer à prendre de concert la protection de leurs freres cruellement persécutés en divers états de l'Europe. Les ligueurs firent un grand bruit de cette ambassade; ils forgerent un prétendu concordat fait à Magdebourg, entre le roi de Navarre & les princes protestans, en vertu duquel une armée de vingt-cinq mille chevaux & de quarante-cinq mille hommes de pié de diverses nations devoient entrer en France dans peu de mois. Ils firent lire ce concordat, par les curés dans leurs prônes, & par les prédicateurs dans leurs sermons, comme le plan d'une conspiration générale des protestans contre la religion catholique: mais, sans s'arrêter davantage à des écrits, ils commencerent à user de voies de fait.

Les ligueurs commencent à agir de leur côté.

Lettre du duc de Guise à la duchesse de Nevers, de Reims 29 Avril 1585.

Autre lettre du même du 28 Avril.

Outre les principales places de leurs gouvernemens dont ils s'assûrerent, le duc de Guise ménagea une intelligence dans Verdun, & surprit cette ville le jour de Pâques. Il y entra avec quarante ou cinquante chevaux, & les bourgeois, presque tous catholiques, s'étant tout à coup soulevés contre le gouverneur, il l'assiegea dans une maison où il s'étoit sauvé, & le prit. Cinq compagnies du régiment d'Epernon, qui y étoient en garnison, mirent bas les armes, & les capitaines, aussi-bien que les soldats, prirent parti dans les troupes de la ligue. Cette expedition se fit avec toute la promptitude & toute la vigueur possible, & à la vûe de quatre cents soldats huguenots venus de Jamets & de Sedan, que le gouverneur avoit appellés à son secours, & qui étoient prêts d'entrer dans la ville. Le duc s'assûra aussi de Mezieres, & le deuxieme de Mai le sieur de Mandelot gouverneur de la ville de Lyon, du parti de la ligue, ayant tiré par adres-

(*a*) Elles sont en manuscrit dans la bibliotheque de M. Foucault conseiller d'état.

1585.

ſe de la citadelle bâtie par Charles IX. le baron du Paſſage, qui y commandoit, s'en empara. Marſeille fut pareillement ſurpriſe, par Daries ſecond conſul de la ville, & par le capitaine Boniface Cabanes : mais le ſieur Bouquier homme de grande autorité parmi les bourgeois les ayant animés, attaqua les traîtres ſi vigoureuſement à la tête de ceux qu'il avoit raſſemblés autour de lui, qu'il les mit en déroute, avant que de Vins, chef de la ligue en Provence, fût arrivé pour les ſeconder ; & le duc d'Angoulême grand prieur de France, que Bouquier avoit fait avertir du ſoulevement, étant accouru, tout fut appaiſé par le ſupplice de Daries & de Cabanes, que l'on fit pendre. Le grand prieur ayant encore découvert quelques intrigues de la ligue dans la ville d'Arles, y mit ordre, & les fit échouer. Le duc de Guiſe avoit tâché d'engager le parlement de Provence dans ſes intérêts : mais ce fut inutilement, & l'arrêt que cette cour donna trois jours après le ſoulevement de Marſeille, par lequel elle déclaroit perturbateurs du repos public, ceux qui prendroient les armes ſans ordre du roi, fit débander toutes les troupes du ſieur de Vins, & rendit le calme à la provence.

Lettre des ducs de Guiſe & de Mayenne au Parlement de Provence du 19 Mars 1585. datée de Joinville.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Matignon.

Bourdeaux un peu auparavant, avoit été ſauvé au roi, par la réſolution & par la prudence du maréchal de Matignon, qui s'étant ſaiſi de Vaillac, gouverneur de Château-Trompette, le contraignit à lui remettre entre les mains cette fortereſſe, par laquelle il devoit introduire quelques troupes de ligués dans la ville, où ils avoient un parti. Ils firent encore ſans effet en d'autres endroits quelques tentatives qui donnerent beaucoup d'inquiétude à la cour.

Foibleſſe du roi en cette occaſion.

Tous conviennent que jamais le roi ne fit paroître plus de foibleſſe que dans cette conjoncture ; car il eſt certain que le duc de Guiſe, quand il commença les hoſtilités, n'avoit au plus que quatre mille hommes de pié & mille chevaux ; & que ſi le roi, avec les gens de ſa maiſon & quelques troupes qu'il auroit pû aiſément raſſembler, s'étoit mis en campagne, & qu'il eût animé par un peu de réſolution le courage de ſes ſujets fideles, ainſi que le maréchal d'Aumont & quelques autres de ſes plus zelés ſerviteurs le lui

Chronologie novennaire de Victor Cayet.

1585.

conseilloient, il auroit dissipé cette poignée de gens, & obligé le duc à quitter le royaume avant qu'il eût pû être joint par quelques enseignes de Lansquenets, & quelques cornettes de Reîtres qui lui venoient d'Allemagne. Et cela est si vrai, que Beauvais-Nangis qui trouva le duc de Guise à Châlons avec si peu de troupes, lui ayant demandé ce qu'il prétendroit faire si le roi venoit l'attaquer? Me retirer au plus vîte en Allemagne, répondit-il, en attendant une occasion plus favorable.

Mémoires de Nangis.

Matthieu, l. 8.

La faute du roi étoit d'autant moins pardonnable, qu'il fut averti avant la fin de Mars de tout ce qui se tramoit. Ce fut par un gentilhomme nommé la Rochette, qui avoit tout le secret de la ligue. Il avoit été pris, & s'étoit laissé prendre exprès pour tout découvrir. L'on voit par des lettres du duc cardinal de Guise, combien ils étoient consternés de cette prise, qu'ils regardoient comme une chose capable de déconcerter toutes leurs affaires.

Lettre du duc de Guise du 30 Mars au duc de Nevers. Autre lettre du cardinal de Guise au même, datée du 25 Avril 1585.

Le meilleur manifeste du roi en cette occasion eût été une bonne armée: mais ce prince, au lieu d'agir d'abord avec vigueur, comme il convenoit, s'amusa à publier une nouvelle déclaration, où n'osant même nommer ceux qui y avoient donné lieu, il faisoit, comme un homme qui a peur, une simple apologie de sa conduite, & promettoit ses bonnes graces à ceux qui renonceroient à toutes ligues & associations.

Imputée à la reine mere.

Outre son indolence, & la vie molle à laquelle il s'étoit abandonné, c'étoit la reine mere & quelques autres de son conseil, gens timides, partisans secrets de la ligue, qui lui faisoient tenir cette conduite.

Le Laboureur continuation des Mémoires de Castelnau.

Cette princesse n'aimoit pas le duc de Guise: mais elle haïssoit beaucoup le roi de Navarre; & si l'on en croit quelques-uns, elle avoit en vûe, supposé que le roi n'eût pas d'enfans, de faire tomber la couronne au jeune prince de Lorraine son petit-fils, & fils du duc de Lorraine. Je croirois plûtôt encore que dans l'incertitude du succès d'un combat, qui étant désavantageux au roi, auroit mis sa personne en danger, ou l'auroit obligé d'avoir recours au roi de Navarre, elle ne cherchoit qu'à suspendre les premiers efforts de la ligue; qu'elle vouloit attendre que le

le temps lui fournît quelque remede au mal par quelque conjoncture favorable, tenir la même méthode à l'égard des catholiques ligués, qu'elle avoit tenue envers les huguenots depuis la mort de Henri II. & maintenir par les négociations & les traités les choses dans un état tolérable, comme elle avoit fait jusques alors. 1585.

Quoi qu'il en soit, elle fit envisager au roi la puissance de la ligue d'une maniere qui l'effraya. Elle lui représenta qu'il n'avoit pas affaire au seul duc de Guise, d'ailleurs ennemi redoutable par son esprit, par son courage, par son habileté dans la guerre, par sa réputation, par l'affection des peuples catholiques, & par le nombre de ses partisans; mais encore au pape, à l'empereur, au roi d'Espagne, au duc de Savoye, aux cantons catholiques, & à tous ceux que l'on voyoit par la déclaration du cardinal de Bourbon, autoriser la ligue; que les meilleures villes du royaume & la capitale même entroient dans la conspiration, & qu'ainsi il falloit promptement, & par quelque moyen que ce fût, étouffer un feu qui alloit en peu de temps embraser tout le royaume. Elle lui parla si fortement là-dessus, & lui fit voir un si grand danger dans la guerre qui s'allumoit, qu'il la conjura d'employer toute sa prudence à prevenir tant de malheurs, & lui abandonna la conduite de toute cette affaire.

Matthieu, l. 8.

Entrevûe de cette princesse avec le duc de Guise.

Dès qu'elle s'en vit la maîtresse, elle écrivit au duc de Guise, pour lui proposer une entrevûe. Il en fut surpris, & résolut de se bien prévaloir de la terreur où il avoit jetté la cour.

La reine ayant reçû un sauf-conduit du duc de Guise, se rendit à Epernai & puis à Reims, où ce duc & le cardinal de Bourbon lui firent des propositions les plus capables de la rebuter; & telles que non seulement elle les rejetta d'abord, mais même que le cardinal & le duc qui ne vouloient point en démordre, ne pouvoient se persuader qu'on les acceptât jamais; de sorte qu'ils manderent diverses fois à leurs amis que l'accommodement étoit désespéré, qu'ils alloient voir la reine pour la derniere fois, & la prier de se retirer.

Lettre du duc de Guise au duc de Nevers du 29 d'Avril.

Lettre du cardinal de Bourbon à madame de Nevers 21 Mai 1585.

Mais cette princesse qui étoit déterminée à conclure le traité à quelque prix que ce fût, ne se rebuta point. Elle se relâchoit tous les jours sur quelque article, pour ne point

1585. rompre la négociation, jusqu'à ce qu'enfin voyant que le danger croissoit par l'arrivée des Allemands qui étoient prêts de joindre le duc de Guise, qu'il faisoit un détachement sous le duc d'Aumale pour aller fortifier la ligue en Picardie, & que ses efforts pour amener ce prince & le cardinal Bourbon à des conditions raisonnables étoient inutiles, elle leur dit qu'elle ne pouvoit pas accepter celles qu'ils proposoient, mais qu'ils les lui présentassent par écrit, & qu'elle en délibéreroit avec le roi, à quoi ils consentirent.

Propositions du dernier.

* Datée du 9 Juin 1585.

Ils firent donc un écrit en maniere de requête*, qui contenoit en substance les points qui suivent; que le roi contraindroit les huguenots par la voie des armes, si cela ne se pouvoit faire autrement, à lui remettre les villes qu'il leur avoit laissées; qu'il renonceroit à la protection de Geneve; qu'il accorderoit des sûretés aux ligués; qu'après la conclusion du traité, il feroit un édit de pacification irrévocable en faveur de la religion catholique, & pour défendre l'exercice de toute autre dans le royaume; qu'il feroit serment d'observer cet édit; que le même serment, par ordre de Sa Majesté, seroit fait par les pairs, par les officiers de la couronne, par les conseillers d'état, par les parlemens, par les gouverneurs des provinces, & des places & par les villes & communautés, & que l'édit seroit exécuté sans nul délai.

Acceptées par le roi à la sollicitation de la reine mere.

Edit de Nemours rendu sur ce sujet.

Le roi avoit mille raisons de ne pas entériner cette requête. La plus essentielle étoit la guerre civile, où il en faudroit venir avec les huguenots : mais comme d'autre part elle étoit inévitable de la part des catholiques ligués, il consentit par l'avis de la reine mere à tout ce qu'on demandoit; & l'on conclut à Nemours le septieme de Juillet le traité de paix, où les articles de la requête furent beaucoup plus particularisés. Il y fut convenu qu'il n'y auroit désormais en France qu'une seule religion; que les ministres huguenots sortiroient du royaume dans un mois, & dans six mois tous les autres, qui ne voudroient pas rentrer dans la religion catholique; que tout hérétique pour la seule raison d'hérésie, seroit incapable de posseder aucune charge, dignité ou bénéfice; que les chambres mi-parties appellées chambres de l'édit, seroient supprimées; que le roi

autoriseroit ce traité par un édit irrévocable, & que lui, son conseil & tous les corps du royaume, le confirmeroient par leur serment; qu'il seroit enregistré au parlement & exécuté sans délai; qu'on retireroit des mains des huguenots les villes qu'on leur avoit cedées, ainsi qu'on l'avoit demandé dans la requête; que le cardinal de Bourbon auroit Soissons pour ville de sûreté, le duc de Mercœur Dinan & le Conquet en Bretagne; le duc de Guise Verdun, Toul, Saint-Disier & Châlons; le duc de Mayenne, le château de Dijon, la ville & château de Beaune; le duc d'Aumale Saint-Esprit de Rue en Picardie; que le gouvernement de Bourbonnois vacant par la mort du sieur de Ruffec seroit donné au duc d'Elbœuf; que le cardinal de Bourbon auroit pour sûreté de sa personne soixante & dix gardes à cheval & trente arquebusiers, le cardinal de Guise trente arquebusiers, & les ducs de Mercœur, de Guise & de Mayenne, trente gardes à cheval, & que tout ce qui avoit été fait & entrepris par la ligue catholique, seroit avoué & approuvé du roi, comme fait pour son service & pour celui de l'état, sans qu'aucun de ceux qui y avoient eu part pût être inquiété pour la surprise des villes, pour l'enlevement des deniers du roi, & pour tout autre acte qui pourroit avoir apparence de crime ou de rebellion. 1585.

A tout cela il fut ajoûté que la citadelle de Lyon seroit rasée, que le roi fourniroit aux ligués la somme de deux cents un mille six écus, dont les deux tiers seroient employés à payer les troupes étrangeres qu'ils avoient levées, & qu'il donneroit cent autres mille écus pour bâtir une citadelle à Verdun, outre l'entretien des gardes qu'il accordoit aux princes ligués. Matthieu, l. 8.

Chagrin qu'en eut le roi de Navarre, qui lui fit blanchir sa moustache.

Tel fut le fameux édit de Nemours, que l'on put appeller le triomphe des rebelles & l'anéantissement de l'autorité royale. Cet édit ayant été porté au roi de Navarre, le jetta dans un tel accablement, que pensant profondément aux maux qui alloient fondre sur le royaume, sur lui-même & sur son parti, la partie de sa moustache du côté qu'il avoit la tête appuyée sur sa main, lui blanchit tout à coup. C'est ce qu'il dit un jour au marquis de la Force, en présence de Matthieu, son historiographe, qui le rap-

1585. porte dans le huitieme livre de son histoire du regne de Henri III.

Mauvais état de la ligue à Rome.

Tandis néanmoins que tout réussissoit en France aux chefs de la ligue, ils eurent le chagrin d'apprendre que leurs affaires avoient changé entierement de face à Rome, & qu'ils étoient en danger de perdre l'appui de cette cour, qui leur étoit d'une si grande importance.

Le pape Grégoire XIII. étoit mort le dixieme d'Avril. Il étoit favorable à la ligue, mais toûjours avec quelque doute, ce qui fit qu'il ne voulut jamais donner aucun écrit que les ligueurs pussent produire comme un monument de son approbation; & peu de jours avant sa mort s'entretenant avec le cardinal d'Est sur ce sujet, il lui dit que les ligués de France n'auroient jamais ni bulle, ni bref de lui, d'autant qu'il ne voyoit pas assez clair dans toute cette intrigue. Toute-fois la conduite qu'il tint à cet égard, autorisa extrèmement la faction & la condescendance qu'il eut de laisser mettre son nom par le cardinal de Bourbon à la tête de la liste des souverains qui y entroient, fit un étrange effet sur les catholiques du royaume.

Mais son successeur en usa à son avenement au pontificat d'une toute autre maniere. C'étoit Sixte V. homme que l'histoire nous représente comme un des plus habiles qui ayent été assis sur la chaire de S. Pierre, & d'un caractere à ne se pas laisser éblouir par les apparences.

Lettre du marquis de Pisani du 4 Août 1585.
Lettre du duc de Nevers au cardinal de Bourbon du 15 Août 1585.
Lettre du même au même du 5 Août 1585.

En effet, dès qu'il fut élû pape, il ne dissimula point ses sentimens sur la ligue. Il en parla comme d'un très pernicieux complot; & comme on lui eut rapporté que quelques moines avoient tenu des discours injurieux au roi à cette occasion, il les envoya aux galeres.

Cette conduite du pape fit qu'on changea tout-à-fait de langage à Rome sur cet article. La ligue ne s'y appelloit plus la ligue sainte, mais une injuste faction & un parti de rebelles; on n'y parloit que de l'obéissance dûe aux souverains, & on n'y donnoit point aux ligueurs d'autre nom, que celui de séditieux & d'Espagnols.

Le marquis de Pisani, ambassadeur du roi en cette cour, prit le dessus sur le cardinal de Pellevé, & sur les autres agens des ligués, & ruinoit en peu de jours toutes

les cabales qui leur avoient coûté bien du temps à former. 1585.

Cet ambassadeur informa le roi des bonnes dispositions où étoit le pape, & lui conseilla de punir exemplairement ceux qui en parleroient autrement en France, comme plusieurs faisoient; car c'étoit-là un des artifices des chefs de la ligue, à qui il étoit de la derniere importance de passer toujours pour agir suivant les intentions du Saint-Siége, le contraire devant immanquablement faire rentrer la plûpart des catholiques dans l'obéissance & dans le parti du roi.

Mais le pape ne s'expliqua à personne là-dessus plus ouvertement qu'au duc de Nevers, qui, malgré les oppositions des autres chefs de la ligue & de leurs agens à Rome, en entreprit le voyage pour consulter le pape par lui-même, & mettre sa conscience en repos.

Le pape dans les diverses audiences qu'il lui donna, après avoir loué sa droiture, sa tendresse de conscience, sa religion & sa sagesse à ne pas passer sur des scrupules qui étoient très-bien fondés, lui demanda en quelle école lui & les autres ligués avoient appris, qu'il fût permis de former des partis dans un état contre la volonté d'un roi légitime, & s'il avoit assez envisagé les suites d'une telle conspiration? » Je crains fort, ajoûta-t-il, que ce beau zele pour » maintenir la religion catholique, n'en cause la destruction » dans le royaume. Que peut faire le roi, s'il se voit poussé » par les ligués? sinon de se jetter entre les bras des hu» guenots de France & des protestans d'Angleterre & d'Al» lemagne, pour maintenir son autorité & conserver sa » couronne; & s'il le fait, comme il le fera sans doute, » quels avantages les hérétiques n'en tireront-ils point? & » quels effets funestes ne doit-on point appréhender pour » la véritable religion, d'une inondation d'hérétiques dans » le royaume, & des traités honteux que l'on contraindra » le roi de faire avec le roi de Navarre & le prince de » Condé?

Diverses lettres du duc de Nevers écrites de Rome en 1585.

Il lui parla des chefs des ligués, comme étant parfaitement instruit de leurs caracteres & de leurs vûes. Il lui dit qu'il étoit très-persuadé des bonnes intentions du cardinal de Bourbon: mais que ce cardinal étoit la dupe de l'am-

1585. bition de ceux qui le faisoient agir; qu'il savoit qu'aux états de Blois le roi ne s'étoit déclaré que malgré lui le chef de la ligue; que ce prince regardoit les ligués comme ses mortels ennemis; qu'il avoit raison de les regarder ainsi, après l'énorme attentat qu'ils avoient commis contre son autorité royale; qu'il les appréhendoit plus que les huguenots: & dans l'entretien, en gémissant sur la conduite de son prédécesseur, il s'écrioit, » quel terrible compte il a eu à rendre après sa mort de l'approbation qu'il a donnée à la ligue! ça été à la persuasion du cardinal de Saint-Côme, qui répondra aussi un jour au jugement de Dieu, du sang que ses conseils feront répandre dans le royaume de France. « Mais lorsqu'il eut appris le détail du traité de Nemours, il en parla avec encore plus d'indignation que du reste. Il fit paroître autant de mépris pour la foiblesse du roi, que de surprise pour la conduite également imprudente & insolente des chefs des ligués, d'avoir extorqué de lui tant de choses indignes de la Majesté royale, qui le rendroient irréconciliable à jamais avec eux, & sur lesquels il ne tiendroit ses promesses, qu'autant de temps qu'il lui en faudroit pour se préparer à les perdre.

Le pape prédit tous les maux que la ligue devoit causer.

Ces discours du pape étoient presque autant de prophéties, qui ne furent que trop exactement vérifiées par les évenemens, & le duc de Nevers en profita, pour rentrer quelque temps après dans son devoir. Il en rendit compte au cardinal de Bourbon, au duc de Guise & au cardinal de Guise, & blâma fort la conduite qu'ils avoient tenue dans le traité de Nemours, où contre son avis ils avoient poussé le roi à bout, & traité avec lui, comme de souverain à souverain, au lieu de se contenter, ainsi qu'ils en étoient convenus avant son départ de France, de ruiner les favoris, & en particulier le duc d'Epernon, & de tirer le roi de leurs mains, & de les lui faire abandonner. Il les assûra sur l'étude qu'il avoit faite de la politique des Italiens & des Espagnols pendant son séjour à Rome, qu'il n'y avoit nul fond à faire sur les premiers; qu'ils ne prenoient part que fort médiocrement aux divisions de la France; que quelque beau semblant qu'ils fissent, ils se moquoient des prieres, des soumissions & du zele des ligués: mais qu'ils pro-

noient grand plaisir à voir que la ligue & le roi eussent à l'envi recours à eux, comme aux arbitres du sort des états de la chrétienté, & qu'à la fin ils se déclareroient toujours pour le parti le plus fort. 1585.

Que pour les Espagnols, leur but étoit uniquement d'entretenir la guerre civile en France, afin d'empêcher les François de se mêler de celles des Pays-Bas; que le roi d'Espagne s'en étoit ainsi expliqué au pape même par son ambassadeur; que ce prince donneroit toujours aux ligueurs de grandes espérances de secours, tant d'hommes que d'argent : mais qu'il ne les secourroit jamais assez puissamment, pour les rendre maîtres de la cour & des huguenots.

Remontrances du duc de Nevers au cardinal de Bourbon.

Après avoir fait le plan de la politique de ces deux cours, le duc de Nevers exhortoit fortement le cardinal de Bourbon à modérer l'impétuosité du duc de Guise, & conseilloit à ce duc de profiter de son avantage, non pas pour insulter au roi, mais pour se r'ouvrir un chemin au rang & au crédit qu'il souhaitoit avoir à la cour; que la crainte qu'il avoit causée lui en faciliteroit les moyens; que s'il demandoit au roi ses bonnes graces avec soumission, & qu'il lui donnât des marques d'un sincere retour, il en seroit reçû à bras ouverts, & qu'il verroit les mignons ramper à ses piés; qu'enfin il étoit d'avis qu'il ne s'engageât pas de nouveau dans le mauvais pas dont il étoit si heureusement & si glorieusement sorti; & que s'il prenoit une autre conduite, il se perdroit lui-même, le roi, & tout le royaume.

Bulle du pape sur cette affaire.

Lettre du marquis de Pisani du 4 Août 1585.

Le marquis de Pisani ne manquoit pas d'instruire le roi de ces semences de division, qu'il voyoit naître entre les chefs des ligueurs, & du mécontentement que le cardinal de Pellevé faisoit paroître de la conduite & des discours du duc de Nevers, qui effectivement convint avec le pape d'abandonner la ligue, & de se réconcilier avec le roi: mais comme son zele pour la religion catholique ne lui permettoit pas de rien faire qui y fût préjudiciable, (a) il

(a) Il y a tout lieu de douter de l'existence de cette bulle, qui ne se trouve point dans le bullaire. Il est vrai que le duc de Nevers en dressa le projet, & qu'il le présenta au pape écrit en Italien. Mais l'auteur de ses mémoires,

1585.

* Datée du 5 Septembre 1585.

obtint une * bulle, & ce fut lui-même qui la composa, par laquelle le pape excommunioit en même-temps ceux qui donneroient du secours aux huguenots, & ceux qui entreprendroient quelque chose contre le roi & contre son royaume. Cette bulle fut souscrite par six cardinaux, & expédiée au duc avant son départ de Rome.

Lettre du duc de Nevers au roi du 15 Septembre 1585.

* Datée du 15 Décembre de Nevers.

Dès qu'il l'eut en main, il écrivit au roi une lettre, où lui demandant pardon pour le passé, il lui vouoit une fidélité entiere pour l'avenir, & le supplioit de juger de la sincérité de son repentir par la conduite qu'il avoit tenue à Rome. Il lui en écrivit une autre * deux mois après, où il lui disoit que sans penser à se justifier, il lui auroit déja porté sa tête en se soumettant absolument à sa clémence ou à sa justice, si une maladie, qui l'avoit arrêté à Nevers, ne l'eût contraint de retarder son voyage à la cour.

Lettre du roi au duc de Nevers du 5 Janvier 1586.

Le roi, ravi du retour de ce prince, dont les conseils & l'expérience dans la guerre pouvoient lui être aussi utiles, que l'exemple qu'il donnoit aux seigneurs rebelles en rentrant dans son devoir, lui écrivit d'une maniere pleine de bonté, & l'assûra qu'il ne seroit pas plutôt arrivé auprès de sa personne, qu'il lui donneroit des marques très-réelles de sa tendresse.

En effet, peu de temps après, le duc étant venu à la cour, il y fut très-bien reçû. Il se jetta aux piés du roi, qui le fit lever aussi-tôt, & en l'embrassant lui donna le gouvernement de Picardie. Il lui fit ce don malgré les remontrances de plusieurs de son conseil, qui ne croyoient pas qu'il fût de la prudence de confier si-tôt à un des principaux chefs de la ligue un gouvernement si important, où elle avoit pris naissance, & où elle étoit si puissante. Mais le roi con-

qui le rapporte, dit simplement qu'il fut *rendu* au duc quand il partit de Rome. Au lieu que le pere Daniel fait entendre que cette bulle fut véritablement publiée. Il ajoûte qu'elle fut *souscrite par six cardinaux, & qu'elle fut expédiée au duc avant son départ de Rome.* L'auteur des mémoires de Nevers dit seulement que le projet lui fut *rendu*, mais il ne dit point que la bulle lui fut *expédiée*. D'ailleurs les six cardinaux que le pere Daniel dit avoir souscrit la bulle, signerent seulement une attestation qui se voit au bas du projet, par laquelle ils déclarent que c'est le véritable modele de la bulle que le duc de Nevers a proposé au pape pour l'extirpation des hérétiques du royaume de France. Le duc voulut sans doute avoir ce certificat, dans la crainte qu'on ne cherchât à le rendre odieux en France, en l'accusant d'avoir sollicité quelque bulle plus forte que celle qu'il avoit proposée. *Voyez les mém. de Nevers, tom. 1. p. 663.*

noissoit

1585.

noissoit trop la droiture de ce prince pour avoir la moindre défiance de lui; & il n'eut effectivement jamais aucun sujet de se repentir de lui avoir donné cette marque de confiance.

Quelles étoient ses vûes en désapprouvant la ligue. Autre bulle contre le roi de Navarre.

Mais le pape, en désapprouvant la ligue, ne prétendoit pas s'obliger à ne point prendre toutes les mesures qu'il jugeroit propos, pour empêcher que l'hérésie ne s'établît en France, & sur-tout qu'elle n'y devînt la religion dominante par l'élévation d'un prince hérétique sur le throne. C'est pourquoi cinq jours après la bulle qu'il avoit accordée au duc de Nevers, où il excommunioit tous ceux qui s'attaqueroient à la puissance royale, il en publia une autre * contre le roi de Navarre & le prince de Condé signée par vingt-cinq cardinaux, par laquelle il excommunioit ces deux princes, les privoit eux & leurs successeurs de tous leurs états, & spécialement du droit de succession à la couronne de France, & donnoit à tous leurs vassaux & sujets l'absolution de leur serment de fidélité.

* Datée du 10 Septembre 1585.

Le roi de Navarre si vivement attaqué par tant d'écrits, & menacé de l'être bientôt par les armes de ses ennemis, répondoit aux uns, & se préparoit contre les autres.

Manifeste de ce Prince contre les libelles des ligueurs.

A la déclaration du cardinal de Bourbon & à quelques autres libelles des ligués, il opposa un manifeste daté de Bergerac du dixieme de Juin, où il prouvoit que c'étoit une calomnie de le traiter d'hérétique obstiné, vû qu'il étoit prêt de se soumettre à un concile libre, & qu'il méritoit encore moins le nom de relaps, étant notoire à tout le monde, qu'il n'avoit changé de religion en apparence après la Saint-Barthelemi, que par violence, & lorsque, pour l'y contraindre, on lui tenoit le poignard sur la gorge. Après avoir dans cet écrit donné, sauf le respect du roi, le démenti à tous ses ennemis sur les choses qu'ils lui imposoient faussement, il s'offroit nonobstant l'inégalité du rang & de la condition, à vuider la querelle avec le duc de Guise dans un combat singulier, pour épargner le sang de tant de noblesse & de peuple, que la guerre civile alloit répandre.

Nouveau parti en faveur de l'autorité royale.

Il publia depuis un autre écrit, après s'être abouché à S. Paul de Cap de Joux dans le Bazadois, avec le prince

1585. de Condé & le maréchal de Montmorenci. Ce maréchal à peu près par les mêmes motifs qui l'avoient engagé quelques années auparavant à se faire le chef des malcontens, & sur-tout par la crainte de voir sa maison accablée par la puissance du duc de Guise, formoit un nouveau parti, composé des catholiques ennemis de la ligue, & défenseurs de l'autorité royale.

Cet écrit intitulé *avertissement sur l'intention & but de messieurs de Guise dans la prise des armes*, & composé par le sieur du Plessis Mornai, contenoit entr'autres choses les preuves du dessein que ces princes avoient formé, de se frayer un chemin au throne par la destruction de la maison royale. Un tel écrit fit un grand fracas; il fut envoyé par le duc de Guise au duc de Nevers, qui ne s'étoit pas encore déclaré pour le roi, & qui lui récrivit qu'il étoit de la derniere conséquence, qu'on ne le laissât pas sans réponse. Il y fit des notes, qui ayant été mises entre les mains de Pierre d'Espinac archevêque de Lyon, ce prélat y fit une réponse, où il y a une chose digne de remarque. C'est qu'en traitant de l'accusation qu'on y fit au duc de Guise, de prétendre à la couronne de France, non-seulement il la réfute très-fortement, mais encore il montre la nullité des titres, sur lesquels certains livres, qui avoient paru sur ce sujet, appuyoient les droits de la maison de Guise à cet égard : & rien ne peut prouver plus fortement que du moins jusqu'alors, le duc de Guise n'avoit jamais porté ses prétentions si haut, & que ce qu'il avoit souvent dit, étoit vrai; que non-seulement ces sortes de livres avoient paru sans son aveu, mais encore qu'ils avoient été fabriqués ou par des hommes extravagans, ou même par des ennemis de sa maison.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Réponse du roi de Navarre à la bulle du pape.

Cayet, chronique novennaire.

Quant à la bulle du pape, le roi de Navarre écrivit de Montauban quatre lettres pour y répondre; l'une adressée au clergé de France, une autre à la noblesse, la troisieme au tiers-état, & la quatrieme aux Parisiens. Il en montroit les nullités, l'atteinte qu'elle donnoit à l'autorité des souverains, les artifices de ceux qui l'avoient sollicitée, & en même-temps le peu d'égards qu'on avoit eus dans le traité de Nemours au soulagement des peuples, au reglement des

finances, & aux autres avantages de l'état, quoique les ligueurs se fussent parés de tous ces beaux prétextes, pour justifier leurs armes : mais regardant en cette occasion le pape comme son ennemi personnel, & qui l'avoit traité d'une maniere très-indigne, il s'en vengea par un autre écrit, qu'il trouva moyen de faire afficher aux portes-mêmes du Vatican. Il y appelloit comme d'abus de cette bulle au Parlement & au concile général, & il imploroit le secours des souverains, qui devoient tous s'intéresser dans sa cause, par l'injure que le pape faisoit à l'autorité royale, en s'attribuant la puissance de disposer des couronnes, & le droit de décider sur des tels différends. On dit que Sixte V. quoiqu'il n'eût pas sujet d'être satisfait de cette insulte, ne le blâma pas, & qu'à cette occasion il dit au marquis de Pisani, qu'il seroit à souhaiter que le roi son maître eût autant de résolution contre ses ennemis, que le roi de Navarre en faisoit paroître contre ceux qui haïssoient son hérésie : ce qui est assez conforme à ce qu'on a écrit dans la vie de ce pape, que de tous les souverains de la chrétienté, il n'estimoit gueres que ce prince & Elisabeth reine d'Angleterre; & cela par la fermeté avec laquelle ils gouvernoient, qualité dont lui-même se piquoit beaucoup, & dont il donna de temps en temps des preuves aux dépens de quelques seigneurs Romains à qui il en coûta la tête.

1585.

Cette bulle consola les agens des ligueurs à Rome des désagrémens qu'ils recevoient du pape, qui parloit toujours de la ligue avec indignation & mépris : mais dans le fond il ne les servit que trop utilement par cette sentence qu'il prononça contre le roi de Navarre; car l'exclusion de ce prince de la couronne de France étoit une des principales fins qu'ils se proposoient; & elle autorisoit par-là le peuple catholique à se joindre à eux.

Aussi ne manquerent-ils pas de s'en prévaloir, & quoiqu'on n'osât pas débiter publiquement des exemplaires de sa bulle, & bien moins encore proposer de la faire recevoir par le parlement qui, par les remontrances qu'il fit au roi, lui fit assez connoître ses sentimens là-dessus, elle fut imprimée en France, & se répandit sous main. Les plus

Cayet, t. 1.

1585. zélés distributeurs de cette bulle furent les émissaires de la ligue des Seize, qui causa depuis tant de désordres, & dont il faut par cette raison que je parle ici avant que d'entrer dans la narration de la guerre que le duc de Guise obligea le roi, malgré lui, de faire au roi de Navarre.

Ce que c'étoit que la ligue des Seize.

Le voyage du duc d'Epernon vers ce prince après la mort du duc d'Anjou, ayant donné occasion aux ligueurs de publier quantité de calomnies contre le roi, & en particulier qu'il étoit résolu de se joindre avec les huguenots contre les catholiques, les esprits étoient en un tel mouvement sur l'article de la religion, qu'il sembloit que chaque particulier se crût chargé d'en prevenir la ruine, & autorisé pour le faire.

Un bourgeois de Paris nommé la Roche-Blond, homme de bien & plein de bonnes intentions, étoit dans cette idée, que tout étoit permis pour une si bonne cause, & qu'il étoit obligé en conscience d'en entreprendre la défense par toutes sortes de voies. Il s'ouvrit là-dessus à plusieurs curés, docteurs & prédicateurs de Paris, & sur-tout à Jean Prevost curé de saint Severin, à Jean Boucher, curé de saint Benoît, & au docteur Matthieu de Launoi chanoine de Soissons. Ces trois hommes étoient depuis longtemps tout dévoués à la ligue, & s'étoient toujours distingués dans cette faction par leurs emportemens.

Après avoir beaucoup raisonné ensemble, ils convinrent de former une ligue particuliere, pour mettre Paris entierement dans les intérêts de celle qui étoit répandue dans tout le royaume, & ils résolurent de s'associer quelques autres personnes dont ils seroient sûrs pour le secret, & dont l'adresse, le crédit parmi le peuple, & le courage pouvoient leur être utiles dans l'exécution de leur projet.

La Roche-Blond répondit d'un avocat nommé d'Orléans & du sieur Acarie maître des comptes. Le curé de saint Severin nomma Compan marchand, & Caumont autre avocat. Le curé de saint Benoît choisit Menager de même profession & Crucé procureur. Launoi fournit le sieur de Manœuvre, de la famille des Hennequins; & comme il n'en connoissoit point d'autre du caractere qui leur convenoit, le curé de saint Severin suggéra le sieur d'Effiat gen-

tilhomme d'Auvergne, qui étoit de sa connoissance, & il fut agréé. On y ajoûta quelque temps après Jean Pelletier curé de saint Jacques de la Boucherie, Jean Guincestre bachelier en théologie & curé de saint Gervais, Bussi-le-Clerc, Emonet & la Chapelle procureurs, le commissaire Louchard, la Morliere notaire, Roland Elû & son frere, & quelques autres tant ecclésiastiques que laïques.

Mais afin que le secret fût mieux gardé sur les résolutions qu'ils prendroient, ils établirent un conseil composé seulement de dix personnes, partie ecclésiastiques, partie laïques, pour donner le mouvement à tous les autres. Ce conseil se tenoit d'abord ordinairement en Sorbonne dans la chambre du curé de saint Benoît, & depuis au collége de Fortet, où celui-ci alla se loger; & ce collége fut pour cela depuis appellé le berceau de la ligue des Seize.

Ils choisirent ensuite six d'entre eux, auxquels ils distribuerent les seize quartiers de la ville pour y gagner des partisans, y semer les bruits utiles à la faction, & y porter les ordres de leur conseil. Ceux-ci furent la Roche-Blond, Compan, Crucé, Louchard, la Chapelle & Bussi-le-Clerc. C'est du nombre des quartiers de Paris, & non pas de celui des personnes, que cette association fut depuis appellée la ligue des Seize.

Ses progrès. Cette ligue fit en peu de temps des progrès surprenans, non-seulement parmi le peuple, mais encore parmi les gens de condition: mais de ceux-ci peu se hasardoient à assister aux assemblées, & on n'y en admettoit gueres sans leur faire protester qu'ils étoient résolus à tout, & même à souffrir la mort pour une si sainte cause.

Quoique la ligue des Seize se couvrît comme celle de Peronne, du spécieux prétexte de la religion, il y avoit néanmoins quelque chose de beaucoup plus criminel dans le serment que l'on faisoit en y entrant: car au lieu que dans celle de Peronne on y promettoit toute obéissance au roi, on déclaroit dans l'autre qu'elle se faisoit contre l'hérésie, l'hypocrisie & la tyrannie: cela vouloit dire, ainsi qu'ils l'entendoient, contre le roi même, qu'ils accusoient de ces trois crimes.

Cette faction se forma à l'insû même du duc de Guise:

1585. mais dès que les chefs la virent bien établie & très-nombreuse, ils lui en donnerent avis aussi-bien qu'au cardinal de Bourbon, qui furent ravis d'avoir ainsi contre leur espérance la capitale du royaume parfaitement dévouée à leurs intérêts; & dans la suite par les mesures qu'ils prenoient de concert avec cette ligue, ils la rendirent infiniment plus pernicieuse & plus redoutable au parti du roi, qu'elle n'eût été sans cela.

Ses correspondances avec la ligue generale.

Ce fut sous leur autorité & de leur consentement, qu'elle eut correspondance avec la ligue générale; qu'elle envoya des agens dans toutes les provinces, & que les ligués des provinces en tenoient à Paris. Le secret fut si bien gardé, que quoique le roi & ses ministres s'apperçussent bien qu'il se tramoit quelque chose, ils ne purent jamais en rien savoir bien distinctement; & ils n'eurent une connoissance entiere de cette faction, que par les funestes effets qu'elle produisit depuis.

On ne pouvoit pas violer plus directement le traité de Nemours, que le fit le duc de Guise, en autorisant la ligue des Seize : car par un des articles de ce traité, lui & le cardinal de Bourbon avoient promis de renoncer à toutes ligues & associations au-dedans & au dehors du royaume : mais ces perfidies & ces parjures ne furent jamais des sujets de scrupule & un frein pour l'ambition, & ils l'étoient en ce temps-là encore moins qu'en tout autre.

Le duc de Guise contraint le roi à la guerre.

Le duc de Guise n'en demeura pas-là, & se voyant un si fort parti dans la capitale du royaume, il ne pensa plus qu'à contraindre le roi à faire la guerre au roi de Navarre. C'étoit une suite nécessaire du traité de Nemours & de l'édit de Juillet : car en conséquence de l'un & de l'autre, les calvinistes devoient sans délai être contraints par les armes de rendre les villes de sûreté, s'ils refusoient de le faire autrement.

Le roi vivement pressé par les ligués sur cet article, & voulant d'ailleurs différer autant qu'il le pourroit, à commencer une guerre qui alloit désoler tout son royaume, & augmenter la puissance & le crédit de ceux qu'il regardoit comme ses plus mortels ennemis, se servit de deux moyens pour la suspendre quelque temps. Le premier auquel les

liguès ne pouvoient pas s'empêcher de condeſcendre, fut de faire une nouvelle ſommation au roi de Navarre de ratifier le traité de Nemours. Il lui envoya à Montauban Philippe de Lenoncourt qui fut fait cardinal cette même année, & lui joignit le ſieur de Poigni, & le préſident Nicolas Brulard marquis de Sillery, que le roi de Navarre, étant parvenu à la couronne, fit pluſieurs années après chancelier de France. Les ligueurs firent en ſorte que le ſieur Prevoſt curé de ſaint Severin un des chefs de la ligue des Seize, dont le roi ne ſavoit encore rien, accompagnât les envoyés; & ils furent informés par ſon moyen de tout ce qui s'étoit paſſé dans la conférence. Lenoncourt & le préſident conjurerent le roi de Navarre ſuivant leurs inſtructions, de ſe faire catholique, de rendre les villes de ſûreté, & du moins de ſuſpendre les ordres qu'il avoit donnés à ſes agens pour une levée de troupes en Allemagne.

1585.

Sommation faite au roi de Navarre de ratifier le traité de Nemours.

Cayet, t. 1.

Le roi de Navarre répondit ſur l'article de la religion, comme il avoit déja fait diverſes fois, que ce n'étoit point une affaire qui dût ſe conclure par des motifs d'intérêt ou de crainte, & qu'il étoit toujours prêt à s'en rapporter à un concile libre; que touchant les villes de ſûreté, ceux qui s'étoient attachés à lui pour conſerver leur religion, leur liberté & leur vie, n'y conſentiroient jamais; & que loin de les rendre, ils avoient droit à l'exemple des ligueurs d'en demander de nouvelles & de meilleures; qu'enfin il étoit contre toute raiſon de lui propoſer de ſuſpendre les ſecours qu'il attendoit d'Allemagne dans un temps où ſes ennemis ſe préparoient à l'accabler.

Réponſe de ce prince.

Les envoyés du roi n'ayant rien à repliquer aux deux derniers articles, ſe contenterent de lui propoſer une entrevûe avec la reine mere, qui s'offroit à venir juſqu'à Champigni en Poitou, pour trouver avec lui quelques voies de pacifier les choſes. Il accepta l'offre, & proteſta qu'il ne tiendroit jamais à lui, que la tranquillité ne fût rétablie dans le royaume : mais cette entrevûe ne ſe fit qu'après que la guerre fut commencée.

L'autre expédient que le roi jugea propre à moderer l'ardeur & l'empreſſement des ligués pour la guerre, fut de

1585.

Mémoires de la ligue, t. 1.
Matthieu, l. 8.

demander qu'on lui fournît des fonds suffisans pour la soûtenir. Dans cette vûe l'onzieme d'Août il manda au louvre le prevôt des marchands, le premier & le second président du parlement, le doyen de Notre-Dame & le cardinal de Guise. Il leur dit qu'ayant par leurs avis & à leurs instances rompu la paix, ils s'attendoient qu'ils lui fourniroient dequoi faire la guerre avec honneur & avec avantage; qu'elle lui coûteroit au moins quatre ou cinq cens mille écus par mois: & adressant la parole au premier président de Harlai, « j'ai remarqué dans vous, lui dit-il, tant de zele pour la ré- » vocation de l'édit de pacification, qu'infailliblement vous » employerez l'autorité que vous avez dans votre corps, à per- » suader à ceux qui le composent, de renoncer pour quelque » temps à leurs gages, afin qu'on les employe aux dépenses » de la guerre. » Il parla à proportion de la même maniere au prevôt des marchands & au cardinal de Guise, sur les contributions qu'il attendoit des Parisiens & du clergé; & comme il vit que tous trois se défendoient sur la difficulté de trouver de l'argent, à cause de l'épuisement de tous les corps de l'état, il reprit d'un air & d'un visage plein d'indignation: *Il eût donc mieux valu me croire, lorsque je m'opposois à la guerre; & j'ai grand peur qu'en voulant détruire le prêche, nous ne hasardions beaucoup la messe.* Après quoi il les congédia, en leur ordonnant de déliberer sur les moyens de lui trouver ce qu'il leur demandoit. Les Parisiens furent les plus prompts à se cottiser, & ils fournirent deux cens mille écus, afin que l'on commençât la guerre au plûtôt.

Les hostilités commencent en Poitou.

Le duc de Mercœur gouverneur de Bretagne fut celui qui fit les premieres hostilités. Il sortit de son gouvernement sur la fin du mois d'Août avec deux mille hommes, entra en Poitou, & se campa devant Fontenai dans le fauxbourg des loges. Mais le prince de Condé qui s'étoit chargé de la défense de cette province, où le parti calviniste étoit très-fort, se mit aussi-tôt à ses trousses, le contraignit de décamper; & ce duc voyant les troupes du prince croître tous les jours par le grand nombre de noblesse qui lui venoit de toutes parts, prit le parti de retourner en Bretagne sans avoir rien fait, que de perdre les bagages

D'Aubigné, l. 4. c. 10.

de

de sa petite armée, & un assez bon nombre de soldats, qui furent faits prisonniers durant sa retraite. 1585.

Plusieurs huguenots apprehendant l'exécution de l'édit de Nemours, qui obligeoit ceux qui ne voudroient pas se convertir, à sortir du royaume, se réfugierent en Angleterre & en Allemagne avec tout ce qu'ils purent emporter de leurs biens : mais la plûpart, ou n'ayant rien à perdre, ou ne pouvant se résoudre à quitter leur patrie, coururent se ranger sous les drapeaux du roi de Navarre & du prince de Condé, qui sans cela auroient été fort embarrassés. Le prince se trouva si bien accompagné après la premiere expédition dont je viens de parler, qu'il fut en état d'entreprendre le siége de Brouage, avec le secours & à la sollicitation des Rochelois. Ils lui fournirent de l'artillerie, des vaisseaux & des munitions, & le firent d'autant plus volontiers, qu'ils trouvoient un grand avantage à mettre dans leur parti cette place, qui n'est qu'à dix lieues de la Rochelle.

Siége de Brouage par le roi de Navarre & le prince de Condé.

Il s'en fût rendu maître selon toutes les apparences, malgré la vigoureuse résistance de Saint-Luc qui en étoit gouverneur, s'il n'eût pas pris le change mal-à-propos, & d'une maniere qui n'étoit pas d'un grand capitaine.

Dans le temps qu'il pressoit vivement ce siége, il reçut nouvelle que le capitaine Roche-Morte Gentilhomme calviniste avoit surpris le château d'Angers ; mais qu'il pourroit bien y être forcé par les bourgeois, parce qu'il n'avoit que quinze ou seize soldats avec lui.

Contre-temps qui l'oblige de le lever.

Sur cet avis il part du camp de devant Brouage, laissant le commandement du siége au sieur de la Roche-Baucours baron de Sainte-Même, marche à grandes journées avec deux mille chevaux vers la Loire, passe dans des bateaux à Rosiers entre Saumur & Angers, fort près de cette place, fait des signaux pour avertir du secours ceux du château : mais on n'avoit garde d'y répondre ; car Roche-Morte ayant été tué d'un coup de mousquet, les soldats avoient capitulé avec les bourgeois, à condition de sortir avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Ils s'en étoient retirés riches des meubles précieux & de l'argent que le comte de Brissac gouverneur du château, y avoit mis

1585. comme en un lieu de sûreté ; & le prince fut obligé de penser à la retraite, après avoir donné inutilement un assaut aux barrieres du fauxbourg.

Il étoit très-difficile, ou plûtôt impossible de faire cette retraite en corps d'armée. Le parti qu'il prit, fut de faire débander ses troupes par petits pelotons pour se sauver où elles pourroient. Les uns, comme le duc de Rohan & plusieurs seigneurs de sa troupe, prirent la route de Bretagne ; & après avoir été long-temps poursuivis par le duc de Mercœur, ils trouverent moyen de passer la Loire, & se sauverent à la Rochelle. Quelques-uns, nonobstant la garde exacte que l'on faisoit à Orleans, à Amboise, à Blois, & à Tours, y passerent sans être reconnus. Le baron de Saint-Gelais, s'étant jetté dans la forêt d'Orleans avec quelques gentilshommes, & y étant demeuré caché quelques jours, passa la Loire à un gué auprès de Gien.

Mais c'étoit principalement le prince de Condé que les ennemis cherchoient. Le duc de Mayenne avec quinze cents chevaux tant reîtres que François, s'étoit posté au-delà de la Loire, & envoyoit des partis de tous côtés pour le couper, au cas qu'il eût passé cette riviere. Le duc d'Epernon & le maréchal de Biron étoient avec plusieurs cornettes & enseignes à Bonneval en Beausse, pour ne le pas laisser échapper, s'il tournoit de ce côté-là. La Châtre s'étoit saisi de tous les bateaux de la Loire. Le duc de Joyeuse ayant eu avis qu'il avoit pris la route de Blois & d'Amboise, le suivoit de fort près : mais enfin après diverses marches & contre-marches pour faire prendre le change à ceux qui le poursuivoient, il tourna vers la basse Normandie ; & au travers de mille dangers il gagna l'isle de Grenesei, d'où il passa en Angleterre. La reine l'y reçut avec toute la bonté qu'il en pouvoit espérer, & lui ayant fait équiper plusieurs vaisseaux, le fit conduire à la Rochelle.

Comme le prince de Condé & le roi de Navarre, quoique cousins germains & chefs du même parti, ne s'accordoient pas trop ensemble, ainsi que je l'ai déja remarqué en diverses occasions, & que le roi de Navarre espéroit que le roi seroit obligé d'avoir recours à lui pour se tirer des mains des ligueurs, il ne fut pas trop fâché de cette

D'Aubigné, l. 5. c. 17.

aventure du prince de Condé, & on en fit mille railleries à sa cour. Mais les choses dans la suite ayant tourné autrement contre son espérance, le malheur du prince de Condé retomba sur lui ; car la nouvelle de la déroute découragea beaucoup l'armée qui assiégeoit Brouage, dont la prise étoit infiniment importante pour tout le parti huguenot. Saint-Luc la défendoit toujours avec beaucoup de valeur ; & un mois après le départ du prince, Sainte-Même ayant sû que le maréchal de Matignon approchoit pour attaquer son camp, fut contraint de lever le siége. Il eut une partie de son arriere-garde taillée en pieces dans sa retraite par Saint-Luc, qui sortit sur elle à la tête de sa garnison : après quoi le roi de Navarre se vit menacé d'avoir bientôt toutes les forces des catholiques sur les bras. 1585.

Ces deux grands avantages donnerent beaucoup de joie aux ligués : mais elle fut moderée par le chagrin qu'ils eurent de n'avoir pû obtenir du roi un commandant de leur faction pour le château d'Angers. Le commandement, à la recommandation du duc de Joyeuse & du comte du Bouchage, en fut confié à un gentilhomme nommé de la Puchairie, qui le maintint toujours fidelement dans l'obéissance du souverain. Cayet, t. 1.

Cependant les chefs de la ligue, enflés de leurs succès, pressoient sans cesse le roi de mettre en exécution l'article du traité de Nemours, par lequel tous les huguenots devoient être chassés du royaume, quoique les six mois qu'ils avoient pour en sortir ne fussent point encore expirés. Ils obtinrent par leurs importunités l'avancement de ce terme ; & le roi eut la foiblesse de donner un édit dans son conseil au mois d'Octobre, qui ordonnoit, sous peine de confiscation de biens, & de crime de lese-majesté à tous les Calvinistes, de faire abjuration de leurs erreurs dans quinze jours ; & après ce court espace on commença à exécuter l'édit. *Edit du roi contre les huguenots.* Matthieu, l. 8.

Le roi de Navarre attendit quelque temps, pour voir si l'on continueroit à le faire ; & ayant sû qu'on y procedoit avec beaucoup de rigueur, il fit de son côté une déclaration, par laquelle il fut ordonné dans tous les pays dont il étoit le maître, de traiter les catholiques comme le roi *Exécuté à la rigueur.*

1585. traitoit les huguenots. On saisit & on vendit leurs biens ; & on les chassa des villes & de leurs Terres. Une infinité de gens de tous côtés tant catholiques que calvinistes furent réduits à la derniere misere, & on ne vit jamais dans le royaume une pareille désolation.

Suite de la campagne du roi de Navarre.

Après tout, cette premiere campagne, nonobstant la supériorité des forces de la ligue, lui fut moins avantageuse qu'au roi de Navarre. Ce prince par son activité, par la valeur des seigneurs qui agissoient sous ses ordres, par le désespoir des huguenots, fit échouer presque toutes les entreprises des catholiques, & surprit un très grand nombre de petites places en Poitou, en Xaintonge, en Guienne. Le comte de Laval fit lever le siége de Taillebourg attaqué par le maréchal de Matignon, ou madame de la Tremoille & sa fille qui épousa monsieur le prince de Condé quelques mois après, étoient renfermées.

Lesdiguieres pour qui la paix étoit un état violent, par l'impatience qu'il avoit de se signaler & d'accroître sa fortune, n'eut pas plutôt sû la déclaration de la guerre, qu'il se mit en campagne, courut le Dauphiné, força la ville de Chorge à se rendre, surprit Montelimar, dont il fit sauter une porte avec le pétard, machine dont il fit grand usage durant cette campagne, défit quelques compagnies de la ganison d'Ambrun, qui s'alloient jetter dans Gap ; puis continuant son chemin vers Ambrun, l'emporta d'emblée, & fit un très-riche butin du thrésor de la cathédrale. Par cette prise il se rendit maître d'une bonne partie du Dauphiné, s'assûra une retraite, & se mit en état, à la faveur des montagnes de cette province, de soûtenir la guerre contre le sieur de la Valette, qui venoit d'en être fait lieutenant de roi. Le vicomte de Turenne s'empara de Tulle après une vigoureuse attaque. Enfin le roi de Navarre pourvut tellement à toutes choses, qu'en se tenant seulement sur la défensive en Guienne, il pouvoit attendre long-temps les secours étrangers.

D'Aubigné, t. 2. l. 5. c. 10.

En quoi consistoit l'armée de la ligue, commandée par le duc de Mayenne.

Tome 3. l. 1. c. 1.

Ce n'est pas que le duc de Mayenne n'eût pû faire de grands progrès dans la Xaintonge & dans le Poitou, s'il avoit voulu y employer l'armée avec laquelle il traversa ces deux provinces; car elle étoit composée de six à sept

mille hommes de pié François, de cinq mille cinq cents Suisses, & de plus de deux mille chevaux, partie François, partie Italiens ou Albanois & reîtres, sans compter quantité de noblesse volontaire qui se joignoit à lui à mesure qu'il avançoit : il avoit seize canons de batterie, & rien ne lui manquoit. 1585.

Quand cette armée campa auprès de Lusignan, les huguenots n'avoient pas en Poitou & en Xaintonge de quoi mettre cinq cents hommes ensemble dans ces deux provinces. La peste désoloit celle-ci, & elle étoit si furieuse à Saint-Jean d'Angeli, que tous les bourgeois campoient dans les fossés & sur la contrescarpe; & il n'y avoit dans la ville que celui qui faisoit le guet dans le plus haut clocher. On ne doutoit point que le duc de Mayenne ne prît une occasion si favorable, pour s'emparer de cette importante place. Le comte de Laval s'y jetta avec cinquante hommes, & s'y fit suivre par quelques autres troupes ramassées de la déroute d'Angers. On proposa en effet au duc de Mayenne d'en faire le siége : mais la crainte que la contagion ne se communiquât à son armée, & bien plus encore l'espérance qu'il avoit d'accabler en Guienne le roi de Navarre, qu'il avoit promis au roi de lui amener prisonnier, l'en empêcherent. Il passa outre, & laissa seulement dans ces quartiers-là les régimens de Vireluisant, du comte de la Magnane & de Saulais-Hautbois, avec Lavardin & Malicorne, leurs compagnies de gendarmes & quelques autres qui faisoient à peu près trois mille cinq cents arquebusiers & quatre cents chevaux. Il jugea ces troupes suffisantes pour empêcher les huguenots de se rallier & de rien entreprendre, & pour affamer les villes calvinistes, en quoi il se mécompta beaucoup.

Il trouva en avançant vers la Guienne beaucoup plus de résistance, & bien moins d'occasions de faire des conquêtes, qu'il n'avoit espéré; & celles qu'il fit sur la fin de cette année 1585. se réduisirent à la prise de Montignac & de Beaulieu, la premiere en Perigord, & la seconde en Limousin, places dont les noms ne méritent d'entrer dans l'histoire, que par la valeur avec laquelle les commandans huguenots les défendirent.

1586. une occasion que je vais dire, où ce prince ne pouvoit gueres lui échapper.

Il manque de prendre le roi de Navarre.
Ch. 5.

Le roi de Navarre, voyant que faute de troupes il seroit obligé de fuir toujours devant le duc de Mayenne, avoit résolu de passer de Guienne en Poitou & en Xaintonge, où le parti huguenot s'étoit beaucoup renforcé par la prise de l'isle d'Oleron, dont d'Aubigné, auteur de l'histoire universelle de ce temps-là, s'étoit emparé, & d'où il avoit repoussé Saint-Luc après lui avoir tué bien du monde.

La noblesse huguenote avoit repris les armes dans ces quartiers-là; & le roi de Navarre à la tête d'un grand nombre de gentilshommes, qui pour la plûpart avoient servi dans les armées, y eût trouvé beaucoup plus d'occasions de se signaler qu'en Guienne. De plus il y auroit eu une retraite à la Rochelle bien plus sûre que le Bearn, où il pouvoit être facilement acculé. Il n'avoit tenu qu'à lui de passer avec bien moins de danger en Xaintonge dès le commencement de l'année, lorsqu'il fit lever le siége de Castels au maréchal de Matignon : mais au milieu des plus grands dangers, il ne pouvoit s'empêcher de faire l'amour; & avant que de quitter le pays, il voulut aller faire part de sa victoire à la comtesse de Guiche, qui étoit en une maison de campagne dans ces quartiers-là.

Le temps qu'il employa à cette visite, donna le moyen au duc de Mayenne de se saisir des passages. Ce duc, ayant posté le vicomte d'Aubeterre à la Sauvetat proche d'Aimet sur la riviere de Drot au-delà de la Garonne du côté du Perigord, & le sieur de Poyane gouverneur de Dacqs vers les Lanes, marcha lui-même avec son armée à Caumont, par où il sut que le roi de Navarre, venant de Nerac, devoit passer la Garonne.

Cayet, t. 1.

Comment ce prince en échappa.

En effet le roi de Navarre, ayant seulement pris avec lui vingt gentilshommes & dix de ses gardes, vint coucher à Caumont. Sur le minuit un de ses gentilshommes nommé la Combe courut à sa chambre, & lui dit, tout effrayé, que le duc de Mayenne étoit aux portes de la ville, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Il n'eut que le temps de s'habiller & de monter à cheval; & ayant trouvé un bat-

teau

gouverneur de Castel-Jaloux. Le duc de Mayenne prit le temps de l'éloignement du roi de Navarre, pour assiéger lui-même Castels, & le fit de nouveau investir par le maréchal de Matignon. Le comte de Gurson ou moins brave, ou moins habile que Favas, ou peut-être moins fidele au roi de Navarre, ainsi que quelques-uns l'en soupçonnerent, la rendit par capitulation au duc, qui traita avec lui sans la participation du maréchal de Matignon. 1586. Mémorial de la ligue, t. 2.

La prise de Castels fut un mal beaucoup moindre pour le roi de Navarre, que l'avantage qu'il en tira par la mésintelligence qui se mit à cette occasion entre le duc de Mayenne & le maréchal de Matignon. Ils furent depuis ce temps-là tellement brouillés ensemble, qu'ils se tenoient sur leurs gardes l'un contre l'autre, quoiqu'ils sauvassent toujours assez les apparences.

Autres places dont il se rendit maître.

Sainte-Baseille sur la Garonne se rendit encore au duc de Mayenne, & Monsegur, entre cette même riviere & la Dordogne, après avoir souffert deux mille quatre cents coups de canon, lui fut aussi remise par capitulation. Castillon sur la Dordogne, qui appartenoit à la duchesse de Mayenne sa femme, eut le même sort après une vigoureuse résistance. Cette place fut reprise quelque temps après par le vicomte de Turenne avec une seule échelle qu'il fit appliquer à un endroit, qui n'étoit point gardé, parce qu'on le croyoit inaccessible : sur quoi l'on fit cette plaisanterie, que les huguenots étoient bien meilleurs ménagers que le roi, Castillon lui ayant coûté huit cents mille écus à prendre, & le vicomte de Turenne n'y ayant employé que quatre francs, qui étoit le prix de l'échelle dont il s'étoit servi. D'Aubigné, t. 3. l. 5. c. 9.

Ce furent-là tous les exploits du duc de Mayenne durant cette campagne, pendant laquelle il avoit moins projetté d'emporter des villes, que de prendre le roi de Navarre même. Il ne le perdoit point de vûe, il le suivoit par-tout à la piste, dans le dessein de l'envelopper dans quelque place ; & effectivement il ne l'auroit pas manqué, si les officiers qu'il employoit à l'exécution de ce dessein, eussent eu autant de zele que lui, pour faire triompher la ligue : mais il ne fut pas toujours bien servi, sur-tout en

1586. une occasion que je vais dire, où ce prince ne pouvoit gueres lui échapper.

Il manque de prendre le roi de Navarre. Ch. 5.

Le roi de Navarre, voyant que faute de troupes il seroit obligé de fuir toujours devant le duc de Mayenne, avoit résolu de passer de Guienne en Poitou & en Xaintonge, où le parti huguenot s'étoit beaucoup renforcé par la prise de l'isle d'Oleron, dont d'Aubigné, auteur de l'histoire universelle de ce temps-là, s'étoit emparé, & d'où il avoit repoussé Saint-Luc après lui avoir tué bien du monde.

La noblesse huguenote avoit repris les armes dans ces quartiers-là; & le roi de Navarre à la tête d'un grand nombre de gentilshommes, qui pour la plûpart avoient servi dans les armées, y eût trouvé beaucoup plus d'occasions de se signaler qu'en Guienne. De plus il y auroit eu une retraite à la Rochelle bien plus sûre que le Bearn, où il pouvoit être facilement acculé. Il n'avoit tenu qu'à lui de passer avec bien moins de danger en Xaintonge dès le commencement de l'année, lorsqu'il fit lever le siége de Castels au maréchal de Matignon : mais au milieu des plus grands dangers, il ne pouvoit s'empêcher de faire l'amour; & avant que de quitter le pays, il voulut aller faire part de sa victoire à la comtesse de Guiche, qui étoit en une maison de campagne dans ces quartiers-là.

Le temps qu'il employa à cette visite, donna le moyen au duc de Mayenne de se saisir des passages. Ce duc, ayant posté le vicomte d'Aubeterre à la Sauvetat proche d'Aimet sur la riviere de Drot au-delà de la Garonne du côté du Perigord, & le sieur de Poyane gouverneur de Dacqs vers les Lanes, marcha lui-même avec son armée à Caumont, par où il sut que le roi de Navarre, venant de Nerac, devoit passer la Garonne.

Cayet, t. 1.

Comment ce prince en échappa.

En effet le roi de Navarre, ayant seulement pris avec lui vingt gentilshommes & dix de ses gardes, vint coucher à Caumont. Sur le minuit un de ses gentilshommes nommé la Combe courut à sa chambre, & lui dit, tout effrayé, que le duc de Mayenne étoit aux portes de la ville, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Il n'eut que le temps de s'habiller & de monter à cheval; & ayant trouvé un bat-

teau

teau fort à propos, il traversa la riviere de Garonne, enfonça le batteau & marcha droit vers la Sauvetat, quartier gardé par le vicomte d'Aubeterre, au travers duquel il passa, & gagna Sainte-Foi. Il attendit-là les gens de sa suite qu'il avoit laissés à Caumont, & qui ayant passé la riviere en divers endroits, vinrent le joindre.

1586.

Le vicomte d'Aubeterre, sur les plaintes que le duc de Mayenne fit de son peu de vigilance, protesta qu'il n'avoit eu nulles nouvelles de ce passage : mais tout le monde crut qu'il avoit bien voulu se laisser surprendre ; & l'on disoit même qu'il avoit demandé exprès au duc de Mayenne la garde de ce poste, de concert avec le roi de Navarre, pour favoriser sa retraite.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 8.

Il charge le vicomte de Turenne du commandement en Guienne.

Ce prince étant arrivé à Sainte-Foi, chargea le vicomte de Turenne du commandement général dans la Guienne, & marcha à grandes journées à la Rochelle, où il fut reçû avec beaucoup de joie des Rochelois. Le prince de Condé, qui commandoit en chef de ce côté-là, en eut bien moins qu'il n'en fit paroître, étant réduit désormais, malgré qu'il en eût, à ne plus commander qu'en second ; & il fallut s'y résoudre dès l'arrivée même du roi de Navarre, dans une entreprise qui jusques-là avoit été conduite par ses ordres.

C'étoit l'attaque de Brouage du côté de la mer, non pas pour prendre la place, mais pour en gâter le port en le bouchant, & attirer par-là tout le commerce à la Rochelle. Saint-Gelais, qui fut chargé de l'exécution, y réussit, ayant enfoncé plusieurs vaisseaux pleins de lest à l'entrée du port, malgré tous les efforts que Saint-Luc fit pour l'en empêcher. Le roi de Navarre exposa beaucoup sa personne en cette expédition, sans autre nécessité, que de faire connoître son intrépidité aux Rochelois, & de montrer à tout le parti huguenot qu'il étoit digne de le commander.

Le duc de Mayenne s'en retourne mécontent à la cour.

Le duc de Mayenne, quelque temps après la retraite du roi de Navarre, voyant son armée déperir tous les jours, & qu'on ne lui envoyoit ni recrues, ni argent, ni munitions, s'en retourna à la cour. Il s'y plaignit hautement qu'on l'avoit abandonné, trahi & empêché de détruire les huguenots en Guienne, comme il l'auroit fait infaillible-

1586. ment, s'il avoit été fecondé. Les partifans de la ligue ne manquerent pas, fur-tout dans Paris, de tourner tout cela contre le roi, & de l'accufer de favorifer les huguenots aux dépens des catholiques.

Ce n'étoit pas à la vérité fans fondement; non point que ce prince fouhaitât que les calviniftes prévaluffent : mais c'eft qu'il n'étoit pas de fa prudence d'exterminer entierement ce parti, qu'il regardoit comme une reffource pour lui, & duquel il pourroit avoir befoin dans la fuite contre les ligueurs, dont il pénétroit tous les jours de plus en plus les mauvais deffeins contre fa perfonne & contre fon autorité royale.

D'ailleurs fes finances étoient très-courtes ; & ce qu'il en pouvoit tirer pour la guerre, il aimoit mieux s'en fervir à entretenir les armées du duc d'Epernon, de la Valette & du maréchal de Biron, qui étoient à lui, qu'à augmenter la puiffance & la réputation des chefs de la ligue.

Moyens employés pour avoir de l'argent.

En conféquence de l'affemblée qu'il avoit tenue au mois d'Août de l'année précédente, il avoit conclu dans fon confeil de fe fervir d'un moyen qui avoit été déja mis en ufage, & qu'on a fouvent employé depuis; ce fut de créer quantité de charges, & d'employer aux frais de la guerre l'argent qu'on en tireroit. Il alla au mois de Juin tenir fon lit de juftice au Parlement, & y propofa vingt-fix édits à vérifier fur cet article. Ces édits, nonobftant les remontrances du premier préfident, pafferent & furent enregiftrés. Dans le même mois l'affemblée du Clergé, qui fe tenoit au fauxbourg Saint-Germain, confentit après quelques oppofitions des évêques de Saint-Brieux & de Noyon, à continuer de payer pour le roi pendant dix ans treize cents mille livres chaque année des rentes de l'hôtel de ville, & à l'aliénation de cinquante mille écus de rente des biens eccléfiaftiques. Le pape autorifa cette aliénation par une bulle ; mais à condition que la difpofition de l'argent qui en proviendroit, feroit entre les mains du cardinal de Bourbon, du nonce & de l'évêque de Paris.

Cayet, t. 1.

Une chofe fervit beaucoup à hâter & à faciliter ces levées d'argent, fur lefquelles on délibéroit; ce fut l'arrivée

des ambaſſadeurs de pluſieurs princes d'Allemagne, qui causa beaucoup d'inquiétude au roi & aux ligueurs. 1586.

Le roi de Navarre, ainſi que je l'ai dit, ſe voyant menacé de la guerre, avoit envoyé les ſieurs de Clervant & Segur de Pardaillan vers les princes proteſtans d'Allemagne, pour leur demander du ſecours. Ces princes qui ſavoient que le roi de Navarre n'étoit pas en état de leur donner de l'argent pour la levée des troupes, & pour les entretenir en France, ne ſe preſſoient pas : mais quand ils eurent appris que la guerre avoit été déclarée aux huguenots, ils commencerent à écouter plus favorablement ſes envoyés.

Les princes proteſtans d'Allemagne offrent leur médiation pour la paix.

Ils convinrent toutefois enſemble de ne point armer, ſans avoir auparavant offert leur médiation au roi pour la paix entre lui & le roi de Navarre. C'étoit-là le ſujet de l'ambaſſade, dont le chef étoit un prince de la maiſon de Montbelliard. Elle ſe faiſoit au nom des électeurs de Saxe, & de Brandebourg, du duc Jean Caſimir, de Jean Fréderic adminiſtrateur de Magdebourg, du landgrave de Heſſe & de quelques autres.

Quand ils arriverent à Paris, le roi étoit à Olinville. On les logea au fauxbourg Saint-Germain à l'hôtel de Ventadour. Le roi leur fit attendre ſon retour trois ſemaines entieres; & ils virent bien par cela même que leur venue ne lui étoit gueres agréable.

Elle eſt mal reçûe du roi dans l'audience qu'il donna à leurs ambaſſadeurs.

Ils en furent encore plus convaincus par la maniere dont il leur parla, lorſqu'il leur donna audience : car comme ils lui eurent rendu compte de la conduite que les princes d'Allemagne avoient tenue à l'égard du roi de Navarre, à qui ils avoient refuſé le ſecours qu'il leur demandoit, & qu'ils lui eurent expoſé le ſujet de leur ambaſſade, qui étoit de conjurer Sa Majeſté de donner la paix à ſes ſujets, en remettant les choſes dans l'état où elles étoient avant le dernier édit; il leur répondit, avec fermeté, qu'il ne convenoit point à leurs maîtres ni à aucun prince étranger de ſe mêler de ce qui ſe paſſoit dans ſes états, ni de ſe faire médiateurs entre un ſouverain & ſes ſujets rebelles; qu'il étoit le maître de faire dans ſon royaume tels règlemens qu'il jugeroit à propos pour l'état & pour la religion; qu'eux-

1586. mêmes avoient fait dans leurs principautés des changemens & des innovations étranges en matiere de religion, sans qu'il s'en fût mêlé; qu'il les prioit de ne point s'ingérer non plus en ce qui regardoit le gouvernement de son royaume, & que c'étoit se déclarer son ennemi, que d'en user autrement.

Le roi sans doute prévoyoit les suites d'une telle réponse : mais outre le point d'honneur qui l'obligeoit à ne pas faire paroître qu'il craignît trop les Allemands, il se fût rendu suspect à la ligue, qui n'eût pas manqué de l'accuser d'être d'intelligence avec eux, s'il en eût usé avec plus de ménagement. Cependant, comme cette ambassade n'étoit que pour donner quelque couleur à leur armement, on s'attendit bien à les avoir au plûtôt sur les bras.

Evenemens de la guerre de Xaintonge.

Durant ce temps-là, la guerre se faisoit assez vivement en Xaintonge, quoiqu'il y eût peu de troupes en campagne de part & d'autre; & outre les prises & les reprises de diverses petites places, les partis courant le pays en venoient souvent aux mains. La plus mémorable rencontre fut auprès de Xaintes, où le prince de Condé, accompagné des sieurs de la Boulaye & d'Avantigni à la tête de quarante cuirassiers & d'autant d'argoulets, soldats qui avoient quelque ressemblance avec nos dragons d'aujourd'hui, tomba sur le mestre de camp Tiercelin, qui marchoit à Xaintes avec quatre cents hommes de son régiment d'infanterie.

Le prince le chargea, & lui tua d'abord trente à quarante soldats. Tiercelin, ayant soûtenu cette premiere charge, se servit de l'avantage du terrein, où il y avoit beaucoup des haies & de fossés, derriere lesquels il se posta.

Combat de Xaintes avantageux aux huguenots.

Le prince ayant reçu dans le moment un renfort de Gui comte de Laval, qui arriva avec sa compagnie d'hommes d'armes, ne laissa pas, nonobstant le désavantage du lieu, de faire une seconde charge. Les chevaux franchirent les fossés, & le comte de Laval, poussant jusqu'à l'enseigne colonelle, l'arracha de la main de celui qui la portoit. Tiercelin voyant la déroute de ses gens, & lui-même étant blessé, en rallia une partie, & secouru d'un détachement de la garnison de Xaintes, gagna les fauxbourgs de la ville.

Ce combat fut très-sanglant. La Trémoille duc de Thouars beau-frere du prince, y courut risque de la vie, ayant eu son cheval tué sous lui. Il avoit pris tout le contrepié de son pere qui avoit été d'abord le chef de la ligue dans le Poitou; & lui au contraire s'étoit fait huguenot, en donnant sa sœur en mariage au prince de Condé. Mais ce qu'il y eut de plus funeste dans cette journée, c'est qu'elle fut la destruction presque entiere d'une illustre famille. Les sieurs de Rieux & de Sailli freres du comte de Laval y furent blessés à mort, l'un mourut le lendemain, l'autre au bout de deux jours, & ils venoient de perdre le sieur de Tanlai leur autre frere mort de maladie peu auparavant à Saint-Jean d'Angeli. Le comte de Laval fut saisi d'une si vive douleur de ces trois pertes, qu'il en mourut lui-même quelques jours après, & ainsi tous quatre moururent dans l'espace d'un mois. Ils étoient fils du fameux d'Andelot & neveux de l'amiral de Coligni, & ils avoient hérité de leur bravoure & de leur attachement à la religion huguenote.

1586.

Cayet, t. 1.

Vers le même-temps arriva un pareil accident en Gascogne, où les trois fils du marquis de Tran, dont le comte de Gurson étoit l'aîné, périrent ensemble auprès de Castel-Jaloux dans un petit combat, qui fut pour cela appellé le combat des trois freres : ce qui ayant été rapporté au vicomte de Turenne qui commandoit dans ces quartiers-là, il dit en soûpirant : *J'ai peur que cette guerre nous mangera tous, si Dieu n'y met la main.*

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 9.

Le roi, pour reprendre la supériorité sur les huguenots dans la Xaintonge, y envoya le maréchal de Biron, qui avec les troupes qu'il y conduisit, & celles qu'il trouva dans le pays, forma un petit corps d'armée de six à sept mille fantassins, de huit compagnies de gendarmes, & de quelque cavalerie légere, commandée par Sagonne qui en étoit mestre de camp. Celui-ci étoit un zélé ligueur, qui, à la sollicitation & par les intrigues des partisans de la ligue, avoit été destiné pour cette armée, afin d'y veiller sur les démarches du maréchal de Biron, persuadés qu'ils étoient que ce maréchal agissant de son mouvement, &

Le maréchal de Biron y va commander.

Chap. 6.

1586. par les ordres de la cour, n'avoit pas envie de faire grand mal aux huguenots.

Biron donna lieu de penser ainsi dès son entrée dans le Poitou : car ayant enveloppé le régiment de Charbonnieres dans les ruines de Lusignan, où il n'avoit pour toute défense qu'un méchant retranchement très-aisé à forcer, il le reçut à composition, & lui en accorda une aussi honorable que s'il avoit été renfermé dans une bonne place.

Il leve le siége de Marans, ensuite d'un traité de neutralité pour cette place & pour Tonnai Charente.

Cayet, t. 1. Mémoires de la ligue, t. 1.

De Lusignan le maréchal alla mettre le siége devant Marans, où allant reconnoître la place, il eut un doigt de la main gauche & le bout du pouce emportés d'une mousquetade. Le roi de Navarre voulant sauver cette place à quelque prix que ce fût, pour l'importance dont elle étoit à cause du voisinage de la Rochelle, y conduisit lui-même deux cents gentilhommes, & y laissa monsieur de la Force, qui, avec la garnison qui étoit déja de mille hommes, la défendit avec beaucoup de vigueur. Ce siége dura plusieurs mois, & fut levé ensuite d'un traité de neutralité pour la place & pour Tonnai-Charente, & à condition que l'exercice des deux religions s'y feroit publiquement.

Ce traité fit beaucoup raisonner, & irrita fort les ligueurs. Ils se déchaînerent contre le maréchal, l'accuserent d'avoir trahi le roi pour sauver la Force qui étoit son gendre, & ils se récrierent fort sur la lâcheté avec laquelle il avoit demandé un passeport aux ennemis, pour conduire en assûrance son artillerie jusqu'à Poitiers : mais il se disculpa par rapport au traité, sur l'ordre qu'il avoit reçû de la cour d'abandonner ce siége ; & voici ce qui y donna occasion.

Le roi étoit informé des levées de troupes que faisoient les princes protestans d'Allemagne, & apprenoit en même-temps les entreprises du duc de Guise & du duc d'Aumale, qui, sous prétexte d'assûrer les frontieres, s'emparoient, sans attendre ses ordres, de diverses places où ils mettoient leurs créatures pour commandans. Ce fut ensuite d'une assemblée tenue à l'abbaye d'Orcan, qu'ils prirent les armes ; qu'ils assiégerent Rocroi sur la frontiere de Champagne ; qu'ils s'emparerent d'Auxonne en Bourgogne, de Dourlens

& de Pont-Dormi en Picardie, & peu s'en fallut qu'ils ne surprissent Metz & Boulogne. 1586.

Le roi, voyant ainsi ses ennemis du dedans & du dehors concourir à son entiere ruine, voulut faire encore une tentative sur le roi de Navarre par l'entremise de la reine mere.

Tentative de la cour pour amener le roi de Navarre à la paix.

Monsieur de Lenoncourt & le président Brulart, dans la conférence qu'ils avoient eue l'année précédente à Mont de Marsan avec le roi de Navarre, avoient tiré parole de lui pour une nouvelle entrevûe avec cette princesse, & depuis il lui avoit témoigné qu'il la souhaitoit lui-même, ainsi que je le trouve marqué dans une lettre, qu'elle écrivit le quatorzieme d'Août au maréchal de Matignon.

Datée de Chenonceaux.

Elle se rendit à Champigni en Poitou, lieu dont on étoit convenu à la conférence de Mont de Marsan. Elle envoya de-là le duc de Montpensier au roi de Navarre, pour l'inviter à l'y venir trouver : mais il refusa de le faire, à moins que le maréchal de Biron ne levât le siége de Marans; ce qui lui fut accordé; & ce fut ensuite de cette convention, que l'ordre fut envoyé au maréchal d'abandonner cette entreprise : le lieu de l'entrevûe fut changé, & elle se fit proche de Coignac en Xaintonge dans le château de Saint-Brix, qui appartenoit au sieur de Fors gentilhomme du parti du roi de Navarre.

Conférence tenue pour cet effet à Saint-Brix.

Cayet, t. 1.

La reine mere y avoit avec elle plusieurs personnes du conseil du roi, & entre autres le duc de Nevers, le maréchal de Biron, les sieurs Brulart & de Pontcarré. Le roi de Navarre s'y rendit en même-temps accompagné du prince de Condé, du vicomte de Turenne & de quelques autres seigneurs. On y fit au roi de Navarre les mêmes propositions, que les sieurs de Lenoncourt & Brulart lui avoient déja faites touchant la nécessité de sa conversion, pour désarmer les ligueurs, & rétablir la tranquillité dans le royaume, & touchant les troupes étrangeres, dont on le conjuroit de retarder l'entrée dans le royaume.

Il fit aussi les mêmes réponses; qu'il étoit prêt à se soûmettre pour sa religion aux décisions d'un concile libre; qu'on avoit tort d'exiger de lui qu'il contremandât les secours des princes d'Allemagne, dans le même-temps que

1586.

l'on faisoit marcher contre lui toutes les forces du royaume, & que le roi, pour le perdre, s'unissoit avec la ligue, quoiqu'il fût notoire que cette faction ne tendoit qu'à la ruine de l'état & de la maison royale, & qu'elle en vouloit à l'autorité & à la personne du roi même. Il ajoûta mille protestations de son attachement pour le roi, & fit entendre sur-tout deux choses : la premiere qu'il accepteroit la paix de tout son cœur, telle qu'il plairoit au roi de la lui donner, pourvû qu'il y trouvât de la sûreté pour sa personne, pour sa religion & pour ceux de son parti : la seconde qu'il auroit souhaité avec passion que le roi le mît à la tête de ses armées, pour ranger les ligueurs à leur devoir, & humilier la maison de Lorraine.

Lettre du duc de Nevers au roi, datée de Saint-Brix, 10 Décemb. 1586.

Tout cela aboutit à une courte treve jusqu'au sixieme de Janvier 1587. à certaines conditions que le roi ne voulut point ratifier à moins qu'on n'y ajoûtât qu'il n'y auroit point dans le royaume d'exercice public de la religion calviniste. C'est ce qu'il déclara par la réponse qu'il fit à la reine, & par celle qu'il donna au sieur de Reaux, que le roi de Navarre lui députa. Ce prince ne voulut point accepter la condition proposée par le roi, & la treve qui, nonobstant cela, fut prolongée jusqu'au mois de Mars, étant finie, on ne pensa plus qu'à faire la guerre. Elle fut bien plus violente en cette année-là, qu'elle n'avoit été jusqu'alors : mais avant que d'en raconter les evenemens, je vais toucher en peu de mots ce qui se passa dans les autres quartiers du royaume avant l'entrevûe de Saint-Brix, & durant qu'elle se faisoit.

Elle aboutit à une courte treve qui est suivie de la continuation de la guerre.

Histoire du progrès du calvinisme l. 6.

Lesdiguieres fit peu de nouvelles entreprises en Dauphiné, & ne pensa qu'à assûrer ses premieres conquêtes. Il fit seulement une expédition en Provence, dont la mort du gouverneur fut l'occasion.

Récit de ce qui se passa en Dauphiné & en Provence.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 10.

Henri duc d'Angoulême, grand prieur de France, fils naturel du roi Henri II. gouvernoit cette province avec beaucoup d'autorité, y tenoit en respect tant les ligueurs que les huguenots, & avoit vigoureusement repoussé quelques troupes calvinistes qui y étoient venues faire des courses du Languedoc & du Dauphiné : mais un emportement de colerer, qu'il ne sut pas moderer, l'ayant précipité à la vengeance

Honoré Bouche, hist. de Provence, l. 10.

vengeance d'une maniere indigne de son rang, lui fit perdre la vie, & causa bien du trouble dans le pays. 1586.

Philippe Altoviti gentilhomme de Marseille, mari de Renée de Rieux, plus connue sous le nom de la Belle Château-neuf, dont le roi fut un temps éperduement amoureux, avoit écrit à sa femme qui étoit alors à la cour, une lettre fort injurieuse à la réputation du grand prieur. Il l'y accusoit non-seulement de négligence dans son gouvernement, mais encore d'avoir des intelligences avec les ennemis du roi, pour faire durer la guerre, & s'enrichir lui & ses créatures aux dépens de la province. Cette lettre étant venue entre les mains du roi, il l'envoya au grand prieur, qui outré de cette injure va chez Altoviti, entre seul dans sa chambre, & lui donne de son épée au travers du corps. Celui-ci, tout blessé qu'il étoit, se jette sur le prince, le saisit, lui donne de son poignard dans le bas ventre, & percé de plusieurs coups par quelques gentilshommes du duc qui étoient accourus au bruit, fut jetté mort par les fenêtres. Le grand prieur ayant été transporté à son logis, y mourut aussi de sa blessure dès le jour suivant.

Ce fut à Aix que cet accident tragique arriva le premier de Juin, & la nouvelle s'en étant répandue aussi-tôt par toute la province, la jetta dans la consternation. L'embarras fut d'autant plus grand, que dans le même-temps le capitaine Blaccons étant passé de Languedoc en Provence, parut à la tête d'un gros de cavalerie calviniste, dont une partie entra du côté de Tarascon, & l'autre du côté de Sisteron & de Digne. Plusieurs autres huguenots se joignirent à Blaccons, conduits par le baron d'Allemagne gentilhomme du pays, & s'étant saisis de quelques châteaux qui leur servirent de retraite, firent des courses en divers endroits.

Les états de la province, assemblés alors à Aix, se trouverent en d'étranges inquiétudes; & en attendant les ordres du roi, à qui ils envoyerent le Buisson gentilhomme Provençal, ils penserent à nommer quelqu'un des principaux seigneurs du pays, pour défendre la province contre les huguenots.

1586. Le sieur de Vins & le vicomte de Cadenet offrirent leurs services; le premier fut préféré, & le second, quoique catholique, mais d'ailleurs grand ennemi de son concurrent, se joignit de dépit avec le baron d'Allemagne & avec les huguenots. Les troupes grossirent de part & d'autre par les inimitiés particulieres, & selon que chacun étoit ami ou ennemi d'un des deux chefs. Il y eut du sang répandu dans les rencontres, & plusieurs châteaux ou petites villes furent prises.

Buisson sur ces entrefaites revint de la cour, & rapporta la nouvelle, que le roi avoit nommé le duc d'Epernon pour gouverneur de Provence, avec ordre aux chefs des deux partis de mettre bas les armes : mais les esprits étoient déja trop échauffés & trop aigris pour se soûmettre à un simple ordre; & de Vins avec trois ou quatre mille hommes vint mettre le siége devant le château d'Allemagne qui appartenoit au baron son ennemi.

Celui-ci, n'ayant pas assez de forces pour faire lever ce siége, implora le secours de Lesdiguieres, qui accourut avec ses troupes de Dauphiné. Il étoit accompagné de Gouvernet, qui fut toujours son bras droit dans les guerres civiles, & de plusieurs autres gentilshommes. Sa petite armée, quand il eut joint le baron d'Allemagne, étoit plus nombreuse & beaucoup meilleure que celle de Vins.

Ce seigneur ne laissa pas d'aller au-devant de lui sur le chemin de Riez, ou pour le combattre, s'il ne pouvoit l'éviter, ou pour faire sa retraite vers cette ville dont la garnison étoit à sa dévotion. Lesdiguieres l'obligea à en venir aux mains, & le défit à plate-couture : mille soldats, onze gentilshommes volontaires, & quarante officiers demeurerent sur la place, outre les prisonniers & les blessés qui furent en assez grand nombre. Peu furent tués du côté de Lesdiguieres, & nulle personne de considération, hormis le baron d'Allemagne, auteur & chef de la querelle, qui fut abattu mort sur la place d'une arquebusade dans la tête en poursuivant les fuyards. De Vins & le sieur Saint-Canat qui commandoit sous lui, se sauverent dans Riez à la faveur de la garnison qu'on envoya au-devant d'eux.

Lettre du duc d'Epernon au roi, datée du 28. Sept. 1586.

Le duc d'Epernon y rétablit la tranquillité.

Ces troubles ne finirent qu'à l'arrivée du duc d'Epernon;

1586.

Diverſes lettres du duc d'Epernon au roi & aux miniſtres dans les pouvoirs expédiés au duc d'Epernon.

qui entra en Provence au mois de Septembre à la tête d'une armée de quinze mille hommes de pié & de deux mille chevaux, avec la qualité de gouverneur, d'amiral du Levant, & les pouvoirs les plus amples. Il y rétablit la tranquillité avec aſſez de peine & après bien des négociations, par une amniſtie qu'il publia pour tous ceux qui avoient pris les armes, & par la punition de quelques-uns des plus ſéditieux : car d'ailleurs il n'y avoit pas un fort grand nombre de huguenots en Provence, & ceux qui y étoient venus du Languedoc & du Dauphiné, s'étoient retirés ſur les nouvelles de ſon approche.

Il entra enſuite avec ſon armée en Dauphiné, dont la Valette ſon frere aîné étoit gouverneur. Il y prit ſur les huguenots la Reole & Chorge : mais la réſiſtance qu'il y trouva, jointe à la rigueur de l'hyver, lui fit périr la meilleure partie de ſes troupes. A ſon retour il fit élever quelques citadelles, pour s'aſſûrer des villes où il ſavoit que le parti des ligueurs dominoit. Il changea les gouverneurs en quelques autres pour la même raiſon; il intimida quelques membres du Parlement qu'il ſoupçonnoit d'intelligence avec le duc de Guiſe, & fit, mais inutilement, tous ſes efforts pour obliger le baron de Tretz premier préſident, dont il n'étoit pas plus aſſûré que des autres, à ſe défaire de ſa charge.

Etat de la Province de Languedoc.

Le Languedoc ne fournit pas non plus cette année de fort grands exploits. Le maréchal de Montmorenci redevenu chef des politiques, ainſi qu'on les appelloit dans la derniere guerre, ou des royaliſtes, ainſi qu'ils ſe nommerent alors, parce qu'ils s'étoient déclarés contre la ligue pour maintenir l'autorité royale, demeuroit aſſez tranquille dans ſon gouvernement. Il ſe contentoit d'en écarter les ligués, dont il battit quelques troupes en deux rencontres, l'une auprès de Lodeve, & l'autre auprès de Saint-Pons, tandis que le maréchal de Joyeuſe & le duc ſon fils, ſur les frontieres de cette province & de l'Auvergne, ruinoient leur armée à la priſe de quelques petites places, d'où ils chaſſerent les huguenots.

La conduite du maréchal de Montmorenci étoit ſans doute alors beaucoup moins blâmable que dans la précé-

1586. dente guerre. Il pouvoit dire que cette seconde fois il ne s'étoit pas armé contre son souverain, & cela non pas dans le sens que les rebelles ont toujours coûtume de le dire, mais avec vérité, étant certain que le roi ne souhaitoit rien tant que de susciter des ennemis à la ligue, & auxquels il pût avoir recours, si en continuant dans son audace, elle le contraignoit à se déclarer contre elle.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 21.

Cela étoit si vrai, que cette même année 1586. le baron de Rosni étant venu à la cour de la part du roi de Navarre sous quelque prétexte, le roi convint avec lui que ce prince feroit une levée de vingt mille Suisses, mais à une condition, que si lui-même avoit besoin dans la suite du temps de ces Suisses contre la ligue, ils passeroient à son service.

Conduite que tint le maréchal de Montmorenci dans ces troubles.

Le maréchal de Montmorenci avoit trop d'amis & d'espions à la cour qui l'informoient de tout ce qui s'y passoit, pour ignorer quels étoient les sentimens du roi à cet égard; & comme il étoit un des plus sages hommes & des plus grands politiques de son temps, il prit admirablement son parti en cette occasion eu égard aux conjonctures; car il faisoit plaisir au roi, il se mettoit en état de s'opposer à la puissance de la maison de Guise, il se rendoit considérable auprès du roi de Navarre héritier présomptif de la couronne, & se faisoit en même-temps bien payer par le roi d'Espagne & par le duc de Savoye, ainsi que le marquis de Pisani le manda de Rome au roi. Il faisoit agréer au pape même par les ministres de ces deux princes la conduite qu'il tenoit : mais on voit par tout cela la malheureuse situation où se trouvoit le roi, qui étoit contraint de faire la guerre à ceux qui armoient pour maintenir son autorité, & la leur faisoit par les armes d'un parti qui avoit pour but de la détruire.

Lettre de Pisani, datée du 11 Sept. & du 4 Nov. 1586.

Conduite opposée du duc de Guise.

En effet le duc de Guise n'omettoit rien pour en venir à bout, & non content de s'être saisi de plusieurs places de Picardie & de Bourgogne, ainsi que je l'ai dit, il usoit de toutes sortes d'artifices, pour corrompre & enlever au roi ses meilleurs serviteurs. Il entreprit sur-tout de gagner les maréchaux de Biron & de Matignon, Saint-Luc, & Bellegarde qui fut depuis grand Ecuyer. Ses intrigues secrettes

font très-marquées dans une lettre qu'il écrivit au duc de Mayenne, dont voici l'extrait. * 1586.

* Rapporté par Matthieu l. 8.

» Je m'assûre que vous n'avez oublié de traiter avec le » Maréchal de Biron, & que vous l'avez vû à Blaye avec » gens de notre parti qui tous les auront échauffés. Je vous » prie m'en mander les particularités, & sut-tout n'en par» tez sans conclure. J'estime de deçà avoir parachevé les » affaires avec Richebourg Verme, pour Saint-Luc, & » qu'il en sera satisfait. Ledit Richebourg m'a donné espe» rance que Saint-Luc avoit reconnu quelque affection en » Bellegarde, pour entrer en notre parti. Il y seroit très» profitable, il le faut parachever : ce seroit un merveil» leux chemin pour la Guienne, & force pour ledit Saint» Luc, qui en useroit & le conduiroit comme il voudroit. » Il n'y faut perdre le temps. Je suis très-aise que vous avez » vû clair au château de Bourdeaux, & plût à Dieu que » vous eussiez donné une chaîne au capitaine qui y com» mande, faites-le, si vous pouvez. Quant à la croisade » de Matignon, pressez-la en toutes façons, elle nous est » en toutes sortes très-utile & profitable, n'en doutez au» cunement. Nous nous en pouvons servir, & même sur » le seul bruit, si elle ne s'effectue, nous pouvons justement » accuser qu'on ne l'aura voulu, & le pape en sera averti. » Nous sommes d'opinion que partiez bien d'avec ledit » Matignon, & y traitez de façon que cela n'apporte soup» çon à nos vrais amis. Je me réjouis de ce que me man» dez de la Hilliere, & qu'il ait offensé le roi de Navarre. » Ne perdez temps de traiter avec lui, comme aussi avec » Poyane qui a très-bonne réputation parmi les Catholiques, » & n'oubliez de leur promettre pensions, nous aurons » moyen de les payer, & traitez avec tout le monde, je ferai » satisfaire à tout. »

Ces intrigues réussirent depuis à l'égard de quelques uns, & c'étoit toûjours un grand mal pour le roi, que les autres même écoutassent ces sortes de propositions comme il paroît qu'ils le faisoient : mais c'est l'ordinaire dans les guerres civiles, que dans l'incertitude du succès, chacun se ménage avec le parti contraire, & veut s'y préparer des ressources, au cas que le sien succombe.

1586.

Pour ce qui est de la croisade contre les huguenots dont il est fait mention dans cette lettre, il est certain que les ligueurs la proposerent au roi, & le roi au pape, ainsi qu'il paroît par quelques lettres * du marquis de Pisani ambassadeur de France à Rome, & par celles du cardinal de Joyeuse : ** mais apparemment ce ministre n'eut pas d'ordre de faire grande instance là-dessus, & cette idée ne fut point mise en exécution.

* Rapportées au t. 2. des Mémoires du duc de Nevers.

** Mémoire pour l'histoire du cardinal de Joyeuse.

1587.

Mort tragique de Marie Stuart Reine d'Ecosse.

L'année 1587. commença par une catastrophe qui attira les yeux de toute l'Europe, & en occupa l'attention, laquelle jusques-là avoit été toute entiere pour les troubles de France : mais on peut dire que ce fut un des funestes effets de ces mêmes troubles ; car sans doute si la France avoit été alors en paix, elle auroit employé toute sa puissance pour empêcher un si horrible attentat ; & même le roi, nonobstant l'état fâcheux où il se trouvoit, eût agi plus efficacement dans cette affaire, qu'il ne fit, si la malheureuse personne dont il étoit question, n'avoit pas été si étroitement unie par la liaison du sang avec ceux que ce prince regardoit comme ses plus mortels ennemis.

Je parle de la mort tragique de Marie Stuart reine d'Ecosse & reine Douairiere de France, qui après dix-sept à dix-huit ans d'une indigne & cruelle prison, périt enfin par la main d'un bourreau, ensuite de la plus injuste condamnation qui ait jamais été prononcée.

Il n'est pas de mon sujet de développer les tristes aventures de cette princesse depuis qu'elle eut quitté la France, ni les intrigues criminelles dont on se servit en Angleterre pour la diffamer, & donner couleur à un arrêt qui intéressoit toutes les têtes couronnées. La postérité lui a rendu justice, aussi-bien qu'à la détestable politique d'Elisabeth, dont la mémoire, malgré les grandes & rares qualités qu'elle possedoit, est devenue pour cela seul exécrable à toutes les nations ; & la providence par la destruction de la plûpart des familles de ceux qui furent ou les auteurs, ou les complices de ce crime, a vengé depuis l'innocence opprimée, & la majesté royale violée.

Ce que fit le roi de France pour la prévenir.

Ce que j'ai à dire seulement là-dessus en général, c'est que le roi durant dix ans sollicita par le sieur de Castelnau-

Mauvissiere son ambassadeur en Angleterre, la délivrance de la reine d'Ecosse; qu'Elisabeth pendant tout ce temps-là éluda ses sollicitations, tantôt par les vaines espérances qu'elle donnoit d'y condescendre, tantôt par la crainte qu'elle affectoit de faire paroître des dangers où elle s'exposoit, en mettant en liberté une si dangereuse ennemie, tantôt en faisant rallentir la vivacité de cette négociation par celle de son mariage avec le duc d'Anjou, tantôt en se faisant craindre par les secours qu'elle menaçoit de donner aux huguenots; jusqu'à ce qu'enfin voyant le roi dans l'embarrassante situation où il étoit, obligé de faire la guerre aux calvinistes, & à se tenir dans le même-temps en garde contre la faction de la ligue, elle se servit de cette favorable conjoncture, qui ne lui laissoit rien à craindre de la part de la France, pour se délivrer de toute inquiétude. Elle n'en devoit cependant plus gueres avoir du côté de la reine d'Ecosse: les divisions qu'elle avoit semées dans les états de cette princesse, les partis qu'elle y avoit formés contre elle, qui étoient tous à sa dévotion, & la soumission où elle voyoit ses propres sujets, avoient de quoi la rassûrer: mais l'ambition toujours inquiette & soupçonneuse ne croit jamais pouvoir prendre assez de sûretés, sur-tout quand il s'agit d'une couronne.

1587.

Ses remontrances sont inutiles.

Brantome dans l'éloge de la reine d'Ecosse.

Tout ce que le roi put faire, quand il sut la vie de la reine d'Ecosse en danger, fut d'envoyer monsieur de Bellievre pour faire de nouvelles remontrances à la reine d'Angleterre: mais soit que cette princesse qui avoit pris son parti, méprisât des remontrances destituées de tout ce qui pouvoit les rendre efficaces, soit (*a*) comme quelques-uns

(*a*) M. du Maurier, dans la préface de ses mémoires sur l'histoire d'Hollande, assûre que le roi chargea M. de Bellievre de solliciter publiquement en faveur de la reine d'Ecosse: mais en même-temps d'agir secrettement contre elle, & de dire à la reine Elisabeth qu'elle ne pouvoit faire un plus grand plaisir à Henri III. que de faire mourir Marie Stuart. Du Maurier prétend que son pere lui avoit raconté ce fait qu'il tenoit de M. de Bellievre lui-même. Les ligueurs l'avoient déja publié dans leurs écrits, & l'on lit dans le journal de l'Etoile que le roi dépêcha Bellievre vers la reine d'Angleterre, pour empêcher l'exécution de la reine d'Ecosse: mais que *ceux de la ligue eurent opinion que ce voyage étoit pour la hâter.*

L'éditeur du journal observe dans une note, que nous avons dans les manuscrits de M. Dupuy la négociation de M. de Bellievre, & que l'on n'y trouve aucune trace de ces prétendus secrets donnés à

1587. l'ont écrit, qu'elles se fissent fort mollement par la haine que la cour avoit pour la maison de Guise dont étoit la reine d'Ecosse par sa mere, ou qu'on apprehendât d'irriter Elisabeth, en lui représentant trop vivement l'horreur du crime qu'elle méditoit, Bellievre ne put rien obtenir, & fut obligé de se contenter de la réponse que cette princesse lui donna; savoir que la chose n'étoit plus en son pouvoir; qu'elle souhaitoit de tout son cœur sauver la reine d'Ecosse; qu'elle ressentiroit sa perte avec plus de douleur qu'aucun autre; mais que l'affaire étoit entre les mains des Juges.

Cette excuse frivole ne sauvoit pas même les apparences : car c'étoit elle-même qui avoit nommé ces Juges, & choisi ceux que l'on connoissoit pour les plus scélérats & les plus dévoués à sa passion, qu'ils servirent très-fidelement.

Et la reine d'Ecosse a la tête tranchée sur un échafaut.

Ils condamnerent à mort la reine d'Ecosse, & en consequence de leur arrêt, elle eut la tête tranchée le huitiéme de Février sur un échaffaut tendu de deuil dans une salle du château de Fotheringhaye, qui fut sa derniere prison, sans qu'elle eût même pû obtenir d'être assistée à la mort par son confesseur, comme elle l'avoit instamment demandé.

Eloge de cette princesse.

Telle fut la fin de Marie Stuart reine d'Ecosse veuve de François II. roi de France, la plus accomplie princesse de son temps pour la beauté, pour l'esprit, pour la politesse, & surtout pour la grandeur d'ame, vertu que ses infortunes firent éclater par-dessus toutes les autres dont elle étoit ornée, & cela principalement les derniers jours de sa vie. Quand on lui eut appris sa comdamnation à la mort, on ne lui vit jamais l'esprit plus présent, plus résigné aux ordres de Dieu, plus de fermeté, de dignité, de majesté dans ses manieres. Mais ce qui ranima son courage, fut une parole que Henri Grey comte de Kent lui dit après que sa sentence

Camden. part. 3. hist. Elisabeth.

M. de Bellievre, & que d'ailleurs la reine d'Ecosse n'étoit pas alors dans une situation à se faire craindre du roi.

Cependant il ne seroit pas impossible que Henri III. eût donné à M. de Bellievre des ordres secrets, qui ne se trouveroient pas dans les manuscrits de M. Dupuy.

sentence lui eut été prononcée, *Votre vie*, lui dit-il, *seroit la perte de notre religion, & votre mort sera son salut :* car elle conçut par-là qu'elle n'étoit pas seulement la victime d'un intérêt d'état, mais encore de l'hérésie, & que sa mort alloit être un glorieux martyre : elle fut effectivement regardée comme telle dans toute l'Europe catholique. 1587.

Indépendamment d'une telle circonstance, cette mort ne put être ni plus chrétienne ni plus sainte ; car elle pria hautement en Anglois sur l'échaffaut pour l'Eglise, pour son fils, pour la reine Elisabeth, pour l'Angleterre, & pardonna à son bourreau ; heureuse de ce qu'après avoir brillé avec tant d'éclat à la cour de France & sur le throne d'Ecosse par les rares qualités dont la nature l'avoit comblée, ses malheurs la dédommagerent de ses couronnes périssables par une mort précieuse non seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, qui l'auroient beaucoup plûtôt oubliée, & eussent beaucoup moins honoré sa mémoire, si elle avoit fini comme tant d'autres, dans la plus haute prosperité.

Ce qui empêcha le roi de venger sa mort.

La nouvelle de la mort de la reine d'Ecosse, portée en France, n'y fit pas l'impression qu'elle y auroit faite en d'autres conjonctures. Le roi n'étoit alors gueres en état de se porter pour vengeur de la majesté royale, lui qui la voyoit tous les jours outragée en sa propre personne par l'insolence des ligueurs jusques dans sa capitale même, où les prédicateurs & les libelles séditieux qui se répandoient de tous côtés, continuoient de déchirer impitoyablement sa réputation, & de détruire dans les esprits des peuples tous les sentimens de respect & d'obéissance à son égard.

La punition d'un avocat de Poitiers nommé le Breton, qui fut pendu pour un livre séditieux, & dont la punition fit tant de peur au docteur Poncet, qu'il en mourut, ne servit qu'à donner matiere à de nouveaux écrits aussi méchans que ceux qui avoient précedé, aux invectives par lesquelles les Seize animoient secrettement le peuple dans tous les quartiers de Paris contre les prétendues injustices de la cour & du parlement. Ils prirent cette occasion de faire courir de nouveau une remontrance faite dès l'an 1577. pour la réformation des abus de l'état & de la justice,

1587. & en ayant coupé la premiere page, ils la firent passer pour le livre de l'avocat le Breton, dont on avoit fait brûler tous les exemplaires. On couroit avec fureur après cet ouvrage; c'étoit, disoit-on, le monument de la gloire d'un martyr, qui étoit mort pour la défense de la veuve & de l'orphelin.

Le duc de Mayenne, depuis son retour de Guienne, avoit furieusement déclamé contre la conférence de Coignac, qu'il prétendoit être un violement de l'édit de Nemours, où l'on étoit convenu de ne plus jamais traiter avec les hérétiques. Les Seize en avoient fait aux Parisiens un nouveau sujet d'alarmes pour la religion, & ils publioient que par une détestable collusion avec les huguenots, on avoit exprès laissé périr l'armée du duc, en ne lui envoyant ni recrues, ni argent, ni munitions.

Comment ce prince eut connoissance de la ligue des Seize.

Ce qu'il y eut en cela de surprenant, c'est que cette malheureuse faction des Seize qui corrompit tout Paris, quelque nombreuse qu'elle fût, demeura inconnue au roi jusqu'au commencement de cette année 1587. qu'un lieutenant du prevôt de l'isle de France nommé Nicolas Poulain, lui en donna avis, & lui apprit entre autres particularités, que le duc de Mayenne dès l'année précedente avoit eu des conférences avec les principaux de ces factieux à l'hôtel de Reims proche des Augustins; que le sujet du voyage que le duc de Guise avoit fait l'été précedent à Paris, n'avoit été que pour les entretenir, & les assûrer qu'il ne les abandonneroit jamais; & que le duc de Mayenne, tout récemment au mois de Mars, avoit pris de nouvelles mesures avec eux, pour agir de concert dans les entreprises que les chefs de la ligue méditoient.

La même crainte & la même irrésolution qui avoient empêché le roi d'étouffer la ligue dans sa premiere révolte, ne lui permirent pas de profiter de la connoissance qu'on lui donna de la conjuration des Seize. Il se laissa persuader par quelques-uns de son conseil qui la favorisoient, que ce n'étoit rien, & qu'il n'y avoit en tout cela qu'un emportement du zele indiscret de quelques particuliers pour la religion, qui leur faisoit appréhender d'avoir un jour pour maître un prince hérétique.

1587.

Il néglige de la dissiper.

Le roi ne se mit donc pas fort en peine d'apporter un remede efficace à un mal, dont on lui cachoit le danger. Il en eut moins d'inquiétude, qu'il ne tâcha d'inspirer de crainte au roi de Navarre, à qui il envoya le sieur de Rambouillet, afin de lui représenter, pour la derniere fois, de quelle consequence il étoit pour lui de rentrer dans la religion catholique, & qu'en ne le faisant pas, il risquoit de perdre la couronne de France, par la détermination où paroissoient les peuples, à ne se soumettre jamais à un prince hérétique. Ce prince répondit à Rambouillet, que ce n'étoit point là le moyen de pacifier les troubles du royaume; que les chefs de la ligue ne souhaitoient rien moins que de le voir catholique; que quand il s'y résoudroit, ils feroient passer son changement pour une pure dissimulation, & que leur véritable dessein étoit de partager le royaume entr'eux; mais qu'il conjuroit le roi de le laisser faire en se tenant seulement neutre ; que dans trois mois il auroit cinquante mille hommes, avec lesquels il lui rendroit si bon compte des ligueurs, qu'il ne se repentiroit pas de lui avoir laissé vuider sa querelle tout seul, & qu'il lui répondoit qu'avant la fin de l'année il verroit ses sujets dans la plus parfaite soumission.

Son embarras.

Le roi cependant, toujours dans le même embarras, ne savoit comment s'y prendre, déclaré en apparence pour la ligue, & entretenant en même-temps quelque correspondance avec le roi de Navarre, sans pouvoir rien concerter pour sa sûreté propre, ni avec l'un ni avec l'autre, souhaitant la paix, & contraint par tous les deux partis à faire la guerre, &, dans cette malheureuse nécessité, n'ayant pas la liberté de la déclarer à celui des deux qu'il haïssoit & qu'il craignoit le plus.

Il se résout à faire encore la guerre aux huguenots.

Il fallut donc qu'il se résolût à la faire encore conjointement avec la ligue contre les huguenots, à voir ses plus mortels ennemis continuer de combattre sous ses propres étendards, & à prendre des mesures avec eux, pour s'opposer aux Allemands qui, sollicités par le roi de Navarre, se préparoient à venir à son secours, & à fondre avec une nombreuse armée dans le royaume.

Mauvaises intentions des Seize.

Ce fut particulierement à l'occasion de cet armement des protestans d'Allemagne, que se manifesterent la malice

1587. & les perverses intentions des chefs de la faction des Seize ; car voyant l'alarme que la prochaine invasion des Allemands causoit dans toutes les provinces, ils écrivirent à tous leurs correspondans de concert avec le duc de Guise ; que c'étoit le roi même, qui faisoit venir cette armée d'étrangers dans le royaume en faveur du roi de Navarre. Le duc de Guise avoit déja fait dire la même chose au pape ; & l'on dressa, & l'on envoya par-tout un mémoire contenant le projet de ce qu'il y avoit à faire, pour prevenir les malheurs dont la France & la religion étoient menacées.

Lettre du marquis de Pisani au roi, datée du 17 Juillet 1587.

Mémoire séditieux qu'ils publient contre le roi.

Ce mémoire (*a*) commençoit de la sorte : » Sur l'avis assûré que nous avons reçu de la volonté du roi, de faire » entrer au royaume de France une grande armée de reîtres » & de Suisses hérétiques avec lesquels il traite, jusques à » leur abandonner nos vies & nos biens sous la conduite du » roi de Navarre, qu'il a appellé pour son successeur à la » couronne, le tout tendant à la ruine de l'église catholi» que, apostolique & romaine, pour l'établissement de » l'hérésie, nous avons bien voulu vous aviser de nos ré» solutions, pour nous défendre de cet orage, & résister à » de si pernicieuses entreprises, où le roi, à notre grand » regret, est porté par l'induction des gens malins qui le » possedent, pour établir l'hérétique en ruinant les catho» liques, &c. »

A la vérité ce qu'on disoit des Suisses hérétiques dans cet écrit, n'étoit pas sans fondement ; car selon que je l'ai remarqué un peu auparavant sur les mémoires du baron de Rosni, le roi étoit convenu avec ce seigneur, que le roi de Navarre feroit une levée de vingt-mille Suisses protestans, à condition que si le roi lui-même prenoit enfin la résolution de se déclarer contre la ligue ; ces Suisses passeroient dans son camp : mais ce n'étoit qu'une ressource qu'il se préparoit, au cas qu'il se vit poussé à bout par les ligueurs, & c'étoient eux-mêmes qui le contraignoient à en user ainsi, par le danger où il se voyoit, d'être bientôt entierement à leur discrétion.

Quel étoit leur dessein en cela.

Pour revenir à ce séditieux mémoire, les factieux de-

(*a*) Il est rapporté par Victor Cayet, tom. 1. de sa chronologie novennaire.

voient, selon leur projet, se tenir d'abord seulement sur la défensive & s'y préparer sans délai. Les catholiques des plus considérables villes du royaume, c'est-à-dire de Paris, de Rouen, de Lyon, d'Orleans, d'Amiens, de Beauvais, de Peronne & de quelques autres villes, devoient députer incessamment au roi des personnes considérables par leur qualité au nom des ecclésiastiques, de la noblesse & du peuple, pour le supplier d'envoyer ses troupes sur la frontiere, afin d'en empêcher l'entrée aux troupes étrangeres, & lui offrir de la part de ces villes vingt mille hommes de pié & quatre mille chevaux, qu'elles soudoyeroient pendant un an; mais à condition qu'elles en choisiroient les officiers, qui commanderoient sous le général que Sa Majesté nommeroit, & qu'elles accepteroient, pourvû que ce fût un prince catholique, & nullement suspect de favoriser les hérétiques. 1587

Paris & sa généralité s'obligeoient à fournir pour leur part quatre mille fantassins & mille chevaux, Rouen autant, Amiens & le reste de la Picardie aussi un pareil nombre : le reste devoit être levé dans l'Orleanois, dans le Berri, le Lyonnois, l'Auvergne & dans les pays circonvoisins.

Au cas que la requête fût rejettée, la résolution étoit prise de faire la levée de ces mêmes troupes, & quand elle seroit une fois faite, de contraindre le roi à l'autoriser : que s'il refusoit de le faire, alors on choisiroit pour chef un prince catholique; la circonstance extraordinaire où l'on se trouvoit, & le danger de la religion dispensant, disoient-ils, les sujets d'attendre sur cela les ordres du souverain, comme on le lui représentoit humblement à lui-même, d'autant plus que son conseil & ceux de sa confidence étoient infectés d'hérésie pour la plûpart, & même suspects d'athéïsme.

Que supposé que le roi vînt à manquer dans un temps si critique, il faudroit aller au-devant des pernicieux desseins des ennemis de la religion; & qu'en ce cas, pour les prevenir, toutes les troupes des associés se rendroient aussitôt entre Paris & Orléans pour la sûreté d'une assemblée des états que l'on convoqueroit sans tarder, afin de

1587. tout disposer pour l'élection d'un roi catholique ; que monsieur le cardinal de Bourbon seroit supplié de se rendre à Paris, & de s'y déclarer protecteur du parti catholique ; qu'on imploreroit le secours de monsieur de Guise, de messieurs ses freres & des autres princes défenseurs de la véritable religion ; & qu'on les supplieroit de faire en sorte que l'election tombât sur monsieur le cardinal de Bourbon, qui, bien que plus éloigné de la couronne que quelque autre, meritoit la préference par son zele contre l'hérésie ; & qu'en même temps on s'adresseroit au pape & au roi d'Espagne, pour les supplier de soûtenir cette élection, l'un par l'autorité qu'il a dans toute l'église, & l'autre par ses troupes & autres secours.

Tel fut le projet envoyé par la faction des Seize dans les provinces avec une formule du serment que devoient faire ceux qui s'engageroient dans cette cabale. Par ce mémoire & ce serment, premierement on voyoit leur intelligence secrette avec le duc de Guise & les autres chefs de la ligue générale ; secondement l'artifice grossier avec lequel ils préparoient le prétexte de leur révolte, en répetant, presque à chaque article, qu'ils ne prétendoient agir que sous les ordres du roi, pourvû qu'il ne fût ni hérétique ni fauteur des hérétiques, tandis que dès les premieres lignes de leur mémoire, ils le supposoient déja tel ; en troisieme lieu, le moyen dont ils se servoient pour mettre le Saint-Siége dans leur parti, en jurant de faire recevoir le concile de Trente dans le royaume, chose que les papes avoient extrèmement à cœur, & pour laquelle ils avoient toujours fait inutilement tous leurs efforts : & enfin les reglemens qu'ils établissoient par-tout pour la police, pour les finances, pour la guerre, pour le gouvernement de l'état, & tout cela avoit pour auteurs deux ou trois curés de Paris, quelques docteurs & quelques bourgeois, à qui le peu de vigilance du prince & son extrème foiblesse avoient laissé prendre une autorité qui anéantissoit entierement la sienne.

Jusqu'où ils porterent leur hardiesse.

On verra dans la suite jusqu'où ils la porterent, & quels en furent les funestes effets. Peu s'en fallut qu'on ne les vît éclater dès cette année ; car les plus ardens & les plus em-

1587.

portés de cette faction sachant que le roi étoit informé d'une partie de leurs intrigues, proposerent de lever le masque, de soulever le peuple, de s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, des deux Châtelets, du Palais & du Louvre, & de se saisir de la personne du roi, pour le mettre entre les mains du duc de Guise.

Embarras des chefs de la ligue pour les contenir.

Le duc de Mayenne qui depuis son retour de Guienne étoit demeuré à Paris, pour présider au conseil des Seize, se trouvoit dans d'étranges embarras. Il voyoit que les affaires n'étoient pas encore assez mûres, ni assez préparées, & qu'il auroit cependant beaucoup de peine à contenir ces mutins. Il écrivit au duc de Guise qu'il ne pouvoit demeurer plus long-temps à Paris sans un extrême danger de sa personne, & qu'il étoit résolu d'en sortir au plûtôt, à moins qu'on ne prît le parti de suspendre l'éclat qu'il prévoyoit, en faisant au roi quelques propositions d'accommodement.

Dans la lettre du duc de Guise rapportée par Matthieu, l. 8.

Le duc de Guise lui répondit qu'il se gardât bien de quitter Paris; que ce seroit abandonner la partie, & qu'il falloit tout hazarder plûtôt que de le faire, que si-tôt qu'il seroit parti, les Parisiens seroient sans chef & à la merci du roi, qui ne manqueroit pas de leur faire sentir les effets de sa vengeance; que la punition de la capitale seroit suivie de la perte d'Orleans, de Lyon, & des autres principales villes du royaume pour la ligue; que dès que toutes ces villes sauroient la ligue de Paris déconcertée, elles demanderoient leur pardon à mains jointes; qu'elles l'obtiendroient, mais que ce seroit au prix de la tête de tous les princes de leur maison; qu'il ne devoit pas avoir oublié ce qu'ils avoient appris, par une lettre interceptée, qu'on en vouloit à leur vie, & que si on n'y avoit pas encore attenté, ce n'étoit que faute de moyens ou d'occasions de le faire; que leurs liaisons avec les Seize étant découvertes, tout le détail qu'en feroient ceux des Parisiens qui seroient arrêtés, donneroit au roi une couleur de justice pour tout entreprendre contre leur maison; que les favoris en triompheroient, & ne manqueroient pas d'en profiter; que le roi savoit qu'on avoit tendu une embuscade à d'Epernon & à la Valette son frere, lorsqu'ils passerent par Lyon pour aller en Pro-

1587. vence ; que tout cela serviroit de prétexte à la cour pour autoriser toutes ses violences comme nécessaires, afin de prevenir les mauvais desseins qu'on avoit formés contre le roi & contre ceux de son conseil ; que pour l'accommodement, dont il lui parloit, il ne pouvoit y consentir, à moins qu'un des articles ne fût la destruction entiere des hérétiques, qu'on n'augmentât point le nombre des villes de sûreté qu'on leur avoit accordées, que le pape, le roi d'Espagne, & les autres princes catholiques n'y intervinssent, & ne s'engageassent par un serment solennel à la conservation de la maison de Guise, qu'il ne lui fût permis de demeurer ouvertement unie avec les catholiques des principales villes de France, & de prendre sous sa protection en particulier les catholiques de Paris ; qu'au reste il étoit bien informé de la résolution où la cour étoit de ne point agir, jusqu'au retour du duc d'Epernon & des troupes qu'il amenoit de Provence : mais que s'il abandonnoit les Parisiens par sa retraite de Paris, infailliblement on préviendroit le temps pour l'exécution des desseins formés contr'eux.

Cette lettre fit résoudre le duc de Mayenne à demeurer encore quelque temps à Paris, où il se tint dans son hôtel sous prétexte d'une maladie vraie ou feinte, faisant sous main tous ses efforts pour modérer les emportemens des Seize, & pour pouvoir dire, supposé qu'il ne le pût faire, qu'il n'y avoit eu aucune part.

Cependant le duc d'Epernon arriva à Paris ; & sa venue n'ayant pû tirer le roi de ses irrésolutions, ni lui faire prendre le parti de la vigueur, les mutins n'en furent que plus encouragés à l'exécution de leurs pernicieux desseins.

Conjuration dissipée, dans laquelle ils vouloient enlever le roi.

Ayant sû que le roi devoit aller à la foire de Saint-Germain, ils concerterent entr'eux de susciter une émeute populaire, quand il y seroit, & de prendre cette occasion de l'enlever : mais ce prince ayant été averti, ne sortit point du Louvre. Le duc d'Epernon ne laissa pas d'aller à la foire bien accompagné, seulement pour voir la contenance du peuple. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, que les écoliers de l'Université, qui devoient commencer la sédition, s'attrouperent tous bien armés, & chargerent ses gens si furieusement,

sement, qu'il fut obligé de se retirer craignant d'être enveloppé. 1587.

Le roi sur cette nouvelle, jetta promptement des troupes dans la Bastille, dans l'Arsenal, & dans les autres endroits, dont il savoit que les rebelles avoient projetté de s'emparer. Ce fut alors que le duc de Mayenne pensa à sa sûreté, & après avoir protesté à la reine qu'il n'avoit nulle part dans ce tumulte, il la supplia de lui obtenir du roi la permission de se retirer en Bourgogne.

Comme on savoit que sa présence étoit ce qui enhardissoit les plus séditieux de Paris, & qu'on auroit peu gagné à l'arrêter sans tenir en même-temps le duc de Guise, on lui accorda volontiers ce qu'il demandoit. Le roi, quand il vint prendre son congé de lui, le reçut avec le même accueil que de coûtume, & lui dit seulement en le congédiant : *Mais quoi, mon cousin, abandonnez-vous ainsi les bons ligueurs de Paris ? Je ne sai pas*, répondit-il, *ce que votre majesté me veut dire*, & sans vouloir entrer davantage en éclaircissement, il se retira, & monta aussi-tôt à cheval.

Le duc de Guise ayant sû ce qui s'étoit passé, envoya Menneville aux chefs des Seize, pour se plaindre de leur mauvaise conduite, & de leur précipitation indiscrette : mais il le assûra en même-temps que pourvû qu'ils se résolussent à suivre ses conseils, il ne leur manqueroit pas dans le besoin.

Les choses en demeurerent-là, & le roi, satisfait d'avoir dissipé cette conjuration, d'en voir le chef éloigné, & de s'être assûré des principaux postes de Paris, dissimula le reste, & ne fit point de recherche juridique des auteurs de la sédition.

Le duc de Guise ouvre la campagne.

Cette molle conduite tira le duc de Guise de l'extrème inquiétude où il étoit pour ses partisans de Paris, dont la ruine auroit beaucoup affoibli sa faction. Il ouvrit cependant la campagne par le ravage qu'il fit aux environs de Sedan & de Jamets, places qui appartenoient au duc de Bouillon, où les huguenots de l'isle de France, de Picardie & de Champagne s'étoient réfugiés. Il ne se fit rien de fort considérable de ce côté-là, & les hostilités y finirent bientôt par une treve avec le duc de Bouillon pour les

1587. mois de Mai & de Juin. Elle se fit à l'occasion des secours étrangers d'Allemagne, qui se préparoient, le duc de Guise étant bien-aise d'être libre, pour leur empêcher l'entrée du royaume, & le duc de Bouillon ne demandant pas mieux que de suspendre la guerre en les attendant.

Le roi de Navarre en fait de même. Mémoires de Sully, t. 1. c. 21.

D'autre part le roi de Navarre se mit de bonne heure en campagne dans le Poitou. Il s'empara de Chisai, de Sansai, de Saint-Maixent, de Fontenai, & de Mauleon; il força les unes, prit les autres par capitulation, & la derniere par escalade, & se rendit maître de plus de villes & de châteaux en un mois, que le duc de Joyeuse, qui fut envoyé avec une armée dans cette province, n'en pouvoit reprendre en six.

Il se retire à l'approche du duc de Joyeuse qui fait diverses expéditions dans le Poitou.

A son arrivée, le roi de Navarre n'osant tenir la campagne faute d'un assez grand nombre de troupes, la lui abandonna, & mit la plûpart de ce qu'il en avoit dans les places dont il s'étoit emparé, après avoir rasé les plus foibles. Le duc prit Tonnai-Charente & Maillesais, reprit Saint-Maixent, défit un petit corps des huguenots auprès de la Rochelle, & puis la peste s'étant mise dans son armée, il la sépara. Il laissa le commandement à Lavardin son lieutenant, & revint à la cour : c'est tout ce que fit cette armée. C'étoit la cinquieme qui fut envoyée contre le roi de Navarre depuis la reprise des armes, & qui sans beaucoup d'effet, se ruina comme les autres.

Pendant ce temps-là le roi continuoit de s'occuper de ses confrairies & processions de pénitens, & d'autres semblables pratiques extérieures de dévotion, prétendant toujours par-là convaincre les Parisiens de son attachement à la religion catholique, mais inutilement; tant la faction des Seize avoit prévalu, & prevenu les peuples, en leur persuadant que ce n'étoient là que des mommeries & des artifices de ce prince, pour cacher ses mauvais desseins & les liaisons qu'il entretenoit avec les calvinistes; afin de surprendre & de faire périr les zélés défenseurs de la véritable religion.

Plaintes hardies que le duc de Guise vient faire au roi.

Sur ces entrefaites le duc de Guise, après la treve faite avec le duc de Bouillon, vint trouver le roi à Meaux au mois de Mai. Il lui dit qu'il étoit venu premierement pour

l'avertir que les Allemands se mettroient bientôt en marche ; secondement pour lui demander des troupes avec lesquelles il pût s'opposer à leur passage en France, & en troisieme lieu pour lui faire des plaintes des infractions du traité de Nemours. Il insista principalement sur la saisie qu'on avoit faite des revenus du cardinal de Pellevé archevêque de Sens, sur ce qu'au contraire on ne saisissoit pas les biens de plusieurs gentilshommes & seigneurs calvinistes, qui demeuroient en repos dans leurs maisons, & enfin sur ce que Sa Majesté regardoit toujours de mauvais œil quelques personnes de la cour, par la seule raison qu'ils étoient dans les intérêts de la ligue catholique, & entr'autres le sieur d'Entragues commandant d'Orléans, & Brissac, à qui on avoit refusé de rendre le gouvernement d'Angers, depuis que le château avoit été repris sur les huguenots. 1587.

Ces plaintes, dont le mémoire fut vû de plusieurs gens de la cour, parurent pour la plûpart très-injustes & très-insolentes. Il n'y avoit personne qui ignorât les justes sujets de l'indignation du roi contre le cardinal de Pellevé, qui se déchaînoit publiquement à Rome contre lui en toutes rencontres, étoit pensionnaire des Espagnols, & tramoit mille intrigues contre les intérêts de sa personne & de sa couronne.

On trouva fort étrange qu'on voulût obliger le roi à ruiner ceux des gentilshommes huguenots qui vivoient dans leurs terres, sans rien faire contre l'obéissance dûe à leur souverain, d'autant qu'on savoit que le duc de Mayenne étant à la tête de l'armée de Guienne, avoit donné des sauvegardes à un très-grand nombre de personnes de la religion dans cette province & en Gascogne, & nommément aux dames de Trans & de Caumont, & fait de séveres défenses à ceux de son armée de les molester, par la seule raison qu'ils avoient mis bas les armes, ou qu'ils ne les avoient pas prises, & n'avoient point armé leurs vassaux en faveur du roi de Navarre. Brissac avoit laissé perdre le château d'Angers par sa négligence, & c'étoit la moindre punition qu'il méritoit, de n'en pas être remis en possession, après qu'il eut été repris par la valeur des habitans de la

1587. ville. Pour ce qui étoit d'Entragues, loin d'être digne des bonnes graces & des faveurs du roi, il méritoit, si on lui eût fait justice, d'avoir la tête coupée, pour l'insolence avec laquelle il avoit osé refuser au duc de Montpensier, l'entrée d'Orléans où le roi l'envoyoit, & tirer le canon sur lui, lorsqu'il s'en approcha.

De quelle maniere le roi y répondit.

Nonobstant ces démarches audacieuses du duc de Guise, le roi lui fit beaucoup d'amitiés, & consentit à la main-levée des biens du cardinal de Pellevé, sur la priere que le nonce lui en fit de la part du pape; & comme il ne respiroit qu'après la paix, il fit au duc, afin de l'y faire consentir, les offres les plus avantageuses pour lui & pour les siens: mais il opposa à tout cela les sermens faits au traité de Nemours, & la sûreté de la religion catholique, pour laquelle il y auroit toujours à craindre, tandis que le calvinisme seroit toleré en France. Il ne fut plus question que de voir comment on s'y prendroit, pour s'opposer à l'entrée des Allemands dans le royaume, & empêcher leur jonction avec le roi de Navarre.

Ordres envoyés pour s'opposer aux troupes Allemandes qui venoient joindre le roi de Navarre.

Les ordres furent envoyés à la plûpart des troupes, de se rendre au quatrième de Juillet, les unes sur les frontieres de Champagne, les autres à Gien; & l'on destina un autre corps contre le roi de Navarre, pour s'opposer au dessein qu'il avoit formé, de venir au-devant des Allemands. Je commencerai la relation de cette campagne par ce qui se passa dans cette derniere armée.

Le duc de Joyeuse marche contre ce prince.

La conduite en fut confiée au duc de Joyeuse. Ce jeune seigneur d'une grande naissance, de beaucoup de courage, & à qui il ne manquoit rien de tous les agrémens & de toutes les qualités d'un habile courtisan, avoit supplanté les autres favoris, & possédoit l'esprit de son maître, n'ayant pour concurrent dans la faveur que le duc d'Epernon. La seule envie qu'il témoigna du commandement de l'armée qu'on devoit envoyer contre le roi de Navarre, le lui fit obtenir au préjudice du maréchal d'Aumont, à qui on l'avoit promis, & qui étoit beaucoup plus capable que lui d'un si important emploi. Le duc d'Epernon qui étoit bien-aise de l'éloigner du roi, loin de s'y opposer, le servit en cette rencontre. D'ailleurs les partisans que les ligueurs

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 14.

avoient dans le conseil, n'eurent garde de le traverser, si ce que quelques-uns ont écrit est vrai, qu'il penchoit alors du côté de la ligue par la jalousie qu'il avoit conçue contre le duc d'Epernon, dont le crédit lui donnoit de l'ombrage; ainsi qu'il ne manque gueres d'arrivér entre les favoris, qui sont moins touchés de la faveur du prince, qu'inquiétés du partage qu'il en fait. 1587.

Outre les troupes que le duc de Joyeuse avoit laissées en Xaintonge & en Poitou sous les ordres du sieur de Lavardin son maréchal de camp, & desquelles il devoit prendre ce qui ne seroit point absolument nécessaire pour la défense de ces provinces, il y conduisit quelque cavalerie & quelque infanterie, & fut suivi d'un grand nombre de jeune noblesse, qui s'attachant à la fortune du favori, se fit un mérite de l'accompagner dans cette expédition, & d'y paroître avec un équipage magnifique.

Lorsqu'il fut arrivé auprès de Tours, il y apprit que le roi de Navarre, qui s'étoit avancé jusqu'à Monsoreau tout proche de la riviere de Loire, ayant été averti de sa marche, avoit rebroussé chemin vers le Poitou, soit pour aller par un grand détour gagner le haut de cette riviere & la passer à quelque gué, afin de joindre les Allemands dans la Bourgogne, soit pour regagner la Gascogne, s'il étoit coupé.

C'étoit-là en effet le dessein de ce prince. Il avoit été joint par le vicomte de Turenne, par le prince de Condé, & par le comte de Soissons, qui, bien que catholique, avoit embrassé depuis peu aussi-bien que le prince de Conti, le parti du roi de Navarre, & du prince de Condé leur frere, persuadés qu'ils étoient que le dessein de messieurs de Guise étoit d'exterminer les princes de la maison de Bourbon: & ce fut pour cette raison, que malgré les pressantes instances que le cardinal de Bourbon leur fit, pour les faire entrer dans la ligue avant qu'il publiât sa déclaration, ils ne voulurent jamais s'y engager.

Le duc de Joyeuse, qui avoit ordre de combattre le roi de Navarre, ou de l'obliger à disperser ses troupes, le suivit, & par des marches forcées durant plusieurs jours, se trouva le dix-huitieme d'Octobre fort proche de ce prince,

1587. qui s'étoit campé à Montlieu sur les confins du Perigord & de la Guienne.

Il s'empare de Coutras.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 16.

Lettre du roi au maréchal de Matignon, datée de Paris 3 Juin 1587.

Hist. du maréchal de Matignon.

Quoique le roi de Navarre fût assez près des places qu'il tenoit en Guienne, il n'étoit pas fort en sûreté, parce qu'il avoit encore deux rivieres à passer, savoir la Drogne & l'Isle; & le duc qui étoit déja entre ces deux rivieres, pouvoit aisément le charger au passage. Mais ce qui faisoit son plus grand danger, c'étoit que le maréchal de Matignon suivant les ordres qu'il avoit reçus de la cour, étoit parti de Bourdeaux pour venir lui couper le chemin, & le mettre entre son corps d'armée & celui du duc de Joyeuse. Ce maréchal conseilla au duc par un gentilhomme qu'il lui envoya, de se saisir du bourg de Coutras sur la Drogne, & lui manda qu'il le joindroit incessamment. Le duc, suivant ce conseil, détacha le lendemain dix-neuvieme d'Octobre, Lavardin avec six vingts hommes de cavalerie légere & autant d'arquebusiers à cheval: mais dans le temps que ce seigneur approchoit du bourg, le duc de la Trémoille envoyé par le roi de Navarre pour le même sujet, parut avec deux cents chevaux sur la hauteur, & descendit vers le bourg, sans qu'on pût s'assûrer, à cause que le soleil étoit déja couché, si le reste de l'armée ne suivoit pas pour forcer le gué. Lavardin qui n'avoit point d'infanterie, n'osa entrer dans Coutras, & se retira à l'armée du duc de Joyeuse campée à la Roche-Chalais à trois lieues de-là; de sorte que la Tremoille s'empara de ce poste sans résistance. Ensuite la plûpart de l'armée passa la Drogne, & se logea dans Coutras & dans les villages voisins, excepté la cavalerie légere, qui s'avança une lieue & demie plus avant à moitié chemin de la Roche-Chalais, & une troupe de quatre-vingts cavaliers armés de Salades sous les ordres de la Boulaye, qui se posta à demi-lieue de cette cavalerie en tirant vers Coutras.

D'Aubigné, loc. cit.

Les deux partis sont prêts d'en venir à une bataille.

On délibéra dans les deux camps sur le parti qu'on avoit à prendre, & si on donneroit bataille. Le roi de Navarre hasardoit tout en la donnant; car étant une fois défait, il n'avoit plus de ressource: mais d'ailleurs s'il laissoit le temps au maréchal de Matignon d'arriver, il se trouveroit enfermé entre deux armées & entre deux rivieres.

La prudence d'un général l'oblige en certaines occasions d'abandonner son sort à la fortune, & telle étoit la conjoncture où se trouvoit le roi de Navarre. La bataille fut résolue, & chacun eut ordre de préparer ses armes, & de se tenir prêt à marcher le lendemain aux ennemis. 1587.

Le duc de Joyeuse de son côté assembla ses officiers, moins pour mettre la chose en délibération, que pour leur faire savoir l'ordre qu'il avoit du roi, de ne perdre aucune occasion de combattre le roi de Navarre. Il leur ajoûta que quand il n'auroit pas des ordres aussi précis, il ne balanceroit pas à le faire, vû la supériorité de ses forces & la valeur de tant de noblesse qui l'accompagnoit; qu'il pourroit attendre, s'il vouloit, le maréchal de Matignon; mais que ce seroit faire trop d'honneur à cette poignée de rebelles & de gens ramassés, que d'attendre à les combattre avec tant d'avantage. *Empressement du duc pour la donner.*

Ce discours fut suivi d'acclamations & d'applaudissemens, & même du serment que tous firent de ne faire nul quartier aux huguenots. C'est au moins ce que manda dès le même soir le vieux seigneur de Neuvi, qui étoit dans l'armée du duc de Joyeuse, à son frere cadet mestre de camp dans celle du roi de Navarre. D'Aubigné, loc. cit.

L'impatience du duc fut si grande, qu'il fit partir sa cavalerie légere dès dix heures du soir, pour avancer toujours vers l'ennemi, & fit battre aux champs à onze, pour la faire suivre par le reste de l'armée.

Les coureurs de part & d'autre se rencontrerent durant la nuit, & se chargerent: mais ils se firent beaucoup plus de peur que de mal.

Au soleil levant la cavalerie légere du duc qui faisoit son avant-garde, ayant apperçu celle du roi de Navarre, laquelle, comme j'ai dit, s'étoit avancée jusqu'à une lieue & demie de Coutras, vint sans délibérer fondre sur elle. Le duc de la Trémoille soûtint bravement le choc: mais comme il ne vouloit pas s'engager, & que suivant les ordres qu'il avoit du roi de Navarre, il ne pensoit qu'à faire sa retraite vers Coutras, il fit mettre pied à terre à soixante de ses arquebusiers à cheval, & leur fit occuper un défilé. La Roche-Galet se mit à leur tête, & s'acquitta parfaitement

1587. d'une si dangereuse commission par le feu qu'il fit sur la cavalerie ennemie : mais il couroit risque d'y périr avec tous ses soldats, sans une vigoureuse charge que fit le capitaine d'Arambure. Sur ces entrefaites arriva la Boulaye avec les quatre-vingts salades, que j'ai dit avoir été postées à demi-lieue derriere la cavalerie légere. Le nouveau feu qu'il fit sur les ennemis, & avec lequel il seconda d'Arambure, les fit reculer cinq cents pas, & donna moyen au duc de la Tremoille de faire sa retraite en bon ordre.

Disposition de l'armée huguenote.

Lorsqu'il arriva, le roi de Navarre, averti de ce qui se passoit, rangeoit son infanterie & ses hommes d'armes en bataille dans une garenne proche de Coutras, & fit prendre poste à côté au duc de la Tremoille à la tête de la cavalerie légere : mais ayant fait réflexion qu'il n'avoit pas de quoi garnir un grand chemin plein de buissons entre cette cavalerie & le reste des troupes, & que cet endroit étoit trop fourré, il résolut de changer de terrein.

Le capitaine Favas lui représenta qu'il étoit un peu tard de prendre ce parti, vû qu'il ne pouvoit le faire sans prêter le flanc aux ennemis : mais ayant délibéré avec ce capitaine & le vicomte de Turenne, il jugea que l'armée du duc de Joyeuse n'étant pas encore là toute entiere, ni tout-à-fait rangée, il n'entreprendroit pas de l'attaquer durant ce mouvement; & ainsi il fit avancer un peu son armée sur la droite au-delà du grand chemin.

La plaine où il la rangea étoit de six à sept cents pas d'étendue en largeur. L'armée avoit à dos le bourg de Coutras, & à sa gauche la Drogne, elle s'étendoit à droite dans la garenne de Coutras, & dans un petit bois-taillis clair & aisé, parce qu'il n'avoit été coupé que depuis un an, au-delà duquel, en avançant un peu vers les ennemis, étoit un bouquet d'un plus haut bois bordé d'une haye & d'un fossé, le long desquels le roi de Navarre posta deux mille fantassins.

Quant à la cavalerie, il paroît par la relation, qu'elle faisoit la premiere ligne. La Tremoille eut la droite, ayant devant lui Vignoles avec six vingts arquebusiers pour enfans perdus. A la gauche de la Tremoille à soixante pas de lui, & comme dans le centre du croissant, que faisoit l'armée,

l'armée, étoit le vicomte de Turenne avec la cavalerie de Gascogne. Plus loin en tirant toujours vers la gauche, étoit le prince de Condé, & puis le roi de Navarre jusqu'au bord du grand chemin. Ces deux escadrons des deux princes étoient chacun de trois cents chevaux, cinquante de front & six de file, les autres avoient la forme d'un quarré oblong : celui du comte de Soissons de deux cents chevaux seulement formoit cette gauche. 1587.

Le roi de Navarre suivit en cette rencontre une maniere de l'amiral de Coligni, dont il avoit remarqué l'utilité; ce fut de mettre des arquebusiers à pied à côté de chaque escadron. Leur emploi étoit d'attendre de pié ferme les escadrons ennemis, & de ne tirer sur eux que de vingt pas, pour ne pas le faire inutilement. J'ai déja observé en racontant la bataille de Moncontour, que les soldats qu'on choisissoit pour cette fonction, étoient tous gens de cœur & d'élite résolus à périr, & à se voir passer sur le corps la cavalerie ennemie en cas de déroute. Ces petits bataillons étoient seulement de cinq de front & autant de file; les premiers étoient ventre à terre, les seconds sur un genou, les troisiemes penchés, & ceux de derriere debout pour faire tous leurs décharges en même temps.

Comme le bois de la droite étoit un poste très-important, on avoit mis de ce côté-là la plus grande partie de l'infanterie, & il n'en restoit que très-peu pour la gauche. D'Aubigné représenta fortement au roi de Navarre le danger de ce défaut : mais il étoit difficile d'y remédier : car de faire marcher de l'infanterie de la droite par derriere l'armée, c'étoit lui faire prendre un chemin bien long, & il étoit fort hasardeux de la faire passer à la tête de l'armée en présence de celle de l'ennemi qui se rangeoit. Le parti que prit le roi de Navarre fut de tirer soixante arquebusiers de chacun des regimens de Valiraux, du jeune Montgommeri, de la Bories, de Bellesunce & de Salignac, & après leur avoir assigné leur poste & leur arrangement, de les faire courir à la débandade entre les deux armées; ce qu'ils exécuterent heureusement & sans être chargés, & allerent se ranger à la gauche derriere deux cents autres arquebusiers, qui vinrent au-devant d'eux pour les recevoir.

1587. Tome 3. l. 1. c. 16.

C'est ainsi que d'Aubigné, homme du métier & capitaine très-entendu qui étoit à la bataille, décrit l'ordonnance de cette armée, & j'ai crû devoir l'en croire préférablement à quelques autres historiens, qui la rapportent différemment après l'avoir tracée dans leur cabinet, apparemment selon leur idée, plutôt que selon la vérité.

Il est à remarquer que cette armée étoit presque toute rangée, & que le canon & les trois régimens de Neuvi, de Charbonniere & de la Borie, qui l'escortoient, étoient encore au-delà de la riviere de Drogne; & quelques-uns blâmerent fort le duc de Joyeuse de n'avoir pas commencé la charge, avant que cette artillerie qui lui fit beaucoup de mal fût arrivée, aussi-bien que de ne l'avoir pas fait, lorsque le roi de Navarre découvrit son flanc pour prendre un nouveau champ de bataille : mais le même capitaine que je viens de nommer le défend, sur ce que ce duc, pour arriver au champ de bataille, avoit eu un pays très-difficile à passer, où son armée fut obligée de défiler; ce qui l'empêcha de la ranger assez tôt, pour être en état d'attaquer le roi de Navarre dans le nouveau mouvement qu'il fit; & il le loue même d'avoir fait assez prestement passer une partie de sa cavalerie pour occuper du terrein, le roi de Navarre ayant pû le prevenir, & l'arrêter avec son infanterie à la tête des défilés, auquel cas il n'y auroit point apparemment eu de bataille : mais tous les deux généraux la vouloient donner..

Ordre de celle du duc de Joyeuse. D'Aubigné, loc. cit.

La disposition de l'armée du duc de Joyeuse se fit de cette sorte. Il opposa au bois de la droite du roi de Navarre un gros d'infanterie, composé des régimens de Picardie & de Tiercelin, où il y avoit environ dix-huit cents mousquetaires, & le fit soûtenir de mille corcelets. Ceux-ci avoient à leur droite un escadron de quatre cents lances : suivoit à côté un autre de cinq cents opposé à celui du vicomte de Turenne : au-delà en tirant toujours vers la droite, étoit la Cornette blanche du duc de Joyeuse, & dix des plus belles compagnies de gendarmes qu'on eût vûes depuis long-temps. Il y avoit dans ce gros plus de six vingts, tant seigneurs que gentilshommes de distinction, & il étoit de treize à quatorze cents lances. La droite étoit fermée

par un bataillon des Cluſeaux & par ſept cornettes d'arquebuſiers à cheval; tout cela faiſant en cet endroit environ deux mille cinq cents hommes. L'artillerie qui n'étoit que de deux canons, fut placée entre la cornette du duc de Joyeuſe & l'eſcadron de cinq cents lances dont j'ai parlé. 1587.

Celle du roi de Navarre qui n'avoit non plus que deux canons & une coulevrine, arriva au moment qu'on étoit prêt de donner, par la diligence de Clermont-d'Amboiſe grand-maître de l'artillerie, & du baron de Roſni qui eut depuis cette charge ſous le regne ſuivant, & fût placée ſur un petit tertre de ſable à la droite de l'eſcadron du comte de Soiſſons.

Ces deux armées étoient à peu près égales en nombre d'infanterie, celle du duc étant de cinq mille fantaſſins, & celle du roi de Navarre de quatre mille cinq cents: mais dans celle-ci, outre les capitaines en pié, il y avoit quantité d'autres officiers, ſur-tout de Gaſcogne, qui ayant laiſſé leurs compagnies dans leur pays, avoient ſuivi le roi de Navarre. Pour ce qui eſt de la cavalerie, ce prince n'avoit que douze à treize cents chevaux, & le duc deux fois autant beaucoup mieux équipés, & dans ce nombre beaucoup de gendarmerie.

A en juger par ce qui paroiſſoit à la vûe, l'armée du duc de Joyeuſe étoit une des plus leſtes qui ſe fût miſe de long-temps en campagne. Grand nombre de ſeigneurs s'étoient à l'envi mis en dépenſe, pour briller dans cette expédition preſque comme dans une fête, & avoient fourni libéralement aux frais des équipages d'une infinité de gentilshommes leurs amis ou leurs ſerviteurs, qui étoient à leur ſuite. On ne voyoit de tous côtés que des gens tout chamarés d'or & d'argent, de magnifiques écharpes, des bouquets de plumes en forme d'aigrettes flottantes ſur les caſques, des armes luiſantes & dorées, des chevaux richement enharnachés : au lieu que dans l'armée du roi de Navarre, les ſoldats pour la plûpart étoient mal habillés, les chevaux ſans houſſes, les princes & le roi de Navarre même fort ſimplement vêtus.

Quelques-uns comparerent ces deux armées à celle de *Comparaiſon de ces deux armées*

1587. *avec celles de Darius & d'Alexandre.* Darius, & à celle d'Alexandre, dont la premiere sembloit être parée de toutes les richesses de l'Asie, & l'autre n'avoit pour ornement que la férocité, qui paroissoit sur le visage de toutes les troupes : mais il y avoit beaucoup de différence; car la parure des seigneurs François de l'armée du duc de Joyeuse étoit relevée par leur contenance fiere; ils étoient tous aux premiers rangs; & ils montrerent bien par la maniere dont ils se comporterent dans la bataille, qu'ils ne cédoient en rien aux ennemis pour la valeur.

Les deux armées ayant été quelque temps rangées en présence, & l'artillerie commençant à tirer un peu avant neuf heures, le roi de Navarre se tourna vers les princes de Condé & de Soissons, & leur dit en les quittant pour aller prendre son poste : *Souvenez-vous que vous êtes du sang de Bourbon, & vive Dieu, je vous ferai voir que je suis votre aîné. Et nous*, lui répondirent-ils, *nous vous montrerons que vous avez de bons cadets.* Matthieu, l. 8.

Le roi de Navarre donna ordre au ministre la Roche-Chandieu de faire la priere. On la commença par-tout, & quelques-uns entonnerent des Pseaumes : ce que voyant quelques jeunes seigneurs de la Cornette blanche du duc, ils s'écrierent en riant, *ils sont à nous les poltrons, ils tremblent & se confessent.* Sur quoi de Vaux lieutenant de Bellegarde, qui s'étoit souvent trouvé dans les mêlées avec les troupes huguenotes, dit au duc, *Non, non, monsieur, ne nous y trompons pas, quand les huguenots font cette mine, ils ont envie de se bien battre.*

Le premier succès des deux artilleries ne fut pas égal. Celle des catholiques fort mal placée & mal tirée ne tua qu'un cheval, & après quelques volées, on fut obligé de la changer de place, au lieu que celle du roi de Navarre admirablement bien servie par l'habileté de Clermont-d'Amboise, faisoit un grand effet. Le premier coup donna dans la Cornette blanche du duc de Joyeuse; ce qui parut à quelques-uns d'un mauvais présage. Elle fit un grand ravage dans la cavalerie & dans le régiment de Picardie, dont des files de dix-huit & vingt hommes étoient emportées.

Premiere charge désavantageuse aux huguenots. Lavardin, voyant ce ravage, piqua vers le duc, & lui

dit en colere, *Monsieur nous perdons pour attendre, il faut jouer*. La permission lui ayant été donnée de charger, il se met à la tête de son escadron, fait sonner la charge, & partant en même-temps avec le capitaine Mercure commandant d'une troupe d'Albanois, ils donnent l'un & l'autre de furie, Lavardin sur l'escadron de la Tremoille, & Mercure sur celui d'Arembure. Ils les rompirent de telle sorte, qu'un instant après il ne parut plus en cet endroit que les deux chefs des deux escadrons, & à trente pas d'eux dix-huit Ecossois presque tous blessés, parce qu'ils n'étoient armés que de halecrets d'Ecosse, qui étoient des cuirasses faites de simples lames clouées entre deux cuirs. Les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusques dans Coutras : ceux-ci pour la plûpart ayant traversé la Drogne, se sauverent à toutes jambes, & entre autres plus de vingt gentilshommes qui s'étoient signalés en plusieurs rencontres. Quelques-uns fuirent jusqu'à Pons, & y allerent répandre la nouvelle de la déroute entiere du roi de Navarre. 1587.

La Tremoille se voyant abandonné de ses gens, se retira à l'escadron du vicomte de Turenne, qui dans le moment fut enfoncé par Montigni, & aussi mal-mené; de sorte qu'il fut contraint de gagner lui troisieme avec la Trémoille & le capitaine Choupes, l'escadron du prince de Condé.

Comme les fuyards de l'escadron de Turenne passoient auprès de celui du prince, Montausier & Vaudoré qui étoient auprès de lui, crierent de toutes leurs forces, *Au moins, messieurs, ceux qui s'enfuient ne sont ni Xaintongeois, ni Poitevins*. Ils parloient de la sorte par la jalousie qu'ils avoient contre les Gascons, dont le roi de Navarre exaltoit sans cesse la bravoure, comme s'ils eussent été les plus vaillans soldats de l'armée.

Cette raillerie qui fut entendue de quelques officiers de la nation Gasconne, eut un très-bon effet : car se sentant piqués jusqu'au vif d'un tel reproche, au lieu de fuir vers Coutras, comme les autres avoient fait, ils prirent à droite avec une partie de leurs soldats. Long-Champ entre autres en rallia beaucoup derriere les escadrons qui n'avoient point

1587. encore combattu, & ils firent dans la suite de la bataille très-bien leur devoir.

Tandis que la cavalerie du roi de Navarre étoit si maltraitée, le peu d'infanterie qu'il avoit jetté à sa gauche, fut attaquée par deux cents enfans perdus, détachés du regiment des Cluseaux qu'elle avoit en tête. Les capitaines Saint-Jean de Ligoure & Caravez allerent au-devant avec six vingts de leurs gens, & les reçurent si bien, qu'il les recognerent jusqu'à leurs piquiers.

Ils se remettent, & chargent à leur tour ceux de la ligue.

Ce fut dans ce même-temps que de cet endroit on vit fuir les escadrons de Turenne & de la Tremoille, & que l'on commença à crier victoire dans l'armée catholique. Il y a des momens dans lesquels tout dépend de la disposition d'esprit où se trouve le soldat. Ce premier malheur qui devoit naturellement décourager cette infanterie huguenote, lui inspira de la fureur.

Les capitaines Montgommeri & Belsunce leur crierent: *Enfans, il faut périr; mais il faut que ce soit au milieu des ennemis; allons l'épée à la main, il n'est plus question d'arquebuses;* & se mettant avec les autres officiers à la tête du bataillon, qui n'étoit pas de plus de trois cents hommes, ils marchent tête baissée à l'infanterie catholique plus nombreuse des deux tiers que la leur, se jettent au travers des piques, les écartant ou les arrachant aux piquiers, l'enfoncent & la mettent en une entiere déroute.

Cette nouvelle rapportée au roi de Navarre, lui donna une extrème joie, & il reçut agréablement la maniere familiere, avec laquelle l'officier qui lui avoit conseillé un peu avant la bataille de faire passer cette infanterie de ce côté-là, lui toucha le casque par derriere avec son épée, en lui disant, *Sire, pardonnez-leur leur fureur & leurs picorrées.*

L'infanterie du roi de Navarre ne se comporta pas avec moins de bravoure à la droite de l'armée, où le capitaine Charbonieres chargea les regimens de Tiercelin & de Picardie qui avoient gagné le fossé du bouquet de bois, dont j'ai parlé, & où ce prince avoit mis le gros de ses fantassins. Ces deux regimens furent défaits à plate-couture, & il se fit en cet endroit un grand massacre.

Toutes ces trois charges se firent dans le même-temps. Le duc de Joyeuse, ayant vû la déroute d'une partie de la cavalerie huguenote, ne tarda pas à s'ébranler pour aller enfoncer les deux gros escadrons du roi de Navarre & du prince de Condé & celui du comte de Soissons, qui n'avoient point encore combattu; & il auroit eu un grand avantage, si Lavardin, après avoir poursuivi les fuyards jusqu'à la riviere, s'étoit rallié, & fût venu prendre le prince de Condé par le flanc qu'il avoit découvert, tandis que le duc l'auroit attaqué de front: mais il ne fut pas en son pouvoir de ramener ses gens, & sur-tout les Albanois, qui s'amuserent à piller le bagage dans Coutras. 1587.

Le prince de Condé, après la déroute des escadrons de Turenne & de la Tremoille, avoit voulu marcher contre Lavardin & Montigni: mais il en fut empêché par un vieux officier nommé les Ageaux, qui saisissant la bride de son cheval, lui dit: *Mon prince, il n'est pas encore temps: ce n'est pas-là votre gibier, le voici venir*, en lui montrant la troupe du duc de Joyeuse qui commençoit à marcher. Elle se sépara en trois, pour assaillir en même-temps les deux escadrons du roi de Navarre & du prince de Condé & celui du comte de Soissons.

Ce fut-là que l'on vit combien la valeur en de telles occasions est inutile, sans l'expérience & la discipline militaire.

Troisieme charge dans laquelle la victoire demeure entierement au roi de Navarre.

La gendarmerie du duc de Joyeuse étoit aux premiers rangs la lance en arrêt sur la cuisse, pour enfoncer & culbuter la tête des escadrons opposés. Dans ces sortes d'assauts de gendarmerie, deux choses étoient essentielles; la premiere que les gendarmes marchassent serrés & sur la même ligne, afin que l'effort se fît en même-temps de tout le front. La seconde qu'ils ne prissent pas trop longue carriere, ainsi qu'on parloit alors; c'est-à-dire, qu'ils ne commençassent pas de trop loin à courir à bride abattue pour ne se pas mettre hors d'haleine ni eux, ni leurs chevaux, & ne pas perdre une partie de leurs forces, étant extrêmement chargés du poids de leurs armes.

La fougue qui emportoit cette jeune noblesse, l'empêcha d'observer ces deux regles. Plusieurs en approchant

1587. des escadrons ennemis étoient hors de rang de la longueur de leurs chevaux ; & ayant pris carriere de trop loin, cela fut la cause que presque pas un d'eux ne désarçonna celui qu'il attaquoit : mais ce qui les déconcerta le plus, fut la décharge qui se fit très-à-propos & de fort près par les arquebusiers que le roi de Navarre avoit placés à côté de chaque escadron : une infinité en furent jettés par terre, & les escadrons de ce prince qui n'avoient pas branlé, jusqu'à ce que les ennemis fussent à dix pas d'eux, ayant piqué & enfoncé par les breches avec des lances plus courtes & par conséquent plus fortes, les percerent & les serrerent de si près, que la plûpart ne purent se servir de leurs longues lances, & furent obligés de les lever en l'air, signe d'une prochaine déroute dans ces sortes de combats. Elle ne tarda pas en effet : tout ce gros de cavalerie fut percé d'un bout à l'autre, pris par les deux flancs & bientôt dissipé ; & comme l'infanterie des deux aîles étoit en déroute, la bataille qui ne dura pas une heure, fut entierement gagnée par le roi de Navarre.

Il y eut durant ce dernier assaut quelque désordre à l'escadron du comte de Soissons : mais la bravoure & la présence d'esprit du capitaine Favas & de quelques autres officiers y remédierent avec beaucoup de promptitude.

Bravoure de ce prince.

Le roi de Navarre fit paroître en cette journée toute la conduite d'un très-grand capitaine, & s'exposa dans le plus chaud de la mêlée comme un simple soldat. Dès le commencement du combat, il fut attaqué par le baron de Fumel & par Château-renard cornette de Sansac, qui s'attacherent à lui. Il fut secouru par Frontenac qui abattit Fumel d'un coup de sabre qu'il lui donna sur la tête. Le roi de Navarre saisit au corps Château-renard, lui criant, *Rends-toi, Philistin* ; & dans ce moment, il courut un grand risque de la part d'un gendarme de Sansac, qui tandis que ce prince tenoit Château-renard embrassé, lui donna plusieurs coups sur le casque du tronçon de sa lance : mais le capitaine Constant l'en délivra en tuant le gendarme. Le prince de Condé & le comte de Soissons se signalerent beaucoup durant toute l'action. Le premier eut son cheval tué sous lui, & le second fit plusieurs prisonniers de sa main propre.

propre. L'action par laquelle Saint-Luc se conserva la vie dans cette déroute, est remarquable, & fut beaucoup louée. Ayant rencontré le prince de Condé qui poursuivoit les fuyards avec beaucoup d'ardeur, & étant assûré que s'il tomboit entre les mains de ce prince qui le haïssoit fort, il lui feroit un mauvais parti, il pique à lui la lance en arrêt, le renverse de son cheval du coup qu'il lui porte dans sa cuirasse, & en même-temps sautant de dessus le sien, lui présente la main pour le relever, & le gantelet, en lui disant, *Monseigneur, je me fais votre prisonnier*; à quoi le prince répondit en l'embrassant avec beaucoup d'honnêteté, & le fit mettre en sûreté. 1587.

Le duc de Joyeuse ne fut pas si heureux : car voyant tout perdu sans ressource, & se retirant seul vers son artillerie, il fut rencontré par Saint-Christophe & la Vignole, auxquels il jetta son épée, leur promettant une rançon de cent mille écus : mais les capitaines Bourdeaux, des Centiers & la Mothe-Saint-Herai survenants dans ce moment, ce dernier le tua d'un coup de pistolet dans la tête. (*a*)

Lavardin qui par la défaite des escadrons de Turenne & de la Tremoille avoit mis les catholiques en chemin de vaincre, n'ayant pû assez-tôt rallier son monde pour revenir au combat, gagna le derriere du bois qui étoit à la droite du roi de Navarre : il se saisit en passant d'un drapeau du régiment de Picardie qu'il trouva abandonné, & s'échappa.

Perte des catholiques en cette journée.

Telle fut l'issue de la bataille de Coutras, qui se donna le vingtieme d'Octobre. La victoire fut complette, trois mille hommes de pié y périrent du côté des catholiques, beaucoup de cavalerie & plus de quatre cents gentilhommes, & de ces derniers, au moins de ceux qui combattoient sous la cornette du duc de Joyeuse, il n'y en eut pas dix de tués ou de pris hors du champ de bataille, presque tous ayant choisi de mourir plûtôt que de fuir.

(*a*) Brantome raconte la mort du duc de Joyeuse d'une façon toute différente. Il prétend que M. de Saint-Luc, voyant la bataille perdue, & que toutes les troupes du roi étoient en déroute, vint trouver M. de Joyeuse pour lui demander ce qu'il falloit faire, *mourir après ceci*, lui répondit-il, *& ne vivre jamais plus*. Il ajoûte qu'il se jetta ensuite à corps perdu dans la mêlée pour y chercher la mort qu'il desiroit.

1587.

Qui furent les plus distingués d'entre les morts. D'Aubigné. Mémorial de la ligue, t. 2. &c.

Les plus distingués d'entre les morts furent le duc de Joyeuse, Saint-Sauveur son frere, le jeune de Piennes guidon du duc de Joyeuse, le marquis de Bresai qui portoit la cornette blanche, le comte d'Aubijoux, le comte de la Suze, le comte de Gauvelo, Pluviaut, Neuvi, Fumel, la Croisette, de Vaux lieutenant de roi de Xaintonge sous le sieur de Bellegarde, Gurat, Saint-Fort, & Tiercelin mestre de camp.

Et les prisonniers.

Du nombre des prisonniers se trouverent Bellegarde gouverneur de Xaintonge & d'Angoumois, qui mourut de ses blessures, Saint-Luc gouverneur de Brouage, & des Isles de Xaintonge, Cypierre, Montigni, le marquis de Piennes, le comte de Monsoreau, Châteauvieux, Chatelus, Villegombelin, Maumont, Château-renard, pris de la main du roi de Navarre, Sautrai de la maison du Lude, & Sansac.

Perte peu considérable de l'armée du roi de Navarre.

La perte du roi de Navarre ne fut pas considérable. Peu de soldats, & cinq gentilshommes seulement furent tués ; & pas une personne de distinction. Le désordre & la confusion qui se mirent tout d'abord dans la belle troupe du duc de Joyeuse, furent la principale cause de son entiere défaite, & de la victoire peu sanglante des ennemis.

Générosité de ce prince envers les vaincus.

Cet heureux succès flatta d'autant plus agréablement le roi de Navarre, qu'il eut en cette occasion la gloire d'avoir le premier gagné une bataille à la tête d'un parti, qui jusques-là avoit toujours été battu dans les actions générales, & sous les grands capitaines, tels qu'avoient été le feu prince de Condé & l'amiral de Coligni. Il ne s'acquit gueres moins d'honneur par la maniere genereuse & peu usitée alors, dont il usa envers les vaincus qui tomberent entre ses mains. Il donna ordre qu'on eût grand soin des blessés, il fit rendre les honneurs funebres aux corps du duc de Joyeuse & de Saint-Sauveur son frere, il relâcha presque tous les prisonniers sans rançon, fit des présens à quelques-uns des principaux, & rendit les drapeaux à quelques autres, comme au sieur de Montigni : mais le peu d'avantage qu'il tira de sa victoire fit tort à sa réputation.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 14.

Il étoit question de se déterminer sur deux desseins, dont il pouvoit exécuter l'un ou l'autre, & sur lesquels on dé-

libera dans son conseil. L'un étoit de s'avancer avec son armée victorieuse vers la haute Loire, où Monglas avoit donné rendez-vous de sa part à l'armée Allemande. L'autre de se rendre maître des provinces de Xaintonge, d'Angoumois, de Poitou, & de la partie de l'Anjou qui est au-delà de la Loire. Toutes les villes de ces provinces, excepté Poitiers & Angoulême, étoient hors d'état de lui résister; & il pouvoit s'y fortifier de maniere à faire long-temps tête à toutes les forces du roi & de la ligue : car le maréchal de Matignon ne pensoit plus qu'à se conserver Bourdeaux, où il s'étoit retiré après avoir recueilli les débris de l'armée du duc de Joyeuse, & à empêcher l'effet des intelligences que les huguenots avoient dans cette capitale de la Guienne : mais l'ambition & la jalousie du prince de Condé firent avorter ces deux projets, & mirent le parti huguenot à deux doigts de sa perte.

1587.

Hist. du maréchal de Matignon, l. 2.

La jalousie du prince de Condé causa presque la ruine du parti.

Quoique les intérêts de sa religion, de sa maison, & les siens propres l'obligeassent à demeurer toujours très-étroitement uni avec le roi de Navarre son cousin, il avoit toujours porté très-impatiemment de se voir contraint de n'agir que sous ses ordres, & la seule crainte de la ruine entiere de son parti l'avoit déterminé à joindre ses troupes avec les siennes, & à se soumettre à lui à la journée de Coutras. Il eût souhaité que ce prince lui eût abandonné le commandement absolu dans le Poitou, dans la Xaintonge & dans les pays circonvoisins, & qu'il se fût contenté d'agir de son côté avec ses propres troupes de Guienne & de Bearn dans les lieux où il auroit jugé à propos de les employer.

Le duc de la Tremoille & le vicomte de Turenne entretenoient cette mesintelligence. Le premier comme beau-frere du prince espéroit s'attirer toute l'autorité sous ses ordres, sur-tout dans le Poitou, où il avoit la plus grande partie de ses terres, & tenoit le premier rang dans la haute noblesse. Le second qui étoit tout-puissant auprès du roi de Navarre, ne prétendoit pas moins dans la révolution de l'état qu'on regardoit comme prochaine, que de s'en faire un indépendant, & d'augmenter sa vicomté de Turenne de plusieurs places du Limousin & du Perigord.

1587. D'un autre côté le comte de Soiſſons qui s'étoit rendu auprès du roi de Navarre, moins par affection pour lui, que par l'eſperance d'épouſer la princeſſe Catherine ſa ſœur, n'avoit pas de vûes moins intereſſées, ni moins préjudiciables au bien commun du parti. Il étoit perſuadé que les huguenots ne pourroient pas réſiſter long-temps aux efforts de la ligue ſoûtenue par le pape, l'Empereur, & le roi d'Eſpagne; ſon deſſein étoit après ſon mariage, de rompre avec le roi de Navarre ſous quelque prétexte, de retourner à la cour, où il ſe promettoit d'être toujours très-bien reçu, & en vertu de ce mariage, de ſe mettre en poſſeſſion de beaucoup de belles terres en deça de la Loire, qui appartenoient à la maiſon de Navarre.

Ces princes & ces ſeigneurs, quoique pouſſés par tant d'intérêts differends, concouroient tous à inſpirer au roi de Navarre la plus mauvaiſe réſolution qu'il pût prendre, qui étoit de ſéparer ſes troupes, pour les faire agir en même temps en Poitou, en Xaintonge & en Guienne.

Le vicomte de Turenne homme d'un grand eſprit, & qui par la confiance que ſon maître avoit en lui, & par le talent qu'il avoit de parler toûjours avec beaucoup de force, s'étoit mis en poſſeſſion de dominer dans les conſeils, lui repréſenta comme inſurmontables les difficultés de ſa jonction avec les Allemands, & lui fit valoir au contraire les avantages qu'il y auroit à attaquer en même-temps les ennemis en divers endroits. Il ajoûta que le prince de Condé étant avec une partie des troupes dans l'Angoumois, pourroit s'approcher de la Loire, ſelon les nouvelles qu'il recevroit des Allemands, & les mouvemens qu'ils feroient.

Faute que l'amour fit faire au de Navarre.

Sur ce plan le roi de Navarre, huit jours après la bataille, ſépara ſes troupes, en envoya une partie ſous le prince de Condé en Angoumois, & en employa une autre à prendre divers petits poſtes ſur la riviere de Lile, où il périt beaucoup plus de braves gens de ſon armée, qu'il n'en avoit perdu à la bataille. Il laiſſa pour commander en ces quartiers-là le vicomte de Turenne, qui n'y fit rien, & ne put même forcer la Mothe-Fenelon, qui s'étoit jetté dans la ville de Sarlat, pour la défendre : il envoya le baron de Roſni au

prince de Condé pour le hâter de se mettre à la tête des Allemands, qui vouloient absolument avoir pour chef un prince du sang, & partit avec le comte de Soissons escorté d'un corps de cavalerie, pour aller en Bearn. 1587.

Les mémoires des personnes de sa cour, qui lui étoient les plus affectionnées, ne lui ont point pardonné cette grande faute; & l'un * d'eux croit lui faire grace, en disant que ce fut la derniere de cette nature que fit ce prince. Ils nous font entendre que ce ne furent pas tant les raisons du vicomte de Turenne, qui lui firent prendre ce parti, que la passion à laquelle il ne se laissoit que trop souvent dominer; & qu'il fut ravi d'avoir le prétexte de quelques affaires, & principalement celle du mariage de sa sœur, pour aller en Bearn, faire hommage de sa victoire à la comtesse de Grandmont, à laquelle il presenta les drapeaux de vingt compagnies d'ordonnance, qu'il avoit pris à la bataille de Coutras.

Mémoires de Sully.

* D'Aubigné, loc. cit.

La nouvelle de la défaite du duc de Joyeuse consterna fort la cour. Quelques-uns ont écrit que le roi n'en fut pas fort affligé, & qu'il en fut bien-aise regardant cette perte comme un affoiblissement considérable des forces de la ligue: mais à en juger par les lettres qu'il écrivit au maréchal de Matignon devant & après cette journée, c'est sans fondement que l'on fait cette conjecture; car il est certain par ces lettres qu'il prenoit & faisoit prendre au maréchal de Matignon & au duc de Joyeuse toutes les mesures nécessaires, pour assûrer la victoire à son armée; & que si ce duc les avoit suivies, & qu'il eût attendu le maréchal, le roi de Navarre auroit eu bien de la peine à échapper. Je ne veux pas dire que Matignon n'eût pas des ordres secrets de ne point accabler le roi de Navarre: il en avoit sans doute, selon lesquels il devoit empêcher seulement les progrès de ce prince en Guienne, & en même-temps ne pas trop seconder les entreprises des ligueurs: mais dans la conjoncture de l'approche d'une nombreuse armée d'étrangers qui menaçoit le royaume de sa ruine entiere, contre laquelle le roi se précautionnoit avec tout le soin & toute l'attention possible, & n'oublioit rien pour empêcher sa jonction avec le roi de Navarre, c'est se faire une chimere

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 18.

Vie du maréchal de Matignon, l. 2.

1587. que de croire qu'il eût voulu perdre une armée composée de troupes choisies, & qui étant défaite, laissoit la liberté au roi de Navarre de s'aller mettre à la tête des Allemands & de lui donner la loi. Il faut maintenant que je raconte la maniere dont il s'y prit, pour détourner cette tempête qui alloit fondre sur la France, & qui, eu égard à la situation où elle étoit alors, l'exposoit à un des plus grands dangers qu'elle eût jamais à craindre.

Secours que les princes protestans d'Allemagne lui accordent.
Mémoires de la ligue, t. 2.

Dès que les princes protestans d'Allemagne eurent appris avec quelle fierté & quel dédain le roi avoit reçû les ambassadeurs qu'ils lui avoient envoyés l'année précédente, & les offres qu'ils lui firent de leur médiation, ils convinrent entr'eux d'accorder au roi de Navarre le secours que le sieur de Clairvant leur demandoit de sa part. Ils mirent sur pié une armée de plus de huit mille reîtres, & de cinq mille lansquenets, auxquels se devoient joindre seize mille Suisses des Cantons protestans, outre quatre mille hommes de cette nation qui avoient ordre de passer en Dauphiné.

C'etoit le duc Jean Casimir, dont j'ai fait déja si souvent mention dans les guerres civiles précedentes, qui devoit d'abord être le conducteur de cette armée : mais s'en étant excusé sur l'obligation où il étoit de demeurer dans le Palatinat, à cause de la minorité de l'électeur son neveu, il fit mettre en sa place le baron Donaw, seigneur d'une des plus illustres maisons de la Prusse.

Le baron devoit avoir toujours le commandement des troupes Allemandes : mais le commandement général de l'armée étoit destiné au duc de Bouillon dès qu'il y feroit arrivé, en attendant que le roi de Navarre ou le prince de Conti les eût joints.

De quoi étoit composé.
D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 19.

Les Allemands & les Suisses passerent le Rhin au mois d'Août, & trouverent le duc de Bouillon qui les attendoit au voisinage avec deux mille hommes de pié & trois ou quatre cents chevaux François. Quelque temps après le comte de Châtillon fils de l'amiral de Coligni arriva aussi avec environ deux mille hommes, ayant traversé non sans beaucoup de peine & de dangers, le Languedoc, le Dauphiné, la Bresse, où le duc de Savoye fit au moins semblant de s'opposer à son passage, & puis la Franche-comté, mal-

gré les embuscades que le marquis de Varembon lui dressoit de tous côtés. 1587.

Ces divers renforts firent croître cette armée jusqu'au nombre de trente-cinq à quarante mille hommes de très-bonnes troupes, dont l'approche faisoit trembler tout le royaume. Le duc de Bouillon la commandoit en chef, le comte de la Mark son frere conduisoit l'avant-garde, Clairvant les Suisses, Moui l'infanterie Françoise, & le baron Donaw les Allemands.

Matthieu, l. 8.

Mesures que prit le roi pour s'opposer à cette inondation d'étrangers.

Le roi, pour s'opposer à cette inondation d'étrangers, suivant le projet dont il étoit convenu avec le duc de Guise dans les conferences qu'il eut avec lui à Meaux, donna rendez-vous à ses troupes pour le mois de Juillet, partie à Chaumont en Bassigni, où le corps qui devoit agir sous le duc de Guise s'assembla, partie à Troyes, où le duc de Montpensier devoit prendre le commandement, partie à Gien sur la Loire, où le roi avoit choisi son poste, pour y commander en personne.

Cayet, t. 1.

L'armée du duc de Guise étoit la moindre de toutes: quoiqu'elle dût être la plus exposée, comme étant destinée à soûtenir les premiers efforts des Allemands du côté de la Lorraine; & l'on peut dire de cette armée avec plus de verité, qu'on ne le disoit de celle du duc de Joyeuse, que le roi n'eût pas été fâché de la voir bien battue, tant à cause du chef, que des lieutenans & des autres officiers, qui étoient tous gens dévoués à la ligue. Le duc n'avoit de cavalerie que vingt-cinq compagnies d'ordonnance, & quelques regimens d'infanterie; mais il se fit joindre, sans en demander la permission au roi, par quatre cents lances Wallonnes, & deux mille fantassins Italiens envoyés des Pays-Bas par le duc de Parme.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 18.

Le corps du duc de Montpensier étoit plus fort: il se joignit depuis avec l'armée du roi, qui étoit beaucoup plus nombreuse que les deux autres. Il y avoit dans toutes ces trois armées soixante & huit compagnies de gendarmes, qui faisoient environ trois mille cinq cens chevaux, dix mille hommes de pié François, douze mille Suisses & quatre mille reîtres: le tout montoit à peu près à trente mille hommes.

1587. L'avantage qu'avoit cette armée de combattre dans son propre pays, compensoit celui que les ennemis avoient pour le nombre; & de plus, quoique les chefs eussent des vûes très-differentes, ils s'accordoient sur le point essentiel, qui étoit d'empêcher que les Allemands ne pénetrassent dans le royaume. On prenoit pour cet effet de très-justes mesures, & il paroissoit une grande obéissance dans les trois armées. Au contraire dans celle des étrangers, il n'y avoit gueres de subordination ni d'intelligence entre les généraux. Le baron Donaw n'avoit pas sur les Allemands toute l'autorité que le duc Casimir y auroit eue, s'il les avoit commandés en personne. Les Suisses étoient très-indociles à son égard, les François ne s'accordoient gueres avec les Allemands, & le duc de Bouillon étoit souvent en contestation avec le baron touchant le commandement.

Le duc de Guise alla se joindre au duc de Lorraine, dont l'armée étoit de sept mille fantassins & de quinze cents chevaux, & qui unie avec la Françoise en composoit une d'environ treize mille hommes.

Mémoires de la ligue, t. 2.

L'armée étrangere passa la montagne de Saverne; & lorsqu'elle fut sur la frontiere de Lorraine, les généraux mirent en déliberation, si on accepteroit une somme d'argent que le duc offroit, pour sauver ses états du pillage, ou si on le traiteroit comme ennemi. Les Allemands étoient du premier avis qui étoit fort conforme à leur genie, & à leur maniere de faire de la guerre une espece de trafic, & d'ailleurs ils ne se tenoient pas fort assûrés de trouver si-tôt en France ce qu'ils refuseroient en Lorraine. Mais les généraux François leur représenterent qu'ils venoient combattre la ligue; que le duc de Lorraine en étoit un des principaux chefs, & que ce prince ayant tant contribué à allumer le feu en France, il n'étoit pas raisonnable que son duché ne s'en ressentît point; que l'intention du roi de Navarre, au service duquel ils passoient, étoit telle, & que d'ailleurs ils feroient un butin qui vaudroit bien l'argent qu'on leur offroit.

L'armée étrangere ravage la Lorraine.

Les Allemands se rendirent à ces raisons, ils commencerent leur ravage dans le plat-pays, où ils firent de grands désordres; & toute l'application du duc fut à empêcher qu'ils

ne s'emparassent de quelque place. Les Allemands se saisirent pourtant de Sarbourg qu'ils pillerent : mais ils furent répoussés à Blamont & à Luneville ; après quoi ils passerent la Moselle auprès de Bayon, & entrerent dans le comté de Vaudemont. 1587.

Il y eut au Pont Saint-Vincent sur le Madon un commencement d'escarmouche, où le duc de Guise montra beaucoup d'habileté dans une très-belle retraite, qu'il fit avec quatre cents chevaux en présence des Allemands qui se préparoient à l'envelopper. Il eut encore plus besoin dans la suite de suppléer autant par la prudence que par la valeur, au petit nombre de troupes qui lui resterent, après que les ennemis eurent passé la Meuse à Neuf-Châtel; car le duc de Lorraine ayant jusques-là côtoyé les Allemands conjointement avec lui, ramena ses troupes dans son duché, sous prétexte qu'il ne pouvoit pas sans la permission du roi entrer dans le royaume; & il ne demeura au duc de Guise qu'environ quatre mille hommes. *Et passe la Meuse.*

Ce fut après ce passage de la Meuse, que les généraux délibererent sur la route qu'ils feroient prendre à leur armée. Les Allemands & le duc de Bouillon même souhaitoient de prendre à droite, de suivre la Meuse, de s'avancer vers Sedan, & de tirer de-là vers la Picardie. Leur raison étoit la facilité des chemins, & la bonté du pays pour la subsistance, outre qu'ils s'éloigneroient moins d'Allemagne, d'où ils pourroient recevoir de nouveaux secours. Le motif du duc de Bouillon pour appuyer ce sentimennt étoit d'assûrer ses villes de Sedan & de Jamets, dont les ligueurs pensoient depuis long-temps à s'emparer, & où il disoit qu'il avoit de gros magasins, tant de munitions de guerre que de bouche.

Mais les autres capitaines François représenterent que l'affaire capitale étoit de joindre le roi de Navarre ; qu'on ne le pouvoit faire qu'en s'approchant à la haute Loire, que le duc des Deux-Ponts avoit autrefois réussi dans un pareil dessein, quoiqu'il eût à ses trousses une armée aussi forte que la sienne ; que sa jonction, qui se fit à la Charité avec le feu amiral, avoit été le salut du parti des protestans en France ; qu'on étoit dans une conjoncture toute semblable,

1587. & que toute autre consideration devoit ceder à celle-là. Cet avis l'emporta, & on prit à gauche en s'approchant de Chaumont en Bassigni. Châtillon méditoit une entreprise sur cette place : mais il ne put pas l'exécuter.

Elle prend sa marche par la Champagne pour aller joindre le roi de Navarre.

Mémoires de la ligue, t. 2.

On s'avança jusqu'à Château-Villain en Champagne sur la frontiere de Bourgogne. Un écrivain huguenot dit que l'on prit en cet endroit un gentilhomme nommé de Villiers, qui confessa qu'il venoit de Rome demander au pape de la part du duc de Lorraine une somme d'argent pour faire la guerre aux calvinistes, & que le pape l'avoit refusé ; il ajoûte que ce gentilhomme fut trouvé saisi d'une lettre de la duchesse de Lorraine, qui écrivoit en ces termes aux chefs de la ligue. *Je suis très aise d'entendre l'état de vos affaires, & suis d'avis que passiez outre ; car jamais ne se présenta une plus belle occasion de vous mettre le sceptre en main & la couronne sur la tête.* Sur quoi il fut résolu dans le conseil de ne pas laisser aller le gentilhomme, & de le bien garder, pour le mettte entre les mains du roi de Navarre. Savoir si ces paroles regardoient les princes de la maison de Lorraine ou le cardinal de Bourbon, c'est ce qu'on ne peut pas deviner : mais elles manifestoient au moins les intentions des ligueurs, & étoient fort conformes au mémoire dont j'ai parlé, envoyé par les Seize dans les provinces, où ils s'expliquoient nettement sur le dessein qu'ils avoient d'ôter la couronne au roi pour la mettre sur la tête du cardinal, à l'exclusion des autres princes du sang.

De Château-Villain l'armée en quatre marches gagna la Seine, qu'elle traversa au-dessus de Châtillon sans attaquer cette place, où le duc de Guise avoit jetté des troupes commandées par le sieur de la Châtre. Il y eut seulement une vive escarmouche entre la garnison & quelques troupes commandées par le comte de Châtillon, où celui-ci eut de l'avantage. On passa la riviere d'Yone à Maillé-la-ville. Le sieur de Monglas arriva en même-temps de la part du roi de Navarre, pour donner une nouvelle assûrance que ce prince se disposoit à se rendre sur la Loire le plutôt qu'il lui seroit possible ; car la bataille de Coutras, qui lui fit changer de résolution, ne s'étoit pas encore donnée, quand il envoya Monglas au baron Donaw.

1587.

Murmures des Allemands harcelés par le duc de Guise.

Durant toute cette marche le duc de Guise, dont les troupes étoient accrues jusqu'à six mille hommes de pié & dix-huit cents chevaux, par le renfort que lui avoient amené à Joigni les ducs de Mayenne, d'Aumale, d'Elbœuf, le comte de Brissac & le sieur de Chaligni, côtoyoit l'armée étrangere, la harceloit sans cesse, lui coupoit les vivres, enlevoit ses fourrageurs, & la faisoit extrèmement souffrir. De-là vinrent les murmures & les plaintes continuelles des Allemands, qu'on ne put appaiser que par l'esperance qu'on leur donna de leur faire bientôt passer la Loire, & de trouver au-delà un pays où ils se referoient des fatigues passées.

On arriva enfin vers la mi-Octobre, à la vûe de la Charité ville connue des Allemands par l'heureux passage du duc des Deux Ponts & où ils s'assûroient de trouver la fin ou le soulagement de leurs miseres : mais ils virent bien qu'ils n'étoient pas encore au bout, quand ils apprirent que cette place étoit en état de défense, & qu'il y avoit une bonne garnison : le duc d'Epernon vint dès la même nuit les réveiller dans leur camp, & y donna une chaude alarme à un de leurs quartiers.

Ce fut encore bien pis, lorsqu'ils furent que tous les gués étoient ou bien gardés ou tous rompus, & que le roi étoit en personne de l'autre côté de la riviere avec une puissante armée pour leur en disputer le passage.

Le roi marche contr'eux en personne.

Ce prince s'étoit enfin réveillé de son profond assoupissement, & il commença à paroître à la tête de ses troupes tel qu'on l'avoit vû autrefois aux journées de Jarnac & de Moncontour toujours à cheval, donnant & faisant exécuter ses ordres, pourvoyant à tout, remplissant tous les devoirs d'un vigilant & excellent capitaine, capable de mettre fin aux maux de son état, s'ils n'avoient pas été si invétérés, faute d'y avoir apporté assez tôt un remede efficace par une telle conduite, qu'il prenoit trop tard.

Les Allemands se présenterent inutilement au gué de Neuvi : ils virent de l'autre côté de forts grands retranchemens garnis de mousquetaires, & trois batteaux armés sur la riviere prêts à les prendre en flanc, s'ils osoient tenter ce passage.

1587. Ce fut-là que le baron Donaw fort déconcerté assembla le conseil de guerre, où au nom de ses Allemands il fit de grandes plaintes aux officiers François, de ce qu'on l'avoit amené jusques-là pour y faire périr ses troupes sans pouvoir tirer l'épée; qu'il étoit impossible d'approcher l'ennemi; qu'il n'y avoit pas encore deux mois de campagne; qu'il ne voyoit nulle apparence à faire aucune entreprise; qu'on ne lui parloit point de quartiers d'hyver où il pût faire subsister ses troupes; qu'il sembloit qu'on prenoit à tâche d'affamer & de ruiner l'armée par le grand nombre de sauvegardes qu'on accordoit aux gentilshommes catholiques pour leurs châteaux, où les habitans du plat-pays retiroient tout ce qu'ils avoient de meilleur, & dont le pillage pouvoit servir à nourrir le soldat. Il ajoûta que ses reîtres demandoient la paye d'un mois qu'on leur avoit promis de leur donner dès qu'ils seroient en France; qu'ils n'avoient pû encore l'obtenir, & que si elle ne leur étoit donnée incessamment, ils étoient résolus à s'en retourner chez eux, quelques dangers qu'ils prévissent dans leur retraite.

Cette déclaration du baron Donaw étonna fort les capitaines François. Ils firent tout leur possible pour l'appaiser; ils obtinrent qu'il attendroit le retour d'un courrier qu'on dépêcheroit incessamment au roi de Navarre pour apprendre ses intentions; & ils convinrent avec lui, que vû l'impossibilité du passage de la Loire, on meneroit les troupes dans la Beausse pays gras, où l'on auroit des fourrages & des blés en abondance; & pour la solde dûe aux soldats, on lui fit espérer que dans ces quartiers-là on trouveroit quelque moyen de les contenter.

Ils prennent le chemin de la Beausse. Dès le lendemain on se mit en marche pour prendre la route de la Beausse le long de la riviere de Loing, & le second jour on arriva à Châtillon sur Loing, où le comte de Châtillon, pour donner exemple aux autres de préferer le bien public au particulier, logea les principaux officiers dans son château & le reste de l'armée sur toutes ses terres, & fournit, autant qu'il put, à leurs besoins. Ils vinrent ensuite aux environs de Montargis, ayant le Loing à leur droite, toujours côtoyés par le duc de Guise au-delà de cette riviere qu'il pouvoit passer quand il voudroit, étant maître

1587.

de Montargis & des autres passages, sans crainte qu'ils pussent venir à lui.

Le baron Donaw, le vingt-septieme d'Octobre, prit son logis à Vimori avec sept ou huit cornettes de reîtres, à une lieue de Montargis, & répandit ses troupes en des quartiers assez éloignés les uns des autres pour la commodité de la subsistance. Le duc de Guise fut exactement informé de cette disposition des troupes ennemies, & de la négligence avec laquelle ils faisoient la garde, par le capitaine Thomas Frata Albanois. Après l'avoir écoûté & avoir rêvé un moment, il donna ordre qu'on sonnât le boute-selle, & que l'on fût prêt à marcher dans une heure. Le duc de Mayenne surpris d'une telle résolution prise si brusquement, lui demanda ce qu'il prétendoit faire : *Combattre les ennemis*, répondit-il. Mais reprit le duc de Mayenne, *quelles troupes avez-vous pour cela contre une armée si nombreuse ? L'affaire mérite au moins qu'on y pense. Ceux qui ne sont pas d'humeur à combattre*, repartit le duc de Guise, *peuvent demeurer ici ; ce que je ne résoudrai pas en un quart d'heure, je ne le résoudrois pas en toute ma vie* ; & il se fit sur le champ apporter ses armes.

Le duc de Guise forme la résolution de les combattre, sachant qu'il étoient dispersés près de Montargis.
Davila, l. 8.

La confiance que les troupes avoient en lui les fit marcher gaillardement à une entreprise, qui, selon les lumieres que chacun avoit en particulier, paroissoit infiniment hasardeuse.

Il entra dans Montargis, où la Châtre étoit déja avec de l'infanterie, & ayant fait promptement son ordre de bataille, il marcha à la tête de tout avec un escadron de soixante chevaux-légers Albanois & de trente gentilshommes : deux gros d'infanterie suivoient, en l'un desquels étoient les régimens de Ponsenac & de Chevrieres commandés par du Cluseau ; l'autre étoit composé des régimens de Gié & de Bourg sous les ordres du capitaine Saint-Paul. La cavalerie partagée en trois marchoit ensuite : le duc de Mayenne conduisoit le premier corps qui étoit de cinq cents chevaux, le marquis du Pont avec les ducs de Nemours & d'Elbœuf menoient le second de quatre cents cavaliers, le troisieme d'un pareil nombre étoit commandé par le duc d'Aumale.

1587.

Il les attaque & met quelques-uns de leurs quartiers en déroute.

Mémoires de la ligue, t. 2.

Cayet, t. 1.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 19.

Le duc de Guise arriva à Vimori sur le minuit, selon d'Avila, & selon des mémoires plus sûrs, à sept heures du soir à nuit fermée. Ne trouvant ni garde avancée ni sentinelles, il fait donner l'assaut au bourg par le capitaine Saint-Paul qui tomba sur un quartier où il y avoit quatre cornettes qu'il dissipa, & principalement celle des valets, qui en avoient une particuliere dans l'armée des reîtres, où ils portoient une étrille peinte.

Le bruit & l'embrasement des maisons où l'on mit le feu, ayant donné l'alarme au quartier du baron Donaw, il court aussi-tôt à la place de ralliement qu'il avoit marquée en cas d'attaque dès son arrivée. Il y rallie autour de lui cinq cornettes, avec lesquelles il marche bravement au duc de Mayenne, lui porte un coup de pistolet qui lui donna dans la mentonniere de son casque sans le blesser, & en reçoit un coup de sabre au front, arrache le drapeau au cornette du duc, & le tue. On se mêle avec une extrème fureur de part & d'autre : mais une grosse pluie, avec un grand tonnerre, étant survenue, termina le combat.

Diversité de sentiment sur le succès de cette action.

Davila, l. 8.

Si on en croit les panegyristes du duc de Guise, le baron Donaw se sauva jusqu'à Château-Landon, quatre-vingts de ceux qui combattirent avec lui demeurerent sur la place, un beaucoup plus grand nombre périt dans l'embrasement des maisons, les catholiques eurent très-peu de gens tués, & seulement trois blessés, ils y prirent sept cornettes, une paire de timballes de bronze, deux chameaux qui appartenoient au général, deux mille huit cents chevaux, un butin prodigieux & très-riche, & le duc de Guise fit tranquillement sa retraite sans être poursuivi.

Mémoires de la ligue, t. 2.

D'Aubigné, t. 3 l. 1. c. 19.

Cayet, t. 1.

Matthieu, l. 8.

Au contraire, suivant les relations des calvinistes & de quelques catholiques mêmes, les ligueurs perdirent dans ce combat plus de deux cents hommes, & de ce nombre furent plus de quarante gentilshommes; on leur prit trois cornettes, savoir celle du duc de Mayenne, celle de la Bourdaisiere & une autre, & eux n'en prirent que deux, & amenerent seulement trois cents chevaux qui servoient à tirer les chariots & à porter le bagage des Allemands; il n'y eut pas plus de cinquante, tant officiers que soldats des reîtres, de tués, & environ cent valets : le baron Donaw

demeura jusqu'au jour à Vimori, pour attendre un régiment de lansquenets qu'il avoit envoyé querir, il vint devant Montargis se présenter en bataille, sans que les catholiques osassent en sortir, & le comte de Châtillon, qui étoit à trois lieues de Vimori, étant accouru avec de la cavalerie, fit quelques prisonniers de l'armée du duc de Guise. 1587.

Selon cette relation il s'en fallut bien que le succès n'eût répondu à la hardiesse de l'entreprise du duc. Ce qui est certain, c'est que du côté des catholiques le marquis d'Arques, fils du marquis de Listenai, y fut tué avec le sieur de Gigognes, & qu'une bonne partie du bagage des reîtres y fut ou pillée ou brûlée.

Les murmures des Allemands recommencent.

La ruine du bagage des Allemands fut le plus grand avantage que le duc de Guise retira de cette expédition; car elle fut cause que trois jours après les reîtres se mutinerent, & recommencerent leurs plaintes, & peu s'en fallut qu'ils ne se séparassent de l'armée, ou pour se donner au roi, ou pour s'en retourner dans leur pays : mais on les appaisa par la promesse de quelque argent pour rétablir leurs équipages, les officiers Suisses les firent souvenir du serment que les deux nations avoient fait entr'elles à Château-Villain, de ne se point séparer avant la fin de la campagne : la nouvelle de la victoire de Coutras arriva sur ces entrefaites, & le faux bruit qui avoit couru d'abord de la mort du roi de Navarre dans le combat, s'étant dissipé, ils reprirent courage.

Mémoires de la ligue, t. 2. D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 19.

L'armée étrangere séjourna encore quelques jours aux environs de Montargis, dans l'espérance de surprendre le château de cette ville, où ils avoient une intelligence avec le capitaine Pau; mais il les trahit. Châtillon pensa y périr étant déja monté à l'échelle pour entrer dans la place, & soixante hommes y furent tués, partie par une mine faite sous le pont que l'on fit sauter, partie par les canonades & les mousquetades qu'on leur tira de dessus les remparts.

On leur accorde le pillage de Château-Landon.

Ils furent plus heureux à Château-Landon, que Châtillon prit après quelque résistance. Le pillage en fut abandonné

1587. aux reîtres, & la rançon des prisonniers qu'on y fit, leur fut aussi distribuée.

Ils marcherent de-là jusqu'à la petite riviere de Some qui passe à Etampes, & tournant vers Chartres au mois de Novembre, ils s'approcherent jusqu'à deux lieues de cette ville, toujours suivis par le duc de Guise & par le duc d'Epernon, que le roi, après avoir passé la Loire, fit avancer de ce côté-là à la tête de son avant-garde.

Négociation de la cour pour détacher les Suisses de cette armée.

Ce fut en cet endroit que le prince de Conti vint se mettre à la tête de cette armée. Il la trouva en un très-pitoyable état, & sur le point d'être encore affoiblie de plus de la moitié, par la négociation que les Suisses entretenoient avec le roi, ensuite des remontrances qu'il avoit fait faire sous main à leurs chefs, sur ce que contre les traités d'alliance, tant de fois renouvellés avec les Cantons, ils portoient les armes contre lui dans son propre royaume.

Il y avoit près d'un mois que cette négociation duroit: elle avoit été commencée aussi-tôt après la mort de Tilman colonel du régiment de Berne, par Bonstet lieutenant colonel de ce régiment, & de concert avec la plûpart des autres colonels & capitaines de la nation.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 21.

Clairvant avoit ménagé & fait la levée des Suisses au nom du roi de Navarre, en leur faisant entendre que c'étoit avec le consentement du roi, qui avoit dessein de se servir d'eux contre la ligue: & cela étoit vrai, ainsi que je l'ai dit auparavant sur les mémoires du baron de Rosni, qui traita secrettement là-dessus avec ce prince, ayant eu sous un autre prétexte un passeport pour venir à la cour.

Les capitaines de cette nation étant entrés en France avec cette idée, furent dans une grande surprise de voir l'armée royale leur disputer le passage de la Loire, & empêcher leur jonction avec le roi de Navarre, avec lequel ils comptoient que le roi se joindroit lui-même, pour accabler les ligueurs. Mais ce prince irrésolu différoit, tant qu'il pouvoit, à faire une si éclatante démarche, dans la crainte de soulever la plus grande partie de son royaume contre lui, d'être abandonné d'un grand nombre de gentilshommes, qui, sans être dans les intérêts de la ligue, étoient fort attachés

1587.

attachés à l'ancienne religion, d'attirer en France les forces d'Espagne, du duc de Savoye, du pape, & des autres princes catholiques, de passer pour hérétique, ou pour fauteur des hérétiques, de voir fondre sur lui les foudres de l'église, & enfin de justifier les bruits que les ligueurs avoient répandus par-tout, que quelque mine qu'il fît, il trahissoit en effet la religion; qu'il la vouloit détruire dans son royaume, & qu'il s'entendoit pour cela avec les calvinistes.

Toutes ces raisons qui étoient très-fortes, le tenoient en suspens; à quoi il faut ajoûter la crainte des ravages qu'il appréhendoit de cette inondation d'étrangers, d'être à la merci des huguenots après avoir exterminé les ligueurs, & de n'être plus le maître de leur refuser ce qu'ils exigeroient de lui au préjudice de la religion catholique. Ce furent de si puissans motifs, qui le déterminerent à agir de concert avec la ligue en cette rencontre, pour repousser l'armée étrangere, attendant quelque occasion plus favorable pour prendre d'autres mesures, & ne désespérant pas que le duc de Guise, dont il connoissoit l'empressement à se signaler contre cette armée, ne s'engageât dans quelque entreprise, qui peut-être le vengeroit & le déferoit d'un si dangereux ennemi, sans qu'il eût aucune part à sa perte.

Ils députent au roi. Mémoires de la ligue, t. 2.

De quelque conséquence que parût aux généraux Allemands & aux généraux François la députation des Suisses vers le roi, ils ne purent l'empêcher. Les députés sur le passeport qui leur fut expédié, étant arrivés à l'armée royale, eurent ordre d'exposer au duc de Nevers le sujet de leur ambassade.

Bonstet lui dit que ce n'étoit que pour s'éclaircir des intentions du roi, qu'on leur avoit fait entendre que ç'avoit été de concert avec Sa Majesté qu'ils avoient été envoyés en France, & qu'on lui avoit fort recommandé le secret là-dessus; que cependant ils voyoient ce prince à la tête d'une armée opposée à la leur, & que croyant être venus à son secours contre les ligueurs, il se trouvoit qu'ils l'avoient pour ennemi.

Dans les Mémoires de Nevers, t. 2.

Le duc de Nevers, qui ignoroit la négociation secrette du baron de Rosni de laquelle j'ai parlé, ainsi que me le

1587. fait croire une lettre que ce duc écrivit au roi après avoir traité avec les Suisses, représenta au députés l'indignité de leur conduite si peu conforme à la probité, à la franchise, à la fidélité des traités, dont leur nation s'étoit toujours fait honneur, & les dissentions qu'elle pouvoit causer dans leur république, il les exhorta à prendre le parti qui leur convenoit, & qui étoit de se retirer en leur pays : il leur promit de ménager leur accord avec le roi : & de leur faire donner quelque argent & toutes le sûretés dont ils auroient besoin pour leur retour.

Qui leur fait de grands reproches d'avoir pris les armes contre lui.

Les voyant assez ébranlés par son discours, il les conduisit au roi, qui leur fit d'abord un très-mauvais accueil, leur reprocha le violement des traités & des sermens qu'ils avoient faits de ne jamais s'armer contre lui, leur demanda d'un air plein d'indignation s'ils ne savoient pas qu'il étoit roi en France; » & si vous en avez douté jusqu'à présent, » ajoûta-t-il, vous pouvez le croire maintenant que vous » me parlez, & que vous me voyez à la tête de mon ar- » mée, pour m'opposer à ceux qui vous ont engagés à pren- » dre les armes contre moi. Je connois trop ceux qui vous » gouvernent, pour penser que vous l'ayez fait par leur » aveu : je m'en plaindrai à eux, & je m'assûre qu'ils me » rendront justice. « Puis se radoucissant, mais parlant toujours d'un ton de maître qu'il savoit bien prendre quand il le vouloit, il leur dit qu'il étoit persuadé qu'on les avoit trompés & séduits ; mais qu'il en jugeroit par leur conduite.

Ils s'excuserent par les mêmes raisons qu'ils avoient alléguées au duc de Nevers, & ce duc, au sortir de l'audience du roi, sut si bien les flatter, qu'à leur retour ils parlerent aux soldats de leur nation conformément à ses intentions, & de telle maniere, que tous les régimens Suisses se mutinerent ouvertement, & demanderent trois mois de paye ou leur congé.

On trouve moyen de les engager à s'en retourner dans leur pays.

Toutefois, comme les conditions du traité n'étoient pas encore arrêtées, le baron Donaw & les autres généraux gagnerent sur eux d'avoir un peu de patience. Mais ce qui servit le plus à les contenir encore quelque temps, fut la malice de quelques seigneurs de la cour, qui, je ne sai par-

quel motif, leur firent dire qu'ils ne se pressassent point ; que plus ils retarderoient, plus ils obtiendroient des conditions avantageuses, & que le roi étoit résolu à leur accorder tout ce qu'ils demanderoient. Un de nos historiens fait assez connoître que ce conseil leur venoit des partisans du duc de Guise, qui voyant cette armée en très-mauvais ordre, les chevaux déferrés, les soldats nuds piés, malades, fatigués, vouloit avoir l'honneur de la détruire piece à piece, & de la faire entierement périr. Mais enfin les Suisses, après quelques nouvelles conférences, tantôt avec le duc d'Epernon, tantôt avec le duc de Nevers, plus déterminés encore par le pitoyable état où ils se trouvoient, & par les quatre cents mille écus qu'on leur offroit, que par les reproches d'infidélité qu'on leur avoit faits, conclurent le traité. Quand ils eurent déclaré leur résolution, & qu'il n'y eut plus d'espérance de les faire changer, la consternation fut extrême dans les troupes Allemandes : mais elle fut beaucoup augmentée par le nouvel accident qui leur arriva, dans le temps que les Suisses préparoient leurs bagages pour se retirer.

1587.

Dans la même lettre du duc de Nevers au roi.
Cayet, t. 1.

Matthieu, l. 8.

Le duc de Guise épioit toujours l'occasion de donner une nouvelle camisade au baron Donaw qu'il avoit grand envie d'enlever, persuadé qu'il auroit ensuite bon marché des reîtres, si dans le désordre où ils étoient déja, ils n'avoient plus de chef. Cette occasion se présenta sur les confins de la Beausse ; il ne la laissa pas échapper, & ce fut une des actions des mieux conduites qu'on eût encore vûes dans cette guerre.

Consternation des Allemands à cette nouvelle, extrêmement augmentée par un échec qu'ils reçoivent à Aulneau.

Le baron avec plusieurs cornettes de ses reîtres avoit pris son quartier à Aulneau petite ville murée, où il y avoit un château qui eût pû soûtenir quelques coups de canon ; & où la plûpart des paysans du voisinage s'étoient retirés avec leurs meubles. Le capitaine du château avoit refusé d'ouvrir les portes au général des reîtres, & celui-ci n'ayant point de canon, ne voulut point exposer ses gens à forcer un poste qu'il devoit bientôt quitter : mais ils étoient convenus entr'eux que les paysans fourniroient des vivres aux Allemands, & qu'on ne feroit aucunes hostilités ni de part ni d'autre.

Comment cette action fut conduite.
D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 28.
Mémoires de la ligue.
Davila, &c.

1587. Le duc de Guise, ayant sû que les reîtres devoient demeurer en ce lieu-là trois ou quatre jours, trouva le moyen de gagner le capitaine du château, & obtint de lui que la nuit du vingt-quatrieme de Novembre, jour auquel les Allemands devoient décamper, il recevroit dans sa place quatre cents arquebusiers de ses troupes : ce furent tous gens d'élite, & ses gardes étoient du nombre. Il s'approcha des environs à la faveur des ténebres avec un corps de cinq mille chevaux.

Dès le grand matin, si-tôt qu'il eut entendu le bruit des chariots que les Allemands rangeoient en file dans les rues de la ville, il fit avancer Saint-Paul avec quinze cents hommes partagés en petites troupes, qui entrerent brusquement dans la ville par la porte la plus proche du château sans trouver aucune résistance, & qui jettant à la droite & à la gauche de la file des chariots en criant : *tue, tue*, passerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrerent. Les quatre cents hommes qui s'étoient coulés dans le château pendant la nuit, sortirent en même-temps, répandirent l'alarme d'un autre côté, & chargerent les Allemands avec le même succès.

Le baron Donaw dans cette surprise, monta promptement à cheval, & l'embarras des chariots l'empêchant de mettre ses gens en corps, perça l'épée à la main la foule qu'il trouva dans la rue, & accompagné de dix cavaliers gagna la campagne avec beaucoup de peine. Son cornette fit ce qu'il put pour rallier quelques reîtres : mais le bagage qui embarrassoit toute la ville, & les mousquetades que l'on tiroit de tous côtés ne le lui permettant pas, il se sauva sur les murailles avec trente gentilshommes qui l'avoient joint ; comme ils étoient vivement poursuivis, quelques-uns sauterent dans les fossés, quatre furent pris, plus de la moitié furent tués, tandis que dans la ville on faisoit main-basse sur tous les autres. Il y en eut douze cents d'assommés, & quantité d'autres faits prisonniers.

Le baron Donaw avoit joint à demi-lieue de-là les Suisses, Châtillon & Clairvant. Ces généraux proposerent aux troupes d'aller sur le champ attaquer les ennemis occupés au pillage : mais le découragement étoit tel parmi elles,

qu'elles refuserent de marcher, & ne répondirent que par des reproches & par des injures. 1587.

Le duc de Guise, après cette victoire, marcha vers Etampes. Ses soldats étoient chargés de butin, & la plûpart de son infanterie étoit montée sur les chevaux des reîtres, & sur huit cents chariots qu'il avoit pris. Il entra dans la place comme en triomphe.

Cette déroute ayant déconcerté toute l'armée, elle retourna au hasard sur ses pas vers Montargis, avec tant de frayeur, qu'une compagnie d'Arquebusiers à cheval de l'armée du roi ayant paru à la queue, un régiment entier de lansquenets qui conduisoit quatre pieces d'artillerie, leur fit signe qu'il se vouloit rendre, mit les armes bas, & leur livra les quatre pieces de canon.

Le reste étoit sur le point d'en faire autant au moment que Châtillon arriva, qui leur montrant les casaques d'une troupe qu'il venoit de défaire, les fit consentir à le suivre jusqu'à Boni.

Sur la route les coureurs de l'armée du roi qui suivoit toujours les reîtres, tantôt donnoient sur tout ce qui s'écartoit, tantôt appellant avec le chapeau quelques officiers de l'arriere-garde, s'entretenoient avec eux, jusqu'à ce que Châtillon appréhendant les suites de ces entretiens, fit faire une charge par Monlouet, qui les termina.

Le roi en profite pour les engager à un traité pour leur retraite.

Le roi voulant profiter de la consternation où il voyoit ces étrangers, fit semer des billets parmi eux, pour les exhorter à un traité pour leur retraite. On relâcha exprès le capitaine Cormont, qui avoit été fait prisonnier, & quelques autres pour le même sujet. Cormont s'adressa à Châtillon même, pour le solliciter de faire son traité particulier : mais il déclara qu'il n'écouteroit rien sans le consentement des autres chefs. Les Allemands ébranlés par l'exemple que les Suisses leur avoient donné, prêtoient volontiers l'oreille à ces sollicitations, & convinrent même entr'eux de se saisir des généraux François, pour obtenir, aux dépens de leurs têtes, des conditions plus avantageuses.

Cormont, qui alloit & venoit d'une armée à l'autre, apporta les articles d'un traité, qui fut agréé de tous, à l'ex-

1587. ception de l'article où le roi vouloit qu'on lui remît tous les drapeaux des François. Cette négociation dura huit jours, le duc d'Epernon, avec de la gendarmerie & quelques troupes de carabins, harcelant sans cesse les reîtres dans leur marche.

Ceux-ci étant arrivés à Lanci, voulurent enfin conclure; mais on leur dit que puisqu'ils avoient tant differé, le roi ne vouloit plus s'en tenir au premier traité, & qu'il demandoit leurs drapeaux aussi-bien que ceux des François.

Cette proposition les révolta; & Châtillon prit cette occasion, pour engager le sixieme de Décembre une partie des reîtres à le suivre, & à gagner avec lui le Vivarais: mais le bruit qu'on sema dans l'armée, que le sieur de Mandelot gouverneur de Lyon étoit sur la route avec un corps de troupes, & que les neiges rendoient les chemins impratiquables, les fit changer de résolution.

La désertion étoit continuelle: les régimens de Mouï & de Clermont se débanderent, une partie des soldats s'alla rendre à l'armée du roi, & les autres voulant s'échapper au travers de la campagne, furent pour la plûpart assommés par les paysans.

Châtillon voyant de jour en jour les choses aller de mal en pis, fit sauver le prince de Conti qui se cacha dans le château d'un gentilhomme, en attendant que les armées se fussent éloignées de-là.

Châtillon se retire dans le Vivarais.

Dès qu'il fut le prince en sûreté, il déclara aux reîtres qu'il n'étoit point d'humeur à se livrer la corde au cou entre les mains du roi & des ligueurs, & qu'il alloit faire sa retraite au péril de sa vie, en sauvant son honneur, sur quoi ils prirent la résolution de l'arrêter: mais quelques-uns des officiers des reîtres lui ayant dit à l'oreille ce qui se tramoit contre lui, il mit l'épée à la main, la fit mettre à toute sa troupe, & marchant fierement aux escadrons qui avoient commencé de l'investir, il leur commanda de s'ouvrir pour lui donner passage, & pas un n'osa branler.

Il fut suivi seulement de six vingts hommes de cavalerie légere, & d'environ cent cinquante arquebusiers à cheval, avec lesquels il gagna Retortou en Vivarais, au travers de mille dangers, & poursuivi pendant cinq jours en-

tiers par Mandelot & par le vicomte de Tournon, contre lesquels il tourna tête plusieurs fois; & jamais ils ne purent venir à bout de l'envelopper. 1587.

Après la retraite de Châtillon, le traité fut conclu à Marsigni le huitieme de Décembre avec le reste de l'armée, aux conditions suivantes : que les François qui s'y trouveroient, pourroient retourner en leurs maisons, en se conformant aux édits du roi, & qu'ils rentreroient dans leurs biens, pourvû qu'ils fissent serment de ne prendre jamais les armes dans le royaume, sans son exprès commandement.

Après quoi le traité est conclu avec le reste de l'armée. Mémoires de la ligue, t. 2.

Que ceux qui ne voudroient point rester en France, auroient liberté d'en sortir avec les troupes étrangeres, & main-levée de leurs biens, supposé qu'ils voulussent faire le serment dont il est parlé au premier article, & rendre leurs drapeaux.

Quant aux étrangers, il fut arrêté qu'on leur donneroit passeport jusqu'à la plus prochaine frontiere du royaume, à condition que les colonels, capitaines, reistmaîtres feroient serment de ne porter jamais les armes en France contre le roi, & de n'y point rentrer, à moins que ce ne fût par son commandement exprès.

Qu'ils emporteroient leurs drapeaux, mais sans les déployer dans la marche; qu'ils ne feroient aucune hostilité durant leur retour, n'emmeneroient aucuns prisonniers, & qu'à ces conditions on leur fourniroit leur subsistance jusqu'à la frontiere.

Ce traité ayant été signé, les reîtres prirent leur route vers la Lorraine, sur les confins de laquelle ils firent de grands ravages, pour se venger de ce que le marquis de Pont avoit enlevé une partie de leur bagage. La plûpart périrent en chemin d'épuisement & de maladies, & très-peu regagnerent leurs pays.

Il en arriva presque autant aux Suisses, dont quelques colonels & capitaines furent châtiés par leurs seigneurs pour donner satisfaction au roi. Le duc de Bouillon se retira à Geneve, & y mourut ou de chagrin, ou de fatigues, l'onzieme de Janvier suivant. Les sieurs de Clairvant & du Vau, & quelques autres le suivirent de près au tombeau.

Le duc de Bouillon se retire à Geneve, où il meurt.

1587.

Le duc n'étoit que dans sa vingt-cinquieme année. Il fit sa sœur Charlotte de la Marck son héritiere, & lui substitua le duc de Montpensier, à condition qu'il ne feroit aucun changement dans ses états, soit pour la police, soit pour la religion. Après le duc de Montpensier il appelloit à sa succession le roi de Navarre, & puis le prince de Condé qui ne lui survécut pas deux mois, étant mort à Saint-Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans, le cinquieme de Mars suivant. Quelques-uns attribuerent sa mort au coup violent que lui porta Saint-Luc à la bataille de Coutras, & dont il le renversa de dessus son cheval : mais il y eut des attestations de medecins touchant les accidens de sa maladie, & sur ce qui parut à l'ouverture de son corps, qui ne laisserent aucun lieu de douter qu'il n'eût été empoisonné, sans qu'on ait jamais pû savoir certainement l'auteur de ce crime. Henri de Condé fut un prince dont le courage répondoit parfaitement au nom qu'il portoit : mais dont l'ambition & la jalousie qu'il avoit contre le roi de Navarre, l'empêcherent de servir son parti aussi utilement qu'il eût pû faire.

Mort du prince de Condé.

Voyez les observations.

Et son caractere.

Campagne de Dauphiné.

Avant que de voir les suites de cette ruine entiere de l'armée des reîtres & des Suisses, & les effets qu'elle produisit, je vais toucher ce qui se fit durant cette campagne en Dauphiné. Ce fut l'unique endroit où il se passa quelque chose de mémorable, parce que presque toutes les forces des deux partis se trouverent principalement occupées sur les frontieres de Guienne, & entre les rivieres de Loire & de Seine.

La ville de Montelimar prise par les catholiques.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 10.

Mémoires de la ligue, t. 2.

Lesdiguieres ayant laissé reposer tout l'hyver le peu de troupes qu'il avoit, dans la crainte d'avoir sur les bras une armée fraîche au printemps, & voyant alors que tout le fort de la guerre tournoit contre le roi de Navarre, & contre l'armée étrangere, se mit en campagne le premier Avril, & prit avec le pétard le château de Champer à deux lieues de Grenoble. Il s'empara depuis de diverses autres petites places tant châteaux que villes, qui bien que peu considérables par leur force & par le nombre de leurs habitans, lui étoient toutefois de grande importance pour se fortifier, & se maintenir dans un pays de montagnes comme le

Dauphiné

Dauphiné. Mais durant ces petites conquêtes il apprit que quelques gentilshommes catholiques avoient trouvé moyen de surprendre la ville de Montelimart le seizieme d'Août; & qu'ayant été joints par quantité de noblesse de la province, & puis du Vivarais, du Lyonnois & de la Provence, ils se disposoient à forcer le château. 1587.

Il étoit alors occupé à faciliter le passage par le Dauphiné au comte de Châtillon, qui alloit joindre l'armée des Allemands, que la Valette poursuivoit chaudement : c'est pourquoi il détacha seulement les sieurs de Poet, de Blacons, de Sales, de Souberoches avec quelques compagnies pour le secours du château de Montelimart. Ils apprirent en arrivant, que le sieur de Vacheres & quelques autres gentilshommes huguenots du Vivarais avoient déja pourvû à la défense de la place, & les ayant joints, ils trouverent que leurs troupes montoient bien à douze ou treize cents hommes.

Se voyant si forts, ils n'en demeurerent pas-là, & résolurent de reprendre la ville, où la noblesse catholique avoit déferé le commandement à François de la Beaume comte de Suse, non-seulement pour le rang que tenoit sa maison, une des plus anciennes & des plus illustres du pays, mais encore parce qu'il avoit été lieutenant général des armées du roi, & dès l'an 1578. gouverneur de Provence & amiral du Levant, à la place & par la démission du maréchal de Retz.

Ce seigneur ayant reçu quelques pieces de canon, se préparoit à attaquer le château avec environ quatre mille hommes & quatre cents chevaux. Il avoit déja fait quelques retranchemens pour couvrir la ville, & faisoit travailler du côté de la campagne à une espece de circonvallation pour renfermer le château.

Est reprise par les huguenots ensuite d'un sanglant combat.

De Poet, qui en prenoit le titre de gouverneur, commandoit les troupes huguenotes. Il les mit en bataille à la vûe de la ville, & fit hausser le pont-levis, pour leur faire entendre qu'il falloit ou vaincre ou périr. Il se chargea de l'attaque de la droite soûtenu de Blacons, & donna la gauche à Vacheres. L'action commença à sept heures du matin, l'un & l'autre furent repoussés au premier assaut des

1587. retranchemens; Vacheres les força de son côté au second; qui ayant été apperçu de loin par ceux que de Poet avoit en tête, les effraya & leur fit abandonner leur poste : de sorte que les assaillans entrerent par les deux côtés, & s'étant ralliés, avancerent en bon ordre dans la ville.

Le comte de Suse à la tête de sa cavalerie vint aussitôt pour les charger : mais ayant été blessé à mort d'une arquebusade, la terreur se mit parmi ses troupes, qui après une fort petite résistance se mirent en fuite, pour gagner la porte de la ville, poursuivis l'épée & la hallebarde dans les reins par les huguenots, qui en firent un grand carnage.

Près de deux mille hommes y périrent du côté des catholiques. De ce nombre, outre le comte de Suse, furent les sieurs de Logeres, du Teil le fils, & du Pui-Saint-Martin. Le fils du comte de Suse y fut fait prisonnier avec le baron de la Garde, Chenillac gouverneur de Vivarais, Lestrange, du Teil le pere, Pracontat, Ramefort, le jeune Gossans, le jeune Vauterel, & Belathi qui avoit été l'auteur de l'entreprise sur la ville; Aucone & Saint-Ferreol y furent blessés. Il n'en coûta aux huguenots que vingt hommes tués, & ils n'en eurent pas plus de six vingts blessés.

Cette perte consterna étrangement les catholiques du Dauphiné, & donnoit une grande supériorité au parti huguenot, d'autant que la Valette gouverneur de cette province n'avoit que peu de troupes, & qu'il étoit obligé de les tenir toutes ensemble pour s'opposer au passage du comte de Châtillon, qu'il ne put empêcher, & à l'entrée de trois mille Suisses & de quelques compagnies Françoises dans le Dauphiné, qui venoient fortifier les troupes de Lesdiguieres. Mais la défaite de ce corps, laquelle arriva le même jour que la prise de Montelimart, contrebalança l'avantage que les huguenots avoient remporté dans cette place.

Mémoires de la ligue, t. 2.

Cayet, t. 1.

Alphonse d'Ornano colonel des Corses qui étoient au service du roi, & alors gouverneur du Pont Saint-Esprit, eut la principale part à cette victoire : car s'étant avancé avec quatre cens arquebusiers & quatre compagnies de ca-

valerie au milieu des montagnes, il chargea les Suisses avec tant de bravoure & de bonheur, nonobstant la difficulté du terrein, beaucoup plus avantageux à l'infanterie qu'à la cavalerie, qu'il les défit entierement : de sorte que très-peu s'échapperent, & cela à la vûe de Lesdiguieres, qui empêché par une riviere de venir à leur secours, fut le spectateur de leur défaite sans pouvoir les secourir. 1587.

Ce furent-là, avec la déroute de l'armée étrangere, les plus importantes expéditions de cette campagne de l'année 1587. à la fin de laquelle le roi retournant à Paris, où il arriva deux jours avant Noël, méritoit d'y être reçu comme le libérateur de son état : car dans le fond ce fut lui qui le sauva, en empêchant l'armée étrangere de passer la Loire, & de se joindre avec le roi de Navarre, par les sages précautions qu'il prit pour leur en rendre le passage impossible, par les détachemens qu'il fit sur eux, quand ils commencerent à s'en éloigner ; & il en vint à bout après les efforts inutiles que le duc de Guise avoit faits, pour les arrêter sur les frontieres de Champagne & de Bourgogne. C'est ce qui les déconcerta entierement, ce qui les réduisit aux dernieres extrémités, ce qui les ruina, & les obligea à sortir hors du royaume par un traité aussi honteux pour eux, qu'il fut glorieux à la nation Françoise. Thuanus, l. 87.

Perfidie de la faction des Seize.

Mais la malice & la perfidie de la faction des Seize, & des autres partisans de la maison de Guise avoient déja trop prévalu. Ils ne cessoient point de calomnier ce prince, de déguiser, de diminuer tout ce qui pouvoit lui attirer l'estime & l'amitié de ses sujets, d'empoisonner ses intentions. C'étoit toujours lui qui avoit fait entrer l'armée étrangere dans le royaume, c'étoit le seul duc de Guise qui l'avoit défaite, les Camisades de Vimori & d'Aulneau étoient des exploits qui égaloient ceux des plus grands capitaines, c'étoient des coups de partie pour le salut de l'état : en faisant le traité avec les reîtres, on lui avoit envié la gloire de les faire tous périr : on ne parloit que des éloges que le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoye avoient donnés à ce heros chrétien, du présent que le duc de Parme lui avoit fait de ses propres armes, comme d'un hommage Matthieu, l. 8.

1587. qu'il lui rendoit, en le reconnoissant pour le plus grand capitaine de l'Europe; les chaires des prédicateurs retentissoient de ses louanges; ils prétendoient faire grace au roi en lui donnant quelque part dans la victoire, & à force de répeter dans leurs sermons ces paroles de l'Ecriture, *Saül en a tué mille, mais David en a tué dix mille*, elles avoient passé dans la bouche de la populace, & l'on n'entendoit autre chose dans Paris, jusques dans les places publiques & dans les halles.

Parmi ces séditieux prédicateurs, qui abusoient de leur ministere, pour soulever les peuples contre leur légitime souverain, les plus emportés depuis la mort du docteur Poncet, étoient Prevôt curé de Saint-Severin, & Boucher curé de Saint Benoît, qui ne gardoient aucunes mesures. Le premier avoit déja quelque temps auparavant donné lieu à une sédition qui se fit dans sa paroisse, où des archers étant venus pour arrêter un prédicateur, au sujet des insolences qu'il avoit dites contre le roi dans ses sermons, furent chargés par les gens du quartier; & le tocsin ayant en même-temps sonné à Saint Benoît, ils furent obligés de se retirer sans avoir exécuté leur commission.

Cayet, t. 1.

Maxime séditieuse qu'elle enseignoit.

Cayet. Preface, t. 1. Journal d'Henri III.

Ces boute-feux avoient déja corrompu une grande partie de la Sorbonne, sur-tout des jeunes docteurs; car plusieurs des anciens s'opposerent presque toujours à tant de mauvaises démarches que cette faculté fit le seizieme de décembre de cette année, dans une assemblée secrette, où sur un cas de conscience qui y fut proposé, il fut décidé, *qu'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect.*

Ce fut à cette occasion, que quinze jours après le roi appella au Louvre la faculté de théologie, & en présence du parlement lui fit sur cela une severe réprimande, aussi-bien que sur l'insolence des prédicateurs de ce corps, qui osoient à tous propos & tout ouvertement déclamer contre lui dans leurs chaires. Il adressa la parole au curé de Saint Benoît, le traita de méchant, lui reprocha son impudence & son impieté de monter à l'autel pour dire la

messe, après avoir vomi mille calomnies contre son souverain; & il les menaça tous, s'ils continuoient, d'en faire faire par son parlement une sévere justice. 1587.

Ces menaces sans effet étoient regardées comme des assûrances d'impunité pour la suite : les coupables persuadés qu'on ne manquoit de les punir, que parce qu'on n'osoit le faire, en devinrent plus hardis, & s'en servirent pour augmenter leur considération auprès de la populace, & pour l'animer de plus en plus contre le roi.

Mais il y a beaucoup d'apparence, que cette douceur & cette indulgence du prince pour des fautes de cette importance, étoient affectées ; & qu'ayant dessein de se saisir en même-temps de tous les principaux chefs de la ligue des Seize, dont il savoit tous les complots par Nicolas Poulain, aussi-bien que le temps & les lieux où ils s'assembloient, il ne voulut point faire d'abord un trop grand éclat, pour ne les point effaroucher : mais en temporisant à son ordinaire, il se laissa prevenir, & de nouveaux incidens qui le surprirent, l'entretinrent dans cette conduite, qui ruina toujours ses affaires.

Le premier fut un nouvel attentat des chefs de la ligue, qui lui fit connoître plus que jamais le dessein qu'ils avoient formé de le déthroner, après l'avoir dépouillé peu à peu de toute son autorité.

1588.

Les chefs de la ligue s'assemblent à Nanci.

Après que le duc de Guise, secondé des troupes Lorraines, eut poursuivi une partie des reîtres jusqu'auprès de Geneve, & qu'au retour, pour refaire ses soldats, il les eut fait vivre à discrétion dans les états du comte de Montbeliard qui avoit été un des auteurs de l'armement contre la France, il se rendit à Nanci au mois de Février, où se trouverent les principaux chefs de la faction, & où deux choses furent résolues.

La premiere, dont le duc de Lorraine se chargea principalement, fut de s'emparer des états du feu duc de Bouillon. Il y eut divers motifs de cette guerre particuliere qui ne sont point de mon sujet, & dont j'aurai une occasion plus commode de toucher quelque chose dans l'histoire du regne suivant. Il me suffira maintenant de dire en passant, que le duc de Lorraine échoua dans cette en-

1588. treprise, & que la valeur & la sage conduite du sieur de la Noue que le duc de Bouillon avoit fait son exécuteur testamentaire, sauva cette belle succession à Charlotte de la Marck. Ce brave capitaine que son mérite avoit fait longtemps retenir prisonnier chez les Espagnols, commença en ce temps-là à reparoître, & à faire parler de lui, en soûtenant alors une cause plus juste que celle où il s'étoit tant signalé pendant les précedentes guerres civiles.

La seconde chose qu'on arrêta dans l'assemblée de Nanci, fut de sommer le roi de prendre les moyens efficaces pour la destruction de l'hérésie dans le royaume, & d'en venir à l'execution. Le mémoire * qu'on lui envoya sur ce sujet contenoit les onze articles suivans.

* Rapporté dans d'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 21.

Ils y dressent un mémoire de ce qu'ils prétendent exiger du roi.

On le prioit premierement de prendre plus ouvertement que par le passé, & à bon escient, le parti de la ligue, d'éloigner de lui les personnes suspectes qui lui seroient nommées, & de leur ôter les places & les charges importantes, dont ils pouvoient être revêtus.

II. De faire publier le Concile de Trente dans son royaume, sauf à en surseoir l'exécution sur certains points selon qu'il seroit avisé.

III. D'établir le tribunal de l'inquisition au moins dans les principales villes de France, comme le plus prompt moyen qu'on pût employer pour se défaire des hérétiques & de tous gens suspects; & que ceux à qui on conféreroit cet emploi, fussent étrangers, ou du moins ne fussent point natifs des lieux, où l'on établiroit leur jurisdiction, & qu'ils n'y eussent ni parens ni alliés.

IV. D'accorder aux ecclésiastiques de racheter à perpétuité les biens de leurs bénéfices ci-devant aliénés, ou qui le seroient ci-après, de quelque qualité que fussent ces biens, ou ceux qui les auroient achetés; de contraindre les bénéficiers de racheter, dans certain temps préfix, ce qui auroit été vendu de leurs bénéfices, & qu'on députât des commissaires pour cet effet.

V. Que le roi seroit prié de mettre ès mains d'aucuns chefs les places d'importance qui lui seroient nommées, auxquelles ils pourroient faire forteresses, & mettre gens de guerre, selon qu'ils aviseroient, aux dépens des villes

& du plat-pays, & ainsi de celles qu'ils tiennent à présent. 1588.

VI. De fournir la solde des gens de guerre qu'il seroit nécessaire d'entretenir en Lorraine & aux environs, pour obvier à une nouvelle invasion des étrangers : & à cette fin pour continuer toujours la guerre encommencée, faire vendre au plûtôt & sans autres solennités, tous les biens des hérétiques & de leurs associés.

VII. En outre; que ceux qui autrefois ont été hérétiques, ou tenus pour tels depuis l'an 1560. de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, soient taxés & cottisés au tiers, ou du moins au quart de leur bien, tant que la guerre durera.

VIII. Et les autres catholiques au dixieme de leur revenu par chacun an seulement, sauf à les rembourser ci-après selon la recette ou dépense qui sera faite.... exempts les Officiers des cours souveraines, à ce que cela soit executé promptement.

IX. Que les parens des hérétiques ou associés soient contraints par toutes voies d'acheter leur bien, en leur remettant la quarte partie du juste prix, & où il sera vendu à d'autres après leur refus, ils ne seront plus reçûs à le demander par retrait ni autrement.

X. Que les premiers deniers provenans de ce que est dit, soient employés à l'acquit des dettes que les chefs ont été contraints de faire ci-devant, & le surplus pour l'avenir, à cette fin mis ès mains de ceux qui seront nommés, sans pouvoir être convertis ni employés ailleurs.

XI. Que la vie ne sera donnée à aucun prisonnier ennemi, sinon en jurant & baillant bonne assûrance de vivre catholiquement, & payer comptant la valeur de ses biens, s'ils n'ont été vendus; & au cas qu'ils l'ayent été, en renonçant à tous droits qu'ils y pourroient prétendre, & s'obligeant de servir trois ans, & plus, à ce qu'on les voudra employer sans aucune solde.

Il est certain qu'on ne pouvoit gueres imaginer de moyens plus propres que ceux qui sont marqués dans ce mémoire, pour détruire le parti calviniste en France ; vû principalement l'état où il se trouvoit alors par la retraite & la ruine de l'armée étrangere. On trouvoit des fonds aux dépens

1588. des huguenots pour leur faire la guerre ; on ruinoit de fond en comble ceux qui suivoient cette secte ou qui la favorisoient, on prenoit des précautions pour l'avenir par la voie de l'inquisition contre tous les particuliers qui pourroient donner la moindre atteinte à la pureté de l'ancienne doctrine: on ôtoit aux personnes suspectes tous les moyens de fomenter l'erreur, & si le roi se réunissoit sincerement avec les ligués pour accabler le roi de Navarre, il étoit impossible à ce prince de tenir seulement pendant une campagne.

Quelles étoient en cela leurs vûes. Mais ce n'étoit pas où visoient les chefs de la ligue, & sur-tout le duc de Guise, à qui le succès de son entreprise commençoit à faire concevoir les desseins les plus ambitieux & les plus vastes. Il prétendoit seulement imposer aux peuples, au pape, & à tous les princes catholiques de l'Europe par un si beau plan, qui mettoit la religion catholique en sûreté dans le royaume, & y détruisoit l'hérésie. Il prévoyoit bien que le roi ne s'accommoderoit jamais d'un tel projet, qui lui enlevoit toutes les personnes auxquelles il pouvoit avoir confiance, soustrayoit à son obéissance toutes les villes considérables de son royaume, lui ôtoit la disposition des grandes charges de l'état, le maniement des finances, & le mettoit en curatelle, & à la merci de ses plus mortels ennemis.

Par-là le duc de Guise non seulement avoit en vûe de perdre le duc d'Epernon, à qui le roi, outre la charge de colonel général de l'infanterie qu'il avoit déja, venoit de donner la plus belle partie de la dépouille du duc de Joyeuse, en le faisant amiral de France & gouverneur de Normandie : mais encore il prétendoit pousser à bout ce prince même, & le jetter dans la nécessité ou de se livrer entierement entre ses mains, s'il acceptoit de telles conditions, ou d'appeller le roi de Navarre à son secours, & d'employer à sa défense les troupes calvinistes ; auquel cas les armes de la ligue paroîtroient pleinement justifiées, les accusations faites contre le roi à Rome & dans toute l'Europe sur l'article de la religion, parfaitement averées: le duc même seroit en droit d'appeller au secours de la religion catholique, les troupes d'Espagne, de Savoye, d'Italie, & tous les catholiques du royaume sous ses étendards, &

& se trouveroit bientôt en état d'accabler les deux rois, & de monter jusqu'au point où sa fortune, sa réputation, l'estime & l'effection des peuples le pourroient conduire. La seule lecture du mémoire, & la conduite que le duc de Guise tint depuis, fournissent plus que des conjectures sur ce sujet. 1588.

Le roi ayant reçû cet écrit, ne put s'empêcher de laisser aller quelques soupirs en le lisant : mais s'étant contenu, il fit semblant de ne le pas trop désapprouver, d'être plus déterminé que jamais à pousser les huguenots, à porter la guerre dans le Poitou, & à faire le siége de la Rochelle avec le duc de Guise. Ce duc ne manqua pas de donner communication du mémoire de Nanci à la ligue des Seize : & elle en envoya aussi-tôt des copies à ses correspondans dans toutes les provinces.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 21. Matthieu, l. 8. Cayet, t. 1.

Nouveaux effets de leur audace.

Mais le roi avoit beau faire ; toutes ses démarches & toutes ses paroles étoient prises en mauvaise part, & malignement interpretées par les Seize, & par tous ceux de leur faction. Les libelles, les satyres de leurs émissaires, les invectives des prédicateurs continuoient comme auparavant, la populace en plein jour insulta le duc d'Epernon sur le Pont Notre-Dame, & Poulain dans le Carême donna avis d'une conspiration qui se devoit exécuter en une procession de pénitence, où l'on savoit que le roi ne manqueroit pas ; & avertit que l'on avoit pris des mesures pour l'enlever. Leur audace croissoit tous les jours aussi-bien que l'embarras & la timidité du roi, qui se contentoit de se plaindre, & de menacer quelquefois, mais sans agir.

La semaine-sainte il envoya querir quelques-uns des principaux des Seize, & entr'autres le président de Neuilli, à qui il fit une rude réprimande, & le menaça de le faire pendre & tous ceux de sa faction, s'ils ne se contenoient. Cette menace leur fit peur : ils le manderent au duc de Guise, & le prierent de venir sans tarder à leur secours, & de ne les pas laisser opprimer. Il le leur promit, & se rendit à Soissons, où il confera avec le cardinal de Bourbon, à dessein de venir de là à Paris, dès qu'il seroit par-

1588. faitement instruit de l'état des choses, & sur quoi il pouvoit compter de la part des Parisiens.

Thuanus, l. 90. D'Aubigné, Matthieu, Cayet, &c.

Cependant il leur donna ordre secrettement, de se bien fournir d'armes dans tous les quartiers, & en marqua cinq du nombre des Seize qui composent la ville, où ils s'assembleroient en cas de besoin, pour ne point trop partager leurs forces. Il fit prendre les devans à quelques seigneurs & à des officiers d'armée, gens d'autorité & d'expérience, qui se logerent en divers endroits pour être en état de conduire la bourgeoisie : & de ce nombre furent Urbain de Laval-Bois-Dauphin, le comte de Brissac, les deux de Moui, l'un appellé Gomeron, & l'autre Richebourg, Menneville qui étoit le grand agent de la ligue, & Chamois : quelques autres, comme le capitaine Saint-Paul, & le capitaine Joannès Gascon, allerent loger à Aubervilliers, à la Villette, à Saint Ouen, à Saint Denys, où ils pouvoient être joints en peu de temps par cinq cents cavaliers répandus aux environs.

Procès-verbal de Nicolas Poulain.

Ce fut encore Poulain qui informa le roi de tout ce détail, & l'avertit qu'une assemblée des Seize se tenoit dans la maison de la Chapelle, un des plus factieux, qui s'étoit déja saisi des clés de la porte de Saint Denys. Le roi auroit pû faire enlever tout d'un coup les chefs de ce parti en faisant promptement investir la maison de la Chapelle par ses gardes, & c'étoit son sentiment : mais Villequier, dont la fidélité, si l'on en croit le président de Thou, parut toujours fort suspecte, l'en dissuada à cause du danger qu'il y avoit d'une révolte générale. La reine mere qu'on soupçonnoit aussi d'avoir perdu beaucoup de l'amitié qu'elle avoit toujours eue pour le roi son fils, & d'avoir en vûe, ainsi qu'on l'a déja dit, de faire tomber la couronne sur le marquis de Pont son petit-fils, & fils aîné du duc de Lorraine, en cas que le roi vint à manquer, appuya l'avis de Villequier, & il fut seulement résolu que le roi envoyeroit quelqu'un de sa part au duc de Guise pour lui défendre de venir à Paris.

Pompone de Bellievre fut chargé de cette commission. Il alla à Soissons, où il trouva non seulement le duc de Gui-

se, mais encore le cardinal de Bourbon & la plûpart des autres seigneurs de la ligue fort occupés de leurs délibérations, sur l'exécution de la plus grande entreprise qu'ils eussent encore faite. 1588.

Il intima au duc l'ordre du roi, & le conjura de ne point pousser à bout la patience de ce Prince par sa désobéissance. Le duc, que cet ordre ne laissa pas d'embarrasser, ne répondit que par des plaintes sur les soupçons que ses ennemis jettoient sans cesse contre lui dans l'esprit du roi, qu'il ne pouvoit se dispenser de s'en justifier par lui-même; qu'il savoit qu'à son occasion on minutoit la perte d'un grand nombre de zelés catholiques, & qu'il ne pouvoit les abandonner dans le danger pressant où ils étoient; que si le roi vouloit lui donner de bonnes assûrances qu'on n'attenteroit rien contr'eux, il étoit tout disposé à lui obéir; mais que faute de cela il sauroit faire ce que son devoir, son zele pour la religion catholique, & l'amour qu'il devoit à sa patrie & à ses concitoyens lui prescrivoient. Après bien des discours, Bellievre ayant tiré parole de lui, qu'il suspendroit son départ encore trois jours en attendant la réponse de la cour, s'en retourna.

Après qu'il eut rendu compte de ce qu'il avoit traité à Soissons, le roi lui ordonna d'y retourner avec une lettre de créance, & d'accorder au duc de Guise toutes les sûretés qu'il souhaitoit pour les Parisiens, pour lui & pour tous ceux de sa maison. Mais dans le moment une dépêche de Suisse, qui demandoit une prompte réponse, étant arrivée, & pour laquelle le roi avoit besoin de la presence de Bellievre, il lui commanda d'écrire au duc de Guise ce qu'il lui auroit dit de bouche, & de lui promettre d'aller le trouver dans trois jours à Soissons. La lettre étant écrite & enfermée avec la lettre de créance dans un paquet elle fut donnée à un courrier, qui ayant été au commis du thrésorier de l'épargne lui demander vingt-cinq écus pour sa course, & n'ayant pû les obtenir, parce qu'il n'y avoit point d'argent dans le thrésor, mit le paquet à la poste. Matthieu, l. 8.

Bellievre étant venu le troisieme jour, demanda au roi s'il ne vouloit pas qu'il retournât à Soissons, vû l'importance de la chose. Le roi se chagrina, & dit que c'étoit la

1588. plus extrême insolence au duc de Guise d'oser ainsi compter ric à ric avec son roi, & qu'il suffisoit de lui écrire de nouveau, pour avoir la réponse à la premiere lettre. Cette seconde fut encore envoyée par la poste pour la même raison.

Thuanus, l. 90. Dans cet intervalle Catherine duchesse de Montpensier sœur du duc de Guise étoit sans cesse à importuner la reine mere, pour obtenir à son frere la permission du roi de venir se justifier devant Sa Majesté ; & ayant toujours été refusée, elle entreprit, de concert avec les chefs des Seize & les autres Partisans du duc de Guise, de faire un coup des plus hardis.

Conjuration découverte pour enlever le roi. Elle sut que le roi devoit aller en carosse à Vincennes, où il alloit ordinairement assez peu accompagné. Elle résolut de le faire enlever au retour, & avec des chevaux de relais qu'on tiendroit prêts, le faire conduire à toutes jambes à Soissons. Le rendez-vous des conjurés étoit à la Roquette proche de la porte Saint-Antoine. Poulain qui faisoit toujours très-adroitement son métier d'espion, & dont les Seize n'avoient aucune défiance, donna avis de cette conspiration au roi quelques heures avant qu'il dût partir de Vincennes ; sur quoi on fit venir de Paris tous les chevaux de sa garde. Les conjurés connurent par-là qu'ils avoient été découverts, & se retirerent chacun de leur côté.

Cependant le duc de Guise, voyant qu'après cinq ou six jours Bellièvre, contre sa promesse, ne revenoit point, regarda comme un mépris la conduite que l'on tenoit à son égard, & toujours pressé par les Parisiens, qui après la découverte de tant de criminelles intrigues, en appréhendoient une promte & severe vengeance, se résolut à partir.

L'inquiétude des Seize s'étoit accrue par l'ordre que le roi avoit envoyé à quatre mille Suisses qui étoient à Lagni, de se tenir prêts à marcher au premier ordre. Le duc lui-même avoit appris cette nouvelle à Gonnesse, jusqu'où il étoit venu en secret & déguisé. Il n'hésita plus que sur le péril à quoi il alloit s'exposer lui-même : mais sa maxime étoit que dans les grandes entreprises, il y avoit toujours de

certains points critiques & décisifs, où l'on ne réussit jamais qu'en hasardant. 1588.

Il partit donc de Soissons à neuf heures du soir, y laissant le cardinal de Lorraine son frere, & le prince de Joinville son fils, & pria François d'Espinac archevêque de Lyon de se rendre aussi à Paris, quelque temps après qu'il y seroit arrivé lui-même.

Le duc de Guise vient à Paris.
Matthieu, l. 8.

Le lundi neuvieme de Mai vers le midi, il entra à Paris accompagné seulement de huit gentilshommes, & alla descendre aux Filles Repenties, où il savoit que la reine étoit. La maniere dont elle le reçut lui fit assez connoître son émotion & sa frayeur.

Voyez les observations.

Après un court entretien, où il tâcha de justifier sa conduite, la reine envoya Verderonne au roi, pour lui faire savoir la venue du duc de Guise, & lui demander s'il trouveroit bon qu'elle le lui menât, comme le duc l'en prioit.

Le roi également surpris & outré de cette audace, fut un moment sans dire mot, regardant par la fenêtre de son cabinet qui donnoit sur le jardin du Louvre, & puis se tournant vers Verderonne, il lui dit : *Allez dire à la reine ma mere, que puisqu'elle en veut bien prendre la peine, elle amene le duc de Guise, & que je le verrai dans la chambre de la reine ma femme.* Ensuite il commanda à Barat de descendre dans la cour du Louvre, & de prendre garde à ceux qui entreroient avec le duc.

Voyez les observations.

La premiere pensée du roi fut de le faire poignarder dès qu'il y seroit entré ; & il demanda à cinq ou six de ses gentilshommes, s'ils étoient prêts à faire ce qu'il leur commanderoit. Ils répondirent que quelque ordre qu'il lui plût de leur donner, ils l'exécuteroient sur le champ.

Villequier & la Guiche qui étoient présens entendirent bien ce que cela vouloit dire, & étant entrés avec le roi dans son cabinet, lui représenterent fortement les suites du dessein qu'il méditoit ; que dès que la mort du duc de Guise seroit sûe dans la ville, on verroit cent mille hommes sous les armes investir le Louvre ; que toute la cour & Sa Majesté la premiere seroient les victimes de la fureur d'une populace qu'on ne pouvoit contenir ; que d'ailleurs

1588. certainement le duc de Guise ne seroit pas assez téméraire, pour venir au Louvre se livrer lui-même à son maître, le sachant irrité contre lui, s'il n'avoit pas quelque chose à lui proposer dont il dût être satisfait; qu'il falloit au moins l'entendre, & qu'ensuite on verroit ce qu'il y auroit à faire.

Le roi fut ébranlé par ces raisons, sans en être entierement persuadé : mais c'étoit le génie de ce prince, de passer d'abord aisément d'un dessein arrêté à l'irrésolution, & de l'irrésolution au sentiment contraire.

Comment il y fut reçû du peuple. Cependant la reine s'étant mise en chaise partit pour venir au Louvre avec le duc de Guise, qui la suivoit à pié. A peine le peuple pensa-t-il à elle; tous les saluts & toutes les acclamations furent pour le duc de Guise, les rues, les fenêtres, & jusqu'aux toits des maisons, tout étoit rempli d'une foule infinie, & on n'entendoit de tous côtés que *Vive Guise, vive le défenseur de l'Eglise & de la religion catholique, le sauveur de Paris.* Les plus proches de lui, non contens de le saluer, fléchissoient les genoux, lui baisoient les mains & les habits, & il n'y eut point dans cette manie de la populace de démonstration & de témoignage d'amour, de respect & de vénération, qu'elle ne s'empressât de lui donner. Il y répondoit tenant le chapeau à la main, saluant à droite & à gauche avec cet air honnête & populaire qui lui étoit naturel, & qui ne lui avoit jusqu'alors que trop bien réussi, à l'égard de tous ceux qu'il avoit entrepris de séduire. Il fut conduit de la sorte pendant tout le chemin, & arriva au Louvre, jusqu'où ce bruit & ces applaudissemens retentissoient.

En passant dans la cour, il trouva les gardes rangés en haie; & à leur tête Crillon qui ne l'aimoit pas, & qui reçut son salut d'un air fort indifférent. On dit que se voyant si fort engagé, sa fermeté l'abandonna pour un moment, & qu'on le vit pâlir.

Davila, l. 9

Il est introduit à l'audience du roi dans la chambre de la jeune reine. Suivant l'ordre qu'on avoit donné, il fut introduit dans la chambre de la jeune reine qui étoit au lit. Il y avoit-là une porte qui s'ouvroit du côté de l'appartement du roi, & dont ce prince avoit seul la clé. C'étoit par cette raison qu'il avoit marqué cet endroit, pour donner audience au

Matthieu, l. 8.

duc de Guise dans le moment qu'il avoit pris la résolution de se défaire de lui. Il n'eut pas le courage ou l'imprudence de la mettre en exécution; car il y avoit de fortes raisons de balancer en cette rencontre. 1588.

D'abord qu'il parut, comme le duc de Guise s'avança pour lui faire la révérence, il lui dit d'un visage sévere; *qui vous amene ici?* Le duc commençant par se justifier, le roi l'interrompit, & se tournant vers Bellievre, lui demanda s'il ne l'avoit pas assûré que monsieur de Guise ne viendroit pas à Paris. *Ne me l'avez-vous pas dit ainsi, monsieur*, reprit Bellievre, en parlant au duc de Guise? *Mais vous, monsieur*, repliqua le duc, *ne m'avez-vous pas promis que vous viendriez à Soissons dans trois jours? Il est vrai*, repartit Bellievre, *mais vous avez reçû deux lettres, par lesquelles je vous réiterois les ordres du roi, & vous marquois les raisons qui m'empêchoient de retourner à Soissons*: sur quoi le duc de Guise protesta avec de grands sermens, qu'il n'avoit reçû ni ses lettres ni aucunes nouvelles de sa part, & reprit ce qu'il avoit commencé à dire d'abord, qu'il n'étoit venu que pour se défendre contre les calomnies de ses ennemis, & assûrer Sa Majesté de la sincérité de ses intentions & de son attachement à son service. *Ho bien*, dit le roi, *ce sera par votre conduite que vous vous justifierez, & les effets me feront juger de vos intentions.*

Court entretien qu'il eut avec Sa Majesté.

Le duc de Guise ne répliqua rien, & ayant fait une profonde révérence, se retira. Quelque court que cet entretien eût été, il lui avoit paru durer beaucoup. Il sortit du Louvre bien résolu de n'y plus revenir que bien accompagné, & se trouvant trop heureux de s'en être tiré. Le peuple fit un grand cri de joie en le revoyant, & le reconduisit comme en triomphe jusqu'à son hôtel.

Dès que le duc de Guise fut sorti, le roi fit entrer Poulain dans son cabinet, pour savoir de lui en quelle disposition il avoit laissé les factieux. Poulain lui dit que de consternés & de déconcertés qu'ils étoient le jour d'auparavant, ils triomphoient depuis l'arrivée du duc de Guise, & paroissoient en résolution de pousser la révolte jusqu'à l'extrémité; & que si l'on ne prenoit promptement de bonnes précautions, la personne de Sa Majesté ne seroit pas en assûrance.

Thuanus, l. 90.

1588. Le reste du jour & toute la nuit la cour & la ville furent en des inquiétudes & dans des mouvemens continuels. On redoubla les gardes au Louvre & aux environs, le duc de Guise en fit autant à son hôtel, où toute la noblesse de son parti se rassembla; les bourgeois dans leurs maisons se tenoient armés, & prêts à se ranger sous leurs chefs à la premiere alarme, & les espions des deux partis rodoient dans les rues & dans les places, pour rendre compte de tout ce qui se passoit, les uns au Louvre, les autres à l'hôtel de Guise, & aux autres capitaines des factieux.

Le lendemain mardi dixieme du mois & le jour suivant se passerent en négociations & en diverses conférences. Le duc de Guise en eut une avec le roi & la reine dans les jardins de cette princesse, où il se rendit escorté de quantité de gentilshommes de sa faction tous bien armés sous leurs habits. Il s'y fit des plaintes réciproques, des justifications & des remontrances de la part du duc de Guise, & tout cela sans rien conclure.

Le roi fit venir le prevôt des marchands & les échevins, & leur ordonna d'aller dans les hôtelleries & dans les maisons des particuliers, pour prendre le nom de tous ceux qui n'avoient point leur domicile à Paris, & leur commander d'en sortir sans délai. Cet ordre fut porté, & ne fut point exécuté, quoique les sieurs d'O & de Villequier gouverneurs de Paris eussent eux-mêmes fait cette perquisition avec le prevôt des marchands. Les uns se cachoient & n'étoient point décelés par leurs hôtes, d'autres s'excusoient sur les affaires pressantes qui les retenoient à Paris, d'autres, faisant semblant d'obéir, se retiroient à l'hôtel de Guise & dans les quartiers où ils savoient que les séditieux étoient les plus forts.

Elle introduit des Suisses dans la ville pour s'en rendre maître.

Enfin le roi voyant qu'il n'étoit point obéi, & que plus il différeroit, plus il donneroit de temps aux factieux de se fortifier, fit ce qu'il eût dû faire au moins trois jours plutôt, qui fut d'introduire les Suisses dans Paris, pour les joindre aux gardes Françoises, & par leur moyen se rendre maître des principaux postes de la ville, afin de tenir en bride les bourgeois, rompre la communication des quartiers les uns avec les autres, & se saisir des chefs de la révolte.

Le

Le douzieme du mois de Mai, dès la pointe du jour, le sieur de Canaye qui commandoit à la porte Saint-Honoré, en ayant donné les clés au marquis d'O, les Suisses entrerent d'abord à petit bruit au nombre de quatre mille, suivis de deux mille fantassins François. Une partie fut conduite au cimetiere de S. Innocent, une autre à la Greve, une autre au Marché-neuf. Les gardes Françoises se rangerent sous les armes sur le Petit-Pont, sur le pont Saint-Michel, & sur le pont Notre-Dame. Crillon colonel des gardes Françoises voulut aussi se saisir de la place Maubert, poste très-important dans la conjoncture, parce que le quartier de l'Université & une partie de la ville à l'orient & au midi de la riviere y aboutissent. Mais comme il y trouva une grande multitude de peuple en armes, & qu'il avoit ordre exprès de ne point user de violence, il fut contraint de se retirer malgré lui & contre son sentiment, qui étoit d'occuper ce poste à quelque prix que ce fût.

1588.

Thuanus, l. 90. D'Aubigné. Cayet, t. 1.

Fautes commises en cette occasion.

Cette défense de charger la populace, s'il en étoit besoin, & d'avoir manqué à s'emparer de la place Maubert par la résistance que les bourgeois y apporterent, furent les deux plus grandes fautes qui se pussent commettre dans cette conjoncture : la premiere ne faisoit qu'enhardir les mutins, & la seconde les laissoit maîtres de tout le quartier de l'Université ; & ce fut par-là que l'émeute commença.

Crucé procureur au Châtelet, un des plus violens des Seize, ayant eu avis sur les quatre heures & demie du matin, que les gens de guerre entroient par la porte Saint-Honoré, envoya trois jeunes garçons crier dans toutes les rues du quartier de l'Université, *alarme*. C'étoit le signal pour tous ceux de la faction, de se rendre à leurs corps-de-garde. Les autres qui n'en étoient point, sortant aussi de leurs maisons à ce bruit, & demandant ce que c'étoit, on leur répondoit que Châtillon avec un nombre infini de huguenots étoit au fauxbourg Saint-Germain pour surprendre la ville. Cette nouvelle, toute ridicule qu'elle étoit, leur fit prendre les armes & suivre les factieux.

Le duc de Guise fait aussi prendre les armes à ceux de son parti.

Dans le même-temps les capitaines & les autres officiers d'armée que le duc de Guise avoit à Paris, se répandirent

1588. dans les divers quartiers, pour gouverner cette bourgeoisie & empêcher la confusion. Le comte de Brissac avoit choisi son poste dans l'Université; & ce fut lui qui ayant rencontré une grosse troupe d'écoliers armés, leur fit faire la premiere barricade avec des tonneaux, d'où vint le nom de cette journée, que l'on appella *la journée des Barricades*.

Barricades.

Elles se firent avec une merveilleuse promptitude en ce quartier-là dans toutes les rues, & furent poussées jusqu'au petit Châtelet, en-deçà duquel du côté de Saint-Severin, lorsque Crucé arriva, les officiers des Gardes du roi posoient déja des sentinelles : mais celui-ci, ayant fait passer des mousquetaires de l'autre côté de la rue, obligea les sentinelles à repasser au-delà du Châtelet.

La même chose se fit dans tous les autres endroits de Paris. Les chaînes furent tendues dans les principales rues, les barricades poussées toujours en avant étant soutenues par derriere d'un grand nombre de mousquetaires & de quelques fauconneaux. Il y en eut qui sur le midi furent avancées jusqu'à cinquante pas du Louvre. Les maréchaux d'Aumont & de Biron, Villequier & d'O avoient beau crier aux bourgeois, qu'ils s'assûrassent sur leur parole & sur leur honneur, qu'on ne vouloit point leur faire de mal, ils n'étoient point écoutés. De sorte qu'en peu d'heures les soldats furent enfermés de toutes parts, exposés aux mousquetades des fenêtres & aux pavés dont chaque maison s'étoit fournie, en dépavant les rues, & se trouverent dans l'impuissance de faire retraite, ou d'entreprendre de forcer aucun passage sans être accablés de tous les côtés.

La reine mere le va trouver inutilement pour l'engager à sortir de Paris.

Cependant on n'attaquoit point encore ni de part ni d'autre, les Parisiens & ceux qui les conduisoient se contentant de tenir les soldats bloqués. Le roi averti de cette fâcheuse situation, pria la reine d'aller à l'hôtel de Guise avec le sieur de Bellievre, pour persuader au duc de sortir de Paris, en lui donnant toutes les assûrances possibles, sur tout ce qu'il pourroit souhaiter pour lui, pour les siens, & pour les bourgeois de Paris.

Les barricades l'empêcherent d'y aller en carrosse, & elle eut bien de la peine à passer en chaise, à cause des précautions que les bourgeois prenoient avant que de détendre

les chaînes, & ouvrir leurs barricades. Le duc de Guise l'amusa long-temps par des réponses générales, par diverses difficultés qu'il lui faisoit, par les plaintes qu'il mêloit à tout propos dans la conversation, en attendant qu'il fût plus exactement informé de l'état des choses : mais dès qu'il en eut eu des avis certains, il répondit nettement qu'il ne lui convenoit point de sortir de Paris, & d'abandonner à la fureur des mauvais conseillers du roi, tant de bons catholiques, qui ne s'étoient armés que pour défendre leur vie & leur religion, protestant d'ailleurs qu'il n'avoit point de part à tout ce qui se passoit, & qu'il n'étoit point dans son pouvoir d'arrêter la fougue d'une populace armée, qu'on avoit engagée mal-à-propos à se soulever. 1588.

Le président de Thou dit dans son histoire, que nonobstant le danger qu'il y avoit de paroître alors dans les rues, il eut la curiosité d'aller au Louvre; qu'il y trouva tout dans la consternation; & qu'ayant été de-là à l'hôtel de Guise, il avoit vû le duc avec un visage gai & content, qui faisoit assez connoître qu'il étoit le maître de l'évenement de cette journée. Lib. 90.

Emeute inopinée où les ligueurs ont l'avantage.

Au retour de la reine, le roi ne sachant plus quel parti prendre, envoya ordre aux soldats de quitter leurs postes, & de revenir au Louvre : mais il n'étoit plus temps. Un coup de mousquet ayant été tiré par un soldat vers le Marché-Neuf où étoient les Suisses, on commença à tirer sur eux & à les accabler à coups de pavé. Il y en eut une vingtaine de tués & encore plus de blessés. Le reste voyant les coups pleuvoir de toutes parts, commença à demander quartier, criant, *bon catholique*, faisant signe du chapeau, & montrant leurs chapelets.

Alors le comte de Brissac survenant fit cesser les mousquetades, & se tournant vers quelques gentilshommes qui l'accompagnoient, leur dit en criant : *J'ai enfin trouvé mon terrein, le roi qui dit que je ne vaux rien ni sur la terre ni sur la mer, verra au moins que je suis bon sur le pavé.* C'étoit au sujet de la bataille des Açores, où Strozzi avoit été défait sur mer par le marquis de Sainte-Croix, & où Brissac s'étoit trouvé, que le roi chagrin de ce qu'il s'étoit tourné

1588. du côté de la ligue, avoit parlé de lui d'une maniere si désobligeante.

Il fit retirer les Suisses dans les boucheries du Marché-Neuf après les avoir désarmés, tandis qu'en d'autres endroits le reste des Suisses & les soldats François ayant été aussi mal-menés, furent obligés de crier pareillement, *Vive Guise*, & de se rendre au capitaine Saint-Paul, & à quelques autres du même parti.

Le duc de Guise informé de ces heureux succès, sortit de son hôtel sans autres armes que son épée. Dès qu'il parut, ce furent de nouveaux cris de joie dans tous les lieux où il passoit, il alla de barricade en barricade appaisant le peuple & empêchant qu'on ne fît plus de violence aux soldats. Il ordonna qu'on rendît aux Suisses les armes qu'on leur avoit ôtées, & les fit conduire vers le Louvre par le comte de Brissac. Saint-Paul eut ordre de se mettre à la tête des gardes Françoises, & de les mener aussi vers le Louvre, avec cette différence, qu'ils eurent ordre de marcher chapeau bas & les armes baissées, comme pour faire goûter aux Parisiens par ce spectacle le plaisir de leur victoire.

La cour fut fort inquiette durant toute la nuit qui suivit cette journée, & d'autre part la faction des Seize se remua beaucoup; car elle vouloit pousser les choses jusqu'à la derniere extrémité, & se saisir de la personne du roi.

Le duc de Guise en reçoit les complimens des Parisiens.

Les gens du duc de Guise coururent tous les quartiers & les maisons des principaux bourgeois, & y reçurent les complimens & les éloges, qu'on leur faisoit par-tout avec empressement à l'honneur de leur maître: mais ils y étoient principalement envoyés, pour confirmer les esprits dans leurs premieres résolutions, & recommander à tous de ne rien entreprendre de nouveau sans les ordres du duc, qui étonné lui-même de la grandeur & du succès de son entreprise, faisoit en même-temps réflexion sur la maniere dont elle seroit regardée dans les cours étrangeres.

Il prévoyoit bien qu'il n'y auroit point de souverain qui ne la désapprouvât: mais certain d'ailleurs que cela n'empêcheroit pas le roi d'Espagne, le duc de Savoye, & même la cour de Rome d'être toujours dans ses intérêts, & qu'il

lui seroit facile de donner dans ces cours un beau voile à cet attentat, il voulut au moins se faire honneur auprès de celle d'Angleterre, de sa conduite envers son ambassadeur. 1588.

Fermeté de l'ambassadeur d'Angleterre que le duc vouloit intimider.

C'étoit alors le comte Edouard Strafford, qui résidoit en cette qualité à la cour de France. Le duc lui envoya le comte de Brissac, pour lui offrir une sauvegarde, avec ordre d'examiner sans faire semblant de rien, s'il avoit des gens armés chez lui, ainsi qu'on le lui avoit rapporté : mais Brissac ne lui eut pas plutôt parlé de sauvegarde, qu'il l'interrompit, & lui dit, que s'il étoit à Paris sans titre & comme un simple particulier, il se tiendroit très-obligé de l'offre de monsieur de Guise, & iroit l'en remercier : mais qu'ayant l'honneur d'y être en qualité de ministre d'une puissante reine, alliée avec la France, il ne pouvoit recevoir de sauvegarde que de la part du roi, qu'il croyoit devoir regarder comme seul maître dans sa capitale.

A ce mot Brissac répliqua que le duc de Guise n'étoit point venu à Paris, pour attenter rien contre le roi, mais seulement pour défendre son honneur, & sauver de la mort une infinité de gens de bien ; que la maison de ville & d'autres lieux étoient pleins de bourreaux & de potences destinées pour le supplice de tant d'innocens, qui n'étoient coupables d'autre crime, que de l'attachement à la religion de leurs peres, & que le duc le prioit d'instruire la reine d'Angleterre de ces vérités sans le laisser prevenir des calomnies qu'on débitoit à la cour. Thuanus, l. 90.

A cela l'ambassadeur répondit qu'il n'entroit point dans le secret des intentions du duc de Guise ; mais qu'il étoit bien assûré que nul des souverains de l'Europe n'approuveroit qu'un sujet vînt faire violence à son roi jusques dans sa capitale ; que le fait des potences étoit aisé à vérifier, le duc de Guise étant maître de la maison de ville, d'où il les pouvoit faire tirer, pour les exposer aux yeux de tout le public ; que quand ce fait seroit vrai, il ne croiroit pas qu'il fût jamais permis à un particulier de s'opposer à main armée aux résolutions de son prince ; qu'il rendroit compte à la reine sa maitresse de ce qu'il avoit vû, sans déguiser la vérité, & qu'elle étoit assez éclairée pour en juger sainement.

1588. Briſſac crut l'ébranler en lui diſant que s'il lui avoit parlé de ſauvegarde, ce n'étoit que parce qu'il le voyoit en grand danger, par la haine que le peuple avoit contre les Anglois proteſtans, pour la cruauté exercée contre la reine d'Ecoſſe. » Cruauté ? reprit l'ambaſſadeur, ce n'eſt point ainſi » qu'on doit parler des actions des princes, & d'un jugement qui a été rendu dans toutes les formes. Au reſte, » ajoûta-t-il, j'ai ici deux portes, qui ſeront toujours ouvertes comme celles des ambaſſadeurs le doivent être. » Si les ſéditieux viennent m'attaquer, je me défendrai de » mon mieux, & je tâcherai de donner un exemple aux » perſonnes revêtues de mon caractere de la maniere dont » ils doivent ſe comporter, quand on viole le droit des » gens à leur égard : « & comme Briſſac lui fit quelque mention des armes qu'on diſoit être cachées dans ſa maiſon, il lui répondit qu'il n'en avoit point, perſuadé qu'il étoit en aſſûrance dans une ville où le roi étoit préſent.

La fermeté de l'ambaſſadeur d'Angleterre lui fit beaucoup d'honneur, & quelque ſujet qu'il eût d'en appréhender les ſuites, elle n'en eut aucunes fâcheuſes pour lui. Le duc de Guiſe ne put s'empêcher de l'approuver; & autant par générosité que pour ſa propre réputation, il empêcha que le peuple ne fît aucune inſulte à ce miniſtre. Il étoit beau pour lui de faire connoître par cet exemple dans les cours étrangeres, la grande autorité qu'il avoit ſur tous ceux de ſon parti; & il ne pouvoit gueres donner de marque plus éclatante de la ſupériorité de ſon génie, qu'en faiſant garder à une populace mutinée, des meſures & de la modération, au milieu même de la plus grande fureur du ſoulevement.

Le lendemain il ſe tint pluſieurs conſeils au Louvre ſur le parti qu'il y avoit à prendre en de ſi étranges conjonctures, & la reine étant allée à l'hôtel de Guiſe, n'oublia rien pour engager le duc à faire quitter les armes aux bourgeois, & à venir trouver le roi, l'aſſûrant qu'il en auroit toute la ſatisfaction qu'il pourroit ſouhaiter.

Il répondit que ce n'étoit point lui qui avoit mis les armes à la main des bourgeois; mais que le tumulte avoit été cauſé par la ſeule imprudence de ceux qui avoient conſeillé

1588. la cour & du conseil, & quelques magistrats y arriverent fort en désordre, les uns à pié, les autres à cheval sans bottes, d'autres sur leurs mules, quelques-uns en robe; la précipitation de leur départ, & la crainte d'être assommés par les Parisiens, ne leur ayant pas permis de se mettre en un autre équipage.

Fureur des Parisiens à son départ. Cayet, t. 1.

La fureur des bourgeois de Paris fut telle, que plusieurs de ceux qui faisoient la garde à la porte de Nesle, tirerent de loin sur le roi & sur sa troupe; vomissant mille injures contre lui, & l'un d'eux voyant venir le bac des Tuileries, où il crut que le roi étoit pour passer la riviere, coupa la corde, afin qu'emporté par le courant, il s'allât briser contre le rivage.

Davila, l. 9.

La reine étoit encore à l'hôtel de Guise, lorsque Menneville vint dire au duc à l'oreille que le roi étoit parti. Il en parut très-consterné, & dit brusquement à la reine, *Madame vous m'amusez, & vous me perdez*. La reine fit semblant de ne rien savoir, & cet incident ayant rompu la conférence, elle s'en retourna au Louvre.

Cette parole & la surprise du duc de Guise firent croire à bien des gens, que suivant les intentions des Seize, il avoit dessein de se rendre maître de la personne du roi: mais en reflêchissant sur la conduite qu'il avoit tenue dans toute cette entreprise, il semble qu'on en doit juger autrement: car s'il avoit voulu le faire, il n'eût pas renvoyé au Louvre les Suisses, les gardes Françoises & les autres soldats, dont il étoit le maître, après les avoir enfermés dans les barricades, sans qu'ils pussent ni avancer, ni reculer, & rien ne lui étoit plus aisé dans ce moment, que d'investir le Louvre & de faire de gros détachemens des bourgeois armés, pour se saisir de toutes les avenues. Ce qu'il y a de plus vrai-semblable, c'est que son dessein étoit de profiter de la consternation de la cour, & d'obtenir par la voie de la négociation tous les articles du mémoire dressé à Nanci au mois de Février dernier, qui l'auroient mis en possession du gouvernement de l'état, & lui eussent donné sans concurrent toute l'autorité dans les finances & dans la guerre, & la disposition entiere de toutes choses, & avec cela tous les moyens d'opprimer le roi de Navarre, & le parti huguenot;

1588. la cour & du conseil, & quelques magistrats y arriverent fort en désordre, les uns à pié, les autres à cheval sans bottes, d'autres sur leurs mules, quelques-uns en robe; la précipitation de leur départ, & la crainte d'être assommés par les Parisiens, ne leur ayant pas permis de se mettre en un autre équipage.

Fureur des Parisiens à son départ. Cayet, t. I.

La fureur des bourgeois de Paris fut telle, que plusieurs de ceux qui faisoient la garde à la porte de Nesle, tirerent de loin sur le roi & sur sa troupe; vomissant mille injures contre lui, & l'un d'eux voyant venir le bac des Tuileries, où il crut que le roi étoit pour passer la riviere, coupa la corde, afin qu'emporté par le courant, il s'allât briser contre le rivage.

Davila, l. 9.

La reine étoit encore à l'hôtel de Guise, lorsque Menneville vint dire au duc à l'oreille que le roi étoit parti. Il en parut très-consterné, & dit brusquement à la reine, *Madame vous m'amusez, & vous me perdez.* La reine fit semblant de ne rien savoir, & cet incident ayant rompu la conférence, elle s'en retourna au Louvre.

Cette parole & la surprise du duc de Guise firent croire à bien des gens, que suivant les intentions des Seize, il avoit dessein de se rendre maître de la personne du roi: mais en refléchissant sur la conduite qu'il avoit tenue dans toute cette entreprise, il semble qu'on en doit juger autrement: car s'il avoit voulu le faire, il n'eût pas renvoyé au Louvre les Suisses, les gardes Françoises & les autres soldats, dont il étoit le maître, après les avoir enfermés dans les barricades, sans qu'ils pussent ni avancer, ni reculer, & rien ne lui étoit plus aisé dans ce moment, que d'investir le Louvre & de faire de gros détachemens des bourgeois armés, pour se saisir de toutes les avenues. Ce qu'il y a de plus vrai-semblable, c'est que son dessein étoit de profiter de la consternation de la cour, & d'obtenir par la voie de la négociation tous les articles du mémoire dressé à Nanci au mois de Février dernier, qui l'auroient mis en possession du gouvernement de l'état, & lui eussent donné sans concurrent toute l'autorité dans les finances & dans la guerre, & la disposition entiere de toutes choses, & avec cela tous les moyens d'opprimer le roi de Navarre, & le parti huguenot;

1588.

huguenot; après quoi il eût vû quel chemin la fortune auroit ouvert à ſon ambition.

Le duc de Guiſe, ſe trouvant le maître dans la ville, y rétablit la tranquillité.

Thuanus, l. 90.

Le duc de Guiſe étant maître abſolu de Paris, ſe fit un honneur d'y rétablir l'ordre & la paix, après y avoir cauſé tant de trouble & de confuſion. Il ſortit à pié de ſon hôtel accompagné des ſieurs d'Eſpinac, archevêque de Lyon & de Breſé évêque de Meaux, & prenant le chemin du palais, il fit ouvrir les barricades ſur ſa route, tandis que le chevalier d'Aumale donnoit de ſa part les mêmes ordres ſur les ponts. Il alla chez le premier préſident Achilles de Harlai, & tâcha en vain de l'intimider pour le mettre dans ſon parti. Ce magiſtrat lui répondit d'une maniere digne du rang qu'il tenoit, que ſa regle ſeroit toujours le ſervice du roi & le bien de l'état, qu'il périroit plutôt que de s'en départir, & que ſur ce qu'il lui propoſoit de tenir le lendemain les audiences à l'ordinaire, il prendroit les ordres de la reine, à qui le roi avoit laiſſé en partant le ſoin de ce qui concernoit Paris. Le duc alla de-là rendre viſite à tous les préſidens de la grand-chambre, les entretint ſur le même ſujet, & ne revint qu'à minuit à ſon hôtel.

Il envoya ſes ordres dans tous les quartiers, pour faire mettre bas les armes aux bourgeois, & détendre les chaînes; & il fut ſi bien obéi, que le lendemain il ne parut pas le moindre mouvement dans toute cette grande ville. Les boutiques furent ouvertes, les marchés s'y tinrent à l'ordinaire, & ſur les ordres de la reine, le Parlement tint ſes ſéances à l'ordinaire.

Il s'empare de la Baſtille, de l'Arſenal, &c.

Mais le duc en rétabliſſant la tranquillité dans Paris, prit toutes les précautions dont il avoit beſoin pour en être toujours le maître. Il ſe ſaiſit de la Baſtille & de l'Arſenal qui y eſt contigu, & fit capitaine de cette forteresse Buſſi le Clerc procureur au Parlement. Ce choix biſarre & ridicule ne ſe fit que par complaiſance pour les bourgeois, & ſur ce que le duc connoiſſoit le dévouement de cet homme à ſon ſervice, ſa fureur contre le roi & contre les huguenots, & qu'il n'y en avoit point de plus violent & de plus déterminé dans la faction des Seize, dont il étoit l'ame. Après cela il s'empara du château de Vincennes & de Corbeil, pour être maître de la Seine, & de peur qu'on ne

1588. Thuanus, l. 90.

coupât les vivres à Paris de ce côté-là; il voulut se rendre maître de Melun : mais Tristan de Rostaing, qui s'y étoit jetté avec quelques troupes, préfera en cette occasion son devoir à l'ancien attachement qu'il avoit à la maison de Guise, & méprisa les grandes offres & les menaces qu'on lui fit : il refusa la garnison que la ligue lui envoya, & obligea ceux qui le voulurent forcer par les armes, à se retirer.

Il change les officiers de l'hôtel de ville.

Le duc qui savoit à propos retenir ou lâcher la bride aux chefs de cette furieuse faction, les laissa faire sur un autre point qui lui étoit d'une très-grande importance, pour avoir le peuple de Paris à sa dévotion. Le sieur (*a*) de Perreuse prevôt des marchands & trois des quatre échevins avoient toujours été fideles au roi. De tels officiers l'auroient pû souvent traverser dans la maison de ville, & il vouloit y en avoir d'autres qui fussent à sa main. Les Seize avoient la même vûe, & deux jours après les barricades, ils firent de leur chef une assemblée générale du peuple dans l'hôtel de ville, où il fut proposé d'élire un autre prevôt des marchands & de nouveaux échevins, & de faire cette élection comme elle se faisoit autrefois, par les suffrages du peuple.

Les trois anciens échevins fideles avoient suivi le roi à Chartres, & le prevôt des marchands avoit été arrêté & mis à la Bastille par les séditieux, ainsi l'élection se fit sans aucune opposition. La Chapelle-Marteau fut élû prevôt des marchands, Roland, Compan, Cotte-Blanche & Després échevins; ce dernier n'étoit point de la faction des Seize : mais les trois autres, aussi-bien que la Chapelle, en étoient des principaux membres. La reine sur la requête que les bourgeois lui présenterent n'osa refuser de confirmer l'élection : mais dès qu'ils l'eurent obtenue, ils firent, malgré ses remontrances, & de concert avec le duc de Guise, le changement de la plûpart des colonels, des capitaines & des quarteniers de la ville, & en exclurent tous ceux qui n'étoient pas de leur faction.

(*a*) M. de Thou dit que ce fut le duc de Guise qui fit mettre la *Perreuse* à la Bastille, liv. 90. M. de Guise dit la même chose dans sa lettre à Bassompierre. *Voyez les observations.*

C'étoient des présidens, des conseillers, & d'autres officiers du roi, auxquels dès l'an 1585. on avoit prudemment confié la plûpart de ces charges, pour contenir le peuple par leur autorité & par leur caractere de magistrat, dans un temps où l'on ne voyoit déja que trop de semences de révolte & de sédition : mais on mit en leur place des gens si indignes & si méprisables, que la populace même en railloit, & leur donna des sobriquets, les appellant les uns capitaines de la Morue, & les autres capitaines de l'Aloyau, & d'autres semblables conformément au métier dont ils étoient, ou bouchers, ou poissonniers, ou d'autres professions semblables. 1588.

Brigard, à la recommandation du duc de Guise, fut fait procureur du roi de l'hôtel de Ville, à la place de Perrot, qui possédoit cette charge. Le sieur d'Autrui Seguier lieutenant civil, magistrat incorruptible, & toujours ferme dans la fidélité qu'il devoit à son souverain, n'ayant pû être gagné par les Seize, qui le solliciterent fort d'entrer dans leurs complots, fut obligé, par les menaces qu'ils lui firent, de sortir de Paris, & la Bruyere lieutenant particulier, qui dès l'an 1576. avoit été un des premiers solliciteurs pour la signature de la ligue, demeura à la tête du Châtelet, & maître de la police dans Paris. Les docteurs & les prédicateurs de la faction s'emparerent de toute l'autorité dans la Sorbonne, & les plus anciens & les plus sages furent contraints de céder à la cabale du docteur Boucher, & du grand nombre des jeunes docteurs & bacheliers, la plûpart dévoués à ce curé séditieux.

Il assûre de même son autorité dans les Provinces.

Ce fut par ces voies que le duc de Guise assûra son autorité dans Paris : mais il pensoit en même-temps à ne la pas laisser affoiblir dans les provinces, & à prevenir les relations fâcheuses qu'on y envoyeroit, touchant la conduite qu'il avoit tenue à la journée des barricades & les jours précédens.

Le manifeste qu'il publia contenoit l'histoire de tout ce qui s'étoit passé à Paris. Il y disoit qu'il n'étoit venu accompagné que de huit gentilshommes, à dessein seulement de se justifier auprès du roi des calomnies dont ses ennemis le chargeoient ; qu'au sujet de son voyage, ils en avoient ajoû-

1588. té une nouvelle & la plus noire de toutes, ſavoir qu'il avoit voulu ſe ſaiſir de la perſonne du roi. Il ſe défendoit ſur ce dernier article, en diſant qu'en effet il n'avoit tenu qu'à lui de faire ce qu'on lui imputoit : mais que ne l'ayant pas fait, il n'en falloit pas davantage pour détruire cette impoſture. Il attribuoit le ſoulevement du peuple aux ſoldats qu'on avoit fait entrer mal à propos dans la ville, & aux potences & aux échaffauts que l'on diſoit avoir été préparés pour faire mourir cent ou ſix vingts perſonnes. Il prétendoit qu'on devoit lui tenir grand compte d'avoir appaiſé la ſédition, & empêché le pillage des maiſons & le maſſacre des ſoldats, qui étoient à la merci du peuple. Il ajoûtoit qu'il n'étoit pas reſponſable du conſeil qu'on avoit donné au roi de ſe retirer de Paris ; qu'après cette retraite, il avoit cru devoir, pour la ſûreté des catholiques, ſe rendre maître de l'Arſenal, de la Baſtille & de quelques autres poſtes, & qu'il avoit fait ſceller les coffres des finances, pour les remettre entre les mains du roi, dès qu'il lui plairoit de donner la paix à ſes fideles ſujets ; qu'au reſte, ſi le mal continuoit, il eſpéroit avec les moyens dont il s'étoit ſervi juſqu'alors, conſerver la religion & les catholiques, & les tirer de la perſécution qu'on leur préparoit par les mauvais conſeils de ceux qui s'étoient emparés de l'eſprit du roi, & qu'on ſavoit être d'intelligence avec les hérétiques.

Il écrivit une autre lettre au roi, où il lui faiſoit ſon apologie, & diſoit à peu près les mêmes choſes, mais avec un tour & un ſtyle un peu différens ; il la finiſſoit par de grandes proteſtations de ſoumiſſion & de fidélité

Le roi de ſon côté envoye des maniſeſtes dans les principales villes.

Lettre du roi, datée de Chartres 17 Mai 1588.

Le roi de ſon côté jugea à propos d'informer les principales villes de ſon royaume, de la maniere dont le duc de Guiſe s'étoit comporté à ſon égard en cette occaſion : comment dans le temps qu'on ſe préparoit à achever de défaire les huguenots, en leur faiſant vivement la guerre dans la Guienne, il étoit venu à Paris malgré les déſenſes qui lui en avoient été faites, dans la crainte des déſordres que ſa préſence y cauſeroit ; qu'à ſon arrivée Paris s'étoit ſoulevé, que les bourgeois avoient pouſſé la révolte juſqu'à mettre des barricades & des corps-de-gardes tout proche du Louvre ; qu'un tel attentat, commis ſous ſes yeux, l'avoit

déterminé à se retirer de Paris à Chartres; qu'il l'avoit fait encore pour ne pas voir sa capitale devenir un champ de bataille, & pour la préserver d'un pillage & d'une ruine entiere qui ne pouvoient manquer d'arriver; que ce malheureux incident, en mettant la division dans le parti catholique, rompoit, à son grand regret, toutes les mesures qu'il avoit prises pour exterminer l'hérésie dans son royaume; que pour en empêcher les funestes suites, il les exhortoit à lui être toujours fideles sujets; qu'il les en prioit, & les assûroit qu'il leur en sauroit gré. 1588.

Effets différens de ces divers écrits.

Ces manifestes ou relations si opposées produisirent divers effets dans les Provinces, selon les différentes dispositions des esprits, ou selon que les ligueurs étoient plus ou moins forts dans les villes. En Picardie, où le duc d'Aumale s'étoit rendu très-puissant, les bons serviteurs du roi, à qui la ligue avoit donné le nom de politiques, furent très-maltraités, insultés, chassés ou mis en prison, sur-tout à Amiens & à Abbeville. Il en arriva de même à Orleans & à Bourges, dont les Gouverneurs, savoir d'Entragues & la Chastre étoient tout dévoués à la maison de Guise: mais il n'en fut pas de même à Tours, à Lyon, à Rouen & en quelques autres villes, qui malgré les Partisans de la ligue répandus par-tout, députerent au roi pour l'assûrer de leur fidélité, & le supplier de vouloir bien leur confier la garde de sa personne.

Les villes commençant déja ainsi à prendre parti, c'étoit une disposition très-prochaine à une nouvelle guerre civile entre les catholiques mêmes. D'Entragues, la Chastre & les autres serviteurs & amis du duc de Guise accouroient de toutes parts à Paris. Il y fit aussi venir de Rosne des environs de Sedan, où il l'avoit laissé pour commander, & quoiqu'il le rappellât principalement pour se fortifier de ses troupes, il s'en fit un grand mérite à Rome. Le pape lui avoit écrit depuis peu un bref, par lequel il le dissuadoit de songer au mariage de l'héritiere de Bouillon pour le prince de Joinville son fils, à quoi il avoit pensé sérieusement jusqu'alors; & c'étoit dans cette vûe qu'il avoit tant d'envie de se rendre maître de Sedan & de Jamets. Il fit donc savoir au pape, que par déférence pour ses conseils,

1588.

il renonçoit à un si grand avantage, & que pour l'en convaincre, il avoit retiré ses troupes de la principauté de Sedan. Mais, en suivant ce conseil du pape, il n'en suivit pas un autre qu'il lui donnoit dans le même bref, & qui étoit de ne se point départir de la fidélité qu'il devoit à son souverain : car rien n'étoit plus équivoque, que la conduite de ce pape à l'égard des affaires de France. Il est certain qu'il désapprouvoit & qu'il avoit toujours désapprouvé la ligue ; qu'il en avoit prévû & même prédit les funestes effets ; qu'il blâmoit souvent le peu de fermeté du roi ; jusques-là qu'ayant su que le duc de Guise étoit allé au Louvre en arrivant à Paris, & qu'on l'en avoit laissé sortir, il s'étoit écrié, *O le téméraire duc, & le lâche roi !* Mais envisageant les avantages que la religion pourroit tirer de la ligue, si elle se contenoît dans de certaines bornes, il la favorisoit, & il recommandoit seulement à l'évêque de Bresse son nonce en France, de faire en sorte que le roi ne se séparât pas des chefs de cette faction, & demeurât en bonne intelligence avec eux : & c'étoit dans cette vûe qu'il exhortoit le duc de Guise à ne pas se départir de la soumission qu'il devoit à son Souverain.

Diverses lettres de M. Pisani, ambassadeur de France à Rome, rapportées au 2. tom. des Mémoires de Nevers.

Le roi se fortifioit de troupes à Chartres, comme le duc de Guise à Paris, & les gentilshommes fideles se rendoient à la cour. Le comte de Soissons, dont le mariage avec la sœur du roi de Navarre avoit été rompu, fut de ce nombre; & quoiqu'il eût combattu sous ce Prince à la bataille de Coutras, il fut bien reçu du roi, après qu'il lui eut protesté que le seul intérêt de la maison de Bourbon que les ligueurs vouloient exterminer, lui avoit fait prendre les armes. Le duc d'Epernon, après avoir pris possession de son gouvernement de Normandie, & tâché inutilement de se rendre maître de Caën & du Havre, où les ligueurs avoient les commandans à leur dévotion, étoit aussi venu à Chartres joindre le roi avec bon nombre de ceux qui s'étoient attachés à sa fortune.

Cayet, t. 1.

Lettre du duc de Guise au sieur de Bassompierre.

Quoique tout semblât tendre à la guerre, cependant, chacun de son côté, paroissoit vouloir acheminer les choses à la paix; & la reine mere négocioit toujours à Paris avec le duc de Guise.

1588.

Comme la haute élévation des Favoris, & sur-tout du duc d'Epernon étoit un des motifs de la jalousie du duc de Guise, & ce qui rendoit le gouvernement plus odieux aux peuples, le roi résolut d'éloigner ce seigneur de la cour, & le fit consentir, quelques jours après, à se défaire de son nouveau gouvernement de Normandie, qui fut donné au duc François de Montpensier fils de Louis duc de Montpensier décédé depuis cinq ou six ans : mais afin qu'il se retirât avec quelque espece d'honneur, il fut envoyé pour commander dans l'Angoumois & dans la Xaintonge.

Députation des Parisiens au roi, qui s'étoit retiré à Chartres.

D'autre part les Parisiens, confus de leur faute, ou faisant au moins semblant de s'en repentir, députerent au roi pour lui en demander pardon ; & leur députation fut précédée d'une cérémonie assez extraordinaire.

Bisarre cérémonie dont elle fut précédée.

Cayet, t. 1. D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 23. &c.

Après qu'on eut fait faire des processions à Paris pour prier Dieu d'attendrir le cœur du roi à leur égard, il en partit une de Capucins pour aller jusqu'à Chartres. Ils portoient à la main divers instrumens de la passion, & un d'eux avoit une grande croix sur les épaules, & représentoit Notre Seigneur allant au Calvaire. Leur idée étoit de faire entendre au roi, que comme Jesus-Christ avoit pardonné à ses ennemis, nonobstant les horribles traitemens qu'ils lui avoient faits, de même il devoit, pour l'amour de Dieu, faire grace aux Parisiens, malgré la maniere indigne dont ils l'avoient traité.

Celui qui portoit la croix étoit Henri de Joyeuse, frere du duc tué à la bataille de Coutras. Il avoit été long-temps à la cour & dans les armées, portant le titre de comte du Bouchage. On le comptoit parmi les Mignons du roi, parce qu'il en étoit fort aimé, & étoit souvent de ses plaisirs. A la mort de sa femme Catherine de Nogaret sœur du duc d'Epernon, il s'étoit converti & fait Capucin, il portoit le nom de frere Ange, & il étoit encore novice dans le temps de cette cérémonie.

La procession étant arrivée à Chartres, elle alla à la cathédrale dans le temps que le roi y étoit à vêpres. Les Capucins y entrerent chantant le *Miserere*, deux d'entre eux frappant à coups de discipline sur les épaules du frere Ange chargé de sa croix, & le peuple qui les suivoit, criant de

1588. temps en temps *misericorde*, d'un ton lugubre & pitoyable. Plusieurs furent attendris de ce spectacle jusqu'aux larmes. La plûpart des courtisans en tirent. Le roi laissa à deviner ce qu'il en pensoit, & ayant été averti que parmi ceux qui accompagnoient les Capucins en habits de Pénitens, il y avoit des émissairesde la ligue envoyés exprès pour conferer à Chartres avec ceux de leur parti, il n'osa, ou ne voulut point, quoi qu'on lui pût dire, les faire arrêter.

Thuanus, l. 90.

La reine mere y arrive aussi accompagnée des députés de la ligue.

La reine mere arriva, peu de temps après, accompagnée des députés des chefs de la ligue & des habitans de Paris, qui s'étant prosternés aux piés du roi, lui firent une harangue fort respectueuse & fort soumise, où ils imploroient sa clémence, & demandoient le pardon du passé. Il n'y avoit rien qui pût lui déplaire, excepté un mot qu'ils y glisserent contre les favoris, qui abusant, disoient-ils, de son autorité royale, avoient voulu faire un massacre des bourgeois de Paris, pour lesquels on avoit recours à sa protection contre de si cruels desseins. Ils le supplierent ensuite de trouver bon la liberté avec laquelle ils lui faisoient quelques demandes dans une requête qu'il leur avoit permis de lui présenter; & ils la lui mirent en même-temps entre les mains.

Requête que ceux-ci présenterent à Sa Majesté.

Elle contenoit plusieurs articles la plûpart tirés du mémoire dressé à Nanci au commencement de cette année; duquel j'ai déja parlé. Les principaux étoient d'exterminer les hérétiques, & de joindre ses armes à celles de la ligue, d'éloigner & de dépouiller de leurs charges le duc d'Epernon & le sieur de la Valette son frere, qu'ils accusoient d'être les causes de tous les desordres de l'état, d'avoir détourné à leur profit tout l'argent des finances, de s'être emparés des plus considérables emplois dont ils étoient indignes, & d'avoir ruiné dans l'esprit de Sa Majesté quantité de princes & de seigneurs très-capables de le bien servir. Ils le supplioient d'oublier les derniers troubles de Paris, de confirmer l'élection qui avoit été faite d'un nouveau prevôt des marchands & des échevins de Paris, & de remettre en vigueur les anciennes ordonnances des rois ses prédecesseurs.

Cette requête, pleine de demandes si insolentes, faisoit

1588.

assez connoître au roi ce qu'il devoit penser de la sincérité de leur repentir : le duc d'Epernon publia depuis ses réflexions sur la harangue & sur la requête, & dans les mois suivans divers écrits des deux partis contenant des accusations & des apologies coururent par tout le royaume. Quelques-uns des plus satyriques contre le duc d'Epernon furent attribués à l'archevêque de Lyon qui étoit son ennemi déclaré, depuis un trait sanglant que le duc avoit lâché contre lui dans une compagnie, où ils s'étoient trouvés ensemble. Ce prélat ayant avancé que le pape pouvoit dispenser les sujets du serment de fidélité qu'ils avoient fait à leur souverain, le duc repartit en raillant, *qu'il avoit ce pouvoir, comme il avoit celui de donner la dispense à un archevêque, pour faire l'amour à sa sœur.* Soit que cette médisance eût quelque fondement, soit qu'elle fût l'effet de la pure malignité des courtisans, le prélat en fut piqué jusqu'au vif : il ne la pardonna jamais au duc, & cette haine, contre un ennemi commun, l'avoit uni très-étroitement avec le duc de Guise, dont il fut toujours l'intime confident.

Réponse du roi.

Le roi ayant lû la requête, contint les mouvemens de son indignation. Il répondit qu'il feroit assembler au mois de Septembre les états généraux de son royaume, pour mettre ordre aux déreglemens qui pourroient s'y être glissés, & pour entendre les plaintes de ses sujets ; que son zele pour la religion catholique étoit assez connu par tout ce qu'il avoit fait, soit durant la paix, soit dans la guerre ; que la seule déroute de l'armée des reîtres, qui sans lui auroient passé la riviere de Loire, en étoit une preuve convaincante : mais que les jalousies qui s'étoient ranimées entre les grands de son état, avoient empêché qu'on ne profitât de ce grand avantage contre les hérétiques ; qu'il avoit fait tout son possible pour réunir les esprits, mais inutilement ; qu'il oublioit volontiers ce qui s'étoit passé nouvellement à Paris, pourvû que ses sujets se confiassent en sa clémence, & qu'ils lui fussent soumis & obéissans ; & qu'enfin l'intérêt de quelques particuliers, dont on lui avoit fait mention dans la requête, lui seroit toujours moins cher, que le bien général de son état.

1588.

Députation que lui fait le Parlement.

Matthieu, l. 8.

Cette députation des ligueurs & des Parisiens fut suivie de celle du parlement, pour témoigner au roi avec combien de douleur ils avoient été les spectateurs de la journée des barricades, sans qu'il fût en leur pouvoir d'y apporter de remede, comme ils l'auroient souhaité. Les députés l'assûrerent de la fidélité du corps, & de son attachement inviolable pour Sa Majesté. Ils le supplierent de revenir à Paris pour y remettre le calme & l'ordre, lui protestant de contribuer, de toute leur autorité, à faire rentrer le peuple dans l'obéissance qu'il lui devoit.

Le roi, qui savoit que la plûpart des membres de cette illustre compagnie n'étoient nullement coupables de la sédition des Parisiens, reçut les députés avec beaucoup de bonté, les exhorta à persévérer dans leur devoir, leur ordonna de continuer les fonctions de leurs charges, & de seconder, en tout ce qu'ils pourroient, la reine sa mere, par la bouche de laquelle il leur feroit savoir ses ordres & ses intentions pendant son absence de Paris.

L'aprés-dinée, comme ils étoient sur le point de partir, il les rappella; leur répéta ce qu'il leur avoit dit dans leur premiere audience, & leur recommanda de faire bien entendre aux Parisiens, que le pardon qu'il leur avoit accordé étoit sincere: mais que s'ils retomboient dans leur faute, & qu'ils lui refusassent la soumission qui lui étoit dûe, il s'en vengeroit d'une maniere dont eux & leur postérité se sentiroient long-temps, & que comme la splendeur & la richesse de leur ville dependoit de sa présence, de la résidence des cours, des tribunaux, des écoles qui y sont établies, il avoit en son pouvoir d'en faire un desert, & qu'ils prissent bien garde à ne le pas contraindre de transporter ailleurs les bienfaits, dont ses prédécesseurs & lui les avoient comblés.

Le parlement ne manqua pas de s'acquitter de sa commission. On remarqua bientôt que les Parisiens étoient consternés de cette menace; & le duc de Guise s'appercevant de l'impression qu'elle faisoit dans les esprits, eut plus d'empressement que jamais de sortir du pas dangereux où il s'étoit engagé, & de faire la paix avec son maître, étant persuadé par la connoissance du genie de ce prince & de celui de la reine mere, qu'il obtiendroit aisément un traité

très-avantageux pour lui & pour sa faction ; ainsi qu'il arriva. 1588.

Durant cette négociation du duc avec la reine, le roi, soit qu'il ne se trouvât pas assez commodément à Chartres, soit qu'il voulût déja faire ressentir aux Parisiens le tort que leur feroit son éloignement, partit avec sa cour & les troupes qu'il avoit assemblées, pour aller faire son séjour à Rouen. Il y étoit tous les jours informé de ce qui se traitoit à Paris, & il en attendit l'issue pendant plus d'un mois que les conférences durerent.

Le roi se retire à Rouen pendant qu'on travaille à la paix.

Rien n'étoit plus avantageux au roi de Navarre, que ces divisions du parti catholique : car si le duc de Guise, au lieu de tenir ses troupes aux environs de Sedan & de Jamets, & en Picardie, se fût joint au roi pour aller avec toutes les troupes catholiques en Poitou & en Guienne, suivant le projet qui en avoit été fait avant les barricades, les huguenots, consternés par la déroute de l'armée étrangere, auroient été accablés; & ils l'eussent été d'autant plus aisément, qu'ils ne pouvoient esperer aucun secours de l'Angleterre ; parce qu'elle étoit actuellement en guerre avec le roi d'Espagne, & occupée à se précautionner contre la plus nombreuse flotte & la mieux équipée que ce prince eût jamais mise en mer. Cette flotte, jointe avec toutes les forces des Pays-Bas sous la conduite d'Alexandre de Parme, devoit débarquer en Angleterre, pour s'y unir aux catholiques & déthroner Elisabeth.

Une telle conjonćture manquée, fit connoître que le principal but du duc de Guise n'étoit pas la destruction du Calvinisme en France, ou du moins qu'il prétendoit en avoir seul tout l'honneur; qu'il vouloit en se rendant maître de Sedan, de Jamets, & de la Picardie, ouvrir l'entrée aux Espagnols dans le royaume, se servir d'eux contre le roi, & le contraindre à ne plus agir qu'avec une dépendance absolue de ses volontés.

Mais si ces divisions empêcherent la ruine des huguenots, le peu de forces qu'ils avoient ne leur permit pas aussi de faire de grands progrès. Le roi de Navarre s'assûra de Tarbes, reprit Aire, & fortifia en Bearn quelques passages tant du côté de France, que du côté d'Espagne. Etant revenu en Guienne, il trouva que le maréchal de Matignon avoit mis si bon ordre à la défense des Places de cette

Exploits peu considérables du roi de Navarre.
Cayet, t. 1.
Hist. du maréchal de Matignon, l. 2. c. 16.

1588. province, qu'il n'y put rien faire de considérable. Il y eut entr'eux une action assez vigoureuse auprès de Nerac, & où le maréchal eut l'avantage : il n'y perdit que soixante hommes; & huit cents y demeurerent sur la place du côté du roi de Navarre, qui s'étant jetté au plus fort de la mêlée, pour faciliter la retraite de son infanterie sous le canon de Nerac, eut le talon de sa botte emporté d'une mousquetade.

D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 1. & 2.

Ce prince ayant passé en Xaintonge, où sa présence étoit nécessaire depuis la mort du prince de Condé arrivée depuis peu de temps, ne put empêcher Lavardin de prendre Marans, petite place prise & reprise une infinité de fois durant les guerres civiles, parce qu'elle étoit de grande importance pour couvrir la Rochelle : mais le roi de Navarre l'enleva de nouveau aux catholiques quelque temps après.

Il ne se fit non plus ni en Dauphiné ni en Languedoc rien de fort mémorable : toutes les expéditions de la Valette d'une part, & de Lesdiguieres de l'autre dans le Dauphiné, se terminerent à la prise de quelques châteaux & de quelques petites villes, & le maréchal de Montmorenci demeura assez tranquille dans son gouvernement de Languedoc, attendant avec patience le tour que prendroient les affaires, & à quoi aboutiroient les négociations de la reine mere avec le duc de Guise pour la paix.

Disposition du conseil du roi sur la négociation de paix.

Tout le conseil du roi n'étoit pas d'un même sentiment sur cet article. Quelques-uns, indignés de la conduite du duc de Guise dans la journée des barricades, & des entreprises qu'il avoit faites depuis dans Paris & aux environs, & encore plus de ses demandes outrées, étoient d'avis qu'on ne l'écoutât plus, & que pour réunir les catholiques fideles avec les huguenots, le roi renouvellât les anciens édits de pacification, qui donnoient à ceux-ci la liberté de conscience avec la permission de vivre en France, & d'y jouir de leurs biens: mais comme cet avis ne rouloit gueres que sur l'indigne conduite que l'on faisoit tenir au roi, en l'engageant à capituler avec son sujet, sur-tout de la maniere dont on le faisoit actuellement en son nom, & que depuis long-temps ce prince sembloit avoir pris pour maxime dans les traités, de préferer toujours l'utile à l'honnête, & l'espérance du repos, quel-

que foible qu'elle fût, à toutes les voies de fermeté & de vigueur ; on ne délibera guéres là-dessus. 1588.

La formidable flotte d'Espagne qu'on savoit déja être à la hauteur de Bretagne, étoit un nouveau motif de frayeur pour ce prince ; car, quoiqu'on ne doutât gueres qu'elle ne fût destinée contre l'Angleterre, on se défioit toujours des desseins cachés des Espagnols ; d'autant plus que le Havre de Grace étoit entre les mains d'André de Brancas sieur de Villars, homme tout dévoué à la ligue. Ainsi il fut conclu qu'on s'en tiendroit au traité de Nemours, par lequel le roi s'étoit obligé à faire la guerre aux huguenots conjointement avec la Ligue. Cayet, t. I.

Chaque parti travaille durant ce temps-là à se fortifier.

Durant le cours de cette négociation, chacun, de son côté, travailloit toujours à se fortifier. Le cardinal de Guise s'empara de Troyes, & le duc d'Aumale assiégeoit Boulogne, de concert, à ce que l'on crut, avec les Espagnols, à qui ce Port dans la Manche eut été fort commode pour servir de retraite à leur flotte : mais Bertrand de Patras gentilhomme du Condomois, gouverneur d'Etaples, s'étant jetté dans Boulogne avec un secours de trois cents hommes, fit lever ce siége.

D'autre part le roi avoit envoyé dans les provinces diverses personnes de considération dont il étoit sûr, & qu'il avoit choisies dans le parlement, dans le grand conseil & parmi les maîtres des requêtes. Le but de leur commission étoit de ramener les esprits des peuples à la soumission qu'ils devoient à leur souverain, de dissiper les calomnies des ligueurs, de leur faire entendre que le roi n'avoit rien plus à cœur que la destruction de l'hérésie, & que sans les embarras que la révolte de Paris lui avoit causés, il auroit été à la tête de son armée en Poitou, en Xaintonge & en Guienne, pour finir glorieusement une guerre qu'il avoit si heureusement commencée par la ruine de l'armée étrangere, en l'empêchant de passer la Loire. Thuanus, l. 91.

La reine conclut enfin avec le duc de Guise.

Ce prince négocioit en même-temps par l'entremise du sieur de Villeroi, avec Balsac d'Entragues qui commandoit à Orleans, & avec Villars gouverneur du Havre, pour enlever ces capitaines & ces places à la ligue. Villars ne donna que des réponses générales ; d'Entragues proposoit

1588. des conditions très-dures, & entr'autres qu'on lui donnât le gouvernement d'Orleans, où il ne commandoit que comme lieutenant du chancelier de Chiverni qui en étoit gouverneur, & qu'on y ajoûtât les gouvernemens de Chartres, de Blois, d'Amboise & de Loudun, dont le chancelier étoit aussi en possession. Ces dernieres conditions & quelques autres, qui déplûrent fort au roi, tinrent en suspens l'article du gouvernement d'Orleans qu'on étoit résolu de lui accorder; & pour avoit trop demandé, il n'obtint rien. Non seulement il aigrit l'esprit du roi contre lui: mais encore il devint suspect au duc de Guise, qui par le traité de paix eut en sa disposition le gouvernement d'Orleans: car enfin, après bien des contestations, la reine conclut le traité avec le duc, & l'envoya au roi. Il contenoit dix articles, outre trente-deux autres qui furent tenus quelque temps secrets, mais qui devinrent bientôt aussi publics que les premiers.

Articles du traité. Cayet, t. 1. D'Aubigné, t. 3 l. 1. c. 29. &c.

Les dix articles, étoient que le roi feroit serment d'employer jusqu'à sa propre vie, pour exterminer l'hérésie dans son royaume, & de ne faire jamais ni paix ni treve avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur.

Que tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, feroient le même serment.

Que le roi ne favoriseroit ni n'avanceroit aucun hérétique, & que tous ses sujets jureroient de ne recevoir pour roi, après son decès, aucun prince hérétique ni fauteur d'hérétiques.

Que les charges soit militaires, soit de finance, soit de judicature, ne seroient données qu'à des catholiques.

Qu'il traiteroit tous ses sujets ainsi que doit faire un bon roi, & défendroit de tout son pouvoir ceux qui l'auroient servi & exposé leurs personnes par son commandement contre les hérétiques & leurs adhérens.

Que tous ses sujets, réunis avec lui par ce traité, jureroient de se défendre les uns les autres sous son autorité contre les oppressions des hérétiques.

Qu'ils feroient serment de vivre & de mourir dans la fidélité qu'ils lui devoient & aux enfans qu'il plairoit à Dieu de lui donner.

Que tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, se départiroient de toutes unions, pratiques, intelligences, ligues, associations, tant au dedans qu'au dehors du royaume. 1588.

Qu'il déclareroit tous ceux qui refuseroient de signer l'édit de réunion, criminels de lese-majesté, & que les villes qui désobéiroient à cet édit seroient privées de tous priviléges, graces & octrois.

Le dernier article contenoit une amnistie génerale pour tout le passé, & nommément pour la journée des barricades, & pour tout ce qui s'en étoit ensuivi, attendu qu'on avoit fait entendre à Sa Majesté que tout cela s'étoit fait par le zele des bons catholiques pour la conservation de l'ancienne religion.

Il n'y eut que ces dix articles qui furent exprimés dans l'édit de réunion, ainsi qu'on l'appella. Il fut depuis vérifié au parlement de Paris le 21 de Juillet. Les trente deux autres les comprenoient encore pour la plupart, au moins en termes équivalens, & voici outre cela ce qu'ils contenoient de plus important.

Que pour exterminer l'hérésie dans le royaume, le roi auroit sur pié deux armées, dont l'une marcheroit en Dauphiné sous les ordres du duc de Mayenne, & l'autre en Xaintonge & en Poitou commandée par tel général que le roi voudroit nommer.

Que le Concile de Trente seroit publié au plûtôt, sans préjudice des droits & de l'autorité de Sa Majesté, & des libertés de l'église Gallicane, & que ces libertés & ces droits seroient dans trois mois amplement spécifiés par les Prélats & par les députés des parlemens que Sa Majesté nommeroit.

Que les villes de sûreté, accordées par le traité de Nemours à la ligue, lui seroient laissées encore pour six ans, & qu'à ces villes on ajoûteroit celles de Dourlens, d'Orleans de Bourges & de Montreuil.

Que le sieur de Gessans seroit remis dans la citadelle de Valence, & le sieur de Belloi en sa capitainerie du Crotoi; que le capitaine Bernet sortiroit de Boulogne; que l'on mettroit en sa place un gentilhomme de Picardie,

1588. & que dès que cet article seroit exécuté, les princes de la ligue retireroient leurs gens de guerre des environs de cette place.

Que les biens des hérétiques & de ceux qui portoient les armes contre sa Majesté seroient vendus.

Que le prevôt des marchands & les échevins nouvellement élûs seroient continués encore pour deux ans.

Que la Bastille seroit remise entre les mains de Sa Majesté, pour en disposer en faveur de qui il lui plairoit, & qu'elle nommeroit pareillement un chevalier du guet.

Que les magistrats, conseillers, capitaines & autres officiers des corps de villes, qui avoient suivi le parti des princes ligués, remettroient leurs charges entre les mains du roi, & qu'il les y rétabliroit au plûtôt par son autorité.

Ils sont signés par le roi.

Parmi tous ces articles, celui qui remettoit le roi en possession de la bastille, & qui ne fut point exécuté : étoit presque l'unique qui lui fût avantageux, le reste établissoit, plus que jamais, la puissance des princes ligués. Cependant le roi le signa à Rouen, où on le lui porta, & fit seulement changer ce mot de *ligue des catholiques*, comme un terme odieux, & y substitua celui d'*union des catholiques*.

Cayet, t. I.

Politique de ce prince en les acceptant.

Cette facilité à accepter de telles conditions, & ce qui arriva sur la fin de cette année aux états de Blois, firent croire à plusieurs, que ce prince avoit usé en cette rencontre de la même politique que son prédecesseur Charles IX. lorsqu'il voulut attirer à la cour l'Amiral de Coligni, & les autres chefs du parti huguenot. D'autres ne firent pas tant d'honneur à sa prudence, & jugerent qu'il agissoit en tout cela sans dessein, se laissant emporter & déterminer par les occurrences, ne pensant qu'à se tirer des embarras présens, & attendant du temps les moyens qu'il pourroit lui présenter pour le rétablissement de son autorité. En effet, monsieur de Villeroi qui étoit encore alors des conseils les plus secrets, assûre que ce prince dans ce temps-là ne méditoit aucun dessein violent, & qu'il ne fut engagé à ceux qu'il exécuta dans la suite, que par des gens moins affectionnés à ses intérêts, qu'aux leurs propres.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 3.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Après

Après avoir fait chanter à Rouen le *Te Deum* pour une paix si désavantageuse & si honteuse à la majesté royale, il retourna à Chartres, & ne voulut point aller à Paris, quelques instances qu'on lui en fit. Il prit pour prétexte les préparatifs qu'il falloit faire, & les ordres qu'il avoit à donner pour les états qui devoient s'assembler au commencement de Septembre à Blois, dont il étoit plus proche à Chartres qu'à Paris. 1588.

Dès qu'il fut arrivé à Chartres, la reine mere, la jeune reine, le cardinal de Bourbon, les ducs de Guise & de Nemours allerent le trouver, les uns pour le remercier, & les autres pour le féliciter de l'heureuse réunion qui venoit de se faire, & que tous les catholiques avoient souhaitée avec tant de passion, pour achever la ruine du parti huguenot.

Il affecta d'en faire paroître plus de joie qu'aucun autre. Il reçut le cardinal de Bourbon & le duc de Guise (*a*) avec tous les témoignages de cordialité les plus tendres, & pour achever de les convaincre de la sincérité de sa réconciliation, il les combla d'honneurs & de bienfaits.

Il déclara par lettres * patentes le cardinal de Bourbon, premier prince du sang & le plus proche héritier de la couronne, lui permit en cette qualité de créer dans toutes les villes du royaume un maître en chaque métier, accorda à tous ses officiers & domestiques les priviléges & exemptions dont jouissoient ceux de la maison royale, & ces lettres furent vérifiées au parlement de Paris le vingt-huitieme d'Août.

* Datées du 17 Août 1588.

Par d'autres lettres * Patentes, il donna au duc de Guise tout le pouvoir de lieutenant général de l'état pour les armes, &, au titre près, tous les droits & toutes les prérogatives de connétable de France. Il lui promit d'agir auprès du pape, pour obtenir en faveur du cardinal de Guise la

* Datées du 14 Août 1588.

(*a*) Ce fut en ce temps-là qu'Henri III. étant à table & ayant demandé à boire, dit au duc de Guise, *à qui boirons nous? à qui il vous plaira Sire*, répondit le duc, *c'est à votre Majesté d'en ordonner. Mon cousin*, dit le roi, *buvons à nos bons amis les huguenots & à nos bons barricadeurs ne les oublions pas.* » A quoi » le duc se prit à sourire, dit le Journal, mais d'un ris qui ne passoit pas le » nœud de la gorge, malcontent de » l'union nouvelle que le roi vouloit » faire des huguenots avec les barrica- » deurs.

1588. légation d'Avignon: l'archevêque de Lyon eut parole pour le premier chapeau de cardinal que le roi auroit à sa disposition, & d'être admis au conseil secret, promesse néanmoins qu'on ne lui tint pas. Le gouvernement du Lyonnois fut promis au duc de Nemours, la Châtre eut le brevet de maréchal de camp, & Menneville grand confident du duc de Guise, fut fait conseiller d'état d'épée.

On expédia les commissions pour les armées de Dauphiné & de Poitou, & le duc de Mayenne obtint les régimens & les compagnies d'ordonnance qu'il souhaitoit avoir dans la sienne. Sur ces entrefaites il se passa dans les provinces où ces deux armées devoient agir, deux choses qui firent beaucoup de bruit par tout le royaume.

Attentat contre le duc d'Epernon sans succès.

La premiere fut l'assassinat du duc d'Epernon à Angoulême, qui d'abord fit grand tort à la réputation des chefs de la ligue, parmi ceux qui ignoroient le mystere & le véritable auteur de cette entreprise. Je ne sai comment il arrivoit que les ennemis de ce parti étoient souvent attaqués de la sorte. Le prince de Condé avoit été empoisonné au commencement de cette année à saint Jean d'Angeli ; & on ne sut jamais l'auteur de cet empoisonnement. Le roi de Navarre, comme on le voit par une de ses lettres *, surprit à Nerac un homme qui vouloit le tuer. Le maréchal de Joyeuse en fut soupçonné, sur le préjugé de sa haine contre ce prince, à cause que ses deux fils avoient péri à la bataille de Coutras, & sur ce que le coupable avoit dit, que le baron de Mirepoix lui avoit promis de lui faire donner mille écus par le maréchal, s'il ne manquoit pas son coup : mais ce maréchal à qui monsieur de Matignon écrivit sur ce sujet & envoya la déposition, se disculpa, & justifia le baron de Mirepoix, qui n'avoit jamais parlé à l'assassin.

* Hist. du maréchal de Matignon, l. 2.

Mais quant à l'assassinat du duc d'Epernon, c'étoit une chose notoire que Merai gentilhomme d'Angoumois, Messeliere, Marerole, des Bouchaux, le Maire d'Angoulême son frere & les autres conjurés étoient ligueurs, & que le premier étoit de la suite du duc de Guise. Ils vinrent le jour de Saint-Laurent pour forcer le château où il demeuroit, y donnerent plusieurs assauts qu'il repoussa avec ses seuls domestiques & quelques amis qu'il avoit avec

D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 4.

lui : mais il y auroit péri vû l'archarnement des conjurés, si le sieur de Tagen son cousin, ne fût accouru à son secours avec quelques soldats, & n'eût appaisé la sédition du peuple, que le Maire, qui fut tué dans le combat, avoit soulevé contre le duc. 1588.

La chose ayant été racontée au duc de Guise, il dit d'un air de mépris, *Je ne reconnois pas-là le duc d'Epernon : il s'est défendu avec valeur, & a appaisé la sédition avec sagesse* ; paroles qui marquoient plus sa haine contre son ennemi, que son équité & sa sincerité ; car le duc d'Epernon ne fut jamais accusé de lâcheté ; & toute la suite de sa vie montra qu'il ne cédoit gueres en prudence au duc de Guise : mais voici la vérité de ce fait. Cayet, t. 1.

Le roi étant à Vernon, à son retour de Rouen à Chartres, appella le sieur de Villeroi, & lui dit qu'il avoit avis que le duc d'Epernon vouloit se saisir d'Angoulême, & le chargea d'écrire de sa part au sieur de Tagen qui commandoit les troupes en ce pays-là, au lieutenant général de la Ville, & au commandant de la citadelle, pour leur ordonner de ne recevoir qui que ce fût dans Angoulême, que l'on pût soupçonner avoir dessein de s'en emparer, à moins qu'ils n'en reçussent un ordre exprès postérieur à la lettre qu'il leur écrivoit. Mémoires de Villeroi, t. 1.

Le courrier qui la portoit n'arriva à Angoulême que trois jours après que le duc d'Epernon y fut entré. Ce seigneur ayant été informé de ce que la lettre contenoit, en fut fort irrité, & en fit de grandes plaintes au roi. Cependant le Maire, de concert avec le conseil de la ville, envoya secrettement son beau-frere à la cour, pour apprendre au roi l'arrivée du duc d'Epernon à Angoulême, & recevoir sur cela ses commandemens.

Ce député ayant été introduit par le sieur de Villeroi dans le cabinet du roi, lui exposa sa commission, & lui ajoûta que la faute qu'on avoit faite en recevant le duc d'Epernon, pour n'avoir pas sû les intentions de Sa Majesté, pourroit être réparée ; que le duc sortoit souvent de la ville pour aller courir la bague ; qu'il n'y auroit, quand il seroit dehors, qu'à fermer les portes, & qu'il ne seroit pas en état de les forcer, les bourgeois étant très-

1588. disposés à exécuter les ordres qu'on leur envoyeroit là-dessus.

Le roi trouva cet expédient fort bon : mais il ajoûta qu'ils lui rendroient encore un plus grand service, s'ils pouvoient se saisir en même-temps du duc d'Epernon ; qu'il avoit d'autres sujets de se défier de lui, & qu'étant arrêté, il l'obligeroit à lui remettre les villes de Metz & de Boulogne, dont il refusoit de se désaisir, & à se contenter du gourvernement de Provence qu'il vouloit lui conserver.

Sur cet ordre le député étant de retour à Angoulême, la partie fut liée & mal executée, comme je l'ai dit, & donna vrai-semblablement lieu à l'autre chose qui se passa en Dauphiné, & qui eut plus de suites.

Ligue du duc de la Valette son frere contre les ligueurs.

La Valette qui y commandoit pour le roi, ayant appris combien les ligueurs avoient pris le dessus à la cour ; que le duc d'Epernon son frere avoit été contraint d'en sortir ; qu'on l'avoit voulu surprendre à Angoulême, & que le duc de Mayenne devoit venir en Dauphiné avec une armée ; & lui ôter à lui-même le commandement qu'il y avoit, prit la résolution de faire non seulement la paix avec Lesdiguieres, mais encore une ligue offensive & défensive contre tous ceux qui entreroient en armes dans le Dauphiné, c'étoit-à-dire, contre le duc de Mayenne & contre tous ceux du parti de la ligue. Il crut servir le roi en prenant les armes contre ceux qui avoient obligé ce prince à les faire, malgré lui, les dépositaires de son autorité.

Il fit proposer la chose à Lesdiguieres, qui ne pouvant attendre que sa ruine, si la ligue prévaloit en France, accepta l'offre de tout son cœur. Le Buisson, gentilhomme Provençal, & Gouvernet convinrent entre eux des conditions à Montmort, le premier agissant au nom de la Valette, & l'autre pour Lesdiguieres. Le traité fut conclu le quatorzieme d'Août à Castel-Arnoux ; & l'on voit par la teneur de cet acte, que la Valette traita non-seulement en son nom, mais encore au nom du duc d'Epernon son frere, qui se ménagea prudemment cette retraite, au cas que le roi, continuant d'agir avec sa foiblesse ordinaire, l'abandonnât à la haine du duc de Guise.

Voyez la vie de Lesdiguieres, l. 3. c. 4.

Armement du duc de Savoye.

Lesdiguieres fut d'autant plus porté à cet accommodement, qu'il avoit appris que le duc de Savoye armoit puis-

ſamment; & il appréhenda que ſous prétexte d'attaquer Geneve, comme il en faiſoit courir le bruit, il ne vînt fondre ſubitement dans le Dauphiné, ſoit pour le ſervice de la ligue, ſoit pour ſon propre intérêt, & en intention de profiter des débris de la France. 1588.

Sa crainte n'étoit pas ſans fondement; car, quoique le projet du duc de Savoye fût ſur le marquiſat de Saluces, il étoit impoſſible que le contrecoup de la guerre qu'il méditoit, ne tombât ſur le Dauphiné. C'étoit une choſe trop importante pour ce prince de s'aſſûrer des paſſages de ce côté-là, afin d'empêcher le ſecours de France, d'autant plus, comme je le dirai tout-à-l'heure, qu'un des prétextes dont il prétendoit ſe ſervir pour autoriſer ſon entrepriſe, étoit la crainte que les huguenots du Dauphiné ne ſe coulaſſent dans le marquiſat de Saluces, & n'ouvriſſent par ce moyen la porte à l'héréſie dans ſes états & dans l'Italie.

Il ne tarda pas à faire éclater ſon deſſein; & une lettre du duc de Nevers au roi nous apprend, que dès la fin de Juin on en étoit parfaitement informé à la cour de France. Datée du 7 de Juillet 1588.

Ce fut un nouveau & un fâcheux contre-temps pour le roi, qui déja trop occupé des troubles domeſtiques, n'étoit pas en état de faire tête à un ennemi étranger, & bien moins encore au-delà des Alpes, qu'en aucune autre frontiere de ſon royaume.

Il connut alors combien grande étoit la faute qu'il avoit faite malgré ſon conſeil & les vives remontrances du duc de Nevers, d'avoir rendu, à ſon retour de Pologne, Pignerol, Savillan & la Perouſe au duc de Savoye; & il vit, mais trop tard, l'accompliſſement de la prédiction qu'on lui fit, dès ce temps-là, que l'indiſcrette généroſité dont il ſe piqua envers le duc, lui coûteroit avec le temps tout le marquiſat de Saluces, & l'excluroit entierement de l'Italie, où il lui étoit de ſi grande conſéquence pour ſon honneur & pour la ſûreté de ſes états, d'avoir toujours une libre entrée.

Les ducs de Savoye avoient depuis long-temps des prétentions ſur ce marquiſat, pour leſquelles il y avoit eu de temps en temps des conteſtations entre eux & les rois de France. Le duc Emmanuel Philbert n'avoit point été en *Deſtiné contre le marquiſat de Saluces.*

1588. état de les faire valoir depuis son rétablissement dans ses états, qui se fit par le traité de Cateau-Cambresis. Son fils Charles Emmanuel, qui lui avoit succédé en 1580. jeune prince qui ne cédoit gueres en courage & en politique à son pere, attendit avec patience pendant sept ans l'occasion favorable de réveiller ce procès. Il s'appuya de l'alliance du roi d'Espagne, qui lui fit épouser sa fille Catherine d'Autriche en 1583. Depuis ce temps-là, plus que jamais, ces deux princes agirent de concert pour fomenter les troubles de France, l'un pour empêcher que les François ne se mêlassent de la guerre des Pays-Bas, & l'autre pour les mettre hors d'état de porter leurs armes au-delà des Alpes. Quelques-uns même ont écrit, que ce fut une des conditions que le roi d'Espagne exigea sous serment du duc de Savoye après la conclusion de son mariage avec l'infante. Tous deux, par ces raisons, sous le prétexte de la religion, favorisoient ouvertement la ligue, & quelquefois les huguenots en secret; & ce fut en faveur de ceux-ci que l'année précédente le duc de Savoye avoit laissé passer quatre mille Suisses par ses états pour entrer dans le Dauphiné, dont le marquis de Pisani fit inutilement de grandes plaintes au pape.

Thuanus, Monot.

Il profite des divisions de la France.

Lettres du marquis de Pisani au roi, datées du 24 Août & du 7 Sept. an. 1585.

Ce duc, parfaitement instruit de toutes les intrigues des ligueurs & de ce qui s'étoit passé à la journée des Barricades, des suites qu'elle eut, des divisions qui partageoient les catholiques entre eux, de la jalousie que les partisans du duc de Guise causoient au roi dans la Picardie, d'où il n'oseroit retirer ses troupes, crut le temps propre pour l'exécution de son dessein.

Guichenon, hist. de la maison royale de Savoye.

L'historien de Savoye dit que le duc, à l'occasion de la journée des barricades, envoya à la cour de France en qualité d'ambassadeur extraordinaire Gaspard de Geneve baron de Lullins, pour offrir au roi du secours contre les rebelles, de quoi le roi lui fit paroître beaucoup de reconnoissance : mais il y a beaucoup d'apparence que le véritable sujet de cette ambassade, étoit pour avoir sur les lieux des lumieres plus certaines de l'état des affaires de France.

En effet, quoiqu'on n'eût point accepté l'offre qu'il avoit

1588.

faite par son ambassadeur, il s'ingéra de lui-même de défendre la frontiere de France; & sur ce qu'il sut que Lesdiguieres avoit dessein de se saisir du Château-Dauphin, derniere place du royaume du côté de la Savoye, il le prevint, & s'en empara : mais il le garda peu, Lesdiguieres & la Valette ayant, quelques jours après, surpris & défait cinq cents hommes qu'il y avoit jettés.

Cette reprise du Château-Dauphin mortifia beaucoup le duc de Savoye : elle lui fit connoître qu'il n'avanceroit pas beaucoup de ce côté-là par la force; & il eut recours à la ruse. Il envoya Claude Guichard son secrétaire à Lesdiguieres, pour lui faire des complimens de sa part, lui dire qu'il ne demandoit pas mieux que de vivre en paix avec lui; que le duc son pere l'avoit autrefois fort consideré; qu'il n'avoit pas pour lui moins d'estime; enfin après diverses complimens réciproques, l'envoyé lui ajoûta que les choses étant à la cour dans l'état où il les savoit, la ligue étant dominante, une grosse armée étant sur le point de fondre sur lui, qui n'avoit qu'une poignée de gens, il lui seroit impossible de résister, & que s'il vouloit tourner du côté du duc son maître, on lui feroit un parti si avantageux, qu'il en seroit content.

Histoire de Lesdiguieres, l. 3. c. 4.

Lesdiguieres répondit par de grands remercîmens de la bonne volonté de monsieur le duc de Savoye à son égard : mais il ajoûta qu'il étoit sujet & bon serviteur du roi; qu'il défendoit le Dauphiné contre les ligueurs rebelles, & qu'il ne chercheroit jamais sa fortune ailleurs que chez son prince.

Le duc ainsi éconduit ne pensa plus, au moins pendant quelque temps, à s'étendre du côté du Dauphiné, & espéra trouver mieux son compte en s'adressant au duc de Guise. Il le fit sonder là-dessus, pour savoir, si en lui promettant de seconder la ligue de toutes ses forces, il consentiroit qu'il se dédommageât des dépenses qu'il feroit pour cet effet, par le marquisat de Saluces.

Propositions qu'il fait au duc de Guise.
Thuanus, l. 92.

Le duc de Guise, soit qu'il comptât peu sur de telles promesses, soit qu'il ne voulût pas qu'on lui reprochât d'avoir donné les mains au démembrement de l'état, fit assez comprendre à l'ambassadeur qu'il n'approuvoit pas

1588.

Lettre du marquis de Pisani au roi du 13 Novembre.

cette entreprise : mais il y a beaucoup d'apparence que ne se fiant pas assez à ce ministre, il ne lui parla point comme il pensoit, puisque le cardinal de Montalte assûra, peu de temps après au marquis de Pisani, que le duc de Mayenne étoit sur cet article tout-à-fait d'intelligence avec le duc de Savoye. Quoi qu'il en soit, le duc de Savoye fit une autre démarche à l'égard du roi, qui fit deviner aisément ses intentions.

Et au roi.

René de Lucinge sieur des Alymes ambassadeur de Savoye en France, parlant au roi, lui exalta fort le zele du duc son maître pour le bien du royaume. Il lui dit de sa part que le duc de Guise portoit ses desseins beaucoup plus haut qu'on ne pensoit, & que Lesdiguieres en formoit aussi de très-dangereux ; qu'il avoit des intelligences avec la Fite, lieutenant de roi au marquisat de Saluces, & qu'après avoir pris Château-Dauphin, il n'en demeureroit pas-là, que son Altesse ne pouvoit être sans inquiétude sur cet article ; qu'il y alloit de son intérêt d'empêcher que les huguenots ne s'emparassent du marquisat de Saluces ; que ce danger ne le regardoit pas seul, mais encore tous les princes d'Italie, qui, pour l'éviter, prendroient peut-être des moyens qui déplairoient à Sa Majesté, à quoi dans la situation où elle se trouvoit, il lui seroit difficile de s'opposer, & que pour prevenir tous ces inconvéniens, il offroit de défendre le marquisat de Saluces, s'il vouloit lui en confier le gouvernement.

Le roi, dont le pis aller étoit de perdre ce pays, n'avoit garde de le mettre entre les mains du duc de Savoye, convaincu qu'il étoit, que jamais il ne pourroit l'en retirer que par la force des armes. Il répondit à l'ambassadeur qu'il étoit très-obligé au duc son maître de ses bons services : mais qu'il pourvoyroit à tout par une nombreuse armée qu'il alloit envoyer en Dauphiné sous les ordres du duc de Mayenne, qui donneroit tant d'occupation à Lesdiguieres, qu'assûrement il ne seroit pas tenté de faire des conquêtes du côté de l'Italie, & qu'ainsi il prioit le duc de Savoye d'être tranquille à cet égard, & de s'en reposer sur lui.

Il leve le masque, & surprend Carmagnole.

Le duc qui n'usoit de toutes ces souplesses, que pour pouvoir dire qu'il n'en étoit venu à la force ouverte, qu'après

qu'après avoir employé toutes les autres voies de procurer la ſûreté de ſes états, & d'empêcher l'héréſie de prendre pié en Italie, leva le maſque. Il ſurprit Carmagnole la nuit de la veille de Saint-Michel. Le château tint quelques jours juſqu'à l'arrivée du canon, & cela pour ſauver les apparences, la Coſte gouverneur de la place de Saint-Sivier ſon lieutenant, étant d'intelligence avec le duc de Savoye qui les avoit corrompus. Cette place étoit le magaſin pour tout le marquiſat de Saluces : il s'y trouva juſqu'à quatre cents canons, & une infinité de poudres, de boulets & d'autres munitions de guerre.

1588.

Guichenon, hiſt de la maiſon royale de Savoye.

Le même jour le comte de Luzerne, avec une partie des troupes Savoyardes, s'empara de la ville de Cental, & puis du château. Saluces n'étant pas une place de beaucoup de déſenſe, ouvrit ſes portes au duc. La Fite lieutenant de roi dans le marquiſat ſe retira au château de Revel, où il fut auſſi-tôt aſſiégé, &, après une aſſez vigoureuſe défenſe, contraint de ſe rendre.

Autres expéditions de ſes troupes.

Le duc durant le ſiége de Revel étant venu à Turin, fit appeller le nonce du pape & l'ambaſſadeur de Veniſe pour leur rendre compte des raiſons qui l'avoient obligé à s'emparer du marquiſat de Saluces. Il fut moins difficile de les ſatisfaire là-deſſus que la cour de France, où l'ambaſſadeur de Savoye n'eut point d'autres raiſons à rapporter de la conduite de ſon maître, que la ſûreté de ſes états & celle de la religion en Italie, proteſtant en même-temps que dès que les troubles du royaume ſeroient pacifiés, il ſoumettroit aux arbitres dont il conviendroit avec le roi, l'examen de ſes droits ſur le marquiſat de Saluces; & que s'ils n'étoient pas trouvés légitimes, il le lui remettroit entre les mains. Poigni, que le roi envoya au duc pour lui redemander les places priſes, ne put rien gagner, & Laini un des généraux du duc de Savoye, après avoir manqué Château-Dauphin dans le temps qu'on s'empara de Carmagnole, y étant revenu une ſeconde fois, le prit par capitulation le trentieme de Novembre après un aſſez long ſiége.

Diverſes lettres de Poigni au roi dans les mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Chacun jugea de l'entrepriſe du duc de Savoye ſelon ſes préventions. L'intérêt de la religion la fit louer à Ro-

Lettre du marquis de Piſani au roi, datée du dernier Octob. 1588.

1588. me : quelques princes d'Italie, prevenus en faveur du duc de Savoye, ſur les prétentions qu'il avoit ſur le marquiſat de Saluces ne déſapprouverent point qu'il eût pris ſon temps pour s'en mettre en poſſeſſion. D'autres en furent alarmés, & ſur-tout les Vénitiens, qui enviſagerent les ſuites autrement que leur ambaſſadeur à la cour de France n'avoit fait d'abord. Le cardinal Cornaro parla hautement à Rome ſur cette entrepriſe, comme d'un attentat contre le droit des gens, & qui pouvoit avoir de très-pernicieuſes conſéquences pour le repos de l'Italie. Au contraire la cour d'Eſpagne y applaudit fort, comme à un chef-d'œuvre de politique, quoique l'ambaſſadeur de Philippe II. en France eût eu ordre de ſon maître de témoigner au roi de ſa part qu'il en étoit fort mécontent. Les Suiſſes, la république de Geneve, & les princes proteſtans d'Allemagne en furent très-chagrins. Nicolas de Harlai ſieur de Sanci ambaſſadeur de France chez les Cantons Suiſſes, les anima beaucoup contre le duc, & les fit réſoudre à lui déclarer la guerre : mais elle ne commença que l'année ſuivante; & cependant il ſe paſſa d'étranges choſes en France, qui empêcherent le roi de tirer vengeance de l'inſulte que ce prince venoit de lui faire, malgré les grandes obligations qu'il lui avoit, ſans quoi il n'eût jamais été en état de s'élever contre lui.

Evenemens qui empêcherent le roi d'en tirer vengeance.
Cayet, t. 2.

Le roi, après ſon apparente réconciliation avec le duc de Guiſe, s'en alla à Blois, où il fut ſuivi par ce duc, & on commença à y diſpoſer toutes choſes pour l'aſſemblée des états convoqués en cette ville, tandis que les deux armées dont j'ai parlé, agiroient en Poitou & en Dauphiné contre les huguenots.

Diſgrace des principaux miniſtres.
Cayet, t. 1.
Thuanus, l. 91. &c.

On fut ſurpris quand auſſi-tôt, après qu'il fut arrivé à Blois, on lui vit faire un changement dans ſon conſeil, auquel on ne ſe ſeroit jamais attendu. Le chancelier de Chiverni, les ſieurs de Bellievre ſurintendant des finances, Brûlart, Villeroi, & Pinart ſecrétaires d'état, qui avoient eu juſqu'alors le maniement de toutes les affaires, eurent ordre de quitter la cour, & de ſe retirer chez eux. Ruzé & Revol prirent la place de ces deux derniers, & Montholon fameux avocat au Parlement de Paris, qui ne pen-

ſoit à rien moins, & que le roi n'avoit jamais vû, fut fait garde des ſceaux à la place du chancelier, ſur la ſeule réputation qu'il avoit d'homme de bien, d'homme d'honneur & d'une grande intégrité, & qui d'ailleurs avoit de la naiſſance. 1588.

Et de la reine mere.

La reine mere avoit toujours été fort écoutée du roi, & quoique durant le regne des favoris ſon crédit eût beaucoup diminué, toutefois ce prince n'entreprenoit rien d'important ſans lui demander conſeil, & depuis la journée des barricades, & l'éloignement du duc d'Epernon, tout ſe conduiſoit par ſes avis. Elle avoit préſidé à toutes les négociations avec le duc de Guiſe, & le traité de paix & la réunion du roi avec ce duc avoient été ſon ouvrage. La diſgrace des anciens miniſtres, ſur laquelle elle ne fut nullement conſultée, s'étendit juſqu'à elle, & dès ce moment le roi n'eut plus en cette princeſſe qu'une confiance apparente.

A quoi attribuée.

De toutes les cauſes que chacun imagina de cette ſubite révolution, (*a*) il me paroît que l'unique véritable fut la honte & le chagrin que le roi eut de tout ce qui s'étoit paſſé à Paris, & de s'être vû encore contraint depuis à recevoir la loi du duc de Guiſe, & que ne pouvant penſer ſans indignation au traité honteux qu'il avoit ſigné à Rouen, il voulut s'en venger ſur tous ceux qui y avoient eu part, réſolu de le faire d'une maniere encore plus terrible ſur les chefs de la ligue, dès qu'il en auroit le moyen, s'ils ne rentroient ſincerement dans leur devoir.

Je ſuis perſuadé qu'une des choſes qui firent le plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ce prince, & qui l'outrerent davantage, furent les lettres * que le duc de Guiſe & le cardinal de Bourbon reçurent du pape après l'enregiſtrement

* Datées du 15 Juillet 1588.

(*a*) Le chancelier de Chiverni apporte dans ſes mémoires une autre raiſon de ce changement. Il prétend que le roi ayant pris la réſolution de faire mourir le duc & le cardinal de Guiſe, crut que tous ſes miniſtres dont il connoiſſoit la façon de penſer, ne ſeroient jamais d'avis d'une choſe ſi préjudiciable à l'état & au bien de ſes affaires, qu'il ſeroit impoſſible qu'ils ne s'apperçuſſent de ſon deſſein quand même il voudroit le leur cacher, & qu'ils ne manqueroient pas d'en avertir la reine mere qui en traverſeroit l'exécution. Ce qui paroît certain, c'eſt que le chancelier & M. de Villeroi étoient fort attachés à la perſonne du duc de Guiſe, & qu'il étoit difficile de les laiſſer dans le conſeil dans un temps où l'on penſoit à faire aſſaſſiner ce prince. *Mém. de Chiverni, p. 93.*

1588. de l'édit de réunion, & dont les ligueurs firent courir une infinité de copies par toute la France. Sixte V. comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, avoit toujours fort désapprouvé la ligue, & la favorisoit néantmoins, dans la pensée que vû le train que prenoient les choses, le calvinisme seroit détruit en France par ce moyen. Il écrivit donc au duc de Guise & au cardinal de Bourbon, pour les encourager à poursuivre leurs glorieux & religieux desseins. Il prodiguoit les louanges au premier, le comparoit aux Machabées par le zele & par la valeur avec laquelle il avoit jusques-là combattu contre les ennemis de Dieu, & l'avertissoit qu'il avoit fait son légat en France Jean-François Morosini évêque de Bresse, qui y avoit alors seulement la qualité de nonce, afin que revêtu de cette nouvelle dignité, il pût agir plus efficacement de concert avec lui, & le seconder dans toutes ses entreprises.

Rien ne pouvoit être plus offensant pour le roi que de telles lettres, où il sembloit qu'on le comptât pour rien dans la déroute des reîtres, qui dans la vérité, comme je l'ai déja observé, avoit plus été l'effet de sa prudence, que de la valeur du duc de Guise : outre que dans ces lettres on paroissoit approuver la conduite que le duc avoit tenue à son égard dans ce qui s'étoit fait à Paris de plus outrageant contre l'autorité royale, & revêtir exprès le nonce d'un nouveau caractere, pour le mettre en état d'agir avec plus d'autorité selon les intentions des rebelles, & indépendamment du souverain.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Ce prince en eut un vif ressentiment, & son chagrin fut extrèmement augmenté par les rapports qu'on lui fit des intrigues du duc de Guise dans toutes les provinces, pour faire élire des députés de son parti; & sur-tout par l'avis qu'il reçut, que dans les cahiers que la province de Picardie dressoit pour l'assemblée des états, les ligueurs de ce Pays-là y avoient inseré une requête, où ils lui demandoient monsieur d'Aumale pour gouverneur à la place du duc de Nevers. Tout cela le fit résoudre à ne plus écouter ceux qui l'avoient en toutes occasions porté aux voies d'accommodement, & souvent à en juger par les évenemens, aux dépens de son honneur & de son autorité, ainsi qu'avoient

toujours fait la reine, le chancelier, le ſieur de Villeroi & les autres, & le détermina à leur ôter la connoiſſance des affaires, & à ne plus conſulter que les perſonnes qui lui avoient conſeillé de faire paroître plus de fermeté. De ce nombre étoient le maréchal d'Aumont, les ſieurs de Rambouillet, Alphonſe d'Ornano, & quelques autres qu'il ſavoit n'avoir nulle liaiſon avec le duc de Guiſe. 1588.

Dans cette diſpoſition, après avoir vû en particulier tous les principaux députés, qui l'aſſûrerent de leur entier dévouement à ſes volontés, les uns ſincerement, les autres, & la plûpart avec des intentions toutes contraires aux complimens qu'ils lui faiſoient, il fit l'ouverture des états à Blois.

Ouverture des états de Blois.
Matthieu, l. 8.
Cayet, t. 1.
Thuanus, l. 92.

Elle fut précedée le Dimanche ſecond jour d'Octobre d'une proceſſion générale, qui ſe fit depuis le château juſqu'à Notre-Dame des Aydes au fauxbourg de Vienne. Le roi, les deux reines, les princes & tous les députés y aſſiſterent. L'archevêque d'Aix portoit le Saint-Sacrement ſous un dais ſoûtenu par quatre chevaliers de l'Ordre. Renaud de Beaune archevêque de Bourges célébra pontificalement la Meſſe, & Claude de Saintes évêque d'Evreux fit le Sermon.

Le lendemain on aſſigna aux trois Ordres les lieux où ils feroient leurs aſſemblées, le couvent des Jacobins au clergé, le palais à la nobleſſe, & la maiſon de ville au tiers-état. On procéda auſſi à l'élection des préſidens de chaque Ordre, qui furent pour l'ordre eccléſiaſtique les cardinaux de Bourbon & de Guiſe : mais l'archevêque de Bourges en leur abſence préſida ce jour-là. Le comte de Briſſac & le baron de Magnac furent élus pour préſider à la nobleſſe, & la Chapelle-Marteau prevôt des marchands de Paris, pour le tiers-état. On vit dès-lors par ce choix, combien les ligueurs étoient puiſſans dans les états.

La premiere ſéance fut différée juſqu'au ſeizieme du mois, tant à cauſe que les princes du ſang qui devoient s'y trouver n'étoient pas encore tous arrivés, qu'à cauſe du différend ſurvenu pour la préſéance entre les ducs de Nemours & de Nevers, & enfin à cauſe de quelques difficultés que l'on fit ſur les procurations & les élections de quel-

1588. ques-uns des députés. Un jeûne de trois jours fut ordonné pour obtenir de Dieu sa bénédiction sur cette assemblée. Le roi communia dans l'Eglise du château, les princes & seigneurs en diverses Eglises, & tous les députés dans celle des Jacobins, de la main du cardinal de Bourbon.

Le seizieme d'Octobre les trois Ordres s'assemblerent dans la salle du château, qui avoit été magnifiquement parée, & chacun y prit sa place, suivant la disposition qui en avoit été faite par le maître des cérémonies.

Ordre de l'assemblée.

Dans le fond de la salle, à quelque distance de la muraille, il y avoit une grande & large estrade, sur laquelle étoit un marché-pié fort étendu, & sur ce marché-pié un autre plus étroit avec un fauteuil sous un dais : c'étoit là le throne où le roi s'assit; à côté & plus bas sur le grand marche-pié étoient les siéges de la reine mere & de la reine régente; la premiere étoit à droite, & la seconde à gauche : derriere étoient les capitaines des gardes, & à côté d'eux les deux cents gentilshommes au bec de corbin.

A la main droite du roi sur l'estrade étoient deux bancs à dossier, l'un devant l'autre couverts de tapis; sur celui de devant étoient les princes du sang, savoir le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons & le duc de Montpensier, & sur celui de derriere les ducs de Nemours, de Nevers & de Retz.

Sur deux autres disposés de la même maniere à gauche, étoient assis au premier rang les cardinaux de Guise, de Lenoncourt & de Gondi, & derriere eux les évêques de Langres & de Châlons pairs ecclésiastiques.

Sur le grand marche-pié, immédiatement devant le roi, le duc de Guise faisant face à l'assemblée avoit une chaise à bras sans dossier couverte d'un tapis, en qualité de grand-maître de la maison du roi; à gauche étoit le siége du sieur de Montholon garde des sceaux vis-à-vis des princes du sang. La place aux piés du roi qui appartenoit au duc de Mayenne comme grand-chambellan, & celles des maréchaux de France, qui devoient être sur le dernier degré de l'estrade, demeurerent vuides.

Au pié de l'estrade étoit une table, devant laquelle étoient assis, le dos tourné vers le roi, les sieurs de Beau-

lieu-Ruzé & Revol ſecrétaires d'état, & devant eux les hérauts à genoux nue tête. A côté de la table étoient ſur des bancs à droite monſieur de Bellegarde premier gentilhomme de la chambre, l'archevêque de Lyon, & le ſieur Miron premier medecin du roi, & à gauche monſieur de Loignac qui étoit auſſi premier gentilhomme de la chambre, & les ſieurs d'Eſcars, de Souvrai & d'O chevaliers des ordres.

Aux deux côtés de la ſalle il y avoit pluſieurs rangs de bancs. Sur les deux premiers de la main droite étoient aſſis les conſeillers d'état de robe-longue, le ſieur d'Eſpeſſes avocat général, le ſieur de la Gueſle procureur général, les ſieurs de Champigni, Faulcon-de-Ris, de Pont-Carré, Marcel & de Rozieres intendant des finances, & quelques autres.

Sur les deux bancs de la gauche les conſeillers d'état de robe-courte, les ſieurs de Schomberg, de Clermont, d'Entragues, de la Chataigneraye; de Rochefort, de Poigni, de Richelieu, de Liancourt, de Menneville, de la Châtre, de Crillon, de Birague, de Chemeraut, de Manou, tous chevaliers des Ordres, excepté Schomberg & Menneville.

Derriere les bancs des conſeillers d'état de robe-longue, étoient huit bancs en long, & ſur la même ligne pour les députés du clergé, & neuf dans la même ſituation derriere les conſeillers d'état de robe-courte pour les députés de la nobleſſe.

Du même côté étoient aſſis les maîtres des requêtes, & après eux les ſecrétaires de la maiſon & couronne de France. Entre ces rangs & les barrieres tout à l'entour, les députés du tiers-état avoient leurs places.

Au haut de la ſalle on avoit fait des galeries fermées de jalouſies, où le légat, les ambaſſadeurs & pluſieurs ſeigneurs & dames de la cour furent admis, pour voir cette belle cérémonie.

Le clergé avoit cent trente-quatre députés, & de ce nombre quatre archevêques & vingt-un évêques, la nobleſſe cent quatre-vingts, & le tiers-état cent quatre-vingts-onze. Tous parurent-là en habit de cérémonie, les

1588. évêques en rochet, les gentilshommes avec la toque de velours & la cape, ceux du tiers-état qui étoient officiers de robe-longue, en robe de palais & en bonnet quarré, les autres de robe-courte avoient un plus petit bonnet & la robe de marchands : je crois que par cette robe des marchands les historiens de ce temps-là entendent l'habillement des marchands, lorsqu'ils marchent en certaines cérémonies.

Harangue du roi. Chacun ayant pris sa place, le roi arriva, s'assit sur son throne, & tout le monde étant debout & découvert, il fit une assez longue harangue, qu'il récita à son ordinaire avec beaucoup de grace & de majesté, & il assûra toute l'assemblée de l'extrème desir qu'il avoit de voir refleurir son état, & de réformer les abus qui s'étoient glissés par le malheur des temps, dans les divers Ordres qui le composent. Il exhorta les états à le seconder dans cet important dessein, où il s'agissoit du salut du royaume, du soulagement & du repos des peuples. Il protesta qu'il n'y avoit personne en France, qui eût plus de zele que lui pour la conservation de la religion catholique, apostolique & Romaine, & pour la destruction de l'hérésie ; il dit qu'il louoit la juste crainte des François catholiques, de tomber après sa mort sous la puissance d'un prince hérétique, & qu'il la trouvoit si raisonnable, que quoique par l'édit de réunion il crût y avoir suffisamment pourvû, cependant son avis étoit, que pour rendre cet édit plus stable, on en fît dans les états une loi fondamentale du royaume : mais que comme il entroit si volontiers dans les saintes vûes de ses sujets catholiques, il prétendoit qu'ils se souvinssent que par le traité sur lequel étoit fondé l'édit de réunion, on s'étoit obligé avec serment à renoncer à toutes ligues, associations & pratiques tant au-dedans qu'au dehors du royaume ; que les ligues, les levées de troupes & d'argent étoient tous actes de roi & de souverain, & que dans toutes les Monarchies bien reglées, & selon le droit divin & humain, nul particulier ne pouvoit s'attribuer cette autorité, sans tomber dans le crime de lese-majesté ; qu'il vouloit bien sur cet article oublier tout le passé : mais que pour l'avenir, il étoit résolu de maintenir à cet égard, quoi qu'il lui en dût coûter,

les

les droits attachés à sa couronne, & l'honneur de la Majesté royale. 1588.

Le roi ayant fini sa harangue (a), le sieur de Montholon garde des sceaux déclara encore plus amplement les intentions de Sa Majesté, s'étendit sur les divers désordres qui régnoient dans le royaume, tant parmi la noblesse, que parmi les ecclésiastiques & les gens de justice, & les conjura de contribuer de tout leur pouvoir à en procurer la réformation.

Du garde des sceaux.

Ensuite l'archevêque de Bourges pour le clergé, le baron de Seneçai pour la noblesse, le prevôt des marchands de Paris pour le tiers-état, firent leurs remerciemens au roi de la bonté qu'il avoit eue, & de l'honneur qu'il leur avoit fait de les assembler, afin de leur faire part de ses bonnes intentions pour le bien du royaume & de la religion, & l'assûrerent de la résolution où ils étoient de le satisfaire là-dessus aux dépens de leurs biens & de leur vie même.

Du clergé & de la noblesse.

C'est ainsi que se termina cette premiere séance, dont toute l'assemblée parut très-contente, hormis les principaux chefs de la ligue, qui furent très-choqués de ces paroles dont le roi s'étoit servi dans sa harangue. *Aucuns grands de mon royaume ont fait des ligues & associations : mais témoignant ma bonté accoutumée, je mets sous pié pour ce regard tout le passé.*

Cayet, t. 1.

Le duc de Guise alla trouver le cardinal de Bourbon, qu'une indisposition avoit empêché de se trouver à l'assemblée, lui représenta de quelle conséquence il étoit pour leur honneur, que le roi en pleins états les eût fait passer pour des rébelles, & qu'au moins il falloit que ces termes ne parussent pas dans les copies de la harangue qui se répandroient dans le public. Ils firent sur cela leurs remontrances au roi, qui eut la condescendance de les faire retrancher, & de faire changer la feuille où ils étoient, quoiqu'elle fût déja imprimée.

Dans la seconde séance qui suivit de fort près la pre-

Seconde séance où les états font serment d'observer l'édit de réunion.

(a) *Qui voudra voir tout ce discours au long,* dit d'Aubigné, *il le trouvera aux œuvres diverses du cardinal du Perron qui n'a pas voulu avoir fait ce présent à son maître sans se réserver l'usufruit de la réputation.*

1588. miere, le roi & les états firent serment d'observer l'édit de réunion comme une loi fondamentale du royaume. Dans l'intervalle qu'il y eut entre celle-ci & la troisieme, qui se tint le jour de la Toussaints, le duc de Nevers eut ordre de partir, pour s'aller mettre à la tête de l'armée de Poitou; & l'on reçut les nouvelles de la prise de Carmagnole, & des autres entreprises du duc de Savoye.

Troisieme séance où l'on propose de déclarer la guerre au duc de Savoye.

Cette nouvelle fit grand bruit dans les états. Le corps de la noblesse, de l'avis de la plûpart de ses membres, pressa le roi de laisser toute autre affaire pour tirer raison de celle-ci. Mais les ligueurs, dont le nombre étoit plus grand dans l'ordre ecclésiastique & dans le tiers-état, n'étoient nullement de cet avis; & quoiqu'en public ils ne se déclarassent pas d'abord ouvertement là-dessus, le roi étoit bien informé de la maniere dont ils en parloient entre eux. Il connut avec certitude leurs dispositions, lorsqu'ayant proposé dans l'assemblée de déclarer la guerre au duc de Savoye, comme un sentiment auquel il inclinoit, on lui représenta qu'il falloit, avant toutes choses, guérir le mal qui déchiroit les entrailles de l'état, & qu'ensuite on pourvoieroit aux maux du dehors.

Le duc de Guise s'y oppose.

Le duc de Guise parla lui-même conformément à ces remontrances, & dit, en adressant la parole au roi, qu'il étoit d'avis que Sa Majesté commençât par assûrer les bons François du fruit qu'ils s'étoient promis du serment de la sainte union, & de la résolution prise dans les assemblées précédentes, & que les huguenots étant une fois exterminés, il seroit le premier à passer les Monts, pour faire *rendre gorge* au duc de Savoye, si Sa Majesté vouloit lui en donner la commission.

Liv. 91.

Le président de Thou rapporte la chose d'une autre maniere, & dit que le duc de Guise, pour lever les soupçons que l'on avoit de ses intelligences avec le duc de Savoye, pour faire sa cour au roi, & montrer en même-temps le grand pouvoir qu'il avoit dans les états, fit en sorte qu'on y résolut la guerre contre le duc de Savoye : mais qu'il avertit en même-temps l'ambassadeur de ce prince & celui d'Espagne, de ne s'en pas alarmer, assûrant qu'on n'en viendroit pas à l'exécution. Quoi qu'il en soit, tous con-

Et le roi résout sa perte.

1588.

viennent; que dès ce moment le roi résolut la perte du duc de Guise, & se crut dispensé d'observer son serment sur l'édit de réunion, dans la persuasion où il fut, plus que jamais, que ce duc & ceux de sa faction le trahissoient, & vouloient absolument le perdre.

Motifs qui le déterminerent à cette résolution.

Plusieurs choses le confirmoient dans la pensée que le duc de Guise s'entendoit avec le duc de Savoye. C'étoit premierement l'indifférence avec laquelle il avoit appris la nouvelle de l'invasion du marquisat de Saluces; secondement ce qu'on mandoit de Piémont, que le marquis de Saint Sorlin, frere uterin du duc de Guise, servoit actuellement dans l'armée du duc de Savoye; troisiemement la proposition que l'ambassadeur de Savoye avoit faite quelques jours auparavant, de confier le gouvernement du marquisat de Saluces à ce marquis, jusqu'après la fin des troubles de France; quatriemement l'inaction du duc de Mayenne qui demeuroit à Lyon sans entrer dans le Dauphiné, se contentant d'y envoyer quelques troupes sous les ordres de Maugiron : mais ce qui lui ôta tout doute là-dessus, fut l'avis qu'il reçut quelque temps après du marquis de Pisani, à qui le cardinal de Montalte neveu du pape avoit dit en secret, ainsi que je l'ai déja rapporté, que sûrement le duc de Mayenne entroit dans les desseins du duc de Savoye.

Enfin il est certain que le roi dans la suite, parmi les motifs qui le déterminerent à se défaire du duc de Guise, apporta la conspiration de ce prince avec le duc de Savoye, comme une des raisons qui l'avoient le plus irrité : mais il s'en présenta beaucoup d'autres durant le cours des états.

Mauvais dessein de la faction des Seize dans l'assemblée des états.

La faction des Seize avoit eu grand soin de donner à ses partisans qui s'y trouvoient, des instructions secrettes principalement sur un point qui alloit à la destruction entiere de l'autorité royale.

Depuis que la forme des états avoit été établie en France telle qu'elle étoit alors, c'est-à-dire, depuis qu'à l'ordre de la noblesse & à celui du clergé représenté par les évêques & quelques abbés, on eût ajoûté le tiers-état, ils ne s'étoient point attribué d'autre pouvoir, que de faire leurs remontrances sur les abus que les députés étoient chargés de re-

1588. présenter de la part des provinces & des villes, de suggérer leurs pensées & leurs vûes sur les moyens que l'on pouvoit prendre pour y remédier, d'y contribuer par leurs conseils, & en fournissant les expédiens qu'ils avoient imaginés pour le soulagement des peuples, pour la sûreté de l'état, & pourvoir à ses besoins dans certaines nécessités pressantes. Sur quoi les rois les ayant ouis, & après avoir examiné leurs cahiers, profitoient de leurs lumieres & avoient égard à leurs remontrances, selon qu'ils le jugeoient à propos, comme à des choses soumises à leur prudence & à leur autorité royale. Lorsque les états vouloient en user autrement, la chose étoit regardée comme une entreprise sur les droits du prince.

La faction des Seize, animée de l'esprit de révolte & d'indépendance, n'agréoit pas cet ancien usage de la monarchie, & ne songeoit pas à moins, qu'à réduire ses souverains au même pié que ceux de Pologne & d'Angleterre. C'étoient les exemples que les députés, instruits par les mémoires des Seize, citoient entre eux. Dans cette vûe ils proposerent que les délibérations des états fussent aussi-tôt publiées qu'arrêtées, sans attendre les ordres du conseil du roi, dont les longueurs, disoient-ils, & les modifications rendoient inutiles la plûpart des plus salutaires remedes.

Tout cela étoit mis par le roi sur le compte du duc de Guise, parce qu'il savoit que de tout temps il s'étoit parfaitement entendu avec la faction des Seize, & même on l'assûra que rien ne se proposoit dans les assemblées particulieres des chambres, qu'il n'eût été auparavant résolu dans une espece de conseil des principaux de la ligue, qui se tenoit, disoit-on, dans le cabinet du duc. *Matthieu, l. 8.*

Proposition qui y fut faite par rapport au roi de Navarre.

Il lui attribua encore la résolution qui fut prise dans les trois chambres, d'exclure nommément le roi de Navarre de la couronne, sans se contenter de la clause générale de l'édit, qui en excluoit tout prince hérétique. Le roi, pour rompre, ou du moins pour suspendre ce coup, proposa aux états de faire, avant que de passer plus outre, une nouvelle sommation au roi de Navarre de rentrer dans l'église Romaine, en abjurant son hérésie. Les trois Ordres, d'un com-

mun accord, rejetterent ce ménagement, & lui députerent l'archevêque d'Ambrun avec douze des membres de chaque Ordre, pour le prier de faire dresser l'acte de l'exclusion : & il ne leur répondit point autre chose, sinon qu'il verroit, & qu'il examineroit les raisons contenues dans leur requête. Cependant le roi de Navarre qui comprenoit l'importance de cette décision, si elle passoit dans les états, sollicitoit puissamment le roi de ne pas consentir à une telle injustice, & dans une assemblée des plus considérables de son parti, qu'il tenoit alors à la Rochelle, il fit composer un écrit pour défendre ses droits. Il y protestoit qu'il n'étoit ni relaps ni opiniâtre; qu'il n'avoit jamais quitté la religion où il avoit été élevé, & que son changement, après la Saint-Barthelemi, ne pouvoit lui faire mériter cette premiere qualité, vû qu'il n'avoit alors abjuré le calvinisme qu'en apparence, lorsqu'on lui tenoit le poignard sur la gorge; qu'il méritoit encore moins celle d'opiniâtre, puisqu'il étoit prêt de se faire instruire dans un concile libre, soit général, soit national, & de se rendre à la vérité dès qu'on la lui auroit fait connoître. Mais cet écrit qui fut répandu dans les états, lui fut fort inutile, parce qu'il avoit affaire à des gens qui, pour la plûpart, appréhendoient plus sa conversion, qu'ils ne la souhaitoient.

1588.

Autres motifs de la haine du roi contre le duc de Guise.
Thuanus, l. 93.

Deux autres choses qui se passerent dans les états, aigrirent encore furieusement le roi contre le duc de Guise. La premiere fut la proposition qui s'y fit touchant la diminution des impôts dans un temps, où pour fournir aux dépenses de la guerre contre les huguenots, à laquelle on l'avoit contraint, il auroit eu besoin d'en exiger de nouveaux. Le duc de Guise appuya fortement cette proposition, & quoique le roi pût représenter au contraire, elle passa : de sorte que ce prince fut obligé de consentir que l'on fît un état des impositions, dont il fut résolu qu'on retrancheroit plus de deux millions d'écus.

Il y eut des députations faites exprès au roi pour l'en remercier, & dès que la chose eut été répandue dans la ville, on sonna toutes les cloches, & l'on fit des feux de joie : c'étoit moins à l'honneur du roi, que du duc de Guise, dont les émissaires eurent grand soin de publier par-tout,

1588. que c'étoit une victoire remportée par le duc dans les états, en faveur du pauvre peuple depuis si long-temps injustement accablé d'impôts, pour fournir à l'avarice & au luxe des mignons.

Proposition de recevoir le concile de Trente en France.

L'autre chose dont le duc de Guise fit encore son affaire, pour s'en faire un mérite non-seulement auprès des catholiques, mais encore plus à la cour de Rome, fut la réception du concile de Trente. Il la fit demander par les états, & l'appuya fortement, s'assûrant que s'il étoit reçu, le pape lui en tiendroit grand compte, & que s'il ne l'étoit pas, toute la faute en seroit rejettée à Rome sur le roi.

Ce prince apperçut avec indignation le nouveau piége qu'on lui tendoit : mais quoique de lui-même il ne fût pas fort opposé à la publication du concile dans son royaume, il représenta l'importance de la chose, & dit que pour les difficultés que les parlemens avoient toujours faites sur cet article, on devoit y procéder avec précaution ; qu'il consentoit qu'on l'examinât, & que comme cette affaire d'une part regardoit la religion, & de l'autre les intérêts de l'état & de la couronne, il falloit qu'on nommât des commissaires principalement de l'ordre ecclésiastique, pour en conferer avec son avocat général & son procureur général.

Les etats choisirent Louis de Saint Gelais de Lansac, qui avoit été ambassadeur de France au concile de Trente sous le regne de Charles IX. & l'Archevêque de Lyon. La plûpart des évêques & les conseillers d'état assisterent à cette conférence. Elle se fit avec beaucoup de vivacité, & le sieur d'Espesses avocat général & le sieur de la Guesle procureur général y furent presque les seuls tenans contre la réception du concile de Trente.

Discours de l'avocat général en faveur des libertés de l'église Gallicane.

L'avocat général parla le premier, & ayant exposé en quoi consistoient les libertés de l'église Gallicane, dont les bons François avoient toujours été zelés défenseurs, il montra qu'elles ne contenoient rien d'abusif ; que ce n'étoit que l'ancien droit commun, dont on s'étoit toujours maintenu en possession, & que tout se réduisoit à ces deux maximes ; sçavoir que les papes n'avoient aucun droit de rien commander dans les pays soumis à la couronne de Fran-

ce, ni de rien statuer en matiere de jurisdiction civile, & que s'ils le faisoient, nulle personne, même ecclésiastique, n'étoit obligée de s'y soumettre. En second lieu, que quoiqu'on reconnût en France le pape pour chef de l'église, & les autres prééminences attachées à cette dignité sacrée, on n'y avoit jamais admis cette puissance absolue & sans bornes qu'il exerçoit ailleurs : mais qu'on y prétendoit qu'elle devoit être limitée par les canons des anciens conciles généraux & des autres qui étoient reçus dans le royaume ; qu'on ne s'étoit jamais départi de ces deux principes dans l'université de Paris ; & il apporta l'exemple du cardinal d'Amboise, qui ayant été revêtu du temps de Louis XII. de la qualité de légat en France, fut obligé sur les remontrances que l'université fit au parlement de Paris de se soumettre aux modifications, qui furent mises aux amples pouvoirs qu'il avoit reçus du pape. 1588.

Comme il commençoit à tirer les conséquences de ces deux principes généraux, & à montrer que plusieurs articles du Concile de Trente y étoient contraires, le cardinal Pierre de Gondi l'interrompit, & dit qu'en tout ce qu'il disoit-là, il y avoit beaucoup plus de subtilité que de vérité, & que tous ceux qui parloient de la sorte, quoique habiles dans les autres sciences, ne l'étoient gueres en théologie.

Réfuté par l'archevêque de Lyon.

L'avocat général choqué de ces paroles, répondit brusquement qu'il se tiendroit vaincu, si celui qui le taxoit d'ignorance, pouvoit seulement décliner son nom en latin selon les regles de la grammaire. Le cardinal fort surpris d'une telle réplique, fit semblant de ne l'avoir pas entendue, & se tut : mais l'archevêque de Lyon prenant la parole, commença à refuter le discours de l'avocat général, & à soûtenir que ces prétendues libertés de l'église Gallicane n'étoient que des inventions de l'esprit humain, qui s'étoit formé ces chimeres, pour sapper l'autorité du Saint-Siege ; qu'elles n'étoient plus adoptées que par des gens qui ayant de très-dangereux sentimens sur la religion, vouloient cacher & autoriser leurs erreurs par

1588. les spécieux prétextes de leur zele pour les intérêts de l'état.

Repartie du premier.

L'avocat général, sensiblement piqué de ces paroles, repartit en colere, qu'il avoit toujours fait profession ouverte de la véritable & de l'ancienne religion ; qu'il n'avoit jamais donné lieu de le soupçonner du contraire, & qu'il n'avoit jamais été au prêche à Toulouse, ni fréquenté les assemblées des hérétiques, ni participé en aucune maniere à leurs mysteres.

Cette repartie ferma la bouche à l'archevêque, très-mortifié de ce que toute l'assemblée en comprenoit trop bien le sens. On le faisoit souvenir par ces traits mordans, que vingt-cinq ans auparavant, lorsqu'il étudioit en droit à Toulouse, il avoit donné dans les erreurs des nouveaux sectaires, & avoit eu de grandes liaisons avec eux, & qu'ils lui avoient souvent reproché que son changement à cet égard n'avoit été qu'un effet de son ambition, & de l'espérance d'avancer sa fortune dans l'état ecclésiastique.

Le sieur de Lansac qui parla ensuite, ne fut gueres plus ménagé : car, après s'être étendu fort au long sur l'éloge du concile de Trente, où il avoit assisté en qualité de premier ambassadeur, comme il continuoit à prouver l'obligation où étoient tous les sinceres catholiques de se soumettre aux Reglemens faits pas un si saint concile, l'avocat général pria l'assemblée de lui accorder un moment d'audience, & de ne pas trouver mauvais, si après avoir été interrompu tant de fois, il prenoit la même liberté d'interrompre ceux qui ne lui avoient pas permis d'achever son discours.

Confusion dans l'assemblée.

Il adressa la parole au sieur de Lansac, & le pria de dire, s'il avoit toujours été dans les mêmes sentimens touchant les décrets du concile qui ne concernoient pas les points de religion ; & celui-ci ayant répondu qu'oui, il lui produisit une lettre qu'il avoit écrite durant le concile de trente à André Guillart, alors ambassadeur de France auprès du pape, où il s'en falloit beaucoup, qu'il ne parlât avec autant de respect du concile, qu'il venoit de faire. On s'échauffa de part & d'autre : peu s'en fallut que des paroles

paroles piquantes on n'en vînt aux injures grossieres : chacun parloit sans ordre & en confusion ; de sorte que l'on fut contraint de finir la conférence, dont les uns sortirent en colere, & les autres en riant de la scene qui venoit de se passer. 1588.

Le roi fut fort aise de ce dénouement, qui sans le commettre ni avec le pape ni avec ses parlemens, le tiroit d'embarras sur l'article de la publication du concile de Trente, & rendoit inutiles à cet égard les artifices du duc de Guise. Mais l'audace de ce duc qui croissoit tous les jours, les discours indiscrets de ceux de sa faction, & les nouveaux avis qu'on recevoit de divers endroits de ses projets ambitieux, firent hâter au roi l'exécution de ce qu'il avoit résolu.

Quoique tous les princes Lorrains fussent très-unis entre eux contre le roi, pour maintenir la puissance de leur maison, convaincus qu'ils étoient que son dessein étoit de la ruiner, ils ne s'accordoient pas néanmoins toujours hors de-là les uns avec les autres. Le duc de Guise avoit pris sur eux un empire & une autorité, qu'il exerçoit avec hauteur, & ses manieres étoient devenues insupportables au duc de Mayenne. Il exigeoit d'eux une soumission aveugle à ses ordres, il les faisoit souvent agir sans leur communiquer ses vûes, & il ne s'ouvroit même jamais distinctement à eux, sur le but principal où il visoit par toutes ses intrigues. Les étranges entreprises qu'il faisoit continuellement contre l'autorité du roi, & sa puissance devenue si formidable à ce prince, & odieuse à tous ceux que la passion & l'esprit de révolte n'aveugloient pas entierement, les tenoient dans de continuelles inquiétudes ; & tandis que son ambition lui faisoit également mépriser les périls, & les jugemens qu'on portoit de sa conduite, ils appréhendoient de porter la peine de sa témerité, & qu'après qu'elle l'auroit entraîné dans le précipice, elle né causât en même-temps la ruine entiere de leur maison.

Faction appellée Caroline contre le duc de Guise. Thuanus, l. 93.

Telles étoient les réflexions du duc de Mayenne, du duc de Nemours son frere uterin, des ducs d'Elbœuf & d'Aumale leurs cousins germains, qui faisoient en quelque façon bande à part dans la famille, en gardant quelques

1588. ménagemens avec le roi; & cette espece de schisme de la maison de Guise s'appelloit la faction Caroline, parce que tous ces princes portoient le nom de Charles. Le duc de Guise n'ignoroit ni leurs sentimens ni leur chagrin : mais il dissimuloit, & ne paroissoit pas s'en mettre beaucoup en peine. Ils blâmoient quelquefois sa conduite en présence des personnes par lesquelles ils savoient bien que ce qu'ils en disoient reviendroit au roi ; & le duc de Mayenne s'entretenant à Lyon avec le colonel Alphonse d'Ornano, qui étoit sur le point de partir pour venir à la cour, le pria de dire au roi de sa part qu'il apprenoit que le duc de Guise tenoit aux états de Blois une conduite qu'il désapprouvoit fort ; que ni lui ni les autres princes de sa maison n'y avoient nulle part ; qu'ils seroient toujours fideles à Sa Majesté envers tous & contre tous sans excepter personne ; qu'ils n'envisageoient que la sûreté de la religion & celle de leurs personnes & de leur honneur, contre les efforts de leurs ennemis qui vouloient les accabler ; qu'à cela près, ils ne prétendoient point être responsables des desseins du duc de Guise, s'il en avoit de moins conformes au respect & à la soumission qu'il devoit à son souverain. On assûre même que le duc de Mayenne envoya un exprès au roi, pour l'avertir qu'on machinoit quelque chose contre sa personne (*a*).

Dans l'instruction de M. de Sanci s'en allant en Suisse.

La princesse Marie d'Elbœuf sœur des ducs d'Elbœuf & d'Aumale, ayant obtenu avec beaucoup de peine une audience particuliere du roi, qui ne l'aimoit point, parce qu'elle lui étoit fort suspecte, lui déclara la même chose, & le pria de se précautionner contre les entreprises du duc de Guise.

Avis donnés au roi qui achevent de lui rendre ce duc suspect.

Le roi reçut ces avis moins comme des marques de l'affection des princes de la maison de Lorraine, que comme des indices certains du péril qui le menaçoit. On lui rapporta en même-temps l'insolent discours qu'avoit tenu en présence de quelques personnes la duchesse douairiere de Montpensier sœur du duc de Guise, laquelle maniant des

(*a*) Ce fait est rapporté dans l'instruction donnée au sieur de Maisse, envoyé du roi auprès du duc de Ferrare, & dans la déclaration du roi datée du mois de Février 1589.

ciseaux d'or qu'elle portoit à sa ceinture, avoit dit, *que le meilleur usage qu'elle en esperoit bientôt faire, étoit de s'en servir à couper les cheveux à l'indigne prince qui occupoit le throne de France, afin qu'après qu'on l'auroit renfermé dans un monastere, un autre plus digne que lui de gouverner le royaume fût mis en sa place, & réparât le tort que la lâcheté de son prédecesseur auroit fait à l'état & à la religion.* Et comme elle partit alors pour aller à Paris, afin d'assister aux couches de la duchesse de Guise sa belle sœur, le roi soupçonna que ce voyage cachoit quelque mauvais dessein, & qu'elle pourroit bien, sous ce prétexte, aller de la part du duc de Guise tramer quelque nouvelle entreprise avec les Parisiens de sa faction. 1588.

Dans le même-temps le roi reçut un billet d'un seigneur de la cour, où il n'y avoit que ces mots latins : *Mors Conradini vita Caroli, Mors Caroli vita Conradini.* On y faisoit allusion à la conduite de Charles d'Anjou frere de saint Louis, qui ayant pris dans une bataille Conradin de Souabe son compétiteur pour le royaume de Naples, lui avoit fait couper la tête, ne se croyant pas en sûreté, tandis que ce jeune prince seroit en vie; & on lui marquoit par-là qu'il devoit se comporter envers le duc de Guise, comme Charles d'Anjou avoit fait à l'égard de Conradin. Cayet, t. 1.

A tout cela survint le rapport que le maréchal d'Aumont fit au roi d'un entretien que le duc de Guise avoit eu avec lui, où ce duc fit tous ses efforts pour le mettre dans ses intérêts jusqu'à lui offrir le gouvernement de Normandie, & de faire contraindre le roi par les états à l'ôter au duc de Montpensier, pour le lui donner. Ce maréchal, homme aussi sage que fidele, se débarrassa du duc, en lui marquant beaucoup de reconnoissance; & sans se trop défendre d'entrer dans son parti, il lui dit que ce moyen lui paroissoit trop violent, & que s'il avoit envie de lui faire quelque plaisir, il le pourroit par des voies plus douces & moins odieuses. Thuanus, l. 93.

Ce seigneur racontant la chose au roi, lui fit faire de sérieuses reflexions sur tout ce qu'il avoit à craindre du duc de Guise; que ce duc s'étant adressé à lui, nonobstant la connoissance qu'il avoit de son attachement pour sa

1588. personne royale, on pouvoit s'assûrer qu'il n'en faisoit pas moins à l'égard de beaucoup d'autres ; que plusieurs ne seroient pas à l'épreuve de ses sollicitations & de ses offres ; qu'il en corromproit quantité, & que Sa Majesté couroit risque de se voir dans peu abandonnée de la plûpart de ses serviteurs ; qu'on voyoit dans les états un grand nombre de personnes, qui ne se ménageoient plus ni dans leurs discours, ni dans leurs démarches, & que parmi eux on disoit hautement, que pour venir à bout des hérétiques dans le royaume, il falloit un chef qui eût tout pouvoir sur les finances & sur la guerre. Il ajoûta que si on ne se hâtoit de prevenir ces esprits violens, on alloit voir la puissance royale entierement anéantie tomber entre les mains du duc de Guise, & la personne même de Sa Majesté en très-grand danger.

Il tient conseil là-dessus avec quelques seigneurs de sa cour.

Thuanus, l. 93.

Ce prince timide & irrésolu avoit besoin d'être pressé aussi vivement, & piqué par autant d'endroits qu'il le fut, pour se déterminer à une action de vigueur. Il prit enfin son parti, & peu de jours après ayant appellé dans son cabinet le maréchal d'Aumont (*a*), Nicolas d'Angennes sieur de Rambouillet, & Beauvais-Nangis, il leur fit au long le détail de tous les attentats du duc de Guise, de ses liaisons avec les étrangers, de sa conspiration contre l'état avec le duc de Savoye, des insultes qu'il en recevoit tous les jours, de ses continuelles intrigues & entreprises dans les états depuis qu'ils se tenoient, d'une nouvelle tentative qu'il faisoit actuellement, pour se faire donner la charge de connétable malgré lui, par cette assemblée composée de gens séditieux de sa faction. Il s'étendit sur plusieurs autres choses qu'ils savoient déja pour la plûpart, & y en ajouta qu'il avoit jusques-là tenues secrettes.

Il leur dit qu'il les avoit fait venir pour les consulter comme des personnes, en qui une fidélité depuis longtemps éprouvée, lui faisoit prendre toute confiance ; que le mal étant très-pressant, il avoit besoin d'un prompt remede ; qu'il les conjuroit de dire librement leurs avis touchant ce qu'il avoit à faire, & que sûr qu'il étoit de

(*a*) Le sieur de Rambouillet soûtint dans un écrit public qu'il n'avoit jamais eu aucune part au meurtre du duc de Guise. *Voyez les observations.*

leur prudence, & de leur courage & de l'affection qu'ils avoient pour lui, ils ne lui conseilleroient que ce qui seroit le plus avantageux pour le bien de l'état & pour sa propre personne. 1587.

Ils remercierent le roi de l'honneur qu'il leur faisoit, l'assûrant de tout ce qui dépendoit d'eux non seulement pour le conseil, mais encore pour l'exécution; & lui demanderent un jour, pour méditer sur une affaire de cette importance.

S'étant rendus au jour & à l'heure marquée avec Louis d'Angennes frere de Rambouillet, à qui le roi voulut que le secret fût communiqué, tous convinrent qu'il falloit s'assûrer de la personne du duc de Guise, de quelque maniere que ce fût.

Soit que le maréchal d'Aumont ne voulût pas passer pour auteur de la mort du duc de Guise, soit qu'il en appréhendât les suites, soit que du moins il ne voulût pas être le premier à prononcer ce sanglant arrêt, soit qu'il eût apperçu dans les discours du roi quelque reste de scrupule là-dessus, il proposa seulement qu'on l'arrêtât avec tous ceux de sa famille qui se trouveroient à Blois, & que le roi leur fit faire leur procès dans les formes.

Tant de raisons se présentoient contre cet avis, qu'aucun des autres ne le suivit; & le maréchal même ne s'opiniâtra pas à le soûtenir. On ne pouvoit disconvenir de la difficulté qui se trouveroit à arrêter le duc à la vûe des états dont la plûpart des membres étoient à lui, & d'une infinité de gens attachés à sa maison, à sa personne, à sa fortune: qu'on ne pourroit trouver une prison, où il pût être sûrement gardé, toutes les villes de France étant engagées dans la ligue ou pleines de ligueurs; que quand on en auroit trouvé une, il seroit impossible de l'y conduire sans danger qu'il ne fût enlevé par les chemins, de lui choisir des Juges dont l'équité & la fermeté fussent à l'épreuve des menaces, des offres, des sollicitations, & de tous les ressorts que feroient jouer ses partisans; qu'on avoit à craindre le soulevement dans les armées de Poitou & de Dauphiné, où plusieurs officiers, tant généraux que subalternes, étoient dévoués au duc de Guise, surtout dans celle qui étoit destinée pour le Dauphiné, de

1588. laquelle le duc de Mayenne étoit le maître ; que si Lesdiguieres & le roi de Navarre dans cette conjoncture faisoient quelques entreprises qui leur réussissent, comme ils n'y manqueroient pas, quel déchaînement ne se feroit-il pas contre le roi ? Quelle vrai-semblance les rebelles ne donneroient-ils pas à leurs anciennes calomnies, sur les intelligences qu'ils l'avoient toujours accusé d'avoir avec les huguenots.

Par ces raisons & par quelques autres qu'on allégua, tous conclurent à la mort du duc de Guise, qui étant notoirement coupable d'une infinité de crimes de leze-Majesté, pouvoit être puni avec justice par le roi, sans qu'il dût avoir aucun scrupule sur les formalités qu'il lui étoit impossible d'observer dans la situation des choses ; qu'à la vérité cette mort pourroit avoir d'étranges conséquences : mais qu'elle pouvoit aussi produire le repos de l'état, en détruisant la ligue plus redoutable par le caractere du chef qui la gouvernoit, que par son étendue, & par le nombre de ceux qui la composoient, & que ce seul coup seroit capable de dissiper ; qu'en un mot la perte du roi étoit certaine, si on ne la prevenoit au plûtôt par celle du duc de Guise, & que c'étoit-là un de ces maux que la prudence demandoit qu'on mît tout au hazard pour l'éviter.

Difficultés dans l'exécution.

Cette résolution étant prise avec celle d'arrêter en même temps Charles prince de Joinville fils du duc, le cardinal de Guise son frere, les ducs de Nemours & d'Elbœuf & le cardinal de Bourbon le chef apparent de la ligue, on délibera sur la maniere dont le roi s'y prendroit pour l'exécution. La chose n'étoit pas aisée, parce que le duc de Guise étoit toujours très-bien accompagné de gardes, de gentilshommes & de domestiques, tous gens choisis & fideles. Voici à peu près comme l'on s'y prit ; car les historiens convenant sur les principales circonstances de ce fait, ne s'accordent pas sur quelques-unes moins importantes.

Pour aller de l'escalier du Château à la chambre du roi, il falloit passer une antichambre où ce prince mangeoit d'ordinaire, quand il dînoit ou soupoit en public. Tout

le monde indifferemment y entroit, excepté quand on y tenoit le conseil; car alors les gardes du roi étoient à la porte, tous les pages & les autres domestiques de ceux qui étoient du conseil, demeuroient dehors sur l'escalier; le duc de Guise, comme les autres, y laissoit toute sa garde, & l'on jugea qu'on ne pouvoit choisir un lieu & un temps plus commode que celui du conseil pour le surprendre. 1588.

Il falloit un homme de tête & de résolution pour présider à une action de cette conséquence. Le roi s'adressa à Crillon mestre de camp du régiment des gardes. Ce gentilhomme répondit librement à la proposition qu'il lui en fit, que Sa Majesté connoissoit son zele & son dévouement pour elle; mais que l'office de bourreau ne lui convenoit point; que s'il s'agissoit de tuer le duc de Guise l'épée à la main dans un duel, il l'assûroit qu'en se faisant tuer lui-même, il ne le manqueroit pas, & qu'il pouvoit compter sur sa parole. Le roi ne parut point offensé de cette liberté, & lui ayant recommandé le secret, que Crillon jura de lui garder, il s'adressa à Loignac premier gentilhomme de sa chambre & capitaine de quarante cinq gentilshommes Gascons, dont le duc d'Epernon avoit depuis quelque temps formé une nouvelle garde au roi. Davila, l. 9.

Elle est commise à Loignac premier gentilhomme de la chambre.

Celui-ci ne fut pas si scrupuleux que Crillon. Il accepta la commission d'autant plus volontiers, que le duc de Guise le sachant très-agréable au roi, ne pouvoit le souffrir, qu'il lui avoit suscité plusieurs méchantes affaires pour le perdre, & qu'il travailloit sous ombre de retrancher la dépense de la maison du roi, à faire demander par les états, que l'on cassât la garde des quarante-cinq, ainsi qu'on l'appelloit.

Le roi communiqua aussi la chose à Larchant un des capitaines des gardes: il le chargea de s'assûrer de l'escalier du château dans le temps que les personnes qui devoient assister au conseil, seroient dans la chambre, & il convint avec lui de la maniere dont il le feroit.

Les mesures furent prises pour le vingt-troisieme de Décembre. Le roi fit dire au duc de Guise qu'il vou-

1588. loit tenir conſeil le matin ce jour-là, & expédier beaucoup d'affaires pour aller paſſer les Fêtes à Notre-Dame de Cleri, où il prétendoit faire ſes dévotions.

Le ſoir du vingt-deuxieme, Larchant alla trouver le duc de Guiſe, & lui dit que preſſé par les officiers & par les gardes de ſa compagnie, il venoit le ſupplier d'employer ſon autorité pour leur faire donner leur paye; qu'ils n'avoient rien reçu depuis long-temps; que ſans cela les gardes pour la plûpart ſeroient obligés de ſe retirer, & pluſieurs d'entre eux contraints de vendre leurs chevaux pour avoir de quoi faire leur voyage à pié: & ſur ce que le duc lui promit de faire ce qu'ils demandoient, il le ſupplia de trouver bon qu'il lui préſentât un placet lorſqu'il entreroit au conſeil.

Autres conjurés qui lui furent aſſociés.

Thuanus, l. 93.

Le lendemain dès le grand matin le roi fit venir dans ſon cabinet Ornano, Bonivet, la Grange-Montigni, & d'Entragues qui, depuis quelque-temps, avoit quitté le parti du duc de Guiſe pour ſe donner au roi au prix du gouvernement d'Orleans: il étoit fort irrité contre le duc, qui s'obſtinant à vouloir que cette place fût du nombre des villes de ſûreté qu'on lui avoit accordées, empêchoit qu'il ne ſe mît en poſſeſſion de ce gouvernement. Loignac s'y rendit pareillement avec neuf des plus réſolus des quarante-cinq qu'on y avoit fait entrer avant le jour par un eſcalier dérobé, & à qui ce ſeigneur dit alors de quoi il s'agiſſoit.

Dès qu'ils furent tous aſſemblés, le roi leur parla en peu de mots ſur le ſervice qu'il attendoit de leur courage & de leur fidélité; qu'il falloit qu'aujourd'hui ou lui ou le duc de Guiſe périſſent; qu'il n'avoit qu'eux pour la défenſe de ſa perſonne, & point d'autre retranchement que ſon cabinet; que ſon ſalut & celui de la France qu'on vouloit partager avec les étrangers, étoient entre leurs mains; qu'il avoit jetté les yeux ſur eux pour leur être redevable de ſa vie & de ſa couronne, & qu'ils pouvoient compter que ſa reconnoiſſance n'auroit point de bornes.

Ils l'aſſûrerent tous de la diſpoſition où ils étoient de ſe ſacrifier pour Sa Majeſté, & qu'ils répondroient parfaitement

faitement à la confiance dont il les honoroit. Il se fit apporter autant de poignards, que Loignac avoit choisi d'hommes dans sa compagnie, & leur dit en les leur mettant en main : « C'est une exécution de Justice que je vous » recommande de faire sur l'homme le plus criminel de » mon royaume, & que les loix divines & humaines me » permettent de punir ; & ne le pouvant faire par les voies » ordinaires de la Justice, je vous autorise à le faire par » le droit que me donne ma puissance royale. » 1588.

Il les plaça avec Loignac à l'entrée d'un cabinet qui étoit à gauche en entrant dans la chambre, pour y attendre le duc de Guise, & se retira dans un autre plus avancé, suivi des seigneurs que j'ai nommés.

Le duc de Guise en est averti, & ne laisse pas de tomber entre leurs mains.

Si le duc de Guise n'évita pas ce péril, ce ne fut point faute d'en avoir été averti : car quelques précautions que le roi eût prises pour tenir son dessein caché, bien des gens s'en défierent, soit qu'ils jugeassent que le roi feroit enfin ce que son intérêt demandoit qu'il fît, soit qu'attentifs à tout ce qui se passoit, ils eussent entrevû & deviné quelque chose qui leur eût donné cette pensée.

Le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau, l. 7. c. 4.

Le sieur de Vins, chef de la ligue dans la Provence, écrivit au duc, en désapprouvant sa trop grande confiance, ayant tant de sujets de se défier du roi, quelque bonne mine qu'il lui fît : à quoi il répondit, qu'il ne comptoit nullement sur la bonté du roi, dont il connoissoit la dissimulation, mais sur la crainte & le bon sens de ce prince, qui n'ignoroit pas que s'il entreprenoit sur sa personne, il se perdroit lui-même sans ressource.

Dépositions de l'archevêque de Lyon au t. 5. de l'histoire des cardinaux.

Après tout il ne laissoit pas quelquefois de faire ses réflexions sur ce sujet avec ses confidens ; & peu de jours avant son malheur, comme il s'entretenoit avec le cardinal de Guise son frere, l'archevêque de Lyon, le sieur de Mandreville gouverneur de Sainte-Menehou, le président de Neuilli, & la Chapelle-Marteau prevôt des marchands, chacun disant ses conjectures sur je ne sai quelles apparences qui leur faisoient juger qu'il se tramoit quelque chose, tous lui conseillerent de s'éloigner sous quelque prétexte. Il n'y eut que l'archevêque de Lyon, qui soûtint que ce seroit quitter la partie, & par conséquent la perdre, & que

1588. le roi, du génie dont il étoit, ne feroit jamais une entreprise si harsadeuse, où il courroit lui-même risque de sa vie; sur quoi Mandreville s'emportant, traita de folie un si mauvais raisonnement, dans une conjoncture où il s'agissoit de tout perdre.

Thuanus, l. 93. Mais le duc de Guise ne répondit point autre chose à tout cela, sinon qu'il étoit trop avancé pour reculer, & que le roi & lui étoient comme deux armées en présence, dont l'une en se retirant donnoit la victoire à l'autre.

Sa sécurité au milieu du plus grand danger. Matthieu, l. 8. Le jour qui précéda l'exécution se mettant à table, il trouva sous sa serviette un billet, par lequel on lui donnoit avis de prendre garde à lui, & qu'on lui préparoit un mauvais tour. L'ayant lû il prit son crayon & écrivit au bas: *On n'oseroit*, & le jetta sous la table. C'est ainsi que ce malheureux prince dominé par son ambition, se cachant à lui-même tous les dangers, ou les méprisant trop, s'opiniâtroit à sa perte, jusqu'à ce qu'enfin le moment fatal arriva.

Voyez les observations. Le vingt-troisieme de Décembre, ceux qui étoient du conseil, suivant l'ordre du roi, se trouverent de grand matin dans l'antichambre. Les cardinaux de Vendôme & de Gondi, les maréchaux d'Aumont & de Retz, les sieurs Nicolas de Rambouillet & d'O s'y rendirent les premiers, & un peu après vinrent le cardinal de Guise & l'archevêque de Lyon.

Le duc de Guise arriva le dernier, & trouva au sortir de son appartement Larchant avec la plûpart de sa compagnie des gardes, pour lui présenter le placet dont il lui avoit parlé le soir précédent. Ils le suivirent jusqu'à la porte de l'antichambre, les gardes s'étant rangés des deux côtés de l'escalier, selon l'ordre qu'ils en avoient de leur capitaine, comme pour faire honneur au duc de Guise & rendre le passage libre. Le duc avec son honnêteté & ses manieres ordinaires leur promit de ne les pas oublier, & entra dans l'antichambre. Larchant demeura sur l'escalier avec les gardes rangés comme ils étoient, & fit descendre dans la cour les pages, les valets de pié & tous ceux de la suite du duc & des autres seigneurs qui étoient entrés.

Le duc s'étant approché du feu, sentit une espece de

foiblesse qui le prenoit : quelques-uns prétendent qu'elle ne venoit que d'une débauche de la nuit précédente, qu'on dit qu'il avoit passée avec une maîtresse : d'autres l'attribuerent à une peur subite qui le saisit, au sujet des fréquens avertissemens qu'on lui avoit donnés. Car à cela près il s'étoit trouvé tant de fois sans gardes dans cette antichambre pour le conseil, qu'il n'y avoit rien de particulier qui dût plus l'effrayer qu'en un autre temps. Saint-Prix valet de chambre du roi, lui présenta des prunes de Brignoles dont il goûta, & un mouchoir pour s'essuyer l'œil, qui étoit souvent humide du côté de la plaie qu'il avoit reçue autrefois à la joue. On dit à cette occasion, que Pericard son secrétaire ayant sû que Crillon colonel du régiment des gardes avoit fait fermer les portes du château, entra dans une grande appréhension, & lui envoya un page pour lui porter son mouchoir qu'il avoit oublié, & que dedans il mit un billet, où ces mots étoient écrits, *Sauvez-vous monsieur, ou vous êtes mort* : mais on ne le laissa pas passer.

Davila, l. 9.

Sur les huit heures du matin Revol secrétaire d'état vint dire au duc de Guise, que le roi le demandoit dans son cabinet. Il y alla, & entra dans la chambre par une courte galerie qui la séparoit de l'antichambre. La porte ayant été aussi-tôt fermée, comme c'étoit la coûtume, il tourna vers le cabinet de la gauche, où l'on lui avoit fait entendre que le roi étoit. Ayant levé la tapisserie, & s'étant un peu penché, parce que la porte étoit basse, il fut à l'instant atteint de six coups de poignard, qui ne lui laisserent que le temps de crier, *Mon Dieu, ayez pitié de moi.*

Il est poignardé à l'entrée du cabinet du roi.

Cayet, t. 1. Thuanus, l. 93. Davila, l. 9.

D'autres disent, que Saint-Malin un des quarante-cinq fut celui qui lui porta le premier coup, & que de crainte qu'il ne fût armé sous ses habits, il s'étoit placé de telle sorte, qu'il pût de haut en bas lui plonger son poignard dans la gorge au défaut de la cuirasse, & que le duc ne poussa qu'un grand soûpir sans dire mot; que tous les autres se jetterent en même-temps sur lui, & le percerent d'une infinité de coups.

Il y en a qui racontent qu'ayant apperçû Loignac assis sur un coffre, & jugé à sa contenance qu'il avoit un mauvais dessein contre sa personne, il porta la main à son épée

1588. marchant droit à lui : mais qu'ayant le bras embarrassé de son manteau, & ayant été prevenu par les coups qu'on lui porta, il ne put la tirer qu'à moitié.

Quoi qu'il en soit de ces diverses circonstances; car l'on en feint souvent dans ces sortes de rencontres, il est certain que la chose fut faite en un moment. Le roi en étant averti, sortit de son cabinet, & ayant fait jetter un tapis sur le corps, rentra, pour attendre qu'on eût achevé d'exécuter les autres ordres qu'il avoit donnés.

Le cardinal de Guise & l'archevêque de Lyon sont arrêtés.

Cayet, t. 1. Thuanus, l. 93.

Le bruit qui s'étoit fait durant ce massacre, fut entendu jusques dans l'antichambre. Le cardinal de Guise & l'archevêque de Lyon accoururent aussi-tôt; & on dit qu'ils entendirent le dernier soûpir du duc mourant : mais les gardes du corps Ecossois qui étoient à la porte, leur ayant présenté la pointe de la hallebarde, les empêcherent d'avancer.

Ils furent arrêtés eux-mêmes, & par ordre du roi conduits l'un & l'autre au plus haut du château dans une chambre, où l'on les enferma.

Larchant avec sa compagnie des gardes, s'empara de l'antichambre, & un moment après, la porte de la chambre du roi ayant été ouverte, & tout ce qu'il y avoit-là de seigneurs y étant entrés, il leur dit en adressant particulierement la parole au cardinal de Vendôme: *Je suis maintenant roi & résolu de faire la guerre aux huguenots plus vivement que jamais; les brouillons, qui m'en empêchoient, quoiqu'ils eussent toujours le nom de la religion à la bouche, n'étant plus en état de le faire. Au reste que leurs semblables ou leurs partisans sachent par l'exemple que je viens de faire, qu'il leur en pend autant sur la tête, s'ils osent désormais entreprendre sur mon autorité royale.*

Ayant dit ce peu de paroles d'un ton de maître, qui depuis long-temps ne lui étoit pas ordinaire, & qui jetta la terreur dans l'esprit de tout ce qu'il y avoit-là de partisans de la ligue, il descendit chez la reine mere qui étoit malade.

Il lui rendit compte de tout ce qui venoit d'arriver. On dit que sans blâmer & sans approuver ce qu'il avoit fait, & sans en paroître beaucoup émue, elle lui demanda seule-

ment, s'il avoit prevû les suites de la mort du duc de Guise, & s'il avoit bien pourvû à tout? *Oui, madame*, répondit-il, *j'ai donné de bons ordres. Je le souhaite*, reprit-elle, *& que tout tourne à votre avantage.* C'est ainsi que la plûpart de nos historiens rapportent cet entretien, qui suppose que tout s'étoit fait à l'insû de la reine mere. Toutefois Miron premier medecin du roi dans la relation * de la mort du duc de Guise, en parle comme d'une chose qui avoit été concertée avec cette princesse; tant il est difficile de débrouiller exactement la vérité de ce qui se passe dans le conseil des rois.

1588.

* Imprimée au t. 5. de l'histoire des cardinaux.

Autres seigneurs arrêtés par son ordre.

Cependant on arrêta dans le château les ducs d'Elbœuf & de Nemours, Anne d'Est mere de ce duc & du duc de Guise, le cardinal de Bourbon & le prince de Joinville. On mit des gardes à l'entrée de leurs appartemens, & en même-temps François du Plessis de Richelieu grand prevôt de l'hôtel étant sorti du château avec ses archers, se saisit du président de Neuilli, de la Chapelle-Marteau, de Compan, de Cotteblanche députés de la ville de Paris, de Vincent le Roi lieutenant général d'Amiens; c'étoient les plus déterminés ligueurs du tiers-état. Urbain de Laval-Bois-Dauphin & le comte de Brissac furent aussi mis en arrêt dans leurs maisons, ainsi que messieurs d'Hautefort & de Saint-Aignan. Pericard secrétaire du duc de Guise fut saisi avec tous ses papiers : mais on chercha en vain partout les évêques de Cominges, de Rodez & de Boulogne, & quelques autres qui se cacherent ou s'évaderent durant le tumulte.

Urbain de Lansac.

François Corneillan.

Pierre Dormi.

Le roi au sortir de l'appartement de la reine alla entendre la Messe, & par son conseil envoya Revol & le cardinal de Gondi au légat Morosini; pour lui dire les raisons qu'il avoit eues de faire ce qu'il avoit fait; ce que ce prélat écouta fort froidement, & faisant paroître quelque chagrin: mais dès que Revol l'eut assûré que la mort du duc de Guise, loin d'empêcher la guerre contre les huguenots, faciliteroit au roi les moyens de la faire sans obstacles, & qu'il étoit résolu de la pousser avec la derniere vigueur, il parut s'adoucir. Presque tous nos historiens assûrent que Morosini entretint le roi après la Messe : mais par une

Cayet, t. 1. Memorie del vita del cardin. Morosini, l. 3. c. 16. 17. 18.

1588. lettre de ce prélat au cardinal de Montalte, il est constant qu'on lui refusa l'entrée du château, & qu'il ne put avoir d'audience que trois jours après.

Il est très-certain que si le roi en étoit demeuré-là, Sixte V. non-seulement ne l'auroit pas blâmé de la mort du duc de Guise, mais même que du génie dont il étoit, il auroit eu peine à se contenir, pour ne l'en pas louer; & les paroles de ce pape que j'ai rapportées, & qu'il dit lorsqu'il apprit que le roi avoit laissé sortir du Louvre le duc de Guise, qui s'étoit venu livrer témérairement entre ses mains avant les barricades, ne laissent nul doute là-dessus : mais ce qui se fit le lendemain à l'égard du cardinal de Guise, gâta les affaires du roi à la cour de Rome, que la prudence sembloit devoir lui faire ménager plus que jamais, dans la situation où il se trouvoit.

Emportement du cardinal de Guise.

Le cardinal tout prisonnier qu'il étoit, s'abandonna non-seulement aux plaintes, mais encore aux menaces & aux plus violens emportemens contre le roi. Les ennemis de la maison de Guise s'en servirent pour irriter ce prince, qui d'ailleurs n'avoit gueres moins d'aversion pour lui, que pour le duc son frere. On lui rappella le souvenir de tout ce que le cardinal avoit fait, principalement depuis les barricades, l'argent des bureaux qu'il avoit enlevé à Château-Thierry, l'entreprise de Troyes dont il s'étoit saisi, étant lui-même en personne à la tête de quatre cents soldats : mais sur-tout une épigramme atroce, dont apparemment il n'étoit pas l'auteur, mais qu'il récitoit avec plaisir à ses amis.

Elle étoit faite sur la devise du roi, dont le corps étoient trois couronnes avec cette ame. *Manet ultima cœlo.* Deux représentoient celle de France & celle de Pologne, & la troisieme étoit celle dont il devoit être couronné dans le ciel : l'épigramme étoit composée de ces deux vers :

Cayet, t. 1.

Binas qui dederat, unam aufert, altera nutat.
Ultima tonsori radenda, ad claustra remansit.

On signifioit par ces vers que de ces trois couronnes Dieu lui en avoit déja ôté une, qui étoit celle de Pologne;

que la seconde étoit fort chancelante sur sa tête, & que la troisieme seroit l'ouvrage d'un barbier, quand on le confineroit dans un cloître. A quoi il ajoûtoit *que son plaisir seroit de tenir la tête du roi, quand on lui feroit cette troisieme chez les Capucins.*

1588.

Lettres du roi au marquis de Pisani du 24 Décembre. Histoire des card. t. 5. p. 614.

Il est souvent de la sagesse des princes de mépriser ces insolentes satyres, & ils doivent toujours sacrifier le ressentiment qu'ils en ont, à des intérêts plus importans. C'est ce que le roi ne fit pas, & il eut tout sujet dans la suite de s'en repentir.

Toutes ces cruelles offenses qu'il avoit reçues du cardinal de Guise, le disposerent à écouter les mauvais conseils qu'on lui donnoit là-dessus, & à le rendre plus susceptible de la peur qu'on lui fit de l'esprit fougueux & dangereux de ce cardinal. Il résolut donc de le faire aussi mourir.

Que le roi fait aussi massacrer. D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 14. Information sur la mort, &c. t. 5. de l'hist. des cardinaux.

Quelques-uns en ayant refusé la commission par l'horreur de tremper leurs mains dans le sang d'un homme, qui outre sa qualité de prince, étoit prêtre, cardinal & archevêque de Reims, le Guât capitaine aux gardes l'accepta, & ayant pris avec lui un sergent & trois soldats, à qui l'on promit chacun cent écus, il alla le vingt-quatrieme de Décembre sur les dix heures du matin au galetas, où le cardinal avoit passé la nuit avec l'archevêque de Lyon, & où un peu revenus de leurs premiers emportemens, ils s'étoient confessés l'un l'autre, pour se disposer à la mort qu'ils attendoient.

Le cardinal, après avoir embrassé l'archevêque, & demandé ses prieres, suivit le Guât qui lui dit que le roi le demandoit, & à deux pas de-là lui ajoûta qu'il se recommandât à Dieu. Il le conduisit jusqu'à une galerie obscure, où les soldats le massacrerent à coups de hallebardes.

Journal d'Henri III.

Son corps & celui de son frere furent mis dans de la chaux vive pour en être consumés : les os en furent brûlés dans une salle-basse du château, & les cendres jettées (*a*) au vent. On prit ces précautions pour prevenir la superstition des peuples, qui, ainsi qu'on le prévoyoit, les regarderoient comme deux martyrs, ne manqueroient pas d'honorer leurs reliques du culte qu'on rend dans la religion

(*a*) La plûpart des historiens disent qu'elles furent jettées dans la riviere.

1588. catholique à celles des Saints, & de les donner par-tout en spectacle, pour émouvoir la compassion & la sédition.

Qualités du duc son frere qui lui avoient attiré l'estime des peuples.

Telle fut la fin tragique du duc & du cardinal de Guise. Le premier la méritoit par son ambition démesurée, par sa révolte, par les mauvais desseins qu'il avoit formés contre son souverain, & qui étoient sur le point d'éclorre: mais à cela près c'étoit un des plus grands hommes qui eussent jamais paru en France, & dans qui l'assemblage des qualités qui forment un heros, fut le plus complet; je veux dire une valeur & une intrépidité que nul péril n'ébranla jamais, une étendue de génie capable des plus hautes & des plus vastes entreprises, une fermeté & une constance à l'épreuve des plus grands obstacles qu'il y rencontroit, une présence d'esprit dans les évenemens subits, qui ne le déconcertoient jamais, une vivacité qui suppléoit sur le champ à tout ce que la prudence n'avoit pû prévoir, un secret impénétrable, même à l'égard de ses plus intimes confidens, une habileté dans le métier de la guerre, dont il savoit mettre en pratique tous les stratagèmes & toutes les chicanes; & tout cela relevé d'une bonne mine, d'une belle taille, d'un air noble & de prince, & accompagné de manieres agréables & populaires, dont on ne pouvoit se défendre.

De-là cette admiration, cette vénération, cette affection, cette tendresse des peuples pour sa personne, cette confiance des soldats qui se tenoient sûrs de la victoire malgré la plus grande inégalité de forces, quand ils marchoient sous ses ordres, cette autorité absolue qu'il s'étoit acquise dans son parti & dans sa famille dont il tenoit tous les princes, & quelques-uns, malgré eux, dans une entiere dépendance de ses volontés.

Et ses défauts.

Les défauts de ce prince, comme c'est l'ordinaire des grands hommes, furent les excès de ses vertus, ou le mauvais usage des grandes qualités dont il étoit orné. Son intrépidité & son courage dégéneroient souvent en trop de confiance & en témérité; & c'est ce qui le perdit. Sa prudence, son adresse, sa politique mettoient souvent en œuvre la fourbe & le mensonge, & malgré la franchise dont il se faisoit honneur, & qui paroissoit dans toutes ses manieres

d'agir

d'agir & de parler, son manquement de parole lui fit perdre plusieurs bons serviteurs. Un zele apparent pour la religion fut le voile ordinaire dont il cacha toujours son ambition extrême avec plus de soin, que ses amours & sa jalousie contre ses rivaux, qui alla une fois jusqu'à appeller en duel le duc de Mayenne son frere à l'occasion d'une maitresse; & si celui-ci n'eût été plus moderé que lui, un des deux freres auroit ôté la vie à l'autre pour un tel sujet. Enfin on peut dire avec vérité que si ce prince fût né sur le throne, il n'eût point eu son pareil parmi les souverains; que si la fortune à laquelle il se livra trop, & sa naissance ne l'eussent pas mis en passe d'y aspirer, & qu'il se fût trouvé dans une condition un peu moins relevée, il eût pû rendre de très-grands services à l'état, mais que cet entre-deux où sa destinée le plaça, l'engagea insensiblement dans une route & dans des projets trop funestes à la France & à lui-même. Il n'avoit encore que quarante-deux ans, quand la mort mit fin à ses vastes desseins.

1588.

Thuanus, l. 93.

L'affaire la plus importante pour le roi, après la mort des deux freres, étoit d'avoir en sa puissance le troisieme : je veux dire le duc de Mayenne, qui étoit toujours à Lyon sans faire un fort grand usage de son armée. Elle étoit diminuée de plus du tiers par l'inaction où il l'avoit tenue d'abord, & ensuite par l'attaque & la prise du bourg Doisant sous les ordres du sieur de Maugiron, que Lesdiguieres harcela continuellement durant ce siége.

Le roi entreprend aussi de faire arrêter le duc de Mayenne.

Hist. du connétable de Lesdiguieres l. 3. c. 5.

Le roi, dès que le duc de Guise fut mort, fit partir en poste Alphonse d'Ornano, pour surprendre le duc de Mayenne à Lyon, avant que la nouvelle de ce qui s'étoit passé à Blois y fût arrivée. Mais un courrier de Bernardin de Mendoça ambassadeur d'Espagne à la cour de France fit plus de diligence, & le prevint de quelques heures; de sorte qu'Ornano en entrant dans Lyon apprit que le duc étoit échappé.

Celui-ci en est averti & se sauve.

Thuanus, l. 93.

Le duc de Nevers qui faisoit la guerre en Poitou, & y avoit déja pris Mauleon, Montagu, & une trentaine de châteaux, & assiégeoit actuellement la Garnache, fut aussi averti par le roi de la mort du duc de Guise, afin qu'il veillât sur la conduite des gentilshommes partisans de ce duc,

1589.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

1589.

Le duc de Nevers appella la Châtre, Lavardin, & la Chataigneraie les plus considérables du parti, qui d'abord consternés de cette nouvelle, promirent de continuer à servir le roi avec fidélité : mais après la prise de la Garnache qui fut rendue le quartorzieme de Janvier, ils quitterent l'armée, pour suivre la fortune de la ligue.

Quelque diligence que le roi pût faire pour prevenir les principales villes du royaume, & y justifier la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du duc de Guise, les partisans de la ligue furent encore plus prompts que lui. Il avoit sur-tout envie de s'assûrer de la ville d'Orléans, & y envoya pour cet effet d'Entragues qu'il en avoit fait gouverneur : mais dans le temps qu'il entroit dans la citadelle, le sieur de Rossieu natif de la ville, & serviteur du duc de Mayenne y arriva ; & ayant fait sur le champ une assemblée de la maison de ville, souleva toute le peuple contre le roi, par le récit touchant & animé qu'il fit de la mort du duc de Guise. Les bourgeois investirent d'Entragues dans la citadelle, qui n'étoit qu'un foible retranchement à la porte Bannier, & l'obligerent au bout d'un mois à la leur remettre, nonobstant l'approche du maréchal d'Aumont qui venoit à son secours, & que de nouveaux ordres du roi rappellerent ailleurs.

Cayet, t. 1.

Cependant le calme parut rétabli à Blois & dans les états. Le roi y fit mettre en liberté Bois-Dauphin & Brissac, accorda la vie à l'archevêque de Lyon à la priere du baron de Lux son neveu, qui vint se jetter aux piés de Sa Majesté pour la demander. Il fit la même grace à tous les autres prisonniers, & l'on continua les séances : mais la perte qu'il fit sur ces entrefaites de la personne la plus capable de lui donner de salutaires conseils dans les fâcheuses conjonctures où il se trouvoit, fut le présage des grands malheurs qui le menaçoient, & peut-être la cause qu'il y succomba.

Mort de la reine mere à Blois. Voyez les observations, art. de cette reine.

Ce fut la mort de la reine sa mere, qui arriva au château de Blois le cinquieme de Janvier, en la soixante & dixieme année de son âge. Les écrits qui nous restent de ces temps-là, dont les uns sont en faveur, & les autres au désavantage de cette princesse, sont encore aujourd'hui

regarder comme un problème, s'il faut plus s'en rapporter aux louanges qu'on lui a données, qu'au mal qu'on a dit d'elle. 1589.

Tous conviennent de son habileté dans le gouvernement, de son génie rare pour les plus grandes affaires, de la politesse de son esprit, de son éloquence, de sa magnificence, & que tant de grandes qualités étoient soutenues dans cette princesse, d'un air de majesté qui lui attiroit le respect de tous ceux qui l'approchoient, & lui donnoit un ascendant dans les conseils, auquel on se sentoit comme forcé de se soumettre : mais tous s'accordant sur cet article, il y en a qui vont jusqu'à l'accuser d'irréligion, d'impiété, & même de magie, & d'une passion effrenée de dominer, à laquelle ils prétendent qu'elle sacrifia toujours les intérêts de la religion & de l'état durant le regne de ses trois fils, & principalement pendant sa régence & la minorité de Charles IX.

Caractere de cette princesse.

D'autres soûtiennent au contraire, qu'elle demeura toujours très-attachée à la religion catholique, & que les condescendances qu'elle eut quelquefois pour les huguenots, & les liaisons qu'elle prit de temps en temps avec leurs chefs, n'étoient l'effet que d'une sage politique, qui dans la crainte de tout perdre, la faisoit céder à propos à la violence de la tempête, & éloigner par des traités les maux extrèmes dont le royaume & la religion étoient menacés. Pour les autres crimes atroces dont on la charge, ils disent que ce n'étoient pour la plûpart que des calomnies des calvinistes, qui faisoient profession de déchirer sans nul respect & sans nul ménagement tous les princes, toutes les personnes de la cour, & tous les magistrats qu'ils croyoient leur être contraires; de quoi effectivement une infinité de libelles diffamatoires de ce temps-là sont de très-fortes preuves.

Ils ne disconviennent pas que l'envie d'être maîtresse & de gouverner, ne fût une de ses plus fortes passions: mais elle avoit droit de le faire durant sa régence; & les obligations que son fils Henri III. lui avoit étoient si essentielles, qu'elle pouvoit attendre de lui toute la considé-

1589. ration & toute la confiance possible, & qu'il ne fît à son exclusion personne dépositaire de son autorité.

Pour moi, après avoir suivi & étudié toutes les démarches de cette princesse depuis la mort de son mari Henri II. jusqu'à la sienne, je suis plus de l'avis de ces derniers. Et quant à ce que quelques-uns ont écrit, que sur la fin du regne de Henri III. elle s'entendoit contre lui avec les chefs de la ligue, je n'en ai jamais trouvé de preuves qui m'en parussent fort convaincantes.

Elle fut toujours portée à faire la paix à quelque prix que ce fût. Elle fit une infinité de traités de cette nature durant les regnes de ses trois enfans : mais elle se fondoit toujours sur cette maxime que l'expérience montra être véritable, qu'il n'y auroit jamais de salut pour la France par la voie de la guerre. Elle ne pouvoit rien faire de mieux durant le jeune âge de ses deux premiers fils, que de balancer les partis opposés, dont la trop grande puissance étoit également à craindre pour l'autorité du souverain; & toute son adresse alloit à les empêcher de trop prévaloir jusqu'à la majorité. Dans cette vûe elle entretenoit des liaisons avec les chefs des deux factions, pour s'en servir avantageusement selon les occurrences. Elle étoit jalouse de son autorité, & elle le devoit être. Il y alloit de sa propre sûreté, étant informée des cabales qui se formoient contre elle, & des dangers qu'elle courut de la part du Triumvirat, & dont un * des principaux de ce parti proposa d'attenter sur sa vie.

* Le maréchal de Saint-André. Voyez Brantome dans l'éloge de cette reine.

Il paroît certain qu'après la mort du roi Charles IX. elle conduisit tout avec tant d'habileté jusqu'au retour de Henri III. que si ce prince, en arrivant de Pologne, ne se fût pas entierement oublié, & qu'il eût su profiter de la situation où elle avoit mis les affaires, il pouvoit rétablir la tranquillité dans l'état, prendre, avec la couronne qu'elle lui avoit sauvée, l'autorité qui lui étoit dûe, & ruiner peu à peu les partis qui déchiroient son royaume. L'idée qu'on avoit de lui par tout ce qu'il avoit fait n'étant encore que duc d'Anjou, le rendoit redoutable aux plus mutins, qui auroient regardé comme un grand bonheur la grace qu'il leur auroit

accordée : mais sa conduite lui attira le mépris de tout le monde, & en se livrant aux jeunes favoris, il se rendit odieux; & c'est de-là, & nullement de l'ambition de la reine mere que vinrent tous les désordres, dont tout son regne fut troublé.

Sur quoi étoit fondé le reproche d'irreligion qu'on lui fit.

Le reproche d'irreligion fondé principalement sur les lettres qu'elle écrivit au pape, où elle le prioit d'accorder à la France la communion sous les deux especes pour les laïques, le mariage des prêtres & quelques autres articles, parce qu'on lui faisoit entendre qu'ils n'étoient pas essentiels à la religion; ce reproche, dis-je, n'est nullement une preuve de son attachement à l'hérésie. Le premier point avoit été autrefois accordé aux peuples de Bohême, & ce point même aussi-bien que l'autre étoient demandés avec un pareil empressement par l'empereur qu'on ne soupçonna jamais à cause de cela d'être hérétique, parce qu'il les croyoit nécessaires pour le bien de la religion en Allemagne, comme cette princesse les jugeoit utiles & propres à ramener les protestans de France à l'église Romaine.

Enfin sur l'article de la magie, on ne peut nier qu'elle ne fût un peu trop entêtée de l'astrologie judiciaire, qui étoit fort à la mode dans le pays où elle avoit pris naissance : mais de croire qu'elle poussât son entêtement jusqu'à avoir commerce avec le diable, c'est une pure chimere.

Dans le temps que j'écris ceci, on a renouvellé contre elle cette grossiere calomnie, à l'occasion d'une espece de médaille qui s'est conservée dans la famille de monsieur le président de Mesme, & qui a exercé la subtilité de quelques savans, dont les uns croyent que c'est un Talisman, les autres un ouvrage des huguenots, qui sous des figures & des termes énigmatiques, déclaroient au roi la résolution où étoit leur parti, d'obtenir par la force des armes la liberté de conscience, s'il ne la leur accordoit pas de bon gré. Mais quel fonds peut-on faire sur un monument de cette nature, où sauf le respect de ceux qui ont dit leur sentiment là-dessus, je crois que tout homme sage avouera franchement qu'il n'y entend rien, & qu'on n'y peut rien entendre ?

Quoi qu'il en soit, il m'a toujours paru également contre

1589. l'équité & contre le respect dû à la mémoire des princes, de les faire passer dans l'esprit de la postérité pour des personnes exécrables sur des signes équivoques, & sur des actions dont on ignore les ressorts & les motifs, & qui en ont pû avoir de fort légitimes. C'est l'injustice que plusieurs ont faite à la princesse dont je parle, qui, tout bien considéré, & sans trop outrer son éloge, doit passer pour une des personnes les plus accomplies de son sexe qui ayent jamais monté sur le throne de France.

Dernieres paroles qu'elle dit par rapport au roi de Navarre.

Elle surmonta à la mort la haine qu'elle avoit toujours eue pour le roi de Navarre, & voici les dernieres paroles qu'elle dit au roi son fils après avoir fait son testament en sa présence. *Je vous laisse pour dernieres paroles, lesquelles je vous prie avoir en mémoire pour le bien de votre état, que vous aimiez les princes de votre sang, & que vous les teniez toujours auprès de vous, & principalement le roi de Navarre. Je les ai toujours trouvés fideles à la couronne, étant les seuls qui ont intérêt à la succession de votre royaume. Souvenez-vous que si vous voulez rendre la paix, qui est si nécessaire à la France, il faut que vous accordiez la liberté de conscience à vos sujets, ayant observé que les Allemands & plusieurs princes souverains de mon temps, n'ont jamais pû pacifier avec les armes les troubles qu'ils ont eus en leurs pays pour la religion.*

Suites de l'assemblée des états.

Le tour que prirent les affaires obligea, peu de temps après, le roi à suivre ce conseil. Il continua cependant les états à Blois. Le jour même de la mort de la reine mere, il tint une assemblée, où l'archevêque de Bourges parla pour l'ordre ecclésiastique, le comte de Brissac pour la noblesse, & l'avocat Bernard pour le tiers-état. Le roi reçut leurs cahiers, & promit de les examiner : mais il différa la prochaine séance pour un voyage qu'il jugea nécessaire. Comme il ne croyoit pas les prisonniers assez sûrement gardés au château de Blois, il les conduisit lui-même à celui d'Amboise, où il en confia la garde au sieur le Guast. Le seul duc de Nemours ayant trompé ou corrompu ses gardes, trouva moyen de s'échapper, & se sauva à Paris.

Le roi la congédie, & pourquoi.

Le roi ne fut que trois jours à ce voyage, & revint à Blois pour la continuation des états : mais les députés lui ayant

représenté, que les soulevemens qui se faisoient de tous côtés dans le royaume, rendroient inutiles toutes les résolutions qu'ils prendroient pour la réformation de l'état, & que lui-même devoit penser à prendre ses précautions pour sa propre sûreté, il les congédia, après avoir fait une déclaration pour la diminution du quart des tailles, & les avoir assûrés que son intention étoit toujours, que la seule religion catholique fût autorisée dans le royaume. Il les exhorta à employer leur crédit dans les provinces & dans les villes où ils retournoient, à contenir les peuples dans le devoir & dans la soumission. Tous le lui promirent, & très-peu lui tinrent parole. 1589.

Les partisans de la ligue se réveillent.

Thuanus, l. 93.

La mort du duc de Guise étoit sans doute un coup terrible pour la ligue, dont la tête étoit abattue : mais il ne falloit pas lui donner le temps de respirer; & le roi, au lieu d'écouter les conseils timides du maréchal de Retz, en faisant des déclarations & des manifestes, devoit, suivant l'avis de monsieur de Rambouillet, marcher droit à sa capitale avec ce qu'il avoit de troupes, faire promptement venir celles que le duc de Nevers commandoit en Poitou, ou du moins commencer par s'emparer d'Orléans, comme il l'auroit pû aisément, si d'Entragues avoit été assez-tôt suivi du secours qu'on lui envoya inutilement depuis. Mais ce prince à son ordinaire temporisa, quand il falloit agir, & tandis qu'il s'amusoit à Blois à publier des écrits, à tâcher de gagner par des promesses les députés des états, à écouter les envoyés d'Orléans, qui n'avoient engagé la négociation que pour suspendre la marche des troupes prêtes à partir pour secourir d'Entragues, les principaux partisans de la ligue, d'abord fort déconcertés par-tout, se reconnurent, & reprirent cœur dès qu'ils eurent appris les mouvemens que la nouvelle de la mort du duc de Guise avoit causés à Paris.

Soulevement excité à Paris par la faction des Seize.

Car dès le soir de la veille de Noël, la cabale des Seize souleva tout le peuple, lui fit prendre les armes, se saisit des postes les plus importans de la ville, & plaça des corps-de-garde de tous côtés comme à la journée des barricades. La duchesse douairiere de Montpensier sœur du duc de Guise, qui, comme je l'ai dit, étoit venue à Paris pour les

1589. couches de sa belle-sœur, contribua de tout son pouvoir à allumer le feu de la sédition, & le duc de Nemours échappé (*a*) de sa prison étant arrivé sur ces entrefaites, fut reçu comme un Ange du ciel, & comme celui que Dieu avoit délivré par miracle, pour en faire le vengeur de la mort de ses deux freres uterins, & pour prendre à leur place la protection de la religion catholique.

La joie & la fureur des Parisiens redoublerent quand ils apprirent que le duc de Mayenne, sur lequel ils pouvoient beaucoup plus compter encore, s'étoit mis en sûreté, & que les Orléannois soulevés leur servoient de barrieres, pour empêcher que le roi ne vînt si-tôt à eux. Ils leur envoyerent le chevalier d'Aumale pour commander leurs troupes, & se choisirent eux-mêmes pour commandant le duc frere du chevalier.

Le roi l'augmente par son imprudence.

Thuanus, l. 93.

La sédition de Paris à laquelle le roi devoit bien s'attendre, l'étonna cependant beaucoup; & son imprudence fut telle, qu'il prit, pour l'appaiser, le moyen le plus propre à l'augmenter. Ce fut d'y envoyer Compan, Cotte-Blanche, deux des plus dangereux esprits des Seize, & le lieutenant général d'Amiens, autre ligueur des plus séditieux. Il leur accorda la liberté sur la promesse qu'ils lui firent, d'employer tout leur crédit pour ramener les Parisiens à leur devoir. Il fit la même grace à Anne d'Est mere du duc de Guise, ou sur une pareille promesse, ou par compassion pour cette princesse, qui effectivement n'avoit pas paru entrer dans les mauvais desseins de son fils.

Il les fit accompagner par Claude Marcel intendant des finances, autrefois accrédité dans Paris, & qui fut chargé d'assûrer de sa part les Parisiens, qu'ils ne devoient rien appréhender de son ressentiment; que la punition qu'il avoit

(*a*) Il s'échappa de sa prison le 30 Janvier 1589. il avoit fait mettre dans son lit un de ses domestiques, dont il prit les habits, & portant deux fagots, il sortit à la suite de son maître d'hôtel nommé Selincourt, sans que ses gardes le reconnussent; il monta ensuite à cheval avec Selincourt & se rendit à Dourdan d'où il fit avertir le duc d'Aumale de son évasion. Le duc sortit de Paris pour aller au-devant de lui avec une escorte. Il arriva à Paris le premier Février sur les dix heures du soir; toutes les maisons depuis la porte Saint-Jacques par laquelle il entra jusques à l'hôtel de Nemours, qui étoit près des Augustins, furent illuminées, & le peuple crioit : *Vive les princes catholiques, vive la maison de Lorraine. Voyez le journal de Paris à la suite du journal de l'Etoile.*

faite

faite pour sa propre sûreté & pour la conservation de sa couronne, ne s'étendroit sur aucun autre, quelque coupable qu'il pût être; & qu'au reste, pour montrer qu'il étoit résolu à exterminer l'hérésie, & à procurer par toutes sortes de voies, la sûreté de la religion catholique, il avoit de nouveau confirmé authentiquement l'édit de Juillet. 1589.

Ce fut un nouveau surcroît de joie pour les Parisiens, de voir leurs chefs qui s'étoient si heureusement sauvés du grand péril qu'ils avoient couru, & de les trouver toujours, nonobstant les paroles qu'ils avoient données au roi, dans la même disposition de seconder la révolte. Marcel ne fut point écouté : mais sous ombre qu'il étoit venu pour négocier, les Parisiens envoyerent à Blois Pierre le Maistre président aux Enquêtes, grand ligueur, (*a*) comme pour être mieux éclaircis des intentions de Sa Majesté, & en effet pour l'amuser par l'espérance d'un accommodement, auquel ils n'étoient nullement disposés.

Durant cette négociation, le roi reçut un avis qui le jetta en de grandes inquiétudes : c'étoit que le Guast qu'il avoit fait gouverneur d'Amboise, traitoit sous main pour la délivrance des prisonniers qui lui avoient été confiés. Cayet, t. 1.

Quelque justes que soient les commandemens des rois, ils sont quelquefois de telle nature, qu'un honnête homme & un homme de qualité ne peut avec honneur se charger de l'exécution. Il leur faut des ames basses & mal nées, dont ils ne manquent jamais, pour être dans ces occasions les ministres de leur justice. La bienséance les oblige à les récompenser : mais ils ne doivent jamais le faire par un emploi de confiance, ni par leur estime. C'est ainsi que le roi en usa à l'égard de Loignac dont il s'étoit servi pour tuer le duc de Guise : car ce seigneur lui ayant demandé un gouvernement, sur ce que sans cela il ne pourroit être en sûreté contre la vengeance de la maison de Lorraine, ce prince lui dit *que toute autre récompense, hormis celle-là, lui seroit accordée ;* & comme il continua de le presser avec une hardiesse qui approchoit de l'insolence, il le chassa de la cour, d'où s'étant retiré en Guienne sur une de ses terres, il y fut Thuanus, l. 93.

(*a*) Le journal remarque qu'avant que de sortir de Paris ce président fit son testament, s'imaginant qu'on le feroit assassiner comme le duc de Guise.

1589. tué quelque temps après à la chasse d'un coup de pistolet par un gentilhomme son ennemi.

Ce prince auroit dû tenir la même conduite envers le Guast, qui avoit présidé au massacre du cardinal de Guise, & ne lui pas donner le gouvernement d'Amboise, ni mettre entre ses mains le cardinal de Bourbon & les autres prisonniers, dont il lui étoit si important d'être toujours bien assûré. Ce lâche gentilhomme se laissa corrompre par la Chapelle-Marteau un d'entre eux, qui lui fit accroire que le roi, pour satisfaire le Saint-Siege touchant la mort du cardinal de Guise, seroit homme à le livrer entre les mains du pape ; & il l'éblouit tellement par les grands avantages que lui feroient les chefs de la ligue, qu'il l'engagea à recevoir une rançon pour le cardinal de Bourbon & pour les autres prisonniers : & déja entre eux ils traitoient ce cardinal de roi de France, & l'appelloient Charles X.

Mais un des amis de le Guast, à qui il s'ouvrit sur son dessein, lui ayant demandé où il iroit après avoir trahi le roi, & s'il croyoit que les princes de la maison de Guise regarderoient sa trahison comme une expiation suffisante pour la mort du cardinal, il rentra en lui-même, & suspendit l'exécution du traité ; & c'est ce qui donna le temps au roi, qu'on avertit de ce qui se passoit, de retourner à Amboise, pour en tirer les prisonniers.

Le Guast fut fort embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre : mais sans avoir égard à son honneur, & à la fidelité qu'il devoit à son souverain, il soûtint parfaitement son caractere d'ame vénale. Il eut l'insolence de marchander avec le roi, & pour trentre mille écus qu'il se fit payer sur le champ, il lui remit entre les mains le cardinal de Bourbon, le jeune duc de Guise & le duc d'Elbœuf, & retint l'archevêque de Lyon & les autres, avec la liberté de les rendre à ceux qui lui en donneroient une plus grosse rançon. Ce furent les ligueurs, avec lesquels il fit le marché peu de temps après.

L'ambassadeur d'Espagne la fomente ouvertement.

Ce fut dans ce même-temps que Bernardin de Mendose ambassadeur d'Espagne, après avoir secrettement & en vain sollicité les habitans de Blois à se soulever contre le roi, se retira à Paris, où malgré le caractere dont il

étoit revêtu, il agit désormais ouvertement en faveur des rebelles. 1589.

Plus le roi agissoit mollement, & plus ceux-ci devenoient insolens. La mort du duc de Guise qui avoit d'abord extrèmement échauffé les plus étourdis, en avoit contenu plusieurs autres, qui après un tel exemple craignoient pour eux-mêmes : mais quand ils virent que le roi demeuroit à Blois ; que la faction se fortifioit de jour en jour à Paris ; qu'Orleans tenoit ferme dans sa révolte ; qu'une infinité d'autres villes se disposoient à suivre la conduite de la capitale, alors ils s'abandonnerent, & la fureur succedant à quelque reste de crainte, ils suivirent le torrent.

Sermons séditieux de quelques prédicateurs.

Journal de Henri III.

Les prédicateurs sur-tout, qui dans la Morale de leurs sermons de Noël, s'étoient pour la plûpart contentés de gémir en général sur les malheurs du temps, & d'exhorter le peuple à tenir ferme pout la religion catholique revinrent à leurs premiers emportemens contre la personne du roi, & les porterent à des excès incroyables.

Après les éloges des vertus du duc de Guise, de son zele pour la religion, des périls où il s'étoit exposé pour la défendre, des victoires qu'il avoit remportées contre les hérétiques, de sa tendresse pour le peuple de Paris, ils faisoient des peintures & des narrations pathétiques de la maniere dont lui & le cardinal son frere avoient été massacrés, & tiroient les larmes des yeux de tous les assistans. De-là ils venoient aux invectives contre la cruauté du prince auteur de ce massacre, qui les avoit immolés à sa haine & à son attachement pour l'hérésie ; & le représentoient sous les plus horribles couleurs.

Quelques-uns oserent en pleine chaire exiger un serment public de leurs auditeurs pour la vengeance de cette mort. Un d'eux nommé Guincestre ou Lincestre prêchant le premier jour de l'an à Saint Barthelemi, ayant fait sur cela lever la main à tous les Assistans, eut l'imprudence d'adresser la parole à Achille de Harlai premier président qui étoit dans l'œuvre, & de lui crier : *Levez la main, monsieur le président, & levez-la bien haut, s'il vous plaît, afin que tout le monde le voie.* Et il fallut que ce magistrat

1589. obéit, pour n'être pas mis en pieces par la populace, à qui l'on avoit fait accroire, qu'ayant été consulté sur la mort du duc de Guise, il y avoit consenti.

François Pigenat curé de Saint Nicolas des Champs porta sa fureur encore plus loin ; car dans l'oraison funebre du duc de Guise qu'il fit à Saint Jean en Greve, il demanda à ses auditeurs, s'il ne se rencontreroit point parmi eux quelque catholique assez zélé, pour venger sur la personne du tyran, la mort du héros chrétien dont il faisoit l'éloge ; & faisant allusion aux couches prochaines de la duchesse de Guise, il prononça en son nom deux vers imités de Virgile, qui contiennent l'imprécation que Didon fit contre Enée.

Journal MS. d'Antoine Loysel.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Valesios ferroque sequare Tyrannos.

De quoi suivis. Cayet, t. I.

On peut imaginer l'impression que faisoient ces faux pasteurs sur l'esprit du peuple, par cet abus sacrilége de leur ministere. On le vit dès le lendemain, lorsqu'une troupe de forcenés alla aux Augustins abattre & déchirer le tableau, où le roi s'étoit fait peindre avec l'habit de l'ordre du Saint-Esprit, & les cérémonies de la création des chevaliers : son nom & ses armes par-tout où ils paroissoient, furent arrachés, les mausolées de Quelus, de Saint-Megrin, de Maugiron qu'il avoit fait faire dans l'église de Saint Paul, furent brisés : on ne voyoit dans tous les carrefours que placards, que satyres, qu'Anagrammes injurieuses à ce prince : on n'en parloit par-tout que comme d'un hérétique, d'un excommunié, qui n'étoit plus roi, & on ne l'appelloit plus dans Paris que Henri de Valois, & toujours avec les plus horribles épithetes.

Cas de conscience proposé à la faculté de théologie par les rebelles.

Thuanus, l. 94. Cayet, t. I.

On fit encore plus ; car, pour autoriser tant d'énormes attentats, & lever le scrupule de quantité de personnes, à qui ils faisoient horreur, il fut résolu dans le conseil des Seize, de proposer à la faculté de théologie ce cas de conscience, au nom du prevôt des marchands, des échevins & de tous les catholiques de Paris : savoir si les peuples de France ne pouvoient pas prendre les armes, s'unir,

lever de l'argent & contribuer à la défenſe de la religion catholique apoſtolique & romaine, contre un prince qui avoit violé la foi publique dans les états, & ſi par ce violement, on n'étoit pas diſpenſé du ferment de fidélité qu'on lui avoit fait? 1589.

Il eſt décidé contre la fidélité dûe au roi.

Un tel cas n'étoit pas aſſûrément de la compétence de la Sorbonne, & on n'auroit pû même, ſans crime de leſe-majeſté, le propoſer à une aſſemblée des états généraux du royaume. Il fut néanmoins non ſeulement mis en délibération au tribunal de la faculté : mais encore on y conclut le ſeptieme de Janvier pour l'affirmative, & que tout cela pouvoit ſe faire en conſcience : ſoixante & dix docteurs ſignerent cet étrange décret *, & il fut marqué que la déciſion avoit été faite d'un conſentement général.

* Il eſt rapporté dans les mémoires de la ligue, t. 3.

Extrémités où les rebelles ſe porterent contre lui.

Launoi in hiſt. Gymnaſii Navarrici, t. 1. ad annum 1589.

Il eſt toutefois certain, que Jacques le Fevre docteur de Navarre & doyen de la faculté, s'y oppoſa auſſi-bien que quelques anciens docteurs : mais le grand nombre l'emporta par les intrigues des docteurs Boucher, Prevôt, Aubri, Bourgoin, & Pigenat, qui étoient du conſeil des Seize, & qui furent les auteurs de ce ſcandaleux cas de conſcience. Il fut auſſi réſolu qu'on l'envoyeroit à Rome; qu'on ſupplieroit le pape d'en approuver la déciſion, & d'employer toute ſon autorité pour ſecourir l'égliſe de France qui étoit dans un extrème danger. Depuis cette déciſion non ſeulement il n'étoit plus permis de donner le nom de roi au prince : mais encore les confeſſeurs faiſoient grand ſcrupule à leurs pénitens, de le reconnoître pour tel, & la plûpart refuſoient l'abſolution à ceux qui n'étoient pas dans la réſolution de lui dénier abſolument toute obéiſſance. Les prêtres à la Meſſe ne le nommoient plus dans le *Memento* ni dans les autres prieres publiques, ſur quoi il y eut quelque temps après un nouveau décret * de la Sorbonne; & depuis ce prince fut regardé comme un excommunié, un parjure, un hérétique, ou fauteur d'hérétiques, comme le plus déteſtable de tous les hommes, & enfin comme un magicien : car quelques prédicateurs produiſirent ſur cet article en particulier des preuves en pleine chaire auſſi frivoles qu'impertinentes.

Mémoires de Nevers au diſcours de la priſe des armes. Thuanus, l. 95.

* Rapporté au t. 3. des Mémoires de la ligue.

1589. Une populace entêtée de telles folies, & mise en mouvement par des gens aussi emportés que l'étoient les chefs de la cabale des Seize, ne pouvoit pas en demeurer-là; & après de si sanglantes insultes faites à la majesté du souverain, ceux qui étoient dépositaires de son autorité, ne devoient pas s'attendre à être épargnés.

En effet les Seize & le duc d'Aumale, qu'ils avoient fait gouverneur de Paris, sachant qu'Achille de Harlai premier président du parlement, & la plûpart des membres de cet auguste corps persistoient dans la fidélité qu'ils devoient au roi, & désapprouvoient leurs emportemens, résolurent de s'assûrer de leurs personnes, & de les mettre en prison.

Requête séditieuse présentée au parlement.

Bussi-le-Clerc se chargea de la commission, & le seizieme de Janvier, suivi d'une troupe de gens armés, se saisit des portes du Palais & de celles de la grand'chambre, dans le temps que les chambres assemblées délibéroient pour faire une députation au roi. Il y entra & présenta une requête au nom, disoit-il, de tous les bons catholiques de Paris, par laquelle il demandoit qu'il plût à la cour de s'unir avec le prevôt des marchands, les échevins & bons bourgeois de Paris, pour la défense de la religion & de la ville, que conformément au décret de Sorbonne, elle déclarât que les François étoient délivrés du serment de fidélité & d'obéissance envers le roi, & qu'on ne mît plus son nom dans les arrêts; & puis il se retira, pour laisser déliberer ces messieurs sur la requête.

Violence faite à cette compagnie. Journal de Henri III.

Mais étant rentré un moment après avec toute sa troupe le pistolet à la main, il dit qu'il voyoit bien, que puisqu'on délibéroit sur une requête si juste, il y avoit dans leur corps des gens qui trahissoient la ville; qu'on les connoissoit, & que sans attendre davantage, ceux qu'il alloit nommer eussent à le suivre jusqu'à l'hôtel de ville, où ils apprendroient ce qu'on avoit à leur dire. Il commença à lire sa liste, à la tête de laquelle étoient le premier président, & les présidens Potier & de Thou; & comme le premier président l'interrompit, pour lui demander de la part de qui & par quelle autorité il intimoit un tel ordre à la cour, cet homme impudent, qui par sa qualité de

simple procureur n'avoit jamais parlé dans la chambre que tête nue, répondit d'un ton menaçant, *qu'ils se hâtassent seulement de marcher, & ne l'obligeassent pas à en venir à la violence.*

Alors tous les présidens & conseillers se leverent, & dirent qu'il n'étoit pas besoin d'une plus longue lecture, & que tous suivroient monsieur le premier (*a*) président leur chef en quelque endroit qu'on le menât.

Que les ligueurs conduisent à la Bastille.

L'assemblée étoit de plus de cinquante tant présidens que conseillers, dont plusieurs n'étoient pas sur la liste. Bussi-le-Clerc se mit à leur tête, & les fit investir par ses gens. Il les conduisit tous en robe & en bonnet par le Pont au Change au travers de la foule du peuple, qui les chargeoit de mille injures. Quand ils furent à la Greve, ils tournerent vers l'hôtel de ville, sur ce que Bussi leur avoit fait entendre qu'on les y attendoit : mais il leur dit qu'il falloit aller plus loin, & leur ayant fait prendre à droite, les conduisit à la Bastille, dont le duc de Guise l'avoit fait gouverneur après la journée des Barricades.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cotté* 4. K. *fol.* 310.

Nouveau parlement établi en sa place.

Dès le même jour il arrêta encore quelques autres magistrats, tant du parlement que de la chambre des comptes, de la cour des aydes & des autres compagnies, qui furent mis en diverses prisons. Monsieur Nicolaï premier président de la chambre des comptes, qui avoit eu un ordre du roi de ne point quitter Paris, où il pouvoit par son crédit lui rendre service, fut obligé de se cacher durant ce tumulte, pour éviter l'emprisonnement : mais voyant l'autorité des magistrats ainsi foulée aux piés, il trouva moyen de s'échapper, & se retira à une maison de campagne. Bussi fit sortir de la Bastille ceux dont il n'avoit pas eu les noms sur son papier : & d'une partie de ceux-là & des autres qui ne s'étoient pas trouvés au Palais, on composa comme un nouveau parlement. Le président Brisson fut mis à la tête, & y fit les fonctions de premier président. Il accepta trop aisément cet emploi, pour n'être pas soupçonné de s'entendre avec les ligueurs, nonobstant une protestation qu'il fit en secret en présence de Notaires, sur-tout ce qui

Voyez les observations.

(*a*) Il ne sortit de prison qu'après la mort du roi moyennant la somme de dix mille écus d'or, *Thuan. l.* 97.

1589.

Journal de Henri III.

s'étoit fait & se feroit dans la suite. Le sieur Molé conseiller de la cour étant tiré de la Bastille, fit tous ses efforts pour se défendre d'accepter la place de procureur général, & ne se rendit qu'aux clameurs du peuple, qui l'y força par les menaces de le faire mourir, s'il le refusoit. Jean le Maître & Louis d'Orleans avocats au parlement furent choisis pour l'emploi d'avocats généraux, & dès le lendemain de l'emprisonnement du premier président & des autres, les causes se plaiderent à l'ordinaire.

Le vingt-sixieme du mois arriva un héraut de la part du roi, pour ordonner au duc d'Aumale qui avoit été fait gouverneur de Paris par la ligue, d'en sortir incessamment, & pour interdir le nouveau parlement, la chambre des comptes, & les autres jurisdictions : mais au lieu de l'entendre & de lire les ordres qu'il portoit, il fut mis en prison : peu s'en fallut qu'il ne fût pendu, & il fut renvoyé quelques jours après sans réponse.

Premiers actes de son autorité.

Un des premiers actes de ce nouveau parlement, fut de déclarer nul le serment que Compan & Cotte-Blanche avoient fait de se rendre à leur prison de Blois, supposé qu'ils ne pussent ramener les esprits des Parisiens. Ils avoient sans beaucoup de peine suspendu leur retour sur une * requête qui avoit été présentée, signée de quarante-huit des principaux Bourgeois, pour l'empêcher ; & défense leur fut faite de retourner vers le roi. Quelques jours après, la requête présentée par Bussi-le-Clerc, laquelle avoit été l'occasion de la prison du premier président, fut entherinée, & cent vingt-six tant présidens que conseillers, princes de la maison de Guise, & prélats (*a*) jurerent sur le crucifix, de ne se jamais départir de la ligue, & de poursuivre la vengeance de la mort du duc & du cardinal de Guise contre tous ceux qui en avoient été ou les auteurs, ou les complices. On fit signer cet arrêté par tous les avocats, procureurs, notaires, greffiers de la cour ; & le nombre de ceux qui participoient par leurs signatures à ce nouvel attentat, fut de trois cents vingt-six.

* Elle est dans la bibliotheque de M. Colbert.

Journal de Loysel.

Cayet, t. I.

On forma au duc d'Aumale un conseil de quarante personnes

(*a*) Ce serment est rapporté au long dans l'histoire de Cayet, t. I. fol. 140. & au t. 3. des Mémoires de la ligue.

ſonnes tirées des trois ordres du royaume. Ceux qu'on choiſit dans le clergé furent les ſieurs de Breſé évêque de Meaux, Roſe évêque de Senlis, de Villars évêque d'Agen, Prevôt curé de Saint Severin, Boucher curé de Saint Benoît, Aubri curé de Saint André, Pelletier curé de Saint Jacques, Pigenat curé de Saint Nicolas, & Launoi chanoine de Soiſſons. De l'ordre de la nobleſſe le marquis de Canillac, les ſieurs de Menneville, de Saint Paul, de Roſne, de Montberault, de Hautefort, & de Sanzai. Du tiers-état le préſident de Neuilli, quoique priſonnier à Amboiſe, de la Bruyere lieutenant particulier, qui prit la qualité de lieutenant civil, de Machaut, Beauclerc, de Marillac, Acharie, & pluſieurs autres bourgeois ou officiers. 1589.

Ce conſeil fit auſſi-tôt publier une déclaration au nom des princes unis avec les trois états catholiques, ainſi qu'ils s'exprimoient, & l'envoyerent dans les provinces. Par cette déclaration ils aboliſſoient le quart des tailles, & promettoient de réduire tous les impôts & ſubſides, ſur le pié qu'ils étoient du temps de Louis XII. dont le regne fut toujours regardé comme le plus heureux & le plus moderé qu'on eût vû de long-temps en France. Cet écrit fit un très-mauvais effet dans les provinces, que cet appas rendit très-favorables à la ligue; & il empêcha preſque tout l'effet de ceux que le roi publia contre les ducs de Mayenne & d'Aumale, contre le chevalier d'Aumale & les révoltés de Paris.

Nouvelle audace des ligueurs.

A l'occaſion du ſerment fait dans le nouveau parlement, la furie des Pariſiens & les invectives des prédicateurs contre le roi & les royaux, ainſi qu'ils les appelloient, recommencerent. Le peuple pilla le convent des Minimes de Vincennes, où ce prince avoit fait de riches préſens de dévotion en argenterie, & où il avoit pluſieurs meubles précieux. Saint Martin capitaine du château de Vincennes ayant refuſé de le rendre aux Pariſiens, ils abattirent les arbres du parc, & tuerent les bêtes fauves qui y étoient en grand nombre. C'étoient tous les jours nouveaux empriſonnemens de ceux que l'on ſoupçonnoit être du parti du roi, & ces déſordres continuerent juſqu'à l'arrivée du duc de Mayenne, qui ne s'étoit pas preſſé de venir à

1589. Paris, jusqu'à ce qu'il eût vû quel train les choses prendroient.

Son premier soin, au sortir de Lyon, fut de se bien assûrer de son gouvernement de Bourgogne. Il commença par Mâcon, & puis il se rendit maître de Beaune. Il alla de-là à Dijon, où il avoit une garnison dans le château à sa dévotion ; & par ce moyen il étoit maître de la ville & du parlement : ce qui n'empêcha pas plusieurs seigneurs & gentilshommes du parti du roi, de se fortifier dans leurs châteaux, & de s'emparer quelque temps après de Semur & de Flavigni, où plusieurs présidens & conseillers du parlement & autres officiers royaux se réfugierent.

Caractere du duc de Mayenne, que le roi tâche en vain de gagner.

Ce prince étoit d'un caractere qui donnoit d'une part au roi quelque espérance de le gagner ; & de l'autre, s'il n'y réussissoit pas, beaucoup de crainte, par les ressources que trouveroit la ligue dans la conduite d'un tel chef.

Il n'avoit ni tant d'ambition, ni tant de vivacité, ni tant d'impétuosité que son frere le duc de Guise, & les entreprises brusques & hasardeuses n'étoient pas de son goût.

Tout vaillant qu'il étoit, la modération & la prudence l'emportoient dans lui sur la valeur ; & si le duc son frere avoit suivi ses conseils, il se feroit borné à la ruine des favoris, & à mettre sa maison à la cour dans le crédit & dans la puissance, où elle avoit été sous les précedens regnes. Peu de capitaines en Europe l'égaloient en habileté pour la conduite d'une armée, où malgré la licence des guerres civiles, il savoit maintenir la discipline militaire. Il possédoit en perfection l'art des siéges, & ne manquoit gueres de prendre les villes qu'il attaquoit. On estimoit sa droiture & l'on se fioit beaucoup plus à lui qu'au duc de Guise, qui promettoit beaucoup, sans fort s'embarrasser de rien tenir ; au lieu que lui avoit pour maxime de n'engager sa parole, qu'avec résolution de la garder, & en prévoyant qu'il le pourroit faire. Sa sagesse le faisoit comparer à Ulysse, & la différence que l'on mettoit en général entre les deux freres, étoit que l'un abandonnoit

Thuanus, l. 93.

1589.

tout à la fortune, & que l'autre la ménageoit par la précaution.

Le roi, dès qu'il sut qu'Ornano l'avoit manqué à Lyon, lui écrivit pour l'appaiser sur la mort de ses freres; le faisant ressouvenir de l'avis que lui-même lui avoit donné, de se précautionner contre les entreprises du duc de Guise. Il lui fit les promesses & les offres les plus avantageuses, supposé qu'il voulût contribuer de son autorité à rendre la tranquillité à l'état: mais sa douleur & son honneur qu'il croyoit engagés à tirer vengeance du massacre de ses deux freres, ne lui permirent pas de rien écouter. Les fréquentes ambassades qu'il recevoit des Parisiens qui le conjuroient de venir se mettre à leur tête, les instances que lui fit la douairiere de Montpensier sa sœur, qui alla le trouver en Bourgogne, le soulevement d'Orleans, celui des principales villes de Picardie, & en particulier d'Amiens, où les duchesses de Longueville & le comte de Saint Paul furent mis en prison par les bourgeois, celui des gouverneurs de Champagne, où toutes les villes leverent l'étendart pour la ligue, excepté Châlons, qui chassa de Rosne, que le duc de Guise y avoit envoyé pour y commander, le mépris & la haine que les peuples témoignerent par-tout pour le roi, & l'impuissance où étoit ce prince de suspendre cette révolution générale; tout cela détermina le duc de Mayenne à suivre le chemin que la fortune lui ouvroit, & à s'engager dans une révolte, qui, outre le motif de la religion, étoit encore colorée de celui de venger la mort de ses freres, & de se mettre lui-même en sûreté.

Motifs de sa révolte.

De Dijon il alla à Troyes, que le cardinal de Guise avoit mise l'année précédente dans les intérêts de la ligue. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs, & envoya delà des commissions aux officiers partisans de la ligue, & entre autres à Rosne & au capitaine Saint Paul, pour lever des soldats & commander en Champagne & en Brie. Ses troupes grossissoient à mesure qu'il avançoit: il se trouva assez fort pour aller au secours d'Orleans, & s'assûra de Sens en chemin faisant. Mais Orleans étoit déja hors de crainte par la retraite du maréchal d'Aumont, dont les

1589. troupes ne furent pas en état de forcer les retranchemens que les bourgeois avoient eu le loisir de faire contre la citadelle, qui fut ruinée du côté de la ville, & abandonnée par d'Entragues.

Le duc de Mayenne, après avoir donné les ordres qu'il jugea nécessaires pour la défense de cette importante place, prit son chemin par la Beausse, où Chartre, qui en est la capitale, sollicitée par les Parisiens, se donna à lui, malgré Nicolas de Thou & François Descoubleau de Sourdis. Le premier étoit évêque de la ville, & l'autre gouverneur de la province : mais n'ayant point de garnison pour contenir le peuple, ils ne purent sauver au roi cette ville, qui lui étoit de grande conséquence à cause de son voisinage de Paris, & de l'abondance de blé que fournissent les campagnes de Beausse.

Comment il fut reçu à Paris.
Journal de Henri III.

Le duc, après tant & de si faciles conquêtes, entra dans Paris le douzieme de Février parmi les acclamations du peuple, & des témoignages de joie & d'affection les plus excessifs, jusques-là qu'il y en eut qui le firent peindre avec une couronne fermée sur la tête, pour marquer qu'ils étoient tout disposés à le placer sur le throne.

Mais ce prince trop sage, pour se laisser éblouir par les emportemens d'une faction populaire, reçut avec beaucoup de modestie tous les honneurs qu'on lui faisoit, & en même-temps résolu de ne se pas livrer aux caprices de la faction des Seize, qui dominoit dans le conseil des quarante nouvellement établi.

Où on le mit à la tête du conseil général de l'union.
Cayet, t. 1.

Il s'y prit d'une maniere fort adroite, pour se rendre maître dans ce conseil, dont on lui déféra d'abord la qualité de chef. Il fit entendre à ceux qui le formoient, que le *conseil général de l'union*, car c'est ainsi qu'il fut nommé, devant être comme l'ame qui donneroit le mouvement à tout le royaume, & d'où tous les ordres seroient envoyés dans les provinces ne pouvoit être trop nombreux, ni composé de trop de gens de mérite & d'autorité ; & il fit conclure qu'on y admettroit quantité d'autres personnes, dont la sagesse, la probité, le zele pour l'état & pour la religion étoient connus de tout le monde. Ceux qu'il nomma furent acceptés ; savoir le sieur Hennequin évêque de

Rennes, l'abbé de Lenoncourt, les ſieurs Jeannin préſident au Parlement de Bourgogne, & Vertus préſident au parlement de Bretagne, le préſident le Maître, les ſieurs de Sarmoiſe & Dampierre maîtres des requêtes, d'Amour conſeiller, les ſieurs de Villeroi pere & fils, de la Bourdaiſiere, du Fay, les préſidens d'Ormeſſon & de Videville, le ſieur l'Huillier, maître des comptes, le procureur général & les avocats généraux du nouveau parlement de Paris, le prevôt des marchands, les échevins & le procureur de la ville, les députés des trois ordres des provinces, lorſqu'ils ſe trouveroient à Paris, & tous les évêques & tous les princes de l'aſſociation, quand ils jugeroient à propos d'aſſiſter aux aſſemblées. 1589.

En aggrégeant tant de perſonnes de diſtinction & de naiſſance, qu'il s'attachoit en leur procurant cet honneur & cette conſidération, ſon principal but étoit de contenir dans les bornes la faction des Seize, la plûpart gens de néant, & qui ſe trouvoient en trop grand nombre dans l'établiſſement du premier conſeil des quarante: c'étoit de ne s'en pas laiſſer gourmander, de réprimer leurs fougues, & d'oppoſer dans leurs délibérations à leurs conſeils toujours violens, la pluralité des ſuffrages de tant de prélats, de ſeigneurs, de magiſtrats plus modérés, & plus capables d'entrer dans ſes vûes pour l'avantage de la cauſe commune.

Il eſt déclaré lieutenant général de l'état royal. Journal de Henri III.

Un des premiers actes de cette aſſemblée, fut de nommer & de déclarer le duc de Mayenne lieutenant général de *l'état royal* & couronne de France, titre qui lui fut confirmé par le parlement le treizieme de Mars, & qui n'avoit jamais été en uſage dans le royaume: car quoique dans les regnes précédens, il y eût eu des lieutenans généraux, & des régens ou des régentes durant les minorités des princes, ces qualités, par leur propre ſignification, ſuppoſoient toujours un chef, qui étoit ſupérieur en dignité à ceux qui les portoient, c'eſt-à-dire, un Roi: mais en cette rencontre on ne comprenoit pas à quel ſupérieur ſe rapportoit ce titre de lieutenant, ni ce que ſignifioit ce mot *d'état royal*, auquel on l'avoit joint en le conférant au duc de Mayenne. On fit alors là-deſſus bien des réflexions: mais elles n'em-

1589. pêcherent pas que le duc de Mayenne, en vertu de ce titre, ne fût revêtu d'une puissance comme souveraine, qu'il ne tarda pas à exercer.

Reglemens qu'il fit en cette qualité.

Il fit avec le conseil de l'union pour tout le royaume des reglemens de police tant par rapport à ceux qui entreroient dans l'union, qu'à ceux qui refuseroient d'y entrer, ou qui s'en retireroient, après avoir fait le serment. On y pourvoyoit aux avantages des uns, & on y confisquoit les biens des autres, aussi bien que ceux des hérétiques. Il ordonna que toutes les provisions d'offices & autres lettres de justice, qui s'expédioient par le chancelier ou par le garde des Sceaux, seroient désormais expédiées par le conseil de l'union sous le sceau de ce conseil, & fit défenses à toutes personnes d'en prendre d'ailleurs : & supposé que quelqu'un en eût pris depuis le vingt-quatrieme de Décembre sous un autre sceau que celui de l'union, on les annulloit, & on obligeoit les pourvûs à en demander d'autres.

Il fut ordonné que le pape seroit supplié de régler la nomination des bénéfices consistoriaux qui auroient vaqué depuis ce temps-là, ou qui vaqueroient dans la suite ; qu'en attendant, le conseil de l'union nommeroit des œconomes pour en percevoir les revenus, & que pour les autres de collation ou de présentation royale, ou qui vaqueroient en régale, il y seroit pourvu par le duc de Mayenne & le conseil de l'union.

Que l'on convoqueroit les états pour le quinzieme de Juillet; que cependant l'administration des finances & la perception des impôts & des revenus de la couronne seroient entre les mains du même conseil, aussi bien que les aubaines & autres choses semblables.

En un mot, le duc de Mayenne s'attribua toute la puissance royale dans cette ordonnance, qui fut lue, publiée & enregistrée au parlement, à la chambre des comptes & à la cour des aydes au commencement du mois d'Avril.

Autres soulevemens dans le royaume en faveur de la ligue.

Il agissoit de cette maniere avec d'autant plus de confiance, qu'il apprenoit tous les jours les soulevemens qui se faisoient en faveur de la ligue dans tous les quartiers du royaume. La ville de Rouen avoit été une des premieres à suivre l'exemple de Paris. Les habitans chasserent le

1589.
ſieur de Carrouge leur gouverneur, & pluſieurs des officiers du parlement ſe ſauverent au Pont-de-l'Arche, que le ſieur du Rolet qui en étoit gouverneur, maintint dans l'obéiſſance du roi. Pluſieurs villes de cette Province imiterent leur capitale. Lyon & Toulouſe en firent autant ; & dans cette derniere la populace ſoulevée par Urbain de Saint Gelais bâtard de Lanſac & évêque de Comminges, ne céda gueres en fureur à celle de Paris. Etienne Duranti premier préſident & Jacques Daffis avocat général furent les principales victimes de la ſédition : le corps du premier fut traîné par les rues, & puis pendu à une potence. Mille outrages furent faits aux portraits du roi, & on ne peut avec bienſéance rapporter ce qui fut dit contre ſa perſonne.

Bourdeaux fut ſauvé une ſeconde fois au roi par la réſolution & par la prudence du maréchal de Matignon : mais ne pouvant être partout, & ſa préſence étant abſolument néceſſaire dans cette capitale, il lui fut impoſſible de contenir les bourgeois d'Agen, qui ſe déclarerent pour la ligue. Le Mans, Poitiers, Bourges, Aix, Arles, Marſeille, Laon, Riom, & pluſieurs autres villes conſidérables du royaume ſe laiſſerent auſſi emporter au torrent, & à cette manie que les émiſſaires de la ligue répandus par-tout leur inſpirerent. De Vins ſouleva preſque toute la Provence ; Angers eût encore été enlevé au roi par le comte de Briſſac, qui nonobſtant les promeſſes qu'il avoit faites à ce prince lorſqu'il en obtint ſa liberté, reprit ſes anciens engagemens avec les ligueurs, & entreprit de forcer le château gardé par le ſieur de la Puchairie : mais le maréchal d'Aumont y arriva aſſez-tôt avec le régiment de Picardie pour le ſecourir. Briſſac fut obligé de quitter la partie, & d'abandonner cette ville, qui fut condamnée à une groſſe ſomme d'argent pour ſe racheter du pillage.

Cet exemple de ſévérité que le maréchal y fit, ſervit au duc de Mercœur pour hâter la révolte de la Bretagne, dont il étoit gouverneur. Les villes de Nantes & de Rennes, & enſuite toutes les autres de la province ſe preſſerent de faire le ſerment de l'union, & de chaſſer tous les royaux ou politiques, ainſi qu'on appelloit ceux qui tenoient le parti du roi. Les ſieurs Tournemine, Montbarot, d'Aſſe- D'Aubigné, t. 3, l. 2. c. 17.

1589. rac & quelques autres seigneurs & gentilshommes tinrent quelques jours dans Rennes contre les ligueurs : mais le maréchal d'Aumont n'ayant pû les secourir assez promtement, ils furent contraints de céder au nombre qui les accabloit. La révolte fut empêchée quelque temps par Rostain dans Melun, & par Livri dans Senlis : mais le voisinage de Paris & le mauvais exemple des autres places des environs entraînerent celles-ci comme les autres, malgré les mesures que purent prendre leurs gouverneurs. Toutes ces révoltes néanmoins ne se firent pas en même-temps, mais dans l'espace de quelques mois

Extrémités où le roi fut réduit.

Le mal s'étendant tous les jours & devenant presque universel, le roi se trouva réduit à d'étranges extrémités : également haï des catholiques & des huguenots, il se voyoit en butte aux uns & aux autres, sans espoir de réconciliation avec les premiers qui ne le regardoient plus comme leur roi, & se faisant un scrupule & une honte d'avoir recours aux seconds, tant à cause de la religion, que parce qu'il avoit toujours fait profession d'être leur ennemi déclaré. C'étoit pourtant une nécessité absolue pour lui de tourner de ce côté-là ; & il la subit enfin, sachant bien que le roi de Navarre le recevroit à bras ouverts, & autant par inclination que par intérêt.

Il rappelle le duc de Nevers.
Thuanus, l. 94.

Mais ne voulant pas porter sa seule personne dans ce parti, il rappella avant que faire une telle démarche le duc de Nevers avec l'armée qu'il commandoit en Poitou. Nicolas de Harlai, sieur de Sanci s'étant offert à aller faire des troupes en Suisse, où il avoit été ambassadeur, y fut envoyé, & eut ordre, s'il en pouvoit lever quelques-unes, de les amener le plus promptement qu'il lui seroit possible. Ce seigneur partit sans recevoir du roi aucun argent pour une négociation, où il en falloit beaucoup afin d'y reussir. Il passa à Lyon déguisé de peur d'être arrêté par les Ligueurs, comme le sieur de Poigni l'avoit été revenant de son ambassade de Piémont. Il arriva à Geneve conduit par un Suisse, & passa de-là chez les Cantons.

Et le duc d'Epernon.
Cayet, t. 2.

Le roi durant ce temps-là étoit toujours demeuré à Blois avec son régiment des gardes & les Suisses de Galati. Il y avoit pensé mourir d'une violente dyssenterie, & encore plus du

1589.

du chagrin que lui causoit l'ingratitude d'une infinité de seigneurs, de gentilshommes, de gouverneurs de places qu'il avoit comblés de bienfaits, & qui abusoient de ses graces, de l'autorité & des emplois qu'il leur avoit confiés, pour fortifier le parti de ses ennemis. La plupart de ceux qui lui étoient demeurés fideles se rendirent auprès de lui, & entr'autres le cardinal de Lenoncourt, monsieur de Damville, la duchesse d'Angoulême, les princes du sang, savoir le duc de Montpensier, & le prince de Dombes son fils, le prince de Conti & le comte de Soissons qui avoit défait une assez grosse troupe de ligueurs en passant par le Maine. Il invita aussi le duc d'Epernon à le venir joindre avec les troupes qu'il avoit en Angoumois; & ce fut une grande joie pour ce Seigneur après sa disgrace, de se voir ainsi recherché. Il avoit été fort sollicité par le roi de Navarre de se joindre à lui & aux huguenots, & pouvoit être fort tenté de le faire, sur-tout depuis ce qui s'étoit passé à Angoulême. Il ne jugea pas à propos de se presser : mais se voyant rappellé par le roi, il ne se fit pas beaucoup prier. La raison du devoir & celle de l'intérêt étoufferent ses ressentimens ; il regarda ce changement de scene comme un évenement qui ouvroit une nouvelle carriere à son ambition, & pouvoit le faire remonter jusqu'où sa premiere fortune l'avoit conduit. Il se mit donc en marche avec quatre mille hommes de pié, & huit cents chevaux vers la Riviere de Loire.

Thuanus, l. 94. Histoire d'Epernon, l. 3.

Comme Blois n'étoit pas une place assez forte pour que le roi y pût être en sûreté, quand les ligués se mettroient en campagne, on délibéra dans quelle province du royaume il se retireroit.

Le duc de Nevers étoit d'avis qu'on allât se poster dans le Bourbonnois, d'autant que Moulins qui en est la capitale, étoit fidele au Roi. Il disoit qu'on pourroit de-là donner la main aux troupes que le sieur de Sanci ameneroit de Suisse, & que Lyon qui ne s'étoit pas encore déclaré pour la ligue, mais où il y avoit déja de grands mouvemens, se tiendroit dans le devoir, voyant marcher les troupes de ce côté-là. Il avoit encore une autre raison qu'il ne disoit pas en donnant ce conseil au roi : c'est qu'il vouloit l'éloigner du roi de Navarre dans la crainte qu'il ne prît la résolution de se joindre

1589. à lui sur la proposition qui en avoit été faite dans le conseil : car il étoit fort aheurté sur cet article, par son zele sincere pour la Religion égal à sa fidélité envers son souverain; mais dont la concurrence étoit capable de le faire balancer entre l'un & l'autre.

Le comte de Soissons au contraire soûtenoit que ce seroit tout perdre, que d'abandonner les villes de la riviere de Loire; que c'étoit le centre du royaume, où la noblesse fidele des provinces d'en deça & d'au-delà, pourroit se rassembler auprès du roi; que si les ligués s'en rendoient les maîtres, une partie de ses bons serviteurs seroit coupée; que sa retraite vers le Bourbonnois auroit tout l'air d'une fuite, chose indigne de lui; que Tours ville riche, grande, forte par sa situation, étoit en sa puissance, & qu'il en devoit faire sa place d'armes.

Comme on délibéroit là-dessus, un nouvel incident fit conclure à prendre ce dernier parti. La populace animée par les prédicateurs du carême se souleva à Tours : le sieur de Souvrai qui en étoit gouverneur, quoique fort agréable aux habitans par ses manieres honnêtes & populaires, & par la réputation de probité qui le rendoit respectable, employa en vain la douceur pour appaiser la sédition, & fut contraint d'y employer la force; mais sans oser toutefois faire d'exemple sur les séditieux. Il informa le roi du danger où il étoit de perdre encore cette ville, s'il ne la bridoit par une forte garnison; & ce prince sur cet avis prit la résolution d'y résider, jusqu'à ce qu'il vît de quel côté les ligués porteroient leurs armes.

Il transfere à Tours le Parlement & la chambre des comptes de Paris.
Histoire d'Epernon, l. 3.

Avant que de partir de Blois, il fit un édit par lequel il déclaroit, qu'il transféroit le parlement & la chambre des comptes de Paris à Tours, donnoit ordre à tous les magistrats de ce corps de s'y rendre, & interdisoit de nouveau les tribunaux de Paris. Il laissa une garnison à Blois sous les ordres du duc d'Epernon, qui s'étoit rendu auprès de lui, envoya le cardinal de Bourbon sous une bonne escorte au château de Chinon (*a*), dont François de Chavi-

(*a*) Après la mort d'Henri III. le sieur du Plessis Mornai eut ordre d'Henri IV. de retirer le cardinal de Bourbon des mains de Chavigny, celui-ci étoit gouverné par sa femme avec laquelle du Plessis Mornai eut une conférence dans

gny qu'il connoissoit homme d'honneur & d'une fidélité incorruptible, étoit gouverneur, & qui bien qu'aveugle, suppléoit à ce défaut par une grande prudence. Le duc d'Elbœuf fut conduit au château de Loches, où le sieur Gaillard commandoit, & le jeune duc de Guise fut mis en celui de Tours à la garde de Rouvrai.

1589.

La présence du Roi à Tours ôta tout moyen aux mutins d'y rien entreprendre davantage, & ce fut de-là qu'il commença à traiter avec le roi de Navarre.

Et se tourne du côté du roi de Navarre.

Ce prince ayant appris le massacre du duc de Guise, sut se modérer dans la joie que devoit naturellement lui causer la mort de son plus dangereux ennemi. Il le plaignit en louant ses grandes qualités, & dit seulement qu'il n'étoit pas fort surpris du malheur qui lui étoit arrivé; qu'il l'avoit dû prévoir, & que sa conduite le lui avoit attiré: mais cependant il profita du désordre que cet accident causa dans le parti catholique. Il avoit surpris Niort la veille de la mort du duc de Guise: Maillesais & Pont-Saint-Maixant lui avoient ouvert leurs portes. Il s'approcha ensuite de la Loire. Loudun, l'Isle-Bouchard, Mirebeau, Châtelleraut, Vivonne & quelques autres places & châteaux se soumirent à lui. Il y laissa aux catholiques l'exercice libre de leur religion: il n'y fit aucun changement à cet égard, sinon qu'il y rétablit les calvinistes dans leurs biens & dans la liberté de conscience, & recommanda aux uns & aux autres d'y vivre en paix. Il s'empara aussi de la Ville & du château d'Argenton en Berri, nonobstant le secours qu'on y avoit envoyé d'Orléans, & qui arriva trop tard.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 26.
Mémoires de la ligue, t. 2.

De-là étant retourné à Châtelleraut, il y publia une Déclaration * qu'il adressa aux trois ordres du royaume, où faisant plusieurs réflexions sur-tout ce qui s'étoit passé de-

Déclaration de ce prince adressée aux trois Ordres du royaume.

* Datée du 4 Mars 1589.

l'isle de Montsoreau. Ils convinrent que Chavigny remettroit le cardinal à ceux que le roi lui enverroit, à condition que Sa Majesté lui feroit d'abord compter deux mille écus, ensuite six mille lorsqu'il rendroit le prisonnier, & pour dernier payement quatorze mille écus payables en quatre mois, ce qui faisoit en tout vingt-deux mille écus valant 66000 liv. En conséquence de ce traité du Plessis s'étant transporté à Chinon y reçut le cardinal des mains du sieur de Chavigny le 3 Septembre 1689. & le conduisit à Loudun, où il demeura malade pendant quelques jours. Quand il fut guéri, du Plessis le remit entre les mains des sieurs de la Boulaye & de Parabere, qui le conduisirent à Fontenai en Poitou. *Mémoires de du Plessis Mornai, tom 2. p. 20.*

1589. puis le vingt-troisieme de Décembre jusqu'à ce jour, & sur les maux infinis que la guerre avoit faits & feroit encore dans le royaume, il les exhortoit à suivre les intentions du roi pour la paix, & pour la réunion de toutes les parties de l'état. Il y protestoit que si Sa Majesté vouloit se servir de lui, pour empêcher la ruine prochaine dont le royaume étoit menacé par les animosités qui le déchiroient, il lui mettroit entre les mains toutes ses troupes & sa propre personne, pour en disposer comme il jugeroit à propos; qu'au reste il leur répétoit ce qu'il avoit déja dit tant de fois qu'il n'étoit point opiniâtre sur l'article de la Religion; mais qu'on ne l'en feroit jamais changer par la force; qu'il étoit prêt de se faire instruire par les voies ordinaires & canoniques; qu'il ne prétendoit point non plus forcer les catholiques à suivre la sienne, & que quoi qu'il arrivât, il continueroit de faire comme il avoit fait jusqu'alors; c'est-à-dire, de laisser vivre chacun dans sa religion, sans rien innover, quelque avantage que Dieu lui donnât sur ses ennemis.

Cayet, t. 1. D'Aubigné, l. 3. c. 16.

Le Roi connut par cette déclaration & par quelques autres voies, la disposition du roi de Navarre à son égard, & lui envoya à Châtelleraut la duchesse d'Angoulême pour entamer la négociation.

Motifs qui porterent le roi à traiter avec lui.

Diverses lettres du roi au roi de Navarre, dans la bibliotheque de M. Foucault conseiller d'état. Histoire d'Epernon, l. 3.

Il y avoit déja plusieurs années que le roi avoit un grand penchant à s'unir au Roi de Navarre. Depuis les traités de Nerac & de Flex, il avoit un grand commerce de lettres avec lui, & lui écrivoit avec beaucoup de confiance dans le temps que la ligue éclata. Il comprenoit bien & lui représentoit fortement, que leurs intérêts étoient communs, & que la ruine du royaume & celle de l'autorité royale les regardoient également: mais il n'avoit jamais osé faire d'autres démarches, dans la crainte d'autoriser les calomnies des ligueurs, qui le faisoient passer pour fauteur des hérétiques, & pour ennemi de la religion catholique. Ce fut la seule extrémité où il se trouva dans le temps dont je parle, qui lui fit franchir le pas.

Avant que la duchesse d'Angoulême fût venue pour cette union à Châtelleraut, on avoit fait quelques avances là-dessus par le duc d'Epernon, & puis par le baron de Rosni: car ce

seigneur passant par Blois *incognitò*, où il fut reconnu par le sieur de Rambouillet, ils avoient eu sur cela un entretien secret. Celui-ci qui tenoit dans le conseil pour l'union des deux rois contre le sentiment du duc de Nevers, l'avoit mené au roi. Si nous en croyons les mémoires du baron de Rosni, les choses furent dès-lors fort avancées, & du Plessis-Mornai par ses intrigues lui enleva l'honneur de la conclusion de ce traité, & la récompense qu'il en méritoit, savoir le gouvernement de Saumur. Mais ceux qui ont composé les mémoires du baron de Rosni l'encensent un peu trop dans cet endroit : car il est constant par ceux de du Plessis-Mornai, où sont rapportées les lettres du roi de Navarre, & les autres actes de cette négociation, que ce fut lui qui conduisit toute cette affaire depuis la premiere ouverture qui en fut faite par le baron de Rosni.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 16.

Du Plessis-Mornai est chargé de la négociation.

Mémoires de du Plessis Mornai, t. 1.

Le légat Morosini ayant eu avis de ce qui se traitoit, & en prévoyant les conséquences, qui ne pouvoient être que fort avantageuses au parti huguenot, & très-fâcheuses à celui de la ligue, fit tous ses efforts pour traverser la négociation.

Le légat du pape la traverse inutilement.

Le roi qu'il pressa vivement là-dessus, lui dit qu'on le forçoit malgré lui à s'unir au roi de Navarre; qu'il n'en venoit-là que dans la derniere nécessité; que les menaces & les offres qu'il avoit faites au duc de Mayenne n'avoient eu aucun effet; qu'il s'étoit adressé inutilement au duc de Lorraine, pour obtenir par sa médiation la paix avec la ligue, & qu'enfin il n'étoit pas résolu de demeurer ainsi entre deux partis, pour être opprimé par l'un ou par l'autre.

Le légat le conjura de trouver bon qu'il agît auprès du duc de Mayenne, pour lui faire accepter les conditions qui lui avoient déja été proposées par le duc de Lorraine. Elles étoient si avantageuses, qu'il ne doutoit pas qu'en les appuyant de l'autorité du Saint-Siége dont il étoit revêtu, il n'engageât le duc à les accepter. Car on le confirmoit dans son gouvernement de Bourgogne, on lui permettoit de mettre dans les villes de cette province tels gouverneurs qu'il voudroit, de nommer aux charges vacantes, & de prendre quarante mille écus tous les ans sur les revenus qu'elle produisoit au Roi. On donnoit au jeune duc de Guise le

Memorie di Morosini, l. 3. c. 26.

1589. gouvernement de Champagne, & deux villes à son choix, pour y mettre garnison selon sa volonté, & au prince de Joinville son cadet, vingt-mille écus de pension & trente mille livres de rente en bénéfices. On assûroit le gouvernement de Lyon au duc de Nemours, avec une pension de dix mille écus; au duc d'Aumale, celui de Picardie, & deux villes de sûreté dans la même Province; au duc d'Elbœuf le premier gouvernement de province qui vaqueroit, & vingt-cinq mille livres de pension; & enfin au marquis de Pont fils aîné du duc de Lorraine les gouvernemens de Metz, Toul & Verdun, avec assûrance que si le roi n'avoit point d'enfans mâles, ces trois villes & leurs dépendances demeureroient unies au duché de Lorraine; & au cas qu'il y eût quelque difficulté sur l'exécution de tous ces articles, le roi les remettoit à l'arbitrage du pape, du Sénat de Venise, des ducs de Toscane, de Ferrare, & de Lorraine.

Cayet, t. 1.

C'étoit-là mettre le tiers de la France entre les mains des princes Lorrains, & rien ne faisoit mieux connoître combien le roi se faisoit de violence, pour se résoudre à s'appuyer du parti huguenot : mais quelque instance que fît le légat, il ne pût rien gagner sur le duc de Mayenne, qui lui répondit toûjours, qu'après ce qui s'étoit passé à Blois, il ne pouvoit plus se fier à la parole du roi, & qu'il ne croyoit pas que le pape voulût jamais l'y contraindre. Sur quoi le légat manda au roi, qu'il pourvût à ses affaires, & que pour lui, ne pouvant avec bienséance demeurer auprès de Sa Majesté, dès qu'elle se seroit unie avec le roi de Navarre, il alloit se disposer à retourner à Rome.

Conditions du traité.

Mémoires de du Plessis Mornai, t. 1.

Du Plessis-Mornai étant venu de la part du roi de Navarre trouver le roi à Tours, le traité fut conclu. On convint d'une treve pour un an; que durant ce temps-là le roi de Navarre serviroit le roi avec toutes ses troupes, à condition qu'on lui donneroit un passage sur la riviere de Loire, (c'étoit Saumur qu'on demandoit) & que lui & les siens y auroient l'exercice libre de leur religion, aussi bien que dans son armée & dans quelques autres petites villes, où il auroit garnison : mais le roi stipula que cet exercice ne seroit public à Saumur, que dans quatre mois; ce qui fut observé.

Une des choses qui me paroissent des plus dignes de remarque à cette occasion, c'est que cette union des deux rois avoit été prédite par le pape Sixte V. dès le temps que la ligue commença à se soulever ouvertement contre le roi, & que parlant au duc de Nevers, ainsi que je l'ai observé sous l'année 1585. il lui marqua tout ce que produiroit la ligue, & en particulier, que quand le roi verroit son autorité royale aussi violemment attaquée qu'elle l'étoit par cette faction, il seroit contraint, pour se maintenir, de se jetter entre les bras des huguenots, dont ensuite on auroit tout à craindre pour la ruine de l'état & de la religion.

1589.

Cette union du roi avec les huguenots prédite par le pape Sixte V.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

Mais l'accomplissement de cette prédiction, qui faisoit beaucoup d'honneur à la prudence de ce pape, ne le rendit pas plus favorable au roi. Le danger où il voyoit la religion en France, si les huguenots prévaloient sous l'autorité du souverain, & la mort du cardinal de Guise, où l'honneur du Saint-Siége lui paroissoit si indignement violé, lui firent blâmer hautement une résolution qu'il auroit apparemment fort approuvée, s'il n'avoit pas été dans la place qu'il occupoit. Ces motifs l'obligerent à tenir à l'égard de ce prince une conduite fort dure. Je vais en dire quelque détail, pour garder l'ordre du temps, avant que de raconter ce qui se passa ensuite de l'union des deux rois.

Dès le vingt-quatrieme de Décembre, qui étoit le lendemain de la mort du duc de Guise, & le jour de celle du cardinal son frere, le roi dépêcha un courrier à Rome avec des* lettres au marquis de Pisani & au cardinal de Joyeuse, qui y faisoit la fonction de protecteur de France, & un mémoire où il leur exposoit les motifs de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de ces deux princes, & leur ordonnoit d'en rendre compte au Pape.

* Elles sont rapportées au t. 5. de l'histoire des cardinaux.

La nouvelle de cet évenement arriva en même-temps par d'autres voies à Rome, & y fit un grand fracas, chacun prenant son parti selon son inclination; les uns se déchaînant contre le roi, les autres le défendant, & le louant d'avoir enfin pris la résolution de se rendre maître dans son Royaume.

Effet qu'elle produisit à Rome.

Le cardinal de Joyeuse & l'ambassadeur, avant qu'ils vissent le pape, furent avertis qu'il avoit reçu cette nou-

1589. velle ſans beaucoup d'émotion, & que même étant à table; il en avoit parlé avec aſſez d'indifférence. En effet, le marquis de Piſani ayant été le lendemain Vendredi ſixieme de Janvier à l'audience de Sa Sainteté, n'en fut pas mal reçu; & le pape, ſans s'expliquer de ce qu'il penſoit là-deſſus, ne fit que gémir ſur les maux que la ligue avoit cauſés, & blâmer tantôt le pape Grégoire XIII. ſon prédéceſſeur, qui avoit donné trop de créance aux chefs de cette faction, tantôt le cardinal de Pellevé & le cardinal de Come qui s'en étoient faits les Patrons.

Lettre du cardinal de Joyeuſe au roi.

Mais il changea bien-tôt de ton, quand l'ambaſſadeur d'Eſpagne qui eut ce jour-là même une audience extraordinaire d'une groſſe heure & demie, l'eut entretenu; & le cardinal de Joyeuſe dans celle qu'il eut le lendemain matin, eſſuya tout ce que le chagrin du Pape put lui ſuggérer de plus dur.

Le cardinal répondit à tout avec beaucoup de fermeté, & ſur l'article du duc de Guiſe en particulier, il lui dit, *qu'il étoit ſurpris que Sa Sainteté en parût ſi offenſée; qu'elle devoit ſe ſouvenir que lors des déſordres de Paris, elle dit infinies fois que ſi le roi avoit quelque ſoupçon ſur le duc de Guiſe, il le devoit avoir retenu, & fait tuer, lorſqu'il alla au Louvre venant de Soiſſons.* Sur quoi le pape reprit bruſquement. *Oui je l'ai dit, il devoit alors le faire jetter par les fenêtres, & ne pas tant tarder à s'en défaire.*

Le roi y fait demander l'abſolution pour le meurtre du cardinal de Guiſe.

Nonobſtant cet aveu, il recommença ſes plaintes, que le cardinal interrompit de nouveau en lui diſant, que ſur l'article du duc de Guiſe, le roi n'avoit à en répondre qu'à Dieu, & que Sa Sainteté devoit tenir compte à ce prince de l'honnêteté qu'il lui faiſoit de l'en informer; qu'à l'égard du cardinal de Guiſe, comme il étoit perſonne eccléſiaſtique, & qu'à cauſe de ſa qualité de cardinal, Sa Sainteté pouvoit s'intéreſſer davantage à ce qui le touchoit, auſſi le roi vouloit bien lui demander l'abſolution pour cette mort; qu'il ne le faiſoit néanmoins que par un excès de précaution, & pour s'ôter tout ſcrupule, les plus habiles docteurs de ſon royaume l'ayant aſſûré que l'abſolution de Sa Sainteté ne lui étoit nullement néceſſaire là-deſſus.

Sur cela le pape ſe fâcha, & dit que perſonne que lui ne

ne pouvoit la lui donner; qu'il mettroit la chose en délibé- 1589.
ration avec les cardinaux, & qu'il falloit que le roi lui écrivit lui-même pour lui demander l'absolution.

Le cardinal repliqua que le roi lui avoit marqué ses intentions à cet égard, qui étoient que la chose se traitât avec Sa Sainteté seule: mais il ne put le faire changer de résolution là-dessus. Le marquis de Pisani lui fit inutilement le lendemain les mêmes instances; & le pape, après lui avoir donné audience, alla au consistoire.

Dès qu'il y eut pris sa place, le cardinal de Sainte-Croix qui étoit fort affectionné à la France, alla lui parler en particulier; & lui dit qu'il avoit examiné le sentiment des Théologiens sur le cas du roi de France, & qu'il avoit trouvé que selon eux, un roi contre lequel un cardinal auroit fait une conspiration, pouvoit faire mourir ce cardinal sans autre forme de procès. Le pape trouva fort mauvais qu'il lui fît cette remontrance, & se mit en colere contre lui. Cela n'empêcha pas le cardinal de Joyeuse de s'approcher, & de le supplier que s'il étoit résolu de parler de cette affaire dans le consistoire, du moins il se souvînt de le faire en des termes qui n'offensassent ni la dignité, ni la personne de celui dont il s'agissoit.

C'est tout ce qu'il put obtenir. Le pape exposa aux cardinaux ce qui s'étoit passé à Blois à l'égard du cardinal de Guise, & ne parla nullement du duc. Il exagéra l'injure faite au Saint-Siége dans la personne de ce cardinal. Il dit que le roi lui en demandoit l'absolution; mais qu'il avoit répondu aux ministres de France, qu'il falloit que ce prince lui en écrivît, & qu'ensuite il prendroit l'avis d'une congrégation de cardinaux. Le cardinal de Joyeuse s'étant levé pour faire entendre aux cardinaux les raisons que le roi avoit eues de punir le cardinal de Guise, le pape lui imposa silence, & continua depuis en toutes occasions de paroître fort irrité non-seulement contre le roi, mais encore contre le légat Morosini, de ce que dès le moment qu'il sut la mort du cardinal de Guise, il n'avoit pas lancé les plus terribles censures contre le roi, comme il disoit qu'il le devoit faire, dût-il lui en coûter mille vies.

Le cardinal de Joyeuse rendit compte au roi de tout ceci, *Feinte colere du pape à ce sujet.*

1589.

Memorie del vita di Morosini, l. 3. c. 19.

& lui dit en même-temps ses conjectures sur la conduite du pape, qui étoient que peut-être il étoit moins irrité qu'il ne paroissoit; qu'apparemment il vouloit se faire un mérite auprès des cardinaux de sa colere affectée, pour leur montrer combien il s'intéressoit à la conservation de leur personne & de leur dignité; qu'il pouvoit avoir encore une autre vûe dans le grand bruit qu'il faisoit; savoir d'empêcher que Sa Majesté ne traitât mal le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Lyon & les autres prisonniers qu'elle avoit en sa puissance.

Que si l'indignation du pape étoit aussi grande qu'elle sembloit l'être, cela ne pouvoit venir que de l'intelligence qu'il avoit eue avec les coupables qui avoient été punis, & de ce que par leur mort ses desseins étoient échoués sur le marquisat de Saluces & sur le Dauphiné. Il apportoit touchant cet article diverses conjectures qui lui faisoient soupçonner que le pape avoit eu quelque vûe de s'emparer du marquisat de Saluces par le moyen des chefs de la ligue, & que c'étoit pour cela qu'il avoit suggéré qu'on le mît en sequestre entre ses mains, jusqu'à ce que les différends du duc de Savoye avec la France sur ce marquisat fussent décidés.

Négociation du card. de Joyeuse protecteur de France.

Diverses lettres du card. de Joyeuse au roi dans l'histoire des cardinaux, t. 3.

Cependant la négociation continua toujours touchant l'absolution du roi. Il arrivoit souvent des courriers à Rome tant de la part de ce prince que des chefs de la ligue, & le cardinal de Joyeuse fit extrèmement valoir un bref que le pape avoit envoyé au roi l'année précédente, où il lui permettoit de se faire absoudre par quelque confesseur qu'il voulût choisir, de tous les cas les plus énormes, même de ceux qui sont réservés dans la bulle *in cœna Domini.* Il dit au pape, que suivant cette permission, le roi s'étoit fait donner l'absolution de la mort du cardinal de Guise, & qu'il voyoit bien par-là, que si ce prince souhaitoit en avoir une nouvelle, ce n'étoit que par une pure délicatesse de conscience.

Le pape parut un peu embarrassé là-dessus : mais il dit que c'étoit à lui à interpréter ses brefs, & qu'il n'avoit jamais eu l'intention que celui dont on lui parloit, s'étendît au cas duquel il étoit question.

1589.

Comme nonobstant tout ce que les ministres du roi pouvoient dire pour sa justification, on parloit toujours de l'excommunier; que le commandeur de Diou envoyé par le duc de Mayenne étoit en chemin pour Rome, après avoir eu une entrevue avec le duc de Savoye à Turin; que le cardinal de Pellevé & les autres agens de la ligue sollicitoient puissamment, pour obtenir que les sujets du roi fussent dispensés de leur serment de fidélité, & que le pape avoit déja défendu de faire aucunes expéditions à Rome pour la France sur les matieres consistoriales, le cardinal de Joyeuse résolut de parler au pape avec plus de fermeté qu'il n'avoit encore fait.

Il parla au pape avec beaucoup de fermeté.

Ayant demandé & obtenu une nouvelle audience, il lui dit qu'il ne lui parloit plus comme protecteur de France & comme chargé des affaires du roi, mais comme cardinal & comme devant avoir en cette qualité du zele pour la gloire & pour les intérêts du Saint-Siége; que la suspension des expéditions pour les matieres consistoriales seroit très-préjudiciable au service de Dieu; que la vacance des bénéfices produiroit de grands maux en un temps où la présence des Pasteurs étoit si nécessaire dans leurs églises; que ceux qui seroient pourvûs des bénéfices, s'ils n'avoient un extrême zele pour le salut des peuples, dont on leur confioit la conduite, ne s'en mettroient gueres en peine, vû qu'ils seroient toujours mis en possession de leurs revenus; que plusieurs se contenteroient volontiers de l'œconomat qui leur produiroit l'avantage de ne point payer de bulles; mais que Sa Sainteté devoit savoir, que les évêques en plusieurs assemblées du clergé avoient demandé au roi qu'on rétablît les élections, &, qu'on remît en vigueur la pragmatique Sanction; que les parlemens, les chapitres, les universités ne souhaitoient rien avec plus d'ardeur; que le roi se feroit un mérite auprès de tous ces corps, d'en rétablir l'usage; qu'en ce cas on n'auroit plus recours à Rome, que pour la confirmation des Primaties, laquelle, suivant l'ancien usage, devroit être donnée *gratis*; que Sa Sainteté se meprenoit, supposé qu'elle crût qu'on eût en France la même idée du pouvoir du pape, qu'on avoit à Rome; que les docteurs du royaume les plus zélés pour la religion

1589. catholique étoient ſur cet article dans des ſentimens tout différens de ceux d'Italie ; qu'ils convenoient pour les dogmes avec eux, mais nullement ſur les droits des deux puiſſances ; qu'on ſavoit que les rois de France avoient le privilége de ne pouvoir être excommuniés ; & qu'on ſoutiendroit hautement en France, qu'indépendamment de ce privilege, le roi ne pouvoit l'être pour le cas dont il s'agiſſoit, étant permis même à tout particulier, ſans craindre d'encourir les cenſures, de défendre ſa liberté & ſa perſonne.

Cette remontrance parut faire impreſſion ſur l'eſprit du pape, qui répondit au cardinal d'une maniere moins vive qu'à l'ordinaire, & lui donna lieu de penſer qu'on commençoit à ſe repentir d'avoir fait tant de bruit d'abord : & ce fut enſuite de cette audience, que le cardinal écrivit au roi une lettre, dans laquelle il lui diſoit ſon avis ſur la maniere dont il ſe devoit gouverner à l'égard de la cour de Rome dans les conjonctures où il ſe trouvoit.

Avis qu'il donne au roi ſur la conduite qu'il devoit tenir en cette occaſion.

Il lui marquoit qu'il ne s'agiſſoit gueres en cette cour, que de la mort du cardinal de Guiſe, laiſſant entendre qu'on ne s'y inquiétoit pas beaucoup de celle du duc ; que l'abſolution demandée par Sa Majeſté, avoit déja fait le ſujet de pluſieurs congrégations de cardinaux ; qu'on y gardoit un grand ſecret, juſqu'à ce que l'on vît comment les affaires tourneroient en France, & que ſelon le tour qu'elles prendroient, on publieroit, ou l'on ſupprimeroit les réſolutions de la congrégation des cardinaux ; que nonobſtant les ordres du pape ſur le ſecret, il avoit appris que le bref accordé à Sa Majeſté, pour être abſous de toutes ſortes de cas, déconcertoit fort les cardinaux de cette congrégation, parce que le ſentiment de pluſieurs docteurs, même Romains, étoit qu'en vertu de ce bref elle n'avoit plus beſoin d'autre abſolution ; qu'on y ſouhaitoit beaucoup qu'elle députât une ou deux perſonnes de grande qualité, pour venir demander cette abſolution de ſa part, & qu'on avoit grande peur qu'elle ne s'y réſolût pas ; qu'au cas que cette députation ſe fît, il paroiſſoit que le deſſein du pape étoit de ſe rendre Juge de la mort du cardinal de Guiſe, & même de celle du duc ; d'exiger, avant toutes choſes, qu'on mît en liberté le car-

dinal de Bourbon & l'archevêque de Lyon; & ensuite d'imposer des pénitences, qui, selon ce que quelques-uns disoient, seroient de recevoir le concile de Trente dans le royaume purement & simplement, & sans aucunes modifications, de faire la guerre aux hérétiques jusqu'à ce qu'ils fussent entierement exterminés, d'établir l'inquisition en France, de renoncer à toutes confédérations & traités avec la reine d'Angleterre, avec les Cantons Suisses protestans, avec les princes d'Allemagne de même religion & avec le Turc; de laisser à la nomination du pape les bénéfices vacans par la mort du cardinal de Guise, & de recevoir pour garans de la sûreté de la maison de Guise, le pape, les princes d'Italie, & les Cantons catholiques, & outre cela, de prescrire certaines cérémonies extérieures de pénitence peu convenables à la Majesté d'un grand roi. 1589.

Que sur cela les sentimens des bons serviteurs de Sa Majesté étoient partagés; que les uns étoient d'avis qu'elle n'envoyât au pape ni lettre, ni députés; qu'elle répondît à ceux qui la solliciteroient de le faire, que l'absolution ne lui étoit point nécessaire pour un acte de justice qu'elle avoit fait, & dont elle n'avoit pû se dispenser sans mettre sa personne & son état dans un danger évident; & que toutefois, pour plus grande sûreté, elle s'étoit fait absoudre en vertu du bref qu'elle avoit obtenu du pape qui lui en donnoit la permission; qu'alléguant ce bref, elle se tireroit de tout embarras, & donneroit lieu au pape & aux cardinaux de sortir de celui où ils s'étoient jettés par les démarches qu'ils avoient faites, & dont on croyoit qu'ils se repentoient.

Que d'autres jugeoient qu'il n'y auroit point d'inconvénient à écrire au pape, pourvû que la lettre fût si bien mesurée, que la cour de Rome ne pût s'en prévaloir contre les libertés du royaume, & contre l'autorité de Sa Majesté; que cette lettre pourroit être envoyée à l'ambassadeur de France, ou même apportée par un gentilhomme; mais qu'après l'avoir présentée au pape & lui avoir baisé les piés, il ne faudroit point qu'il entrât en aucun éclaircissement, supposé qu'on voulût le faire parler, ni en aucune négociation.

1589.

Qu'au reste tous les plus sages convenoient que quelque parti que l'on prît il ne falloit point se presser ; que plus Sa Majesté retarderoit, plus elle auroit une composition avantageuse, & qu'enfin, pourvû que ses affaires allassent bien en France, elle pouvoit s'assûrer qu'elles iroient bien aussi à Rome.

Dans une lettre du roi au cardinal de Joyeuse. Thuanus, l. 93.

Avant que le roi eût reçû ce mémoire du cardinal de Joyeuse, il s'étoit déterminé à envoyer à Rome, pour demander son absolution ; & ce fut Claude d'Angennes évêque du Mans, prélat recommandable par sa probité & par sa prudence, qu'il chargea de cette députation.

Il arriva le vingt-troisieme de Février, & peu de jours après il eut audience du pape, où il fut accompagné par le cardinal de Joyeuse & par le marquis de Pisani. Le discours qu'il fit au pape ne contenoit rien autre chose, que ce que ces deux ministres avoient déja dit plusieurs fois pour la justification du roi, & il le conclut en conjurant le pape d'accorder à ce prince l'absolution qu'il lui demandoit, quoiqu'il fût persuadé qu'il n'en avoit nul besoin. Il ajouta que le roi supplioit Sa Sainteté de condamner le scandaleux décret de la faculté de Paris, qui avoit tant contribué à soulever les peuples, & les avoit portés à des excès contre le respect dû à la Majesté royale, qui faisoient horreur.

Le pape se rend extrèmement difficile sur cette affaire.

Le pape, après avoir interrompu diverses fois ce prélat par les plaintes qu'il faisoit sur l'énormité du meurtre du cardinal de Guise, sur l'injure atroce faite à l'Eglise dans la personne d'un de ses principaux membres, sur la prison du cardinal de Bourbon & de l'archevêque de Lyon, lui dit qu'il vouloit avoir sa requête par écrit ; & qu'en attendant sa réponse, il vît les cardinaux de la congrégation qu'il avoit établie pour cette affaire.

L'évêque lui repartit, qu'il avoit ordre d'en traiter avec Sa Sainteté seule, & défense de donner rien par écrit : sur quoi le pape commençant à s'échauffer beaucoup, le cardinal de Joyeuse qui appréhenda que les choses ne s'aigrissent, lui dit qu'ils avoient diverses autres affaires à lui proposer de la part du roi, qui demandoient plus de temps, qu'il ne pouvoit leur en donner ce jour-là, & qu'il le supplioit de leur accorder une autre audience. Et c'est ainsi que finit celle-ci.

Ils en eurent encore deux autres, peu de jours après, qui furent également inutiles. Dans la premiere, l'évêque du Mans ayant demandé de nouveau au pape la condamnation du décret de Sorbonne, il répondit qu'il connoissoit assez la témérité de ce décret; mais que le roi commençât à se mettre à son devoir, & qu'après il feroit le sien.

Dans la seconde, l'évêque ayant fait mention des priviléges de l'église Gallicane, selon lesquels les affaires de France ne pouvoient pas être portées au tribunal d'une congrégation de cardinaux, & biens moins encore celles qui touchoient la personne & l'autorité royale, le pape s'emporta beaucoup, traita ces priviléges de chimeres & d'imaginations d'hérétiques, & menaça l'évêque de le faire mettre en prison, si jamais il osoit en faire mention en sa présence.

A ce discours le marquis de Pisani prit la parole, & dit avec fermeté, que ce n'étoit point ainsi qu'on traitoit des ambassadeurs; qu'ils savoient le respect qu'ils devoient à Sa Sainteté, & qu'ils ne s'en départiroient jamais; mais que leur caractere les autorisoit à exécuter tous les ordres qu'ils recevoient de leurs maîtres; que la crainte de la prison ni de la mort ne les empêcheroit jamais de faire leur devoir, & que quand il leur en devroit coûter la tête, ils se sentoient assez de courage, pour représenter, sans rien craindre, les droits du roi & de sa couronne, & les maintenir.

Le pape qui vit bien qu'il avoit parlé trop fortement, ne repliqua rien, & changea de discours: mais en finissant l'audience, il déclara nettement qu'il n'y avoit point d'absolution à espérer pour le roi, s'il ne la demandoit d'une autre maniere, & s'il ne relâchoit le cardinal de Bourbon & l'archevêque de Lyon.

Cependant ce prince appréhendant extrèmement l'excommunication du pape, à cause des mauvais effets qu'elle produiroit en France, par la fâcheuse disposition où les esprits se trouvoient, envoya de nouveaux ordres à l'évêque du Mans de demander purement & simplement au pape son absolution, sans appuyer davantage sur le bref en vertu duquel il s'étoit fait absoudre.

Ce prélat, après avoir concerté avec le cardinal de Joyeuse

1589. & le marquis de Pisani, la maniere dont il s'y prendroit, & les termes dont il se serviroit, alla à l'audience du pape qui avoit déja été averti par son légat de la grande envie que le roi avoit d'obtenir son absolution, & de ce qu'il avoit écrit là-dessus à son envoyé. L'évêque lui dit que le roi avoit été informé par les lettres du cardinal de Joyeuse & du marquis de Pisani, que Sa Sainteté ne jugeoit pas que l'absolution qu'il avoit reçue en vertu du bref fût valable ; que pour se conformer à sa volonté, il souhaitoit passionnément de l'avoir de sa bouche, & qu'il lui avoit donné ordre de la lui demander très-instamment; & en même-temps se jettant aux piés du pape, il prononça ces paroles: *Saint pere, je demande humblement à votre Sainteté au nom du roi très-Chrétien l'absolution qu'il souhaite avoir de vous, en vous suppliant de le recevoir en grace comme votre fils, & de vous réconcilier avec lui, & de lui donner votre bénédiction.*

Thuanus. l. 94. Lettre de l'évêque du Mans, datée de Rome 15 Mars 1589.

Le pape ayant aussi-tôt relevé l'évêque, le fit asseoir auprès de lui, & lui parla avec beaucoup de douceur. Il lui dit qu'il étoit si sensiblement touché des troubles de la France, qu'il en perdoit le sommeil; qu'il étoit extrèmement fâché que le roi n'eût pas assez sauvé les apparences dans la mort du cardinal de Guise, & que s'il avoit du moins pris la précaution de ne s'en pas déclarer l'auteur, on auroit pû fermer les yeux, & ne pas approfondir l'affaire; mais que le scandale étoit irréparable, & qu'il falloit au moins, que pour montrer qu'il étoit sincerement repentant de sa faute, il remît entre les mains du légat, le cardinal de Bourbon & l'archevêque de Lyon.

L'évêque fort surpris de ce qu'après la soumission qu'il venoit de faire, le pape ne parloit pas d'absolution, le pressa de nouveau de l'accorder, & de condamner le décret de la Sorbonne qui autorisoit la révolte des peuples contre le souverain : mais il ne put obtenir ni l'un ni l'autre, le pape lui disant que tout cela se feroit avec le temps, & qu'il écrivît au plutôt au roi, pour l'exhorter à donner des marques de sa sincere repentance, en remettant les prisonniers entre les mains de son légat.

Cette conduite du pape revenoit à ce que le Cardinal de Joyeuse avoit mandé au roi, qu'on se gouverneroit à Rome

à

1589.

Lettre de l'évêque du Mans au roi, datée de Rome le 15 Mars 1589.

à son égard, selon que ses affaires iroient bien ou mal en France. Or c'étoit dans ce temps-là que se faisoient tant de soulevemens dans presque toutes les provinces du royaume; & qu'il n'arrivoit point de courrier à Rome, sans apporter quelque nouvelle de cette nature. Le cardinal de Pellevé & les autres agens de la ligue les répandoient aussitôt, les exageroient, & les empoisonnoient de mille calomnies contre le roi.

Les ligueurs viennent à la traverse & lui demandent sa protection.

Sur ces entrefaites arriva Pierre Frison, Doyen de la cathédrale de Reims, envoyé par le duc de Mayenne & par le conseil de l'union, pour supplier le pape de prendre la protection des catholiques de France & de la religion, dont le roi, disoient-ils, d'intelligence avec les huguenots, avoit résolu la ruine. Il le conjura d'avoir pitié d'un royaume autrefois si catholique & si soumis au Saint-Siége, & prêt de tomber dans les malheurs où l'hérésie avoit plongé l'Angleterre & une grande partie de l'Allemagne, d'approuver le choix que les catholiques avoient fait du duc de Mayenne pour soutenir la religion jusqu'à l'assemblée des états, qui devoient être convoqués au mois de Juillet, l'assûrant que durant cet intervalle, tout se gouverneroit dans les conseils & dans les armées par les ordres & par la direction de Sa Sainteté, & que ce seroit tout perdre que de les obliger avant ce temps-là, à se soumettre à un prince ennemi déclaré de la religion, & qui s'entendoit avec les hérétiques pour la détruire.

Ces requêtes & ces prieres étoient appuyées par les cardinaux de la faction d'Espagne, par l'ambassadeur de cette nation, & par tous ceux qui lui étoient dévoués, & trouvoient dans le génie du pape, dont la passion étoit de dominer sur les souverains, & de se faire craindre, des dispositions trop favorables.

Suite de leur audace.

Tout cela mandé en France augmenta l'insolence & l'opiniâtreté de la Ligue, mit le roi dans la nécessité de conclure avec le roi de Navarre; & ensuite, cette démarche à laquelle on l'avoit contraint malgré qu'il en eût, servit de prétexte à la ligue, pour obliger le pape à traiter ce prince avec la rigueur que je dirai, en racontant ce qui se passa en conséquence de son union avec le roi de Navarre.

1589.

Qui obligent le roi à exécuter son traité avec le roi de Navarre.

* Datée de Saumur le 21 Avril 1589.

Le traité ayant été ratifié, le roi commença à l'exécuter en mettant le roi de Navarre en possession de Saumur, dont du Plessis-Mornai fut fait gouverneur; & à cette occasion fut aussi-tôt publiée une déclaration du roi de Navarre *, par laquelle il protestoit que sa qualité de premier prince du sang l'obligeant à défendre son roi, il étoit résolu de le faire au péril de sa vie: mais qu'il ne traiteroit comme ennemis, que les seuls rébelles, promettant sa protection & toute sûreté à tous les catholiques, & nommément à ceux du clergé qui se contiendroient dans le respect & dans l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain. Il représentoit aux trois ordres du royaume les miseres qu'ils avoient souffertes depuis si long-temps par la guerre; & celles dont ils étoient menacés, si la révolte continuoit, & les exhortoit à rentrer dans leur devoir, & à contribuer par une bonne paix à réparer tous les maux que les divisions avoient causés dans le royaume.

Déclarations données en conséquence contre le duc de Mayenne & ses adhérans.

Le roi fit aussi en même-temps paroître deux déclarations, par une desquelles il déclaroit le duc de Mayenne, la noblesse & les villes de son parti coupables de lese-Majesté, & confisquoit tous leurs biens, pour n'être pas rentrés dans l'obéissance au temps qu'il leur avoit marqué, qui étoit le quinzieme.

Par l'autre déclaration il rendoit compte des motifs de la treve qu'il avoit faite pour un an avec le roi de Navarre. Ces motifs étoient sa propre sûreté & la conservation de sa couronne, l'avantage de ses sujets, & d'empêcher les progrès que le parti calviniste avoit faits, tandis que ceux qui prenoient l'intérêt de la religion catholique pour prétexte de leur révolte, employoient leurs armes contre leur souverain, & ne pensoient qu'à usurper son royaume & à le partager entre eux; qu'au reste dans ce traité il avoit pris les précautions nécessaires pour empêcher que les catholiques obéissans ne fussent molestés, & qu'il ne se fît rien au préjudice de l'ancienne religion, & qu'il y avoit même compris le comtat d'Avignon, où la treve seroit exactement observée.

Toutes ces déclarations ne devoient produire d'effet, qu'autant qu'elles seroient soûtenues de la vigueur des deux

rois : c'est pourquoi ils se hâterent de délibérer ensemble sur les moyens de pousser vivement les rebelles, & de lever tous les sujets de défiance qu'ils pouvoient avoir l'un de l'autre. 1589.

Ils se virent au Plessis près de Tours avec une satisfaction réciproque le trentieme d'Avril; & le roi de Navarre en eut tant de joie, qu'il ne put s'empêcher de l'écrire le même jour au sieur du Plessis. La lettre commence de cette sorte. *Monsieur du Plessis, la glace est rompue, non sans nombre d'avertissemens, que si j'y allois, j'étois mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu, lequel par sa bonté, ne m'a pas seulement préservé, mais fait paroître au visage du roi une joie extrème, au peuple un applaudissement nompareil, même criant,* vive les rois, *de quoi j'étois bien marri. Il y a eu mille particularités que l'on peut dire remarquables, &c.*

Entrevûe des deux rois. Mémoires de du Plessis Mornai, t. I.

La journée de Saint-Barthelemi, que les huguenots ne pouvoient oublier, causoit ces défiances : mais le roi de Navarre, pour convaincre le roi qu'il ne lui restoit pas le moindre soupçon, revint le lendemain accompagné d'un seul page pour le saluer. Il fut charmé de cette franchise, & rien ne contribua plus à rendre leur union plus étroite & plus sincere.

Mémoires de Bauvais Nangis.

Cependant les troupes des deux partis se mirent en campagne : mais le théatre de la guerre ne fut plus dans les mêmes lieux. Jusques-là les provinces d'au-delà de la Loire avoient été des plus ensanglantées, & elles étoient devenues les plus tranquilles. Avant la treve du roi avec le roi de Navarre, le colonel Alphonse d'Ornano, du consentement de ces deux princes, en avoit fait une avec Lesdiguieres dans le Dauphiné. Le maréchal de Montmorenci tenoit aussi le Languedoc assez en paix. Les catholiques & les huguenots, en conséquence du traité de Tours, s'accordoient assez bien ensemble en Gascogne, en Bearn, en Poitou & en Xaintonge.

Ouverture de la campagne.

Au contraire la Normandie, la Picardie, la Champagne, qui avant la mort du duc de Guise n'étoient pas fort agitées, commençoient à l'être, sur-tout la Normandie, parce que les villes y étoient fort partagées, les unes tenant pour

1589. le roi, les autres pour la ligue. Rouen, Falaise, Lisieux, Argentan, & toutes les villes qui avoient des ponts sur la riviere de Seine, hormis le pont de l'Arche, s'étoient abandonnées à la révolte. Evreux, Saint-Lo, Alençon, Dieppe, & quelques autres étoient demeurées fideles. Les troupes des deux partis couroient le pays, & se chargeoient les unes les autres dans les rencontres, & un très-grand nombre de paysans s'étant attroupés en faveur de la ligue, dans l'espérance d'être délivrés de la Taille, faisoient de grands desordres. Ces paysans s'appelloient les Gautiers, du nom d'un village nommé la Chapelle-Gautier, dont étoient les principaux de ces mutins.

Siége de Falaise par le duc de Montpensier.
Cayet, t. I.

Le duc de Montpensier, gouverneur de la province, y marcha avec quelques troupes. Il y fut joint par les sieurs de Baqueville & de Larchant gouverneur d'Evreux, par les sieurs de Halot-Montmorenci & de Crevecœur son frere, & par plusieurs autres seigneurs & gentilshommes; & ayant tiré de Caën quelques pieces de canon, il alla mettre le siége devant Falaise le vingtieme d'Avril. Aussitôt le comte de Brissac, les barons de Tubeuf & d'Echaufour, les sieurs de Pierre-Court, Lonchamp, Roquenval, de Beaulieu, tous ligueurs, rassemblerent la noblesse de leur parti, quelques troupes de cavalerie & d'infanterie, & secondés des Gautiers se mirent en devoir de faire lever le siége de Falaise.

Le duc de Montpensier averti de leur marche & qu'ils avoient beaucoup plus d'infanterie que lui, ne crut pas devoir les attendre dans son camp. Il alla au-devant d'eux, & ayant appris du sieur d'Emeri qu'il avoit envoyé pour les reconnoître, qu'ils étoient logés au nombre de cinq à six mille hommes dans les villages de Pierre-Fite, de Villers & de Courveaux du côté d'Argentan, il sépara ses troupes en quatre corps. Le comte de Torigni & les sieurs de Longaunai & de Vigues l'aîné conduisoient le premier, Baqueville & Larchant le second, Beuvron le troisieme, & lui-même le quatrieme.

Il taille en pieces quelques troupes des ligueurs.

Il trouva quelques troupes en bataille hors de Pierre-Fite. Il les chargea, les mit en déroute après quelque résistance, & entra dans le village, où il tailla en pieces, ou

1589.

fit prisonnier tout ce qui s'y rencontra. Il en fit autant à Villers, & quoique la nuit approchât, il poussa jusqu'au troisieme village, où la plûpart des ennemis mirent les armes bas. Trois mille hommes demeurerent sur la place, douze cents furent faits prisonniers, entre lesquels se trouverent trente gentilshommes; & de ce nombre furent le baron de Tubeuf & de Beaulieu : après quoi le duc de Montpensier jugeant sa présence nécessaire à Caën la plus considérable ville de la basse Normandie, s'y en alla sans poursuivre son entreprise de Falaise, où le comte de Brissac se sauva avec ce qui lui restoit de cavalerie. Le roi apprit à Tours cette victoire le vingt-cinquieme d'Avril : mais la joie qu'il en eut fut aussi-tôt moderée par d'autres nouvelles fâcheuses.

* Hist. du maréchal de Matignon, l. 2.

Surprise de Vendôme par le duc de Mayenne.

Le duc de Mayenne étoit parti de Paris pour aller se mettre à la tête de l'armée de la ligue qui s'étoit assemblée en Beausse. On crut d'abord qu'il prendroit sa route par la riviere de Loire pour déloger de Beaugenci le sieur d'Entragues qui y commandoit une garnison, dont Orléans étoit fort incommodé : mais il prit par Château-Dun, pour de-là aller se saisir de Vendôme, où il avoit intelligence avec Maillé-Benehard qui en étoit gouverneur.

Il se fit précéder de son avant-garde commandée par de Rosne, qui dès qu'il parut aux portes de Vendôme, y fut reçu. Maillé porta la peine de sa trahison; car la ville, dont on lui avoit laissé le gouvernement ayant été prise sept mois après sur la ligue, le roi de Navarre alors devenu roi de France, lui fit couper la tête. Plusieurs officiers du grand-conseil, que le roi avoit établis dans cette ville, y furent pris. De-là le duc de Mayenne alla surprendre Charles de Luxembourg comte de Brienne, qui commandoit un petit corps à une lieue d'Amboise, lui tua six cents hommes, & prit dix-sept étendarts qu'il envoya à Paris. Cette victoire y diminua un peu la consternation, que la déroute des ligueurs en Normandie avoit causée. Le comte de Brienne fut fait prisonnier dans le château de Saint-Ouen, où il s'étoit sauvé après sa défaite : mais le marquis de Canillac fut tué dans cette expédition, & ce fut une perte considérable pour la ligue.

1589.

Son dessein d'enlever le roi.

Lettre du roi de Navarre au sieur du Plessis Mornai du 30 Avril.

Cayet, t. 1.

D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 18. &c.

Le duc manqua ensuite de prendre Château-Renaud qu'il avoit assiégé, & qu'il abandonna sur la nouvelle que le roi de Navarre venoit au secours : mais ce duc avoit un autre dessein bien plus important, qu'il cachoit avec grand soin; c'étoit de surprendre & d'enlever le roi, & de se rendre maître de Tours, où il avoit de sûr intelligences.

Comme il étoit bien averti de tout ce qui s'y passoit, il sut que le roi de Navarre étoit allé à Chinon au-devant d'une partie de son infanterie, qui lui venoit de Poitou; que le roi n'avoit à Tours que la noblesse de sa cour, douze cents hommes de pié & cinquante chevaux logés dans le fauxbourg de Saint Symphorien, & le régiment Suisse du colonel Galati d'environ deux mille cinq hommes. Des gens de la cour devoient, de concert avec le duc de Mayenne, ainsi qu'on le crut, engager le roi à une partie de promenade au-delà du fauxbourg de Saint-Symphorien, & le faire donner dans une embuscade de cavalerie qui se trouveroit proche de-là; & au cas que ce coup manquât, le duc étoit résolu d'attaquer le Fauxbourg pour y attirer toutes les troupes, afin que par ce moyen ceux de la ville qui étoient en grand nombre de son intelligence, pussent impunément prendre les armes, se saisir des portes, & enfermer le roi entre l'armée de la ligue & les murailles.

Ces mesures étant prises, il fit la nuit du septieme de Mai une marche d'onze lieues; la cavalerie de l'embuscade prit les devans, & se trouva au poste qu'on lui avoit marqué, dans le temps que le roi, très-peu accompagné, se promenoit au-delà du fauxbourg & de la riviere.

Sans succès.

Par bonheur pour ce prince, comme il entroit dans un chemin creux, au bout duquel la troupe de cavalerie ennemie étoit cachée, il rencontra un meunier, qui dès qu'il le vit, accourut, & lui cria, *Sire, où allez-vous, il y a là tout proche des ennemis, je les viens de voir, retirez-vous au plus vîte.* En effet dans le moment parurent quelques cavaliers à cent pas de-là.

Le roi aussi-tôt tourne bride, & gagne à toutes jambes un corps-de-garde avancé, qu'il fit mettre sous les armes. Il ne fut pas plutôt dans le fauxbourg, que cette cavalerie

vint faire le coup de piſtolet à la barriere, & peu de temps après parut l'armée du duc de Mayenne. 1589.

Le roi étant rentré dans la ville, poſta dans le fauxbourg de Saint-Symphorien le ſieur de Crillon meſtre de camp du régiment des gardes, Rubempré & Gerzé avec leurs régimens; commanda au maréchal d'Aumont de ne point quitter la porte du pont du côté de la ville, & de ne laiſſer paſſer, ſans ſes ordres exprès, qui que ce fût dans le fauxbourg. Il uſa encore d'une autre précaution très-ſage: ce fut de faire entrer dans la ville le régiment Suiſſe, qu'il diſtribua dans la place & aux avenues des principales rues, pour contenir les bourgeois dont il ſe défioit; & cependant il envoya courriers ſur courriers au roi de Navarre, qui étoit en chemin, afin qu'il hâtât la marche de ſes troupes.

Rude eſcarmouche entre ſes troupes & celles du roi.

Tandis qu'on diſpoſoit ainſi toutes choſes pour ſe bien défendre, le duc de Mayenne ſe préparoit à attaquer le fauxbourg. Il prit deux mille ſoldats d'élite pour l'aſſaillir par trois endroits, & les fit ſoûtenir par ſa cavalerie, derriere laquelle marchoient quelques pieces de canon.

Crillon, Rubempré & Gerzé s'avancerent à la tête d'une troupe juſqu'au chemin creux, par où l'on deſcend au fauxbourg, pour arrêter les enfans perdus détachés de l'armée de la ligue. Crillon tint ferme dans ce poſte, depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir. Mais enfin rudement chargé par le régiment de Châtaigneraye, il fut obligé de faire retraite pour regagner la barriere. Le ſieur Pierre de Berton neveu de Crillon, & Gerzé y furent tués, Rubempré bleſſé aux deux jambes, la barriere fut emportée; & tout ce que put faire Crillon, fut de fermer promptement la porte du fauxbourg. Il etoit ſuivi de ſi près, qu'il reçut en la fermant deux coups d'épée au côté gauche & une mouſquetade au travers du corps, dont il fut dix-huit mois à guérir. Les ſoldats qui gardoient la barriere euſſent été tous pris ou tués, ſi la plûpart ne s'étoient jettés dans la riviere, alors fort baſſe, pour gagner une iſle voiſine. Il y eut près de deux cents hommes de tués du côté du roi, & environ cent du côté du duc de Mayenne. C'étoit peu de choſe eu égard à la durée de l'eſcarmouche.

Eloge funebre du ſieur de Crillon.

1589. L'arrivée du duc de la Tremoille & des comtes de Châtillon, & de la Rochefoucault ranima le courage des royaux. Ces seigneurs furent bientôt suivis des régimens de Charbonnieres, de la Grande-Ville, de Saint-Jean de Ligoure & de la Croix, qui étoient des meilleures troupes du roi de Navarre. Ils passerent le pont malgré le feu des ligués, qu'il falloit essuyer à découvert l'espace de trois cents pas, & se posterent à la tête pour le défendre.

Leurs écharpes blanches firent connoître aux ennemis qu'elles étoient au roi de Navarre. Le reste arriva le soir, & leur venue ôta toute espérance au duc de Mayenne de réussir dans son entreprise. Il fit sonner le boute-selle dès quatre heures du matin, & prit sa route vers le Maine, où sa présence étoit nécessaire, pour rassûrer les esprits contre le voisinage de l'armée du roi. Il assiégea & prit Alençon, qui ne fut pas une petite conquête, pour raffermir son parti dans ce canton de Normandie, d'où d'autres évenemens l'obligerent de partir quelque temps après.

Ce prince prend l'écharpe blanche, comme le roi de Navarre.

D'Aubigné, loc. cit.

Le roi fit paroître beaucoup de satisfaction de la maniere dont les troupes du roi de Navarre s'étoient comportées en cette rencontre, & pour la leur témoigner, il prit l'écharpe blanche comme le roi de Navarre, & les officiers de ses troupes la portoient. Cette circonstance rapportée par d'Aubigné a quelque chose de surprenant : car de tout temps l'écharpe blanche avoit été en France celle des armées royales (a); & il falloit que le roi eût changé cette couleur depuis son union avec la ligue. L'écharpe noire fut celle de cette faction après la mort du duc de Guise; & dans la suite quelques-uns reprirent l'écharpe verte, qui étoit la couleur de la maison de Lorraine, comme on le voit par la relation de la bataille d'Ivri. Il n'est gueres vrai-semblable que le roi étant avec la ligue, eût permis que son armée portât l'écharpe noire; c'eût été porter le deuil de son sujet & de son plus grand ennemi : mais il est certain par le témoignage que je viens de rapporter, qu'il avoit quitté l'écharpe blanche, puisqu'il la reprit en s'unissant au roi de Navarre. Quoi qu'il en soit,

(a) Voyez le traité du sieur Galand des anciennes enseignes & étendarts de France, p. 57.

quelques

quelques ſeigneurs de la cour parurent fort choqués de cette marque de conſidération que le roi donna aux troupes du roi de Navarre, & entre autres les ſieurs d'O, d'Entragues & Château-Vieux en murmurerent : mais le maréchal d'Aumont, Crillon & Montigni l'en louerent, fort perſuadés qu'il ne pouvoit faire trop de careſſes à ces troupes ſur leſquelles il devoit beaucoup plus compter, que ſur celles des catholiques qui n'étoient pas ſi bonnes à beaucoup près, & parmi leſquelles il y en avoit d'une fidélité fort ambigue. 1589.

Les troupes des deux rois ſe diſpoſent à marcher vers Paris.

Après la retraite du duc de Mayenne, les deux rois ayant toutes leurs troupes enſemble, ou fort proche les unes des autres, penſerent à s'acheminer vers Paris, pour obliger le duc à quitter la Normandie. Ils envoyerent ordre aux ſieurs de Sanci de faire marcher de ce côté-là le plûtôt qu'il ſeroit poſſible les Suiſſes qu'il étoit allé lever. Ils ordonnerent auſſi des levées en Allemagne, & demanderent du ſecours en Angleterre : mais l'expédition des Anglois en Eſpagne en faveur de dom Antoine, qui ſe diſoit toujours roi de Portugal, ne permit pas à la reine Eliſabeth d'en donner ſi-tôt qu'elle auroit ſouhaité. Le comte de Soiſſons fut envoyé avec quelques troupes en Bretagne, où Rennes, capitale de cette province, s'étoit remiſe ſous l'obéiſſance du roi, & lui demeura fidele, nonobſtant le malheur du comte de Soiſſons, qui s'étant laiſſé ſurprendre à Château-Giron, fut fait priſonnier avec le comte d'Avaugour par le duc de Mercœur.

Le prince de Dombes fils du duc de Montpenſier fut choiſi à ſa place, pour commander dans cette province, où la guerre civile devint dans la ſuite auſſi vive qu'ailleurs.

Mémoires de du Pleſſis-Mornai, t. I.

Dans ce même-temps le roi de Navarre, qui prévoyoit bien que le principal appui de la ligue ſeroit déſormais le roi d'Eſpagne, ſollicita le prince de Parme de s'accommoder avec les états, & de ſe prévaloir de l'attachement que les troupes & les peuples avoient pour lui, & de la haine que les Flamands avoient contre les Eſpagnols, pour ſe faire prince des Pays-Bas. Du moins on voit dans les mémoires de du Pleſſis-Mornai un projet de la façon de ce

1589. gentilhomme, où ſuppoſant que le prince de Parme avoit pris cette réſolution, il lui apportoit tous les motifs qui devroient l'obliger à l'exécuter au plutôt : mais quoique ce prince fût alors très-mal à la cour d'Eſpagne, où ſes ennemis vouloient le rendre reſponſable de la perte de la grande flotte que Philippe II. avoit envoyée contre l'Angleterre l'année précédente, & qu'il eût ſujet d'appréhender qu'on ne lui ôtât le gouvernement des Pays-Bas, ſa fidélité fut à l'épreuve des chagrins qu'on lui faiſoit; ou s'il eut jamais le deſſein qu'on lui attribue dans cet écrit, il n'oſa entreprendre de le mettre en exécution.

Les ligueurs veulent enlever Poitiers au roi.

Tandis que les deux rois ſe préparoient à marcher vers Paris, le roi reçut avis de Poitiers, que les partiſans de la ligue qui y étoient en grand nombre, avoient complotté pour lui enlever cette place, & pour animer le peuple contre lui. Ils ſe ſervoient entre autres prétextes de la tranſlation du parlement de Paris à Tours, diſant que cette préférence marquoit le peu d'amitié & de conſidération qu'il avoit pour leur ville, qui durant les guerres civiles du regne de Charles VII. & de la révolte de Paris en ce temps-là, avoit eu l'honneur d'être le ſiége du parlement.

Le parti favorable au roi lui manda que ſa préſence étoit abſolument néceſſaire pour prevenir la révolte. Il y alla ſur cet avis, après avoir envoyé ordre au maréchal de Biron, au comte de la Vauguyon, & à quelques autres ſeigneurs qui avoient levé des troupes en Guienne, de ſe rendre aux environs de cette place dans le temps qu'il y arriveroit. Ils le firent : mais l'évêque de Poitiers, qui étoit de la maiſon de Saint-Belin, le ſieur de Boiſſeguin gouverneur du château, le vicomte de la Guierche ſon gendre, tous gens dévoués à la ligue, ayant été avertis de ce voyage, previnrent les bons ſerviteurs du roi qui lui avoient promis de ſe rendre maître des portes, & quand il y arriva, on tira le canon ſur lui. Il fut obligé de ſe retirer à Châtelleraut, où il déclara la ville de Poitiers coupable de révolte & de crime de leſe-majeſté, & en tranſporta le préſidial à Niort. Alors la guerre civile recommença en Poitou auſſi-bien qu'en Guienne, où Agen, Blaye, & quelques autres villes, avoient pris le parti de la ligue.

1589.

Pendant le voyage que le roi fit en Poitou, le roi de Navarre qui étoit avec la plus grande partie de son armée campé à Baugenci, surprit Château-Dun, & envoya le comte de Châtillon pour un pareil dessein à Chartres avec deux cents chevaux & trois cents arquebusiers : mais une rencontre imprévûe rompit ce dessein, & au lieu d'une surprise qu'il méditoit, il fallut en venir à un combat qui fut très-sanglant.

Victoire remportée sur eux près de Chartres par le comte de Châtillon.

D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 19.

Le sieur de Saveuse gouverneur de Dourlens passoit en même-temps par la Beausse, pour aller joindre le duc de Mayenne vers Alençon. Il avoit avec lui trois cents cavaliers, dont les deux tiers étoient l'élite de la noblesse de Picardie, & deux cents arquebusiers. Les deux partis se rencontrerent entre Bonneval & Chartres : ils se chargerent l'un l'autre, & combattirent avec un acharnement qui avoit eu peu d'exemples dans ces guerres civiles. Les deux chefs, aussi bons capitaines que vaillans soldats, firent paroître en cette occasion toute leur bravoure & toute leur habileté. Les ralliemens se firent à diverses fois avec tout l'ordre & toute la fermeté possible : mais enfin la victoire demeura au comte de Châtillon, qui après avoir été renversé de son cheval dès le commencement du choc, combattit à pié le reste du temps : six-vingts gentilshommes de Picardie y furent tués, & quarante furent faits prisonniers. Saveuse fut de ce nombre, & s'abondonnant au chagrin de sa défaite & de la mort de ses amis, il ne voulut jamais qu'on mît d'appareil à ses blessures, dont il mourut.

Le comte de Châtillon porta lui-même au roi à Châtelleraut la nouvelle de cette victoire avec deux cornettes qu'il y avoit prises. Il en reçut de grands éloges, & ce prince à cette occasion dit qu'il avoit conçu une grande estime de lui à la déroute des Reîtres après la journée d'Auneau, lorsque plutôt que de rendre ses étendarts, il aima mieux s'exposer à périr en Vivarais au travers d'une grande partie de la France, poursuivi de toutes parts, & obligé à forcer une infinité de passages ; qu'il avoit jugé dès-lors, que s'il avoit été catholique, personne dans son royaume n'étoit plus capable de lui rendre de grands services ; qu'il avoit été confirmé dans cette pensée par l'ac-

1589. tion qu'il venoit de faire, & par l'intrépidité qu'il avoit montrée à l'attaque du Pont de Tours contre l'armée du duc de Mayenne.

Châtillon fut si flatté de ces louanges, & si touché de la bonté que le roi lui témoigna, qu'il lui promit de se faire instruire, & eut même quelques conférences sur la religion avec le pere Bellenger Jacobin : mais le tumulte de la guerre empêcha les fruits de cette heureuse disposition.

Le combat dont je viens de parler, se donna le dix-huitieme de Mai : mais le jour précédent il s'étoit passé sur les frontieres de Picardie, & de l'Isle de France, une autre action bien plus importante, qui effaça celle-ci. En voici l'occasion & les principales circonstances.

Le duc de Mayenne, avant que de s'éloigner de Paris, s'étoit assûré de toutes les villes des environs, pour rendre le commerce libre avec les provinces voisines : mais Louis de Montmorenci-Bouteville avoit sur la fin d'Avril surpris Senlis, & son cousin Guillaume de Montmorenci-Thoré s'y étoit jetté avec un assez bon nombre de gentilshommes ses vassaux ou ses amis : les sieurs de Mouci & de Vigneules freres lui amenerent aussi quelques jours après cents cavaliers & cinq cents hommes de pié.

Siége de Senlis par les troupes des Parisiens.

La place ne valoit rien, & comme elle coupoit la communication de Paris avec les villes liguées de Picardie, on ne douta point que les Parisiens ne fissent tous leurs efforts pour la reprendre. En effet, le sieur de Menneville, peu de jours après, la vint investir avec quatre mille hommes d'infanterie. Le duc d'Aumale y amena au bout de deux jours quelque cavalerie, qui fut bientôt grossie par un grand nombre de volontaires tant de Paris que d'ailleurs : mais ce qui rendit cette armée plus considérable furent quatre autres mille hommes de bonnes troupes, que Balagni, qui étoit toujours maître de Cambrai, & s'étoit attaché à la ligue, y conduisit avec sept canons.

Vie du seigneur de la Noue.

Le siége fut soutenu avec vigueur jusqu'au dix-septieme de Mai. Ce jour-là, comme il y avoit une assez grande breche à la muraille, quelques officiers à la tête de leurs soldats monterent à l'assaut sans ordre des généraux, & furent repoussés avec perte par Bouteville & par Mouci, qui

les suivirent jusques dans les tranchées, & causerent une grande alarme dans le camp. 1589.

Neanmoins le sieur de Thoré qui commandoit dans la place, appréhendant d'être emporté, si les troupes de Balagni étoient employées à l'assaut, & ne voulant pas faire périr tant de brave noblesse qui s'étoit enfermée avec lui, jugea qu'il étoit temps de capituler, & ayant battu la chamade ce même jour, consentit à rendre la place s'il n'étoit pas secouru avant la nuit.

Il savoit bien que le secours s'assembloit à Compiegne: mais il savoit aussi qu'il n'étoit pas fort nombreux, & il craignoit qu'il n'arrivât pas à temps. Il n'étoit effectivement que de huit cents chevaux & de quinze cents arquebusiers: mais il avoit un chef, qui pouvoit par sa capacité & par son expérience suppléer à bien des choses.

Le sieur de la Noue entreprend de le faire lever.

C'étoit le brave de la Noue, qui après avoir donné ordre, tant qu'il lui fut possible, aux états de l'héritiere de Bouillon attaqués par le duc de Lorraine, en étoit parti pour faire service au roi, dès qu'il eut appris son traité avec le roi de Navarre.

Il avoit reçu ordre, aussi-bien que le duc de Longueville, d'aller au devant des Suisses levés par le sieur de Sanci avec les troupes qu'ils pourroient rassembler en Picardie, sans trop dégarnir cette province: mais l'affaire de Senlis leur parut si considérable, qu'ils crurent y devoir donner leurs soins avant toutes choses.

Il arriva en cette occasion tout le contraire de ce qui est si ordinaire à la guerre, où la jalousie du commandement fait souvent échouer des desseins les mieux concertés, & rend inutiles les plus belles armées.

Henri duc de Longueville étoit encore jeune, avoit peu d'expérience, & avec cela beaucoup de courage & de passion de se signaler. Il fit céder celle-ci au bien de l'état & au service du roi, & nonobstant son rang, sa naissance, le droit qu'il avoit de commander une armée qui s'assembloit dans son gouvernement, il obligea la Noue à en prendre la conduite, & à lui assigner son poste comme à un officier soumis à ses ordres.

Ce gentilhomme, dont le principal caractere fut toujours

1589. une grande modération, en donna en cette rencontre des marques qui lui firent bien de l'honneur. Il fit beaucoup de difficulté de se charger de ce commandement, & ne l'accepta qu'après bien de la résistance.

Générosité de ce gentilhomme.

Il mérita encore bien de la louange par un autre endroit. Il s'agissoit de conduire des poudres & des munitions dans Senlis; soit qu'on fît lever le siége, soit qu'on jettât seulement quelque secours dans la place pour le prolonger. Les marchands qui les fournissoient ne vouloient point les livrer sans argent, ou sans une assûrance pour leur payement. Il n'y avoit personne parmi les gens de guerre, qui eût de l'argent comptant, & nul d'eux ne voulut se charger de la caution. La Noue eut recours à quelques traitans qui s'étoient retirés à Compiegne: mais quoiqu'ils se fussent fort enrichis au service du roi, il ne s'en trouva pas un qui voulût rien avancer. Il leur reprocha leur ingratitude avec beaucoup d'indignation, & voyant que ses remontrances étoient inutiles: *Ho bien*, leur dit-il, *ce sera donc moi qui ferai la dépense: garde son argent quiconque l'estimera plus que son honneur; tandis que j'aurai une goutte de sang & un arpent de terre, je l'emploierai pour la défense de l'etat où Dieu m'a fait naître*: Et aussi-tôt il engagea sa terre du Plessis des Tournelles aux marchands qui devoient fournir les munitions.

Il part de Compiegne pour cette expédition.

Dès qu'il eut tout ce qui étoit nécessaire pour son expédition, il partit de Compiegne qui est à huit lieues de Senlis, à la tête de ses troupes, le matin du dix-septieme de Mai. C'étoit le jour que la place devoit se rendre, si elle n'étoit secourue. Il laissa son canon à Compiegne, ayant donné un ordre secret pour le faire partir une heure après le départ de l'armée. Son intention étoit de tromper les espions des ennemis, & de leur faire croire qu'il marchoit sans canon; & cette ruse ne lui fut pas inutile.

Il avoit dans sa petite armée quantité de jeune noblesse, où il voyoit beaucoup d'ardeur pour le combat, entr'autres le comte de Maulevrier, Charles d'Humieres fils de celui qui avoit été l'auteur de la ligue de Picardie, Henri Gouffier de Bonnivet, Christophe de Lannoi-la-Bussiere, Louis d'Ogniés comte de Chaulnes, Anne d'Anglure-Givri colo-

nel de la cavalerie-légere, Louis Barbanſon Cani, Jean Antoine de Longueval-Haraucourt, Louis d'Eſtrumel-du-Fretoi, & d'Auchi-la-Tour-Brunetil : mais à cauſe de l'inégalité du nombre en comparaiſon de l'armée des ennemis, il étoit réſolu de ne les pas trop expoſer, & de ne point haſarder le combat ſans une grande apparence à la victoire : faute de cela ſon parti étoit pris d'acquieſcer à la capitulation, & il s'étoit fait un plan de retraite, en quoi il excelloit ſur tous les capitaines de ſon temps.

1589. Vie du ſieur de la Noue.

S'étant approché de Senlis, il vit le duc d'Aumale venir à lui avec ſa cavalerie, & ſuivi de la plûpart de ſon infanterie. Il fit eſcarmoucher pour faire quelques priſonniers; & il ſut de ceux qu'on lui amena, que le duc perſuadé, qu'il n'avoit point de canon, n'en n'avoit point pris avec lui, de quoi il eut beaucoup de joie.

Et arrive à la vûe de Senlis.

Deux choſes lui firent eſpérer un bon ſuccès. La premiere fut la peine qu'il vit que le duc avoit à former ſes bataillons, ce qui lui fit juger que cette infanterie, pour la plûpart, étoit bien neuve, & n'avoit jamais combattu. La ſeconde que la cavalerie s'avançoit ſi fort, que quand il la chargeroit, elle ne pourroit point être ſoûtenue de ſon infanterie. Alors il cria tout haut : *Allons enfans, nous leur paſſerons ſur le ventre.*

La cavalerie de la Noue étoit partagée en cinq Eſcadrons. Le duc de Longueville commandoit le plus avancé, & faiſoit la gauche. Derriere lui étoit celui de Clermont d'Amboiſe pour le ſoûtenir : c'étoient eux qui ſelon que les choſes tourneroient, devoient conduire le convoi dans la place : Humieres & Givri étoient à la droite, Maulevrier faiſoit le centre, & Haraucourt étoit derriere avec un petit corps de réſerve. L'infanterie faiſoit une ſeconde ligne, hormis quelques pelotons qu'on avoit mis aux flancs des eſcadrons, & le canon étoit couvert d'un gros bataillon qui le cachoit aux ennemis.

Ordre de ſes troupes. D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 19.

Le duc d'Aumale n'avoit fait que trois gros de ſa cavalerie. Il conduiſoit lui-même celui de la droite, & avoit en tête le duc de Longueville : Balagni menoit celui du milieu, & Maqueville celui de la gauche. Le duc d'Aumale & Balagni s'ébranlerent les premiers, vinrent avec beaucoup

Et de celles du duc d'Aumale qui commandoit au ſiége.

1589.

de résolution fondre sur le comte de Maulevrier, & sur le duc de Longueville : mais dans le moment le bataillon qui couvroit le canon, s'étant ouvert, Sarmoise qui commandoit l'artillerie, fit faire une salve si à propos, qu'elle fit trois grandes escarres dans le gros de Balagni.

La Noue remporte une victoire complette.

Ce fut une surprise pour lui & pour le duc d'Aumale, qui prit son parti sur le champ. Il laissa à droite le duc de Longueville, marcha au grand trot vers le canon pour s'en rendre le maître, & nonobstant une seconde décharge, qui ne lui fit pas moins de mal que la premiere, il poussa sa pointe : mais un bataillon de trois cents arquebusiers s'étant avancé sur lui, fit de cinquante pas un terrible feu, qui mit tout son escadron en désordre. Il s'arrêta pour le rallier, & donna le temps à Sarmoise de charger de nouveau à cartouches, & de tirer. Un grand nombre de chevaux & de cavaliers de cet escadron, & de celui de Balagni furent abattus par cette nouvelle décharge ; & alors la Noue s'étant mis à la tête d'un des siens, & en ayant fait avancer deux autres, dissipa en un moment cette cavalerie. Le duc de Longueville voyant cette déroute, quitta le dessein de faire entrer le convoi dans la place, & chargea comme les autres. Huit à neuf cents cavaliers demeurerent sur la place, & de ce nombre furent les sieurs de Maqueville & Chamois, deux des plus considérables officiers de guerre de la ligue. L'infanterie ne fit presque point de résistance, & il en périt bien onze cents tant sur le champ de bataille, que dans la fuite. Plusieurs, tant cavaliers que fantassins, voulant fuir par un marais au-dessous de l'étang de l'abbaye de la victoire, s'y noyerent : le reste, pour la plûpart, se sauva dans les bois de Chantilli. Le duc d'Aumale & Balagni l'un & l'autre blessés s'enfuirent, le premier à saint Denys, & l'autre à Paris. Les assiégés qui firent une sortie à la fin de la bataille, eurent aussi part à l'honneur de la victoire. Dix canons, les drapeaux, tout le bagage furent la proie des vainqueurs, qui perdirent très-peu de monde, & un seul homme de quelque distinction nommé Mevilliers : car Barbanson-Cani qui y fut dangereusement blessé, réchappa de ses blessures.

D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 19. Cayet, t. 1.

Fête établie à Senlis en mémoire de cette délivrance.

La Noue reçut les complimens de la victoire avec autant de

1589.

de modestie, qu'il s'étoit défendu du commandement; & les officiers étant venus après la bataille lui demander dans son quartier ce qu'ils avoient à faire : *Allons, messieurs,* leur dit-il, *le demander à Senlis à monsieur de Longueville; c'est lui qui nous donnera ses ordres à vous & à moi.* Non seulement les gens de guerre lui rendirent Justice, en lui faisant honneur de ce grand service qu'il avoit rendu au roi en cette occasion : mais il n'y eut personne ni à la cour, ni dans toute la France qui ne lui attribuât la gloire de cette action ; & l'historien de sa vie remarque comme une chose fort singuliere, que la ville de Senlis ayant ordonné une fête anniversaire en mémoire de sa délivrance, on y faisoit non-seulement des prieres pour le roi, mais encore pour monsieur de la Noue, même depuis sa mort, tout huguenot qu'il étoit, & pour toute sa postérité *. Le roi, quelque temps après, lorsque la Noue eut l'honneur de lui faire la révérence au camp devant Pontoise, lui fit expédier le brevet pour la premiere place de maréchal de France qui vaqueroit, & lui assigna encore d'autres récompenses: mais les révolutions qui arriverent bientôt après, empêcherent l'effet de toutes ces graces.

* On a cessé de faire ces prieres pour le sieur de la Noue à Senlis.

Dès le lendemain de la bataille, ce seigneur & le duc de Longueville, après avoir mis des munitions à Senlis, & pourvû à la sûreté de cette place, partirent pour aller au devant du sieur de Sanci & des Suisses, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçû du roi. Ils ravitaillerent Vincennes en passant, & tirerent quelques coups de canon sur Paris, dont plusieurs boulets tomberent dans les halles. Les Parisiens en furent si épouvantés, qu'ils obligerent la duchesse de Montpensier d'écrire au duc de Mayenne qui assiégeoit Alençon, de revenir sans délai pour les défendre.

Cayet, t. 1.

Le roi de son côté pensa tout de bon à profiter de la consternation où cette victoire avoit jetté le parti de la ligue : mais toujours timide & irrésolu, il avoit besoin d'être animé par la vivacité du roi de Navarre; & ce prince lui fit comprendre la nécessité qu'il y avoit d'attaquer l'ennemi par la tête, en assiégeant Paris.

Suites des progrès de l'armée royale.

Le roi à son retour de Châtelleraut à Tours, où le roi de Navarre alla le trouver, donna ses ordres pour la sûreté

1589. de cette ville, & y laissa les cardinaux de Vendôme & de Lenoncourt, le sieur de Montholon garde des sceaux, & quelques autres seigneurs avec une garnison pour contenir le peuple. Après cela les deux rois se rendirent à Baugenci à la tête de leur armée.

Ils solliciterent de nouveau les Orléannois de rentrer dans leur devoir : mais la Châtre qui s'y étoit jetté, les confirma dans la révolte. Le siége en auroit été trop difficile & trop long, & auroit donné le temps aux Parisiens de revenir de leur terreur; c'est pourquoi le roi poursuivit sa route. Il attaqua Gergeau, où la Châtre avoit envoyé des Jalanges le cadet pour le défendre : celui-ci ayant trop différé à se rendre, & ayant été pris à discrétion, fut pendu. Gien & la Charité eurent recours à la miséricorde du roi, qui leur fit grace; & ainsi tous les Ponts de la riviere de Loire, hormis celui d'Orléans & de Nantes, furent perdus pour la ligue.

Après la prise de Gergeau, l'armée royale entra en Beausse & en Gastinois. La petite ville de Pluviers fut emportée de force, & pillée, & l'on marcha de-là à Estampes.

Le duc de Mayenne qui, après la prise d'Alençon, retournoit vers Paris, avoit envoyé à Estampes le baron de Saint-Germain, pour défendre cette place. Après quelque résistance, il demanda à capituler : mais dans le temps qu'on parlementoit, la ville fut surprise du côté opposé à celui de la breche; le baron voulant se sauver, fut pris, & eut la tête tranchée, & Bergeronneau procureur du roi & quelques autres Bourgeois furent pendus.

Monitoire affiché à Rome contre le roi.
Journal de Henri III.

Ce fut-là que le roi reçut la nouvelle du monitoire que le pape avoit fait afficher contre lui à Rome, en conséquence de son union avec le roi de Navarre, & à la sollicitation du commandeur de Diou, des sieurs Coquelai conseiller au parlement de Paris, de Nicolas de Piles abbé d'Orbais, du sieur Frison doyen de Reims, députés de la ligue, pour s'opposer à l'absolution que le roi sollicitoit.

Par ce Monitoire le pape lui ordonnoit de mettre en liberté le cardinal de Bourbon & l'archevêque de Lyon, dans dix jours après la publication qui se devoit faire aux portes des cathédrales de Poitiers, de Chartres, d'Agen

de Meaux, du Mans & d'Orléans, & d'en informer le Saint-Siége dans l'espace de trente jours par un acte authentique, à faute de quoi il prononçoit dès-lors, que lui & tous les complices du massacre du cardinal de Guise & de l'emprisonnement des autres prélats, avoient encouru l'excommunication portée dans la bulle *in Cœna Domini*, dont ils ne pouvoient être absous que par le pape hors l'article de la mort. Il les citoit à comparoître dans soixante jours devant son tribunal, le roi en personne ou par procureur, & les autres personnellement, &c. 1589.

Ce Monitoire fut imprimé à Paris avec privilége donné par le conseil d'Union, & publié avec les solennités ordinaires dans la même ville, à Meaux & à Chartres. *Et publié en France par les ligueurs.* Matthieu, l. 8.

Le roi en fut consterné, & quelques remontrances qu'on lui fît pour le convaincre des nullités de cet acte, il ne pouvoit revenir des inquiétudes de conscience qu'il lui causoit, jusqu'à ce que le roi de Navarre l'ayant entretenu là-dessus pour lever ses scrupules, lui dit qu'il y avoit un remede à ce mal, qui étoit d'assiéger Paris au plutôt. *Vainquons*, lui ajouta-t'il, *& nous aurons l'absolution; mais si nous sommes battus, nous serons excommuniés, aggravés & réaggravés.*

Cette parole du roi de Navarre fit souvenir le roi des lettres du cardinal de Joyeuse, dont j'ai parlé, où il lui disoit à peu près la même chose, & l'assûroit qu'on lui donneroit ou refuseroit l'absolution à Rome, selon que ses armes ou celles de ses ennemis seroient victorieuses.

Le roi s'étant un peu calmé, on continua la marche. La ville de Dourdan, épouvantée des exemples qu'on avoit faits à Estampes, n'attendit pas qu'on l'attaquât, & les bourgeois ayant pris l'écharpe blanche, vinrent apporter leurs clés. De-là le roi de Navarre avec six cens hommes de cavalerie légere & autant d'arquebusiers à cheval, alla faire une course jusqu'au près de Paris, où Arambure ayant apperçu une troupe de cavalerie hors de la ville, la chargea & la poussa jusqu'à la barriere du fauxbourg saint Jacques, sans qu'aucunes troupes en sortissent; on lui tira seulement, forces canonnades. Poissi se repentit de n'avoir pas fait comme Dourdan; la ville fut forcée, & quelques bourgeois envoyés Cayet, t. 1. D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 21.

1589. à la potence. L'armée passa la Seine sur le pont, & vint se camper devant Pontoise, où elle trouva plus de résistance, qu'on ne lui en avoit fait jusqu'alors, & il fallut en faire le siége dans toutes les formes.

Siége de Pontoise.

L'armée du roi s'étoit grossie à Poissi de quelque noblesse & de plusieurs soldats de Picardie & de Normandie; les principaux commandans sous les deux rois étoient alors le maréchal de Biron & le duc d'Epernon.

Thuanus, l. 96. D'Aubigné, t. 3. L. 2. c. 23.

Charles de Neuville d'Alincourt fils du sieur de Villeroi, qui avoit été secrétaire d'état jusqu'aux états de Blois, étoit gouverneur de Pontoise. Le duc de Mayenne qui étoit revenu à Paris, lui avoit envoyé pour le seconder à la défense de la place (*a*), Edmond de Hautefort gentilhomme Limosin, homme d'une valeur éprouvée. Le régiment du sieur de Tremblecourt, Lorrain qui étoit de près de trois mille hommes, en faisoit presque toute la garnison, avec quatre-vingts gentilshommes qui s'étoient jettés dans la ville quand l'armée royale en approcha. Le duc d'Epernon & le mestre de camp Charbonnieres s'emparerent des fauxbourgs sans beaucoup de résistance, & le maréchal de Biron fit dresser la principale batterie contre l'église de Notre-Dame, que les assiégés avoient terrassée. Elle étoit hors de la ville, & c'étoit le principal boulevart & la meilleure défense.

Hautefort fut tué dans cette église dès les premiers jours du siége d'un coup de mousquet dans la tête. Elle fut défendue douze jours; d'Alincourt y fut aussi blessé à l'épaule, & dès que ce poste eut été emporté, comme il dominoit entierement la ville, le gouverneur fut obligé de capituler le vingt-cinquieme de Juillet.

(*a*) Edmond, ou plutôt Edme de Hautefort n'étoit pas un simple *gentilhomme Limousin* comme le pere Daniel le fait entendre, c'étoit un seigneur issu d'une branche de la maison de Gontaut, originaire de Perigord. Un de ses ancêtres avoit épousé en 1388. l'héritiere de la maison de Hautefort, dont il prit le nom & les armes suivant l'usage de ce temps-là. Edme de Hautefort dont on parle ici étoit seigneur de Thenon, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, gouverneur & sénéchal du Limousin, lieutenant général au gouvernement d'Auvergne, & ensuite à celui de Champagne & de Brie pour la ligue, dont il avoit embrassé le parti à cause de son attachement pour la maison de Guise. *Histoire généalogique*, *tome VII. pag.* 332.

La plus grande perte que les assiégeans y firent, fut celle du mestre de camp Charbonnieres, qui mourut d'un coup de mousquet qui lui cassa les deux bras, dans le temps que le roi de Navarre ayant sa main sur son épaule, s'entretenoit avec lui. Le duc de Mayenne parut une fois durant le siége à la tetê de son armée, faisant mine de vouloir secourir la place : mais il n'osa l'entreprendre. Cette prise fût suivie de celles des autres petites places voisines sur la riviere d'Oise, savoir de Beaumont, de l'Isle-Adam & de Creil.

1589.

Suivi de la prise de plusieurs places voisines.

Ensuite de cette expédition le roi alla voir l'armée des Suisses qui étoit campée assez près de-là à Conflans, & que le sieur de Sanci avoit heureusement conduite jusques-là.

Il falloit avoir autant de zele pour le service de son prince, autant d'adresse, de prudence, & de résolution que ce seigneur en avoit, pour venir à bout des deux choses qu'il avoit si heureusement exécutées : premierement de lever une armée en Suisse, sans avoir reçu aucun argent du roi ; & secondement de l'amener jusqu'à Paris, en traversant tant de pays, où les ligueurs étoient les maîtres, & éviter la rencontre de leurs troupes qui l'attendoient aux passages.

Secours des Suisses amené au roi par le sieur de Sanci.

Lorsque le roi délibéra dans son conseil, après la mort du duc de Guise, des moyens de réduire les villes qui se révoltoient de toutes parts, Sanci, ainsi que je l'ai dit plus haut, s'offrit à aller chez les Suisses pour y faire des troupes. On accepta son offre, moins dans l'espérance qu'il réussît, à cause qu'on n'avoit point d'argent à lui donner, que parce qu'il n'y avoit aucun inconvénient dans la tentative.

Thuanus, l. 96. Cayet, t. 1. Guichenon, hist. de Savoye. Le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau, t. 2. &c.

Il vendit ses pierreries & une partie de son bien, pour suppléer à l'argent qu'il ne pouvoit tirer de l'épargne, & arriva à Geneve cachant avec grand soin le véritable but de son voyage.

Il trouva les Genevois fort alarmés de la découverte d'une entreprise, que le baron d'Hermance leur voisin avoit projettée de concert avec le duc de Savoye sur leur ville & sur Lausane, & de ce que le duc avoit fait construire à Ripailles deux galeres pour se rendre maître de

1589.

leur Lac ; car ils ne douterent nullement que ce ne fût-là ſon intention.

Ligue de Geneve avec le canton de Berne contre le duc de Savoye.

Sanci ſe ſervit habilement de leur crainte, pour leur perſuader de faire une ligue avec le canton de Berne, & les aſſûra que s'ils invitoient le roi à y entrer, il ne les refuſeroit pas, & trouveroit de quoi les ſecourir, malgré les troubles de ſon royaume, tant il étoit animé contre le duc de Savoye pour l'invaſion du marquiſat de Saluces, & pour les autres projets qu'on ſavoit bien que ce duc formoit contre la Provence & le Dauphiné. Il ajoûta que ſi le duc réuſſiſſoit dans ces entrepriſes, il retomberoit infailliblement ſur Geneve. Il s'offrit à eux, pour appuyer à Berne les propoſitions qu'ils y feroient, & leur dit qu'il étoit chargé d'en faire lui-même à ce canton de la part du roi, leſquelles faciliteroient le ſuccès de leur négociation.

La France s'y joint.

Le Senat de Geneve, ravi de cette ouverture, renvoya des députés à Berne, où Sanci ſe rendit. Les Bernois, inquiets des mouvemens du duc de Savoye, écouterent volontiers les Genevois & Sanci, après être convenus entre eux de la néceſſité où étoit le corps Helvétique de prendre ſes précautions contre le duc de Savoye. La négociation ſe réduiſit à deux propoſitions que Sanci leur fit : l'une de faire la guerre en leur propre nom au duc, & qu'en ce cas le roi leur envoyeroit du ſecours ; l'autre, que s'ils ne vouloient pas ſe déclarer ſi ouvertement, le roi le feroit lui-même, & que leurs troupes n'auroient que la qualité d'Auxiliaires ; mais que la France, dans l'état où elle ſe trouvoit, ne pouvant pas fournir en même-temps des ſoldats & de l'argent, Geneve & eux donneroient cent mille écus pour la ſolde de l'armée.

Avec quelques autres cantons.

Quoique ce ne ſoit gueres la coûtume des Suiſſes de donner de l'argent aux autres nations, pour faire la guerre en leur faveur, ils choiſirent ce dernier parti, afin de ne pas rompre tellement avec le duc de Savoye, qu'ils ne puſſent avoir quelque excuſe auprès de lui, & des moyens de s'accommoder, ſi leurs armes n'avoient pas tout le ſuccès qu'ils en eſpéroient. Les Bernois & les Genevois firent entrer dans leur ligue & en part des frais les cantons de Bâle & de Schafouſe, Saint Gal, Frideric de Virtem-

berg comte de Montbelliard & la ville de Strasbourg. 1589.
Une armée de douze mille Suisses fut levée en peu de jours : elle fut renforcée de mille Allemands & de trois mille François, la plûpart huguenots refugiés en Allemagne & en Suisse, & d'Haraucourt étoit attendu pour les joindre avec quelque cavalerie qu'il levoit au voisinage sur les frontieres de France.

Jean de Chaumont de Guitri, Beauvoir-la-Fin & Beaujeu étoient à Geneve. Le premier y commandoit les armes, & devoit être à la tête de l'armée avec les deux autres.

Et l'armée entre dans le Faucigni.

Comme la guerre alloit se faire au nom du roi, & que le duc de Savoye, par l'invasion du marquisat de Saluces, avoit rompu avec la France, les capitaines que je viens de nommer, se mirent en campagne avec la plûpart des troupes qu'ils avoient dans Geneve, sans autre déclaration de guerre, & entrerent dans le Faucigni le deuxieme d'Avril, prirent le Château de Monthou, Bonne, Bonneville, S. Joire, la ville & le château de Gex, & furent repoussés au fort de la Cluse, par Caruffo gentilhomme Piémontois.

Le duc de Savoye qui ne s'attendoit à rien moins, en fut fort surpris. Il partit de Turin pour courir à Chamberri. Tout étoit en alarme dans la Savoye, où il n'y avoit point de troupes; & quand il y fut, quelques-uns de son conseil, dans la crainte que les Genevois ne passassent de ce côté-là, & ne lui coupassent son retour en Piémont, lui conseillerent de se retirer dans Montmelian.

Et dans le Chablais.

Tandis qu'il assembloit ses troupes qui furent jointes par mille Espagnols & cinq à six cents chevaux que lui envoya le duc de Terra-Nova gouverneur du Milanès, Sanci entra dans le Chablais à la tête de dix mille hommes, prit la ville & le château de Thonnon, & puis Ripailles, où il brûla les deux galeres que le duc avoit sur le Lac de Geneve.

La prise de Ripailles appaisa un peu les murmures des Suisses, qui se plaignoient que la cavalerie Françoise, qu'on leur avoit promise, ne venoit point. Sanci s'excusa sur l'état fâcheux des affaires du roi, & prit de-là occasion de leur proposer un autre projet de traité, qui fut, qu'ils

1589. envoyaſſent de leur infanterie à l'armée royale, & que le roi leur envoyeroit de la cavalerie à la place.

Il avoit tellement gagné les officiers des troupes, que dès qu'il eut fait cette ouverture, ils lui dirent qu'ils le ſuivroient tous volontiers en France. Lui ayant engagé leur parole par écrit, ils le conjurerent d'aller en poſte à Berne, afin de demander à leurs ſupérieurs leur agrément pour l'engagement qu'ils prenoient avec lui.

La choſe ne fut pas ſans difficulté : mais enfin il ſut ſi bien tourner les choſes en les prenant par l'affection qu'ils avoient toujours eue pour les rois de France, par l'honneur qui leur reviendroit d'un ſecours donné ſi à propos à un prince opprimé, par l'avantage qu'ils retireroient de la cavalerie dont il remplaceroit leurs fantaſſins, par la ceſſion qu'il leur fit des places qu'ils avoient priſes, qu'ils lui accorderent ce qu'il ſouhaitoit, à une ſeule condition, ſavoir que les troupes qu'ils lui permettoient d'emmener, ne paſſeroient point le Rhône avant la mi-Mai, afin qu'ils euſſent le temps de faire de nouvelles levées, & de les mettre en la place des autres dans les poſtes pris ſur le duc de Savoye.

C'étoit-là le point où Sanci en vouloit venir, & où il parvint par ſa ſeule habileté ; car s'il avoit d'abord demandé la levée d'une armée de dix mille hommes, n'ayant pas à beaucoup près ce qu'il falloit d'argent pour cet effet, il ne l'auroit jamais obtenue : mais il en vint à bout, ſous prétexte de faire la guerre au duc de Savoye ; & trouvant l'armée toute faite, & les officiers en bonne volonté de le ſuivre, il eut, contre toute eſpérance, ce qu'il prétendoit.

Au temps marqué pour le départ de l'armée, il lui fit prendre ſa route par Neuchâtel & par le comté de Montbelliard, & lui s'en alla à Straſbourg avec Guitri, Beaujeu & Villeneuve, pour y prendre la cavalerie que d'Haraucourt y avoit levée. Theoderic de Schomberg avoit auſſi par ſes ordres pris mille lanſquenets & douze cents reîtres à la ſolde du roi, auxquels il aſſigna le rendez-vous à Langres.

Dès qu'il eut rejoint ſon armée, il en donna avis au roi

roi par un homme déguisé en chaudronnier; qui passa en cet équipage jusqu'à Châtelleraut, où ce prince étoit alors. Sanci prit sa route par la Franche-Comté, & il évita le duc de Nemours, qui y étoit accouru pour lui couper le passage. Il arriva à Port sur Saone, où Guillaume de Saulx fils du feu maréchal de Tavannes, vint le recevoir à la tête de trois cents chevaux. De-là il s'avança jusqu'à Langres, malgré les embuscades que lui tendirent les troupes du duc de Lorraine, & puis ayant été joint au-delà de Châtillon sur Seine par le duc de Longueville & la Noue, ils traverserent ensemble la Champagne, passerent la Marne, & vinrent camper à Conflans à deux lieues de Pontoise. 1589.

Le roi reçut Sanci avec les témoignages d'affection & de reconnoissance les plus glorieux pour ce seigneur, & mêlant les larmes aux paroles les plus tendres, lui dit en l'embrassant, *que les récompenses n'égaleroient point le service qu'il venoit de lui rendre : mais qu'elles passeroient ses espérances.*

L'armée royale fait le siége de Paris.

D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 22.

L'armée royale, après la jonction de ce renfort qui étoit de dix mille Suisses, de deux mille lansquenets & de quinze cents reîtres, se trouva forte de plus de trente mille hommes effectifs & bien armés ; les deux rois profitant de l'ardeur qu'elle faisoit paroître, se résolurent à faire le siége de Paris. Ils prirent cette résolution nonobstant l'opposition de plusieurs des officiers généraux, qui trouvoient de grandes difficultés dans cette entreprise, à cause de la présence du duc de Mayenne & de son armée dans la ville.

Le dernier jour de Juillet, le roi s'étant rendu maître du Pont de Saint Cloud après quelques volées de canon, établit là son quartier, & se logea dans la maison du sieur Jerôme de Gondi. Le roi de Navarre prit le sien à Meudon, & répandit ses troupes qui faisoient l'avant-garde de l'armée, dans les villages de Vanvres, d'Issi, de Vaugirard & dans les autres des environs de Paris de ce côté-là.

Défendu par le duc de Mayenne.

A ces premiers mouvemens de l'armée du roi, le duc de Mayenne vit bien qu'il alloit être assiegé. Il distribua

1589. son armée dans les fauxbourgs, se chargea lui-même de la garde de ceux de Saint Honoré & de Saint Denys, confia la défense de ceux de Saint Jacques & de saint Germain à la Châtre, & celle des autres aux principaux officiers de ses troupes. Il faisoit grand fonds sur la haine du peuple de Paris contre les deux rois & contre les huguenots: mais il n'étoit pas sans défiance de plusieurs Magistrats & de quantité des principaux bourgeois, qui n'avoient signé l'union, que pour sauver leurs maisons du pillage. Son attention étoit grande de ce côté-là, par où en effet il avoit le plus à craindre. Il dépêcha des courriers à Nanci au duc de Lorraine, & à Lyon au duc de Nemours, pour les prier de ne pas tarder à venir à son secours, & prit toutes les précautions qu'un aussi grand capitaine qu'il étoit, pouvoit prendre en une pareille occasion

Après tout, il y a beaucoup d'apparence que Paris auroit succombé dès que les avenues en auroient été fermées par le haut de la Seine, comme elles l'étoient déja du côté de Normandie : & que bien-tôt la disette s'y seroit fait sentir, par le nombre prodigieux des habitans de cette grande ville. Il n'y avoit pour la défendre que des soldats peu aguerris, & la plûpart nouvellement levés, contre une armée victorieuse composée d'excellentes troupes commandées par les plus habiles chefs, sans parler des intelligences qu'il auroit été facile d'y ménager, qui sont beaucoup plus ordinaires dans les guerres civiles que dans les autres, & dont les motifs auroient été non seulement spécieux, mais encore très-aisés à justifier dans celle-ci, où il s'agissoit de rentrer dans l'obéissance du légitime souverain. Ainsi le duc de Mayenne, nonobstant toutes les mesures qu'il avoit prises au dehors & au dedans, n'auroit pu apparemment s'y soûtenir long-temps, si le coup funeste qui fit perdre la vie au roi, ne l'avoit tiré du pas dangereux où il se trouvoit engagé.

Assassinat du roi par Jacques Clément qui en empêche la suite.

Cayet, t. I. Thuanus, Matthieu, d'Aubigné, &c.

Ce fut dès le lendemain du jour auquel l'armée avoit commencé à prendre ses quartiers autour de Paris, que ce détestable parricide fut commis par Jacques Clément jeune religieux Dominicain, natif du village de Sorbonne dans le Senonois, homme d'un esprit foible, fort ignorant,

qui s'étoit laissé transporter à cette fureur, par les continuelles & horribles invectives des (a) prédicateurs de Paris contre le roi, & par l'abominable doctrine qui eut alors grand cours, & qui se débitoit dans les chaires, que l'on pouvoit en conscience ôter la vie à un tyran, tel que les docteurs de la ligue dépeignoient en toutes occasions Henri de Valois. On dit qu'on le confirma dans ce dessein par de prétendues révelations, & par des voix qu'on lui fit entendre, & qu'on lui persuada venir du ciel par le ministere des Anges. Edme Bourgoing son prieur, qui fut depuis tiré à quatre chevaux, fut accusé d'avoir employé ce damnable artifice; & la duchesse de Montpensier fut aussi soupçonnée d'avoir le plus contribué à engager Clément à cette entreprise.

1589.

Voyez les observations.

Quoi qu'il en soit, ce malheureux, quelque peu d'esprit qu'il eût, n'en eut encore que trop, pour imposer aux personnes qui étoient les plus intéressées à la conservation de la personne du roi. On lui fit obtenir, sous je ne sai quel prétexte, un passeport du comte de Brienne, & une lettre de créance du premier président de Harlai, qui étoient tous deux prisonniers à la Bastille, ou si cette lettre qu'il présenta étoit supposée, comme il y a beaucoup d'apparence, elle fut si bien contrefaite, qu'elle trompa même le sieur de la Guesle, procureur général, à qui elle fut remise.

Il sortit de Paris le soir du trente & unieme de Juillet. Il fut arrêté à Vaugirard à un corps-de-garde du roi de Navarre, & fut relâché par ordre du roi même à cause que c'étoit un religieux. Etant venu à Saint Cloud, il s'adressa au duc d'Angoulême pour parler au roi. Ce duc dit lui-même qu'il fut choqué de la méchante physionomie de cet homme: mais sans faire toutefois aucune autre réflexion, se contentant de lui dire que le roi étoit retiré, & qu'il ne pouvoit pas le voir ce jour-là.

Mémoires du duc d'Angoulême. Matthieu. Histoire de Henri IV. l. 1.

Clément alla trouver le sieur de la Guesle Procureur

Où & comment cet assassinat fut commis.

(a) Ces prédicateurs étoient Guillaume Rose évêque de Senlis, Jean Boucher curé de saint Benoît, Jacques le Pelletier curé de saint Jacques de la Boucherie, François Pigenat curé de saint Nicolas des Champs, Christophe Aubry curé de saint André des Arcs, Evailly curé de saint Germain l'Auxerrois, frere Bernard de Montgaillard, dit *le petit Feuillant*, Feuardent Cordelier, &c.

1589. général, qui ayant reconnu ou cru reconnoître la main du premier président sur la lettre de créance qu'il lui présenta, promit de lui faire avoir audience le lendemain matin, & le conduisit en effet vers les huit heures au cabinet du roi. Ce prince ayant lû la lettre de créance, & le procureur général & (*a*) monsieur de Clermont, qui seuls étoient dans le cabinet, s'étant éloignés de quelques pas, sur ce que Clément témoigna qu'il avoit quelque chose à dire en particulier, ce malheureux tira en ce moment un couteau de sa manche, & l'ayant enfoncé dans le ventre du roi, l'y laissa. Ce prince jettant un grand cri, retira lui-même le couteau de sa plaie, & en blessa au-dessus de l'œil l'assassin, qui fut aussi-tôt assommé & percé de plusieurs coups par les gardes accourus au bruit, & jetté par les fenêtres.

Dans l'attestation des chirurgiens, rapportée par Matthieu, l. 8.

La consternation fut dans toute la cour, telle que l'on peut s'imaginer. Les chirurgiens promptement appellés visiterent la plaie qui étoit à quatre doigts au dessus du nombril du côté droit, distante du milieu du ventre de la largeur d'un doigt. L'intestin dont une partie sortoit par l'ouverture, ne fut point offensé : mais les douleurs que le roi, après avoir été pansé, sentit à l'endroit de la plaie & aux environs, une sueur froide qui le prit, & l'altération du pouls furent de fâcheux symptômes.

On se garda bien de les publier tels qu'ils étoient; au contraire on répandit le bruit que la plaie n'étoit pas dangereuse ; & c'est ainsi qu'on en écrivit dès le même jour à tous les gouverneurs des provinces. Les généraux appréhendant à cette occasion quelque surprise de la part des Parisiens, tinrent toutes les troupes alertes : mais il n'en sortit aucunes de Paris, & on sut seulement que les Seize, cette matinée-là, avoient mis dans toutes les prisons de Paris quantité de personnes qui avoient des parens dans l'armée du roi : & l'on crut que leur dessein étoit de s'assûrer de toutes ces personnes comme d'autant d'ôtages pour sauver la vie à Clément, supposé qu'on l'eût saisi sans le tuer.

Le roi mourant déclare le roi de Navarre son successeur.

Le roi de Navarre, averti de ce funeste accident, ac-

(*a*) C'étoit M. de Bellegarde & non M. de Clermont qui étoit alors auprès du roi. *Voyez les observations.*

courut de Meudon, se jetta à genoux auprès du lit du roi, fondant en larmes, & sans pouvoir dire une parole. Le roi l'ayant fait lever, le baisa, & lui dit, que si Dieu disposoit de lui, il lui laissoit la couronne de France comme à son légitime successeur : mais qu'il ne la posséderoit jamais tranquillement, à moins qu'il ne rentrât dans la religion catholique, comme il l'exhortoit à le faire; & puis ayant fait approcher tous les princes & seigneurs, il leur commanda au cas qu'il ne réchappât point de sa blessure, de reconnoître le roi de Navarre pour leur légitime souverain, de lui jurer sur le champ fidélité & obéissance, ce qu'ils firent s'étant mis tous un genou en terre devant ce prince. 1589.

Le roi ayant fait retirer tout le monde, ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Il s'étoit déja confessé au sieur Etienne Boulogne son chapelain, qui pour plus grande sûreté lui ayant demandé en quelle disposition il étoit par rapport au monitoire du pape, dont on ne savoit pas distinctement la teneur, il lui répondit en ces termes : *Je suis le premier fils de l'eglise catholique apostolique & Romaine, & veux mourir tel. Je promets devant Dieu & devant vous, que mon desir n'a été & n'est encore que de contenter sa Sainteté en tout ce qu'elle desire de moi :* sur quoi le chapelain lui donna l'absolution. *Circonstances de sa mort.*

Vers les deux heures après minuit la fievre & ses douleurs ayant notablement augmenté, il se fit apporter le Viatique, & le reçut après s'être de nouveau confessé. Il renouvella les protestations qu'il avoit faites de vouloir mourir dans la foi de l'église catholique apostolique & Romaine, pardonna à tous ses ennemis, & en particulier à ceux qui lui avoient causé la mort; & en récitant tout bas le Pseaume *Miserere meî Deus*, qu'il ne put achever, il expira vers les quatre heures du matin, le second jour d'Août à l'âge de trente-huit ans, dix mois & treize jours, ayant regné quinze ans & deux mois. Prince orné de très-grandes qualités, même de celles qui font le plus d'honneur à la majesté royale, & dont il fit un usage aussi heureux que glorieux, avant que d'être roi de France : mais elles semblerent disparoître en lui dès qu'il le fut. Auparavant aimé, estimé, *Eloge de ce prince.*

1589. redouté, depuis haï & méprisé, autant qu'aucun prince l'ait jamais été de ses sujets; & il n'y en a point à qui ce mot qu'un ancien dit d'un empereur convienne mieux, *Qu'il étoit digne de regner, s'il n'eût pas monté sur le throne*: c'est-à-dire, que tout le monde l'auroit jugé tel, & auroit toujours eu cette idée, si l'expérience n'en avoit pas donné une toute contraire.

Il avoit de la bonté, de la douceur, de l'inclination à faire du bien, beaucoup d'esprit, de politesse, d'éloquence, un air royal & majestueux, à quoi le courage & la passion pour la gloire, dont on le vit animé, lorsqu'il n'étoit que duc d'Anjou, donnoit un grand relief: mais après son retour de Pologne, on vit succéder à tout cela la timidité, l'irrésolution, l'inapplication, l'amour du repos & du plaisir, une profusion aveugle, une piété mal entendue, de laquelle il se fit un point de politique pour persuader le public de son attachement à la religion, qui dans le fond étoit sincere, mais qu'une telle affectation rendit suspect.

Ses défauts.

Quoi qu'il ne faille pas ajouter foi à tout ce que les huguenots & les ligueurs ont écrit de ses débauches secrettes, il est difficile de croire que tout ce qu'on en disoit fût généralement faux. Un seul trait me paroît une bonne preuve qu'il y avoit du désordre dans sa conduite. Je le tire de d'Aubigné, huguenot à la vérité & fort animé contre les catholiques: mais il n'est pas vrai-semblable qu'un gentilhomme de son caractere eût inventé un fait de cette nature avec toutes les circonstances dont il l'accompagne, pouvant être aisément démenti, si la chose eût été entierement fausse.

D'Aubigné, t. 2. l. 4. c. 15.

Il dit qu'étant prisonnier de monsieur de Saint Luc qui étoit un de ceux qu'on appelloit les mignons du roi, ce seigneur lui raconta ce qui suit.

Cause de sa dévotion superstitieuse.

Qu'ennuyé & honteux de certains désordres dont sa complaisance l'avoit rendu complice, il concerta avec monsieur d'Arques depuis duc de Joyeuse, & avec la maréchale de Retz, de faire peur au roi là-dessus, de percer la muraille de la ruelle du lit de ce prince, & d'y passer une sarbacane d'airain, par où une nuit se disant un Ange envoyé du ciel, il lui fit de la part de Dieu de terribles menaces sur

ſes vices & ſes débauches; que ce prince effrayé penſa en perdre l'eſprit, de ſorte que d'Arques appréhendant qu'il ne lui tournât tout-à-fait, lui découvrit le myſtere. Saint-Luc ne l'auroit pas porté bien loin, ſi le maréchal de Retz dans un bal ne lui eût fait dire à l'oreille, qu'il ne tardât pas un moment à ſe ſauver. Il profita de l'avis, gagna en poſte en deux jours & demi ſon gouvernement de Brouage, où il ſe maintint, & enſuite pour ſa ſûreté ſe jetta dans le parti de la ligue. 1589.

Saint-Luc ajouta que dès-lors ce prince avoit de très-grandes inquiétudes de conſcience; qu'il lui prenoit quelquefois la nuit des frayeurs qui le faiſoient cacher ſous ſon lit, & que dès qu'il tonnoit, il deſcendoit toujours aux baſſes voutes du Louvre. Cela fait voir que les pénitences & les retraites qu'il faiſoit de temps en temps n'étoient pas de pures hypocriſies; mais que la mauvaiſe habitude l'emportoit ſur les bons mouvemens qui ne faiſoient que paſſer. Il paroît toutefois certain que les dernieres années de ſa vie furent exemptes de ces déſordres ſcandaleux.

Quelle étoit ſa religion.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 1.

Pour ce qui eſt de la religion, la reine Marguerite ſa ſœur nous apprend dans ſes mémoires, qu'il ſe laiſſa d'abord gâter l'eſprit par les huguenots qui l'approchoient; que lui-même la tourmentoit là-deſſus, lorſqu'elle n'avoit que ſix à ſept ans; que quand il lui voyoit un livre de prieres catholiques, il le lui arrachoit, & le jettoit au feu, & vouloit la contraindre à en prendre de huguenotes: mais il changea beaucoup depuis là-deſſus, & fut toujours dans la ſuite ſincerement attaché à la religion Romaine.

En lui finit la branche d'Angoulême, qui faiſoit partie de la maiſon d'Orléans, & toute la race des Valois, laquelle, par une longue ſuite de rois, avoit tenu le ſceptre de France pendant près de deux cents ſoixante ans. Elle fit place à celle de Bourbon dans la perſonne de Henri roi de Navarre, & quatrieme de ce nom en France.



OBSERVATIONS



OBSERVATIONS
CRITIQUES ET HISTORIQUES
Sur le regne de Henri III.

I.

Du comte de Montgommery.

GABRIEL de Lorge, comte de Montgommery, étoit devenu extrèmement odieux à la reine Catherine de Medicis depuis la mort d'Henri II. Elle le regardoit comme le meurtrier de ſon mari, & quoique cet accident eût été très-involontaire de ſa part, elle attendit, pour s'en venger, qu'il eût commis quelque faute qui ne pût être juſtifiée par aucun prétexte. Il ne tarda pas à ſe rendre coupable. Se voyant hors d'eſpérance de reparoître à la cour après le coup fatal par lequel il avoit ôté la vie à ſon maître, il embraſſa la religion & le parti des huguenots rebelles, & devint un des plus ardens à défendre les intérêts de leur ſecte. On trouva étrange que ce ſeigneur, après avoir été l'auteur de la mort du pere, oſât ſe montrer à la tête de ceux qui troubloient le repos & qui travailloient à ébranler le throne des enfans; & la reine Catherine voyant le comte de Montgommery auſſi criminel qu'elle le deſiroit, résolut de le ſacrifier le plus promptement qu'il ſeroit poſſible aux manes de ſon époux.

Hiſtoire du maréchal de Matignon, l. 2.

Jacques de Matignon, qui commandoit dans la Normandie, reçut un ordre ſecret daté du château d'Argentan le 30 d'Août 1563. de *faire prendre & appréhender au corps le comte de Montgommery, & icelui mettre & conſtituer priſonnier en lieu ſi ſûr, qu'il en pût rendre bon compte.* Le roi Charles IX. avoit ſigné cet ordre de ſa propre main en préſence de la reine mere & du duc d'Anjou: mais le comte de Montgommery n'étant pas venu en Normandie,

comme on l'avoit cru, il ne fut pas possible à M. de Matignon de l'y faire arrêter.

La querelle qui éclata cette même année entre la maison de Guise & l'amiral de Châtillon au sujet de l'assassinat de François de Guise, mit un nouvel obstacle au dessein de Catherine de Medicis. Elle crut que l'état des affaires ne permettoit pas que l'on fit aucune violence à un seigneur tel que Montgommery, qui ne pouvoit manquer d'être soûtenu par les huguenots. Elle prit donc le parti de remettre sa vengeance à un temps plus favorable, & elle fit part de sa résolution au sieur de Matignon par cette lettre.

„ Monsieur de Matignon, je m'assûre que la volonté de faire » exécuter ce que le roi monsieur mon fils & moy vous commandâmes de bouche & par écrit, au château d'Argentan ne vous » est point diminuée, & que vous n'en attendez que l'occasion » dont l'effet ne sera jamais plutôt que je le desire. Toutefois » voyant, pour l'occasion de la justice que ceux de la maison de „ Guise poursuivent, beaucoup d'armes par pays de côté & d'autre lesquelles nous commençons à rompre & dissiper doucement, » qu'avenant sur ces entrefaites l'exécution dudit commandement, il en arriveroit peut-être de grands troubles : j'ai avisé » vous depescher ce porteur pour vous avertir que je desire que » vous teniez encore ladite exécution en surséance pour quelque » temps jusques à ce que ayez d'autres nouvelles de moi, ayant » toujours néantmoins vos pratiques & moyens vifs pour ne perdre l'occasion lorsque le temps sera plus opportun, & me faisant » savoir par le présent porteur l'état où est cette affaire. Ecrit à » Poissy le trentieme Septembre 1563. CATHERINE, *& plus bas*, » DE LAUBESPINE.

Matignon reçut peu de jours après une lettre du duc d'Etampes gouverneur de Bretagne, qui lui mandoit que le comte de Montgommery vouloit enlever dans cette province une riche héritiere de la maison d'Acigné pour la faire épouser à son fils aîné ; qu'il y avoit de grands mouvemens parmi les huguenots de Bretagne, qui se disposoient à partir pour aller trouver l'amiral, qu'il en avoit donné avis à la reine mere ; & que cette princesse lui avoit répondu qu'il n'y avoit rien à craindre, parce que l'amiral lui avoit promis de faire bientôt cesser tous ces mouvemens.

Depuis ce temps-là deux mois se passerent sans que Matignon reçût de nouveaux ordres de la reine mere par rapport au comte de Montgommery. Il lui écrivit qu'il ne lui seroit pas difficile de le faire arrêter en Bretagne : mais elle lui répondit le 30 Novembre de *surseoir encore toutes choses jusques à ce qu'il eût reçu d'autres nouvelles*.

La puissance du parti huguenot & les troubles qui survinrent,

donnerent dans la suite tant d'occupation à Catherine de Medicis, qu'elle parut perdre de vûe le dessein de faire arrêter le comte de Montgommery, ou qu'elle se trouva dans l'impossibilité de l'exécuter.

Elle fut donc obligée de suspendre les effets de sa vengeance jusques à l'an 1574. elle apprit alors que Montgommery avoit débarqué en Normandie avec cinq mille hommes qu'il amenoit d'Angleterre, auxquels s'étoient joints une grande partie des huguenots de la province, & qu'avec cette armée il s'étoit rendu maître de Carentan, de Valognes, de Saint-Lo, de Domfront & de plusieurs autres places. Elle ordonna au sieur de Matignon de marcher contre les rebelles avec les troupes du roi, & lui recommanda particulierement de hasarder tout pour prendre le comte de Montgommery. Matignon assembla une armée de cinq mille hommes d'infanterie & d'environ dix-huit cents chevaux, & avec vingt pieces de canon qu'il tira de la ville de Caën, il reprit d'abord Falaise & ensuite Argentan qui ne fit pas beaucoup de résistance. Le duc d'Etampes vint exprès de Bretagne pour reprendre Vire, & après en avoir chassé les ennemis il ramena ses troupes dans son gouvernement.

Matignon ayant appris que le comte de Montgommery étoit à Saint-Lo avec une garnison très-nombreuse, fit semblant de vouloir assiéger Carentan afin de l'obliger à y envoyer un détachement considérable & à partager ses forces. Cette feinte lui réussit; Montgommery persuadé que Carentan alloit être assiégé y envoya cinq cents hommes: mais l'avant-garde de l'armée de Matignon, qui avoit pris la route de Carentan, tourna tout-à-coup vers Saint-Lo, & Montgommery craignant d'être fait prisonnier s'il demeuroit dans cette ville, en sortit à la faveur de la nuit avec soixante cavaliers par le côté de Torteron qui n'étoit pas encore investi, & il se rendit à Domfront.

Matignon ayant sû de quelques prisonniers que Montgommery n'étoit plus à Saint-Lo, chargea le sieur de Villers un de ses maréchaux de camp de faire commencer les travaux du siége, & il partit avec trois régimens d'infanterie, cinq cents chevaux, toute la noblesse & six pieces de canon pour assiéger Domfront. Il fit tant de diligence, que la place fut investie avant que Montgommery eût été averti de sa marche. Montgommery fut obligé d'abandonner la ville après une résistance de 24 heures pour se retirer dans le château. Matignon après l'avoir fait sommer inutilement de se rendre, entreprit de le forcer. Le canon ayant fait breche, il fit donner un assaut que Montgommery soûtint avec une extrême valeur: mais il vit tomber à ses piés la moitié de sa garnison qui n'étoit pas nombreuse, & quoiqu'il eût repoussé les assiégeans, il s'apperçut qu'il ne seroit pas en état de résister à un se-

cond assaut que l'on préparoit. Il résolut de le prevenir, & dès le lendemain il fit battre la chamade & arborer le drapeau blanc. Matignon accorda sans difficulté la suspension d'armes: mais quand il fallut traiter, il y eut une dispute fort vive entre les deux commandans. Montgommery qui craignoit la vengeance de la reine, refusoit de se rendre, à moins qu'on ne lui assûrât la vie & la liberté pour lui & pour tous les gentilshommes & officiers de sa garnison. Matignon au contraire, qui cherchoit à contenter Catherine de Medicis dont il savoit les intentions, vouloit absolument que Montgommery se rendît à discrétion. La contestation dura jusques à la fin du jour. Les assiégés déclarerent plus d'une fois qu'ils périroient plutôt sur la breche, que de se livrer eux-mêmes à la discrétion de l'ennemi.

Matignon, que la reine Marguerite appelle dans ses mémoires *un dangereux & fin Normand,* chargea le sieur de Vassé, qu'il savoit être ami particulier du comte de Montgommery, de l'aller trouver pour le détourner de prendre une résolution désespérée. Vassé lui promit que Matignon le traiteroit en prisonnier de guerre sans rien attenter contre sa vie, qu'il écriroit même à la reine mere en sa faveur, qu'il permettroit à Vassé d'aller à la cour pour obtenir sa liberté, & à lui d'y employer tous ses amis; qu'à l'égard des soldats de la garnison, ils sortiroient sans armes, le bâton à la main; mais que les officiers & gentilshommes auroient le même sort que leur commandant, c'est-à-dire, qu'ils demeureroient prisonniers de guerre. Montgommery consentit à se rendre à ces conditions, & après plusieurs conférences la capitulation fut signée par Matignon, ainsi que l'auteur de sa vie le dit en termes exprès. Aussi-tôt qu'il se vit maître de la personne du comte de Montgommery, il dépêcha un courrier à la reine mere pour l'informer de la reddition de Domfront & de la prise du comte, & sans perdre de temps il ramena ses troupes au siége de Saint-Lo, conduisant avec lui son prisonnier sous bonne & sûre garde.

Saint-Lo étoit défendu par le sieur Colombieres officier d'une valeur distinguée. Matignon pria le comte de Montgommery de l'exhorter à se rendre, & à ne pas s'exposer par une opiniâtreté mal entendue à une perte inévitable. Il lui représenta que par cette démarche il appaiseroit la colere de la reine mere, & la disposeroit à le traiter favorablement. Montgommery, flatté de cette espérance, promit à Matignon de faire ce qu'il desiroit. On accorda de part & d'autre une suspension d'armes de deux heures, pendant laquelle Colombieres parut sur la muraille avec les principaux officiers de sa garnison, & Matignon s'avança jusques sur le bord du fossé avec Montgommery. Celui-ci dit à Colombieres qu'il s'obstinoit inutilement à défendre une place qui ne pouvoit tenir que fort peu de jours, qu'il avoit sans doute assez de résolution

pour y périr en homme de cœur; mais qu'il étoit comptable de ses services & de sa vie à ceux de son parti; & que ce seroit trahir la cause commune, que de priver ses amis persécutés des secours qu'ils attendoient de lui. Colombieres ne se laissa pas persuader par les discours de Montgommery, & au lieu de suivre ses avis, il lui reprocha sa foiblesse, & lui déclara qu'il ne suivroit pas son exemple. Cette tentative n'ayant pas réussi, Matignon fit redoubler le feu de ses batteries, &, malgré la supériorité de ses forces, la ville ne fut emportée qu'au quatrieme assaut, dans lequel le brave Colombieres tomba percé de mille coups.

Elle n'étoit pas encore prise lorsque Matignon reçut ordre d'envoyer à Paris le comte de Montgommery : il étoit alors enfermé au château de Caën, où le sieur de Vielard ou Vialard président au parlement de Rouen, & le sieur Poisle conseiller à la grand-chambre du parlement de Paris, s'étoient transportés pour l'interroger en vertu d'une commission particuliere qu'ils avoient reçûe de la reine mere qui gouvernoit en qualité de régente depuis la mort de Charles IX. pendant l'absence d'Henri III. D'Aubigné dit que ces deux magistrats étoient des juges *maupiteux*, c'est-à-dire, peu compatissants de leur naturel & *exécuteurs des volontés de la reine mere*. Le seigneur de Vassé, qui avoit déterminé Montgommery à se rendre prisonnier de guerre, fut chargé de le conduire à Paris. Dès qu'il y fut arrivé on le conduisit à la Conciergerie, où il fut enfermé dans une tour quarrée qu'on appella depuis la tour de Montgommery. Le 16 de Juin 1574. selon le Journal il fut interrogé par le chancelier & par quelques présidens du parlement en présence de la reine mere. On lui fit souffrir la question ordinaire & extraordinaire, quelque chose qu'il pût dire pour en être exempt. Enfin le samedi 26 Juin on lui prononça son arrêt, par lequel il fut condamné à être mis dans un tombereau & conduit dans la place de Greve pour y être decapité, après quoi son corps seroit partagé en quatre quartiers. Il avoit onze enfans, neuf garçons & deux filles, qui par le même arrêt furent degradés de noblesse & déclarés *vilains*, *intestables & incapables de posséder aucun office dans le royaume*. Tous ses biens furent confisqués au roi. Tom. 2. l. 10.

L'auteur du journal d'Henri III. dit qu'il se plaignit hautement de ce qu'on ne lui gardoit pas la parole qu'on lui avoit donnée à Domfront, où il s'étoit rendu prisonnier de guerre entre les mains du sieur de Vassé, sous la condition expresse qu'il auroit la vie sauve. D'autres historiens ont prétendu que l'on viola en effet à son égard toutes les loix de la guerre & du droit des gens. Et le pere Daniel assûre d'après eux que le comte de Montgommery étoit sorti de Domfront *avec assûrance de la vie*. Regne de Charles IX. à la fin.

D'Aubigné, zélé calviniste, dit au contraire que cette condition d'avoir la vie sauve ne fut accordée qu'aux officiers & aux

soldats de la garnison de Domfront, & que le comte de Montgommery en fut excepté. Quoi qu'il en soit, un prêtre, un cordelier & Simon Vigor archevêque de Narbonne étant venus pour l'exhorter à se convertir & à mourir dans la religion catholique, il ne voulut jamais les écouter; & le cordelier lui ayant dit qu'il avoit été séduit, il lui répondit, » si je l'ai été ça été par ceux de votre » ordre; car ce fut un cordelier qui me bailla le premier une Bi- » ble en françois, dans laquelle j'ai appris la religion que je » tiens.

Il parut sur l'échauffaut en habit de deuil, & après s'être plaint des cruelles douleurs qu'on lui avoit fait souffrir dans la question, il prit une contenance assûrée & se mit à haranguer le peuple. D'Aubigné, qui étoit présent à l'exécution, rapporte la substance de son discours. Il déclara qu'il ne mouroit pour aucuns des faits qui étoient énoncés dans son arrêt, mais pour sa religion & parce qu'ayant eu le malheur de tuer le roi Henri *sans péché*, il avoit voulu revenir dans sa patrie. *Faites savoir à mes enfans*, ajoûta-t-il, *qui ont ici été déclarés roturiers que s'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever, je consens à l'arrêt.* Il ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux, & il reçut le coup de la mort avec une constance & une fermeté qui arracha des larmes à ceux qui étoient présens, & dont plusieurs *avoient couru à sa mort pour y prendre plaisir*. Le journal d'Henri III. assûre que la reine mere voulut assister à l'exécution pour se donner la cruelle satisfaction de voir périr par la main d'un bourreau le meurtrier de son mari. Monsieur de Thou est tombé dans une contradiction manifeste en parlant du comte de Montgommery.

» Il dit d'abord que le troisieme jour du siége de Domfront, le » seigneur de Vassé qui étoit proche parent de Montgommery eut » quelques conférences avec lui pour l'engager à rendre la place; » que Montgommery voyant que les soldats de sa garnison déser- » toient à chaque moment l'un après l'autre, & ne pouvant espé- » rer aucun secours, prit enfin le parti de se rendre à condition » qu'il auroit la vie sauve, & qu'il seroit seulement prisonnier » pendant quelques jours. Que cependant d'autres nient qu'on lui » ait donné une assûrance positive de lui sauver la vie, & que leur » récit est beaucoup plus certain, *quod certius est*.

Voilà ce que dit M. de Thou au 57. livre de son histoire. Cependant lorsqu'il raconte le supplice de Montgommery dans le livre 58. il prétend que le crime de rebellion sur lequel il fut condamné, avoit été effacé par les édits précédens & par *la parole que l'on venoit de lui donner* lorsqu'il rendit la ville de Domfront. Cet historien paroît oublier dans le livre 58. ce qu'il avoit dit dans le livre précédent, que *le recit de ceux qui prétendoient qu'on n'avoit donné au comte de Montgommery aucune parole precise de lui sauver*

la vie, étoit beaucoup plus certain & plus conforme à la vérité.

L'hiſtorien du maréchal de Matignon, auteur très-inſtruit & qui cherche par-tout à relever la gloire de ſon héros, aſſûre cependant qu'il y eut une capitulation ſignée, par laquelle on lui promettoit de le *traiter en priſonnier de guerre ſans rien attenter contre ſa vie.* On ne pouvoit donc plus la lui ôter ſans violer la capitulation.

II.

De la journée des Barricades en 1588.

1°. LE P. Daniel dit que le duc de Guiſe arriva à Paris *accompagné ſeulement de huit gentilshommes*; ce qui eſt conforme à la relation de Miron, qui aſſûre que ce duc y arriva lui neuvieme. Preuves du journal, t. 3.

Le Journal porte qu'il arriva à Paris ſur le midi *avec huit* » *gentilshommes* des ſiens, & *Brigard* courrier de l'Union, qui lui » avoit été envoyé par les Pariſiens pour le preſſer de venir à leurs ſecours, 2°. Le pere Daniel ſuppoſe, que le roi n'apprît l'arrivée du duc de Guiſe que par le ſieur de Verderonne, que la reine-Mere lui envoya pour lui faire part de cette nouvelle. Il paroît par la relation de Miron qu'il en étoit inſtruit, avant que Verderonne arrivât. On lit dans cette relation qu'un gentilhomme qui avoit vû monſieur de Guiſe deſcendre chez la reine, partit auſſi-tôt pour en donner avis à monſieur de Villeroi, *qu'il trouva à table n'ayant qu'à demi dîné.* Ce gentilhomme lui dit à l'oreille, *monſieur de Guiſe eſt arrivé, je l'ai vû deſcendre chez la reine-mere du roi.* Monſieur de Villeroi fort étonné, lui répondit que cela ne pouvoit être, *monſieur, dit* le gentilhomme, *je l'ai vû; & s'il eſt vrai que vous me voyez, il eſt véritable que je l'ai vû.* M. de Villeroi ſe leva auſſi-tôt pour aller au Louvre, où il trouva le roi *qui n'en ſavoit rien*; & n'avoit auprès de lui que du Halde, l'un de ſes premiers valets de chambre. Le roi voyant entrer M. de Villeroi *à heure indue*, ſe douta qu'il étoit arrivé quelque choſe d'extraordinaire. *Qu'y-a-t'il M. de Villeroi?* lui dit-il, & en même-temps il fit ſortir du Halde pour qu'il n'entendît pas la réponſe de M. de Villeroi. Celui-ci lui répondit, *Sire, M. de Guiſe eſt arrivé, j'ai cru qu'il étoit important au ſervice de votre Majeſté de l'en avertir. Il eſt arrivé,* dit le roi, *comment le ſavez-vous?* M. de Villeroi répliqua, qu'il le ſavoit par un gentilhomme de ſes amis qui l'avoit vû arriver, lui neuvieme chez la reine-mere. *Il eſt venu?* dit encore le roi, *il en mourra,* ajouta-t-il en jurant contre ſa coutume, *où eſt*

logé le colonel Alphonse? c'étoit Alphonse d'Ornano, officier Corse en qui le roi avoit beaucoup de confiance. M. de Villeroi ayant répondu que cet officier étoit logé dans la rue Saint-Honoré, le roi lui donna ordre de lui faire dire de venir lui parler dans l'instant. La relation de Miron ne dit point si le colonel Alphonse vint en effet trouver le roi, ni quel fut l'entretien que ce prince eut avec lui : mais le Journal de l'étoile peut ici lui servir de » supplément. On y voit que le roi étant dans son cabinet avec » Alphonse Corse, lui dit : *Voilà M. de Guise qui vient d'arriver » contre ma défense, si vous étiez à ma place que feriez-vous?* Sire, » répondit Alphonse, il n'y a qu'un mot en cela, tenez-vous le » duc de Guise pour ami, ou pour ennemi? sur quoi le roi sans » parler fit un geste qui faisoit bien connoître ce qu'il en pensoit. » *Sire*, dit Alphonse, *il me semble que je vois à peu près le juge- » ment qu'en fait votre Majesté : cela étant, s'il vous plaît de m'hono- » rer de cette charge sans vous en donner autrement la peine, j'apporterai » aujourd'hui à vos piés la tête du duc de Guise, où je vous le rendrai » en lieu où il vous plaira sans qu'aucun bouge : Sinon à sa ruine;* à quoi le roi répondit qu'il espéroit donner ordre à tout par autre moyen. Il paroît que ceci se passa avant que Verderonne fût venu annoncer au roi l'arrivée du duc de Guise & demander qu'il permît à la reine sa mere de l'amener au Louvre.

3°. Miron accuse la reine-mere dans sa relation d'avoir souhaité que le duc de Guise vint à Paris malgré la défense du roi, & il ajoute que le sieur de Bellievre s'entendoit avec cette princesse, pour tromper le roi.

» Le sieur de Bellievre, dit-il, étant de retour, assûra le roi » que le duc obéiroit, bien qu'il sût tout le contraire, ayant vû » premierement & dit la vérité à la reine mere du roi laquelle, disoit- » on, jouoit le double sur le dessein de ce voyage, d'autant qu'elle » désiroit ce duc auprès du roi pour s'en servir à reprendre & » à maintenir l'autorité qu'elle avoit eue auparavant au ma- » niement des affaires, & pour s'en fortifier contre les insolences » & les dédains insupportables du duc d'Epernon, qui l'avoit ré- » duite à telle extrémité, que, quoi qu'il en pût arriver, elle étoit » résolue à sa ruine, s'aidant de l'occasion présente en ce que peu » de jours auparavant, il étoit parti de Paris, & de la cour pour aller en Normandie. » Ce soupçon se trouve confirmé dans les
Pag. 164. mémoires de Nevers, & il paroît encore appuyé par les soins que prit la reine-mere, pour raccommoder le duc de Guise avec le roi, & par la confiance que le duc parut avoir en elle. Ce fut chez elle qu'il descendit en arrivant, elle lui ménagea plusieurs entrevues avec le roi avant la journée des barricades, & elle demeura à Paris, où le duc étoit devenu le maître lorsque le roi se fut retiré à Chartres.

4°. On

4°. On a prétendu que le duc de Guiſe avoit deſſein de ſe ſaiſir de la perſonne d'Henri III. le jour des barricades, & de ſe faire déclarer roi, mais qu'il manqua ſon coup. On fonde cette conjecture 1°. Sur une lettre que lui écrivit la ducheſſe de Lorraine après la victoire d'Auneau, dans laquelle elle l'avertit de ſaiſir l'occaſion préſente, pour ſe faire déclarer roi. 2°. Sur une lettre écrite par le duc lui-même, au gouverneur d'Orléans où on lit ces paroles : » J'ai défait les Suiſſes, taillé en pieces une partie des » gardes du roi, & tiens le Louvre inveſti de ſi près, que je ren- » drai bon compte de ce qui eſt dedans. Cette victoire eſt ſi grande, » qu'il en ſera mémoire à jamais.

Mais il faut remarquer que d'Aubigné qui rapporte cette lettre, ne la donne point pour une lettre écrite & avouée par le duc de Guiſe, il dit ſeulement qu'on ſurprit divers *billets ſouſſignés d'un chiffre inconnu qui portoient ce diſcours.*

» Avertiſſez vos amis de nous venir trouver en la plus grande » diligence qu'ils pourront, avec armes, chevaux, & ſans bagage, » ce qu'ils pourront faire aiſément, *j'ai défait les Tailleurs en pierres*, » une partie des gardes du roi, & tiens le Louvre inveſti de ſi » près, que je rendrai bon compte de ce qui eſt dedans. C'eſt une » victoire ſi grande, qu'il en ſera mémoire à jamais.

» Autres billets furent ſurpris, ajoute d'Aubigné, par l'un deſ- » quels le gouverneur d'Orléans contremandoit quelques gentils- » hommes *ſur ce que* le roi étoit échappé ; autres de quelques eccléſiaſtiques, avec des termes infames contre le roi.

On voit que d'Aubigné, ne met poſitivement aucun de ces billets ſur le compte du duc de Guiſe. Le premier pouvoit avoir été écrit par quelque zelé partiſan de la ligue, qui faiſoit parler le duc de Guiſe dans la premiere châleur du tumulte. Les faits même n'y ſont pas énoncés exactement, puiſque le Louvre ne fût jamais inveſti par les barricades. Le pere Daniel a fort bien remarqué que le peu de précaution que prit le duc de Guiſe pour ſe rendre maître du Louvre, ſemble prouver que ſon deſſein n'étoit pas de ſe ſaiſir de la perſonne du roi, auquel il renvoya ſes gardes, qu'il pouvoit faire tous priſonniers s'il l'eût voulu.

Il faut entendre le duc de Guiſe rendre compte lui-même dans des lettres publiées en ſon nom, & inconteſtablement avouées de lui, de la conduite qu'il avoit tenue à la journée des barricades.

Après s'être plaint des bruits que l'on faiſoit courir, pour le rendre ſuſpect, juſques à l'accuſer *de vouloir prendre le roi, & enſuite la ville de Paris, pour en tirer de l'argent, & ſe mettre en état de faire la guerre à qui bon lui ſembleroit*, des défiances que ces bruits inſpiroient, & qui l'empêchoient de commencer la guerre contre les hérétiques, de l'impreſſion qu'ils avoient fait même ſur l'eſ-

prit du pape, qui lui avoit adressé un bref pour l'exhorter à demeurer fidele à son souverain ; il raconte qu'il apprit que *tout ouvertement, Sa Majesté renforçoit ses gardes jusques à quatre enseignes Françoises, & trois de Suisses*, que cela lui fit comprendre que le roi se défioit de sa fidélité, & que pour se justifier, il se rendit *douze heures après à Paris, accompagné de huit gentilshommes & au milieu de toutes les gardes mentionnées ci-dessus, je vins baiser les mains à Sa Majesté*, dit-il, *ne portant autre saufconduit, que mes services & la confiance que doit avoir un bon sujet envers son roi..... je fus tout le jour auprès du roi enfermé, tantôt en son cabinet, tantôt dans les Tuileries. Pendant ces jours (comme il est à présumer,) le roi s'informoit de tous côtés, si j'étois poursuivi de plus grande troupe que celle qu'on avoit vûe à mon arrivée, & après avoir connu (comme la vérité étoit) que j'étois ainsi seul, & sans un seul homme de guerre à quarante lieues de moi, voici le lendemain matin 12 de May, entrerent aussi-tôt que le jour, douze enseignes de Suisses, & huit enseignes de gens de piés François, outre les quatre de la garde par la porte Saint-Honoré, le roi & tous ceux de sa cour à cheval pour les recevoir.*

Le mestre de camp du régiment des gardes, & les colonels des Suisses ont commandement de s'aller saisir de toutes les places de Paris .... & du temps que cela se disposoit, ainsi que je dormois en mon logis, si peu accompagné, que mon train n'étoit pas encore arrivé de Soissons .... j'eus loisir d'en être averti... Quelques gentilshommes de mes amis étant à Paris pour leurs affaires, me vinrent trouver, & surtout Dieu excita miraculeusement tout le peuple à courir unanimement aux armes & sans conférer ensemble, assûrés de ma présence, & de quelque ordre que je mis soudain parmi eux, d'eux mêmes s'allerent accommoder & barricader de tous côtés, à dix pas desdites forces étrangeres ; & d'une si grande promptitude & véhémence, qu'en moins de deux heures ils firent entendre auxdites troupes qu'elles eussent à se retirer à l'instant hors de la ville & fauxbourgs.

Et sur ce contestant un suisse en quelque quartier, blessa un habitant de la ville, les autres habitans chargerent les suisses qui se trouverent-là, en tuerent douze ou quinze, en blesserent vingt ou vingt-cinq, & désarmerent les autres. D'autre côté quelque compagnie des gardes du roi fut aussi désarmée & renversée dedans les maisons où ils furent contraints avec leurs capitaines de s'enfermer.

Cela fut cause que je marchai par la ville, & d'abordée délivrai neuf cents Suisses prisonniers, & plusieurs soldats des gardes que je fis conduire sûrement au Louvre. Cette journée toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu étant achevée, j'allai par toutes les rues, jusques à deux heures après minuit priant, suppliant, menaçant le peuple. Si bien que, par la grace de Dieu, il ne s'en suivit aucun meurtre, massacre, pillerie, ni perte d'un denier, ni d'une goute de sang, & par-dessus ce que vous avez entendu, encore que le peuple fût extrèmement enmutiné.

Pour avoir sû, disoient-ils, qu'il y avoit eu vingt potences prêtes avec quelques échaffauts & avoir vû les exécuteurs de justice pour faire mourir cent ou six vingts personnes; qu'ils nommoient, & que j'aime mieux vous laisser deviner qu'écrire.

Il ajoute que ce jour-là Dieu n'avoit borné le pouvoir du duc de Guise, que de sa crainte & de son amour, que ses ennemis firent tant *qu'ils persuaderent au roi de s'en aller vingt quatre heures après que j'eusse pû mille fois, si j'eusse voulu l'arrêter, mais jà à Dieu ne plaise que j'y aye jamais songé.* On ne peut nier que le duc de Guise ne se fût mis en état de se saisir de la personne du roi, si au lieu de délivrer comme il fit les Suisses, & les gardes pour les renvoyer au Louvre, il les eût laissés enfermés & qu'il eut profité de ce moment pour faire investir le Louvre par les Bourgeois. Ainsi le Pere Daniel a eu raison de dire qu'il n'y a aucune apparence que le dessein du duc dans cette journée, fût de se saisir de la personne du roi; il vouloit seulement le contraindre à ratifier les articles de Nancy: mais il ne put y réussir, parce que le roi lui échapa; c'est par cette raison qu'il parut fâché du départ précipité de ce Prince.

On peut recueillir de la lettre du duc quelques faits auxquels la plûpart des écrivains n'ont pas fait assez d'attention.

1°. La cour de France s'étoit plainte au pape de la conduite du duc de Guise & des ligueurs, & le pape leur avoit écrit un bref, pour les exhorter à demeurer fideles à leur souverain, ce qui avoit extrêmement offensé le duc de Guise & son parti. 2°. Le duc partit de Soissons sur la nouvelle qu'il reçut que le roi avoit renforcé sa garde de quatre enseignes Françoises, & de trois enseignes de Suisses. 3°. lorsqu'il fut arrivé à Paris, il passa presque tout le jour à conférer avec le roi, tantôt dans son cabinet, & tantôt aux Tuileries, 4°. on avoit persuadé au peuple que le dessein du roi étoit de faire mourir cent ou six-vingts des principaux ligueurs, qu'il y avoit vingt potences toutes prêtes, & quelques échaffauts dressés, & qu'on avoit vû les exécuteurs qui préparoient les instrumens du supplice.

Les maréchaux de Biron & plusieurs chevaliers des ordres du roi voyant que le peuple fermoit » les boutiques & couroit aux armes, » leur commandoient de ne le pas faire; montroient leurs ordres » au peuple, disoient leur qualité; les assûroient sur leur vie » qu'aucun tort ne leur seroit fait, qu'ils avoient ordre du roi de » les en assûrer: mais les gentilshommes & capitaines du parti du » duc de Guise disoient au peuple; *Ne croyez ces politiques, ils » vous pipent. Ces gendarmes & ces Suisses ne sont entrés pour autre effet » que pour les mettre en garnison en vos maisons pour vous rendre misé» rables, piller vos biens & en contenter les mignons*, 5°. la lettre que le duc de Guise publia pour se justifier est une preuve complette

Chron. nov. t. 1. p. 57. fol. vers.

de sa rébellion. Il a même l'imprudence de déclarer qu'il avoit lui-même donné des ordres pour les barricades, *assûrés de ma présence*, dit-il, *& de quelques ordres que je mis soudain parmi eux.* Il avoue donc qu'il avoit dirigé par ses ordres les mouvemens de ce peuple séditieux ?

Il écrivit pareillement une lettre au roi, qui fut rendue publique, & dans laquelle il prétend que la conduite qu'il avoit tenue, étoit une preuve évidente de sa soumission aux ordres du roi, quoiqu'assûrément, il fût impossible de donner une preuve plus convaincante de sa révolte. » Ces lettres ne furent si-tôt publiées & imprimées, dit Cayet, que le duc de Guise eût voulu les retenir en son cabinet. Le commissaire Louchart fut employé pour en solliciter la suppression, & il fit mettre en prison ceux qui les avoient imprimées ou qui les vendoient. Mais ces précautions furent inutiles : les Seize en avoient envoyé une infinité d'exemplaires dans les provinces & dans les pays étrangers, & le duc de Guise fut obligé de souffrir que l'on les lût, & que chacun en fit l'examen & le commentaire comme il jugeoit à propos. Le roi publia de son côté une espece d'apologie, dans laquelle il déclare qu'il a supplié la reine sa mere de rester à Paris pour voir si elle pourroit appaiser les troubles par sa prudence, & par son autorité. Ces lettres furent jugées indignes de la Majesté royale, un roi ne devant jamais supposer que personne puisse avoir dans son royaume plus d'autorité que lui. Il paroît que cette princesse affectoit de tenir une espece de milieu entre les deux partis, suivant sa politique ordinaire; car tandis que le roi déclaroit dans sa lettre qu'il l'avoit chargée de rester à Paris pour appaiser le tumulte ; le duc de Guise se plaignoit dans celle qu'il écrivit au roi, de ce que la résolution de faire entrer des troupes dans Paris, avoit été prise à l'insû de la reine-mere.

Chron. noven. *ibid.*

Le 21 Mai le duc de Guise écrivit une lettre au sieur de Bassompierre, dans laquelle il raconte les suites de la journée des barricades : cette lettre étoit signée *l'ami du cœur.* Il y témoigne une extrème aversion contre le duc d'Epernon.

D'Aubigné, t. 3. l. 1. c. 24.

» Les termes auxquels nous en sommes, dit-il, sont que ce matin » nous présentons notre requête qui est directement à la ruine de » d'Epernon, toutes ses perfections sont qualifiées comme elles doi- » vent sans rien oublier. Hier je fus à la maison de ville, pour y » admettre la Chapelle, qui a été élû prevôt des marchands, & le » général Roland, Compan & autres gens de bien, & Catholiques » pour échevins ; le prevôt des marchands Pereuse étant à la bas- » tille, & les traîtres Echevins en fuite.

» L'on n'a jamais vû une si grande obéissance de peuple en telle » émotion, car il ne se peut dire qu'il y soit advenu aucun désor- » dre, ni méfait, jusques aux épées, morions, piques & arquebu-

» ses de 1200 Suisses ou François prins que je fis rendre. Il ne
» s'est trouvé chose du monde de perdu.

» Nous avons été indignement assaillis, & par très-pernicieux » conseils comme pour être d'hérétiques, Dieu par sa grace nous » a conservés par la résolution, obéissance, & hardiesse de ceux de » Paris ; ils continuent, plus que jamais, en leur ferme résolution » & braverie, de prêter tout devoir & obéissance au roi, mais des- » sous, de conserver leur zele à la religion & à la sûreté de leur » ville. Le roi fait des forces & nous aussi, il est à Chartres & » nous à Paris, voilà comment vont nos affaires.

» Le gouverneur du Havre bravement s'est maintenu contre » Epernon, & n'en a voulu ouïr parler. Celui de Caën ne l'a voulu » recevoir le plus fort dans son château. Voilà ce qu'il a fait en » Normandie, dont il est sorti sans aucun établissement pour lui » ni pour les siens, étant venu trouver le roi hier, bien qu'il lui » eût mandé par quatre dépêches, de n'y venir pour être en horreur » à tous les princes & officiers.

» Ceux d'Orléans, d'Amiens, d'Abbeville, Bourges & plusieurs » grandes villes, ont chassé les politiques dehors, & pris plusieurs » prisonniers, toutes les petites villes envoyent ici reconnoître la » ville & nous.

C'est ainsi que le duc de Guise décrivoit lui-même l'état des affaires de la ligue, après la journée des barricades. L'auteur du 17. tome des hommes illustres de France prétend que le dessein du duc de Guise étoit de se saisir de la personne du roi, & il reprend le pere Daniel de ce qu'il en a jugé autrement : mais il ne répond point à la difficulté tirée du renvoi des Suisses & des gardes du roi, que le duc de Guise pouvoit retenir, & à qui il fit rendre leurs armes. N'étoit-ce pas se mettre hors d'état de se saisir de la personne du roi, que de lui envoyer ses gardes armés ? On a déja remarqué que les billets cités par d'Aubigné, ne prouvent nullement que le duc de Guise eût formé le dessein de porter la rébellion jusques à cet excès. Il fut certainement très-coupable par la conduite qu'il tint le jour des barricades : mais il ne la faut pas rendre plus criminelle qu'elle ne l'étoit en effet.

L'écrivain de la vie des hommes illustres, reprend en particulier cette réflexion du pere Daniel : *Ce qu'il y a de plus vrai-semblable, c'est que son dessein étoit de profiter de la consternation de la cour, & d'obtenir par la voie de la négociation, tous les articles du mémoire dressé à Nancy au mois de Février dernier.* Et voici comment il la réfute : » Cette prétendue voie de négociation dans laquelle on entroit à » main armée, ne pouvoit avoir le succès que le duc de Guise en » attendoit, qu'autant que l'on feroit maître de la personne du » roi »

Il y a ici une équivoque qui forme toute la difficulté. Quand

on demande si le dessein du duc de Guise étoit de *se rendre maître de la personne du roi*, ces paroles se prennent dans le sens le plus étroit & le plus rigoureux. Il s'agit de savoir si le duc de Guise vouloit faire violence à la personne du roi pour le déthroner, ou pour le mettre dans les fers, ou pour l'enfermer dans un couvent; c'est à quoi il ne paroît pas avoir pensé, du moins ce jour-là, puisqu'il lui renvoya ses gardes qui suffisoient pour le mettre à l'abri d'une telle violence, ou du moins pour la rendre très-difficile. Mais il y a une autre maniere de se rendre maître de la personne du roi, qui consiste à lui laisser tout l'extérieur de la royauté, en lui en ôtant la puissance, en un mot à gouverner sous son nom, à peu près comme avoient fait autrefois les maires du palais, & c'est certainement à quoi tendoient les articles de Nancy, comme l'a fort bien remarqué le pere Daniel, quand il dit que le projet contenu dans ces articles *enlevoit au roi toutes les personnes auxquelles il pouvoit avoir confiance, soustrayoit à son obéissance toutes les villes considérables de son royaume; lui ôtoit la disposition des grandes charges de l'état, le maniement des finances, & le mettoit en curatelle, & à la mercy de ses plus mortels ennemis;* & que si ces articles avoient eû lieu, le duc de Guise se seroit bien-tôt trouvé en état *d'accabler les deux rois, & de monter jusques au point où sa fortune, sa réputation, l'estime & l'affection des peuples le pourroient conduire.*

Mais on ne peut pas conclûre de-là, que le duc de Guise se soit comporté le jour des barricades d'une façon à donner lieu de juger qu'il eût actuellement un dessein formé de faire violence à la personne d'Henri III. jusques à l'emprisonner, & le mettre dans les fers. Il y seroit venu peut-être dans la suite, & l'on n'a garde de prétendre que l'ambition de ce prince se fût jamais contenue dans aucunes bornes. Mais on croit pouvoir dire avec le P. Daniel, que s'il avoit déja formé cet abominable dessein, il ne se mit nullement en devoir de l'exécuter le jour des barricades. Le plus sûr moyen de connoître quelles étoient les vues & les véritables projets du duc de Guise, est de consulter les avis qui lui furent donnés en ce temps-là par Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, un de ses plus intimes confidens. Ces avis qui se voyent au second tôme des mémoires d'état, ont pour titre; *Instruction donnée à M. de Guise, retourné en cour, par l'archevêque de Lyon, après la paix de Juillet* 1588. c'est-à-dire, dans l'intervalle du temps qui s'écoula entre la réconciliation du duc de Guise avec le roi, & l'ouverture des états de Blois. Il faut que cette instruction ait été trouvée dans les papiers du duc de Guise après sa mort, ou dans ceux de son secrétaire Pericard, car il y a lieu de croire qu'il eut soin de la tenir fort secrette pendant sa vie. On y voit le plan de conduite que ce prince devoit suivre pour arriver au terme de ses desirs : mais

il n'y est nullement parlé d'attenter à la personne du roi, & de s'en rendre maître jusques à l'enfermer, & le tenir captif; au contraire il y est dit en termes exprès : *Pour vous bien mettre à la cour, trois choses vous sont nécessaires, la faveur du roi, & un état*, c'est-à-dire, une grande charge qui vous accrédite) *& le troisieme qui vient des deux, à savoir que tout le reste des courtisans depende ou de l'affection qu'ils vous portent, ou de la crainte qu'ils auront de votre autorité..... La faveur du roi sera continuée, voir augmentée de jour en jour, si vous le savez maintenir entre l'amour & la crainte.* Il ne s'agissoit donc pas encore alors de faire à ce monarque une violence ouverte, puisqu'on parloit seulement de le maintenir *entre l'amour & la crainte.*

Le prélat exhorte ensuite le duc de Guise à ménager extrêmement la reine-mere, parce que *tôt ou tard* cette Princesse *venoit à bout de ce qu'elle desiroit du roi*, & que tous ceux qui avoient entrepris de les désunir, s'étoient trompés ou avoient fini par être disgraciés.

Quiconque lira ces avis avec attention, demeurera convaincu de deux choses. La premiere, que le duc de Guise aspiroit à se rendre d'abord maître du gouvernement sans attenter à la personne du roi. La seconde qu'il étoit résolu, lorsqu'une fois il auroit usurpé l'autorité royale, en faisant semblant de servir le roi, de pousser plus loin sa fortune, & de monter sur le thrône, soit en ôtant la couronne à Henri III. soit en la faisant passer dans la maison de Lorraine, après la mort de ce prince, qui n'avoit point d'enfans, & qui selon toutes les apparences ne devoit point laisser de postérité. Ce second projet ne se trouve pas formellement exprimé dans l'instruction de l'archevêque de Lyon : mais ce prélat en dit assez pour le laisser entrevoir. Car, après lui avoir exposé les moyens qu'il doit prendre pour acquérir une autorité absolue dans le gouvernement, & pour réduire les ministres à ne pas décider la plus petite affaire sans avoir pris ses ordres, il finit par lui dire que lorsqu'il sera *installé* à la cour avec toute l'autorité qu'il lui desire, *on cherchera ce que le duc de Guise doit faire pour parvenir à son but pour le bien de son état & de son établissement;* & dans un autre endroit l'archevêque lui propose l'exemple de Charles Martel, *qui combattit & eut beaucoup de peines pour parvenir à être maire du palais de France & d'Austrasie à raison des empêchemens que, sous main, Plectrude mere du roi lui donnoit.... & qu'enfin ledit Charles Martel ayant obtenu la dignité qu'il demandoit, icelle dignité lui servit d'échelle & degré pour monter à la grandeur à laquelle il parvint, s'étant de privé & particulier qu'il étoit fait prince & duc de France, & depuis ayant institué & laissé des enfans rois.*

Ces paroles sont d'un homme qui connoissoit à fond les vrais sentimens du duc de Guise, & elles ne permettent pas de douter que ce prince n'aspirât à mettre la couronne de France sur sa tête

ou du moins dans sa famille. Mais voulut-il exécuter réellement ce dessein le jour des Barricades, c'est ce qu'il est difficile de se persuader, vû la facilité avec laquelle il renvoya au roi ses gardes.

On voit encore par l'instruction de l'archevêque de Lyon que le duc de Guise vouloit forcer le roi à lui donner la charge de connétable par le moyen des partisans qu'il devoit avoir dans les états.

Cet écrit fait connoître clairement jusqu'où alloit l'ambition du duc de Guise, & ce fut sans doute pour justifier le parti que le roi avoit pris de le faire assassiner, qu'on eût soin de le rendre public. Mais il est étonnant que l'archevêque, qui en étoit l'auteur, ait échappé à la punition qu'il méritoit pour l'avoir composé. Le cardinal de Richelieu n'auroit pas laissé une pareille audace impunie.

III.

De Henri I. prince de Condé.

CE prince mourut à Saint-Jean d'Angely le 5 Mars 1588. & sa mort occasionna une procédure contre la princesse de Condé, que le pere Daniel ne paroît pas avoir assez détaillé. Le jeudi au soir 5 de Mars, le prince de Condé qui avoit couru la bague pendant une partie du jour, après avoir soupé ressentit des atteintes violentes de la colique à laquelle il étoit assez sujet, & il expira le samedi au soir à l'âge de 35 ans. » C'étoit un prince de grand » mérite, dit d'Aubigné. Long-temps le parti des Réformés sentit » cette perte, comme d'un prince pieux, de bon naturel, libéral, » d'un courage élevé, & qui eût été excellent capitaine pour les » armées reglées & florissantes. Car ce qui lui manquoit aux » guerres civiles étoit qu'estimant la probité de ses gens à la sienne, » il pensoit les choses faites quand elles étoient commandées. Il » n'avoit pas cette rare partie principale au roi de Navarre d'être » présent à tout. «

Mémoires de du Plessis Mornai.

Tome 3. l. 1. c. 22.

Il aimoit la plaisanterie, & l'on raconte de lui un trait qui montre qu'il conservoit encore toute sa gayeté au milieu des horreurs & des animosités de la guerre civile.

Vie du maréchal de Matignon.

Il s'étoit séparé du roi de Navarre en 1585. pour aller prendre en Xaintonge le commandement des troupes huguenotes. L'armée catholique étoit commandée par le duc de Mercœur, que quelques-uns nommoient en ce temps-là par une orthographe vicieuse *le duc de Mercure*. Le prince de Condé l'attaqua si vivement dans son quartier des Loges, qu'il l'obligea de se retirer avec beaucoup de précipitation.

Un

Un gentilhomme catholique de la maison du duc étoit attaqué d'une fievre violente qui l'empêcha de suivre son maître. Le prince de Condé, après avoir fait plusieurs questions à ce gentilhomme sur sa maladie, lui dit qu'il alloit lui pendre au col un billet cacheté qui le guériroit infailliblement, pourvû qu'il le portât neuf jours sans l'ouvrir. Ce gentilhomme y ayant consenti, le prince le renvoya au duc de Mercœur avec le billet pendu au cou. Le duc ayant appris de ce gentilhomme ce qui s'étoit passé, s'empressa d'ouvrir le billet. Il y trouva ces vers écrits de la main du prince de Condé:

Fievre chaude je te conjure
Par la retraite de Mercure,
Que de ce corps-ci tu déloges
Comme Mercure a fait des Loges,
D'où il a fait prompte retraite
Ayant la barbe à demi faite.

La mort du prince de Condé parut si prématurée, que l'on soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Son corps fut ouvert en présence des medecins qui exposerent dans un écrit public toutes les marques de poison qu'ils y avoient trouvées. Cet écrit est rapporté par l'historien Matthieu, on peut le voir aussi dans les Mémoires d'état & dans l'histoire de M. de Thou. Les marques de poison qui y sont spécifiées sont si considérables & en si grand nombre, que tout le monde fut persuadé de l'empoisonnement.

Le cardinal de Bourbon, oncle du prince de Condé, ayant reçu la nouvelle de sa mort, vint trouver Henri III. & lui dit, *Voilà, Sire, que c'est d'être excommunié: quant à moi je n'attribue sa mort qu'au foudre d'excommunication dont il a été frappé.* Le roi lui répondit en riant, *il est vrai que le foudre d'excommunication est dangereux: mais si n'est-il point besoin que tous ceux qui en sont frappés en meurent; il en mourroit beaucoup. Je crois que cela ne lui a pas servi, mais autre chose lui a bien aidé.* Journal de l'Etoile.

On fit des informations à Saint-Jean d'Angeli pour connoître les auteurs de ce crime. Les premiers soupçons tomberent d'abord sur deux domestiques du prince qui prirent la fuite. On sut que Jean-Amelin Brillaud, que d'Aubigné qualifie de contrôleur de la maison du prince, & qui avoit été procureur au Parlement de Bourdeaux, leur avoit fourni des chevaux & les autres choses nécessaires pour favoriser leur évasion. Il fut arrêté comme complice, & René Cumont, lieutenant au bailliage de Saint-Jean d'Angely commença à instruire son procès. Brillaud appella de ce juge inférieur, & le roi de Navarre au lieu de renvoyer l'assassin

au Parlement, chargea Jean de la Valette, grand prevôt des marechaux, d'instruire pleinement ce procès conjointement avec d'autres juges qui furent choisis par ce prince. Il se transporta lui-même à Saint-Jean d'Angely, d'où il écrivit à M. de Segur une lettre que l'on peut voir parmi les preuves du journal d'Henri III. tome 3.

Dans cette lettre qui est datée du 4 Avril 1588. un mois moins un jour après la mort du prince de Condé, le roi de Navarre, après avoir témoigné le regret que lui causoit la perte de ce prince ajoûte, *je suis après pour avérer ce crime d'autant plus abominable qu'il est domestique. J'ai écrit au roi afin de faire rechercher & amener sûrement en cette ville le page nommé Belcastel, qui en est le principal instrument, pour le confronter aux autres prisonniers accusés de ce crime, & pour mieux instruire les procès. Nous sommes en un misérable temps, puisque les plus grands, & ceux qui font profession d'honneur & de vertu, suivent des voies si exécrables. Il se trouva aussi dernierement que j'étois à Nerac, un soldat Lorrain, qui se disoit gentilhomme Frison, qui me vint présenter requête retournant du jardin, en délibération de me tuer; le cœur lui faillit, lorsque le même jour il fut soupçonné, ayant été pris par mon prevôt, il ne tira rien de lui. Depuis mes officiers de Nerac l'ont mis à la gehenne, & a confessé qu'il étoit venu me tuer d'un poignard, & saurez ceux qui l'avoient pratiqué pour ce faire, ainsi que vous verrez par la copie de sa confession que j'ai commandé vous être envoyée.*

Liv. 90. Brillaud fut tiré à quatre chevaux dans la place de Saint-Jean d'Angely. M. de Thou dit que la crainte de la mort lui fit une telle impression, qu'il donna des marques d'un esprit égaré. Le journal de l'Etoile nous apprend que le page qui s'étoit sauvé fut exécuté en effigie, & quoiqu'il ne le nomme pas, il y a grande apparence que ce page étoit ce même Belcastel dont il est parlé dans la lettre du roi de Navarre. Le bruit commun étoit qu'il avoit empoisonné son maître à la sollicitation de la princesse de Condé. Deux jours après le supplice de Brillaud, cette princesse fut mise en prison; elle se trouva grosse de trois mois, & il fut ordonné que l'on differeroit son exécution jusques à quarante jours après ses couches, & qu'en attendant elle demeureroit dans une étroite prison où elle seroit seulement visitée par quelques dames de qualité, & entre autres par la dame de Brisambourg, sœur du maréchal de Biron & femme du sieur de Saint-Mesme, gouverneur de Saint-Jean d'Angely. Ces dames devoient être présentes lorsqu'elle accoucheroit. Elle accoucha en effet au bout de six mois d'un prince qui fut Henri II. du nom prince de Condé, & pere du grand Condé. Il naquit le premier jour de Septembre. M. de Thou le dit expressément dans son histoire (édition de Geneve.) Ainsi il naquit six mois moins cinq jours après la mort de son pere, qui étoit arrivée le 5 Mars de la même année 1588. C'est ce qui

a fait dire aux auteurs de l'hiſtoire généalogique que ce prince étoit né *poſthume à Saint-Jean d'Angely le premier Septembre* 1588. *environ ſix mois après la mort de ſon pere, & non pas treize mois après, ainſi que quelques auteurs l'ont écrit mal-à-propos.*

» C'eſt une erreur groſſiere, « dit avec raiſon le nouvel éditeur des mémoires de Sully, » & qui n'a cours que parmi le » peuple, qu'Henri de Condé, deuxieme du nom, eſt venu au » monde treize mois après la mort de ſon pere.

On lit dans une requête que les parens de la princeſſe de Condé préſenterent au roi, que cette princeſſe ne fut impliquée dans cette affaire que par la malice de quelques domeſtiques *mal affectionnés de longue main à ladite dame*. Qu'elle avoit été vivement touchée de la mort de ſon mari; que ſur les ſoupçons qu'elle eut qu'on l'avoit empoiſonné, elle avoit demandé elle-même que l'on fit juſtice de ce crime, & que le prince de Condé dans les dernieres heures de ſa vie lui avoit témoigné ſa bienveillance & ſon affection maritale.

La princeſſe, ſe voyant ainſi pourſuivie par des juges incompétens, préſenta requête au conſeil du roi pour demander ſon renvoi au parlement de Paris, comme ayant acquis par ſon mariage le rang & les prérogatives de princeſſe du ſang. Henri III. lui accorda ſa demande par un arrêt du conſeil. Le parlement défendit aux juges de Saint-Jean d'Angely de continuer aucune procédure contre la princeſſe, avec ordre d'envoyer à la cour celles qui avoient été faites.

Les juges de Saint-Jean d'Angely ne laiſſerent pas de continuer l'information, & ſur une nouvelle requête de la princeſſe, le parlement rendit un ſecond arrêt pour confirmer le premier, auquel on ajoûta un ordre exprès aux juges de Saint-Jean d'Angely de ſe repréſenter en perſonne devant le parlement, pour y être jugés eux-mêmes à la requête du procureur général. Il y eut enſuite un troiſieme arrêt du 9 Août, par lequel ces juges furent tous décretés de priſe de corps, & leurs biens ſaiſis : mais le grand-prevôt, ſe voyant ſoutenu par le conſeil du roi de Navarre, n'eut aucun égard à tous ces arrêts qui demeurerent ſans exécution.

Il n'étoit pas facile d'arrêter de pareilles entrepriſes au milieu des troubles & de la confuſion qui régnoient alors dans le royaume : les villes & les provinces où les huguenots dominoient, formoient en quelque ſorte un état à part, où l'autorité du roi & celle des compagnies ſouveraines étoient à peine reconnues.

Les juges de Saint-Jean d'Angely n'oſerent cependant attenter de leur autorité privée à la vie d'une princeſſe du ſang, & toute leur audace ſe borna à faire des informations contre elle ſans aucun égard à ſes appels réitérés, & aux arrêts que le parlement de Paris rendoit en ſa faveur.

Le prince de Conti & le comte de Soiſſons intervinrent dans le procès, & paſſerent une procuration au ſieur Laiſné pour demander en leur nom qu'ils fuſſent reçûs parties civiles contre ceux qui avoient procuré la mort du prince de Condé, & que la punition en fût faite. Leur requête fut admiſe par les juges de Saint-Jean d'Angely, & ſignifiée à la princeſſe le 27 Juin. Elle répondit que ces princes avoient le même intérêt qu'elle à ne pas reconnoître la juriſdiction de ces juges inférieurs ſur une princeſſe du ſang.

M. de Thou, au 90 livre de ſon hiſtoire, dit qu'après le ſupplice de Brillaud, les juges de Saint-Jean d'Angely rendirent une ſentence qui ordonnoit que le procès ſeroit fait à la princeſſe de Condé; & qu'attendu ſa groſſeſſe, l'exécution du jugement qui interviendroit ſeroit differée juſqu'au quarantieme jour après ſes couches. Il s'exprime différemment au livre 116. où il dit que ces juges la condamnerent à la queſtion: mais qu'à cauſe de ſa groſſeſſe, ils ajoûterent qu'elle n'y ſeroit appliquée que quarante jours après ſes couches; qu'enſuite ayant vû qu'elle étoit accouchée d'un prince, ils ſe repentirent de leur premier jugement, & qu'ils ceſſerent toute procédure contr'elle.

Henri IV. étant monté ſur le throne, ordonna par des lettres datées de Dijon le premier Juillet 1595. que toutes les procédures qui avoient été faites à Saint-Jean d'Angely fuſſent apportées au greffe du parlement de Paris, qui jugeroit cette affaire en dernier reſſort. Il envoya ordre en même-temps au ſieur de Saint-Meſme de mettre la princeſſe en liberté; ce qui fut exécuté le 28 Juillet de la même année. Le parlement de Paris, la grand-chambre & Tournelle aſſemblées, ayant pris connoiſſance de cette affaire, déclara nulles toutes le procédures des juges de Saint-Jean d'Angely, comme ayant été faites par des juges incompétens. L'arrêt étoit daté du 25 Avril 1596. La princeſſe demanda que toutes les pieces du procès fuſſent entierement ſupprimées, ce qui lui fut accordé par un ſecond arrêt du 28 Mai de la même année; & en conſéquence le greffier criminel les brûla toutes en préſence du premier préſident de Harlay & du ſieur Edouard Molé rapporteur. On avoit fait aſſigner le prince de Conti & le comte de Soiſſons qui s'étoient hautement déclarés contre leur belle-ſœur, pour qu'ils euſſent à produire les preuves de l'accuſation intentée contre elle: mais aucun d'eux n'avoit comparu ni en perſonne ni par procureur. Quand ils ſurent l'arrêt qui ordonnoit l'entiere ſuppreſſion des pieces de la procédure, ils en furent très-mécontens. Ils écrivirent à tous les juges en particulier, & firent déclarer par leurs procureurs qu'ils étoient réſolus de proteſter contre l'arrêt. Le parlement, ayant entendu leurs procureurs, & vû les concluſions des gens du roi, rendit un troiſieme arrêt le 24 Juillet 1596. par lequel la princeſſe de Condé étoit pleinement déchargée de

l'accuſation, & déclarée *pure & innocente des cas à elle impoſés*. Les procureurs des deux princes apporterent leur proteſtation au greffe, & ils en demanderent acte, que le greffier leur refuſa : il leur conſeilla d'aller plutôt trouver le premier préſident de Harlay, qui leur dit que l'on avoit ſuivi dans cette affaire les regles de la plus exacte juſtice ; qu'il étoit contre l'uſage de recevoir des proteſtations contre les arrêts des cours ſouveraines ; que les deux princes n'ayant point comparu, ni allégué aucune preuve de l'accuſation, l'accuſée devoit être abſoute ſelon la regle de droit, qui avoit été ſuivie dans le procès de Louis prince de Condé leur pere, & dans celui de François de Montmorency ; qu'ainſi ils feroient très-ſagement de ne point révoquer en doute la juſtice & l'autorité des arrêts de la cour.

Les deux princes ſuivirent ce conſeil, & l'arrêt rendu en faveur de la princeſſe de Condé demeura hors d'atteinte. Elle obtint encore des lettres patentes du roi qui ordonnoient que l'arrêt qui la déchargeoit en plein de l'accuſation, feroit enregiſtré dans tous les parlemens du royaume, & cet enregiſtrement ſe fit ſans aucune oppoſition ni réclamation de la part de ſes beaux-freres.

IV.

De la mort du duc de Guiſe.

LA relation la plus curieuſe & la plus circonſtanciée que l'on ait de cet évenement, eſt celle de Miron premier medecin d'Henri III. il aſſûre qu'elle eſt faite ſur le témoignage du roi même, & ſur le rapport de pluſieurs témoins oculaires. Miron prétend, ainſi que le pere Daniel, que ce fut la reine mere qui détermina ſon fils à ſe défaire au plutôt du duc de Guiſe. Il raconte que cette princeſſe ayant fait prier le roi de lui envoyer quelqu'un de ſes confidens, il fut chargé lui-même de l'aller trouver de la part du roi. *Dites au roi mon fils*, lui dit-elle, *que je le prie de prendre la peine de deſcendre en mon cabinet, pour ce que j'ai choſe à lui dire qui importe à ſa vie, à ſon honneur & à ſon état.* Miron l'alla auſſi-tôt répeter au roi, qui deſcendit chez ſa mere avec Miron & un autre favori qui n'eſt point nommé dans la relation. Ils entrerent dans le cabinet de la reine mere, qui ſe mit à la fenêtre avec le roi tandis qu'ils demeurerent éloignés dans un coin du cabinet ; ils n'entendirent point la converſation du roi avec ſa mere. Mais quand elle fut finie, la reine mere parlant au roi aſſez haut pour être entendue, lui dit : *Monſieur mon fils il s'en faut dépêcher, c'eſt*

trop long-temps attendre, mais donnez si bon ordre que vous ne soyez plus trompé comme vous le fûtes aux barricades de Paris. Il y a toute apparence que cet entretien secret avoit roulé sur la perte du duc de Guise. Le roi y étant résolu, fit construire au-dessus de sa chambre des petites cellules pour y enfermer, disoit-il, des peres Capucins dont il prenoit conseil dans ses pratiques de dévotion. Ce fut dans ces cellules qu'il enferma ceux qui devoient assassiner le duc de Guise à mesure qu'ils arrivoient, pour ne les en faire sortir qu'au moment de l'exécution. La veille il dit au sieur de Bellegarde, premier gentilhomme de sa chambre, d'avertir du Haldé son premier valet de chambre de le venir éveiller chez la reine à quatre heures du matin.

Le duc de Guise ayant passé une grande partie de la nuit chez une dame de la cour, n'en revint pour se coucher chez lui qu'à trois heures du matin. M. de Thou dit que ce fait passoit pour constant, & Miron assûre qu'il l'avoit appris du sieur le Jeune chirurgien du duc de Guise, qui se trouva au coucher de ce prince, & qui ajoutoit qu'avant que de se mettre au lit il lut jusqu'à cinq billets différens qui l'avertissoient de prendre garde à lui, & qu'il y avoit un projet formé contre sa personne qui ne tarderoit pas à éclater. Le duc ayant lû ces billets, dit tout haut ce qu'ils contenoient à ceux qui étoient dans sa chambre. Ils le conjurerent tous de se mettre en sûreté & de ne pas mépriser ces avertissemens. Il se contenta de mettre ces cinq billets sous le chevet de son lit en disant, *ce ne seroit jamais fait si je voulois m'arrêter à tous ces avis; il n'oseroit. Dormons, & vous allez coucher.*

A quatre heures du matin du Halde fit avertir le roi par la premiere femme de chambre de la reine, qui se nommoit Louise du Bois dame de Piolans, que l'heure où il avoit dit qu'on l'éveillât étoit sonnée.

Ce prince, ayant l'esprit occupé du coup qu'il méditoit, n'avoit pas fermé l'œil de toute la nuit. Il se leva promptement & se rendit dans son cabinet, où du Halde l'attendoit avec M. de Bellegarde. Il monta aux cellules qu'il avoit fait construire au-dessus de son appartement, M. de Bellegarde portant le bougeoir devant lui. Il commença par enfermer du Halde à la clé dans une de ces cellules, sans lui en dire la raison, ce qui l'étonna tellement, qu'en *nous le racontant*, dit Miron, *il disoit n'avoir jamais été en pareille peine.*

Le roi descendit ensuite dans sa chambre pour attendre ceux des quarante-cinq gentilshommes que Loignac avoit choisis pour tuer le duc de Guise, & à mesure qu'ils arrivoient, il les conduisoit lui-même dans une cellule où il les enfermoit à la clé.

Ils étoient au nombre de huit tous armés de poignards. La relation n'en nomme que quatre, qui sont Montseris l'aîné, Sarriac

des Effranats & Saint-Malines, outre Loignac qui étoit leur chef, & qui n'avoit que son épée.

Le roi les fit tous descendre dans sa chambre en attendant que le conseil fût assemblé. Il leur fit un petit discours dont le pere Daniel a rapporté la substance, & ensuite il entra dans son cabinet. Mais ses vives inquiétudes ne lui permirent pas d'y demeurer tranquille. *Il alloit, il venoit*, dit la relation de Miron, *il ne pouvoit durer en place contre son naturel, par fois il se présentoit à la porte de son cabinet & exhortoit les ordinaires*, (c'est-à-dire, les gentilshommes,) *demeurés en la chambre à se bien donner de garde de se laisser endommager par le duc de Guise. Il est grand & puissant*, leur disoit-il, *j'en serois marry*. On lui vint dire que le cardinal de Guise étoit au conseil : mais il s'impatientoit de ce que le duc de Guise tardoit à s'y rendre. Ce duc y arriva sur les huit heures du matin, & à peine fut-il assis qu'il dit, *J'ai froid, le cœur me fait mal; que l'on fasse du feu*, & s'adressant au sieur de Morfontaine thrésorier de l'épargne, M. de *Morfontaine*, lui dit-il, *Je vous prie de dire à monsieur de Saint-Prix, premier valet de chambre du roi, que je le prie de me donner des raisins de damas ou de la conserve de roses.* Saint-Prix n'en avoit point, & ne put lui donner que des prunes de Brignoles. Le duc de Guise en mangea quelques-unes pendant que le sieur de Marillac maître des requêtes rapportoit une affaire des gabelles; car le conseil qui se tenoit étoit un conseil de finances. Le roi, ayant appris l'arrivée du duc de Guise, dit au sieur de Revol secrétaire d'état d'avertir ce duc de lui venir parler dans son cabinet. Revol sortit du cabinet: mais le sieur Nambu huissier de la chambre refusa de le laisser sortir pour passer dans la salle du conseil, parce que le roi avoit expressément ordonné à cet huissier de tenir la porte de la chambre fermée, sans que personne pût entrer ni sortir. Revol voyant avec quelle fermeté l'huissier lui résistoit se crut perdu, & s'imagina que l'on avoit quelque mauvais dessein contre lui; il rentra dans le cabinet du roi plus pâle qu'un mort. (*C'étoit un grand personnage*, dit la relation, *mais timide.*) Le roi le voyant ainsi effrayé craignit que son air consterné n'inspirât quelque défiance au duc de Guise. *Mon Dieu*, dit-il, *Revol, qu'avez-vous, qu'y a-t-il! que vous êtes pâle! vous me gâterez tout, frottez vos joues, Revol, frottez vos joues.*

Revol se rassûra, & dit au roi que l'huissier n'avoit pas voulu le laisser sortir de la chambre sans un commandement exprès de S. M. Le roi vint à la porte de son cabinet, & dit à l'huissier de laisser sortir & rentrer M. de Revol, & d'ouvrir ensuite au duc de Guise. Revol sortit, & ayant dit au duc de Guise que le roi le demandoit, se retira promptement, & revint dans le cabinet du roi.

Le duc de Guise, qui mangeoit tranquillement des prunes de

Brignolles, en mit quelques-unes dans son drageoir, & il jetta le reste sur la table en disant, *qui en veut se leve.* Il entra dans la chambre du roi dont la porte fut aussi-tôt fermée. Il salua les gentilshommes qu'il y trouva, qui lui rendirent le salut. Comme il étoit à deux pas de la porte du cabinet, le sieur de Montseris l'aîné le prend par le bras & lui donne un coup de poignard dans le sein, en disant, *ah traitre! tu en mourras.* En même-temps des Effranats se jette à ses jambes, Saint-Malines lui porte un grand coup de poignard près de la gorge dans la poitrine, & le sieur de Loignac un coup d'épée dans les reins. Le duc se mit à crier, *he mes amis, hé mes amis*, & lorsqu'il se sentit frappé par derriere d'un coup que lui porta le sieur Sarriac, il cria fort haut *misericorde;* & bien qu'il eût son épée engagée » dans son manteau & les jambes saisies, il » ne laissa pourtant pas, tant il étoit puissant, de les entraîner » d'un coin de la chambre à l'autre jusques aux piés du lit du roi, » où il tomba.

Ce récit est fort différent de celui de M. de Thou, qui dit que le duc, ayant reçu plusieurs coups, s'approcha du sieur de Loignac, qui étoit assis sur un coffre, & qui ne fit que lui présenter son épée qu'il n'avoit pas tirée du fourreau, en lui donnant un coup qui le renversa. Le roi vint à la porte de son cabinet, dont il haussa lui-même la portiere, & vit le duc de Guise étendu par terre. Il rentra aussi-tôt & ordonna au sieur de Beaulieu secrétaire d'état de voir ce que le duc avoit sur lui. On lui trouva autour du bras une petite clé attachée à une chaîne d'or; & dans une de ses poches une petite bourse où il y avoit douze écus d'or, avec un billet écrit de sa main où il n'y avoit que ces mots, *Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cents mille livres tous les mois.* On prétend que le sieur d'Entrague lui prit un diamant en forme de cœur qu'il avoit au doigt.

Pendant que le sieur de Beaulieu le fouilloit, il crut appercevoir quelque reste de mouvement dans son corps, & il lui dit, *Monsieur, cependant qu'il vous reste encore un peu de vie, demandez pardon à Dieu & au roi.* Alors le duc jetta un profond soupir, & parut expirer. On lui jetta un manteau gris sur le corps, & on mit dessus une croix de paille. Il demeura près de deux heures dans la chambre jusques à ce que le sieur de Richelieu, grand prevôt de l'hôtel, vint le faire enlever.

On lit dans le journal de l'Etoile que le duc se sentant frappé de tous côtés, dit ces paroles qui furent clairement entendues, *Mon Dieu, je suis mort, ayez pitié de moi, ce sont mes péchés qui en sont cause.*

Mais le récit de cet auteur ne peut pas avoir la même autorité que celui de Miron, qui étoit plus à portée que l'Etoile de savoir au vrai comment la chose s'étoit passée. L'Etoile ajoute que le roi

donna

donna un coup de pié par le visage au pauvre mort, tout ainsi que ledit duc de Guise en avoit donné au feu amiral. Chose véritable & remarquable.

On a vû que rien n'étoit moins certain que le coup de pié donné à l'amiral après sa mort par le duc de Guise, & l'autorité du journal n'est pas suffisante pour établir celui que l'on suppose avoir été donné par le roi au duc de Guise.

Le journal dit encore que le roi, ayant un peu contemplé le corps du duc de Guise, dit tout haut, *Mon Dieu qu'il est grand, il paroît encore plus grand mort que vivant*. Si le roi a véritablement tenu ce discours, il y a toute apparence qu'il vouloit faire allusion au titre que les ligueurs avoient coutume de donner au duc de Guise, qu'ils appelloient *notre grand*. Ainsi ce seroit plutôt une raillerie amere sur la haute idée que les ligueurs avoient du mérite & de la puissance du duc de Guise, qu'une remarque puérile sur la grandeur de sa taille.

Chron. nov. t. 1. p. 109.

Trois ans auparavant le duc de Nevers avoit prédit au duc de Guise qu'il périroit malheureusement. Il lui mandoit dans une lettre rapportée au tome 1. des mémoires de Nevers, que » s'il se » tenoit inviolablement attaché à Henri III. il deviendroit le res» taurateur du repos public, le protecteur de la religion, & le bras » droit du roi; qu'ils seroient assez forts étant unis ensemble, non » seulement pour détruire tous leurs ennemis communs, mais pour » faire trembler toute l'Europe, au lieu que s'ils s'étoient une fois » opposés irréconciliablement, ils courroient risque de se perdre » tous deux. Dieu veuille, dit le duc de Nevers, que je sois mau» vais prophete : mais je crois cela aussi certainement que si je le » voyois.

Le duc de Guise lui-même sembloit avoir prévû son malheur, lorsqu'écrivant au duc de Mayenne au commencement de l'année 1587. il lui expliquoit toutes les raisons qu'il avoit de craindre que le roi n'entreprît de le faire assassiner; & réfutoit avec beaucoup de force toutes celles que l'on auroit pû lui opposer pour dissiper cette crainte.

Voyez Pierre Matthieu, l. 8.

On apprit à Paris la mort du duc de Guise le 24 Décembre, veille de Noël, par un nommé Verdureau qui trouva moyen de sortir de la ville de Blois avant qu'on en eût fermé les portes. Le duc d'Aumale & le chevalier d'Aumale son frere dépêcherent aussitôt un courrier à Orléans pour savoir si cette nouvelle étoit véritable; & dès qu'ils en furent assurés, ils eurent soin de la répandre dans tout le royaume par des courriers qu'ils envoyerent dans les provinces. On apprit ensuite le lendemain de Noël 26 Décembre, que le cardinal de Guise avoit eu le même sort que son frere. Tout le peuple fut en mouvement. On apporta à Paris le thrésor de Saint-Denys, qui fut déposé dans l'hôtel Saint-Denys rue des

grands Augustins. On exposa dans l'église de Sainte Genevieve des Ardens un tableau où étoit représenté le massacre du duc & du cardinal. On refusa de recevoir un courrier qui apportoit la nouvelle de la mort de la reine mere & des lettres du roi à la ville de Paris, & on lui déclara que lorsque le roi auroit renvoyé les députés des états avec les princes catholiques qu'il tenoit prisonniers, on verroit ce que l'on auroit à faire. On fit des processions générales où le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, ne manquoit pas d'assister. Toutes les paroisses de Paris se cottiserent pour faire faire des services magnifiques au duc & au cardinal. Le 10 Janvier il y eut une procession d'environ dix mille petits enfans, tant filles que garçons, qui allerent piés nuds du cimetiere des Innocens à l'église de Sainte Genevieve, tenant chacun un cierge à la main, qu'ils éteignoient & qu'ils jettoient à terre en entrant à Sainte Genevieve, & foulant aux piés le cierge éteint, ils disoient, *Dieu permette qu'en bref la race des Valois soit entierement éteinte.*

Thuanus, l. 93. M. de Thou, que le pere Daniel a suivi, dit, que le roi avant que de se déterminer à faire assassiner le duc de Guise, avoit tenu un conseil secret avec le maréchal d'Aumont, Nicolas d'Angennes, sieur de Rambouillet, & Beauvais-Nangis, dans lequel l'assassinat fut résolu. Ce fait passa pour constant, & la maison de Guise en fut si persuadée, qu'en 1593 elle demanda avec instance que le sieur de Rambouillet fût exclus des conférences qui se tinrent à Suresne, entre les députés de la ligue & ceux du roi.

Mais il faut observer que le sieur de Rambouillet publia un écrit intitulé : *Remontrances du sieur de Rambouillet*, dans lesquelles il se défend fortement d'avoir jamais été consulté par le roi sur le meurtre du duc de Guise. Et quoi qu'en ait dit M. de Thou, quoi qu'en ayent pû penser les princes de Guise, il est juste de faire quelque attention aux raisons que ce seigneur apporta pour se justifier. Peut-être demeurera-t-on convaincu que le récit de M. de Thou, ni les soupçons de messieurs de Guise, n'étoient pas aussi fondés qu'on le pourroit croire.

Le sieur de Rambouillet assûre dans cet écrit 1°. que ceux qui l'ont connu depuis trente ans & plus, qu'il a servi les rois dans des affaires de grande importance, peuvent témoigner que ses conseils n'avoient jamais été précipités ni *téméraires, ni enclins à la cruauté & à la violence, mais plutôt à la douceur, selon son naturel bien éloigné des actes funestes & tragiques qui s'étoient passés à Blois*, 2°. qu'il n'avoit jamais été ennemi du duc de Guise, ayant toujours été en relation avec lui, comme il étoit en état de le prouver par plusieurs mémoires écrits de la main de ce duc, 3°. qu'il connoissoit trop bien le caractere léger & indiscret du feu roi, pour lui oser donner des conseils qu'il eût été à propos de tenir cachés, 4°. que peu de jours

avant la mort du duc de Guise, s'entretenant avec l'archevêque de Lyon, lui & M. d'O avoient dit à ce prélat qu'il étoit nécessaire de se servir du duc de Guise, si l'on vouloit éviter la ruine de l'état.

Il faut avouer que jusques ici les raisons du sieur de Rambouillet ne paroissent pas absolument concluantes ; parce que l'on pourroit dire que les gens les plus doux ne soutiennent pas toujours leur caractere, que sans être ennemi personnel du duc de Guise, il auroit pû le regarder comme ennemi de l'état ; que la connoissance qu'il avoit du caractere d'Henri III. pouvoit bien ne pas l'empêcher de commettre une imprudence, en confiant à ce prince ses plus secrets sentimens, dans une occasion où le roi desiroit extrèmement de les savoir, enfin qu'il auroit pû paroître favorable à M. de Guise, en parlant à l'archevêque de Lyon qui lui étoit dévoué, pour mieux déguiser le projet de l'assassinât qui se préparoit. Mais voici des raisons plus fortes que les précédentes qui semblent justifier le sieur de Rambouillet. Il ajoute, 5°. que le dessein d'assassiner le duc de Guise ne fut pas pris tout-à-coup, *ni en public, ni de jour*, mais à plusieurs reprises *au cabinet, & de nuit dans des conseils particuliers, ou l'on sait qu'il ne se trouva jamais ;* 6°. enfin, & c'est sur cette derniere raison qu'*il faisoit le plus de force*. Il prétend que huit ou dix jours après la mort du duc de Guise, Henri III. étant au conseil, on vint à parler de cet assassinat, le roi dit qu'il *ne l'avoit fait légerement & sans conseil, & qu'un des grands de ce royaume, lequel il nomma, lui avoit envoyé un billet contenant ces mots ; Mors Conradini vita Caroli, mors Caroli vita Conradini*, qui fut le conseil donné à Charles d'Anjou, roi de Naples & de Sicile, lorsqu'il eut pris Conradin qui lui disputoit sa couronne. Alors le sieur de Rambouillet prenant la parole, répondit au roi, que le seigneur qui lui avoit écrit ce billet, n'avoit pas tout dit, & qu'il auroit dû lui faire observer en même-temps que la mort de Conradin n'avoit pas sauvé la vie à Charles d'Anjou ; puisqu'au contraire elle avoit été cause de sa ruine & de sa fin malheureuse. Le sieur de Rambouillet ne pouvoit assûrément rien dire de plus fort pour faire entendre au roi, qu'il désapprouvoit l'assassinat du duc de Guise, & qu'il en prévoyoit les suites funestes. Auroit-il osé parler ainsi en plein conseil, s'il eût été un de ceux qui avoient conseillé de le faire mourir ? Il remarque fort à propos que le roi *eût eu occasion de le lui reprocher en bonne compagnie.*

Au reste, il cite pour garant de ce fait, *bon nombre de notables personnes, dont la plûpart étoient encore vivans, & se trouvoient alors au conseil du roi.*

Le sieur de Rambouillet pria l'archevêque de Lyon, & les autres députés de faire entendre ces raisons à madame de Guise, & la

ſupplier *de le recevoir en ſes juſtifications*, s'offrant à lui donner de plus grands éclairciſſemens s'il étoit néceſſaire.

Les députés répondirent qu'ils tâcheroient d'appaiſer Mme. de Guiſe & de lui faire entendre les raiſons qu'il venoit d'alléguer, mais ils ajouterent qu'ils doutoient qu'elle voulût s'en contenter, & ils inſiſterent de nouveau, pour que le ſieur de Rambouillet s'abſtint d'aſſiſter aux conférences, mais il déclara qu'il ne pouvoit ſe retirer ſans l'avis des princes, ſeigneurs & prélats qui l'avoient député, & il paroît qu'il ne fut point inquiété davantage ſur cet article.

A l'an. 1593. Le pere Daniel, en parlant des difficultés qui furent faites à ce ſeigneur par les députés de la ligue, pour l'exclure des conférences, ſe contente de dire qu'il *s'offrit à donner là-deſſus à madame de Guiſe des éclairciſſemens qui la ſatisferoient, & que cette réponſe ayant été portée à Paris, on ceſſa d'inſiſter ſur ce point.* Il fit plus, comme on voit, que d'offrir des éclairciſſemens, puiſqu'il en donna par écrit, dont il paroît que madame de Guiſe & les ſeigneurs ſe contenterent.

C'eſt au lecteur à juger ſi ces éclairciſſemens n'auroient pas dû empêcher M. de Thou & le pere Daniel après lui, de dire affirmativement & ſans aucun doute, que le ſieur de Rambouillet s'étoit trouvé avec le maréchal d'Aumont, & Beauvais-Nangis au conſeil ſecret d'Henri III. où l'aſſaſſinat du duc de Guiſe fut réſolu.

V.

De la reine Catherine de Medicis.

» LA réputation de cette princeſſe, dit M. le Laboureur, s'eſt » ſentie des troubles qui ont agité la France durant les regnes » de ſes trois fils.

Les huguenots n'en parloient qu'avec éloge dans les temps où ils la croyoient favorable à leur parti ; ou lorſqu'ils avoient au moins quelque eſpérance de la pouvoir gagner.

On voit au 1. T. des additions aux mémoires de Caſtelnau, une harangue qui fut prononcée en 1562, à la diete de Francfort par Jacques Spiſame, envoyé du prince de Condé en Allemagne, dans laquelle il eſt parlé *des ſoupirs perpétuels de cette bonne & vertueuſe dame*, que le triumvirat retenoit dans l'oppreſſion.

Mais lorſque les huguenots la virent ſe déclarer ouvertement contre eux, ils ſe mirent à la déchirer dans leurs écrits ſans aucun ménagement : à les croire, toutes les perſonnes de leur parti qui mouroient, avoient été empoiſonnées par cette princeſſe, tous les

coupables que l'on condamnoit à mort par les formes de la justice, étoient autant d'innocens sacrifiés à l'ambition & à la vengeance de cette reine, & les juges qui les condamnoient étoient de lâches prévaricateurs & d'indignes ministres de son ambition & de sa vengeance.

Ces calomnies ont passé de leurs libelles dans toutes les histoires, elles sont prises encore aujourd'hui pour des faits constans, par un grand nombre de lecteurs, toujours plus portés à croire le mal que le bien, quoiqu'ils ne dussent pas moins se défier de leur propre malignité, que de celle des historiens qu'ils consultent. Comme le pere Daniel a été beaucoup plus réservé à cet égard, que la plûpart des modernes, qui ont plutôt cherché à rendre leurs histoires agréables que solides, il sera bon d'examiner quelques-uns de ces faits odieux, que les protestans ont attribués à l'ambition, & à la méchanceté de la reine Catherine de Medicis, & de voir si le pere Daniel a eu tort ou raison de les bannir de son histoire.

La plus violente satyre qu'on ait écrite contre cette princesse, » est intitulée » Discours merveilleux de la vie, actions & dépor- » temens de la reine Catherine de Medicis, mere de François II. » de Charles IX. & d'Henri III. rois de France. » Déclarant tous les » moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume » de France, & ruiner l'état d'icelui.

Ce libelle parut en 1474, l'on en a fait depuis plusieurs éditions. On croit qu'il fut composé par Henri Etienne, qui étoit non seulement un écrivain illustre, mais un savant du premier ordre, & un des plus beaux esprits de son siecle. M. de Thou parle de cet ouvrage, sans en nommer l'auteur.

» On publia, dit-il, en ce temps-là, un libelle diffamatoire con- Liv. 58.
» tre la reine régente, dans lequel on décrivoit toute sa vie avec „ les plus noires couleurs, tous ses crimes vrais ou faux y étoient „ mis au jour, & l'on finissoit par la comparer à la reine Brune- „ haut, & par lui prédire une fin semblable.

„ Le Journal de l'Etoile en parle en ces termes. En ce temps-là „ la vie de la reine-mere imprimée qu'on a depuis vulgairement „ appellée *La vie de Sainte Catherine*, couroit par-tout : la reine-mere „ se la fit lire, riant à gorge déployée, & disant que si on lui en „ eût communiqué auparavant, elle en auroit appris bien d'autres, „ qu'ils ne savoient pas ; dissimulant à la *Florentine*, le mal-talent „ qu'elle en concevoit contre les huguenots.

Brantome, plus à portée que l'Etoile de savoir ce que Catherine avoit pensé de cet ouvrage, fait entendre au contraire qu'elle le méprisa comme un tissu de faussetés & de calomnies.

„ Il y en a un, dit-il, qui s'est mêlé d'en écrire : mais c'est un „ imposteur, & non digne d'être cru, plus plein de menterie, que „ de vérité, ainsi qu'elle même (la reine Catherine) le dit l'ayant

„vû, comme telles fauſſetés ſont apparentes à un chacun, & ai-
„ ſées à noter & à rejetter; auſſi celui qui l'a fait, lui vouloit mal
„ mortel, étant ennemi de ſon nom; de ſon état & de ſon honneur.

„ L'Etoile aſſûre dans ſon Journal, que le cardinal de Lorraine „ l'ayant lû, dit à un ſien familier nommé la Montagne, qui diſoit que la plûpart de ce qui étoit dans ce livre, n'étoit que de fauſſetés : *Crois-moi, Montagne, les mémoires des huguenots ne ſont pas toujours bien certains, mais de ce côté-là, ils ont rencontré, j'en ſais quelque choſe.*

L'Etoile ajoute qu'il avoit oüi dire à des catholiques qu'il n'y avoit pas la moitié de ce qu'elle avoit fait. Et il ne ſeroit pas étonnant que des catholiques ſéduits par les écrits & par les diſcours des proteſtans lui euſſent parlé de la ſorte : mais nous allons montrer que quoi que ces catholiques en ayent pû dire, ce livre eſt en effet rempli de calomnies, & de faits allégués ſans preuve ou formellement contredits par les hiſtoriens les plus judicieux & les moins portés à flatter Catherine de Medicis.

Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir dans ce livre quelques faits véritables : mais le vrai y eſt tellement mêlé avec le faux, que le faux y domine. C'eſt ce qui ſera prouvé par l'examen que l'on va faire des principaux faits qui y ſont rapportés.

L'auteur remonte d'abord juſques à l'origine de la maiſon de Medicis, pour rabaiſſer la naiſſance de Catherine.

Il prétend que cette maiſon, ayant été long eſpace de temps
„ cachée à Florence ſous la lie du peuple en petites ruettes, où par
„ ſa vileté, perſonne ne la connoiſſoit, commença à hauſſer le
„ front, par le moyen d'un charbonier, qui acquit quelque peu de
„ bien. Celui-ci, dit-il, eut un fils médecin, lequel commença à
„ prendre ſurnom de ſon art; & comme nous voyons aujourd'hui les
„ gens de métier, prendre pour marque & enſeigne, l'un de leurs
„ principaux outils, les maçons un marteau, ou une truelle, les
„ tailleurs, des Ciſeaux, & ainſi des autres; cetui-ci prit pour ſes
„ armoiries, cinq pillulles en nombre non pair comme les medecins
„ ont coutume de les ordonner; ce qui a été ſi bien obſervé durant
„ quelque temps, que le non pair a été retenu; encore qu'aucuns
„ ayent changé le nombre pour la diſtinction des familles. Davan-
„ tage ce médecin voulant montrer à la poſtérité, que par ſon art
„ il étoit parvenu à quelque nom, prit le ſurnom de Medicis au nom-
„ bre plurier à la façon d'Italie, qui a été retenue juſques à ce jour.

„ De fait, liſez tous les hiſtoriens de Florence, vous ne trouverez
„ nulle mention de cette maiſon, que ſur la fin : encore qu'en par-
„ lant des factions de la ville, & nommant toutes les familles, ou
„ nobles ou notables entre les populaires qui étoient contraintes
„ de ſuivre l'une ou l'autre (faction), il ſe préſente aſſez d'oc-
„ caſions d'en parler. Bocace n'en fait aucune mention dans ſon

„ dénombrement des familles illustres ; & de fait, le premier degré „ ou monta la maison de Medicis, fut dressé par un certain *Silvestre*, qui se rendit chef de la populace, contre les gentilshommes ..... ainsi Catherine est venue de très-bas lieu. „ L'auteur ajoute que c'est par cette raison qu'elle n'a jamais aimé la noblesse.

Brantome, pour réfuter cet endroit du *discours merveilleux*, va chercher l'origine de la maison de Medicis, jusques dans l'armée de Brennus ce fameux général des Gaulois, qui vint assiéger Rome lorsque la république Romaine commençoit à s'établir : à l'égard du nom de Medicis, il le fait venir du pays des Medes, sans que cet auteur apporte d'autres garants de ce qu'il avance que l'oraison funebre de la reine Catherine prononcée par Renaud de Beaune, archevêque de Bourges. Il eût fallu sans doute d'autres recherches pour appuyer des faits de cette nature : mais il a supposé que le prélat avoit eu soin de les examiner. Il vaut mieux s'en tenir à l'autorité de M. le Laboureur, qui assûre *que ce n'est point faire tort à la noblesse, & à la grandeur de la maison de Medicis, de refuter une fable & de donner à la vertu de ses ancêtres, l'honneur qu'ils ont eû de s'élever de la qualité de gentilshommes Florentins à celle de ducs de Toscane.* Addit. aux mémoires de Castelnau.

Que si l'on vouloit percer dans l'obscurité des temps pour savoir d'où venoit cette famille de gentilshommes, il seroit, je crois, aussi difficile de prouver que ses premiers auteurs ont été un charbonnier, & un medecin, que d'en trouver l'origine dans l'armée de Brennus, & dans le pays des Medes. Ceux qui veulent avilir les maisons illustres, débitent ordinairement des fables aussi ridicules, que ceux qui cherchent à les flatter. Il y a telle maison que l'on a voulu faire descendre d'un *boucher*; sans que l'on puisse établir cette origine sur aucun monument qui mérite la moindre créance.

La reine Catherine étoit fille de Laurent de Medicis, duc d'Urbin & de Magdelaine de la Tour d'Auvergne, comtesse d'Auvergne & de Lauraguais : son pere lui donna une dot de deux cents mille ducats, somme fort considérable en ce temps-là, ce qui fit dire au roi François I. que ce mariage *avoit beaucoup servi à ses affaires.*

Elle épousa Henri de France duc d'Orléans, l'an 1533. & l'an 1536. elle devint Dauphine par la mort de François Dauphin fils aîné de François I. Elle fût dix ans sans avoir d'enfans, & l'on crut longtemps qu'elle seroit stérile. Dans cette idée on proposa au roi & au Dauphin de la répudier : mais ils n'y voulurent jamais consentir. Elle se crut redevable de sa fécondité aux remedes & au régime qui lui furent prescrits par le médecin Fernel, à qui elle fit donner dix mille écus de pension.

L'auteur *du discours merveilleux* accuse cette princesse d'avoir fait empoisonner le Dauphin François, pour se frayer le chemin au throne.

„ On sait, dit-il, les grandes & fortes présomptions qui sont „ contre elle, d'avoir fait empoisonner le Dauphin François, „ aîné du duc d'Orléans son mari.

Mais pour appuyer une telle accusation, de simples *présomptions* ne suffisent pas, il faut des preuves, & si loin d'en avoir; on trouve au contraire des preuves certaines & concluantes, qui détruisent les présomptions, elles doivent être comptées pour rien. Or il est certain que le Dauphin François fut empoisonné par un verre d'eau fraîche que lui donna le comte de Montecuculli, que ce comte fut arrêté & mis à la question, & qu'en avouant son crime, il ne déclara point d'autres complices, que l'empereur & ses ministres. Le pere Daniel a fort bien détaillé ce fait dans le regne de François I. à l'an 1531.

Il est parlé dans le *discours merveilleux*, d'un horoscope de la reine Catherine qui fut fait à Florence par un fameux astrologue nommé Basile, dans lequel il étoit prédit qu'elle seroit cause, si elle vivoit, *de très-grandes calamités, & finalement de ruine totale à la maison, & au lieu où elle seroit mariée.*

A l'an 1589. On lit la même chose dans le journal de l'Etoile. *Basile Florentin, Mathématicien très-renommé, a fait la révolution de la nativité de cette princesse, qui s'est trouvée très-véritable en ce qu'il prédit qu'elle seroit cause de la ruine du lieu où elle seroit mariée.*

L'auteur du discours merveilleux, ajoute que cet horoscope, fit une telle impression sur l'esprit des Florentins, que l'an 1530 pendant que leur ville étoit assiégée, ils tinrent conseil pour déliberer sur les moyens de se défaire de cette peste publique; que les uns proposerent dans ce conseil de l'attacher aux crenaux de la muraille, afin qu'elle fût emportée par quelque coup de canon, les autres de l'exposer dans un lieu de prostitution, les autres de la tirer du couvent où elle étoit alors, pour la mettre dans celui des emmurées d'où elle ne sortiroit jamais.

Voici un passage de M. de Thou, qui paroît confirmer tous ces faits. „ On dit que le pape Clement VII. oncle de Catherine qui „ avoit une haine implacable contre les François, n'eut pas plutôt appris le mariage de cette princesse, qu'il lui échappa de „ dire, qu'il s'étoit assez vengé de la France, en lui donnant un „ flambeau qui mettroit ce royaume en combustion. Il se souvenoit „ qu'à la naissance de Catherine, les mathématiciens avoient déclaré „ que cette fille étoit née pour la ruine de sa patrie; & comme les „ Florentins s'imaginerent que cette prédiction regardoit leur république, ils avoient déliberé dans le temps qu'ils n'étoient pas „ encore asservis, d'exposer cette fille à une mort inévitable, ou „ de la prostituer dans un lieu infame, ce qui se trouve rapporté „ par Guichardin dans ceux de ses écrits qui n'ont point été „ mutilés; & certes, ajoute M. de Thou, si au lieu d'entendre cet

„ horoscope de la Toscane, on le rapporte à la France, qui devint la patrie de Catherine, par le mariage qu'elle contracta, nous „ serons contraints d'avouer pour notre malheur, que la prédiction „ n'étoit que trop véritable. Il est constant que le connétable de „ Montmorency fut l'auteur de ce mariage, & qu'il eut tout lieu „ de s'en repentir dans la suite, puisque lui & les siens n'eurent jamais de plus cruelle ennemie que cette princesse.

Mais M. de Thou a jugé à propos de retrancher lui-même ce passage de son histoire dans les éditions suivantes. Ainsi on ne peut plus appuyer de semblables faits par son témoignage, qui ne seroit pas encore suffisant pour les rendre certains.

Henri II. étant monté sur le throne, ne donna aucune part à la reine Catherine dans le gouvernement de l'état. „ Elle tâcha dit, „ l'auteur du *Discours merveilleux* par tous moyens, de se fourrer au „ gouvernement des affaires, & pour y parvenir, faisoit la cour à „ monsieur le connétable..... qui..... en touchoit toujours quel„ que mot au roi Henri, pour contenter l'importunité de cette „ femme : mais à tous coups qu'il en ouvroit la bouche, il en re„ cevoit des réponses froides & ambiguës, & en a plusieurs qui „ savent qu'un jour le roi s'ennuyant de ce que monsieur le con„ nétable lui en battoit si souvent les oreilles, répondit en ces „ mêmes termes, *Vous ne connoissez pas bien le naturel de ma femme, „ c'est la plus grande brouillonne du monde*; ajoutant qu'elle gâteroit „ tout, si on lui donnoit entrée au gouvernement. Si ne put-il tou„ tefois tant faire, qu'elle n'y fût aucunement introduite, pendant „ le voyage d'Allemagne : mais ce fut pour si peu de temps, & avec „ si bonne bride, que le public n'en reçut aucun dommage, joint „ qu'elle vouloit, à la mode de son pays, se montrer bonne ména„ gere en peu, pour dérober chose d'importance, & craignoit de „ dégouter les personnes de son gouvernement dès l'entrée.

La réponse du roi au connétable peut être vraie, du moins estelle conforme à la conduite que ce prince a tenue à l'égard de sa femme pendant tout le cours de son regne.

Brantome a beau dire, que „ le roi son mari, & son conseil, „ l'estimerent telle que lorsque le roi alla en son voyage d'Alle„ magne, hors de son royaume, il l'établit & ordonna pour ré„ gente, & pour gouverner en tout son royaume, par déclaration „ solennellement faite en plein parlement de Paris, & en cette „ charge se conduisit si sagement, qu'il n'y eut aucun remuement, „ changement, ni altération en cet état pour l'absence du roi, „ mais au contraire pourvut si bien aux affaires, qu'elle fit assis„ ter le roi, d'argent, de moyens, & de gens & de tout autre se„ cours, qui lui servit beaucoup à son retour, & même dans la „ conquête des villes qu'il fit, en la duché de Luxembourg, „ comme Yvoi, Montmedi, Damvilliers, Cymai, & autres. Je

„ vous laisse donc à penser, si celui qui a écrit cette belle vie que „ j'ai dit a bien détracté de dire que jamais le roi son mari n'avoit „ voulu qu'elle mît le nez sur les affaires de son état.

L'auteur que Brantome réfute, a parlé plus juste que lui. Il convient que la reine Catherine fut *aucunement introduite dans le gouvernement* lorsque le roi la fit régente pendant son voyage d'Allemagne : mais il soutient que cette régence passagere & momentanée, n'empêchoit pas qu'elle ne fût exclue des conseils, pendant le regne d'Henri II. & que ce prince ne refusât de l'admettre dans la conduite du gouvernement. On a vû depuis des reines déclarées régentes dans de semblables occasions, qui loin d'entrer dans le secret du gouvernement, n'avoient pas même de crédit pour des choses de moindre importance. Une régence qui ne doit durer que pendant l'absence d'un roi qui commande ses armées, est plutôt une régence de cérémonie, qu'une participation effective de l'autorité royale.

L'auteur du *Discours merveilleux* accuse Catherine d'avoir suscité la conjuration d'Amboise, & entamé les guerres civiles qui déchirerent le royaume pendant le regne de ses trois enfans ; comme si l'ambition des chefs du parti huguenot, leur génie actif, hardi, & entreprenant, l'humeur inquiette & remuante des huguenots, & tant de peuples animés par une sorte de fanatisme, & par cette vive chaleur, qu'inspire une fausse religion, qui commence à s'établir, n'eussent pas été des ressorts suffisans pour causer tous les troubles, dont le royaume fut alors agité. La reine se trouva dans des circonstances si difficiles, qu'il n'y a peut-être pas de prudence humaine qui fût venu à bout de maintenir le royaume dans la tranquillité. Les Guises & tous les catholiques, vouloient qu'on exterminât les huguenots à quelque prix que ce fût. Ceux-ci faisoient semblant de ne demander que la liberté de conscience, & au fonds, ils prétendoient détruire absolument l'ancienne Religion, changer le culte extérieur, abattre les temples, & forcer les catholiques & le roi même, à embrasser ce qu'ils appelloient la réforme. Ils avoient à leur tête, ainsi que les catholiques, des princes & des seigneurs puissans, qui, sous prétexte de servir leur religion, aspiroient en effet au gouvernement de l'état. Quelle conduite vouloit-on que tînt la reine dans de telles circonstances ? Il est vrai qu'elle songea principalement à maintenir sa propre autorité, & que ce fut presque toujours l'unique objet de toutes ses démarches ; elle eût mieux fait sans doute de n'avoir en vûe que le bien de la religion & de l'état : mais croit-on qu'il lui fût bien facile de conserver l'un & l'autre dans des temps si orageux, sans tomber dans l'affreux inconvénient d'une guerre civile ? Charles V. & Philippe II. n'avoient pas, comme Catherine, une autorité passagere; c'étoient des souverains qui ne

pouvoient perdre qu'avec la vie : n'éprouverent-ils pas l'un en Allemagne & l'autre dans les Pays-Bas, les mêmes troubles que Catherine vit en France, & qui furent produits & entretenus par les mêmes ressorts ? N'employerent-ils pas, comme Catherine, tantôt la sévérité, la perfidie, la force & la violence, tantôt la douceur, les ménagemens, la modération pour les arrêter, sans pouvoir y réussir ? Pourquoi donc faudroit-il rapporter à la seule ambition de cette reine des troubles que de si puissans monarques ne purent pas empêcher dans leurs états ?

On dira qu'Henri IV. étant monté sur le throne avec des intentions droites, vint à bout de mettre fin à ces troubles par l'édit de Nantes ; que si au lieu de vouloir exterminer les huguenots, on leur eût accordé un pareil édit dès le commencement des troubles, le royaume seroit demeuré tranquille : mais que l'ambition de la reine Catherine s'étoit toujours opposée à cette tranquillité, parce qu'elle se plaisoit à aigrir les deux partis l'un contre l'autre, afin de régner seule par leur division ; qu'au lieu d'occuper ces deux partis dans des guerres étrangeres, elle avoit mieux aimé leur mettre les armes à la main, & sacrifier les intérêts de l'état à ce desir insatiable de dominer dont elle étoit possédée. C'est sur ces principes que M. de Thou raisonne presque par-tout dans son histoire.

Mais on ne fait pas réflexion 1°. qu'après trente ans de guerres civiles, les deux partis se lassent à la fin de combattre, & qu'ils sont alors disposés à se soumettre à des conditions qu'ils n'auroient pas acceptées dans le temps où ils sont animés par l'espérance d'opprimer entierement le parti contraire. L'édit de Nantes n'étoit qu'un précis des édits de pacification accordés aux huguenots en différens temps. Les catholiques avoient souffert ces édits impatiemment, & les huguenots ne s'en étoient pas contentés : mais quand les uns & les autres furent las de la guerre, il fut plus facile de leur donner des loix. 2°. La paix intérieure du royaume ne fut pas si solidement établie par l'édit de Nantes, qu'elle ne fût encore troublée par les assemblées des huguenots, par leurs intelligences avec les puissances étrangeres, par leurs complots, leurs requêtes importunes & accompagnées de menaces & de mouvemens séditieux, qui obligerent Louis XIII à donner plusieurs atteintes à cet édit, & Louis XIV. à le révoquer. Henri IV. même qui leur avoit accordé cet édit, ne jouit pas long-temps de la satisfaction qu'il s'étoit promise de les avoir mis dans un état de tranquillité : ils ne cesserent de lui causer des chagrins & des inquiétudes. Croira-t-on qu'il fut bien aisé à la reine Catherine de les contenter, sur-tout dans des temps de minorité où ils étoient encore dans la premiere ardeur de leur établissement & de leur révolte ? 3°. Enfin, il y auroit peut-être eu plus d'inconvéniens qu'on

ne s'imagine à entreprendre des guerres étrangeres dans les circonſtances où on étoit alors.

La reine mere n'entreprit-elle pas d'enlever le Havre aux Anglois ſous le regne de Charles IX ? les troupes huguenotes ne furent-elles pas employées à ce ſiége ? Mais pendant qu'elles y combattoient contre les ennemis de la nation, l'amiral & d'Andelot ne demeurerent-ils pas dans leurs terres pour ſe ménager avec l'Angleterre, donnant par-là à tous les ſujets du roi un exemple pernicieux, & qui méritoit ſeul la plus ſévere punition, puiſqu'ils ſembloient déclarer par cette conduite qu'ils étoient réſolus d'entretenir une liaiſon conſtante avec les ennemis de l'état ?

L'amiral ſouhaita vivement dans la ſuite que l'on déclarât la guerre à l'Eſpagne, & que l'on ſoutint contre le duc d'Albe la révolte des calviniſtes de Flandre. Mais étoit-ce l'intérêt de l'état ou celui de ſon parti qu'il avoit en vûe ? La conduite qu'il tint pendant le ſiége du Havre, montre aſſez qu'il étoit beaucoup plus touché de l'un que de l'autre. Il ne vouloit ſoutenir la révolte des proteſtans des Pays-Bas, que pour les mettre en état de donner la main à ceux de France. Et ſi le roi avoit contribué en ce temps-là à établir la république de Hollande avec le ſecours des huguenots de France que l'amiral lui offroit, il n'auroit travaillé qu'à l'établiſſement d'une puiſſance rivalle de la ſienne, qui auroit ſoutenu à ſon tour une partie de ſes ſujets contre ſon autorité. Mais il eſt inutile d'étendre plus loin ces réflexions. Il n'appartient pas à l'hiſtoire de décider ſi la reine Catherine a eu tort ou raiſon dans la conduite qu'elle a tenue pendant les troubles de ſa régence. Il nous ſuffit de rapporter les faits & de voir ſi tous les crimes que les écrivains proteſtans ont imputés à cette reine, doivent paſſer pour des faits averés & inconteſtables.

On l'accuſe dans le *Diſcours merveilleux* de s'être réjouie de l'aſſaſſinat du duc de Guiſe par Poltrot, en diſant au prince de la Roche-Sur-Yon, *qu'elle avoit perdu un des hommes du monde qu'elle haïſſoit le plus*, » & au prince de Condé, lors priſonnier, qui lui » diſoit que par la mort d'un tel homme le royaume étoit déchar- » gé d'un peſant fardeau : *S'il eſt*, (répondit-elle,) *par cette mort* » *ſoulagé d'un peſant faix*, *mon cœur l'eſt de plus de dix*.

On ne ſait ſi la reine Catherine a véritablement tenu de ſemblables diſcours. Mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'à la mort de François de Guiſe elle ne ménagea ni l'aſſaſſin de ce prince ni la réputation de l'amiral, & qu'elle donna au fils du duc de Guiſe toutes les charges de ſon pere, même celle de grand maître que le connétable avoit eue, & qu'il redemandoit avec les plus vives inſtances comme un bien qui lui appartenoit, & dont il avoit été injuſtement dépouillé. La reine Catherine tint ferme contre les plaintes & les demandes du connétable, & lui déclara qu'elle ne

pouvoit refuser aucune grace au sang encore fumant du duc de Guise. Le connétable mécontent se retira de la cour : mais la reine l'appaisa en lui permettant de se démettre du gouvernement de Languedoc en faveur de son fils aîné.

L'auteur du *Discours merveilleux* ne met aucunes bornes aux empoisonnemens qu'il prétend avoir été commis ou tramés par les ordres de la reine Catherine. Il l'accuse d'avoir envoyé des Italiens pour empoisonner toute l'armée du prince de Condé, & faire mourir tous ses soldats à la fois, d'avoir donné à l'un d'eux dix mille francs pour acheter les drogues nécessaires pour l'exécution de cet horrible projet. Il met sur le compte de la reine mere l'assassinat du prince de Condé, tué de sang-froid par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou. Il prétend même qu'elle fit empoisonner le seigneur d'Andelot qui mourut à Xaintes l'an 1669. M. de Thou, en parlant de la mort de ce seigneur, dit qu'il fut pris dans cette ville d'une fievre pourprée dont plusieurs étoient attaqués en ce temps-là. Il ajoute cependant qu'on ne sait si sa mort ne fut pas avancée par le poison. Liv. 49.

D'Aubigné en parle à peu près de la même maniere. » Il vint » mourir à Xaintes, dit-il, d'une fievre chaude, dans l'agonie de » laquelle il s'assit pour dire à l'amiral son frere. *La France aura » beaucoup de maux avec vous, & puis sans vous : mais enfin tout tom- » bera sur l'Espagnol.* L'amiral l'ayant repris comme d'une rêverie, » *je ne rêve point, dit-il, mon frere, l'homme de Dieu me l'a dit.* Sur » ces propos il rendit l'esprit, *non sans soupçon de poison.*

Tel est le récit de d'Aubigné assez conforme à celui de M. de Thou. Ils parlent tous deux de poison, mais avec si peu d'assûrance, que l'on voit assez qu'ils n'étoient pas persuadés eux-mêmes que le seigneur d'Andelot eût été véritablement empoisonné.

A l'égard de la prophétie rapportée par d'Aubigné, personne ne sera tenté de la regarder comme un don miraculeux. D'Andelot avoit une de ces fievres qui sont accompagnées de délire & de transport au cerveau, & l'amiral avoit raison de lui dire que ses discours n'étoient que des *rêveries.*

Si l'on en croit l'auteur du *Discours merveilleux*, d'Andelot & l'amiral furent empoisonnés dans un même festin *dont l'un mourut, & l'autre fut extrèmement malade.* Il ajoute, *que celui qui fut exécuté pour ce crime, confessa que la reine le lui avoit fait faire.*

Mais on ne voit pas ni dans M. de Thou, ni dans d'Aubigné, qu'il y ait jamais eu aucune preuve que d'Andelot soit mort empoisonné, ni par conséquent qu'il y ait eu personne d'exécuté pour un crime aussi incertain, pour ne pas dire aussi imaginaire que celui-là.

Le projet formé par Dominique d'Albe, valet de chambre de l'amiral, d'empoisonner son maître, paroît beaucoup mieux fondé.

Thuanus, l. 45. Le pere Daniel assûre, après d'Aubigné & M. de Thou, que ce projet fut formé en conséquence des deux arrêts du parlement qui avoient mis à prix la tête de l'amiral. L'auteur du 15. tome des hommes illustres de France, prétend au contraire, contre le témoignage formel des deux historiens qu'on vient de citer, que Dominique d'Albe fut exécuté pendant le siége de Poitiers avant que la tête de l'amiral eût été mise à prix par aucun arrêt du parlement. » On ne fit aucune entreprise contre Coligni, dit-il » dans une note, en conséquence de cet arrêt, comme le prétend le » pere Daniel.

D'Aubigné, t. 1. l. 5.

Pag. 312.

On a déja remarqué que ce n'est pas seulement le pere Daniel qui a prétendu que l'entreprise de Dominique d'Albe étoit une suite des arrêts du parlement, puisqu'avant le P. Daniel M. de Thou & d'Aubigné l'avoient dit expressément. Coligni, dit le premier, » ne se mit pas fort en peine de ces arrêts lorsqu'ils furent » rendus : mais ils furent bientôt ratifiés & confirmés par l'éve» nement. « Il assûre même que Dominique d'Albe, accusé & convaincu d'avoir voulu empoisonner l'amiral, fut pendu à Faye la Vineuse, où l'amiral s'étoit retiré, après avoir levé le siége de Poitiers.

» A ce même séjour, dit d'Aubigné, c'est-à-dire, à Faye la Vi» neuse, fut éxécuté Dominique d'Albe gagné par les gens de mon» sieur pour tuer ou empoisonner l'amiral son maître.... sur la » tête duquel il y avoit promesse de la somme de cinquante mille » écus.

Mais voici ce que l'on oppose à des témoignages si précis.

» Dominique d'Albe fut arrêté & exécuté pendant le siége de » Poitiers. L'amiral leva ce siége le 7 Septembre. Or le premier » arrêt du parlement qui fut prononcé contre l'amiral est du 13. » & le second du 27 Septembre selon M. de Thou, » par conséquent le supplice de Dominique d'Albe avoit précedé les arrêts; & ce malheureux avoit pris son funeste dessein indépendamment de la promesse contenue dans ces arrêts.

Tout dépend de savoir si le dessein de Dominique d'Albe fut formé lorsque l'amiral étoit à Faye la Vineuse, ou lorsqu'il étoit occupé au siége de Poitiers. Si ce dessein fut formé pendant le siége, il est hors de doute qu'il ne fut point l'effet des arrêts qui ne furent rendus qu'après la levée du siége. Si au contraire l'empoisonnement de l'amiral ne fut projetté par Dominique d'Albe qu'après la levée du siége de Poitiers, on pourroit regarder ce projet comme un effet & une suite des arrêts prononcés contre l'amiral.

Car il y a trois choses à distinguer, 10. Le dessein formé par Dominique d'Albe d'empoisonner l'amiral. 2°. La découverte de ce dessein. 3°. L'emprisonnement du coupable & sa punition. Si Do-

minique d'Albe fut exécuté pendant le siége de Poitiers, ces trois choses avoient inconteſtablement précédé les deux arrêts du parlement. Si au contraire son deſſein ne fut découvert, & son emprisonnement & son exécution ordonnés qu'après le siége, lorsque l'amiral étoit à Faye la Vineuse, il ne s'ensuit pas encore que son deſſein ne pût avoir précedé ces mêmes arrêts, parce qu'il avoit pû être formé pendant le siége.

M. de Thou eſt tombé à cet égard dans une contradiction à laquelle le pere Daniel n'a pas fait aſſez d'attention. Car, après avoir supposé, comme on vient de le voir, que le projet d'empoisonner l'amiral formé par Dominique d'Albe étoit poſtérieur aux arrêts; il raconte que ce domeſtique » ayant été envoyé par l'amiral au » duc de Deux-Ponts pour lui porter les lettres du roi de Na» varre, du prince de Condé & de son maître, fut arrêté à Briſſac » par la Riviere, capitaine des gardes du duc d'Anjou; ses paquets » furent ouverts & communiqués à la reine mere, au duc d'An» jou & au cardinal de Lorraine. On profita de l'occasion pour » gagner Dominique d'Albe par quelque somme d'argent jointe à » l'espérance d'une meilleure fortune. Ce serviteur corrompu alla » trouver le duc de Deux-Ponts avec les lettres dont l'amiral » l'avoit chargé; il en reçut des réponses qu'il remit à l'amiral » après les avoir communiquées à la Riviere. Celui-ci, persuadé » qu'après cette premiere trahison il n'y avoit rien que l'on ne » pût proposer à Dominique d'Albe, lui fit encore de plus gran» des promeſſes, s'il vouloit empoisonner l'amiral: il y consentit » & reçut de la Riviere de l'argent & du poison qu'il apporta au » camp de l'amiral, *qui étoit alors occupé au siége de Poitiers.* « Ces dernieres paroles de M. de Thou prouveroient évidemment que le complot formé entre la Riviere & Dominique d'Albe avoit précédé les arrêts du parlement; & par conséquent qu'il n'avoit point été fait en conséquence de ces arrêts, comme l'aſſûre le pere Daniel.

L'hiſtoire, à la vérité, n'accuse que la Riviere d'avoir été le premier auteur de ce complot: mais il eſt difficile que cet officier n'eût pas reçu des ordres supérieurs qui l'engageoient dans cette intrigue, & qui lui vinrent ou de la reine mere ou du duc d'Anjou, ou peut-être de tous les deux.

On ne dira pas la même chose de la mort du prince de Porcien que l'auteur du *Discours merveilleux* prétend avoir été empoisonné par les ordres de Catherine. Antoine de Croy, prince de Porcien, étoit mort à Paris à l'âge de 26 ans sans laiſſer aucun enfant de Catherine de Cleves sa femme, qui se remaria à Henri de Lorraine duc de Guise. Il avoit embraſſé le parti des proteſtans, & il accompagnoit le maréchal de Montmorency lorsque ce seigneur insulta le cardinal de Lorraine dans la rue de Saint-Denys.

Liv. 41. M. de Thou dit qu'il mourut d'une fievre chaude : mais il ajoute que l'auteur d'un libelle intitulé, *la Légende de dom Claude de Guise*, assûre qu'un nommé Saint-Barthelemi, émissaire de dom Claude, avoit donné au prince de Porcien un breuvage empoisonné qui lui avoit échauffé le sang & troublé la raison.

» C'est ce qui n'est pas vrai-semblable, dit le nouvel éditeur » du journal de l'Etoile. Le témoignage de cette légende qui est » extrèmement satyrique, n'est pas suffisant pour appuyer un fait » de cette importance. « L'Etoile nie formellement que le prince de Porcien ait été empoisonné. » Le prince de Porcien, dit-il, » jeune, martial, & guerrier, mourut à Paris le 15 Mai 1567. d'une » fievre chaude, causée d'une colere mêlée d'excès, qui fut » qu'ayant joué à la paume tout le long du jour, il fut mandé le » soir aux Tuileries, où le roi le tint deux heures découvert dans » le jardin à la lune & au serain; & lui tint de rudes propos jus» ques à le menacer de la perte de sa tête pour Linchamp place » frontiere, qu'on avoit donné à entendre à S. M. qu'il faisoit for» tifier. Car étant revenu à sa maison, outré de dépit, comme il » avoit le cœur merveilleusement grand, il envoya querir du vin » & en but trois quartes, & mangea trois platelées d'amandes » vertes, & s'en alla coucher là-dessus, qui fut le *poison qu'on dit* » *lui avoir été baillé*.

Ce jeune seigneur étoit ennemi déclaré de la maison de Guise, & il en donna des preuves en mourant. Car comme il soupçonnoit Catherine de Cleves, comtesse d'Eu sa femme, d'avoir quelque affection pour le duc de Guise, il la conjura de ne le point épouser. » Je ne doute pas, lui dit-il, qu'étant jeune, belle & ri» che, vous ne soyez remariée après ma mort. Je vous laisse le » choix des partis, & de tout le royaume je n'en excepte qu'un » seul homme, c'est le duc de Guise; c'est l'homme du monde que » je hais le plus, & je vous demande en grace que mon plus grand » ennemi ne soit pas l'héritier du plus précieux de tous mes biens. « Malgré une demande si précise, ce fut justement le duc de Guise qu'elle épousa, à la vérité six ans après la mort de son premier époux.

Le Laboureur, addit. aux Mém. de Castelnau, l. 1.

L'empoisonnement du cardinal de Châtillon est encore un chef d'accusation contre Catherine. » Il fut empoisonné, dit l'auteur » du *Discours merveilleux*, par un sien valet de chambre nommé » Vuillin, qui, quelque temps auparavant, avoit promis à la reine » mere de faire ce coup, & depuis, à savoir après les massacres, » ayant été attrapé à la Rochelle en qualité d'espion, avant qu'être » exécuté à mort confessa qu'il avoit fait pis; & qu'à l'instigation » de quelques officiers de la reine mere, qui lui promettoient » monts & merveilles, il avoit empoisonné son feu maître le car» dinal de Châtillon.

» C'est

» C'eſt la récompenſe de l'homme du monde, à qui par le paſſé
» elle avoit autant montré d'amitié qu'il eſt poſſible, & non ſans
» cauſe; car il lui avoit ſauvé la vie en une maladie qu'elle eut
» à Châlons, où chacun l'avoit abandonné comme morte, & avoit
» principalement empêché qu'elle n'avoit été renvoyée à Florence
» à cauſe de ſa ſtérilité.

M. de Thou dit qu'on ſoupçonna d'abord que le cardinal de Châtillon avoit été empoiſonné : mais que ce fait devint conſtant dans la ſuite par la confeſſion que ſon valet de chambre fit à la Rochelle, où il fut mis à la queſtion après avoir été pris comme eſpion. Mais M. de Thou ne parle point des raiſons qui avoient engagé ce domeſtique infidele à commettre ce crime. Le P. Daniel a imité ſa retenue, en diſant ſimplement que ce cardinal fut empoiſonné en Angleterre.

L'empoiſonnement de la reine de Navarre ne paroît pas à beaucoup près auſſi-bien prouvé.

» On voit, dit le nouvel éditeur du journal de l'Etoile, une dé-
» gradation ſenſible dans les écrivains qui en ont parlé.

» D'Aubigné, huguenot zélé, dont le témoignage n'eſt pas tou-
» jours d'un grand poids dès qu'il s'agit d'affaires de parti, aſſûre
» poſitivement le fait. De Serres, qui étoit de la même commu-
» nion que d'Aubigné, n'aſſûre point la choſe, il la rapporte ſeu-
» lement comme un bruit populaire. Pierre Matthieu catholique
» s'explique avec le même doute. M. de Thou dit que l'on publia
» un procès verbal des medecins qui avoient aſſiſté à l'ouverture
» de ſon corps, où l'on aſſûre qu'on lui trouva un abſcès dans le
» côté gauche : mais il obſerve qu'on ne lui ouvrit point le crane
» pour connoître l'état du cerveau. Claude Regin évêque d'Oleron
» dans un Journal manuſcrit cité par Sauval dans ſes antiquités de
» Paris, tom. 2. pag. 199. loin de parler de poiſon, ne donne même
» aucun lieu d'en former le moindre ſoupçon. Il dit ſeulement que
» cette reine mourut le 9 Juin 1572. d'une pleureſie qu'elle avoit
» gagné le 3 du même mois, par les mouvemens extraordinaires
» qu'elle s'étoit donnés dans l'achat des habits de nôces pour le
» mariage de ſon fils avec Marguerite de Valois.

D'autres ont dit qu'elle s'échauffa encore dans un tranſport de colere qui la prit, lorſqu'on voulut l'obliger de ſouffrir que l'on tapiſſât le devant de ſon hôtel le jour de la Fête-Dieu pour la proceſſion du Saint Sacrement; elle étoit logée chez Charles Guillart évêque de Chartres, qui profeſſoit ouvertement le calviniſme.

Victor Cayet aſſûre que pluſieurs officiers de cette reine, qui vivoient encore de ſon temps, avoient été préſens lorſque le corps fut ouvert par le chirurgien Deſneux en préſence du ſieur Caillart, medecin ordinaire de la princeſſe. Ces officiers, quoique proteſtans, convenoient que le medecin & le chirurgien reconnurent

que l'abſcès qu'elle avoit dans les poulmons avoit été la ſeule cauſe de ſa mort; ils diſoient même que la tête fut ouverte comme le reſte du corps, quoiqu'on liſe le contraire dans M. de Thou, parce qu'elle avoit recommandé pluſieurs fois que l'on cherchât après ſa mort la cauſe des demangeaiſons qu'elle reſſentoit au haut de ſa tête, afin que ſi ſon fils & ſa fille venoient à être attaqués de la même incommodité, l'on pût y apporter remede. Ils ajoutoient que Deſneux avoit fait remarquer aux aſſiſtans que le cerveau étoit entierement ſain, ce qui ne ſeroit pas arrivé, ſi cette princeſſe eût été empoiſonnée par des odeurs.

Le témoignage de ces officiers paroît appuyé de celui de l'amiral de Coligni dans un écrit publié par Jean de Montluc, évêque de Valence, dans le temps que ce prélat étoit ambaſſadeur en Pologne.

Mémoires d'état.

» Tous ceux qui ſont en France, dit-il, ſavent que la reine de » Navarre mourut de pleureſie dont pluſieurs furent frappés à Pa» ris en ce temps-là, & de peur que, par un faux bruit, quelques» uns ne ſoupçonnaſſent que la reine de Navarre eût été empoi» ſonnée, l'amiral même en écrivit bien au long à toutes les égli» ſes réformées, les aſſûrant qu'il n'y avoit aucune apparence » d'empoiſonnement; car il avoit été préſent en la maladie, & vit » ouvrir le corps mort par des chirurgiens fort experts.« Ainſi l'on doit regarder l'empoiſonnement de la reine de Navarre comme une chimere, & l'imputation de ce crime comme une calomnie.

Toute l'horreur de la Saint-Barthelemi, & des perfides careſſes dont elle fut précédée, eſt attribuée à la reine mere dans *le Diſcours merveilleux*. Brantome a tâché de l'en juſtifier. » On l'a fort » accuſé, dit-il, du maſſacre de Paris, & ſont lettres cloſes pour » moi quant à cela; car alors j'étois à notre embarquement de » Brouage : mais j'ai bien oui dire qu'elle n'en fut la premiere au» trice. Il y a trois ou quatre autres que je nommerois qui furent » plus ardens qu'elle, & qui l'y pouſſerent fort, lui faiſant mé» moire que pour les menaces que l'on faiſoit à cauſe de la bleſ» ſure de M. l'amiral, on tueroit le roi & elle & ſes enfans & toute » ſa cour, & qu'on ſeroit aux armes plus que jamais, en quoi » certes ceux de la religion eurent grand tort de faire telles me» naces qu'on dit qu'ils faiſoient; car ils empirerent le marché du » pauvre monſieur l'amiral & lui en procurerent la mort. Que s'ils » ſe fuſſent tenus coi & n'euſſent ſonné mot & laiſſé guérir M. l'a» miral, il s'en fût allé après hors de Paris tout bellement & à ſon » aiſe, & n'en fût été autre choſe. M. de la Noue a été bien de » cette opinion.

On a déja vu à l'article du maſſacre combien il y a de difficulté à croire qu'il n'eût pas été préparé de loin par toutes ſortes d'artifices, auxquelles la reine mere dut avoir plus de part que per-

ſonne. Un grand nombre d'hiſtoriens en ont cependant parlé comme Brantome, qui ſe moque de ceux qui croient que toutes les démarches que font les princes ont été concertées & préparées, quoique leurs plus importantes réſolutions ſe prennent ſouvent par haſard, & ſelon les circonſtances où ils ſe trouvent, ſans que cette politique & cette prévoyance dont on leur fait honneur entre pour rien dans leur conduite.

L'auteur du *Diſcours merveilleux* reproche encore à la reine mere les procès de Briquemaut & de Cavagne, celui de la Mole & de Coconas comme autant d'énormes injuſtices. Mais ces reproches ne tomberoient pas moins ſur le parlement de Paris, qui les condamna & qui les jugea coupables, que ſur la reine qui ordonna ſeulement qu'on les mît en juſtice.

Le reſte du *Diſcours merveilleux* ne contient preſque plus que de vaines déclamations.

Vers le même-temps on publia une autre ſatyre contre la reine Catherine, que l'on peut voir au 6. livre des additions aux Mémoires de Caſtelnau. Celle-ci eſt en forme de lettre adreſſée à la reine elle-même par le ſieur de Grandchamp, elle eſt datée de Lauſanne *le troiſieme mois de la quatrieme année après la trahiſon*, c'eſt-à-dire, après la S. Barthelemi, & ſignée *GRANDCHAMP*.

Mais M. le Laboureur croit que cette lettre n'eſt qu'un libelle que l'on aura cherché à autoriſer du nom de ce ſeigneur, qui avoit été ambaſſadeur à Conſtantinople, & Chambellan du duc d'Alençon.

La reine Catherine y eſt accuſée comme dans le *Diſcours merveilleux* d'avoir fait empoiſonner le ſeigneur d'Andelot, le cardinal de Châtillon ſon frere, la reine de Navarre & le prince de Porcien. On y trouve un fait ſingulier, & qui donneroit une affreuſe idée du caractere de cette reine, s'il étoit véritable.

Elle fit venir, dit-on, d'Italie un devin ou un aſtrologue, qui lui fit diverſes prédictions dont elle ne fut pas ſatisfaite. Elle lui donna cependant deux mille écus & une belle haquenée, avec un guide pour le conduire dans les bois de Monceaux : mais ce guide avoit ordre de l'aſſaſſiner & de reprendre les deux mille écus. On lui en promit cinq cents pour le prix de ſon crime. Les ordres de la reine furent ponctuellement exécutés, & l'on fit courir le bruit que ce philoſophe avoit été maſſacré & dépouillé par des voleurs. La reine faiſant ſemblant d'apprendre cette nouvelle ſe mit à rire en diſant : *Par ma foi c'étoit un grand fol, car il a prédit ce qui devoit arriver aux autres, & n'a ſû prédire ce qui devoit arriver à lui-même.*

Brantome obſerve que la reine Catherine avoit ſoin de remplir ſa cour des plus belles perſonnes qu'il y eût en France, & il en donne la liſte que l'on peut voir dans les additions aux mémoires Liv. I. p. 516. ancienne édition.

de Castelnau avec le commentaire de M. le Laboureur. Cette liste peut servir à faire connoître la plûpart des familles illustres qui figuroient à la cour en ce temps-là.

Catherine de Medicis étoit née à Florence le 13 Avril 1519. ainsi elle étoit dans sa soixante-dixieme année lorsqu'elle mourut à Blois le 5 Janvier veille des Rois 1589. Le journal de l'Etoile dit qu'elle étoit âgée de 71 ans : mais il se trompe d'une année. Le même auteur assûre qu'elle mourut endettée de 800 mille écus. » Etant libérale & prodigue, par-dessus la libéralité plus que prince » & princesse de la Chrétienté, ce qu'elle tenoit de ceux de Medi- » cis, étant niece du pape Clement VII. Son testament, qui se voit » parmi les manuscrits de M. du Puy, contient un très-grand nom- » bre de legs en faveur de ceux qui lui étoient attachés, dont au- » cun ne fut oublié.

Elle étoit déja malade, lorsque le duc & le cardinal de Guise furent assassinés, elle se fit porter chez le cardinal de Bourbon, que le roi avoit fait arrêter. Ce prince en la voyant, lui dit les larmes aux yeux : *Ah madame, ce sont de vos faits, ce sont de vos tours, vous nous faites tous mourir.* Elle lui protesta qu'elle n'avoit eu aucune part à ce qui s'étoit fait, & en revenant de cette visite elle se mit au lit. Le pere Daniel assûre qu'elle recommanda à son fils en mourant, tous les princes du sang, & en particulier le roi de Navarre. L'Etoile dit au contraire dans son Journal, que „ ceux qui l'approchoient „ de plus près, eurent opinion que le déplaisir de ce que son fils „ avoit fait à l'égard du duc, & du cardinal de Guise, lui avoit „ avancé ses jours, non pour amitié qu'elle portoit aux deux „ freres, qu'elle aimoit *à la Florentine*, c'est-à-dire, pour s'en ser- „ vir, mais parce qu'elle voyoit, par ce moyen, le roi de Navarre „ son gendre établi, qui étoit tout ce qu'elle craignoit le plus au „ monde, comme celle qui avoit juré sa ruine. „ Mais l'Etoile ne parloit ainsi que sur les bruits que l'on faisoit courir dans le monde, au désavantage de cette princesse.

Tandis que les huguenots l'accusoient d'avoir juré la perte du roi de Navarre, & d'être morte de chagrin, parce que le roi son fils avoit fait périr les Guises; les Seize de leur côté, & le peuple de Paris, s'imaginoient qu'elle avoit donné son consentement à la mort du duc & du cardinal, & ils déclarerent, „ que si on apportoit „ son corps à Paris, pour l'enterrer à S. Denys dans le sépulchre „ magnifique de la chapelle de Valois, que de son vivant elle y „ avoit bâtie pour elle, & le feu roi son mari, ils le jetteroient à „ la voirie, ou dans la riviere. Voilà, dit l'Etoile dans son Jour- „ nal, pour le regard de Paris. Quant à Blois, où elle etoit adorée „ & revérée comme la Junon de la cour : elle n'eût pas plutôt ren- „ du le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus de compte, *que d'une* „ *chevre morte.*

Etienne Pasquier raconte que cette princesse ajoutoit beaucoup de foi aux prédictions des devins, & des astrologues, & qu'un d'eux lui ayant prédit que si elle vouloit vivre long-temps, elle devoit éviter S. Germain, elle ne voulut plus aller au château de Saint Germain-en-Laye, ni même demeurer au Louvre, parce qu'il étoit situé sur la paroisse de Saint Germain l'Auxerrois, & qu'elle se détermina à se faire bâtir un palais sur la paroisse de saint Eustache, qu'on appelloit *l'hôtel de la reine*, & qui fut depuis l'hôtel de Soissons : mais il ajoute qu'elle ne put éviter par-là l'effet de la prédiction, parce qu'elle eut pour confesseur, dans sa derniere maladie, le premier confesseur d'Henri III. qui se nommoit Saint-Germain. Liv. 13.

Le même auteur assûre qu'en attendant que son corps pût être transporté à S. Denys, on le mit dans un cercueil de plomb, & qu'on le déposa dans l'église de S. Sauveur de Blois; mais que ce corps ayant été mal embaumé, on fut obligé de le mettre en terre, parce qu'il n'y avoit point de caveau dans l'église. On le transporta dans la suite à S. Denys.

Divers auteurs ont parlé du Talisman que cette princesse portoit toujours sur elle.

» Pour ce qui est de la magie, dit M. le Laboureur, il est certain » qu'elle y ajoutoit quelque foi, & peut-être plutôt par supersti- » tion que par malice; & si on fait réflexion sur les dangers où elle „ se trouva, on aura pitié de la nécessité qui la contraignit d'avoir „ recours à tous moyens politiques & surnaturels pour se garantir. „ Les astrologues & devins étoient alors en regne par le désor- „ dre du temps & des consciences, qui étoit si grand, que la „ foi étoit comme exilée. Elle les consultoit, & quelqu'un d'eux „ lui composa, pour porter sur son estomach, pour la sûreté de sa „ personne, une peau de velin, semée de plusieurs figures, & de „ caracteres tirés de toutes les langues, & diversement enluminés, „ qui composoient des mots moitié grecs, moitié latins, & moitié „ barbares; l'original en est entre les mains de M. Vyon, sieur „ d'Herouval, auditeur des comptes.

Add. aux Mém. de Castelnau, t. 1.

On peut voir une petite image qui représente le Talisman, dans la nouvelle édition du Journal de Henri III. elle est prise sur la gravure qu'en avoit fait faire M. l'abbé Fauvel. L'éditeur de ce Journal dit que ce Talisman étoit de la composition du sieur Règnier, fameux mathématicien, avec lequel la reine Catherine avoit coutume d'observer les astres, & pour qui elle fit bâtir une magnifique colonne qui subsiste encore à l'hôtel de Soissons, & qui servoit d'observatoire.

M. le Laboureur, dit que ce Talisman étoit fait d'une peau de velin, & l'éditeur du Journal remarque au contraire qu'on prétend qu'il étoit fait d'un *mélange de plusieurs métaux fondus ensemble*,

ſous quelques conſtellations particulieres. Ce qui ſe rapporte plus au nom *d'eſpece de médaille* que le pere Daniel lui a donné.

La ſeule inſpection de cette gravure fait juger que c'eſt perdre ſon temps, que d'entreprendre de l'expliquer. On voit encore aujourd'hui des gens qui conſervent précieuſement de pareils Taliſmans, chargés de figures énigmatiques, dont il eſt inutile de chercher le ſens, parce qu'elles n'en ont aucun, & qu'elles ne ſervent qu'à flatter vainement une frivole curioſité, ou une ſuperſtition crédule.

„ On publia, dit l'Etoile, contre la mémoire de Catherine plu-„ ſieurs vers, dont voici les meilleurs, faits pour lui ſervir d'épi-„ taphe.

La reine qui ci-git, fut un diable & un ange;
Toute pleine de blâme, & pleine de louange.
Elle ſoutînt l'état, & l'état mit à bas;
Elle fit maints accords, & pas moins de débats.
Elle enfanta trois rois & cinq guerres civiles,
Fit bâtir des châteaux, & ruiner des villes;
Fit bien de bonnes loix, & de mauvais édits.
Souhaite lui paſſant enfer & paradis.

VI.

De la mort de Henri III.

POUR ſavoir les véritables circonſtances de cette mort, il faut conſulter 1°. la lettre de M. (*a*) de la Gueſle à un de ſes amis, 2°. le certificat d'un grand nombre de ſeigneurs catholiques, ſur les preuves qu'Henri III. avoit données, en mourant, de ſon attachement à la religion catholique, 3°. la lettre qui fut écrite aux gouverneurs de Provinces, immédiatement après la bleſſure de ce prince. 4°. le procès fait à Jacques Clément, par François du Pleſſis ſeigneur de Richelieu, grand prevôt de l'hôtel.

Les deux premieres pieces, ſont imprimées dans les preuves du *Journal* d'Henri III. nouvelle édition p. 206 & 214.

La troiſieme ſe trouve dans la *Chronologie novennaire* de Victor Cayet T. 1.

(*a*) Jacques de la Gueſle étoit procureur général au parlement de Paris. Jean de la Gueſle ſon pere s'étoit démis de cette charge en ſa faveur du conſentement de Henri III. pour prendre une charge de préſident.

Et la quatrieme est entre les mains de M. de Nicolaï premier président de la chambre des comptes de Paris.

Aucune de ces pieces ne nous apprend quels étoient les complices de Jacques Clément, ni même s'il avoit des complices. C'est un fait qui ne peut être éclairci que par le témoignage des historiens, toujours plus incertain que celui des pieces. Ils racontent plusieurs faits qui semblent prouver, que Jacques Clement agissoit de concert avec les principaux chefs de la ligue, & qu'il n'étoit que l'exécuteur du complot qu'ils avoient formé.

M. de Thou assûre comme un fait, dont il avoit une entiere certitude, qu'un jeune gentilhomme de la maison de M. de Schomberg nommé Baradat, étant allé trouver le prince de Hesse, ce Prince qui aimoit fort le roi, lui recommanda de l'avertir de se donner de garde *d'une tête rase.* Mais cet avis ne parvint pas jusques au roi, parce que Baradat ayant été obligé de prendre un long détour pour revenir en France, trouva le roi mort lorsqu'il y arriva. M. de Thou attribue ce discours du prince de Hesse, ou à la pénétration singuliere de son esprit, ou à la connoissance qu'il avoit de l'astrologie judiciaire. Ne seroit-il pas plus naturel de penser que le prince de Hesse, avoit entendu dire en général, qu'il y avoit un complot formé contre la vie d'Henri III. & que sachant d'ailleurs à quel point un grand nombre de Religieux, de différens ordres, paroissoient animés contre ce prince, il conjecturoit qu'un d'entr'eux se chargeroit de commettre l'attentat qui se préparoit. Cette conjecture pouvoit venir également de ceux qui lui avoient donné la nouvelle du complot.

Pasquier qui vivoit alors, raconte dans une de ses lettres, que deux jours avant l'attentat de Jacques Clement, *le roi avoit reçû un petit billet d'une demoiselle de bon lieu, qui étoit dans Paris, par lequel elle l'avertissoit qu'il eût à se tenir sur ses gardes, parce qu'il y avoit trois hommes qui s'étoient résolus à sa mort, chose qu'il découvrit à madame la duchesse de Retz, qui l'étoit venue saluer. C'est d'elle,* ajoute Pasquier, *dont j'ai entendu cette histoire.* Tome 4.

» En parcourant l'histoire du temps d'Henri III. dit M. de Godefroy dans un écrit rapporté parmi les preuves du Journal de l'Etoile, » vous trouverez que plusieurs personnes avoient conseillé » & poursuivi la mort de ce prince. Le duc de Mayenne & la du- » chesse de Montpensier ont été fort soupçonnés d'y avoir engagé » Jacques Clement, & quoique Matthieu dise, qu'un grand prince » (qui ne peut-être que ce duc) ait fait de grands sermens pour s'en » justifier, il y a pourtant des circonstances dans notre histoire, qui » ne permettent pas de douter que s'il n'a pas été un des premiers » auteurs, il a eu du moins part au secret, & même pris des pré- » cautions pour sauver la vie à Jacques Clement, en cas qu'il fût » arrêté après le coup. Celui qui en a été reconnu pour un des pre- Tom. 3. p. 417.

» miers auteurs, est le duc d'Aumale. Le parlement ne fut pas » plutôt retourné de Tours à Paris en 1595, qu'il rechercha les » complices de la mort du roi Henri III. Il décreta contre le duc, » lui fit son procès, & il fut exécuté en effigie.

Mais M. Godefroy se trompe en cet endroit; parce qu'il est certain que le duc d'Aumale ne fut ni décrété ni exécuté en effigie, comme complice de la mort d'Henri III. On fera quelques observations sur le procès de ce duc à la fin de cet article.

L'Etoile dans son Journal, en parlant du duc d'Aumale dit, qu'il fut tiré en effigie à quatre chevaux, dans la place de Greve, le 6 Juillet 1595, comme *criminel de lese-Majesté* : sans expliquer en quoi son crime consistoit. Il ajoute qu'il fut ordonné qu'on ne feroit point registre de l'arrêt, parce que *les solennitées, en tel cas, accoutumées, ni sa qualité n'y avoient été observées, ce que M. de Schomberg leur avoit remontré.*

Le duc d'Aumale avoit pris la fuite, & s'étoit retiré dans les Pays-Bas, où il mourut en 1619 ou 1620. D'Aubigné dit aussi que la *duchesse de Montpensier, laquelle par la voix commune, etoit accusée d'avoir, avec le duc d'Aumale, tramé & pratiqué la mort du roi* (Henri III) *fut contrainte de s'absenter, lorsque la cour de parlement étant retournée de Tours, fit le procès à ce duc.* Mais cette princesse trouva moyen de se faire comprendre dans l'édit d'abolition, accordé au duc de Mayenne, au mois de Janvier 1596.

Tome 3. l. 4. c. 3.

M. de Thou raconte, que la veille du jour que Jacques Clément sortit de Paris pour aller à Saint Cloud, le duc de Mayenne fit arrêter plus de cent bourgeois de Paris, qui étoient du parti du roi, afin de s'en servir comme d'autant d'ôtages pour sauver la vie à Jacques Clément, & on lit dans le procès manuscrit de Jacques Clément, qu'il en fit emprisonner plus de cent cinquante ou deux cents. Ainsi il y a une faute manifeste dans la lettre de M. de la Guesle, où l'on fait dire à Jacques Clément, que la veille de son départ de Paris, on avoit emprisonné mil ou douze cents serviteurs du roi. C'est sans doute une faute d'impression, qui sera venue de ce que le nombre marqué dans la copie de cette lettre, aura été mal chiffré. M. le duc de Nevers confirme le récit de M. de Thou au sujet de l'emprisonnement de ces bourgeois.

Mémoires de Nevers, t. 2. p. 91.

» On lui avoit fait entendre, dit-il, en parlant de Jacques » Clément que le même jour qu'il partiroit, on emprisonneroit grand nombre de fideles serviteurs de Sa Majesté, outre ceux » qu'on tenoit déja à la bastille, & au Louvre, lesquels, en tout » évenement, serviroient d'échange pour lui, de sorte qu'il faut » dire, ou que le Jacobin étoit du tout résolu de mourir, ou qu'il » étoit du tout assûré en son esprit de se sauver.

M. de Thou ajoute, qu'il est constant, par les informations secrettes que l'on fit dans la suite sur cette affaire, que Jacques Clément,

Clément, avant que de ſortir de Paris, avoit eu un entretien particulier dans une maiſon du fauxbourg S. Lazare, avec la *Chapelle-Marteau*. L'hiſtorien Matthieu prétend auſſi que quelques-uns des principaux ligueurs lui avoient parlé aux Chartreux; & ces deux récits n'ont rien de contraire, puiſqu'il auroit pû parler aux uns dans le fauxbourg Saint-Lazare, & aux autres dans le couvent des Chartreux.

Tous ces faits ſemblent prouver que ce religieux, outre le fanatiſme qui lui étoit perſonnel, avoit encore été porté à cet attentat par le conſeil & par les exhortations des principaux ligueurs: on a même prétendu, dit M. de Thou, que la ducheſſe de Montpenſier employa les plus criminelles faveurs pour le déterminer à ſe faire miniſtre de ſa vengeance. Il ne l'aſſûre pas poſitivement: mais il fait aſſez entendre que la choſe ne lui paroiſſoit pas incroyable.

Les ligueurs publierent au contraire que Jacques Clément avoit agi de ſon propre mouvement, qu'il s'étoit vanté pluſieurs fois parmi ſes confreres, que le roi ne mourroit jamais que de ſa main, ce qui l'avoit fait appeller par dériſion *le capitaine Clément*. Ils racontoient qu'ayant enfin pris la réſolution d'exécuter ſon deſſein, il étoit allé trouver un religieux de ſon couvent, qui paſſoit pour habile, mais que ne voulant pas lui découvrir ſon ſecret, il lui avoit demandé ce qu'il devoit répondre à un homme qui étoit venu le conſulter lui-même dans la confeſſion, pour ſavoir ſi l'on pouvoit tuer en conſcience Henri de Valois; que ce religieux avoit d'abord répondu à Jacques Clément que ceux qui faiſoient des queſtions ſur de telles entrepriſes n'avoient jamais un véritable deſſein de les exécuter, parçe que dans ces ſortes de cas, on ne prenoit conſeil de perſonne; mais que Clément inſiſtant toujours, pour avoir une réponſe plus préciſe, le religieux lui avoit dit que celui qui feroit une telle action, pour l'amour de Dieu, de la religion & de la patrie, ſans aucun mouvement de haine & de vengeance, non-ſeulement ne commettroit aucun péché; mais que ſon mérite ſeroit grand devant Dieu, & que s'il mouroit après l'avoir faite, il ne pouvoit manquer d'aller droit en Paradis.

Jacques Clément reçut cette déciſion comme un oracle, & avant que de partir de Paris, il prit congé de ſes confreres, & ſe recommanda à leurs prieres, leur diſant; *qu'il alloit, pour le ſervice de Dieu, délivrer les peuples de miſere ſans aucune eſpérance de retourner, & ne ſe ſoucioit point, pourvû que Dieu lui fit la grace de ne faillir à ſon deſſein, de l'evenement duquel ils oiroient parler dans 24 heures.* C'eſt ce qu'on lit dans un mémoire qu'un député de la ligue fut chargé de préſenter au pape, & que Bayle a inſéré tout entier dans ſon dictionnaire.

Il paroît par-là que trois choses concoururent à déterminer Jacques Clément à commettre ce crime : 1o. son fanatisme personnel, 2o. celui du religieux qu'il consulta, 3o. les conseils & les promesses des principaux chefs de la ligue.

Les écrivains ligueurs affecterent de n'attribuer son action qu'à son fanatisme personnel, & à celui du Religieux qu'il avoit consulté. Ils ne parlerent point des conseils que lui donnerent les chefs de la ligue. Mais les autres historiens insistent fortement sur cet article, & en réunissant ces divers témoignages, il s'en suivra que si Jacques Clément se trouvoit déja tout disposé à commettre ce crime, & par son fanatisme personnel, & par celui du religieux qu'il consulta, il y fut encore excité & encouragé par les principaux chefs de la ligue, qui le choisirent comme un instrument propre pour l'exécution de leur dessein. Matthieu assûre qu'il avoit oui-dire à Henri IV. *que l'instruction de Jacques Clément portoit, de dire, qu'il avoit été induit à ce coup par le comte de Soissons, pour rendre plus odieuse la cause du roi de Navarre.* Jacques Clément avoit donc reçu des instructions. Les chefs de la ligue étoient persuadés qu'on ne le feroit pas mourir sur le champ, & qu'on le garderoit pour l'interroger, comme on auroit dû faire. Ils lui avoient appris ce qu'il devoit répondre pour embarrasser la cour. Ils lui avoient promis de faire arrêter un grand nombre de serviteurs du roi, qui étoient dans Paris, pour lui servir d'otage. Ainsi il n'est presque pas possible de douter qu'il n'y eût un concert entr'eux & lui.

Quoi qu'il en soit, Clément, avant que de sortir de Paris, eut soin de se munir d'un passeport du comte de Brienne, qui étoit prisonnier au Louvre, & d'un billet adressé au roi par le premier président, qui l'avoit écrit, ou dont on avoit contrefait l'écriture.

Le Passeport de M. de Brienne, qui se voit en original, au commencement du procès manuscrit, étoit conçû en ces termes.

» Le comte de Brienne & de Ligny, Gouverneur & lieutenant » général pour le roi à Metz & pays Messin.

» A tous gouverneurs, leurs lieutenans, capitaines chefs & con» ducteurs des gens de guerre, tant de cheval que de pié, & tous » autres qu'il appartiendra, SALUT.. Nous vous prions & requé» rons vouloir sûrement & librement laisser passer & repasser, » aller, venir, séjourner frére Jacques Clément, Jacobin * natif » de la ville de Sens en Bourgogne, de présent étudiant en cette ,, ville de Paris, s'en allant en la ville d'Orleans, sans lui don» ner ni permettre qu'il lui soit donné aucun empêchement, ains ,, lui donner toute la faveur, aide & assistance qu'il vous requerra. ,, Comme, en cas semblable, nous ferons le semblable en votre

* Jacques Clément étoit né au village de Sorbonne, diocese de Sens.

„ endroit. Ecrit au château du Louvre à Paris, le vingt neuf
„ Juillet 1589.

CHARLES DE LUXEMBOURG.

Par mondit seigneur ***DE GEOFRE.***

On trouve quelques fautes dans les historiens qui n'avoient pas vû ce passeport.

On lui fit obtenir, sous je ne sais quel prétexte, dit le pere Daniel, *un passeport du comte de Brienne, & une lettre de créance du président de Harlay, qui étoient tous deux prisonniers à la bastille.*

1°. Il est évident, par la lecture du passeport, que le prétexte dont on se servit pour l'obtenir, étoit que Jacques Clément avoit dessein d'aller à Orléans. 2°. M. de Harlay étoit alors premier président, & il ne devoit point être nommé par le pere Daniel, le président de Harlay, 3°. ce magistrat étoit alors prisonnier à la bastille : mais M. le comte de Brienne étoit prisonnier au château du Louvre, comme l'assûre M. de Thou, & comme on le peut prouver par la date du passeport; ainsi le pere Daniel n'a pas dû dire, que le comte de Brienne, & le président de Harlay, *étoient tous deux prisonniers à la bastille.*

Le billet adressé au roi, dit M. de la Guesle dans son interrogatoire, *étoit un petit papier écrit en lettre Italienne, que le Jacobin dit être une lettre de M. le premier président, & de fait le déposant, qui a autrefois vû l'écriture dudit sieur premier président, pensa que c'en étoit pour la similitude grande qui apparoissoit en ladite lettre, avec l'écriture dudit sieur premier président; mais il estime maintenant par l'extrème malheur advenu, que c'étoit une lettre supposée, comme il est aisé de contrefaire la lettre Italienne.* Procès manuscrit.

Ladite lettre portoit ainsi que, à peu près, le déposant se peut souvenir:
„ qu'ils supplioient très-humblement Sa Majesté leur départir de
„ ses nouvelles & commandemens, qu'elle avoit plus grand nom-
„ bre de serviteurs dans Paris, qu'elle ne pensoit, & qu'ils la sup-
„ plioient de voir le porteur, pour chose qu'il lui diroit, impor-
„ tant son service. C'est ainsi que M. de la Guesle rapporte la lettre vraie ou supposée du premier président de Harlay, dans son interrogatoire. Mais dans la lettre qu'il écrivit ensuite à un de ses amis, il dit qu'elle contenoit *à peu près* ces paroles; „ Sire, ce présent
„ porteur vous fera entendre l'état de vos serviteurs, & la façon
„ de laquelle ils sont traités, qui ne leur ôte néantmoins la volonté
„ & le moyen de vous faire très-humbles services, & sont en plus
„ grand nombre que votre Majesté peut-être n'estime. Il se pré-
„ sente une belle occasion sur laquelle vous plaira faire enten-
„ dre votre volonté; suppliant très-humblement votre Majesté
„ croire ce présent porteur en tout ce qu'il dira.

Il paroît que cette premiere lettre n'étoit point signée du premier président, puisque M. de la Guesle, ajoute qu'après ces paroles il y avoit une croix enfermée dans un O, qui devoit apparemment tenir lieu de signature, & qui donnoit à ce billet un air de mystere.

Il n'est fait aucune mention de ce billet du premier président, ni dans le Journal de l'Etoile, ni dans le mémoire du député de la ligue, rapporté au dictionnaire de Bayle. On n'y parle que des lettres de M. de Brienne, quoique Jacques Clément n'eut aucune lettre de M. de Brienne, différente du passeport que l'on vient de voir, & que la lettre de créance en forme de billet qu'il avoit, fut présentée comme venant du premier président. M. de Thou, dit pareillement que Jacques Clément étoit chargé des lettres de M. de Brienne, sans parler du billet. Il est difficile de se persuader que M. de Thou ait ignoré la circonstance de ce billet, qu'il pouvoit apprendre de M. de la Guesle lui-même : & s'il la sûe, peut-être a-t-il affecté de n'en rien dire, pour ne pas compromettre le nom de M. de Harlay, qui étoit son parent & son ami, dans une affaire si odieuse. On ne sauroit dire si ce billet étoit véritablement écrit de la main du premier président, ou si l'on avoit contrefait son écriture. On n'en sait rien de plus positif, que ce qui est dit là-dessus dans l'interrogatoire de M. de la Guesle. Mais quand même M. de Harlay auroit écrit ce billet, on ne l'a jamais soupçonné d'être entré dans l'horrible complot de Jacques Clément : il étoit alors prisonnier à la Bastille, à cause de son attachement au service du roi, & on auroit pû employer divers artifices pour lui surprendre ce billet, sans lui donner aucune connoissance de l'usage qu'on en vouloit faire. C'est un point sur lequel M. de Thou étoit plus en état que personne de nous donner les éclaircissemens nécessaires, étant ami & parent du premier président de Harlay : mais loin d'entrer à cet égard dans aucune discussion, il a même supposé que Clément n'avoit sur lui que des lettres de M. de Brienne. Il ne paroît pas non plus que ce billet ait été produit dans le procès de Jacques Clément, ni que l'on ait fait aucune information pour savoir s'il étoit véritablement de la main du premier président, ou si l'on avoit contrefait son écriture. On ne produisit au procès que le passeport de M. de Brienne, qui étoit une piece assez indifférente, & l'on ne montra point le billet qui avoit le plus contribué à tromper le roi & M. de la Guesle.

Procès manuscrit.

Lettre de M. de la Guesle.

Jacques Clément étant proche de S. Cloud, fut rencontré, sur les quatre ou cinq heures après midi, par M. de la Guesle qui revenoit avec quelques-uns de ses amis, du village de Vanvres où il avoit une Maison, & qui faisoit alors les fonctions d'intendant de Justice dans l'armée du roi. Clément étoit conduit par deux soldats du régiment de Comblanc. M. de la Guesle leur demanda

s'il étoit leur prisonnier; ils lui répondirent que non, mais que c'étoit un religieux qui étoit sorti de Paris, pour venir trouver le roi, & pour lui faire entendre quelque chose qui concernoit son service. C'est ainsi que la réponse des deux soldats est rapportée dans l'interrogatoire de M. de la Guesle. Sa lettre ajoute qu'ils lui répondirent que ce religieux apportoit à Sa Majesté des lettres & des nouvelles de quelques serviteurs qu'il avoit dans Paris, & qu'à cette fin ils le conduisoient au quartier du roi, & que s'étant rencontrés si à propos, ils le supplioient de vouloir bien se charger de l'y conduire.

M. de la Guesle, persuadé que l'on pourroit tirer de ce religieux quelques connoissances utiles, se chargea volontiers de le mener au quartier du roi, & un des freres de M. de la Guesle le mit en croupe sur son cheval.

On lit dans l'interrogatoire de M. de la Guesle, qu'après que les soldats lui eurent dit pourquoi Jacques Clément étoit venu trouver le roi, il adressa la parole au Jacobin, & lui dit que puisque c'étoit pour le service de Sa Majesté qu'il étoit venu, il se chargeroit volontiers de le conduire; mais que cependant il pouvoit *dire librement si c'étoit chose de conséquence, pour laquelle il venoit vers Sa Majesté, afin de la lui faire savoir sans la découvrir, ni la communiquer à personne.* A quoi le Jacobin avoit répondu, „ qu'il venoit „ de la part de M. le premier président, & autres serviteurs qu'il „ avoit dans Paris, qui étoient fort affligés pour ne savoir au- „ cunes nouvelles de Sadite Majesté, ajoutant qu'ils étoient fort „ tourmentés par les séditieux, & que le duc de Mayenne, le „ jour précédent, en avoit fait emprisonner plus de cent cinquante „ ou deux cents des principaux. Procès manuscrit.

Mais le même M. de la Guesle fait entendre dans sa lettre qu'il ne fit cette question à Jacques Clément, & qu'il n'en reçut la réponse qu'on vient de lire, que lorsqu'on fut arrivé dans sa maison, où le Jacobin fut conduit d'abord, en attendant qu'il pût-être présenté au roi.

„ Arrivé en mon logis, dit M. de la Guesle dans sa lettre, je „ l'interroge fort particulierement de ce qui le menoit; & après „ plusieurs difficultés & refus comme si c'eût été chose qu'il ne pou- „ voit faire entendre qu'à Sa Majesté, il me dit qu'il venoit de la „ part de monsieur le premier président, pour dire à Sa Majesté „ que lui & tous les serviteurs qu'elle avoit dans Paris étoient „ merveilleusement affligés de ne pouvoir entendre aucunes nou- „ velles de son armée, combien qu'ils sussent qu'elle fût fort près; „ que ceux qui restoient dans la ville de ses serviteurs, étoient fort „ tourmentés, comme en ayant été le jour précédent emprisonnés „ mille ou douze cents; (c'est une faute, & il faut lire 150 ou 200.) „ que tous ces rudes traitemens augmentoient leurs douleurs; mais

» ne diminuoient point leur vertu ; & que le même consentement
» & la même volonté de le servir demeuroient en leurs cœurs,
» qu'ils étoient en tel nombre, qu'aisément ils pouvoient faire un
» bon service, & que partant ledit sieur premier président, qui, encore
» qu'il fût prisonnier, ne laissoit pas de savoir leurs intentions &
» le moyen qu'ils avoient de la servir, l'envoyoit vers Sa Majesté
» pour lui dire de sa part qu'ils étoient prêts de se saisir d'une
» porte, & lui donner entrée dans la ville. Disoit d'avantage
» avoir charge de lui faire entendre quelque autre chose plus par-
» ticuliere.

M. de la Guesle ajoute dans son interrogatoire, qu'ayant pris Jacques Clément en particulier, il lui fit plusieurs questions dans la crainte que ce ne fût un espion envoyé par les ennemis ; & qu'alors le Jacobin lui présenta le petit billet qu'il disoit être écrit de la main du premier président, & ensuite le passeport du comte de Brienne. Il assûre dans sa lettre que Clément ne lui montra le billet du premier président, que sur la demande qu'il lui fit s'il avoit quelque lettre de ce magistrat, *ou quelque autre signe ou marque, lequel montrant, il pouvoit être crû.*

Procès manuscrit.

La Guesle ayant vû la lettre & le passeport, lui demanda s'il avoit encore quelque autre papier sur lui ; il répondit que non, la Guesle insista pour savoir ce qu'il vouloit dire au roi. Clément répondit qu'il vouloit lui marquer l'endroit par lequel il pourroit entrer dans Paris, & qu'il avoit encore quelque chose de plus secret & de plus particulier *à dire à lui.*

Il parut à la Guesle que cet homme étoit *assez simple, de sorte qu'il pensoit que ceux qui l'envoyoient, avoient été contraints de se servir de lui, n'en pouvant trouver d'autres.* Il continua cependant à lui faire des questions pour le sonder. Il voulut savoir quand il avoit vû le premier président, comment, & par quel moyen il étoit entré dans la Bastille pour lui parler, s'il étoit seul ou en compagnie. Il satisfit à toutes ces questions sans paroître embarrassé. Il dit que c'étoit avant-hier qu'il avoit parlé au premier président, que l'abbé Desrivault, abbé de Lagny, & Etienne Portail conseiller de la cour étoient avec ce magistrat ; qu'il entroit souvent dans la Bastille sous prétexte de rendre visite au conseiller Portail, dont il connoissoit la femme. La lettre de la Guesle ajoute qu'il déclara aussi qu'il recevoit plusieurs biens & commodités de la main de ce conseiller, qui étoit fils du premier chirurgien du roi.

» Ce discours fut fort long entre nous deux, dit M. de la Guesle
» dans sa lettre, tâchant par tous moyens à découvrir quel il
» étoit, me doutant que ce fût quelque espion, sans néanmoins
» jamais penser qu'il conçût en son ame une si désespérée & énor-
» me trahison. Même je lui dis que peut-être il étoit suscité de la

» part des ennemis, pour, sous ces belles paroles & promesses, » nous faire donner en quelque embûche : mais je le trouvois » ferme & résolu en ce que premierement il m'avoit dit, en me » répondant premierement sur mon doute, à savoir qu'après qu'il » auroit fait entendre à ceux de Paris la volonté du roi, il re- » viendroit trouver Sa Majesté pour l'avertir du jour & heure, » & qu'on le pouvoit mettre entre les mains de qui elle aviseroit » jusques à ce que l'entreprise eût réussi, pour répondre sur sa vie » de la faute qu'il avoit commise, si aucune y avoit de sa part.

La Guesle ne doutant plus de la sincérité de Jacques Clément, dit à son frere qu'il ne falloit dire à personne les raisons qui avoient fait venir ce religieux dans le camp du roi; qu'il étoit à propos de répandre qu'il avoit été fait prisonnier entre la porte Saint-Jacques & celle de Saint-Germain lorsqu'il prenoit le chemin d'Orléans, afin que si Sa Majesté vouloit se servir de lui, il pût retourner à Paris. On en parla ainsi aux gens de la maison, & M. de la Guesle lui-même donna le change à un de ses amis qui lui demanda des nouvelles de ce religieux. Il le laissa chez lui, & partit pour aller rendre compte au roi de la rencontre qu'il avoit faite de Jacques Clément, & de la conversation qu'il venoit d'avoir avec lui. Le roi étoit allé ce jour-là auprès de Paris; & en attendant qu'il fût de retour, M. de la Guesle alla souper chez M. de Rambouillet, dont la maison étoit voisine de celle où le roi étoit logé.

Procès manuscrit.

Déposition de M. de la Guesle.

Pendant ce temps-là Jacques Clément soûpa tranquillement chez M. de la Guesle, & se servit pour couper ses morceaux du même couteau qu'il avoit apporté pour assassiner le roi. Quelqu'un lui ayant dit pendant le repas que le bruit couroit que les religieux de son Ordre avoient formé une entreprise sur la vie du roi, il répondit hardiment, & sans changer de couleur, qu'il y en avoit *par-tout de bons & de mauvais*. Cependant le roi étant arrivé, M. de la Guesle lui parla pendant son soûper, & lui fit part en peu de mots de l'arrivée de Jacques Clément & des avantages qu'on en pouvoit espérer. Le roi en parut fort satisfait, & dit à M. de la Guesle de lui amener ce religieux le lendemain entre six & sept heures du matin. M. de la Guesle représenta que si le roi vouloit s'épargner la peine de donner audience à Jacques Clément, il lui commanderoit de sa part de lui expliquer ce qu'il vouloit dire en particulier à Sa Majesté, & qu'il viendroit ensuite lui en faire le rapport : mais le roi répondit qu'il le vouloit voir.

Lettre de M. de la Guesle.

M. de la Guesle retourna dans sa maison, & le lendemain au matin il fit éveiller Jacques Clément qui dormoit fort tranquillement. Ils partirent ensemble pour aller chez le roi, & rencontrerent en chemin Portail, premier chirurgien & valet de chambre ordinaire, qui sortoit de chez le maréchal d'Aumont pour aller au lever du roi. M. de la Guesle lui dit que le religieux qu'il voyoit

Procès manuscrit.

connoissoit sa femme & son fils, & qu'il étoit en état de lui en donner des nouvelles. Portail, s'étant approché de Jacques Clément, s'entretint quelque temps avec lui. Il parut que Clément connoissoit la femme de Portail, auquel il dit même quelques particularités sur les affaires de sa famille. Ils arriverent chez le roi qui dormoit encore, & en attendant qu'il fût éveillé, M. de la Guesle & le Jacobin se promenerent dans le jardin avec du Halde, premier valet de chambre du roi, Campagnolles & quelques autres. Jacques Clément fit quelques questions indifférentes à un laquais du sieur de Bonrepos qui se nommoit Jean Bachet, & qui mangeoit des groseilles, en attendant que son maître fût éveillé.

Enfin du Halde étant entré dans la chambre du roi, revint quelque temps après pour appeller M. de la Guesle. Il monta avec le Jacobin, & ils attendirent dans une gallerie l'ordre du roi pour entrer dans sa chambre. Du Halde revint, & dit à M. de la Guesle d'entrer & d'amener le Jacobin avec lui. M. de la Guesle en entrant dans la chambre, fit rester Jacques Clément à la porte après avoir pris de lui le passeport, & le billet, vrai ou supposé du premier président. Le roi étoit assis sur sa chaise percée sans être vêtu. M. de la Guesle lui donna les deux papiers qu'il lut d'un bout à l'autre. Clément s'avança ensuite vers le roi, qui le fit placer vis-à-vis M. de la Guesle, & qui lui demanda s'il avoit quelque autre chose à lui dire. Clément répondit, *Sire, monsieur le premier président se porte bien & vous baise les mains*, ajoutant qu'il venoit de la part dudit sieur premier président, & des autres serviteurs que Sa Majesté avoit à Paris, pour lui dire choses d'importance & qui concernoient grandement son service, lesquelles il ne pouvoit dire qu'à lui seul; la Guesle lui dit qu'il pouvoit parler haut, & qu'il n'y avoit personne dans la chambre en qui le roi n'eût confiance. Clément insista & dit que son secret ne devoit être entendu que du roi. M. de la Guesle répeta ce qu'il venoit de dire: mais le roi termina le différent, en disant à Jacques Clément *approchez-vous*. Il s'approcha aussi-tôt & prit la place de M. de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre, qui étoit le plus près du roi. Le roi se baissa afin que Clément pût lui parler à l'oreille. La Guesle & Bellegarde s'étoient reculés de quelques pas, & ils s'étoient tournés d'un autre côté pour ne pas paroître attentifs à l'entretien secret du roi & du Jacobin, lorsque tout-à-coup ils entendirent le roi qui crioit, *Ha mon Dieu! ha méchant, tu m'as tué, ha malheureux que t'avois-je fait pour m'assassiner ainsi?* Ils tournerent la tête, & apperçurent ce prince qui retiroit de son ventre un couteau ensanglanté, dont il donna deux coups *à plein bras* sur le visage de l'assassin. Le sang sortoit de sa plaie, & il fut obligé d'y porter la main pour retenir ses boyaux. Cependant *l'assassin se tenoit ferme vis-à-vis du roi.* La Guesle mit aussi-tôt l'épée à la main

Procès manuscrit.

Déposition de M. de Bellegarde.

Lettre de M. de la Guesle.

Lettre de M. de la Guesle.

main, il se jetta entre le roi & l'assassin dans la crainte qu'il n'eût encore quelques autres armes. Il le frappa au visage & sur l'estomach avec la garde de son épée, & le renversa dans la ruelle entre les deux lits qui étoient dans la chambre du roi. M. de Bellegarde de son côté lui sauta au collet, les gentilshommes ordinaires qui étoient dans l'antichambre ayant entendu la voix de M. de Bellegarde qui crioit, *ah Jesus!* accoururent. Bernard de Monsirié apperçut entre les deux lits le Jacobin vêtu de blanc, il le prit par les cheveux & par le collet, & le jetta au milieu de la chambre, en disant à ceux qui entroient dans la chambre du roi qu'il ne falloit pas le tuer. M. de la Guesle leur crioit la même chose: mais ils ne furent point écoutés, & Jacques Clément s'étant relevé fut massacré en un instant. Un de ces gentilshommes, nommé Bonrepos s'écria, *Hé, mon Dieu! qui a amené ce misérable?* M. de la Guesle lui répondit: *c'est moi.*

Procès manuscrit.

Bonrepos dit dans son interrogatoire qu'il fut sur le point de tuer M. de la Guesle, mais qu'il se retint parce que M. de la Guesle prioit lui-même qu'on le tuât.

Le corps de Jacques Clément ne fut pas d'abord jetté par la fenêtre, on le mit dans la garderobbe du roi, & l'on envoya chercher François du Plessis, seigneur de Richelieu, grand prevôt de l'hôtel, pour faire une information juridique sur cet assassinat. On voit dans le procès mss. qu'étant entré dans l'appartement du roi à huit heures du matin, Richelieu apprit d'abord de la bouche du roi même ce qui venoit de se passer: *Et étoit le corps mort dudit Jacobin dans la garderobbe de Sadite Majesté, où à l'instant sommes entrés*, dit le seigneur de Richelieu, *& y étant, avons trouvé le corps mort d'un petit homme, barbe noire fort courte, ayant grands œils, portant couronne à la forme des Jacobins, vêtu d'un habit de Jacobin, âgé de 28 ou 30. ans, que l'on nous a dit être le corps du Jacobin qui avoit blessé & excédé Sadite Majesté.* Le prevôt de l'hôtel commença aussitôt l'instruction du procès, & pour garder les formes Me. Jean de la Vechiere, procureur de la prevôté de l'hôtel, fut créé curateur à la mémoire de Jacques Clément. On jetta ensuite le corps par la fenêtre, & il demeura quelque temps exposé dans la cour où chacun eut le loisir de l'examiner. On vouloit voir si personne ne le reconnoîtroit. On disoit déja que cet assassin étoit quelque soldat ou quelque homme déterminé, qui avoit pris un habit de Jacobin; & ce fut sans doute par cette raison que le passeport où son nom & sa qualité de Jacobin se trouvoient exprimés, fut remis sur lui après sa mort, & produit au grand prevôt de l'hôtel, parce que c'étoit encore le seul indice que l'on eût du nom & de la profession de Jacques Clément. On ne parla plus au contraire du billet vrai ou supposé du premier président, parce qu'il n'y

étoit fait aucune mention de l'aſſaſſin, qui n'y étoit déſigné que ſous le nom du porteur du billet.

Le corps de Jacques Clément étant expoſé fut reconnu par un archer de la porte du roi nommé François Dumont, qui dépoſa qu'il avoit vû dans la cour du logis du roi le corps mort de frere Jacques Clément, Jacobin, qu'il connoiſſoit, *pour l'avoir vû dire la meſſe aux Mathurins de la ville de Paris environ trois ſemaines après la fête de Noël derniere.*

Procès manuſcrit.

Cette dépoſition ſe rapporte parfaitement avec ce qu'on lit dans l'hiſtorien Matthieu, qui aſſûre avoir oui dire à Henri IV. *que ſi Jacques Clément n'eût pas été reconnu pour religieux par un archer de la porte nommé François Dumont & par quelques autres, il y en avoit qui vouloient faire croire que c'étoit un huguenot déguiſé.*

Telles ſont les véritables circonſtances de l'aſſaſſinat d'Henri III. ſur leſquelles les hiſtoriens les mieux inſtruits ont fait diverſes fautes qu'il eſt à propos de remarquer.

1°. Le pere Daniel dit *que le procureur général* & *Monſieur de Clermont* étoient ſeuls *dans le cabinet* lorſque le roi fut bleſſé : mais il eſt certain 1°. que ce tragique évenement ſe paſſa non dans le cabinet du roi, mais dans ſa chambre où il avoit couché. 2°. Que le procureur général & M. de Bellegarde, grand écuyer de France & premier gentilhomme de la chambre, y étoient ſeuls avec le roi. Il n'eſt point parlé dans tout le procès de la perſonne de monſieur de *Clermont*. La lettre que l'on écrivit aux gouverneurs de provinces, pour leur faire part de l'accident qui venoit d'arriver au roi, eſt rapportée dans la Chronologie novennaire, on y dit expreſſément que la Gueſle & Bellegarde étoient ſeuls dans la chambre du roi. » Ce matin un jeune Jacobin amené par mon procureur » général pour me bailler, diſoit-il, des lettres du ſieur de Harlay » premier préſident en ma cour de parlement, mon bon & fidele » ſerviteur, détenu pour cette occaſion priſonnier à Paris, & pour » me dire quelque choſe de ſa part, a été introduit en ma cham» bre par mon commandement, *n'y ayant perſonne que le ſieur de » Bellegarde premier gentilhomme, & mondit procureur général.*

Ainſi M. de Thou ſe trompe manifeſtement, quand il dit que Loignac & Jean Levi, ſieur de Mirepoix, (*a*) qui étoient préſens lorſque le roi fut bleſſé, ſe jetterent ſur Jacques Clément & le terraſſerent. Cependant M. de Sanci, dans un diſcours rapporté au tome 3. des mémoires de Villeroi, dit en parlant de l'aſſaſſinat d'Henri III. *Je fus ſi malheureux de me trouver en ſa chambre quand il fut bleſſé*, il falloit dire *quand il mourut*, parce que Sanci étoit véritablement dans la chambre d'Henri III. lorſque ce prince rendoit les derniers ſoupirs : mais il ne s'y trouva point dans le temps qu'il fut bleſſé.

(*a*) M. de Mirepoix étoit maître de la garderobbe.

2°. M. de Thou dit que Jacques Clément saisit pour blesser le roi le moment où ce prince étoit occupé à lire avec attention un papier qu'il lui avoit présenté; il est évident par les actes du procès que Jacques Clément ne présenta point lui-même le passeport de M. de Brienne, & la lettre vraie ou supposée du premier président. Ces papiers lui furent d'abord apportés par M. de la Guesle. Le roi les avoit lûs lorsqu'il dit au Jacobin de s'approcher pour lui parler en particulier; & ce malheureux saisit, pour faire son coup, le moment où ce prince approcha son oreille pour l'entendre.

3°. D'Aubigné assûre que ce fut le procureur général la Guesle qui tua Jacques Clément: mais le contraire est attesté par les actes du procès, où l'on voit que la Guesle lui ayant donné un coup de pomeau de son épée, & voyant les gentilshommes ordinaires fondre sur Clément l'épée à la main, leur cria de ne le point tuer: mais il ne fut point écouté non plus que le sieur de Montsirié qui leur dit la même chose. L'éditeur des mémoires de Sully a été trompé par d'Aubigné, quand il a dit dans une note que Clément *fut tué par la Guesle d'un coup d'épée.*

4°. Le mémoire rapporté au dictionnaire de Bayle sur la mort d'Henri III. en altere plusieurs circonstances. On y voit que Jacques Clément, étant arrivé à Saint-Cloud, y passa la nuit sans avoir pû parler au roi, & que le *lendemain premier Août il s'adressa au sieur de la Guesle*, &c. (il s'y étoit adressé dès la veille.) Le mémoire ajoute que le roi, ayant commandé qu'on lui amenât ce religieux, se retira *dans son cabinet où il parla plus d'un quart d'heure à lui.* Clément n'entra jamais dans le *cabinet* du roi, tout se passa dans la chambre de ce prince où il avoit couché.

Le mémoire dit encore, que *cependant Clément donnoit ses lettres au roi une à une jusques à la derniere, & que le roi lui ayant demandé si c'étoit tout, ce religieux lui répondit, Je crois que non, Sire, & qu'il y en devroit encore avoir quelques-unes; ainsi passant la main plus avant dans sa manche, tira le couteau qu'il y avoit, &c.*

Clément ne donna aucune lettre au roi, ce fut M. de la Guesle seul qui remit à ce prince le passeport & le billet du premier président, & pendant que le roi les lut, Clément étoit demeuré à la porte de la chambre; ainsi ces lettres données *une à une* au roi par Clément sont une circonstance évidemment fausse, puisqu'elle est contraire au rapport des témoins oculaires. Il paroît que ce mémoire, rapporté par M. Bayle comme une piece si curieuse, n'avoit été dressé que sur les bruits qui couroient dans Paris, où l'on étoit fort mal instruit des véritables circonstances de la blessûre d'Henri III. On y fait dire à Jacques Clément avant que d'expirer; *Je loue Dieu de mourir si doucement; car je ne pensois pas passer de cette vie ainsi, ni en être quitte à si bon marché.* Aucun des témoins ne

rapporte ces paroles de Jacques Clément, elles n'auroient pû être entendues que par ceux qui le massacrerent pendant que la Guesle, Montsirié & un autre gentilhomme leur crioient inutilement de ne le pas tuer. Le tumulte étoit si grand dans ce moment, qu'il est difficile que ceux qui se jetterent sur cet assassin ayent eu assez d'attention pour écouter & pour retenir une si longue période.

5°. On affecte de faire dire au roi dans la lettre qui fut écrite en son nom à tous les gouverneurs de provinces sur ce funeste accident, *Lors ce malheureux m'a donné un coup de couteau pensant bien me tuer; mais Dieu qui a soin des siens n'a voulu que, sous la réverence que je porte à ceux qui sont voués à son service, je perdisse la vie; ains me l'a conservé par sa grace, & empêché son damnable dessein faisant glisser le couteau.*

On ne vouloit pas alarmer les peuples en mettant dans un écrit public le véritable état d'une blessure dont on espéroit encore la guérison. Cette espérance ne dura pas long-temps. Portail n'eut pas plutôt sondé la plaie, qu'il s'apperçut que le boyau étoit percé, & il le dit en latin au medecin le Fevre & à un de ses compagnons nommé Pigré. Le duc d'Angoulême qui entendoit cette langue étoit présent, & Portail ayant mis le premier appareil, dit à ce seigneur, *Mon maître, songez à vous, car je ne vois pas qu'on puisse sauver le roi.*

6°. On a prétendu qu'Henri III. avoit été assassiné dans la même maison, dans la même chambre & à la même heure où avoit été résolu le massacre de la Saint-Barthelemi en 1572. dans un conseil où il assistoit étant duc d'Anjou. *Mais on a reconnu*, dit M. le président Henaut, *que c'étoit une fable.* Comme cette circonstance se trouve imprimée dans quelques éditions du journal de l'Etoile, on a jugé à propos d'en examiner la vérité.

Mémoires pour servir à l'histoire d'Henri III. & d'Henri IV. p. 12.

Victor Cayet la réfute amplement dans sa Chronologie novennaire. Cet auteur observe d'abord que les protestans furent les premiers qui la publierent dans leurs libelles, pour faire regarder la mort tragique d'Henri III. comme une punition visible du massacre de la S. Barthelemi. Il remarque ensuite que le premier qui débita cette circonstance singuliere se contenta de l'appuyer d'un ouï dire, que le second alla plus avant & l'assûra comme une chose certaine : mais Cayet soutint qu'au temps de la S. Barthelemi le lieu où le roi fut blessé appartenoit à un bourgeois de Paris nommé Chappellier, qui le posséda encore plus de deux ans après. Il n'y avoit-là qu'une maison fort petite dans laquelle Henri III. n'entra jamais étant duc d'Anjou, & qui n'étoit nullement propre à recevoir le roi & la reine mere avec les seigneurs de la cour qui furent consultés sur le massacre de la S. Barthelemi.

Après la mort de Charles IX. la reine mere acheta ce terrein dans le dessein d'y faire bâtir : mais ne le trouvant pas encore

assez spacieux, elle en fit présent en 1577. à la femme de Jerôme Gondy.

Ce seigneur ne pouvant loger dans la maison du bourgeois, la fit abattre, & en fit construire une plus grande & plus belle. C'est depuis ce temps-là que cette maison commença à être fréquentée par les princes & par les seigneurs de la cour. Il est certain que le roi y logeoit lorsqu'il fut blessé : mais comme cette maison n'étoit point encore bâtie en 1572. il est impossible que ce prince ait été blessé dans la chambre où le massacre de la Saint-Barthelemi fut résolu.

Si les faits allégués par Cayet eussent été faux, il y a tout lieu de croire que les écrivains protestans, qui avoient une forte d'intérêt à montrer que le ciel avoit voulu punir dans la personne d'Henri III. un des principaux auteurs du massacre, n'auroient pas manqué de lui répondre pour lui prouver que la maison où le roi fut blessé subsistoit déja dans le temps de la Saint-Barthelemi; & comme ils ont gardé là-dessus un profond silence, les faits avancés par Cayet ont été regardés comme certains, & par conséquent la remarque dont il s'agit a été mise au rang des fables.

Cependant M. Bayle, qui en parle dans l'article d'Henri III. ne s'est pas tout-à-fait rendu à ce raisonnement, quoiqu'il ait fait attention à ce que Cayet a dit pour réfuter la remarque des protestans. On voit ce qui l'arrête dans les nouvelles de la république des lettres au mois d'Avril 1684. p. 138. où il donne l'extrait de *l'histoire de la ligue par M. Maimbourg.*

„ Il veut encore, dit Bayle, " en parlant de Maimbourg „ que „ les historiens huguenots ayent débité une fable, lorsqu'ils ont „ dit que Henri III. fut blessé, & mourut dans la chambre même „ où il avoit fait conclure le massacre de la Saint-Barthelemi. Car „ il est certain, ajoûte-t-il, " *que la maison où le roi fut blessé à mort ne fut bâtie par le sieur Jerôme de Gondy qu'en l'année 1577. cinq ans après la Saint-Barthelemi.* Ce sont les paroles de Maimbourg dans l'histoire de la ligue, qui sont conformes au récit de Victor Cayet dans sa Chronologie novennaire : mais M. Bayle ne se rend pas à l'autorité de Victor Cayet.

» Si c'est une fable, dit-il, je ne sais pas pourquoi on l'attribue » à nos historiens en particulier, je ne vois pas que les historiens » catholiques doivent être déchargés de ce blâme. Brantome qui » écrivit ses mémoires peu d'années après le parricide de Jacques » Clément, assûre qu'il fut commis dans la même chambre où le » massacre de ceux de la religion avoit été résolu. Voici comme » il en parle dans la vie de l'amiral. *Il me souvient que lorsque l'amiral vint à la cour où il mourut, & le roi étant à Saint-Cloud au même » logis où la conjuration fut faite contre lui, & puis notre Henri III. » fut tué après là même.*

» C'est un témoin oculaire qui affirme qu'avant le massacre de la » S. Barthelemi il y avoit du logement pour la cour à S. Cloud, & » il assûre que Charles IX. étoit logé dans la même maison où » Henri III. mourut : ajoutons au témoignage de Brantome ce » passage de M. de Mezeray. *On a dit..... qu'il s'étoit tenu un autre » conseil dans la maison de Gondy à Saint-Cloud, auquel le duc d'An- » jou avoit présidé, qui depuis étant roi Henri III. fut malheureusement » tué au même endroit, & ce disoit-on, à même jour.*

» Il faut conclure de-là que c'étoit un bruit qui couroit indiffé- » remment parmi les réformés & parmi les catholiques ; & l'on ne » doit pas trouver étrange que l'on ait remis cette observation dans » l'inventaire de Jean de Serres continué par Montliard. Le parle- » ment, qui avoit ordonné qu'on l'en otât, n'a pas empêché qu'elle » ne paroisse dans les historiens catholiques, & il y a grande ap- » parence que le sieur Jerôme de Gondy ne fit qu'aggrandir & em- » bellir la maison où la cour avoit logé autrefois ; ainsi l'impos- » ture n'est pas aussi manifeste que M. Maimbourg le prétend. « Bayle auroit pu ajouter que M. de Thou fait la même réflexion que Brantôme, l. 51.

Tout dépend de savoir si le témoignage de Cayet doit l'emporter sur celui de Brantome. Celui-ci à la vérité étoit alors à la cour : mais il est si peu exact, & sa mémoire est si souvent fautive, que si on le compare à l'auteur de la Chronologie novennaire, la comparaison ne lui sera pas avantageuse, vû le nombre prodigieux de faits faux, altérés ou déplacés dont ses mémoires sont remplis. Les écrivains protestans ont eu grand soin de déprimer son autorité quand elle leur a été contraire : mais ils la font valoir quand elle leur est favorable. A l'égard de Mezeray il n'assûre pas le fait comme certain, il dit seulement qu'*on l'a dit ;* & il suffisoit qu'il l'eût trouvé dans les mémoires de Brantome pour avoir droit de parler ainsi. On ne peut nier cependant que les réflexions de M. Bayle sur le passage de Brantome, jointes au témoignage de M. de Thou, ne semblent jetter quelques nuages sur le récit de Victor Cayet. Car enfin, Brantome n'est pas toujours en faute, & il assûre très-positivement qu'il se souvient d'avoir vû la cour logée à Saint-Cloud dans la maison dont il s'agit lorsque l'amiral y arriva, & par conséquent avant le massacre de la Saint-Barthelemi. Reste à savoir si sa mémoire ne l'a point trompé. Il est très-certain qu'elle ne lui a pas toujours été fidele ; & le récit de Victor Cayet doit au moins nous tenir en défiance contre le témoignage de Brantôme & de M. de Thou.

Le jour même de la mort d'Henri III. Henri IV. son successeur rendit un arrêt dans son conseil contre Jacques Clément, qui étoit conçu en ces termes.

» Le roi, étant en son conseil, après avoir ouï le rapport du

» sieur de Richelieu, chevalier de ses ordres, conseiller en son » conseil d'état & grand prevôt de France, du procès fait au corps » de feu Jacques Clément Jacobin, pour raison de l'assassinat » commis en la personne de feu de bonne mémoire Henri de » Valois, n'agueres roi de France & de Pologne : Sa Majesté, de » l'avis de son conseil, a ordonné & ordonne que ledit corps du- » dit feu Clément soit tiré à quatre chevaux. Ce fait, ledit corps » brûlé & mis en cendres, jettées en la riviere à ce qu'il n'en soit » à l'avenir aucune mémoire. Fait à Saint-Cloud, Sadite Majesté » y étant, le deuxieme jour d'Août mil cinq cents quatre-vingts- » neuf. *Signé* HENRI, *& plus bas* RUSÉ, ledit jour exécuté audit Saint-Cloud.

La nouvelle de la mort d'Henri III. fut reçûe par les ligueurs de Paris avec des transports de joie extraordinaires.

La duchesse de Montpensier & la duchesse de Nemours ne l'eurent pas plutôt apprise, qu'elles monterent en carrosse pour l'annoncer au peuple. La duchesse de Nemours, étant entrée dans l'église des Cordeliers, monta sur les marches du grand autel, d'où elle harangua les assistans. Journal de l'Etoile.

Ces deux princes firent allumer des feux de joie par toute la ville, & le duc de Mayenne écrivit une lettre rapportée dans la nouvelle traduction de l'histoire de M. de Thou, par laquelle ce général des ligueurs témoigne une satisfaction qui ne fait pas honneur à sa mémoire. La fureur du peuple alla si loin, qu'on vit des hommes & des femmes descendre la Seine en batteau jusques à Saint-Cloud, pour aller chercher l'endroit où l'on avoit jetté les cendres de Clément, qu'ils apportoient à Paris comme de précieuses reliques. Le cardinal de Retz rapporte dans ses mémoires que sous la minorité de Louis XIV. lorsque le peuple de Paris prit les armes, on lui fit voir un haussecol qui avoit servi du temps de la ligue, sur lequel on voit gravé le portrait du meurtrier d'Henri III. avec ces mots, *saint Jacques Clément.*

La reine Louise de Vaudemont veuve d'Henri III. voyant que l'on ne faisoit aucune poursuite contre ceux qui étoient soupçonnés d'avoir été complices du crime de Clément, présenta une requête au roi pourdemander que l'on leur fit leur procès. Henri IV. reçut cette requête à Estampes par un gentilhomme que cette reine lui envoya. Il se la fit lire en présence des princes, des maréchaux de France & des principaux seigneurs de sa cour, & il la renvoya au parlement qui étoit alors à Tours, avec ordre au procureur général de poursuivre les complices.

Si l'on en croit M. de Thou, ce fut en conséquence de cette requête que l'on fit le procès à Edme Bourgoing dont le P. Daniel a parlé. Il avoit été prieur de Jacques Clément, & l'on prétendoit qu'ayant eu connoissance de son abominable dessein, non-

ſeulement, il ne l'en avoit pas détourné, mais il l'avoit encouragé à l'exécuter; qu'après la mort de Clément il étoit monté en chaire pour louer ce parricide, & pour aſſûrer le peuple *qu'il étoit ſaint en paradis.*

Bourgoing fut fait priſonnier à l'attaque des fauxbourgs de Paris, on le conduiſit à Tours où il fut mis en priſon. Le parlement ayant reçu les ordres du roi & la requête de la reine Louiſe, commença à inſtruire ſon procès : mais lorſque les témoins lui furent confrontés, il ſe contenta de répondre qu'il étoit priſonnier de guerre. Les Pariſiens envoyerent un trompette à Tours offrir de l'échanger contre un homme de lettres priſonnier à la baſtille: mais ce trompette fut renvoyé ſans réponſe, & l'on continua la procédure. Bourgoing fut condamné à être tiré à quatre chevaux dans le grand marché de Tours.

Chron. nov. t. I.

Pluſieurs témoins dépoſerent qu'ils avoient entendu ce religieux louer dans ſes ſermons l'action de Jacques Clément, & ils ajoutoient qu'en louant cette action, il avoit dit qu'elle s'étoit faite par ſon conſeil. Il nia également ces deux points : mais comme les témoins les aſſûroient avec ſerment, il déclara qu'il ne pouvoit blâmer les juges d'avoir jugé ſelon les preuves.

C'eſt ainſi qu'en parle M. de Thou. Cayet au contraire, rapporte qu'en allant au ſupplice, il dit *au peuple qu'il avoit été un des plus doux prédicateurs*, & que le greffier indigné & ſcandaliſé de ſon obſtination, lui fit une longue remontrance pour l'engager à reconnoître ſon crime : mais qu'au lieu de dire la vérité, il répondit ſeulement avec un tranſport de colere : *Nous avons bien fait ce que nous avons pû , & non pas ce que nous avons voulu*, & que ce furent les dernieres paroles qu'il prononça.

M. de Thou place le ſupplice de Bourgoing au mois de Février 1590. & Cayet au mois de Novembre de la même année. Ce qu'il y a de certain c'eſt que l'on ne put apprendre de Bourgoing quels avoient été les principaux auteurs de la mort d'Henri III.

On en ſoupçonna toujours le duc d'Aumale & la ducheſſe de Montpenſier : mais il n'eſt pas vrai, comme on l'a déja obſervé, que le duc d'Aumale ait été condamné par le parlement de Paris à être écartelé en effigie comme complice de la mort d'Henri III. Le chancelier de Chiverny & M. de Thou, en parlant de la condamnation de ce duc, dont ils ne pouvoient ignorer les motifs, ne diſent rien qui ait le moindre rapport à la mort d'Henri III. Voici les paroles du premier.

Mém. de Chiverny, p. 255.

» Je dirai ici que de tous les principaux chefs de la ligue ne » demeuroit plus hors de l'obéiſſance du roi que monſieur le duc » d'Aumale, lequel ne fut aſſez fin & aviſé pour faire ſon accord » comme tous les autres, ainſi qu'il étoit très-aiſé en ce temps-là, » ce que voyant ceux du parlement de Paris auxquels on n'avoit laiſſé

» laissé lieu de mordre sur la plupart, voulant faire paroître en » celui-ci une sévere justice qu'ils eussent volontiers exercée » sur tous les autres, outre qu'il avoit été le premier à traiter » avec l'Espagnol, & à se porter ouvertement pour lui; lesdits » sieurs du parlement, à la requête du procureur général, firent » le procès dudit sieur d'Aumale; & après l'avoir fait trompetter » & appeller à trois briefs jours, le condamnerent par contumace, » par les formes qu'ils pratiquent en telles choses, & le déclarerent » criminel de lese-Majesté au premier chef, & pour ce, ordonnerent » qu'il seroit tiré à quatre chevaux & tous ses biens acquis & con- » fisqués au roi, & firent exécuter, en la place de Greve, ledit » arrêt, sur un fantôme contrefait sur ledit sieur d'Aumale, (c'est- » à-dire, qui représentoit la figure du duc d'Aumale,) lequel, après » avoir été tiré à quatre chevaux, fut écartelé, & les quartiers » d'icelui attachés à quatre potences aux quatre principales sorties » & avenues de Paris.

On ne peut nier, que le parlement n'eût pas traité différemment le duc d'Aumale, quand même il l'auroit déclaré atteint & convaincu d'être le principal auteur de la mort d'Henri III. Mais enfin il ne paroît pas par le récit du chancelier de Chiverny, qu'il eût été question de venger la mort de ce prince, par le supplice du duc d'Aumale. Ce magistrat dit même que le parlement agit en cette occasion avec trop de sévérité, & de précipitation, & que l'on n'eut point prononcé un pareil arrêt, si le roi & son conseil avoient été pour lors à Paris.

» Cela n'eût été fait, dit-il, si le roi eût été pour lors à Paris, » ou nous autres du conseil, car le parlement y alla un peu trop vîte, » n'étant à propos de désespérer jamais des personnes de telle condi- „ tion ni leur faire paroître le mal qu'on leur veut, si tout à fait „ on ne les ruine. Et de fait ledit sieur d'Aumale outré de désespoir „ d'un tel & extraordinaire traitement, renonçant à la France, se „ jetta tout entier du côté du roi d'Espagne, & alla trouver l'ar- „ chiduc en Flandre, qui ne manqua de le bien recevoir, & gra- „ tifier & secourir autant qu'il put, ayant toujours depuis ce „ temps tiré de grands états & pensions d'Espagne en Flandre, „ où il a demeuré, & y a eu plus d'honneur & de repos, qu'il n'eût „ jamais pû recevoir en France, où il fût demeuré à la miséricorde „ de ses créanciers, auxquels il devoit plus qu'il n'avoit vaillant, „ tellement que ladite confiscation s'en est allée en fumée.

„ C'est pourquoi il étoit à propos de ménager ce prince là aussi „ bien que tous les autres de la ligue, ainsi que c'étoit l'inten- „ tion du roi, afin de le conserver pour la France, & non pour „ l'Espagnol : mais la considération du parlement, ne vint jusques „ là; tellement que force autres désespérés ligueurs, appréhendant „ même châtiment s'enfuirent jusques en Espagne, où ils ne man-

„ querent d'avoir auſſi-tôt penſions, & entretenement, & aucuns
„ d'entr'eux y ont grandement déſervi le roi & la France.

Thuanus, l. 112.

M. de Thou, qui parle fort au long de la condamnation du duc d'Aumale, ne dit point non plus qu'il fut condamné comme complice de la mort d'Henri III. Il rapporte les principaux articles de la plainte du procureur général contre ce duc, & il n'y eſt pas dit un ſeul mot de la mort d'Henri III. non plus que dans l'arrêt dont on peut lire la ſubſtance * dans M. de Thou. Cet hiſtorien ajoute qu'il y eut deux avis dans le parlement ſur cette affaire : les uns vouloient que les pairs fuſſent convoqués ſelon l'uſage, avant que de procéder contre le duc d'Aumale; & les autres prétendoient que par ſa rébellion onverte & perſévérante, il devoit être regardé comme déchû de ſon privilége, c'eſt ce dernier avis qui prévalut. M. de Schomberg, engagea le premier préſident de Harlay à ſuſpendre l'exécution de l'arrêt : mais un conſeiller s'en plaignit, & il fut exécuté. Ce qu'il y eut de ſingulier, dit M. de Thou, c'eſt que la repréſentation de la tête & des membres du duc d'Aumale, demeura encore expoſée aux portes de Paris, long-temps après que le duc de Mayenne fut réconcilié avec le roi, ſans qu'aucun prince ni aucun des ſerviteurs de la maiſon de Lorraine, demandât qu'on la retirât, ou prît ſoin de la faire enlever pendant la nuit, ſoit qu'ils fuſſent retenus par la crainte de déplaire au gouvernement, ſoit qu'ils vouluſſent témoigner par-là leur mépris pour ce duc, qui n'étoit pas déja trop eſtimé dans ſon parti. Monſieur de Thou prétend que ce ſpectacle ignominieux expoſé tous les jours à la vue du peuple, ne contribua pas peu à diminuer l'attachement exceſſif des Pariſiens, pour la maiſon de Lorraine. On ne doit pas cependant diſſimuler que la perſuaſion, où l'on étoit dans le public, que le duc d'Aumale avoit été un des principaux auteurs du meurtre d'Henri III. n'ait pû déterminer le parlement à agir avec tant de rigueur. Car qu'auroit-t-on pû faire de plus contre lui, ſi on l'eût déclaré complice de la mort de ſon roi ? Mais il eſt certain que ce motif ne fut exprimé, ni dans l'arrêt, ni dans la plainte du procureur général, & qu'à juger par le récit du chancelier de Chiverny, & par celui de M. de Thou, ce motif ne paroît être entré pour rien dans la conduite du parlement.

Cayet aſſûre que pluſieurs préſumoient que cet arrêt avoit été donné contre le duc d'Aumale, *parce qu'il avoit conſenti, & favoriſé l'empriſonnement de meſſieurs de la cour en* 1589. ce qui écarte encore toute idée, que l'on penſât à venger la mort d'Henri III. Le même auteur ajoute que la ducheſſe de Montpenſier, *laquelle lors de cet*

* Il étoit ordonné par cet arrêt que tous les châteaux ſeroient raſés, & par conſéquent celui d'Anet qui lui appartenoit par la ſucceſſion de ſa mere : mais cet article de l'arrêt demeura ſans exécution, parce que Henri IV. ne voulut pas que l'on détruiſit une maiſon ſi magnifique. *Mém. de Brantome*, t. p. 107.

emprisonnement, étoit aussi celle qui gouvernoit tous les remûmens de ce temps-là dans Paris, eut crainte, voyant la poursuite contre le duc d'Aumale, que la cour ne procédat à la recherche des choses passées comme le bruit en couroit fort. Mais elle eut recours à madame Sœur du roi, qui lui donna un appartement dans le château de S. Germain-en-Laye, pour la mettre à couvert des poursuites du parlement. Le pere Daniel parle de la condamnation du duc d'Aumale, & des inquiétudes de madame de Montpensier dans l'histoire du regne d'Henri IV. à l'an 1595. mais il ne dit rien, non plus que les historiens qu'on vient de citer, qui donne lieu de croire que l'arrêt du parlement, contre le duc d'Aumale, ait eu pour fondement la mort d'Henri III.

En 1596, Henri IV. envoya au parlement l'édit de pacification, avec les articles secrets du traité conclu avec le duc de Mayenne, pour y être enregistrés. La reine douairiere, veuve d'Henri III. se rendit opposante à la vérification de l'édit, & des articles, en ce qui concernoit seulement la mort d'Henri III. Sa requête fut présentée par la duchesse d'Angoulême. Les chambres s'étant assemblées pour délibérer sur l'enregistrement de l'édit & des articles; Par un premier arrêt daté du 13 Mars 1596, il fut dit que l'on donneroit acte de cette opposition à la reine douairiere, sans préjudice de laquelle il seroit délibéré sur l'enregistrement. Le 15 du même mois, par un second arrêt, l'édit & les articles furent enregistrés à la charge que le duc de Mayenne, avant que de pouvoir reprendre sa place de duc & pair, déclareroit au parlement, que le parricide commis en la personne du feu roi Henri III. avoit été entrepris & exécuté proditoirement, *& par très-méchant acte, & très damnable conseil, & que si l'entreprise fût venue à sa connoissance*, il eût fait son possible pour l'empêcher; qu'il supplieroit la cour de le croire; que s'il se trouvoit dans les villes de sûreté qu'on lui accordoit quelques-uns des auteurs, ou des complices de ce parricide, il promettoit de les faire saisir, & de les envoyer prisonniers à la Conciergerie. Le duc de Mayenne refusa de se soumettre à cette condition à laquelle il ne s'etoit point engagé par le traité : & le roi voulant absolument étouffer cette affaire, envoya au parlement des lettres de jussion datées du 20 Mars 1696. par lesquelles il ordonnoit 1°. que le premier arrêt du 13 mars, qui donnoit acte à la reine douairiere de son opposition, demeureroit *nul & de nul effet, si ce n'est pour servir à l'avenir de témoignage à ladite reine*, du zele qu'elle a toujours fait paroître pour venger la mort de son époux. 2°. que le second arrêt du 15 Mars, seroit ôté des actes & des registres de la cour. 3°. Qu'il seroit procédé sans délai à la vérification pure & simple de l'édit, & des articles, *attendu la déclaration & promesse faite au roi avec serment, par le duc de Mayenne, signée de sa main, & dont Sa Majesté demeure satisfaite.*

Manuscrit de la biblioth. Colbert, recueil de pieces, 32. vol.

Pris fur l'original.

PROCÈS

Fait après le meurtre d'Henri III. au cadavre & à la mémoire de Jacques Clément par François du Plessis Richelieu, grand prevôt de l'hôtel.

L'AN M. D. XCIX. le premier jour d'Août, au lieu de Saint Cloud, le roi & fon armée y eftant, Franffois du Pleffys, feigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roi, confeiller en fon confeil d'eftat, prevoft de fon hoftel, & grand prevoft de France, environ l'heure de huit heures du matin, eftant averti que Sa Majefté avoit efté bleffée, fommes incontinent allés au logis de Sadite Majefté où eftant, avons icelle trouvée gifant au lit, laquelle nous a dit, que eftant fur fa chaife d'affaires, elle avoit efté bleffée, par un Jacobin, qui avoit efté amené par fon procureur général lequel Jacobin avoit donné d'un couteau dans le bas du ventre, lequel couteau Sadite Majefté avoit pris, & d'icelui avoit donné deux coups audit Jacobin, qui avoit depuis efté tué par aucuns gentilshommes & domeftiques de Sa Majefté, & eftoit le corps dudict Jacobin, en la garderobbe de Sadite Majefté, ou à l'inftant fommes entrés, & y eftant, avons trouvé le corps mort d'un petit homme, barbe noire fort courte, ayant grands œils, portant couronne à la forme des Jacobins, vêtu d'un habit de Jacobin, aagé de vingt huit ou trente ans, que l'on nous a dit eftre le corps du Jacobin, qui avoit bleffé & excédé Sadite Majefté, & qu'il avoit efté trouvé fur ledit corps un paffeport, figné CHARLES DE LUXEMBOURG à nous repréfenté, daté du xxix Juillet dernier, par lequel paffeport, apert que ledit Jacobin, fe nomme frere Jacques Clément; auquel corps mort duditClément Jacobin, pour l'inftruction du procès des excès faits à Sadite Majefté, avons, en tant que befoin eft, ou feroit, créé curateur M^{tre}. Jehan de la Verchiere procureur en ladite prevofté de l'hoftel, duquel à cette fin avons pris le ferment en tel cas requis, & ce fait avons informé defdits excès faits à Sadite Mafté ainfi qu'il s'en fuit, *Franffois du Pleffyts.*

I. Meffire Jacques de la Guefle, confeiller du roi en fon confeil d'eftat, & fon procureur général aagé de trenteun ans, ou environ, après ferment par lui fait fur ce enquis, a dit que le jour d'hier fur les quatre ou cinq heures après midi, revenant du village de Vanvres, où le deppofant a une maifon, il trouva un moine Jacobin, petit homme, barbe noire, avec deux foldats, auxquels ayant demandé, s'il eftoit leur prifonnier lui firent réponfe que non, ains

que c'estoit un religieux qui estoit sorti de Paris, pour venir trouver le roi, & lui faire entendre quelque chose concernant son service ; ce qu'estant entendu par le depposant, auroit dit audit Jacobin, puisque c'estoit pour le service de Sa Majesté qu'il venoit, il le conduiroit jusques en ce lieu, & cependant que ledit Jacobin lui pouvoit dire librement, si c'estoit chose de conséquence, pour laquelle il venoit vers Sa Majesté, afin de la lui faire savoir sans la découvrir, ne la communiquer à personne ; & ledit Jacobin lui auroit répondû, qu'il venoit de la part de M. le premier president & autres serviteurs que Sa Majesté avoit dans Paris, qui estoient fort affligés pour ne savoir aucunes nouvelles de Sadite Majesté, & estoient fort tourmentés par les séditieux ; & que le duc de Maine, le jour précédent en avoit faict emprisonner plus de cent cinquante ou deux cens des principaux ; ce qu'ayant oui ledit depposant, l'auroit mené avec lui, & l'un des freres de lui depposant l'auroit mis en crouppe sur son cheval, & estant arrivé en son logis, en ce lieu, le depposant auroit tiré à part ledict Jacobin, & se seroit enquis particulierement, que ce pouvoit estre qu'il vouloit dire, afin qu'il n'eust occasion d'en parler à S. M. si ce n'estoit chose d'importance ; & lors ledict Jacobin auroit dict au depposant, que c'estoit M. le premier président, & autres serviteurs du roi qui l'envoyoient, afin de luy dire qu'il avoit encore bon nombre de serviteurs ne la dicte ville, qui estoient résolus d'exposer tout ce qu'ils avoient pour son service, & que s'il plaisoit à Sa Majesté leur donner une heure, ils lui tiendroient une porte ouverte ; & voulant le depposant s'enquerir plus particulierement, afin de veoir s'il y avoit quelque apparence en son dire, ayant quelque soubzson, que c'estoit ung espion, auroit tiré le dict Jacobin de dessus luy ung petit papier escrit en lettre Italienne, qu'il luy dit estre une lettre de M. le premier président ; & de faict le depposant qui a autrefoys veu de l'escripture dudict S. premier président, pensa que c'en estoit pour la similitude grande, qui apparoissoit en ladicte lettre, avec l'escripture dudict Sr. premier president, mais estime maintenant par l'extrème malheur advenu, que c'estoit une lettre supposée, comme il est aisé de contrefaire la lettre Italienne ; ladicte lettre portoit ainsi que à peu près le depposant se peust souvenir, que ilz supplioient très-humblement Sa Majesté, leur départir de ses nouvelles & commandemens, qu'elle avoit plus grand nombre de serviteurs dans Paris qu'elle ne pensoit, & qu'ilz la supplioient de croire le porteur pour chose qu'il luy diroit important son service. D'avantage ledict Jacobin auroit montré audict depposant ung passeport signé du comte de Brienne, Charles de Luxembourg ; qui estoit ung moyen duquel il disoit s'être aydé pour sortyr & venir icy, soubz ombre, & donnant à entendre qu'il alloit à Orléans, & le depposant ayant demandé audict Jacobin, s'il n'avoit poinct quelques autres papiers

& autres choses à dire, lui auroit faict réponse que non; sinon que le lieu par lequel l'on pourroit entrer dans Paris, & autre chose particuliere, qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à S. M. Le depposant auroit tiré ce que dessus dudict Jacobin avec quelque peine, lequel luy sembloit estre homme assez simple; de sorte que le depposant, pensoit que ceux qui l'envoyoient, avoient été contrainctz de se servir de luy, n'en pouvant trouver d'autre, & néantmoins pour le sonder, luy auroit demandé quand il avoit veu M. le premier président; qui luy auroit faict réponse que c'estoit avant hier, & qu'il avoit veu avec lui l'abbé Desrivault & le filz de Portal, lui figurant leurs façons, & visages, sur la demande que lui faisoit le depposant, & qu'il estoit entré dans la Bastille, soubz l'ombre du filz de Portal pour la connoissance qu'il avoit avec la femme dudict Portal; & persistant le depposant à s'enquerir, luy auroit demandé s'il n'avoit point veu l'abbé de Serizy son frere, à quoi ledict Jacobin lui avoit répondu que non; & continuant toujours le depposant à le sonder, luy auroit dict qu'il advisast bien à ce qu'il disoit, & qu'il ne falloit point qu'il vint icy faire l'espion pour faire donner quelque estraicte à ceux qui yroient vers Paris, pour saisir cette porte; lequel Jacobin lui fit réponse qu'il n'avoit garde de faire se mal, & que desqu'il auroit porté la volonté du roi à M. le premier président, & aux autres il reviendroit, & se mettroit entre les mains de qui Sa Majesté voudroit. Ce long discours achevé par le depposant, auroit dict à son frere qu'il ne falloit point dire l'occasion pour laquelle étoit venu ledict Jacobin, ains au contraire, afin que si Sa Majesté se voulloit servir de luy, il peust retourner à Paris; qu'il l'avoit prins entre la porte S. Jacques & S. Germain, comme s'il eust voullu prendre le chemin d'Orléans; & de faict il fit courir ce bruit-là parmi les siens, & le dict à quelques-ungs de ses amys, qui luy en demanderent des nouvelles; ayant donné charge qu'on le tint au logis, seroit venu vers le logis de Sa Majesté, pour lui faire entendre ce que dessus, & ne l'ayant trouvé, en l'attendant seroit allé souper chez le sieur de Rambouillet, & peu après estant retourné au logis de Sa Majesté, & l'ayant attendu quelque temps, auroit enfin parlé à elle estant à table, & lui auroit faict entendre ce que dessus sommairement, luy disant qu'il avoit retenu ledict Jacobin en son logis; & luy ayant Sa Majesté, commandé de lui amener ce jourd'huy matin, & le depposant ayant pris l'heure d'elle, seroit venu vers le logis de Sa Majesté, avec ledict Jacobin, & en chemin auroit rencontré Portal, auquel le depposant ayant dict que ledict Jacobin avoit veu sa femme & son filz, ledict Jacobin luy en auroit donné des remarques & des recongnoissances mesmes de la forme de sa maison, & comme sa femme avoit esté contrainte payer cinq cents écus, qu'un sien métayer estoit venu, pour quitter une ferme qu'il avoit près Paris, le nom de laquelle le

deppofant qui marchoit devant n'a entendu : de-là arrivés au logis du roi, & ayant fçeu qu'il étoit encore endormy, fe feroit promené dans le Jardin avec les fieurs du Halde, Campagnolle & autres ; depuys appellés par le fieur du Halde, & eftans montés dans une gallerie qui va dans la chambre de Sa Majefté, ayans quelque temps attendu, auroient efté appellés par ledict fieur du Halde, qui lui auroit dict qu'il menaft avec lui ledict Jacobin ; & eftans tous deux entrés dans la chambre du roi, & ayant trouvé qu'il eftoit fur fa chaife, auroit prins dudict Jacobin les papiers cy-deffus mentionnés, & auroit faict attendre ledict Jacobin, près la porte, & s'eftant approché le deppofant de Sa Majefté luy auroit montré lefdictz papiers, laquelle auroit lû la lettre, que ledict Jacobin difoit eftre du premier préfident, & ayant faict approcher ledict Jacobin, Sa Majefté l'auroit faict paffer du cofté oppofite, où eftoit le deppofant, n'y ayant avec Sadite Majefté, que M. le Grand ; & Sa Majefté ayant demandé audict Jacobin ce qu'il vouloit dire, luy auroit faict réponfe que c'eftoit chofe fecrette, & lors le deppofant auroit prins la parole, par deux ou troys foys, qu'il euft à dire tout haut, & qu'il n'y avoit aucun danger ; & Sa Majefté luy tendant l'oreille, le dict fieur le Grand, & le deppofant fe feroient retirés ung où deux pas, & ledict Jacobin faifant femblant au même-temps de s'approcher auprès de l'oreille de Sa Majefté, auroit incontinent oui Sadicte Majefté crier en ces mots, que fe malheureux l'avoit bleffé, & à l'inftant jettant l'œil, auroit veu Sa Majefté debout, retirant un couteau de fon corps, & frappant fur le vifage dudict Jacobin, avec ledit couteau ; ce que voyant ledict deppofant, & le fang qui fortoit du corps de Sa Majefté, & tenant fon Boyau en la main qui fortoit de la playe, étonné & éperdu d'un fi grand défaftre, voyant encore ledict Jacobin auprès de Sa Majefté, & craignant qu'il euft encore quelques autres armes, auroit le deppofant mis l'épée au poing, & s'étant jetté entre Sa Majefté & ledict Jacobin, avec les gardes de l'épée, l'auroit repouffé & donné par le vifage, auquel bruict font entrés plufieurs gentilshommes, & autres domeftiques de Sa Majefté qui ont tué le dit Jacobin, encore que le deppofant leur criaft qu'ils ne le tuaffent poinct, mais tranfportés d'une très jufte cholere, ne fçaict s'ilz ont entendu ces propoz, & lors s'adreffant à Sa Majefté, fe jettant à fes pieds, l'auroit fupplié de faire mourir luy deppofant, comme le plus miférable homme qui fuft fur la face de la terre, s'eftant le mauvais genye de la France, fervy de fon occafion à ung tel & fi malheureux acte, & eft ce qu'il a dit. A luy leu & repété fa dépofition a perciflé en ycelle, & s'eft foubzfigné, *de la Gueflc. Franffois du Pleffys.*

François Dumont, archer de la porte du roi, demeurant à Paris au logis du temple, âgé de quarante cinq ans ou environ, après ferment par lui faict, fur ce enquis. 11

A dit qu'il a cogneu frere Jacques Clément Jacobin pour l'avoir veu dire la messe aux Mathurins de ladite ville de Paris environ quelques troys sepmaines, après la fête de Noël dernier avec Pierre *Bonfrayt* carme, qui venoient de Notre-Dame, le corps duquel il a ce jourd'huy veu mort dans la cour du logis du roi en ce lieu de S. Cloud, qu'il a sceu avoir esté tué par aucuns gentilzhommes & autres domestiques de Sa Majesté, parce qu'il avoit baillé un coup de couteau dans le corps de Sadite Majesté, estant à ses affaires, & est ce qu'il a dict; a luy leu & repeté à sa depposition, a percisté en ycelle, & s'est soubzsigné, *Dumont, Fransſois du Plessys.*

III. Bernard de Montsiriés gentilhomme ordinaire du roi, aagé de trente ans ou environ, après serment par luy faict & enquis comme les précédens.

Dict & deppose que ce jourd'huy, environ les huit heures du matin, estant en l'antichambre, il a oui ung grand bruict en la chambre du roi, auquel bruict il est accouru & a trouvé Sa Majesté qui avoit les boyaux hors du ventre, & les tenoit avec sa main, quoi voyant est accouru entre deux litz, où il a trouvé un Jacobin vêtu de blanc, que le procureur général a dict avoir donné un coup de couteau à Sa Majesté, lequel Jacobin il a prins par les cheveux, & par le collet, & à même-temps l'a jetté parmi la chambre, & a dict à l'instant qu'on ne le tuast point; touttesfoys, c'estant relevé ledict Jacobin, aucuns gentilzhommes qui feroient venuz en la chambre l'auroient tué, sans qu'il ayt dict aucune chose: & est ce qu'il a dict; à lui leu & repété sa depposition, a percisté en icelle & c'est soubzsigné, *Monsiriés.*

IV. François Dantapou aussi gentilhomme ordinaire du roi, aagé de vingt six ans, ou environ, après serment par lui faict & enquis comme les précédens.

A dict que ce jour environ les huict heures estant en l'antichambre du roi, où il feroit couché, il auroit ouy ung grand bruict en la chambre du roi, auquel il feroit accouru & a trouvé en ladicte chambre S. M. blessée, qui a dict parlant à un Jacobin, *Ha misérable que t'avoy-je faict*, & à l'instant a prins ledict Jacobin par le bras, & le tenant par le bras, aucuns gentilzhommes & autres domestiques du roi, sont venus qui ont tué iceluy Jacobin, encore que l'on criast, qu'on ne le tuast point, & est ce qu'il a dit, & c'est soubzsigné *Dantapou.*

V. François de Bas, aussy un des gentilzhommes ordinaires de Sa Majesté, aagé de vingt sept ans ou environ, après serment par luy faict & enquis.

A dict que ce jourd'huy, environ les huict heures estant en l'antichambre avec plusieurs autres gentilzhommes ses compagnons, il a ouy ung grand bruict, & la voix de M. le Grand, qui crioit,

ha,

ha Jesus! auquel cry il est couru en ladicte chambre, où il a trouvé le roi qui étoit en chemise, blessé au ventre, ayant la main sur sa playe, dont les boyaux sortoient; en laquelle chambre, il a veu entre les deux lictz ung Jacobin que le sieur de Montsiriés a prins au collet, estant présent le procureur général, qui crioit *ha malheureux qu'à tu faict*; & à l'instant ledict Montsiriés a jetté ledict Jacobin par terre, où estant sont survenuz, force gens l'épée en la main qui l'ont tué, encores qu'on criast qu'on ne le tuast point; & est ce qu'il a dit, & c'est soubzsigné *Dufort.*

Puissant seigneur, messire Roger de Bellegarde, seigneur dudict lieu, Baron de Termes premier gentilhomme de la chambre, & grand écuyer de France, aagé de vingt deux ans ou environ, après serment par lui faict sur ce enquis. VI.

A dict que ce jourd'huy environ les huict heures, estant en la chambre du roi qui estoit sur sa chaize d'affaires, du Halde premier valet de chambre de Sa Majesté, lui a dict comme le procureur général de Sadicte Majesté luy avoit amené ung Jacobin pour parler à Sadicte Majesté, laquelle a commandé qu'on les fit entrer, & a l'instant a veu le procureur général avec ung petit papier & ung passeport qu'il tenoit en sa main, qui faisoit signe audict Jacobin qu'il n'approchast plus près de Sa Majesté, lequel papier & passeport ledict procureur général a baillé à Sadicte Majesté qui l'a leuz & a dict audict Jacobin ce qu'il avoit à dire, lequel Jacobin a répondu en ces motz, *Sire, Monsieur le premier président se porte bien, & vous baise les mains*, & après ces motz a dict audict procureur général qu'il voudroit bien parler au roi à part, & qu'il n'y eust personne, qui a donné occasion audict procureur général luy dire par deux foys qu'il parlast hault, & qu'il n'y avoit personne en ladicte chambre à qui Sa Majesté n'eust confiance, & voyant Sa Majesté que ledict Jacobin faisoit difficulté de parler, lui a dict en ces motz *approchez-vous*, ce que ledict Jacobin a faict, & c'est mis en la place dudict sieur deppofant, qui s'est recullé près de Sa Majesté, où incontinent il a ouy Sadite Majesté, qui haussant sa voix a dict *ha mon Dieu*, qui a esté cause que ledict sieur deppofant a tourné la teste, où il a veu Sadite Majesté debout, qui tiroit de son corps ung cousteau, duquel a plein bras il a par deux foys frappé le dict Jacobin dans la face, luy disant *ha meschant tu m'as tué;* ce que voyant ledict sieur deppofant, Sa Majesté ainsi inhumainement frappée, lui a causé de sauter au collet dudict Jacobin, ou le tenant entre ses bras sont venuz plusieurs gentilzhommes, & autres domestiques du roi, qui l'ont terrassé & tué; & est ce qu'il a dict, & c'est soubzsigné *Roger de Bellegarde.*

Savary de Saint-Pastour, Escuyer seigneur de Bonrepos, gentilhomme ordinaire de Sadicte Majesté aagé de vingt six ans ou environ, après serment par luy faict & enquis comme les précédans. VII.

A dict que ce dict jour environ les huit heures, estant avec ses compagnons en l'antichambre, a ouy la voix dudict Sr. le Grand à laquelle il seroit accouru en la chambre du roi, ou il a veu Sa Majesté qui tenoit sa main sur son ventre, quoy voyant est allé droict au lict, où il a trouvé un Jacobin, que le sieur de Montsiriés a levé par les cheveux & jetté contre luy, à l'instant sont venuz plusieurs personnes de la chambre qui se sont jectés sur ledict Jacobin, & combien que ledict depposant & autres criassent qu'on ne le tuast point, touttesfoys a esté tué, parce que Sa Majesté disoit que c'estoit ledict Jacobin qui l'avoit blessé : dict outre qu'en entrant en ladicte chambre, il a demandé au sieur procureur général, *hé mon Dieu! qui a amené se misérable*; lui a faict réponse que c'estoit luy; à laquelle réponse ledict depposant dict avoir eû volonté de frapper ledict procureur général, estimant qu'il fust cause de la mort de son maistre, toutesfoys en a esté retenu, parce qu'il disoit qu'on le tuast, & est ce qu'il a dict; & c'est soubzsigné *Borepaus.*

VIII. Anthoine Portal chirurgien & vallet de chambre ordinaire du roi, aagé de soixante ans ou environ, après serment par luy faict & enquis comme les précédans.

Dict & depposе que ce jourd'huy environ sept heures du matin, sortant du logis du sieur maréchal d'Aumont pour venir au logis du roi, a rencontré le sieur procureur général qui estoit accompagné d'ung Jacobin, lequel sieur procureur général, a appellé ledict depposant, & luy a dit, *voici ung religieux qui vous veuct dire des nouvelles de vostre maison de Paris;* ce que voyant s'est approché dudict Jacobin, qui luy a dict *j'é veu vostre femme par deux ou troys diverses foys, qui est grandement affligée & tourmentée*; luy a demandé qui estoit l'occasion qu'il avoit esté en son logis; a fait réponse qu'il avoit veu son filz en la bastille qui estoit prisonnier, qui l'avoit prié d'aller veoir sa mere pour luy porter de ses nouvelles; a demandé audict Jacobin où il alloit; luy a faict réponse qu'il s'en alloit à Orleans, mais qu'il avoit esté prins prisonnier en chemin, & mené en ce lieu; & est ce qu'il a dict savoir, & c'est soubzsigné *Ant. Portail.*

IX. Jehan Bachet, natif de Lareau pays de Gascogne, aagé de seize ans ou environ, de présent laquais du sieur de Bonrepoz gentilhomme ordinaire du roi, après serment par luy faict sur ce enquis.

A dit que ce jourd'huy environ les sept heures du matin estant dans le jardin, mangeant des groseilles, s'est adressé à lui ung Jacobin, lequel lui a demandé à qui il estoit; a faict réponse, qu'il estoit à ung gentilhomme du roi, qui estoit couché au logis du roi; a demandé ledict Jacobin si le depposant attendoit son maistre pour le lever; a faict réponse que ouy : & est ce qu'il a dict savoir, déclarant ne savoir escrire ny signer.

FRANSSOIS DU PLESSYS. CHESNEAU.

CONFRONTATION.

Du premier jour d'Août mil cinq cents quatre-vingtz-neuf au lieu de Saint-Cloud, le roi y estant.

PARDEVANT nous Fransſoys du Plesſys, ſeigneur de Richelieu, chevallier des ordres du roi, conſeiller en ſon conſeil d'eſtat, Prevoſt de ſon hoſtel, & grand prevoſt de France.

A eſté mandé Mre. Jehan de la Verchiere, procureur en ladiƈte prevoſté de l'hoſtel, curateur créé au cadavre & corps mort de feu Jacques Clément Jacobin, natif de la ville de Sens, auquel de la Verchiere audiƈt nom, avons confronté meſſire Jacques de la Gueſle premier témoing, ouy & examiné en l'information par nous faiƈte, pour raiſon de la bleſſure & excez faiƈtz en la perſonne du roi par lediƈt Clément, & après ſerment reſpeƈtivement pris en préſence l'un de l'autre, interrogé lediƈt de la Verchiere, s'il a quelques reproches contre lediƈt ſieur de la Gueſle, luy enjoignant les dire, & propoſer préſentement, auparavant que leƈture luy ſoit faiƈte de la deppoſition d'ycelluy ſieur de la Gueſle, autrement que ycelluy de la Verchiere, ne autre pour ycelluy Clément, ne ſeront plus receuz ſuivant l'ordonnance à luy donnée entendre.

A lediƈt de la Verchiere audiƈt nom, diƈt congnoiſtre lediƈt ſieur de la Gueſle témoing qui eſt procureur général du roi, contre lequel il n'a aucun reproche. Toutefoys ſi lediƈt Clément eſtoit vivant, il pourroit dire que foy ne doit eſtre ajoutée à la deppoſition d'ycelluy ſieur de la Gueſle procureur général, pour eſtre Sa Majeſté partye du corps mort dudiƈt Clément.

Par lediƈt ſieur de la Gueſle a eſté diƈt, combien qu'il ſoit procureur général du roi, pour cella il ne vouldroit dire, & n'a diƈt & deppoſé que la vérité de ce qu'il a veu, & ouy.

Leƈture faiƈte de la deppoſition dudiƈt ſieur de la Gueſle, préſent lediƈt de la Verchiere à ycelluy ſieur de la Gueſle perciſté en ycelle, & après luy avoir eſté montré le corps mort dudit Clément, a reconnu lediƈt corps eſtre celuy du Jacobin, dont il a parlé par Sadiƈte deppoſition qu'il a maintenue véritable, qui a faiƈt les excez à Sa Majeſté, ainſi qu'il eſt contenu par ycelle Sa deppoſition, & eſt ce qu'ils ont diƈt, & ce ſont ſoubzſignés *de la Gueſle*.

Avons auſſy confronté audiƈt de la Verchiere audiƈt nom, Fransſoys Dumont, archer de la porte du roi, deuxieme témoing ouy & examiné en ladiƈte information, & ayant d'eux reſpeƈtivement prins le ſerment, interpellé lediƈt de la Verchiere s'il a quelques reproches contre lediƈt Dumont, luy enjoignant les dire & propo-

ser présentement, autrement qu'il n'y sera plus cy-après receu suivant l'ordonnance à luy donnée entendre.

A dict que ledict Dumont estant officier & commançal du roi ne doict estre receu.

Par ledict Dumont a esté dict, encore qu'il soit officier & commançal du roi, qu'il ne vouldroit dire, & depposer que vérité.

Lecture faicte de la depposition dudict Dumont, présent ledict de la Verchiere, a ledict Dumont percisté en sadicte depposition qu'il a maintenue véritable, & dict que le corps mort à luy montré, est le corps de frere Jacques Clément Jacobin, auquel il veid dire la messe en l'Eglise des Mathurins de la ville de Paris, & qu'il a ouy dire avoir donné ung coup de cousteau dans le ventre de Sa Majesté, & est ce qu'ils ont dict, & se sont soubzsignés, *Dumont.*

Avons aussy confronté audict de la Verchiere, Bernard de Montsiriés, gentilhomme ordinaire du roi, troisieme témoing ouy & examiné en ladicte information, & après avoir d'eux respectivement prins le serment en tel cas requis, interpellé ledict de la Verchiere, s'il a quelques reproches contre ledict de Montsiriés, luy enjoignant s'il en a aucuns, les dire & proposer présentement, autrement qu'il n'y sera plus cy-après reçeu suivant l'ordonnance à luy donnée à entendre.

A dict que ledict de Montsiriés est gentilhomme ordinaire & commançal du roi, & partant ne peust porter témoignage pour Sa Majesté.

Par ledict de Montsiriés a esté dict, encore qu'il soit gentilhomme commançal du roi, pour cela, il n'a dict & ne vouldroit dire que vérité.

Lecture faicte de la depposition dudict de Montsiriés, présent ledict de la Verchiere, a ledict de Montsiriés percisté en sadicte depposition, qu'il a maintenue véritable, & recogneu le corps mort à luy montré estre le corps du Jacobin, dont il a parlé par sadicte depposition, & est ce qu'ils ont dict.

Il n'y a point ici de signature dans l'original.

Avons pareillement confronté audict de la Verchiere Franssoys Danpou aussy gentilhomme ordinaire du roi, quatrieme témoing ouy & examiné en ladicte information, & après avoir d'eux respectivement prins le serment en tel cas requis, interrogé ledict de la Verchiere audict nom, s'il a quelques reproches contre ledict Danpou, luy enjoignant les dire & proposer présentement, autrement qu'il n'y sera plus reçeu suivant l'ordonnance à luy donnée entendre.

A dict qu'il n'a autre reproche, sinon que ledict Danpou est gentilhomme ordinaire du roi, & partant ne peust porter témoignage pour Sa Majesté.

Ledict Danpou a dict, combien qu'il soit gentilhomme ordi-

naire de Sa Majesté, touttesfoys pour cela, il ne vouldroit dire & depposer que vérité.

Lecture faicte de la depposition dudict Dantapou, présent ledict de la Verchiere, a ledict Danpou percisté en ycelle, & luy ayant esté montré le corps mort a ycelluy recongneu estre le corps du Jacobin dont il a parlé par sadicte depposition, qu'il a maintenue véritable, & est ce qu'ils ont dict & se sont soubzsignés.

Il n'y a point ici de signature dans l'original.

A esté pareillement par nous confronté audit de la Verchiere, Franssoys de Bas, aussy gentilhomme du roi, cinquieme témoing ouy & examiné en ladicte information, & après avoir d'eux pris le serment, interrogé ledict de la Verchiere, audict nom de curateur, s'il a quelques reproches contre ledict de Bas, luy enjoignant les dire & proposer présentement, autrement qu'il ne sera plus reçeu suivant l'ordonnance à luy donnée entendre.

A dict que ledict de Bas, estant gentilhomme ordinaire du roi & commançal de sa maison, ne peust porter témoignage en la cause de Sa Majesté.

Par ledict de Bas a esté dict, combien qu'il soit gentilhomme ordinaire & commançal du roi, pour cela il ne vouldroit & n'a dict & depposé que vérité.

Lecture faicte de la depposition dudict de Bas, présent le dict de la Verchiere, a ycelluy de Bas percisté en sa dicte depposition, & luy ayant esté montré le corps mort, a ycelluy recogneu estre le corps du Jacobin dont il a parlé par sa dicte depposition qu'il a maintenue véritable, & est ce qu'ils ont dict, & se sont soubzsignez.

Il n'y a point ici de signature dans l'original.

Avons aussy confronté audict de la Verchiere audict nom, puissant seigneur, messire Roger de Bellegarde, seigneur dudict lieu, & baron de Termes premier gentilhomme de la chambre du roi, sixieme témoing ouy & examiné en ladicte information, & après avoir d'eux respectivement prins le serment en tel cas requis, interpellé le dict de la Verchiere, s'il a quelques reproches contre ledict sieur de Bellegarde, luy enjoignant les dire & proposer présentement, suivant l'ordonnance à luy donnée entendre.

A dict comme il a dict cy-dessus, que ledict sieur de Bellegarde, est commançal de la maison du roi, & partant ne peust porter témoignage pour Sa Majesté.

Par ledict sieur de Bellegarde a esté dict, encores qu'il soit premier gentilhomme de la chambre & commançal de Sadicte Majesté néantmoins il ne vouldroit dire, n'a dict & depposé que vérité.

Lecture faicte de la depposition dudict sieur de Bellegarde, présent ledict de la Verchiere, à ycelluy sieur de Bellegarde percisté en sadicte depposition, & recongneu le corps mort à lui montré, estre le corps du Jacobin qui a parlé au roi, & blessé Sa Majesté, ainsi qu'il a dict par sa dicte depposition qu'il a maintenue véritable, & est ce qu'ils ont dit, & ce sont soubzsignez.

Il n'y a point ici de signature dans l'original.

Avons aufsy confronté audict de la Verchiere audict nom, Savary de Saint-Paftour fieur de Bonrepoz gentilhomme ordinaire de Sa Majefté, feptieme témoing ouy & examiné en ladicte information, & après avoir d'eux refpectivement prins le ferment en tel cas requis, interpellé ledict de la Verchiere, s'il a quelques reproches contre ledict de Saint-Paftour, luy enjoignant les dire & propofer préfentement, autrement qu'il n'y fera plus cy-après reçeu fuivant l'ordonnance à luy donnée entendre.

A dict qu'il ne peult dire autre reproche, finon que ledict de Saint-Paftour eft commançal du roi, & pour cette caufe ne peult porter témoignage pour Sa Majefté.

Lecture faicte de la depposition dudict de Sainct-Paftour, préfent ledict de la Verchiere a ledict de Sainct-Paftour percifté en fa dicte depposition & recongneu le corps mort à luy montré, eftre le corps du Jacobin qu'il a veu en la chambre du roi, ainfi qu'il a dict par fadicte depposition qu'il a maintenue véritable, & eft ce qu'ils ont dict, & fe font foubzfignez.

Il n'y a point ici de fignature dans l'original.

Avons pareillement confronté audict de la Verchiere, Anthoine Portal, chirurgien & vallet de chambre ordinaire du roi, huytieme témoing, ouy & examiné en ladicte information, & ayant d'eux refpectivement prins le ferment en tel cas requis, interpellé ledict de la Verchiere audict nom, s'il a quelques reproches contre ledict Portal, luy enjoignant les dire & propofer préfentement, autrement qu'il n'y fera plus reçeu fuivant l'ordonnance à luy donnée entendre.

A dict pour reproches que ledict Portal eftant ferviteur ordinaire & commançal du roi, ne peult porter témoignage pour Sa Majefté.

Lecture faicte de la depposition dudict Portal, préfent ledict de la Verchiere, a ledict Portal percifté en ycelle, & dict qu'elle contient vérité & recongneu le corps mort à luy montré, eftre le corps du Jacobin auquel il a parlé, ainfy qu'il a dict par fadicte depposition, & eft ce qu'ilz ont dictz & fe font foubzfignez.

Il n'y a point ici de fignature dans l'original.

Avons aufsy confronté à ycelluy de la Verchiere, audict nom, Jehan Bachet, neufviefme témoing ouy & examiné en ladicte information, & ayant d'eux refpectivement prins le ferment; interpellé comme deffus ledict de la Verchiere, s'il a quelques reproches contre ledict Bachet, luy enjoignant les dire & propofer préfentement, autrement qu'il n'y fera plus reçeu fuivant l'ordonnance à luy donnée entendre.

A dict que ledict Bachet eftant ferviteur de l'un des gentilzhommes ordinaires & commençaux du roi, ne peult porter témoignage pour Sa Majefté, & que foy ne doit eftre ajoutée à fa depposition attendu fon bas aage.

Lecture faicte de la depposition dudict Bachet, préfent ledict de

la Verchiere audict nom, a ledict Bachet perciste en sadicte depposition, & après luy avoir esté montré le corps mort, recongneu ledict corps estre celluy du Jacobin dont il a parlé par sadicte depposition, qui a parlé à luy dans le Jardin, ainsi qu'il a dict par ycelle depposition, qu'il a maintenue véritable, &est ce qu'ils ont dict, & c'est ledict de la Verchiere soubzsigné, & ledict Bachet déclaré ne savoir écrire ne signer.

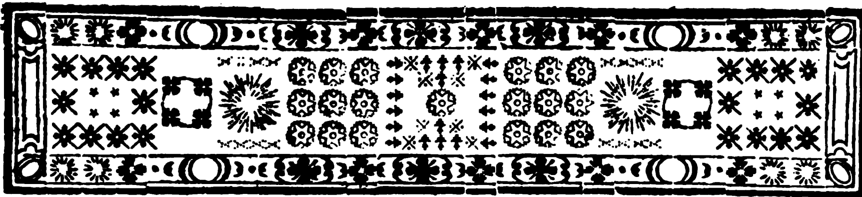
FRANSSO YS DU PLESSYS.

Ce fut en conséquence de cette procédure que le roi Henri IV. rendit dans son conseil d'état, l'arrêt contre Jacques Clément, que l'on a pû voir dans l'article précédent.

la Verchiere audiƈt nom, a lediƈt Bachet perciſté en ſadiƈte depposition, & après luy avoir eſté montré le corps mort, recongneu lediƈt corps eſtre celluy du Jacobin dont il a parlé par ſadiƈte depposition, qui a parlé à luy dans le Jardin, ainſi qu'il a diƈt par ycelle deppoſition, qu'il a maintenue véritable, &eſt ce qu'ils ont diƈt, & c'eſt lediƈt de la Verchiere ſoubzſigné, & lediƈt Bachet déclaré ne ſavoir écrire ne ſigner.

FRANSSO YS DU PLESSYS.

Ce fut en conſéquence de cette procédure que le roi Henri IV. rendit dans ſon conſeil d'état, l'arrêt contre Jacques Clément, que l'on a pû voir dans l'article précédent.



SOMMAIRE
DU REGNE
DE
HENRI IV.

DIVERS sentimens & intrigues pour & contre Henri IV. après la mort de Henri III. il est reconnu pour roi de France par la plûpart des seigneurs de l'armée. Il fait un traité avec les seigneurs catholiques. Les Suisses lui demeurent fideles. Le duc d'Epernon suivi de ses troupes quitte l'armée. Son exemple en entraîne plusieurs autres. Emportemens des Parisiens dont le duc de Mayenne profite. Le roi lui propose en vain de traiter avec lui. Le roi leve le siége de Paris. Le roi sépare son armée, & retient peu de troupes avec lesquelles il va en Normandie. Dieppe lui est rendu. Il fait semblant d'assiéger Rouen. Le duc de Mayenne le suit en Normandie. Le roi se campe à Arques proche de Dieppe, & retranche son camp. Le duc de Mayenne vient l'y attaquer. Victoire du roi à la journée d'Arques. Le roi revient au voisinage de Paris; insulte & emporte les fauxbourgs. Le duc de Mayenne y revient avec son armée. Le roi marche du côté de la Loire. Il fait son entrée à Tours. Il est reconnu pour roi de France par la république de Venise. Il fait plusieurs conquêtes. Conduite du pape Sixte V. au sujet de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne fait proclamer roi de France Charles cardinal de Bourbon. Brouillerie dans le parti de la ligue. Politique des Espagnols & du duc de Mayenne à leur égard. Arrivée du légat Cajétan à Paris. Diverses expéditions des deux partis dans les provinces.

Conduite du maréchal de Matignon & de la ville de Bourdeaux dans ces conjonctures. Celle des divers parlemens. Le duc de Mayenne casse le conseil de l'union pour diminuer la puissance de la ligue des Seize. Il prend Pontoise. Avantages des troupes royales sur celles de la ligue. Bataille d'Ivri où le roi défait l'armée de la ligue. Autre victoire en Auvergne. Blocus de Paris par l'armée royale. La ligue mal-menée en Anjou & au Maine. Mort du cardinal de Bourbon dans sa prison. Elle embarrasse le duc de Mayenne. Cas de conscience proposé à la Sorbonne, & sa décision. Nouveau serment fait par les ligueurs entre les mains du légat. Assaut général donné aux fauxbourgs de Paris qui sont emportés. Extrémités où Paris est réduit. Le roi entretient une négociation avec le duc de Nemours gouverneur de Paris. Elle est sans effet. Le duc de Parme se dispose à secourir Paris. La prise de Lagni lui ouvre le chemin de Paris. Monsieur de Châtillon manque de surprendre cette capitale. Paris délivré & ravitaillé. Le prince de Parme retourne aux Pays-Bas. Expéditions du duc de Mercœur en Bretagne soutenue du secours des Espagnols. Vûes du duc de Mercœur & du roi d'Espagne. Dessein du duc de Savoye sur le Dauphiné & sur la Provence. Lesdiguieres bat ses troupes dans le Dauphiné, & est fait gouverneur de Grenoble. De quelle maniere il obtint ce gouvernement. Autorité de la comtesse de Saut en Provence. Le duc de Savoye obtient du parlement d'Aix le titre de protecteur de Provence. Son entrée à Aix. Tiers parti en Provence. Le maréchal de Matignon empêche une seconde fois Bourdeaux de se déclarer pour la ligue. Le pape Gregoire XIV. tout livré au parti de la ligue. Il publie des monitoires contre le roi. Comment les parlemens de Châlons & de Tours y répondent. Journée des Farines où Paris pensa être surpris. Chartres pris par le roi. Il manque de surprendre la Fere. Il surprend Louviers. Il assiége & prend Noyon. Fausses idées de Philippe II. roi d'Espagne sur les affaires de France. Tiers parti pour mettre la couronne sur la tête du cardinal de Bourbon II. du nom. Précautions du roi pour empêcher qu'il ne se formât. Audace des Seize à l'égard du duc de Mayenne. Ils offrent la couronne au roi d'Espagne. Ils font pendre le président Brisson. Le duc de Mayenne revient à Paris à cette occasion, & fait pendre quelques-uns

des Seize, & se précautionne contre eux. Avantages que le roi tira de cet incident. Troupes étrangeres appellées dans le royaume par les deux partis. Le vicomte de Turenne est fait maréchal de France. Remarque sur cet article. Le roi assiége Rouen. La ville est défendue par le maréchal de Villars avec toute la valeur & la prudence possible. Diverses expéditions dans les provinces. Mort de monsieur de la Noue devant Lambal qu'il assiégeoit pour le roi. Le duc de Savoye est reçu à Marseille & passe en Espagne, d'où il amene du secours. Combat désavantageux à ce prince. La comtesse de Saut se brouille avec lui, & cause la décadence de ce prince en Provence. Elle s'échappe de Marseille déguisée en Suisse. Défaite de l'armée des Savoyards & des Espagnols par Lesdiguieres. Suite du siége de Rouen. Le duc de Parme rentre en France pour le faire lever. Négociation du duc de Mayenne avec les Espagnols. Ceux-ci proposent de faire élire pour reine de France l'infante d'Espagne. Danger du roi à Aumale & sa blessure. Levée du siége de Rouen. Le duc de Parme s'engage imprudemment dans le pays de Caux. Il est blessé. Le roi l'enferme dans le pays de Caux. Comment ce grand capitaine trouve moyen d'échapper au roi. Négociations entre le roi & le duc de Mayenne. Bataille de Cram gagnée par le duc de Mercœur sur les royaux. Mort du maréchal de Biron. Combat de Beaumont où le maréchal de Bouillon défit les Lorrains. Mauvais succès des ligueurs en Languedoc. Mort du duc de Joyeuse après sa défaite. Mort de monsieur de la Valette au siége de Roquebrune. Le duc d'Epernon son frere lui succede au commandement des troupes de Provence. Soulevement d'Arles contre le duc de Savoye. Le duc d'Epernon arrive en Provence. Lesdiguieres porte la guerre en Piémont, soumet diverses places, & prend Cahours. Division entre les ligueurs à Paris & à Orléans. Le duc de Mayenne pense à assembler des especes d'états à Paris. Mort du prince de Parme gouverneur des Pays-Bas. Le duc de Mayenne fait des maréchaux & un amiral de France.



HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

HENRI IV.



HENRI DE BOURBON, à qui toutes les qualités royales dont il étoit orné, & les héroïques actions par lesquelles il rendit la tranquillité & la splendeur au royaume de France, mériterent le surnom de Grand, tiroit son origine de Robert de France comte de Clermont, seigneur de Bourbon, le cinquieme & le dernier fils du roi saint Louis.

1589.

Origine de Henri de Bourbon, & son droit à la couronne.

1589.

Hist. de Sainte Marthe de la maison de France, l. 16. c. 6. p. 149. n. 2.

Henri étoit chef de la branche de Bourbon-Vendôme, la plus proche de la couronne après l'extinction de la maison de Valois ; quoique suivant les deux ligues généalogiques masculines, c'est-à-dire, la sienne & celle du feu roi, il ne fût parent de ce prince qu'au vingt-deuxieme degré. Quatre princes fils de Henri II. qui furent tous en état d'avoir lignée & dont trois regnerent, lui ouvrirent par leur mort le chemin à un throne, où le roi leur pere avoit tout sujet de croire que sa postérité seroit assise pendant long-temps: & il y a peu d'exemples qui montrent mieux combien les fondemens de l'espérance des rois à cet égard sont fragiles.

Le droit du roi de Navarre à la couronne de France par le titre de la naissance, étoit trop constant, pour qu'on le lui disputât ; & c'étoit une pure chimere dont le duc de Guise en 1585. avoit leurré le cardinal de Bourbon, lorsque pour l'engager à se faire chef de la ligue, il lui avoit persuadé de prétendre à la succession de Henri III. sur ce qu'étant frere d'Antoine de Bourbon roi de Navarre, il étoit plus proche du roi d'un degré que Henri son neveu fils d'Antoine. Comme s'il n'eût pas été constant par la loi & la coûtume, que la branche ainée l'emportoit toujours sur ceux de la cadette, quelque proches qu'ils pussent être.

Les ligueurs lui opposoient sa religion.

Mais aux droits de la naissance, les ligueurs avoient opposé un obstacle qui étoit l'incapacité du roi de Navarre à cause de l'hérésie, pour laquelle, & parce qu'il étoit relaps, le pape l'avoit déclaré incapable de succéder à la couronne de France.

Cette raison, toute nulle qu'elle étoit, avoit un grand poids sur l'esprit des catholiques, même de ceux qui étoient demeurés fideles au feu roi, à cause du danger où la religion seroit exposée, si un prince calviniste montoit sur le throne ; c'est ce qui causa l'embarras après la mort de Henri III. nonobstant le serment que ce prince, avant que de mourir, avoit exigé des principaux de sa cour, de reconnoître pour son légitime successeur le roi de Navarre.

Changement de plusieurs seigneurs,

Dès que le feu roi eut expiré, on vit changer la con-

tenance de plusieurs seigneurs qui, par complaisance pour lui, avoient affecté jusqu'à ce moment de paroître fort attachés au roi de Navarre. Les sieurs d'O, de Manou son frere, d'Entragues, de Château-vieux & quelques autres murmuroient entre eux dans la chambre même de ce prince, & quelqu'un leur entendit dire, qu'il valoit mieux, quoi qu'il en pût arriver, prendre tout autre parti, que de se soumettre à un roi huguenot. Dampierre premier maréchal de camp de l'armée, le dit plus haut & plus distinctement qu'aucun autre ; & ils allerent de-là trouver le duc de Longueville, pour délibérer là-dessus avec lui.

1589.

causé par la mort du feu roi.

D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 23.

Le maréchal de Biron voyant ce complot, en fut ravi, non pas qu'il voulût y entrer, mais parce qu'il le regarda comme une occasion favorable de se faire valoir auprès du roi de Navarre, & de gagner ses bonnes graces dans une telle conjoncture. Il alla sur le champ lui faire offre de son service, en l'assûrant qu'il lui dévouoit sa personne, & toute l'autorité qu'il pouvoit avoir dans l'armée. Quant au duc d'Epernon, il se contenoit, & ne se laissoit point pénetrer.

Le roi de Navarre, fort attentif à tout ce qui se passoit, & prévoyant bien ce qui devoit arriver par ce partage de sentimens, d'inclinations, & d'intérêts, ne demeura qu'un moment dans la chambre après la mort du roi, & se fit suivre dans un autre appartement par le sieur de la Force & par d'Aubigné, pour délibérer avec eux sur la situation des choses.

D'Aubigné, *loc. cit.*

La Force demanda du temps, pour penser à une si importante affaire, avant que d'en dire son avis : mais d'Aubigné, prenant la parole, dit que la chose pressoit, & que le succès dépendoit de la promptitude ; qu'il voyoit à la cour & à l'armée deux sortes de gens, les uns résolus à suivre le roi, & à soûtenir son droit incontestable à la couronne, & les autres que le prétexte de la religion rendoit douteux & incertains ; qu'il ne falloit pas laisser à ceux-ci le temps de déliberer ; que le roi étoit assûré de ses propres troupes ; que le maréchal de Biron & plusieurs autres des principaux chefs, à l'exemple de ce ma-

Bon conseil de d'Aubigné.

1589. réchal étoit tout à lui ; qu'il devoit appeller sans tarder le maréchal, dont le crédit étoit grand dans l'armée ; lui demander comme une marque de sa sincere affection qu'il n'oublieroit jamais, d'aller incessamment trouver les Suisses, & de leur persuader de donner l'exemple aux autres troupes, en le reconnoissant pour roi de France ; qu'il falloit se servir de Givri pour engager la noblesse de l'Isle de France & de la Brie à en faire de même, & donner la même commission à d'Humieres pour la noblesse de Picardie. Que le duc d'Epernon ne s'étant pas encore déclaré, c'étoit un signe qu'au moins il balançoit encore, & que les chefs de la ligue étant ses mortels ennemis, il y avoit tout lieu de croire que son intérêt le feroit tourner vers le parti qui lui conviendroit le mieux ; qu'à en juger selon les regles de la prudence, il n'y en avoit point de plus avantageux à prendre, que de se donner à son légitime souverain ; qu'en un mot dans la situation où Sa Majesté se trouvoit, sa vigueur, sa fermeté, sa résolution donneroient le branle aux affaires, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre.

Le roi comprit la solidité de cet avis. Il fit appeller sur le champ le maréchal de Biron, & lui dit, en l'embrassant : *C'est à cette heure qu'il faut que vous mettiez la main droite à ma couronne ; ni mon humeur ni la vôtre ne veulent pas que je vous anime par discours pour commencer nos affaires, je vous prie en pensant à ce qui se présente sur nos bras, aller tirer le serment des Suisses, comme vous entendez qu'il faut, & puis me venir servir de pere & d'ami contre ces gens qui n'aiment ni vous ni moi.*

Il engage les Suisses à demeurer attachés à son parti.

Thuanus, l. 95.

Le maréchal lui répondit en peu de mots : *Sire, c'est à ce coup que vous connoîtrez les gens de bien, nous parlerons du reste à loisir. Je ne vais point essayer, mais vous querir ce que vous demandez* : & dans l'instant il partit pour aller au quartier des Suisses (*a*). Il y trouva les choses encore plus aisées qu'il ne se l'étoit promis, & cela par la diligence & par l'adresse du sieur de Sanci, qui connois-

(*a*) Monsieur de Sanci dans un discours rapporté dans le 3. vol. des Mémoires d'état, dit que ce ne fut pas M. de Biron, mais monsieur de Guitri qui fut envoyé aux Suisses. *Voyez les observations.*

sant

fant l'importance de l'affaire, étoit allé trouver les Suiffes, 1589.
fans attendre les ordres du roi ; & après avoir répondu aux difficultés que quelques uns des principaux officiers lui firent, fur ce qu'ils n'avoient point les ordres de leurs fupérieurs, & qu'ils ignoroient leurs intentions, les fit confentir à demeurer deux mois dans l'armée du roi, à ne lui point demander leur paye, qu'il n'étoit pas encore en état de leur fournir, & à envoyer quelques-uns d'entr'eux à leurs maîtres, pour leur rendre compte des raifons pour lefquelles ils étoient demeurés au fervice du roi.

Ceux du parti contraire lui propofent de fe faire catholique.

D'Aubigné, t. 3. l. 2. c. 24.

Cependant ceux de l'autre parti, favoir les fieurs d'O, de Manou, d'Entragues, Château-vieux, Dampierre & plufieurs autres, après avoir déliberé avec le duc de Longueville qu'ils mirent à leur tête, vinrent trouver le roi; d'O portant la parole, lui fit un affez long difcours, dont le précis fut, que pour entrer en poffeffion du royaume, qui lui étoit acquis par le droit de la naiffance, il n'avoit qu'un moyen certain, & que c'étoit de promettre de fe faire catholique ; que dès qu'il auroit fait cette démarche, il verroit les princes de fon fang, la nobleffe de France, les pairs, les officiers de la couronne, les parlemens accourir pour lui rendre leurs hommages : mais qu'il devoit être perfuadé que la plûpart des feigneurs & gentilshommes catholiques fe perceroient plutôt eux-mêmes de leur épée, que de s'en fervir pour la deftruction de l'ancienne religion. Qu'on ne prétendoit pas qu'il chaffât de fa cour, & de fon armée ceux qui l'avoient jufqu'alors fervi : mais feulement qu'il ne les mît pas en pouvoir de perdre ceux contre lefquels leur haine avoit paru jufques-là fi violente : qu'au refte fi les huguenots fortoient des bornes de la modération, Sa Majefté ne feroit pas plutôt réconciliée avec tout fon royaume, qu'elle feroit en état de les contenir dans le devoir.

Embarras du roi & fa réponfe à cette propofition.

On remarqua que durant ce difcours, le roi avoit changé de couleur plus d'une fois, foit que la colere, ou la crainte, ou l'embarras en fuffent la caufe : mais s'étant remis, il leur répondit avec fermeté qu'il étoit furpris de voir leurs larmes pour la mort de leur roi taries au bout de trois

1589. heures, & qu'ils pensassent déja non seulement à autre chose qu'à venger le parricide qui venoit d'être commis, mais même à faire dissiper une armée de trente mille hommes, pour le laisser impuni; qu'il ne trouvoit pas moins étrange qu'on voulût, pour ainsi dire, le prendre à la gorge, & le contraindre sur le champ à changer brusquement de religion; qu'ils n'y avoient pas assez pensé, & qu'il en appelloit à eux-mêmes, quand ils y auroient fait plus de réflexion; qu'il ne vouloit point passer dans leur esprit pour un athée, comme il le mériteroit, s'il suivoit le conseil qu'ils lui donnoient; qu'il n'étoit point opiniâtre sur l'article de la religion, mais qu'il attendroit à délibérer là-dessus avec eux, quand il verroit plus de pairs de France & plus d'Officiers de la couronne assemblés, qu'il n'en voyoit actuellement devant lui; qu'enfin ceux d'entre eux qui ne voudroient pas avoir un peu plus de patience, ni lui donner le temps de se reconnoître, pouvoient se retirer librement, aller prendre leur roi des mains de maîtres insolens dont ils seroient bientôt lassés, & qu'il étoit assûré d'avoir pour lui tous les catholiques qui aimeroient leur honneur & leur patrie.

Il reçoit les Suisses à son service.

Dans ce moment Givri entra, & se jettant aux piés du roi, & lui baisant la main, lui dit tout haut en style de cavalier. *Sire, je viens de voir la fleur de votre brave noblesse qui se réserve à pleurer son roi mort, quand elle l'aura vengé : elle attend vos commandemens, vous êtes le roi des braves, & vous ne serez abandonné que des poltrons.* En même-temps on vint avertir le roi que les Suisses approchoient, ce qui le délivra de la fatigue des repliques & des remontrances. Il alla au-devant deux, & le maréchal de Biron accompagné de Guitri, de Sanci, de Châtillon, de la Noue & plusieurs autres seigneurs, lui présenta les colonels & les capitaines Suisses avec le serment qu'ils avoient fait par écrit de ne point quitter l'armée.

Thuanus, *loc. cit.*

La maniere dont il les reçut, les charma. *Je vous dois,* leur dit-il, *le salut de mon royaume & le mien, & je n'oublierai jamais le grand service que vous me rendez.* Il embrassa Sanci, & fit au maréchal de Biron & aux autres de très-grandes caresses.

Cette déclaration des Suisses & de tant de noblesse catholique ébranla plusieurs de ceux dont j'ai parlé, qui étoient venus haranguer le roi avec le duc de Longueville. Il se tint entr'eux plusieurs assemblées, d'où ceux du parti du roi n'étoient point exclus, lorsqu'ils vouloient y assister. 1589.

Tous convenoient qu'il ne falloit rien précipiter en une affaire de cette importance, au préjudice du roi de Navarre, car c'est ainsi que plusieurs l'appelloient encore : mais quelques uns proposoient de ne le point reconnoître pour roi de France, que dans une assemblée des états. D'autres ajoûtoient que jusqu'à ce que les états fussent assemblés, il falloit, pour ne point trop préjudicier à son droit, lui obéir comme au chef de l'armée ; & lui donner le titre de capitaine général : & c'étoit-là le sentiment de monsieur de Biron, qui par des vûes un peu intéressées vouloit tenir le roi encore quelque-temps dans l'incertitude & dans la dépendance des seigneurs : les autres & la plûpart concluoient à le reconnoître pour roi sans délai, afin d'empêcher qu'il ne se formât de nouvelles factions dans le royaume pendant un interregne.

Discours de M. de Sanci au vol. 1. des Mémoires d'état.

A quelles conditions il fut reconnu pour roi de France.

Cet avis l'emporta. Il fut conclu qu'on reconnoîtroit le roi de Navarre pour roi de France, & qu'on lui feroit serment de fidélité, à certaines conditions néanmoins qu'on lui proposeroit.

Ces conditions furent, qu'il promettroit, sur sa parole de roi, de maintenir la religion catholique, apostolique & Romaine dans le royaume, sans rien changer ni innover à cet égard ; de ne conferer les bénefices & les dignités ecclésiastiques qu'à des catholiques ; de mettre en exécution l'offre qu'il avoit faite plusieurs fois de s'en rapporter, sur l'article de sa religion, à un concile général ou nationnal, qui seroit assemblé, s'il étoit possible, dans six mois ; qu'il n'y auroit plus dans le royaume d'exercice public d'aucune autre religion que de la catholique, hormis dans les endroits dont les huguenots étoient en possession, ainsi qu'on en étoit convenu dans le dernier traité du mois d'Avril passé entre lui & le feu roi, & cela jusqu'à ce qu'il en eût été autrement convenu dans les états qu'on assem-

1589. bleroit dans six mois, ou par quelque autre édit de pacification, qui se feroit dans cet intervalle. Que dans les villes ou châteaux qui seroient pris sur les ennemis, on mettroit des commandans catholiques, sans préjudice de quelques exceptions marquées dans le traité d'Avril. Que les charges, dignités, gouvernemens des villes ne seroient conférés qu'à des catholiques, sauve la susdite restriction. Qu'il conserveroit aux princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, aux gentilshommes & aux autres sujets fideles, leurs dignités, priviléges, prérogatives, libertés; & auroit égard aux services des ministres qui avoient fidelement servi le feu roi; qu'il procureroit par toute sorte de moyens le châtiment exemplaire de ceux qui avoient eu part au détestable parricide commis en la personne de ce prince, & qu'enfin il permettroit qu'on députât au pape, pour lui rendre compte des raisons qu'on avoit eues de se comporter en cette affaire de la maniere qu'on l'avoit fait.

Noms des seigneurs qui les souscrivirent avec le roi.

Cet écrit ayant été présenté au roi le quatrieme d'Août, il l'agréa, & le signa. Le parlement de Tours l'enregistra huit jours après, & on le publia ensuite dans tout le royaume. Dès que le roi y eut mis son seing, il fut souscrit par François de Bourbon prince de Conti, François de Bourbon duc de Montpensier, Henri d'Orléans duc de Longueville, François de Luxembourg duc de Pinei, Louis de Rohan duc de Montbason, Armand de Biron & Jean d'Aumont maréchaux de France, Joachim de Dinteville lieutenant de roi de Champagne, Nicolas d'Angennes, Louis d'Angennes, Joachim de Château-vieux, Charles de Balsac-Clermont, Jean d'O, & de Manou, (ces trois derniers étoient capitaines des gardes) François du Plessis de Richelieu grand prevôt de l'hôtel, Charles de Martel, François de Martel, Renti, Gilbert d'Escures, & par plusieurs autres.

Il reçoit leur serment de fidelité.

Ils firent ensuite serment de fidelité au roi en leur nom, & au nom de toutes les troupes. Ainsi Henri roi de Navarre fut proclamé publiquement & solennellement roi de France quatrieme de son nom. Il étoit alors dans sa trente-sixieme année, étant né au château de Pau capitale de Bearn l'an 1553. le treizieme de Décembre.

Quelques ſeigneurs refuſerent de ſouſcrire l'écrit dont je viens de parler, non pas que la plûpart ne conſentiſſent à reconnoître Henri pour leur roi légitime, mais ſur la difficulté qu'ils eurent touchant le rang de la ſignature. 1589.

Le duc d'Epernon entre autres refuſe de le faire.

Le duc d'Epernon fut de ce nombre, prétendant en qualité de duc ſigner avant les maréchaux de Biron & d'Aumont : ceux-ci ſoûtenoient au contraire, qu'ayant le commandement de l'armée, & la ſignature ſe faiſant dans le camp, ils devoient ſigner immédiatement après les princes, & la choſe fut décidée en leur faveur. Mais ſoit que le duc prît ce prétexte pour ſe diſpenſer de ſigner, ſoit qu'il crût que ſon rang y fût veritablement intéreſſé, il avoit d'autres raiſons de ne prendre que le moins qu'il pourroit d'engagement avec le roi, ſauf à voir dans la ſuite comme les choſes tourneroient.

Hiſtoire du duc d'Epernon, l. 3.

Il étoit convaincu que ce prince ne l'aimoit pas, & qu'on l'avoit fort prevenu contre lui. Il avoit ſû qu'on avoit voulu lui perſuader qu'au ſiége de Gergeau, il l'avoit mené exprès tout déſarmé qu'il étoit, en un endroit où les mouſquetades pleuvoient de toutes parts, & où en effet deux gentilshommes furent tués à ſes côtés, & cela à deſſein de le faire tuer lui-même.

Une autre choſe étoit arrivée au ſiege d'Eſtampes. Le duc avoit mis une garde aux portes de l'égliſe, pour empêcher qu'on ne la pillât. Quelques ſoldats du roi de Navarre ne laiſſerent pas d'y entrer par force, & le duc étant accouru pour arrêter ce deſordre, tua de ſa propre main un des gardes du roi de Navarre, de quoi ce prince fut fort irrité, & en fit de grandes plaintes au roi.

Et prend le parti de ſe retirer.

A quoi il faut ajouter, & ce fut peut-être la principale raiſon qui lui fit prendre le parti de ſe retirer de l'armée, qu'étant colonel général de l'infanterie Françoiſe, & le comte de Châtillon ayant ce même emploi dans les troupes huguenotes, il apprehenda que ce ſeigneur ne refuſât de lui obéir, & qu'étant fort en faveur, il ne l'emportât ſur lui dans cette conteſtation.

Quoi qu'il en ſoit, le duc d'Epernon, de toutes ces raiſons de ſa retraite, n'allégua gueres à ſes amis (*a*), que celle

(*a*) Le roi le fit prier de reſter par meſſieurs de Bellegarde & de Roquelaure. *Mém. de Sully*, *t.* 2.

1589.

Lettre de du Plessis Mornai au roi, du premier Septembre 1589.

de la mauvaise disposition du roi à son égard: c'est ainsi qu'il en parla à la duchesse d'Angoulême, qui fit tout son possible pour l'empêcher de s'en aller à son gouvernement: mais celle qu'il disoit publiquement, étoit que la religion catholique ne se trouvoit point en assûrance par la promesse que le roi avoit faite de se faire instruire dans six mois; que la prise de Paris seroit la fin de la guerre; qu'après cela le roi seroit détourné par les seigneurs & par les ministres huguenots de penser à sa conversion, & que la religion calviniste étant devenue la dominante, ç'en étoit fait de la catholique.

Histoire du duc d'Epernon, l. 3.

Ainsi, quelques jours après, ayant fait partir les troupes qu'il avoit amenées de Xaintonge & d'Angoumois, au nombre de six mille hommes de pié & de douze cents chevaux, qui, bien que beaucoup diminuées, étoient encore nombreuses, & faisoient une bonne partie de l'armée, il alla prendre congé du roi.

Entrevûe qu'il eut auparavant avec le roi.

Ce prince le voyant, s'avança vers lui, & lui dit fort ému, & en frappant de sa canne contre le carreau. *Et bien, monsieur d'Epernon, vous n'avez pas voulu signer l'écrit qui a été signé sans difficulté de la plûpart des personnes de condition qui sont dans mon armée, qui ne sont pas moins bons catholiques que vous? Ne me reconnoissez-vous pas aussi-bien qu'eux pour votre roi?*

A quoi le duc répondit, *Qu'il étoit son très-humble sujet & serviteur; qu'il n'y avoit personne dans le royaume qui eût desiré plus ardemment que lui de le voir sur le throne, si le roi son maître venoit à lui manquer; qu'il ne feroit jamais rien contre son service, qu'il aimeroit mieux mourir, que d'en avoir formé la pensée: mais qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté de l'excuser, si étant d'une religion différente de la sienne, il ne pouvoit demeurer auprès de sa personne, ne croyant pas le pouvoir faire sans blesser sa conscience.*

Dans ce moment quelques seigneurs nouvellement arrivés de province étant survenus, & le roi ayant été à eux pour les embrasser, le duc se retira, & partit pour suivre ses troupes, & s'en aller en Angoumois.

Sa retraite désa-

Cette résolution du duc d'Epernon fut très-dommagea-

1589.

ble aux affaires du roi. Son exemple fut suivi par plusieurs autres gentilshommes & seigneurs, dont quelques-uns se jetterent dans le parti de la ligue, alléguant pour motif le scrupule de conscience qu'ils avoient sur le danger de la religion catholique. Le plus considérable fut Louis de l'Hôpital sieur de Vitri, qui entra dans Paris, où, tandis que le roi étoit occupé dans son camp à ménager les huguenots & les catholiques, pour n'aliéner ni les uns ni les autres, la rébellion se fortifia plus que jamais.

vantageuse au parti de ce prince.
Thuanus, l. 97.

Nouveaux excès des ligueurs.

La mort de Henri III. y fut regardée par les ligueurs comme un coup du ciel, qui les sauvoit des malheurs dont ils étoient menacés. Ce fut une ample matiere à la fureur des prédicateurs, qui ayant été les organes de la sédition, pour déchirer ce prince & rendre sa personne exécrable durant sa vie, ne l'épargnerent pas davantage après sa mort.

Ils comparerent l'action de Jacques Clément à celle de Judith, lorsqu'elle coupa la tête à Holoferne dans sa tente, & firent son éloge comme d'un véritable martyr, qui avoit répandu son sang pour la religion. On le représenta comme tel dans des images, & on parla même de lui ériger une statue dans l'église de Notre-Dame.

Ambassades du cardinal du Perron, p. 696.

Alors la détestable doctrine du tyrannicide fut mise en vogue dans la faculté de théologie de Paris. Edmond Richer, jeune bachelier, & depuis si fameux par ses dangereux dogmes contre l'église & contre l'état, osa soûtenir quelque temps après en Sorbonne, *que Henri III. comme tyran avoit été justement tué*, & donna dans sa these les plus beaux éloges au scélerat qui avoit commis ce parricide.

Cayet, t. 1.

On publia une histoire de ce qui s'étoit passé à Saint Cloud, dans laquelle on assûroit que cet horrible parricide étoit un ordre du ciel, qui avoit été intimé à Clément par la bouche d'un Ange : elle fut imprimée à Paris & à Lyon par les Imprimeurs de la ligue : un Dominicain (*a*) en étoit l'auteur, & on l'attribua au P. Bourgoin prieur du couvent où Clément demeuroit. Ce soupçon fut principalement fondé sur ce qu'après l'assassinat, ce prieur étant

(*a*) Ce Dominicain se nommoit Guyart. *Voyez le journal, nouvelle édit.*

1589. monté en chaire, parut un de ses plus zelés panegyristes. La mere de ce détestable assassin étant venue à Paris en ce temps-là, eut grande part aux éloges que les prédicateurs faisoient de son fils. La populace couroit au-devant d'elle dans les rues, pour lui faire honneur : c'étoit un empressement extrême pour la voir, & le conseil de l'Union lui fit délivrer une somme d'argent, comme une reconnoissance de ce qu'elle avoit mis au monde celui que Dieu avoit destiné à être leur libérateur.

Chron. nov. t. 1. fol. 258.

Le duc de Mayenne tâche d'en profiter.

Thuanus, l. 97.

Le duc de Mayenne les laissoit faire, regardant leurs emportemens & leurs folies, comme autant de nouveaux engagemens qui les lioient plus fortement à son parti. Il fit sortir de prison plusieurs personnes qu'on y avoit mises le jour que Clément sortit de Paris ; & l'on fut par-là confirmé, dans la pensée que plusieurs avoient eue d'abord, qu'on ne s'en étoit saisi, que pour s'en servir d'ôtages & assûrer la vie de Clément, en cas qu'il n'eût pas été assommé, comme il le fut après avoir fait son coup. Le duc écrivit à toutes les villes de l'Union & à tous les gouverneurs, pour les exhorter à profiter d'un évenement ménagé par la Providence, qui avoit voulu sauver la religion, lorsqu'elle étoit à la veille de sa ruine. Il ajoûtoit que jusques-là ceux qui la défendoient, avoient combattu contre ses ennemis couverts : mais que dans la suite on n'auroit en tête que des hérétiques déclarés ; que le roi d'Espagne zelé protecteur de l'église, dès qu'il sauroit le roi mort, & le péril où étoit la religion, si un prince hérétique montoit sur le throne de France, ne ménageroit plus rien, qu'il soûtiendroit désormais ouvertement la bonne cause, après l'avoir favorisée sous main depuis si long-temps, & qu'il alloit maintenant prodiguer les secours, que des raisons d'état l'avoient empêché de donner du vivant du roi aussi forts & aussi puissans qu'il l'auroit souhaité. Il dépêcha effectivement vers ce prince pour les lui demander, & le conjurer par le zele ardent qu'il avoit toujours eu pour la véritable religion, de le seconder de toutes ses forces, & de toute la grande puissance que Dieu lui avoit mise en main, & d'exécuter le dessein qu'il avoit formé avec tous les

les bons catholiques, d'empêcher l'hérésie de se rendre maîtresse de la France, comme elle avoit fait de l'Angleterre & d'une grande partie de l'Allemagne. 1589.

Déclaration qu'il fait publier dans ce dessein.

Il fit en même-temps publier dans le parlement tant en son nom, comme lieutenant général de l'état, qu'au nom de tout le conseil général de l'Union, une déclaration, où il exhortoit les princes, les seigneurs, les gentilshommes, le clergé, à adorer la main du tout-puissant, par laquelle ils avoient été délivrés d'un persécuteur, qui suivant les pernicieux conseils de ceux dont il étoit gouverné, fomentoit secrettement l'hérésie. Il les exhortoit à renouveller entre les mains des gouverneurs, le serment qu'ils avoient fait de vivre & de mourir dans la religion catholique,& à reconnoître pour roi le cardinal de Bourbon qui par le droit de sa naissance, le roi de Navarre étant exclus de la couronne à cause de son hérésie, étoit leur souverain naturel & légitime. Car ce fut la résolution que sa modération lui fit prendre aussi-tôt après la mort du roi Henri III. sans se laisser éblouïr par les offres que plusieurs des principaux de la ligue lui firent, de l'élever sur le throne, en faisant valoir la prétendue origine de la maison de Lorraine, du sang de Charlemagne; & il rejetta aussi fortement la proposition de quelques autres, de présenter la couronne à Philippe II. roi d'Espagne, pour l'engager à soûtenir la ligue de toute sa puissance.

Mémoires de Villeroi, t. I.

Il prévit bien les inconvéniens de ces deux partis, l'un & l'autre très-dangereux, & qui l'eussent rendu également odieux. Le premier lui auroit infailliblement ôté l'appui du duc de Lorraine, qui supposé le droit prétendu de sa maison à la couronne de France, auroit voulu qu'il tournât à son profit, ou à l'avantage du marquis de Pont son fils, neveu du feu roi par sa mere. Le roi d'Espagne & le duc de Savoye l'auroient aussi certainement abandonné, & au moins lui auroient fait acheter leurs secours par un démembrement de plusieurs parties considérables du royaume, qu'il eût été obligé de leur ceder. Outre qu'il savoit bien qu'un prince étranger ne fut jamais du goût des François, & qu'il n'en eût pas fallu davantage pour faire un dangereux schisme dans la ligue, & pour faire tourner plusieurs seigneurs & plusieurs villes du côté du roi.

1589.

La même raison étoit encore plus forte par rapport au roi d'Espagne, à cause de l'antipathie invétérée des Espagnols & des François : & puis il devoit s'assûrer que si le roi d'Epagne étoit appellé à la couronne de France, ce prince devenu son maître lui ôteroit bientôt toute autorité, & ne lui en laisseroit au plus qu'une purement apparente, & dépendante de ses ministres & de ses généraux d'armée.

Au contraire il demeuroit le maître absolu dans son parti à l'ombre du cardinal, homme foible & prisonnier, à qui la couronne eût effectivement appartenu au défaut de Henri IV. qui en avoit été exclus, & déclaré incapable de la posseder par le pape & au jugement de toute la ligue. Il suivoit en cela le plan dressé par le défunt duc de Guise, confirmé par le feu roi dans le traité de Nemours & dans les états de Blois ; de sorte qu'il demeuroit en possession de sa puissance de lieutenant général de l'état, qui avoit l'apparence d'une puissance légitime, étant fondée sur un reglement des états du royaume, & lui ayant été conferée par le consentement général du conseil de l'Union & de quantité de villes & de provinces. Il ne se pressa pas toutefois de faire proclamer roi le cardinal de Bourbon ; & la cérémonie ne s'en fit que trois mois après.

Le roi tente un accommodement avec lui.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Le roi sachant ce qui se passoit dans Paris, voulut faire une tentative pour un accommodement avec le duc de Mayenne. Le sieur de Villeroy qui avoit été secrétaire d'état jusqu'aux derniers états, s'y étoit retiré, n'ayant pû obtenir du roi de sauvegarde pour sa maison d'Alincourt, où il demeuroit depuis sa disgrace. Ce fut à lui que ce prince s'adressa, & il lui assigna un rendez-vous au bois de Boulogne. Mais le duc de Mayenne, jugeant que le roi ne vouloit entrer en négociation que pour empêcher les catholiques de son armée de se débander, ne voulut pas accorder à Villeroy la permission de sortir de Paris. Il consentit seulement qu'il reçût chez lui une personne que le roi envoyeroit, s'il le jugeoit à propos. Il lui ajoûta qu'il n'avoit nulle haine contre ce prince, ayant été bien informé qu'il n'avoit point approuvé le massacre de ses freres.

1589. lement avec quatre cents chevaux d'élite. Le commandant vint au devant de lui avec toute ſa garniſon; & contre l'ordinaire de la plûpart des autres gouverneurs, qui en ce temps-là vendoient leur ſervice toujours fort cher au parti qu'ils embraſſoient, il dit au roi en l'abordant, qu'il avoit laiſſé la ville & le château vuides de ſoldats, afin que Sa Majeſté y mît telle garniſon qu'elle jugeroit à propos, & qu'il ſe ſoumettoit à lui ſans aucune condition & ſans réſerve.

Cette généroſité charma le roi, qui le remit en poſſeſſion de ſon gouvernement, & l'ayant toujours à côté de lui, entra dans la ville, où il fut reçu avec les acclamations de tout le peuple. Gaſpard Polet ſieur de la Verune gouverneur de la ville & du château de Caën, parent & ami du commandeur, ſuivit ſon exemple. Il envoya faire au roi une pareille ſoumiſſion pour ſa place, & ce prince lui eut l'obligation, de ce qu'après ſon expédition de la baſſe Normandie dont je parlerai bien-tôt, toute cette partie de la province fut tranquille dans la ſuite de la guerre, fort ſoumiſe à ſes ordres, & lui fournit de grands ſecours ſur tout d'argent.

Il fit attaquer Neuf-Châtel à quelques lieues de-là, à la priere des habitans de Dieppe, parce que la garniſon de cette bicoque les incommodoit fort par ſes courſes. François de Montmorenci-du-Halot, le commandeur de Chattes & Guitri y allerent: celui-ci étant tombé ſur ſept cents Payſans, qui s'étoient attroupés pour ſecourir la place ſous les ordres de Châtillon gentilhomme du pays de Caux, les tailla en pieces; & cette défaite fit rendre la ville.

D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 1.

Le roi diſtribue ſes quartiers auprès de Rouen, comme pour en former le ſiége.

Mémoires de la ligue, t 4.

Thuanus, l. 97.

Les Dieppois furent ſi contens de la maniere dont le roi leur fit ce plaiſir, qu'ils s'offrirent à lui donner autant d'hommes & d'argent qu'ils le pourroient, s'il vouloit faire le ſiége de Rouen. Il accepta leur offre, quoiqu'il jugeât la choſe impoſſible avec le peu de troupes qu'il avoit. Il ne laiſſa pas, étant retourné à ſon camp de Darnetal, de faire comme s'il eût eu véritablement le deſſein d'aſſiéger la place. Il commença à diſtribuer les quartiers, & à ſe ſaiſir des poſtes des environs; & le duc d'Aumale & le comte de Briſſac qui étoient dans la ville avec beaucoup de ca-

1589. porter le corps du feu roi (a), & le mit en dépôt dans l'abbaye de saint Corneille, de crainte que le laissant à saint Cloud, les Parisiens n'exerçassent encore sur ce prince mort, la fureur dont ils avoient été animés contre lui pendant sa vie.

La ligue n'avoit point encore de troupes en campagne, & le roi étoit résolu à ne pas laisser les siennes inutiles. Il délibera avant de partir des environs de Paris sur l'usage qu'il en feroit. Son premier dessein avoit été de tourner du côté de la Loire, pour maintenir dans son parti les places de ces quartiers-là, qui étoient demeurées fideles au roi, & de soumettre les autres, afin d'avoir toujours de ce côté-là une retraite assûrée, & de retourner ensuite du côté de Paris. Plusieurs furent de cet avis dans le conseil de guerre: mais Guitri représenta fortement, que dans les conjonctures il falloit avoir beaucoup d'égard à la réputation; qu'en se retirant au-delà de la Loire, cette retraite auroit l'air d'une fuite; que les ligueurs s'en prévaudroient pour entraîner la Normandie dans leur parti; que cette province par sa richesse & par le voisinage de Paris, étoit de la derniere importance pour Sa Majesté; qu'on y trouveroit abondamment de quoi faire subsister l'armée; qu'on pourroit aisément recevoir les secours d'Angleterre, & qu'en se saisissant des places qui sont sur la Seine & sur l'Oise, on incommoderoit beaucoup les Parisiens; que le duc de Montpensier qui étoit gouverneur de la Normandie (b) y avoit des troupes pour fortifier l'armée royale; qu'infailliblement le duc de Mayenne accourroit de ce côté-là avec la sienne, sans songer à reconquérir Pontoise & les autres places fideles des environs de Paris, & qu'il ne manqueroit pas au contraire de les assiéger, si on s'éloignoit si fort au-delà de la Loire.

(a) M. de Perefixe dit que Henri IV. lui fit faire toutes les cérémonies funebres aussi honorablement que la confusion du temps le put permettre, & que n'y pouvant assister lui-même à cause de sa religion, il en commit le soin au duc d'Epernon & au sieur de Bellegarde. Le premier l'accompagna jusqu'à Compiegne, ajoûte M. de Perefixe, puis se retira en Angoumois; ce qui se trouve confirmé dans la vie du duc d'Epernon, où on lit qu'avant que de faire son entiere retraite, il voulut accompagner le corps du roi son bienfaiteur à Compiegne, & qu'ensuite il alla rejoindre ses troupes qui s'acheminoient sur la route de Loches pour gagner l'Angoumois.

(b) Le roi avoit nouvelle que le duc de Montpensier étoit arrivé à Andely avec huit cents gentilshommes & quatre mille hommes de pié.

1589.

De si bonnes raisons déterminerent le roi à prendre la route de la Normandie, avec le peu de troupes qui lui resterent après le partage qu'il en fit au camp de Compiegne : car pour ne pas laisser trop prévaloir la ligue en Picardie & en Champagne, où elle étoit forte, il envoya dans la premiere le duc de Longueville qui en étoit gouverneur, & le maréchal d'Aumont dans l'autre. Il donna permission aux gentilshommes de ces provinces de retourner dans leurs maisons : mais à condition de se rendre promptement aux ordres des deux généraux, dès qu'il en seroit besoin (*a*).

D'où il marche en Normandie.

Le roi ne retint avec lui que mille chevaux, trois mille fantassins François & deux régimens Suisses. Durant son voyage de Saint Cloud à Compiegne, il s'étoit, par le moyen de quelques détachemens, rendu maître de Meulan, de Gisors & de Clermont en Beauvoisis, & le duc de Montpensier, après la défaite des Gautiers, avant que de savoir la mort du feu roi, venant le joindre par le bord de la Seine, s'étoit emparé des deux Andelis. Toutes ces petites places, quoique la plûpart peu fortes, étoient de conséquence, pour assûrer & faciliter la marche de l'armée royale en Normandie.

Elle s'avança jusqu'au Pont Saint-Pierre à cinq lieues de Rouen, où du Rolet gouverneur du Pont de l'Arche, passage important sur la Seine, vint faire la révérence au roi. Ce gouverneur avoit maintenu sa place dans l'obéissance, lorsque Rouen se révolta contre le feu roi, & la soumit à son successeur, qui le confirma dans ce gouvernement. Le roi vint ensuite se camper à Darnetal, Bourg à demi-lieue de la ville de Rouen, qui en fut d'autant plus alarmée, qu'il fit quelques jours après tous les semblans de vouloir en faire le siége : mais son principal dessein étoit de s'assûrer de Dieppe ville considérable, & qui lui étoit de la derniere conséquence à cause de son port, pour recevoir les secours d'Angleterre.

Le gouverneur de Dieppe lui en ouvre les portes.

Le commandeur de Chattes en étoit gouverneur, & avoit promis au roi de lui être fidele. Ce prince y alla seu-

(*a*) *La nécessité fit prendre ce conseil*, dit M. de Sanci, *qui faillit de perdre le roi quelques jours après à Dieppe.*

1589. lement avec quatre cents chevaux d'élite. Le commandant vint au devant de lui avec toute sa garnison; & contre l'ordinaire de la plûpart des autres gouverneurs, qui en ce temps-là vendoient leur service toujours fort cher au parti qu'ils embrassoient, il dit au roi en l'abordant, qu'il avoit laissé la ville & le château vuides de soldats, afin que Sa Majesté y mît telle garnison qu'elle jugeroit à propos, & qu'il se soumettoit à lui sans aucune condition & sans réserve.

Cette générosité charma le roi, qui le remit en possession de son gouvernement, & l'ayant toujours à côté de lui, entra dans la ville, où il fut reçu avec les acclamations de tout le peuple. Gaspard Polet sieur de la Verune gouverneur de la ville & du château de Caën, parent & ami du commandeur, suivit son exemple. Il envoya faire au roi une pareille soumission pour sa place, & ce prince lui eut l'obligation, de ce qu'après son expédition de la basse Normandie dont je parlerai bien-tôt, toute cette partie de la province fut tranquille dans la suite de la guerre, fort soumise à ses ordres, & lui fournit de grands secours sur tout d'argent.

Il fit attaquer Neuf-Châtel à quelques lieues de-là, à la priere des habitans de Dieppe, parce que la garnison de cette bicoque les incommodoit fort par ses courses. François de Montmorenci-du-Halot, le commandeur de Chattes & Guitri y allerent : celui-ci étant tombé sur sept cents Paysans, qui s'étoient attroupés pour secourir la place sous les ordres de Châtillon gentilhomme du pays de Caux, les tailla en pieces; & cette défaite fit rendre la ville.

D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 1.

Le roi distribue ses quartiers auprès de Rouen, comme pour en former le siége.

Mémoires de la ligue, t 4.

Thuanus, l. 97.

Les Dieppois furent si contens de la maniere dont le roi leur fit ce plaisir, qu'ils s'offrirent à lui donner autant d'hommes & d'argent qu'ils le pourroient, s'il vouloit faire le siége de Rouen. Il accepta leur offre, quoiqu'il jugeât la chose impossible avec le peu de troupes qu'il avoit. Il ne laissa pas, étant retourné à son camp de Darnetal, de faire comme s'il eût eu véritablement le dessein d'assiéger la place. Il commença à distribuer les quartiers, & à se saisir des postes des environs; & le duc d'Aumale & le comte de Brissac qui étoient dans la ville avec beaucoup de ca-

valerie, en furent si alarmés, qu'ils envoyerent courriers sur courriers au duc de Mayenne, pour le presser de tout quitter, & de venir empêcher le siége. 1589.

Les troupes de ce duc s'étoient notablement augmentées, depuis le départ du roi de devant Paris, par les renforts qui lui étoient venus de diverses provinces. Le marquis de Pont fils du duc de Lorraine, après la prise de la ville & du château de Jametz, que le sieur de Schelandre soûtint vingt mois entiers pour mademoiselle de Bouillon, vint le joindre avec la meilleure partie de ses troupes. Le duc de Parme lui envoya cinq cents chevaux, & quelque infanterie Walonne. Le duc de Nemours lui amena du Lyonnois un assez bon nombre de cavalerie & d'infanterie; Balagni qui étoit toujours maître de Cambrai lui fournit encore un renfort considérable, & Bassompierre trois cornettes de reîtres. Toutes ces troupes le joignirent partie à Paris, partie en chemin, & avec celles qu'il avoit, lui formerent une armée de plus de trente mille hommes. Il prit sa route par Mante & par Vernon villes de la ligue, & s'avança vers Rouen.

Cayet, t. 1.

Sa feinte réussit, & il se retire vers Dieppe.

Le roi dont l'armée étoit moins forte de plus des trois quarts que celle du duc, ne l'attendit pas, content du succès de sa feinte, dont le but avoit été d'empêcher les ligueurs d'attaquer Pontoise, Senlis & les autres places qui tenoient pour lui aux environs de Paris. Il décampa pour se retirer vers Dieppe: il envoya ordre au maréchal d'Aumont & au duc de Longueville de rassembler leurs troupes & de le venir joindre, & il prit, en chemin faisant, la ville d'Eu, où le sieur de Lannoi commandoit.

D'Aubigné, *loc. cit.*

Le duc le suivit non pas par le droit chemin, mais en tirant vers la Picardie par Gournai petite ville qui s'étoit rendue au duc de Longueville, & qui n'étoit pas en état de résister à l'armée des ligués (*a*). Il la reprit aussi-bien que la ville d'Eu & Neufchatel.

Ce duc qui savoit bien que le roi n'avoit pas sept mille

(*a*) Gournai fut emportée d'assaut malgré la vigoureuse résistance d'Adrien de Cossard Despiés, maréchal de camp, qui en étoit gouverneur pour le roi. Il trouva moyen de se sauver avec une partie de sa garnison dans son château de Lodencourt, distant d'un quart de lieue de Gournai, & il rejoignit ensuite l'armée du roi. *Mém. manuscrit.*

1589. hommes, parce que le maréchal d'Aumont & le duc de Longueville n'avoient pu encore le joindre, ne se proposoit pas moins que d'obliger ce prince à se sauver en Angleterre, & de lui faire ainsi quitter la partie; ou s'il osoit l'attendre, il s'assûroit de le prendre vif ou mort. On en doutoit si peu à Paris, qu'il y en eut qui retinrent des fenêtres à la rue Saint Antoine, pour voir le triomphe du duc de Mayenne amenant le Bearnois captif à la Bastille, car c'est le nom que les ligueurs de Paris donnoient au roi.

Mémoires du duc d'Angoulême.

Il est certain que ce prince ne se trouva jamais dans un plus grand péril de perdre la vie ou sa couronne : mais accoûtumé depuis long-temps à mépriser les plus grands dangers, ou à en sortir plus glorieux par sa valeur & par son habileté dans la guerre, il prit toutes les précautions possibles pour se tirer de celui-là.

Il ne crut pas qu'il fût de sa gloire de s'enfermer dans Dieppe, & de s'y laisser assiéger, ni de sa prudence d'aller au devant du duc de Mayenne, pour le combattre en rase campagne avec des forces si inégales. Il prit le parti de se retrancher dans un camp avantageux par sa situation, d'où il se pût conserver la communication de Dieppe, & suppléer par ce moyen à son peu de force, si les ennemis venoient l'y attaquer.

Il se retranche au village d'Arques contre le duc de Mayenne qui le poursuivoit.

Situation du camp du roi.

Mémoires du duc d'Angoulême.

Environ à une lieue & demie de Dieppe est un village nommé Arques, qui n'étoit fermé que de palissades, & qui est situé au pié d'un côteau, sur lequel est le château flanqué de tours. Mais il n'y avoit point d'autres fortifications au dehors, qu'une grosse masse de terre dont étoit couverte la porte du côté de la vallée qui va à Dieppe.

En venant de cette ville au village, on trouve la petite riviere de Bethune, appellée aussi la riviere d'Arques, parce qu'elle y passe; elle a son embouchure dans la mer à Dieppe. Mais pour se faire une idée plus nette & plus distincte du champ de bataille que je vais décrire, il vaut mieux le regarder du village d'Arques en se tournant vers le village de Martin-Eglise par où les ligueurs arriverent, pour attaquer ce camp. Dans cette situation le roi avoit derriere lui & à sa gauche la riviere de Bethune; marchant

1589.

de cette riviere sur la main droite, on rencontre un ruisseau fort profond qui s'y jette à la tête d'une chaussée, & qui passe par le village de Martin-Eglise éloigné d'un grand quart de lieue de celui d'Arques ; devant le ruisseau à gauche est un marécage de cent pas. Tournant encore à droite on voit une colline, entre laquelle & le ruisseau étoit un chemin ou espace pour cinquante chevaux de front : le sommet de la colline étoit embarrassé d'arbres & de buissons ; de sorte que ni cavalerie ni infanterie n'y pouvoient passer sans se mettre en désordre ; ce chemin du côté d'Arques aboutit à une Maladrerie, qui est entre le ruisseau & la colline couverte, où commence la forêt d'Arques. Ce fut dans le terrein qui est entre le ruisseau & la colline, & depuis la colline jusques à Arques, que le roi posta sa petite armée, ayant derriere lui la chaussée, le village & le château d'Arques. Il fit un retranchement depuis la Maladrerie jusqu'à la colline qui n'étoit flanquée que de la chapelle de la Maladrerie, le reste de la courtine étant tout droit. Le fossé du retranchement n'avoit que dix pas de largeur & huit de profondeur ; & il fit vers le milieu une plate forme, pour y placer quelques pieces de canon. Il mit derriere le retranchement le régiment de Brigneux, & dans la Chapelle de la Maladrerie & le fossé, ce qu'il avoit de Lansquenets.

Entre la Chapelle & Arques il y a une plaine qui a de longueur cinq à six cens pas ; elle étoit séparée par un grand chemin bordé de deux hayes d'épines. A la droite jusqu'à la colline sont des terres labourables, & à la gauche une prairie, jusqu'à la riviere de Bethune.

A la tête de la chaussée, le roi fit faire un second retranchement sur la droite depuis la haye jusqu'à la colline. Il étoit composé d'une courtine flanquée de deux demi-bastions, où il mit huit pieces d'artillerie : la garde de ce poste fut donnée au régiment de Soleure & aux compagnies de Balthazar ; & le régiment de Galati occupa tout le terrein de la prairie & le chemin qui alloit à la chaussée.

Ce retranchement & les avenues du camp étoient défendues par le canon du château d'Arques. Auprès de ce village, il y avoit un vallon, où la cavalerie étoit com-

1589. modément rangée à couvert du canon des ennemis, en quelque endroit qu'ils le plaçassent; & elle pouvoit venir de-là au secours de l'infanterie postée dans les retranchemens.

La lenteur ordinaire du duc de Mayenne laissa au roi le moyen de se fortifier de la sorte : car s'il eût fait plus de diligence pour venir à Dieppe, le roi n'auroit point eu d'autre parti à prendre, que de s'y jetter pour la défendre comme sa derniere ressource ; & après un long siége dont le duc seroit venu à bout selon toutes les apparences, il auroit été contraint de passer en Angleterre.

Le duc de Mayenne assiége Dieppe.

Le duc comptoit tellement sur le nombre de ses troupes, qu'il résolut d'attaquer Dieppe, nonobstant le voisinage de celles du roi, à qui il étoit de la derniere conséquence de conserver cette Place, & qui étoit déterminé à plutôt abandonner son camp, que de la laisser prendre, d'autant qu'après l'avoir perdue, il eût été enfermé de toutes parts : mais il espera sauver l'une sans quitter l'autre.

Dès qu'il eut entrevû le dessein du duc, il laissa au maréchal de Biron le soin du camp d'Arques, & vint à Dieppe pour donner ordre à la défense de cette place. Elle étoit fort foible du côté du fauxbourg appellé le Polet, dont la conservation étoit néanmoins très-importante, parce qu'il y a une hauteur qui domine la ville & le Port. Il fit pallissader & barricader les avenues du fauxbourg, fortifier un moulin, renfermer dans les retranchemens qu'il y fit quelques chemins creux qui en étoient proche ; & par la diligence & le zele des habitans qui y travaillerent nuit & jour, sans en excepter les femmes & les enfans, ce poste fut mis en état de défense. Il y laissa le comte de Châtillon avec la plûpart de l'infanterie Françoise dont il étoit colonel général. Ce seigneur avoit donné déja tant de preuves de sa valeur & de son expérience, qu'il n'y avoit personne dans l'armée, sur qui le roi pût se reposer avec plus de confiance.

Le treizieme de Septembre, le roi envoya la nuit le jeune comte d'Auvergne avec cent chevaux, pour prendre langue des ennemis, & le fit accompagner par les sieurs de Rambure & de Mignonville. Ils arriverent à la pointe du

jour à une lieue d'Eu, où un ſoldat Bearnois nommé Guerre ayant été détaché avec ſix chevaux vers un village prochain, rapporta qu'à en juger par la fumée qu'il avoit vûe, quelques compagnies de ligueurs y étoient logées. Sur cet avis monſieur de Rambure y alla lui-même, & donna ſur un quartier de trente cavaliers, qui n'avoient point de ſentinelles, & les enleva ſans tirer l'épée. On apprit par eux que l'armée ſéjourneroit encore le lendemain quartorzieme du mois aux environs d'Eu, & que le jour ſuivant elle iroit attaquer le Polet. 1589.

Le roi eut encore la confirmation du décampement des ennemis pour le quinzieme, & de leur deſſein d'attaquer le Polet; ce qui l'obligea d'y retourner, afin de hâter les travaux, & d'avertir les troupes de ſe tenir ſur leurs gardes.

Mémoires du duc d'Angoulême.

En effet le duc de Mayenne décampa ce jour-là, & fit marcher ſon armée en deux corps vers Dieppe. Il commandoit lui-même la droite, & le duc de Nemours la gauche. Ils deſcendirent vers Martin-Egliſe, & y logerent quelque cavalerie & quelque infanterie.

Un corps de ſes troupes eſt battu par un détachement de celles du roi.

Le maréchal de Biron voyant les ennemis ſi proche, rangea ſes troupes dans ſes retranchemens, & fortifia ſes gardes avancées. Il envoya le comte d'Auvergne juſques ſur une éminence au deſſus de Martin-Egliſe avec la compagnie d'ordonnance du roi & celle de Lorge en deux eſcadrons commandés par Rambure : il fit un détachement de deux cents hommes d'Infanterie du régiment de Brigneux ſous Marcilli, qui en étoit premier capitaine ; trente de ces fantaſſins s'avancerent avec un ſergent à leur tête, ſoûtenu de cinquante ſous un lieutenant ; le reſte demeura entre les deux eſcadrons.

Peu de temps après monſieur de Sagone ſortit avec cent chevaux du village, s'étant fait préceder de cent arquebuſiers, dont il en fit marcher trente devant, pour entretenir l'eſcarmouche, à deſſein de fondre ſur la troupe de l'infanterie royale, qui s'étoit avancée vers le village. Dans cette eſcarmouche, Gié ſecond fils de monſieur d'Entragues, pourſuivant un cavalier qu'il avoit bleſſé d'un coup de piſtolet, tomba ſous ſon cheval qui avoit été tué d'une arquebuſade ; quelques ennemis ſe détacherent pour le

1589. prendre : mais il fut secouru par le lieutenant d'infanterie dont j'ai parlé.

Sagone dans le moment tourna bride de ce côté-là avec son escadron, pour attaquer cette infanterie. Le maréchal de Biron qui s'étoit avancé avec cent cavaliers, tous gens de qualité ou volontaires, s'approcha du comte d'Auvergne à qui il avoit promis de lui faire acquerir de l'honneur ce jour-là, & lui cria de charger; il partit de la main avec son escadron, enfonça Sagone, le rompit, & entrant pêle-mêle dans le village, mit en fuite tout ce qui y étoit. Le maréchal le suivit, & s'étant arrêté à l'entrée du village, fit donner le signal de la retraite.

Les ennemis, dans cette déroute, perdirent plus de trois cents hommes, & dix-sept officiers : cinq capitaines furent faits prisonniers, & de ce nombre fut la Monesliere, depuis plus connu sous le nom de du Terrail. Du côté du comte d'Auvergne, il n'y eut pas un soldat tué, mais seulement trois blessés. Les capitaines Puivinel & Courboson y eurent chacun leur cheval tué sous eux. Le village fut gardé jusqu'à la nuit, & le maréchal en ayant retiré ses troupes, les ennemis y en renvoyerent des leurs.

Tandis que cela se passoit à Martin-Eglise, le duc de Mayenne fit un détachement pour forcer le Polet. Mais le comte de Châtillon fit une partie du chemin, & sortit de ses retranchemens, sans avancer néanmoins hors de la portée du canon, dont plusieurs pieces tiroient sur les ennemis. Il y eut une longue escarmouche tant d'infanterie que de cavalerie : mais les ligueurs ne purent jamais gagner un pouce de terrein. L'escarmouche fut terminée par la nuit, pendant laquelle deux corps de cavalerie s'étant rencontrés, ils se chargerent. Celui de la ligue fut défait, & y perdit près de deux cents cavaliers.

La vigoureuse résistance des troupes du roi fit perdre au duc de Mayenne l'espérance de forcer le Polet, qu'il s'étoit promis d'emporter d'emblée. Il passa la nuit avec autant d'incommodité que d'inquiétude, & se détermina à tenter l'attaque du camp d'Arques.

Il revint le lendemain à Martin-Eglise avec toutes ses troupes, & y demeura cinq jours sans rien entreprendre,

excepté qu'ayant voulu faire passer la riviere de Bethune à quelques bataillons, ils furent répoussés avec perte d'un capitaine & de soixante soldats. Cette inaction du duc permit au roi de fortifier cet endroit-là même, & de perfectionner ses autres retranchemens. 1589.

Le mercredi, veille de saint Matthieu, le roi apprit par un prisonnier, que le duc de Mayenne devoit l'attaquer le lendemain. Il passa la nuit à la tête de sa premiere garde composée des compagnies de la Force, de Baqueville, & du jeune Larchant; & eut avis dès la nuit même par une vedete, qu'il y avoit déja de l'infanterie avancée en deçà de Martin-Eglise, & qu'à en juger par le nombre des meches, il y avoit plus d'un régiment. Sur cet avis le maréchal de Biron fit prendre les armes à toutes les troupes. Chacun se rangea à son poste, & la cavalerie marcha au lieu qu'on lui avoit destiné sur la gauche vers Arques. *Disposition à un combat général.*

Le jour commençant à paroître, il fit un brouillard si épais, qu'on ne se pouvoit voir de quatre pas. Ce fut un grand avantage pour le duc de Mayenne, & un grand désavantage pour le roi; car le duc, à la faveur de ce brouillard, ayant marché sans sonner ni tambour ni trompette, s'avança fort près des retranchemens, & le canon du château d'Arques qui les soûtenoit, & dominoit sur la campagne, fut alors inutile, parce que ce brouillard empêchoit de voir l'armée ennemie, dont voici l'ordre de bataille, tel qu'il fut trouvé dans la poche du comte de Belin maréchal de camp, quand il fut fait prisonnier.

Elle occupoit tout l'espace entre le ruisseau & la colline, la cavalerie étoit à droite du côté du ruisseau, & l'infanterie à gauche du côté de la colline : l'une & l'autre ayant beaucoup plus de profondeur que de front, à cause que le terrein étoit fort étroit. *Ordre de l'armée ennemie.*

Le premier escadron de cent lanciers étoit conduit par Jean Marc Albanois, maréchal général des logis de la cavalerie de la ligue, le second de trois cents chevaux par Sagone mestre de camp général de la cavalerie soûtenu de quatre cents autres, que Balagni avoit amenés. Le duc de Nemours suivoit Balagni avec une troupe de noblesse & trois cents cavaliers d'élite armés de cuirasses & de pis-

1589. tolets. Monſieur d'Aumale avec la nobleſſe de Picardie de plus de ſix cents chevaux ſoûtenoit le duc de Nemours : derriere lui étoit le marquis du Pont fils aîné du duc de Lorraine : ſuivoit la cavalerie des Pays-Bas. Le duc de Mayenne marchoit après avec un gros de plus de ſept cents chevaux, & derriere lui étoient les reîtres.

La Châtaigneraye avoit la tête de l'infanterie à la gauche de l'eſcadron de Jean Marc. Il y avoit derriere, quinze cents lanſquenets; & ſur la droite le régiment de Tremblecourt : après machoient les régimens de Ponſac, de Bourg, & de Caſteliere ; enſuite les Suiſſes avec quatre canons derriere eux ; & puis les régimens de Walons, & l'infanterie dont meſſieurs d'Aumale & Balagni avoient renforcé cette armée.

Et de l'armée royale.

Pour ce qui eſt de l'armée royale, la cavalerie occupoit tout le terrein depuis la riviere de Bethune juſqu'à la Maladrerie, & l'infanterie garda la même diſpoſition que j'ai dite en faiſant la deſcription des retranchemens.

La charge commence par la cavalerie.

Le combat fut engagé ſur les dix heures du matin ; & nonobſtant l'inégalité du nombre, ce furent les troupes du roi qui le commencerent. Le capitaine Fournier avec ſa compagnie de quarante maîtres chargea l'eſcadron de Jean Marc, & le défit, ce commandant Albanois ayant été tué d'abord.

Le jeune comte d'Auvergne ſuivoit le capitaine Fournier avec les compagnies du roi, de Lorge & de Montgommeri commandées par Rambure ; & ayant apperçu Sagone à la tête de l'eſcadron qui ſoûtenoit celui de l'Albanois, il l'appella pour faire le coup de piſtolet. Ce gentilhomme un des principaux capitaines de la ligue, lui cria en riant, *du foüet, du foüet, petit garçon.* Il vint en même-temps ſur lui, & apparemment voulant le prendre priſonnier plûtôt que de le tuer, donna de ſon épée dans l'épaule droite de ſon cheval, & l'enfonça ſi avant, qu'il eut de la peine à la retirer. Ce qui laiſſa le temps au prince de lui tirer ſon piſtolet, dont il lui caſſa la cuiſſe droite, & le tua. Il ne fut pas plûtôt renverſé du coup, que ſon eſcadron tourna le dos. Le comte d'Auvergne & Rambure le pourſuivirent juſqu'à celui de Balagni, qui ſans les attendre, prit la fuite. Mais le duc de Nemours arrivant avec

1589.

les siens, obligea les victorieux à faire alte; & comme il étoit beaucoup plus fort, & que dans sa troupe, ainsi que je l'ai dit, il avoit beaucoup de noblesse, il les auroit infailliblement taillés en pieces, sans messieurs de la Force, Baqueville & Larchant qui les secoururent. Le premier prenant en flanc l'Escadron du duc, le perça & le renversa sur celui de monsieur d'Aumale, qui fut mis lui-même en désordre. De sorte que le duc de Mayenne fut contraint de venir avec le reste de sa cavalerie, pour remédier à cette déroute. La partie étoit si inégale, que Rambure & le comte d'Auvergne prirent le parti de faire retraite, & de regagner la haie qui joignoit la Maladrerie, pour se rallier sous le feu de l'infanterie royale.

Trahison des lansquenets de la ligue.

Durant ce combat de la cavalerie, l'infanterie ennemie attaquoit le premier retranchement, depuis la Maladrerie jusqu'à la colline. On s'y défendoit avec vigueur, lorsque les lansquenets de la ligue userent d'une trahison qui a peu d'exemples en pareille rencontre. Ils baisserent leurs drapeaux & leurs piques, crierent *vive le roi*, & dirent qu'ils vouloient se ranger au parti de ce prince.

Ceux de la même nation qui défendoient le retranchement, les crurent, & sans autre précaution les reçûrent, & les aiderent à monter : mais ces traîtres ne furent pas plûtôt dans le retranchement, qu'ils tournerent leurs armes contre ceux qui les avoient reçus comme amis : ils en tuerent & en prirent un assez grand nombre. Le comte de Rochefort depuis duc de Montbason, rallia quelques officiers & quelques soldats auprès de lui, & après s'être battu avec toute la valeur possible contre les lansquenets, se démêla & se retira blessé. Un capitaine de ces lansquenets demanda à parler au roi, qui tantôt alloit d'un côté & tantôt de l'autre dans les endroits les plus chauds. Y ayant été conduit, il eut la brutalité de lui demander, s'il ne vouloit pas se rendre au duc de Mayenne, & présentant l'épieu qu'il tenoit, il fit un pas en avant pour le percer : mais il fut saisi, & le roi eut la bonté de défendre qu'on le tuât.

Danger que le roi courut.

Durant ce désordre, le maréchal de Biron fit prendre soixante chevaux au sieur de Richelieu grand prevôt de

1589. l'hôtel, & lui commanda de se ranger le long de la colline; pour empêcher les lansquenets qu'il voyoit maîtres du premier retranchement, de s'emparer de la plaine qui étoit entre celui-ci & le second, qu'on avoit élevé à la tête de la chaussée d'Arques, gardé par les régimens de Soleure & de Balthazar. Richelieu s'acquitta parfaitement de l'ordre qui lui avoit été donné, & par plusieurs charges qu'il fit sur tous ceux des ennemis qui oserent s'avancer dans la plaine, il les empêcha de passer outre. Quelques troupes d'infanterie qui vouloient aller joindre les lansquenets dans le retranchement, furent encore défaites par l'escadron du comte d'Auvergne ; & cet incident qui devoit causer la perte de l'armée du roi, n'eut point d'autre suite.

Sur ces entrefaites la cavalerie ennemie s'étant un peu reconnue, après avoir été d'abord si mal-menée, recommença le combat. Le comte de Thianges, à la tête d'un escadron de deux cents chevaux fondit sur celui du comte d'Auvergne, & le poussa jusques dans le régiment Suisse qui étoit rangé dans la prairie, sur le bord de la Bethune. Galati, qui en étoit colonel, fit voir en cette rencontre la fermeté de la nation; car ayant pris auprès de lui ce jeune prince qui se trouva démonté pour la seconde fois, il arrêta l'escadron de Thianges, & le contraignit à se retirer, après lui avoir tué plus de soixante hommes & un plus grand nombre de chevaux, sans que cette cavalerie eût pû faire breche à son bataillon.

Nouvelles charges de sa cavalerie.

Il se fit encore deux vigoureuses charges de cavalerie par les Royaux. Le duc de Montpensier fit la premiere sur un autre escadron qui s'étoit pareillement avancé jusques sur la Bethune, & qui fut défait. Un gentilhomme du parti de la ligue revêtu d'une casaque de velours ras noir, semée de croix de Lorraine en broderie d'argent, s'y défendit long-temps seul contre messieurs de la Rochefoucaut, de Roquelaure & de Beaupré, & fut enfin tué d'un coup de pistolet par Descures capitaine des gardes du comte d'Auvergne. Son habit, sa grosse taille, une cicatrice qu'on lui trouva à la jambe, quelque ressemblance de visage avec le duc de Mayenne persuaderent que c'étoit le duc lui-même, & le bruit s'en répandit dans l'armée royale : mais ayant

été

été mieux examiné après le combat, & il se trouva que c'étoit Saint-André gentilhomme Provençal & frere du sieur de Vins. 1589.

L'autre charge se fit sur le bord du ruisseau par le comte de Thorigni fils aîné du maréchal de Matignon, & par monsieur de Bellegarde grand écuyer, à la tête de la compagnie du prince de Condé, sur l'escadron du marquis de Pont, qui fut rompu. Une partie se sauva dans le marais, où plusieurs furent noyés, d'autres demeurerent embourbés, le reste se sauva jusqu'aux escadrons des reîtres qui faisoient comme la derniere ligne de la cavalerie de la ligue, & qui paroissant les plus belles troupes de cette armée, semblerent n'y être venus que pour être les spectateurs du combat.

Evenement qui acheva de lui donner la victoire.

Mais ce qui acheva la victoire du roi, fut l'arrivée du comte de Châtillon, qui étant accouru de Dieppe avec cinq cents arquebusiers, attaqua la Maladrerie, dont les ennemis s'étoient saisis après s'être rendus maîtres du premier retranchement, la força, & ayant fait couler deux cents hommes dans le retranchement, en chassa tous les lansquenets. Le roi y fit ramener l'artillerie qu'on en avoit retirée, & apprit au duc de Mayenne par plusieurs décharges qu'on en fit sur ses troupes, que ses lansquenets en avoient été chassés.

Perte des ennemis.

Alors ce duc ne voyant plus d'apparence de réussir dans son entreprise, fit retraite en assez bon ordre, après avoir perdu six cents hommes, & plusieurs braves officiers & gentilshommes dans ce combat, qui ayant commencé à dix heures, finit à onze. Les royaux y firent un assez grand nombre de prisonniers, & entre autres le comte de Belin maréchal de camp, & le colonel de Tremblecourt; le premier fut pris par le sieur de Palcheux gentilhomme ordinaire du roi, & gouverneur de Neuchâtel; & l'autre par Brigneux mestre de camp.

Perte du parti du roi.

L'endroit où le roi perdit le plus de monde, fut au premier retranchement, quand les lansquenets s'en saisirent, & où il y eut environ six-vingts hommes tués ou pris. Le comte de Roussi cadet de monsieur de la Rochefoucaut fut tué d'un coup de lance dans l'œil, & un peu après

1589. lui monsieur de Baqueville brave gentilhomme, d'une très-ancienne Noblesse, & capitaine de cavalerie; quelques-uns de nos historiens le font mestre de camp général de la cavalerie: mais c'étoit alors monsieur de Givri qui avoit cette charge, que le feu roi lui avoit donnée. Toute la noblesse du parti du roi fit des merveilles dans cette occasion. Rambure y fut blessé, & la Roche-Jaquelin aussi d'une mousquetade. Pont-Courlai y eut son cheval tué de cinq coups de lance. Monsieur de la Force en eut trois tués sous lui & deux de blessés. La résistance du colonel Galati dans l'attaque de la prairie, fut regardée comme une des principales causes du salut de l'armée royale. Le maréchal de Biron s'y fit admirer de tous les gens de guerre par sa prévoyance, son activité, sa présence d'esprit dans une rencontre, où la moindre faute eût été capable de tout perdre. Le roi se trouvoit par-tout, sa présence, son exemple, les ordres qu'il donnoit à propos, le maintinrent toujours dans l'avantage qu'il avoit eu dans la premiere attaque; & il n'eut jamais plus besoin de son intrépidité & de son expérience, que dans cette rencontre, pour soûtenir une partie si inégale.

Après la retraite des ennemis, il entra dans Arques, où il fit rendre graces à Dieu de sa victoire: les catholiques chanterent le *Te Deum* d'un côté, & les huguenots leurs Pseaumes de l'autre.

La plûpart de nos historiens parlent d'une maniere fort confuse de cette journée. J'en ai tiré la relation des mémoires du comte d'Auvergne depuis duc d'Angoulême, qui y étoit présent, & y signala beaucoup son courage; & j'ai fait vérifier sur les lieux par un homme entendu, la description qu'il fait du camp du roi, & qui, à peu de chose près, paroît fort exacte.

Stratagème inutile du duc de Mayenne.
Mémoires de la ligue, t. 4.
Cayet, t. 1. &c.

Le duc de Mayenne n'ayant pû réussir à forcer l'armée royale dans ses retranchemens, eut recours au stratagème. Il affecta de décamper à la sourdine la nuit du vingt quatrieme de Septembre, & en apparence avec tant de précipitation, qu'il laissa dans le camp une partie de ses blessés & beaucoup de munitions & de bagages. Son intention étoit de revenir brusquement sur ses pas, & de se poster

entre Dieppe & le camp d'Arques, pour ôter au roi la communication avec cette ville, & ensuite de l'insulter. Mais le roi l'ayant fait suivre par ses coureurs, & deviné son dessein, le rendit inutile par la disposition qu'il fit de ses troupes. 1589.

Il mit le sieur de la Garde mestre de camp dans le château d'Arques avec une partie de son régiment ; il vint se loger avec la plûpart de son armée dans Dieppe & les fauxbourgs, & posta le reste dans les villages, pour faire la communication avec le château d'Arques.

En effet le duc, après une marche de sept lieues, parut de nouveau à la vûe de Dieppe deux jours après. Il y eut plusieurs escarmouches, où les royaux eurent toujours l'avantage ; & enfin le duc de Mayenne ayant demeuré dix jours dans son camp, desesperant de rien faire, & ayant eu avis que le comte de Soissons qui s'étoit sauvé de sa prison de Nantes, le duc de Longueville & le maréchal d'Aumont approchoient avec leurs troupes, pour joindre incessamment celles du roi, & de plus que ce prince venoit de recevoir un renfort de quatre mille Anglois, il décampa pour prendre la route de Picardie.

Le roi, quelques jours après, prit occasion de sa victoire pour faire faire au duc de Mayenne une nouvelle ouverture d'accommodement par l'entremise du comte de Belin son prisonnier : mais elle ne réussit pas mieux que la premiere. Le duc de Mayenne n'osa pas entamer une telle négociation, de peur d'être abandonné de ceux de son parti, dont la vivacité n'avoit pas encore été assez mattée par les miseres de la guerre.

A quoi fut attribué son mauvais succès.

On attribua le mauvais succès de ce duc principalement à deux causes : la premiere que son armée, quoiqu'elle fût de trente mille hommes, & que le roi n'en eût pas plus de six à sept mille, n'étoit composée, pour la plûpart, que de nouvelles levées, & qu'il n'y avoit que très-peu de noblesse & d'habiles officiers. La seconde fut la mauvaise intelligence qui se mit entre lui & le marquis de Pont fils du duc de Lorraine, à qui il ne déféra pas le commandement de l'armée, que ce jeune prince prétendoit avoir, comme étant de la branche aînée de la maison de Lorraine. Ce refus lui fit connoître que l'espérance dont

1589. on l'avoit flatté, de l'élever au throne de France, sur ce qu'il étoit petit-fils du roi Henri II. étoit fort vaine. C'est pourquoi s'étant retiré quelques jours après en Lorraine, il ne revint plus en France pendant tout le temps que la guerre civile dura.

Le décampement du duc fit appréhender au roi, que son dessein ne fût d'aller couper le secours que le comte de Soissons, le duc de Longueville & le maréchal d'Aumont amenoient à l'armée royale. Il fut confirmé dans cette pensée par la route que tint le duc pendant trois jours sans s'éloigner beaucoup. C'est pourquoi ayant eu nouvelle de l'arrivée du comte de Soissons vers la ville d'Eu, il prit quatre ou cinq cents chevaux d'élite, avec lesquels il alla au devant de lui.

S'étant mis à la tête de cette troupe, il côtoya le duc de Mayenne, ayant soin de se camper toûjours avantageusement, à cause de l'inégalité de ses forces. Il prit presque à sa vûe la ville d'Eu, & la ville & le château de Gamache, sans que le duc se mît en devoir de les secourir, & ne s'éloigna point de l'armée ennemie, qu'elle n'eût passé la riviere de Somme. Il revint à Dieppe, où ayant séjourné encore quelques jours, il laissa une partie de ses troupes au duc de Montpensier pour la garde de la Normandie, & les remplaça par les quatre mille Anglois que la reine d'Angleterre lui avoit envoyés. Il partit pour se rapprocher de Paris à deux fins; la premiere, de faire quitter la Picardie au duc de Mayenne, où ce duc profitant de l'absence du duc de Longueville & de la plûpart de la noblesse de la province qui étoit venue joindre le roi, surprit la Fere par une intelligence que le marquis de Menelai y avoit pratiquée; la seconde, de l'attirer à une bataille qu'il souhaitoit passionnément, comme une décision qui termineroit la guerre.

C'est pour cela que, sans se mettre en peine de mettre la Seine entre lui & le duc, pour marcher avec plus de sûreté & de liberté, il ne passa cette riviere qu'à Meulan.

Il arriva le trente & unieme d'Octobre à Bagneux village à une lieue de Paris, & répandit ses troupes dans les villages de Montrouge, de Gentilli, d'Issy, de Vaugirard, & dans les autres aux environs de la ville.

Ce fut alors que les Parisiens connurent que toutes les nouvelles dont on les avoit jusques-là flattés, étoient fausses. Les Seize & les autres émissaires du duc de Mayenne leur avoient fait accroire que le roi avoit été entierement défait à la journée d'Arques, & contraint de s'enfuir en Angleterre. On leur avoit envoyé trois cornettes que les lansquenets avoient prises dans les retranchemens du roi par la trahison dont j'ai parlé : on y en avoit joint quinze autres qu'on avoit faites exprès ; & elles furent toutes portées dans Paris comme en triomphe, & comme une marque indubitable de la plus signalée victoire.

1589.

Surprise qu'il causa aux Parisiens à qui l'on avoit fait accroire toute autre chose.

Mais les bourgeois furent beaucoup plus surpris, lorsqu'ils surent que dès le soir les ordres étoient donnés à l'armée royale, pour insulter le lendemain leurs fauxbourgs.

Les fauxbourgs de leur ville sont insultés par l'armée du roi.

En effet dès la pointe du jour, Fête de la Toussaints, les troupes furent mises en bataille pour donner un assaut général aux fauxbourgs de la partie méridionale de la ville.

Elles étoient partagées en trois. Les quatre mille Anglois, deux régimens de François, & un de Suisses sous les ordres du maréchal de Biron accompagné du baron de Biron son fils, de Guitri & de plusieurs autres seigneurs, prirent leur poste vis-à-vis des fauxbourgs Saint Marceau & Saint Victor. Quatre régimens François, deux de Suisses commandés par le sieur de Damville leur colonel général, & le tout conduit par le maréchal d'Aumont, qui avoit avec lui Bellegarde grand écuyer, & de Rieux maréchal de camp, se rangerent à l'opposite des fauxbourgs Saint Jacques & Saint Michel. Le troisieme corps composé de dix régimens François, du régiment de lansquenets de Théodoric Schomberg, & d'un régiment Suisse ayant à leur tête les sieurs de la Noue & de Châtillon, s'approcherent du fauxbourg Saint Germain.

L'infanterie de tous ces trois corps étoit soûtenue d'une troupe de gentilhommes à pié, de quatre pieces d'artillerie, & de la cavalerie aussi partagée en trois corps ; dont l'un étoit conduit par le roi en personne, l'autre par le comte de Soissons, & le troisieme par le duc de Longueville.

Dès-là pointe du jour, toutes ces troupes, à la faveur d'un

1589. brouillard, s'étant approchées des barricades & des retranchemens, y donnerent d'une telle furie, qu'en moins d'une heure ils furent emportés à toutes les trois attaques; il n'y eut que cent cinquante arquebusiers qui firent ferme dans l'abbaye de Saint Germain, & qui se rendirent la nuit suivante. Les assaillans n'y perdirent presque personne: il y eut sept ou huit cents hommes tués du côté des Parisiens, quatorze enseignes & treize pieces de canon prises. Ils furent si vivement poursuivis, qu'il s'en fallut peu que les vainqueurs n'entrassent pêle-mêle avec les fuyards dans la ville; & si le canon étoit arrivé assez-tôt pour enfoncer les portes qui furent très promptement barricadées, elle étoit forcée.

Lettre du roi au sieur du Plessis-Mornai, du 2 Novembre 1589.

Le sieur de Rosne gouverneur de Paris pour la ligue, qui étoit allé prendre Estampes, & qui étoit revenu en grande hâte sur l'avis de l'approche de l'armée royale, eut besoin de toute sa prudence & de toute sa fermeté pour rassûrer les esprits dans une telle conjoncture, & empêcher l'effet de quelques intelligences que le roi avoit dans Paris. Le duc de Nemours, envoyé par le duc de Mayenne, y entra le jour de la Toussaints, & enfin le duc de Mayenne luimême y arriva le lendemain avec toute son armée, qui le suivit à toutes jambes & à la débandade.

Qui se retire ne pouvant les forcer.

Sa présence rassûra la ville, & celle de son armée en rendit la prise impossible au roi, qui assez content de la diversion qu'il avoit faite en faveur de ceux qui tenoient son parti en Picardie, & d'avoir détrompé les Parisiens sur sa prétendue défaite, retira ses troupes des fauxbourgs, & demeura le lendemain en bataille à la vûe de Paris depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures, pour voir si l'armée de la ligue viendroit l'attaquer. Comme elle ne sortit point, il se retira, & alla camper à Linas proche de Montl'heri, où il l'attendit encore un jour entier, & puis il continua sa marche vers la Loire.

L'épreuve que le duc de Mayenne avoit faite à Arques de la valeur des troupes royales, lui avoit ôté l'envie d'en venir aux mains avec elles: mais pour sauver son honneur & amuser le peuple, il lui fit entendre que la ville avoit beaucoup moins à craindre des ennemis du dehors, que

de ceux du dedans, qu'on appelloit royaux ou politiques. 1589.

Un peu avant l'attaque des fauxbourgs, on avoit trouvé des écrits ſemés dans le Palais & en quelques autres endroits, où étoient déduites les raiſons qui devoient engager le peuple à embraſſer le parti du roi légitime. Blanchet, Rafelin, Renardet & quelques autres bourgeois furent ſoupçonnés d'en être les auteurs, ou de les avoir répandus; ſur quoi on les arrêta. Le roi fit dire aux Pariſiens, que ſi on leur faiſoit aucun mal, il s'en vengeroit ſur un nommé Charpentier du conſeil de l'Union qui étoit entre ſes mains. On ne laiſſa pas de paſſer outre: Blanchet & ſes complices furent pendus, & Charpentier & quelques autres ligueurs pris par l'armée du roi le furent auſſi par repréſailles. Jacques Corbinelli, homme de qualité de Florence, étoit de ceux qui avoient le plus de part à ces ſecrets mouvemens qu'on tâchoit d'exciter dans Paris en faveur du roi: mais il s'échappa.

Intelligence du roi dans cette capitale.

Thuanus, l. 45.

Le préſident Nicolas Potier de Blanc-Meſnil courut grand riſque en cette occaſion. Ce magiſtrat, pour ſa fidélité envers le feu roi, avoit été mis deux fois en priſon par les ſéditieux, & étoit effectivement le chef & l'ame de l'intelligence que le roi regnant avoit dans Paris. Les Seize l'entreprirent, & il lui en auroit coûté la vie, s'il n'avoit trouvé moyen de ſe ſauver. Il ſe retira à Châlons, où le roi le fit préſider à la chambre du parlement qui y avoit été établie. Il étoit d'une conſidérable & ancienne famille de Paris. C'eſt Jacques Potier ſon pere conſeiller au parlement, de qui le chancelier de l'Hôpital fait l'éloge dans une lettre écrite en vers latins à Marguerite reine de Navarre, en diſant qu'il méritoit d'avoir une ſtatue dans le Palais (*a*). Celui dont je parle & Louis ſon cadet furent les tiges de deux branches illuſtres, l'une dans la robe & l'autre dans l'épée, qui nous reſtent encore de cette maiſon (*b*).

Danger qu'y courut le préſident de Blanc-Meſnil.

Le roi, en chemin faiſant, prit Eſtampes, où commandoit le ſieur de Clermont-Lodeve qu'il fit priſonnier de guerre

Eſtampes priſe par le roi.

(*a*) *Dignumque videri in medio ſtatuam cui ponat Curia Templo.*

(*b*) Celle de M. le préſident de Novion, & celle de M. le duc de Gevres.

1589. avec deux meſtres de camp, & qu'il eut la bonté de relâcher ſur leur parole. Il fit raſer le château & traita les habitans avec beaucoup de douceur. Il congédia-là les troupes de Picardie, & les renvoya dans leur province avec le duc de Longueville leur Gouverneur. Givri fut auſſi détaché avec les gentilshommes de Brie ; après quoi ce prince prit le chemin de Tours, où, pendant qu'il étoit en Normandie, il y avoit eu une conſpiration en faveur de la ligue, que l'arrivée du comte de Soiſſons, au ſortir de ſa priſon, avoit fait avorter : mais il s'en fit une nouvelle après ſon départ, & elle auroit pu réuſſir, ſans la fidélité du ſieur de Leſſar, qui la découvrit & en donna avis, nonobſtant le mécontentement qu'il avoit reçu à l'occaſion du gouvernement de Saumur, qu'on lui avoit ôté avant la mort du feu roi, pour le donner à du Pleſſis-Mornai, ſuivant une des conditions du traité de tréve qui ſe fit entre les deux rois.

Autres expéditions de ce prince.

Le roi continuant ſa route par la Beauſſe, prit Janville, place aſſez importante, parce qu'elle coupoit la communication entre Paris & Orleans, & pour ſon château qui étoit aſſez bon.

Bonne nouvelle qu'il reçoit de la part des Suiſſes. Thuanus, l. 97

Etant arrivé à Château-Dun, il y reçut une agréable nouvelle de la bouche des colonels Suiſſes, qui, après la mort du feu roi, avoient été députés à leurs ſupérieurs pour avoir leurs ordres ou de demeurer au ſervice du roi, ou de le quitter. Ils aſſûrerent ce prince que la volonté des cantons étoit d'en uſer avec lui comme avec ſes prédéceſſeurs, de lui fournir des troupes & de renouveller leurs alliances avec Sa Majeſté. Il fit dans le même temps attaquer la ville de Vendôme, qui fut forcée par le comte de Châtillon, & par le baron de Biron.

Il fait ſon entrée à Tours.

Maillé-Benhard qui l'avoit livrée à la ligue du vivant du feu roi, & en étoit demeuré gouverneur, fut puni de mort pour ſa trahiſon. Les petites villes des environs, comme Mont-Richard, Château du Loir & quelques autres, épouvantées de cet exemple, firent peu de réſiſtance ; après quoi le roi fit ſon entrée à Tours le vingt-unieme de Novembre, & donna de bons ordres pour arrêter les courſes des ligueurs, qui s'étoient emparés de pluſieurs poſtes dans cette province, en Anjou & au Maine.

La ville de Tours qui fut toujours depuis fidele au roi, lui

lui fit paroître beaucoup de joie de son arrivée ; & ce fut-là que Jean Mocenigo ambassadeur de Venise, vint au nom de la république le reconnoître pour roi de France, suivant les ordres qui lui en étoient venus, nonobstant les efforts que les ambassadeurs du roi d'Espagne, de l'Empereur, du duc de Savoye & le nonce du pape avoient faits, pour empêcher les sénateurs de prendre une telle résolution. 1589. *Il est reconnu roi de France par la république de Venise.*

Ils ne la prirent qu'après deux jours d'une mûre délibération, où chacun eut la liberté entiere de dire tout ce qu'il voudroit pour & contre. Tous conclurent à le reconnoître, & quelques-uns seulement furent d'avis de ne le pas faire si-tôt, pour ne pas offenser le pape, qui l'avoit excommunié, & déclaré incapable de la couronne à cause de l'hérésie : mais le grand nombre fut pour se déclarer là-dessus sans délai en sa faveur.

Motifs de cette politique des Vénitiens.

Ce fut un avantage, dont ce prince fut redevable à la réputation qu'il s'étoit acquise : car la politique de ce sage sénat en cette occasion roula principalement sur ce principe, qu'il étoit du bien & repos de l'Europe, qu'on y rétablît au plutôt cet équilibre de puissance, qui avoit fait jusqu'alors la sûreté de tant d'autres états ; qu'il falloit pour cela que le royaume de France reprît son ancienne splendeur ; qu'il ne la recouvreroit jamais, s'il étoit démembré, comme il couroit risque de l'être par les divers prétendans à la couronne, par ceux qu'ils appelleroient à leur secours, & même par les seigneurs particuliers François ; qu'il n'y avoit qu'un prince belliqueux comme le roi de Navarre, qui pût prevenir tous ces inconvéniens ; qu'il étoit le seul qui par sa valeur, par sa prudence, par sa modération, vertus dont il avoit donné tant de preuves, pût avec le temps téunir les esprits, & réparer les breches qui avoient été faites à cette monarchie, & que comme, outre cela, il étoit le successeur légitime du feu roi par le droit de la naissance, la justice aussi-bien que l'interêt général de l'Europe demandoit qu'on le reconnût pour roi de France.

Ce fut en conséquence de cette résolution, que la seigneurie envoya ordre à son ambassadeur de complimenter

1589. le roi de sa part sur son avenement à la couronne, de continuer sa fonction auprès de lui, comme il avoit fait à la cour du feu roi, & qu'elle déclara à André Huraut de Maisse ambassadeur de France à Venise, qu'il pouvoit y demeurer & y tenir son rang ordinaire, jusqu'à ce que le nouveau roi lui eût fait entendre ses intentions.

Joie que leur ville en témoigna.
Thuanus, l. 97.

La chose étant devenue publique à Venise, le peuple; je ne sai par quel instinct, en fit paroître une joie toute extraordinaire. On chercha par tout le portrait de ce prince, & s'en étant trouvé un tout poudreux qu'on disoit qui lui ressembloit, on en tira une infinité de copies, dont plusieurs furent affichées dans les places publiques, dans les rues & à l'entrée du palais de Saint-Marc : ce qui chagrina fort le nonce du pape & les ambassadeurs de l'empereur du roi d'Espagne & du duc de Savoye.

Le roi en marqua une très-vive reconnoissance à l'ambassadeur Mocenigo; cette démarche de la république devant porter coup, & servir d'exemple à d'autres états; & le mettant en droit de dire qu'il n'étoit pas reconnu roi seulement par les calvinistes de France, comme on le publioit par-tout, mais encore par un état catholique, qui avoit jugé sans prévention de la justice de sa cause.

Suite des conquêtes du roi.
Mémoires de la ligue, t. 2.
Mémoires de du Plessis-Mornai, t. 2.

Il ne sejourna pas long-temps à Tours, & étant retourné joindre son armée, qu'il avoit laissé campée à Château du Loir, il prit cette place, & alla mettre le siége devant le Mans, où Bois-Dauphin ayant d'abord fait mine de se vouloir bien défendre, ne tint pas long-temps. Lansac fit encore moins de résistance au château de Touvoi, & fut si charmé de la bonté du roi, qu'il passa dans son parti avec la plûpart des gentilshommes qu'il commandoit dans cette place.

Sablé, Beaumont, Laval, Château-Gontier, & quelques autres villes de ces quartiers-là se rendirent. A ces conquêtes contribuerent beaucoup l'exacte discipline que le roi faisoit observer par ses soldats, & le grand soin qu'il avoit d'empêcher le pillage des églises, & les profanations des choses saintes, de traiter avec honneur les ecclésiastiques, de conserver leurs priviléges, & de ne rien innover sur l'article de la religion. Cette conduite causa

bien des murmures contre lui de la part des ministres huguenots, & il fut même proposé par quelques-uns d'entre eux, de faire une assemblée à Saint Jean d'Angely, pour élire un autre protecteur des églises réformées : mais ce prince toujours fort embarrassé à ménager les catholiques & à ne pas offenser les calvinistes, dissipa heureusement par sa prudence tous ces projets.

1589.

Mémoires de du Plessis Mornai, t. I.

Il demeura quelques jours à Laval, où le prince de Dombes vint le trouver avec quantité de gentilshommes de Bretagne, dont quelques-uns s'étant détachés en chemin, s'étoient emparés de Château-Briant. Il lui donna ses ordres pour la Bretagne, & alla faire le siége d'Alençon qui passoit pour une ville forte en ce temps-là. Il la prit par capitulation sur la fin de Décembre, & regarda cette conquête comme importante, parce qu'elle tenoit à celles qu'il avoit déja faites du Vendômois, de la Tourraine, de l'Anjou & du Maine où les ligueurs n'osoient plus paroître. Il ne leur resta dans cette derniere province que la Ferté-Bernard, où le comte de Brissac, en la quittant, laissa une forte garnison. Le roi n'en demeura pas-là, &, sans se donner de relâche, il parcourut avec le même succès la basse Normandie : mais avant que d'entrer dans le détail de ses progrès de l'année suivante, je vais raconter ce qui se passa ailleurs, & commencer par ce qui se fit à Paris.

Artifices de ses ennemis pour le rendre odieux aux Parisiens.

Outre les fausses nouvelles qui s'y publioient au désavantage des armes du roi, les ligueurs n'omettoient nulle sorte d'artifice pour rendre ce prince odieux. Beaucoup de gens avoient été ébranlés par l'écrit qu'il avoit signé immédiatement après la mort de son prédécesseur à la requête des seigneurs de sa cour, où il donnoit toutes les sûretés qu'ils lui avoient demandées pour la religion, & leur promettoit de se faire instruire dans six mois : les ligueurs s'appliquerent à en prevenir l'effet, & à persuader au peuple que ce n'étoit qu'une féinte, & une tromperie, dont il se servoit pour abuser les catholiques.

Pour cela ils supposerent une lettre * écrite, disoient-ils, par ce prince aux Suisses du Canton de Berne, où ils lui faisoient dire que les Cantons ne devoient nullement se

* Rapportée au t. 4. des Mémoires de la ligue.

1589. formaliser de l'écrit qu'il avoit signé ; que c'étoit par l'avis de son conseil, qui avoit jugé que dans la situation où il se trouvoit, il falloit user de dissimulation; que sans ce stratagème il étoit en danger de voir dissiper la plus grande partie de son armée : mais qu'ils devoient être assûrés de son parfait attachement à la religion où il avoit été élevé; qu'il avoit cru devoir les en avertir comme il l'avoit aussi fait savoir à la reine d'Angleterre, aux princes d'Allemagne, aux provinces de Hollande & de Zelande, à Geneve, à Sedan & aux autres églises réformées de France.

Cette lettre fut non seulement imprimée, mais encore lue publiquement au prône dans les principales paroisses de Paris, crue véritable par la plûpart de ceux qui la lûrent, ou qui l'entendirent, & confirmée par quelques autres lettres également forgées à plaisir.

Ils vont jusqu'à Rome. Effet qu'y produisit la nouvelle de la mort de Henri III.

Thuanus, l. 95.

Tout cela passoit aussi-tôt de Paris à Rome, où la nouvelle de la funeste mort de Henri III. causa des mouvemens bien différens dans les esprits, selon qu'ils étoient prevenus pour ou contre le parti de la ligue.

La maniere dont le pape Sixte V. regarda cet évenement, surprit d'autant plus le monde, qu'elle ne paroissoit pas être de son génie & de son caractere. Il fit sur cela l'onzieme de Septembre en plein consistoire un discours très-injurieux à la mémoire du feu roi, représentant cette mort comme une punition du ciel, que ce prince s'étoit attirée par ses péchés, & comme un coup extraordinaire de la providence, qui avoit pris la protection des bons catholiques de Paris. Comme c'étoit la coûtume que l'on fît à Rome un service solennel pour les souverains catholiques après leur mort, il examina dans ce même discours, s'il étoit convenable de rendre ce dernier honneur à Henri III. roi de France, & conclut qu'il ne falloit pas le faire, parce qu'il prétendoit qu'il étoit mort dans l'excommunication.

La copie de la harangue du pape fut envoyée en France, où devenue publique, elle attira des écrits sanglans contre la cour de Rome en latin & en françois, & en particulier contre la personne du pape, qui y fut traité d'une maniere terrible.

1589.

Le commandeur de Diou & les autres agens de la ligue s'étoient tellement emparés de l'esprit du pape & des cardinaux, qu'ils ne vouloient rien écouter de ce qu'on leur disoit, soit de la part du roi, soit de la part des seigneurs catholiques qui avoient suivi la parti de ce prince. Cette prévention parut principalement dans la conduite qu'on tint à l'égard du duc de Luxembourg.

Prévention du pape Sixte V.
Cayet, t. 1.

Il avoit été député par les princes & seigneurs François catholiques, qui s'étoient soumis au roi par le traité du camp de devant Paris. Cette députation étoit un des articles auxquels le roi avoit consenti, & l'intention de ces seigneurs dans cette députation étoit de faire seulement connoître au pape les raisons importantes qu'ils avoient eu de reconnoître ce prince pour roi. Dès que le duc approcha des terres de l'église, on lui fit défense de la part du pape d'y entrer; & le marquis de Pisani eut beaucoup de peine à obtenir qu'on permît à ce seigneur de venir à Rome. Il ne l'obtint qu'à condition qu'il n'y paroîtroit que comme un particulier, & non point avec la qualité d'Ambassadeur ni d'envoyé. Il eut besoin d'une grande patience, pour dévorer tous les désagrémens qu'il essuya en cette cour, & de toute sa prudence pour conduire les affaires jusqu'au point où il les amena après quelques mois. Il les avoit mises en si bon état, que si la mort du pape ne fût pas arrivée si-tôt, il y avoit toute apparence que ce pontife auroit fait un meilleur usage de son autorité & de son habileté, qu'il n'avoit fait jusques-là, pour mettre fin aux troubles de France.

Le parti qu'il prit d'abord après l'arrivée du duc de Luxembourg, sur les instances du commandeur de Diou, ne servit qu'à allumer le feu, & à rendre la guerre plus violente que jamais. Ce fut d'envoyer un légat en France, tel que celui qu'il choisit pour cet emploi. C'étoit le cardinal Cajetan frere du duc de Sermonetta Italien, mais sujet du roi d'Espagne, & tout dévoué aux intérêts de ce prince.

Il envoye le cardinal Cajetan légat en France, & pourquoi.

Sur les nouvelles qu'on lui mandoit de Paris, que le roi étoit enfermé entre la mer & une armée de trente mille hommes, & qu'il ne pouvoit échapper, s'il ne se sauvoit

1589. en Angleterre, & sur les assûrances que le commandeur de Diou lui donnoit, que le légat seroit le maître absolu du choix que l'on feroit d'un roi, il le fit partir avec tant de précipitation, que l'ayant nommé légat le second d'Octobre, il arriva le neuvieme de Novembre à Lyon, accompagné de Bellarmin jésuite, depuis cardinal, de Panigarole & de quelques autres personnes capables de l'aider de leurs conseils.

Le roi ayant sû son départ, envoya ordre à toutes les villes qui lui étoient soumises, de le recevoir avec honneur, s'il y passoit, & aux gouverneurs des provinces de lui fournir toutes les sûretés nécessaires pour venir à la cour, où il auroit une entiere liberté. Mais supposé qu'il allât à Paris, ou ailleurs, joindre les chefs de la ligue, il le déclaroit son ennemi, & protestoit de nullité contre tout ce qu'il entreprendroit.

Le duc de Mayenne fait proclamer roi le cardinal de Bourbon.

Le duc de Mayenne ayant été informé du caractere de ce cardinal, des brigues secrettes de l'ambassadeur d'Espagne qui avoit gagné les chefs des Seize en faveur de son maître, & des intrigues du duc de Lorraine, pour faire tomber la couronne sur la tête de son fils, prévit l'embarras où il alloit être, & prit le parti de faire proclamer roi publiquement dans le parlement de Paris, Charles cardinal de Bourbon le vingt-unieme de Novembre. Il se fit en même-temps confirmer dans la charge de lieutenant général du royaume pour tout le temps que dureroit la prison de ce prince, que le roi avoit fait conduire quelque temps auparavant de Chinon à (a) Fontenai-le-Comte en Poitou avec une bonne escorte, par les sieurs de la Boulaye & de Parabere.

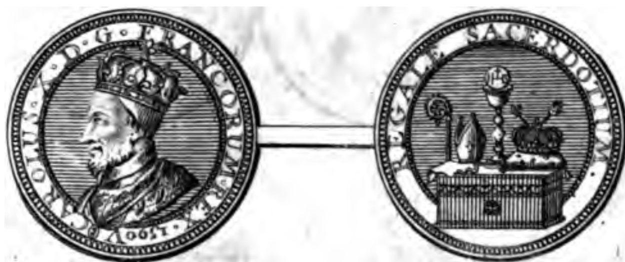
Mémoires de du Plessis-Mornai, t. 1.

Médailles & monnoies frappées en son nom.

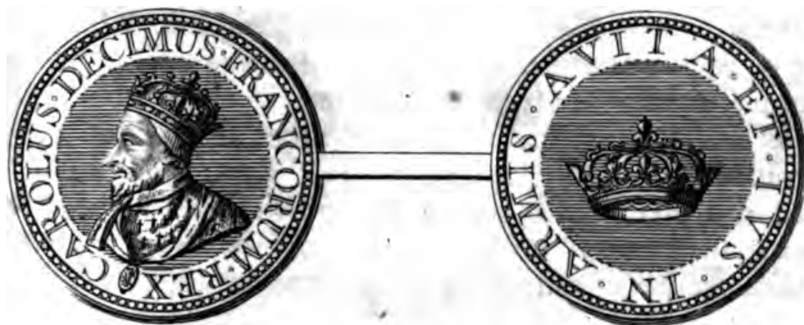
Depuis la proclamation, dont je viens de parler, tous les actes publics se firent sous l'autorité du cardinal roi. On battit monnoie en son nom, & j'ai les coins d'une médaille

(a) Le roi chargea le sieur d'Aubigné de la garde du cardinal. On faisoit à Paris des prieres publiques pour sa délivrance: mais en même-temps on tentoit la fidélité de d'Aubigné par toutes sortes de voies. La duchesse de Retz lui fit offrir deux cents mille écus par un gentilhomme Italien, s'il vouloit rendre ou laisser enlever son prisonnier. On lui offrit aussi le gouvernement de Belle-île avec cinquante mille écus; mais il rejetta toutes ces offres, & le cardinal mourut dans sa prison.

qui fut frappée quelques mois après, où le cardinal eſt re-
préſenté avec la couronne royale & cette légende, CA- 1589.
ROLUS X. D. G. FRANCORUM REX. Au revers eſt
un autel ſur le milieu duquel eſt un calice ſurmonté d'une
hoſtie, à gauche une mitre & une croſſe, à droite une
couronne royale : le ſceptre fleurdeliſé & la main de juſti-
ce, avec ces mots pour inſcription : REGALE SACER-
DOTIUM, & au-devant de l'autel une croix rayonnante.



J'ai auſſi le pié-fort d'une autre médaille où eſt la même
inſcription autour de la tête, & au revers une couronne
royale dans le milieu avec ces mots : AVITA ET JUS IN
ARMIS :



1589. pour faire entendre que le (a) cardinal tenoit sa couronne de ses ancêtres, & qu'il prétendoit soûtenir par les armes le droit qu'il y avoit. Pour ce qui est des monnoies de ce prince, on en voit encore dans les cabinets des curieux, comme celle-ci :



Sommaires des raisons qui ont mû les François catholiques de reconnoître notre roi Charles X.

Il se fit par les ligueurs divers écrits pour appuyer ce droit, non-seulement sur ce que le roi de Navarre étoit exclus de la couronne par l'hérésie; mais encore sur ce que le cardinal étoit plus proche d'un degré du feu roi ; & l'on y soûtenoit que ce n'étoit pas l'aînesse de la branche, mais la proximité du sang, qui donnoit le droit à la couronne. Le légat ayant appris la proclamation en fut fort surpris, aussi-bien que des conquêtes que faisoit le roi de Navarre, & vit bien qu'on l'avoit chargé d'une commission, dont il auroit peine à s'acquitter avec autant de succès & d'honneur, que le pape & lui avoient espéré : mais il ne laissa pas de continuer sa route, quoique fort lentement, par la Bourgogne, escorté des troupes Lorraines.

Brouillerie dans le parti de la ligue.

Dès-lors commencerent les divisions, les jalousies, les brouilleries dans le parti de la ligue. Le duc de Mayenne prit des précautions contre les intrigues du légat & de l'ambassadeur d'Espagne, & ceux-ci des mesures pour le culbuter. Le duc de Lorraine voyant son fils exclus de la

(a) Ce prince se laissa, pour ainsi dire, donner la couronne sans avoir aucun dessein de la prendre. Il dit un jour avec de ses anciens domestiques qu'il ne la recevroit que pour la conserver dans la maison de Bourbon, parce qu'il voyoit les ligueurs disposés à la faire passer à des princes étrangers. Après la mort d'Henri III. il appelloit toujours Henri IV. *le roi mon neveu.* Cependant M. de Thou accuse ce cardinal d'une ambition demesurée. *Chronolog. novenn. tom.* 1. *pag.* 354.

couronne,

couronne, & que la propoſition que le ſieur de Bourbonne ſon chambellan fit dans une aſſemblée qui ſe tint à Chaumont, de proclamer ce jeune prince roi de France, avoit été mépriſée, n'agit plus que fort mollement ; & il auroit entierement quitté la partie, s'il n'avoit eſperé que dans le débris du royaume, il pourroit avoir pour ſa part la Champagne. Pour ce qui eſt du duc de Savoye, ſans trop s'embarraſſer de ce qui pourroit arriver, il ne penſa qu'à s'aſſûrer la poſſeſſion du marquiſat de Saluces, & à faire le plus de conquêtes qu'il pourroit de proche en proche ſur la France, perſuadé que de quelque maniere que les affaires tournaſſent, il lui reſteroit toujours quelque partie de ce qu'il auroit pris.

1589.

Cayet, t. I.

Politique du roi d'Eſpagne envers ce parti.

Le plan que ſe fit le roi d'Eſpagne, fut de faire toujours de grandes offres & de magnifiques promeſſes, mais de n'envoyer à la ligue qu'autant de ſecours qu'il lui en falloit, pour l'empêcher de ſuccomber juſqu'à ce que la crainte d'être accablée la contraignît de ſe livrer entierement à lui. Celui du duc de Mayenne au contraire étoit de ſe faire appuyer de ce prince le plus fortement qu'il ſeroit poſſible, & de le tenir dans ſes intérêts, pour ſe rendre redoutable au roi, & recommandable à ſon parti par la protection d'un ſi puiſſant monarque, dont il publioit hautement que toutes les forces étoient à ſa diſpoſition : mais il ne vouloit pas l'appui de ce prince, juſqu'au point de s'en laiſſer maîtriſer, & de le voir auſſi fort que lui dans le royaume. Ce fut un manége qui dura pendant toute la guerre, tantôt d'un côté le roi d'Eſpagne faiſant difficulté de fournir les ſecours qu'on lui demandoit, ſans de bons gages pour ſon dédommagement ; & tantôt de l'autre, le duc de Mayenne le faiſant ſecrettement menacer de ſe réconcilier avec le roi, ſi l'on différoit de le ſeconder.

Le duc de Mayenne connoiſſoit trop l'intérêt que le roi d'Eſpagne avoit à tenir la France en trouble pour appréhender d'être refuſé, & combien ce prince avoit à craindre du roi, s'il étoit une fois maître paiſible de ſon royaume : mais le duc avoit à ſe défendre des artifices de l'ambaſſadeur Mendoſe, dont il redoutoit les intrigues dans Paris.

Mémoires de Villeroi.

Ce miniſtre avoit ſecrettement de fréquentes confé-

1589. Cayet, t. 1.

rences avec les chefs des Seize qu'il avoit gagnés : & de concert avec eux, il fit dans le conseil une proposition fort embarrassante pour le duc de Mayenne, qui avoit beaucoup perdu de son crédit par le peu de succès de sa campagne, par la prise des fauxbourgs de Paris, & par les progrès du roi. Mendose dit que le roi son maître étant déja fort avancé en âge, se tenoit fort content des grands états que Dieu lui avoit donnés; qu'il n'avoit en vûe que la sûreté seule de la religion en France, que depuis que la guerre civile y avoit été allumée par les huguenots, il avoit toujours volontiers donné du secours aux catholiques, & cela fort gratuitement, sans en avoir jamais demandé aucune récompense; que nonobstant la guerre que le feu roi lui avoit faite indirectement dans les Pays-Bas par le duc d'Anjou, en Portugal & dans les Açores par les troupes & les capitaines qu'il y avoit envoyés, il n'avoit jamais voulu s'en venger, ni rompre la paix conclue à Cateau-Cambresis sous le regne du roi Henri II. qu'il étoit toujours prêt de continuer ses secours: mais qu'il méritoit que la France lui donnât au moins quelque marque de reconnoissance, & que ce ne seroit pas lui faire trop d'honneur dans les conjonctures où l'on se trouvoit, que de lui offrir seulement le titre de protecteur de France, avec la liberté de pourvoir aux charges & aux dignités du royaume, comme il faisoit dans ceux de Naples & de Sicile. Cette proposition fut fort applaudie par quelques-uns des Seize qui étoient du conseil de l'Union, & fort louée par les prédicateurs dans les chaires, où ils firent un grand éloge du zele & du désintéressement du roi d'Espagne.

Mémoires de Villeroi.

Traité des Seize avec ce prince. * Rapporté par Cayet, t. 1.

Le duc de Mayenne, sans rejetter cette proposition, dit seulement qu'il falloit y penser: mais aussi-tôt parut un écrit de la façon des Seize, & fait de concert avec l'ambassadeur Mendose touchant cette protection du roi d'Espagne : en voici les principaux articles.

Premierement, que Sa Majesté catholique aura titre de protecteur du royaume de France, demeurera pour roi monseigneur le cardinal de Bourbon, lequel Sa Majesté fera par la grace de Dieu délivrer de captivité & sacrer à Reims.

Qu'il se pourra faire alliance d'une sienne fille avec un

prince de France, qui après le decès dudit sieur cardinal sera couronné roi : & en faveur de ce mariage donnera Sadite Majesté le comté de Flandre ou de Bourgogne, pour l'unir au royaume de France. 1589.

Que les ministres de l'église Gallicane seront reformés jouxte le concile de Trente.

Qu'en ce royaume ne sera pourvû aucun Espagnol aux bénéfices, offices de judicature, ni aux gouvernemens des places frontieres.

Que Sa Majesté fera fonds en cette ville (de Paris) de deux millions d'or pour payer les arrérages des rentes de ladite ville.

Qu'il entretiendra la guerre de ses moyens, & de ceux qu'il plaira à notre saint Pere le pape de donner.

Que le commerce de la marchandise sera ouvert aux François, pour aller aux terres du Perou & autres terres nouvellement conquises par Sa Majesté, & se pourront associer avec les Espagnols ou Portugais, ou naviger à part si bon leur semble.

Jugement qu'on en portoit.

Rien n'étoit plus spécieux & plus imposant que ce projet de traité, sur lequel chacun raisonna à sa maniere : mais les plus éclairés disoient que ce seroit beaucoup, si le roi d'Espagne en observoit la moitié, & ils furent très-persuadés que ce n'étoit qu'un piége. Que si ce prince mettoit une fois le pié dans le royaume à la faveur de son titre de protecteur, on verroit bientôt les principales places entre ses mains, & que tout cela tendoit à affoiblir & à ruiner la monarchie Françoise, & peut-être à l'asservir aux Espagnols.

Mémoires de Villeroi.

Le sieur de Villeroi, consulté là-dessus par le duc de Mayenne, qui paroissoit fort chancelant, lui répondit avec beaucoup de franchise, qu'il étoit honteux de prêter seulement l'oreille à de telles propositions. Il en apporta les raisons tirées de la gloire & du bien de l'état, de l'injure que l'on feroit par-là au cardinal de Bourbon, à qui l'Union avoit déferé la couronne, & de l'intérêt propre du duc. Ce prince l'ayant entendu, le pria d'assister au conseil, où l'on devoit délibérer sur l'article de la protection du roi d'Espagne en présence de l'ambassadeur Mendose, de Jean-

1589.

Baptiste de Taſſis un des principaux du conſeil d'état de Bruxelles, & du commandeur Morée, que Philippe II. avoit envoyé depuis peu de Madrid à Paris. Ce commandeur étoit Bearnois, mais il avoit été élevé à la cour d'Eſpagne; & par les grands avantages qu'il y avoit trouvés, il avoit oublié ce qu'il devoit à ſon ſouverain légitime.

Villeroi eut avec beaucoup de peine cette complaiſance pour le duc de Mayenne; parce que Mendoſe lui ayant d'abord fait confidence de ſon deſſein, pour l'engager à l'appuyer, il lui avoit aſſez fait entendre qu'il ne l'approuvoit pas.

Il parla fort librement ſur cet article dans le conſeil; & dit entre autres choſes, pour ſuſpendre la concluſion de l'affaire, qu'il falloit attendre l'arrivée du légat, que le pape avoit chargé de préſider aux réſolutions du parti de l'Union, & que ce ſeroit lui faire un affront, que de décider en ſon abſence d'une affaire de cette conſéquence.

Arrivée du légat à Paris.

L'archevêque de Lyon qui moyennant une rançon avoit obtenu ſa liberté du capitaine le Guât, & le cardinal de Gondi ſe joignirent à Villeroi, pour rompre ce coup: & ils firent en ſorte qu'on ne conclut rien là-deſſus au moins juſqu'à l'arrivée du légat Cajétan à Paris. Ce cardinal y fut reçu au commencement de Janvier avec tous les honneurs & toutes les marques de reſpect dont les ligueurs qui vouloient, à quelque prix que ce fût, retenir le pape dans leurs intérêts, pûrent s'aviſer.

Evenemens militaires.

Tandis que les principales forces du roi étoient occupées en Normandie, en Beauſſe, en Anjou & au Maine, & que le duc de Mayenne tenoit la plûpart des ſiennes renfermées dans Paris, pour y être le plus fort contre les Eſpagnols, & contre les Pariſiens de leur faction, les deux partis en vinrent ſouvent aux mains en divers endroits de la France.

Cayet, t. I.

La Valette gouverneur de Provence pour le roi, & qui y étoit fort haï auſſi-bien que le duc d'Epernon ſon frere, eut beaucoup de peine à ſe ſoutenir. Le comte de Carces & le ſieur de Vins chefs de la ligue en ce pays-là, battirent ſes troupes en diverſes rencontres, lui enleverent plu-

sieurs places; & la comtesse de Saut, femme d'un esprit & d'un courage au-dessus de son sexe, & qui s'étoit acquis une autorité extraordinaire parmi les Provençaux, lui débaucha une infinité de noblesse, qu'elle engagea dans le parti de la ligue. Il prit cependant la ville de Lambesc & le château, & fit passer la garnison au fil de l'épée, & pendre le capitaine Balati qui en étoit gouverneur; parce que le sieur de Ramefort qu'il y envoyoit pour traiter de la capitulation, avoit été tué d'une mousquetade tirée de dessus les murailles, lorsqu'il étoit prêt d'entrer dans la place.

1589.

Bouche histoire Provence, t. 2.

Tarascon où les bourgeois étoient partagés entre les ligueurs & le parti royal, fut assûré au roi par le sieur du Perraut.

Toulon fut aussi pris par la Valette, & Montaut un de ses officiers surprit un fort qui étoit voisin du port. Le duc de Savoye s'étoit emparé de ce fort, l'avoit fortifié, & y avoit mis garnison.

De Vins ayant été tué d'une mousquetade devant la ville de Grasse (a) qui ne laissa pas d'être prise, il eut pour successeur le sieur d'Ampus qui le remplaça bien, & ne fut pas moins zelé pour la ligue.

Lesdiguieres en Dauphiné tenoit Grenoble bloqué d'un côté par le fort de Beauseucier qu'il avoit construit à une lieue de la ville avant la mort du feu roi, & de l'autre par Monbonnaut, qu'il fit fortifier depuis sur le chemin de Chamberri.

Le comte de Rendan un des plus considérables généraux de la ligue, & gouverneur d'Auvergne, l'avoit fait révolter presque toute entiere, & avoit attiré à sa suite une partie de la noblesse du pays. Il faisoit de continuelles courses aux environs de Clermont & de Monferrand qui tenoient pour le roi. La ville d'Yssoire, plus pour s'épargner le ravage de son territoire, que par inclination, avoit aussi tourné de son côté: mais se repentant de sa révolte, elle s'étoit depuis rendue au baron de Millaut d'Alegre.

Rendan n'en fut pas plutôt averti, que sachant qu'il n'y

(a) Claude de Villeneuve, baron de Vence, étoit alors gouverneur de cette ville.

1589. avoit pour toute garnison que deux cents soldats, il rassembla ses troupes, vint avec Saint-Heran, le vicomte de Château-Clou & plusieurs autres gentilshommes, & l'emporta d'emblée, par le moyen de trois petards, après un sanglant combat.

Expéditions du duc d'Epernon contre les ligueurs.
Vie du duc d'Epernon, l. 3.

Le duc d'Epernon même ne demeura pas oisif, & tint la parole qu'il avoit donnée au roi en le quittant, qu'il lui rendroit bon compte des ligueurs, tant de ses gouvernemens que des environs. Il sauva Limoges, où ceux-ci s'étoient déja rendus maîtres de la partie qu'on appelle la Cité. Le comte de la Voute fils aîné du duc de Ventadour tint ferme dans l'autre, & donna le temps au duc d'Epernon de la secourir. A son approche les ligueurs se dissiperent, & il chassa de la ville tous ceux qui avoient eu intelligence avec eux.

Après avoir sauvé la capitale du Limousin, il prit Saint-Germain place de la même province, & y auroit exterminé le reste des rebelles, s'il n'eût été contraint de revenir dans son gouvernement d'Angoumois, pour reprendre le château de Villebois, lieu fort & de difficile accès, que le chevalier d'Aubeterre avoit surpris, & où il avoit mis garnison sous les ordres de Maumont.

Le duc vint assiéger la place, y fit conduire du canon avec beaucoup de peine, & força Maumont de se rendre à discrétion : celui-ci en se faisant descendre par des cordes dans les fossés du château, fut tué d'un coup de pistolet, & tous ceux de la garnison qui avoient été du soulevement d'Angoulême dont j'ai parlé auparavant, & où le duc avoit pensé périr, furent condamnés à la potence au nombre de dix-huit.

Ce seigneur étendit même ses soins jusqu'en Guienne, où il secourut le château de Bourg, dans lequel la Jouisiere, après que la ville eut été prise par les ligueurs, se défendit vaillamment jusqu'à son arrivée. Le duc prit ce brave homme à son service, & mit en sa place le sieur Campagno, qui fut depuis gouverneur de Bologne. Il lui laissa une bonne garnison, pour se défendre contre celle de Blaye : mais comme il parut vouloir en quelque façon s'impatroniser de cette place, parce qu'il l'avoit sauvée, le roi

1589.

jugea pas à propos de lui en laiſſer le commandement; on crut que c'étoit à la ſollicitation du maréchal de Matignon, qui ne vouloit point avoir un tel voiſin de ſon gouvernement de Bourdeaux, où d'ailleurs depuis la mort du roi, ce maréchal eut de quoi faire uſage de ſon expérience & de ſa ſageſſe.

Diſpoſitions des Bourdelois envers le roi.
Hiſtoire de M. Matignon, l. 2.

La ligue avoit beaucoup de partiſans dans Bourdeaux, même dans le parlement. Dès que le roi y eut envoyé écrit qu'il avoit ſigné avec les ſeigneurs catholiques de ſon armée, qui l'avoient reconnu à condition qu'il ſe feroit inſtruire dans ſix mois, on y fut plus alarmé que jamais ſur le danger de la religion. La plûpart regardoient cette condition comme un artifice, & diſoient qu'après que le roi de Navarre ſe ſeroit ſervi pendant cet eſpace de temps de la ſoumiſſion des catholiques, pour venir à bout du duc de Mayenne, il ne ſe mettroit gueres en peine de tenir ſa parole. Comme il avoit long-temps fait la guerre en Guienne, ils connoiſſoient mieux que les autres provinces ſon attachement à ſa religion, & croyoient avoir grand ſujet de ſe défier de lui là-deſſus.

Le maréchal de Matignon leur conſeille de ne ſe déclarer ni pour, ni contre ce prince.

Le maréchal de Matignon étoit lui-même fort en balance ſur le parti qu'il avoit à prendre. Il devoit ſon élévation à la feue reine mere, dont il avoit toujours eu la confiance, & il n'avoit plus d'appui à la cour. Il avoit toujours fait une vive guerre au roi de Navarre; & ce prince par cette raiſon ne devoit pas l'aimer. Mais après avoir bien conſidéré toutes choſes, il fit prendre au parlement le parti qu'il prit lui-même, qui fut de ne ſe pas déclarer pour la ligue, mais de ne pas prendre auſſi de trop grands engagemens avec le roi.

Dans un diſcours qu'il fit à toutes les chambres aſſemblées, après avoir balancé tous les inconvéniens qu'il y avoit de part & d'autre, il conclut en ces termes. *Pour moi, meſſieurs, je ſerai toujours d'avis que nous reconnoiſſions pour roi celui qui le doit être légitimement, quand il aura rendu à l'égliſe la ſoumiſſion qui lui eſt dûe; & pour ne rien faire contre nos intérêts ni contre notre devoir, nous devons prendre conſeil du temps & des évenemens; & cependant ſans prononcer contre l'héritier de la couronne, il me ſemble qu'il ſeroit à*

1589. *propos d'ordonner que les édits du feu roi donnés à Blois sur le fait de la religion, seront inviolablement observés en la forme qu'ils ont été registrés en cette cour; qu'il sera enjoint à ceux qui avoient pris les armes contre le service du feu roi, de se retirer en leurs maisons à peine de la vie, & d'obéir aux arrêts de la cour en tout ce qui concerne le gouvernement politique sous mêmes peines, & que les archevêques & les évêques du ressort du parlement seront exhortés d'ordonner des prieres publiques & particulieres pour la conservation de la religion catholique, & pour la paix universelle de ce royaume. Par ce moyen, Messieurs, vous établirez solidement le point principal de notre question; & comme le roi de Navarre a demandé du temps pour se convertir, vous en prendrez aussi pour le reconnoître, & lui rendre nos soumissions & nos obéissances. Cependant le temps nous ouvrira les moyens que nous aurons à tenir dans nos dernieres résolutions; & notre bonne intelligence & mutuelle amitié nous saura bien défendre contre tous ceux qui entreprendront sur la liberté de nos consciences, & sur les loix fondamentales de l'état.*

Cet avis parut si judicieux, qu'il fut suivi tout d'une voix, & l'arrêt que le parlement rendit, ne fit nulle mention du roi.

Le maréchal leur promit de demeurer toujours avec eux, de faire approcher les troupes qu'il avoit en campagne, pour la sûreté & la liberté de la ville; c'étoit autant pour la sienne propre, & pour se conserver son autorité qu'il en usoit ainsi. Il délivra de nouvelles commissions, prit bien garde dans le choix qu'il fit des officiers, de n'en prendre aucun, dont il ne fût bien assûré, & fit quelques changemens de gouverneurs dans les principales villes de Guienne, pour n'avoir rien à craindre au dehors, tandis qu'il demeureroit dans Bourdeaux, dont il étoit bien résolu de ne pas s'éloigner.

Effet avantageux de cette neutralité. Cette suspension & cette espece de neutralité fut plus avantageuse au service du roi, que si le maréchal avoit entrepris de faire déclarer hautement la Guienne pour ce prince, de quoi il ne seroit pas venu facilement à bout.

Quelques jours après arriva le comte de Thorigni son fils, que le roi lui envoya, pour l'assûrer de sa bienveillance, &

1589.

& pour l'engager à se déclarer contre la ligue. A quoi il répondit en rendant compte de ce qu'il avoit fait, & promettant de veiller sur les ligueurs, & de les contenir dans le devoir : mais il ajoûta que le roi ne regneroit jamais paisiblement en France, qu'il ne se fit catholique; qu'il le conjuroit de le faire, & qu'il n'attendoit que cela pour le rendre maitre absolu de la Guienne.

Le parlement de Toulouse prend un parti tout contraire.

Le parlement de Toulouse n'en avoit pas usé ainsi quelques jours auparavant. Cette ville, avant la mort de Henri III. s'étoit déclarée pour la ligue. Urbain évêque de Comminges bâtard de Lansac, homme également hardi & artificieux, avoit un grand crédit dans Toulouse : mais par ses entreprises & par ses intrigues, il étoit enfin devenu odieux même à ceux de son parti. De sorte que le maréchal de Joyeuse gouverneur de Languedoc pour la ligue, de concert avec le parlement & les plus sages bourgeois, l'avoit obligé de sortir de la ville : mais y étant rentré à la faveur de quelques factieux, & s'étant mis à la tête de la populace, il contraignit à son tour le maréchal d'en sortir.

On ne pouvoit attendre d'un homme de ce caractere, que les plus furieux emportemens. Les magistrats d'une ville où les esprits sont naturellement fort vifs, n'étoient pas propres à le modérer; & le parlement ayant appris ce qui s'étoit passé au camp devant Paris, & que le roi de Navarre avoit été reconnu par les seigneurs catholiques de son armée, rendit un arrêt, où assûrément il poussa trop loin son zele pour la religion catholique.

Excès auxquels il se porta contre le roi.

Extrait des registres du parlement de Toulouse dans les Mémoires de la ligue, t. 4.

La mort du roi y étoit traitée de miraculeuse & d'épouvantable, & on y ordonnoit entre autres choses, que tous les ans le premier jour d'Août qui étoit le jour de la blessure du roi, on feroit des processions & des prieres publiques en reconnoissance des bienfaits que Dieu leur avoit procurés ce jour-là : on y défendoit à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles fussent, de reconnoître pour roi Henri de Bourbon prétendu roi de Navarre, & on l'y déclaroit, en vertu de la bulle du pape Sixte V. incapable de jamais succéder à la couronne de France.

Dispositions des autres parlemens.

Celui du parlement de Rouen du vingt-troisieme de

1589. *De Rouen.* Septembre fut un peu moins violent, & se borna à casser les sentences & les arrêts des cours & des tribunaux établis par le roi dans les villes de son obéissance, & à statuer des peines contre ceux qui se seroient séparés, ou se sépareroient de l'Union, jusqu'à dégrader les gentilshommes qui le feroient.

D'Aix. Celui d'Aix en Provence ayant reçu les lettres du roi, qui lui furent envoyées par le sieur de la Valette, n'en tint aucun compte.

De Grenoble. Celui de Grenoble, quoique dans les intérêts de la ligue, donna une preuve de sa prudence, par la réponse qu'il fit aux ambassadeurs que lui envoya le duc de Savoye. Ce prince qui faisoit toujours la guerre à Geneve, afin de s'emparer de certains passages, dont il avoit besoin pour les desseins qu'il méditoit sur le Dauphiné & sur la Provence, se ménageoit des partisans dans ces deux provinces, & il osa faire au parlement de Grenoble la proposition de le reconnoître pour roi de France. Entre autres motifs qu'il apportoit d'une si étrange prétention, il se fondoit sur ce qu'il étoit fils d'une fille du roi François I. & mari de la niece du dernier roi, & prétendoit que tous les princes de la maison de Bourbon étant exclus de la couronne comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, la proximité du sang établissoit son droit.

Cayet, t. 1.

A cela le parlement répondit qu'il étoit fort obligé à son altesse des offres de protection qu'elle faisoit à tous les habitans du Dauphiné, & du zele qu'il témoignoit pour leur repos : mais que sa proposition, regardant l'intérêt général du royaume, c'étoit aux états généraux, quand ils seroient assemblés, à y répondre, & non à eux qui ne faisoient qu'une très-petite partie de la France. Ses projets qui n'étoient pas si vastes, qu'il en faisoit semblant, mais qui n'en étoient pas moins dangereux pour l'état, parurent plus à découvert l'année suivante.

Ce sont-là les principales choses qui se passerent dans les provinces, selon les diverses inclinations des peuples, ou de ceux qui les gouvernoient; & il y eut par-tout une infinité de rencontres à la campagne entre les deux partis avec différens succès.

Cependant le duc de Mayenne étoit fort occupé dans Paris, à se démêler des intrigues des Espagnols qui lui mettoient sur les bras la faction des Seize, les prédicateurs, & les ecclésiastiques, afin d'extorquer de lui le titre de protecteur pour le roi d'Espagne, ou pour le brouiller avec tout ce parti, s'il s'opiniâtroit à le refuser. Ils lui députerent le pere Odon Pigenat provincial des Jésuites, pour lui faire sur cela de nouvelles instances, & tâcher de lui rendre suspect le sieur de Villeroy, dont on savoit qu'il écoutoit beaucoup les conseils. Ce député ne fut pas bien reçu : mais le duc pour se défaire de toutes ces importunités, fit deux choses qui lui réussirent. 1589. *Embarras du duc de Mayenne dans Paris.*

La premiere, fut de répondre sur l'article de la protection, que le pape ne trouveroit pas bon, qu'un autre que sa Sainteté prît le titre de protecteur de la religion catholique. Cette réponse déconcerta d'autant plus la faction Espagnole, que la plûpart des ecclésiastiques & des religieux de Paris l'approuverent, & que le duc, après l'arrivée du légat, lui en fit sa cour. Comme elle faisoit honneur au Saint-Siége, ce cardinal, tout livré qu'il étoit aux Espagnols, ne put s'empêcher de la louer, & il ne fut plus parlé depuis de la protection d'Espagne. *Il élude la protection d'Espagne.* Cayet, t. 1.

L'autre chose qui auroit souffert de grandes difficultés, si elle n'avoit pas été très-habilement conduite, fut que le duc cassa le conseil de l'Union. Il vit dans cette délicate conjoncture le fruit de la précaution qu'il avoit prise, lorsque se mettant à la tête de la ligue, il avoit augmenté ce conseil de beaucoup de personnes de condition & de mérite, l'ayant trouvé composé pour la plûpart de gens de néant de la faction des Seize. Car après avoir représenté en particulier à plusieurs de ceux qui avoient le plus d'autorité, l'indignité des prétentions des Espagnols, les mesures qu'ils prenoient pour s'emparer du royaume, leurs artifices pour mettre la division dans le parti de l'Union, afin de s'y rendre nécessaires & y dominer, leurs intrigues avec les Seize, & à quels desordres Paris alloit être exposé, si un Bussi-le-Clerc & d'autres gens de cette espece, appuyés par les Espagnols, prenoient le dessus; il s'as- *Et casse le conseil de l'Union.*

1589. sûra de leurs suffrages pour la suppression du conseil de l'Union.

Dès qu'il eut leur parole là-dessus, il convoqua ce conseil, & après un exorde où il loua fort le zele & les grands services de ceux qui avoient jusqu'alors composé cette assemblée, il dit qu'y ayant un roi proclamé dont il étoit lieutenant général, il n'étoit plus besoin d'un si grand nombre de conseillers; qu'une telle assemblée ressembloit trop à une république, & n'étoit point selon les usages du royaume; que son emploi, & la situation où les affaires se trouvoient, l'obligeant de quitter Paris pour se mettre à la tête des armées, son conseil l'y devoit suivre; que par l'autorité royale qui lui avoit été confiée en l'absence du roi, il en créeroit un moins nombreux, & que dès ce moment il cassoit celui qui avoit subsisté jusqu'alors.

Ce fut-là un coup de foudre pour les Seize & pour leurs Partisans: mais les plus considérables, & les meilleures têtes de cette assemblée, ayant consenti sans difficulté à cette suppression, ils n'oserent s'y opposer.

Le duc fit l'archevêque de Lyon garde des sceaux à la place du sieur de Montholon, qui n'avoit plus voulu exercer cet emploi après la mort du feu roi. Il créa quatre nouveaux secrétaires d'état, qui furent les sieurs de Brai, Pericard, Rossieux & des Portes-Baudouin; & puis au nom du roi cardinal il convoqua une assemblée des états à Melun pour le troisieme de Fevrier prochain.

De cette maniere, le duc de Mayenne s'attira à lui seul tout l'exercice de la puissance royale : mais pour en faire ressentir des effets salutaires aux Parisiens, il résolut de se mettre en campagne, & de rétablir le commerce de Paris avec la haute Normandie & la Picardie par la prise de Pontoise. Cette place interrompoit beaucoup ce commerce depuis que les royaux en étoient les maîtres, & empêchoit les vivres de venir à Paris de ce côté-là.

Il va ensuite assiéger Pontoise.

Le duc, sur la fin de l'année, s'étant rendu maître par composition du château de Vincennes, après un blocus soûtenu pendant un an par le capitaine Saint-Martin, à qui le feu roi avoit confié cette place, forma le siége de

Pontoise avec une armée de douze mille hommes & de deux mille chevaux. L'artillerie commença à tirer le premier de Janvier ; & comme la place ne valoit rien, & que ses principales défenses avoient été ruinées dans le premier siége, sans avoir pu être bien réparées, Buhi qui y commandoit fut obligé de se rendre par capitulation dès le sixéme du mois.

1589.

Cayet, t. 1.

1590.

Qui se rend d'abord.

Le gouvernement en fut donné à d'Alincourt, non seulement parce qu'il le possédoit avant la premiere prise, & qu'il avoit été dangereusement blessé en défendant cette place, mais encore pour engager le sieur de Villeroy son pere à demeurer dans Paris, d'où il vouloit se retirer, désespérant de la paix, pour laquelle il avoit fait d'inutiles efforts aussi-bien que le président Jeannin, & prévoyant les désordres où les Espagnols & le légat alloient précipiter le royaume.

Et Meulan.

De Pontoise, le duc de Mayenne alla mettre le siege devant Meulan, petite ville qui a un pont sur la Seine, & un fort dans une isle voisine. Cette place étoit pour lui d'importance, tant à cause de son port, que parce qu'elle empêchoit la communication de Paris avec Mante par la riviere.

Dont le roi après diverses expéditions, lui fait lever le siége.

Le roi par les mêmes raisons jugea qu'il la devoit secourir, & cesser pour cela de pousser les conquêtes qu'il faisoit en basse Normandie. Car, malgré la rigueur de l'hyver, il y avoit emporté d'assaut la ville & le château de Falaise, & fait prisonnier le comte de Brissac & le chevalier Picard, qui s'étoient jettés dedans pour la défendre. Pareillement Verneuil avoit été rendu au comte de Soissons par Ligneri à des conditions que le roi approuva ; Lisieux s'étoit soumis à ce prince sans beaucoup de résistance, aussi-bien que Pont-Audemer. Honfleur, à l'embouchure de la Seine, où le chevalier de Crillon commandoit, se défendit mieux, parce que cette place étoit bien pourvûe de toutes les choses nécessaires pour sa défense, & que le gouverneur avoit promesse du duc de Nemours d'être secouru : mais le dégel qui survint rendit les chemins impraticables au secours ; & la place fut remise entre les mains du duc de Montpensier par composition. On n'avoit point vû, depuis

1590.

D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 5.

long-temps, faire la guerre avec la vivacité dont le roi la faisoit alors. Il fit avec son armée en sept semaines près de cent cinquante lieues en plein hyver, & étant obligé, presque à chaque campement, de faire une infinité de petits siéges, les châteaux de la campagne & les petites villes étant par tout pleins de ligués. Il auroit fait encore de plus grandes conquêtes, sans le malheur qui arriva à cinq mille lansquenets que monsieur de Sanci lui amenoit d'Allemagne : mais la lenteur de Schelandre capitaine Allemand qui avoit le principal commandement dans ces troupes, donna le temps au duc de Lorraine de les venir surprendre dans le territoire de Strasbourg, où il les défit, ou plûtôt les dissipa, car il y eut peu de soldats tués, & monsieur de Sanci n'en put amener que douze cens.

Lettre du roi à M. de Sanci du 30 Janvier 1690.

Lettre du roi à M. de Fresnes du 29 Janvier 1590.

Lettre du roi au sieur Beauvoir son envoyé en Angleterre, datée de Gaillon 12 Février 1590.

Dès que le roi eut agréé la capitulation de Honfleur, il partit avec huit cents chevaux & mille arquebusiers à cheval, pour venir au secours de Meulan, & donna ordre au duc de Montpensier de le suivre, dès qu'il auroit donné les ordres nécessaires pour la sûreté de Honfleur.

Le duc, à l'arrivée du roi, abandonna l'attaque du fort de l'isle, & fit repasser toute son armée au-delà de la riviere du côté du Vexin. Pendant ce passage les assiégés firent une sortie, où ils lui enleverent du bagage & des munitions de guerre. Le roi rafraîchit la garnison du fort, & retourna sur ses pas jusqu'à Breteuil au devant de son armée.

Le duc fit repasser la Seine à la sienne, & détacha quelque cavalerie, pour donner sur la queue de la troupe du roi, qui en fut poursuivie jusqu'à la riviere d'Eure, sans qu'elle pût jamais l'entamer. L'armée de la ligue recommença le siége du Fort; & la breche étant faite à une espece de muraille qui étoit à l'entrée du Pont, l'assaut y fut donné & vigoureusement repoussé : les bateaux dont le duc s'étoit servi pour y réduire ses troupes, furent la plûpart enfoncés, & il y perdit beaucoup de soldats.

La bravoure des assiégés donna encore le temps au roi de revenir avec son armée ; & le duc ayant eu avis qu'il approchoit, retira promptement son artillerie, repassa la riviere, & laissa l'entrée du fort libre aux troupes royales.

Ce prince tâche en vain d'attirer le duc à un combat.

Le roi comptant sur la valeur de ses troupes, ne sou-

haitoit rien tant que d'engager à cette occasion le duc de Mayenne à une bataille : mais il le trouva si bien retranché dans son camp, & il étoit si dangereux de passer la Seine à sa vûe, qu'il ne crut pas pouvoir prudemment l'entreprendre. Ainsi, après avoir fait rétablir la breche du fort, & tiré quelques coups de canon dans le camp ennemi sans beaucoup d'effet, il retourna vers Poissi, que le duc avoit repris avant le siége de Meulan; & il espéra que l'envie de conserver ce passage sur la Seine au voisinage de Paris, le feroit décamper pour venir au secours, & donneroit lieu à la bataille. 1590.

Il lui enleve Poissi, & lui tue beaucoup de monde.

Le baron de Biron emporta d'abord la ville par escalade : plusieurs soldats de deux régimens François qui y étoient en garnison, furent tués ou pris, & le reste se jetta dans le fort, bâti au milieu du pont pour le défendre. Comme Meulan n'est qu'à trois ou quatre lieues de-là, le duc de Mayenne arriva à Poissi avec son armée bientôt après le roi, & fit dresser une batterie au bout du pont, pour écarter les troupes royales, & les éloigner du fort. Le roi en dressa aussi une de son côté, &, nonobstant le grand feu des ennemis fit insulter le fort, qui fut emporté. Conflans un des deux mestres de camp de la garnison y fut tué, le jeune Sigoigne y fut pris, & beaucoup de soldats des deux régimens y furent tués, ou se noyerent dans la Seine. Les ennemis, pour empêcher l'armée royale de venir à eux, firent rompre deux arches du pont, outre la troisieme qui étoit déja rompue auparavant. Cet exploit se fit à la vûe du duc de Mayenne & du duc d'Aumale, qui reçut une arquebusade à la tête.

La prospérité des armes du roi donnoit autant de courage à ceux de son parti, qu'elle abattoit celui des partisans de la ligue, & elle animoit les premiers aux entreprises les plus hasardeuses.

Le château de Rouen pris & repris.

Dans la même lettre du roi.

Le marquis d'Alegre commandoit un petit camp volant à Blainville proche de Rouen. Il gagna quelques bourgeois de cette ville ; ceux-ci se rendirent maîtres du château qui est à la droite de la porte Bouvreul en entrant dans la ville. Ce fut le vingt-troisieme de Février. Il y jetta quelques soldats, & s'en éloigna. L'alarme fut grande dans la ville, où l'on se mit aussi-tôt sous les armes dans tous les

1590. quartiers. On fit des retranchemens contre le château ; huit pieces de canon furent pointées avec beaucoup de diligence, on le battit sans discontinuer ; & les soldats qui s'en étoient emparés, appréhendant d'être forcés, capitulerent. Quant aux bourgeois qui s'y étoient jettés, on ne voulut les recevoir qu'à discrétion, & quelques-uns furent pendus.

La prise du château de Rouen fit incontinent acheminer le roi & le duc de Mayenne de ce côté-là : mais l'un & l'autre ayant su en chemin qu'il étoit repris, le roi revint sur ses pas, & le duc de Mayenne tourna vers la Picardie, pour aller recevoir des troupes de Flandre, qui lui venoient sous les ordres de Philippe comte d'Egmont. Ce secours fut plutôt l'effet du grand succès des armes du roi, que de la volonté du roi d'Espagne pour le duc de Mayenne, dont il étoit très-mécontent, à cause du refus qu'il avoit fait de lui donner le titre de protecteur du royaume de France, & de lui livrer aucune ville sur la frontiere.

Mémoires du baron de Rosni, t. 1. c. 29.

Bernardin de Mendose, appréhendant l'effet des menaces que le duc de Mayenne lui faisoit faire sous main de s'accommoder avec le roi, s'il n'étoit promptement secouru d'hommes & d'argent, pressa le prince de Parme d'exécuter les ordres qu'il avoit de la cour de Madrid, de fournir des secours à la ligue, selon les avis qu'il recevroit de l'état des affaires de France. Ce prince ne donnoit qu'à regret ces secours, persuadé qu'il en coûteroit une bonne partie des Pays-Bas au roi son maitre, qui se flattoit de l'espérance chimérique de se rendre maître du royaume de France ; & comme ce grand capitaine profitoit de tout, il donna ordre au comte d'Egmont de faire en passant une tentative sur Cambrai, quoique Balagni, qui y commandoit depuis que le feu duc d'Anjou s'en étoit saisi, fût alors tout dévoué à la ligue : mais la chose ne réussit pas.

Secours envoyé aux Parisiens par le roi d'Espagne.

L'approche de ce secours releva un peu le courage des Parisiens. L'ambassadeur d'Espagne & le légat le firent beaucoup valoir. Il consistoit en quinze cents lances & cinq cents arquebusiers à cheval des meilleures troupes de l'armée Espagnole des Pays-Bas.

Mémoires de la ligue, t. 4. Cayet, t. 1.

Cela n'empêcha pas le roi d'aller attaquer Dreux. Il prit en

en passant Nonancourt que Fonsalmois avoit entrepris de défendre. Cette place fut forcée, & la garnison taillée en pieces : mais il en coûta la vie au sieur de Mignonville maréchal de camp de l'armée du roi, & excellent officier.

Siége de Dreux.

Le roi avoit espéré de surprendre Dreux : mais comme on n'y arrive que par une rue d'un long fauxbourg, & que des autres côtés on ne peut approcher des fossés qu'au travers de quantité de Jardins entourés de murs ou de haies, qu'on n'auroit pû abbatre pour en venir à l'escalade sans être découvert, il prit le parti de l'assiéger.

Que le roi leve pour donner bataille au duc de Mayenne.

A peine avoient-ils pris les quartiers autour de la place, qu'il avoit eu avis que le duc de Mayenne renforcé des troupes Espagnoles venoit au secours, & qu'il avoit déja passé sur le pont de Mante.

A cette nouvelle le roi ayant assemblé son conseil de guerre, dit avec beaucoup de gaieté à ses officiers : *Messieurs, nous levons le siége : mais je crois qu'il n'est pas honteux de le faire pour donner une bataille.* Il alla de-là loger à Nonancourt, où il communiqua aux principaux officiers généraux le plan de bataille qu'il avoit déja fait ; & ils le trouverent si beau & dressé avec tant d'habileté, que tous jugerent qu'il n'y avoit rien à changer. Il en donna copie au baron de Biron qui devoit faire la fonction de maréchal de camp général, & à Vic-Saret mestre de camp qu'il fit son sergent de bataille ; & rangea ses troupes, en décampant, dans le même ordre qu'elles devoient tenir dans la bataille même.

Mémoires de la ligue, t. 4.
Cayet, t. 1.
Thuanus, l. 98.
D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 6.
Davila, t. 2.
Mémoires de du Plessis - Mornai, t. 1.

Le soir d'avant le départ, il avoit ordonné qu'on eût recours par les prieres à la protection du ciel. Les huguenots firent les leurs en particulier, & un très-grand nombre de gentilshommes & de soldats catholiques se confesserent & communierent. Dès le matin treizieme de Mars, l'armée marcha en bataille, & arriva aux villages de Saint André & de Foucrainville (*a*) dans une grande plaine, qui s'étend entre les rivieres d'Itton & d'Eure, pour rencontrer les en-

(*a*) Le pere Daniel avoit nommé ce village Foucanville : mais on a vérifié qu'il se nommoit Foucrainville, comme on le peut voir dans une relation du temps, imprimée à la suite du journal de l'Etoile, t. 4. p. 379.

1590. nemis qui, ſelon les avis qu'on avoit eus, prenoient auſſi leur marche de ce côté-là.

Le duc de Mayenne avoit cru d'abord que le roi, dont les troupes étoient d'un tiers moins nombreuſes que les ſiennes, ſe retireroient ſous le canon de Verneuil ou de quelque autre place : mais en paſſant à Ivri, Bourg ſur la riviere d'Eure, il apprit par ſes coureurs, que ce prince, loin de vouloir l'éviter, avoit fait plus de la moitié du chemin pour venir à ſa rencontre, & qu'il s'étoit ſaiſi du lieu où lui-même avoit deſſein de ſe camper ce jour-là.

Situation des deux armées.

Les armées ſe trouverent ſi proches, & dans un pays ſi ouvert où il n'y avoit ni ruiſſeaux ni montagnes, qu'il étoit impoſſible qu'elles ſe ſéparaſſent ſans combattre : mais ni l'une ni l'autre n'ayant voulu quitter ſon poſte ce ſoir-là, il n'y eut que quelques eſcarmouches, & un petit combat pour un village qui étoit entre les deux camps, dont les ligueurs s'étoient ſaiſis, & d'où le roi les chaſſa. Chacun plaça ſes gardes avancées avec beaucoup de précaution pour la nuit. Le roi logea la plûpart de ſon armée à Saint André, Foucrainville, & dans les autres villages voiſins : le duc de Mayenne campa avec moins de commodité, parce que le quartier de la plaine qu'il occupoit, n'avoit pas tant de villages que l'autre.

Dès le matin on ſe diſpoſa des deux côtés à la bataille; & le roi ayant envoyé reconnoître l'armée des ligués, apprit qu'elle s'étoit reculée vers Ivri pour prendre un champ de bataille plus avantageux que celui où elle étoit le jour d'auparavant. Celle du roi ayant été bientôt rangée, parce que chacun ſavoit le poſte qu'il y devoit occuper, il s'avança vers l'ennemi.

On ſe regarda pendant quelque temps, & le roi voyant que le duc de Mayenne ne branloit point, pour ne pas perdre l'avantage de ſon terrein, fit faire un mouvement à ſes troupes en apparence pour s'approcher de l'ennemi, mais en effet pour ſe mettre le ſoleil à dos & prendre le deſſus du vent ; choſe qui n'eſt pas indifférente dans les combats de campagne auſſi-bien que dans les combats de mer.

L'armée royale étoit de huit mille hommes de pié &

de deux mille chevaux, sans y comprendre trois cents gentilshommes de Picardie qui arriverent sous les ordres du sieur d'Humieres vers le milieu du combat ; l'artillerie étoit de quatre canons & de deux coulevrines.

1590.

Et leurs forces. Lettre du roi au maire de Langres du 14 Mars 1590.

L'armée des ennemis étoit de douze à treize mille hommes de pié, & de quatre mille chevaux, & n'avoit que quatre pieces d'artillerie.

Ordre de la bataille d'Ivri, dressé par le roi en personne.

L'armée du roi étoit rangée presque en ligne droite, excepté qu'elle s'avançoit un peu davantage vers l'ennemi par les deux extrémités. Toute sa cavalerie étoit partagée en sept escadrons, dont chacun étoit flanqué de bataillons, & avoit devant une troupe d'enfans perdus.

Le maréchal de Biron étoit un peu reculé au-delà du centre de la ligne à la tête d'un escadron de cent cinquante chevaux, ayant à ses côtés deux régimens d'infanterie Françoise ; & c'étoit comme le corps de réserve. Le maréchal d'Aumont commandoit à la gauche. Son escadron étoit de trois cents chevaux accompagnés de deux régimens d'infanterie Françoise : suivoit en tirant vers l'extrémité de l'aîle, le duc de Montpensier avec un escadron aussi fort, ayant à sa gauche un bataillon de quatre ou cinq cents lansquenets, & à droite un régiment de Suisses. Ces deux escadrons, dont je viens de parler, étoient de gendarmerie composée de gentilshommes armés de pied en cap, mais sans lances. Devant les escadrons de Montpensier & d'Aumont étoient deux troupes de cavalerie légere, qui faisoient quatre cents chevaux, l'une commandée par le comte d'Auvergne grand prieur de France, colonel de la cavalerie légere, & l'autre par Givri maréchal de camp ; ils avoient à leur gauche l'artillerie ; & un peu au-delà le baron de Biron avec deux cents cinquante chevaux en même ligne que la cavalerie légere.

Le roi s'étoit chargé de mener la droite, où il étoit à la tête d'un escadron de cinq rangs de gendarmes de six-vingts chevaux chacun. Le premier rang n'étoit que de princes & de seigneurs & des meilleurs officiers de l'armée ; il avoit à sa gauche un régiment de Grisons, & un de Suisses, à sa droite deux autres régimens Suisses, un du canton de Soleure, & l'autre du colonel Balthazar, qui faisoit dix-huit enseignes, & avoient à leur droite le régiment des

1590. gardes & celui de Brigneux, & à leur gauche ceux de Vignole & de Saint Jean; plus loin sur la droite, & un peu avancé vers l'ennemi à l'extrémité de l'aîle, étoit un régiment de reîtres de deux cents cinquante chevaux, flanqué pareillement de deux régimens d'Infanterie Françoise.

L'armée du duc de Mayenne paroissoit sur le penchant d'une petite éminence, & étoit rangée de la même maniere que celle du roi, excepté que les deux pointes avançoient davantage, & qu'elle avoit un peu plus la forme d'un croissant.

Le duc se mit à la tête de son aîle gauche opposée à la droite où se trouvoit le roi. Il eut soin d'y mettre ses meilleures troupes, & entre autres douze ou treize cents lances venues des Pays-Bas, commandées par le comte d'Egmont, & partagées en deux escadrons; à côté en tirant vers le centre de l'armée, étoient les escadrons des ducs de Nemours & d'Aumale, qui d'abord furent séparés du gros du duc de Mayenne, mais qui dans la suite s'y joignirent; de sorte que le roi, à son aîle droite, eut à soûtenir le choc de près de deux mille deux cents chevaux.

Au centre, & à l'aîle gauche du duc de Mayenne commandée par de Rosne, étoit le reste de sa cavalerie partagée à peu près en autant d'escadrons que la royale, & chaque escadron étoit flanqué pareillement d'infanterie.

Avant que l'on donnât, le roi parcourut tous les rangs, & montrant aux soldats son casque surmonté d'un panache blanc, leur disoit avec beaucoup de gaieté: *Enfans si les cornettes vous manquent, voici le signe du railliement, vous le trouverez toujours au chemin de la victoire & de l'honneur: Dieu est pour nous.*

Ce prince la commence par la décharge de son artillerie.

Entre dix & onze heures, comme les ennemis, nonobstant leur grande supériorité, ne faisoient aucun mouvement, le roi commanda au sieur de la Guiche grand maître de l'artillerie de faire tirer son canon. La premiere décharge fut prestement suivie d'une seconde. L'une & l'autre firent de grandes escarres dans les escadrons & dans les bataillons ennemis, dont l'armée rangée comme en amphithéatre sur le penchant de la petite éminence qu'elle avoit occupée, donnoit beaucoup de prise. Leurs quatre pieces ré-

pondirent, mais avec très-peu d'effet, soit qu'elles fussent mal placées ou mal pointées. Après quelques autres décharges de part & d'autre, le sieur de Rosne qui commandoit l'aîle droite de l'armée de la ligue, pour faire cesser ce feu qui l'incommodoit beaucoup, commença la charge, & fit avancer un gros de cavalerie légere composé d'Italiens, de François & d'Albanois au nombre de cinq à six cents chevaux, & un régiment de lansquenets qui étoit la meilleure infanterie de l'armée. 1590.

Le maréchal d'Aumont se présenta à la tête de trois cents hommes de gendarmerie pour recevoir ce premier choc, & ayant fait ranger un peu sur la gauche vers l'artillerie, deux escadrons de cavalerie légere qui le couvroient, il fit les deux tiers du chemin. Il essuya la décharge des lansquenets, qui ne tirerent qu'à la longueur de deux piques, & vint fondre sur la cavalerie légere ennemie avec tant de furie, qu'en un moment il la rompit, & la mena battant jusqu'à l'entrée d'un petit bois, où il s'arrêta pour rallier sa troupe. Il alla de-là joindre le roi avec son escadron, suivant l'ordre qu'il en reçut.

Dans le même temps & du même côté un escadron de reîtres s'avança vers l'artillerie royale, pour s'en saisir. La cavalerie légere, qui, comme j'ai dit, s'étoit approchée de-là pour faire place au maréchal d'Aumont, leur fit tête; ils se contenterent de faire le coup de pistolet sans charger, & se retirerent à leur gros : mais un autre escadron de lances Wallones qui suivoit les reîtres, enfonça la cavalerie légere, & elle couroit risque d'être mise en une entiere déroute, si le baron de Biron & le duc de Montpensier ne fussent accourus au secours. Le premier attaqua les Wallons en queue, & le second par la tête. Le combat fut là très-vigoureux. Biron y fut blessé au bras & à la tête, & le duc de Montpensier renversé par terre, son cheval ayant été tué sous lui : mais étant aussi-tôt remonté sur un autre, il rompit l'escadron ennemi, & l'ayant dissipé, il demeura maître de la place.

Il avance lui-même contre l'ennemi à la tête d'une petite troupe.

Presque en même-temps que le duc de Mayenne faisoit charger par de Rosne à son aîle droite, il s'ébranla avec toute sa gauche pour venir fondre sur la troupe du roi, qui

1590. s'étant mis au premier rang, devant lequel on le vit avancé de quelques pas, fit une partie du chemin.

Il essuya de vingt pas la décharge de quatre cents carabins à cheval, qui s'étant ouverts, firent place aux douze cents lances du comte d'Egmont & à un gros escadron de reîtres. Il est marqué dans les mémoires du Baron de Rosni qui étoit avec le roi, que ces reîtres, la plûpart protestans, étant environ à trente pas de l'escadron royal, s'arrêterent, & ne voulurent point combattre contre un prince de leur religion, qu'ils tirerent pour la plûpart leurs pistolets en l'air, & tournerent tout court pour aller se mettre à la queue de l'armée.

Mais le comte d'Egmont & les Flamans firent une terrible charge, fondant sur l'escadron du roi, la lance en arrêt : ils ne pûrent cependant l'enfoncer, & ce prince, tout occupé qu'il étoit, remarqua tel des gentilshommes qui l'accompagnoient, sur lequel trois lances furent rompues, sans qu'il fût désarçonné.

On se mêle, & ce prince court un grand péril malgré l'avantage de ses troupes.

Après ce premier choc, on en vint aux armes courtes: on se mêla, & cet assaut dura près d'un quart d'heure. Fonslebon cassa la tête au comte d'Egmont d'un coup de pistolet. Henri Pot de Rodes qui portoit la cornette du roi ayant reçu dans les yeux une blessure qui l'aveugloit, & la bride de son cheval ayant été rompue, il en fut emporté. Cet accident fit croire que le roi se retiroit de la mêlée ; & ce qui rendit la chose plus vrai-semblable, fut qu'un jeune seigneur qui avoit un panache tout semblable à celui du roi, suivit la cornette, plusieurs dans la même pensée tournerent de ce côté-là. Le roi, averti de ce désordre, courut pour y remédier de rang en rang avec un très-grand péril. Dès qu'on le vit, le courage de sa noblesse se ranima, & tous firent de si grands efforts, qu'ils rompirent entierement les ennemis ; de sorte que les ducs de Mayenne, de Nemours & d'Aumale ne se trouvoient plus accompagnés que d'environ trente gentilshommes, faisant en vain élever leurs cornettes pour rallier les fuyards, qui ne songeoient plus qu'à se sauver à toutes jambes ; & ils furent obligés eux-mêmes d'abandonner le champ de bataille.

Le roi courut un nouveau danger sur la fin de cette dé-

route de l'armée ennemie : car la plûpart de sa troupe ne pensant qu'à poursuivre la victoire, & lui n'ayant plus autour de sa personne qu'une vingtaine de gentilshommes, il vit venir un escadron de trois cens cornettes Wallones, dont il auroit été enveloppé s'il n'eût été promptement secouru par le comte d'Auvergne, la Tremoille, Givri & le maréchal d'Aumont, suivis de quelque noblesse, qui ayant escadronné avec lui, fondirent sur ce reste de troupes, & les taillerent en pieces.

1590.

Faux bruit de sa mort dissipé, & suivi d'une entiere victoire.

La cavalerie ennemie ayant été dissipée de tous côtés, on se tint assûré de la victoire. Mais un faux bruit de la mort du roi s'étant répandu à la gauche de son armée, où il n'avoit point paru, les troupes y avoient plus d'inquiétude que de joie. Elles furent bientôt détrompées ; car le roi se fit voir au milieu de la plaine, tenant son épée levée, & tout couvert du sang des ennemis, qu'il avoit tués de sa propre main. Ce fut par tout un grand cri de *vive le roi*, qui passa bien vîte jusqu'aux extrémités du champ de bataille, & qui rétablit par-tout la joie & l'assûrance.

Dès que l'infanterie ennemie s'étoit vûe abandonnée de la cavalerie, elle s'étoit pour la plûpart débandée. Il n'y avoit de troupes en corps dans la campagne, qu'un gros bataillon Suisse auquel plusieurs François s'étoient joints, qui se retiroit en ordre, & faisoit bonne contenance.

Lettre du roi à M. de Silleri son ambassadeur en Suisse, du 12 Mars 1590.

Le roi commanda à son infanterie de la droite qui n'avoit point combattu, de s'avancer pour investir ce bataillon. Mais s'étant ravisé, il aima mieux se servir de cette occasion, pour se faire un mérite de sa clémence auprès des cantons, qui lui en furent depuis beaucoup de gré. Il envoya un trompette à ce bataillon lui offrir bon quartier de sa part. Tous l'accepterent, & ayant mis les armes bas, ils consentirent de passer à son service ; il fit aussi la même grace aux François qui s'étoient joints aux Suisses.

Il poursuit les ennemis dans leur fuite.

Dès qu'il vit la campagne entierement nette d'ennemis, il voulut lui-même poursuivre sa victoire. Après avoir rallié la plûpart de sa cavalerie, il la partagea en trois corps, en fit marcher un à sa droite sous le baron de Biron, un autre à la gauche sous le grand prieur, & se mit à la tête de celui du milieu, où étoient les trois cents gentilshommes de Picar-

1590. die, qui étoient arrivés pendant le combat sous la conduite du sieur d'Humieres. Les princes de Conti & de Montpensier, le comte de Saint-Paul, le maréchal d'Aumont, le duc de la Tremoille, & une infinité d'autres seigneurs l'accompagnerent.

Les ligués s'étoient partagés dans leur fuite. Le duc de Nemours, Bassompierre, le vicomte de Tavanes & quelques autres se sauverent du côté de Chartres. Le duc de Mayenne & le plus grand nombre prirent la route d'Ivri, où ils passerent la riviere d'Eure, dont le pont fut aussi-tôt rompu par le commandement du duc. Cette précaution fut son salut & celui des généraux de son armée: mais elle fit périr un fort grand nombre de reîtres, qui apparemment ayant voulu sauver une partie de leurs bagages, furent moins diligens que les autres à fuir. Ils furent contraints de passer à la file par le gué de la riviere qui est très-mauvais, & pour se donner plus de temps de la traverser sans être poursuivis, ils couperent les jarrets à leurs chevaux, & embarrasserent de leurs corps les rues d'Ivri: beaucou pse noyerent en passant, & d'autres furent assommés dans le bourg. Le roi fut obligé de prendre un assez long détour, pour aller passer la riviere à Anet. Cela n'empêcha pas qu'il ne trouvât encore un grand nombre de fuyards qui tâchoient de gagner Mante; plusieurs furent tués, & d'autres faits prisonniers, ou assommés par les paysans.

Le duc de Mayenne ne se sauve qu'en engageant les habitans de Mante à le recevoir.

Le duc de Mayenne, après avoir passé la riviere d'Eure à Ivri, n'auroit pas été encore en sûreté, si les habitans de Mante avoient persisté dans la résolution qu'ils avoient prise d'abord, de ne le pas laisser entrer dans leur ville, ni passer sur le pont, pour mettre la Seine entre lui & l'armée victorieuse. Mais il leur fit tant d'instances & de prieres, & les assûra si fortement que le roi avoit été tué à la bataille, que la perte étoit égale des deux côtés, & qu'à la réserve du bagage que les ennemis avoient pris, ils n'avoient nul avantage, qu'enfin ils lui ouvrirent leurs portes, & lui donnerent une retraite, sans laquelle il n'eût pas échappé au vainqueur. Le roi le sachant au-delà de la Seine, & ne pouvant lui-même passer outre, alla coucher à Rosni en attendant son infanterie, le bagage & l'artillerie de son armée, que le maréchal de Biron devoit lui amener.

Perte qu'il fit en cette occasion.

La victoire ne put être plus complette: tout le canon, tout

tout le bagage, presque tous les drapeaux furent pris sur le champ de bataille. Le nombre des morts fut très-grand. Le roi dans une lettre * écrite le soir du jour de la bataille, marque qu'il y avoit eu douze cents lansquenets de l'armée de la ligue tués sur la place, & autant de l'infanterie Françoise; neuf cents ou mille cavaliers, outre beaucoup d'autres qui se noyerent au passage de la riviere d'Eure. Et ce prince ajoûtoit qu'il ne croyoit pas que de cette armée qui toit de seize mille hommes, le quart se fût sauvé. 1590.

* Ecrite au maire de Langres.

Les plus distingués des ennemis qui y périrent furent le comte d'Egmont, Guillaume fils du duc Henri de Brunswick & la Chataigneraye. Excepté les Suisses & les François, qui après la bataille se rendirent & passerent au service du roi, la plûpart de l'infanterie qui échappa à la fureur du soldat, demeura prisonniere, aussi-bien que le comte d'Ansfrist Allemand, colonel des reîtres, Bois-Dauphin, Chantelou, & Sicogne qui portoit la cornette blanche du duc de Mayenne parsemée de croix de Lorraine noires, pour faire souvenir les soldats du massacre du duc & du cardinal de Guise. Les sieurs de Medavid, de Fontaine-Martel, Longchamp, Lodonen, Falandre, Enguessan, le marquis de Menelai, les mestres de camp Treusail, la Castelliere, Disimieux, & une très-grande quantité d'autres officiers furent aussi pris.

Morts & blessés du côté du roi.

Il y eut environ cinq cents hommes de tués du côté du roi, du nombre desquels furent vingt gentilshommes, & entre autres Clermont d'Entragues capitaine de ses gardes, qui fut tué tout proche de lui, Théodoric de Schomberg Allemand, Longaunai gentilhomme de Normandie âgé de soixante & douze ans, de Crenai cornette du duc de Montpensier, & Feuquieres.

Parmi les blessés, outre le baron de Biron dont j'ai déja parlé, je trouve le marquis de Nesle, qui bien que capitaine d'une compagnie de gendarmes, voulut combattre à la tête des chevaux-legers, le comte de Choisi, les sieurs d'O, Mont-Louet, la Vergne, le comte du Lude, le baron de Rosni, qui reçut six blessures de lance, d'épée & de feu, & nonobstant ces blessures fit prisonniers les sieurs de Chantelou, Sicogne avec sa cornette blanche, & la Cha-

1590. taigneraye. Celui-ci s'étant écarté du baron avec sa permission, pour suivre le comte de Thorigni son parent, fut malheureusement tué par trois gendarmes de la compagnie d'O, qui après lui avoir reproché qu'il s'étoit réjoui de la mort du feu roi, & qu'il avoit pris l'écharpe verte, lui tirerent tous trois chacun un coup de pistolet dans la tête. Il y eut encore du côté du roi environ vingt autres gentilshommes blessés, qui guerirent pour la plûpart.

Le duc de Montpensier, le maréchal d'Aumont, & le maréchal de Biron contribuerent le plus à cette grande victoire, & autant par leur prudence que par leur valeur. Le maréchal de Biron ne combattit point : mais se présentant à propos avec son corps de réserve dans tous les endroits où son secours étoit nécessaire, il encouragea tellement les combattans par sa présence, & rompit si à propos toutes les mesures des ennemis, que les plus entendus dans le métier, lui attribuerent plus qu'à aucun autre des généraux, le gain de la bataille. Ce maréchal sur ce qu'il n'avoit point combattu, fit au roi un compliment, qui montre qu'il étoit aussi bon courtisan que bon général d'armée. *Sire*, lui dit-il, *vous avez fait aujourd'hui le devoir du maréchal de Biron, & & le maréchal de Biron a fait ce que devoit faire le roi.* Il est certain que ce prince dans cette bataille, aussi-bien que dans celle de Coutras, & en une infinité d'autres occasions, exposa sa personne autant que les moindres officiers : mais ce qui lui doit faire encore plus d'honneur, c'est, comme je l'ai remarqué, qu'il avoit dressé lui-même l'ordre de la bataille, & que ses généraux ne mériterent que la louange d'une exacte & généreuse exécution.

Cayet, t. 1.

Médaillon frappé au sujet de cette victoire.

Il est dans le cabinet de M. l'abbé Fauvel à Paris.

Cette belle victoire fut célébrée dans un médaillon, que je crois être le premier monument de cette espece, qui ait été fait à la gloire d'Henri IV. depuis qu'il eut pris le titre de roi de France. D'un côté est son buste, qui a pour légende HENRICUS IV. FRANC. ET NAVARR. REX CHRISTIANISSIMUS. Au revers est un trophée d'armes, & cette inscription : VICTORIA YVRIACA.



Quoique le détail que je viens de faire de cette bataille me paroiſſe aſſez exact, je vais ajouter une lettre de monſieur le maréchal de Biron, qu'il écrivit après la bataille à un de ſes amis. Le témoignage d'un homme de ce rang, qui eut tant de part à cette victoire, ne peut que faire plaiſir au lecteur.

Lettre de M. le maréchal de Biron à monſieur du Haillan, contenant ce qui s'eſt paſſé à la bataille d'Ivry.

» Monſieur du Haillan, mon bon ami, je vous prie m'ex- » cuſer & me pardonner ſi je ne vous ay eſcrit après cette » bataille, d'autant que j'ay eſté beaucoup empêché à la » conduite de l'armée, & depuis à des conſeilz fréquentz, » où nous demeurions trois heures le matin, & quatre après » diſner, où le roi me donnoit charge d'aſſiſter tousjours, » d'autant qu'après une ſi grande bataille & victoire, il ſe » préſente beaucoup d'affaires, à quoi il fault pouvoir; le roi » m'a fait cet honneur (& me donne toutefois grande peine) » de me commander d'y avoir l'œil. Vous aurez déja en- » tendu par un brief diſcours que l'on dépeſcha, comme » l'effet s'eſt paſſé, on en fait un autre plus au long. Et a on » dit à celui qui le faict qu'il ſoit véritable ayant eſté ra-

Cette lettre eſt tirée d'un manuſcrit de la bibliotheque de M. l'abbé Fauvel.

1590. » broué trois ou quatre fois. Tant y a que le roi a gangné » une très-grande victoire contre ceux qui pensoient l'em- » porter à pied levé, & diray qu'il n'a combattu qu'avec les » deux partz de sa cavalerie, & quasi point de gens de pied, » & le demeurant qui restoit, a tenu tousjours ferme, qui » a esté une des principales causes de la victoire, d'autant » qu'aucuns des nostres qui n'avoient accoustumé de se re- » paistre de telz morceaux prindrent un peu le largue. Mais » ils se réduisirent & vindrent se joindre à la troupe que je » menois, assavoir deux bataillons de Suisses, de deux à » trois mille harquebusiers, mon régiment qui pouvoit estre » de deux à trois cents chevaux, deux cents cinquante Reis- » tres; & les sieurs de Humieres & de Mouy, qui y arrive- » rent estant aux mains à l'avant-garde avec cent cinquante » chevaux. Il se trouva enfin qu'il se vint joindre à moi plus » de mil chevaux, le roi y fit très-valeureusement; car avec » sa Cornette & son régiment, il alla charger sept escadrons » de gens de cheval, Walons & Reistres & en danger, que » s'il ne fust advancé, comme il fit, que la troupe de mon- » sieur le mareschal d'Aumont eust esté renversée & mise » en route & ses chevaux légers, comme il y en eut beau- » coup qui allerent par trop loing. Les ennemis s'estonne- » rent de me veoir marcher tousjours ferme vers eux en » gros ost, qui leur fit perdre l'espérance de la victoire; le » roi y fit tres-bravement, généreusement & hardiment, au- » tant qu'il se peult & quasi trop. Car il se trouva n'ayant que » trente chevaux, & se vint retirer vers moi, & pour pour- » suivre la victoire print la troupe desdits sieurs de Humie- » res & de Mouy, mon fils l'accompagnant tousjours avec » quatre coups d'épée qu'il avoit, assavoir deux petits au vi- » sage, d'où il sortit beaucoup de sang. Mais il s'en va guarir, » & un au bradz, & l'autre à la main; il estoit dédié avec » deux cents chevaux pour marcher à costé du roi, & peu » devant pour donner par le flanc à ceux qui chargeroient » Sa Majesté, ou le couvrir, s'il estoit besoing; il est si heu- » reux, que Sa Majesté, a contentement de son service, » le louant plus qu'aucuns envieux ne voudroient. Je ne » puis dire autre chose, sinon qu'il y a beaucoup de gens » de bien qui ont accompagné le roi; l'on me met de ceux

» qui ont part à la victoire, encores que je n'aye combattu; 1590.
» vingt-quatre enseignes de Suisses en deux bataillons se
» rendirent à moy, que je fis mettre derriere les nostres
» après avoir baissé les picques. Il y eut vingt enseignes de
» gens de pied qui en firent de mesme qui les flanquoient;
» il y avoit huict cents chevaux entre les deux bataillons
» des Suisses susdits & des François, qui me voyant marcher
» vers eux, abandonnerent lesdits Suisses & François: mais
» ilz ne gagnerent gueres: car le roi les poursuivant en défit
» plusieurs par les chemins jusqu'au bourg d'Ivry qui est
» long & a trois pontz, les ennemis s'embarrasserent dans
» iceluy ne pouvant passer; les premiers firent des barri-
» cades & rompirent un pont, qui fut cause de leur entiere
» ruine; car le roi voyant ce alla à Annet passer la riviere
» de Dure, manda que je fisse haster des gens de pied pour
» aller dans le dit Bourg, ce qui fut promptement exécuté, &
» pense qu'il y fut tué quatre cents hommes de cheval, qui
» est plus que si on avoit tué en campagne quatre mille
» hommes de pied, outre ce il fut tué plusieurs gens de pied
» de toutes nations, qui s'estoient sauvés ou partis à bonne
» heure, l'on print quatre pieces d'artillerie & tout leur
» bagage, où il y en avoit de précieux, & de l'argent. Le roi
» ayant passé à Annet, poursuivit la victoire jusqu'auprès
» de Mante, & coucha à Rosny; le comte d'Aigmont qui
» menoit les troupes des Pays-Bas a esté & tué plusieurs chefs
» de ce pays-là, & dit-on que de quinze cents lances Wa-
» lons dont il y avoit sept compagnies de gens d'armes
» estant de cent hommes chacune & autant d'archers; des
» principaux seigneurs des Pays-Bas, que leurs personnes
» n'y estoient point venues, pour ce qu'ils ne vouloient point
» obéir au comte d'Aigmont; outre ce il avoit mené cinq
» ou six cents chevaux légers & cinq cents harquebusiers
» à cheval Espagnols, qui estoient armez de cuirasses &
» habillemens de teste ou chapeau de fer, un colonel de
» Reistres y fut tué; bref de dix-neuf cents chevaux qu'avoit
» amené ledit comte d'Aigmont, & de douze cents Reistres,
» il n'en est pas passé la riviere huict à neuf cents ensemble,
» & pense qu'il y a eu quinze cents hommes de cheval tuez,
» & aussi des François force prisonniers. L'on nous a asseuré

1590. » par plusieurs fois que de ceux qui se retirerent ensemble ;
» & sont encore jointz qui estoient Walons & Reistres, les
» premiers dévaliserent les secondz, comme aussi de nos
» François, disans que les Reistres estoient occasion de la
» perte de la bataille. Le roi a eu nouvelles certaines que
» le comte Maurice avoit pris la ville & chasteau de Breda,
» une des plus fortes qui soit en Brabant, & tenoit assiégé
» S. Getru de Bergues, qui est là où le Rhein & la Meuse
» s'assemblent, & est certain que le duc de Parme avoit
» contremandé les troupes que menoit le comte d'Aigmont.
» Le roi luy a renvoyé ce qui restoit, & pour faire plus gran-
» de diligence est sans bagage. Les villes de Vernon &
» de Mante se sont rendues au roi comme aussi d'autres.
» Nous attendons des canons & des munitions que l'on avoit
» envoyé querir auparavant : car les munitions nous faillirent
» à Dreux. Nous sommes attendans pour faire quelque
» grand dessein. M. de Longueville avec six ou sept cents
» chevaux s'est joint avec nos Reistres qui sont en champagne.
» Le S. Pere m'a envoyé un bref authentique, & le légat une
» lettre à quatre pieces, le tout bien honorablement, je
» ne sçay si je m'aboucheray avec monsieur le légat comme
» il montre desirer. Excusez cette lettre qui est à bastons
» rompus & faite à deux matinées, pour ce que l'on ne me
» donne pas de loisir, & hier de quatorze heures de jour,
» je n'en pûs demeurer qu'une à mon logis, embarrassé d'une
» infinité d'affaires. Le roi a envoyé querir son conseil qui
» est à Tours pour le mettre en cette ville de Mante, vous
» serez près du roi, & nous vous verrons plus souvent, je
» suis après pour gangner deux mois pour m'aller reposer,
» & je croy que le meilleur seroit pour tousjours & aller
» prier Dieu, puisqu'il m'a fait cette grace d'avoir vescu
» si longues années avec grande réputation dedans & de-
» hors le royaume, & mesme en cette derniere bataille
» dont le roi se loue infiniment de moi, &c. & a grand con-
» tentement de mon fils. Je suis esté en six batailles, j'ai eu
» six arquebusades, j'ai vendu sans les bois six mil livres de
» rente, & servy six rois. Il est temps de me retirer, nous
» en deviserons plus amplement, mais que nous nous
» voyons. L'on dit que M. de Villeroi sera icy aujourd'huy

» ou demain, & ſur ce je me recommande affectueuſement » à vos bonnes graces, priant le créateur vous avoir en ſa » ſainte garde.

Du camp de Manté le 24 Mars 1590.

Voſtre bien affectionné amy,

BIRON.

Autre avantage remporté par le roi en Auvergne.

D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 7. l. 4. c. 15.

Ce ne fut pas ſeulement à Ivri que la fortune en ce temps-là ſeconda la valeur de ce prince. Il reçut peu de jours après la nouvelle d'un grand avantage remporté par les ſiens en Auvergne, ſur Louis de la Rochefoucault comte de Rendan. J'ai déja dit que ce ſeigneur, qui fut un des plus hardis & des plus intrépides hommes de ſon temps, avoit réduit preſque toute l'Auvergne au parti de la ligue; & il ſe préparoit à en conquérir le reſte. Il ſe mit en campagne au mois de Mars avec quatre mille hommes de pié & ſix cents chevaux, pour reprendre la ville d'Yſſoire, & faire lever le ſiége de la Citadelle que les comtes de Curton, de Roſſignac, gouverneur de la haute Auvergne, & de Chaſeron gouverneur du Bourbonnois attaquoient. Il les aſſiégea eux-mêmes dans la ville, où ils ſoutinrent un furieux aſſaut: mais comme il apprit qu'il leur venoit un grand ſecours de Clermont, il alla au devant. Son éloignement de la ville donna à ces ſeigneurs & à une grande partie de leurs troupes le moyen de ſe joindre avec ceux qui venoient les ſecourir; & par cette jonction, les deux armées ſe trouverent à-peu-près égales.

Le combat ſe donna proche de la ville. Il fut ſi malheureux pour Rendan, qu'il y perdit près de deux mille hommes ſur la place; une partie des autres furent maſſacrés dans la fuite par les payſans, & lui-même fait priſonnier par le ſieur de la Motte-Arnaud. Il mourut de ſes bleſſures, & ce fut une des plus grandes pertes que puſſent faire les ligués. La reddition de la citadelle ſuivit la victoire.

Ce combat ſe donna le même jour que la bataille d'Ivry, & ce jour fut encore ſignalé par un autre bonheur : car

1590. Lansac qui avoit pris le parti du roi, ayant de nouveau tourné casaque, & voulu, pour expier sa premiere désertion, surprendre le Mans, où commandoit le sieur de Rambouillet, il en fut vigoureusement repoussé.

Cayet, t. 1.

Fruit de la victoire d'Ivri.

* Le fruit de la victoire d'Ivri fut la reddition de Mante & de Vernon. Il y en eut encore un second d'une autre espece quelque-temps après. Ce fut une lettre du pape aux seigneurs catholiques du parti du roi, en réponse à celle qu'ils lui avoient envoyée par le duc de Luxembourg. La la lettre du pape étoit fort honnête, mais en termes généraux; & l'on fut confirmé par cette lettre dans la pensée qu'on avoit déja que la cour Romaine, à l'égard des affaires de France, regleroit sa conduite sur les évenemens.

Par la prise des deux places que je viens de nommer, le roi eut en sa puissance tous les Ponts de la Seine entre Paris & Rouen. Ses conquêtes auroient été plus considérables sans le défaut d'argent, que l'on attribua au sieur d'O intendant des Finances, qui, si l'on en croit les mémoires du baron de Rosni, s'entendoit toujours avec la ligue, ne pouvant s'accommoder de la domination d'un roi huguenot. Ce défaut d'argent qui fit presque mutiner les Suisses, empêcha le roi de marcher promptement vers Paris, dont la consternation lui auroit peut-être fait ouvrir les portes, & donna le temps au duc de Mayenne, au légat, & aux ministres d'Espagne de rassûrer les esprits non seulement dans cette capitale, mais encore dans les autres villes du royaume, qui se conduisoient toutes par son exemple.

Tome 1. c. 29.

Le duc de Mayenne demande du secours aux Espagnols.

Le duc de Mayenne ayant gagné Saint-Denys, le légat, l'ambassadeur d'Espagne & l'archevêque de Lyon, allerent l'y trouver. Ils conclurent ensemble deux choses, la premiere d'envoyer en Espagne, aux Pays-Bas, & à Rome, des courriers, pour demander du secours, & faire entendre que pourvû qu'on en envoyât, la défaite d'Ivri pourroit aisément se réparer; la seconde d'amuser le roi le plus long-temps que l'on pourroit par l'espérance d'un accommodement, afin d'avoir le loisir de pourvoir Paris de troupes & de munitions.

Après cette conférence le duc de Mayenne alla à Soissons, pour rassembler quelques troupes de Picardie & de Champagne.

pagne. Le comte Jacques Collalte fut envoyé en Allemagne, pour faire une levée de lansquenets au nom du roi d'Espagne, d'autres à Rome, en Lorraine & en Savoye; & le commandeur Morée prit la poste pour les Pays-Bas, afin de presser le duc de Parme d'envoyer des troupes en France, comme celui qui pouvoit y en faire passer le plus promptement, & de le conjurer même, s'il en étoit besoin, d'y venir avec toute son armée. 1590.

Le duc de Mayenne envoya à Paris le duc de Nemours avec le titre de commandant, & pria le légat d'y demeurer, afin de rassûrer le peuple; & lui, voulant persuader aux Parisiens qu'il n'y avoit rien à craindre pour leur ville, y laissa sa mere, sa sœur, sa femme & ses enfans. Quant au dessein qu'on avoit pris des propositions d'accommodement, il fut résolu qu'on se serviroit du sieur de Villeroi, comme d'une personne agréable au roi, qui avoit demandé à conférer avec lui après la mort de Henri III.

Le duc de Mayenne qui avoit jusqu'alors refusé d'y consentir, cacha à Villeroi son dessein, & affecta de paroître ne point vouloir penser à la paix, qu'il n'eût eu sa revanche.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Jeannin président au parlement de Dijon, grand confident du duc de Mayenne, parla de la même maniere, & promit seulement à Villeroi, que quand le duc seroit un peu revenu de sa fougue, il travailleroit de tout son pouvoir à le porter à la paix.

Et fait agir sous main pour la paix.

Cependant on fit agir sous main le cardinal de Gondi, pour engager comme de lui-même Villeroi à aller à Mante de sa part, afin d'y faire quelque ouverture de négociation, & il lui envoya un passeport, qu'il disoit avoir obtenu pour lui avant la bataille.

Villeroi consentit à ce voyage avec beaucoup de peine: mais dans la crainte de n'être pas bien reçu du roi, il s'adressa à du Plessis Mornai qui étoit son ami particulier. Il lui dit que, de concert avec le cardinal de Gondi, il venoit conferer avec lui sur les moyens de finir la guerre; qu'il n'y en avoit qu'un, savoir qne le roi étant au-dessus de ses affaires par la bataille qu'il venoit de gagner, se fit catholique; que tous les François, après cette démarche qui paroîtroit volontaire, vû l'avantage qu'il avoit remporté

1590. sur ses ennemis, viendroient en foule se ranger à son parti; qu'autrement la guerre seroit éternelle, tant l'obstacle de la religion étoit insurmontable; que les Espagnols, profitant de la conjoncture, vendroient cherement leur secours au duc de Mayenne, qui, dans le désordre où il se trouvoit, l'acheteroit aux conditions les plus désavantageuses à l'état; que pour lui, si le duc se livroit aux Espagnols, il avoit résolu de l'abandonner, & de se retirer avec sa famille partout où le roi voudroit bien lui procurer sa sûreté; mais que si Sa Majesté prenoit la résolution de satisfaire ses sujets sur le point de la religion, il seroit le premier à se rendre auprès de sa personne.

A cela le sieur du Plessis-Mornai répondit que le roi seroit toujours prêt à recevoir ses sujets avec bonté, & en particulier le duc de Mayenne, dès qu'il les trouveroit disposés à lui rendre l'obéissance qui lui étoit dûe; que touchant l'article de la religion, ils devoient compter sur la promesse qu'il leur avoit faite de se faire instruire, & que jamais prince n'avoit été plus fidele à sa parole; qu'il n'ignoroit pas les desseins des Espagnols : mais qu'avec l'aide de Dieu il viendroit à bout de dissiper leurs intrigues, & de rendre inutiles tous leurs efforts, leur roi fût-il encore plus puissant de beaucoup qu'il n'étoit. Il ajouta au sieur de Villeroi, que n'étant point chargé de traiter au nom du duc de Mayenne, il avoit bien fait de ne pas s'adresser immédiatement au roi; qu'il lui conseilloit, comme son ami, d'abandonner la ligue, & de commencer par faire livrer au roi Pontoise, dont son fils étoit gouverneur; qu'il l'exhortoit à continuer de porter le duc de Mayenne à la paix; qu'il pouvoit assûrer ce prince de la bonne volonté du roi pour lui; que s'il revenoit avec commission de sa part pour traiter de la paix, il seroit bien reçû, & qu'il le seconderoit de tout son pouvoir : mais qu'il falloit le faire au plutôt, lui faisant assez entendre que l'armée royale iroit dans peu assiéger Paris, & qu'alors il seroit trop tard.

Villeroi lui promit de ne rien omettre, pour inspirer au duc de Mayenne des sentimens de paix : mais sur l'article de Pontoise, il dit qu'il ne conseilleroit jamais une trahison à son fils. Il parla d'autant plus ferme sur cet arti-

cle, qu'il crut le conseil de du Plessis intéressé, sachant bien qu'il souhaitoit avoir cette place pour le sieur de Bui son frere, à qui le feu roi, après l'avoir prise, en avoit donné le gouvernement. 1590.

Il alla trouver le cardinal de Gondi à Noisi, & lui rendit compte de ce qui s'étoit passé avec le sieur du Plessis. Le légat y arriva le même jour, & y apprit que le roi lui avoit accordé la demande qu'il lui avoit faite, d'une conférence avec le maréchal de Biron.

Conférence tenue pour ce sujet.

Ce maréchal étant arrivé à Noisi avec le sieur de Givri, on entra en matiere : mais le légat y fit paroître si peu de droiture, & tant de partialité, & fit connoître si évidemment que son dessein étoit de brouiller la France en faveur des Espagnols, au lieu de la pacifier, qu'on ne put rien avancer. Il eut même l'indiscrétion de solliciter le maréchal de quitter le parti du roi, & d'embrasser celui de la ligue. Il proposa une assemblée des états généraux, & puis une treve : tout cela fut rejetté, parce qu'on vit bien que son unique but étoit de donner le temps aux Parisiens de se fortifier.

Le sieur de Villeroi retourna à Paris, où il confera avec l'archevêque de Lyon, & avec la mere, la femme & la sœur du duc de Mayenne, qui tous le conjurerent d'aller à Soissons trouver le duc, & de l'engager à traiter avec le roi, indépendamment du légat & des Espagnols. Il y alla; mais sur ces entrefaites, l'armée royale se mit en marche pour s'approcher de Paris.

Blocus de Paris par l'armée royale.

Comme cette ville étoit déja bloquée par le bas de la riviere, il n'étoit plus question, pour en former entierement le blocus, que de lui couper au-dessus la communication avec le reste du royaume. La chose fut aisée, les villes de Corbeil & de Lagni se rendirent à la premiere sommation; la premiere sur la Seine, & la seconde sur la Marne, toutes deux à six lieues de Paris.

Par ce moyen tous les passages des rivieres qui nourrissent cette grande ville, furent bouchés. Melun, après quelque résistance, dont elle souffrit beaucoup, fut obligée aussi de capituler. Ce fut au camp devant cette Ville, que le sieur de villeroi, après avoir conféré à Soissons avec le duc de Mayenne, vint trouver le roi de sa part; & afin de ne point

Propositions faites au roi dans son camp.

1590. donner d'ombrage aux Espagnols, il publia que le sujet de son voyage, étoit de demander une sauvegarde, pour vivre en assûrance retiré à sa maison de campagne.

Il fut reçû du roi avec beaucoup de bonté, & tout son discours se réduisit à l'assûrer, que s'il vouloit donner satisfaction aux catholiques sur l'article de la religion, le duc de Mayenne, quoiqu'il dût bientôt avoir une armée sur pié plus forte que celle qu'il avoit perdue, étoit tout disposé à le reconnoître pour roi de France. Il lui apporta tous les motifs les plus forts qu'il put imaginer, pour l'obliger à faire cette démarche, & à donner à la France une paix qui dépendoit entierement de lui, par l'offre que le duc lui faisoit.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Réponse de ce prince.

La réponse du roi fut à fort peu près conforme à ce que du Plessis-Mornai avoit dit quelques jours auparavant, qu'il falloit sur l'article de la religion s'en rapporter à sa parole de roi; que les princes du sang, la plûpart des grands officiers de la couronne, & quantité d'autres seigneurs s'en étoient contentés, & qu'on devoit être persuadé qu'il avoit de l'honneur & de la conscience.

Sur quoi Villeroi reprit, que c'étoit cela même qui inquiétoit les catholiques; que parce qu'on le connoissoit prince consciencieux, on appréhendoit qu'étant persuadé de la vérité de sa religion & de la fausseté de la Romaine, il ne permît pas à ses sujets de vivre librement dans celle-ci: » » mais, Sire, (ajouta-t-il,) puisque votre Majesté est dans » la résolution de tenir la parole qu'elle a donnée, de se » faire instruire, si elle vouloit consentir que quelques pré- » lats des plus exemplaires du royaume, & quelques savans » docteurs du parti catholique commençassent cette instruc- » tion par des conférences qu'ils auroient avec elle, j'ose » assûrer que cela feroit une grande impression sur l'esprit » des peuples, & les disposeroit beaucoup à revenir à » vous.

Cette proposition parut ne pas désagréer au roi: *il lui* dit qu'il y penseroit; qu'il lui donneroit réponse le lendemain, & lui ordonna de le suivre à Nangis, où il alloit coucher. Il ne toucha point néanmoins cet article, quand il le congédia, & le chargea seulement de dire au duc de

1590.

Mayenne, qu'il devoit attendre de lui toute ſorte de ſatisfaction, s'il contribuoit, comme il le pouvoit, à pacifier ſon royaume. « Au reſte (ajoûta le roi,) il eſt inutile que » je traite plus longtemps avec vous, parce que vous n'êtes » pas aſſez autoriſé; dites au duc qu'il peut me députer » quelques perſonnes avec des pouvoirs ſuffiſans; qu'ils ſe- » ront les très-bien venus, & que je tâcherai de leur donner » contentement, par le deſir que j'ai de délivrer mes ſujets » des miſeres de la guerre.

Villeroi demanda permiſſion au roi de lui repréſenter, que bien que le duc de Mayenne fût le chef du parti de la ligue, il n'en étoit pas tellement le maître, qu'il pût rien conclure tout ſeul, principalement en ce qui concernoit la religion & le point le plus important, qui étoit de reconnoître Sa Majeſté pour roi de France; qu'il ne pourroit le faire qu'avec une aſſemblée des députés des plus conſidérables villes; qu'il faudroit avoir des paſſeports pour les faire venir, & il lui inſinua qu'une ſuſpenſion d'armes ſeroit néceſſaire pour cet effet; qu'au reſte à l'égard de ces derniers articles, ce n'étoit qu'une penſée qui lui étoit venue, & qu'il ne parloit point là-deſſus au nom du duc de Mayenne. Le roi lui répondit, qu'il n'accorderoit ni l'un, ni l'autre; & qu'il lui étoit trop important de ne pas ſuſpendre la guerre, pour ne point perdre le fruit de ſa victoire.

Avant que de quitter le camp, Villeroi parla au maréchal de Biron, le conjura d'appuyer les remontrances qu'il avoit faites au roi, & l'aſſûra qu'on ſe trompoit, ſi l'on s'imaginoit venir ſi aiſément à bout de Paris.

Cependant le duc Mayenne ne laiſſa pas d'écrire aux principales villes liguées, pour qu'elles envoyaſſent inceſſamment leurs députés à Paris, ſans leur dire néanmoins le véritable ſujet de cette convocation, leur faiſant ſeulement entendre que c'étoit pour délibérer avec eux, & prendre leur avis ſur l'état préſent des affaires; & comme il ſut en même-temps que les Eſpagnols ſollicitoient quelques gouverneurs des villes de Picardie, pour les engager à les leur livrer, il marcha vers cette frontiere, tant pour rompre ces intrigues, que pour preſſer lui-même le ſecours que le prince de Parme lui promettoit.

1590.

Suite de ses expéditions.

Le roi, durant ce temps-là, continuoit à se rendre maître des villes voisines de Paris: Provins se soumit, & Monglas en fut fait gouverneur. Brai ouvrit aussi ses portes: Monglas y conduisit l'évêque de Cineda, qui y vint de la part du légat: & il y eut un nouveau pour-parler avec le maréchal de Biron, mais sans effet.

Cayet, t. 1.

Montereau-Faut-Yonne se remit sous l'obéissance du roi, qui alla de-là à Sens, dans l'espérance que sa seule présence lui en feroit ouvrir les portes: mais la compagnie d'hommes d'armes du duc de Nemours, & le capitaine Pelose s'étant jettés dedans avec quelques autres officiers, les bourgeois reprirent cœur, & le roi prévoyant que la prise de cette place lui coûteroit trop de temps, revint avec toutes ses troupes aux environs de Paris.

Il resserre Paris de plus près.
D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 7.

Son armée étoit alors d'environ (*a*). quatorze mille hommes de pié & de deux mille cinq cents chevaux. C'étoit une grande entreprise d'assiéger avec si peu de troupes une ville de l'étendue de Paris, où il y avoit huit mille soldats étrangers & plus de cinquante mille bourgeois capables de porter les armes, & que la guerre civile avoit déja assez aguerris.

Mais le roi comptoit encore plus sur la facilité qu'il auroit à affamer Paris, que sur la valeur de son armée; & en effet il n'y avoit gueres d'apparence, qu'une ville aussi peuplée pût avoir de quoi vivre seulement pendant un mois, toutes les rivieres qui lui apportent les vivres étant bouchées au-dessus & au-dessous.

Mesures du gouverneur pour la défendre.

Le duc de Nemours gouverneur de Paris fit en cette occasion preuve de son courage, & encore plus de son habileté, par les mesures qu'il prit, soit pour soûtenir les attaques, soit pour se précautionner contre mille inconvéniens qui ne pouvoient manquer d'arriver durant un siége, où l'on étoit menacé de famine, & où il avoit à se défendre contre les intelligences & contre les mutineries d'un peuple, dont la misere abat le courage, & allume aisément la fureur.

Il fit fondre de nouvelle artillerie, & eut bientôt en batterie sur les remparts plus de soixante Canons; & c'é-

(*a*) Cayet dit qu'il n'avoit que 12 mille hommes d'infanterie, *Chronolog. novenn. fol.* 355. *t.* 1.

1590.

toit beaucoup pour ce temps-là. Il fit retrancher les endroits les plus foibles, & pour n'avoir rien à craindre des attaques subites qui se pourroient faire par la riviere, il tendit une chaîne depuis la maison qu'on appelle la Tournelle, qui est sur le bord méridional de la Seine, jusqu'aux Célestins qui sont de l'autre côté, & une autre au-dessous des ponts depuis la porte de Nesle jusqu'au Louvre : il logea les Suisses dans le Temple : il confia aux lansquenets la garde des murailles depuis la porte neuve jusqu'à l'Arsenal, celle des portes aux chefs des Seize ; il laissa celle de la Bastille à Bussi-le-Clerc, & ne mit aux postes les plus importans pour y veiller, que ceux qui étoient interessés à le faire exactement, par le désespoir d'obtenir leur pardon, si la ville étoit prise.

Malgré le peu de vivres qu'il avoit pour un si grand nombre d'habitans, il en pourvut assez abondamment ceux qui avoient le plus de crédit sur le peuple ; afin qu'eux-mêmes souffrant moins de la disette, ne s'en laissassent pas abattre. Il avoit des espions partout qui lui rendoient compte de toutes les démarches & de toutes les paroles des royaux ou politiques, c'est-à-dire de ceux qu'on soupçonnoit de pencher vers le parti du roi. La duchesse de Montpensier & quelques autres dames eurent aussi leurs fonctions, qui furent de servir de modele de constance & de fermeté aux autres femmes, d'employer dans les occasions les caresses, la libéralité & tous les artifices dont leur sexe est capable, & qui en certaines conjonctures sont quelquefois plus efficaces que l'autorité des commandans.

Cependant les ponts de Charenton & de Saint Maur furent attaqués par l'armée royale le vingt-cinquieme d'Avril, & emportés, & ceux qui résisterent dans les Forts qui défendoient ces Ponts, ayant été pris à discrétion, furent pendus.

Attaque des ponts de Charenton & de S. Maur.

Le roi fit construire un pont vis-à-vis de Cônflans, par où il envoyoit ses partis courir la campagne vers Gentilli, Issi, Vaugirard : de sorte que les vivres ne pouvant plus venir même par terre de ce côté-là, la ville fut entierement bloquée le huitieme de Mai. On plaça sur le haut de Montmartre, & sur la butte de Montfaucon quelques pieces d'ar-

1590.

tillerie, non pas pour faire breche aux murailles, mais seulement pour épouvanter les Parisiens en abattant quelques maisons ; & puis le roi fit attaquer le fauxbourg Saint-Martin par le sieur de la Noue, qui fut repoussé, & blessé d'une mousquetade à la cuisse.

Mémoires de la ligue, t. 4.

Longueur du siége.

Ce siége, ou plutôt ce blocus fut moins sanglant qu'il ne fut long ; car quoiqu'il se fit de temps en temps quelques sorties assez vigoureuses, il ne s'y donna point de combats fort considérables pendant plus de quatre mois qu'il dura, le roi espérant venir à bout de la ville par la famine, & ne pensant qu'à faire bien garder les passages, par où l'on pouvoit conduire des vivres, tant à Paris qu'à Saint-Denis, qu'il bloqua aussi, & qu'il prit après quelque temps par composition.

Succès de la guerre dans les provinces.

Ainsi, bien que les plus grandes forces du roi fussent employées à cette entreprise, la guerre se faisoit avec plus de vivacité dans les provinces, qu'aux environs de Paris. Le sieur de Hertrai gouverneur d'Alençon pour le roi, attaqua un corps de troupes commandé par Lansac, qui après avoir été repoussé de la ville du Mans, s'étoit campé à Memers ; il y fut défait à plate couture, & obligé de se sauver en Bretagne.

Presque dans le même-temps plusieurs gentilshommes d'Anjou & du Maine du parti de la ligue, dont les principaux étoient les sieurs Descheinayes, le Bascle du Pin, de la Rocheboisseau, de Birague, de Corces, s'étant joints ensemble, mirent sur pié un corps considérable de cavalerie & d'infanterie composé de leurs vassaux & de leurs amis, & choisirent pour les commander le sieur de la Saulaye : car durant ces guerres civiles, la noblesse des provinces agissoit de son propre mouvement, & selon les occasions, sans consulter les chefs du parti qu'ils soutenoient. Ils tomberent tout-à-coup sur la petite ville de Sablé qu'ils surprirent, & y firent madame de Rambouillet prisonniere.

Cayet, t. 1.

Landebri, gouverneur du château, s'y défendit vaillamment, & nonobstant la prise de la basse-cour, donna le temps au sieur de Rambouillet qui commandoit dans le Mans, de venir à son secours. Ce seigneur sur la nouvelle

de

de la ville de Sablé, avoit fait promptement monter à cheval la nobleſſe du parti du roi : les ſieurs de Maintenon, de Poigni & du Fargis ſes freres, Bouillé gouverneur de Clerac, de Leſtelle gouverneur de Mayenne, & pluſieurs autres ſeigneurs le ſuivirent dans cette expédition. 1590.

Le marquis de Villaines, & le ſieur d'Achon leur amenerent des troupes à Brulon petite place, que du Fargis voulut reprendre en chemin faiſant, & où il reçut une bleſſure qui l'obligea de ſe retirer au Mans : la place fut forcée, & le capitaine qui y commandoit pendu.

Ils formerent en cet endroit leur petite armée : les ſieurs de la Patriere & de la Rochepatras y firent la charge de maréchaux de camp, Beauregard commanda l'infanterie de l'avant-garde, & Malherbe celle de la bataille.

Combat donné en Anjou.

Dès qu'ils parurent à la vûe de Sablé, les ligués ſortirent au devant d'eux. Il ſe donna un ſanglant combat, où de Corces ſergent de bataille des ligués fut tué, la Saulaye leur général pris, & Beauregard du côté des royaux bleſſé. Une pluie qui ſurvint avec des éclairs & des tonnerres épouvantables, fit ceſſer le feu des arquebuſes, & on ne ſe ſervit plus que de l'épée. Les ligués furent pouſſés juſques ſous les murailles : mais il fut impoſſible aux royaux de jetter du ſecours dans le château, & ils ſe retirerent. Cette action fut très-bien conduite de part & d'autre ; & l'on en parla comme d'une des plus vigoureuſes qui ſe fuſſent faites depuis long-temps : la perte fut à peu près égale, chacun prétendit y avoir eu l'avantage, les royaux étant demeurés maîtres du champ de bataille, & les ligués étant venus à bout d'empêcher qu'aucun ſecours n'entrât dans le château.

Le gouverneur ne laiſſa pas de tenir dans cette bicoque, qui ne méritoit pas qu'on répandît tant de ſang pour la défendre : mais il en coûta encore plus dans la ſuite par l'opiniâtreté des aſſiégeans & des aſſiégés.

Le ſieur de la Rochepot gouverneur d'Anjou pour le roi, quitta le château de Briſſac qu'il aſſiégeoit pour venir délivrer celui de Sablé. Dès qu'il fut arrivé, & qu'il eut ruiné les retranchemens des ligués avec deux canons qu'il avoit pour toute artillerie, on monta à l'aſſaut. La ville fut emportée après beaucoup de réſiſtance : tout ce qui s'y

1590. trouva de soldats fut taillé en pieces; la basse-cour du château fut aussi forcée; sept ou huit cents hommes furent tués du côté des ligués; la Rocheboisseau sauva la plûpart de la cavalerie, avec laquelle il fit sa retraite en fort bon ordre. Descheinayes, & quelques autres gentilshommes qui se trouverent enfermés dans la ville, eurent recours à madame de Rambouillet leur prisonniere, pour demander quartier; & elle en usa avec beaucoup plus de générosité, qu'ils n'avoient eu d'honnêteté à son égard, lorsqu'ils la prirent.

Tant de déroutes des troupes de la ligue dans le Maine, donnoient lieu d'espérer que ses partisans n'oseroient plus y revenir; & dans cette pensée quantité de noblesse du pays conduite par le sieur de Lestelle, se mit en marche pour se rendre à l'armée du roi: mais il n'étoit pas encore fort loin, lorsqu'il reçut de Tours un courrier de la part du prince de Conti, qui lui envoyoit ordre de retourner sur ses pas.

Ce prince, à qui le roi avoit donné le commandement des armes dans le Poitou, la Touraine, le Maine, le Perche, le Berri, le Blesois, le Vendomois, le Dunois, & le Limousin, avoit reçu avis que Lansac marchoit à grandes journées, à la tête de deux mille cinq cents hommes de pié, & de deux cents bons cavaliers, que le duc de Mercœur lui avoit donnés en Bretagne, & qu'il venoit fondre dans le Maine avec cette troupe.

En effet Lansac, accompagné de Viques gentilhomme de Normandie, de Guebriant gentilhomme Breton & de quelques autres, vint se présenter devant la ville de Mayenne, & par le moyen des intelligences qu'il avoit avec quelques bourgeois, s'en empara. Celui qui commandoit en l'absence du sieur de Lestelle gouverneur de la place, se retira au château avec sa garnison, résolu de le bien défendre.

Lestelle sur l'ordre du prince de Conti rebroussa chemin, & marchant jour & nuit arriva à Lassé à quatre lieues de Mayenne, d'où il détacha avec quelques soldats, le capitaine du Motet, qui ayant forcé deux corps-de-garde, entra dans le château.

1590.

Le gouverneur d'Alençon, ſuivant les ordres qu'il en avoit auſſi reçus du prince de Conti, vint joindre Leſtelle à Laſſé, & forma, avec les troupes qu'il amena & celles qu'il y trouva, un petit corps de quinze cents hommes de pié, & de deux cents chevaux.

Autres pertes des ligues dans le Maine

Cayet, t. I.

Il ſemble que la deſtinée des ligueurs en ce pays-là, étoit toujours de bien commencer & de mal finir, de prendre les villes, & d'échouer aux châteaux. Lanſac voyant un ſi gros ſecours, avoit réſolu de lever le ſiége : mais il fut prevenu. Leſtelle le fit attaquer du côté du château par (a) de Hertrai gouverneur d'Alençon & par Montatere, & lui-même ayant forcé quelques barricades, où il eſſuya un aſſez grand feu, entra par la ville, qui étoit ouverte. Il trouva Lanſac en bataille dans la place avec un gros de cavalerie, & deux mille hommes d'infanterie : il chargea la cavalerie, qu'il renverſa, & enſuite l'infanterie, qu'il rompit ſans beaucoup de réſiſtance : mais Lanſac rallia ſes troupes hors de la ville, & fit ferme.

Leſtelle ayant été rejoint par Hertrâi & Montatere, qui venoient de mettre en déroute tous ceux qu'ils avoient eus en tête, ſortit de la ville, & attaqua & défit de nouveau Lanſac. Celui-ci pour comble de malheur, ayant raſſemblé les débris de ſa petite armée à une lieue de-là ſur la chauſſée d'un étang, fut rencontré par le marquis de Villaines qui venoit renforcer Leſtelle avec cent cuiraſſiers, & qui jugeant à la contenance de cette troupe que c'étoient des gens qui avoient été battus, ne les marchanda point, & vint ſur eux avec tant de furie, qu'il acheva de les diſſiper.

Lanſac perdit dans ces trois attaques douze à treize

(a) Son vrai nom étoit René de Saint-Denys, on l'appelloit d'Hertré ou d'Hertrai, du nom d'une terre qu'il poſſédoit dans le bailliage d'Alençon. C'étoit un gentilhomme d'une très-ancienne nobleſſe que les généalogiſtes font remonter juſques à l'an 1066. Son nom de famille étoit Saint-Denys, parce que ſes ancêtres poſſédoient depuis pluſieurs ſiecles la terre de Saint-Denys ſur Sarthon qu'il ne faut pas confondre avec une autre terre de Saint-Denys, ſituée dans le Cotentin entre Saint-Lô & Coutance, dont meſſieurs de Saint-Evremont avoient pris le nom. D'Hertré s'étoit attaché à Henri IV. dès le temps qu'il n'étoit que roi de Navarre en 1589. Il contribua à la priſe d'Alençon, dont le roi lui donna le gouvernement, qui s'eſt toujours conſervé depuis dans ſa famille. La terre d'Hertré fut érigée en baronnie par lettres patentes datées du mois de Juillet 1592.

1590. cents hommes, & parmi eux le baron de Montesson, les sieurs de la Besaudiere, de la Chevalerie, Lurnois, la Chapelle & Beaumanoir; plusieurs enseignes & cornettes furent prises, & trois cents hommes faits prisonniers.

Du côté des royaux la perte ne fut considérable que par la mort de la Charniere, Perenaut, & Coulange : Lansac se refugia de nouveau en Bretagne, & perdit l'envie de revenir troubler le pays du Maine.

Siége & prise de la Ferté-Bernard.

Il n'y avoit plus que la Ferté-Bernard dans cette province qui tînt pour la ligue. Le prince de Conti vint lui-même y mettre le siége : le sieur Dragues-Comnene qui se disoit descendant des anciens empereurs de Constantinople, en étoit gouverneur, & s'y défendit pendant plusieurs jours avec habileté & courage : mais ne voyant point paroître le secours que la Bourdaisiere gouverneur de Chartres lui avoit promis, il rendit la place par une capitulation honorable.

La Bourdaisiere, au lieu de venir au secours de la Ferté-Bernard, avoit fait une diversion. Il prit Meun sur Loire & Château-Dun. Cette derniere place rompoit la communication de Tours avec le camp de devant Paris. Le roi ordonna au prince de Conti de la reprendre, & lui envoya même le maréchal d'Aumont, & le sieur de Champlivaut avec un renfort de cavalerie & d'infanterie. Toutes les troupes du Maine y marcherent. La Patriere gentilhomme de Beausse qui y commandoit, se voyant attaqué par tant de troupes, & n'espérant point de secours, souffrit seulement quelques volées de canon, & rendit la place; après quoi le prince de Conti, avec cette armée, alla joindre le roi devant Paris, où un nouvel évenement donna beaucoup d'inquiétude aux chefs de la ligue.

Mort du cardinal de Bourbon.

Ce fut la mort du cardinal de Bourbon nommé par les ligueurs Charles roi de France dixieme du nom, titre qui lui fut fort inutile, puisqu'il ne le porta jamais qu'en prison; aussi ne le prenoit-il pas lui-même. Il affectoit au contraire, depuis la mort de Henri III. lorsqu'il parloit du roi, de l'appeller non pas le roi de Navarre, mais simplement le roi mon neveu. Il avoit toujours aimé ce prince, & quand la nouvelle de la bataille de Coutras lui fut rapportée, il en

Cayet, t. 1.

1590.

fit paroître beaucoup de joie, en présence de deux anciens domestiques auxquels il se fioit; *Loué soit Dieu*, dit-il, *le roi de Navarre mon neveu est victorieux, notre ennemi est mort*; (il parloit du duc de Joyeuse) *ainsi en prendra-t-il à tous ceux qui s'attaqueront à notre maison. Vive Bourbon. Dieu donne la vie au roi : mais j'espere que s'il mouroit sans hoirs, je verrois mon neveu roi.* Rien ne prouve mieux que le seul amour de la religion l'avoit jetté dans le parti opposé à celui du roi, contre lequel la maison de Guise, dont cependant il n'ignoroit pas les desseins, l'avoit furieusement prevenu. Ce bon prince, chef apparent de la ligue depuis cinq ans, mourut d'une rétention d'urine causée par la pierre, au château de Fontenai-le-Comte, le huitieme de Mai à l'âge de soixante-sept ans. (a)

Cette mort devoit beaucoup embarrasser le duc de Mayenne, qui depuis la proclamation que l'on avoit faite à Paris de ce prétendu roi, n'avoit plus voulu tenir que de lui sa lieutenance générale du royaume, & non point du conseil de l'Union, de qui il l'avoit reçue d'abord, & qu'il avoit cassé lui-même : de-là s'ensuivoit, que son titre & l'autorité qui en dépendoit, ne subsistoient plus depuis la mort de ce prince.

C'étoit aussi un contre-temps fâcheux pour l'ambassadeur d'Espagne en particulier; parce que le roi son maître dans une déclaration * & dans une lettre † adressée à l'archevêque de Tolede, que l'on avoit répandues par tout, justifioit principalement sur la captivité du cardinal roi Charles IX. les secours qu'il envoyoit ouvertement en France aux ligués depuis la mort de Henri III. Ce prétexte étoit entierement détruit par la mort de ce prince, & d'autant plus qu'il n'y avoit dans le parti de la ligue aucun prince du sang qu'on pût lui substituer.

Le légat qui étoit dans les mêmes intérêts, & entierement livré aux Espagnols, n'étoit pas moins déconcerté, parce que jusques-là, la prison d'un cardinal avoit donné à Rome quelque couleur à sa partialité : mais ce qui le chagrinoit davantage, c'est qu'il avoit appris que le duc de Luxembourg, député de la part des princes & de la noblesse

* Datée du 8 Mars.

† Datée du 9 Mars.

(a) Son corps fut transporté à Gaillon lieu de sa sépulture.

1590. catholique de France du parti du roi, commençoit à être écouté favorablement du pape, qui ensuite des entretiens qu'il avoit eus avec lui, paroissoit beaucoup changé à l'égard des affaires de France, sur-tout depuis la bataille d'Ivri.

Mais ils avoient toujours une ressource dans le prétexte de la religion, & ils le firent valoir plus que jamais en cette occasion.

Cas de conscience proposées à la Sorbonne par les ligueurs.

Mémoires de la ligue, t. 4.

L'ambassadeur d'Espagne & le légat, sur la nouvelle qu'ils reçurent de la maladie du cardinal de Bourbon, engagerent le prevôt des marchands, les échevins & plusieurs des principaux bourgeois de Paris, à présenter à la Sorbonne trois questions en forme de cas de conscience, pour les examiner & en donner la décision.

La premiere, » supposé que le très-bon roi Charles X. » mourût (ce que Dieu ne veuille,) ou qu'il cedât à Henri » de Bourbon son droit à la couronne, dans le temps qu'il » est détenu dans une injuste captivité, si les François sont » obligés, ou peuvent en sûreté de conscience, recevoir » pour roi ledit Henri, ou tout autre prince fauteur d'héré- » tiques, même après qu'il auroit été absous de ses crimes » & des censures, vû qu'il y aura toujours sujet de crain- » dre de la perfidie, & le renversement de la religion & du » royaume.

La seconde, » si celui qui travaille à procurer la paix » avec ledit Henri, ou qui le permet, pouvant l'empêcher, » peut être reputé suspect ou fauteur d'hérésie.

La troisieme, » si cela regarde le droit divin, & peut » être approuvé par un catholique sans péché mortel, & » sans mériter la damnation, & si de s'opposer audit Henri de » toutes ses forces est une chose méritoire, & si de lui ré- » sister jusqu'à répandre son sang, peut être appellé un mar- » tyre.

Decision de la faculté, contraire aux intérêts du roi.

Ces cas de conscience ne se proposoient jamais, qu'on ne fût assuré d'une décision telle qu'on la souhaitoit, & voici celle que l'on donna.

» Qu'il étoit défendu, par le droit divin, à tous catholi- » ques de reconnoître pour roi un homme hérétique ou » fauteur d'hérétiques, ennemi notoire de l'église, & beau-

» coup plus encore un relaps & nommément excommunié » par le Saint-Siége.

» Que si un homme de ce caractere avoit obtenu dans » le for extérieur l'absolution de ses crimes & des censures, » & que cependant il y eût un danger manifeste de dissimu- » lation, de perfidie, & de renversement de la religion ca- » tholique, cet homme devoit être exclus (de la couronne) » par le même droit (divin.)

1590.

» Quiconque agit pour l'élever sur le throne, lui est atta- » ché ou favorable, ou permet qu'il parvienne à la cou- » ronne, le pouvant empêcher, & le devant par sa charge, » viole les sacrés canons, est justement suspect d'hérésie, & » pernicieux à la religion & à l'église, & l'on peut & l'on » doit procéder sur ce sujet contre lui, de quelque rang & » éminence qu'il soit.

» Comme donc Henri de Bourbon est hérétique, fauteur » d'hérétiques, ennemi notoire de l'église, relaps & nom- » mément excommunié, & qu'au cas que peut-être il ob- » tînt son absolution dans le for extérieur, la dissimulation, » la perfidie & le renversement de la religion sont mani- » festement à craindre; les François sont obligés, quand » même il obtiendroit son absolution, & que le légitime » héritier de la couronne mourût ou lui cédât son droit, » de l'empêcher de s'emparer du royaume très-Chrétien, » & qu'on ne fasse la paix avec lui : & ceux qui lui sont fa- » vorables, violent les canons, sont suspects d'hérésie & per- » nicieux à l'église; & comme tels, ils doivent être sérieu- » sement & diligemment réprimés & punis.

» Et comme ceux qui favorisent de quelque maniere que » ce soit le dessein que ledit Henri a de parvenir à la cou- » ronne, sont des déserteurs de la religion, & sont dans un » état continuel de péché mortel, aussi ceux qui s'opposent » à lui par le zele de la religion, autant qu'il est en eux, mé- » ritent beaucoup auprès de Dieu & des hommes; & com- » me on doit juger que les premiers qui s'obstinent à éta- » blir le regne de satan, seront éternellement damnés; de » même il faut être persuadé que ceux qui y résistent jus- » qu'à verser leur sang, en recevront une récompense éter-

1590. » nelle & obtiendront la palme du martyre en qualité de » défenseurs de la foi.

» Conclu d'un commun consentement dans la troisieme » assemblée faite sur cette affaire, en la grande salle du » collége de Sorbonne, tous les maîtres en général & en » particulier ayant été appellés par serment le septieme » Mai de l'an 1590.

Cayet, t. 1.

Ce décret ayant été publié, exalté & commenté par les prédicateurs, fut envoyé quelque temps après aux villes liguées avec une lettre des Parisiens, où l'on exhortoit toutes ces villes à demeurer fermes dans l'Union, & à se laisser moins épouvanter par les maux que l'on sourffoit dans Paris à cause de sa disette, qu'animer par la patience, dont les catholiques de cette grande ville leur donnoient un si beau modele.

Le légat, en vertu de ce décret, reçoit un nouveau serment d'Union des catholiques.

Au bout de peu de jours le duc de Nemours reçut la nouvelle de la mort du cardinal de Bourbon, & la céla d'abord : mais voyant le peuple affermi par ce nouvel artifice, il n'en fit plus de mystere. On fit une procession générale, qui se rendit aux Augustins, où après une Messe solennelle, & un sermon sur la constance que tout catholique devoit avoir pour la défense de la religion, le légat revêtu des habits pontificaux, tenant le livre des évangiles ouvert, reçut un nouveau serment de tous les princes, princesses, prélats, des chefs de tous les corps, des colonels, des capitaines, par lequel ils promirent de répandre jusqu'à la derniere goute de leur sang, pour maintenir la religion catholique dans le royaume, défendre Paris & les autres villes de l'Union, & de ne se soumettre jamais à un roi hérétique, & le même serment fut prêté aussi-tôt après par le peuple, entre les mains des chefs des quartiers.

Je ne dois pas omettre ici une chose assez singuliere qui a été remarquée par un de nos historiens ; c'est que les ligueurs, après la mort du cardinal de Bourbon, continuerent de marquer leur monnoie à son coin ; & il dit qu'il a vû une très-grande quantité de pieces de vingt sous appellées quarts d'écu marquées de l'an 1591. & du nom de ce cardinal, & même une de cette sorte de l'an 1596. Il n'en faudroit

Bouche, histoire de Provence, t. 2. p. 722.

faudroit pas davantage, pour faire tomber dans l'erreur les siecles futurs; touchant l'époque de la mort de ce cardinal, si elle n'étoit pas aussi expressément marquée qu'elle l'est dans nos histoires.

Régiment de religieux & de prêtres, formé par les ligueurs.

La cérémonie dont je viens de parler, fut suivie d'une chose tout-à-fait bisarre; car on mettoit tout en œuvre pour frapper l'esprit du peuple. On fit une espece de régiment composé de religieux, de prêtres, & d'écoliers jusqu'au nombre de treize cents hommes. Les religieux des ordres les plus austeres de l'église, comme les Capucins, les Feuillans, les Chartreux & quelques autres, s'y enrôlerent : mais les chanoines réguliers de Sainte-Genevieve & de Saint-Victor, les Benedictins, les Célestins, & quelques autres ne donnerent point dans ce ridicule.

Voyez les observations.

On vit les autres ayant à leur tête monsieur Rose évêque de Senlis, & Hamilton Ecossois curé de Saint-Côme qui faisoit la fonction de sergent, marcher en ordre de bataille, armés de pied en cap sur leur froc, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'épée au côté, la pique ou la hallebarde à la main, ou le mousquet sur l'épaule. Un spectacle si extraordinaire attira tout le monde dans les rues & aux fenêtres; le légat les ayant rencontrés auprès du pont Notre-Dame, fit arrêter son carrosse pour les voir passer, & eux par honneur lui firent une salve de mousquetterie. Mais un de la troupe, qui apparemment ne savoit pas que son mousquet fût chargé à balle, ayant tiré trop bas, tua le secrétaire du légat tout proche de lui : ce qui empêcha ce cardinal de jouir plus long-temps du plaisir de cette revûe, de peur de quelque nouvel accident. On fit des estampes de la marche de ce régiment de nouvelle parure : on en voit encore aujourd'hui, & on les prendroit pour des grotesques faites de pure imagination, si le fait n'étoit pas aussi averé qu'il l'est.

Arrêt du parlement, conforme à la décision de Sorbonne.

Datée du 15 Juin.

Pour donner plus de force à la décision de Sorbonne, & au nouveau serment fait entre les mains du légat, le parlement rendit un arrêt conforme à l'un & à l'autre; par lequel il étoit défendu de parler d'aucune composition avec Henri de Bourbon, sous peine de la vie, & ordonné à

1590. tous les bourgeois d'obéir en tout à monsieur le duc de Nemours.

Les espions de ce duc l'avertirent dans le même-temps, que le sieur de Vigni receveur de la ville, beau-frere du président Brisson, entretenoit quelque commerce avec le roi. Il fut arrêté, & peu s'en fallut qu'il ne fût condamné à la mort : mais comme on vit qu'il avoit pour complices plusieurs personnes de considération, & que cette découverte pourroit produire de méchans effets, si elle devenoit publique, on se contenta de le chasser de la ville, après lui avoir fait racheter sa vie au prix de douze mille écus.

Une des choses qui contribuoient le plus à contenir le peuple, étoient les libéralités de l'ambassadeur d'Espagne, qui fournissoit pour sa part tous les jours à deux mille pauvres de quoi soûtenir leur vie : il vendit pour cela sa vaisselle d'or & d'argent, & tout ce qu'il avoit de meubles les plus précieux. Le légat & les princesses imitoient cet exemple, & tandis qu'ils s'épuisoient ainsi pour soulager la misere des particuliers, le duc de Nemours, afin de subvenir aux besoins publics, & principalement à la paye des troupes, employoit sans que personne s'y opposât, l'or & l'argenterie des églises, les joyaux & les meubles de la couronne. (*a*)

Mémoires de la ligue, t. 2.

Le roi, qui ne s'étoit pas attendu à une si opiniâtre défense, & qui avoit cru qu'un mois d'un blocus aussi serré que celui qu'il avoit formé autour de Paris, mettroit les Parisiens à la raison, en voyoit déja trois passés sans avoir rien avancé.

C'est ce qui le détermina à faire un nouvel effort, dans l'espérance que s'il réussissoit, la terreur pourroit achever de dompter des gens déja mattés par la faim & par les miseres.

Assaut général donné aux fauxbourgs de Paris par l'armée du roi.

Il résolut donc de donner un assaut (*b*) général aux faux-

(*a*) On tira du thrésor de S. Denys un crucifix d'or qui pesoit 19 marcs, & une couronne d'or qui en pesoit 18. Ces deux pieces portées à la monnoie rendirent 1847 écus.

(*b*) L'attaque se fit à minuit. Le roi la vit de l'abbaye de Montmartre s'entretenant à une fenêtre avec du Plessis-Mornai, Rusé & Forget secrétaires d'état, M. de Sully & Alibour son medecin. *Mémoires de Sully, tom. 2.*

bourgs, & la chose fut exécutée le vingt-septieme de Juillet, avec une facilité qu'il n'avoit pas espérée. Châtillon ayant commencé l'attaque au fauxbourg Saint-Marceau; tous les autres furent insultés en même-temps, & emportés (*a*). On se logea vis-à-vis, & fort près de toutes les portes, excepté de celle de Saint-Antoine, où il n'y avoit encore alors que très-peu de maisons, qui pussent couvrir les assiégeans.

1590.

D'Aubigné, t. 3, l. 3. c. 7.

Aussi-tôt après cette expédition, chaque commandant se fortifia dans son poste; Fervaques à la Courtille, & au fauxbourg Saint-Martin, le baron de Biron dans le fauxbourg Saint-Denys, Saint-Luc à celui de Montmartre, Crillon avec le régiment des gardes au fauxbourg Saint-Honoré & aux Tuileries, le maréchal d'Aumont aux fauxbourgs Saint Germain & Saint-Michel, le baron de Salignac au fauxbourg Saint-Jacques avec trois régimens Gascons: mais il devoit être aux ordres du comte de Châtillon, dont le commandement s'étendoit dans ce fauxbourg, & dans ceux de Saint-Marceau & de Saint-Victor. Tous ces quartiers séparés étoient de très-difficile & de très-dangereuse garde, n'y ayant pas à chacun plus de douze à treize cents hommes, qui pouvoient être attaqués tout-à-coup par vingt mille, & en ce cas, obligés de soutenir, & d'attendre plus d'une demi-heure le secours des quartiers les plus voisins. Ils s'y maintinrent toutefois, & ôtoient par-là tous les moyens de subsister aux Parisiens, qui jusques-là avoient reçu quelques vivres du dehors, en corrompant à force d'argent quelques officiers de l'armée destinés à la garde des passages: le roi ne l'ignoroit pas: mais il ne pouvoit y remédier, n'osant user de la sévérité que méritoit un tel crime, de peur d'être abandonné de plusieurs gens de guerre qui le servoient bien d'ailleurs, & ne pouvoient s'entretenir dans son armée que par ces sortes de voies.

Lui-même, par un excès de bonté, avoit déja fait une grande faute, en laissant passer au travers de son camp une infinité de vieillards, de femmes & d'enfans, que le duc de Nemours avoit mis hors de la ville comme des bouches inutiles. Il en usa de la sorte contre le conseil de la plûpart

Lettre du roi au sieur de Beauvoir son envoyé en Angleterre.

(*a*) En deux heures de temps.

1590.

de ses généraux, & la reine d'Angleterre lui en fit faire des reproches : en effet cette compassion dont les ligueurs ne lui furent gueres de gré, lu coûta cher.

Extrémités où cette ville étoit ré duite.

Nonobstant cette décharge de la ville, la prise des fauxbourgs la réduisit aux plus effroyables extrémités. Avant ce temps-là, les légumes, les racines, les fruits que la campagne commençoit à produire, étoient de petites ressources pour le menu peuple, qui en tiroit quelques soulagemens; au défaut du blé, du seigle & de l'orge, qui avoient manqué dès le mois de Juin, le pain d'avoine & de son étoit la nourriture des plus aisés. On mangea les chevaux, les ânes, les chiens, les chats, les rats, les peaux, les cuirs; on alla jusqu'à faire une espece de pâte des os pulverisés des morts : quelques-uns ont écrit qu'on renouvella dans cette occasion les horreurs des siéges de Jérusalem & de Samarie, & plus de treize mille personnes moururent par la famine, sans que la constance de la plûpart des autres parût ébranlée.

Mémoires de la ligue, t. 4.

Intelligences découvertes.

L'exemple des gens de la plus haute qualité qui participoient à ces miseres, les fréquentes & pathétiques exhortations des prédicateurs, les fausses nouvelles que l'on faisoit courir d'un prompt secours, la rigueur & la promptitude avec laquelle on punissoit les moindres mutineries contenoient ce peuple nombreux. On en prévint une qui devoit se faire pendant la nuit de concert avec les assiégeans, lesquels tinrent leurs échelles toutes prêtes, afin de présenter l'escalade aux murailles dès qu'ils entendroient le tumulte: mais le duc de Nemours en ayant été averti, demeura toute la nuit à cheval, tint alerte les corps-de-garde qu'il avoit dans tous les quartiers, & personne ne branla jusqu'au jour, qu'un grand nombre de pauvres gens vinrent au palais où le conseil se tenoit, criant qu'on fît la paix, & qui furent dissipés à l'arrivée de quelques soldats.

Quinze jours après, la sédition recommença, & une troupe de la populace vint encore au palais demandant paix ou pain. Un bourgeois nommé le Gois capitaine d'un quartier, ayant voulu s'opposer à leur entrée, fut blessé à mort, & la chose auroit eu de fâcheuses suites, si le chevalier d'Aumale qu'on avoit informé de bonne heure de ce qu

devoit arriver, ne fût accouru avec un grand nombre de gentilshommes & de soldats. Il fit fermer les portes du palais, arrêta tous ceux qui se trouverent armés, & on en fit pendre deux pour l'exemple. Les prisonniers confesserent qu'ils avoient intelligence avec les assiégeans, & que le but de cette sédition étoit de favoriser l'attaque des murailles de la ville. 1590.

Ces intelligences découvertes firent appréhender qu'il n'y en eût encore d'autres qui pourroient éclater, lorsqu'on y penseroit le moins; de sorte que nonobstant la décision de Sorbonne & l'arrêt du Parlement, on mit en délibération dans le conseil, si on ne traiteroit point avec le roi. Le duc de Nemours s'y opposa fortement, alléguant le serment qu'on avoit renouvellé entre les mains du légat, de ne jamais entrer en composition avec ce prince, & la parole qu'on avoit donnée au duc de Mayenne son frere de conserver Paris à l'Union, quoi qu'il en dût coûter. Mais la plûpart de ce conseil, dont étoient le cardinal de Gondi évêque de Paris, l'archevêque de Lyon, les présidens & les conseillers du Parlement, & plusieurs des principaux de la ville furent de l'avis contraire, & dirent que l'extrémité où l'on se trouvoit, & le danger continuel où l'on étoit d'être surpris, & de voir la ville emportée & saccagée, suffisoient pour les dispenser de leur serment.

Conférence de paix inutile.

Ainsi il fut conclu que le cardinal de Gondi & l'archevêque de Lyon iroient trouver le roi, qu'ils lui offriroient de remettre Paris sous sa puissance, pourvû qu'il voulût se faire catholique, & que les autres villes liguées se soumettroient à lui sous la même condition : mais qu'ils le prieroient de trouver bon qu'avant que d'exécuter le traité, ils allassent s'aboucher avec le duc de Mayenne.

Voyez les observations, art. du siége de Paris.

Le roi les reçut au fauxbourg Saint-Antoine bien plus froidement qu'ils n'avoient espéré. Il leur dit qu'il n'étoit point redevable de leur soumission à l'affection qu'ils avoient pour lui, mais à la crainte de leur perte qu'ils savoient être prochaine & inévitable; & sur les propositions qu'ils lui firent, il répondit que si la ville de Paris se soumettoit à sa miséricorde, il la recevroit, mais sans comprendre dans le traité aucune autre des villes rebelles; que ce n'étoit point

1590. aux sujets à prescrire des conditions à leur souverain, & qu'ils devoient seulement penser à lui demander pardon de leur révolte ; qu'il falloit que les Parisiens méritassent ce pardon par une reddition sans délai ; qu'il n'étoit plus question du duc de Mayenne, & qu'il ne leur permettroit pas de l'aller trouver. Les deux prélats repartirent qu'ils avoient ordre exprès de ne rien conclure sans avoir vû le duc de Mayenne, & le roi leur ayant déclaré de nouveau qu'il ne leur en donneroit pas la permission, ils se retirerent.

Mémoires de la ligue, t. 4. La relation de Pierre Corneio homme du parti de la ligue, d'où j'ai tiré le détail de cette conférence, dit que le roi y déclara au cardinal & à l'archevêque, qu'il étoit résolu de ne jamais quitter sa religion; circonstance qui n'est nullement vrai-semblable, ce prince en toutes les autres occasions, où il fut question de ce point-là, ayant toujours affecté de tenir au moins en suspens les catholiques à cet égard ; & l'auteur ne peut avoir écrit ce fait, que sur le bruit que le duc de Nemours répandit exprès dans la ville, de l'opiniâtreté du roi dans son hérésie, pour animer les Parisiens à tout souffrir, plutôt que de tomber sous la puissance d'un prince hérétique obstiné.

Le roi jugeant par cette ambassade que les Parisiens étoient fort ébranlés, espéra les déterminer en les attaquant dans les formes. Il fit élever un batterie de treize pieces de canon proche de la porte Saint-Germain, où le fossé étoit sec & peu profond. On commença à battre la muraille, & l'on conduisit en même temps une mine sous le fossé vers le rempart.

Le duc de Nemours tourna sa principale attention de ce côté-là. Il fit fermer & terrasser la porte, faire des coupures & d'autres retranchemens flanqués derriere l'endroit attaqué, & mettre tout en état pour soûtenir l'assaut : mais il ne fut point donné, la mine ayant été éventée.

Lettre du roi au duc de Nemours sur ce sujet. Le roi, nonobstant la confiance & la hauteur qu'il avoit affectées en parlant aux deux prélats, ne laissa pas d'entretenir la négociation avec le duc & la duchesse de Nemours. Il leur envoya & reçut de leur part diverses lettres. En voici une de celles qu'il écrivit au duc que je mettrai toute

1590.

entiere, parce qu'elle eſt courte, & qu'elle contient les motifs qu'il lui apportoit de ſe rendre.

» Mon couſin, vous avez fait aſſez paroître votre valeur » & généroſité en la défenſe de Paris juſques ici: mais de » vous opiniâtrer davantage ſous une vaine attente de ſe- » cours, il n'y a aucune apparence; ſi vous me contraignez » de tenter la force, vous pouvez penſer qu'il ne ſera lors » en ma puiſſance d'empêcher qu'elle ne ſoit ruinée, pillée » & ſaccagée. Encore quand le ſecours que vous attendez » viendroit, vous ſavez qu'il ne peut paſſer juſqu'à vous » ſans une bataille, laquelle devant que me donner ni me » préſenter, votre frere ſe ſouviendra de la derniere; & » quand bien Dieu me défavoriſeroit tant pour mes péchés, » que je la perdiſſe, votre condition ſeroit encore pire, » (pour n'avoir voulu reconnoître votre roi légitime & na- » turel) de tomber ſous le joug & domination des Eſpa- » gnols les plus fiers & cruels du monde. Partant je vous » prie de vous ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé, & jetter les » yeux ſur ce qui peut avenir, & me reconnoître pour tel » que devez votre roi & bon ami.

Le duc de Nemours ne répondit point au roi: mais il écrivit à un des deux maréchaux de France, & les pria de dire au roi de Navarre; » Qu'encore qu'il fût ſon ſerviteur, » il l'étoit plus de la religion catholique & de la foi, qui ne » lui permettoient de le reconnoître à cauſe de ſa préten- » due religion: mais qu'embraſſant la vraie, & ſe faiſant » catholique, il ſeroit le premier qui travailleroit à le faire » reconnoître & à la paix, & que ceux de Paris lui ouvri- » roient les portes: mais autrement qu'ils étoient déliberés » de mourir plutôt tous, & lui avec eux, que de contreve- » nir à ce qu'ils avoient tous promis.

Secours amené aux aſſiégés par le duc de Mayenne. Cayet, t. 1.

Cependant, après les bruits du ſecours que l'on avoit tant de fois fauſſement débités dans Paris, la nouvelle véritable & certaine qu'il approchoit, arriva enfin. Le duc de Mayenne avoit donné ordre au marquis de Menelai & au colonel Saint-Paul, d'aſſembler le plus de troupes qu'ils pourroient, ſoit des débris de la bataille d'Ivri, ſoit des autres partiſans de la ligue. Ce duc avoit ſéjourné encore quelque temps en Picardie, où ſur la fin de Juin il penſa être ſurpris par

1590. le roi, qui partit lui-même de son camp avec un gros corps de cavalerie, & fit une marche de dix-sept lieues tout d'une traite, pour l'envelopper au lieu où il étoit : mais il en fut assez tôt averti, pour avoir le temps de se jetter dans Laon. Il alla ensuite à Cambrai pour confirmer Balagni dans les intérêts de la ligue, & lui demander une partie des troupes qu'il avoit à son commandement, & il l'obtint.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

A son retour il fit faire un nouveau serment à tous les gouverneurs des villes de Picardie, de demeurer toujours unis avec lui, & de ne point traiter avec le roi sans sa participation. Cela se fit vers le temps que le cardinal de Gondi & l'archevêque de Lyon confererent avec le roi, & qu'il leur refusa le passeport qu'ils demandoient, pour aller trouver le duc de Mayenne.

Ce duc étoit alors si mécontent de la lenteur des Espagnols, & des réponses ambiguës que lui faisoit le prince de Parme sur le secours qu'il lui demandoit, que si le passeport eût été accordé, il y avoit beaucoup d'apparence, que dans la crainte de la prise de Paris, il auroit volontiers entendu à un Traité : mais le roi persuadé que cette ville étoit aux abois, & encore plus que le prince de Parme ne fourniroit pas aux ligués un secours capable de faire lever le siége, manqua cette belle occasion de finir heureusement & glorieusement la guerre civile. La prudence oblige en ces rencontres à suivre le plus vrai-semblable : mais en le suivant, on s'écarte quelquefois de la vérité, & on ne prend pas le meilleur parti.

En effet le roi raisonnoit juste. Il n'étoit pas naturel que le prince de Parme dénuât les Pays-Bas de ses meilleures troupes, tandis que le prince Maurice fils & successeur du prince d'Orange dans le commandement des troupes des états, avoit une armée toute prête à envahir les places d'Espagne, dès qu'il les trouveroit dégarnies, & tandis que les Hollandois agissant de concert avec le roi, tenoient actuellement sur les côtes de Normandie quantité de vaisseaux, pour empêcher les ligués de rien entreprendre sur cette province, & pour y soûtenir le parti royal. Il étoit encore constant que le prince de Parme n'étoit nullement d'avis

Grotius, Annales de Pays-Bas, l. 2.

1590.

d'avis d'expofer les Pays-Bas Efpagnols à une perte certaine, pour aller au fecours des ligués dans l'efpérance d'un fuccès fort incertain. Le préfident Richardot confident de ce prince avoit été en Efpagne, pour repréfenter au roi Philippe II. les conféquences d'une telle diverfion : mais, nonobftant fes remontrances, il étoit revenu chargé d'ordres très-précis fur ce fujet, par lefquels le roi d'Efpagne ordonnoit au prince de Parme de ne rien ménager, pour venir à bout de donner du fecours à Paris. Nonobftant ces ordres, ce prince fit tout ce qu'il put pour rebuter le duc de Mayenne, & l'engager par-là à renoncer lui-même à ce fecours : mais le duc dévora tout.

Il s'aboucha avec le prince de Parme à Condé, où il effuya encore bien des defagrémens. Quelqu'un à cette occafion le compara à Pompée, lorfqu'après la perte de la bataille de Pharfale, il alla demander du fecours à Ptolomée roi d'Egypte, & ajoûta que le duc ne put fe confoler que par les paroles de ce grand capitaine, lequel dit alors à ceux qui le fuivoient, & qui le plaignoient d'être obligé de ramper devant un homme, dont la fortune dépendoit de lui un peu auparavant, que les vaincus qui vont les mains vuides implorer le fecours des princes leurs voifins, doivent être réfolus à fouffrir tous les affronts qu'on leur voudra faire. Le prince de Parme fuivant fes ordres, promit enfin au duc de lui donner le fecours qu'il demandoit, & ajoûta, ce qui ne lui plut gueres, qu'il le conduiroit en perfonne. Cayet, t. 2.

En effet, peu de jours après, il fit prendre les devans au colonel dom Antoine Quiroga avec fon régiment de quinze cents Efpagnols, qui fe rendirent auprès du duc de Mayenne, & il les fuivit bientôt avec tout ce qu'il avoit de meilleures troupes, au nombre de douze mille hommes de pié & de trois mille chevaux. Il marcha affez lentement, nonobftant l'empreffement du duc de Mayenne, & avec toutes les précautions qu'un grand capitaine doit prendre pour la fûreté de fes troupes dans un pays étranger. Ce fut une terrible nouvelle pour le roi, quand il apprit, contre fon attente, que cette armée étoit fur les frontieres, prête à en-

Embarras du roi à cette nouvelle. Mémoires de la ligue, t. 4.

1590. trer dans le royaume. Il écrivit auſſi-tôt au cardinal de Gondi & à l'archevêque de Lyon par le ſieur d'Andelot cadet du comte de Châtillon, qui ayant été fait priſonnier par les Pariſiens, avoit la liberté d'aller au camp, pour porter & rapporter les paroles touchant la négociation que l'on continuoit toujours, quoique peu vivement, & juſques-là aſſez inutilement. Il les pria d'aller trouver le duc de Mayenne, comme ils le lui avoient propoſé dans l'entrevue du fauxbourg Saint-Antoine, leur envoya des paſſeports, & la carte blanche pour traiter la paix. Le duc étoit déja arrivé à Meaux où ſes troupes s'étoient aſſemblées. Balagni l'avoit joint avec les ſiennes, & le comte de Chaligni s'y étoit auſſi rendu avec un corps de cavalerie Lorraine.

Les deux prélats étant arrivés à Meaux, & ayant déclaré leur commiſſion au duc de Mayenne, il leur dit qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix, les pria de retourner au plutôt à Paris, & d'en aſſûrer le roi; & cependant il donna une lettre au ſecrétaire du duc de Nemours qui avoit ſuivi l'archevêque de Lyon, par laquelle il mandoit à ce ſeigneur, de ne point compter ſur le bruit qui alloit courir de la paix; qu'elle ne ſe feroit point; qu'il aſſûrât ſeulement les Pariſiens que le prince de Parme ſeroit à Meaux dans quatre jours, & que de-là l'armée marcheroit inceſſamment pour leur délivrance.

Je ne ſai comment le cardinal de Gondi, qui n'eut jamais le ſecret dans ces ſortes de négociations, parce qu'on ſe défioit de lui, ſut le contenu de cette lettre : mais il en fut ſi chagrin, que, ſans retourner à Paris, il ſe retira à ſa maiſon de campagne à Noiſi.

Au contraire l'archevêque de Lyon fit toujours ſon manége ordinaire ſuivant l'intention du duc de Mayenne. Il amuſa le roi de l'eſpérance d'une prochaine paix, alla & revint pendant quelques jours tantôt à un camp, & tantôt à l'autre : & enfin, après bien des ſoupleſſes, il déclara au roi avec un fort grand chagrin en apparence, que le duc de Mayenne ne pouvoit paſſer outre, & que les choſes étoient en telle ſituation, qu'il ne lui étoit plus libre de

traiter sans le consentement du prince de Parme. Ce prince sur ces entrefaites arriva à Meaux le vingt-deuxieme d'Août. (a) 1590.

Le roi vit bien que c'étoit une nécessité pour lui de lever le siége, & que s'il différoit à le faire, il seroit enfermé entre l'armée ennemie aussi forte que la sienne, & cinquante mille hommes qui pourroient sortir de Paris en armes, & attaquer en même-temps tous ses quartiers. *Qui l'oblige enfin de lever le siége.*

Il laissa toutefois son infanterie dans les postes qu'elle occupoit, & marcha avec toute sa cavalerie jusqu'à Claie, tant pour reconnoître l'armée du duc de Parme, que dans l'espérance, si l'occasion s'en présentoit, de donner sur une partie de ses troupes, qui étoient campées en deçà de la Marne. D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 8.

Dès qu'il fut arrivé à Claie, il s'avança avec la cavalerie légere & quelques escadrons de gens d'armes, pour tâter les ennemis. Il les trouva très-avantageusement campés, & ses premiers escadrons rencontrerent à la tête du camp dans un chemin creux, un vieux régiment de lansquenets, d'où il partit une si terrible décharge, qu'ils ne jugerent pas à propos de s'exposer à en essuyer une seconde.

Le roi laissa Givri avec la cavalerie légere à une lieue de Meaux, avec ordre de veiller sur les mouvemens des ennemis, de l'en avertir exactement, & en cas qu'on vînt à lui, de faire retraite avec sa prudence ordinaire.

Le duc de Parme averti par ses espions que la cavalerie légere étoit séparée du camp du roi, vint dès la pointe du jour pour la surprendre avec toute la sienne, & ses carabins & ses arquebusiers à cheval. Il fit attaquer un petit village, où le capitaine la Curée étoit posté. Celui-ci après avoir escarmouché avec les premieres troupes qui parurent, se retira au gros en bon ordre dans un village fermé d'assez bonnes murailles : mais Givri, voyant les ennemis se répandre à droite & à gauche pour l'investir, abandonna le village, & en faisant de temps en temps volte face, gagna le camp de Claie.

Le roi y tint conseil de guerre, pour délibérer sur le

(a) On lit dans le *Discours notable* que ce prince étoit entré en France le 11 Août, qu'il arriva à Soissons le 17. & à Meaux le 23.

1590. parti qu'il avoit à prendre. Tous convinrent qu'il étoit temps que l'infanterie quittât les fauxbourgs de Paris, pour se réunir à la cavalerie, & qu'il falloit donner la bataille, s'il y avoit moyen de joindre l'ennemi : mais les opinions furent différentes sur le lieu où l'on se posteroit, pour lui couper le chemin de Paris.

La Noue fut d'avis (*a*) qu'on demeurât au poste de Claie, qui étoit le chemin de Meaux à Paris, où les Espagnols avoient des rivieres & des forêts à passer, & où par cette raison on pourroit les attaquer avec avantage dans leur marche; qu'autrement on ne pourroit gueres espérer d'en venir aux mains avec eux, la méthode du prince de Parme étant de ne camper jamais sans de bons retranchemens, où il seroit toujours dangereux de l'attaquer.

Il va au-devant de l'ennemi.

Le vicomte de Turenne appuya ce sentiment : mais le maréchal de Biron jugea qu'il seroit plus avantageux de se poster à Chelles au-dessous de Lagni, où l'on seroit maître de la Marne, & où l'armée s'étendant à gauche vers la forêt de Livri, boucheroit le passage aux ennemis, lesquels ne s'engageroient pas aisément à passer par cette forêt, qui étoit le chemin le plus droit pour aller à Paris. Le roi s'en tint à cet avis, & ayant quitté Claie, vint dans la plaine de Bondi au-devant de son infanterie, que les généraux avoient retirée des fauxbourgs de Paris.

Il fit la revûe de son armée en cet endroit. Elle se trouva de dix-huit mille hommes de pié & de sept mille hommes de cavalerie, parmi lesquels il y avoit quatre ou cinq mille gentilshommes : car les troupes de divers endroits, sur la nouvelle de l'entrée de l'armée Espagnole dans le royaume, étoient venues joindre ce prince, & entre autres le duc de Nevers, qui depuis la mort du feu roi, s'étoit retiré dans son duché, où il étoit demeuré comme neutre, faisant toujours scrupule de servir sous un roi hérétique. Mais dès qu'il vit que la ligue appelloit une armée entiere d'étrangers qui alloit pénétrer jusques dans le cœur du royaume, il crut qu'il étoit de son devoir de ne pas manquer à sa patrie en une telle occasion, & amena

(*a*) On lit dans les mémoires de Villeroy & de Sully que cet avis étoit le meilleur, & que l'on fit une faute de ne pas le suivre.

un corps confidérable de nobleffe & de foldats au roi. 1590.

Dès que l'armée royale eut abandonné le camp de Claie, le prince de Parme vint s'y loger, de-là tournant à gauche, il marcha vers Chelles le premier de Septembre, & fit prendre le devant à fes maréchaux de camp pour y préparer les logemens: mais ceux du roi, furvenant prefqu'en même-temps, les en chafferent & demeurerent maîtres du pofte; ce qui n'empêcha pas le prince de Parme de venir camper à deux portées de canon de cet endroit fur le penchant d'une montagne, au pié de laquelle étoit un marais qui en rendoit l'accès très-difficile, & il étendit fes troupes fur fes derrieres jufqu'affez près des fauxbourgs de Lagni.

Ce n'étoit nullement l'intention de ce general de hafarder une bataille, fur-tout quand il eut vû la nombreufe armée du roi; & il en fit reproche au duc de Mayenne, qui l'avoit affûré qu'il n'auroit pas affaire à plus de dix mille hommes. Ainfi durant fept jours que les deux armées furent fi proche l'une de l'autre, il ne permit jamais que fes troupes paffaffent des efcarmouches à aucune action confidérable: & à l'occafion de ce que lui dit un trompette de l'armée royale, qui étoit venu à fon camp, que le roi fon maître n'efquivoit jamais une bataille; *Pour moi*, repartit-il, *j'efquiverai à fes dépens celle qu'il me préfente, & quiconque m'y contraindra, en faura plus que moi.*

On crut toutefois le feptieme jour qu'il vouloit en venir aux mains; car il mit ce jour-là fon armée en bataille fur le penchant de la montagne, l'étendit dans tout le terrein qu'elle devoit occuper, comme fi elle eût marché contre l'ennemi. Il la fit même avancer, quoique très-lentement, vers la plaine, & fit paroître vingt pieces de canon: il parcourut toutes les files, & puis fe vint mettre à la tête: mais tout à coup tournant à gauche, il rabattit du côté de Lagni, & arriva à la vûe de cette place dans des retranchemens qu'il faifoit achever au même-temps qu'il rangeoit fon armée en bataille, & qu'il faifoit mine de vouloir combattre. Davila, l. 2.

Ce mouvement fut fi prefte, que le roi, qui de fon côté avoit rangée fon armée pour la bataille dont il ne doutoit *Qui affiége Lagni pour être maître de la Marne.*

1590. pas, ne put le suivre à cause du marais qui étoit entre les deux camps, & qu'on ne pouvoit passer sans détour & sans défiler. Il s'apperçut trop tard du dessein du prince de Parme, qui étoit de se saisir de Lagni, & d'ouvrir par ce moyen la Marne aux vivres pour Paris.

D'Aubigné, *loc. cit.*

Le roi, fort déconcerté, consulta le maréchal de Biron & quelques autres officiers généraux de l'armée, sur le parti qu'il avoit à prendre. Le maréchal de Biron proposa de faire le tour de la montagne par la gauche, & d'aller attaquer le prince de Parme dans ses retranchemens sur le chemin de Meaux à Lagni, parce qu'ils étoient beaucoup moins forts de ce côté-là, que de l'autre. D'autres vouloient que l'on passât la Marne sur le pont qu'on y avoit à côté du camp, & que l'armée allât se poster derriere Lagni pour le soûtenir, étant aisé d'en empêcher la prise par la liberté qu'on auroit d'y envoyer des troupes fraiches à tous momens : mais le roi leur représenta que d'abandonner le lieu où il étoit, c'étoit ouvrir le passage au prince de Parme, & lui donner les moyens de prendre les devans vers Paris; c'est pourquoi il s'en tint à la premiere pensée qu'il avoit eue de renforcer la garnison de Lagni, pour la mettre en état de repousser les ennemis, & de conserver ce poste important, tout mauvais qu'il étoit.

Il fit marcher aussi-tôt les régimens de Saint-Jean de Ligoure & de Buffes, que le maréchal d'Aumont escorta avec quelques autres troupes jusqu'à la vûe de Lagni.

Le sieur de la Fin gouverneur de cette place, avoit d'abord abandonné le fauxbourg qui étoit du côté du prince de Parme, & rompu le pont qui en faisoit la communication avec la ville. Il ne s'étonna point des grandes forces de l'ennemi qui l'attaquoit, parce qu'avant que de venir à lui, il falloit qu'il passât la Marne, Mais le prince de Parme ayant placé une batterie de neuf grosses pieces de canon sur le bord de cette riviere, fit en moins de trois heures une très-grande breche aux murailles, qui n'étoient ni flanquées, ni terrassées, & ayant fait jetter sur la riviere un pont de barques qu'il tenoit tout prêt, fit passer quelques régimens, qui, sans marchander, vinrent à l'assaut.

1590.

Il fut bravement soûtenu, & les Espagnols repoussés : & dans ce moment arriverent fort à propos les deux régimens envoyés par le roi. Dès qu'ils furent entrés, on les conduisit à la breche, pour prendre la place de ceux qui avoient déja combattu : mais ce changement se fit avec beaucoup de confusion ; ce qui ayant été apperçu par le commandant Espagnol, qui avoit déja remis ses soldats en ordre, il profita de la conjoncture, & revint à l'assaut avec une telle furie, qu'il emporta la breche, tailla en pieces tout ce qui parut sur le rempart ; le reste se sauva par les portes de la ville, & alla rejoindre le maréchal d'Aumont, qui n'étoit pas encore fort loin. Le gouverneur fut blessé & pris. Ce fut le huitieme de Septembre que cette action se passa.

Le roi n'ayant pu l'empêcher, se retire dans la plaine de Bondi.

C'étoit le coup de partie pour le secours des Parisiens : car, après la prise de Lagni, il étoit impossible au roi d'empêcher en même-temps le passage au prince de Parme des deux côtés de la riviere qu'il avoit à choisir, pour continuer sa route vers Paris. Ainsi voyant le mal sans remede, & s'étant présenté encore à la vûe de l'ennemi, qui étoit plus résolu que jamais à ne pas risquer une bataille, il se retira avec son armée dans la plaine de Bondi, & y campa.

Découragement de ses troupes.

On peut aisément imaginer quelle fut la douleur de ce prince, qui se voyoit arracher la victoire des mains après tant de peines & de fatigues, & à la veille de triompher de tous ses sujets rebelles par la prise de la capitale de son royaume, sur laquelle il avoit si sûrement compté. Mais son chagrin fut d'autant plus grand, qu'il vit le courage de son armée aussi abattu, & le zele de la plûpart de sa noblesse pour son service aussi ralenti, qu'il avoit paru vif après le bataille d'Ivri. Il est vrai que tout contribuoit alors à ce découragement : les troupes n'étoient point payées faute d'argent, la plûpart des soldats étoient presque tous nuds, & les vivres manquoient tellement à l'armée, que deux jours avant la prise de Lagni, le roi n'ayant pas de quoi dîner, alla en chercher dans la tente du sieur d'O, qui en fut beaucoup plus mortifié, qu'il ne s'en tint honoré, sa table s'étant trouvée très-bien servie dans le temps que son maître manquoit de tout.

D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 8.

1590.

Ce qui étoit de plus désagréable & de plus dangereux pour ce prince, c'est que quelques seigneurs catholiques qui avoient toûjours du penchant pour la ligue, à cause qu'il ne parloit point de quitter sa religion, fomentoient sous main le mécontentement de l'armée, d'où plusieurs gentilshommes, dès que l'on eut décampé de Chelles, s'en allerent sans demander congé.

Il envoie un détachement pour faire encore une tentative sur Paris.

De si fâcheuses suites de la levée du siége le firent résoudre à séparer son armée: mais avant que de le faire, il crut encore pouvoir tenter une entreprise sur Paris. Il espéra que les Parisiens, dans la joie de se voir délivrés du siége, & rassûrés par le voisinage de l'armée Espagnole, se tiendroient moins sur leurs gardes, & que peut-être il pourroit les surprendre. Il détacha pour cet effet le comte de Châtillon avec une bonne partie de l'infanterie, & le suivit avec une troupe de cavalerie.

Châtillon arriva sur les onze heures du soir dans le fauxbourg Saint-Jacques qui étoit abandonné, & presque inhabité, depuis que l'armée royale s'en étoit saisie pendant le siége. Les troupes ne purent marcher si secrettement, qu'on n'entendît quelque bruit de dessus les murailles vers Sainte Genevieve. Comme tout le monde, sans en excepter les ecclésiastiques & les religieux, montoit la garde, les Jesuites, dont le college étoit dans le voisinage, la faisoient en cet endroit : ils donnerent l'alarme, & aussi-tôt les bourgeois accoururent sur le rempart.

Cayet, t. 1. Davila, l. 11.

Relation de Pierre Cornejo.

Châtillon fit alte au lieu où il étoit, & ordonna un profond silence à ses gens. Les Parisiens n'entendant plus rien, crurent que ce n'avoit été qu'une fausse alarme, & se retirerent chacun chez soi. Ils laisserent seulement dans le corps-de-garde les Jésuites & quelques autres, qui étoient en faction pour cette nuit-là. Cependant les soldats royaux se coulerent le long des rues du fauxbourg, avec plus de précaution qu'ils n'avoient fait d'abord ; & vers les quatre heures du matin, Châtillon en ayant fait descendre quelques-uns dans le fossé, ils gagnerent le pié de la muraille à la faveur d'un gros brouillard sans être apperçus. Ils y appliquerent jusqu'à sept ou huit échelles, justement au quartier que les Jésuites gardoient, & où l'un deux & assez près

près de-là Nicolas Nivelle, nom fameux encore depuis dans la librairie, & Guillaume Balden avocat Anglois étoient en sentinelle. 1590.

Où il échoue. A la vûe du premier des assaillans qui parut au haut d'une échelle, la sentinelle cria aux armes, & allant à lui, lui cassa sa hallebarde sur la tête, & le renversa dans le fossé : trois autres sauterent en même-temps sur le rempart, qui furent encore culbutés par le Jésuite secondé de l'avocat & du libraire ; les corps-de-garde voisins vinrent au secours, & on accourut de toutes parts : on jetta des bottes de paille allumées dans le fossé, pour voir ce qui s'y passoit : en peu de temps les murailles furent remplies de soldats ; & Châtillon ne voyant plus aucune apparence de réussir, fit sonner la retraite.

Il sépare ensuite son armée. Mémoires de la ligue, t. 4. Ce coup étant manqué, le roi quitta la plaine de Bondi, & alla se camper à Gonnesse, où il commença à exécuter la résolution qu'il avoit prise, de faire plusieurs détachemens de son armée. Il envoya les uns dans les villes qui étoient les plus exposées, comme Melun, Corbeil, Senlis, Meulan, Mantes, & les autres dans les provinces. Le prince de Conti ramena avec lui la plûpart de la noblesse d'Anjou, de Touraine, & du Maine, pour contenir les ligueurs dans ces quartiers-là. Le duc de Montpensier retourna en Normandie avec les troupes qu'il en avoit amenées, le duc de Longueville en Picardie, le maréchal d'Aumont en Bourgogne, le duc de Nevers alla commander en Champagne, & le sieur de Lavardin fut chargé de la défense de saint Denys.

Le roi retint auprès de lui le maréchal de Biron avec un corps encore assez considérable, pour se porter où sa présence seroit nécessaire, pour harceler les ennemis dans leur marche, leur couper les convois, & tâcher, en fatiguant l'armée Espagnole, de l'obliger à retourner aux Pays-Bas : & afin de faire voir à la ligue qu'il étoit encore en état de faire des conquêtes, il mit le siége devant Clermont en Beauvoisis, qui après quelque résistance se rendit par capitulation.

Convois reçus dans Paris. Dès que le roi eut retiré son infanterie des fauxbourgs de Paris pour venir se camper à Chelles, deux grands con-

1590. vois que le duc de Mayenne avoit fait préparer, l'un à Dourdan, & l'autre à Chartres, étoient entrés dans cette capitale. Celui de Chartres étoit de mille charettes de blé; & comme cela suffisoit pour soulager les besoins les plus pressans, ce fut la raison pourquoi le prince de Parme & le duc de Mayenne ne s'étoient point pressés de quitter leur camp d'auprès de Lagni, où la Brie leur fournissoit assez abondamment la subsistance. Mais la famine auroit bientôt recommencée dans Paris, si les rivieres de Seine & de Marne ne fussent demeurées libres; & c'est à quoi les chefs des troupes de la ligue travaillerent, après s'être rendus maîtres de Provins & de quelques autres petites places qui n'étoient pas en état de leur résister, sans se mettre en peine de suivre le roi, qui étoit plus foible qu'eux de la moitié. Ils passerent la Marne, pour la laisser à leur droite, & s'avancerent vers Paris, où le prince de Parme entra *incognitò*. Ils se rendirent maîtres des Ponts de saint Maur & de Charenton, & de-là remontant la Seine, allerent mettre le siége devant Corbeil le vingt-quatrieme de Septembre.

Cayet, t. I.

D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 9.

Prise de Corbeil par les ligueurs.

Le sieur de Rigaud mestre de camp le soûtint avec une extrème valeur, & arrêta pendant trois semaines l'armée Espagnole devant une place commandée & ouverte de toutes parts. Il y fut tué d'un coup de canon.

Les capitaines & les soldats de son régiment en le perdant, ne perdirent point courage: mais enfin ils furent emportés d'assaut, & taillés en pieces. Les habitans, quoique ligueurs d'inclination, furent traités avec la derniere cruauté: le prince de Parme eut la douleur d'y voir périr le marquis de Renti, un de ses plus habiles généraux, & quelques autres personnes de qualité tant Espagnols qu'Italiens, & un grand nombre de soldats. Il borna-là ses conquêtes, & voyant que ses troupes étoient beaucoup diminuées; que l'hyver approchoit; que les François & les Espagnols ne s'accordoient pas bien ensemble; qu'il tâchoit inutilement de piquer de reconnoissance le duc de Mayenne, pour l'engager à livrer quelque place de la frontiere au roi d'Espagne, en dédommagement des grandes dépenses qu'il avoit faites pour le secours de Paris; que le

prince Maurice profitoit beaucoup de son éloignement, il reprit la route des Pays-Bas, au mois de Novembre. 1590.

Reprise par les troupes du roi.

En traversant la Brie, il apprit à Colomiers que les sieurs de Givri, de Marivaut & de Parabere, avec les troupes royales qui étoient à Melun & quelques autres, avoient surpris Corbeil, où ils avoient fait main-basse sur les Espagnols, & sur deux cents Lansquenets qui y étoient en garnison. Les Parisiens solliciterent en vain le prince de Parme de reprendre cette place qui leur étoit si importante, & dont la prise fermoit de nouveau l'entrée des vivres à Paris par le haut de la Seine, il refusa de le faire, & poursuivit son chemin.

Davila, l. 11.

Retour des Espagnols qui étoient venus au secours de Paris.

Il fut beaucoup plus inquiété dans son retour, qu'il ne l'avoit été dans son entrée dans le royaume. Le roi avoit jetté des troupes dans Château-Thierri, & dans les autres places, dont il étoit maître sur la route que tenoient les Espagnols : il se mit lui-même à leurs trousses avec un gros corps de cavalerie : il les harceloit sans cesse; & contraint de demeurer toujours serrés, ils campoient avec beaucoup d'incommodité. Il chargea leur arriere-garde sur le chemin de la Marne : il y eut là un combat assez sanglant, qui fut bien soûtenu par les Espagnols, & où ils perdirent cependant quelque bagage. On prétend que ce fut durant cette expédition, que le roi passant par Cœuvres, se laissa charmer de la beauté de Gabrielle d'Etrées, qui fit dans la suite une grande figure à la cour.

Dès que l'armée Espagnole fut arrivée sur la frontiere des Pays-Bas, le prince de Parme en fit la revûe. Il en sépara un régiment Italien de fantassins, & quelques autres compagnies d'infanterie avec quelque cavalerie qu'il donna au duc Mayenne, & lui promit que si sa présence étoit encore nécessaire en France, il y reviendroit au Printemps avec toutes ses forces, le roi son maître étant résolu de tout sacrifier, pour sauver la religion dans ce royaume.

Cayet, t. 1.

Entrée du roi à Saint-Quentin.

Le roi ayant cessé de poursuivre les ennemis, alla faire son entrée à Saint-Quentin qui s'étoit mis de son plein gré sous son obéissance, il y apprit le dixiéme de Décembre la nouvelle de la conquête de Corbie que les sieurs d'Humieres, de la Boissiere, & de Parabere avoient surprise par le moyen du petard, & où la garnison avoit été passée au fil de

1590. l'épée avec le ſieur de Belle-fourriere qui en étoit gouverneur.

Ce fut-là la derniere expédition importante qui fut faite cette année en Picardie. Je vais raconter ce qui ſe paſſa ailleurs.

Récit de ce qui ſe paſſa en Bretagne. Philippe Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur étoit à la tête de la ligue en Bretagne, dont il avoit été fait gouverneur par Henri III. & où les principales villes & beaucoup de nobleſſe tenoient ſon parti. Il agiſſoit aſſez indépendemment du duc de Mayenne, car bien qu'ils fuſſent unis par l'intérêt commun de leur maiſon & de la ligue, le duc de Mercœur en avoit un particulier, & il portoit ſes vûes bien haut. Il avoit épouſé Marie de Luxembourg, héritiere de la maiſon de Penthievre, branche des anciens ducs de Bretagne; & ſur ce titre, & ſous prétexte d'empêcher que ce duché ne tombât ſous la domination d'un prince hérétique, il ne prétendoit pas moins que de le détacher de la couronne de France, & de s'en emparer. Il avoit réveillé dans la nobleſſe de Bretagne l'ancienne inclination, qui n'y étoit pas encore tout-à-fait éteinte, d'avoir ſon prince particulier. Il avoit traité de ſon chef avec le roi d'Eſpagne, pour avoir du ſecours, & ce prince lui avoit envoyé quatre à cinq mille hommes, qui après avoir été obligés, dès le mois d'Août, par des Navires Anglois dont ils furent pourſuivis, à relâcher ſur les côtes de Biſcaye, avoient enfin paſſé, & étoient arrivés en Bretagne au mois d'Octobre. La principale condition du traité fait avec la cour d'Eſpagne, étoit que le duc livreroit aux Eſpagnols le port de Blavet, aujourd'hui port Louis, pour place de ſûreté, avec permiſſion de s'y fortifier.

Cayet, t. 1.

Le roi d'Eſpagne y envoie du ſecours aux ligueurs. Le roi d'Eſpagne envoya des troupes à ce duc d'autant plus volontiers, qu'il prétendoit lui-même avoir des droits ſur la Bretagne par l'infante, qu'il avoit eue d'Eliſabeth de France fille du roi Henri II. héritiere, diſoit-il, des trois derniers rois ſes freres, ſur-tout à l'égard de la Bretagne, parce que ce duché, avant la réunion qui en avoit été faite à la couronne de France, tomboit en quenouille. Il regardoit l'entrée de ſes troupes dans le port de Blavet, comme une priſe de poſſeſſion du duché de Bretagne, où

il ne désespéroit pas de se maintenir par leur moyen, sauf à disputer ensuite de ses prétentions avec le duc de Mercœur. 1590.

Ce duc, avec le secours des Espagnols, devint le plus fort, & reprit Hennebon place voisine du port de Blavet, que le prince de Dombes avoit prise quelque temps auparavant. La guerre se faisoit dans cette province comme ailleurs avec divers succès. Il se donna une infinité de petits combats ; on prenoit & on reprenoit des châteaux & d'autres petites places : car il n'y avoit pas assez de troupes pour des entreprises considérables : mais la guerre n'en étoit pas moins dommageable pour les peuples. Tout le plat pays étoit continuellement ravagé par les courses & par les violences des deux partis, & l'arrivée des Espagnols qui fortifierent Blavet, les menaçoit encore de plus grands malheurs.

Différens succès des deux partis.

Thuanus, l. 99.

A l'autre extrémité du royaume le duc de Savoye qui avoit levé le masque, ne déguisoit presque plus ses prétentions, & faisoit plutôt la guerre à la France qu'au roi. On voyoit à découvert le dessein qu'il avoit formé de se rendre maître du Dauphiné & de la Provence, & d'en ajoûter l'usurpation à celle du marquisat de Saluces.

Desseins du duc de Savoye sur le Dauphiné & sur la Provence.

Lesdiguieres battit ses troupes (a) dans le Dauphiné pres-

Ses troupes battues par celles du roi.

(a) Cette province avoit été cédée à la France sous le regne de Philippe de Valois par les soins d'Amblard de Beaumont, confident & principal ministre d'Humbert II. Dauphin de Viennois. On en voit la preuve dans un acte qui s'est conservé dans les registres de la chambre des comptes de Dauphiné, qui contient une donation faite au mois de Juillet 1343. par Philippe roi de France, à son amé & féal chevalier & conseiller Amblard, seigneur de Beaumont, d'une rente de 600 liv. à asseoir sur une terre en Dauphiné, pour la tenir à hommage-lige de celui de ses enfans qui auroit la qualité de Dauphin, en considération des peines & des soins qu'il s'étoit donnés pour procurer le transport du Dauphiné à la couronne par les traités & accords faits encore le roi & son cher & féal cousin Humbert Dauphin de Viennois. Cette même donation fut confirmée par le roi Jean & par Charles son fils aîné en 1350. 1351. & 1352. & nous avons eu en main les titres originaux qui contiennent les marques de reconnoissance données au seigneur de Beaumont par ces différens princes. Un de ces actes porte qu'il avoit travaillé à cette négociation, *in principio, medio & effectualiter in eventu*, ce qui prouve qu'il avoit commencé, suivi & consommé cette affaire.

Il est souvent parlé de ce seigneur dans l'histoire du Dauphiné donnée au public par M. le président de Valbonnays, où l'on voit qu'il avoit la principale autorité dans le conseil du Dauphin Humbert II. il avoit épousé une parente de ce prince, & sa maison dont étoit le baron des Adrets subsiste encore aujourd'hui dans plusieurs branches, comme

1590. qu'en toutes les rencontres : il prit Briançon & plusieurs autres places sur la ligue, & après avoir long-temps bloqué Grenoble, & en avoir surpris une partie qui est séparée du reste par l'Isere, il obligea cette ville à se soumettre, & à reconnoître le roi. Ce gentilhomme qui, sous les précedens regnes, s'étoit fait une grande réputation dans la guerre, la soûtint sous celui-ci, avec cette différence, que l'éclat de ses premiers exploits étoit terni par la qualité de rebelle, & que ceux qu'il fit dans le suite, étoient pour le service de son souverain légitime, qui les récompensa des plus grands honneurs.

Vie de Lesdiguieres, t. 1.

Sa premiere récompense fut le gouvernement de Grenoble, qui lui fut accordé d'une maniere où il y eut quelque chose de singulier. Il envoya au roi Saint-Julien son secrétaire, pour lui porter la nouvelle de la prise de cette place, & lui en demander le gouvernement qu'il lui avoit promis un an auparavant, au cas qu'il la prît.

Le roi étoit actuellement au conseil dans Saint Denys, lorsque Saint-Julien arriva. On lut la lettre de Lesdiguieres, & le sieur d'O s'opposa à sa demande, sur ce que dans le traité passé entre le roi & les seigneurs qui l'avoient reconnu après la mort de Henri III. il étoit expressément porté par un article que les gouvernemens des villes que l'on prendroit, ne seroient donnés qu'à des catholiques.

Cette opposition embarrassa le roi ; & quoique le maréchal de Biron fût fort porté à appuyer la requête de Lesdiguieres, il n'osa le faire paroître. Il tâcha de persuader à Saint-Julien de ne point insister davantage à cause de l'engagement que le roi avoit pris avec les catholiques, l'assûrant qu'avec le temps Sa Majesté combleroit son maître de plus de faveurs, qu'il n'en pourroit souhaiter. Celui-ci, sans repliquer, fit une profonde révérence, & se retira sans dire mot : mais étant retourné un moment après : *Messieurs*,

on l'a marqué dans l'histoire du regne de Charles IX. Le pere Daniel (tome V. p. 366.) semble vouloir faire honneur de la cession du Dauphiné à Pierre de Salvain dont le nom ne paroît ni dans les actes que nous avons vûs, ni dans ceux que du Chesne & le président de Valbonnays ont fait imprimer.

Le duc de Savoye voulut profiter des troubles de la ligue pour enlever le Dauphiné à la France : mais M. de Lesdiguieres rendit tous ses efforts inutiles. Ainsi il est vrai de dire que ce fut le seigneur de Beaumont qui fit réunir cette province à la couronne, & M. de Lesdiguieres qui la lui conserva.

1590.

dit-il, *votre réponse inespérée m'a fait oublier un mot; c'est que puisque vous ne trouvez pas à propos de donner à mon maître le gouvernement de Grenoble, vous songiez aux moyens de le lui ôter*; & sans rien ajoûter davantage, il s'en alla.

Le maréchal de Biron ayant jugé par la contenance du roi, que la hardiesse de Saint-Julien ne lui avoit pas déplu, & qu'au contraire il portoit impatiemment le refus qu'on l'obligeoit de faire à Lesdiguieres, prit la parole & dit que c'étoit-là un cas tout particulier; que le roi avoit promis le gouvernement de Grenoble à Lesdiguieres, s'il la prenoit, & cela dans un temps où il n'y avoit nulle apparence qu'il la pût prendre, & qu'il ne convenoit point que le roi manquât là-dessus à sa promesse. L'autorité du maréchal qui avoit lui-même signé le traité avec les autres seigneurs, empêcha qu'aucun ne répliquât, & l'on fit sur le champ expédier le Brevet.

Le duc de Savoye réussit mieux en Provence, qu'en Dauphiné. Dampierre, la comtesse de Saut, & le parlement d'Aix étoient d'intelligence avec lui. Il leur avoit envoyé un grand secours dès l'année précedente, & de Vins, lorsqu'il fut tué au siége de Grasse, avoit dans son camp deux mille hommes de pié, & mille chevaux Savoyards: mais la chose fut poussée beaucoup plus loin cette année.

Bouche, hist. de Provence, t. 2. l. 10.

Les Provençaux se mettent sous la protection du duc.

Il fut résolu dans l'assemblée des états qui se tinrent à Aix sous l'autorité du Parlement, qu'on députeroit au duc, pour le prier de venir en personne prendre le gouvernement & la protection de la Provence. Elsias Rastellis évêque de Riez, le baron d'Oise, le sieur d'Ampus & Fabregues avocat furent chargés de cette ambassade, & Beaumont qui étoit consul d'Aix l'année précédente, fut député au duc de Mayenne, pour lui faire agréer cette démarche qu'il n'auroit pas assûrément approuvée, s'il eût été en son pouvoir de l'empêcher.

Le duc de Savoye reçut cette offre avec toute la joie que lui inspiroit son ambition. Il assûra les Provençaux que dans peu de temps ils le verroient à leur tête avec de bonnes troupes, & se prépara une facile entrée en Provence par

1590.

suite il créa des officiers d'armée qu'il tira de (*a*) la noblesse du pays, se forma un conseil, fit des ordonnances de police, & puis se mit en campagne. Il prit Salon, & quelques autres petites places, & convoqua les états de Provence à Aix pour le mois de Janvier suivant. Il fit tout cela avec autant de facilité & de tranquillité, qu'il l'eût fait dans sa principauté de Piémont ou dans son duché de Savoye ; parce que la Valette, faute de troupes, ne pouvoit gueres faire autre chose, que de se tenir sur la défensive, le secours que Lesdiguieres lui amenoit de Dauphiné, n'ayant pu encore arriver. Il empêcha néanmoins, en se saisissant des passages, que le duc n'allât recevoir les soumissions de Marseille, où les habitans l'invitoient.

Tiers parti dans la Province à cette occasion.

Cette élection du duc de Savoye pour protecteur de Provence, y produisit un tiers parti ; car le comte de Carces qui avoit épousé la fille de la duchesse de Mayenne, & étoit gouverneur de la province pour l'Union, se voyant dépossedé par le duc, commença avec ses amis à faire bande à part, & ce ne fut pas-là un petit avantage pour le roi.

Mouvemens en Auvergne, au Maine, en Languedoc & en Guienne.

Il se fit en diverses provinces quelques entreprises peu importantes, comme en Auvergne, au Maine, en Languedoc & en Guienne. Il paroît par diverses lettres originales de madame Catherine de Navarre sœur du roi, qu'elle avoit été chargée par ce prince de veiller à la conservation des places de la Guienne qui tenoient pour lui dans ces quartiers-là ; que les Ligueurs étoient sans cesse en mouvement pour en surprendre quelques-unes, & qu'ils en vouloient principalement à la ville & au château de Mont-de-Marsan, dont le capitaine Fortisson étoit gouverneur. Il avoit des troupes : mais le roi ne lui envoyoit point d'argent ; d'ailleurs il n'osoit en exiger des bourgeois de peur de les soulever : mais comme il étoit fort attaché au roi qu'il servoit depuis long-temps, & qui l'avoit fait

Lettre de madame au capitaine Fortisson, datée du 17 d'Octob. 1590.

(*a*) Il donna le commandement de la Durance au baron d'Oise du nom de Brancas ; celui du quartier de Draguignan au sieur de Vauclause du nom de Villeneuve. Il fit le seigneur de Besandun maréchal de camp, & le seigneur d'Ampus colonel général de l'infanterie Provençale, l'un & l'autre du nom de Castelanne, & fit grand maître le seigneur de Merargues du nom d'Alagonia. *Bouche, t. 2. & Gaufredy, t. 2.*

1590. commandant de Tartas sous le dernier regne, il soudoya pendant un temps considérable sa garnison à ses propres dépens, & j'ai vû une attestation authentique des habitans de Mont-de-Marsan fort honorable à ce gentilhomme sur ce sujet. Les autres gouverneurs s'acquitterent aussi de leur devoir pour la plûpart; & l'éloignement du roi, par la vigilance de la princesse Catherine, ne lui fut pas fort préjudiciable en ce pays-là. Néanmoins la levée du siége de Paris ranima la vivacité des ligueurs de Bourdeaux. Ils firent beaucoup valoir cette disgrace du roi, & plusieurs du parlement se plaignirent, de ce que les six mois, après lesquels le roi, ainsi qu'il en étoit convenu avec les seigneurs catholiques, devoit se faire instruire, étoient passés, sans qu'on lui eût vû depuis faire aucune démarche à cet égard. Il y en eut qui dirent qu'on les jouoit; que puisque ce prince ayant tant d'intérêt à satisfaire sur ce point-là ses sujets, ne le faisoit point, il n'y avoit pas lieu d'espérer qu'il tînt sa parole, quand il seroit maître de l'état; & ils proposerent, comme ils l'avoient déja projetté sur la nouvelle de la mort du feu roi, de se joindre avec le parlement de Toulouse, pour prevenir le malheur dont le royaume étoit menacé, d'avoir un roi hérétique.

Histoire du maréchal de Matignon, l. 3.

Le maréchal de Matignon averti de la cabale qui se formoit, vint au parlement, & après avoir écouté avec beaucoup de patience ce que les plus hardis lui dirent sur ce sujet, il leur représenta tout ce qui étoit capable d'excuser le roi: que ses ennemis, qui s'étoient mis en campagne pour le pousser à toute outrance, ne lui avoient pas laissé le loisir de penser à une affaire aussi sérieuse & aussi importante que celle-là; que le combat d'Arques, la bataille d'Ivri, le siége de Paris, & l'entrée du prince de Parme en France, lui en avoient ôté tous les moyens; que pendant ce temps-là, il lui avoit été impossible d'assembler les prélats de France, & qu'ainsi on ne pouvoit pas l'accuser encore d'avoir manqué à sa parole; que la tranquillité dont la Guienne avoit joui, tandis que les provinces voisines étoient toutes en feu, montroit la sagesse de la résolution que le parlement avoit prise, de ne rien précipiter; que la prudence, & l'avantage du pays demandoient

1590.

qu'on temporisât encore ; mais que son avis étoit que la cour députât au roi, pour le supplier avec respect de se faire au plutôt catholique.

Après bien des contestations, l'autorité que le maréchal s'étoit acquise, fit entrer la plûpart des présidens & des conseillers dans son sentiment. On nomma des députés, & pendant qu'ils se préparoient à leur voyage, il avertit le roi de ce qui se passoit. Ce prince le remercia par une lettre du nouveau service qu'il lui avoit rendu, & l'assûra qu'il recevroit bien les députés qu'on lui envoyeroit.

Députation du parlement de Bourdeaux au roi.

Ils partirent au bout de quinze jours, & trouverent le roi à Senlis. Il leur fit beaucoup de caresses, se justifia par les mêmes raisons que le maréchal avoit dites au parlement, & leur promit de le satisfaire, dès que ses affaires le lui permettroient.

Cette réponse générale marquoit l'irrésolution où il étoit toujours, & elle provenoit principalement de la difficulté qu'il y avoit pour lui à ménager les huguenots & les catholiques. Les députés retournerent à Bourdeaux fort satisfaits de l'accueil que le roi leur avoit fait, mais mécontens de ce qu'il ne leur avoit rien promis d'assez positif. Les murmures augmenterent, & le maréchal en ayant informé le roi, ce prince lui envoya un ample mémoire, où il lui faisoit un grand détail de toute sa conduite, & des difficultés qui l'avoient empêché de faire une assemblée de prélats ; & lui ajoûtoit, qu'il avoit dessein de la convoquer à Tours pour le quinzieme du mois de Mars prochain. Le maréchal se servit utilement de ce que le roi lui mandoit, & s'étant dans cet intervalle fortifié de troupes, il se mit en état de contenir les Bourdelois dans le devoir.

Mort du pape Sixte V.

Comme les affaires de France dépendoient alors beaucoup de la situation de la cour de Rome, la mort du pape Sixte V. qui arriva durant le siége de Paris le vingt-septieme d'Août, tint à cet égard les deux partis fort en suspens. On la regarda comme un malheur pour le roi : car ce pape l'estimoit, & quoi qu'il eût fait jusqu'alors, il avoit toujours haï la ligue. Il étoit plus convaincu que jamais des mauvais motifs qui l'avoient formée, il avoit penetré les desseins artificieux des Espagnols ; il

1590. commençoit même à se brouiller avec eux, & on a prétendu qu'un thrésor qu'il amassoit depuis quelques années dans le château Saint Ange, étoit destiné à leur enlever le royaume de Naples. Il écoutoit favorablement le duc de Luxembourg, & il y a beaucoup de sujet de croire, qu'il étoit résolu de prendre de nouvelles mesures pour pacifier la France, s'il ne fût pas mort.

Son successeur Urbain VII. meurt aussi, & Gregoire XIV. est élu en sa place.

On étoit dans l'impatience d'apprendre l'élection de son successeur. Elle fut assez promte; le cardinal Jean-Baptiste Castanea fut fait pape le quinzieme de Septembre, & prit le nom d'Urbain VII. mais, étant mort treize jours après, il fallut procéder à une nouvelle élection. Le conclave dura plus long-temps, & ce ne fut que le cinquieme de Décembre, que le cardinal Nicolas Sfondrate fut mis en sa place sous le nom de Gregoire XIV.

Il y avoit dans ce choix deux préjugés assez fâcheux pour le roi: le premier que ce pape étoit natif du Milanès sujet du roi d'Espagne, & l'autre qu'il étoit du nombre de ceux que l'ambassadeur de ce prince avoit proposés pour le Pontificat. Sa conduite ne répondit que trop à la crainte que le parti du roi en avoit conçue, & c'est par-là que je vais commencer la narration de ce qui se passa l'année suivante 1591.

Dès que le cardinal Gaëtan eut appris la mort de Sixte
1591. V. il prit ce prétexte, pour se retirer à Rome, prétendant que
Cayet, t. 1. sa légation étoit finie par la mort du pape: mais il y a beaucoup d'apparence que les frayeurs qu'il avoit eues durant le siége de Paris, les dépenses qu'il y avoit faites, le peu d'espérance qu'il avoit de réussir à mettre la couronne de France sur la tête du roi d'Espagne, & enfin la haine des François, même de la plûpart de ceux de la ligue, que sa partialité pour l'Espagne lui avoit attirée, le déterminerent à ce prompt départ, & à ne pas attendre que le pape qui seroit élu le rappellât.

Il laissa à Paris Philippe Sega évêque de Plaisance, pour tenir sa place, & pour y agir au nom du Saint-Siége. Il s'aboucha en chemin avec le prince de Parme & le duc de Mayenne, qui assiégeoient alors Corbeil, & se fit escorter jusqu'en Lorraine par le comte de Chaligni & le colonel Saint-Paul, dans la crainte qu'il avoit d'être enlevé par quelque parti des troupes du roi, desquelles il n'avoit

pas lieu d'espérer d'être bien traité, s'il avoit été pris, & gagna l'Italie par le pays des Suisses.

On ne peut douter que ce cardinal, livré comme il étoit aux Espagnols, n'eût beaucoup contribué par la relation qu'il fit des affaires de France au pape Grégoire XIV. à l'animer contre le roi ; & les Seize dans une lettre * qu'ils écrivirent au pape, le supposerent ainsi.

Ce nouveau pape prevenu contre le roi.

* Datée du 24 Février 1591.

Le duc de Luxembourg ayant été rappellé de Rome par le roi, qui vouloit être instruit de sa propre bouche, de l'état où étoient ses affaires, en partit avant l'exaltation de Gregoire XIV. & n'étant pas encore loin de Rome, il composa un mémoire, où il exposoit ses pensées sur les moyens que l'on pouvoit prendre, pour rétablir la tranquillité dans le royaume de France, & y pourvoir à la sûreté de la religion. Il l'adressa au conclave : mais les cardinaux de la faction d'Espagne, & les partisans de la ligue, empêcherent qu'il n'y fût lû : ce que le duc ayant sû après son retour en France, il fit un autre mémoire en forme de lettre, qui contenoit les mêmes choses. Il le donna à un gentilhomme François qui alloit être à Rome l'Agent des seigneurs catholiques du parti du roi ; & le chargea de le présenter au pape qui seroit élu. Il fut mis entre les mains de Grégoire XIV. aussi-tôt après son élection. Ce pape le reçut avec bonté, & l'ayant lû, promit d'y faire réponse : mais il changea de pensée quelques jours après, à la persuasion des ennemis du roi. Dans cette lettre * le duc de Luxembourg faisoit le précis des choses qu'il avoit mises dans le mémoire présenté au conclave.

Datée du 8 d'Avril 1591 au camp devant Chartres.

* Rapportée par Cayet, t. 2.

Il y supplioit le pape de ne se point laisser prevenir par les Espagnols, ni tromper par leurs artifices, d'envisager les suites de leurs desseins ambitieux, qu'ils couvroient du spécieux prétexte de la religion, de se souvenir de ce que Sa Sainteté lui avoit fait l'honneur de lui dire elle-même, lorsqu'allant à Rome pour le conclave, elle le rencontra en Toscane, savoir qu'il falloit que le roi de France fût roi de France, & le roi d'Espagne, roi d'Espagne, afin que la puissance de l'un servît de barriere à l'ambition de l'autre. Le duc représentoit encore, que le pape Sixte V. s'étoit repenti de certaines démarches trop fortes qu'il avoit

1591. faites, & qu'après avoir été mieux instruit, il étoit entierement résolu à prendre les voies de douceur ; que toute autre conduite mettroit la religion en France en un extrème danger ; qu'il ne pouvoit croire les bruits qui couroient, que Sa Sainteté alloit se déclarer ouvertement contre le roi, & contre les catholiques qui suivoient son parti, fournir de l'argent aux rebelles, & les assister de toute sa puissance ; que la connoissance qu'il avoit de sa profonde sagesse lui répondoit de la fausseté de ces nouvelles ; qu'il louoit le dessein qu'elle avoit d'envoyer un prélat en France, pour être informé par son moyen des choses qui s'y passoient ; mais qu'il la conjuroit de faire choix d'une personne dont la droiture & le désintéressement égalassent la prudence & l'expérience dans le maniment des affaires ; que faute de prendre une précaution si nécessaire, elle auroit la douleur de voir abîmer un royaume autrefois le plus florissant de la chrétienté ; & qu'enfin elle voulût bien écouter favorablement le gentilhomme, que les seigneurs catholiques de l'armée du roi lui envoyeroient, en attendant une plus solennelle ambassade pour la féliciter de son élévation sur le throne de Saint-Pierre.

Fait assûrer les Parisiens de sa protection.

Lettre du pape datée du 20 Janvier 1591.

Cette lettre n'eut pas plus d'effet que la premiere. Le pape, prevenu par le cardinal Gaëtan & par les partisans de la ligue, ne fut pas plutôt couronné, qu'il ordonna à l'évêque de Plaisance d'assûrer les Parisiens de sa protection, & en particulier de la résolution qu'il avoit prise de leur fournir de son thresor quinze mille livres par mois, pour récompenser la constance avec laquelle ils avoient soutenu un si pénible siége contre les hérétiques, & leur donner le moyen de résister aux nouveaux efforts qu'ils se préparoient à faire contre la ville de Paris.

L'évêque de Plaisance publia aussi-tôt la lettre du pape, & l'envoya à toutes les villes liguées, faisant dans celle * qu'il leur écrivit en même-temps un grand éloge du zele & de la libéralité du saint Pere, qui devoient leur servir d'un nouveau motif pour défendre leur religion contre les hérétiques, jusqu'à la derniere goutte de leur sang.

* Datée du 22 Février.

Ces promesses du pape furent accompagnées des effets. L'argent pour le premier mois fut délivré ; & ce fut en con-

1590.

séquence de ce payement, que la faction des Seize, comme si elle eût représenté tout le royaume de France, eut l'insolence d'écrire au pape pour l'en remercier, & le féliciter de son élévation au pontificat, & de souscrire la lettre * de cette maniere : *De votre Sainteté les très-humbles, très-dévots, & très-obéissans sujets & serviteurs, ceux du conseil des Seize Quartiers de Paris, qui ont prié huit d'entr'eux de souscrire pour toute la compagnie, signé* Genebrard, Boucher, Aubri, de Launoi, de Bussi, de la Bruiere, Crucé, Sénault.

* Datée du 24 Février 1591.

Le pape qui n'avoit pas daigné répondre au duc de Luxembourg, fit l'honneur à ces séditieux, la plûpart de la lie du peuple, de les remercier de leur lettre, par une * très-honnête qu'il leur écrivit, & où il leur confirmoit la promesse qu'il leur avoit faite de les secourir d'argent. Il leur rendoit compte dans sa lettre d'une levée de gens de guerre qu'il faisoit, pour leur envoyer sous les ordres d'Hercule Sfondrate duc de Montemarciano son neveu ; & les avertissoit qu'il avoit nommé pour son Nonce en France Marcilio Landriano, qui leur feroit connoître plus en détail, avec quel zele il étoit résolu de prendre leur protection.

* Datée du 12 Mai 1591.

Sur ces entrefaites le cardinal Charles de Lorraine fils du duc de Lorraine, arriva à Rome avec un Secrétaire du duc de Mayenne, pour conjurer le pape de hâter la levée des troupes qu'il destinoit au secours de la ligue, & de leur faire prendre leur marche vers la Lorraine, afin de les opposer à celles que le vicomte de Turenne avoit obtenues des princes protestans d'Allemagne pour le roi, & que le princes d'Anhalt devoit lui conduire.

Le duc de Sesse ambassadeur d'Espagne seconda parfaitement le cardinal de Lorraine dans cette négociation. Il avoit sur cela des ordres très-forts du roi son maître, qui, inquiet du grand amas d'or & d'argent que Sixte V. avoit fait dans le château Saint-Ange, soupçonnoit, comme je l'ai dit, que ce pape avoit des desseins sur le royaume de Naples, & ne souhaitoit rien tant, sinon que son successeur dissipât ce thrésor : ce fut pour l'y engager qu'il usa d'un très-subtil artifice. Il fit demander au pape la permission

Cayet, t. 2.

1590. d'aliéner quantité de biens d'église, afin de s'en servir; disoit-il, à continuer la guerre qu'il faisoit aux hérétiques en France & en Flandre. La chose fut mise en délibération au consistoire. Les cardinaux de la faction d'Espagne, bien préparés sur cet article, se déchaînerent fort contre ces aliénations, que les agens de la ligue, aussi bien que les Espagnols, demandoient, & comme ils convenoient cependant qu'il falloit ne rien omettre pour soûtenir la guerre contre les huguenots, ils conclurent à fournir abondamment de l'argent que le Saint Siége avoit en réserve, & effectivement il en fut dépensé en très-peu de temps plus de trois millions de ducats pour ce sujet.

La levée des troupes du duc de Montemarciano se fit avec beaucoup d'empressement: mais de quelque diligence que l'on usât, elles ne pûrent arriver à Verdun où elles avoient leur rendez-vous, que vers la fin de Septembre; & en attendant, le pape se servit d'autres armes, qu'il lui étoit beaucoup plus aisé de mettre en usage.

Et publier des monitoires contre le roi.

Le Nonce Landriano arriva en France, & y apporta deux monitoires que les ligués avoient fort sollicités. L'un * étoit addressé à toutes les personnes Ecclésiastiques qui suivoient le parti du roi. Par ce monitoire le pape leur ordonnoit sous peine d'excommunication & de suspense, de se séparer de ce prince & de ses interêts dans quinze jours, & si au bout de l'autre quinzaine, ils n'avoient pas exécuté cet ordre, il les déclaroit déchus de toutes leurs dignités & bénéfices.

* Daté du premier Mars 1591.

L'autre qui n'étoit que comminatoire, portoit le même commandement aux princes, aux seigneurs, aux gentilshommes, & à tous les autres François du parti du roi. Dans tous les deux ce prince étoit déclaré hérétique, relaps, persécuteur de l'église, excommunié, privé de ses royaumes, & de tous ses domaines; & l'on y promettoit aux catholiques, de grands & de prompts secours, pour les défendre contre les huguenots.

Effets qu'ils produisirent dans le royaume.

Ces deux monitoires que le Nonce fit imprimer à Reims, causerent un grand fracas par toute la France. Le parlement de Châlons sur Marne ne les eut pas plutôt vûs, que sur la réquisition du procureur général, il rendit un arrêt *, par lequel faisant droit sur l'appel interjetté par ledit procureur

* Daté du 10 du mois de Juin 1591.

cureur genéral au futur concile, tant sur les deux monitoires, que sur les excommunications lancées contre le feu roi, & sur les bulles de la légation du cardinal Gaëtan, il déclara tous ces actes nuls, abusifs, scandaleux, séditieux, faits contre les saintes Loix, conciles approuvés, libertés de l'église Gallicane, & ordonna qu'ils fussent brûlés dans la place publique par la main du bourreau, décerna prise de corps contre Landriano soi-disant nonce du pape, avec promesse à quiconque le livreroit à la justice de la cour, de dix milles livres de récompense, &c. 1591.

Un arrêt tout semblable * fut prononcé par le parlement de Tours. Une grande multitude d'écrits fut répandue par tout le royaume touchant l'autorité du pape, un entr'autres qui est rapporté au quatrieme Tome des mémoires de la ligue, où cette matiere est traitée plus à fond en faveur des souverains, & avec plus d'ordre, qu'elle ne l'avoit jamais été.

* Daté du 5 Août 1591.

Déclaration que le roi y oppose.

Peu de temps après l'arrêt du parlement de Châlons, le roi fit à Mante une déclaration * en son nom sur ce sujet, beaucoup plus moderée que cet arrêt, ainsi qu'il lui convenoit. Il y exposoit qu'ayant appris que le sieur Landriano venoit en France de la part du pape, il avoit, avant qu'il y fût entré, publié une patente, par laquelle il déclaroit, comme il avoit déja fait à l'égard du cardinal Gaëtan, que s'il venoit vers lui, il seroit reçu avec toutes sortes d'honneurs : mais que s'il alloit chez ses sujets rebelles, il défendoit à tous les François de reconnoître en lui aucun caractere, & de lui obéir; il répétoit ce qu'il avoit déja dit en plusieurs autres écrits, qu'il étoit prêt de se soumettre à l'instruction d'un concile ou de quelque assemblée de prélats sur l'article de la religion; que les rebelles, au lieu d'accepter un moyen si légitime & si nécessaire pour le bien du royaume, avoient persisté dans leur révolte, & fait de nouvelles ligues avec les princes étrangers les plus grands ennemis de la France. Il ajoutoit que le feu pape Sixte V. revenu de ses préventions, étoit entré dans ces vûes, & s'étoit fort repenti de s'être pendant un si long-temps laissé tromper par les agens de la ligue; mais que par un grand malheur le successeur de ce pape s'étoit encore

* Datée du 4 Juin 1591.

1591. laiſſé prevenir par leurs artifices & leurs calomnies ; qu'il avoit cru ſur leur parole, ce qui étoit très-faux, qu'il refuſoit de ſe faire inſtruire : mais qu'il étoit toujours dans la diſpoſition de garder la promeſſe qu'il avoit faite à cet égard aux princes & aux ſeigneurs de ſon royaume dès ſon avenement à la couronne, & que la guerre que les rebelles lui faiſoient ſans lui donner le moindre relâche, avoit été cauſe qu'il ne l'avoit point encore fait ; que cette perſuaſion du pape avoit été ſuivie de monitoires contre les princes, ſeigneurs, officiers de la couronne, cardinaux, archevêques, évêques, & contre tous ſes fideles ſujets ; que la conduite qu'il avoit tenue devoit avoir déſabuſé le pape de toutes les fauſſetés que l'on publioit, vû qu'il n'avoit juſqu'alors rien innové ſur la religion ; qu'au contraire il avoit par-tout maintenu les catholiques dans leur liberté, comme il étoit dans la réſolution de le faire toujours ; qu'au reſte à l'égard du ſieur Landriano & des monitoires qu'il avoit ſemés dans le royaume, comme la choſe ne regardoit pas ſeulement ſa perſonne, mais encore tout l'état & les priviléges de l'égliſe gallicane, il laiſſoit à ſes parlemens le ſoin d'y pourvoir, la conſervation de ces priviléges leur appartenant, & quil leur ordonnoit d'y mettre ordre ſans délai, & de procéder inceſſamment contre le nonce. Par la même déclaration, il commandoit auſſi aux cardinaux, archevêques & évêques de ſon royaume, de ſe diſpoſer à une aſſemblée pour ſe pourvoir par les voies de droit contre de telles entrepriſes ; & elle ſe tint quelques mois après.

Edit de ce prince portant caſſation de ceux de 1585. & 1588.

Cayet, t. I. Mémoires de la ligue, t. I.

Dans le même-temps, & au même lieu, le roi publia un édit, par lequel il caſſoit, révoquoit, annulloit ceux de l'an 1585. & de 1588. que les chefs de la ligue avoient extorqués du feu roi, & qui anéantiſſant l'autorité royale, lui avoient ôté tout moyen de pacifier le royaume, & y avoient cauſé de très-grands troubles, dont on voyoit les ſuites funeſtes.

Il rétablit la liberté de conſcience.

Par le même édit, qui révoquoit ceux dont je viens de parler, il rétabliſſoit les autres qui les avoient précédés, & ſur-tout celui de l'an 1577, qui accordoit la liberté de conſcience. Il déclaroit que celui qu'il publioit actuellement, n'étoit que proviſionnel, & qu'il ne ſubſiſteroit que

1591.

jusqu'à ce que Dieu lui eût fait la grace de réunir tous ses sujets par une bonne & solide paix, & qu'alors il prendroit des mesures plus particulieres sur le fait de la religion, comme il l'avoit promis à son avenement à la couronne.

Il prévoyoit bien que cet édit ne racommoderoit pas ses affaires à Rome: mais il avoit moins d'égard à l'effet qu'il produiroit en ce pays-là, qu'à celui qu'il devoit avoir dans le royaume, où les peuples étoient extrèmement lassés de la guerre, & où tout le monde étoit persuadé par l'expérience de tant d'années, que la liberté de conscience étoit l'unique moyen de mettre fin à tant de maux. Tous les catholiques du parti du roi étoient dans cette pensée, & il n'y en avoit aucun, même parmi les plus zélés, qui ne fût content de cet expédient, pourvû qu'il fût accompagné de la conversion du roi.

Les esprits s'aigrissent, & la guerre continue avec fureur.

Cette multitude d'écrits qui parurent alors de part & d'autre ne servoit qu'à aigrir les esprits, & la guerre se fit par-tout cette année avec la même fureur que la précédente.

La premiere entreprise se fit par les ligueurs le troisieme de Janvier. Paris, nonobstant les secours qu'on y avoit reçus du prince de Parme, & les convois qui y avoient été introduits, souffroit beaucoup de la disette, parce qu'il se trouvoit encore bloqué par la reprise de Corbeil, & par Saint-Denys, où les royaux s'étoient maintenus.

Tentative des ligueurs sur Saint-Denys.

Thuanus, l. 101. Cayet, t. 1. D'Aubigné, t. 3. l. 5.

Le sieur de Belin à qui le duc de Nemours avoit laissé le commandement dans Paris, pour aller en son gouvernement du Lyonnois, fit dessein de reprendre Saint-Denys, pour s'ouvrir la campagne de ce côté-là. Le chevalier d'Aumale se chargea de cette expédition, qui en effet ne paroissoit pas fort difficile, vû l'état de la place & la circonstance du temps.

La garnison n'étoit que d'un assez petit nombre de Lansquenets: les murailles étoient fort basses, & il y avoit tel endroit, où elles n'étoient pas plus hautes que d'une toise; il faisoit un très-grand froid, & les fossés où il y avoit de l'eau, étoient glacés jusqu'au fond. Le sieur de Vic en étoit gouverneur depuis très-peu de jours, monsieur de Lavar-

1591. din qui l'étoit avant lui, ayant remis ce gouvernement entre ses mains.

Le chevalier d'Aumale sortit de Paris la nuit avec quatre cents fantassins, suivis de deux cents chevaux. Ils arriverent jusqu'aux fossés de la porte de Paris sans être apperçus; plusieurs échelles furent placées en un instant : les soldats sauterent sans peine sur la muraille, envelopperent quelques sentinelles, & le chevalier d'Aumale ayant couru promptement à la porte, la fit rompre avec des leviers, pour faire entrer la cavalerie.

De Vic dans cette surprise eut toute la présence d'esprit dont il avoit besoin. Il se posta devant l'Abbaye avec sept gentilshommes à cheval, & ordonna aux lansquenets de couler le long des murailles vers la porte de Paris, pour tâcher de la reprendre.

Le chevalier d'Aumale qui se crut le maître de la place, alla droit vers l'abbaye à pié, à la tête de ses fantassins, qui pour jetter l'épouvante & empêcher les habitans de sortir de leurs maisons, crioient, *tue*, *tue*.

De Vic résolu de périr, ou de sauver une place si importante, qu'on venoit de lui confier, toute mauvaise qu'elle étoit, alla au devant de l'ennemi, faisant sonner la charge par un trompette, comme s'il avoit eu un Escadron entier, & n'attaqua le chevalier d'Aumale, que quand il le vit engagé dans une rue fort étroite qui va à l'Abbaye; il fut suivi par quelques bourgeois, qui s'étoient assemblés dans la place, & tint ferme dans ce défilé.

Ils en sont répoussés & le chevalier d'Aumale leur commandant tué.

Cependant les lansquenets étant tombés tout à coup sur la cavalerie Parisienne, l'arrêterent par une décharge faite de fort près, lorsqu'elle entroit dans la ville, trompettes sonnantes comme dans une place prise, l'obligerent de reculer, & se rendirent maîtres de la porte. Les fantassins de la ligue ne l'eurent pas plutôt appris, que la peur les saisit, & la plûpart se débanderent pour se sauver par dessus les murailles. Le chevalier d'Aumale voyant qu'on l'abandonnoit, voulut faire retraite avec quelque ordre en combattant : mais il fut tué dans la mêlée sans être connu, & on ne le sut que quelques heures après.

Le roi apprit à Senlis ce qui s'étoit passé à Saint Denys.

1591.

Il ne faisoit que darriver des frontieres de Flandre, jusqu'où il avoit poursuivi l'armée du prince de Parme, & se préparoit à faire une nouvelle tentative sur Paris.

Le roi en fait une sur Paris, où il ne réussit pas mieux.

Ayant fait reposer ses troupes pendant quelques jours, il les y conduisit dans l'espérance de le surprendre par la porte Saint Honoré. Il arriva à trois heures du matin au Fauxbourg. Soixante capitaines déguisés en paysans conduisoient des chevaux & des charettes: Lavardin les suivoit avec cinq cents cuirassiers & deux cents arquebusiers : le baron de Biron venoit ensuite avec une troupe de douze cents hommes: après lui marchoit la Noue avec les Suisses & quelques pieces de canon. Le roi s'arrêta au bout du Fauxbourg avec les ducs de Longueville & d'Epernon, & tous se mirent à pié, excepté le duc de Nevers qui demeura à cheval avec cinquante à soixante gendarmes.

Douze des capitaines déguisés s'avancerent vers la porte Saint Honoré, conduisant chacun un cheval chargé de farine. Ils devoient d'abord embarrasser la porte, quand on la leur auroit ouverte, & soûtenus de ceux qui les suivoient, s'en emparer en donnant sur la garde; une partie des troupes devoit couler le long de la riviere, & présenter l'escalade de ce côté-là.

Mais le comte de Belin, averti des mouvemens des troupes du roi, avoit eu quelque soupçon. Il avoit pris toutes ses précautions pour ne se pas laisser surprendre, & entr'autres choses, il avoit terrassé la porte de Saint-Honoré par derriere.

Un des capitaines qui conduisoit les farines, cria aux sentinelles qu'on leur ouvrît la porte. Le sieur de Tremblecourt qui étoit de garde en cet endroit, lui fit diverses questions, auxquelles il répondit en langage de paysan, & si adroitement, que ce gentilhomme le prit pour un de ces paysans, qui pour éviter les partis ennemis venoient souvent la nuit apporter des vivres dans Paris; il lui dit que la porte étoit barricadée ; qu'on n'entroit point par-là, & qu'il allât le long de la riviere, & par une autre porte qu'on lui ouvriroit.

Les Parisiens célebrent ce coup manqué, appellé la journée des farines.

Ces capitaines allerent faire leur rapport au roi, qui vit bien que les ennemis étoient sur leurs gardes. Il retira ses

1591. troupes, & les Parisiens ayant appris le danger qu'ils avoient évité, firent chanter le *Te Deum*, comme s'ils eussent remporté une grande victoire. Cette journée s'appella la journée des farines, & il fut ordonné qu'on en feroit une Fête tous les ans : ce fut la cinquieme de cette nature qui fut instituée à Paris; car on en avoit fait une de la journée des barricades; une de celle qu'ils appellerent la journée du pain, lorsque le roi retira son infanterie des Fauxbourgs, pour aller au devant du prince de Parme, & que le passage fut ouvert aux convois; une de celle de l'entiere levée du siége, quand l'armée Espagnole vint jusqu'à Paris; & une de celle de l'escalade du Fauxbourg Saint Jacques, où le comte de Châtillon fut repoussé, & toutes ces fêtes furent chommées jusqu'à la réduction de cette capitale à l'obéissance du roi.

Cayet, t. 1. Mémoires de la ligue, t. 4.

Le duc de Mayenne qui étoit en Picardie, où il prit seulement quelques châteaux, ayant eu nouvelle de cette entreprise, fit aussi-tôt un détachement de soldats Italiens & Espagnols des régimens que le prince de Parme lui avoit laissés. Il en envoya une partie à Paris, & l'autre à Meaux sous les ordres du sieur Dupesche; & cette ville fut la premiere, où les étrangers furent mis en garnison d'une maniere à en être les maîtres & plus forts que les bourgeois.

Durant ce temps-là, la Chastre Gouverneur de Berri se mit en campagne avec quelques troupes, & vint assiéger Aubigni sur Nerre petite ville de la province. Il en leva le siége après deux assauts, sachant que Châtillon & quelques autres seigneurs du parti royal venoient au secours. Il prit Sancoin sur les confins du Bourbonnois, où il n'y avoit point de garnison, assiégea Châtelet sans le pouvoir prendre, à cause qu'il étoit toujours côtoyé par Châtillon, & puis ayant appris que le roi étoit entré en Beausse avec son armée, il se hâta de se rendre à Orléans. Il sépara ses troupes, & les mit en diverses villes, après les avoir assez inutilement beaucoup fatiguées.

Mesures prises par le roi pour se rendre maître de Chartres.

Il y avoit déja long-temps que le roi formoit un dessein sur Chartres, pour ôter aux Parisiens le secours des blés, qui leur venoient de la Beausse : mais il falloit tromper ceux-ci, pour les empêcher de jetter des troupes dans

Chartres, où il n'y en avoit point; car en la plûpart des provinces, les bourgeois seuls gardoient alors leurs villes, & ne vouloient point de garnison, sinon en cas de siége.

Le roi, pour y réussir, prit les mesures suivantes. S'étant retiré à Senlis, après la journée des farines, il marcha en Brie, fit semblant d'assiéger Provins, où les ligueurs firent aussi-tôt entrer six cents fantassins & deux cents chevaux; il donna de la jalousie à Troyes & puis à Sens, en attendant les troupes que le maréchal de Biron lui amenoit de Normandie, où il avoit reçu de l'argent, des poudres & des boulets de la reine d'Angleterre, & pris Harfleur, Caudebec, Fescamp & quelques autres petites places. Mémoires de la ligue, t. 4.

Le roi fit courir le bruit qu'il alloit à Tours, au sujet d'un différend survenu entre le cardinal de Lenoncourt & le cardinal de Vendôme, qu'on appelloit le cardinal de Bourbon depuis la mort du vieux cardinal de ce nom; & pour confirmer ce bruit, il fut dix jours sans paroître. Biron eut ordre de prendre la route de cette même ville, & puis de rebrousser chemin tout à coup. La chose fut très-bien conduite, & Biron investit Chartres le neuvieme de Février. *La ville est investie.* Le roi s'étant rendu à Etampes pour le venir joindre, apprit que le capitaine de la Croix parti d'Orleans pour se jetter dans Chartres avec soixante Cuirassiers, & deux cents arquebusiers, avoit été défait, & ne s'étoit sauvé que lui cinquieme. Il en arriva de même au capitaine Larchenau, qui entreprit de passer au travers du camp avec deux cents hommes. Quelques autres furent plus heureux : mais il entra peu de monde dans la place, & le sieur de la Bourdaisiere, qui en étoit gouverneur, n'eut gueres, pour soûtenir le siége, que les compagnies des Bourgeois, & quelques gentilshommes qui s'étoient trouvés dans la ville, lorsqu'elle fut investie.

Il ne laissa pas de se défendre si bien, qu'on se repentit d'avoir entrepris ce siége; & on en sut fort mauvais gré au chancelier de Chiverni. Le roi l'avoit depuis quelque temps rétabli dans ses charges, & on l'accusa d'en avoir été l'auteur, tant par l'interêt qu'il y avoit, à cause que plusieurs de ses terres étoient aux environs, que parce que quel- D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 10.

1591. ques-uns prétendirent qu'une intrigue d'amour, peu séante à un grand magistrat, avoit été un des motifs de cette entreprise. De sorte qu'après deux assauts qui n'avoient point réussi, on étoit sur le point de l'abandonner, lorsque le comte de Châtillon arriva au camp. Ce seigneur ayant visité tous les travaux, pria le roi de ne se point presser, & lui fit espérer la reddition de la place dans six jours.

En effet, ayant fait faire une galerie couverte, de son invention, pour passer le fossé, le mineur fut attaché à la muraille, & la Bourdaisiere, dans la crainte d'être emporté d'assaut, battit la chamade, & promit de se rendre, s'il n'étoit point secouru dans huit jours.

Et prise à composition.

C'étoit à quoi le duc de Mayenne ne pensoit pas : car n'osant hasarder une bataille, il avoit seulement fait diversion par le siége de Château-Thierri. Ainsi la place fut rendue le vendredi d'après Pâques, & le gouvernement donné à Sourdis qui en étoit en possession dans le temps que la ville s'étoit déclarée pour la ligue. Le roi perdit à ce siége mille ou douze cents hommes, le sieur de Belesbat, & huit mestres-de-camp dont il ressentit fort la perte.

Mort du comte de de Châtillon.

Il en fit une plus grande dans la mort du comte de Châtillon, qui, peu de temps après le siége de Chartres, étant tombé malade à sa terre de Châtillon sur Loin, y mourut. C'étoit un des plus braves seigneurs de France, le plus entreprenant, le plus intrépide, qui savoit le mieux la guerre, & qui la faisoit avec le plus de vigueur & de bonheur, savant dans les mathématiques, & principalement dans la partie de cette science qui traite de l'art militaire. Il étoit fils de l'amiral de Coligni, moins attaché que lui à la religion huguenote, & sans éloignement pour la religion catholique, sur laquelle il étoit fort disposé à se faire instruire, & qu'il auroit apparemment embrassée, s'il avoit eu le bonheur de vivre jusqu'à la conversion du roi.

Cette conquête est suivie de la perte de Château-Thierri.

Après le siége de Chartres, l'armée royale marcha pour faire lever le siége de Château-Thierri : mais le vicomte Pinard, fils de celui qui fut secretaire d'état sur la fin du regne de Henri III. la rendit, & ne la défendit pas, disoit-on, aussi long-temps qu'il le pouvoit. Plusieurs l'accuserent d'intelligence avec le duc de Mayenne : mais le sieur de Villeroy

Villeroy qui fut présent au siége le disculpe parfaitement là-dessus dans ses mémoires. Cette prise fut pour la ligue une consolation de la perte de Chartres, quoiqu'il y eût beaucoup de différence pour l'importance de la place, sur-tout par rapport à Paris. 1591.

Les deux armées se séparent, & pourquoi.

Ces deux siéges étant terminés, les deux armées furent mises en quartier, pour se reposer quelque temps, après une campagne qui avoit duré plus d'un an, & pendant le plus fort de l'hyver. Le duc de Mayenne eut une raison particuliere de la finir; c'est qu'il n'étoit pas assez fort pour tenir devant l'armée du roi. Ce prince de son côté en avoit aussi une autre importante, qui étoit, sous ombre de ce repos qu'il vouloit donner à ses troupes, de travailler sourdement à l'exécution d'un dessein très-avantageux pour son parti.

Le marquis de Menelai avoit l'an 1589. supris la Fere place des plus fortes de Picardie, & en avoit eu depuis ce temps-là le gouvernement. Il sut que la ligue traitoit avec les Espagnols, pour leur donner cette place en récompense du nouveau secours, dont elle prévoyoit bien qu'elle auroit bien-tôt besoin. Ce seigneur, aussi-bien que quelques autres partisans de la ligue, portoit très-impatiemment qu'on mît ainsi les étrangers en possession des places du royaume, & il avoit trouvé fort mauvais que le duc de Mayenne eût déja livré la ville de Meaux aux Espagnols. Le marquis de Piennes son pere qui étoit au service du roi, profita de cette disposition, & lui persuada enfin de remettre sa place entre les mains de son légitime souverain, plutôt que d'être obligé de la céder aux Espagnols.

L'affaire étoit conclue, & le roi s'étoit rendu à Compiegne, pour aller de-là à la Fere, lorsque les ligueurs, avertis du traité conjurerent contre la vie de Menelai, & il fut assassiné par Colas Sénéchal de Montelimard, qui eut son gouvernement pour récompense; c'est ainsi que la chose est racontée par quelques uns de nos historiens: mais le président de Thou & le sieur de Villeroy parlant de cet assassinat, ne conviennent pas du traité de Menelai avec le roi, & disent au contraire que ce fut une calomnie du sénéchal, qui

Thuanus, l. 102. Mémoires de Villeroy, t. 1.

1591. pour faire périr ce ſeigneur, & profiter de ſa dépouille; l'accuſa fauſſement d'intelligence avec le prince.

Quoi qu'il en ſoit de la vérité de ce fait, le roi ſéjourna peu à Compiegne, & alla rejoindre ſon armée qui s'étoit raſſemblée à Villepreux, à ſix ou ſept lieues de Paris. Il alla de-là loger à Montfort-l'Amauri; d'où il envoya le ſieur de la Noue en Bretagne, pour aider de ſes conſeils le prince de Dombes, contre le duc de Mercœur & les Eſpagnols; puis ayant ſéjourné le lendemain à Mante, où le duc de Nevers prit congé de lui, pour aller prendre le commandement des troupes royales en champagne, il vint à Vernon pour l'exécution d'une entrepriſe ſur Louviers.

Surpriſe de Louviers.

Elle fut conduite par le capitaine Marin & par le ſieur du Rolet gouverneur du Pont de Larche, qui avoit gagné un caporal de la ville, un prêtre & un marchand d'huile. Le prêtre qui étoit chargé de faire le guet au clocher, promit de laiſſer avancer les troupes auſſi proche de la ville qu'on voudroit ſans ſonner le tocſin, & les deux autres de livrer la porte.

La choſe s'exécuta le ſixiéme de Juin. Du Rolet envoya devant ſept ſoldats déterminés avec l'écharpe noire, qui étoit toujours celle de la ligue. Ils s'arrêterent ſous la porte de la ville, où le caporal & le marchand s'entretenoient avec eux, comme avec des gens de l'union. Du Rolet averti par le marchand, qu'il étoit temps de donner, ſort de ſon embuſcade, accourt à la porte, s'en ſaiſit, fait main-baſſe ſur le corps-de-garde, entre dans la ville, & pouſſe juſqu'aux Halles. Il trouva là de la réſiſtance; car les bourgeois au bruit de l'alarme, s'y étant rangés en bataille, s'y défendirent, & donnerent le loiſir au ſieur de Fontaine-Martel qui étoit ſorti de la ville, d'y rentrer, & de ſe venir mettre à leur tête avec ſa compagnie d'hommes d'armes.

Il repouſſa du Rolet juſqu'à la porte; & le baron de Biron qui devoit appuyer ce capitaine, fut ſi long-temps à arriver, qu'il s'en fallut peu que les royaux accablés par le nombre, n'abandonnaſſent la partie: mais enfin Biron ſurvenant avec de nouvelles troupes, chargea les bourgeois, les mit en une entiere déroute, & ſe rendit maître de la ville.

Fontaine-Martel y fut fait prisonnier aussi-bien que Claude de Sainctes Evêque d'Evreux, autrefois chanoine régulier de Saint-Augustin dans l'abbaye de Saint Cheron proche de Chartres : c'étoit un très-savant homme & un grand prédicateur, mais ligueur opiniâtre. Il s'étoit retiré à Louviers depuis que sa ville épiscopale étoit tombée sous la puissance du roi. On trouva dans ses papiers un écrit, où il approuvoit l'assassinat de Henri III. & soûtenoit qu'on pouvoit traiter de même le roi actuellement régnant.

1591.

L'évêque d'Evreux y est pris.

Thuanus, l. 101.

Il fut conduit à Caën, & convaincu d'avoir fait cet écrit. Comme non seulement il ne le désavouoit pas, mais encore qu'il en soûtenoit la doctrine avec obstination, par un malheureux entêtement trop commun en ce temps-là, on lui fit son procès, & il auroit été condamné à la mort, si le cardinal de Bourbon & les autres prélats qui étoient avec le roi, n'eussent intercédé pour lui. On le condamna seulement à une prison perpétuelle, où il mourut peu de temps après.

Et condamné à une prison perpétuelle.

Le roi ensuite de l'expédition de Louviers, ville alors très-riche, & beaucoup plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui, alla à Andeli, dont la citadelle, une des plus fortes de France, appellée Château-Gaillard, lui avoit été remise peu de jours auparavant, par Moui-Richebourg qui y commandoit pour la ligue.

Cayet, t. 1.

Il en partit le quatorzieme de Juin, pour aller à Dieppe, où il reçut un secours de cinq cents Anglois & des munitions. De-là il vint à Gisors rejoindre son armée, prévint une entreprise que le vicomte de Tavannes & le sieur de Villars avoient projettée sur le Pont de Larche, & fit partir de Mante le duc de Luxembourg qu'il envoyoit ambassadeur à Venise, pour maintenir cette république dans ses intérêts.

Le roi tint à Mante plusieurs conseils tant d'état que de Guerre. Dans ceux-ci on délibera touchant les projets de la campagne ; surquoi le roi avoit un embarras : c'est que les gouverneurs des provinces & des villes le pressoient, chacun de leur côté, de faire ses conquêtes dans leur voisinage. Ce n'étoit pour la plûpart que leur interêt particulier qui leur faisoit faire ces instances.

Embarras du roi touchant les projets de la campagne.

1591.

Les gouverneurs des provinces vouloient étendre les bornes de leurs gouvernemens, & y soûmettre les villes que la ligue y possédoit; les gouverneurs des villes étoient chagrins de l'éloignement de l'armée; parce qu'ils appréhendoient d'être attaqués & de perdre leurs places qu'ils gouvernoient en souverains, & où ils ne pensoient qu'à s'enrichir; se réservant, sous prétexte d'entretenir leur garnison, la plus grande partie des revenus du roi. Nonobstant ces avantages, toutes les fois qu'ils écrivoient ou qu'ils venoient à la cour, ce n'étoit que plaintes de leur part de ce qu'on les abandonnoit; qu'on n'avoit nul égard à leurs services; & sans faire ouvertement des menaces, ils laissoient quelquefois assez entendre, qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire leur condition meilleure, en changeant de parti: ce n'étoit point sur des ordres, mais sur des prieres réitérées du roi, qu'ils lui envoyoient une partie de leurs troupes, quand il étoit éloigné d'eux; ils l'importunoient sans cesse après quelques courts services, pour les faire revenir; & l'on peut dire que ce prince, pendant plusieurs années, eut autant besoin de patience & de modération, pour conserver dans son parti tant d'esprits difficiles à gouverner, que de valeur pour reconquérir ses états.

Dans le discours de l'état de la France l'an 1591.

Le siége de Noyon est résolu.

Ce fut le duc de Longueville gouverneur de Picardie, qui l'emporta cette fois, & qui fit conclure pour le siége de Noyon. Le roi partit de Mante le seizieme de Juillet, & marcha comme s'il eût voulu prendre la route de Champagne; le maréchal de Biron prit Conflans sur Oyse en passant, les Anglois forcerent Armeil qu'ils pillerent, & le vingt-quatrieme du même mois le Baron de Biron investit Noyon.

Rieux gouverneur de la petite ville de Pierrefont, se jetta dans Noyon avec quarante cavaliers, qui portoient chacun un arquebusier en croupe, & le sieur de Ville qui commandoit dans la place se prépara à se bien défendre, parce que le vicomte de Tavannes qui avoit en ces quartiers-là quatre régimens d'infanterie & quatre à cinq cents chevaux, lui avoit promis de lui envoyer du secours.

Il ne fut pas si aisé à Tavannes qu'il l'avoit cru, de tenir sa parole; car quoique cette ville, à cause de plusieurs

petites rivieres, fût difficile à investir entierement par une aussi petite armée que celle du roi, qui ne passoit pas huit mille hommes, le maréchal de Biron faisoit faire une garde si exacte dans tous les quartiers, & dans les places des environs, qu'il n'entra que très-peu de secours dans Noyon durant le siége. 1591.

La Chanterie fut le premier qui entreprit de s'y jetter avec son régiment: mais la garnison de Chauni étant tombée sur lui, il fut entierement défait, & il n'y eut que lui & le capitaine Brouilli avec douze soldats qui arriverent dans la place. Le régiment de Tremblecourt ne fut pas plus heureux, & s'étant trop engagé, il fut aussi taillé en pieces.

Divers petits combats à l'occasion des secours qu'on vouloit jetter dans la place.

Cayet, t. 2. Mémoires de Sully, t. 1. c. 32.

Après ces deux défaites, le vicomte de Tavannes résolu, à quelque prix que ce fût, de sauver cette place, entreprit d'y conduire lui-même quatre cents arquebusiers, & se mit à la tête de trois cents cuirassiers pour leur servir d'escorte. Il partit de Roie le premier d'Août, & couvrit si bien sa marche par le bois, qu'à une heure après minuit il arriva à trois portées de mousquet de la ville. Il avoit traversé jusques-là tout le camp sans être reconnu, lorsque les chevaux légers du roi qui faisoient la ronde, ayant apperçu une si grosse troupe s'avancer vers la ville, entrerent en quelque défiance, & marcherent de ce côté-là avec de l'infanterie.

A leur approche ces troupes prirent l'épouvante, & sans presque attendre qu'on les chargeât, se débanderent pour se sauver dans les blés. Le vicomte s'étant mis en défense avec quelque peu de soldats qui étoient demeurés autour de lui, fut fort blessé, & fait prisonnier avec plusieurs officiers.

Enfin le duc d'Aumale accompagné des sieurs de Belleglises, de Longchamq, de Gribouval, & de quelques autres gentilshommes, vinrent huit jours après avec trois cents arquebusiers & trois cents chevaux, pour forcer le quartier des mêmes chevaux-légers du roi, dans le temps que l'on changeoit les gardes, & que la plûpart des chevaux-légers étoient désarmés & à pié. Il en tua d'abord une quinzaine, & entr'autres le maréchal des logis. Quelques-uns firent fer-

1591. me, & donnerent le temps au baron, & aux sieurs de Largerie, de la Boissiere & de Lannoi de venir à leur secours. Il y eut là un violent combat, & il s'y fit jusqu'à douze charges. Le duc d'Aumale, craignant d'être enveloppé, se sauva à la débandade, & fut poursuivi jusqu'auprès de Ham, d'où il étoit parti. Il perdit dans cette rencontre le capitaine dom Francisco Guevara, & soixante tant soldats qu'officiers; Longchamp & quelques autres gentilshommes y demeurerent prisonniers.

Cependant le siége s'avançoit, & le canon ayant fait une ouverture à un endroit de la muraille de l'Abbaye de Saint Eloi, les Anglois s'y coulerent, & surprirent la garnison, dont ils firent quarante soldats prisonniers.

Comme cette abbaye étoit une espece de fort qui couvroit la ville de ce côté-là, & faisoit sa principale fortification, le roi qui avoit jusques-là beaucoup douté du succès de ce siége, commença d'en bien espérer: mais il apprit en même-temps que le duc de Mayenne approchoit avec une armée de neuf à dix mille hommes.

Ce duc étoit parti de Rouen, où il étoit allé pour appaiser une sédition, & avoit marché vers Mante, à dessein de la surprendre par une intelligence, que d'Alincourt gouverneur de Pontoise y avoit ménagée.

Le baron de Rosni qui en fut averti, avoit donné si bon ordre à tout, que si le duc eût tenté l'attaque, il ne s'en fût pas retiré sans une grande perte : mais le roi lui-même par une grande faute rendit inutiles les préparatifs qu'on avoit faits. Il trouva la chose si bien concertée, qu'il voulut y être présent, & se rendit à Mante avec peu de suite.

Rosni, tout surpris de son arrivée, lui dit en colere : *Hé quoi, Sire, n'avez-vous pas acquis assez de gloire, & vous verra-t-on faire toujours le chevau-léger? Vous gâtez tout, car il est impossible que vous ayez caché votre marche.* Le roi qui vit bien qu'il avoit tort, rit de la brusquerie du baron, & l'assûra que personne ne savoit rien de son voyage. Mais quelques Paysans qui l'avoient reconnu, en avertirent le duc de Mayenne, & ce duc jugeant bien qu'il étoit découvert, ne se présenta point devant Mante. Il continua sa route vers la Picardie, reprit Conflans sur Oyse, ruina la petite

ville de Lille-Adam, fut repoussé à Houdan par huit cents Suisses qu'il avoit espéré d'enlever, & vint à la Fere le jour même que le roi avoit pensé la surprendre; & il l'auroit surprise en effet sans une femme, qui ayant apperçu dans les dehors le feu de la meche d'un mousquetaire, avoit donné l'alarme. 1591.

Elle se rend par capitulation.

Le duc de Mayenne arrivant à Ham y trouva les restes des trois défaites dont j'ai parlé, & quantité d'officiers & de soldats blessés. Quelque mine qu'il fit de vouloir donner la bataille pour sauver Noyon, il avoit résolu avec le duc d'Aumale, & le prince d'Ascoli, qui lui avoit amené de Flandre un renfort de troupes, de ne point la hasarder. Pour le roi il étoit déterminé à l'accepter, & à aller au-devant de l'ennemi, s'il s'avançoit davantage vers Noyon: mais le sieur de Ville gouverneur de la place, voyant qu'on ne se mettoit point en devoir de le livrer, & qu'il étoit en danger d'être emporté d'assaut, battit la chamade le Samedi dix-septieme d'Août, & capitula pour se rendre le Lundi suivant à midi, au cas qu'il ne fût point secouru. Le duc de Mayenne, qu'il en fit avertir, n'ayant fait aucun mouvement pour cela, il rendit la place au jour marqué. Le roi ne perdit en ce siége de personnes considérables, que le sieur du Fourni mestre de camp, qui fut tué le jour que la place fut investie. Monsieur d'Etrées en fut fait gouverneur.

Ambassade envoyée en Espagne, & pour quoi.

Le lendemain ce prince alla avec toute sa cavalerie, se présenter devant Ham: mais le duc de Mayenne ne jugea pas à propos d'en sortir, & se contenta de faire tirer quelques volées de Canon. Durant le séjour qu'il fit dans cette ville-là, arriva le président Jeannin qu'il avoit envoyé en Espagne, pour tâcher de pénétrer les véritables intentions du roi Philippe II. & à quoi il tendoit principalement dans la protection qu'il donnoit à la ligue.

Mémoires de Villeroy, t. 1.

Cette ambassade avoit été une suite de quelques négociations que Villeroy avoit entamées pour une cessation d'armes, & qui n'avoient point réussi: le roi même ne désapprouva point le voyage du président, parce qu'il savoit, que bien que ligueur zéle, il n'aimoit pas les Espagnols, & qu'il étoit très-éloigné de favoriser les desseins qu'on attribuoit au roi d'Espagne, de vouloir s'emparer de la cou-

1591.

Matthieu. Vie de Henri IV. l. 2.

ronne de France. Villeroy lui avoit encore fait entendre que dans la ſituation où ſe trouvoit le duc de Mayenne, il étoit impoſſible que ce duc traîtat avec Sa Majeſté que de concert avec les Eſpagnols, & que ſuppoſé qu'on en vînt là, il faudroit par le même traité régler les ſujets de querelle qui étoient entre les deux monarchies : le roi lui avoit répondu qu'il y conſentiroit volontiers, & qu'il le pouvoit dire de ſa part au préſident Jeannin.

Cette marque d'eſtime & de confiance que le roi donna au préſident, lui fit extrèmement plaiſir, & le détermina à partir; car quoiqu'il ne vît gueres d'apparence à rien conclure avec le roi d'Eſpagne, il ne déſeſpéroit pas que les réponſes qu'il rapporteroit de cette cour, n'engageaſſent le duc de Mayenne à s'accommoder avec le roi.

Fauſſes préventions de Philippe II. ſur les affaires de France.

* Dans l'hiſtoire de Henri IV.

Il trouva Philippe II. prevenu des idées les plus chimériques ſur les affaires de France, & ſi mal inſtruit par ſes miniſtres, qu'à l'entendre, il ne doutoit pas que ce royaume ne fût à lui dans peu de temps. * L'hiſtorien Dupleix dit qu'il avoit entendu de la propre bouche du préſident Jeannin, que ce prince étoit ſi entêté là-deſſus, qu'à tout propos dans l'entretien, il répétoit au préſident, *ma ville de Paris*, *ma ville d'Orléans*, *ma ville de Rouen*, & autres choſes ſemblables, comme ſi le royaume eût déja été en ſa puiſſance.

Le préſident en cette affaire avoit de grands ménagemens à garder. Il ne falloit ni trop exagérer la puiſſance de la ligue, de peur de détourner le roi d'Eſpagne de conſentir à la paix, ni la trop rabaiſſer, de peur qu'il n'abandonnât le duc de Mayenne, ni paroître trop contraire à ſes prétentions ſur la couronne de France en faveur de l'Infante ſa fille, pour la même raiſon. C'eſt pourquoi dans deux longues audiences qu'il eut de lui, après avoir témoigné la reconnoiſſance des catholiques du royaume pour les grands ſecours qu'il leur avoit donnés, il ſe contenta de marquer qu'on commençoit à s'y ennuyer de la guerre; qu'il y avoit à craindre que le roi de Navarre, par ſes ſollicitations, par ſes promeſſes, par l'aſſûrance qu'il donnoit de ſe faire inſtruire, n'attirât à ſon parti beaucoup de gens touchés des miſeres où une ſi funeſte guerre réduiſoit l'état; qu'il

faiſoit

faisoit de grandes offres au duc de Mayenne, & capables de tenter un homme moins zélé que lui pour la religion. Il lui insinua que ce seroit une grande gloire pour Sa Majesté catholique, si faisant paroître son désintéressement, il contribuoit à rétablir la paix dans un royaume autrefois si florissant, en y procurant en même-temps la sûreté de la religion. 1591.

Cette gloire si pure & si désintéressée n'étoit pas du goût du roi d'Espagne, qui sans s'ouvrir davantage au président le renvoya à dom Idiaque un de ses ministres, pour apprendre de lui ses intentions plus en détail.

Après quelques conférences entre ces deux ministres, où l'un tâchoit de découvrir les intentions, de l'autre en cachant les siennes, enfin Idiaque déclara au président que le roi son maître ne trouvoit aucune sûreté dans la paix, ni dans les promesses du roi de Navarre; que tous les princes de la maison de Bourbon seroient toujours suspects sur l'article de la religion; que l'infante d'Espagne, comme plus proche parente du feu roi, étoit celle qui avoit le plus de droit à la couronne de France; qu'elle en avoit, disoit-il, un incontestable sur la Bourgogne & sur la Bretagne; que le dessein du roi étoit de la marier à l'archiduc Ernest, en lui donnant les Pays-Bas; que ce seroit un grand accroissement pour la monarchie Françoise, si la princesse avec une telle dot étoit élevée sur le throne de France, & qu'au reste si on ne s'accommodoit pas aux inclinations du roi, il étoit résolu de ne pas perdre l'argent & les hommes qu'il prodiguoit depuis long-temps en faveur de la France.

Le président qui ne s'attendoit pas à une telle proposition (car on n'avoit point jusques-là fait mention du mariage de l'infante avec l'archiduc) prit le parti de ne pas contredire davantage le ministre Espagnol. Il lui dit seulement que les difficultés qu'il lui avoit faites sur tout ce qui avoit été proposé, n'étoient que pour le mieux instruire de l'état des choses, & que d'ailleurs le duc de Mayenne & les catholiques de France avoient tant d'obligation à Sa Majesté catholique, qu'ils seroient toujours disposés à la satisfaire en tout.

Cette réponse plut infiniment au roi d'Espagne. On pro-

1591. mit au préſident de fournir au duc de Mayenne dix mille écus par mois, & outre cela, la ſolde aux troupes qu'on meneroit au ſecours des catholiques de France : mais que ce ſeroit par les mains des miniſtres d'Eſpagne que ſe feroient les payemens.

Le duc de Mayenne, quoique diſpoſé à faire ſa paix avec le roi, en eſt empêché par divers incidens.

Le préſident faiſant ſemblant d'être fort content de cette promeſſe, prit ſon audience de congé, bien réſolu à ſon retour d'engager le duc de Mayenne à s'accommoder avec le roi; & ce fut le conſeil qu'il lui donna en effet. Le duc parut fort porté à le ſuivre : mais mille incidens qui arriverent, en firent encore long-temps différer l'éxécution. Ce fut dans le temps du retour du préſident, que le roi étant encore au ſiége de Noyon, apprit que le jeune (*a*) duc de Guiſe s'étoit ſauvé du château de Tours, & qu'il avoit été conduit à Bourges par Maiſonfort, fils du ſieur de la Châtre gouverneur de Berri.

A cette nouvelle il ne dit point autre choſe, ſinon, *plus j'aurai d'ennemis, plus j'aurai d'honneur à les battre.* On crut pourtant qu'il ne fut pas trop fâché de cette fuite, perſuadé qu'elle cauſeroit de la diviſion dans la ligue, dont pluſieurs quitteroient le duc de Mayenne pour s'attacher au jeune duc, de qui les interêts ne ſeroient pas les mêmes que ceux de ſon oncle; & effectivement la choſe arriva ainſi.

Meſures que prit le roi par rapport aux monitoires du pape.

Le roi ne s'occupoit pas tellement de ces expéditions militaires, qu'il ne pensât à prevenir par toutes ſortes de

(*a*) Il n'avoit alors que 20 ans, étant né l'an 1571. Il étoit enfermé dans la plus haute tour du château de Tours que l'on nomme encore aujourd'hui la *Tour de Guiſe*. Cette tour eſt fort proche de la riviere de Loire. Le valet de chambre du duc de Guiſe ayant trouvé moyen d'amuſer le ſieur de Rouvrai & les gardes du château à jouer ou à boire, deſcendit ſon maître en plein midi avec une corde dans un petit batteau qui l'attendoit, d'où il gagna promptement l'autre bord de la riviere. Le pere Daniel dit que le roi ayant appris cette nouvelle *ne dit* point autre choſe ſinon; *plus j'aurai d'ennemis plus j'aurai d'honneur à les battre*. Le Grain rapporte qu'il dit encore, *l'évaſion de M. de Guiſe ruinera la ligue*. L'Etoile prétend que le duc de Guiſe trompa ſes gardes en jouant à la *cachette*. Le même auteur place l'évaſion de ce prince au 15 Août 1591.

M. de Chiverny dit la même choſe dans ſes mémoires, p. 147. Il ajoûte que le lieutenant des gardes du corps, qui étoit chargé de la garde du duc de Guiſe, & qu'il nomme Rourg, fut décreté par le parlement, & mis en priſon avec quelques-uns des gardes qu'il commandoit. Le valet de chambre du duc de Guiſe fut auſſi arrêté, & l'on voulut lui faire ſon procès. Henri IV. arrêta toutes les pourſuites. Le lieutenant & les gardes furent mis en liberté : mais ils ne ſervirent plus le roi en punition de leur négligence.

moyens, les mauvais effets que les monitoires du pape pouvoient produire sur l'esprit des peuples ; & outre la déclaration qu'il avoit publiée sur ce sujet, & les arrêts rendus par les parlements de Châlons & de Tours, il voulut que les cardinaux & les prélats de son parti instruisissent ses sujets catholiques de la maniere dont ils devoient se comporter en cette occasion.

Les cardinaux de Bourbon & de Lenoncourt, l'archevêque de Bourges, les évêques de Nantes, de Maillesais, de Chartres, de Beauvais, du Mans, de Châlons sur Marne, & quelques autres personnes considérables du clergé, s'assemblerent d'abord à Mante, puis à Chartres. Ils publierent un écrit * par lequel ils exposoient aux catholiques du royaume, que le pape mal informé de l'état des affaires de France tant ecclésiastiques que temporelles, & prevenu par les ennemis de l'état, avoit prononcé des excommunications & d'autres censures, non-seulement contre les évêques, mais encore contre les princes, la noblesse & les peuples qui refuseroient de suivre le parti des rebelles ; que s'étant assemblés sur ce sujet, ils avoient jugé après une mûre délibération, que tous ces monitoires pouvoient avoir de très-fâcheuses suites, même pour la religion ; & qu'après avoir consulté sur cela les saintes Ecritures, les canons des conciles généraux & autres constitutions canoniques, les exemples tirés des Saints Peres, & les droits & les libertés de l'église Gallicane, il leur avoit paru que toutes ces censures étoient nulles & injustes, tant pour la matiere que pour la forme, & suggerées par des gens qui vouloient perdre le royaume ; & ils déclaroient que les François catholiques ne devoient point s'en embarrasser pour la conscience ; qu'au reste par leur déclaration ils ne prétendoient donner aucune atteinte au respect dû au souverain Pontife. Que pour lever tout scrupule aux catholiques, l'assemblée avoit résolu d'envoyer des députés au Saint-Siége, afin de l'informer de la vérité des choses qu'on lui déguisoit, & le satisfaire pleinement, & qu'ils espéroient en recevoir une réponse pareille à celle qu'un pape fit à un archevêque de Ravenne, à qui il récrivit sur ses remontrances, qu'il ne trouvoit point mauvais qu'on n'obéît point

* Daté du 21 Septembre 1591.

1591. à des ordres qu'il n'avoit donnés que sur de faux allégués. Ils exhortoient tous les bons François, & principalement les ecclésiastiques, à unir leurs prieres avec celles qu'ils faisoient eux-mêmes, afin d'obtenir de Dieu les graces nécessaires pour disposer le cœur du roi leur légitime souverain à la vraie religion, & à sa réunion avec l'église catholique, apostolique & Romaine, de quoi ce prince leur avoit donné espérance à son avenement à la couronne : ils ordonnoient aux curés de faire publier ce décret à leurs prônes, & de le faire afficher aux portes de leurs églises, afin que tout le monde s'y conformât. Cette déclaration produisit un grand effet, & ne contribua pas peu à tirer de peine plusieurs catholiques que les monitoires du pape avoient beaucoup inquiétés.

Dans les guerres civiles, lorsque deux partis déchirent un état, il n'est pas surprenant que de nouveaux schismes se forment dans ces partis mêmes; ce sont pour les chefs des embarras inévitables, & c'est ce que le roi & le duc de Mayenne éprouverent cette année.

Tiers parti pour mettre la couronne sur la tête du cardinal de Bourbon neveu du mort.

Le cardinal Charles de Bourbon, neveu de celui de même nom qui étoit mort l'année précédente dans sa prison de Fontenai-le-Comte, se laissa tenter du desir de monter sur le throne. Il étoit fils de Louis prince de Condé tué à la bataille de Jarnac, & le plus proche de la couronne dans cette branche, après Henri de Condé II. du nom son neveu, qui n'avoit alors que trois ans, & qui étoit fils de Henri I. mort de poison à Saint-Jean d'Angely. Quelques seigneurs catholiques, mécontens de ce que le roi différoit sa conversion, mirent ce dessein en tête au cardinal, & voulurent former un tiers parti pour lui transporter la couronne, en cas que le roi ne se convertît pas au plutôt. On prétend que le duc de Longueville & le comte de Soissons entrerent dans ce complot.

Le cardinal étoit à Tours avec une partie du conseil que le roi y avoit laissé, pour régler les affaires qui se présenteroient de ce côté-là, tandis qu'il seroit occupé à faire la guerre ailleurs. Souvrai gouverneur de la ville eut connoissance de cette intrigue, & en avertit le roi, qui en reçut un avis encore plus certain par un autre endroit.

Davila, l. 12.

Un Italien natif de Luques, nommé Scipion Balbani, s'étoit mis bien avant dans la confiance du cardinal, qui se servit de lui pour aller traiter de cette affaire avec le pape. Il fut chargé de représenter l'injustice qu'il y auroit à priver de la couronne toute la famille de Bourbon, tandis qu'il y auroit quelqu'un qui pourroit la posséder sans préjudice de la religion catholique, de supplier le pape de ne l'en pas exclure pour la donner à des étrangers, & de le seconder dans les mesures qu'il alloit prendre pour faire valoir son droit, l'assûrant qu'il avoit déja un parti formé, & que dès qu'il se déclareroit, la plûpart des seigneurs catholiques, ennuyés de ce que le roi de Navarre reculoit toujours sa conversion, tourneroient de son côté. 1591.

Il arriva par hasard, que Desportes-Baudouin secrétaire du duc de Mayenne, que ce prince envoyoit à Rome pour ses affaires, rencontra Balbani en chemin. Ils eurent ensemble quelques entretiens, dans l'un desquels Balbani s'ouvrit à Desportes sur le sujet de son voyage, sans doute dans la pensée que le duc de Mayenne seroit ravi de trouver dans le cardinal le même avantage, qu'il avoit eu dans le feu cardinal de Bourbon, & de mettre à la tête de la ligue un nouveau roi catholique, qui autoriseroit son parti. Il lui montra ses instructions, & lui permit d'en tirer une copie, que celui-ci envoya promptement au duc par deux endroits différens : mais un des courriers fut pris par la garnison d'Auxerre, & la copie interceptée vint entre les mains du roi. *Le roi en est averti.*

Ce prince dissimula fort sagement ; & sous ombre de réunir tout son conseil auprès de sa personne, il envoya ordre au cardinal de Bourbon, au cardinal de Lenoncourt & aux autres conseillers d'état qui étoient à Tours, de le venir joindre au plutôt. *Et attire le cardinal à la cour pour s'assûrer de sa personne.*

Comme les mesures n'étoient pas encore entierement prises pour une affaire si importante, le cardinal de Bourbon n'osa refuser de partir ; & après quelques difficultés sous divers prétextes qu'il apporta, il fut contraint de se rendre auprès du roi, qui sans faire semblant de rien, alla au-devant de lui, & le reçut de la maniere du monde la plus agréable. Touchard abbé de Bellozane, autrefois Thuanus, l. 101.

1591. précepteur du cardinal, & le sieur du Perron qui fut dans la suite honoré du cardinalat, étoient du complot. Le roi les fit questionner tous deux en particulier là-dessus par le sieur de Bellegarde grand écuyer. L'abbé n'avoua rien: mais du Perron fut plus sincere, ou moins fidele à son maître, & révela tout le mystere.

Le roi, content d'avoir le cardinal en sa puissance, & d'être instruit de la chose, ne jugea pas à propos de faire d'éclat. L'auteur des notes sur le Catholicon d'Espagne, prétend qu'en conséquence de ce projet d'un tiers parti, il y eut une conspiration à Mante, pour se saisir de la personne du roi, & tuer les maréchaux d'Aumont & de Biron: mais les circonstances avec lesquelles il rapporte ce fait, suffisent pour persuader que cette conspiration n'est qu'une chimere: il ajoûte que le cardinal étant à Gaillon, sollicita Villars qui commandoit dans Rouen, de venir l'enlever pour le conduire dans son gouvernement, & l'y faire proclamer roi, & que celui-ci le refusa, sur ce qu'il ne vouloit point avoir de maître au-dessus de lui dans sa ville. Quoiqu'il en soit, cette affaire n'eut point de suites, du moins qui éclatassent beaucoup.

Division parmi les ligueurs.

Il n'en fut pas ainsi de la division qui se mit parmi les ligueurs. Les Seize de Paris donnoient beaucoup d'inquiétude au duc de Mayenne. Cette faction depuis le siége de Paris y avoit repris le dessus, & étoit devenue très-redoutable. Les grands services que les Seize avoient rendus à la ligue, en contenant le peuple, en l'encourageant à souffrir les plus affreuses extrémités, pour attendre le secours du prince de Parme, la considération qu'ils s'étoient acquise par-là auprès du pape & des Espagnols, les avoient rendus insolens à l'excès. Ils étoient parfaitement d'intelligence avec ceux-ci, qui se servoient d'eux pour arriver au but où ils tendoient dès-lors, de faire adjuger la couronne à l'infante d'Espagne, & à celui des princes catholiques qui seroit choisi pour l'épouser. Irrités de ce que le duc de Mayenne avoit cassé le conseil de l'Union, & leur avoit par ce moyen retranché une grande partie de leur crédit, ils ne pensoient qu'à secouer son autorité, & à le contraindre de se livrer entierement aux Espagnols.

1591.

Divers mémoires présentés au duc de Mayenne par les Seize.

Dès le temps qu'il assiégoit Corbeil avec le prince de Parme après la délivrance de Paris, ils lui avoient envoyé un mémoire * en forme de remontrance, dont la substance étoit, qu'il lui plût de faire la guerre à toute outrance à leur ennemi commun, sans jamais faire mention d'accommodement avec lui; que s'il ne se sentoit pas assez fort pour soûtenir cette guerre, il traitât avec l'Espagne, afin d'en être secouru à quelques conditions que ce fût, sans rien ménager, vu le grand danger où la religion étoit exposée, chose pour laquelle il falloit passer par dessus toutes sortes de considérations; que comme la plûpart de messieurs du parlement qui avoient été emprisonnés l'an 1589. avoient repris les fonctions de leurs charges, ils étoient en état de tirer vengeance en mille rencontres de l'injure qu'ils prétendoient qu'on leur avoit faite; qu'ainsi pour prevenir les injustices & les violences, qu'ils pouvoient exercer contre ceux qu'ils regardoient comme leurs ennemis, il étoit à propos que cet emprisonnement fût avoué par un acte public, & qu'on établît un tribunal composé de personnes désintéressées, pour juger souverainement des causes de tous ceux qui avoient eu part à cette affaire, & qu'enfin il voulût bien rétablir le conseil de l'Union, si nécessaire pour la maintenir, & pour conserver celle qu'on avoit avec les villes de diverses provinces.

* Rapporté par Cayet, t. 1.

Cet écrit fut présenté au duc de Mayenne par le docteur Boucher qui porta la parole, par le pere Bernard dit communément le petit Feuillant, & par quelques autres des principaux de la faction des Seize.

Le duc reçut leur mémoire, & le montra à son conseil, où quelques-uns dirent qu'il falloit faire jetter ces insolens par les fenêtres. Ils demeurerent huit jours au camp, & furent renvoyés sans réponse. Ils prétendoient avoir une audience en cérémonie du prince de Parme, comme s'ils avoient été députés d'une république : mais le duc de Mayenne leur défendit de la demander. Cette défense n'empêcha pas le docteur Boucher de voir le général Espagnol, sous prétexte d'une visite qu'il rendit à l'évêque de Plaisance, où le prince de Parme se trouva; & ce docteur se mit fort peu en peine de la réprimande que le duc de Mayenne lui en fit.

Dans le dialogue du Manant & du Malheutre.

1591. Mémoires d'état t. 7. p. 44.

Après leur retour à Paris ils ne laisserent pas de continuer leurs intrigues, d'écrire au nouveau pape, comme je l'ai dit, au nom de leur corps, de publier la réponse qu'ils en reçurent, de traiter avec le roi d'Espagne, de completer avec l'ambassadeur de ce prince, & de se prévaloir de l'absence du duc de Mayenne, pour fortifier contre lui-même leur faction dans cette capitale.

La réponse qu'ils avoient reçue du pape, leur enfla tellement le courage, qu'ils dresserent un nouveau mémoire* encore plus hardi que le premier, & l'envoyerent au duc de Mayenne au mois de Juin par l'avocat Oudinot, par le docteur Boucher & deux autres de leur corps.

* Rapporté par Cayer, t. 2.

Ils lui demandoient entre autres choses: premierement, qu'il leur donnât un autre évêque que le cardinal de Gondi, & qu'il écrivît pour cela au pape; parce, disoient-ils, que ce cardinal trahissoit le parti de l'Union. Secondement, qu'il purgeât le parlement, la chambre des comptes & la cour des monnoies de quantité de gens suspects, & remplît leur place de gens de bien, & affectionnés à la véritable religion. En troisieme lieu, que le conseil d'état résidât à Paris, & ne le suivît point à l'armée.

Qui prennent la résolution de l'abandonner.

Ce mémoire ne fut pas mieux reçu que le premier; & ils en furent tellement irrités, que dès qu'ils furent le duc de Guise sauvé de sa prison, ils résolurent d'abandonner le duc de Mayenne, & de mettre à leur tête ce jeune prince son neveu.

Ils écrivent au roi d'Espagne, pour lui offrir la couronne de France.

Dans cette vûe, ils écrivirent une lettre * au roi d'Espagne, pour lui offrir la couronne de France; & au cas qu'il ne voulût pas l'accepter lui-même, ils lui demandoient l'infante sa fille pour reine, & le supplioient de lui choisir un mari. Le porteur de la lettre étoit chargé dans ses instructions, d'obtenir que ce fût le duc de Guise.

* Datée du 2 Septembre 1591.

La lettre est interceptée & envoyée au roi.

Le porteur étoit le pere Matthieu; non pas le pere Matthieu Jésuite, sur quoi l'on s'est mépris dans la premiere édition de cette histoire: ce Jésuite étoit mort il y avoit trois ans à Anconne, où son général lui avoit assigné sa demeure, après lui avoir défendu de se mêler désormais en aucune maniere des affaires de la ligue. Le porteur de la lettre dont il s'agit, étoit un pere Matthieu d'un autre

Ordre. La lettre dont il se trouva saisi, fut envoyée au roi, & le roi l'envoya au duc de Mayenne, qui connut mieux que jamais ce qu'il avoit à craindre de cette dangereuse faction. 1591.

Les Seize eux-mêmes surprirent une autre lettre écrite par Brigard procureur du roi de l'hôtel de ville à son oncle, qui étoit à Saint-Denys & dans le parti royal, & elle donna lieu à ces factieux d'exercer leur fureur d'une maniere, qui les perdit enfin eux-mêmes.

Sur cette lettre Brigard fut mis prisonnier à la Conciergerie, & les Seize solliciterent vivement sa mort: mais le parlement ayant examiné la chose, & n'ayant rien connu dans la lettre de fort criminel, Brigard fut absous & délivré de prison.

Les Seize, enragés de cet arrêt, résolurent de s'en venger sur celui qui l'avoit rendu; c'est-à-dire, sur le sieur Brisson, qui faisoit alors les fonctions de premier président, & conjurerent sa mort.

Après quantité d'assemblées secretes qu'ils firent entr'eux, Bussi, Louchard, le Normand & Anroux, les plus furieux de cette cabale, suivis de plusieurs autres, attendirent le président sur le pont de Saint-Michel, & de leur propre autorité le saisirent & le conduisirent au petit Châtelet le quinzieme de Novembre. Il n'y fut pas plutôt entré, qu'on le fit monter à la chambre du conseil, où Cocheri, Cromé & quelques autres s'étant assis comme juges, Cromé lui fit prêter l'interrogation. Dans le même-temps Choulier, qui se disoit lieutenant du grand prevôt de l'Union, arrêta le sieur Larcher conseiller au parlement. Voyez les observations.

Le curé de Saint-Côme, suivi de quelques prêtres & de plusieurs archers, alla aussi prendre le sieur Tardif conseiller au Châtelet, & ces deux magistrats furent conduits dans la même prison que le président. Dès le même jour, tous trois furent condamnés à être pendus : l'arrêt fut exécuté dans la prison, & le lendemain leurs corps parurent à une potence dans la place de Greve.

Quelques autres magistrats & officiers, du nombre desquels étoit le sieur Picart (*a*) maître des comptes, ayant

(*a*) Les sieurs Picart maître des comptes, & Béchu audiencier du Châtelet, furent

1591. été arrêtés, peu s'en fallut qu'ils ne subissent le même sort: mais ils se racheterent par de l'argent.

Le duc de Mayenne vient à Paris pour les contenir.

Ces horribles exécutions alarmerent toutes les familles considérables de Paris, qui craignirent que ces furieux, après de tels préludes, ne vinssent saccager leurs maisons, & leur couper la gorge. On envoya courriers sur courriers au duc de Mayenne, qui se trouva alors à Laon, & qui tout occupé qu'il étoit de beaucoup d'autres affaires qu'il avoit sur les bras, partit sur le champ avec le sieur de Vitri & quelques troupes, & vint à grandes journées à Paris.

Les Seize, sur l'avis qu'il étoit en chemin, avoient déliberé entr'eux, s'il étoit à propos de le laisser entrer dans Paris, & l'on prétend qu'ils avoient résolu de le poignarder, s'il entreprenoit de les châtier. Sa diligence les prévint, & ils le surent à la porte Saint-Antoine avant que d'avoir pû prendre leurs mesures, pour s'opposer à son entrée.

(a) Dans la lettre de Diego Ibarra au roi d'Espagne, dont il étoit résident auprès du duc de Mayenne.

Il étoit en de grandes inquiétudes, dans la crainte que la garnison & le menu peuple ne se joignissent aux Seize contre le peu de troupes qu'il avoit : mais il est certain que les ministres d'Espagne désapprouverent la violence faite contre le président Brisson; & le duc l'ayant sû, se rassûra.

Assemblée tenue pour cet effet à l'hôtel de ville.

Dès qu'il fut arrivé, il fit une assemblée dans l'hôtel de ville, où se trouverent les principaux des Seize, quantité de magistrats & des plus considérables bourgeois. Les premiers s'efforcerent de se justifier touchant la mort du président & des deux conseillers, sur ce qu'ils étoient d'intelligence avec les huguenots : plusieurs autres demanderent justice d'un tel attentat, & qu'il fût fait un exemple pour empêcher dans la suite de pareilles violences.

Le duc usant de dissimulation, & se contentant de blâmer l'emportement de ceux qui avoient eu part à ce dé-

amenés par quelques-uns des Seize dans la chambre où étoient les corps morts, & on leur dit : *Regarde, l'on ne t'en sera pas moins qu'à ceux-là : pense à toi, car tu es mort, que nous veux-tu donner? Chronol. novenn. t. 2. fol. 514.*

(a) Dom Diego d'Ibarra dans sa lettre au roi d'Espagne, dit en propres termes : que la faute énorme que les Seize avoient commise, en faisant justice de leur autorité privée du président & des deux conseillers, n'étoit venue d'ailleurs que des ministres du roi d'Espagne. *Chronolog. noven. t. 2. fol. 515.*

1591.

ſordre, dit qu'il ne falloit point ſe preſſer ; qu'il pourvoiroit à ce que dans la ſuite ſemblables choſes n'arrivaſſent plus ; & même au ſortir de-là il mena quelques-uns des Seize ſouper avec lui au Louvre, où ſans parler davantage de cette affaire, le repas ſe fit fort gaiement.

Cependant le duc fit durant la nuit poſer des corps-de-gardes en divers endroits de la ville ; & dès quatre heures du matin, le ſieur de Vitri alla enlever dans leurs maiſons Anroux, Emonot & Hameline, trois des plus furieux des Seize, & les conduiſit au Louvre, où le bourreau s'étant rendu par l'ordre du duc, ils furent pendus à une ſolive dans la ſalle-baſſe. Le ſieur de Congis amena quelque temps après le commiſſaire Louchart, à qui on fit voir ſes trois camarades déja expédiés, & l'échelle préparée pour lui. Il fut auſſi exécuté, & quelques autres furent encore arrêtés : mais Cocheri & Cromé les plus coupables de tous s'évaderent. Buſſi-le-Clerc, qui n'étoit point ſorti de la Baſtille dont il étoit gouverneur, ſe rendit à la premiere ſommation que lui fit le duc, à condition d'avoir la vie ſauve, la permiſſion d'emporter ſon argent & ſes meubles, & de ſe retirer où il voudroit. On lui tint parole pour la vie & pour ſa retraite : mais quelques ſoldats ayant ſû que la plûpart du butin qu'il avoit fait durant la guerre civile étoit dans une maiſon voiſine de la Baſtille, la pillerent quelques jours après, ſans que le duc s'en mît fort en peine. Il ſe ſauva à Bruxelles, où il vécut aſſez miſérablement, s'étant fait prevôt (a) de ſalle pour gagner ſa vie ; homme digne de la corde & de la roue, s'il en fut jamais, & entre tant de ſcélérats, celui de tous qui méritoit le mieux la mort infame qu'on lui épargna.

Voyez les obſervations.

On accorde amniſtie aux autres.

* Datée du 10 Décembre 1591.

Le duc, après avoir fait cet exemple, fit grace aux autres, publia une amniſtie * de laquelle les ſeuls Cromé & Cocheri furent exceptés, & défenſes furent faites, ſous peine de la vie, de faire déſormais d'aſſemblées particulieres, nommément aux Seize. Cela n'empêcha pas que ceux-ci n'entretinſſent toujours des correſpondances ſecrettes avec les Eſpagnols ; & quoi que pût faire le duc de Mayenne, il y eut toujours trois partis dans Paris ; ſavoir le ſien, celui

(a) Il avoit exercé ce métier avant que d'être procureur au parlement.

1591. des royaux ou politiques, ainsi qu'on l'appelloit, & celui des Seize & des Espagnols.

Avantage que le roi tira de cette conduite du duc.

Dans le livre du Manant & du Maheutre.

Cet acte de justice du duc, la prudence & la fermeté avec laquelle il se conduisit dans une affaire si délicate, lui firent beaucoup d'honneur : mais après tout le roi en tira un plus grand avantage que lui. Car les royaux qui étoient en assez grand nombre dans le parlement, dans les autres cours & parmi les plus considérables bourgeois, commencerent à avoir plus de liberté & d'autorité, & sous ombre d'exécuter ce que le duc de Mayenne recommanda à tous ces corps en partant de Paris, d'agir vigoureusement contre les prédicateurs séditieux, contre les Seize & contre ceux qu'ils reconnoîtroient favorables aux Espagnols; ils vengeoient de temps en temps le roi de ses plus mortels ennemis, & sous main lui acquéroient de nouveaux partisans parmi ceux, qui d'une part irrités de la tyrannie des Seize, & de l'autre dégoûtés du duc de Mayenne par les mauvais succès de ses armes, voyoient la guerre civile tirer en longueur, les miseres des peuples croître de jour en jour, & le royaume encore actuellement en proie aux étrangers, comme il étoit arrivé sous les précédens regnes. Car dès le commencement de l'année, les deux partis, pour se soûtenir, avoient résolu, chacun de leur côté, d'employer ce funeste moyen du secours étranger.

L'un & l'autre font venir des secours étrangers.

Davila, l. 1.

Non-seulement le prince de Parme avoit promis au duc de Mayenne de revenir avec son armée, s'il en étoit besoin : mais encore le pape, ainsi que je l'ai déja dit, en avoit fait lever une pour être conduite en France sous les ordres du duc de Monté-Marciano son neveu. Elle étoit composée de douze cents chevaux, & de deux mille fantassins Italiens, auxquels se devoient joindre en chemin quatre mille Suisses des Cantons catholiques. Tout cela se rendit à Verdun sur la fin de Septembre, la cavalerie en bon état, & l'infanterie Italienne fort délabrée par les maladies qui s'y étoient mises. Le prince d'Ascoli étoit déja en France avec trois mille hommes du prince de Parme, & le comte de Brissac fut envoyé vers ce temps-là à ce prince, pour avoir de nouveaux secours.

Le roi de son côté avoit agi fortement auprès de la reine

d'Angleterre & des princes protestans d'Allemagne, pour être aussi secouru. Cette princesse lui avoit déja envoyé des sommes considérables & quelques troupes. Elle le secondoit de tout son crédit auprès des princes Allemands, & elle leur avoit envoyé sur ce sujet Horace Palavicin, qui s'étant fait protestant, avoit quitté l'Italie, & s'étoit réfugié à la cour d'Angleterre.

Jacobi Bongars epistolæ.

Jacques Bongars natif d'Orléans, dont les lettres écrites délicatement en latin durant ces négociations, & quelques autres ouvrages qu'il a donnés au public, font connoître sa doctrine autant que son habileté dans la politique, étoit agent du roi en Allemagne, dès le temps que ce prince n'étoit encore que roi de Navarre, & continuoit à le servir dans les diverses cours de ce pays, & dans les royaumes du Nord : mais le roi, par le conseil d'Elisabeth, avoit principalement chargé le vicomte de Turenne de la négociation d'Allemagne. Ce seigneur passa d'abord en Angleterre, pour s'aboucher avec elle, & de-là alla en Hollande, où le prince Maurice lui promit deux mille fantassins, au lieu de l'argent qu'il lui demandoit. Il continua sa route vers les princes Allemands. Il avoit ordre de négocier spécialement avec Christien I. électeur de Saxe, qui avoit introduit le calvinisme dans ses états, & qui étoit fort zélé pour cette secte. Après bien des difficultés, qu'il eut à surmonter, tant à cause que les ministres de l'empereur le traversoient, qu'à cause du peu d'intelligence qu'il y avoit alors entre ces princes, il en obtint enfin une armée de seize mille hommes, partie reîtres, partie lansquenets, quatre pieces de gros canon, & quelques pieces de campagne. Cette armée marcha sous les ordres du prince d'Anhalt, & du baron Donaw, qui ayant commandé la derniere armée des Allemands lorsqu'elle entra en France, voulut bien être subalterne dans celle-ci, à la tête seulement d'un régiment de douze cents chevaux.

Thuanus, l. 101. Instruction pour M. le vicomte de Turenne, datée de Gisors, Octob. 1590.

Le roi va joindre l'armée Allemande.

L'armée Allemande arriva sur la frontiere au même temps que les troupes Italiennes se rendirent à Verdun, & s'avança jusqu'à Vendi sur la riviere d'Aisne. Le roi partit de Chauni le quinzieme de Septembre pour aller au-devant, & laissa au siége de Pierrefont qu'il avoit commencé,

1591. le maréchal de Biron, qui fut obligé de le lever. Le vingtiéme il arriva à Mezieres, & le vingt-troisieme à Sedan, où fut conclu le traité de mariage de mademoiselle Charlotte de la Marck dame de Sedan & de Bouillon avec le vicomte de Turenne; c'est par-là que cette principauté est entrée dans la maison de la Tour d'Auvergne. La préférence du vicomte fit autant de jaloux, qu'il y avoit eu de prétendans à ce mariage. Le duc de Montpensier entre autres en fut très-chagrin, parce qu'il souhaitoit fort d'avoir cette héritiere pour le prince de Dombes son fils; mais le Roy l'appaisa, en lui promettant d'avoir soin de ce jeune prince. La raison qui le détermina en faveur du vicomte, fut qu'il vouloit avoir à Sedan un homme qui donnât de l'exercice au duc de Lorraine, dont le fils avoit aussi prétendu à ce mariage, & le vicomte de Turenne étoit tel qu'il lui falloit pour cela.

En fait la revûe. Le roi somma en passant Mouzon de se rendre à lui: mais les bourgeois lui ayant demandé la permission de demeurer neutres, il la leur accorda. Le château de Givri & Attigni furent abandonnés par la garnison de la ligue, & l'on trouva dans ce lieu-là quantité de munitions de bouche & de fourrages. Le jour de Saint-Michel le roi se rendit à l'armée Allemande, dont il fit la revûe auprès de Vendi. Il la trouva très-belle, & dès le lendemain il s'avança avec quatre mille chevaux jusqu'à Verdun, pour voir la contenance des troupes Italiennes, des Lorraines & des autres que le duc de Mayenne avoit rassemblées aux environs de cette place: mais elles se retirerent aussi-tôt sous le canon: seulement sept officiers Italiens se détacherent, pour faire le coup de pistolet contre les sieurs de Praslin, de la Curée, de Largerie & deux chevaux-légers qui s'étoient avancés devant les troupes du roi.

Et prend le château d'Hautmont. Ceux-ci accepterent le défi, & furent si heureux, qu'ils tuerent chacun leur homme, & amenerent les deux autres prisonniers & blessés. Comme le roi vit qu'il n'y avoit point d'espérance d'attirer les ennemis à la campagne, il retourna à Attigni, & quatre jours après au camp devant Hautmont, château très-fort par sa situation, que le duc de Nevers assiégeoit, & où il se préparoit à donner l'assaut. Le

roi voulut lui-même pointer un canon, qui tira ſi heureuſement, que du même coup le capitaine qui commandoit dans la place, ſon lieutenant & un enſeigne furent emportés. La mort de ces trois officiers effraya tellement la garniſon, qu'elle demanda à capituler : une partie prit parti dans l'armée royale, & l'autre fut renvoyée le bâton à la main. 1591.

Il aſſiſte au mariage du vicomte de Turenne à Sedan.

Le roi retourna l'onzieme d'Octobre à Sedan où ſe fit le mariage du vicomte de Turenne, ce qui ne l'empêcha pas de ſurprendre Stenai la nuit même de ſes nôces. Le roi le fit maréchal de France l'année ſuivante (*a*). Je remarque cette circonſtance au ſujet de la mépriſe d'un auteur moderne (*b*), ſelon lequel le bâton de maréchal fut donné au vicomte avant ſon mariage : *Le roi*, dit-il, *l'honora du bâton de maréchal de France; afin qu'il ne parût point inégal à cette alliance.*

Et met enſuite le ſiége devant Rouen.

Après bien des marches & des contre-marches, pour tenir les ennemis en inquiétude, l'armée royale prit, par divers endroits, la route de Normandie, & le deſſein que le roi méditoit depuis long-temps, éclata enfin. C'étoit le ſiége de Rouen, qui fut inveſti par le maréchal de Biron le jour de Saint-Martin. Le roi prit quelques jours après le même chemin. Il apprit à Oiſemont que le ſieur de Rubempré avoit ſurpris ſur les ligueurs Saint-Eſprit de Rue ville de Picardie, alors très-forte, entre les rivieres de Somme & d'Authie, & arriva devant Rouen le vingt-quatrieme de Novembre.

Deſcription du plan de cette ville.

Ce ſiége fut un des plus fameux qui ayent été faits durant ces guerres civiles, ſoit par la réſiſtance des aſſiégés, ſoit par les grands évenemens dont il fut l'occaſion. J'ai déja décrit le plan de cette ville au ſujet du ſiége qui y fut mis ſous le regne de Charles IX. & où Antoine de Bourbon roi de Navarre pere du roi Henri IV. fut bleſſé à mort. Je vais le retracer ici, pour faciliter l'intelligence des choſes que je raconterai.

(*a*) Ces époques ſont prouvées par les dates du contrat de mariage, & des lettres par leſquelles Henri IV. nomma le duc de Bouillon à la dignité de maréchal de France. *Voyez Juſtel, p.* 270 *& ſuivantes, & Baluze dans les preuves de l'hiſtoire de la maiſon d'Auvergne, page* 791.

(*b*) Mezerai dans ſon hiſtoire de France & dans ſon abrégé ſous l'an 1591.

d'Aiguillon : mais Villars avoit pleine & entiere puiſſance dans cette capitale de la province. 1591.

D'ailleurs le duc de Mayenne ne pouvoit faire un meilleur choix, pour défendre cette importante place. Villars étoit un des plus braves hommes de ſon temps, très-entendu dans la guerre, homme d'eſprit, fort alerte, prévoyant, ferme, capable de ſe donner ſur les ſoldats & ſur les bourgeois beaucoup d'autorité, choſe ſi néceſſaire dans ces ſortes d'occaſions; avec cela plein d'ambition, & qui s'étoit propoſé de parvenir en ſe ſignalant, aux dignités militaires les plus élevées.

Munitions dont elle étoit pourvûe.

Dès qu'il ſe vit menacé du ſiége, dont il ne douta plus, quand il ſut que le maréchal de Biron s'étoit ſaiſi de Caudebec ſur la Seine entre le Havre & Rouen, & de quelques autres petites places des environs, il fit un amas prodigieux de munitions de guerre & de bouche, ſe pourvut d'une infinité de moulins à bras, & prit un état exact de ce que tous les particuliers avoient d'armes & de vivres. Il fit brûler les fauxbourgs, & fortifia ſa place au dehors & au dedans. Il eut ſoin de ſe fournir de bons officiers. Il augmenta ſes troupes de douze cents hommes de pié François & de ſix cents chevaux, leſquels joints aux Suiſſes qui y étoient déja en aſſez grand nombre, & aux bourgeois dont il forma pluſieurs compagnies, lui firent une garniſon fort nombreuſe. Il arma en guerre des barques ſur la Seine, chaſſa de la ville ceux qui lui étoient ſuſpects, choiſit pour ſon lieutenant le ſieur de la Londe maire de la ville, homme de tête & de main, mit Dumeſnil Bauquemare pour commander dans le vieux Palais, Aimard de Chatte ſieur de Jeſſan dans le fort de l'abbaye Saint-Catherine, & le capitaine Marc dans le fort du bout du pont.

Forces de l'armée du roi.
D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 14.

L'armée du roi étoit de trente-cinq mille hommes effectifs, ſavoir de trente-deux régimens François, mais ſi peu complets, qu'à peine faiſoient-ils quatre mille hommes, de ſix mille Suiſſes, de preſque autant d'Anglois commandés par le comte d'Eſſex, de ſept mille reîtres, & d'autant de lanſquenets ſous le prince d'Anhalt. Cinq à ſix mille hommes volontaires de diverſes provinces, dès qu'ils le ſurent attaché à ce ſiége vinrent l'y joindre; & il reçut encore

1591. depuis qu'il fut formé deux régimens des Etats de Hollande.

Le roi prit (a) ſon quartier à Darnetal avec les Suiſſes; le reſte de la plûpart de l'infanterie s'étendit à droite & à gauche juſqu'au bord de la Seine au-deſſous de la ville, & juſqu'à la montagne Sainte-Catherine au-deſſus. Preſque toute la cavalerie fut miſe ſur le chemin de Dieppe dans les villages pour la commodité des fourrages; & le comte de Soiſſons avec la cavalerie de Normandie, & quelque infanterie de la même province, ſe poſta de l'autre côté de la Seine au-delà du pont.

Durant qu'on ſe logeoit, Villars fit quelques ſorties: mais le maréchal de Biron garda un ſi grand ordre dans la diſtribution des quartiers, qu'il ne put être entamé en nul endroit. Il ne put néanmoins empêcher que Henri de Lorraine fils du duc de Mayenne ne ſe jettât dans la place avec cinq cents chevaux, & que douze cents fantaſſins n'y entraſſent un peu après.

Ouverture de la tranchée.
Cayet, t. 1.

La tranchée fut ouverte contre le fort de Sainte-Catherine. Quelques-uns ont prétendu que ſi le maréchal s'étoit logé entre ce fort & la ville, le ſiége auroit beaucoup moins duré, parce qu'en coupant la communication de l'un avec l'autre, certains travaux que Villars fit faire avec une grande diligence devant le fort, & qui retarderent beaucoup les approches, n'auroient point été faits: mais ceux qui ont accuſé le maréchal de cette faute, ont ignoré la ſituation des lieux, la montagne de Sainte-Catherine étant ſi proche de la ville, qu'il étoit très-difficile & très-dangereux de ſe loger entre deux. Ce fut le comte d'Eſſex qui s'offrit au roi de s'y loger, & il lui fut défendu de le faire, par la raiſon que je viens de dire: mais d'autres reprochent au maréchal quelque choſe de pire que cela, c'eſt qu'ayant demandé au roi le gouvernement de Rouen, quand il auroit été pris, & ce prince lui ayant répondu qu'il l'avoit déja accordé au ſieur du Hallot à la priere du duc de Montpenſier, il prit (b) dès-lors la réſolution de faire échouer cette entre-

Mémoires de du Pleſſis-Mornai, t. 2.
Mémoires de Sully, t. 1. c. 133.

(a) Au commencement d'Août.
(b) M. de Sully aſſûre dans ſes mémoires qu'il regarde ce diſcours comme une calomnie, t. 1. l. 4.

prise, & que ce fut pour cette raison qu'il attaqua la place par l'endroit le plus fort, qui étoit la montagne de Sainte-Catherine. 1591.

Le maréchal détourna la riviere de Robec, qui faisoit aller onze moulins dans la ville, à quoi le gouverneur suppléa par les moulins à bras dont j'ai parlé, qu'il avoit fait faire en grand nombre; on tâcha inutilement de faire aussi changer de lit à la petite riviere d'Aubette, qui se jette dans la Seine, en coulant le long des murailles à la partie orientale de la ville.

Jessan, dès le quinzieme de Novembre, avant l'arrivée du roi, fit une sortie du fort de Sainte-Catherine, attaqua un quartier, & enleva quatre-vingts chevaux, brûla dans une grange plusieurs soldats qui s'y étoient retirés pour s'y défendre, & il ne se passoit gueres de jour qu'on n'en vînt aux mains, sur-tout de ce côté-là.

Le roi vient au camp, & fait sommer la ville de se rendre.

Quand le roi fut venu au camp, il fit sommer les bourgeois de se rendre à lui, comme à leur légitime souverain: sur quoi une assemblée de ville ayant été faite, il fut répondu de bouche au héraut, que tous les habitans étoient résolus à mourir, plutôt que de reconnoître un hérétique pour roi de France, & qu'ils n'avoient pas moins de zele pour conserver l'ancienne religion, que les calvinistes avoient d'opiniâtreté pour étendre leur hérésie. Ensuite l'on fit une procession générale, & nonobstant la rigueur de la saison, trois cents bourgeois y marcherent piés nuds. L'évêque de Bayeux célébra pontificalement la Messe dans la cathédrale, où la procession se rendit. Le docteur Jean Dadré pénitencier y fit un sermon fort pathétique pour encourager les assistans à répandre jusqu'à la derniere goute de leur sang pour l'honneur de Dieu & de l'église, & tous les auditeurs levant la main, firent serment de ne jamais reconnoître pour roi Henri de Bourbon hérétique.

Réponse des bourgeois.

Mémoires de la ligue, t. 5.

Quelques jours après le capitaine Bois-Rosé qui avoit pris la place de Jessan tué à la défense du fort Sainte-Catherine, fit une sortie avec cinq cents hommes, nettoya les tranchées, & poursuivit les assiégeans jusqu'à leur canon. Le baron de Biron accourut avec de la cavalerie & de l'infanterie, & le combat devint très-sanglant. La tranchée

1591. fut regagnée, & puis reprise à la faveur d'un renfort de deux cents hommes; Biron par un second effort en chassa de nouveau les ennemis. Bois-Rosé ayant eu la jambe gauche cassée d'un coup de mousquet, fut contraint de faire retraite, & sa blessure le mettant hors d'état de servir, Villars mit le chevalier Picard pour commander dans le fort.

Une autre sortie commandée par le capitaine Boniface; se fit par les assiégés à la porte Cauchoise sur le sieur de Saint-Denys-Mailloc, qui s'étoit avancé avec des troupes, pour se saisir de l'église de Saint-Gervais, quoique presque toute ruinée : cent ou six vingts hommes des assiégeans demeurerent sur la place, & entr'autres le vicomte de Baqueville, Meru & Montigni, & le reste se sauva en désordre au quartier des Anglois, sur le mont aux Malades. Les assiégés y perdirent cinquante hommes, dont le plus considérable fut le sieur de Saint-Sulpice.

Villars qui n'omit rien dans ce siége pour fatiguer les royaux, & les empêcher d'avancer, parce qu'il savoit bien que le secours qu'on lui promettoit ne pouvoit pas être si-tôt prêt, fit ouvrir une tranchée vers l'attaque du fort de Saint-Catherine, la fit conduire le long du penchant de la montagne, fort proche des tranchées du roi, & y logea six à sept cents hommes, qui pendant quelques jours firent plusieurs sorties, jusques sur la queue des travaux des assiégeans.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 33.

Le roi résolut de chasser les ennemis de ce poste, & d'y donner l'assaut une nuit, qu'il devoit monter lui-même la tranchée. Il choisit pour l'y accompagner trois cents gentilshommes, les arma de hallebardes, & leur fit prendre des armes défensives à l'épreuve. Quatre cents soldats, partie mousquetaires, partie piquiers, tous gens d'élite, furent postés pour soûtenir cette noblesse, & sur le minuit qu'il faisoit un très-grand froid, il donna le signal pour l'attaque.

Tranchée des assiégés emportée par le roi en personne.

Elle fut soûtenue pendant demi-heure, le roi se trouvant au milieu du plus grand feu. La tranchée fut emportée, on s'y logea, & on mit les Anglois du général Roger Willems pour garder ce logement.

Villars ayant sû par quelques prisonniers, que le roi avoit fait cette attaque en personne, ne put s'empêcher de s'écrier; ho le brave prince ! il mérite mille couronnes, & » c'est dommage que par son attachement à l'hérésie, il » nous contraint à lui disputer celle qu'il possede : mais, » (ajoûta-t-il,) il m'a fait trop d'honneur, & je dois le re- » connoître. Il a payé de sa personne en cette occasion, & » je veux aussi payer de la mienne.

Le même poste pris & repris.

Dès la nuit suivante il se mit à la tête de ses meilleurs soldats, armés comme l'avoient été ceux du roi, & de huit cents, tant piquiers que mousquetaires; il attaqua le logement, & après un combat de deux heures, en chassa les Anglois.

Cette affaire devint un point d'honneur, & le roi deux jours après, entreprit de reprendre le logement. Le général Anglois le supplia de vouloir bien que sa nation en eût l'honneur : il le lui accorda, & ayant pris avec lui cent gentilshommes Anglois, & les meilleurs soldats de cette nation que ce général lui choisit, (*a*) il donna un nouvel assaut, reprit le logement, & les Anglois s'y fortifierent de telle maniere, que Villars fit en vain de nouveaux efforts pour les en déloger.

L'artifice & la ruse étoient employés de part & d'autre avec la force ouverte. Du Rolet gouverneur de Louviers traita avec Langonne lieutenant du capitaine Marc dans le château du bout du pont, pour se faire livrer ce poste. Ils se donnerent rendez-vous pour le vingt-septieme de Décembre auprès des Emmurées, qui est un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique fort proche du château. Langonne avoit caché des soldats en cet endroit dans des caves de maisons ruinées, qui sortirent sur du Rolet. Il se mit en défense, & porta à Langonne un grand coup d'épée, dont il l'auroit tué, sans une côte de maille

(*a*) M. de Sully rapporte dans ses memoires, qu'ayant voulu représenter au roi qu'il ne devoit pas exposer sa personne à des attaques si meurtrieres & si périlleuses, *mon ami*, lui dit-il, *puisque c'est pour ma gloire & pour ma couronne que je combats, ma vie & toute autre chose doivent être comptées pour rien.* Mémoires de Sully, l. 4.

1591. de laquelle il s'étoit armé. Du Rolet enveloppé de toutes parts, fut obligé de se rendre. (a)

Une autre entreprise sur la porte Cauchoise ne réussit pas mieux. Elle devoit être livrée par quelques habitans de la ville, où il y avoit bien des serviteurs du roi. La chose fut découverte par un avocat nommé Mauclerc, qui par l'ordre du gouverneur contrefaisoit le royaliste, & savoit par ce moyen tous les secrets de ceux du parti. Les coupables furent pris & exécutés, & on dressa dans toutes les places de la ville des potences, qu'on déclara par un arrêt du parlement être destinées pour ceux qui seroient convaincus d'avoir eu le moindre commerce avec les ennemis.

Lenteur du siége par la vigueur des assiégés.
D'Aubigné, *loc. cit.*

Nonobstant les soins du maréchal de Biron & & l'activité du roi, qui montoit à son rang la tranchée de quatre jours en quatre jours, de même qu'un simple officier général, le siége alloit fort lentement par la vigueur & la vigilance des assiégés, & l'on n'avoit point encore pû emporter la contrescarpe du fort à la fin de cette année 1591.

Autres évenemens arrivés durant ce temps-là.

Comme ce qui s'y passa dans la suite me conduiroit trop avant dans l'année suivante, je suis obligé d'en interrompre ici le récit, à cause de la multitude des autres évenemens de celle-ci en divers endroits de la France, & dont je vais rapporter les principaux.

Etat de la guerre en Poitou.

Depuis que la ligue se fut rendue maîtresse de Poitiers, un peu avant la mort du feu roi, le Poitou devint, comme il avoit été auparavant, le théatre d'une sanglante guerre; non point qu'il y eût là de grandes armées, mais parce que la noblesse étoit sans cesse à cheval, & qu'il se donnoit une infinité de petits combats dans les rencontres entre ceux des divers partis.

Le prince de Conti, dès le commencement de l'année, passa la Loire avec quelques troupes, pour entrer dans cette province, & s'étant fait joindre par les gentilshommes royalistes, attaqua & prit Mauleon. Chemille sur la frontiere

(a) Je crois que c'est de la tromperie faite au capitaine du Rolet, que vient une coûtume qui est encore parmi la populace de Rouen, de crier *au Rolet*, sur ceux que l'on trompe, en mettant exprès en leur chemin quelque chose qu'ils pensent mériter d'être ramassé, & qui s'y laissent attraper.

d'Anjou lui fut rendu par capitulation, après trois aſſauts que la Perraudiere ſoûtint avec beaucoup de valeur. 1591.

Le duc de la Trémoille avec une partie des troupes qu'il conduiſoit au prince, fit lever le ſiége de Belac au vicomte de la Guierche commandant pour la ligue dans le haut Poitou & dans la Marche; & après que ce duc eut rejoint le gros, on aſſiégea Montmorillon, où la plûpart de l'infanterie du vicomte s'étoit retirée. La place fut forcée, douze cents ſoldats au moins y furent taillés en pieces, quinze enſeignes & trois canons pris, & pluſieurs capitaines faits priſonniers, dont quelques-uns furent pendus par repréſailles, & en vengeance de ce que la Guierche, à la priſe de l'abbaye de Saint-Javin, avoit fait pendre le capitaine Taillefer très-brave homme, & fait maſſacrer la plûpart des ſoldats contre la capitulation : quelques autres petites places ſe rendirent, & le ſiége fut mis devant Mirebeau.

Siége & priſe de Mirebeau.

La Guierche ſe voyant ſi mal-mené, pria le duc de Mercœur de lui donner quelque renfort, & ce duc lui envoya de Bretagne huit cents Eſpagnols, des quatre mille qui lui étoient venus l'année précédente. Le vicomte avec ce ſecours & quelques autres troupes qu'il avoit raſſemblées, ſe diſpoſoit à aller attaquer le prince de Conti, lorſqu'il apprit que Salerne gouverneur de Loches avoit ſurpris ſon château de la Guierche ſur la riviere de Creuſe. L'intérêt particulier qu'il avoit à la repriſe de cette place, d'ailleurs aſſez importante à cauſe du paſſage, le fit tourner de ce côté-là.

Les ſieurs d'Abain & de la Roche-Poſai royaliſtes ayant eu avis de ſa marche, allerent au-devant de lui avec cinq cents chevaux. Ils le chargerent avec tant de vigueur, qu'ils le rompirent. Il ſe jetta dans un Bac pour ſe ſauver au-delà de la Creuſe : mais le Bac trop chargé par le grand nombre de ceux qui y ſauterent après lui, coula à fond : & le vicomte avec tout ce qui étoit dedans s'y noya, plus de huit cents fantaſſins périrent dans cette défaite, & entr'autres cinq cents Eſpagnols, & cent cinquante gentilshommes.

Le prince de Conti prit la ville de Mirebeau par aſſaut, D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 11.

1591. & le château par composition, & après quelques tentatives inutiles sur Poitiers, où les intelligences qu'il y avoit, furent découvertes, il alla mettre le siége devant Selles en Berri. Lignerac s'y défendit bien: mais n'étant pas assez-tôt secouru par le duc de Nemours qui assiégeoit & prit saint Poursain en bourbonnois, elle fut obligée de se rendre. La conquête de Menetou, suivit la prise de Selles, après quoi le prince de Conti voyant la saison trop avancée pour faire de nouvelles entreprises, licentia ses troupes, & se retira à Tours.

Le duc de Nemours n'ayant pû secourir Selles, congédia aussi les régimens qui lui étoient venus pour ce sujet du Berri & de l'Orléannois. Il avoit un peu auparavant soumis à la ligue diverses petites places dans le Lyonnois, dans la principauté de Dombes, & en Bourbonnois.

Le maréchal d'Aumont fit une campagne moins heureuse, que celle du prince de Conti. Il fut obligé de lever le siége d'Autun après un assaut, où il perdit bien du monde, & espérant prendre le château de Châlons par intelligence, il en fut repoussé; & y eut encore beaucoup de gens tués.

Campagne de Normandie.

Le duc de Montpensier, après un assez long siége, prit Avranches en basse Normandie, & borna là ses expéditions. D'un autre côté le chevalier de Crillon surprit Honfleur port de mer dans la même province, & ce ne fut pas une petite perte pour le roi.

Du Limousin.

En Limousin le vicomte de Pompadour lieutenant de cette province, & le sieur de Montpesat fils de la duchesse de Mayenne gouverneur de Perigord & de Querci pour la ligue, attaquerent le comte de la Rochefoucault, qui avoit un petit corps de quatre cents chevaux & de six cents carabins, & le défirent avec grand carnage. Le comte de la Rochefoucaut, les sieurs de châteauneuf, la Coste-Mezieres & plusieurs gentilshommes & soldats demeurerent sur la place.

Du Querci.

Peu de temps après les royaux eurent leur revanche dans le Querci. Le même Montpesat & le marquis de Villars son frere tenoient la campagne avec deux mille hommes de pié & cinq cents chevaux. Ponce de Lausiere sieur de Themines sénéchal de Querci, & depuis maréchal de

France,

France, se mit à la tête de la noblesse du parti royal avec le duc de Ventadour, les vicomtes d'Aubeterre & de Gordon, les sieurs de Noailles, de Benac, de Devezé, de Moneins & de Vivans, & vint attaquer les ligueurs. Il les battit en deux combats, & ceux-ci ayant fait peu de résistance dans le dernier, y perdirent douze cents hommes & tout leur bagage. 1591.

Le duc d'Epernon bat le duc d'Aumale dans le Boulonnois.

Le duc d'Epernon avoit eu permission du roi, d'aller à son gouvernement du Boulonnois avec cinq cents chevaux, sur des avis qu'il eut de quelques intelligences que les ennemis ménageoient dans Boulogne. Il y arriva sans obstacle: mais à son retour Maignieu, gouverneur de Montreuil, & le duc d'Aumale convinrent ensemble de l'attaquer au passage de la riviere d'Authie. Le duc d'Aumale se posta avec la meilleure partie de ses troupes en deça de la riviere du côté de la Somme, & Maignieu se mit en embuscade au-delà du côté de Montreuil.

Le duc d'Epernon fut chargé par celui-ci en passant: mais ce duc ayant tourné tête, fondit sur lui avec tant de furie, qu'il le défit, le fit prisonnier avec son fils & quelques autres des principaux officiers: le duc d'Aumale ayant appris cette défaite se retira.

Le duc d'Epernon voulut en chemin faisant, insulter Pierrefont: mais y ayant reçu une mousquetade qui lui perça la joue & lui fit sauter quelques dents, il abandonna l'entreprise.

Etat de la guerre en Dauphiné en Provence & en Bretagne.

C'est ainsi que les François, acharnés à leur propre destruction, s'égorgeoient les uns les autres dans ces provinces: mais la guerre se faisoit avec encore plus de violence en Dauphiné, en Provence & en Bretagne.

Dans cette derniere province, le duc de Mercœur ayant reçu les quatre mille Espagnols, dont j'ai parlé, leur livra le port de Blavet; & ils s'y fortifierent d'une maniere à faire craindre, qu'il ne fût très-difficile de les en chasser. Ce grand grand renfort n'empêcha pas les royaux de tenir la campagne. Chevrier, un des partisans du duc, fut défait par le sieur de la Puchairie gouverneur d'Angers, dans une rencontre auprès de Chambellai. Saint Laurent autre ligueur ayant surpris la ville de Moncontour, & assiégeant le châ-

contre l'avis du sieur de la Noue qui doutoit fort du succès de l'entreprise, & sembloit pressentir le malheur qui lui arriva. 1591.

Le siége fut poussé avec vigueur, & la breche étant faite, on se disposa à l'assaut. La Noue envoya un officier pour la reconnoître : mais n'étant pas satisfait du rapport qu'on lui en fit, il voulut s'en instruire par lui-même. Il fit planter une échelle tout proche du fossé derriere quelques ruines, d'où il découvroit la breche, & pouvoit voir la contenance des ennemis. Après avoir tout examiné, il fit signe de la main droite aux troupes d'avancer pour donner : mais dans l'instant une bale de mousquet lui ayant effleuré le front, & fait détourner la tête, ce mouvement subit le fit chanceler, & comme il n'étoit accroché à l'échelle que par son bras de fer attaché à son épaule, (car il avoit eu autrefois le bras gauche emporté au siége de Fontenai-le-comte) il tomba, & si rudement, qu'il se cassa la tête, & mourut quinze jours après. Cet accident suspendit l'assaut, & sa mort empêcha la prise de Lambale, dont on leva le siége.

Mauvais succès du siége de Lambale où le brave la Noue fut tué.

Le roi ressentit vivement cette perte, qui fut effectivement une des plus grandes qu'il pût faire. C'étoit un des plus grands capitaines, &, de l'aveu de tout le monde, un des plus honnêtes hommes de son temps. Il n'est pas seulement loué dans nos historiens de la religion prétendue réformée, à laquelle sa vertu & sa régularité faisoient beaucoup d'honneur, mais généralement par tous ceux qui ont parlé de lui, & par les Espagnols mêmes. L'idée que ceux ci avoient de sa personne lui coûta plusieurs années de prison, après qu'il fut tombé entre leurs mains aux Pays-Bas : & ils ne l'auroient jamais relâché sans la prise du comte d'Egmont, dont ils n'oserent refuser l'échange avec lui, de peur d'irriter les seigneurs de la maison d'Egmont toujours très-puissante dans le Pays. Il nous reste de lui un ouvrage intitulé, *Discours politiques & militaires*, dont le stile net, les réflexions judicieuses sur les guerres civiles, & un certain caractere d'homme d'honneur qui regne par-tout, confirment les témoignages que l'histoire nous rend de sa vertu, de sa modération, de sa politesse & de sa prudence. Il se fit, depuis sa mort, quelques expéditions en Bretagne

Eloge de cet officier.

1591.

comté de Provence & le Dauphiné. La conclusion de son discours fut qu'il falloit assembler des troupes suffisantes pour s'opposer à cette nouvelle invasion, & députer au roi, pour lui faire connoître l'état des choses, & lui demander du secours.

Le duc est reçu à Marseille par les intrigues de la comtesse de Saut : d'où il passe en Espagne pour y demander du secours.

Cependant la comtesse de Saut intriguoit à Marseille, afin d'y faire recevoir le duc de Savoye, comme il le souhaitoit fort, à cause de l'importance de cette place, qui lui donneroit une entrée par mer en provence. Elle y trouva d'abord de l'opposition : mais enfin elle en vint à bout, & le second jour de Mars, le duc y fut reçu au bruit de l'artillerie de la ville & des châteaux. Arles suivit bien-tôt cet exemple de Marseille, & le duc voyant que tout lui réussissoit à souhait, prit la résolution de passer en Espagne, pour aller solliciter lui-même cette cour, de le seconder dans l'entreprise qu'il avoit faite de concert avec elle. Il fit voile le troisieme d'Avril accompagné de Jean de Fourbin sieur de la Farre premier consul d'Aix, de l'évêque de Riez & de l'avocat Fabrergue députés de la province, du président Jeannin, que le duc de Mayenne faisoit passer en Espagne pour les raisons dont j'ai parlé auparavant, & qui empêcha sous main que Marseille ne reçût une garnison Savoyarde. La galere qui portoit le nonce du pape en Espagne, fit le voyage en même-temps, & alla de conserve avec les vaisseaux que le duc de Savoye & les députés montoient.

Histoire de Lesdiguieres, t. 4. c. 2.

La Valette, faute de troupes, n'avoit pu empêcher le soulevement des principales villes de la Provence, & il attendoit avec impatience Lesdiguieres, qui lui avoit promis de lui amener tout ce qu'il pourroit tirer de soldats du Dauphiné. Ce seigneur arriva enfin, & après avoir ravagé de Saut, en punition de la révolte & des intrigues de la comtesse, il se rendit au camp de Riez.

Ces deux généraux n'y furent pas long-temps oisifs. Ils attaquerent & prirent la petite ville de Vinon. Ils étoient sur le point d'aller de-là mettre le siége devant Digne : mais ayant eu avis que le sieur de Mesplés manquoit de vivres dans le fort de Berre, que les ligués bloquoient, ils tournerent de ce côté-là pour y mener un convoi. Ils ap-

1591. prirent que le comte Martinengue lieutenant général du duc de Savoye étoit sur le chemin, & ils se hâterent de marcher pour le surprendre.

Combat entre les généraux du roi & celui du duc.

Martinengue avoit mille chevaux, & deux mille arquebusiers, partie Espagnols, partie Savoyards, partie Provençaux, qu'il avoit partagés dans trois villages éloignés d'une demi-lieue l'un de l'autre : l'avant-garde étoit à Sparron, la bataille à Rians, & l'arriere-garde à Saint-Martin.

La Valette & Lesdiguieres avoient un pareil nombre d'arquebusiers & un peu moins de cavalerie. Ils marcherent droit à Sparron, & étant arrivés sur une petite hauteur, ils virent les escadrons ennemis rangés en bataille, qui faisoient néanmoins paroître, à leur contenance, qu'ils avoient été surpris.

Les royaux, sans marchander, descendirent dans la plaine, & Lesdiguieres détacha le sieur de Poligni avec un régiment d'infanterie, pour engager le combat. Dès la premiere salve de mousqueterie que fit ce régiment, la cavalerie Savoyarde quitta la plaine, & se retira sur un côteau au-dessus de Sparron, se conservant une communication par derriere avec le village où étoit l'infanterie, qu'il eût été dangereux d'attaquer. Aussi ne le fit-on pas : mais Lesdiguieres ayant envoyé seulement une petite troupe vers le côteau, pour amuser les ennemis en escarmouchant, fit le tour du village, & vint fondre sur un gros escadron du comte de Bar qui occupoit le terrein entre le côteau & le village, le rompit à la troisieme charge, & le poussa jusques dans le corps de bataille qui venoit de Rians au secours de l'avant-garde; & ainsi toute l'infanterie qui étoit dans Sparron avec trois cents chevaux, demeura coupée.

Désavantageux au dernier.

Lesdiguieres essuya une terrible décharge de la bataille: mais ayant soutenu ce premier feu, il donna tête baissée avec tant de furie sur ce corps, qu'il le mit en déroute : l'arriere-garde ennemie voyant l'avant-garde & la bataille si mal menées, ne tint pas, & se débanda.

Cependant la Valette qui étoit demeuré à la tête du village de Sparron, cherchoit quelque endroit pour le

forcer : mais la nuit survenant, il se contenta de l'investir de toutes parts, pour empêcher que ceux qui étoient dedans, ne s'échappassent à la faveur des ténebres.

Suites de cette expédition.

Le lendemain deux cents soldats qui s'étoient jettés les uns dans une église, & les autres dans un Moulin, se rendirent à discrétion; les étrangers demeurerent prisonniers, & ceux du Pays furent pendus à des arbres.

Lettres du sieur de la Valette au sieur Barate du 21 d'Avril 1591.

Ceux qui avoient été enveloppés dans le village au nombre de trois cents chevaux & de mille fantassins, se rendirent, la vie sauve, quelques heures après. Il y eut en cette expédition, du côté des Savoyards, cinq cents hommes tués, en y comprenant ceux qui furent pendus, mille prisonniers, & parmi ceux-ci le marquis Vitelli un des généraux du duc de Savoye, Saint Romans un des principaux chefs des ligueurs de Provence, sept ou huit capitaines & plusieurs gentilshommes : quatorze enseignes & trois cornettes furent prises. Les vainqueurs ne perdirent qu'environ vingt soldats, & Brionnet, gentilhomme de Dauphiné fut le seul homme de marque qui fut blessé : cette action se fit le quinzieme d'Avril.

Bouche, hist. de Provence, *loc. cit.*

Après cette victoire qui consterna la ville d'Aix, la Valette conduisit des munitions dans Berre, força en passant la Bourgade de Grans, dont il fit pendre quelques habitans : ensuite les troupes se separerent ; une partie passa en Languedoc pour renforcer le duc de Montmorenci contre le duc de Joyeuse, Lesdiguieres retourna en dauphiné, où le sieur de Gouvernet prit par famine la Forteresse imprenable de Meoilhon, & la Valette se retira vers Manosque, Pertuis, & Sisteron pays soumis au roi.

Le duc revient à Marseille avec un secours de troupes Espagnoles.

Guichenon, hist. de la maison royale de Savoye.

Martinengue, après le depart des troupes royales, rassembla les débris des siennes, & serra de plus près le Fort de Berre, en attendant le duc de Savoye, pour l'assiéger dans les formes. Le voyage de ce prince ne fut pas long. Il revint d'Espagne au commencement de Juillet, & aborda au Port de Marseille avec quinze Galeres chargées d'Infanterie Espagnole. Ce fut le fruit de ses négociations avec le roi d'Espagne, qui attaquoit la France par tous les endroits par où il espéroit pouvoir l'entamer, mais qui pourtant n'avoit pas envie que le duc de Savoye se rendît maître

1591. absolu de la Provence. Ce duc avec un tel renfort se trouva en état de mettre le siége devant le Fort de Berre, qui, faute de secours, lui fut rendu le vingt-deuxieme d'Août par capitulation.

La comtesse de Saut y ruine ses affaires, & se range au parti du roi.

La conquête de ce Fort situé sur le bord de la mer assez proche d'Aix & de Marseille, étoit considérable : mais elle fut l'occasion de la ruine des affaires du duc de Savoye en Provence. La comtesse de Saut en demanda le gouvernement pour le sieur de Besaudun qui étoit tout à elle, & les Salines qui en dépendent pour elle-même. Le refus que le duc lui fit de l'un & de l'autre, nonobstant les grandes obligations qu'il lui avoit, l'irrita au dernier point; & son chagrin fut augmenté par l'autorité que les comtes de Suse & de Carces ses ennemis avoient dans le conseil du duc.

Il n'en fallut pas davantage à cette femme ambitieuse, qui avoit jusqu'alors dominé en Provence, & y avoit établi le duc de Savoye, pour la déterminer à ruiner son ouvrage, à abandonner la ligue, & à embrasser le parti du roi. Elle traita sous main avec le sieur de la Valette, non seulement pour se réunir au parti royal, mais même pour son mariage avec ce seigneur, dont la femme Anne de Batarnai étoit morte à Sisteron le mois de Juin dernier. Elle envoya secrettement Bedoin, un de ses domestiques, au duc de Montmorenci & à Lesdiguieres, pour prendre des mesures avec eux, & elle engagea le duc de Savoye, qui ne se défioit d'elle en aucune maniere, au siége de la Forteresse de Puech, où elle espéroit qu'il ruineroit son armée.

Bouche, histoire de Provence, l. 10.

Elle forma cependant son parti dans Aix : mais ses intrigues ne purent être si secretes, que les ligueurs n'en eussent quelque soupçon. Il se fit une emeute, où elle eût péri avec Charles de Crequi son fils, si le duc de Savoye ne fût accouru avec des troupes. Il arrêta la sédition, & donna des gardes à la comtesse, résolu de la faire transporter au plutôt à Nice : mais elle se sauva avec son fils, elle déguisée en Suisse, & lui en jardinier, & elle se réfugia à Marseille, où elle avoit grand crédit. Le duc & le parlement y députerent, pour demander qu'on la remît entre leurs mains. Il s'y excita un grand tumulte entre les deux partis : mais celui de la comtesse prévalut, & elle demeura là en sûreté.

Ces

Ces mouvemens inquiéterent d'autant plus le duc de Savoye, qu'il venoit de recevoir un terrible échec en Dauphiné. Lesdiguieres en avoit amené une bonne partie de ses troupes jusques vers Tarascon, pour s'y joindre au duc de Montmorenci & à Alphonse d'Ornano, à dessein de secourir le Fort de Berre : mais le gouverneur ayant été contraint de se rendre avant qu'ils pussent être à lui, le duc de Montmorenci s'étoit retiré dans son gouvernement de Languedoc. Lesdiguieres, après avoir pris la petite ville de Lurs & quelques forts, se disposoit à aller assiéger Digne, lorsque Morges son neveu qui commandoit dans Grenoble, lui envoya un courier, pour le presser de se rapprocher de cette ville menacée par une grosse armée, qui prenoit sa route vers ces quartiers-là. 1591. *Autre échec du duc en Dauphiné.*

C'étoit celle que le pape envoyoit en France au secours de la ligue. Un autre corps d'Espagnols, conduit par Olivera qui alloit en Flandre, & un autre de sept mille hommes de pié de dix compagnies de gendarmes & de six de carabins qu'Amedée de Savoye frere bâtard du duc commandoit, s'avançoient de ce côté-là pour faire diversion. *Armée du pape envoyée au secours de la ligue.*

* L'armée du pape continua son chemin vers la Franche-Comté : mais les Savoyards & les Espagnols étoient déja dans la vallée du Gresivaudan, & assez proche de Grenoble, lorsque Lesdiguieres y arriva. Les troupes qu'il amena avec lui, & celles qui s'y rendirent par son ordre, consistoient en trois mille Dauphinois, & six cents Provençaux conduits par Mesplés qui avoit défendu le Fort de Berre, auxquels s'étoient joints les régimens de Prabaut, quinze cents autres soldats tirés des garnisons de Grenoble & de quelques autres places, les compagnies de gendarmes de Lesdiguieres commandées par Poligni, celles de Mures, de Morges, de Briquemaut, de Valouses, quelques carabins, & environ cent volontaires. Tout cela ensemble ne faisoit pas plus de la moitié de celle des ennemis : car outre les sept à huit mille Savoyards, le capitaine Olivera avoit quinze cents Espagnols, trois mille hommes du Milanès, deux mille Napolitains, & environ sept cents chevaux. * Histoire de Lesdiguieres, l. 4. c. 4.

Lesdiguieres ne laissa pas d'aller au-devant d'eux. Il partit

1591.

Lesdiguieres va au devant avec les troupes du roi.

de Grenoble, & arriva à Gonselin le cinquieme de Septembre. Il y logea une partie de sa cavalerie, le reste fut posté à Tansin, & l'infanterie au Cheylar.

Les ennemis qui s'étoient avancés jusqu'à Morestel pour l'attaquer, quitterent ce dessein à l'approche de Lesdiguieres, & se camperent à Pancharra, jetterent des troupes dans les châteaux de Bayard & d'Avalon; & s'étendirent aux environs, ayant leur gauche à Gresivaudan, leur droite à la riviere d'Ysere, & derriere eux le Pays qui s'étend jusques en Savoye, d'où ils tiroient leur subsistance.

Et lui donne bataille.

Le Septieme de Septembre, Lesdiguieres s'avança avec son armée à la vûe des ennemis, & on se disposa de part & d'autre à la bataille après quelques escarmouches. Lesdiguieres fit attaquer par ses enfans perdus, quinze cents Savoyards, qui s'étoient saisis d'un côteau un peu au de-là du château de Bayard vers Grenoble, & en même-temps fit faire un grand feu sur eux par trois cents arquebusiers, qu'il avoit jettés dans des maisons voisines. Les Savoyards ne purent soûtenir ce choc & ce feu, & quitterent leur poste pour aller par un grand détour gagner une plaine, & s'y remettre en bataille. Cette fuite encouragea les royaux, & toute l'infanterie s'étânt mise en mouvement, tant à la droite qu'à la gauche, poussa vigoureusement celle des ennemis, la chassa des haies qu'elle occupoit, & la fit reculer assez loin.

Alors leur cavalerie parut s'ébranler pour venir à la charge, & un commandant Espagnol s'étant avancé avec vingt cavaliers, vint fondre avec la lance sur Lesdiguieres même, qui détourna le coup avec son épée, dont il le tua. Cette action du général fit jetter un grand cri de joie à toutes les troupes, & sembla leur inspirer une nouvelle ardeur.

Lesdiguieres en profita, & faisant faire une partie du chemin à son avant-garde, alla au devant de la cavalerie ennemie qui soûtint assez bien la premiere charge : mais elle plia à la seconde, & abandonna lâchement l'infanterie, dont il fut fait un furieux carnage.

Perte qu'y firent les ennemis.

Le marquis de Belle-Joyeuse qui commandoit deux mille hommes dans les châteaux d'Avalon & de Bayard, fut in-

1591.

vesti, & obligé de se rendre à discrétion. Lesdiguieres ne put empêcher que le soldat dans la premiere fureur ne taillât en pieces une bonne partie de ses troupes. Le marquis demeura prisonnier : le reste eut permission de se retirer sans armes, & après avoir fait serment de ne jamais servir contre la France. Amedée de Savoye se sauva à Miolans; Olivera & le comte de Trevie s'étant cachés dans un bois prochain, y demeurerent pendant trente-six heures, & trouverent ensuite moyen de gagner Montmelian. Près de deux mille cinq cents hommes de leurs troupes y périrent, neuf cents furent faits prisonniers, & trente-deux drapeaux avec un guidon & une cornette furent pris, sans compter ceux du marquis de Belle-Joyeuse. La perte des François dans cette action qui dura peu, ne fut pas de plus de quarante hommes, parmi lesquels il n'y eut aucun officier de considération, non plus que parmi les blessés, excepté le sieur deVálouses, qui réchappa de ses blessures. L'auteur de l'histoire du connétable de Lesdiguieres met cette bataille au septieme de Septembre, & les mémoires de la ligue au dix-huitieme.

Mémoires de la ligue, t. 4.

Le fruit de la victoire fut la prise de Barcelonette, d'où Lesdiguieres étant retourné en Provence, aida la Valette à prendre Digne, tandis que le duc de Savoye ruinoit ses troupes au siége de Puech. Le sieur de Saint-Canat qui défendoit cette place, après avoir soûtenu plusieurs assauts, obligea le duc à lever le siége le septieme de Novembre.

Suite de cette victoire.

Ce duc pour rétablir sa réputation qui se ruinoit dans l'esprit des Provençaux par tant de mauvais succès, entreprit de reprendre Vinon petite place peu forte sur le Verdon, de laquelle j'ai déja parlé; mais elle étoit importante pour son passage sur cette riviere, & coupoit les vivres à la ville d'Aix de ce côté-là.

Bouche hist. de Provence, l. 10.

Il y marcha au commençement de Décembre avec deux mille arquebusiers, sept cents chevaux & deux coulevrines. Il y trouva plus de résistance qu'il n'avoit espéré : le sieur de Mesplés s'y défendit avec valeur, & donna le temps à la Valette de venir à son secours.

1591. Ce seigneur (a) ayant promptement rassemblé cinq cens chevaux & autant de fantassins, résolut, n'onobstant l'inégalité de ses forces, d'attaquer le duc, qui de son côté ne délibera pas, & passa le Verdon pour aller au devant de lui le quinzieme de Décembre. Le combat fut très-opiniâtre, mais enfin la victoire demeura aux François. La nuit qui survint empêcha le carnage des fuyards. Le duc se sauva à Aix à la faveur d'une petite jument barbe très-vîte qu'il montoit d'ordinaire : mais son bagage & son canon demeurerent en la puissance des vainqueurs. Ainsi finit en Provence cette année 1591 d'une maniere bien différente de la précédente, où le duc étoit entré comme en triomphe dans cette province, qu'il regardoit déja presque comme un Pays conquis.

Le roi entretient la guerre entre le duc de Savoye & Geneve.

Discours du sieur de Sanci au 3 vol. des Mémoires d'état.

Guichenon, hist. de Savoye.

Le roi, pour donner ailleurs de l'occupation au duc de Savoye, se servoit avantageusement de l'animosité des habitans de Geneve, & entretenoit la guerre, que le sieur de Sanci avoit allumée entr'eux & le duc dès la fin du regne précédent. Elle s'étoit faite l'année derniere avec divers succès, & ce seigneur, pour ne la pas laisser rallentir, étoit rétourné de ce côté-là dans le temps que le duc étoit entré en Provence. Un des premiers coups qu'il y fit, fut d'enlever dans la forêt de Rinsfeld, cinquante six mille écus que le roi d'Espagne envoyoit aux Pays-Bas, & quelques pierreries destinées à faire des présens à divers princes d'Allemagne.

Il assembla quelques troupes auxquelles il avoit donné rendez-vous aux environs de Bâle, & ayant été joint par un régiment Suisse, & par trois compagnies d'Albanois, qu'André Huraut sieur de Maisse avoit levé sous main à Venise, & que l'on soupçonnoit être soudoyés par les Vénitiens, il arriva à Geneve.

Avec ce renfort, il aida les sieurs Burbigni & de Conforgien à prendre Boringe, & défit le secours que les Savoyards y envoyoient. Christophe d'Ivara qui commandoit la cavalerie Espagnole dans les troupes de Savoye, fut tué en cette rencontre.

(a) Il étoit accompagné du baron de Vence qui conduisoit le corps de bataille.

1591.

Dans le même-temps, Guitri & Anglure-d'Autricourt menerent trois cents chevaux, & quinze cents fantassins aux Genevois, avec lesquels ils prirent Versoi, où Compois gouverneur pour le duc de Savoye se défendit bien. Guitri assiégea Evian, prit la ville, & ensuite le château par composition, & puis le château de Polinge. Les François se disposoient au siége de Bonne : mais ayant eu avis qu'Amedée de Savoye s'avançoit de ce côté-là avec des troupes beaucoup supérieures, ils n'exécuterent point cette entreprise. Sanci ayant attendu de pié ferme les Savoyards, il y eut une action assez chaude auprès de Monthou, où ceux-ci furent battus ; & Sonnas un de leurs principaux chefs s'étant avancé au-delà d'un défilé, fut chargé, défait, & tué avec un assez grand nombre de gentilshommes & de soldats.

Après ces expéditions Sanci & Guitri retournerent en France. Celui-ci ayant été chargé à son retour par le marquis de Trefort gouverneur de Bresse, perdit dans ce combat, une bonne partie de deux compagnies de chevaux légers Albanois. Le reste de la campagne de côté-là se passa en courses, sans autre action considérables.

Révolte en Arragon avantageuse à la France.

Cayet, t. 2.

La France par un grand bonheur évita une nouvelle & dangereuse tempête du côté des Pyrénées. Le roi d'Espagne, résolu de l'envelopper de toutes parts, non content d'y faire entrer ses troupes des Pays-Bas, d'en envoyer en Bretagne & en Provence, donna à Alphonse Vargas douze mille hommes de pié & deux mille chevaux, pour attaquer les frontieres de ce royaume par la Navarre : mais la révolte du royaume d'Arragon, au sujet de la prison d'Antonio Perez, autrefois secrétaire d'état, attira ces troupes sur les Arragonnois. Les aventures de cet Espagnol que l'on peut voir dans les relations qu'il en publia lui-même, firent grand bruit en Espagne, & n'eurent pas d'ailleurs beaucoup de rapport à la France, sinon par la retraite qu'il trouva dans ce royaume, & par le secours de quinze cents hommes que madame Catherine sœur du roi, laquelle gouvernoit alors le Bearn, envoya aux peuples soulevés, & enfin par l'heureuse diversion que cet événement causa, & qui coûta bien des têtes à l'Arragon.

1591.

Je reviens maintenant au duc de Mayenne. Il étoit encore aux environs de Verdun avec son armée, lorsqu'il eut avis certain du siége de Rouen, & il reçut presqu'en même-temps une autre nouvelle qui le consterna fort. Ce fut celle de la mort du pape Gregoire XIV. qui mourut le quinzieme d'Octobre dans l'onzieme mois de son pontificat. C'étoit pour le duc un fâcheux contre-temps, tant à cause que ce pape s'étoit déclaré hautement en faveur de la ligue, & qu'il y avoit sujet d'appréhender que son successeur ne tînt une autre conduite, qu'à cause que le duc de Monté-Marciano par la mort de son oncle, n'étoit plus en pouvoir de retenir les troupes du Saint-Siége, qui faisoient une partie considérable de l'armée de la ligue. Le sieur Mateucci archevêque de Raguse commissaire general de l'armée Italiennne, proposoit déja faute d'argent, de licentier les Suisses: mais après avoir délibéré là-dessus, le duc de Monté-Marciano dit, que dans l'incertitude où il étoit de ce qu'il devoit faire, il s'en raporteroit au prince de Parme; & ce prince le pria de ne rien changer dans son armée, & d'attendre les ordres du pape qui seroit élu.

Mort du pape Grégoire XIV.

Davila, l. 12.

Ce fut Jean Antoine Fachinetti, qui prit le nom d'Innocent IX. mais étant mort dès le vingt-neuvieme de Décembre, après deux mois de pontificat, il n'eut pas le loisir de prendre de résolution déterminée sur les affaires de France, excepté qu'il envoya ordre au duc de Monté-Marciano de congédier son infanterie, si le duc de Parme n'étoit entré en France le quinzieme de Décembre. Il la congédia en effet, & les Espagnols la prirent pour la plûpart à leur solde.

Innocent IX. lui succede.

Ensuite Clement VIII.

Lettre de Diego d'Ibarra au roi d'Espagne, de Landreci 20 Décembre 1591.

Hippolite Aldobrandin fut élevé un mois après sur la chaire de saint Pierre sous le nom de Clément VIII. Il suivit d'abord les brisées de Gregoire XIV. & promit à la ligue de l'argent & des troupes.

Quoique le siége de Rouen n'avançât pas beaucoup, le duc de Mayenne en étoit extrêmement inquiet, regardant cette ville comme le plus fort boulevart de la ligue après Paris. Il pressoit sans cesse le prince de Parme d'exécuter les ordres qu'il avoit reçus du roi d'Espagne, de venir

Suite du siége de Rouen.

promptement avec son armée au secours de cette place : mais il ne se pressoit point, voulant faire acheter ce secours au duc de Mayenne beaucoup plus cher, que celui qu'il avoit donné à Paris. 1591.

Un des prétextes de son retardement, étoit une ambassade que l'empereur avoit envoyée aux Pays-Bas, à la sollicitation du roi d'Espagne, touchant la paix avec les états; afin qu'étant libre de ce côté-là, on pût employer toutes les forces Espagnoles à la conquête de la France. Cette négociation ne réussit point, non plus que celle du roi, ni celle de la reine d'Angleterre auprès d'Amurat III. Empereur des Turcs, pour l'engager à déclarer la guerre à l'Espagne, & attaquer le Portugal, dans le dessein d'y ranimer le parti de dom Antoine. Cayet, t. 2.

Enfin le duc de Parme rentra en France le vingt-unieme de Décembre, sa premiere entrevûe avec le duc de Mayenne fut à Guise, où, comme on n'y demeura qu'une nuit, on ne parla d'affaires qu'en général : mais dès le lendemain l'armée étant allée camper à la Fere, on commença des conférences, ainsi qu'on en étoit convenu. Elles roulerent non-seulement sur le secours de Rouen, mais encore sur l'article capital de l'élection d'un roi catholique, sur l'assemblée des états généraux du royaume, & sur la reconnoissance que le roi d'Espagne attendoit des grands secours qu'il avoit fournis jusqu'alors.

Le duc de Parme revient en France.

Diverses lettres du prince de Parme & de dom Diego d'Ibarra au roi d'Espagne, datées de la fin de 1591. & du commencement de 1592.

Cette négociation fut confiée par le duc de Mayenne au Président Jeannin, & par le duc de Parme au président Richardot & à dom Diego d'Ybarra. Ceux-ci s'expliquerent d'abord très-nettement sur la prétention du roi d'Espagne, de faire adjuger la couronne de France à l'Infante Isabelle sa fille. Le président Jeannin qui dans son ambassade d'Espagne avoit été parfaitement convaincu que c'étoit-là le principal motif des secours que les Espagnols donnoient à la ligue, & des grandes dépenses qu'ils faisoient pour cet effet, ne douta pas que si on rejettoit cette proposition, & qu'on leur ôtât toute espérance là-dessus, il ne fallût rompre avec eux. Il prévit bien qu'il n'y auroit plus rien à attendre pour le secours de Rouen, & que le duc de Mayenne seroit contraint de se soumettre au roi

Prétentions du roi d'Espagne à la couronne en faveur de l'infante Isabelle.

choſes y devoient être conduites de telle maniere, que les concluſions y fuſſent priſes ſelon les intentions de Sa Majeſté catholique.

Le préſident Jeannin convint ſans peine de tout cela, & ajoûta que pourvû que le roi d'Eſpagne fournît de l'argent & des troupes ſuffiſamment pour ſoûtenir une ſi grande entrepriſe, on lui pouvoit répondre qu'il ne trouveroit pas de grandes difficultés du côté des ſeigneurs & de la nobleſſe; qu'on auroit le moyen de les ſatisfaire touchant leurs intérêts particuliers, & que pour ce qui étoit des états, le duc de Mayenne y mettroit ſi bon ordre, qu'il en ſeroit entierement le maître.

Ce ſage négociateur prévoyoit bien que l'impuiſſance où ſeroit le roi d'Eſpagne de pourvoir à tout ce qu'on lui demandoit, ſeroit l'endroit par où ce prince échoueroit dans ſes projets. Il n'ignoroit pas que le prince de Parme avoit très-peu d'argent & qu'à peine en avoit-il autant qu'il lui en falloit pour ſoûtenir la guerre contre le prince Maurice. Il lui voyoit fort peu de troupes; car l'armée qu'il avoit amenée, n'étoit pas de plus de dix mille hommes, & il lui étoit impoſſible d'en faire venir un plus grand nombre en France, ſans abandonner pluſieurs places des Pays-Bas aux Hollandois. D'ailleurs il prévoyoit de grandes difficultés pour l'aſſemblée des états du royaume, à cauſe de la guerre, & des courſes des partis dans toutes les provinces, qui rendoient les chemins impraticables. Le duc de Mayenne, par ſon conſeil, étoit réſolu de différer cette aſſemblée le plus qu'il lui ſeroit poſſible; parce que ſuppoſé qu'on y reconnût l'infante pour reine, ce devoit être là le terme de ſa puiſſance, & la fin de ſa lieutenance générale du royaume. Enfin Villeroy, de concert avec le duc de Mayenne & avec le préſident, entretenoit toujours ſous main une négociation avec le roi, & il avoit porté parole à ce prince, qu'il ne tenoit qu'à ſa converſion que l'accommodement ſe fît avec le duc.

Mémoires de Villeroy, t. I.

Les royaux durant ces négociations du préſident Jeannin avec les miniſtres d'Eſpagne, intercepterent pluſieurs de leurs lettres. On ne manquoit pas de les envoyer au duc de Mayenne, & il apprenoit par-là bien des myſteres, qui

Lettres des miniſtres Eſpagnols interceptées par les royaux.

Cayet, t. I.

1591. le refroidissoient fort envers les Espagnols. Ce qui se passa de plus important en cette premiere conférence, se réduisoit à ce que je viens de dire. Il s'en tint une autre, où se trouverent le duc de Mayenne & le prince de Parme; les mêmes choses y furent repetées, & il fut seulement conclu, que le prince de Parme auroit sur ce sujet un entretien avec le comte de Vaudemont fils du duc de Lorraine, le duc de Guise & le comte de Chaligni, les seuls de leur maison, qui se trouvoient alors au camp de la Fere.

Le prince de Parme s'ouvrit donc à eux sur l'intention du roi d'espagne, de faire élire au plutôt un roi catholique par les états de France, & sur les vûes qu'il avoit pour l'infante; & les exhorta à seconder ses desseins par la reconnoissance qu'ils devoient avoir pour les bienfaits, dont Sa Majesté catholique avoit comblé leur maison dans toutes les rencontres. Mais ils lui parurent fort froids & fort irrésolus, & lui dirent que n'étant point informés des intentions du duc de Lorraine chef de leur famille, ni de celles du duc de Mercœur, ni des autres princes Lorrains, ils ne pouvoient lui rien répondre touchant un article de cette importance.

Cependant le duc de Mayenne pressoit toujours le prince de Parme pour le secours de Rouen, & celui-ci voulant profiter de son empressement, afin de le contraindre à prendre des engagemens plus particuliers & plus étroits avec l'Espagne, ne se hâtoit point, & faisoit à loisir reposer ses troupes aux environs de la Fere. Il étoit d'ailleurs fort embarrassé sur la conduite qu'il devoit tenir; car il n'avoit point d'argent, & il savoit que le duc de Mayenne étoit instruit de sa disette. La division s'augmentoit entre les chefs. Le duc de Monté-Marciano, comme général des troupes du Saint-Siége, prétendoit dans les rencontres avoir le pas sur le prince de Parme : le duc de Mayenne & le duc de Guise étoient dans des défiances plus grandes que jamais l'un de l'autre; & ce jeune duc, par cette raison, avoit demandé & obtenu que le sieur de la Châtre assistât aux conférences pour y avoir soin de ses intérêts.

Lenteur du prince de Parme à secourir Rouen.

Il avoit pour le même sujet envoyé François de Pericard Evêque d'Avranches à la cour d'Espagne, & les Espagnols

n'étoient pas trop fâchés de cette mésintelligence entre l'oncle & le neveu, laquelle obligeroit l'un & l'autre à les ménager, & à rechercher leur appui avec plus d'empressement : mais cela ne remédioit pas à l'embarras où se trouvoit le prince de Parme, qui faute d'argent & de troupes, ne pouvoit parvenir à son but, qui étoit de s'assûrer de quelques places importantes en France pour y prendre pié, & commencer à y jetter les fondemens de la domination Espagnole.

1591.

Les Seize le sollicitoient d'augmenter le nombre des troupes Espagnoles de la garnison de Paris pour fortifier leur faction contre le parti des royalistes, qui prenoit peu à peu le dessus. Les ligueurs d'Orléans lui faisoient les mêmes instances par le même motif, & il ne pouvoit y satisfaire.

Il voulut au moins s'assûrer de la ville de la Fere avant que d'en décamper. Il avoit mis sa grosse artillerie & quantité de munitions dans cette place, & il déclara au duc de Mayenne qu'il ne pouvoit les y laisser sans une garnison Epagnole pour les garder, lorsqu'il iroit faire lever le siége de Rouen. Le duc de Mayenne lui fit de grandes difficultés là-dessus, & n'y consentit qu'à condition qu'il y auroit aussi une garnison Françoise, & que le prince de Parme lui donnât un écrit, par lequel il lui promettoit d'en tirer la garnison Espagnole à mesure qu'on en enleveroit les munitions. La chose fut acceptée par le général Espagnol, sur ce que Colas, qui en étoit gouverneur, l'assûra de son parfait attachement aux intérêts de l'Espagne. Depuis ce temps-là le prince de Parme & dom Diego d'Ibarra ne cesserent point de solliciter sous main les gouverneurs de diverses places de se livrer à eux : mais comme ils ne donnoient que des promesses & point d'argent, ils ne réussirent point.

Il met garnison dans la Fere.

Quand le prince de Parme eut obtenu de mettre garnison dans la Fere, il décampa, & se mit en pleine marche. On ne laissoit pas de négocier en chemin faisant, mais sans rien conclure, le président Jeannin arrêtant toujours les Espagnols sur ce qu'il falloit commencer par avoir de l'argent & des troupes, ou du moins convenir de ce qu'on pourroit attendre du roi d'Espagne touchant ces deux articles.

On contesta sur le nombre des troupes & des millions

1591. qui seroient fournis : surquoi il fallut attendre la réponse du roi d'Espagne, qui n'avoit pas donné là-dessus à ses ministres des pouvoirs assez déterminés & assez amples.

Renfort envoyé de Hollande devant Rouen au camp du roi.

Cependant le siége de Rouen continuoit ; mais fort lentement, tant à cause de la rigueur de la saison, que par la vigilance & l'activité de Villars qui ne donnoit nul repos aux assiégeans. Le deuxieme de Janvier la flotte Hollandoise composée de quarante-cinq Vaisseaux, & commandée par le comte Philippe de Nassau, arriva devant Rouen. Elle amenoit un secours de trois mille hommes, parmi lesquels étoit la compagnie des gardes du prince Maurice. Ce renfort fut ménagé par le sieur de Buzenval ambassadeur du roi chez les états; car on jugea à propos qu'il prît cette qualité auprès d'eux pour faire dépit au roi d'Espagne, en reconnoissant dès-lors par là cette république comme souveraine. Ces troupes furent reçues avec beaucoup de joie du roi, dont l'infanterie étoit extrèmement fatiguée & diminuée, outre que les troupes Hollandoises étoient en ce temps-là en grande estime, sur-tout pour les siéges.

Lettre du sieur du Plessis-Mornai au sieur de Buzenval 16. Mars 1591.

Heureuse sortie des assiégés.

D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 15.

On attaqua un ravelin devant le fort Sainte-Catherine: mais l'attaque se fit mollement, & l'on fut repoussé. Deux jours après Villars, quoique blessé à une jambe, fit une sortie à la tête de trois cents cavaliers du côté de Darnétal, & fit en même-temps filer quinze cents arquebusiers le long de la petite riviere qui vient de ce Bourg. Ils renverserent les gardes avancées. Le maréchal de Biron, le Baron son fils, & Crillon colonel du régiment des gardes accoururent avec quelques Anglois en petit nombre, & se présenterent pour arrêter les ennemis. Le roi étoit alors dans la tranchée : il en sortit au bruit de l'alarme accompagné de Willems général des Anglois & du sieur d'Aubigné. Ils descendirent à cheval par le côté de la montagne où la descente est si roide, qu'à peine un homme à pié peut s'y soûtenir.

La petite riviere étoit entre lui & le champ de bataille; & il n'y avoit pour la passer qu'une espece de digue qu'on avoit faite afin d'arrêter l'eau, & qui n'étoit qu'un amas de pieux & de pierres. Willems & d'Aubigné trouverent ce

1591.

paſſage ſi dangereux, qu'ils en allerent chercher un autre à cent pas de là. Mais le roi, dans l'impatience d'arriver au lieu du combat, ſe haſarda à paſſer par cet endroit, & alla ſe joindre à ſept cavaliers qui vinrent au-devant de lui. Sa préſence ne fut pas inutile : dès qu'il parut quatre-vingts Anglois qui avoient formé un petit bataillon, crierent *vive le roi* & jetterent leurs chapeaux en l'air en ſigne de joie. Toute la peine du roi fut de les contenir, & de les empêcher d'aller charger l'ennemi nonobſtant leur petit nombre ; la troupe groſſit peu à peu, & Villars ne jugeant pas à propos de s'engager plus avant, fit retraite. Crillon dans cette eſcarmouche eut le bras caſſé d'une arquebuſade.

Autre ſuivie d'un ſanglant combat.

Le vingt-ſixieme du même mois quelques compagnies de lanſquenets de la ville firent une autre ſortie du côté des Chartreux, qui étoient au pié de la montagne Sainte Catherine, entre cette montagne & Darnetal. Ils furent vigoureuſement repouſſés : mais ceux du Fort étant ſortis en même-temps ſur les royaux, les prirent en queue & en flanc. Villars accourut par un autre endroit avec de la cavalerie ; quelques eſcadrons du camp furent auſſi envoyés contre lui. Il ſe donna-là un ſanglant combat qui fut ſoûtenu depuis midi juſqu'à quatre heures & demie, & la nuit ſeule le finit. Villars y perdit cinq capitaines, eut ſon cheval tué ſous lui, & auroit été pris ſans le jeune baron de Mailloc, qui avec quelques autres gentilshommes le tira du milieu d'une troupe de royaux dont il avoit été envelopé : ceux-ci y perdirent auſſi beaucoup de monde, & ni les uns, ni les autres ne purent s'attribuer l'honneur de la victoire.

Ouvrage pris & repris.

La contreſcarpe du Fort avoit été emportée peu de jours auparavant : mais les aſſiégés la reprirent : les royaux s'en rendirent maîtres une ſeconde fois, & en furent encore chaſſés le huitieme de Février. On ne vit jamais de défenſe plus opiniâtre, & l'ardeur des aſſiégés étoit telle, que Villars fut obligé de faire défenſe, ſous de grandes peines, aux commandans des poſtes, de faire aucune attaque ſans ſon ordre exprès.

L'approche du ſecours jettoit le roi dans de grandes in-

1591.

Le roi va reconnoître le secours amené par le duc de Parme.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 34.

quiétudes ; & pour s'instruire par lui-même de la route de l'armée des ennemis, & de l'état de leurs troupes, il partit de son camp avec quatre mille hommes de cavalerie Françoise, autant de reîtres, & mille arquebusiers à cheval, que l'on appelloit dès ce temps-là du nom de Dragons, laissant le soin du siége au maréchal de Biron. Son intention étoit d'attaquer la cavalerie ennemie, s'il pouvoit la joindre séparée de l'infanterie : mais il avoit affaire au prince de Parme, qui n'étoit pas homme à se laisser surprendre.

Escarmouche entre les deux partis.

Le roi tira vers Neuchâtel, & la premiere escarmouche se fit auprès de Folleville. Elle fut plus considérable par la qualité de ceux qui s'y trouverent que par le nombre des combattans. C'étoit d'une part les sieurs de Rosne, Balagni, Vitri, le jeune la Châtre, Saint Paul, la Mothe, qui s'étoient détachés de l'armée de la ligue, pour aller reconnoître le Pays avec quelques cavaliers, & de l'autre le baron de Biron, Lavardin, Givri, Saint Geran, Marivaut, Champlivaut, la Curée, Arambure, tous gens distingués par leur naissance, ou par leurs emplois dans leur parti. On se chargea vivement de part & d'autre : les royaux furent poussés, Lavardin ayant eu son cheval tué sous lui, y auroit péri, si le roi ne fût accouru lui-même pour le dégager : mais les ligueurs voyant avancer quelques escadrons que le duc de Nevers, qui étoit demeuré plus loin à la tête de l'armée, avoit détachés, se retirerent suivant les ordres qu'ils en avoient, & informerent le prince de Parme du grand nombre de cavalerie que le roi avoit avec lui.

Le duc de Guise manque d'être enlevé.

Mémoires de du Plessis-Mornai, t. 1.

Il y eut les deux & trois jours suivans quelques autres escarmouches : mais la plus chaude fut au bourg de Bures, où le roi enleva le quartier du duc de Guise, & pensa l'enlever lui-même. Deux cents des ennemis y demeurerent sur la place ; on fit quelques prisonniers, & le bagage fut pris avec la cornette verte du duc. Le sieur de Praslin & quelques autres du parti du roi furent blessés.

Cette action auroit été beaucoup plus importante, si le duc de Guise n'avoit pas été averti de l'approche de la cavalerie royale, par les fuyards d'un parti de quatre-vingts

chevaux défaits par Arambure, & où le comte de Chaligni fut pris. L'aventure de ce comte, prince de la maison de Lorraine & frere de la reine douairiere de France, le chagrina autant qu'elle apprêta à rire à toute l'armée Françoise.

Investi de tous côtés, comme il se battoit avec beaucoup de valeur, pour se démêler, il fut saisi par Chicot boufon du roi, qui ne le lâcha point, tout blessé qu'il étoit d'un coup d'épée que le comte lui donna.

Il y avoit longtemps que Chicot, à qui le duc de Mayenne avoit donné des coups de canne, cherchoit l'occasion de s'en venger sur le duc ou sur quelqu'un de sa maison, & d'Aubigné dit que ce boufon avoit eu en deux ans cinq chevaux tués sous lui en diverses rencontres, où il s'exposoit aux plus grands dangers pour se satisfaire; celle-ci lui coûta la vie; car il mourut de sa blessure. T. 3. l. 3. c. 15.

Le comte ayant été présenté au roi, lui témoigna le chagrin du malheur qu'il avoit eu d'être pris par un homme de cette sorte: le roi en plaisanta avec lui, & lui dit, pour le consoler, que Chicot, tout boufon qu'il étoit, étoit homme de cœur. Cette prise servit à dédommager la duchesse de Longueville qui avoit été arrêtée en Picardie avec ses filles dès le commencement de la guerre, & avoit payé une rançon de trente mille écus, dont elle fut remboursée par celle du comte de Chaligni, que le roi lui remit entre les mains.

Danger que le roi courut en voulant reconnoître les ennemis de plus près.

L'échec qu'avoit reçu le duc de Guise, fit que le prince de Parme marcha avec plus de précaution que jamais: mais le roi n'en fit pas de même, & il pensa lui en coûter la vie. Il s'avança jusqu'à Aumale à la tête de six mille chevaux, dont il détacha Givri pour aller à la découverte. Ce seigneur lui manda que toute l'armée ennemie étoit à quelques lieues de-là. Sur quoi on tint conseil de guerre où il fut resolu de renvoyer les bagages & la plûpart des troupes à Neuchâtel, & de retenir seulement quatre cents chevaux, & cinq cents arquebusiers à cheval au-delà d'Aumale, qu'il seroit facile de ramener sans beaucoup de péril.

Le roi demeura à la tête de ce corps, & voulut recon-

1591. noître l'ennemi de plus près. Il fit prendre les devans à Givri avec ses coureurs, & le suivit avec le reste, accompagné d'une trentaine des plus braves seigneurs & gentilshommes de son armée. Il monta la côte d'au-delà d'Aumale, & marcha deux lieues sans rien rencontrer, jusqu'à ce qu'étant arrivé à une plaine, & le temps s'étant fort éclairci, Givri lui manda qu'il voyoit l'armée ennemie qui approchoit en bel ordre.

Sur ce rapport le roi jugea qu'il n'y avoit pas d'espérance de rien tenter; & après avoir lui-même considéré cette armée d'une hauteur, il retourna sur ses pas. Etant arrivé sur la hauteur d'Aumale, il fit repasser le pont de cette ville à trois cents de ses cavaliers, & n'en retint que cent. Il ordonna à Lavardin de se loger aux environs d'Aumale, & d'en border les fossés & les hayes avec les cinq cents arquebusiers à cheval, pour le soûtenir dans sa retraite, s'il étoit pressé.

Tous les seigneurs qui se trouvoient auprès du roi, étoient au désespoir de le voir s'exposer à un tel péril, & lui envoyerent le baron de Rosni, pour le conjurer de ne plus différer à se retirer au-delà de la riviere : mais il n'en voulut rien faire.

Cependant l'armée Espagnole avançoit toûjours, & elle ne s'arrêta qu'à peu de distance de l'escadron du roi. Le prince de Parme jugea à propos de faire alte en cet endroit, parce qu'il ne doutoit pas que toute la cavalerie Françoise, beaucoup meilleure que la sienne, ne fût fort proche. Ce fut par la même raison qu'il fit défense à ses coureurs de se mêler, & de faire autre chose que le coup de pistolet: mais quand ceux-ci, en caracolant & en s'écartant sur les hauteurs voisines, lui eurent rapporté que cet escadron étoit seul en deçà de la riviere, & qu'il ne paroissoit qu'un petit corps au delà, il fit charger avec plusieurs escadrons, de telle maniere, que le roi fut poussé avec le sien jusques dans le vallon.

Ce prince pensoit y trouver ses arquebusiers qui devoient le soûtenir, & arrêter les ennemis par leur feu, comme il l'avoit ordonné : mais les arquebusiers ou épouvantés, ou pour prendre l'avantage de quelques haies, s'étoient

plus

1591.

plus éloignés qu'il ne pensoit. Il ne laissa pas de tourner tête & de faire ferme, après avoir fait le ralliement. Alors il cria à haute voix, *charge*, *charge* : à ce cri les ennemis qui appréhendoient toujours quelque embuscade, s'arrêterent, persuadés que les haies & les maisons étoient remplies d'infanterie : mais comme ils virent que le feu que l'on fit sur quelques-uns de ceux qui s'étoient avancés, n'étoit pas fort violent, & qu'après cinquante ou soixante mousquetades, on ne tiroit plus, ils pousserent leur pointe, & serrerent le roi de fort près. Ce prince avoit pris le moment que les ennemis s'étoient arrêtés, pour faire repasser le pont à ses cavaliers, & étoit demeuré à la queue, pour empêcher le désordre de la retraite.

Il reçoit un coup de mousquet dans les reins dont il n'est que legerement blessé.

Mémoires de la ligue, t. 5.

Remarques de Beauvais-Nangis sur Davila.

Ce fut là qu'il reçut un coup de mousquet dans les reins au défaut de la cuirasse : mais par bonheur la bale ne fit qu'effleurer la peau. (*a*) Il perdit cinquante de ses cavaliers dans cette action, & environ deux cents arquebusiers à cheval qui furent coupés. Le vicomte de Paulmi & les sieurs de la Chapelle & de Besancourt y furent tués, & Givri blessé dans une rue d'Aumale.

Le roi ayant repassé le pont, se mit à la tête de sa troupe. Il fit si bonne contenance, que le prince de Parme crut encore que toute la cavalerie étoit derriere. Ainsi ce géneral fit sonner la retraite, pour empêcher ses gens de passer le pont; & ce fut là une de ces occasions, où il arrive que par prudence, on manque les coups les plus essentiels & les plus décisifs, car le roi étoit perdu, si l'armée Espagnole avoit entrepris de forcer le passage.

Raillerie qu'en fit le duc de Parme.

Quelques seigneurs François ne purent s'empêcher de laisser échapper certains mots qui marquoient leur chagrin sur un si beau coup manqué : mais le duc de Parme leur répondit que s'il avoit à recommencer, il feroit encore comme il avoit fait, parce que la raison le demandoit ainsi, & qu'il avoit cru avoir affaire à un général

(*a*) La nouvelle de la blessure du roi s'étant répandue dans l'armée ennemie, le prince de Parme y envoya un trompette sous prétexte de proposer l'échange de quelques prisonniers. Le roi se douta bien que c'étoit pour s'informer de son état. Il se fit amener le trompette, & lui dit : *Je sais bien pourquoi vous êtes envoyé. Dites au duc de Parme votre maître, que vous m'avez vû sain & gaillard, & bien préparé à le recevoir, quand il lui plaira de venir.*

1591.

Davila, l. 11.

d'armée, & non pas à un capitaine de chevaux-légers, tel qu'il connoissoit maintenant le roi de Navarre.

Le lendemain le prince de Parme allant toujours au plus sûr, fit une contre-marche vers la Somme au-devant du duc de Mayenne, qui le venoit joindre avec quelques troupes. Le roi le suivit de nouveau, mais sans pouvoir l'entamer par la précaution avec laquelle son arriere-garde marchoit.

Le roi, après cette excursion, ayant laissé Givri dans Neuchâtel avec quelque infanterie & trois cens chevaux, s'approcha de Dieppe, en attendant le décampement de l'armée ennemie. Elle attaqua Neuchâtel, où Givri se défendit plus qu'il n'avoit eu ordre de faire dans une si méchante place, & la rendit par capitulation l'onzieme de Février jour du mardi gras. Le prince de Parme y laissa une garnison, & s'avança à petites journées vers Rouen, encore fort incertain sur la maniere dont il s'y prendroit pour secourir la place, & toujours fort mécontent du duc de Mayenne, qu'il savoit être bien résolu, aussi-bien que Villars, à ne point laisser entrer de troupes d'Espagne dans cette ville.

Cayet, t. 1.

Quand il fut arrivé à sept lieues de Rouen, il fit courir le bruit qu'il alloit assiéger Dieppe. Le roi se transporta aussi-tôt de ce côté-là avec un détachement : mais sur ces entrefaites, il reçut le vingt-septieme de Février une fâcheuse nouvelle du siége de Rouen, qui lui fit prendre d'autres mesures aussi-bien qu'aux ennemis.

Dessein du gouverneur de Rouen de faire lever le siége indépendamment du secours.

Villars voulant avoir la gloire de faire lever le siége indépendamment du secours, se fit instruire exactement par ses espions de l'état du camp & de la force de tous les quartiers, & ayant appellé chez lui le sieur de Guitri-Fours (a), les capitaines Canonville, Grosmenil, Pericard, Perdriel, Boniface, Bois-Rosé & les autres de son conseil, il leur proposa le dessein qu'il avoit de faire une sortie avec la plûpart de la garnison sur le quartier de Darnetal.

Les avis furent partagés à cause du danger qu'il y avoit

(a) Ce Guitri étoit différent d'un autre de même nom qui étoit dans le parti royal, & qu'on appelloit Guitri Bertichères.

1591.

d'être coupé, d'où pourroit s'ensuivre la perte de la place : mais Bois-Rosé qui avoit inspiré ce dessein au gouverneur, leur fit un plan si exact de la maniere dont on pouvoit conduire cette action avec sûreté, que la chose fut conclue.

Le vingt-sixieme de Février de très-grand matin, la Londe maire de la ville reçut ordre du gouverneur de faire mettre sous les armes les douze capitaines des quartiers avec leurs compagnies. On les partagea sur les murailles, excepté qu'on en fit un petit détachement qui fut mis hors de la porte Saint-Hilaire, par où l'on va à Darnetal. Après quoi la plûpart des soldats de la garnison se rendirent dans le fort Sainte-Catherine, d'où la sortie se devoit faire. Ils étoient au nombre de deux mille fantassins, outre quatre cents autres armés de pied en cap, partie gentilshommes, partie cavaliers à pié.

Le capitaine Boniface avec son régiment soûtenu des compagnies du chevalier d'Oise, de la Braqueterie, & de la Riviere devoit sortir du fort par le fossé du côté de la petite riviere de Darnetal, vis-à-vis un petit bois, qui est sur le côté Septentrional de la montagne appellé le bois de Turinge : le capitaine Jacques, avec son régiment d'infanterie & sa compagnie de cavalerie qui étoit à pié, devoit marcher vers les Chartreux & Darnetal ; Bois-Rosé avec sa compagnie de fantassins, devoit enfiler un autre chemin aussi vers Darnetal, & devoit être soûtenu par Pericard, Canonville & Guitri avec leurs compagnies de cavalerie à pié ; le capitaine Perdriel, à la tête de sa compagnie de cavalerie à cheval, avoit son poste marqué à quelque distance du fort, pour favoriser la retraite.

Grande sortie ordonnée pour cet effet.

Mémoires de Sully, t. 1. c. 35.

Sur les sept heures du matin au signal d'un coup de canon tous sortirent en bon ordre. Les uns donnerent à la tête de la tranchée, & y taillerent en pieces tout ce qu'ils y trouverent, enclouerent deux canons, & en amenerent cinq autres à force de bras jusques sur le bord du fossé du fort, d'où ils furent traînés dans la place. Bois-Rosé poussa jusqu'au parc de l'artillerie, en chassa les lansquenets qui le gardoient, & enleva toutes les poudres : ensuite une partie

1591. rentra par la queue de la tranchée, qui fut entierement nettoyée & comblée pour la plûpart.

Tout cela fut executé avec tant de promptitude, que le maréchal de Biron qui se trouva éloigné de ce quartier n'y put être assez-tôt pour l'empêcher. Il parut avec un gros de Suisses, & chargea les ennemis, qui s'étant ralliés, soûtinrent la charge pendant quelque temps. Larchant capitaine des gardes du roi y fut tué, & le maréchal même blessé. Villars fit alors sonner la retraite, qui se fit en bon ordre, Perdriel s'étant avancé avec sa cavalerie, pour soûtenir ceux qui avoient fait la sortie, jusqu'à ce qu'ils eussent regagné les fossés & fussent en sûreté sous l'artillerie du fort.

Les royaux, outre les canons, & la plûpart de leurs poudres, y perdirent un enseigne, cinq cents hommes, & entr'autres le marquis d'Epinai : les deux freres de Piles y furent tués, & Boësse mestre de camp y fut fait prisonnier. La perte des assiégés ne passa pas quarante hommes.

D'Aubigné, t. 3. l. 3.

Elle réussit en partie, & jette une grande consternation dans le camp du roi.

Cet évenement affligea beaucoup le roi, d'autant plus qu'il causa de la division dans le camp entre les huguenots & les catholiques, sur ce que ceux-ci ne vouloient pas permettre qu'on enterrât les calvinistes dans les cimetieres. Les murmures de plusieurs seigneurs & gentilshommes sur les délais de la conversion du roi recommencerent, & il eut besoin de toute sa prudence, de toute sa modération, & de toute sa présence d'esprit ordinaire pour les appaiser & ranimer le courage des troupes. Ce fut au contraire une extrème joie dans le camp de la ligue ; & le prince de Parme proposa au duc de Mayenne d'aller sans différer attaquer les royaux devant Rouen, tandis que la consternation étoit parmi eux.

Cayet, t. 2.

Ce duc n'en fut pas d'avis, & l'on raisonna beaucoup depuis sur la conduite qu'il tint en cette occasion. Le plus commun sentiment fut, qu'il appréhenda que les Espagnols ne se rendissent maîtres de Rouen, ou qu'il ne fût obligé de rompre avec eux, s'il leur en refusoit l'entrée. Il ne manquoit pas d'ailleurs de raisons pour faire agréer son sentiment au prince de Parme. Le grand nombre de troupes

qui étoit encore au siége, la facilité que le roi auroit d'y arriver avant eux avec sa cavalerie, où il y avoit quantité de noblesse, la force des retranchemens, le voisinage du Pont-de-l'Arche, & des autres villes où ce prince & ses troupes pourroient avoir une retraite en cas qu'il fût défait, au lieu que la ligue n'en avoit aucune qui ne fût très-éloignée, & que l'armée seroit entierement dissipée, si elle étoit battue.

Les assiégés reçoivent un secours de huit cents hommes.

Le prince de Parme se rendit ou fit semblant de se rendre à ces raisons, & il fut seulement résolu, premierement, de faire entrer un secours de huit cents hommes dans Rouen, ce qui fut executé le huitieme de Mars, & secondement, que comme rien ne pressoit désormais, il valoit mieux faire reposer l'armée qui étoit fort fatiguée, & attendre le Printemps où elle pourroit tenir commodément la campagne. On prit donc ce parti; l'armée rentra en Picardie, repassa la Somme, & prit des quartiers à couvert de cette riviere.

Le roi, dès qu'elle fut éloignée, retourna à son camp, où il arriva le quinzieme de Mars. Il fit achever de réparer les travaux qui avoient été endommagés, & continuer le siége par le maréchal de Biron avec peu de troupes, ayant congedié la plus grande partie de sa noblesse, & fait cantonner la plûpart des régimens à Gournai, à Andeli, à Gisors, à Magni, à Mante, à Meulan, à Arques, à Dieppe, à Evreux, à Passi, à Vernon, à Conches, & à Louviers; il prit son quartier dans cette derniere place. Le siége fut poussé depuis fort foiblement, & il ne s'y passa rien de fort mémorable dans le reste du temps qu'il dura.

Le duc de Parme, qui avoit feint de se retirer, revient tout à coup.

Le prince de Parme parfaitement, instruit de cette disposition des troupes du roi, & ayant supputé le temps qu'il lui faudroit pour les rassembler, fit voir mieux que jamais qu'il étoit grand capitaine; car après avoir fait reposer les siennes durant un mois, & fait courir le bruit de son retour aux Pays-Bas pour s'opposer aux nouveaux projets du prince Maurice, son armée par ses ordres se trouva tout à coup réunie au pont Dormi sur la Somme. Il passa cette riviere à la tête de douze mille hommes de pié,

1591.

vril par l'infanterie Wallonne, sous les ordres du sieur de Vert & du comte de Bossu. Les Wallons eurent beaucoup de peine à se loger, à cause que la flotte Hollandoise qui avoit descendu la riviere jusques-là, foudroyoit à coups de canons tous les environs. Le duc de Parme fit préparer des batteries sur le bord de la riviere, pour obliger les vaisseaux à s'éloigner, & ce fut en désignant le lieu d'une de ces batteries, qu'il reçut un coup de mousquet dans le bras droit, entre le coude & la main, où la bale demeura. Sa fermeté fut telle en cette occasion, qu'il ne changea pas seulement de couleur, & que personne ne s'apperçut de sa blessure, que quand, quelques momens après, le sang commença à ruisseler de son bras. (a) C'étoit la premiere fois que ce prince avoit été blessé, quoiqu'il se fût rencontré en une infinité d'occasions très-dangereuses; ce fut aussi la derniere : car il mourut quelques mois après à Arras.

Le prince de Parme y est blessé.

Les batteries étant dressées sur le bord de la riviere, la flotte fut obligée de se retirer; & le jour suivant, le sieur de la Garde qui commandoit dans Caudebec, désesperant de pouvoit défendre la place jusqu'à l'arrivée du secours, la rendit par capitulation. Une partie des vivres qui s'y trouverent en grande abondance, servit à l'armée, & le reste fut employé à ravitailler Rouen. Le vaisseau amiral de la flotte Hollandoise qui s'étoit assablé, ne put se relever, & vint en la puissance des ennemis.

Dès le même jour le prince de Parme eut avis que le roi approchoit avec son armée. Il en fut très-inquiet, & avec raison. On peut dire que ce général, contre son ordinaire, en s'engageant dans le pays de Caux, fit une des plus énormes fautes qui se pût commettre en matiere d'art militaire.

Faute qu'il fit en s'engageant dans le pays de Caux.

Ce pays est une espece de Peninsule formée à la gauche du côté de Caudebec par la Seine qui est fort large en cet endroit, & à la droite & à la pointe par la mer; de sorte que depuis Caudebec, jusqu'au bord de la mer opposé, il n'y a pas plus d'onze ou douze lieues d'étendue.

Le roi ayant donc rassemblé son armée beaucoup plus

Le roi rassemble son armée près d'Ivetot.

Cayet, t. 1.

(a) Cette remarque n'est pas exacte, on voit dans Strada que ce prince avoit été blessé deux fois au siége de Tournai en 1581.

Le roi y fit marcher des troupes à trois reprifes le premier jour de Mai, non pas pour l'emporter, mais feulement pour le reconnoître. 1591.

Le baron de Biron y alla le premier, enfuite le maréchal de Bouillon, & puis Montigni, chacun à la tête d'une troupe de cavalerie. Nul des trois n'en put aborder : Biron fut repouffé par le duc de Guife qui s'étoit pofté au pié de la colline, le maréchal de Biron par de Rofne, & Montigni par le baron de la Châtre. Mais le lendemain Biron ayant fait un nouvel effort, culbuta un gros de cavalerie ennemie qui s'oppofoit à fon paffage, & s'étant approché, reconnut qu'il n'y avoit à l'avenue du bois, qu'un fimple foffé, fans flancs, ni redoutes, ni artillerie.

Sur fon rapport, le roi commanda le jour fuivant, dès le grand matin, trois bataillons, un d'Allemans, un autre d'Anglois, & le troifieme de François pour faire l'attaque de ce pofte. Ils donnerent avec tant de furie l'épée à la main, qu'ils en chafferent les deux mille Wallons, & s'y logerent : mais le duc de Mayenne ayant fait répandre à droite & à gauche quelques efcadrons de cavalerie légere & de Carabins, & attaquer en même-temps les François par Camille Capifucchi à la tête d'un régiment Italien & des Wallons, le foffé fut repris, & l'infanterie Françoife eût été enveloppée par la cavalerie, fi les ducs de Nevers & de Montpenfier & le comte de Saint-Paul avec trois Efcadrons de gentilshommes ne l'euffent dégagée, après avoir diffipé la cavalerie légere & les Carabins du duc de Mayenne.

Les ennemis employerent toute la nuit à fortifier ce pofte : ils y éleverent une redoute, le flanquerent, & y mirent quatre pieces d'artillerie : de forte que le jour fuivant, il fut hors d'infulte.

Le roi ne voyant plus d'apparence à forcer cet endroit, fongea à s'emparer d'un autre, d'où il ne pouvoit gueres moins incommoder les ennemis ; & ayant fait avancer fon camp fur la droite, fe faifit d'une autre colline qui commandoit le Bourg d'Ivetot, où le duc de Guife étoit logé avec l'avant-garde. Il y fit dreffer une batterie, dont il

1591. foudroyoit le bourg de telle maniere, que le duc de Guise fut obligé de l'abandonner, & de se retirer vers la bataille. Il ne le fit pas impunément; car ayant été chargé en queue par le maréchal de Bouillon & par le baron de Biron, il y perdit plusieurs soldats; & les barons de Courtenan & de Maison y furent faits prisonniers.

Le roi, résolu de resserrer toujours de plus près les ennemis, fit attaquer un autre poste à la portée de leur canon, au-delà du petit bois dont j'ai parlé, & qui en faisoit la communication avec leur armée. Il étoit gardé par trois compagnies Wallonnes du régiment de Mansfeld & par trois Espagnoles de Louis de Velasco. Le comte Philippe de Nassau à la tête de ses Hollandois fut chargé de cette attaque, & ayant coulé à la gauche du petit bois, vint surprendre les Wallons, & les emporta après une résistance de demi-heure.

La chose étoit si importante pour l'armée de la ligue, que le duc de Mayenne la mit toute sous les armes, & fit marcher deux gros bataillons d'Infanterie Wallonne & Italienne, pour chasser les Hollandois. Ceux-ci soûtinrent l'assaut pendant deux heures, & furent enfin forcés, & plusieurs passés au fil de l'épée.

Comme les deux armées étoient en bataille, & que de part & d'autre on renforçoit les combattans, on ne douta point qu'on n'en vînt à un combat général : mais le prince de Parme qui s'étoit fait transporter dans une chaise sur le champ de bataille, ne voulut point s'y engager; & d'ailleurs le roi qui se tenoit assûré de faire périr l'armée ennemie en peu de temps, n'avoit pas son empressement ordinaire de donner bataille. Tout se passa en escarmouches de cavalerie, dans l'une desquelles Ranuce Farneze fils du prince de Parme ayant été abattu sous son cheval, courut grand risque d'être pris par les Anglois : la nuit approchant, les deux armées rentrerent chacune dans leur camp.

Disette dans le camp des ligués resserrés par l'armée royale.

Cayet, t. 2.

Ces fréquentes alarmes que le roi donnoit à l'armée de la ligue n'étoient pas ce qui faisoit le plus de peine au Prince de Parme. La disette commençoit à être pressante dans son camp : la livre de pain s'y vendoit dix sols, le vin y

étoit beaucoup plus cher encore à proportion, l'eau même y manquoit, parce que dans le pays de Caux, & particulierement dans ce canton, il n'y a gueres que quelques petits ruisseaux fort éloignés les uns des autres. Les chevaux mouroient faute de fourrage, & le peu d'argent que le prince avoit apporté des Pays-Bas étoit épuisé. Le roi au contraire recevoit de Dieppe & de Saint Valeri en Caux, & des environs, des convois reglés, & avoit ses fourrages libres à ses derrieres dans une grande étendue de pays. 1591.

Ces raisons déterminerent le prince de Parme à se rapprocher de Caudebec pour la commodité de l'eau, & parce que le pays des environs de cette place n'étoit pas si ruiné que le reste. Il décampa la nuit du dix-huitieme du mois sans tambour & sans trompette, & vint se loger à un quart de lieue de Caudebec, aux dépens seulement de quelque bagage qui ne put pas suivre assez promptement (*a*).

Quelques-uns de leurs quartiers enlevés.

Le roi qui ne se donnoit aucun repos, & qui n'en laissoit gueres prendre aux ennemis, s'avança aussi de ce côté-là, & ayant sû que la cavalerie légere commandée par George Basti bon Capitaine, mais actuellement malade de dyssenterie, étoit logée à Ramson, separée du reste de l'armée, pour la commodité du fourrage, il s'y en alla lui-même avec la plûpart de sa cavalerie, & tandis qu'il amusoit les ennemis par des escarmouches, le maréchal de Biron qui avoit pris un plus grand tour, rabattit sur le village, le força, y passa au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra. Le reste de dix-sept cornettes qui occupoient ce quartier, fut mis en fuite, & abandonna un grand nombre de chevaux & tous les bagages. On y trouva entre autres choses la vaisselle d'argent du commandant, celle du comte Charles de Croi & quelques milliers d'écus.

Le quartier du colonel de la Berlote fut aussi enlevé à Louvetot, où il étoit campé avec trois mille hommes, dont plusieurs furent tués, & lui-même demeura prisonnier. *Du Pleix.*

Le prince de Parme ainsi acculé entre l'armée du roi & la

(*a*) J'ai entre les mains les heures du duc de Mayenne qui furent prises en cette rencontre. On y voit les prieres qu'on y faisoit pour la prospérité des armes de la ligue.

1591.

Seine, n'avoit plus, ce semble, d'autre moyen de sauver son honneur & une partie de ses troupes, qu'en se faisant jour au travers de celle du roi pour regagner Rouen ou la Picardie, & l'armée royale s'attendoit tous les jours à le voir venir en bataille tenter la fortune : mais les grands capitaines trouvent des ressources où les autres seroient à bout, & ne paroissent jamais plus grands hommes, que dans ces occasions dangereuses où tout paroît désespéré.

Pont construit sur la Seine par lequel ils s'échappent sans que le roi en eût rien appris.

Outre les raisons que j'ai dites, qui avoient déterminé le prince de Parme à se rapprocher de Caudebec, il avoit, en faisant ce mouvement, encore un autre dessein, qu'il tint fort secret. C'étoit de passer la Seine, pour se tirer du mauvais pas où il se trouvoit engagé. La chose étoit infiniment difficile, vû la grande largeur de cette riviere devant Caudebec ; & ce fut cette difficulté qu'on regarda comme une impossibilité, qui le sauva ; car dans cette idée, le roi prit si peu de précaution de ce côté-là, que sans qu'il s'en apperçût, le prince de Parme fit passer huit enseignes du régiment de la Berlote dans des batteaux à l'autre bord de la riviere, où ils éleverent un fort. Il en fit construire un autre du côté de Caudebec avec des redoutes sur le rivage pour assûrer les deux bouts du pont qu'il méditoit de faire, & ayant fait assembler à Rouen quantité de batteaux qui arriverent à point nommé au retour de la marée avec les ancres, les cables, les poutres, les planches, & tout l'attirail nécessaire prêt à être mis en œuvre, le pont se trouva fait le vingt deuxieme de Mai, sans que le roi en eût eu aucun avis ; & il ne s'en apperçut qu'après que l'avant-garde & le corps de bataille, la plûpart de l'artillerie & les bagages furent passés. Il courut aussi-tôt sur les hauteurs voisines de la riviere, d'où il vit avec le plus extrême dépit sa proie lui échapper. Il donna ordre qu'on amenât au plus vîte du canon pour tirer sur le pont, & s'avança avec sa cavalerie vers le camp des ennemis : mais il fut contraint de s'en éloigner par le canon du fort & des redoutes dont j'ai parlé, & avant que le sien fût arrivé, Ranuce Farnese qui étoit resté avec l'arriere-garde, passa comme les autres, & eut le loisir de faire embarquer l'artillerie du fort d'en deça. Quelques barques de Quille-

Davila, l. 12.

1591.

bœuf arriverent ſur la fin du paſſage, & attaquerent inutilement le pont, parce que le canon de l'autre fort les foudroyoit. Tout étant paſſé, le prince Ranuce fit mettre le feu au pont, & ne quitta point le bord malgré l'artillerie du roi qui commençoit à tirer, que la plus grande partie des bateaux ne fut brûlée, ou emportée par le courant de la riviere.

Cette retraite fut regardée avec raiſon comme un prodige, & comme une des plus belles choſes qu'Alexandre de Parme eût encore faites à la guerre : mais il faut avouer qu'elle ne pouvoit réuſſir que par le plus grand de tous les bonheurs, & qu'il en fut autant redevable à la négligence de ſon ennemi, qu'à ſa propre habileté. On dit qu'étant paſſé, il envoya un trompette au roi, & que ce trompette, après avoir exécuté ſa commiſſion, ajoûta qu'il avoit ordre de ſon maître de demander à Sa Majeſté ce qu'elle penſoit d'une telle retraite. A quoi le roi répondit bruſquement qu'il ne ſe connoiſſoit point en retraite, & que la plus belle retraite du monde, il l'appelloit une fuite.

Ce prince veut les poursuivre, & y trouve de l'opposition dans le conseil.

Le roi toutefois fut beaucoup moins déconcerté par cet évenement, que par l'oppoſition qu'il trouva dans ſon conſeil, aux moyens qu'il vouloit prendre pour réparer ſa faute. Son idée étoit de gagner promptement le Pont-de-l'Arche, afin d'y paſſer la Seine, de ſe faire préceder par quatre ou cinq mille chevaux, qui pourroient faire aſſez de diligence pour joindre le prince de Parme, avant qu'il eût gagné Paris, le harceleroient & l'obligeroient à marcher lentement. Il y avoit d'autant plus d'apparence à réuſſir dans ce deſſein, que le prince de Parme avoit la riviere d'Eure à paſſer, ſur laquelle & aux environs étoient quantité de places du parti royal, où l'on envoyeroit ordre de rompre le pont de Cocherel, & d'embarraſſer les autres paſſages, & cependant l'armée Françoiſe arriveroit & tomberoit ſur celle des ennemis déja à demi détruite par la diſette, les fatigues & les maladies ; & vû la ſupériorité & la bonté des troupes royales, ce reſte de fuyards ne pouvoit gueres leur échapper.

Raisons de cette opposition.

Ce ſentiment, quoique ſi bien appuyé, ne fut point ſuivi pour les raiſons qui ſont rapportées dans les mémoires d'un

1591. Mémoires du Sully, t. 1. c. 53.

des seigneurs présens à ce conseil. La premiere fut la difficulté que les Anglois & les Hollandois firent de repasser la Seine, sur ce que le temps pour lequel ils s'étoient engagés au service du roi, étoit passé ; & ils demandoient d'être conduits à Dieppe pour s'y rembarquer. La seconde fut le dépit du maréchal de Biron, qui toujours chagrin du refus que le roi lui avoit fait du gouvernement de Rouen, s'appliquoit à le lui faire ressentir en le contredisant à toute occasion dans le conseil. Il appuyoit néanmoins son sentiment qui étoit d'aller en Picardie, d'une raison assez spécieuse; c'étoit d'y prévenir l'arrivée du prince de Parme, qui pourroit en y passant se saisir de quelque place; & il ne laissoit pas, disoit-on, de prétendre même faire par-là sa cour au roi, qui devoit trouver sur ce chemin Gabrielle d'Estrées. La troisieme raison étoit, que plusieurs autres seigneurs catholiques ne vouloient point la destruction entiere de la ligue, tandis que le roi ne changeroit point de religion, & étoient même résolus à le quitter, & à se joindre aux ligueurs, s'il ne se convertissoit au plutôt. La quatrieme enfin, qui procédoit de la même cause, étoit que quelques-uns d'entre eux qui étoient chargés des Finances, ne fournissoient point l'argent qu'on avoit promis aux Suisses & aux reîtres; & ces troupes refuserent nettement de passer la Seine, si on ne leur donnoit pas au moins une partie de ce qui leur étoit dû.

Tout cela contraignit le roi, non-seulement d'abandonner son dessein, mais encore de faire ce qu'il avoit fait après le siége de Paris; c'est-à-dire, de congédier une partie de son armée, d'en mettre une autre dans des quartiers de rafraîchissement, & après avoir donné quelque argent aux Suisses & aux Allemands, de ne se réserver qu'un camp volant de cinq ou six mille hommes de pié & de trois mille chevaux, avec lequel il prit la route de Picardie & de Champagne, pour côtoyer le prince de Parme : car il savoit qu'il étoit résolu de retourner aux Pays-Bas.

En effet ce général, appréhendant d'être coupé, usa de tant de diligence, qu'il ne fit que quatre campemens depuis Caudebec jusqu'à Saint-Cloud, & ne s'arrêta point pour faire reprendre haleine à ses troupes, qu'il ne fût ar-

1591.

rivé à Château-Thierri en champagne. Il continua de-là sa route vers les Pays-Bas, sans faire autre chose en passant, que de tenter la fidélité de quelques gouverneurs de places, pour les gagner en faveur du roi d'Espagne.

Propositions faites durant ce temps là par le roi d'Espagne.

Mémoires du Sully, t. 1. c. 35.

Cependant on négocioit toujours, & il n'y eut pas jusqu'aux ministres d'Espagne, qui firent secrettement proposer au roi, que s'il vouloit céder à leur maître les duchés de Bourgogne & de Bretagne, non-seulement il abandonneroit la protection de la ligue, mais encore il l'aideroit à s'établir sur le throne de France. C'étoit mettre le marché bien haut, & le piége étoit trop grossier, pour que le roi y donnât.

Le duc de Mayenne pense à s'accommoder avec le roi.

Le duc de Mayenne, de son côté, donnoit lieu de croire qu'il commençoit à penser tout de bon à son accommodement avec ce prince. Les bons conseils du président Jeannin, en qui il avoit beaucoup de confiance, les hauteurs des Espagnols, la connoissance du dessein qu'ils avoient de le détruire, & de mettre en sa place son neveu le duc de Guise à la tête de la ligue, les promesses qu'ils faisoient à ce jeune prince, de lui faire épouser l'infante d'Espagne, quand ils l'auroient fait couronner reine de France, & de lui donner le commandement des troupes d'Espagne qui resteroient en France en l'absence du prince de Parme, l'incertitude des évenemens d'une guerre, où les bons & les mauvais succès des deux partis tenoient toujours les choses en balance, & enfin sa mauvaise santé qui l'empêchoit d'agir par lui-même en beaucoup d'occasions où sa présence eût été nécessaire; tout cela lui inspira de l'inclination pour la paix, & lui fit prendre ou parut lui faire prendre sa résolution.

La patience & l'adresse du sieur de Villeroy vinrent à bout de vaincre une infinité d'obstacles, qu'il rencontroit à chaque pas. Depuis le commencement de cette année, il eut un commerce continuel (*a*) avec le sieur du Plessis-

(*a*) La paix se négocioit entre Villeroy, du Plessis-Mornai, le président Jeannin & Fleury; *le premier*, dit l'Etoile, est *catholique zélé pour l'honneur du royaume, & pour sa religion; le second est calviniste attaché personnellement au roi & à sa religion, le troisieme est entierement au duc de Mayenne, & n'estime pas les Espagnols; le quatrieme est ami intime de du Plessis & indifférent pour toutes les religions.*

1591.

Mémoires de Villeroy, t. 1.

Mémoires de du Plessis-Mornai, t. 2.

Mornai, qui étoit alors en très-grande considération auprès du roi. Ce commerce s'entretenoit partie par lettres, partie par des personnes interposées. Ils avoient de temps en temps des conférences, tantôt secrettes, tantôt sans en faire de mystere : mais alors le duc de Mayenne avoit grand soin d'assûrer les Espagnols, que ce n'étoit que pour amuser le roi, & il ne les en persuadoit pas toujours.

Quelles étoient ses demandes.

Outre les grandes demandes que le duc de Mayenne faisoit pour lui & pour les autres princes de sa maison, l'article de la religion du roi étoit ce qui arrêtoit toujours. Le duc de Mayenne vouloit avoir des assûrances que le roi se feroit catholique, & le roi prétendoit qu'on s'en tînt à la promesse, par laquelle il s'engageoit à se faire instruire, protestant qu'il ne se résoudroit jamais à laisser croire au monde, qu'il eût changé de religion par intérêt, & autrement que par principe de conscience.

Le duc de Mayenne à la fin passa cet article, & se contenta de la parole du roi à cet égard : mais il tint ferme sur deux autres points. Il déclara premierement, qu'il ne traiteroit avec le roi que de concert avec les principaux de son parti, & que pour cela il les assembleroit, sans même en exclure les ministres d'Espagne, avec lesquels il ne vouloit point rompre, tandis que les affaires seroient en suspens : mais il s'engageoit à si bien faire sa partie dans cette assemblée, que la translation de la couronne à l'infante d'Espagne seroit rejettée. Il déclara en second lieu, qu'il ne feroit rien qu'avec le consentement du pape, mais qu'il agiroit lui-même auprès de Sa Sainteté, pour l'engager à prendre tous les moyens possibles de rendre la tranquillité au royaume ; & qu'il falloit pour cet effet que le roi employât le cardinal de Gondi & le Marquis de Pisani, afin d'obtenir ce consentement du Saint-Siége, ou que s'il ne jugeoit pas à propos de le solliciter en son nom, il le fît demander par les évêques ou par les seigneurs catholiques de son parti.

Les particularités de cette négociation devinrent publiques, on ne sait pas comment. Monsieur de Villeroy dans ses Mémoires accuse le sieur du Plessis-Mornai de cette infidélité contre la parole qu'il lui avoit donnée de la part

du

du roi, de tenir la chose extrèmement secrette : mais d'autre part l'auteur de quelques notes sur les Mémoires de du Plessis-Mornai, & Beauvais-Nangis dans les siens l'en disculpent. Le roi en fut très-chagrin, & le duc de Mayenne encore plus, parce que la chose pouvoit avoir pour lui de fâcheuses suites par rapport aux Espagnols; & peu s'en fallut qu'un tel éclat ne rompît toutes les mesures qu'on avoit prises de part & d'autre.

Cet incident toutefois n'eut pas d'autre effet, que d'obliger les Espagnols à ménager davantage le duc de Mayenne; & c'est ce qui les empêcha de donner au duc de Guise le commandement des troupes qu'ils laisserent en Champagne, quoiqu'il fût gouverneur de cette province, qu'il sollicitât ce commandement avec grande instance, & qu'ils le lui eussent fait espérer. Ils firent tout de nouveau plusieurs offres très-avantageuses au duc de Mayenne, qui, sans les rejetter, se contenta de leur faire paroître beaucoup d'irrésolution, afin de les tenir en suspens, & ne laissa pas de continuer à traiter avec le roi.

On presse le roi de se déclarer sur l'article de la religion.

Enfin le sieur de Villeroy, après avoir vû de nouveau du Plessis-Mornai, alla de nuit trouver le roi à Gisors; il le pressa vivement de prendre sa derniere résolution, & de faire partir au plutôt le cardinal de Gondi & le marquis de Pisani pour Rome.

Il lui représenta l'embarras où se trouvoit le duc de Mayenne; que les Espagnols le sollicitoient sans cesse de renouer avec eux, & d'exécuter ce qu'il leur avoit promis, quand le prince de Parme rentra en France, savoir, d'assembler les états, & d'y faire adjuger la couronne à l'Infante; que ce duc ne pouvoit plus différer à prendre son parti, de peur de se voir abandonné des Espagnols, sans avoir aucune assûrance du côté de Sa Majesté; que le moindre délai pouvoit tout gâter, d'autant plus qu'il y avoit dans les deux partis des gens dont les uns ne vouloient point la paix, les autres ne se contentoient pas de la parole que Sa Majesté avoit donnée de se faire instruire, jugeant cette promesse trop vague, & sa conversion demeurant toujours par-là très-incertaine; que plusieurs catholiques du parti royal trouvoient mauvais que la chose fut traitée

1591. par un huguenot tel qu'étoit le sieur du Plessis-Mornai; en un mot que le duc de Mayenne étant résolu de ne rien conclure sans l'agrément du pape, c'étoit par travailler à l'obtenir qu'il falloit commencer, & ne plus retarder la députation.

Réponse de ce prince.

Le roi lui répondit, qu'il étoit extrèmement fâché qu'on eût sû qu'il traitoit avec le duc de Mayenne; que ce n'étoit ni par sa faute, ni par celle des personnes qu'il y avoit employées; qu'il y avoit des gens à sa cour & ailleurs qui appréhendoient autant la paix qu'il la desiroit; que puisque le duc de Mayenne ne vouloit rien arrêter avant que le pape eût parlé, & sans en communiquer avec ceux de son parti, il alloit hâter le départ du cardinal de Gondi, & du marquis de Pisani; qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui, pour donner satisfaction à ses sujets qui souhaitoient son instruction : mais que le duc de Mayenne devoit extrèmement prendre garde, que l'assemblée qu'il prétendoit faire fût composée de gens de qualité & d'honneur; qu'autrement il s'y pourroit prendre des résolutions très-dangereuses pour le royaume & pour le duc même; qu'on lui disoit tous les jours que ce duc étoit déja tellement engagé avec les Espagnols, qu'il ne pouvoit plus s'en dégager; que le comte de Brissac en avoit ainsi parlé à Saint-Luc; que le cardinal légat le disoit tout haut : mais qu'il n'en vouloit rien croire, & qu'il s'en rapportoit davantage à la franchise avec laquelle le duc paroissoit agir avec lui depuis quelque temps; qu'il se défiât des Espagnols qui le haïssoient, & se confiât à sa bonté, & se persuadât qu'il trouveroit beaucoup mieux son compte à traiter avec lui, qu'avec les ennemis nés de l'état, qu'ils le sacrifieroient le premier à leurs intérêts.

Il témoigna à Villeroy qu'il étoit très-satisfait de sa conduite : mais il lui demanda une nouvelle preuve de ses bonnes intentions, & lui fit promettre, qu'en cas que le duc de Mayenne n'agît pas en cette affaire avec droiture & sincérité, il l'en informeroit au plutôt, afin qu'il ne comptât plus là-dessus, & qu'il pût prendre ses mesures d'une autre maniere.

Les bruits qui s'étoient répandus de cette négociation,

firent résoudre le duc de Mayenne à n'en plus faire de mystere : mais il y donna toutes les couleurs dont elle avoit besoin, pour ne se point brouiller avec les Espagnols & avec ses autres partisans. Il protesta qu'il ne concluroit rien que sous le bon plaisir du pape, sans l'avis des princes souverains qui soûtenoient son parti, & sans le consentement de l'assemblée qu'il prétendoit tenir au plutôt; qu'il n'auroit jamais d'autres vûes, que celles qu'il avoit eues jusqu'alors, & ne suivroit point d'autres regles dans sa conduite, que sa conscience, son honneur, l'utilité publique, & le bien du royaume, dont nul intérêt particulier ne seroit capable de le faire écarter. Mais comme l'assemblée ne se put faire que l'année suivante, que la députation de Rome n'eut aussi quelque effet qu'en ce temps-là, je remettrai à parler de la suite de cette négociation, après que j'aurai raconté ce qui se passa durant la présente année 1592. dans les diverses provinces de ce royaume, où tantôt un parti prévaloit, & tantôt l'autre.

1591.

Mesures que prit le duc de Mayenne pour ne pas se brouiller avec les Espagnols.

Au mois de Mai, tandis que les deux principales armées étoient occupées en Normandie, le prince de Conti assiégea la petite ville de Craon sur les confins de l'Anjou, de laquelle le sieur du Plessis de Côme étoit gouverneur pour la ligue, & faisoit continuellement des courses dans cette province, dans le Maine & dans la Bretagne. Le prince de Conti se fit joindre par le prince de Dombes, qui lui amena la meilleure partie des troupes qu'il avoit dans cette derniere province, entre autres quelques compagnies de lansquenets, & les Anglois que la reine d'Angleterre y avoit envoyés depuis peu au nombre de deux ou trois mille. Le duc de Montbazon, les sieurs de Damville, de Rambouillet, de Bouillé le pere & le fils, d'Avaugour, de Lestelle, de la Puchairie, le marquis de Villaines, & plusieurs autres gentilshommes de ces provinces se trouverent à ce siége : Racan étoit maréchal de camp des troupes du prince de Conti, & des Pruneaux de celles du prince de Dombes.

1592.

Etat de la guerre dans les provinces.

Siége de Craon en Anjou par le prince de Conti.

Cayet, t. 2.

De Côme se défendit avec beaucoup de valeur, & donna le temps au duc de Mercœur de venir à son secours. Ce duc avoit gagné à son parti le marquis de Belle-Isle fils du

1592. maréchal de Retz & plusieurs autres gentilshommes, qui, soit par zele pour la religion, soit pour conserver leurs terres & leurs châteaux, avoient embrassé le parti de la ligue. Bois-Dauphin & les gentilshommes du Maine, que les royaux avoient vivement poussés dans cette province, s'étant refugiés en Bretagne, & unis avec la noblesse du pays de même faction, faisoient au duc de Mercœur une très-bonne cavalerie. Son infanterie composée pour la plûpart d'Espagnols dont il avoit reçu un nouveau renfort, se trouvoit en fort bon état, & étoit commandée par dom Juan d'Aguilar.

Secours par le duc de Mercœur.

Il se mit en campagne avec quatre canons, & s'approcha de Craon. Il arriva à la vûe de la ville le vendredi d'après la Pentecôte, & donna aux assiégés le signal du secours par trois coups de canon.

Dès le lendemain matin vingt-quatrieme de Mai, il attaqua le château de Bouche-deux-heures sur la riviere d'Oudon, qui passe aussi par Craon. Le sieur de Lestelle fut détaché par les princes avec cinquante chevaux pour aller reconnoître l'armée du duc de Mercœur. Il le trouva forçant actuellement le château que je viens de nommer, & sa présence servit à sauver le comte de Torigni qui y commandoit, & qui voyant la place emportée, passa la riviere à la nage pour se rendre auprès de lui.

Cependant le prince de Dombes, par l'ordre du prince de Conti, avoit repassé cette riviere pour le venir joindre, & n'eut pas la précaution de rompre le pont. Le duc de Mercœur ne perdit point de temps, & envoya devant un détachement qui s'en saisit. Lestelle donna avis aux princes que le tiers de l'armée ennemie étoit passé; & leur conseilla de charger cette avant-garde sans attendre plus long-temps.

Qui bat les troupes royales dans leur retraite.

L'irrésolution des deux princes fut cause de leur malheur, que plusieurs attribuerent à la trahison de quelques officiers généraux, qui empêcherent qu'on ne suivît le conseil de Lestelle. Le duc de Mercœur ayant passé avec toutes ses troupes, on commença à escarmoucher; & l'escarmouche dura jusques bien avant dans l'après-midi.

Les princes d'autant plus embarrassés, qu'ils se trou-

1592.

voient dans un terrein fort désavantageux, délibérerent s'ils accepteroient la bataille, où s'ils feroient retraite. Lestelle qui parla le premier, dit que la retraite étoit impossible par la situation des deux camps; qu'il falloit accepter la bataille; mais le plus tard que l'on pourroit, & la soûtenir jusqu'à la nuit, afin que si elle tournoit mal, on pût au moins sauver l'artillerie, & que l'infanterie, à la faveur des ténebres, se mît en sûreté. Ce fut-là aussi le sentiment des deux princes & de monsieur de Damville; mais la pluralité des voix fut pour la retraite. Le duc de Mercœur sut profiter du mauvais parti qu'ils prenoient: il les suivit, & à la premiere charge qu'il fit au prince de Dombes qui commandoit l'aîle gauche, & étoit le plus proche de lui, il le rompit & toutes les troupes de ce prince furent en un moment dissipées.

Perte qu'elles firent en cette occasion.

Le prince de Conti en remontant d'un vallon qu'il venoit de passer, vit cette déroute; & quelque effort qu'il pût faire pour rassûrer ses soldats, la peur les saisit, & ils se débanderent sans rendre de combat. Les deux princes ainsi abandonnés, furent contraints de se sauver eux-mêmes, & se retirerent très-peu accompagnés à Château-Gontier. Mille ou douze cents soldats furent tués en cette journée: mais comme c'est la coûtume en ces sortes de rencontres, plusieurs braves officiers qui ne purent se résoudre à fuir si-tôt, y demeurerent ou morts ou prisonniers; entre autres le sieur de Bascon, capitaine des gardes du prince de Dombes, y perdit la vie, de la Puchairie gouverneur d'Angers y fut blessé, les sieurs de Rochepot, de Racan, de Lestelle, & d'Achon qui portoit la cornette blanche, furent faits prisonniers, l'artillerie & la plûpart des cornettes & des enseignes furent prises.

Les princes ne se trouvant point en sûreté à Château-Gontier, le prince de Conti se retira à Angers, & le prince de Dombes en Bretagne. Château-Gontier fut pris aussi-tôt par le duc de Mercœur, & le marquis de Villaines qui s'étoit retiré à Laval, fut contraint, faute de troupes, pour contenir les habitans, la plûpart ligueurs, d'en sortir, & de l'abandonner aux ennemis.

Cette déroute ranime le parti de la ligue.

Cette déroute fit grand tort aux affaires du roi dans ces

1592. quartiers-là, en ranimant la ligue dans l'Anjou & dans le Maine, où elle avoit été fort affoiblie ; & les deux princes y perdirent beaucoup de leur réputation. Tout le détail de l'action depuis le commencement jusqu'à la fin, montre trop clairement leur peu d'habileté, ou du moins leur peu de prévoyance dans cette journée.

Mesures du roi pour l'empêcher d'en profiter.
Thuanus, l. 103.

Le roi ayant appris cette fâcheuse nouvelle, envoya ordre au sieur de Montmartin de se jetter dans Vitré sur la frontiere de Bretagne, pour la défendre, au cas que le duc de Mercœur en entreprît le siége. Il fit aussi partir en diligence le sieur de Lavardin pour le Maine, afin d'y rassûrer par sa présence ceux du parti royal. Le maréchal d'Aumont alla prendre le commandement en Bretagne à la place du prince de Dombes, que le roi appella auprès de lui, & à qui il donna, quelque temps après la déroute de Craon, le gouvernement de Normandie, qui vaqua alors par la mort du duc de Montpensier pere de ce jeune prince, que j'appellerai désormais duc de Montpensier.

Le roi le faisoit encore venir auprès de sa personne pour un autre dessein, qui étoit de lui faire épouser madame Catherine sa sœur, mariage que le comte de Soissons avoit manqué par son peu de complaisance pour le roi, par des vûes trop intéressées, dont on le soupçonna, & tout récemment par un voyage de Bearn, qu'il fit sans permission, & qui, au lieu d'avancer ses affaires à cet égard, les ruina.

L'arrivée de Montmartin à Vitré avec douze cents hommes, fit rebrousser chemin au duc de Mercœur, qui marchoit actuellement pour en faire le siége. Il rabattit sur Malétroit, & le prit, le duc de Montpensier n'ayant pû assez tôt assembler ses troupes pour secourir la place : mais il se dédommagea en quelque sorte par la défaite de trois cents Lorrains arrivés depuis peu en Bretagne, & qu'il surprit dans le fauxbourg de Dinan.

Le maréchal d'Aumont en allant en Bretagne, prit la ville de Mayenne sur la riviere de même nom dans le pays du Maine, & se disposoit à reprendre Laval : mais les habitans d'Angers l'ayant instamment pressé de les délivrer de Rochefort, dont la garnison couroit tout le pays, il y alla mettre le siége. La place étoit petite, mais très-forte par sa

ſituation; & elle fut ſi bien défendue, qu'après deux mois & demi de ſiége, le duc de Mercœur étant venu au ſecours, le maréchal fut obligé de le lever. 1592.

Quelque ſuccès que ce duc eût en Bretagne & nonobſtant ſes prétentions ſur ce duché, dont il avoit eu deſſein d'abord de ſe rendre le maître en vertu des droits de la ducheſſe ſa femme, qui étoit héritiere de la maiſon de Penthievre, ainſi que je l'ai déja remarqué, il commença à entrer dans les vûes du duc de Mayenne pour leur accommodement avec le roi. Il voyoit que le nombre des Eſpagnols croiſſoit en Bretagne, & que le roi d'Eſpagne lui envoyoit beaucoup moins d'argent, que de ſoldats de cette nation. Dom Juan d'Aguilar ne penſoit qu'à s'aſſûrer du port de Blavet. Il lui avoit déclaré que de trois mois il ne marcheroit en campagne, voulant employer tout ce temps à achever les fortifications de ce port, d'où il avoit chaſſé tous les habitans Bretons.

De plus le duc ne trouvoit pas que les gens du pays qu'il avoit fait ſonder, euſſent autant d'envie qu'il ſe l'étoit imaginé, d'avoir un nouveau prince, & de changer de maître en ſa faveur. C'eſt pourquoi il commença à traiter avec du Pleſſis-Mornai, par l'entremiſe du ſieur de Talouet gouverneur de Rhedon, & à penſer aux moyens de ſe défaire des Eſpagnols, en gardant ſon gouvernement de Bretagne.

Mémoires de du Pleſſis - Mornai, t. 2.

Cependant, nonobſtant la retraite des deux armées hors du pays de Caux, les bords de la riviere de Seine d'entre Rouen & le Havre ne furent pas tout-à-fait délivrés de la guerre. Le roi s'étoit rendu maître de Caudebec, & faiſoit fortifier Quillebœuf village au-deſſous de l'autre côté de la riviere. Rouen étoit bloqué par ces deux places de ce côté-là; & ne pouvoit avoir communication par eau avec le Havre; & comme il l'étoit encore par le Pont-de-l'Arche, & par les autres places que les royaux tenoient au-deſſus de cette ville, elle couroit riſque d'être affamée & aſſiégée de nouveau.

Le prince fait fortifier Quillebœuf.

C'eſt ce qui fit réſoudre le duc de Mayenne à tâcher de ſe rendre maître de Quillebœuf. La choſe lui devint d'autant plus facile, que Pont-Audemer qui n'en eſt qu'à quatre ou cinq lieues, lui fut livré par le ſieur d'Haqueville gou-

Le duc de Mayenne ne laiſſe pas de l'aſſiéger.

Cayet, t. 2.
Thuanus, l. 103.

1592. verneur de cette place. Quillebœuf fut investi le quatrieme de Juillet par Villars gouverneur de Rouen, qui commandoit une petite armée de la ligue d'environ cinq mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Les fortifications que le roi y avoit fait commencer, n'étoient nullement en état, & leur étendue qui étoit de près d'une lieue de tour en rendoit la défense très-difficile. Monsieur de Bellegarde grand écuyer de France se trouva dans la place, lorsqu'elle fut investie, n'ayant avec lui que quarante-cinq soldats, dix gentilshommes, & les habitans du lieu en fort petit nombre. Il s'y trouva suffisamment du canon, quelques poudres & très-peu de munitions de bouche. Il entreprit néanmoins de la défendre, & demanda du secours d'hommes & de vivres au sieur de la Garde gouverneur de Caudebec, & au commandeur de Chattes gouverneur de Dieppe. Le premier lui envoya par la Seine cinquante soldats conduits par Flassac son neveu, tout le pain cuit & toute la farine qu'il avoit dans sa place, du blé, des moulins à bras, de la poudre, des armes, & la dénua presque de tout, pour sauver Quillebœuf. Le comte de Torigni s'y jetta avec six gentilshommes, un page & un valet de chambre. Le baron de Neubourg frere de Haqueville, qui avoit livré Pont-Audemer, trouva moyen d'entrer la nuit suivante avec autant de gentilshommes, & enfin le sieur de Crillon lui troisieme dans un batteau chargé de vivres, y arriva le septieme jour du siége.

Tous ces renforts, moins considérables par le nombre, que par la qualité & la valeur des personnes, firent grand plaisir au grand écuyer, qui résolut, quoi qu'il en dût coûter, de prolonger la défense de la place jusqu'à l'arrivée du secours.

Villars, dès le quatrieme ou cinquieme jour, ayant poussé quelques tranchées, fit sommer monsieur de Bellegarde de se rendre, en lui représentant l'état de la place qu'il entreprenoit de défendre, & le petit nombre de ses soldats, incapable de fournir à un circuit de si grande étendue. La sommation fut rejettée avec fierté; & depuis le sixieme du mois jusqu'au dix-neuvieme, les assiégés s'attendirent à l'assaut qui fut donné en effet ce jour-là, & vigoureusement repoussé.

repoussé. Bellegarde, Sercanne son lieutenant, le comte de Torigni & Crillon y firent des prodiges de valeur; & ces trois derniers étant presque seuls, chacun de leur côté, chasserent de la place les plus hardis des ennemis qui s'y étoient déja jettés. 1592.

Et il est ensuite contraint de lever le siége.

Cette résistance donna le loisir au comte de Saint-Paul, & aux sieurs d'O & de Fervaques de rassembler douze cents chevaux, & quelque infanterie; & avec ce petit corps ils marcherent à Quillebœuf. Villars en étant averti, & sachant de plus qu'il venoit encore un secours par eau aux assiégés envoyé de Dieppe par le commandeur de Chattes, ne jugea pas à propos de s'opiniâtrer davantage, & se retira à Pont-Audemer. Les vaisseaux de Dieppe arriverent effectivement le jour que le siége fut levé, & le lendemain les troupes qui venoient par terre, parurent à la vûe de la place.

Hardiesse du grand écuyer à défendre un poste comme celui-là.

Le comte de Saint-Paul fut effrayé de la hardiesse, pour ne pas dire de la témérité, avec laquelle le grand écuyer & le peu de noblesse qui l'accompagnoit, avoient osé tenir pendant seize ou dix-sept jours, non pas dans une ville, mais dans un village, ou plutôt dans un champ qui entouroit le village, dont les fortifications n'étoient gueres que tracées, & dont le fossé aux endroits où l'on avoit commencé de le creuser, n'avoit pas plus de quatre piés de profondeur & de largeur. On en acheva depuis les ouvrages, & Rouen en fut très-incommodé. Le grand écuyer partit quelques jours après pour aller trouver le roi en Champagne, où le maréchal de Biron avoit investi Epernai, que le prince de Parme avoit pris en retournant aux Pays-Bas.

Siége d'Epernai par le maréchal de Biron.

De Rosne y commandoit, & en avoit fait sortir quatre cents hommes du régiment de la Berlote pour faire des courses. Le roi l'ayant appris en arrivant devant la place, résolut de couper ces troupes qui faisoient la meilleure partie de la garnison.

Défaite de la meilleure partie de la garnison qui étoit sortie pour courir la campagne.

Il les rencontra comme elles revenoient pour rentrer dans la place. Il avoit pris les devans, & n'avoit avec lui que quatorze personnes. De ce nombre étoit le sieur Parchappe avec cinq de ses fils. C'étoit un magistrat d'Epernai

1592.

Lettres d'ennoblissement du sieur Parchappe, datées du mois d'Août 1592.

qui avoit toujours été fidele au roi & à son prédécesseur. Le roi avec cette petite troupe fit ferme dans un chemin creux & étroit qui conduisoit à la ville, & cependant ses troupes arriverent, qui, ayant enveloppé les ennemis, les taillerent en pieces. Parchappe y fut blessé, & eut deux chevaux tués sous lui, un de ses fils fut tué. Le roi, pour reconnoître la valeur & la fidélité de ce magistrat & de ses fils, l'ennoblit. Ce combat est représenté dans une ancienne tapisserie, que l'on voit encore à Epernai dans la salle appellée la salle de l'Arquebuse, où l'on lit de fort méchans vers latins & françois qui en font mention. La ville fut reprise : mais il en coûta la vie au maréchal de Biron, qui eut la tête emportée d'une volée de canon, en l'allant reconnoître.

La ville est prise, & il en coûte la vie au maréchal.

Eloge de ce seigneur.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Biron.

Le roi perdit en sa personne le plus grand (*a*) capitaine de France; car c'est ainsi que le sieur de la Noue, bon connoisseur, s'en exprime dans ses discours militaires, & la suite de cette histoire l'a fait voir, sur-tout à la bataille d'Ivri. C'étoit trop peu dire, selon Brantome, & il prétend que ce maréchal étoit le plus grand homme de guerre qu'il y eût alors dans la Chrétienté. Le roi avoit encore une autre raison de ressentir cette perte; c'étoit qu'il lui avoit l'obligation essentielle d'avoir été reconnu roi par l'armée & par la plûpart des seigneurs catholiques de la cour après la mort de Henri III.

Raisons que le roi eut de se consoler de sa perte.

Mais peut-être en auroit-il été encore plus vivement touché, si ce seigneur ne se fût pas tant prévalu des services qu'il lui avoit rendus, s'il eût été moins impérieux & plus docile à ses ordres, si ce prince ne l'avoit pas soupçonné d'avoir, par un dépit, fait manquer le siége de Rouen, ainsi que je l'ai remarqué en parlant de ce siége, & de ne vouloir pas voir finir la guerre : car on prétend qu'à la retraite du prince de Parme d'auprès de Caudebec, nonobstant la négligence que ce maréchal avoit eue à l'observer, on auroit pû encore défaire une grande partie des troupes Espagnoles; & on raconte que le baron de Biron étant venu dire au roi, que s'il vouloit lui donner quatre mille hommes de pié & deux mille chevaux, il se faisoit fort de tailler en

(*a*) Il s'appelloit Armand, & donna ce nom au cardinal de Richelieu dont il fut le parrain.

pieces l'arriere-garde, le maréchal s'y opposa, le traita d'aventurier; & que le soir le baron lui ayant témoigné qu'il étoit surpris de ce qu'il l'avoit empêché de se signaler par un si beaucoup, qui lui auroit fait tant d'honneur, il lui répondit : *Je savois bien que tu le pouvois faire : mais si tu l'avois fait, la guerre étoit finie, & toi & moi n'aurions plus rien eu à faire, qu'à aller planter des choux à Biron.* 1592.

Ces raisons firent que le roi, qui d'ailleurs ne manquoit pas de bons capitaines, & pouvoit par lui-même suppléer à ce défaut, se consola plus aisément de la mort du maréchal. Nous avons de ce seigneur un petit ouvrage sur la milice, intitulé, *Maximes & instructions de l'Art de la guerre.*

Défaite d'un corps de Lorrains par le maréchal de Bouillon.

Après la prise d'Epernai, ce prince n'ayant pas de quoi soudoyer les reîtres & les lansquenets, congédia le prince d'Anhalt. Il leur fit faire une montre, où il leur donna quelque argent, & promit de les satisfaire dans peu de temps pour le reste qu'il leur devoit. Le maréchal de Bouillon qui les avoit amenés en France les reconduisit jusqu'à la frontiere, & à son retour défit le sieur d'Amblise grand maréchal de Lorraine, qui assiégeoit la petite ville de Beaumont à quelques lieues de Sedan. Sept cents Lorrains demeurerent sur la place, leur canon fut pris avec plusieurs drapeaux, le général y fut tué d'une arquebusade dans la tête, le sieur d'Esne mestre-de-camp fut fait prisonnier avec plusieurs autres officiers, quatre cents lansquenets qui mirent les armes bas après la déroute de la cavalerie, furent renvoyés dans leur pays sans armes, s'étant obligés par serment à ne point servir pendant un an, ni contre le roi, ni contre la ville de Strasbourg, ni contre le maréchal de Bouillon dans toute l'étendue de son domaine de Sedan. Le roi, pour marquer la satisfaction qu'il avoit du duc de Bouillon en cette rencontre, lui fit présent de l'artillerie qui avoit été prise dans cette journée, excepté une piece qu'il réserva pour le château de Maubert-Fontaine.

Mémoires de la ligue, t. 51.

Lettre du roi au sieur de la Guiche maître de l'artillerie, dans les preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne par M. Baluze. p. 793.

Suites de cette victoire.

Ce maréchal perdit fort peu de monde dans ce combat, & nulle personne de considération : mais il reçut deux coups d'épée, l'un au visage, & l'autre au petit ventre, dont il guérit. Il délivra par cette victoire le sieur de Montigni

1592. brave gentilhomme Picard qui commandoit dans Beaumont, le régiment de ce gentilhomme, celui de Chambaret, & les compagnies de chevaux-légers de la Tour & de Flavigni, qu'il craignoit beaucoup plus de perdre que la place, qui ne valoit rien, & qu'il avoit résolu de démanteler. Il empêcha aussi par le même moyen le siége de Mouson, en vûe duquel d'Amblise avoit voulu prendre Beaumont. Il emporta d'emblée, quelque temps après, Dun sur la Meuse, & répondit parfaitement à l'intention que le roi avoit eue, en lui faisant épouser l'héritiere de la Marck, qui étoit de mettre à Sedan un homme capable de donner bien de l'exercice au duc de Lorraine, & de le contraindre à rappeller ses troupes de l'armée de la ligue, pour garder son propre pays.

Etat de l'armée de la ligue dans le Languedoc.

Les armes de la ligue ne furent pas plus heureuses en Languedoc, qu'aux environs de la Meuse. Le duc de Joyeuse les commandoit dans ces quartiers-là. Il étoit fils du maréchal de Joyeuse mort depuis quelque temps, & frere du duc de Joyeuse & du marquis de Saint-Sauveur qui périrent à la bataille de Coutras, du cardinal de Joyeuse, & du comte du Bouchage qui s'étoit fait Capucin. Il étoit le cadet de tous ceux que je viens de nommer; & depuis la mort de ses deux freres, & la retraite du comte du Bouchage, il avoit quitté la croix de commandeur de Malte, & pris le titre de duc de Joyeuse.

Siége de Villemur levé par le duc de Joyeuse.

Il s'étoit rendu maître de la campagne dès-le commencement de Mai, & étoit à la tête d'une petite armée de cinq mille hommes de pié, & de sept à huit cents chevaux. Il avoit, dès le commencement de ce mois, défait deux régimens d'infanterie & deux cents chevaux commandés par le baron de Montoison, Gondin mestre-de-camp, & le sieur Violet. Il avoit pris le château de la Trape, Monbequin, Montbartier, Monbeton, le fort de la Barte, le château de Maussac, le fort de Saint-Maurice, & après avoir ravagé les environs de Montauban, il voulut ajoûter à ces conquêtes Villemur sur la riviere de Tarn.

Le sieur de Reniers commandoit dans cette place dont il étoit seigneur, & il envoya demander du secours à monsieur de Themines sénéchal de Querci, qui avoit quelques

troupes pour défendre cette province. Les habitans de Montauban voisins de Villemur, qui avoient beaucoup souffert toute cette campagne des excursions du duc de Joyeuse, conjurerent aussi le sénéchal de ne les pas abandonner dans cette occasion; & celui-ci ayant joint à ses troupes un détachement que lui donna le duc d'Epernon, qui alloit en provence pour les raisons que je dirai dans la suite, se mit en campagne pour tâcher de sauver Villemur.

Suivi d'un combat au désavantage des royalistes.

Mémoires de la ligue, t. 5.

Il y jetta d'abord quarante-six hommes, partie cuirassiers, partie arquebusiers, & assûra Reniers d'un prompt secours. En effet le duc d'Epernon jugea la chose assez importante, pour y venir lui-même, & à son approche le duc de Joyeuse leva le siége: mais dès que le duc d'Epernon fut parti, il se rapprocha de Villemur, & donna une camisade aux royalistes qu'il surprit à la Court dans la plaine de Montauban, tua quatre cents hommes, prit deux coulevrines; & sans la valeur & la conduite du sieur de Themines qui accourut avec quelques troupes, il auroit encore pris quelques autres pieces d'artillerie, qu'on ramena à Montauban: cette déroute arriva le dix-neuvieme Juillet.

Le même siége est repris par le même général.

Le duc de Joyeuse, après cette expédition, mit ses troupes en quartier de rafraîchissement, & en remplit les places du parti de la ligue, pour leur donner moyen de faire la récolte des blés; & dès qu'elle fut faite, il alla le dixieme de Septembre investir de nouveau Villemur.

Le baron de Mauffac y commandoit au lieu du sieur de Reniers, à qui ses infirmités ne permettoient pas de se donner les mouvemens nécessaires pour la défense d'une place; il avoit avec lui le sieur de Chambert, & le capitaine la Chaise auxquels se joignit le sieur de Desme, qui se jetta dans la place avec quelques troupes & plusieurs autres gentilshommes, qu'il y conduisit de Montauban.

Le duc de Joyeuse en moins de neuf jours poussa ses tranchées jusqu'à la contrescarpe, & commença à battre en breche avec huit canons & deux coulevrines. Sur l'avis qu'en eut M. de Themines, il vint à Montauban, & appréhendant que le secours ne fût pas assez-tôt assemblé, il jugea à propos de conduire lui-même un renfort à la garnison. Il marcha avec tant de diligence & de précaution, qu'il entra

1592. dans la place sans que les ennemis s'en apperçussent, avec deux cents arquebusiers & six vingts cavaliers à pié, parmi lesquels il y avoit plusieurs braves gentilshommes & gens de commandement.

Il donne un assaut où il est repoussé vigoureusement.

Il arriva fort à propos; car dès le lendemain, le duc de Joyeuse donna l'assaut: mais il fut vigoureusement repoussé. La perte qu'il y fit, rallentit beaucoup l'ardeur de ses gens, & l'empêcha de tenter un nouvel assaut, avant que d'avoir élargi la breche & comblé entiérement le fossé.

Ce retardement donna le temps aux troupes, que le maréchal duc de Montmorenci gouverneur de Languedoc pour le roi envoyoit en grande hâte; elles arriverent à Montauban sous la conduite des sieurs de Lecques & de Chambaut, qui joints au vicomte de Gourdon & aux sieurs de Guiscart & de Messignac gouverneur de la haute Auvergne, faisoient environ cinq cents maîtres, & deux mille cinq cents arquebusiers. Ils marcherent aussi-tôt vers le camp du duc de Joyeuse, dont l'armée étoit de quatre mille hommes de pié, & de six cents chevaux.

Ils firent diligence, afin de surprendre le duc avant qu'il eût sa cavalerie, qui étoit éloignée du camp pour la commodité des fourrages. Quand ils furent arrivés à la forêt qui est proche de Villemur, ils firent halte; & comme ils étoient parfaitement informés de la disposition du camp, & que pour le forcer, il n'étoit question que d'emporter deux retranchemens qui étoient sur le chemin de Villemur à la forêt, ils disposerent tout pour les attaquer.

Les royaux viennent l'attaquer dans ses retranchemens.

Les sieurs de Montoison & de Clousel furent chargés de le faire chacun avec leur régiment, & dès le Soleil levant, le dix-neuvieme jour d'Octobre, ils parurent à la vue du premier retranchement. Le duc, sur l'avis de l'approche des ennemis, l'avoit bien garni, & avoit donné en même-temps un signal de trois coups de canon à sa cavalerie, afin qu'elle vînt le rejoindre.

Où il est forcé.

Le retranchement ne fut presque point défendu, & les royaux l'emporterent en un moment; quatre cents arquebusiers firent ferme au second pendant demi-heure: mais toute l'armée des royaux s'étant étendue à droite & à gauche, & Themines ayant fait dans le même-temps

une grande sortie sur les tranchées, la terreur se répandit dans le camp : le retranchement fut forcé, & quelques efforts que pût faire le duc de Joyeuse, il fut abandonné de la plûpart de ses troupes, qui commencerent à fuir de tous côtés, & contraint de se retirer aux Condomines, où étoit son Parc d'artillerie. 1592.

Et se noye ensuite au passage d'une riviere.

Le Pont du Tarn sur lequel les fuyards se jettoient à corps perdu, rompit sous le poids de la foule. Les royaux se saisirent encore d'un gué voisin du Pont par où d'autres se sauvoient ; de sorte que l'infanterie demeura à la merci des vainqueurs, qui en firent un grand carnage. Le duc de Joyeuse même voulant passer la riviere à la nage sur son cheval, suivi de deux gentilshommes, fut emporté par le courant de l'eau, & se noya. Deux mille hommes de l'armée de la ligue furent tués ou périrent dans la riviere, très-peu furent faits prisonniers, parce qu'on ne fit gueres de quartier ; le bagage & vingt-deux enseignes furent prises avec cinq pieces de canon, dont étoient les deux coulevrines que le duc de Joyeuse avoit prises à la camisade de la Court, & il n'y eut que dix hommes de tués du côté des Royaux.

Le corps du duc de Joyeuse ayant été retiré de la riviere, fut porté à Villemur, & ensuite rendu à la famille. Il ne restoit plus que le cardinal & le capucin de tous les fils du maréchal de ce nom ; & l'un & l'autre étoient actuellement à Tolouse au voisinage de Villemur.

Les Toulousains, qui, après les Parisiens, étoient les plus emportés ligueurs du royaume, prierent le cardinal de se mettre à la tête de la ligue dans le Languedoc ; & sur son refus, on prit la résolution bisarre de tirer des capucins son autre frere. Il en quitta en effet l'habit quelque-temps après (*a*) avec la dispense du pape, pour reprendre le casque & la cuirasse, & le titre de duc de Joyeuse.

(*a*) Il étoit entré dans l'ordre des capucins en 1587. & il avoit déja été provincial. On l'appelloit le pere Ange de Joyeuse. Il se trouva au couvent de Toulouse lorsqu'on y reçut la nouvelle de la mort de son frere. Quatre ou cinq mille hommes vinrent le chercher dans ce couvent, menaçant d'y mettre le feu & de maltraiter tous les religieux, si l'on ne leur donnoit le pere Ange pour le mettre à leur tête. Il fut obligé de sortir, & dans une assemblée de quarante des plus notables de la ville, composée d'ecclésiastiques, de gentilshommes & de

1592.

Dessein des Espagnols sur Bayonne.

Cayet, t. 2.

Cette défaite fut la chose la plus mémorable qui se passa de ce côté-là. Mais les Espagnols, toujours attentifs aux occasions de prendre pié en France, voulurent s'y ouvrir une nouvelle entrée, & formerent un dessein sur Bayonne. Le gouverneur de Fontarabie avoit gagné à Bayonne un médecin nommé Blancpignon, avec qui il entretenoit un commerce fréquent de lettres, & qui l'informoit de tout ce qui se passoit dans la place en termes de Medecine dont ils étoient convenus entr'eux; & sous la figure d'un malade, qui tantôt se guérissoit, tantôt étoit en danger, tantôt avoit besoin de remedes prompts, tantôt devoit être traité avec plus de circonspection, il lui marquoit le temps & les mesures qu'il falloit prendre pour se saisir de la ville. Blancpignon menoit toute cette affaire de concert avec un Espagnol établi depuis quelque-temps dans Bayonne; & elle étoit si avancée, qu'à un certain jour marqué, une flotte & une armée de terre devoient tout-à-coup paroître devant la place. Un laquais venant de Fontarabie de la part du gouverneur fut surpris avec des lettres dans le style de celles qui avoient précédé, & il confessa qu'il avoit ordre de les rendre au medecin & à l'Espagnol. La Hiliere gouverneur de Bayonne les fit sur le champ arrêter tous deux, & les convainquit de la trahison. Il avoit envie de surprendre lui-même les Espagnols, en les engageant à venir avec leurs troupes devant la place, & promit la vie à l'Espagnol, s'il vouloit écrire au gouverneur de Fontarabie, une lettre qu'il lui dicteroit; mais il aima mieux mourir que de trahir sa nation, & fut exécuté avec le medecin.

Découvert & sans succès.

Bourgeois, il fut décidé que vû la nécessité des affaires, il pouvoit & il devoit quitter son habit de capucin, pour prendre le commandement des troupes. Il se soumit aussi-tôt à cette décision. La dispense du pape, dont parle le pere Daniel, ne lui fut accordée que longtemps après. Car elle est datée de l'an 1594. & il avoit quitté l'habit de capucin en 1592. Le pape ne le dispensa de ses vœux qu'à condition qu'il passeroit dans l'ordre de Malte. On remarqua qu'aussitôt qu'il fut sorti de son couvent, il parut avoir oublié tous les sentimens de piété qui l'y avoient conduit, & dont il avoit donné les marques les plus édifiantes. Il rentra dans l'ordre des capucins le 8 Avril de l'an 1599. & mourut âgé de 45 ans dans le couvent des Capucins de Rivoli l'an 1608. lorsqu'il revenoit de Rome dont il avoit fait le voyage à pied pour la seconde fois, pour assister au chapitre général en qualité de provincial. Il avoit épousé Catherine de Nogaret sœur du duc d'Epernon, dont il eut un fils & une fille; le fils mourut en bas age, & la fille épousa le duc de Montpensier. *Papyr. Masso in elogiis.*

Les

1592.

Les plus grands efforts de la guerre, après ceux qui s'étoient faits en Normandie entre le roi & la grande armée de la ligue, se firent du côté des Alpes en Dauphiné & en Provence. *Etat de la guerre en Dauphiné & en Provence.*

Le duc de Savoye avoit été fort mal-mené l'année précedente en Provence, & celle-ci ne fut pas plus heureuse pour lui. La prise de Fourques petite ville vers le Conflant de la Rôbine & du Rhône, lui ayant été enlevée par le duc de Montmorenci au mois de Décembre, l'obligea d'aller au mois de Janvier à Arles qui n'en est qu'à deux lieues, pour maintenir dans ses intérêts le consul de cette derniere place nommé la Riviere, qui avoit grand crédit, & il envoya en même-temps vers Draguignan le comte de Carces qui prit Trans. Bouche, histoire de Provence, l. 10.

La Valette de son côté alla assiéger Roquebrune sur la riviere d'Argens, à trois lieues de Frejus. Il y fut malheureusement blessé à mort d'une mousquetade, en faisant établir une batterie de canon l'onzieme de Février, & il en mourut quatre heures après avoir été transporté à Frejus. C'étoit un seigneur d'un grand mérite, bon catholique, quoique les ligueurs l'eussent voulu faire passer pour huguenot, & beaucoup plus homme de bien que ne l'étoient en ce temps-là la plûpart des personnes de son rang & de son emploi. *Siége de Roquebrune où la Valette est tué.*

Sa mort n'empêcha pas la prise de Roquebrune : mais elle causa une grande consternation dans le parti royal en Provence. Le parlement retiré à Sisteron, prit en main le gouvernement, en attendant que le roi y eût pourvû, & de concert avec la plûpart de la noblesse & des principaux officiers de l'armée, nomma le marquis d'Oraison pour commander en deçà de la Durance, & le baron de Montault pour commander au-delà, c'est-à-dire, dans la partie méridionale de la Provence. Cependant on députa vers le sieur de Lesdiguieres, pour le prier de venir se mettre à la tête de l'armée, & vers le roi, pour lui demander un gouverneur. Le sieur de Tourrevez, chargé de cette derniere députation, avoit ordre de ne désigner au roi personne en particulier pour ce gouvernement : mais les capitaines Gascons que la Valette avoit mis gouverneurs dans la plûpart

1592. des forteresses, envoyerent de leur part Mesplés & des Garebaques à la cour, pour demander en grace à Sa Majesté, qu'il lui plût leur donner pour gouverneur le duc d'Epernon frere & héritier du sieur de la Valette.

Le duc d'Epernon son frere lui succede.

Le roi qui n'avoit pas encore oublié le mauvais service que le duc lui avoit rendu, par sa retraite de l'armée de devant Paris après la mort d'Henri III. & qui ne se fioit que médiocrement à lui, fut choqué de cette requête : mais il étoit dans un temps, & se trouvoit dans des conjonctures, où il étoit souvent contraint de suivre plutôt les inclinations d'autrui que les siennes. Il fut averti que les Gascons disoient assez haut en Provence, que si on les refusoit, ils se rangeroient au parti de la ligue, & livreroient leurs places au duc de Savoye. Il dissimula, & leur accorda le duc d'Epernon, mais sans lui donner dans ses patentes le titre de gouverneur de Provence; il le déclara seulement général de ses armées en ce Pays-là, & envoya ordre à toutes les villes de lui obéir.

Histoire du duc d'Epernon, l. 4.

Révolte de la ville d'Arles contre le duc de Savoye.

Bouche, hist. de Provence, l. 10.

Cependant la ville d'Arles se révolta contre le duc de Savoye le seizieme de Mars; le consul la Riviere qui voulut y faire entrer des troupes de ce duc, fut tué aussi-bien que Rides capitaine Savoyard qui les commandoit. On cria *Vive le roi* dans la ville, & l'on en chassa tous les Savoyards : mais nonobstant ces cris de *Vive le roi*, & qu'elle eût secoué le joug du duc, elle demeura dans le parti de la ligue. Ce nouveau revers déconcerta le duc de Savoye. On croit que dès-lors il perdit l'espérance qu'il avoit conçue de se rendre maître de cette province; & après avoir fait un voyage à Aix, où il exhorta fort le parlement à demeurer fidele à sa personne & à la ligue, il se retira à Nice, promettant néanmoins de revenir dans deux mois avec de nombreuses troupes, & de chasser entierement les royalistes de la Provence. Le comte de Carces fut choisi par le parlement d'Aix, pour commander les troupes de la ligue en son absence.

Lesdiguieres va prendre le commandement de l'armée, & soumet plusieurs places au roi.

Lesdiguieres sur l'avis de la mort de la Valette & sur la députation des Provençaux, se rendit en Provence au mois de Mai avec quinze cents hommes d'infanterie & mille de cavalerie. La terreur de son nom suppléa au petit nombre

de ses troupes. A son arrivée Beines, Rians, Ginaservi, Aups, Bariols, Draguignan, & quelques autres petites places se mirent en l'obéissance du roi, & le chevalier d'Aiglun, & Château-neuf de Brignoles s'étant avancés jusqu'à Pignan avec deux pieces de canon & un corps de troupes assez considérable, pour y surprendre quelques soldats royalistes, furent défaits par les sieurs de Tourrevez & de Châtillon.

Ces pertes qui affoiblissoient extrèmement le parti de la ligue en Provence, firent souhaiter au parlement d'Aix une suspension d'armes, & il en fit faire la proposition à celui de Sisteron. C'étoit aussi un artifice inspiré par le duc de Savoye, qui prétendoit par-là rallentir l'ardeur, & retarder les progrès des troupes royales, tandis que lui-même grossiroit les siennes de celles qu'il faisoit venir de de-là les Monts.

Le parlement de Sisteron, après avoir concerté sa réponse avec Lesdiguieres, fit dire à celui d'Aix qu'il n'étoit point question de traiter, mais seulement de se soumettre à son légitime souverain, & que quand les ligueurs de Provence auroient fait cette démarche, non-seulement ils obtiendroient une suspension d'armes, mais encore la paix si nécessaire à toute la province.

Le parlement d'Aix se confirme de nouveau dans le parti de la ligue.

Cette réponse offensa le parlement d'Aix au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Il s'unit plus étroitement que jamais avec le duc de Savoye, qui, pour ranimer son parti dans cette capitale, y avoit depuis peu de jours fait distribuer quelque argent. Il fut résolu qu'on envoyeroit des députés au roi d'Espagne, d'autres au pape, & d'autres au duc de Mayenne pour les assûrer de la constance de la ville dans le parti de la ligue, & leur demander de nouveaux secours; & l'on fit élever des potences en divers lieux, pour y faire pendre ceux qui oseroient désormais parler de paix & de treve avec le roi de Navarre.

Ce nouvel éclat ne servit qu'à animer les royalistes qui étoient maîtres de la campagne, à faire tout le mal qu'ils pourroient aux Ligués. Lesdiguieres courut une grande partie de la province, défit quelques troupes Savoyardes sur la riviere de Var proche de Nice, (*a*) prit la ville de

(*a*) Ce fut le baron de Vence de la maison de Villeneuve qui le pria de s'en rendre maître.

1592. Vence & quelques autres postes : il ravagea les terres des partisans de la ligue, & l'auroit entierement abattue, sans une diversion que le duc de Nemours fit du côté du Dauphiné, qui obligea Lesdiguieres à y retourner avec la meilleure partie de ses troupes.

Histoire de Lesdiguieres, l. 4. c. 6.

Adresse du duc de Nemours, gouverneur du Lyonnois, pour se rendre maître de Vienne.

Le duc de Nemours gouverneur du Lyonnois pour la ligue servoit ce parti, mais dans les mêmes vûes que le duc de Mercœur, c'est-à-dire, pour son intérêt particulier; & comme celui-ci avoit prétendu d'abord se faire souverain de Bretagne, l'autre de même ne se proposoit pas moins, que de démembrer le Lyonnois de la couronne, & de s'en faire un état : tous deux avoient formé ces projets contre les intentions du duc de Mayenne, dont ils ne se mettoient pas fort en peine depuis long-temps.

Le duc de Nemours profita d'un chagrin que Maugiron gouverneur de Vienne avoit reçu de la cour, par le refus d'un bénéfice qu'il avoit demandé pour un de ses amis; car, ainsi que je l'ai déja remarqué plusieurs fois, les gouverneurs des provinces & des villes vendoient pour la plûpart leur service au roi au prix des graces qu'ils extorquoient de lui, & les leur refuser, c'étoit toujours les exposer à la tentation de se livrer à la ligue.

Cayet, t. 2.

Maugiron traita avec le duc, pour mettre sa place entre ses mains : mais il y avoit un obstacle, c'est qu'au mois de Mai, il s'étoit fait une treve pour le Lyonnois & le Dauphiné, que le duc de Nemours avoit signée, & il ne pouvoit entrer en armes dans cette province sans rompre le traité. On ne manque jamais de prétexte en ces occasions. Il prit celui de la prison d'un homme d'armes qui etoit détenu à S. Marcellin contre les conventions, à ce qu'il prétendoit, & se crut par-là en droit de ne pas tenir la treve.

Il informa le duc de Savoye de ce dont il étoit convenu avec Maugiron. Il lui représenta que l'unique moyen pour faire sortir Lesdiguieres de Provence, étoit de faire une diversion dans le Dauphiné, & que celle qu'il proposoit seroit d'autant plus importante, qu'elle ôteroit au parti royal une ville aussi considérable que Vienne.

Le duc de Savoye qui voyoit ruiner son parti en Provence

1592.

par Lesdiguieres, ne se fit pas beaucoup prier pour cette expédition. Dom Olivara commandant des troupes Espagnoles qui étoient au service du duc de Savoye, avoit assemblé un corps de sept à huit mille hommes, partie de sa nation, partie de Savoyards & d'Italiens, pour aller du côté de Geneve, où la guerre entre le duc & cette république ne se fit gueres cette année que par des courses, qui ruinerent beaucoup le pays de l'un & de l'autre.

Maugiron, qui s'étoit entendu avec lui pour lui livrer cette place, est privé du fruit de sa trahison.

Le duc fit partir Olivara avec cette armée qui passa le Rhône & la Saone à Lyon, & parut aux environs de Vienne. Maugiron, qui n'attendoit que la venue de cette armée, pour pouvoir dire qu'il ne s'étoit rendu, que parce qu'il n'avoit pas de quoi résister à tant de forces, capitula avec le duc de Nemours : mais il fut fort surpris que ce duc, au lieu de lui laisser son gouvernement, en pourvut le marquis de Saint-Sorlin, à qui il donna pour son lieutenant le sieur de Disimieux.

Le duc demeura quelque temps aux environs de Vienne avec son armée forte de dix mille hommes de pié, & de plus de quinze cents chevaux ; dans l'espérance que quelques autres places prendroient son parti : mais tous les gouverneurs demeurerent fideles au roi, & détesterent la trahison de Maugiron. Le duc se saisit seulement de S. Marcellin qui n'étoit pas une place de défense, & rabattit sur le Fort des Echelles aux frontieres de Dauphiné & de Savoye, que le sieur de Belliers lui rendit après une brave résistance.

Expéditions de Lesdiguieres en Dauphiné.

Sur ces entrefaites Lesdiguieres étant rentré en Dauphiné, se joignit avec Alphonse d'Ornano, reprit Saint Marcellin, & quelques autres postes. Le duc de Nemours sépara ses troupes, en mit une partie dans Vienne, dans les Echelles, & dans Mirebel, & se retira sur les terres du duc de Savoye. Lesdiguieres mit aussi son armée en quartier de rafraîchissement, tant pour la faire reposer, que pour se préparer à l'exécution d'un dessein important qu'il méditoit, suivant les ordres qu'il avoit depuis peu reçus de la cour.

Le duc de Savoye ne s'étoit point écarté de Nice durant l'expédition du duc de Nemours, & jugeant que les conquêtes qu'il feroit de proche en proche lui seroient plus

1592. utiles, que celles qu'il pourroit faire plus avant dans la Provence, il avoit attaqué & pris Antibe, dès que Lesdiguieres se fut éloigné. Il l'avoit extrèmement fortifiée, bien munie d'artillerie, & y avoit laissé une grosse garnison.

Et le duc d'Epernon en Provence.

Sur ces entrefaites le duc d'Epernon arriva en Provence vers la fin d'Août à la tête d'une armée de dix mille hommes, & fut reçu avec beaucoup de joie des troupes, qui avoient toujours été fort affectionnées à la Valette son frere. Plusieurs gentilshommes de la ligue la quitterent à son arrivée, & la comtesse de Saut qui en avoit été un des principaux appuis, s'étant brouillée, comme j'ai dit, avec le duc de Savoye, vint lui présenter le sieur de Créqui, son fils, & le pria de trouver bon qu'il servît le roi sous ses ordres.

Histoire du duc d'Epernon, l. 4.

Bouche hist. de Provence, l. 10.

La premiere expédition que le duc d'Epernon fit en Provence, fut le siége de Montauroux, qu'il prit à discrétion. Le duc de Savoye y avoit une garnison de neuf cent soldats. Le duc d'Epernon traita d'une étrange maniere ceux qui tomberent entre ses mains. Car voulant ôter l'envie aux Savoyards de venir en Provence, il fit pendre quatorze Capitaines, & envoya cinq cents soldats aux galeres.

Celui-ci assemble les états, & fait divers bons reglemens.

Ensuite il assembla les états sur la fin de Septembre, publia des reglemens pour le soulagement des peuples & pour la subsistance des soldats, auxquels il fit observer une bien plus exacte discipline qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, & se rendit si redoutable, que la ville d'Aix, nonobstant les séveres défenses qu'on y avoit faites, de jamais parler de paix ou de treve avec les royalistes, prit la résolution de traiter avec lui.

La négociation dura plusieurs mois, mais inutilement; parce que cette ville consentant à renoncer à la ligue avec les étrangers, c'est-à-dire, avec le duc de Savoye & avec le roi d'Espagne, ne voulut jamais se départir des engagemens qu'elle avoit pris avec le duc de Mayenne, sans quoi le duc refusa toujours de traiter.

Durant les conférences qui se tinrent sur ce sujet, il ne voulut attaquer aucune place trop voisine de la ville d'Aix: il alla mettre le siége devant Antibe, & la prit par capitulation le seizieme de Décembre; le château fut forcé quel-

1592.

ques jours après, où il fit de nouveaux exemples de sévérité sur les Savoyards. Il prit encore la petite ville de Cannes, & ayant de-là renvoyé son canon à Saint Tropés & à Brignoles, avec des troupes, sous prétexte de les tenir en sûreté, il contraignit les habitans de ces deux villes à souffrir qu'il y bâtît des Citadelles, ce qui fut très-mal reçu des Provençaux, & le fit même soupçonner à la cour de vouloir se rendre maître de la Provence.

Lesdiguieres entreprend de porter la guerre en Piémont.

Cayet, t. 2. Histoire de Lesdiguieres, l. 4. c. 8.

Cependant Lesdiguieres, après avoir concerté par lettres toutes choses avec le roi, fit une entreprise dont il connoissoit parfaitement le danger, mais dont il savoit aussi l'importance, si elle lui réussissoit; ce fut de passer les Alpes, & d'aller porter la guerre dans le Piémont, pour ôter au duc l'envie de retourner en Provence & en Dauphiné, & les moyens d'y soûtenir les restes de la ligue.

Il donna rendez-vous à Oulx à ses troupes, qui n'étoient que de trois mille cinq cens fantassins & de six cents chevaux. Une partie prit avec lui le chemin de Pignerol, & l'autre celui de Suse, à dessein d'emporter d'emblée ces deux places, où le duc de Savoye n'avoit que très-peu de soldats. Il se rendit maître d'abord du bourg de la Pérouse le vingt-sixieme de Septembre, & n'ayant point encore son canon, il en laissa le château bloqué.

Il poursuivit son chemin vers Pignerol; l'escalade qu'il y présenta ne réussit point: les sieurs de Poët & de Blanieu qui commandoient le détachement destiné à l'attaque de Suse, emporterent d'abord le Fauxbourg de cette place: mais l'artillerie du château les obligea à s'en retirer.

Le canon étant arrivé devant la Pérouse, le château se rendit: celui d'Osasque proche de Pignerol en fit de même après quelque résistance: Lesdiguieres se saisit aussi de la Tour de Luzerne & du Fort de Mirebouc, & s'assûra par la prise de ces postes, la communication du Piémont avec le Dauphiné. Ensuite il alla camper le troisieme d'Octobre à Briqueras qui est à côté de Pignerol.

Il y arrive & défait les milices du pays à Vigon.

Il commença à fortifier ce bourg, & à faire des courses dans la plaine de Piémont, où la consternation fut grande. Les milices du pays s'assemblerent aussi-tôt, & se retrancherent dans Vigon entre Briqueras & Turin à trois lieues

1592. de cette capitale. Le ſieur Bruniquet s'y rendit, ayant ſous ſes ordres huit cents hommes du Chivas & du Canavais. Il fut joint par cinq cents autres, en attendant le régiment de Purpurat, & quelques autres troupes, qui devoient y former un corps d'armée : mais Leſdiguieres attaqua le camp de Vigon avant que les renforts fuſſent arrivés, força les retranchemens, & tailla en pieces toute cette infanterie ; Bruniquet y fut tué, pluſieurs officiers faits priſonniers, & dix drapeaux pris, que Leſdiguieres envoya au roi par le baron de Jous. Il n'y eut du côté des François que ſix officiers de bleſſés, du nombre deſquels fut Briquemaut, & douze ſoldats tués.

Guichenon, hiſt. de Savoye.

Trois vallées ſe ſoumettent à lui.

Cette défaite & la priſe du Château-Dauphin, que le ſieur de Poët emporta en même-temps, firent que les vallées d'Angrogne, de Luzerne, & de la Perouſe ſe ſoumirent ; elles firent ſerment de fidélité au roi, à condition qu'il conſerveroit leurs priviléges.

Ce qui oblige le duc de Savoye à lui faire des propoſitions d'accommodement.

Cayet, t. 2.

Le duc de Savoye qui étoit encore à Nice, lorſque les François marcherent en Piémont, repaſſa promptement les Alpes, pour défendre ſes états. Il fit propoſer un accommodement à Leſdiguieres par le comte de Morette : & offrit de rendre au roi, Berre, Salon, Graſſe, places les plus conſidérables qu'il tenoit en Provence, pourvû que l'armée Françoiſe quittât le Piémont. C'étoit moins à deſſein de conclure, que pour gagner du temps, & ſe donner le loiſir d'arriver à Saluces, où Leſdiguieres l'eût aiſément prévenu, s'il n'avoit jugé plus avantageux de s'établir & de ſe fortifier à Briqueras.

Leſdiguieres lui en fait auſſi.

Hiſtoire de Leſdiguieres, l. 4.

Il écouta le comte de Morette, mais ſans ceſſer d'agir, & lui fit des propoſitions qu'il étoit bien aſſûré que le duc n'accepteroit pas. Il envoya le ſieur de Chaune tréſorier de l'armée vers quelques princes d'Italie, pour les prier de ne ſe point inquiéter de ſon entrée en Piémont, & leur déclarer qu'il n'avoit point d'autre deſſein, que de reprendre le marquiſat de Saluces, que le duc avoit ſi injuſtement uſurpé ſur la couronne de France. Il eut ſoin en même-temps de conſerver la liberté de l'éxercice de la religion catholique dans tous les lieux dont il s'étoit emparé, & fit des ordres très-ſéveres, & qui furent obſervés, de ne faire aucun mal

aux

aux eccléſiaſtiques, ſoit dans leurs perſonnes, ſoit dans leurs biens. 1592.

Le duc de Mantoue & les Vénitiens approuverent ſon entrepriſe, & même par l'entremiſe du ſieur de Maiſſe ambaſſadeur du roi auprès de la ſeigneurie, il en obtint quelque argent pour la ſolde de ſes troupes.

Se fortifie dans Briqueras.

Cependant Leſdiguieres avoit fort avancé la fortification de Briqueras, & y avoit reçu ſon canon, qu'on avoit eu beaucoup de peine à faire paſſer par les montagnes. Il lui vint en même-temps un renfort de deux cents maîtres & de deux cents arquebuſiers à cheval, qu'Ornano lui avoit envoyés de Dauphiné, outre trois cents maîtres, cent carabins, & trois à quatre cents arquebuſiers à cheval des troupes du duc d'Epernon.

Et forme le ſiége de Cahours.

Son canon & ſes nouvelles troupes le mirent en état de tenter une entrepriſe, qui parut téméraire. Ce fut d'aſſiéger Cahours. C'étoit un grand bourg fermé de murailles, comme la plûpart de ceux d'Italie. Il eſt ſitué dans une plaine au bas d'une montagne iſolée, & qui découvre le pays fort loin de toutes parts. Ce n'étoit pas une affaire que de prendre le bourg, qui ne réſiſta pas : mais ſur le haut de la montagne eſt un fort château, & vis-à-vis une tour appellée Brameſan qui en eſt éloignée de cent ou ſix vingts pas. La plus grande difficulté étoit d'y conduire le canon, d'autant que le rocher eſt eſcarpé en beaucoup d'endroits, & le chemin fort roide & fort étroit dans les autres.

Difficulté de cette entrepriſe.

Leſdiguieres y marcha avec la plûpart de ſes troupes en ordre de bataille, parce que le duc de Savoye étoit avec les ſiennes à Villefranche, qui n'eſt qu'à deux lieues de Cahours ſur le Cluſon, & du même côté : mais le duc qui ne vouloit pas expoſer ſon état au riſque d'une bataille, quoiqu'il fût devenu beaucoup plus fort par un ſecours de deux mille hommes que le gouverneur de Milan lui avoit envoyés, paſſa le Cluſon & ſe retira à Vigon.

Elle ne laiſſe pas de réuſſir.

Ainſi Leſdiguieres, étant paſſé ſans obſtacle, mit le ſiége devant Cahours; & ayant fait à force de bras & de grues, monter le canon ſur la montagne, il obligea, après quelques jours d'attaque, ceux qui défendoient la tour de Brameſan, de l'abandonner & de ſe retirer dans le château.

1592. Le duc de Savoye fort embarraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre, délibéroit avec ſes officiers généraux. Les uns étoient d'avis de donner bataille, pour ne point laiſſer perdre une place de cette importance, & ne pas avoir l'affront de la voir enlever à leur vûe; les autres enviſageant les conſéquences d'une défaite, jugerent qu'il étoit plus à propos de faire une diverſion, en allant attaquer Briqueras.

Le duc fait diverſion en attaquant Briqueras.

Ce ſentiment fut ſuivi, & le duc, après avoir répandu le bruit qu'il alloit au ſecours de Cahours, & avoir fait quelques mouvemens qui le firent croire, tourna tout-à-coup vers Briqueras, où il arriva à cinq heures du matin le vingt-deuxieme de Novembre.

L'attaque ſe fit avec beaucoup de vigueur à trois endroits par trois bataillons, l'un Napolitain, l'autre Eſpagnol, & l'autre Piémontois. Les baſtions n'étoient pas encore tout-à-fait hors d'inſulte, & les Eſpagnols ayant préſenté l'eſcalade à deux, en emporterent la pointe.

Et y eſt repouſſé avec perte.

Les aſſiégés s'y défendirent avec une extrème valeur, & ne laiſſerent pas paſſer les Eſpagnols plus avant. On ſe battit de part & d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté : mais enfin les aſſaillans furent culbutés, & le duc perdant l'eſpérance de réuſſir, donna le ſignal de la retraite. Il eut beaucoup de monde tué: mais il en couta la vie à Souberoche gouverneur de la place, qui fut percé de pluſieurs coups de halebarde.

Leſdiguieres le charge à ſon retour.

Le bruit de la mouſquetterie avoit été entendu du camp de Cahours; & quand le ſoleil fut levé, Leſdiguieres jugea par les mouvemens des ennemis qu'on entrevoyoit du haut du rocher, qu'ils avoient manqué leur coup. Il penſa à profiter de leur découragement, & marcha avec toute ſa cavalerie vers Gréſillane, pour prendre l'occaſion de les charger dans leur retraite.

Etant arrivé à Gréſillane, il trouva le village occupé par les ennemis, & le pays étoit ſi couvert & ſi fourré, qu'il étoit très-difficile de les attaquer avec la cavalerie, leur infanterie couverte de haies & de foſſés ayant au contraire tout l'avantage poſſible pour ſe défendre.

Nonobſtant cette difficulté, Gouvernet, Buous, &

Merargue qui menoient l'avant-garde de Lesdiguieres, marcherent droit à la tête du village: mais une salve de mousqueterie, & la cavalerie du duc qui se présenta à l'entrée de la plaine, les obligerent à se retirer, & peu s'en fallut qu'ils ne fussent coupés.

Et lui tue beaucoup de monde.

Lesdiguieres courut de ce côté-là avec un petit escadron de volontaires, & les dégagea. Il fit mettre pied à terre à ses arquebusiers, les jetta dans les haies du village, & fit faire un si grand feu sur les ennemis, qu'après avoir fait ferme quelque temps, ils l'abandonnerent. Il donna sur les plus lents à se retirer, & en tua un assez grand nombre.

Le duc de Savoye fit paroître en cette occasion beaucoup de valeur : car, pour donner exemple à ses gens, il paya de sa personne. Il se mit à pié, la demi-pique à la main, & auroit couru un grand danger d'être pris, si cinq cents mousquetaires qui venoient du camp de Cahours joindre Lesdiguieres fussent arrivés assez-tôt. La précipitation de Gouvernet & des deux autres commandans de l'avant-garde, qui commencerent le combat sans attendre l'ordre du général, fut cause du peu de succès de cette action, où les François acquirent plus de gloire, qu'ils ne causerent de perte aux Savoyards.

Cette déroute cependant étonna tellement la garnison de Cahours, que le comte Emmanuel de l'Userne, & dom Jeronimo de Versel furent sur le point de battre la chamade dès le soir : mais ils se raviserent pendant la nuit. Le duc, quelques jours après, y envoya cent cinquante hommes avec chacun un sac de poudre & un de farine. Ils passerent au travers du camp à la faveur des ténébres, & eussent entré dans la place, s'ils n'avoient point fait trop tôt leur signal, & crié *Vive Savoye* : car quoiqu'ils fussent très-proche de la ville, Lesdiguieres, qui ne dormoit jamais que tout armé durant les siéges, & qui avoit toujours deux chevaux sellés à la porte de sa tente, fut encore assez-tôt à leurs trousses, pour en couper la plus grande partie : quatre-vingts furent tués, & les autres, blessés pour la plûpart, gagnerent les fossés du château.

Cette déroute est suivie de la prise de Cahours.

Ce nouveau malheur détermina les commandans à capituler, & Lesdiguieres leur ayant accordé une compo-

1592. Hist. de Lesdiguieres, l. 1. c. 1.

sition honorable, ils sortirent le sixieme de Décembre à la tête de la garnison, qui étoit encore de cinq cents hommes, & furent conduits à Vigon au camp du duc de Savoye.

Lesdiguieres, après une si belle campagne, ayant muni la place de tout ce dont elle avoit besoin pour une bonne défense, mit le sieur de Poët dans Briqueras pour y commander, & après avoir établi les contributions jusques fort près de Turin, repassa les monts, tant à cause de la rigueur de la saison qui l'empêchoit de rien entreprendre davantage, qu'à cause que le marquis de Trefort gouverneur de Savoye s'étoit jetté dans le Gresivaudan, où il portoit le ravage jusqu'aux portes de Grenoble. L'arrivée de Lesdiguieres fit bientôt retirer les Savoyards, & chacun se mit en quartier d'hyver, les uns en deça, les autres au de-là des monts.

Divisions entre les Ligueurs à Paris.

Tandis que toutes ces expéditions militaires se faisoient en tant de differens endroits, les divisions augmentoient entre les ligueurs, sur-tout à Paris. La faction des Seize dans cette capitale, depuis l'exécution de quelques-uns de leurs principaux chefs au sujet de la mort du président Brisson, y étoit beaucoup affoiblie, mais non pas de telle sorte, qu'elle n'eût encore de quoi se faire craindre. Celle des Politiques avoit prévalu : elle étoit composée de beaucoup de gens de qualité, de la plûpart des Magistrats, & des plus considérables bourgeois, dont l'intention étoit de reconnoître le roi, pourvû qu'il se fit catholique ; ce que les Seize étoient résolu de ne pas faire, même en ce cas, étant tout dévoués à la faction d'Espagne.

Les Politiques profitant de la consternation des Seize après l'execution dont j'ai parlé, s'étoient étroitement unis entre eux, & étoient venus à bout de deux choses importantes : La premiere, d'exclure la plûpart des Seize des offices de la maison de ville qui se conféroient par élection ; la seconde, de faire donner la garde des seize quartiers de Paris aux colonels de ces quartiers, selon l'ancienne maniere : parmi ces colonels il y en avoit treize ennemis jurés de la faction des Seize ; la plûpart des capitaines & des Quarteniers l'étoient aussi, & dans les occasions ils étoient soû-

Cayet, t. 2.

tenus ſous mains par le parlement, qui, excepté cinq ou ſix de ce corps, vouloit détruire cette méchante faction. Tous étoient très-oppoſés aux deſſeins des Eſpagnols, & réſolus de ne pas laiſſer groſſir dans la ville les troupes de cette nation qui y étoient ; de ſorte que quand le prince de Parme après ſa retraite de Caudebec, paſſa auprès de Paris, les colonels de la ville mirent leurs régimens ſous les armes à toutes les portes, pour empêcher les Eſpagnols d'y entrer, & ſe tinrent dans leurs poſtes jour & nuit, juſqu'à ce que l'armée du prince s'en fût éloignée.

Mais les Seize avoient encore grand crédit parmi la populace, & pouvoient compter ſur la garniſon Eſpagnole. Le ſieur de Belin gouverneur de Paris ſe trouvoit fort embarraſſé, ne voulant ſe déclarer, ni pour un parti, ni pour l'autre, quoique dans le fond il fût contraire aux Seize, ſuivant les ordres du duc de Mayenne ; & comme il appréhenda que cette diviſion n'allumât une guerre entre les habitans, il fit en ſorte que les principaux des deux factions s'abouchaſſent, & conferaſſent en ſa préſence. Ils s'aſſemblerent pluſieurs fois : mais tout ſe paſſa en reproches & en duretés réciproques, & ils ne pûrent convenir de rien.

C'eſt ce qui obligea le duc de Mayenne à venir à Paris ; & le préſident Jeannin aſſiſta de ſa part à une de ces conferences : mais elle n'eut pas plus de ſuccès que les autres, parce que les Seize vouloient qu'on ajoûtât au ſerment de l'Union fait en 1591. qu'on ne traiteroit jamais d'accommodement avec le roi de Navarre & avec ſes adhérens, & que les politiques rejettoient abſolument cette addition. Les Seize voyoient clairement qu'on vouloit ruiner leur faction : & effectivement on leur ſuſcitoit ſouvent exprès de fâcheuſes affaires, où les tribunaux, & ſurtout le parlement, ne manquoient pas d'agir avec beaucoup de ſéverité contre ceux d'entre eux qui ſe trouvoient coupables. Cela les jettoit dans d'étranges inquiétudes ; ils n'oſoient d'ailleurs préſenter de requêtes au nom de leur corps : car elles auroient ſuppoſé qu'ils avoient fait des aſſemblées, qui étoient défendues ſous peine de la corde, par l'ordonnance que le duc de Mayenne avoit faite, en-

1592.

suite de la punition de ceux qui avoient fait mourir le président Brisson. C'est pourquoi ils eurent recours aux docteurs & aux prédicateurs de leur faction, & les engagerent sur la fin de Novembre à présenter un mémoire au duc. Ils y protestoient que le seul intérêt de la religion, qu'ils étoient obligés en conscience & par leur état de maintenir, leur faisoient faire les remontrances & les demandes contenues dans le mémoire. Ils y représentoient le danger où la religion étoit exposée par les intelligences que les politiques avoient avec le roi de Navarre ; que les zelés catholiques qui avoient autrefois si utilement empêché l'effet de ces pernicieux desseins, n'osoient plus entreprendre de le faire ; qu'ils n'étoient plus écoutés ; qu'on les méprisoit ; qu'on les maltraitoit, & qu'ils ne pouvoient avoir de justice contre leurs adversaires. Ils finissoient en suppliant le duc de vouloir bien avoir égard à cette remontrance. Il leur répondit qu'il en délibéreroit avec le conseil : voici les articles dont il s'agissoit, & les réponses qui y furent faites dans un écrit * qui leur fut mis entre les mains.

Mémoire présenté par les Seize au duc de Mayenne.

* Daté du 2 Décembre 1592.

Articles qu'il contenoit avec les réponses.

Premier article du mémoire presenté. D'ordonner que le serment de l'Union des catholiques soit réiteré entre les mains de monsieur le légat, représentant sa Sainteté, chef de cette Union catholique, afin qu'il n'y ait plus qu'un parti, avec peine ordonnée contre les contrevenans, desquels comme des hérétiques, Politiques, détracteurs de notre saint Pere & de son autorité, du roi d'Espagne, & des princes catholiques chefs d'icelle Union ecclésiastique & prédicateurs, soit faite diligente recherche & punition, *&c.*

Réponse du conseil d'état. Le serment soit réiteré devant les magistrats, qui donneront ordre contre les contrevenans ; & pour la punition des hérétiques & autres, il sera fait édit, s'il est besoin, en temps & lieu.

Second article. Qu'il soit fait défense de parler d'accord ou composition avec le roi de Navarre hérétique, relaps & excommunié, & ses adherens, & ce par édit qui soit homologué.

Réponse. Ce sont paroles vaines, qui ne méritent y avoir égard ni en faire cas.

Troisieme article. Que les catholiques affectionnés que l'on a exilés & bannis soient révoqués promptement, & défense faite à messieurs du parlement de ne connoître les causes desdits catholiques; suivant l'Arrêt du conseil général de l'Union, & aussi de cesser les poursuites intentées contre un grand nombre desdits catholiques, qui sont en peine pour certains hérétiques tués durant les troubles, que lesdits sieurs du parlement estiment crime, encore qu'ils ayent été tués comme ennemis en temps & action de guerre.

Réponse. Monsieur (le duc de Mayenne) rappellera les absens, quand il jugera être expédient, & que son autorité sera conservée; & quant à la cour de parlement, c'est un corps auquel il ne peut toucher comme nécessaire pour l'exercice de la Justice, & au surplus capable pour connoître ce qui est crime ou non.

Quatrieme article. Que tant à sa suite qu'en ses armées, il y ait prédicateurs, chapelains, & confesseurs, selon l'ancienne ordonnance de la discipline militaire, & défense aux gens de guerre de ne loger leurs chevaux ès lieux dédiés au service de Dieu.

Réponse. C'est choses que monsieur (le duc de Mayenne) desire faire quand il les pourra appointer, & au surplus qu'il ne permettra que les saints lieux soient pollués.

Cinquieme article. Que tous bénéfices soient distribués selon le saint concile de Trente & non à gens de guerre ni laïques.

Réponse. L'injure du temps ne peut permettre un ordre, lequel il fera avec le temps.

Sixieme article. Qu'il lui plaise lever le soupçon & crainte, touchant le voyage de monsieur le cardinal de Gondi à Rome.

Réponse. Il ne sait ce que c'est que ce voyage, & ne l'avoue.

Septieme article. Que convocation générale soit faite à Paris des états de France, sans plus différer, pour procéder à l'élection & nomination d'un roi très-chrétien & catholique.

Réponse. Il procurera, si faire se peut licitement, que l'assemblée soit dans un mois.

1592.

Huitieme article. Qu'il soit donné secours promptement à la ville de Paris, & les garnisons étrangeres augmentées, & outre icelles, y mettre trois cents hommes de cheval pour défendre la ville des incursions ordinaires de l'ennemi.

Réponse. Que les ministres du roi d'Espagne baillent à monsieur (le duc de Mayenne) aide & moien, & il y avisera d'y mettre des forces telles qu'il lui plaira.

Neuvieme article. Que le parlement soit purgé des partisans du roi de Navarre, ensemble les Magistrats de la ville, colonels & capitaines, lieutenans & enseignes qui ont adheré & adherent à l'ennemi, & en leur lieu, y établir & commettre de bons catholiques, & ce plutôt que faire se pourra.

Réponse. La saison ne requiert aucun remuement, & partant les choses demeureront en l'état qu'elles sont.

Dixieme article. Qu'il lui plaise approfondir la conspiration, laquelle par la grace de Dieu s'est découverte le Jeudi vingt-sixieme du présent mois (de Novembre) pour pourvoir aux maux qui en aviendront, s'il n'en est fait bonne & brieve justice, & pour mettre la religion & la ville en sûreté, ne perdre cette occasion.

Réponse. Monsieur (le duc de Mayenne) a été informé que telle entreprise ne procédoit de mauvaise intention, mais du desir qu'aucuns bourgeois avoient de trouver quelque prompt remede pour sortir de leur misere : ce que l'on doit plutôt excuser que punir.

Ce Mémoire fait connoître l'état & la situation où se trouvoit alors Paris, l'attachement des Seize pour les Espagnols, leur foiblesse, la haine que le duc de Mayenne avoit contre eux, & le mépris qu'il commençoit à en faire.

Conspiration dont il y est parlé. Mémoires de Villeroy, t. I.

La conspiration dont il est parlé dans le dixieme article, n'étoit point autre chose, qu'une résolution que les politiques avoient prise entre eux, de faire une députation au roi, pour établir le trafic & le commerce entre les deux partis, & que le sieur de Villeroy sollicita long-temps en vain. Il l'avoit fait du consentement du duc de Mayenne, pour faciliter le passage des députés de l'assemblée dont on

on étoit convenu : mais les politiques faisoient ces demandes, parce que Paris commençoit à souffrir beaucoup du nouveau blocus que le roi avoit formé aux environs de la ville, qui n'avoit plus la Seine libre, à cause de Corbeil que les royaux tenoient au dessus, & de Saint-Deuys dont ils étoient toujours maîtres au dessous, & parce qu'il leur avoit encore fermé la Marne par le fort qu'il y avoit fait construire dans une Isle vis-à-vis de Gournai, où Odet de la Noue, fils de celui dont j'ai si souvent parlé, fut mis gouverneur ; & comme la garnison couroit sans cesse les environs de Paris, & rançonnoit souvent les Parisiens qui tomboient entre ses mains, ce fort fut appellé Pille-Badaud.

1592.

Cayet, t. 2.

Pour achever de déconcerter les Seize, les politiques firent en sorte que le sieur l'Huilier président à la chambre des comptes, fût élu, quelque temps après, prevôt des marchands : c'étoit un des plus animés contre cette faction, & des mieux intentionnés pour la paix. D'ailleurs les principaux des Politiques entretenoient un commerce secret de lettres avec le roi, & entre autres l'abbé de Sainte-Genevieve & le sieur Langlois échevin l'informoient exactement de tout ce qui se passoit dans Paris.

Divisions semblables à Orléans.

La division n'étoit pas moindre à Orleans qu'à Paris entre les ligueurs. Il y avoit aussi deux factions, l'une de politiques, composée de la plûpart des principaux de la ville & qui s'appelloient Francs-Bourgeois, & une autre qui répondoit à celle des Seize : ceux qui en étoient s'appelloient les zelés ou les gens du cordon, nom dont je n'ai pû découvrir, ni deviner l'origine : ceux-ci s'opiniâtroient à demander qu'on fît venir une garnison Espagnole, & les autres s'y opposoient fortement. Cependant le roi transfera le présidial & les autres Jurisdictions d'Orléans, en la ville de Beaugenci ; & les sieurs Chenu & Boileve, ses procureurs audit présidial & Jurisdictions, ayant persisté dans leur rébellion, il pourvût de leurs Charges le sieur Thoynard conseiller, qui dès le commencement de la ligue s'étoit retiré à Blois, pour ne point participer à cette faction.

Lettres patentes données à S. Denys le 20 d'Août 1592.

La Châtre commandant pour la ligue dans le Berri &

1592. dans l'Orleannois, vint à Orleans sur l'avis que d'Entragues gouverneur de Baugenci y avoit quelque intelligence avec les Francs-Bourgeois, pour surprendre cette place, & que le roi même s'approchoit de ce côté-là. Sa présence ôta au roi toute espérance de réussir dans cette entreprise: mais elle ne diminua rien de l'animosité des deux partis qui divisoient la ville. Comnene gouverneur de la place employa toute son adresse à en empêcher les suites, tenant la balance entre l'un & l'autre autant qu'il le pouvoit. Les gouverneurs de plusieurs autres principales villes de la ligue où de pareilles divisions régnoient, en userent de même; & sans cela on auroit vû par tout d'étranges désordres, & répandre bien du sang.

Avantageuses au parti du roi. Ces divisions des ligueurs étoient très-avantageuses au roi. Les politiques empêchoient que les Espagnols ne se saisissent des Places, & les chagrins qu'ils recevoient des autres ligueurs en disposoient quelques-uns à passer à son service. Sicogne qui portoit la cornette-blanche du duc de Mayenne à la bataille d'Ivri, devenu suspect aux Orleannois, fut obligé de quitter Orleans. Il fut suivi de quelques gentilshommes des ses amis qui, aussi-bien que lui, prirent dès-lors l'écharpe blanche, & vinrent se rendre au roi.

Bois-rozé gentilhomme qui s'étoit extrêmement signalé à la défense de Rouen, mécontent de Villars, surprit Fescamp, & s'y retrancha si bien, que ce gouverneur qui vint l'attaquer, ne put le forcer, & fut contraint de le bloquer dans cette bicoque, où ce gentilhomme lui tint tête treize mois entiers: mais il se dédommagea par la surprise du château du Pont-de-l'Arche, sans pouvoir néanmoins prendre la ville qui est au-delà du pont; & les royaux n'ayant pû non plus reprendre le château, ce partage subsista jusqu'à ce que Villars se fût rangé, long-temps après, au parti du roi. Sur la fin de cette année les royaux manquerent le Mont Saint Michel, & furent plus heureux à Pontorson, dont ils se saisirent. Il y eut plusieurs braves gentilshommes de part & d'autre qui périrent dans ces deux occasions.

D'Aubigné, t. 3. l. 3. c. 16.

Bulle du pape pour l'élection d'un roi catholique. Le voyage de Rome auquel le cardinal de Gondi & le marquis de Pisani se préparoient de concert avec le roi

& le duc de Mayenne, déplaisoit fort aux Espagnols, & au cardinal légat, qui n'étoit gueres moins dans leurs intérêts que son prédécesseur. Ce prélat un peu avant le départ du cardinal & du marquis, qui se mirent en chemin au commencement de Novembre, publia une bulle du pape, par laquelle il ordonnoit à tous les catholiques du royaume de France de se réunir, & de procéder au plutôt à l'élection d'un roi, qui fût sincerement attaché à l'ancienne religion. 1592.

Cette bulle, comme celle de Gregoire XIV. fut suivie d'un violent arrêt * du parlement de Châlons, & cet arrêt d'un autre † de même force, que le parlement de Paris y opposa pour autoriser la conduite du pape Clement VII.

* Daté du 18 Novembre 1592.

† Daté du 22 Décembre.

Mesures des ligués pour convoquer une assemblée à cette fin.

Le duc de Mayenne se conformant, ou faisant semblant de se conformer à la bulle & aux intentions du pape, prenoit ses mesures pour convoquer l'assemblée dont j'ai parlé, & délibéroit touchant le lieu où elle se tiendroit.

Mémoires de Villeroy, t. I.

Les Espagnols proposoient de la tenir à Soissons ou à Reims, sous prétexte de la commodité du prince de Parme qui devoit y assister, ces villes étant plus proches des Pays-Bas que Paris. Ils ajoûtoient que les députés pourroient s'y rendre avec plus de facilité qu'à cette capitale, vû qu'elle étoit investie de toutes parts des garnisons royales, outre que les vivres y étoient fort chers depuis la construction du fort de Gournai: mais le président Jeannin s'y opposa fortement.

Il représenta au duc de Mayenne que son but étant d'empêcher les Espagnols de dominer dans cette assemblée, il falloit la faire dans un lieu, où ils ne pussent pas se rendre les plus forts; que le prince de Parme tant pour sa sûreté, que pour faire montre de ses forces aux députés, y viendroit avec une armée; qu'il s'en serviroit peut-être pour se rendre maître de Reims ou de Soissons, si l'assemblée se faisoit dans une de ces deux villes; qu'au moins la présence de l'armée intimideroit ceux des députés qui seroient contraires aux intérêts d'Espagne; que cela ne seroit point à craindre à Paris, parce qu'en cas qu'on voulût faire quelque violence, on pourroit avoir une ressource

1592.

dans les troupes mêmes du roi, qui occupoient la plûpart des places des environs; & qu'enfin les Parisiens souhaitoient extrèmement que l'assemblée se tînt dans leur ville.

Le duc de Mayenne suivit ce conseil, & déclara au prince de Parme, que l'assemblée se tiendroit à Paris. Il en fut très-chagrin, & sans donner positivement son agrément à cette résolution, il dit qu'il alloit tout disposer pour son voyage de France, & y conduire les troupes nécessaires pour la sûreté de l'assemblée contre les efforts du roi de Navarre.

Le roi d'Espagne, qui, à force de raffiner en politique, ruinoit quelquefois ses affaires par de très-mauvais contretemps, envoya le duc de Feria pour présider aux négociations durant l'assemblée; & cela contre l'avis de dom Diego d'Ibarra qui avoit expressément écrit à dom Idiaque ministre d'état du roi d'Espagne, qu'il ne convenoit point de partager ainsi l'autorité dans cette occasion; qu'il étoit plus à propos que celui qui avoit le commandement des armes, fût aussi chargé de la négociation, & qu'infailliblement le duc de Feria & le prince de Parme ne s'accommoderoient point ensemble.

Lettre d'Ibarra à dom Idiaque.

Cependant le roi informé des préparatifs du prince de Parme pour sa troisieme entrée en France, s'avança jusqu'à Corbie avec deux mille chevaux, & y donna rendez-vous aux troupes qu'il avoit mises en quartiers dans toutes les villes de Picardie de son obéissance, résolu, s'il en trouvoit l'occasion, de combattre les Espagnols: mais la mort du prince de Parme, qui arriva sur ces entrefaites, fit bien changer la face des affaires.

La mort du prince de Parme change la face des affaires.

Ce prince, après avoir été prendre les eaux de Spa, dont il reçut peu de soulagement, revint à Bruxelles, & alla delà à Arras pour y tenir les états d'Artois, & assembler les troupes qui devoient l'accompagner en France. Il s'y trouva extrèmement affoibli tant par la blessure qu'il avoit reçue à Caudebec, que par d'autres incommodités; & quoiqu'il affectât de monter tous les jours à cheval, pour ôter aux troupes & aux peuples l'idée de sa mauvaise santé, il sentoit ses forces diminuer de jour en jour, jusqu'à ce qu'en

fin le deuxieme Décembre, au retour d'une de ses cavalcades, il se trouva tellement abattu, qu'il fut contraint de se mettre au lit, & mourut ce même jour, âgé seulement de quarante-six ans.

Les troupes qu'il commandoit se dissipent.

La Noue discours militaires & Politiques, pag. 339.

Ce fut la plus grande perte que le roi d'Espagne pût faire alors, & un avantage considérable pour la France & pour les Hollandois, qui avoient en tête, dans la personne du prince de Parme, un des plus grands capitaines & des plus sages hommes de l'Europe. Monsieur de la Noue qui n'avoit pas sujet d'être trop content de ce prince, dit de lui que c'étoit *le plus dextre assailleur de villes*, qu'il eût jamais connu. Le premier mauvais effet que l'Espagne ressentit de cette perte, fut la dissipation des troupes assemblées pour l'expédition de France, dont une partie se mutina, & se saisit de Maubeuge & de quelques autres places, jusqu'à ce qu'on leur eût payé leur solde.

Cayet, t. 2.

Le roi d'Espagne avoit, un peu auparavant, fait passer d'Italie en France, quinze cents mille écus en lingots qu'on transporta sur des mulets par la Savoye & par la Franche-Comté, & qui furent monnoyés à Namur : mais cet or étant destiné pour gagner les députés de l'assemblée de France, & les gouverneurs des places tant de la ligue que du roi, les troupes n'y eurent que très-peu de part ; & c'est ce qui les fit mutiner.

Le comte de Fuente beau frere du duc d'Albe, que le roi d'Espagne avoit nommé pour successeur du prince de Parme dans le gouvernement des Pays-Bas, supposé que ce prince vînt à manquer, n'arriva qu'après sa mort, & sans une commission assez expresse, pour se faire reconnoître en qualité de gouverneur. Les grands du pays s'y opposerent, alléguant que le roi d'Espagne leur donneroit un gouverneur Flamand. Cette contestation fit que le gouvernement demeura entre les mains du comte Pierre Ernest de Mansfeld, que le prince de Parme avoit nommé son lieutenant pour le temps de son voyage en France. Il en fit les fonctions jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Ernest d'Autriche frere de l'empereur, qui ne prit ce gouvernement qu'en 1594. & le comte Charles de Mansfeld fils du comte

1592. Pierre fut fait lieutenant général de l'armée assemblée en Artois.

Le duc de Mayenne en devient plus disposé à la paix.

On prétendit que la mort du prince de Parme avoit fait autant de plaisir au duc de Mayenne qu'à aucun autre, parce qu'il en avoit toujours été traité avec beaucoup de hauteur, & toujours contraint, comme un simple lieutenant général, de suivre ses ordres, soit pour les campemens, soit pour les marches, soit pour les siéges, & qu'il espéroit désormais avoir en sa disposition les troupes d'Espagne, avec celles de la ligue. Quoi qu'il en soit, ce duc parut alors changer de disposition pour la paix; & on se le persuada aisément, quand on sut que Desportes son secretaire, qu'il avoit envoyé à Rome avec l'évêque de Lisieux, au lieu de faciliter les choses auprès du pape, & le disposer en faveur du cardinal de Gondi, comme il l'avoit promis au roi par le sieur de Villeroy, traversoit cette négociation.

Mémoires de Villeroy, t. I.

Il fit une autre démarche qui surprit encore ceux qui avoient le secret des affaires; c'est que non content d'avoir créé par son autorité de lieutenant général de l'état royal, le sieur de la Châtre maréchal de France, il fit connoître qu'il avoit encore dessein de conférer cette dignité aux sieurs de Bois-Dauphin, de Rosne & de Saint Paul, pour remplir le nombre ordinaire des maréchaux de France, & qu'il donna le brevet d'amiral au sieur de Villars, comme le roi l'avoit donné un peu auparavant au baron de Biron après la démission du duc d'Epernon. Ce fut à cette occasion que monsieur de Chanvalon lui dit en parlant de ces maréchaux, qu'il faisoit des bâtards, qui seroient un jour légitimés à ses dépens, voulant lui faire entendre que ces messieurs, pour être conservés en cette haute dignité qui est le terme de l'ambition de la noblesse de France, & la posséder par la voie de l'autorité royale qui est la seule légitime, l'abandonneroient & se rangeroient au parti du roi. Mais le duc de Mayenne étoit impénétrable dans sa politique; & il y a beaucoup d'apparence que tout son but étoit d'embarrasser de plus en plus le roi, par les nouveaux obstacles qu'il faisoit naître à l'accommodement, & de rendre par-là toujours sa condition meilleure, supposé qu'il ne pût parvenir dans l'assem-

blée de Paris à se faire élire roi de France ; ce qu'il n'avoit gueres lieu d'espérer, 1593.

Différentes vûes des ligués dans l'élection qu'ils projettoient.

Ainsi finit l'année 1592. La suivante fut moins mémorable par les expéditions militaires, mais beaucoup plus par d'autres évenemens, par la multiplicité des intrigues des differens partis, & par le bon tour que prirent les affaires du roi.

L'assemblée de Paris tenoit tous les esprits en suspens sur la décision de la grande affaire qu'on y devoit traiter, qui étoit l'élection d'un roi de France. Les Espagnols se proposoient de faire donner la couronne à l'Infante d'Espagne, & à celui qu'ils jugeroient à propos de lui faire épouser. Les princes de Lorraine songeoient à la faire tomber dans leur maison : quelques - uns y pensoient pour eux-mêmes, & les autres espéroient au moins profiter des débris de la couronne.

Le duc de Mayenne qui avoit en main un plus grand pouvoir, par sa dignité de lieutenant général de l'état royal de France, par le commandement des armées & le maniement des Finances, où il avoit mis ses créatures, eût travaillé volontiers pour lui-même à l'exclusion de tous les autres : mais il voyoit qu'il ne pouvoit parvenir au throne que par le secours des Espagnols, & que ceux-ci ne l'y aideroient pas, parce qu'étant marié, il ne pouvoit épouser l'infante qu'ils vouloient faire reine de France. Les ducs de Mercœur, d'Elbœuf, & d'Aumale avoient le même empêchement, & ils ne pensoient dans la révolution, qu'à se conserver leurs gouvernemens, ou si la fortune les secondoit, à s'en faire des souverainetés. Le duc de Lorraine avoit eu de tout temps en vûe de placer le marquis de Pont son fils sur le throne de France : mais ce prince y étoit regardé comme étranger ; & à parler en général, les François, pour cette raison, de quelque parti qu'ils fussent, ne l'auroient pas agréé. De plus il n'étoit nullement porté par les Espagnols ni par le légat, dont la faveur devoit être d'un grand poids en cette rencontre. Ces mêmes raisons excluoient aussi le duc de Savoye, qui avoit borné son ambition à se conserver le marquisat de Saluces, & à s'emparer, s'il le pouvoit, de la Provence & du Dauphiné.

1592.

Le duc de Nemours, frere uterin du duc de Mayenne, avoit assez de mérite pour porter dignement la couronne. Il avoit fait preuve de sa valeur en plusieurs rencontres, & sur-tout dans le siége de Paris, qu'il avoit si courageusement & si prudemment soûtenu. Il avoit avec cela assez d'ambition pour y aspirer, quoiqu'il se gardât bien de la faire paroître : mais on la découvrit par les instructions * qu'il donna au baron de Tenissé, pour traiter avec le duc de Mayenne, & qui furent interceptées par le sieur de Vaugrenant commandant pour le roi à Saint Jean-de-Laune en Bourgogne, dans un combat où il défit dix-sept compagnies de fantassins, prit leurs drapeaux & leurs bagages quelque temps avant l'assemblée de Paris.

*Rapportées dans les Mémoires de la ligue, t. 5.

Par ces instructions, le baron étoit chargé d'engager le duc de Mayenne, supposé que lui-même ne pût se faire élire roi, à préferer le duc de Nemours aux autres prétendans, en l'assûrant que sa reconnoissance n'auroit point de bornes, & que s'il l'étoit, il ne gouverneroit que par ses avis, & lui laisseroit toute la puissance dont il étoit en possession par sa charge de lieutenant général du royaume. Tenissé avoit ordre de gagner le président Jeannin, en lui promettant la dignité de chancelier de France, & devoit faire à tous les autres confidens du duc de Mayenne, des offres proportionnées aux prétentions qu'ils pourroient avoir pour les mettre dans ses intérêts.

Mais le duc de Mayenne étoit trop mécontent du duc de Nemours, & connoissoit trop son génie indocile pour penser à son élévation. Depuis le siége de Paris le duc de Nemours avoit toujours voulu agir indépendamment de lui, dans l'espérance de se faire une souveraineté du Lyonnois avec le secours du duc de Savoye, qui par les liaisons qu'ils avoient prises ensemble, se seroit emparé de la Provence, & peut-être du Dauphiné. Il avoit refusé au duc de Mayenne de lui envoyer des troupes, quand il en avoit eu besoin, sous ombre qu'il ne pouvoit s'en défaire sans exposer les Lyonnois aux invasions des royalistes. En un mot, quelques remontrances que lui eût faites le duc de Mayenne, il n'avoit pensé qu'à ses avantages particuliers, sans nul égard pour le bien commun.

Ainsi

1593.

Le duc de Mayenne traverse le duc de Guise, qui étoit le plus à portée de la couronne.

Ainsi de tous les princes de la maison de Lorraine, celui qui étoit le plus à portée de la couronne, étoit le duc de Guise, tant à cause de la mémoire de son pere qui étoit toujours très-chere aux catholiques, qu'à cause du support qu'il avoit des Espagnols, & que d'ailleurs, depuis qu'il se fut sauvé de sa prison de Tours, il s'étoit attiré par ses bonnes qualités, l'affection & l'estime de la noblesse & des troupes. L'élection sans doute seroit tombée sur lui, à condition d'épouser l'infante d'Espagne, si le duc de Mayenne n'eût rompu ses mesures, indigné de ce que ce jeune prince étoit devenu son concurrent, & de ce qu'ils avoient pris des liaisons avec ses ennemis, sur-tout avec les Seize de Paris, & avec les Espagnols, qui firent tous leurs efforts pour le mettre à la tête de la ligue.

Tout cela supposé, on ne peut gueres douter que le duc de Mayenne, quelque conduite qu'il tînt depuis en diverses occasions, ne fût dès-lors déterminé à empêcher l'élection d'un roi dans l'assemblée de Paris, & qu'il n'eût résolu de s'accommoder tôt ou tard avec le roi, conformément aux avances qu'il avoit déja faites auprès de ce prince, par l'entremise du sieur de Villeroy.

Déclaration du premier par rapport à l'assemblée indiquée.

Il agit cependant comme s'il eût été toujours fort éloigné de ce dessein. Il publia le cinquieme de Janvier une déclaration, qu'il avoit signée dans son conseil dès le mois précédent, par laquelle il donnoit avis à tous les François de l'assemblée qu'il prétendoit faire le dix-septieme du mois à Paris, pour trouver remede aux maux qui affligeoient depuis si long-temps le royaume, & mettre l'ancienne religion en sûreté. Dans cette déclaration, après un assez long détail de ce que lui & ceux de son parti avoient fait pour empêcher que l'hérésie ne devînt dominante en France, de la conduite du roi de Navarre, qui nonobstant la parole qu'il avoit donnée après la mort du feu roi, de se faire instruire dans six mois, ne l'avoit jamais voulu faire, des marques que ces délais donnoient de son attachement opiniâtre à ses erreurs, il invitoit les catholiques du parti de ce prince à concourir avec ceux de l'Union, pour assurer la religion dans le royaume, à s'unir avec eux dans l'assemblée, à se séparer d'un prince hérétique,

1593. dont la domination seroit bien-tôt suivie de la corruption de tout l'état par l'hérésie, comme l'expérience le devoit faire craindre, par les trop funestes exemples de tant d'autres états. Il ajoûtoit que s'ils refusoient de contribuer à une si sainte résolution, ils en seroient responsables à Dieu & à l'état, & lui, aussi-bien que tous ceux qui se proposoient la même fin, seroient disculpés au jugement de toute l'Europe.

* Daté du 15 Janvier 1593.

Le légat fit paroître dix jours après un écrit * aussi adressé aux catholiques du parti du roi sur le même sujet: mais où ce prince étoit moins ménagé que dans celui du duc de Mayenne. On y donnoit le nom d'états généraux à l'assemblée convoquée à Paris; terme que le duc avoit évité, exprès sans doute, pour ne pas offenser le roi, qui avoit dans les négociations avec le sieur de Villeroy consenti à cette convocation, & qui n'y auroit jamais donné son consentement sous le nom d'assemblée des états, étant un acte de souverain de convoquer de telles assemblées. Celle-ci néanmoins dans la suite eut ce nom, la maniere de parler des ligueurs ayant prévalu.

Le roi y oppose deux écrits pour sa justification.

* Datés de Chartres du 29 Janvier 1593.

Le roi dans la conjoncture de la députation du cardinal de Gondi & du marquis de Pisani pour la cour de Rome, ne jugea pas à propos de relever l'écrit du légat: mais il en fit publier deux * au sujet du duc de Mayenne; l'un en son nom, dans lequel il exposoit les artifices des chefs de la ligue, pour maintenir les peuples dans la révolte, où ils les avoient engagés par leur ambition. Il y justifioit sa propre conduite particulierement à l'égard de la religion, & déclaroit coupables de lese-majesté tous ceux qui assisteroient à cette assemblée, & les en tenoit pour convaincus par la seule maniere dont l'acte de convocation avoit été fait, c'est-à-dire, en forme d'édit scellé du grand Sceau, adressé aux cours de parlement, & avec toutes les autres formalités dont il ne fut jamais permis en France d'user, qu'aux seuls souverains.

Mémoires de Villeroy, t. 1.

* Daté du 17 Janvier 1593.

L'autre, * qui fut publié deux jours auparavant, avoit été fait par le conseil de Gaspard de Schomberg comte de Nanteuil, & à la sollicitation de Villeroy qui lui en fit parler aussi-bien qu'au duc de Nevers, comme d'un expédient

capable de rompre d'abord toutes les mesures des Espagnols. Cet écrit portoit ce titre : *Proposition des princes, prélats, officiers de la couronne & principaux seigneurs catholiques tant du conseil du roi, que autres étant auprès de Sa Majesté, tendant à fin de parvenir au repos tant nécessaire à ce royaume, pour la conservation de la religion catholique & de l'état, faite à monsieur le duc de Mayenne, & autres princes de sa maison, prélats, sieurs & autres personnes, envoyées par aucunes villes & communautés, se trouvant à présent assemblés dans la ville de Paris.* 1593.

L'invitation que le duc de Mayenne avoit faite dans son écrit à tous les catholiques du parti du roi, de concourir avec ceux de la ligue à la tranquillité de l'état & à la sûreté de la religion, fut l'occasion que l'on prit pour faire à ceux-ci la proposition de conférer avec les catholiques royalistes sur ces deux points importans ; & on leur offroit de convenir avec eux d'un lieu entre Paris & Saint-Denys, où l'on pût déliberer ensemble sur les moyens de parvenir à une fin si desirable

FIN.